15

SÉNAT

TABLE DES DÉBATS

ANNÉE 1972

Rédigée par le service des archives du Sénat.

TABLES
Volume 15

JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix
75732 Paris CEDEX 15

SÉNAT

TABLE DES DÉBATS

2e session ordinaire de 1971-1972..... Du 4 avril au 1er juillet 1972

1re session ordinaire de 1972-1973..... Du 2 octobre au 20 décembre 1972.

NOTA. — Les numéros des documents du Sénat sont relatifs à la session de 1971-1972 pour la période du 1er janvier au 30 septembre et à la session de 1972-1973 pour la période du 1er octobre au 31 décembre.

AVERTISSEMENT

La Table des Débats a pour objet de faciliter la recherche des questions traitées au cours des débats du Sénat.

Elle réunit en un seul volume et en trois parties distinctes : une Table nominative, une Table analytique et une Table de renseignements divers.

Elle met à la disposition des membres du Sénat :

— en regard des noms de MM. les Sénateurs (Table nominative), un exposé chronologique succinct de leur activité parlementaire au cours de l'année ;

— pour chacune des matières examinées par le Sénat (Table analytique), le résumé et l'analyse des travaux de ladite assemblée ;

— enfin, dans la dernière partie, divers renseignements relatifs au fonctionnement du Sénat.

Pour l'usage de la présente Table, il est précisé que les références des dates sont celles des dates de séances.

TABLE NOMINATIVE

A

AHMED ABDALLAH (M.) [Comores].

ALLIES (M. CHARLES) [Hérault].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à l'amnistie de certains délits [6 avril 1972] (n° 164).

Interventions :

Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt collectif** [27 avril 1972] (p. 247). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Péridier et de M. Abel Sempé relatives à la **situation de la viticulture** [23 mai 1972] (p. 447). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observation sur l'automatisation du téléphone dans le département de l'Hérault (p. 2261). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observation sur les constructions du premier degré en milieu rural (p. 2310). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Observations ayant porté notamment sur les crédits proposés pour l'équipement de l'espace rural et ceux concernant l'enseignement, la formation et la recherche agricoles, sur le statut de la coopération dans ses incidences sur les coopératives vinicoles, sur la situation de la viticulture et du marché du vin (p. 2461 à 2463).

AMIC (M. AUGUSTE) [Var].

Devenu Sénateur le 6 décembre 1972, en remplacement de M. Edouard Le Bellegou, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Félix Ciccolini, démissionnaire. [18 décembre 1972].

ANDIGNE (M. HUBERT d') [Orne].

Interventions :

Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1486). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la faiblesse des crédits alloués aux opérations de remembrement et sur celle des subventions pour la construction des bâtiments d'élevage, ces deux problèmes se posant avec acuité dans le département de l'Orne (p. 2465).

ARMENGAUD (M. ANDRÉ) [Français établis hors de France].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [1er juin 1972] (n° 232).

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales [1er juin 1972] (n° 233).

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la garantie de ressources des travailleurs âgés de soixante ans au moins et privés d'emploi [14 juin 1972] (n° 264).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972] (n° 335).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte, sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [29 juin 1972] (n° 343).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux remisiers et gérants de portefeuille [9 décembre 1972] (n° 121).

Questions orales :

M. André Armengaud expose à *M. le ministre des affaires étrangères* que de très nombreux Français rapatriés d'Algérie, en général de situation modeste, se voient refuser le transfert en métropole des maigres sommes déposées par eux en banque en Algérie, même dans le cas où il s'agit de comptes dits « départ définitif », et que par contre le Gouvernement français autorise librement le transfert en Algérie des économies des Algériens travaillant en France ; que le montant annuel de ces derniers transferts s'est élevé en 1970 à 748.000.000 francs et dépasse dès lors de beaucoup le montant des avoirs liquides des Français en Algérie visés ci-dessus. Il lui demande en conséquence si le moment n'est pas venu, faute par le gouvernement algérien, d'engager des conversations sérieures à ce sujet et de renoncer à ses procédés dilatoires en la matière, d'inter-

dire dans la limite des liquidités détenues par lesdits Français en Algérie et déposées à leur compte « départ définitif », le transfert vers l'Algérie des économies des Algériens travaillant en France et ce, jusqu'à ce que le transfert du montant total desdits avoirs liquides de ces Français ait été effectué en métropole. Il lui demande accessoirement si la mesure ci-dessus recommandée ne pourrait pas s'effectuer par le truchement d'une caisse de compensation franco-algérienne qui serait créée spécialement à cet effet [25 avril 1972] (n° 1209). — Réponse [23 mai 1972] (p. 441, 442).

M. André Armengaud expose à *M. le ministre des affaires étrangères* que la conférence intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance des brevets s'est terminée le 28 juin 1972 par un accord entre les participants sur le projet de convention en matière de brevet européen et a prévu la tenue d'une conférence diplomatique à Munich en 1973 en vue de la signature de la convention précitée par les Etats contractants. Il lui demande pour quelles raisons le Gouvernement français n'a pas : 1° en dépit de la demande formelle exprimée par le ministre du développement industriel, pris l'initiative de cette conférence à titre de puissance invitante, ou s'il l'a prise trop tard, malgré plusieurs rappels du ministre du développement industriel ; 2° cru devoir, comme vient de le faire le Gouvernement britannique, faire à la fin de la session parlementaire une communication au Parlement des résultats de la conférence intergouvernementale précitée, en raison de l'importance que ses conclusions auront sur la politique industrielle nationale [10 juillet 1972. — *J. O.* du 18 juillet 1972] (n° 1259).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1209** (cf. *supra*) [23 mai 1972] (p. 441, 442). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 807 à 809). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *son amendement tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots : « ... l'institution d'un régime unique de protection sociale applicable à tous les Français... », par les mots suivants : « ... l'institution d'un régime de base unique, en matière d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et non salariés de leurs conjoints. »* (p. 824) ; Art. 1er : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter cet article par un paragraphe IV visant à insérer, dans le code de la sécurité sociale, un article* L. 647-1 *qui assujettirait les présidents directeurs généraux de sociétés au régime des assurances des commerçants et artisans* (p. 825) ; Art. 3 : *son amendement à l'alinéa* 3° *du texte présenté pour l'article* L. 663-6 *du code de la sécurité sociale tendant à réclamer la fixation par la loi de finances de la fraction du produit de la contribution sociale de solidarité et du montant de la contribution de l'Etat nécessaires au financement du régime nouveau* (p. 827, 828, 829) ; le retire (p. 829) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à compléter le texte présenté pour l'article* L. 663-7 *du code de la sécurité sociale par un alinéa relatif à l'affiliation du chef d'entreprise et de son conjoint* (p. 830) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à supprimer les mots : « A titre transitoire... » au début du texte présenté pour l'article* L. 663-9 *du code de la sécurité sociale* (p. 831) ; *son amendement au premier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 663-10 *du code de la sécurité sociale tendant à rendre « obligatoire », pour les assemblées plénières des délégués des conseils d'administration des caisses de base, la création d'un régime complémentaire d'assurance vieillesse* (p. 832) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du premier alinéa du texte proposé pour le même article du code de la sécurité sociale : « Le conseil d'administration doit, dans le délai de six mois de l'assemblée plénière, présenter aux caisses ledit régime complémentaire d'assurance, lequel devra avoir été approuvé par décret. »* (ibid.) ; retire *ses deux amendements* (p. 833) ; Art. 10 : observations sur la rédaction du premier alinéa de cet article (p. 837) ; retire *son amendement tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du texte modificatif proposé pour l'avant-dernier alinéa de l'article* 33 *de l'ordonnance n° 67-828 du 23 septembre* 1967 : *« Son taux [de la contribution sociale de solidarité] est fixé annuellement par la loi de finances, dans la limite d'un plafond fixé à* 0,1 *p.* 100 *du chiffre d'affaires défini à l'article* 34. » (p. 838). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion générale (p. 854 à 856). — Discussion des articles. — Art 1er : *amendement de M. Hector Viron tendant à supprimer les mots : « ..., pour une durée de cinq ans... » dans le début de cet article ainsi rédigé : « Il est institué, pour une durée de cinq ans à partir du* 1er *janvier* 1973, *un régime... »* (p. 864) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de cet article de manière à faire référence à l'ensemble du titre II ci-après* (p. 865) ; Art. 1er *bis : son amendement tendant à substituer, avec une modification rédactionnelle, le paragraphe II de cet article au paragraphe I et de compléter alors l'article par un nouveau paragraphe II ainsi rédigé : « II. — Le Gouvernement déposera, avant le* 1er *octobre* 1977, *un projet de loi instituant un régime de base unique en matière d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et non salariés et de leurs conjoints. »* (p. 865, 866) ; Art. 2 : *amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à substituer, à la taxe d'entraide assise sur le chiffre d'affaires, prévue au premier alinéa du paragraphe* 1° *de cet article, « une fraction de la contribution sociale de solidarité » instituée par l'ordonnance n° 67-828 du* 23 *septembre* 1967 *et son sous-amendement tendant à limiter cette fraction à* 0,3 *pour mille pour certaines entreprises* (p. 867) ; *son amendement rédactionnel tendant à rédiger ainsi le début du deuxième alinéa de ce même* 1° : *« Les dispositions prévues au paragraphe III de l'article* 5... » (p. 868) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du paragraphe* 2° *de cet article : « 2° Une taxe additionnelle à la taxe d'entraide, assise sur la surface des locaux de vente destinés à la vente au détail, dès lors qu'elle dépasse* 400 *mètres carrés, des établissements ouverts postérieurement au* 31 *décembre* 1962. *Le taux de la taxe additionnelle... »* (p. 868, 869) ; *amendement de M. Robert Bruyneel tendant à modifier la fin du premier alinéa du paragraphe* 2° *de cet article par une disposition visant à remplacer le tarif dégressif de la taxe additionnelle par un abattement à la base de* 400 *mètres carrés sur la surface de vente prise en compte* (p. 869) ; *amendement de M. Jacques Braconnier tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui stipule que les mêmes taxes (d'entraide et additionnelle) frapperont les coopératives diverses* (p. 870) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit ledit dernier alinéa : « Les mêmes taxes frappent les coopératives de consommation et celles d'entreprises privées ou nationalisées et d'entreprises publiques. »* (ibid.) ; répond à M. Hector Viron (p. 871) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa de cet article : « ... le montant de leur* [des redevables] *chiffre d'affaires et la surface des locaux de vente destinés à la vente au détail dès lors qu'elle excède* 400 *mètres carrés. »* (p. 872) ; *amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à substituer le mot : « contribution », au mot : « taxe », dans les premier et deuxième alinéas de cet article* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à substituer la date du « 1er février de chaque année » à la date du « 1er janvier de chaque année » pour l'exigibilité des taxes* (p. 873) ; Art. 8 : *amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les décisions d'attribution des aides prévues à l'article* 7 *sont prises par des commissions... »* (p. 874) ; Art. 10 : *son amendement tendant à modifier la rédaction de la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article qui vise à préciser les conditions dans lesquelles doivent être mis en vente les fonds de commerce ou d'entreprise des commerçants et artisans susceptibles, éventuellement, de bénéficier de l'aide compensatrice* (p. 876) ; *sous-amendements de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à ajouter à la vente des fonds de commerce la vente du « droit au bail » et à modifier la procédure de la publicité donnée à cette mise en vente* (p. 877) ; *amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif aux conditions de la résiliation « de plein droit » du bail* (ibid.) ; Art. 13 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux garanties du bailleur cédant son fonds de commerce* (p. 878) ; Art. 14 : *amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à modifier la rédaction des deuxième et troisième alinéas de cet article et à ajouter un alinéa après le troisième (délimitation du montant de l'aide spéciale compensatrice entre un plafond et un plancher des revenus antérieurs du fonds de commerce ou de l'entreprise, éventuellement diminuée de la moitié du prix de vente du fonds ou de l'entreprise si la vente a été opérée)* (p. 879) ; *amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à supprimer la dernière phrase du cinquième alinéa de cet article, qui autorise le versement anticipé d'annuités à une caisse de retraite, par le bénéficiaire de l'aide âgé de moins de* 65 *ans, en vue d'un rachat de cotisations* (ibid.) ; *son amendement tendant, au même alinéa de l'article, à rem-*

placer les mots : « *... tout ou partie de ces annuités...* », *par les mots :* « *... tout ou partie de l'aide spéciale compensatrice...* » (ibid.) ; Art. 14 *bis : amendement de M. Jacques Braconnier tendant à compléter* in fine *cet article, ainsi rédigé :* « Art. 14 *bis.* — *L'aide spéciale compensatrice n'est pas imposable.* », *par la phrase suivante :* « *Elle est incessible et insaisissable.* » p. 880) ; Après l'art. 18 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 18 *bis ainsi rédigé :* « *Le Gouvernement présentera chaque année au Parlement, en annexe au projet de loi de finances, un document retraçant d'une part pour chacune des deux taxes, leur produit et le nombre des redevables, d'autre part les conditions d'emploi des ressources ainsi dégagées, enfin les perspectives pour l'année suivante.* » (p. 881) ; le retire (p. 882) ; Art. 2 (coordination) : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de l'alinéa 1° de cet article :* « 1° *Une taxe d'entraide constituée par une fraction de la contribution sociale de solidarité...* » (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur la garantie de ressources des travailleurs âgés de soixante ans au moins et privés d'emploi** [20 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1063). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article :* « *L'Etat contribue au financement du régime de garantie de ressources des travailleurs âgés de soixante ans au moins et privés d'emploi institué par l'accord national interprofessionnel du 27 mars 1972.* » (p. 1064) ; *son amendement, rectifié par le Gouvernement, tendant à stipuler que les modalités de fixation, et les conditions de versement de la contribution de l'Etat sont déterminées par voie de convention « avec l'organisme chargé de la gestion du régime créé par l'accord national interprofessionnel du 27 mars 1972.* » (p. 1065) ; *son amendement tendant à compléter cet articles* in fine *par un alinéa nouveau ainsi conçu :* « *Si l'entreprise et le syndicat professionnel intéressés n'ont pas recherché, au préalable, à assurer le reclassement des salariés victimes de ce licenciement, cette convention devra prévoir que les licenciements qui auraient été effectués ne seront pas pris en compte pour le calcul de la part de l'Etat.* » (ibid.) : le retire (p. 1066) ; Art. 4 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de cet article qui invite le Gouvernement à déposer, chaque année, un rapport sur la situation de l'emploi des personnes de soixante à soixante-cinq ans* (p. 1066, 1067). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [21 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observations sur le paragraphe II [sociétés d'agents de change] de cet article (p. 1144, 1145) ; observations sur le paragraphe III [sociétés financières d'innovation] du même article (p. 1145, 1146) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le deuxième alinéa du paragraphe III-A de l'article par les dispositions suivantes :* « *..., à moins qu'il ne s'agisse de ceux* [droits de propriété industrielle] *relatifs aux interventions pour la mise en œuvre desquelles elles* [les sociétés financières d'innovation] *auront été créées ou dont elles auraient assuré le financement.* » (p. 1146) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **portant traitement particulier pour l'acquisition de la nationalité française de certaines catégories de personnes proches de la France par l'histoire de la langue** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1286). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1325). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer* in fine *les mots :* « *... victimes des modifications des structures économiques.* » (p. 1326) ; Art. 1er *bis : ses amendements tendant, d'une part, à rétablir le paragraphe II de cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture, d'autre part, à supprimer en conséquence le paragraphe III (nouveau) introduit par l'Assemblée nationale* (p. 1326, 1327) ; Art. 2 : *son amendement tendant à reprendre pour cet article* (financement des aides prévues en faveur des artisans et commerçants concernés par le présent projet de loi) *le texte adopté en première lecture par le Sénat* (p. 1327, 1328) ; Art. 8 : *son amendement tendant, au début du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots :* « *Les décisions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice...* », *par les mots :* « *Les décisions d'attribution des aides prévues à l'article 7...* » (p. 1328) ; Art. 10 : *son amendement tendant à revenir au texte adopté en première lecture par le Sénat pour le deuxième alinéa de cet article, à savoir que la mise en vente par affichage peut être également effectuée « dans le local où est exploité le fonds ou l'entreprise, ainsi que selon les modes de publicité fixés par le décret prévu à l'article 18.* » (p. 1329) ; *son amendement tendant à s'insérer, à la deuxième ligne du dernier alinéa, après les mots :* «..., *le locataire peut demander...*», *les mots :* « *par acte extrajudiciaire* » (ibid.) ; *son amendement tendant à rétablir, à la fin de cet article, l'alinéa voté en première lecture par le Sénat et ainsi rédigé :* « *Si, à l'expiration du délai de trois mois prévu à l'alinéa précédent, la vente n'est pas opérée, la résiliation intervient de plein droit avec effet d'un mois à partir de l'expiration dudit délai.* » (ibid) ; Art. 13 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article :* « *En cas de vente effectuée dans les conditions définies à l'article 10 et lorsque le bail exige le concours du bailleur à l'acte de cession, ce concours ne peut être refusé sans motif sérieux et légitime.* » (p. 1329, 1330) ; Art. 14 : répond aux observations de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce (p. 1330). — **Commission mixte paritaire** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1452). — Discussion des articles. — Art. 2 : répond à l'observation de M. Jacques Descours Desacres (p. 1453). — Son refus de s'associer à la motion de M. Marcel Champeix tendant à opposer la question préalable à la poursuite de la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen, en matière d'électricité** [26 octobre 1972] (p. 1850, 1851). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, tendant à proposer une rédaction modulée du premier alinéa de cet article relatif à l'autorisation qui peut être accordée pour la constitution de sociétés anonymes en considération de l'intérêt européen de leur activité* (p. 1855, 1856) ; *amendement de M. Michel Chauty tendant, à la fin du troisième alinéa de cet article, à substituer la notion de « personnes morales de nationalité étrangère » à celle de « personnes morales ressortissantes des Etats membres des Communautés européennes* » (p. 1859) ; *Après l'article 2 : amendement de M. Jacques Genton tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'autoriser Electricité de France à participer à des entreprises communes prévues par le traité de la Communauté européenne pour l'énergie atomique* (p. 1861) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1862, 1863). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau qui tend à prévoir des dispositions transitoires en faveur des gens du voyage dans la mesure où les ventes de leurs produits n'excèdent pas 200 francs* (p. 2109, 2110) ; le retire (p. 2110). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale** [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — *Discussion des articles. — Après l'art. 1er : amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Louis Talamoni, tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet une réforme du système fiscal* (p. 2164) ; Art. 2 : observation sur la *partie de l'amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative aux dirigeants d'entreprises* (p. 2166) ; Après l'art. 2 : explique son vote sur *l'amendement de M. Henri Tournan tendant à insérer un article additionnel ayant pour but d'aménager les taux de la taxe sur la valeur ajoutée par la création d'une « taxe statistique sur la fortune* » (p. 2167) ; Après l'art. 3 : *amendement de M. Henri Tournan tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de modifier la régime des droits de mutation à titre gratuit et en particulier des droits de succession* (p. 2174) ; Art. 2 (suite) et 2 *bis :* observation sur la suppression de l'avoir fiscal demandée par les *amendements de M. Henri Tournan et de M. Fernand Lefort* (p. 2178) ; Après l'art. 3 *bis :* observation sur le problème des revenus intégralement déclarés par des tiers (p. 2182) ; Art. 4 : observation sur l'augmentation des taxes sur l'essence ou sur les produits pétroliers (p. 2184) ; Art. 7 : observations sur la teneur de l'article (p. 2186) ; Art. 10 : observation sur la taxation des voitures de plus de 16 C.V. et des voitures de sociétés (p. 2188) ; Art. 19 : observations sur la teneur de l'article et, d'une façon générale, sur les taxes diverses sur les salaires (p. 2196). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la partie comptable du budget et sur la politique industrielle prise dans son ensemble : le climat dans lequel elle se développe, les orientations à lui donner et les lacunes à combler (p. 2218 à 2221). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : explication de vote sur *l'amendement de M. Jacques Pelletier tendant à supprimer les autorisations de programme de ce titre* (p. 2367). —

Suite de la discussion [29 novembre 1972]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les discussions qui se sont instaurées au sein du Parlement européen, sur la politique de coopération entre pays riches et pays pauvres, sur la condition des personnes et des biens des Français résidant à l'étranger, enfin sur nos relations avec les pays du Maghreb (p. 2524, 2525). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — ECONOMIE ET FINANCES : I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations s'étant limitées à demander l'accélération de la liquidation des dossiers des rapatriés et spoliés (p. 2634, 2635). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, à l'examen du budget des rapatriés. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes posés par les frais de rapatriement et la difficulté de reconversion de certains Français rentrés soit d'Indochine, soit d'Afrique noire, soit même d'Afrique du Nord, sur l'indemnisation des spoliés (p. 2769 à 2771). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 39. — Etat E. — Avant la ligne 63 : *son amendement* tendant à ajouter une nouvelle ligne ainsi rédigée : « 63 A. *Cotisation des entreprises ressortissant au centre technique des tuiles et briques : 0,50 p. 100 du chiffre d'affaires, toutes taxes comprises, taux ramené à 0,25 p. 100 sur les briques séchées en plein air.* » (p. 2957) ; le retire (p. 2958) ; Après l'art. 41 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « *Le ministre de l'économie et des finances est autorisé à prévoir une avance de 30 millions de francs à répartir au prorata des avoirs bloqués en Algérie dans des comptes appelés « comptes de départ définitif » ouverts à des personnes physiques françaises rapatriées d'Algérie ; l'Etat français sera subrogé aux droits des intéressés à due concurrence vis-à-vis de l'Etat algérien.* » (p. 2962) ; le retire (*ibid.*). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Après l'art. 50 *quinquies* : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à préciser les conditions de cessions de brevets payées sous forme de redevances proportionnelles, lesquelles pourront être assimilées aux licences d'exploitation* (p. 2983) ; le retire (*ibid.*) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à insérer un article additionnel qui vise à modifier les dispositions de l'article 180 du code général des impôts relatif à la taxation d'office sur le revenu du contribuable dont les dépenses personnelles sont hors de proportion avec le revenu déclaré* (p. 2988). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux remisiers et gérants de portefeuille** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3099). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à préciser que les remisiers, employés d'agents de change et salariés en tant que tels, pourront continuer à exercer leur activité de remisier dans leur intérêt et dans celui de l'agent dont ils sont salariés* (p. 3091) ; *le retire* (p. 3092). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 6 : observations sur la teneur de cet article (p. 3151) ; *son amendement tendant à compléter comme suit le paragraphe 4 de cet article : « Toutefois, les dispositions antérieures continueront de s'appliquer aux établissements et bureaux créés avant cette date.* » (ibid.) ; Art. 13 et Etat A ; Art. 14 et Etat B : observations sur la teneur de ces deux articles (p. 3164, 3165).

AUBRY (M. ANDRÉ) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues, tendant à instituer, dans le secteur privé, une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et au fonctionnement de crèches [1er juillet 1972] (n° 380).

Rapport supplémentaire, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues tendant à instituer, dans le secteur privé, une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et au fonctionnement de crèches [12 octobre 1972] (n° 13).

Question orale :

M. André Aubry attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur les difficultés rencontrées par les téléspectateurs habitant un pavillon à proximité de grands immeubles, pour réceptionner correctement les émissions. Il est admis par l'Office de radiodiffusion-télévision française (O. R. T. F.) que les réceptions de télévision sont perturbées par ces constructions modernes en béton armé. Techniquement, il est possible d'améliorer les réceptions ainsi perturbées en plaçant une ou plusieurs antennes situées sur l'immeuble ou les immeubles écrans mis en cause, ou à un autre emplacement bien dégagé. Tenant compte qu'il n'existe pas actuellement de texte législatif ou réglementaire visant ce genre de gêne exceptionnelle qui dépasse les inconvénients normaux de voisinage, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette situation et, notamment, s'il ne considère pas que le promoteur de ces immeubles devrait être contraint d'installer à ses frais une antenne collective destinée à desservir les téléspectateurs gênés [7 juin 1972] (n° 1246). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1246).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au travail clandestin** [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 774). — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 778). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la condition d'âge pour être électeur aux élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel** [13 juin 1972]. — Discussion de l'article additionnel, après l'article unique : *amendement de M. Robert Schwint tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel ayant pour objet d'abaisser l'âge d'éligibilité, pour être délégué du personnel ou membre du comité d'éligibilité, de vingt et un ans accomplis à dix-huit ans accomplis* (p. 914). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1246** (cf. *supra*) [27 juin 1972] (p. 1246). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi** de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues **tendant à instituer, dans le secteur privé, une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et au fonctionnement de crèches** [12 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1749 à 1751). — Discussion des articles. — Art. 1er : observation sur l'application de l'article 40 de la Constitution demandée par le Gouvernement pour le premier alinéa de cet article (p. 1753). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*). III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la place du budget dans les perspectives du VIe Plan, sur les retards pris dans l'application de la loi hospitalière, sur l'organisation de la profession de pharmacien, sur la formation des personnels sanitaires et sociaux (p. 2574 à 2576) ; explication de vote sur l'ensemble du budget (p. 2595). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — TRANSPORTS : III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observation ayant porté essentiellement sur le projet de moteur de dix tonnes de poussée à réaliser par la S. N. E. C. M. A. et sur la situation des techniciens et des cadres de l'aviation civile (p. 2626 à 2628). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise** [13 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à ajouter, au texte présenté pour compléter l'avant-dernier alinéa de l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945, les dispositions suivantes : « Lorsque le premier collège ouvriers et employés dépasse 60 p. 100 du personnel, la représentation du comité d'entreprise au conseil d'administration ou de surveillance est portée à cinq, dont trois pour le premier collège. »* (p. 3067) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui vise à modifier la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 6 de l'ordonnance susvisée, par la création d'un collège spécial pour les cadres dont l'effectif dans l'entreprise est au moins égal à 25* (p. 3068).

AUBURTIN (M. JEAN) [Paris].

Devenu Sénateur le 15 septembre 1972 en remplacement de M. Albert Chavanac, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Jacques Braconnier, démissionnaire [3 octobre 1972].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Bernard Talon, démissionnaire [10 octobre 1972].

B

BAGNEUX (M. JEAN de) [Côtes-du-Nord].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (arts et lettres), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. — Tome I).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (arts et lettres), à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la protection du patrimoine artistique et sur l'action culturelle caractérisée par le développement de l'enseignement de l'architecture, par la création de centres d'animation, par la présence du Centre d'art contemporain, par la décentralisation dramatique (p. 2547 à 2549).

BAILLY (M. JEAN), **secrétaire d'Etat au commerce** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion générale (p. 291, 292). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Paul Malassagne tendant, après les mots : «... ou pour offrir des prestations de services... », à insérer les mots suivants : « ... sans l'accord préalable du client... »* (p. 295) ; Art. 1er *bis* nouveau : *amendement de M. Fernand Chatelain tendant, après l'article* 1er, *à insérer un article additionnel nouveau qui fait obligation, à toute personne dont le démarchage n'est qu'une activité très occasionnelle, d'être titulaire de la carte d'identité professionnelle prévue par la loi modifiée du* 8 *octobre* 1919 (p. 296) ; répond à M. Michel Chauty (*ibid.*) ; Art. 2 : *son amendement au septième alinéa de cet article tendant à faire apparaître sur le contrat « le texte intégral des articles* 2, 3, 4 *et* 5 *» et amendement de M. Albert Chavanac ne souhaitant faire apparaître que « le texte intégral des articles* 2, 3 *et* 4 *»* (p. 298) ; *amendement de M. Henri Caillavet tendant, au dernier alinéa de cet article qui concerne la signature des contrats, à remplacer les mots : « ... de la main même du client », par les mots : « ... par le client »* (ibid) ; Art. 3 : *deux amendements de M. Albert Chavagnac, amendement de M. Henri Caillavet et amendement de M. Paul Malassagne tendant tous les quatre à proposer une réduction et une modification du point de départ du délai de renonciation du client qui a passé commande* (p. 299, 300) ; Art. 4 : *amendement de M. Henri Caillavet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (interdiction du versement d'arrhes et modalités de perception d'acomptes autorisée sous forme de billets à ordre) (p. 301) ; *son amendement tendant à compléter le texte de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois lorsqu'un appareil est laissé à la disposition d'une personne par un démarcheur, un cautionnement peut être demandé si un contrat a été souscrit dans les formes prévues à l'article* 2. *Ce cautionnement ne peut excéder* 20 p. 100 *du prix de l'objet au comptant, il est remboursé si le contrat est résilié, le client pouvant retenir l'appareil jusqu'au remboursement intégral. », et amendement de M. Albert Chavanac, assorti d'un sous-amendement de M. Paul Malassagne, substituant les mots : « Lorsque des marchandises ou objets », aux mots : « Toutefois lorsqu'un appareil... »* (p. 302, 303) ; répond à M. Jacques Descours Desacres (p. 303) ; Art 6 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par une disposition qui, à défaut de l'entreprise, fait assumer la responsabilité civile par les organismes de cautionnement auxquels les démarcheurs sont éventuellement affiliés* (p. 304) ; Art. 8 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de cet article qui vise à exclure du champ d'application de la loi toutes les formes de démarchage qui font l'objet d'une réglementation particulière* (p. 305) ; *sous-amendement de M. Albert Chavanac tendant à supprimer dans le paragraphe* b *de son amendement les mots suivants : « ... lorsqu'elle est assortie* [la vente de véhicules automobiles neufs] *de la reprise par le vendeur d'un véhicule usagé ; »* (p. 306) ; *amendement de M. Henri Caillavet tendant à compléter cet article* in fine *par un nouvel article ainsi conçu : « f) La vente par catalogue de marchandises pouvant être soit échangées, soit reprises, moyennant le remboursement de leur prix. »* (p. 307) ; *amendement de M. Henri Caillavet tendant à compléter le même article* in fine *par un nouvel alinéa ainsi conçu : « g) Les ouvrages de bibliophilie, les livres anciens de collections, les objets culturels anciens. »* (p. 308) ; Art. 9 : *amendement de M. Albert Chavanac tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour fixer la date d'entrée en vigueur de la présente loi* (ibid). — Répond à la question orale de M. Jean Cluzel relative au **versement de certains traitements et salaires sur un livret de caisse d'épargne** [30 mai 1972] (p. 532, 533). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 781). — Discussion des articles. — Art. 1er. — *amendement de M. Pierre Croze tendant à remplacer les mots : « ... en une même enceinte... », par les mots : « ... dans un même ensemble commercial... »* (p. 783) ; Art. 18 : répond à M. Maxime Javelly (p. 794). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Hector Viron tendant à supprimer les mots : « ... pour une durée de cinq ans... », dans le début de cet article ainsi rédigé : « Il est institué, pour une durée de cinq ans à partir du* 1er *janvier* 1973, *un régime... »* (p. 864) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à proposer une rédaction modulée de cet article de manière à faire référence à l'ensemble du titre II ci-après* (p. 865) ; Art. 1er *bis : amendement de M. André Armengaud tendant à substituer, avec une modification rédactionnelle, le paragraphe II de cet article au paragraphe I et de compléter alors l'article par un nouveau paragraphe II ; ces deux paragraphes demandant au Gouvernement de prendre des engagements pour l'avenir des commerçants et artisans* (p. 865, 866) ; Art. 2 : *son amendement tendant à substituer, à la taxe d'entraide assise sur le chiffre d'affaires, prévue au premier alinéa du paragraphe* 1° *de cet article, « une fraction de la contribution sociale de solidarité » instituée par l'ordonnance n° 67-828 du* 23 *septembre* 1967 *et sous-amendement de M .André Armengaud tendant à limiter cette fraction à* 0,3 *pour mille pour certaines entreprises* (p. 867) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à compléter la deuxième phrase du même* 1° *de cet article par une disposition visant à réduire, par décrets, les taux de cette taxe pour certaines catégories d'entreprises* (p. 868) ; *son amendement rédactionnel au troisième alinéa tendant à mettre au présent les mots : « ... seront applicables... »* (ibid.) ; *amendement de M. Robert Bruyneel tendant à modifier la fin du premier alinéa du paragraphe* 2° *de cet article par une disposition visant à remplacer le tarif dégressif de la taxe additionnelle par un abattement à la base de* 400 *mètres carrés sur la surface de vente prise en compte* (p. 869) ; *amendement de M. Jacques Braconnier tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui stipule que les mêmes taxes (d'entraide et additionnelle) frapperont les coopératives diverses* (p. 870) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin dudit alinéa : « ... et, en particulier, les coopératives de consommation, et celles d'entreprises privées ou nationalisées et d'entreprises publiques. »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; répond à M. Jacques Braconnier et à M. Hector Viron (p. 871) ; Art. 3 : *son amendement rectifié tendant : 1° au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... des taxes instituées à l'article* 2... », *par les mots : « ... des contributions instituées à l'article* 2... » ; 2° *au deuxième alinéa, à remplacer les mots : « ... le montant de la taxe... », par les mots : « ...le montant de la contribution et de la taxe... »* (p. 872) ; Art. 4 : répond à M. Marcel Souquet (ibid.) ; Art. 3 (*suite*) : *son amendement à nouveau rectifié tendant : 1° au premier alinéa, à substituer le mot « visées » au mot « instituées » ; 2° au deuxième alinéa, à remplacer les mots : « de la taxe », par les mots : « des taxes »* (p. 873) ; Art. 8 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les décisions d'attribution des aides prévues à l'article* 7 *sont prises par des commissions... »* (p. 874) ; *son amendement tendant à compléter cet article par le nouvel alinéa suivant : « Les règles générales applicables à ces décisions*

sont fixées par la commission ou l'organisme institués à l'article 7 *et approuvées par voie réglementaire.* » (p. 874 ; 875) ; Art. 9 : *amendement de M. Pierre Croze tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par des dispositions visant à réduire à deux ans le délai pour bénéficier de l'aide spéciale compensatrice en faveur des commerçants et artisans établis antérieurement hors de France* (p. 875) ; *son amendement tendant à compléter le même alinéa de l'article par les dispositions suivantes : « Le décret prévu à l'article* 18 *déterminera les modalités selon lesquelles l'activité commerciale ou artisanale, lorsqu'elle a été pour partie exercée dans un territoire qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, sera prise en compte au titre du délai de* 15 *ans prévu ci-dessus.* » (ibid.) ; répond à M. Jacques Braconnier (p. 876) ; Art. 10 : *son amendement pour harmoniser la rédaction de la fin du premier alinéa de cet article avec celle de l'article* 9 (ibid.) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à modifier la rédaction de la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article qui vise à préciser les conditions dans lesquelles doivent être mis en vente les fonds de commerce ou d'entreprise des commerçants et artisans susceptibles, éventuellement, de bénéficier de l'aide compensatrice et ses deux sous-amendemenits tendant à y ajouter la notion de « droit au bail » et à modifier la procédure de la publicité donnée à cette mise en vente* (p. 876, 877) ; *son amendement tendant à recourir à « l'acte extra-judiciaire » pour la demande anticipée de résiliation du bail prévue au troisième alinéa de cet article* (p. 877) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Si, à l'expiration du délai de trois mois prévu à l'alinéa précédent, la vente n'est pas opérée, la résiliation intervient de plein droit avec effet d'un mois à partir de l'expiration dudit délai.* » (ibid.) ; Art. 14 : *son amendement tendant à rédiger comme ci-après les deuxième et troisième alinéas de cet article et à insérer après celui-là un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, ce montant* [de l'aide spéciale compensatrice] *ne peut excéder trois fois le plafond de ressources fixé en application de l'article* 9 *ci-dessus pour avoir vocation à l'aide spéciale compensatrice. Il ne peut non plus être inférieur à une fois et demie ledit plafond. Dans tous les cas, ce montant est diminué de la moitié du prix de vente éventuel du fonds, de l'entreprise ou du droit au bail.* » (p 878, 879) ; *son amendement tendant à supprimer la dernière phrase du cinquième alinéa de cet article ainsi rédigée : « Toutefois, il* [le bénéficiaire de moins de 65 ans] *pourra demander que tout ou partie de ces annuités soit, par anticipation, versé directement à sa caisse de retraite pour être affecté au rachat de cotisations.* » (p. 879) ; *amendements de M. André Armengaud et de M. Jacques Braconnier tendant, au même alinéa de l'article, à remplacer les mots : « ... tout ou partie de ces annuités... », par les mots : « ... tout ou partie de l'aide spéciale compensatrice...* » (p. 880) ; Art. 14 *bis : amendement de M. Jacques Braconnier tendant à compléter* in fine *cet article, ainsi rédigé :* « Art. 14 *bis. — L'aide spéciale compensatrice n'est pas imposable. », par la phrase suivante : « Elle est incessible et insaisissable.* » (ibid.) ; Art. 14 *ter :* répond aux observations de M. Jean Gravier (*ibid.*) ; Art. 17 : *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... dans une entreprise commerciale ou artisanale... », par les mots : « ... dans toute entreprise, quelle qu'elle soit...* » (p. 831) ; Après l'art. 18 : *amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel* 18 bis *pour demander au Gouvernement la production d'un document annuel permettant au Parlement de suivre l'évolution des opérations prévues au présent projet de loi* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les dispositions de la loi du 13 juillet 1930 relatives à la durée et à la résiliation des contrats d'assurances** [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 942). — Discussion des articles. — Art. additionnel : *amendement de M. Jacques Genton tendant, après l'article* 1er, *à insérer un article additionnel* 1er bis nouveau *relatif à la mention apparente de la durée du contrat* (p. 942 ; 943) ; Art. 2 : *amendement de M. Jacques Genton tendant à supprimer cet article qui détermine les modalités de résiliation du contrat d'assurance sous certaines conditions explicitées dans ledit article* (p. 943) ; Art. 3 *bis* nouveau : *amendement de M. Jacques Genton tendant, après l'article* 3, *à insérer cet article additionnel se proposant de modifier le deuxième alinéa de l'article* 27 *de la loi du* 13 *juillet* 1930 *relatif à l'interruption de la prescription biennale* (p. 944). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1325). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer* in fine *les mots : « ... victimes des modifications des structures économiques. »* (p. 1326) ; Art 1er *bis : amendements de M. André Armengaud tendant, d'une part, à rétablir le paragraphe II de cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture, d'autre part, à supprimer en conséquence le paragraphe III (nouveau) introduit par l'Assemblée nationale* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. André Armengaud tendant à reprendre pour cet article* (financement des aides prévues en faveur des artisans et commerçants concernés par le présent projet de loi) *le texte adopté par le Sénat en première lecture* (p. 1328) ; Art. 8 : *amendement de M. André Armengaud tendant, au début du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Les décisions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice... », par les mots : « Les décisions d'attribution des aides prévues à l'article* 7... » (ibid) ; Art. 13 : *amendement de M. André Armengaud tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui ne permettrait au bailleur de s'opposer à la cession du fonds ou du droit au bail que s'il peut justifier d'un motif sérieux et légitime* (p. 1330) ; Art. 14 : observations sur la rédaction de cet article (*ibid.*). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1380). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1452, 1453). — Discussion des articles. — Art. 2 : répond à l'observation de M. Jacques Descours Desacres (p. 1453).

BAJEUX (M. OCTAVE) [Nord].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs réunions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole [30 mars 1972. — *J. O.* lois et décrets du 31 mars 1972. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971] et [4 avril 1972] (n° 161).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole [8 juin 1972] (n° 246).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord international sur le blé de 1971 comprenant la convention sur le commerce du blé et la convention relative à l'aide alimentaire signées à Washington le 3 mai 1971 [22 juin 1972] (n° 294).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (agriculture et développement rural) sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome I).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972]. — Discussion générale (p. 212 à 215). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Les sociétés coopératives agricoles et leurs unions peuvent procéder à la réévaluation de tout ou partie de leurs bilans.* » (p. 224) ; Art. 5 : *son amendement tendant à supprimer la référence aux « caisses de crédit agricole » prévue à la deuxième ligne du paragraphe II de cet article* (p. 224, 225) ; *son amendement tendant, à la fin de la première phrase du premier alinéa du paragraphe II de cet article, à supprimer les mots : « émises* [les parts sociales] *antérieurement au* 1er *janvier* 1959 » (p. 225) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du paragraphe II de cet article : « En cas de revalorisation des parts sociales, celle-ci sera effectuée dans la limite du barème en vigueur fixant le taux de majoration applicable aux rentes viagères.* » (ibid.) ; Titre Ier : *son amendement de coordination, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de ce titre : « Réévaluation des bilans des sociétés coopératives agricoles et de leurs unions.* » (p. 225, 226) ; *son amendement de coordination tendant, au début du titre* Ier, *à supprimer la rubrique : « Section première* » (p. 226) ; *son amendement de coordination tendant, avant l'article* 5 *à supprimer la rubrique : « Sec-*

tion II. — Utilisation des réserves de réévaluation des bilans. » (ibid.) ; *son amendement de coordination tendant, à la fin du titre Ier, à supprimer la rubrique :* « *Section III* » (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement rédactionnel au paragraphe II, alinéa* a, *du texte présenté pour l'article* 1er *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967 (ibid.) ; *son amendement rédactionnel, au paragraphe III, alinéa* b, *du texte présenté pour l'article* 1er *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967, *tendant à supprimer les mots :* « *sous réserve des dispositions de l'article* 6 *ci-dessous ;* » (p. 226, 227) ; *amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa du paragraphe III du texte présenté pour l'article* 1er *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967, *qui viserait à exclure certaines coopératives du champ d'application de la loi et à leur accorder des dérogations spéciales* (p. 227) ; *son amendement au même alinéa de ce même paragraphe III tendant à faire également référence à l'article* 5 *de la présente loi pour les choix qui sont ouverts aux coopérateurs* (ibid.) ; Art. 9 : observations sur la teneur de l'article (p. 228) ; Art. 10 : *son amendement tendant, au paragraphe II de cet article, dans le texte présenté pour le quatrième alinéa de l'article* 3 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967, *après les mots :* « *L'arrêté du ministre de l'agriculture...* », *à insérer les mots :* « *...ou du préfet...* » (ibid.) ; Art. 11 : *son amendement tendant à remplacer le paragraphe I de cet article par des dispositions visant à modifier l'article* 4 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967 *relatif au problème de la pondération des voix à l'intérieur :* 1° *des coopératives siégeant en assemblée générale (le même associé ne pourrait disposer de plus d'un vingtième des voix et, en tout état de cause, de plus de dix voix) ;* 2° *des unions de coopératives où le même associé ne pourrait disposer de plus des deux cinquièmes des voix ; sous-amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à supprimer, dans l'amendement ci-dessus, le membre de phrase :* « *et, en tout état de cause, de plus de dix voix.* » (p. 229, 230, 231) ; *son amendement tendant, après le paragraphe I, à insérer un paragraphe I* bis *ainsi rédigé :* « *I* bis. — *L'article* 5 *de l'ordonnance n°* 67-813 *du* 26 *septembre* 1967 *est rédigé comme suit :* « Article 5. — *Les administrateurs, les membres des conseils de surveillance et directoires des sociétés coopératives et union de sociétés coopératives peuvent recevoir une indemnité compensatrice de l'activité consacrée à l'administration de la coopérative* (p. 231) ; *son amendement tendant à limiter le paragraphe II à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article* 6 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967 (porter de 12 p. 100 à 25 p. 100 le volume des approvisionnements en produits agricoles des coopératives auprès de tiers) *et deux amendements de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, au même paragraphe II, tendant, d'une part, à porter le pourcentage de* 12 p. 100 *à* 20 p. 100, *d'autre part, à proposer une nouvelle rédaction de l'avant-dernier alinéa relatif aux participations que prennent les coopératives dans des sociétés commerciales* (p. 232) ; *rectifie son amendement ramenant le pourcentage ci-dessus à* 20 p. 100 (p. 235) *et demandant la suppression des cinq derniers alinéas du paragraphe II* (p. 236) ; Art. 12 : *ses quatre amendements au texte proposé pour l'article* 7 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967 *tendant à substituer, aux divers alinéas de cet article, la notion d'augmentation du capital social à celle de revalorisation* (p. 239) ; Art. 13 : *son amendement de coordination au premier alinéa du texte proposé pour l'article* 8 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967 (p. 240) ; Art. 14 : *son amendement de forme aux deux premiers alinéas du texte proposé pour l'article* 9 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967 *qui concerne les règles de dévolution de l'actif net en cas de liquidation d'une société coopérative* (ibid.) ; Art. 19 : *son amendement tendant, dans le texte proposé pour l'article* 12 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967, *à rétablir le* 4°, *soit la* « *Caisse nationale de crédit agricole et ses filiales* » *comme associé non coopérateur autorisé* (p. 240, 241) ; *son amendement tendant, au même article* 12, *à rétablir le* 8° *dans la rédaction suivante :* « 8° *Des organismes à caractère professionnel ou interprofessionnel intervenant dans l'orientation et le soutien des productions agricoles ;* » (p. 241) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant, au même article* 12-9°, *après les mots :* « *des groupements d'intérêt économique* », *à insérer les mots :* « *professionnels ou* » (ibid.) ; *son amendement tendant, au même article* 12, *après le* 10°, *à ajouter un* 11° *ainsi rédigé :* « 11° *De toutes coopératives agricoles ou unions de coopératives agricoles* » (p. 241, 242) ; le retire (p. 242) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le septième alinéa du texte proposé pour l'article* 13 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967 : « *Ils* [les associés non coopérateurs] *ne peuvent détenir ensemble plus d'un cinquième des voix en assemblée générale, ces voix pouvant être pondérées dans les conditions fixées statutairement. En outre, aucun associé non coopérateur ne peut disposer de plus de* 10 p. 100 *des voix.* » (ibid.) ; *son amendement tendant à remplacer les deux dernières phrases du second alinéa du texte proposé pour l'article* 14 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967 *par un alinéa relatif à la représentation des associés non coopérateurs dans le conseil d'administration ou dans le conseil de surveillance* (p. 243) ; Art. 21 : *son amendement tendant à ne faire jouer l'obligation de* 20 p. 100 *minimum de non agriculteurs que pour les sociétés d'intérêt collectif agricole* (S. I. C. A.) « *constituées postérieurement au* 29 *septembre* 1967 » (p. 244) ; Art. 22 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article :* « *Peuvent être constituées des sociétés coopératives agricoles de caution mutuelle et des unions de ces sociétés ayant pour objet de faciliter le recours au crédit de leurs adhérents.* » (p. 244, 245) ; Art. 23 : *son amendement rédactionnel au paragraphe II de cet article* (p. 245) ; Intitulé du titre IV : *son amendement tendant à le rédiger comme suit :* « Titre IV. — Des sociétés coopératives agricoles de caution mutuelle. » (*ibid.*) ; Art. 25 : *son amendement tendant à fixer au* « 29 *septembre* 1972 » *la date d'entrée en vigueur de la présente loi* (ibid.) ; Article additionnel 27 : *son amendement tendant, après l'article* 26, *à insérer un article additionnel prévoyant la mise en œuvre nécessaire d'une codification des textes législatifs concernant les coopératives agricoles* (p. 245, 246) ; Après l'article 27 : *son amendement tendant à insérer, à la fin de la proposition de loi, un article additionnel* 28 *ainsi rédigé :* « *Sont ratifiées les dispositions de l'ordonnance n°* 67-813 *du* 26 *septembre* 1967, *autres que celles abrogées ou modifiées par la présente loi.* » (p. 246, 247) ; le retire (p. 247). — **Deuxième lecture** [14 juin 1972]. — Discussion générale (p. 954, 955 ; 959). — Discussion de l'article 11 : *son amendement tendant à supprimer le mot* « *principale* » *dans le texte du deuxième alinéa du paragraphe V de cet article qui stipule que pour déterminer si l'autorisation est nécessaire ou non, il soit fait référence à l'activité principale de la personne morale dans laquelle une coopérative prend une participation* (p. 960) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du même paragraphe V :* « *Un décret, pris après consultation des organisations professionnelles intéressées, fixera...* » (ibid.) ; le retire (p. 961). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord international sur le blé de 1971 comprenant la convention sur le commerce du blé et la convention relative à l'aide alimentaire, signées à Washington le 3 mai 1971** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1364, 1365). — Explication de vote, **en deuxième lecture,** sur l'ensemble de la **proposition de loi tendant à compléter les articles 849 et 851 du code rural relatifs à l'évaluation et au paiement de l'indemnité due au preneur sortant** [30 juin 1972] (p. 1441, 1442). — Intervient dans la suite de la discussion **du projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 *sexies : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu :* « *Pour l'appréciation de la limite de* 500.000 *francs prévue par l'article* 9 *de la loi n°* 70-1199 *du* 21 *décembre* 1970 *aux exploitations d'élevage, les recettes provenant des opérations concernant les produits animaux ne sont retenues que pour* 70 p. 100 *de leur montant. La présente disposition n'aura effet que jusqu'au* 31 *décembre* 1975. » (p. 2171). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'évolution générale des dotations budgétaires, sur le remembrement, sur la situation des secteurs agricoles et alimentaires, sur l'affaire des abattoirs de La Villette, sur l'angoissant problème de l'exode rural, sur la prime dite à la « vache tondeuse » et la prime d'installation en faveur des jeunes agriculteurs, enfin sur la part insuffisante faite à l'équipement de l'agriculture (p. 2426 à 2428).

BALESTRA (M. CLÉMENT) [Var].

BARBIER (M. PIERRE) [Nièvre].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Dépôt législatif :

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales à la suite d'une mission d'information en Yougoslavie chargée d'étudier les formules d'autogestion des entreprises et des collectivités locales [18 mai 1972] (n° 205).

BARDOL (M. JEAN) [Pas-de-Calais].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto assorti d'un sous-amendement rédactionnel de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif à l'assujettissement à la T. V. A. des sections locales d'une association nationale* (p. 470) ; Art. 13 *bis : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer cet article qui valide des nominations et des promotions dans les différents grades du corps des attachés d'administration centrale au titre des années* 1963, 1964 *et* 1965 (p. 473, 474) ; Art. 17 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer cet article qui a pour objet de donner une définition du terrain à bâtir situé dans un périmètre déterminé* (p. 475, 477) ; Après l'art. 18 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel* 18 bis nouveau *qui vise à assujettir les terrains de camping à la contribution foncière des propriétés bâties* (p. 478) ; Art. 25 : *amendement de M. Etienne Dailly, assorti du sous-amendement de M. Louis Courroy, tendant à rétablir cet article qui demande la validation, à compter du 6 décembre* 1968, *des unités de valeurs, titres et diplômes délivrés par les unités pédagogiques d'architecture depuis cette date, sous réserve qu'il ne l'aient pas été par erreur ou obtenus par fraude* (p. 481). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Colin, de M. Emile Durieux et de M. André Dulin, relatives à l'**habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir les fonds des notaires** [10 octobre 1972] (p. 1711). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 *sexies : son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet un allègement de l'imposition sur le revenu des personnes physiques, notamment en faisant passer la déduction pour frais professionnels de* 10 *à* 15 *p.* 100 *et la déduction forfaitaire de* 20 *à* 30 *p.* 100 (p. 2171) ; Art. 2 (*suite*) : explication de vote sur l'article (p. 2179, 2180) ; Après l'art. 3 *bis :* soutient *l'amendement de M. Jacques Duclos tendant à insérer un article additionnel qui permettrait de dégrever d'office de la contribution mobilière, afférente à l'habitation principale, les pensionnés et retraités de plus de soixante-cinq ans, dans la mesure où ils ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu* (p. 2180) ; Art. 5 : explication de vote sur l'article (p. 2185) ; Art. 19 : explication de vote sur l'article (p. 2196) ; Art. 20 et Etat A : explication de vote sur l'ensemble relatif à l'équilibre des ressources et des charges (p. 2208). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES.— TRANSPORTS (*suite et fin*) : IV. — MARINE MARCHANDE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation de la construction navale, sur la place de l'armement au commerce dans le concert mondial, sur les produits de la pêche maritime et sur l'amertume des pensionnés et des veuves ressortissant du régime spécial de retraite des gens de mer (p. 2920 à 2924) ; répond à M. Robert Galley, ministre des transports (p. 2931, 2932). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1973 (p. 3004, 3005) ; répond à M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances (p. 3011). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3116).

BARKHAT GOURAT (M. HAMADOU) [Territoire français des Afars et des Issas].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'état civil dans le Territoire français des Afars et des Issas** [25 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant, dans les deuxième et troisième alinéas de cet article, à porter de « un mois » à « deux mois » le délai nécessaire pour déclarer les naissances et les décès* (p. 498) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2005). — **Deuxième lecture** [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3167).

BARRACHIN (M. EDMOND) [Hauts-de-Seine].

BARROUX (M. ANDRÉ) [Puy-de-Dôme].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement du territoire), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome V).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la politique de rénovation rurale, sur la décentralisation industrielle et celle des activités tertiaires, sur le développement des villes moyennes et sur le problème angoissant de l'agglomération parisienne (p. 2688 à 2690).

BAUMEL (M. JACQUES), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre-Christian Taittinger ayant trait à une **politique de prévention et de sécurité routières** [25 avril 1972] (p. 179 à 182).

BAYROU (M. MAURICE) [Paris].

BEAUJANNOT (M. JOSEPH) [Loir-et-Cher].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (postes et télécommunications) sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome XIV).

Interventions :

Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972] (p. 644). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen de ce budget annexe. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le téléphone et le service postal dans son ensemble (p. 2253, 2254). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité, pour les collectivités régionales du Centre et de l'Ouest, d'obtenir les aménagements qui s'imposent pour le réseau fluvial de la Loire (p. 2699, 2700).

BENARD MOUSSEAUX (M. JEAN) [Indre].

BERGEAL (M. AIMÉ) [Yvelines].

BERTAUD (M. JEAN) [Val-de-Marne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à faire bénéficier les épouses divorcées à leur profit et non ramariées d'une partie de la retraite à laquelle peut prétendre la veuve de leur ex-conjoint [7 novembre 1972] (n° 52).

Interventions :

Intervient, en tant que président de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la conservation des ressources biologiques de la mer au large du département de la Guyane** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Léopold Heder tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa demandant le report à un an de la date d'application de la présente loi afin de faciliter les négociations avec les Etats riverains du département de la Guyane* (p. 1283). — Intervient, en tant que président de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1847, 1848). — Intervient, en tant que président de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion, **en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à l'organisation de la profession d'expert en automobile** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 : *amendement de M. Paul Guillard tendant à reconnaître également la qualité d'expert en automobile à celui qui, par dérogation aux dispositions de l'article premier de la présente loi, figurerait déjà sur la liste des experts tenue « par l'union des caisses centrales de la mutualité agricole »* (p. 2100).

BERTHOIN (M. JEAN) [Isère].

BETTENCOURT (M. ANDRÉ), **ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères** (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. André Colin, relative à la **politique régionale communautaire** [14 novembre 1972] (p. 2022, 2023, 2024). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos relative à la **saisie d'une cargaison de cuivre chilien** [14 novembre 1972] (p. 2027, 2028). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la République française et le Royaume de Belgique, signée à Bruxelles le 24 février 1972** [16 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2079) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie, signée à Paris le 20 janvier 1972, complétée par un protocole annexe** (p. 2080) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) relatif au statut juridique de ladite organisation en France, signé à Meyrin (Genève) le 16 juin 1972, constituant revision de l'accord signé le 13 septembre 1965** (p. 2081, 2082). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la banque des Etats de l'Afrique centrale (B. E. A. C.) et la République française, signée à Brazzaville le 23 novembre 1972** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3303, 3304) ; dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la charte sociale européenne, signée à Turin, le 18 octobre 1961, sous l'égide du Conseil de l'Europe** (p. 3305). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord de siège signé à Paris le 12 mai 1972 entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol)** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3318, 3319) ; dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention relative à la responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires, signée à Bruxelles le 17 décembre 1971** (p. 3319).

BILLECOCQ (M. PIERRE), **secrétaire d'Etat à l'éducation nationale** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Henri Caillavet relative à la **participation des communes aux frais de fonctionnement des C. E. S. et des C. E. G.** [16 mai 1972] (p. 385, 386). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Catherine Lagatu ayant trait à la **fermeture de collèges d'enseignement général dans le Finistère** [16 mai 1972] (p. 389) ; sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **nationalisation des collèges d'enseignement secondaire** (p. 392, 393). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Charles Durand relative aux **frais de fonctionnement des C. E. G. et des C. E. S.** [20 juin 1972] (p. 1033, 1034 ; 1035) ; sur la question orale de M. Hector Viron relative à la **situation des universités de Lille** (p. 1037, 1038). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Michel Miroudot relative à l'**organisation des études médicales** [1er juillet 1972] (p. 1472, 1473).

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. Louis Gros relative à la **durée des missions techniques de coopération** [17 octobre 1972] (p. 1770). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale entre la France et le Portugal sur la sécurité sociale, signée à Lisbonne le 29 juillet 1971, complétée par un protocole général** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1995). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les objectifs du Gouvernement dans la transformation de la coopération dans le domaine des personnels, de la propagation et de l'audience de la langue française et sur l'opportunité de modifier les accords existants dans le domaine de l'aide aux pays africains (p. 2514, 2515) ; répond aux observations des orateurs intervenus sur les problèmes de coopération (p. 2531, 2532). — Répond à la question orale de M. Louis Jung relative au **siège du secrétariat politique européen** [12 décembre 1972] (p. 3017) ; à la question orale de M. Henri Caillavet concernant la **remise d'une créance à un Etat étranger** (p. 3017, 3018). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre la République française et la République togolaise et du protocole signés à Lomé le 24 novembre 1971, complétés par un échange de lettres signé à Lomé les 25 et 26 novembre 1971** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3089).

BILLIEMAZ (M. AUGUSTE) [Ain].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome XI).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-suisse, signé à Paris les 7 et 21 octobre 1971, concernant l'application de la convention du 16 novembre 1962 relative à la protection des eaux du lac Léman contre la pollution** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1153). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre la République française et la République italienne concernant le tunnel routier du Fréjus et du protocole relatif aux questions fiscales et douanières, signés à Paris le 23 février 1972** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1360, 1361). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet**

de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le déficit du service postal, sur le taux d'intérêt servi par le Trésor aux chèques postaux et sur le téléphone (p. 2259). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des établissements sanatoriaux et sur les soins post-hospitaliers (p. 2577). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — TRANSPORTS : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres), à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'évolution des transports caractérisée par la suprématie du trafic routier sur le trafic par fer, sur le bilan financier de la S. N. C. F. et l'effort de décentralisation accompli par celle-ci, sur le bilan des transports urbains en région parisienne et la situation financière de la R. A. T. P. (p. 2602, 2603). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Discussion de l'art. 52 : *son amendement tendant à supprimer cet article fixant, pour* 1973, *le montant de la subvention prévue pour le déclassement de routes nationales secondaires* (p. 2721) ; le retire (p. 2722). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'aide sollicitée de l'Etat pour poursuivre la lutte contre les moustiques, principalement dans la région du Dauphiné (p. 2779, 2780).

BLANC (M. JEAN-PIERRE) [Savoie].

BLANCHET (M. JEAN-PIERRE) [Loire].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales [25 mai 1972] (n° 218).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [21 juin 1972] (n° 287).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [21 juin 1972] (n° 288).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [30 juin 1972] (n° 365).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre premier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [30 juin 1972] (n° 366).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à la profession d'aide-orthoptiste [6 décembre 1972] (n° 103).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à compléter l'article 50 et à modifier les articles 51 et 56 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière [19 décembre 1972] (n° 174).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 805 à 807). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe IV visant à insérer, dans le code de la sécurité sociale, un article* L. 647-1 *qui assujettirait les présidents directeurs généraux de sociétés au régime des assurances des commerçants et artisans* (p. 825) ; Art. 3 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 663-2 *du code de la sécurité sociale qui détermine le revenu servant de base au calcul de la pension* (la base serait égale à 75 p. 100 du salaire minimum interprofessionnel de croissance avec reversibilité sur le conjoint au taux de 50 p. 100) (p. 826) ; *son amendement tendant à compléter cet article pour préciser que le revenu est l'ensemble des cotisations versées « pendant la durée de la carrière »* (p. 827) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à compléter le texte présenté pour l'article* L. 663-7 *du code de la sécurité sociale par un alinéa relatif à l'affiliation du chef d'entreprise et de son conjoint* (p. 830) ; *ses amendements au texte présenté pour l'article* L. 663-9 *du code de la sécurité sociale tendant : 1° à supprimer les mots : « A titre transitoire ... » au début de cet article ; 2° à décider que l'abattement consenti (pour le calcul de la cotisation) « est appliqué » (et non « pour être appliqué ») à l'assiette des cotisations* (p. 831) ; les retire (*ibid.*) ; *amendements de M. André Armengaud et de M. Michel Chauty tendant, aux premier et deuxième alinéas du texte présenté pour l'article* L. 663-10 *du code de la sécurité sociale, à rendre « obligatoire », pour les assemblées plénières des délégués des conseils d'administration des caisses de base, la création d'un régime complémentaire d'assurance vieillesse* (p. 832, 833) ; *amendement de M. Michel Chauty, de M. Robert Schwint et de M. Pierre Croze tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 633-14 A *du code de la sécurité sociale relatif à l'institution d'une « Union des caisses nationales de compensation des organisations autonomes d'assurance vieillesse » des professions intéressées* (p. 834, 835) ; Art. 5 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à demander que le scrutin, pour les élections aux conseils d'administration des caisses locales se fasse « à la représentation proportionnelle »* (p. 836) ; Art. 10 : *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe II (les deux alinéas de l'article devenant le paragraphe I) ainsi conçu : « II. — Pour l'année* 1973, *l'augmentation du taux de la contribution sociale de solidarité devra au moins couvrir les dépenses résultant de la majoration de* 25 *p.* 100 *prévue aux articles* L. 663-3, L. 663-4 *et* L. 663-4 bis *du code de la sécurité sociale* (p. 839) ; Art. 3 (*suite*) : *son amendement, au troisième alinéa du* 2° *du texte présenté pour l'article* L. 663-3 *du code de la sécurité sociale, tendant à proposer que le pourcentage d'augmentation des retraites liquidées, pour la première année d'application de la loi, soit porté de* 15 *p.* 100 *à* 25 *p.* 100 (p. 840, 841) ; le retire (p. 842). Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1303, 1304). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement soutenu par M. Jean Mézard* (p. 1305) ; *amendement de M. Pierre-Christian Taittinger tendant, à la fin du paragraphe II de cet article, à remplacer les mots : « ... par voie réglementaire », par les mots : « ... par voie législative »* (ibid.) ; Art. 4 *bis* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 4, *à insérer un article additionnel modifiant l'article* L. 373 *du code de la santé publique relatif aux conditions d'exercice de l'art dentaire* (p. 1306, 1307). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant le titre premier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des**

professions médicales [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1308). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe* a) *de cet article à remplacer le mot* « *adjoint* » [d'un docteur en médecine] *par le mot :* « *aide* » (p. 1309) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du début du deuxième alinéa du paragraphe* b) *de cet article qui vise à autoriser le ministre à agir, après consultation du conseil de l'Ordre et par l'intermédiaire des préfets* (p. 1310) ; *son amendement d'harmonisation au deuxième alinéa du paragraphe* c) *de cet article* (ibid.) ; Art. 2 *bis : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 359-1 *relatif au stage que les étudiants sont autorisés à effectuer auprès d'un docteur en médecine* (ibid.) ; Art. 10 : *son amendement rédactionnel à la fin de l'avant-dernier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 390 (p. 1311) ; Art. 11 : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article* L. 391, *à stipuler que les élections complémentaires pour la nomination d'un membre titulaire auraient lieu dans les deux mois suivant l'ouverture de la première vacance* (ibid) ; *son amendement de forme à la fin du texte présenté pour le même article* L. 391 (ibid.) ; Art. 14 : *son amendement rédactionnel à la fin du texte présenté pour l'article* L. 399 (p. 1312) ; Art. 16 *bis : amendement de M. Charles Ferrant tendant, dans le texte présenté pour compléter l'article* L. 402, *à confier la désignation du représentant des médecins salariés au sein du conseil régional, non pas au « président du tribunal administratif », mais aux « organisations syndicales les plus représentatives »* (ibid.) ; Art. 17 : *son amendement tendant à maintenir, pour les trois membres cooptés du Conseil national de l'Ordre des médecins, leur appartenance à la région parisienne* (art. L. 404) (p. 1313) ; Art. .18 : *son amendement tendant, au début du texte proposé pour l'article* L. 410, *à remplacer les mots : « conseil régional », par les mots : « conseil national »* (ibid.) ; Art. 22 : *son amendement tendant à remplacer la mention : « ... L. 416 ... », par : « ... L. 417 ... »* (p. 1314) ; Art. 27 : *son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Il est inséré un article* L. 439-1 *ainsi rédigé : « Art. L. 439-1. — Un représentant du ministre chargé de la santé publique et un représentant du ministre de l'éducation nationale sont adjoints au conseil national avec voix consultative. »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 35 *bis : son amendement tendant, dans l'article* L. 457-1, *à supprimer l'incompatibilité entre la fonction de secrétaire général d'un Conseil de l'Ordre et l'une quelconque des fonctions correspondantes d'un syndicat professionnel* (p. 1315, 1316) ; Art. 36 : *son amendement de forme* (p. 1316) ; Art. 37 : *son amendement tendant à ajouter la phrase : « lorsqu'il est imputable au médecin » après le mot « écrit » dans le début du cinquième alinéa du texte présenté pour l'article* L. 462 *ainsi rédigé : « Le défaut de communication des contrats ou avenants ou le défaut de rédaction d'un écrit ... »* (p. 1316, 1317) ; Art. 42 : *son amendement de forme au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* L. 469 (p. 1317) ; Art. 43 : *son amendement tendant à rétablir cet article qui propose une nouvelle rédaction pour l'article* L. 470 *relatif au siège parisien de l'instance disciplinaire à laquelle sont soumis les praticiens de la Réunion* (p. 1318). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la **proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme** (urgence déclarée) [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1476) ; présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la **proposition de loi modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales** (urgence déclarée) [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1477). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER.. — Discussion des articles. — Après l'art. 3 *bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les membres des professions paramédicales peuvent demander le bénéfice de la réfaction de* 20 *p.* 100 *accordée aux salariés, pour la partie des recettes résultant des honoraires déclarés obligatoirement par les caisses de sécurité sociale en application de l'article* 1994 *du code général des impôts. »* (p. 2181) ; *son amendement tendant à insérer un autre article additionnel visant à relever de* 175.000 *francs à* 250.000 *francs le plafond à partir duquel les membres des professions libérales sont obligatoirement soumis au régime de la déclaration contrôlée* (p. 2182) ; *son amendement tendant à insérer un autre article additionnel ainsi conçu : « Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les membres des professions libérales sont autorisés à déduire du revenu imposable les cotisations des régimes facultatifs de prévoyance, notamment celles des régimes ayant pour objet le service d'indemnités journalières ou d'une rente en cas d'incapacité de travail totale ou partielle. »* (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à la profession d'aide-orthoptiste** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3023, 3024). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à compléter l'article 50 et à modifier les articles 51 et 56 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3251, 3252). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de la première phrase du texte présenté pour compléter l'article* 50 *de la loi n°* 70-1318 *du* 31 *décembre* 1970 *relative au choix du statut offert aux fonctionnaires titulaires et stagiaires des établissements nationaux de bienfaisance* (p. 3253) ; *son amendement tendant à compléter comme suit : « ... et précisera notamment les moyens permettant aux intéressés de disposer d'une information complète sur les termes de l'alternative ainsi que le délai minimum dans lequel cette option devra ensuite être exercée » la deuxième phrase du texte présenté pour compléter le même article, ainsi rédigée : « Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions d'application du présent alinéa. »* (ibid.) ; le retire (p. 3254) ; Art. 2 : retire *son amendement tendant à substituer la date du « 31 juillet* 1973 » *à celle du « 31 décembre* 1973 » *dans le texte modificatif présenté pour l'article* 51 *de la loi n°* 70-1318 *du* 31 *décembre* 1970 (ibid.) ; Art. 1er (*suite*) : maintient *son amendement rectifié comme suit : « A défaut d'option dans le délai qui sera fixé par le décret prévu ci-dessus, les fonctionnaires intéressés seront intégrés dans l'emploi correspondant soumis au titre IX du code de la santé publique. »* (ibid.).

BLIN (M. MAURICE) [Ardennes].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2141, 2142).

BOIN (M. RAYMOND) [Haute-Marne].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [17 octobre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, interdisant la mise au point, la fabrication, la détention, le stockage, l'acquisition et la cession d'armes biologiques ou à base de toxines [25 mai 1972] (n° 219).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-suisse, signé à Paris, les 7 et 21 octobre 1971, concernant l'application de la convention du 16 novembre 1962 relative à la protection des eaux du lac Léman contre la pollution [15 juin 1972] (n° 282).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant la loi n° 62-897 du 4 août 1962 relative aux réparations à accorder aux jeunes gens ou aux militaires de la disponibilité ou des réserves victimes d'accidents lors de leur participation à des séances d'instruction militaire [26 octobre 1972] (n° 44).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section marine), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 69. — Tome VII).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention relative à la responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires signée à Bruxelles le 17 décembre 1971 [19 décembre 1972] (n° 194).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **interdisant la mise au point, la fabrication, la détention, le stockage, l'acquisition et la cession d'armes biologiques ou à base de toxines** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 701, 702). — Avant la discussion des articles : *amendements de M. Roger Poudonson, de M. Serge Boucheny et de M. Pierre Giraud surbordonnant l'adoption du projet de loi à l'adhésion de la France à la convention internationale conclue sous l'égide de l'O. N. U.* (p. 705). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant statut général des militaires** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 710 à 712). — Discussion des articles. — Art. 8 : observation sur la « position de service détaché » du militaire appelé à exercer son mandat (p. 726, 727) ; Art. 19 : observations relatives à la caisse militaire de sécurité sociale (p. 731). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-suisse, signé à Paris les 7 et 21 octobre 1971, concernant l'application de la convention du 16 novembre 1962 relative à la protection des eaux du lac Léman contre la pollution** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1152, 1153). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **complétant la loi n° 62-897 du 4 août 1962 relative aux réparations à accorder aux jeunes gens ou aux militaires de la disponibilité ou des réserves victimes d'accidents lors de leur participation à des séances d'instruction militaire** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1994). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à l'examen du budget de la section Marine. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits, sur les dépenses de fonctionnement qui ne remédieront pas à la pénurie d'effectifs, sur les dépenses en capital intéressant le domaine de l'infrastructure, le domaine des matériels de série de l'aéronautique navale, celui des constructions neuves de bâtiments permettant de poursuivre la réalisation du programme de la Force océanographique stratégique (F. O. S. T.), enfin sur la nécessité de continuer à rechercher un certain équilibre dans les dépenses pour ne pas accentuer le retard pris par la marine française (p. 2659 à 2662).

BONNEFOUS (M. EDOUARD) [Yvelines].

Est nommé président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [9 novembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Questions orales :

M. Edouard Bonnefous demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement,* après le bilan qui vient d'être fait de la tragique explosion d'Argenteuil : 1° si les conduites de gaz et les installations de chauffage de la cité correspondaient réellement au nombre de logements et d'habitants à desservir ; 2° pourquoi les normes de construction et de sécurité dans les immeubles collectifs ne sont-elles pas mieux respectées et pourquoi la non-délivrance du certificat de conformité par les services compétents n'entraîne-t-elle pas automatiquement la fermeture des locaux défectueux ; 3° si l'implantation des immeubles-tours et, d'une façon générale, celle des grands ensembles dans la région parisienne, est suffisamment organisée et coordonnée pour permettre aux divers services responsables des infrastructures d'adapter les équipements collectifs aux besoins d'une population en expansion rapide [30 décembre 1971. — *J. O.* du 18 janvier 1972] (n° 1180).

M. Edouard Bonnefous rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale :* 1° que, selon les sondages d'opinion, l'extension de l'usage de la drogue en France, notamment chez les jeunes, est le problème qui préoccupe le plus nos concitoyens ; 2° qu'il a lui-même ainsi que le ministre de l'intérieur alerté le public sur la gravité de ce problème et a demandé un contrôle sévère du trafic et de l'usage de la drogue. En conséquence, il lui demande : 1° si les encouragements donnés à la culture du pavot en France (même s'agissant du « pavot-œillette », espèce jugée moins dangereuse) n'est pas en contradiction avec la politique de protection de la jeunesse ; 2° si ces mêmes encouragements ne sont pas de nature à alimenter les campagnes antifrançaises dans les pays qui doutent de notre volonté de réprimer efficacement le trafic clandestin de la drogue ; 3° s'il n'était pas préférable de continuer à importer du pavot oriental pour couvrir les besoins de l'industrie (déjà approvisionnée par la saisie des importations de contrebande) [13 janvier 1972. — *J. O.* du 18 janvier 1972] (n° 1181). — Réponse [25 avril 1972] (p. 164 à 166).

M. Edouard Bonnefous demande à *M. le ministre du travail* si la situation du chômage, déjà préoccupante actuellement, ne risque pas de se trouver aggravée dans les prochains mois par le maintien de quotas d'immigration qui autorise la présence de 3.200.000 travailleurs étrangers sur notre territoire [13 janvier 1972. — *J. O.* du 18 janvier 1972[(n° 1182). — Réponse [23 mai 1972] (p. 439 à 441).

Devant la recrudescence de vols d'œuvres d'art dans les églises, **M. Edouard Bonnefous** rappelle à *M. le ministre des affaires culturelles* que, lors de la récente discussion budgétaire, il lui avait suggéré de créer un musée d'art religieux où seraient déposés, conservés et présentés au public les objets ou les œuvres de valeur actuellement abrités dans les édifices culturels lorsque leur protection ne peut être assurée de façon satisfaisante. Il lui demande si cette suggestion a été étudiée par ses services et quelles mesures il compte prendre pour préserver cette partie importante du patrimoine artistique national [13 janvier 1972. — *J. O.* du 18 janvier 1972] (n° 1183). — Réponse [9 mai 1972] (p. 320 à 323).

M. Edouard Bonnefous rappelle à *M. le ministre des affaires culturelles* qu'il a, à plusieurs reprises, et notamment lors de la discussion des budgets de 1971 et 1972, attiré son attention sur la responsabilité de ses services en matière de protection des sites urbains et, plus spécialement, sur les graves dangers que présente la multiplication des immeubles-tours à Paris et dans la région parisienne. Concernant l'aménagement de la Défense, il lui demande par quelle procédure il pourra empêcher l'implantation des tours et la construction d'un immeuble-mur qui massacrent l'une des plus belles perspectives de Paris et scandalisent l'opinion publique [21 juillet 1972. — *J. O.* du 1er août 1972] (n° 1260).

M. Edouard Bonnefous demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme,* après l'achèvement de la tour Maine-Montparnasse, de faire un premier bilan de l'opération et, notamment : 1° de préciser quels sont les motifs qui ont justifié la dérogation accordée par les pouvoirs publics et les avantages qu'ils en tireront ; 2° d'établir le montant des dépenses qui incomberont à la collectivité à la suite de cette construction dans le domaine des aménagements, des équipements et de la voirie ; 3° concernant le projet de création d'une cité financière dans le quartier de la Bourse, projet condamné à plusieurs reprises par le délégué à l'aménagement du territoire, mais toujours relancé, si ses services ont examiné le dossier et s'ils ont le pouvoir d'en empêcher la réalisation [21 juillet 1972. — *J. O.* du 1er août 1972] (n° 1261).

Questions orales avec débat :

M. Edouard Bonnefous demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures il compte prendre pour permettre une meilleure organisation du travail parlementaire durant les sessions à venir. Il lui expose que, durant la première période de la session du printemps 1970, aucun projet important n'a été soumis aux assemblées, alors que des projets majeurs, méritant une étude longue et approfondie, ne furent transmis qu'en fin de session. Le Parlement n'a ainsi disposé pour leur examen que de délais très insuffisants. Il exprime le souhait que soient connus, à l'ouverture de chaque session, les projets à venir en discussion, selon un calendrier établi, afin que le travail parlementaire s'effectue dans des conditions normales et que les élus puissent remplir effectivement la fonction législative qui est la leur [29 juin 1970] (n° 69). — Discussion [13 juin 1972] (p. 899 à 904).

M. Edouard Bonnefous rappelle à *M. le Premier ministre* que l'augmentation régulière du coût des transports dans la région parisienne est devenue une charge insupportable tant pour les usagers que pour les entreprises ; elle est directement liée à l'accroissement massif de la population et à l'implantation anarchique de l'habitat et de l'emploi ; elle est la consé-

quence de la politique de « laisser faire » qui a été appliquée dans cette région et de l'échec de la décentralisation. Il lui demande quelles mesures nouvelles le Gouvernement entend prendre pour que les habitants de la région parisienne ne soient plus pénalisés par l'afflux désordonné d'une population étrangère à la région et pour que la hausse des tarifs des transports cesse d'apparaître comme un simple palliatif comptable [26 août 1971. — *J. O.* Débats 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971] (n° 123). — Discussion [30 mai 1972] (p. 538 à 546).

M. Edouard Bonnefous rappelle à *M. le ministre des affaires culturelles* qu'il a, à plusieurs reprises et notamment lors de la discussion des budgets de 1971 et 1972, attiré son attention sur la responsabilité de ses services en matière de protection des sites urbains et, plus spécialement, sur les graves dangers que présente la multiplication des immeubles-tours à Paris et dans la région parisienne. Il lui demande : 1° comment peuvent être justifiées les dérogations aux projets initiaux qui ont été accordées dans le cadre des opérations Défense et Maine-Montparnasse ; 2° par quelles procédures ces dérogations ont été accordées ; 3° d'établir un bilan des dépenses qui incomberont à la collectivité à la suite de cette construction dans le domaine des aménagements, des équipements et de la voirie ; 4° concernant le projet de création d'une cité financière dans le quartier de la Bourse, projet condamné à plusieurs reprises par le délégué à l'aménagement du territoire mais toujours relancé, si ses services ont examiné le dossier et si une décision a été arrêté [2 octobre 1972] (n° 23). — Discussion [10 octobre 1972] (p. 1722 à 1732).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, à sa **question orale n° 1181** (cf. *supra*) [25 avril 1972] (p. 165, 166). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles, à sa **question orale n° 1183** (cf. *supra*) [9 mai 1972] (p. 322, 323). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1182** (cf. *supra*) [23 mai 1972] (p. 440, 441). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait au **coût des transports dans la région parisienne** (cf. *supra*) [30 mai 1972] (p. 538 à 541 ; 545). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'**organisation du travail parlementaire** (cf. *supra*) [13 juin 1972] (p. 899 à 902). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1221 à 1224). — **Suite de la discussion** [27 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1266). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **construction d'immeubles-tours dans la région parisienne** (cf. *supra*) [10 octobre 1972] (p. 1722 à 1725 ; 1731). — Prend part, en qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations sur les liaisons ferroviaires Orsay—Orly et Invalides—Orsay (p. 2607). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — A l'issue du débat, après avoir rendu hommage à M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et à M. André Armengaud, rapporteur général adjoint, récapitule les conditions dans lesquelles s'est déroulée la discussion budgétaire et fait part des réflexions que lui inspirent la situation monétaire et la lutte engagée contre l'inflation (p. 2997 à 3000) ; répond à M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances (p. 3009).

BONNET (M. CHRISTIAN), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants circulant ou stationnant sur les eaux intérieures** [19 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1806). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. —MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Discussion générale. — Exposé d'ensemble sur la politique qu'entend mener le Gouvernement dans le domaine du logement des Français : H. L. M. et amélioration de l'habitat étant les deux objectifs principaux ; répond aux différents orateurs (p. 2731 à 2735). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale du 29 septembre 1962, signé à Tananarive le 8 février 1972** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3185) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord culturel et de coopération scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République péruvienne, signé à Paris le 29 mars 1972** (p. 3187). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants circulant ou stationnant sur les eaux intérieures** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (*ibid.*).

BONNET (M. GEORGES) [Loire].

BORD (M. ANDRÉ), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. André Colin relative à la **création de nouveaux cantons** [25 avril 1972] (p. 167). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Colin relative aux **fusions et regroupements de communes** [25 avril 1972] (p. 183). — Répond à la question orale de M. Emile Durieux ayant trait à la **participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général des communes** [9 mai 1972] (p. 323). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 362, 363). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter le texte proposé pour l'*article 463 *du code de l'administration communale, par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ce texte précise les conditions dans lesquelles le maire fixe les obligations de service public auxquelles devra se soumettre l'entreprise et qui concernent au moins la détermination, l'approbation, la publicité et le contrôle des tarifs des fournitures et services, le personnel, la qualité et l'importance des stocks et approvisionnements, l'inhumation des indigents. Il détermine les conditions dans lesquelles le maire contrôle l'activité de l'entreprise. »* (p. 363) ; Art. 3 : *amendement de M. Pierre Garet tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'*article 471 *du code de l'administration communale qui édicte les peines en cas d'infraction aux dispositions des* articles 467, 468 et 469 (p. 367) ; Art. 6 : *amendement de M. Pierre Garet tendant à supprimer cet article qui vise à donner un effet rétroactif à la présente loi* (ibid.) ; Art. 7 : *amendement de M. Pierre Garet tendant à supprimer cet article* (fixation par décrets en Conseil d'Etat des conditions d'application de la présente loi) (*ibid.*). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Jean Colin et Jacques Pelletier **tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 368). — Répond à la question orale de M. Michel Miroudet relative à la **composition des conseils municipaux des communes issues d'une fusion** [23 mai 1972] (p. 442, 443). — Intervient dans la discussion : 1° du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification des dispositions du code électoral relatives à l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;** 2° du **projet de loi organique,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les dispositions du code électoral relatives à la composition de l'Assemblée nationale** [15 juin 1972]. — Discussion générale (p. 973). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion générale (p. 976, 977 ; 982). — Discussion des articles. — Art. 1er *bis : son amendement tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté par l'article* 501 *du code de l'administration communale, à remplacer les mots : « ... en application des articles* 502 *et* 503 *du présent statut. », par les mots : « ... en application du présent chapitre. »* (p. 984) ; Art. 1er *quater : amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* 503 *du code de l'administration communale qui fait apparaître la notion de « cadres d'emplois » et qui détermine les règles applicables au recrutement et à l'avancement à l'intérieur de chacun de ces cadres* (p. 984, 985) ; Art. 1er *septies : amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction de texte présenté pour l'article* 504-1 *du code de l'administration communale dans le but de fixer la validité des listes d'aptitude aux emplois à pourvoir* (p. 988) ; Art. 1er *octies : amendement de M. Pierre Schiélé, affecté du sous-amendement de M. Jacques Eberhard, relatif à l'insertion dans le code de l'administration communale d'un article* 504-2 *qui précise que les listes d'aptitude*

couvert par des avances de l'Etat. Il souhaiterait savoir : 1° quelles sont les décisions exactes prises à ce conseil interministériel du 19 septembre 1972 ; 2° quels sont les plans exacts du Gouvernement concernant le marché, la commercialisation et l'abattage de la viande dans la région parisienne ; 3° par quel biais est couvert l'actuel déficit (2,2 millions en août 1972) [5 octobre 1972] (n° 1281). — Réponse [19 décembre 1972] (p. 3216, 3217).

Questions orales avec débat :

M. Serge Boucheny appelle l'attention de *M. le ministre de l'équipement et du logement* sur la situation particulièrement grave du logement à Paris. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui exposer la politique du Gouvernement dans les domaines du logement et de la rénovation urbaine à Paris [24 février 1972. — *J. O.* du 7 mars 1972] et [4 avril 1972] (n° 142).

M. Serge Boucheny expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* que depuis plusieurs mois des déclarations contradictoires ont été publiées concernant l'avenir des abattoirs de La Villette. Dernièrement, des journaux se sont fait l'écho de négociations entre les pouvoirs publics et un groupe privé britannique à qui seraient livrés la salle des ventes, actuellement inachevée, et les terrains annexes, ce qui représente une superficie de 17 hectares. Les élus parisiens ont effectué de nombreuses démarches dans le but d'obtenir des précisions sur les projets gouvernementaux. Les élus communistes de Paris ont largement fait connaître leur volonté de voir les terrains de La Villette utilisés dans l'intérêt de la population parisienne. Ils ont demandé, entre autres, que les terrains de La Villette, actuellement inutilisés soient affectés à des constructions de logements sociaux à loyers abordables, à des constructions scolaires, sportives et culturelles. Les abattoirs de La Villette ont coûté 100 milliards d'anciens francs aux contribuables ; plusieurs centaines d'ouvriers et d'employés sont occupés dans les diverses entreprises de cet établissement. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître quelles sont les intentions précises du Gouvernement concernant la commercialisation de la viande à Paris et l'avenir de La Villette [9 novembre 1972] (n° 39).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean Chamant, ministre des transports, à sa **question orale n° 1188** (cf. *supra*) [2 mai 1972] (p. 260, 261). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **interdisant la mise au point, la fabrication, la détention, le stockage, l'acquisition et la cession d'armes biologiques ou à base de toxines** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 703). — Avant la discussion des articles : *son amendement tendant à compléter l'article 2 par les dispositions suivantes : « Ceci pour permettre à la France d'adhérer à la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques et toxiques, conclue sous l'égide de l'O. N. U. le 16 décembre* 1971 » (p. 704) ; répond à M. Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale (p. 705). — Intervient dans la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, **portant statut général des militaires** [2 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du premier alinéa de cet article : « Sa mission* [à l'armée de la République] *exclusive est d'assurer la défense du territoire national et des intérêts supérieurs de la nation »* (p. 719) ; Art. 3 : *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ...par décret en Conseil d'Etat. », par les mots : « ...par la loi »* (p. 720) ; *son amendement tendant, à la fin du dernier alinéa du même article, à remplacer les mots : « ...est fixé par décret », par les mots : « ...est fixé par la loi »* (p. 721) ; Art. 6 A : *son amendement tendant à compléter la première phrase de cet article par les dispositions suivantes : « ...à condition de ne pas faire état de leur grade et de questions militaires non couvertes par le secret », et, en conséquence, à supprimer la deuxième phrase* (p. 722) ; Art. 7 : *son amendement tendant à compléter cet article par le nouvel alinéa suivant : « Cette interdiction ne peut en aucun cas frapper des publications émanant des partis politiques qui sont représentés au Parlement »* (p. 723) ; Art. 9 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les trois premiers alinéas de cet article afin de reconnaître aux militaires, pour lesquels toute activité à caractère syndical est incompatible avec les règles de la discipline militaire, le droit d'adhérer à des associations constituées dans le cadre de la loi du 1er juillet* 1901 (p. 724) ; Art. 8 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les militaires en activité de service peuvent adhérer au parti politique de leur choix »* (p. 726) ; Art. 10 : *son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « L'exercice du droit de grève est incompatible avec l'état militaire »* (p. 727) ; Art. 13 : *son amendement tendant à supprimer l'alinéa 1° de cet article qui fait obligation aux militaires de la gendarmerie de solliciter l'autorisation ministérielle préalable à leur mariage* (ibid.) ; Art. 24 : *son amendement tendant à compléter cet article par des dispositions visant à améliorer les garanties d'une notation objective des militaires* (p. 732) ; Art. 25 : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa stipulant que le dossier individuel des militaires « est le seul autorisé »* (p. 733) ; Art. 27 : *son amendement tendant à rédiger la première phrase du deuxième alinéa de cet article de telle sorte que la commission ou le conseil chargé de l'enquête soient : « composés paritairement pour moitié de militaires de même grade que le militaire déféré devant eux et, pour l'autre moitié, de militaires d'un grade supérieur »* p. 734) ; Art. 29 : *son amendement tendant à substituer aux mots : « un décret en Conseil d'Etat détermine », les mots : « la loi déterminera »* (p. 735) ; Après l'art. 35 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le recrutement, les nominations et les promotions de militaires de carrière ne sauraient donner lieu à des discriminations d'ordre politique, philosophique, religieux ou relatif à l'origine sociale »* (p. 739) ; Art. 46 : *son amendement au sixième alinéa de cet article ayant pour but de garantir de meilleures conditions d'avancement aux sous-officiers de carrière* (p. 740) ; Art. 67 : *son amendement tendant à compléter cet article par le nouvel alinéa suivant : « Les retraités militaires conservent les avantages sociaux acquis en activité »* (p. 742, 743) ; Art. 75 : *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article relatif au maintien en service, sans limite d'âge, de certains officiers généraux* (p. 744) ; Art. 87 : *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer une disposition qui interdirait l'engagement à toute personne ne jouissant pas de ses droits civils et ayant fait l'objet d'une condamnation pénale* (p. 745, 746) ; Art. 98 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « En temps de paix, nul ne peut être admis à titre étranger. En temps de guerre, nul ne peut être admis à servir »* (p. 747) ; Art. 99 : retire *son amendement tendant à compléter le premier alinéa de cet article par les mots : « pour la durée de la guerre »* (*ibid.*) ; Art. 103 : *son amendement tendant à stipuler que le statut des officiers et sous-officiers de réserve sera fixé par la loi » et non « par décret en Conseil d'Etat »* (ibid.). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous relative à la **construction d'immeubles-tours dans la région parisienne** [10 octobre 1972] (p. 1725 à 1727). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Galley, ministre des transports, à sa **question orale n° 1243** (cf. *supra*) [17 octobre 1972] (p. 1765, 1766). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : I. SECTION COMMUNE. — II. TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le coût des transports pour les usagers et sur certaines améliorations au réseau qu'il serait souhaitable de réaliser (p. 2608). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1972]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la condition du soldat et sur le climat dans lequel s'effectue le service national (p. 2676). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3198, 3200). — Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural, à sa **question orale n° 1281** (cf. *supra*) [19 décembre 1972] (p. 3217).

BOULIN (M. ROBERT), **ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait à la **lutte contre l'usage de la drogue** et à la **culture du pavot** [25 avril 1972] (p. 164, 165). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Georges Lombard et de M. Roger Gaudon relatives à la **situation des commerçants et artisans** [2 mai 1972] (p. 278). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 809 à 814 ; 822 à 824). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *amendement de M. André Armengaud à la fin de cet article tendant à substituer la notion de « régime de base*

unique » plutôt que de « régime unique de protection sociale » (p. 824) ; Art. 1er : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter cet article par un paragraphe IV visant à insérer, dans le code de la sécurité sociale, un article* L. 647-1 *qui assujettirait les présidents directeurs généraux de sociétés au régime des assurances des commerçants et artisans* (p. 825) ; répond à M. Pierre Croze pour les commerçants et artisans établis hors de France (*ibid.*) ; Art. 3 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 663-2 *du code de la sécurité sociale qui détermine le revenu servant de base au calcul de la pension* (la base serait fixée à 75 p. 100 du salaire minimum interprofessionnel de croissance avec réversibilité sur le conjoint au taux de 50 p. 100) (p. 826) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter cet article pour préciser que le revenu est l'ensemble des cotisations versées « pendant la durée de la carrrière »* (p. 827) ; répond à M. Hector Viron (*ibid.*) ; *amendement de M. André Armengaud à l'alinéa* 3° *du texte présenté pour l'article* L. 663-6 *du code de la sécurité sociale tendant à réclamer la fixation par la loi de finances de la fraction du produit de la contribution sociale de solidarité et du montant de la contribution de l'Etat nécessaires au financement du régime nouveau* (p. 828, 829) ; *amendement de M. Roger Gaudon au texte présenté pour l'article* L. 663-7 *du code de la sécurité sociale relatif au taux des cotisations à verser par les assurés* (p. 830) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à compléter le même article du code de la sécurité sociale par un alinéa relatif à l'affiliation du chef d'entreprise et de son conjoint* (ibid.) ; *amendement rectifié par M. Robert Schwint* (p. 831) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à supprimer les mots « A titre transitoire... », au début du texte présenté pour l'article* L. 663-9 *du code de la sécurité sociale* (ibid.) ; *amendements de M. André Armengaud et de M. Michel Chauty tendant, aux premier et deuxième alinéas du texte présenté pour l'article* L. 663-10 *du code de la sécurité sociale, à rendre « obligatoire », pour les assemblées plénières des délégués des conseils d'administration des caisses de base, la création d'un régime complémentaire d'assurance vieillesse* (p. 833) ; *amendements de M. Michel Chauty, de M. Robert Schwint et de M. Pierre Croze tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 633-14 A *du code de la sécurité sociale relatif à l'institution d'une « Union des caisses nationales de compensation des organisations autonomes d'assurance vieillesse » des professions intéressées* (p. 834, 835) ; *amendements de M. Michel Chauty et de M. Robert Schwint tendant, dans le texte présenté pour l'article* L. 633-17 *du code de la sécurité sociale, à stipuler que les dispositions de l'article « L. 352 » dudit code sont également applicables aux organismes et personnes mentionnées par le présent chapitre* (p. 835) ; Art. 5 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, au premier alinéa de cet article, à demander que le scrutin, pour les élections aux conseils d'administration des caisses locales, se fasse à la « représentation proportionnelle »* (p. 836) ; Art. 10 : *première partie de l'amendement de M. Jean Filippi, soutenue par M. Etienne Dailly, tendant à rédiger comme suit le début du texte modificatif présenté pour l'avant-dernier alinéa de l'article* 33 *de l'ordonnance n° 67-828 du 23 septembre 1967 : « La contribution sociale de solidarité est annuelle. Son assiette est constituée par la valeur ajoutée ; »* (p. 837) ; répond à M. André Armengaud (*ibid.*) ; *amendements de M. Roger Gaudon et de M. Etienne Dailly à la seconde phrase du même article de l'ordonnance susvisée tendant à fixer respectivement à « 0,1 p. 100 » et à « 0,07 p. 100 » le taux de la contribution sociale de solidarité* (p. 838 ; 839) ; *son amendement tendant à compléter le texte modificatif du texte présenté pour l'avant-dernier alinéa du même article de l'ordonnance susvisée par les dispositions suivantes : « Un décret pourra prévoir un plafonnement en fonction de la marge pour les entreprises de commerce international fonctionnant avec une marge brute particulièrement réduite. » et sous-amendement de M. Etienne Dailly tendant à remplacer, dans le texte de l'amendement, les mots : « Un décret pourra... », par les mots : « Des décrets pourront... »* (p. 839) ; Art. 3 (*suite*) : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet, au troisième alinéa du* 2° *du texte présenté pour l'article* L. 663-3 *du code de la sécurité sociale, tendant à proposer que le pourcentage d'augmentation des retraites liquidées, pour la première année d'application de la loi, soit porté de 15 p. 100 à 25 p. 100* (p. 840 ; 841 ; 842) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à remplacer les deux derniers alinéas du texte présenté pour le même article du code de la sécurité sociale par des dispositions visant à accélérer l'alignement sur les retraites du régime général des salariés* (p. 842) ; *son amendement tendant à insérer, dans le code de sécurité sociale, un article* L. 663-3 bis nouveau *ainsi conçu : « Sur le produit des cotisations des assurés, il est effectué un prélèvement affecté à l'action sociale dont le taux est égal à celui fixé en matière d'assurance vieillesse du régime général de sécurité sociale, en application de l'article* 42 *de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967, modifiée. »* (ibid.) ; Art. 10 (*suite*) : *son amendement tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas qui marquent l'engagement du Gouvernement de publier un rapport annuel faisant apparaître le niveau de la contribution des sociétés* (p. 843) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 10, *à insérer un article additionnel ainsi conçu : « L'article* 33 *de l'ordonnance n° 67-828 du 23 septembre 1967 dans sa rédaction antérieure à la loi n° 70-13 du 3 janvier 1970 devient l'article* 36 *de ladite ordonnance. »* (ibid.) ; Art. 10 *ter : amendement de M. Robert Schwint tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la garantie des droits acquis du personnel qui pourrait être privé d'emploi du fait de l'application de la présente loi* (p. 844). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1304). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet, soutenu par M. Jean Mézard, tendant à ajouter le mot « conforme », après le mot « avis », au début du deuxième alinéa du paragraphe II de cet article ainsi rédigé : « En outre, le ministre chargé de la santé publique peut, après avis... »* (p. 1305) ; *amendement de M. Jean Mézard tendant, à la fin du même alinéa du paragraphe II, à remplacer les mots : « ... autoriser individuellement à exercer », par les mots : « ... autoriser individuellement l'inscription au tableau : »* (ibid.) ; *amendement de M. Pierre-Christian Taittinger tendant, à la fin de ce même paragraphe II, à remplacer les mots : « .. par voie réglementaire. », par les mots : « ... par voie législative »* (p. 1305 ; 1306) ; Art. 4 *bis* nouveau : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, après l'article* 4, *à insérer un article additionnel modifiant l'article* L. 373 *du code de la santé publique relatif aux conditions d'exercice de l'art dentaire* (p. 1307) ; observation finale sur le *numerus clausus* qui doit concerner les étudiants étrangers (*ibid.*). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant le titre premier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1308, 1309). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe* a *de cet article, à remplacer le mot : « adjoint »* [d'un docteur en médecine] *par le mot : « aide »* (p. 1309) ; Art. 2 *bis : amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 359-1 *relatif au stage que les étudiants sont autorisés à effectuer auprès d'un docteur en médecine* (p. 1310) ; Art. 16 *bis : amendement de M. Charles Ferrant tendant, dans le texte présenté pour compléter l'article* L. 402, *à confier la désignation du représentant des médecins salariés au sein du conseil régional, non pas au « président du tribunal administratif », mais aux « organisations syndicales les plus représentatives »* (p. 1312) ; Art. 17 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à maintenir, pour les trois membres cooptés du Conseil national de l'Ordre des médecins, leur appartenance à la région parisienne* (p. 1313) ; Art. 27 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à rétablir cet article insérant un article* L. 439-1 *relatif à l'adjonction au Conseil national de l'Ordre des médecins de deux représentants avec voix consultative* (p. 1314) ; Art. 35 *bis : amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, dans l'article* L. 457-1, *à supprimer l'incompatibilité entre la fonction de secrétaire général d'un Conseil de l'Ordre et l'une quelconque des fonctions correspondantes d'un syndicat professionnel* (p. 1316) ; Art. 37 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à ajouter la phrase : « lorsqu'il est imputable au médecin » après le mot : « écrit » dans le début du cinquième alinéa du texte présenté pour l'article* L. 462 *ainsi rédigé : « Le défaut de communication des contrats ou avenants ou le défaut de rédaction d'un écrit... »* (ibid.) ; *amendement de M. Pierre-Christian Taittinger tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour l'article* L. 462 *par un nouvel alinéa visant à sanctionner pécuniairement le refus de rédaction d'un écrit par le contractant non praticien* (p. 1317) ; Art. 43 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à rétablir cet article qui propose une nouvelle rédaction pour l'article* L. 470 *relatif au siège parisien de l'instance disciplinaire à laquelle sont soumis les praticiens de la Réunion* (p. 1318). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Henriet relative à **l'organisation des premiers soins aux accidentés de la route** [29 juin 1972] (p. 1347, 1348).

Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, Président du Sénat, à la mémoire de M. Marcel Pellenc, sénateur du Vaucluse [26 octobre 1972] (p. 1843). — Son allocution à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire du Sénat pour 1972-1973 [20 décembre 1972]. — Dresse le bilan du travail accompli au cours de la session d'automne et souligne l'effort législatif considérable réalisé au cours de la législature (p. 3335, 3336).

BOULOUX (M. JEAN-MARIE) [Vienne].

BOUNEAU (M. PIERRE) [Landes].

Questions orales :

M. Pierre Bouneau attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur le fait qu'aucune mesure d'indemnisation n'est prévue ou possible en présence de certaines calamités. C'est ainsi que dans le département des Landes, des secteurs bien délimités subissent à intervalles réguliers des tornades détruisant les récoltes, dévastant les forêts, causant de sérieux préjudices aux bâtiments. Les agriculteurs atteints par ces calamités se retrouvent alors souvent dans une situation économique catastrophique. Or, paradoxalement, cette catégorie de sinistrés n'est pas, ou est difficilement prise en considération en vue de la procédure d'indemnisation au titre des calamités agricoles. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir favoriser le développement de l'assurance contre les risques agricoles résultant de tempêtes, tornades ou ouragans, au même titre que la grêle, et qu'une péréquation nationale prenne en charge les cotisations d'assurance tornades, tempêtes ou ouragans, sans tenir compte des risques dans un secteur donné [1er juin 1972] (n° 1240). — Réponse [20 juin 1972] (p. 1016).

M. Pierre Bouneau expose à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* la situation discriminatoire dans laquelle sont placés les agents féminins contractuels ou agréés enseignant dans les écoles privées et bénéficiant d'un congé de maternité du régime général de la sécurité sociale au même titre que leurs homologues, maîtres auxiliaires de l'enseignement public. En effet, les personnels de l'enseignement public bénéficient des dispositions d'une circulaire du 12 avril 1963 accordant aux agents féminins en congé de maternité, certains assouplissements, en particulier le report en congé postnatal de six semaines de congé prénatal. Or, une circulaire du 16 novembre 1964 a ouvert le droit à congé rémunéré pour maladie et maternité aux agents contractuels et agréés par l'Etat dans le cadre de la loi scolaire du 31 décembre 1959, modifiée par la loi du 1er juin 1971. Cependant cette circulaire ne prévoit pas la possibilité d'accorder les assouplissements susvisés, bien que M. le ministre de l'éducation nationale ait fait savoir aux intéressés qu'il n'y voyait aucun inconvénient, sous réserve de l'accord de M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales. Actuellement, les maîtres de l'enseignement privé ne comprennent pas les raisons du maintien de cette discrimination, d'autant plus que la mesure sollicitée n'entraîne aucune dépense supplémentaire, vu que la durée totale du repos pour la naissance demeure conforme à celle prévue par le code de la sécurité sociale. Pour ces raisons, il lui demande s'il ne conviendrait pas qu'il réponde favorablement à cette légitime revendication [22 novembre 1972] (n° 1299). — Réponse [12 décembre 1972] (p. 3022, 3023).

Question orale avec débat :

M. Pierre Bouneau demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement en ce qui concerne : 1° le rôle que doit tenir le Parlement et ses relations avec le Gouvernement ; 2° les lignes directrices de sa politique financière, économique et sociale ; 3° la poursuite de l'organisation de l'Europe dans sa structure politique, en tant que facteur de paix, d'expansion et de promotion [26 octobre 1972] (n° 35). — Discussion [7 novembre 1972] (p. 1958 à 1981).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1240** (*cf. supra*) [20 juin 1972] (p. 1016). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant pour objet la **diminution du nombre des saumons** [20 juin 1972] (p. 1021). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique générale du Gouvernement** (*cf. supra*) [7 novembre 1972] (p. 1964 à 1966). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explication de vote sur l'*amendement de M. Marcel Lambert, soutenu par M. Marcel Darou, tendant à supprimer la totalité des crédits inscrits à ce titre* (p. 2338). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, à sa **question orale n° 1299** (*cf. supra*) [12 décembre 1972] (p. 3023). — Intervient, au nom de M. Guy Petit, dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la création de zones protégées pour la production de semences ou plants** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3072, 3073).

BOUQUEREL (M. AMÉDÉE) [Oise].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome VI).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables) à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des dotations, sur le programme de modernisation du réseau routier, sur les accidents de la route, sur les travaux d'équipement des voies navigables en cours et sur les grands projets d'aménagement (liaisons Auxonne—Mulhouse, Seine—Est, Paris—Nord et internationalisation de l'axe Rhin—Rhône) (p. 2707 à 2709).

BOURDA (M. PIERRE) [Hautes-Pyrénées].

BOURGES (M. YVON), **secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-suisse, signé à Paris les 7 et 21 octobre 1971, concernant l'application de la convention du 16 novembre 1962 relative à la protection des eaux du lac Léman contre la pollution** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1153) ; dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1155 à 1157 ; 1158). — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Louis Gros tendant, dans la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article, à supprimer la notion d'acte (du coopérant) susceptible de nuire « à l'ordre public » du pays dans lequel il sert* (p. 1159) ; *amendement de M. Louis Gros tendant à proposer une rédaction modulée du dernier alinéa de cet article relatif aux mesures pouvant être prises à l'encontre du coopérant ayant manqué à ses devoirs* (ibid.) ; Art. 5 : *amendement de M. Maurice Carrier tendant à remplacer les mots : « ... les emplois auxquels ils* [les fonctionnaires de l'enseignement supérieur] *ont été affectés* [avant leur départ en mission de coopération]... », *par les mots : « ... les emplois auxquels ils étaient affectés... »* (p. 1160) ; Art. 6 : *amendement de M. Louis Gros tendant à proposer une rédaction modulée du deuxième alinéa de cet article relatif à la garantie du déroulement normal de la carrière et ses avantages* (p. 1161) ; Art. 7 : *amendement de M. Louis Gros tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Un décret établira la liste des maladies qui, contractées pendant la mission, seront considérées comme maladies professionnelles. »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Maurice Carrier, affecté du sous-amendement de M. Louis Gros, tendant à la fin du projet de loi, à ajouter un article additionnel visant à donner, par décret en Conseil d'Etat, aux agents contractuels de coopération, des garanties comparables à celles dont bénéficient actuellement les agents publics non titulaires de l'Etat* (p. 1162, 1163).

Ministre du commerce et de l'artisanat (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture**, de la **proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [16 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2103). — Discussion des articles. — Art. 1er *bis : amendement de M. Fernand Chatelain*

tendant à rétablir cet article adopté en première lecture par le Sénat (obligation faite à toute personne, dont le démarcharge n'est qu'une activité très occasionnelle, d'être titulaire de la carte d'identité professionnelle prévue par la loi modifiée du 8 octobre 1919) (p. 2104) ; Art. 2 : *amendement de M. Paul Malassagne tendant, après le huitième alinéa de cet article, à reprendre le texte d'un nouvel alinéa voté en première lecture par le Sénat, ainsi conçu : « Le contrat doit comprendre un formulaire détachable permettant l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article 3. Un décret pris en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. » et son sous-amendement tendant, dans le texte ci-dessus, à remplacer les mots : « ... permettant l'exercice... », par les mots : « ... destiné à faciliter l'exercice... »* (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement, au paragraphe I, alinéa* a) *de cet article, tendant à exclure du champ d'application de la loi les ventes réalisées par les commerçants assujettis « avant le* 16 *novembre* 1972 *» à la contribution des patentes en qualité de négociants voyageurs* (p. 2105 ; 2106) ; *amendement de M. Henri Caillavet tendant à ajouter, au paragraphe I de cet article, un alinéa* f) *qui vise à exclure du champ d'application de la loi les ventes d'appareils de conception technique d'une valeur unitaire élevée* (p. 2106 ; 2107) ; *amendement de M. Paul Malassagne tendant à supprimer le paragraphe II de cet article qui concerne l'interdiction du démarchage dans certains domaines particuliers* (p. 2107 ; 2108) ; Art. 9 : *amendement de M. Paul Malassagne tendant à rédiger comme suit cet article : « Sous réserve de la disposition concernant le formulaire obligatoire prévu à l'article 2, la présente loi entrera en vigueur le premier jour du sixième mois qui suivra sa promulgation. » et son sous-amendement tendant, dans le texte ci-dessus, à substituer le mot « détachable » au mot « obligatoire »* (p. 2108) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par deux nouveaux alinéas visant à prévoir des dispositions transitoires en faveur des gens du voyage dans la mesure où les ventes de leurs produits n'excèdent pas* 100 *franc* (p. 2109) ; *amendements de M. Henri Caillavet et de M. André Armengaud ayant le même objet, mais fixant le maximum du montant des ventes à* 200 *francs* (ibid.) ; rectifie *son amendement pour porter le maximum à* 150 *francs* (p. 2110). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la politique qu'entend mener le Gouvernement au bénéfice des commerçants et artisans, d'une part, compte tenu des textes déjà intervenus en leur faveur, d'autre part, dans les perspectives des projets de loi d'orientation pour le commerce et l'artisanat qui viennent d'être déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale (p. 2902 à 2906).

BOURGOING (M. PHILIPPE DE) [Calvados].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif au contentieux des dommages de guerre [10 mai 1972] (n° 194).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au paiement direct de la pension alimentaire [13 décembre 1972] (n° 127).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant les articles L. 71 3° et L. 80 1° du code électoral [19 décembre 1972] (n° 182).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au paiement direct de la pension alimentaire [19 décembre 1972] (n° 196).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **prorogeant les pouvoirs de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [10 mai 1972]. — Discussion générale. (p. 353). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au contentieux des dommages de guerre** [18 mai 1972]. — Discussion générale (p. 423). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Paul Guillard **relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants,** pour laquelle l'urgence a été déclarée par le Gouvernement [6 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art . 4 : *son amendement tendant, après la première phrase du premier alinéa de cet article, à insérer une phrase permettant « aux artisans immatriculés au répertoire des métiers » d'être aussi adhérents d'une coopérative d'achats en commun* (p. 796). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** (urgence déclarée) [13 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe III ainsi rédigé : « III. — Il est ajouté à l'article* 33 *de la loi n°* 71-579 *du* 16 *juillet* 1971 *un nouvel alinéa ainsi libellé : « Elles ne sont pas non plus obligatoires, quel que soit le maître de l'ouvrage, lorsque la personne qui s'oblige à faire procéder à la construction est un organisme d'H. L. M. ou une société d'économie mixte dont le capital appartient pour plus de la moitié à des personnes morales de droit public. »* (p. 932, 933). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explication de vote sur *l'amendement de M. Marcel Lambert, soutenu par M. Marcel Darou, tendant à supprimer la totalité des crédits inscrits à ce titre* (p. 2339). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations ayant porté sur le chapitre 44-28 de ce titre et relatif à la prophylaxie des maladies des animaux (p. 2476). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la question des classements dans les voiries départementales des routes nationales secondaires et sur la part de l'Etat dans cette opération (p. 2715, 2716). — LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les primes à la construction et sur les coopératives d'H. L. M. (p. 2729, 2730). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des personnels de préfecture et sur la question du transfert des routes nationales secondaires dans la voirie départementale (p. 2791, 2792). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au paiement direct de la pension alimentaire** [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3169, 3170). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à insérer les mots : « en matière de divorce », après les mots : « pension alimentaire... », dans le début du premier alinéa de cet article*

ainsi rédigé : « Tout créancier d'une pension alimentaire... » (p. 3173) ; Art. 3 : observations sur la teneur de cet article (p. 3174) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Sauf convention contraire, les sommes payées au créancier... »* (ibid.) ; Art. 5 : observation sur la teneur de cet article (p. 3175) ; Art. 6 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La demande de paiement direct est faite par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au barreau ou d'un huissier de justice. »* (p. 3175, 3176) ; Après l'art. 7 : *amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à insérer un article additionnel qui vise à demander la revalorisation automatique des pensions alimentaires en fonction du coût de la vie* (p. 3176) ; Après l'art. 9 : *son amendement tendant à insérer un article* 9 *bis* (nouveau) *ainsi rédigé : « A l'article* L. 56 *du code des pensions, les chiffres* 207 *et* 204 *sont remplacés par les chiffres* 207, 207-1, 212, 214, 301, 310, 334 et 342-2. » (ibid.) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 9 ter *ainsi rédigé : « A l'article* 62 *du code du travail, les chiffres : « ... 205 à 207, 212... » sont remplacés par les chiffres : « ... 205 à 207-1, 212, 214, 301, 310, 334, 342-2 et 356... »* (p. 3177). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, remplaçant M. Jean Geoffroy, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles** [15 décembre 1972]. Discussion générale (*ibid.*). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant les articles L. 71, 3°, et L. 80, 1°, du code électoral** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3279). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commissiion des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif au paiement direct de la pension alimentaire** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3284).

BOUSCH (M. JEAN-ÉRIC) [Moselle].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2135 à 2138). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'analyse des crédits destinés notamment à l'urbanisation, aux subventions pour le financement d'H. L. M., aux logements construits avec primes, aux différents prêts à la construction, à l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (p. 2723 à 2725). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits destinés aux fonds spéciaux, à diverses subventions (instituts d'enseignement et de recherche, instituts régionaux d'administration), aux centres de formation professionnelle, à l'école nationale d'administration, à la promotion sociale (p. 2812 à 2814). — Examen des crédits. — Titre III : *amendement de M. Jean Filippi tendant à réduire le crédit de ce titre de 54.906.774 francs* (moitié des crédits des fonds spéciaux) (p. 2821). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite et fin*) : I. — SERVICES GÉNÉRAUX (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. Jean Filippi* (cf. *supra*) (p. 2894).

BOUVARD (M. ROBERT) [Haute-Loire].

BOYER-ANDRIVET (M. JACQUES) [Gironde].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972]. — Discussion générale (p. 221). — Discussion des articles. — Art. 8 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa du paragraphe III du texte présenté pour l'article 1er de l'ordonnance du 26 septembre 1967, qui viserait à exclure certaines coopératives du champ d'application de la loi et à leur accorder des dérogations spéciales* (p. 227) ; Art. 21 : *son amendement tendant à supprimer le premier alinéa de l'article* 20 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967 *qui fait obligation aux sociétés d'intérêt collectif agricole (S. I. C. A.), créées depuis le* 26 *septembre* 1967, *d'avoir des associés non agriculteurs à concurrence de* 20 *% au moins des voix* (p. 243, 244). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 570). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non-salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 822). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité d'une utilisation rationnelle des crédits disponibles pour favoriser l'aménagement des sites touristiques, l'équipement hôtelier, l'accueil de la clientèle étrangère en France et développer les différentes formes de tourisme (p. 2368 à 2370). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité de mettre en œuvre une politique d'aménagement de l'espace rural fondée sur la volonté d'organiser la complémentarité entre les villes et les campagnes (p. 2451, 2452). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la subvention globale d'équipement, sur les crédits destinés à la voirie départementale et communale, sur l'opportunité de créer un régime de retraite pour les maires et adjoints, sur le problème des rapatriés (p. 2775).

BRACONNIER (M. JACQUES) [Aisne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Albert Chavanac, décédé [3 octobre 1972].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [2 juin 1972] (n° 237).

Interventions :

Prend part, en remplacement de M. Georges Marie-Anne, rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification du code du travail dans les territoires d'outre-mer en ce qui concerne le régime des congés payés** [18 mai 1972]. — Discussion générale (p. 424, 425). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion générale (p. 856, 857). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, ainsi rédigé : « Les mêmes taxes* [d'entraide et additionnelle] *frapperont les coopératives diverses et, en particulier, les coopératives d'administration et de consommation et celles des services publics. »* (p. 869, 870) ; le retire (p. 870) ; observation sur la contribution sociale de solidarité à la charge des coopératives d'administration (p. 871) ; Art. 7 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du dernier alinéa de cet article qui fixe un des objectifs du produit des taxes instituées à l'article* 2 *ci-dessus* (p. 874) ; Art. 9 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du troisième alinéa de cet article relatif au plafond des ressources de l'intéressé ou du ménage pour ouvrir droit au bénéfice de l'aide spéciale compensatrice* (p. 876) ; Art. 14 : *son amendement tendant, au cinquième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... tout ou partie de ces annuités... » par les mots : « ... tout ou partie de l'aide spéciale compensatrice... »* (p. 879) ;

Art. 14 *bis* : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article, ainsi rédigé* : « Art. 14 *bis*. — *L'aide spéciale compensatrice n'est pas imposable.* », *par la phrase suivante* : « *Elle est incessible et insaisissable.* » (p. 880) ; Art. 15 : *son amendement d'ordre rédactionnel au premier alinéa de cet article* (p. 881). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes de la circulation routière et sur la mise en service d'urgence du canal de Saint-Quentin à grand gabarit pour la liaison fluviale entre la Seine et le Nord (p. 2717, 2718).

BREGEGERE (M. MARCEL) [Dordogne].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations d'ordre général pour inviter le Gouvernement à réaliser la grande œuvre agricole que la paysannerie française attend (p. 2450, 2451).

BRIVES (M. LOUIS) [Tarn].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité pour le Gouvernement de faire tous les efforts en son pouvoir pour réaliser les orientations définies par la dernière loi de programme (p. 2362, 2363).

BROUSSE (M. MARTIAL) [Meuse].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la discrimination, opérée entre les combattants de 1914-1918 et ceux de 1939-1945 dans le montant de la retraite versée, sur la question, restée en suspens, de l'attribution de la carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord, sur la situation des cheminots anciens combattants et sur la pension des veuves de guerre (p. 2330 à 2332). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES : I. — SECTION COMMUNE. — II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population, sécurité sociale). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (sécurité sociale) à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'aide de l'Etat à la mutualité et à diverses caisses de retraites et sur les problèmes que pose le financement de la sécurité sociale, en particulier le déficit du régime général (p. 2404, 2405). — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'insuffisance des crédits destinés à l'enseignement agricole (p. 2435). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 50 : observations sur les charges qui vont peser sur les agriculteurs : l'impôt foncier et ce qui incombera aux coopératives (p. 2970). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Après l'art. 50 *quinquies* : soutient *l'amendement de M. Jacques Vassor tendant à insérer un article additionnel relatif au remboursement des crédits d'impôt, à la franchise et à la décote, en faveur des agriculteurs assujettis à la T. V. A.* (p. 2984).

BROUSSE (M. PIERRE) [Hérault].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Jean Filippi, démissionnaire [16 novembre 1972].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (suite). — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les problèmes de la viticulture française, principalement dans ses rapports avec l'Espagne et l'Italie (p. 2455, 2456). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les différentes réformes entreprises, sur la conservation des archives et du patrimoine artistique, sur les différentes aides du Gouvernement (théâtre, décentralisation artistique, industrie cinématographique, maisons de la culture), sur l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques, sur l'aménagement du plateau Beaubourg (p. 2544 à 2547). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — TRANSPORTS : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes propres à la S. N. C. F. (état des gares, directions régionales, coordination avec l'ensemble des transports urbains, ligne ferroviaire Paris—Lyon) et sur le système de la mise en régie des transports urbains lesquels, obligés de payer la T. V. A. sur la subvention qu'ils reçoivent des communes, finissent par subventionner l'Etat lui-même (p. 2608 à 2610). — Examen des crédits. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de* 147.000 *francs* (p. 2614). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur sa crainte de voir se renouveler à l'échelon des régions ce qui se passe pour la région parisienne où les conditions de vie deviennent chaque jour de plus en plus inconfortables pour la population (p. 2698, 2699). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les effectifs de la police et sur son utilisation, en collaboration avec les élus locaux, dans la répression nécessaire au maintien de l'ordre des villes, sur le personnel communal, sur le problème moral qui se pose au sujet des rapatriés, sur les équipements des collectivités locales, enfin sur le problème des finances locales (p. 2793 à 2795 ; 2803). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (*suite*). — Discussion des articles. — Ar. 50 : *son amendement tendant à supprimer, dans le paragraphe* 1 bis *de l'article* 39 bis *du code général des impôts, la clause des deux tiers imposée aux entreprises de presse qui investissent une partie de leurs bénéfices* (p. 2870) ; Après l'art. 50 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui permettrait, provisoirement, aux entreprises de presse, de différer le versement forfaitaire sur les salaires* (p. 2871, 2872).

BRUN (M. PIERRE) [Seine-et-Marne].

Est nommé membre du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés [27 avril 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 175 du code de la famille et de l'aide sociale en vue d'étendre la priorité accordée en matière de marchés publics à certains organismes de travailleurs handicapés [29 juin 1972] (n° 356).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [12 décembre 1972] (n° 122).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel de la Société nationale industrielle aérospatiale et la Société nationale d'étude et de construction des moteurs d'aviation [14 décembre 1972] (n° 139).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation [20 décembre 1972] (n° 201).

Questions orales :

M. Pierre Brun demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement : a)* s'il est possible d'abroger, par la voie réglementaire, les dispositions du code de la route interdisant d'apposer sur le pare-brise le moindre objet restreignant la visibilité, car actuellement les automobilistes qui respectent le règlement en apposant la vignette sur le pare-brise peuvent être condamnés à une amende 20 à 40 francs, *b)* s'il est possible de modifier la procédure de suspension et de retrait du permis de conduire selon les vœux de la « table ronde » sur la sécurité suivant les demandes qui ont été faites par un certain nombre de travailleurs fort intéressants que sont notamment les représentants de commerce. Il serait souhaitable : d'éviter tout retrait de permis de conduire dans le cas d'une première infraction légère ; que l'infraction suivante soit prononcée avec sursis ; qu'une infraction nouvelle entraîne un retrait temporaire auquel s'ajouterait bien entendu le retrait du sursis ; qu'enfin, un retrait définitif irrévocable et sans possibilité d'une nouvelle demande soit prononcé quand le conducteur concerné ayant usé des premières possibilités offertes serait reconnu coupable d'avoir provoqué un accident mortel par une faute inexcusable [19 février 1972. — *J. O.* des 22 février et 21 mars 1972] (n° 1185). — Réponse [4 avril 1972] (p. 116).

M. Pierre Brun demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement* pour quelles raisons le contrôle des véhicules automobiles n'est-il pas rendu obligatoire, au moins dans les cas suivants : 1° véhicules achetés d'occasion ; 2° véhicules ayant été accidentés ; 3° véhicules conduits par des automobilistes de dix-huit à vingt-cinq ans et de soixante-quinze ans et plus. En effet, lors des travaux de la « table ronde », il ne semble pas qu'il ait été tenu compte de l'état des véhicules et aucune mesure n'a été prise pour réduire à ce propos l'hécatombe routière. La limitation de vitesse, le contrôle de l'état du conducteur, ne suffisent pas pour réduire ces accidents ; il est absolument nécessaire que les véhicules soient soumis à un contrôle régulier. Ce contrôle devrait être assuré par des organismes indépendants des fabricants et réparateurs d'automobiles, car il n'est pas possible de faire effectuer le diagnostic par le professionnel qui ensuite ferait les réparations, ceci risquant de mener à de trop grands abus [19 février 1972. — *J. O.* du 22 février 1972] (n° 1186). —Réponse [4 avril 1972] (p. 117).

M. Pierre Brun demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir lui fournir les renseignements suivants : montant du budget total de l'Office de radiodiffusion française, montant des recettes de publicité réalisées en 1971 (temps moyen de projection de publicité par vingt-quatre heures) [19 février 1972. — *J. O.* du 22 février 1972] (n° 1187). Réponse [4 avril 1972] (p. 117, 118).

M. Pierre Brun demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* s'il ne serait pas possible, par circulaire adressée au rectorat, de recommander que l'on reprenne, si possible, les distributions de prix aux enfants des écoles aussi bien dans les écoles primaires que dans les collèges d'enseignement général (C. E. G.). La tradition en effet s'est perdue de cette distribution des prix et les maires le regrettent et beaucoup continuent d'ailleurs à remettre à chaque élève quittant l'enseignement primaire un petit dictionnaire qui est généralement utilisé par les parents. Par ailleurs, les livres de prix n'ont plus la niaiserie ni le peu d'intérêt que nous avons connus les uns et les autres voici une trentaine d'années. C'est un moyen de diffusion de la pensée qu'il ne faut pas négliger, car les parents sont les premiers à s'intéresser à la lecture de ces livres [1er mars 1972. — *J. O.* du 7 mars 1972] (n° 1189). — Réponse [4 avril 1972] (p. 118).

M. Pierre Brun demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* pour quelles raisons la revision des texte de 1946 régissant les laboratoires d'analyses médicales n'a pas encore été réalisée par les services de la santé publique. En effet, les textes actuels ne garantissent pas la sécurité des malades. Depuis 1946, le nombre des laboratoires est passé de quelques centaines à plusieurs milliers, sans contrôle réel et sans que soit vérifiée la compétence des responsables. Une situation dangereuse existe et s'aggave, préjudiciable au malade et aussi au budget de l'assurance maladie. Depuis 1963, le ministère de la santé publique a bien voulu consulter à maintes occasions les représentants de la profession. Plusieurs projets ont été successivement rédigés. A diverses reprises, messieurs les ministres de la santé publique ont annoncé comme imminente la promulgation des nouveaux textes. Or tout se passe comme si les ministres avaient changé d'avis et décidé de s'abstenir. S'il en est ainsi, quelles sont les raisons et quelles sont les intentions [3 mars 1972. — *J. O.* du 7 mars 1972] (n° 1191). — Réponse [4 avril 1972] (p. 118).

M. Pierre Brun signale à *M. le Premier ministre* la situation critique des veuves civiles de cinquante à soixante-cinq ans. Pour la plupart, ces veuves n'ont pas exercé de profession pendans la durée de leur mariage et elles se retrouvent au décès de leur mari : trop âgées pour trouver un emploi ; trop jeunes pour bénéficier de la retraite de reversion. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas urgent de prévoir pour elles une allocation de pré-retraite [7 mars 1972. — *J. O.* du 21 mars 1972] (n° 1192). — Réponse [4 avril 1972] (p. 118).

M. Pierre Brun demande à *M le ministre de l'économie et des finances,* si, dans le cadre des dispositions prises par le Gouvernement pour combattre l'inflation il n'est pas possible d'alléger le taux de la T. V. A. imposé à l'achat des véhicules automobiles. Cette diminution intéressant un bien d'équipement essentiel dans une société moderne, à savoir l'automobile, outil de travail, compléterait les mesures anti-hausse prises à l'égard de certains produits de consommation [13 décembre 1972] (n° 1304).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier l'article 175 du code de la famille et de l'aide sociale en vue d'étendre la priorité accordée en matière de marchés publics à certains organismes de travailleurs handicapés** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1432, 1433). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1854). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3112, 3113). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3196).

BRUN (M. RAYMOND) [Gironde].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission relative aux problèmes économiques de la Guadeloupe et de la Martinique du 9 au 21 février 1972 [19 octobre 1972] (n° 22).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (services financiers), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome IV).

Question orale avec débat :

M. Raymond Brun appelle l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer,* sur l'écart croissant entre la progression démographique et la croissance économique des départements des Antilles et sur le sous-emploi qui en résulte, notamment dans les centres urbains. Considérant que l'important effort de solidarité nationale consenti en faveur de ces départements n'a pas eu pour effet jusqu'ici d'amorcer un véritable « décollage » de l'économie antillaise, il lui demande s'il ne juge pas le moment

venu de réorienter de façon plus dynamique les transferts publics vers les activités productrices et exportatrices, créatrices d'emplois, d'assurer la relance des productions agricoles de base ainsi qu'une véritable diversification des productions, d'intégrer les deux marchés des Antilles, de créer enfin les conditions favorables au développement des initiatives privées indispensables à un véritable essor économique [7 juillet 1972. — *J. O.* du 18 juillet 1972] et [2 octobre 1972] (n° 1).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES : II. — SERVICES FINANCIERS. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les grands services rendus par l'institut national de la consommation, l'institut national de la statistique, sur l'inquiétante montée des prix et son incidence sur les transactions commerciales (p. 2639). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant pour objet de définir une véritable politique d'aménagement du territoire qui doit consister en la recherche de la meilleure répartition dans l'espace selon des critères économiques et sociaux (p. 2697, 2698). — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observation sur la prise en charge par le département de la Gironde de l'entretien de routes nationales à départementaliser (p. 2705).

BRUYNEEL (M. ROBERT) [Loir-et-Cher].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Interventions :

Prend part, en remplacement de M. Jacques Piot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **prorogeant les pouvoirs de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 353, 354). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au travail clandestin** [6 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Michel Chauty tendant à supprimer les mots : « ou accessoire » au début de cet article ainsi rédigé : « Est réputé clandestin, sauf s'il est occasionnel ou accessoire, ... »* (p. 775, 776). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, à la fin du premier alinéa du paragraphe 2° de cet article, après les mots : « ... anormalement élevées... », à rédiger comme suit cet article : « Pour l'assiette de la taxe additionnelle, la surface de vente prise en compte sera réduite d'un abattement à la base de 400 mètres carrés. »* (p. 869). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant, après l'alinéa 4 de cet article relatif aux dérogations qui peuvent être accordées au monopole d'Etat que constitue le service public de la radiodiffusion-télévision française, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « 5. Pour la création d'une chaîne de radiodiffusion et d'une chaîne de télévision privées offrant toutes garanties de qualité, de moralité des programmes, d'objectivité et d'exactitude des informations exigées par l'exercice de ce service public. »* (p. 1388, 1389). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les imperfections de certains matériels téléphoniques, particulièrement en ce qui concerne le compteur téléphonique (p. 2263 à 2265). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3233).

C

CAILLAVET (M. HENRI) [Lot-et-Garonne].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à réglementer la procédure d'authentification des œuvres de l'esprit [16 février 1972. — *J. O.* Lois et Décrets du 17 février 1972. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971] et [4 avril 1972] (n° 152).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [27 avril 1972] (n° 174).

Proposition de loi portant création d'une société nationale pour l'aménagement du bassin garonnais [7 juin 1972] (n° 242).

Proposition de loi tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en considération du vote blanc [21 juin 1972] (n° 290).

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [26 juin 1972] (n° 320).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [29 juin 1972] (n° 340).

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [29 juin 1972] (n° 358).

Reprend sa *proposition de loi* (n° 176, 1970-1971) tendant à modifier certaines dispositions du titre VI du livre premier du code civil concernant le divorce [12 octobre 1972] (p. 1744).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. — Tome IV).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord culturel et de coopération scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République péruvienne, signé à Paris le 29 mars 1972 [14 décembre 1972] (n° 138).

Questions orales :

M. Henri Caillavet expose à *M. le Premier ministre* qu'après le vote du VI[e] Plan et l'examen par les conseils généraux concernés du Plan régional de développement économique (P. R. D. E.), il apparaît que le Lot-et-Garonne n'a guère bénéficié des avantages consentis à certains départements composant la région d'Aquitaine. Or, une semblable politique risque d'aggraver encore les distorsions existantes. Aucun grand projet financé par l'Etat n'a été en effet retenu et les crédits dispensés démontrent une volonté de parcellisation qui n'a aucun effet d'entraînement économique. En conséquence, il lui demande d'indiquer les moyens que compte prendre le Gouvernement pour pallier les difficultés de tous ordres qui interdisent le développement du département tant sur le plan économique général que sur celui des infrastructures et des équipements sociaux professionnels [17 mars 1972. — *J. O.* du 21 mars 1972] (n° 1197). — Réponse [16 mai 1972] (p. 382 à 385).

M. Henri Caillavet expose à *M. le Premier ministre* que le Sud-Ouest est une région enclavée, particulièrement éloignée des aides industrialisées. Or, il apparaît que le développement de cette région est d'autant plus indispensable que le Marché commun risque de provoquer des distorsions économiques et humaines de plus en plus accusées. Parmi les moyens à mettre en œuvre pour favoriser des ancrages économiques solides de nature à fixer les hommes, à élever leur niveau de vie, à favoriser l'expansion, l'aménagement de la Garonne constitue l'un des plus efficaces. Une Compagnie nationale de la Garonne ayant pour objet de favoriser la navigation, de produire de l'électricité, de faciliter l'irrigation, de promouvoir l'industrialisation et de protéger les richesses contre les inondations semble, à l'exemple de ce qui a été entrepris pour le Rhône, devoir être retenue. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement est décidé à constituer et à financer une semblable compagnie [6 avril 1972] (n° 1203). — Réponse [16 mai 1972] (p. 382 à 385).

M. Henri Caillavet expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que de nombreux maires, et plus particulièrement la très grande majorité de ceux de Lot-et-Garonne, se sont émus des participations financières mises à la charge des budgets communaux pour la construction et le fonctionnement des collèges d'enseignement secondaire et des collèges d'enseignement général. Or, la gratuité de l'enseignement constitue une charte morale fondamentale de la République. En conséquence, devant cette anomalie, il lui demande d'indiquer les raisons qui ont amené l'Etat à laisser aux collectivités locales, dont les enfants fréquentent des établissements nationalisés, une part importante des frais de fonctionnement des collèges d'enseignement secondaire et des collèges d'enseignement général [25 avril 1972] (n° 1204). — Réponse [16 mai 1972] (p. 385, 386).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre de la santé publique* si, suite à la décision hautement courageuse du tribunal correctionnel de Bobigny à l'égard de l'intéressée et indulgente à l'endroit des accusées, au sujet de l'affaire d'avortement récemment appelée, les témoignages des plus hautes autorités du monde de la médecine et de la biologie aidant, ainsi que l'émotion soulevée dans le pays à ce propos, il ne pense pas qu'il serait enfin temps de prendre des dispositions modifiant les textes répressifs en vigueur et d'harmoniser ainsi notre législation avec celle de la plupart des pays européens voisins [24 novembre 1972] (n° 1300). — Réponse [12 décembre 1972] (p. 3018).

M. Henri Caillavet demande à *M. le Premier ministre* si les déclarations du Chef de l'Etat concernant l'abandon par son Gouvernement d'une créance de 1 milliard de francs français à certain Etat africain, sans consultation des assemblées parlementaires, ne relève pas d'une extension excessive du pouvoir gracieux. Si, comme il le semble, ceci n'est pas le cas, n'est-on pas alors en présence d'une atteinte à l'exercice du contrôle du Parlement. En toute hypothèse, ne lui paraît-il pas qu'une décision aussi importante hors dudit contrôle parlementaire crée un précédent dangereux, susceptible d'ouvrir la voie à de nombreuses remises de créances à tel ou tel groupe professionnel, financier, etc. selon l'appréciation, sinon l'humeur, de l'autorité gouvernementale [24 novembre 1972] (n° 1301). — Réponse [12 décembre 1972] (p. 3017, 3018).

M. Henri Caillavet, après avoir pris connaissance du décret n° 72-1067 du 1[er] décembre 1972 portant création de l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes (*Journal officiel* du 3 décembre 1972), s'étonne de la précipitation avec laquelle ce texte a été publié au *Journal officiel,* sans information préalable du Parlement, et demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* s'il ne lui paraît pas opportun, compte tenu de l'importance du sujet couvert par le décret, d'exposer devant le Sénat les raisons économiques, politiques, financières et européennes qui ont permis au Gouvernement de dégager les grandes orientations contenues dans le décret. Il souhaite qu'il fasse un exposé aussi large que possible, afin de permettre au Parlement de mieux juger des intentions, des motifs et des buts poursuivis [5 décembre 1972] (n° 1303). — Réponse [19 décembre 1972] (p. 3217, 3218).

Questions orales avec débat :

M. Henri Caillavet attire l'attention de *M. le ministre des affaires étrangères* sur la déclaration récente qu'a faite le président égyptien Sadate à la veille de son départ pour Moscou et selon laquelle son armée recevait par l'intermédiaire de pays tiers des équipements militaires en provenance de France et d'Angleterre. Or, la France ayant vendu de nombreux matériels militaires, *Mirage, Super-Frelon,* véhicules blindés, etc., notamment à certains pays du Moyen-Orient, à condition toutefois que ces matériels ne soient pas livrés à des pays « du champ de bataille », il lui demande, dans ces conditions, de lui faire savoir si la France a été trompée par ses clients et, dans cette hypothèse, quelles conclusions le Gouvernement entend tirer de cette conduite [2 mai 1972] (n° 152). — Discussion [6 juin 1972] (p. 766 à 770).

M. Henri Caillavet expose à *M. le Premier ministre* que la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F., constituée par le Sénat à la demande des présidents des commissions des affaires culturelles, des affaires économiques, des lois et des finances, le 18 décembre 1971, a publié le 26 avril 1972 un premier rapport concernant la publicité clandestine et certaines irrégularités de gestion, réservant à une seconde phase de ses travaux l'analyse des problèmes se rapportant aux structures et aux propositions à présenter sur ce sujet. Il lui demande quelles suites ont été données et devront être données — après les travaux des deux assemblées — à ce rapport, en particulier en ce qui concerne les remèdes proposés par la mission à une situation dont personne ne saurait plus contester qu'elle est extrêmement dommageable au bon accomplissement des tâches confiées à l'Office par le législateur [25 mai 1972] (n° 164). — Discussion [20 juin 1972] (p. 1022 à 1030).

M. Henri Caillavet demande à *M. le Premier ministre* de lui préciser les grandes lignes de sa politique dans le domaine des institutions et dans celui de la politique spatiale. Sur le premier point, il lui demande, après l'intervention du Président de la République relative aux institutions, lors de sa dernière conférence de presse, et des interprétations qu'elles a suscitées, quelles relations il entend instaurer entre le Gouvernement et le Parlement, et quel rôle doit avoir dans notre régime politique le Président de la République. Dans le domaine de l'espace, il lui demande notamment quelle politique le Gouvernement français entend avoir en matière de satellites et, plus particulièrement, en ce qui concerne le programme *Europa* [19 octobre 1972] (n° 29). — Discussion [7 novembre 1972] (p. 1958 à 1981).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matières de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion générale (p. 290, 291). — Discussion des articles. — Art. 2 : auteur *d'un amendement au deuxième alinéa de cet article,* se rallie à *celui de M. Albert Chavanac au même alinéa* (p. 296) ; *son amendement tendant, au cinquième alinéa, à remplacer la mention de la « date de livraison » par celle du « délai de livraison »* (p. 297) ; le retire (*ibid.*) ; *amendements de M. Albert Chavanac et de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, au septième alinéa de cet article, relatifs à la mention du texte intégral des articles 2, 3, 4 et 5 à faire figurer sur le contrat* (p. 298) ; *amendement de M. Albert Chavanac tendant, après le septième alinéa, à insérer un nouvel alinéa qui vise à adjoindre au contrat un formulaire détachable permettant l'exercice de la faculté de renonciation prévue à l'article 3 de la loi* (ibid.) ; *son amendement, au dernier alinéa de cet article qui concerne la signature des contrats, tendant à remplacer les mots : « ... de la main même du client. », par les mots : « ... par le client. »* (ibid.) ; le retire (p. 299) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Dans les quatre jours de la commande ou de l'engagement d'achat, »* (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (interdiction du versement d'arrhes et modalités de perception d'acomptes autorisée sous forme de billets à ordre) (p. 300, 301) ; *amendement de M. Albert Chavanac tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas qui évoquent le cas des marchandises ou objets laissés par un démarcheur à la disposition d'une personne* (p. 303) ; Art. 8 : retire son *sous-amendement à l'amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, en ce qui concerne le démarchage pour la vente de véhicules automobiles* (p. 305) ; *sous-amendement de*

M. Albert Chavanac au paragraphe b de l'amendement du Gouvernement tendant à exclure le démarchage en vue de la vente des véhicules automobiles neufs « même si elle n'est pas assortie de la reprise par le vendeur d'un véhicule usagé » (p. 306) ; *son amendement tendant à compléter cet article* in fine *par un nouvel alinéa ainsi conçu :* « f) *La vente par catalogue de marchandises pouvant être soit échangées, soit reprises, moyennant le remboursement de leur prix.* » (p. 306, 307) ; *son amendement tendant à compléter le même article* in fine *par un nouvel alinéa ainsi conçu :* « g) *Les ouvrages de bibliophilie, les livres anciens de collections, les objets culturels anciens.* » (p. 307, 308). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires** [10 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son sous-amendement tendant à porter de « six ans » à « neuf ans » la durée de la concession prévue au deuxième alinéa du texte présenté par l'amendement de M. Pierre Garet pour l'article* 463 *du code de l'administration communale* (p. 364) ; Art. 4 : observation sur une dérogation éventuelle au cahier des charges concernant les chambres funéraires (p. 365). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à ses **questions orales n° 1197 et n° 1203** (*cf. supra*) [16 mai 1972] (p. 383 à 385). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1204** (*cf. supra*) [16 mai 1972] (p. 386). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 10, *à insérer un article ainsi conçu:* « *Il est créé, afin d'éviter des disparités entre les régions, un fonds national de péréquation.* » (p. 670) ; répond à M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (p. 671) ; répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives (*ibid.*) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer l'alinéa* 1° *du paragraphe I de cet article en vue d'interdire la présence des députés et des sénateurs dans la composition du conseil régional* (p. 674). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale concernant la **livraison d'armes à l'Egypte** (*cf. supra*) [6 juin 1972] (p. 766, 767 ; 769). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet les **suites à donner au rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F.** (*cf. supra*) [20 juin 1972] (p. 1022, 1023). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission spéciale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1201 à 1204). — **Suite de la discussion** [27 juin 1972]. — Sa motion tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 1266, 1267). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de l'accord relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat) et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat), faits à Washington le 20 août 1971** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1362, 1363). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission spéciale, à la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1382, 1383). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement rectifié tendant à rédiger comme suit la première phrase du premier alinéa de cet article :* « *La mission du service public de la radiodiffusion-télévision française est de répondre, par les moyens qui lui sont propres, aux besoins et aspirations de la population, en ce qui concerne l'information, la culture, l'éducation et le divertissement dans le respect de la libre communication des pensées et des opinions telle que prévue par l'article 11 de la déclaration des droits.* » (p. 1383, 1384) ; répond à M. Pierre Carous (p. 1384) ; *son amendement tendant à supprimer la deuxième phrase du premier alinéa ainsi rédigé :* « *Il* [le service public national de la radiodiffusion-télévision française] *a pour but de faire prévaloir dans ce domaine le souci exclusif des intérêts généraux de la collectivité.* » (p. 1385) ; le retire (*ibid*) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article :* « *Il* [le service public national de la radiodiffusion-télévision française] *favorise la diffusion de la langue et de la culture française dans le monde.* » (ibid) ; *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article ainsi rédigé :* « *Ces responsabilités lui* [le service public national] *font un devoir de veiller à la qualité et l'illustration de la langue française.* » (p. 1386) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer le mot :* « *national* » *dans la première phrase du premier alinéa de cet article ainsi rédigée :* « *Le service public national de la radiodiffusion-télévision française...* » (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer les mots :* « ... *ou à certaines catégories de public ;* » *à la fin de l'alinéa* 1° *du même article ainsi rédigé :* « 1° *De définir les programmes destinés à être diffusés au public ou à certaines catégories de public ;* » (ibid.) ; *son amendement tendant, après l'alinéa* 1°, *à insérer un alinéa* 1° bis *ainsi rédigé :* « 1° bis *De produire lui-même la part la plus importante des programmes ;* » (p. 1386, 1387) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *l'alinéa* 2° *de cet article par les mots suivants :* « ... *en accord avec le ministre chargé des télécommunications ;* » *et son amendement tendant, à l'alinéa* 3°, *à remplacer les mots :* « ... *réseaux et installations...* » *par les mots :* « ... *réseaux émetteurs et installations...* » (p. 1387) ; *retire son amendement tendant, à la fin du même alinéa* 3°, *à remplacer les mots :* « ... *pour la seule diffusion de ses programmes.* », *par les mots :* « ... *qui assurent cette diffusion.* » (ibid) ; Art. 3 : *son amendement tendant à préciser que les dérogations au monopole d'Etat que constitue le service public de la radiodiffusion-télévision française peuvent être accordées dans des conditions déterminées par décret « en Conseil d'Etat » et sous-amendement de M. Félix Ciccolini tendant à préciser que le décret est pris « sur proposition du ministre des postes et télécommunications et du ministre chargé de la tutelle »* (p. 1388) ; *amendement de M. Robert Bruyneel tendant, après l'alinéa* 4 *de cet article, à insérer un nouvel alinéa qui permettrait d'accorder également des dérogations au monopole pour la création d'une chaîne de radiodiffusion et de télévision privées* (p. 1389) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du deuxième alinéa de cet article :* « *Il* [l'Office de radiodiffusion-télévision française] *est administré par un conseil d'administration présidé par un président qui assume les fonctions de directeur général.* » *et amendement de M. Guy Schmaus, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à substituer la notion de « président élu par le conseil d'administration » à celle de « président directeur général »* (p. 1390) ; *son amendement tendant à remplacer la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article par les dispositions suivantes :* « *Il* [l'Office] *est organisé en unités fonctionnelles décentralisées, notamment dans le cadre des régions. Ces unités peuvent prendre la forme d'établissements publics.* » ; *amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer cette même dernière phrase et amendement de M. Félix Ciccolini proposant une nouvelle rédaction pour cette même dernière phrase également* (p. 1391) ; Ar. 5 : *son amendement tendant à placer l'Office « sous la tutelle du ministre des affaires culturelles » au lieu de celle du Premier ministre ou d'un membre du Gouvernement délégué par lui pour l'exercer.* » (p. 1392) ; *son amendement tendant, au début de la deuxième phrase de cet article, après les mots :* « *L'autorité de tutelle s'assure...* », *à insérer le mot* « *exclusivement* » (ibid.) ; *son amendement tendant, dans la même phrase de l'article, après les mots :* « ..., *contrôle l'utilisation...* », *à insérer le mot :* « *matérielle* » (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter cet article* in fine *par la phrase suivante :* « *La tutelle ne s'exerce pas dans le domaine de l'information.* » (ibid.) ; Article additionnel : soutient *l'amendement de M. André Armengaud tendant, après l'article* 5, *à insérer un article ainsi rédigé :* « *Les dispositions de l'article* 9 *du décret du* 29 *octobre* 1936 *modifié, relatif au cumul de retraites, de rémunérations et de fonctions, sont applicables à l'ensemble des personnes recevant une rémunération directe ou indirecte de l'Office, quel que soit le statut juridique sous lequel elles se trouvent placées.* » (p. 1393) ; *amendement de M. André Diligent rectifiant le précédent dans un sens plus restrictif* (ibid.) ; Article additionnel : soutient *l'amendement de M. Etienne Dailly tendant, après l'article* 7, *à insérer un article relatif à la politique des programmes qui doit être arrêtée par le président du conseil d'administration* (p. 1396) ; Ar. 7 *ter* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 7, *à insérer un article additionnel ainsi rédigé :* « *L'Office produit lui-même la part la plus importante des programmes.* » (p. 1397) ; Article additionnel : *amendement, à titre personnel, de M. André Diligent tendant, après l'article* 10, *à insérer un article relatif à la situation particulière des journalistes de l'O. R. T. F.* (p. 1402) ; Art. 11 : *amendements de M. Félix Ciccolini et de M. Hector Viron (soutenus par M. Fernand Chatelain), tendant tous les deux à insérer, respectivement entre le premier et le deuxième alinéa et après le deuxième alinéa de cet article, deux nouveaux alinéas qui visent à reconnaître aux partis politiques et aux organisations syndicales représentatives le même droit reconnu au Gouvernement d'intervention sur les antennes de la radiodiffusion et de la télévision françaises* (p. 1403) ; Art. 14 : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à rédiger comme suit cet article :* « *L'Office de radiodiffusion-télévision française s'interdit de diffuser tout message publicitaire.* » (p. 1406) ; répond à M. Félix Ciccolini (p. 1407) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa qui garantit un accès égal des annonceurs aux émissions publicitaires de l'Office* (ibid.) ; Art. 15 *ter* nouveau ; *son amen-*

dement tendant, après l'article 15 bis, *à insérer un article additionnel qui crée et organise un Haut Conseil de l'information* (p. 1408, 1409) ; répond à M. Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique, au sujet de la demande de deuxième délibération devant porter sur les articles 4, 9, 10 et 13 du projet de loi (p. 1411). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique générale du Gouvernement** (cf. *supra*) [7 novembre 1972] (p. 1966 à 1968). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture**, de la **proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 : *son amendement tendant, au paragraphe I de cet article, à insérer un nouvel alinéa f ainsi conçu :* « f) *Les ventes d'appareils de conception technique ou scientifique d'une valeur unitaire élevée exigeant une installation ou un service après-vente. Cette valeur sera fixée par décret.* » (p. 2106, 2107) ; *amendement de M. Paul Malassagne tendant à supprimer le paragraphe II de cet article qui concerne l'interdiction du démarchage dans certains domaines particuliers* (p. 2108) ; Art. 8 et 9 : *son amendement tendant à compléter* in fine *l'article 8 par un nouvel alinéa ainsi conçu :* « III. — *Sont exclues toutes ventes à domicile faites par les commerçants non sédentaires d'un montant inférieur ou égal à 200 francs.* » (p. 2109) ; le retire (p. 2109, 2110). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'aspect budgétaire dans ses grandes orientations : langue française, télévision en couleur, explosions atomiques dans le Pacifique, instituts français et centres culturels dans le monde, personnel enseignant, problème spatial et les chances de la fusée *Europa III* (p. 2507 à 2509 ; 2521). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à la coopération, à sa **question orale n° 1301** (cf. *supra*) [12 décembre 1972] (p. 3018) ; lors de la réponse de M. Jean Foyer, ministre de la santé publique, à sa **question orale n° 1300** (cf. *supra*) (ibid.). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la **proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3046, 3047). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord culturel et de coopération scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République péruvienne, signé à Paris le 29 mars 1972** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3186, 3187). — Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural, à sa **question orale n° 1303** (c. *supra*) [19 décembre 1972] (p. 3217, 3218).

CARAT (M. JACQUES) [Val-de-Marne].

Dépôt législatif :

Proposition de loi relative à l'indemnité des maires et adjoints et à la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux [5 octobre 1972] (n° 9).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 570 à 572). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 18 : *son amendement tendant à modifier la rédaction de cet article dans le but de fixer la composition du conseil régional pour la région parisienne* (p. 686, 687) ; co-auteur de l'*amendement de M. Adolphe Chauvin* (p. 689). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3260 à 3262). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à la création d'une « caisse nationale de retraite des élus locaux » — dont le fonctionnement serait confié à la Caisse des dépôts et consignations — qui se substituerait au régime de retraite prévu à l'alinéa premier de cet article* (p. 3267) ; *son amendement tendant à supprimer les deux derniers alinéas de cet article relatifs à l'obligation du vote du conseil municipal pour l'adhésion du maire et des adjoints à la caisse de retraite* (p. 3270) ; Art. 3 : *son amendement tendant à remplacer, à la fin de cet article, les mots : « soixante-cinq ans », par les mots : « soixante ans »* (p. 3273).

CAROUS (M. PIERRE) [Nord].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction (urgence déclarée) [7 juin 1972] (n° 241).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction (urgence déclarée) [28 juin 1972] (n° 338).

Question orale :

M. Pierre Carous attire l'attention de *M. le ministre de l'équipement et du logement* sur le fait que les commissions départementales de l'urbanisme commercial, appelées à donner leur avis sur l'implantation des magasins de vente dits « à grande surface », ont été mises en place sans que soit modifiée la législation du permis de construire. Il résulte de cette situation que l'administration compétente se trouve souvent privée des moyens et des sanctions nécessaires pour faire respecter les avis de ces commissions. Il en est ainsi, en particulier, lorsque les exploitants de magasins « à grande surface » décident d'utiliser comme surface de vente des superficies qui avaient été à l'origine prévues comme réserves de marchandises et avaient reçu à ce titre l'agrément de la commission. Cette absence de sanctions permet aux exploitants de ces magasins d'étendre abusivement la surface de vente et de mettre ainsi en échec les décisions prises. Il lui demande quelles mesures il a l'intention de prendre en vue de mettre fin à cet état de fait regrettable [2 mai 1972] (n° 1216). — Réponse [16 mai 1972] (p. 380).

Question orale avec débat :

M. Pierre Carous attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur les difficultés créées par l'emprise excessive qu'exercent, dans de nombreux domaines, certaines administrations. Se référant aux déclarations qu'il a faites le 3 octobre devant le Parlement, il lui demande de préciser les mesures qu'il a l'intention de prendre pour remédier à cette situation. Ces inconvénients sont particulièrement sensibles en ce qui concerne les collectivités locales auxquelles de nouvelles charges de tous ordres sont chaque jour transférées tandis que pèse sur elles une tutelle que les diverses mesures récemment prises n'ont pas suffisamment allégée dans la pratique. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de faire procéder à un nouvel examen de la répartition des responsabilités, des charges et des ressources entre les diverses collectivités locales et l'Etat en vue de mettre en place une réglementation mieux adaptée aux nécessités de la vie moderne, notamment en ce qui concerne les finances locales [19 octobre 1972] (n° 30). — Discussion [7 novembre 1972] (p. 1958 à 1981).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, à sa **question orale n° 1216** (*cf. supra*) [16 mai 1972] (p. 380). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi** : I. — de M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues **tendant à l'amnistie de certains délits** ; II. — de M. André Colin et plusieurs de ses collègues **portant amnistie des condamnations prises à l'égard des commerçants et artisans dans le cadre de manifestations revendicatives** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 517). —

Discussion des articles. — Art. 1er : explication de vote (p. 519). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 558 à 560). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Intervient contre la motion présentée par M. Edouard Le Bellegou tendant à opposer la question préalable à la discussion des articles (p. 602, 603). — Art. 3 : *amendement de M. René Monory tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour ce qui concerne le domaine des compétences de la région* (p. 617). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Article additionnel 8 *ter (suite) : amendement rectifié de M. Pierre Schiélé tendant, après l'article* 8 bis, *à insérer un article additionnel ayant trait aux structures internes du conseil régional* (p. 650) ; Art. 16 : observations sur la teneur de l'article (p. 667) ; Article additionnel : explique son vote sur *l'amendement de M. Henri Caillavet tendant, après l'article* 16, *à insérer un nouvel article ainsi conçu : « Il est créé, afin d'éviter des disparités entre les régions, un fonds national de péréquation. »* (p. 671, 672) ; Art. 4 : *amendements de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les alinéas 2° et 3° du paragraphe I et pour le paragraphe II de cet article qui traitent de la représentation des collectivités locales au sein du conseil régional* (p. 677, 678). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** (urgence déclarée) [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 920, 921). — Discussion des articles. — Art. 1er A nouveau : *son amendement tendant, avant l'article* 1er, *à insérer cet article additionnel ainsi conçu : « Le dernier alinéa de l'article* 2 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *est ainsi modifié : « Les associés ne peuvent être poursuivis à raison des obligations résultant des articles* 1642-1 *et* 1646-1 *du code civil qu'après mise en demeure restée infructueuse adressée à la société si le vice n'a pas été réparé, ou adressée soit à la société, soit à la compagnie d'assurances qui garantit la responsabilité de celle-ci, si le créancier n'a pas été indemnisé. »* (p. 924) ; Art. 1er B nouveau : *son amendement tendant, après l'article additionnel précédent, à ajouter un article additionnel ainsi conçu : « A l'article* 3 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *la dernière phrase du troisième alinéa est ainsi rédigée : « Toutefois, nonobstant toute disposition contraire des statuts, les parts détenues par les associés à l'encontre desquels la mise en vente est à l'ordre du jour de l'assemblée ne sont pas prises en compte pour le calcul des majorités requises. »* (ibid.) ; Art. 1er C nouveau : *son amendement tendant, après l'article additionnel précédent, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le dernier alinéa de l'article* 3 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *est complété comme suit : Si des nantissements ont été constitués sur les parts vendues en application du présent article, le droit de rétention des créanciers nantis n'est opposable ni à la société ni à l'adjudication des droits sociaux. »* (ibid.) ; Art. 1er D nouveau : *son amendement tendant, après l'article additionnel précédent, à ajouter un article additionnel ainsi conçu : « A la fin du titre premier de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *il est ajouté un article* 4 bis *ainsi rédigé : Art.* 4 *bis. — Les dispositions du présent titre sont d'ordre public. »* (ibid.) ; Art. 1er E nouveau : *son amendement tendant, après l'article additionnel précédent, à ajouter un article additionnel ainsi conçu : « Au deuxième alinéa de l'article* 8 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *la dernière phrase est modifiée comme suit : Nonobstant toute disposition contraire des statuts, les parts ou actions détenues par les associés à l'encontre desquels la mise en vente est à l'ordre du jour de l'assemblée ne sont pas prises en compte pour le calcul des majorités requises. »* (ibid.) ; Art. 1er F nouveau : *son amendement tendant, après l'article additionnel précédent, à ajouter un article additionnel ainsi conçu : « Le dernier alinéa de l'article* 8 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *est complété comme suit : Si des nantissements ont été constitués sur les parts ou actions vendues en application du présent article, le droit de rétention des créanciers nantis n'est opposable ni à la société ni à l'adjudicataire des droits sociaux. »* (ibid.) ; Art. 1er G nouveau : *son amendement tendant, après l'article additionnel précédent, à ajouter un article additionnel visant à insérer, dans la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *un article* 10 bis *ayant pour but : 1° de faciliter le financement de la construction grâce au cautionnement hypothécaire donné par la société d'emprunts contractés par les associés ; 2° de réglementer la saisie du gage qui vaut retrait de l'associé titulaire des droits sociaux correspondant aux biens saisis* (p. 925) ; Art. 1er H nouveau : *son amendement tendant, après l'article additionnel précédent, à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « Il est inséré dans la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *après l'article* 10 bis, *un article* 10 ter *ainsi rédigé :* Art. 10 *ter. — Le cessionnaire n'est tenu des dettes du cédant à l'égard de la société à la date de la cession que dans la mesure où cela résulte des obligations figurant à l'acte de cession ou à ses annexes. Le cédant n'est dégagé de ses obligations personnelles à l'égard de la société que dans la mesure où celle-ci y a expressément consenti. »* (ibid.) ; Art. 1er I nouveau : *son amendement tendant, après l'article additionnel précédent, à ajouter un article additionnel visant à modifier les dispositions réglementant la dissolution et le partage, prévues aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article* 11 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 (ibid.) ; Art. 1er J nouveau : *son amendement tendant, après l'article additionnel précédent, à ajouter un article additionnel ainsi conçu : « Il est inséré, avant le dernier alinéa de l'article* 11 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *un alinéa ainsi rédigé : Les dispositions de l'alinéa précédent demeurent applicables après dissolution de la société. Les pouvoirs dévolus par ledit alinéa à l'organe de gestion sont alors exercés par le ou les liquidateurs. »* ibid.) ; Art. 1er K nouveau : *son amendement tendant, après l'article additionnel précédent, à ajouter un article additionnel ainsi conçu : « Il est ajouté, après le dernier alinéa de l'article* 11 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *un alinéa ainsi rédigé : Sauf l'effet des sûretés réelles dont ils seraient bénéficiaires, les créanciers de la société ne peuvent exercer leurs droits ni contre un ancien associé attributaire par voie de retrait ou de partage, ni à l'encontre de ses ayants cause, qu'après discussion préalable des biens restant appartenir à la société. »* (p. 926) ; Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer le paragraphe II de cet article concernant la terminologie des locaux « à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation »* (ibid.) ; Art. 2 *bis* nouveau : *son amendement rédactionnel* (ibid.) ; Art. 2 *ter* nouveau : *son amendement tendant à insérer un article additionnel visant à modifier l'article* 18 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *relatif aux sociétés coopératives de construction* (p. 926, 927) ; Article additionnel : *amendement de M. Louis Gros tendant, après l'article* 2 *ter nouveau, à ajouter un article se proposant de modifier la rédaction de l'article* 21 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *relatif aux garanties financières que devrait prendre toute société coopérative de construction dans l'intérêt des souscripteurs* (p. 927, 928) ; Art. 2 *quater* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 2 ter, *à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Il est ajouté à l'article* 21 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *un deuxième alinéa ainsi rédigé : La construction d'un appartement ou d'un pavillon témoin n'est pas considérée comme entraînant l'application des conditions fixées à l'alinéa précédent. »* (p. 923) ; *sous-amendement de M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à insérer, entre le premier et le deuxième alinéa de l'amendement ci-dessus, le nouvel alinéa suivant : « Les associés souscrivant plus de deux logements ou plus d'un local à usage commercial ou professionnel sont également tenus de fournir la garantie de financement prévue à l'alinéa précédent. »* (p. 928, 929) ; Article additionnel : *amendement de M. Louis Gros tendant, après l'article* 2 quater *nouveau, à ajouter un article visant à compléter l'article* 23 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *qui définit le contrat de promotion, celui-ci ne devant pas être inscrit au fichier immobilier* (p. 929) ; Art. 2 *quinquiès* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 2 quater, *à insérer un article ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa de l'article* 24 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *est complété par les dispositions suivantes : ... et de réduire l'importance du programme dans le cas où celui-ci doit être réalisé par tranches, à condition que cette réduction ne porte que sur des lots non souscrits. »* (ibid.) ; Art. 2 *sexies* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 2 quinquies, *à insérer un article se proposant de modifier le troisième alinéa de l'article* 23 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *relatif à la mise en vente des parts ou actions détenues par les associés et de compléter le dernier alinéa par une disposition visant à sauvegarder le privilège de la société sur les sommes provenant de la mise en vente de ces parts* (ibid.) ; Art. 2 *septies* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 2 sexies, *à insérer un article ainsi rédigé : « Le début du premier alinéa de l'article* 28 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *est ainsi modifié :* Art. 28. — *Du commencement des travaux jusqu'à l'achèvement de l'opération de construction... »* (ibid.) ; Art. 2 *octies* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 2 septies, *à insérer un article visant à remplacer, dans le quatrième alinéa de l'article* 28 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *les mots : « Ce recours a un caractère suspensif », par les mots : « Il sera statué dans un délai de trois mois et le jugement sera exécutoire par provision. »* (p. 930) ; Article additionnel : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, après l'article* 2, *à ajouter un article additionnel pour modifier la rédaction de l'article* 29 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *qui règle le cas de l'associé ne désirant pas rester en société* (p. 931) ; Art. 2 *nonies*

nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 2 octies, *à insérer un article qui vise à compléter le premier alinéa de l'article* 1831-1 *du code civil, tel qu'il résulte de l'article* 32 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *par la phrase suivante : Il* [le promoteur] *est garant des vices cachés dans les conditions visées aux articles* 1792 *et* 2270. » (ibid.) ; *amendement de M. Louis Gros se référant également « aux articles* 1792 *et* 2270 » *du code civil, mais sans évoquer la notion de « vices cachés »* (p. 932) ; Art. 3 : *amendements de M. Philippe de Bourgoing, de M. Robert Laucournet et de M. Pierre Schiélé tendant tous les trois à compléter cet article par un paragraphe III qui vise à soustraire à l'obligation du contrat de promotion (article* 33 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971) *les coopératives d'H. L. M. et les sociétés d'économie mixte de construction* (p. 933) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « L'antépénultième alinéa de l'article* 34 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : »* (ibid.) ; Art. 4 *bis* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 4, *à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'article* 37 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *est complété par les dispositions suivantes : ... ou par l'écrit visé aux articles* 12 *et* 23 *de la présente loi. »* (p. 933, 934) ; Art. 7 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article* 43 bis *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *à mettre les mots : « à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation » entre guillemets* (p. 934) ; Art. 8 : *amendement de M. Pierre Garet tendant à compléter cet article par un paragraphe II visant à modifier l'article* 44-I *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *relatif aux allégements prévus en matière de vente à terme (article* 6 *de la loi n° 67-3 du* 3 *janvier* 1967) *en faveur des sociétés anonymes d'H. L. M. et des sociétés d'économie mixte* (p. 934, 935) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée pour le début du texte modificatif présenté pour le deuxième alinéa de l'article* 6 *de la loi n° 67-3 du* 3 *janvier* 1967, *modifié par la loi du* 16 *juillet* 1971 (p. 935) ; Art. 9 : *son amendement tendant à remplacer les quatre premiers alinéas de l'article* 45-I *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *par des dispositions permettant de donner à l'acquéreur d'une maison individuelle les mêmes garanties que celles qui résultent du contrat de promotion immobilière* (ibid.) ; Art. 10 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article afin de protéger également le constructeur contre une défaillance éventuelle de l'acquéreur après la signature du contrat* (p. 936) ; Art. 11 : *son amendement tendant à remplacer le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* 49 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *par des dispositions concernant les modalités d'application de la loi et notamment pour le règlement du prix à mesure de l'avancement des travaux* (ibid.) ; *amendement de M. Louis Gros tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 49 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *après les mots : « ..., au bénéfice du maître de l'ouvrage jusqu'à son entrée dans les lieux... », à ajouter les mots : « à moins qu'il ne lui ait été fourni au lieu et place de cette retenue* [de garantie] *une caution bancaire »* (p. 936, 937) ; Art. 11 *bis* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 11, *à insérer un article additionnel visant à abroger le titre II du décret n° 54-1123 du* 10 *novembre* 1954 *et à harmoniser les règles concernant le partage avec les nouvelles dispositions de l'article* 11 *ci-dessus* (p. 938) ; Art. 11 *ter* nouveau ; *son amendement tendant, après l'article* 11 bis, *à insérer un article additionnel reportant « au* 31 *décembre* 1972 » *la date d'application de la loi primitivement prévue pour le* 1er *juillet* 1972 (ibid.). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er *quater* : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* 503 *du code de l'administration communale qui fait apparaître la notion de « cadres d'emplois » et qui détermine les règles applicables au recrutement et à l'avancement à l'intérieur de ces cadres* (p. 985, 986) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 997). — Son refus de s'associer à la motion de M. Henri Caillavet tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [27 juin 1972] (p. 1267 à 1270). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 *ter* : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à reprendre intégralement pour cet article le texte voté en première lecture par le Sénat* (règlement intérieur du conseil régional) (p. 1297). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur *l'amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent* (objet de la mission dévolue à la radiodiffusion-télévision française) *et sur l'ensemble des dispositions contenues dans le projet de loi* (p. 1384, 1385) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1411, 1412). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique générale du Gouvernement** [*cf. supra*] [7 novembre 1972] (p. 1969, 1970). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Claude Mont concernant les **fusions et regroupements de communes** [14 novembre 1972] (p. 2052, 2053). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 3 : explique son vote sur *l'amendement de M. Henri Tournan tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de modifier le régime des droits de mutation à titre gratuit et en particulier des droits de succession* (p. 2174) ; Art. 3 *bis* : explique son vote sur *l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à porter de* 60 *p.* 100 *à* 65 *p.* 100 *le montant de l'acompte provisionnel prévu au premier alinéa de cet article* (p. 2176). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explication de vote sur l'ensemble (p. 2838, 2839). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : I. — SERVICES GÉNÉRAUX (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. Jean Filippi tendant à réduire les crédits de ce titre de* 54.906.774 francs (moitié des crédits des fonds spéciaux) (p. 2894, 2895). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 39. — Etat E. — Ligne 53 : observation sur la taxe parafiscale affectant la chicorée à café (p. 2957). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Après l'art. 57 : *amendement de M. Jean Sauvage, soutenu par M. Pierre Schiélé, tendant à insérer un article additionnel relatif au problème de la T. V. A. applicable aux communes* (p. 2992) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1973 (p. 3000 à 3002). — Intervient dans la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. Discussion générale (p. 3265). — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur *l'amendement de M. Jacques Carat tendant à la création d'une « caisse nationale de retraite des élus locaux » — dont le fonctionnement serait confié à la Caisse des dépôts et consignations — qui se substituerait au régime de retraite prévu à l'alinéa premier de cet article* (p. 3267, 3268). — Son refus de s'associer à la motion de M. Etienne Dailly tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [20 décembre 1972] (p. 3310).

CARRIER ((M. MAURICE) [Français établis hors de France].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers [15 juin 1972] (n° 279).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers [30 juin 1972] (n° 372).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (affaires étrangères), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 69. — Tome I).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero concernant l'**indemnisation des Français rapatriés** [16 mai 1972] (p. 396, 397). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1153 à 1155 ; 1156). — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à remplacer les mots : « ... les emplois auxquels* [les fonctionnaires de l'enseignement supérieur] *ont été affectés*

[avant leur départ en mission de coopération]... », *par les mots : « les emplois auxquels ils étaient affectés... »* (p. 1160) ; Art. 7 : *amendement de M. Louis Gros tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Un décret établira la liste des maladies qui, contractées pendant la mission, seront considérées comme maladies professionnelles. »* (p. 1161) ; Article additionnel : *son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article additionnel visant à donner, par décret en Conseil d'Etat, aux agents contractuels de coopération, des garanties comparables à celles dont bénéficient actuellement les agents publics non titulaires de l'Etat* (p. 1162) ; se rallie *au texte présenté par le sous-amendement de M. Louis Gros* (ibid.). — **Deuxième lecture** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1479, 1480). — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant à insérer, entre le deuxième et le troisième alinéa de cet article, le nouvel alinéa ainsi conçu : « Un décret en Conseil d'Etat déterminera, en ce qui concerne les fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics de l'Etat et les magistrats de l'ordre judiciaire, les modalités d'application de la présente loi, notamment la quotité, les limites et les conditions d'octroi des majorations instituées à l'alinéa premier ci-dessus ainsi que les conditions de priorité d'affectation à un emploi à l'expiration du détachement. »* (p. 1480) ; *son amendement tendant à supprimer la dernière phrase du premier alinéa, incluse dans le texte de l'amendement précédent et ainsi rédigée : « La quotité, les limites et les conditions d'octroi de ces majorations sont fixées par décret en Conseil d'Etat. »* (p. 1480, 1481) ; *son amendement tendant à supprimer (pour les mêmes raisons que précédemment) la dernière phrase du deuxième alinéa ainsi rédigée : « Ils* [les coopérants] *ont en tout état de cause priorité pour occuper le premier poste vacant équivalent à leur fonction antérieure. »* (p. 1481) ; *son amendement de forme au début du troisième alinéa de cet article, tendant à ajouter le mot : « également », après le mot : « déterminera »* (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à l'examen du budget des Affaires étrangères. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité d'une politique de logements de fonctions pour les représentants français à l'étranger et sur la situation des Français résidant à l'étranger, dont il importe de préserver les biens (p. 2502 à 2504). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — ECONOMIE ET FINANCES : I. — CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur la fraction des crédits de ce titre destinée aux mesures nouvelles en faveur des rapatriés (p. 2637). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant généralisation de la retraite complémentaire au profit des salariés et anciens salariés** [20 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 5 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le bénéfice des dispositions de la présente loi est étendu aux Français exerçant ou ayant exercé à l'étranger une activité professionnelle salariée ou non salariée qui ont accédé ou pourront accéder au régime de l'assurance volontaire vieillesse, par application de la loi n° 65-555 du 10 juillet 1965. »* (p. 3315) ; le retire (p. 3316).

CATHALA (M. CHARLES) [Seine-Saint-Denis].

CAUCHON (M. JEAN) [Eure-et-Loir].

Question orale :

M. Jean Cauchon demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre ou de proposer au vote du Parlement pour améliorer la situation des rentiers viagers et en particulier des rentiers viagers de l'Etat [18 mai 1972] (n° 1231). — Réponse [13 juin 1972] (p. 892).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : retire la *première partie de son amendement relative à la création de la région* (p. 605) ; *deuxième partie de son amendement dont la rédaction est la suivante : « Les limites territoriales des régions sont modifiées par décret en Conseil d'Etat : « 1° A l'initiative du Gouvernement, après consultation des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés ; 2° Sur délibérations concordantes des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés, sous réserve que la modification ne tende ni à l'accroissement du nombre des régions ni à la création de régions comprenant moins de trois départements. Les conseils régionaux et les conseils généraux peuvent, avant le 1er juillet 1974, saisir le Gouvernement de propositions tendant à la modification des limites territoriales des régions. Le Gouvernement devra statuer sur ces propositions avant le 1er janvier 1975. »* (p. 608). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 815). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à sa **question orale n° 1231** (cf. *supra*) [13 juin 1972] (p. 892). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUIPEMENT FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 18 : observations sur la teneur de l'article et plus particulièrement sur la situation des rentiers viagers (p. 2195, 2196). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES : I. — SECTION COMMUNE. — II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population, sécurité sociale). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la recrudescence des accidents du travail, sur la nécessité d'une politique dynamique de la famille, sur l'abaissement de l'âge de la retraite et l'amélioration des conditions de vie du troisième âge (p. 2416, 2417). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **portant généralisation de la retraite complémentaire au profit des salariés et anciens salariés** [20 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : soutient l'*amendement de M. Jean Gravier tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la procédure d'extension, par arrêté interministériel, d'accords agréés conformément à l'article 1er de l'ordonnance n° 59-238 du 4 janvier 1959 relative aux régimes complémentaires de retraite* (p. 3314) ; le retire (p. 3315) ; Art. 3 : retire l'*amendement de M. Jean Gravier tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article, qui stipule que les dispositions du présent projet de loi sont applicables aux métayers considérés comme salariés au regard des assurances sociales agricoles* (ibid.).

CAVAILLÉ (M. MARCEL) (Haute-Garonne).

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero concernant l'**indemnisation des Français rapatriés** [16 mai 1972] (p. 399).

CHABAN-DELMAS (M. JACQUES), **Premier ministre** (cabinet des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans le débat sur le **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 546, 547).

CHALANDON (M. ALBIN), **ministre de l'équipement et du logement** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** (urgence déclarée) [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 923). — Discussion des articles. — Article additionnel : *amendement de M. Louis Gros tendant, après l'article 2 ter nouveau, à ajouter un article se proposant de modifier la rédaction de l'article 21 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relatif aux garanties financières que devraient prendre toute société coopérative de construction dans l'intérêt des souscripteurs* (p. 928) ; Art. 2 *quater* nouveau : *amendement de M. Pierre Carous tendant, après l'article 2 ter nouveau, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Il est ajouté à l'article 21 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 un deuxième alinéa ainsi rédigé : « La construction d'un appartement ou d'un pavillon témoin n'est pas considérée comme entraînant l'application des conditions fixées à l'alinéa précédent. » et son sous-amendement tendant à insérer entre le premier et le deuxième alinéa de l'amendement ci-dessus, le nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les associés souscrivant plus de deux logements ou plus d'un local à usage commercial ou professionnel sont également tenus de fournir la garantie de financement prévue à l'alinéa précédent. »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Louis Gros tendant, après l'article 2 quater nouveau, à ajouter un article se proposant de compléter l'article 23 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 qui définit le contrat de promotion, celui-ci ne devant pas être inscrit au fichier immobilier* (p. 929) ; Art. 2

octies nouveau : *amendement de Pierre Carous tendant, après l'article* 2 septies, *à insérer un article visant à remplacer, dans le quatrième alinéa de l'article* 28 *de la loi n°* 71-579 *du* 16 *juillet* 1971, *les mots : « Ce recours a un caractère suspensif. », par les mots : « Il sera statué dans un délai de trois mois et le jugement sera exécutoire par provision. »* (p. 930) ; Article additionnel : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, après l'article* 2, *à ajouter un article additionnel pour modifier la rédaction de l'article* 29 *de la loi n°* 71-579 *du* 16 *juillet* 1971 *qui règle le cas de l'associé ne désirant pas rester en société* (p. 931) ; Art. 2 *nonies* nouveau : *amendements de M. Pierre Carous et de M. Louis Gros tendant à insérer un article additionnel visant à compléter le premier alinéa de l'article* 1831-1 *du code civil, tel qu'il résulte de l'article* 32 *de la loi n°* 71-579 *du* 16 *juillet* 1971 *relatifs à la responsabilité du promoteur immobilier « dans les conditions prévues aux articles* 1792 *et* 2270 *» du code civil* (p. 931 ; 932) ; Art. 3 : *amendements de M. Philippe de Bourgoing, de M. Robert Laucournet et de M. Pierre Schiélé tendant tous les trois à compléter cet article par un paragraphe III qui vise à soustraire à l'obligation du contrat de promotion (article* 33 *de la loi n°* 71-579 *du* 16 *juillet* 1971) *les coopératives d'H. L. M. et les sociétés d'économie mixte de construction* (p. 933) ; Art. 8 : *amendement de M. Pierre Garet tendant à compléter cet article par un paragraphe II visant à modifier l'article* 44-I *de la loi n°* 71-579 *du* 16 *juillet* 1971 *relatif aux allégements prévus en matière de vente à terme (article* 6 *de la loi n°* 67-3 *du* 3 *janvier* 1967) *en faveur des sociétés anonymes d'H. L. M. et des sociétés d'économie mixte* (p. 935) ; Art. 11 : *amendement de M. Louis Gros tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 49 *de la loi n°* 71-579 *du* 16 *juillet* 1971, *après les mots : « ..., au bénéfice du maître de l'ouvrage jusqu'à son entrée dans les lieux,... », à ajouter les mots : « à moins qu'il ne lui ait été fourni au lieu et place de cette retenue* [de garantie] *une caution bancaire »* (p. 937) ; Art. 11 *ter* nouveau : *amendement de M. Pierre Carous tendant, après l'article* 11, *à insérer un article additionnel reportant au « 31 décembre* 1972 *» la date d'application de la loi, primitivement prévue pour le* 1er *juillet* 1972 (p. 938) ; Art. 11 *quater* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 11 ter *(nouveau), à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Est interdite toute publicité concernant les primes et prêts à la construction, prévus par le titre II du livre II du code de l'urbanisme et de l'habitation, avant l'intervention des décisions accordant ces primes et ces prêts. Les infractions aux dispositions du présent article sont punies d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de* 2.000 *à* 40.000 *francs ou de l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive ces peines peuvent être portées au double. »* (p. 938, 939) ; Art. 6 : *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe II complétant à son tour l'article* 41 *de la loi n°* 71-579 *du* 16 *juillet* 1971 *par un alinéa* 13° *ayant pour objet d'interdire aux personnes qui ont été condamnées pour le « délit prévu à l'article* 11 *quater ci-dessus » de participer à des opérations de promotion immobilière* (p. 934 ; 939).

CHAMANT (M. JEAN), **ministre des transports** (cabinet de Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Répond à la question orale de M. Serge Boucheny sur la **politique du Gouvernement pour le développement du transport aérien** [2 mai 1972] (p. 260). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant les dispositions du code de l'aviation civile relatives à la compétence des tribunaux français pour connaître des actes accomplis à bord des aéronefs ou à l'encontre de ceux-ci** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 510, 511). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait au **coût des transports dans la région parisienne** [30 mai 1972] (p. 543 à 546).

CHAMBARETAUD (M. LÉON) [Rhône].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre la République française et la République italienne concernant le tunnel routier du Fréjus et du protocole relatif aux questions fiscales et douanières, signés à Paris le 23 février 1972 [27 juin 1972] (n° 326).

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre la République française et la République italienne concernant le tunnel routier du Fréjus et du protocole relatif aux questions fiscales et douanières, signés à Paris le 23 février 1972** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1358, 1359).

CHAMPEIX (M. MARCEL) [Corrèze].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Questions orale avec débat :

M. Marcel Champeix, prenant acte de la déclaration récente faite par **M. le ministre de l'agriculture et du développement rural,** déclaration parue dans la presse du 12 août dernier et selon laquelle « son option fondamentale est la défense systématique de la petite exploitation familiale qui est la caractéristique propre du régime actuel », lui demande : 1° de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour assurer la défense de la petite exploitation familiale et mettre ainsi un terme à sa disparition ; 2° comment il entend concilier cette politique avec celle pratiquée depuis près de quinze ans par ses prédécesseurs dans les gouvernements antérieurs — auxquels il participait lui-même — politique dont le résultat essentiel a été précisément d'accélérer la disparition de la petite propriété familiale [29 août 1972. — *J. O.* du 5 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 8). — Discussion [17 octobre 1972] (p. 1779 à 1789).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 561 à 563). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à remplacer la deuxième phrase du premier alinéa et le deuxième alinéa de cet article par la disposition suivante : « Les limites des circonscriptions d'action régionale sont modifiées par la loi. »* (p. 608 ; 611). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 7 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui délimite le domaine des attributions du conseil régional* (p. 639, 640) ; Art. 8 *ter* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article* 8 *bis, à insérer un article additionnel ayant trait aux structures internes du conseil régional* (règlement intérieur, effectif et composition du bureau) (p. 643) ; *amendement de M. Pierre Schiélé ayant le même objet* (p. 644) ; Art. 7 *(suite)* : reprend l' *amendement précédemment déposé sur cet article qui délimité ce domaine des attributions du conseil régional* (p. 647) ; le retire (ibid.) ; Article additionnel 8 *ter (suite)* : *amendement rectifié de M. Pierre Schiélé relatif aux structures internes du conseil régional* (p. 650) ; Art. 9 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à stipuler que le conseil régional peut déléguer ses pouvoirs « à son bureau ou à une commission régionale » (et non « à une ou plusieurs de ses commissions »)* (p. 651) ; Art. 13 : *amendements de M. Pierre Schiélé et de M. Adolphe Chauvin tendant tous les deux à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa de cet article ainsi rédigée : « Il n'est pas créé, à cette fin, de services de la région. »* (p. 658, 659) ; Art. 14 : *amendement de M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif aux ressources que le conseil régional a la faculté de se procurer pour son fonctionnement* (p. 662) ; Art. 16 : observations sur la teneur de l'article (p. 667). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **portant réglementation des professions d'expert agricole et foncier et d'expert forestier** [14 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Coudert tendant à supprimer les mots : « ... s'il n'est détenteur d'un agrément et ... » dans le début du premier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Nul ne peut porter le titre d'expert agricole et foncier ou d'expert forestier s'il n'est détenteur d'un agrément et s'il ne figure ... »* (p. 963). — Explication de vote, **en deuxième lecture,** sur l'ensemble du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972] (p. 997)

— intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 *ter : amendement de M. Pierre Schiélé tendant à reprendre intégralement pour cet article le texte voté en première lecture par le Sénat* (règlement intérieur du conseil régional) (p. 1297) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1302). — **Commission mixte paritaire** [29 juin 1972]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 1381, 1382). — Explication de vote, **en nouvelle lecture,** sur le **projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française** (urgence déclarée) [29 juin 1972] (p. 1411). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 8 (*cf. supra*) ayant pour objet la **défense de la petite exploitation familiale agricole** [17 octobre 1972] (p. 1779 à 1782 ; 1788, 1789). — Sa motion tendant à opposer la question préalable à la poursuite de la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972] (p. 1850). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant trait aux **subventions aux départements pour l'entretien des routes mises à leur charge** [14 novembre 1972] (p. 2042 à 2044 ; 2045). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le problème de la situation matérielle et morale des maires et des maires-adjoints de France, caractérisé par l'octroi, à la fois, d'une indemnité et d'une retraite (p. 2781 à 2783 ; 2806). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3265). — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3274). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à instituer des commissions de contrôle des opérations de vote et à modifier certaines dispositions du code électoral spéciales aux départements d'outre-mer** [19 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : soutient l'*amendement de M. Antoine Courrière tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 85-1 du code électoral : « Art. L. 85-1. — Dans tous les départements il est institué une ou plusieurs commissions chargées dans les communes, de veiller...* » (p. 3277).

CHARBONNEL (M. JEAN), **ministre du développement industriel et scientifique** (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1848 à 1850). — Son refus de s'associer à la question préalable opposée par M. Marcel Champeix (p. 1851, 1852). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La constitution de sociétés anonymes, de nationalité française, ayant pour objet, dans les domaines de la production nucléaire d'électricité, soit la construction, soit la construction et l'exploitation, en France, d'ouvrages prototypes mettant en œuvre, à l'échelle industrielle, à une technologie avancée et concourant aux activités confiées à Electricité de France par la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, peut être autorisée, dans les conditions ci-après, en considération de l'intérêt européen de leur activité. Les ouvrages et les séries auxquels ces prototypes donneraient naissance ne pourront être construits et exploités que dans les conditions prévues à la loi précitée du 8 avril 1946. », amendement de M. Jacques Duclos et celui de M. Fernand Chatelain, soutenus par M. Guy Schmaus, tendant, au même alinéa, à remplacer les mots : « ... , d'ouvrages de technologie... », par le membre de phrase : « ... , d'un ouvrage prototype mettant en œuvre à l'échelle industrielle une technologie nucléaire... »* (p. 1855, 1856) ; *amendement de M. Michel Chauty tendant à modifier la rédaction de la fin de ce même alinéa afin de ne pas sacrifier l'intérêt national au profit du seul intérêt européen* (p. 1857) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Ces sociétés comprennent au moins deux actionnaires. La moitié au moins du capital social doit être détenue par Electricité de France, service national, pendant toute la durée de la société, le surplus étant souscrit par des personnes morales ressortissantes des Etats étrangers membres des Communautés européennes, assurant, dans leur Etat, le service public de la production, du transport et de la distribution d'électricité. »* (ibid.) ; *amendement de M. Michel Chauty tendant, à la fin du même alinéa, à substituer la notion de « personnes morales de nationalité étrangère » à celle de « personnes morales ressortissantes des Etats membres des Communautés européennes »* (p. 1858, 1859) ; répond à l'observation de M. André Fosset (p. 1860) ; Après l'article 2 : *amendement de M. Jacques Genton tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'autoriser Electricité de France à participer à des entreprises communes prévues par le traité de la Communauté européenne pour l'énergie atomique* (p. 1861, 1862). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'utilisation des crédits pour assurer une politique d'ouverture, de régionalisation et d'industrialisation dans le domaine de la recherche scientifique, pour adapter l'industrie française aux structures modernes à l'échelle européenne, pour enfin donner la priorité aux trois grandes branches de l'industrie, à savoir l'industrie chimique, l'industrie mécanique et l'électronique industrielle (p. 2230 à 2237) ; répond aux divers orateurs intervenus sur l'ensemble de la politique industrielle (p. 2245 à 2249). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du projet de loi **autorisant la création d'entreprises exerçant sur le sol national une activité d'intérêt européen en matière d'électricité, en conformité avec la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3193). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Guy Schmaus, tendant à moduler la rédaction de cet article de façon à bien préciser la continuité du rôle d'E. D. F. dans la construction des prototypes* (ibid.) ; Art. 1er *bis* B : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Guy Schmaus, tendant, au début du troisième alinéa de cet article, à confirmer que c'est E. D. F. qui détient « la majorité du capital »* (ibid.).

CHATELAIN (M. FERNAND) [Val-d'Oise].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôt législatif :

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan à la suite de la mission relative à la construction navale et aux ports, effectuée en Allemagne, au Danemark et en Suède par une délégation de cette commission du 15 septembre au 27 septembre 1971 [5 octobre 1972] (n° 11).

Question orale :

M. Fernand Chatelain rappelle à *M. le ministre de l'éducation nationale* que la situation scolaire dans l'enseignement du second degré à Garges-lès-Gonesse (95) est préoccupante. Il serait urgent de programmer et de subventionner dans cette commune la création d'un lycée et d'un collège de second cycle polyvalent, dès lors que les terrains nécessaires sont retenus par la municipalité de Garges-lès-Gonesse dans la zone d'aménagement concerté dite « des Doucettes » ; d'un centre d'orientation scolaire et professionnelle. Bien que des locaux soient mis à la disposition d'un tel service par la municipalité, aucune création de poste n'est envisagée par les services de l'éducation nationale. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin de régler d'urgence une situation alarmante pour la population comme pour la municipalité [24 octobre 1972] (n° 1287). — Réponse [7 novembre 1972] (p. 1938, 1939).

Interventions :

Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972] (p. 247). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion générale (p. 294). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Quiconque pratique ou fait pratiquer le démarchage au domicile d'une per-*

sonne physique... » (p. 295) ; Art. 1er *bis* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 1er, *à insérer un article additionnel nouveau qui fait obligation, à toute personne dont le démarchage n'est qu'une activité très occasionnelle, d'être titulaire de la carte d'identité professionnelle prévue par la loi modifiée du* 8 *octobre* 1919 (p. 295, 296) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article* 3, *nul ne peut présenter ou faire présenter à l'acceptation du client...* » (p. 301) ; Art. 8 : *amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à proposer une rédaction modulée de cet article qui vise à exclure du champ d'application de la loi toutes les formes de démarchage qui font l'objet d'une réglementation particulière* (p. 305). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 360 à 362). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **nationalisation des collèges d'enseignement secondaire** [16 mai 1972] (p. 390, 391). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait au **coût des transports dans la région parisienne** [30 mai 1972] (p. 542, 543). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** (urgence déclarée) [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 921, 922). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 11 : soutient *l'amendement de M. Hector Viron tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer deux nouveaux alinéas qui visent à octroyer un temps d'antenne régulier aux partis politiques et aux organisations syndicales représentatives* (p. 1402, 1403) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1412). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972] (p. 1863). — Est entendu lors de la réponse de M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1287** (cf. *supra*) [7 novembre 1972] (p. 1939). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero ayant pour objet la **politique touristique du Gouvernement** [7 novembre 1972] (p. 1953, 1954). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er *bis : son amendement tendant à rétablir cet article adopté en première lecture par le Sénat* (obligation faite à toute personne, dont le démarchage n'est qu'une activité très occasionnelle, d'être titulaire de la carte d'identité professionnelle prévue par la loi modifiée du 8 octobre 1919) (p. 2103, 2104). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 15 : observations et explication de vote sur l'article (p. 2194, 2195) ; répond à M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (p. 2197). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le déséquilibre des différentes régions, lequel ira en s'accentuant avec le développement des villes moyennes, sur la situation particulière de l'agglomération de Cergy-Pontoise (p. 2695 à 2697). — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le développement des autoroutes et ses répercussions sur les frais entraînés pour l'usager s'ajoutant aux nombreuses taxes frappant déjà l'automobiliste (p. 2717). — LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance de logements, sur le coût élevé des loyers, sur le financement d'H. L. M. (p. 2728, 2729) ; observation sur la possibilité de construire 700.000 logements par an (p. 2735). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le financement de la lutte contre la pollution qui devrait incomber aux entreprises industrielles responsables, sur l'assainissement des eaux de l'Oise, sur l'exploitation d'une mine de gypse compromettant le site de la forêt de Montmorency (p. 2888, 2889). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la **proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3046).

CHAUTY (M. MICHEL) [Loire-Atlantique].

Est nommé membre du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie [19 octobre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au travail clandestin [31 mai 1972] (n° 228).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au travail clandestin [28 juin 1972] (n° 330).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité [19 octobre 1972] (n° 27).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, énergie atomique et informatique), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome III).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale. autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité, en conformité avec la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz [15 décembre 1972] (n° 153).

Question orale avec débats :

M. Michel Chauty expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que la création et l'extension de raffineries de pétrole se déroulent actuellement en se référant à une procédure d'urgence instaurée par un décret-loi du 1er avril 1939. Cette procédure du temps de guerre, prévue pour des installations de stockage de petite capacité, n'ayant plus aucun rapport avec les besoins actuels de l'industrie du raffinage du pétrole, il lui demande donc s'il est envisagé de remettre à jour cette législation, et s'il a l'intention de laisser venir en discussion la proposition de loi n° 364 déposée le 24 juin 1971 [6 juin 1972] (n° 170). — Discussion [29 juin 1972] (p. 1349 à 1352).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er *bis* nouveau : *amendement de M. Fernand Chatelain tendant, après l'article* 1er, *à insérer un article additionnel nouveau qui fait obligation, à toute personne dont le démarchage n'est qu'une activité très occasionnelle, d'être titulaire de la carte d'identité professionnelle prévue par la loi modifiée du* 8 *octobre* 1919 (p. 296) ; Art. 3 : coauteur de l'*amendement de M. Paul Malassagne tendant à réduire de « sept » à « quatre jours » le délai de renonciation du client qui a passé commande* (p. 300). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au travail clandestin** [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 770, 771). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé : « Ces interdictions* [du travail clandestin] *s'appliquent aux activités définies par les articles* 1er *et* 2 *de la présente loi.* » (p. 774) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un autre alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, sont exclus des interdictions ci-dessus les travaux d'urgence dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents imminents ou organiser des mesures de sauvetage* (p. 775) ; Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer les mots : « ou accessoire » au début de cet article ainsi rédigé : « Est réputé clandestin, sauf s'il est occasionnel ou accessoire,...* » (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer les mots : «..., ou consistant en actes de commerce,... » de manière à exclure le commerce clandestin du champ d'application de la loi* (p. 776) ; *son amendement rédactionnel* (ibid.) ; Art. 2 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article* (cf. supra art. 1er A) (p. 777) ; *son amen-*

dement tendant à supprimer les mots : « ... de l'acheteur ou... » figurant au dernier alinéa de cet article (ibid.) ; *son amendement tendant, au même alinéa, après les mots : « ... pourra prononcer la confiscation... », à rédiger comme suit la fin de cet alinéa : « ... des objets sur lesquels aura porté le travail clandestin. »* (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui énumère les agents qui peuvent procéder à la constatation des infractions ou interdictions établies par l'article 1er A du présent projet de loi* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à remplacer les mots : « ... aux officiers et agents de police judiciaire... », par les mots : « ... aux agents de contrôle énumérés à l'article 4 ci-dessus... »* (p. 778) ; Art. 7 : *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « ... des travaux... », à insérer les mots : « ... ou services... »* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant à scinder cet article en deux alinéas afin de prévoir la parution de deux décrets distincts pour l'application de la loi dans la métropole et dans les départements d'outre-mer* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [6 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 *bis* (nouveau) : observations concernant les magasins collectifs qui se montent sous l'égide des chambres de commerce (p. 785) ; Art. 4 : observations sur l'organisation commerciale dans les zones nouvellement urbanisées et reprend, *en le rectifiant, l'amendement de M. Pierre Croze tendant à ajouter* in fine *au deuxième alinéa du texte présenté par l'amendement de M. Jacques Piot la phrase suivante : « Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables lorsque le magasin collectif est constitué dans une zone d'aménagement concerté. »* (p. 787). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à remplacer les deux dernières phrases du premier alinéa et le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* L. 663-10 *du code de la sécurité sociale par un nouvel alinéa donnant aux assemblées plénières des délégués des conseils d'administration des caisses de base la possibilité de créer un régime complémentaire d'assurance vieillesse « à titre obligatoire »* (p. 832) ; le retire (p. 833) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 663-14 A *du code de la sécurité sociale relatif à l'institution d'une « Union des caisses nationales de compensation des organisations autonomes d'assurance vieillesse » des professions intéressées* (p. 834); *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article* L. 633-17 *du code de la sécurité sociale, à stipuler que les dispositions de l'article « L. 352 » dudit code sont également applicables aux organismes et personnes mentionnés par le présent chapitre* (p. 835) ; Art. 11 : *son amendement d'harmonisation* (p. 844). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant pour objet la **diminution du nombre des saumons** [20 juin 1972] (p. 1020). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **construction des installations pétrolières** (cf. *supra*) [29 juin 1972] (p. 1350, 1351, 1352). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif au travail clandestin** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1354). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 16 : soutient et retire *l'amendement de M. Pierre Marzin au dernier alinéa de cet article pour ce qui concerne le règlement des problèmes d'investissements communs aux P. et T. et à l'O. R. T. F.* (p. 1410). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine contrôlée « Vin d'Alsace » ou « Alsace »** [30 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Toutefois, la circulation des vins à appellation contrôlée « Alsace » ou « Vin d'Alsace », autrement qu'en bouteilles, sera admise vers les négociants en vins en gros des départements autres que ceux de l'aire de production justifiant d'antériorités à la date d'application de la présente loi. »* (p. 1436) ; le retire (p. 1437). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1844 à 1847). — Son refus de s'associer à la question préalable opposées par M. Marcel Champeix (p. 1851). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, tendant à proposer une rédaction modulée du premier alinéa de cet article relatif à l'autorisation qui peut être accordée pour la constitution de sociétés anonymes en considération de l'intérêt européen de leur activité* (p. 1855, 1856) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi la fin du même alinéa : « ... peut être autorisée en considération de l'intérêt que présentent ces nouvelles techniques pour le développement de l'activité industrielle et économique française tant au plan national qu'au plan international. »* (p. 1857) ; *amendement de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, tendant à proposer une rédaction modulée du troisième alinéa de cet article relatif à la participation au capital social des sociétés constituées, dont la moitié au moins par Electricité de France* (p. 1857, 1858) ; *sous-amendement de M. Marcel Champeix (soutenu par M. Marcel Souquet) à l'amendement ci-dessus, tendant à donner à Electricité de France « plus de la moitié du capital social »* (p. 1858) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin de ce même alinéa : « ... le surplus étant souscrit par des personnes morales de nationalité étrangère assurant dans leur Etat, la production, le transport ou la distribution d'électricité. »* (p. 1858, 1859, 1860) ; Art. 1er *bis* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'actionnaire représentant les intérêts français dans les sociétés de statut étranger constituées en dehors du territoire national, pour le même objet que celui défini à l'article 1er, est obligatoirement Electricité de France. »* (p. 1860) ; Art. 1er *ter* (nouveau) : *son amendement tendant à insérer un autre article additionnel ainsi rédigé : « Les personnels français employés par les sociétés visées aux articles 1er et 1er bis ci-dessus doivent appartenir à Electricité de France et conservent comme tels leur statut d'origine. »* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. Guy Schmaus tendant à supprimer cet article qui confère aux sociétés ainsi créées les mêmes prérogatives dont bénéficie l'entreprise nationale* (p. 1861) ; Après l'article 2 : *amendement de M. Jacques Genton tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'autoriser Electricité de France à participer à des entreprises communes prévues par le traité de la Communauté européenne pour l'énergie atomique* (p. 1861, 1862) ; INTITULÉ : retire *son amendement tendant à en modifier la rédaction* (p. 1862) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1863). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, énergie atomique et informatique), à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les réalisations dans les domaines atomique, aérospatial, océanographique et informatique (p. 2226 à 2228) ; se félicite de l'annonce de la réalisation prochaine d'un réacteur atomique à haute température (p. 2247). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant sur le sol national une activité d'intérêt européen en matière d'électricité, en conformité avec la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3192). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Guy Schmaus, tendant à moduler la rédaction de cet article de manière à bien préciser la continuité du rôle d'E. D. F. dans la construction des prototypes* (p. 3193) ; Art. 1er *bis* B : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Guy Schmaus, tendant, au début du troisième alinéa de cet article, à confirmer que c'est E. D. F. qui détient la majorité du capital* (ibid.). — Est entendu, en remplacement de l'auteur, lors de la réponse de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural, à la **question orale** de M. Jean Cluzel **n° 1292** [19 décembre 1972] (p. 3225).

CHAUVIN (M. ADOLPHE) [Val-d'Oise].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (éducation nationale), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. — Tome VII).

Question orale :

M. Adolphe Chauvin fait observer à *M. le ministre des postes et télécommunications* que l'administration des P. et T. exige, avant toute installation du téléphone dans un nouveau quartier de 240 logements à Saint-Ouen-l'Aumône, un versement de 2.500 francs par abonné, remboursable en cinq ans. Les copropriétaires, s'ils acceptent d'effectuer une avance d'environ 50.000 francs, se refusent à prêter 375.000 francs à l'admi-

nistration des P. et T. Ceci est d'autant plus compréhensible qu'il s'agit de logements sociaux et que pour faciliter l'installation du téléphone, tous les fourreaux et les chambres de tirage ont été réalisés aux frais des sociétaires avec l'accord de l'administration. Il lui demande en conséquence : 1° s'il juge convenable que des familles à revenus moyens, puisqu'il s'agit d'accession à la propriété en habitations à loyer modéré (H. L. M.) qui consentent de lourds sacrifices financiers, soient ainsi les bailleurs de fonds de l'Etat ; 2° s'il ne pense pas que la réputation du service public se dégraderait si de telles pratiques se perpétuaient ; 3° qu'une dérogation à cette pratique du prêt financé par les abonnés soit accordée aux opérations à caractère social financées avec des crédits H. L. M. ou des prêts spéciaux du Crédit foncier [4 mai 1972] (n° 1219). — Réponse [6 juin 1972] (p. 757, 758).

Question orale avec débat :

M. Adolphe Chauvin demande à *M. le premier ministre* quels sont les critères qui ont été retenus pour la désignation, par le Gouvernement, des membres titulaires et suppléants de la délégation française à la conférence européenne des pouvoirs locaux et pourquoi il n'a pas été procédé, avant cette désignation, contrairement à la coutume, à la consultation des associations nationales des pouvoirs locaux prévue par l'article 2 de la Charte de la conférence, disposition reprise à l'article 2 du règlement de ladite conférence [5 octobre 1972] (n° 25).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 67-557 du 12 juillet 1967 relative à l'organisation des cours d'assises dans la région parisienne et les articles 232, 260 et 262 du code de procédure pénale** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 501, 502). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblé nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 566 à 568). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à remplacer la deuxième phrase au premier alinéa et le deuxième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Les limites territoriales des circonscriptions d'action régionale pourront être modifiées par décret en Conseil d'Etat, soit à l'initiative conjointe des conseils généraux et régionaux intéressés, soit à l'initiative du Gouvernement avec l'accord des conseils généraux et régionaux intéressés* (p. 607) ; *amendements de M. Gustave Héon et de M. Jean Cauchon relatifs tous les deux à la modification des limites territoriales des régions* (p. 608, 610) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional et le préfet de la région, assistés d'un comité économique, social, culturel et familial, concourent à l'administration de la région »* (p. 612) ; répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives (p. 613) ; retire *son amendement* (p. 614) ; Art. 3 : observations *sur les paragraphes* 3° bis *et* 4° *de l'amendement de M. Pierre Schiélé relatifs au rôle de la région dans la réalisation d'équipements collectifs* (p. 619) ; *sous-amendement de M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives, tendant à rétablir, dans le paragraphe* 5° *de l'amendement de M. Pierre Schiélé, après les mots : « ...toutes attributions... », les mots : « ...autres que des tâches de gestion... »* (p. 620) ; explique son vote *sur la troisième partie de l'amendement de M. Pierre Schiélé relative au transfert généralisé ou partiel d'une attribution de l'Etat à l'établissement public, soit par la loi, soit par décrets en Conseil d'Etat* (p. 622) ; *amendement de M. Jacques Eberhard tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas qui visent à demander le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi qui fixera les compétences d'intérêt régional transférées* (p. 623) ; explique son vote sur *les amendements de M. Jean Filippi et de M. André Mignot tendant tous les deux à compléter cet article par une disposition stipulant que « à transfert de compétence, transfert de ressources équivalentes »* (p. 624). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Après l'art. 3 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 3 bis *ayant pour objet de permettre des ententes interrégionales* (p. 637) ; Art. 5 : soutient *l'amendement de M. Francis Palmero tendant, dans le premier alinéa de cet article, à préciser que les délibérations du conseil régional seront « publiques »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 7 : retire *son amendement* pour se rallier à *celui de M. Marcel Champeix tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui délimite le domaine des attributions du conseil régional* (p. 639) ; Art. 8 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le conseil régional est consulté une seconde fois si le préfet de région n'estime pas possible de suivre le premier avis exprimé. »* (p. 641) ; Art. 8 *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Le préfet de région rend compte au conseil régional par un rapport annuel et détaillé de l'exécution du plan... »* (p. 642) ; *le retire* (*ibid.*) ; Art. 8 *ter* (nouveau) : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, après l'article* 8 bis, *à insérer un article additionnel ayant trait aux structures internes du conseil régional* (p. 643) ; Après l'art. 3 (*suite*) : reprend *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 3 bis *ayant pour objet de permettre des ententes interrégionales* (p. 646) ; le retire (*ibid.*) ; Art. additionnel 8 *ter* (*suite*) : *amendement rectifié de M. Pierre Schiélé pour cet article additionnel relatif aux structures internes du conseil régional* (p. 648) ; Art. 9 : *retire son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 651) ; Art. 10 : observations sur la teneur de l'article (p. 652, 653) ; Art. 11 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Le conseil économique, social, culturel et familial est consulté soit par le conseil régional, soit par le préfet, sur :... »* (p. 654) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 12 : *amendement de M. Jean Filippi et de M. Pierre Schiélé tendant tous les deux à modifier la rédaction du premier alinéa de cet article relatif à la collaboration entre le conseil régional et le comité économique et social* (p. 656) ; *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Les autres formes de collaboration entre le conseil régional et le comité économique, social, culturel et familial sont précisées par décret en Conseil d'Etat. »* (p. 657) ; Art. 13 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Il [le préfet de région] instruit les questions qu'il soumet au comité économique, social, culturel et familial. »* (ibid.) ; *le retire* (*ibid.*) ; retire *l'amendement de M. Francis Palmero au dernier alinéa de cet article* (p. 658) ; *son amendement tendant à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa ainsi rédigée : « Il n'est pas créé, à cette fin, de services de la région. »* (ibid.) ; le retire (p. 659) ; Art. 16 : observations sur la teneur de l'article (p. 666) ; *son amendement tendant, au troisième alinéa de cet article, après les mots : « les participations », s'ajouter le mot : « volontaires »* p. 669) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 4 (précédemment réservé) : *amendements de M. Jacques Eberhard, de M. André Mignot et de M. Henri Caillavet tendant tous les trois à supprimer l'alinéa* 1° *du paragraphe I de cet article en vue d'interdire la présence des députés et des sénateurs dans la composition du conseil régional* (p. 674, 675) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter cet article par un paragraphe V ainsi rédigé : « V. — Les parlementaires ne peuvent faire partie de la commission mentionnée à l'article* 9 *ci-après. »* (p. 679) ; Art. 18 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables à la région parisienne qui reste soumise aux dispositions des lois n° 61-845 du* 2 *août* 1961 *relative à l'organisation de la région parisienne et n° 64-707 du* 10 *juillet* 1964 *portant réorganisation de la région parisienne. Toutefois, le Gouvernement déposera avant la clôture de la première session ordinaire* 1973-1974 *un projet de loi supprimant le district de la région parisienne et adaptant à cette région les dispositions générales de la présente loi* (p. 687) ; répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives (p. 689) ; Art. 19 : *son amendement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, après les mots : « ... les règles de fonctionnement des assemblées... », à insérer les mots suivants : « ... le nombre et la durée des sessions... »* (p. 690) ; le retire (*ibid.*) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 691). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Galley, ministre des postes et télécommunications, à sa **question orale n° 1219** (cf. *supra*) [6 juin 1972] (p. 758). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues **tendant à instituer, dans le secteur privé, une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et au fonctionnement de crèches** [12 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1752). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits pour les diverses catégories d'enseignement, sur la nationalisation des établissements, sur les transports scolaires, sur le problème du personnel de l'enseignement technologique en conflit avec le Gouvernement, sur la formation continue et l'éducation permanente et sur les problèmes soulevés par la difficulté des études médicales (p. 2285 à 2287). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la charge que va faire peser sur les départements l'opération de transfert des routes nationales, sur le problème de l'autoroute A 15 en cours de construction entre Paris et Pon-

toise, sur la réhabilitation des vieux quartiers des villes (p. 2716). — Discussion de l'art. 52 : *amendement de M. André Dulin* (au nom de la commission des finances) *tendant à compléter cet article par un paragraphe II qui vise à exiger la simplification des critères de détermination de la subvention et à assurer son maintien dans l'avenir* (p. 2722). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (*suite et fin*). — Après l'article 50 *quinquies : amendement de M. Jean Colin tendant à insérer un article additionnel qui stipule que l'institution éventuelle d'une surtaxe additionnelle à la taxe d'aéroport ne pourra intervenir sans consultation du Parlement* (p. 2981). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3233). — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à stipuler, dans la première phrase du second alinéa de cet article, que la réclamation peut aussi être adressée à « un président de conseil général »* (p. 3239).

CHAVANAC (M. ALBERT) [Paris].

Décédé le 14 septembre 1972. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [3 octobre 1972] (p. 1652).

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [6 avril 1972] (n° 163).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion générale (p. 289, 290). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Fernand Chatelain tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Quiconque pratique ou fait pratiquer le démarchage au domicile d'une personne physique... »* (p. 295) ; *amendement de M. Paul Malassagne tendant, après les mots : « ...ou pour offrir des prestations de services... », à insérer les mots suivants : « ...sans l'accord préalable du client... »* (ibid.) ; Art. 1er *bis* nouveau : *amendement de M. Fernand Chatelain tendant, après l'article* 1er, *à insérer un article additionnel nouveau qui fait obligation, à toute personne dont le démarchage n'est qu'une activité très occasionnelle, d'être titulaire de la carte d'identité professionnelle prévue par la loi modifiée du 8 octobre* 1919 (p. 296) ; Art. 2 : *son amendement tendant à modifier la rédaction du deuxième alinéa de cet article de telle sorte que, indépendamment des noms des fournisseurs et du démarcheur, ne figure sur le contrat que la seule adresse du fournisseur* (p. 296, 297) ; *son amendement tendant, au cinquième alinéa de cet article, à remplacer la mention de la « date de livraison » par celle du « délai de livraison »* (p. 297) ; *son amendement tendant à supprimer la fin du texte du sixième alinéa relative au « taux de l'intérêt » dans le cas de vente à crédit* (ibid.) ; *son amendement, au septième alinéa de cet article, tendant à faire apparaître sur le contrat « le texte intégral des articles* 2, 3 *et* 4 *» (et non celui des articles* 3, 4 *et* 5) *et amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à y ajouter « le texte intégral de l'article* 2 *» (et non celui des seuls articles* 3, 4 *et* 5) (p. 297, 298) ; *son amendement tendant, après le septième alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Le contrat doit comprendre un formulaire détachable permettant l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article* 3. *Un décret pris en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. »* (p. 298) ; *amendement de M. Henri Caillavet, au dernier alinéa de cet article qui concerne la signature des contrats, tendant à remplacer les mots : « ...de la main même du client. », par les mots : « ... par le client. »* (ibid.) ; Art. 3 : *ses deux amendements tendant, d'une part, à fixer à « cinq jours »* au lieu de sept, *d'autre part, à compter « du jour suivant » la commande ou l'engagement d'achat, le délai de renonciation du client* (p. 299, 300) ; Art. 4 : *amendement de M. Henri Caillavet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (interdiction du versement d'arrhes et modalités de perception d'acomptes autorisée sous forme de billets à ordre) (p. 301) ; *son amendement tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas qui évoquent le cas des « marchandises ou objets quelconques laissés par un démarcheur à la disposition d'une personne » pour lequel est exigé le versement d'un cautionnement ne pouvant excéder* 20 p. 100 *de leur prix de vente, lorsqu'il y a eu souscription d'un contrat* (p. 302) ; *amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ayant le même objet, mais substituant les mots : « Toutefois lorsqu'un appareil... » aux mots : « Lorsque des marchandises ou objets... »* (p. 302, 303) ; *sous-amendement de M. Paul Malassagne, à son amendement, tendant à exclure du versement du cautionnement les professionnels affiliés à un organisme de garantie collective* (p. 303) ; Art. 8 : *amendement de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à proposer une rédaction modulée de cet article qui vise à exclure du champ d'application de la loi toutes les formes de démarchage qui font l'objet d'une réglementation particulière* (p. 305) ; *son sous-amendement tendant à supprimer, dans le paragraphe* b *de l'amendement du Gouvernement, les mots suivants : « ...lorsqu'elle est assortie* [la vente de véhicules automobiles neufs] *de la reprise par le vendeur d'un véhicule usagé ; »* (p. 306) ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sous réserve de la disposition concernant le formulaire obligatoire prévu à l'article* 2, *la présente loi entrera en vigueur le premier jour du sixième mois qui suivra sa promulgation. »* (p. 308).

CHEVIGNY (M. PIERRE DE) [Meurthe-et-Moselle].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des formes armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de l'amendement à l'article 61 de la charte des Nations unies, relatif à l'élargissement de la composition du Conseil économique et social, adopté le 20 décembre 1971 par l'Assemblée générale des Nations unies [18 mai 1972] (n° 208).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut général des militaires [25 mai 1972] (n° 220).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant statut général des militaires [22 juin 1972] (n° 300).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section forces terrestres), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 69. — Tome V).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de l'amendement à l'article 61 de la charte des Nations Unies, relatif à l'élargissement de la composition du conseil économique et social, adopté le 20 décembre 1971 par l'Assemblée générale des Nations Unies** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 508). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant statut général des militaires** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 706, 707). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendements de M. Serge Boucheny tendant à modifier la rédaction de la deuxième phrase du premier alinéa de cet article qui précise la mission dévolue à l'armée de la République* (p. 719) ; *amendement de M. Pierre Giraud tendant, au troisième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... et à ceux qui accomplissent le service national... »* (ibid.) ; *son amendement rédactionnel au troisième alinéa tendant à remplacer les mots : « le service national », par les mots : « le service militaire dans les conditions prévues par le code du service national »* (p. 720) ; Art. 3 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... par décret en Conseil d'Etat. », par les mots : « ...par la loi. »* (ibid.) ; *son amendement tendant, au deuxième alinéa du même article, à substituer le mot « adapter » aux mots : « déroger à »* (p. 720, 721) ; *son amendement tendant, à la fin du troisième alinéa du même article, après la référence « 37 », ajouter la référence « 39 »* (p. 721) ; *amendement de M. Serge Boucheny tendant, à la fin du dernier alinéa des mêmes articles, à remplacer les mots : « ...est fixé par décret. », par les mots : « ...est fixé par la loi. »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant, à la deuxième ligne du paragraphe* 2° *de cet article, à remplacer les mots : « 1re classe », par les mots : « 2e classe »* (p. 722) ; Art. 6 A : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à compléter la première phrase de cet article par les dispositions suivantes : « ..., à condition de ne pas faire état de leur grade et de questions militaires non couvertes par le secret. », et, en conséquence, à supprimer la deuxième phrase* (ibid.) ; Art. 7 : *amendement*

de M. Pierre Giraud tendant à remplacer les mots : « ..., pouvant nuire au moral ou à la discipline,... », par les mots : «... contenant des articles injurieux ou diffamatoires envers l'armée ou incitant les militaires à l'indiscipline... » (p. 723) ; *amendement de M. Serge Boucheny tendant à compléter cet article par un alinéa concernant les publications émanant de partis politiques représentés au Parlement* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant à reprendre pour l'ensemble de cet article* (incompatibilité de l'existence de groupements professionnels militaires à caractère syndical avec les règles de la discipline militaire, mais liberté laissée aux militaires d'adhérer à d'autres associations) *le texte du projet de loi présenté par le Gouvernement* (p. 724) ; *son sous-amendement tendant à compléter* in fine *le texte de l'amendement ci-dessus par l'alinéa suivant : « Il appartient au chef, à tous les échelons, de veiller aux intérêts de ses subordonnés et de rendre compte, par la voie hiérarchique, de tout problème de caractère général qui parviendrait à sa connaissance. »* (p. 725, 726) ; Art. 8 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les militaires en activité de service peuvent adhérer au parti politique de leur choix. »* (p. 726) ; *son amendement tendant à reprendre le texte initial du Gouvernement pour cet article autorisant les militaires à poser leur candidature à une fonction publique élective* (ibid.) ; observation sur la « position de service détaché » du militaire appelé à exercer son mandat (*ibid.*) ; Art. 10 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « L'exercice du droit de grève est incompatible avec l'état militaire. »* (p. 727) ; Art. 13 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à supprimer l'alinéa 1° de cet article qui fait obligation aux militaires de la gendarmerie de solliciter l'autorisation ministérielle préalable à leur mariage* (ibid.) ; Art. 18 : *amendement de M. Jean Francou, soutenu par M. Roger Poudonson, et amendement de M. Pierre Giraud au paragraphe II de cet article relatif à la rémunération des militaires de carrière* (p. 728, 729) ; Art. 19 : *amendement de M. Pierre Giraud tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif aux cotisations des militaires de carrière bénéficiant de la sécurité sociale* (p. 730) ; Après l'art. 22 : *son amendement tendant à ajouter un article additionnel* 22 bis *relatif à l'aide que l'Etat devrait apporter aux veuves et orphelins des militaires décédés en service* (p. 731) ; Art. 24 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par l'alinéa suivant : « les notes peuvent être communiquées aux intéressés. »* (p. 732) ; le retire pour se rallier à *celui de M. Michel Debré, ministre, d'Etat chargé de la défense nationale* (p. 733) ; Art. 25 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa stipulant que le dossier individuel des militaires « est le seul autorisé »* (ibid.) ; *amendement de M. Pierre Giraud tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La communication de leur dossier* [aux militaires] *est de droit sur simple demande des intéressés en cas de sanction. »* (p. 734) ; Art. 26 : *son amendement tendant à compléter* in fine *l'alinéa 2° par un membre de phrase stipulant que les sanctions professionnelles commises par des militaires pourraient comporter également « le changement de spécialité »* (ibid.) ; Art. 27 : *son amendement de coordination* (cf. article précédent) (*ibid.*) ; *amendement de M. Serge Boucheny tendant à modifier la rédaction de la première phrase du deuxième alinéa relative à la composition de la commission ou du conseil chargés de l'enquête* (ibid.) ; Ar. 29 : *amendements de M. Serge Boucheny et de M. Pierre Giraud tendant à substituer aux mots : « un décret en Conseil d'Etat détermine », les mots : « la loi déterminera »* (p. 735) ; Art. 33 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ...à l'exception de la nomination des sous-officiers ou des officiers mariniers dans les corps d'officiers. »* (p. 738) ; Art. 34 : *son amendement rédactionnel consistant à faire passer les mots : « Conformément aux dispositions du code pénal,... » du début du premier alinéa au début du second alinéa* (p. 739) ; Après l'art. 35 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à insérer un article additionnel stipulant qu'il ne doit y avoir aucune discrimination, de quelque nature que ce soit, pour le recrutement et les promotions des militaires de carrière* (ibid.) ; Art. 39 : *son amendement rédactionnel consistant à supprimer, au début du premier alinéa de cet article, les mots : « Sous réserve des dispositions de l'article* 33,... » (ibid.) ; Art. 44 : *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa (de cet article) ainsi rédigé : « — s'il* [le sous-officier de carrière] *ne jouit de ses droits civiques ; »* (p. 740) ; Art. 45 : *amendement de M. Serge Boucheny au sixième alinéa de cet article ayant pour but de donner de meilleures garanties à l'avancement des sous-officiers de carrière* (ibid.) ; Art. 53 : *son amendement rédactionnel* (p. 741) ; Art. 67 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à compléter cet article par le nouvel alinéa suivant : « Les retraités militaires conservent les avantages sociaux acquis en activité. »* (p. 742) ; Art. 68 : *amendement de M. Pierre Giraud tendant à remplacer les deux derniers alinéas de cet article par un autre alinéa permettant de favoriser au maximum la carrière courte des officiers* (p. 743) ; Art. 86 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser que l'engagé est celui qui est admis par contrat à servir volontairement « dans les grades d'hommes du rang et de sous-officiers »* (p. 745) ; Art. 87 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer une disposition qui interdirait l'engagement à toute personne ne jouissant pas de ses droits civils et ayant fait l'objet d'une condamnation pénale* (p. 746) ; *son amendement tendant à compléter par les mots : « ...ou d'une formation rattachée. », le dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « L'engagement est souscrit au titre d'une armée. »* (ibid.) ; Art. 103 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à stipuler que le statut des officiers et sous-officiers de réserve sera fixé « par la loi » et non « par décret en Conseil d'Etat »* (p. 747) ; Art. 106 : *son amendement tendant à reprendre le texte initial du Gouvernement pour cet article relatif aux décrets d'application de la loi* (ibid.) ; Art. 33 : observation concernant l'honorariat des officiers de réserve (p. 749). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **relatif aux pénalités applicables en cas d'infractions au droit du travail** [20 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 14 : *son amendement tendant à compléter,* in fine, *le texte modificatif présenté pour l'article* 173 *du livre II du code du travail par deux alinéas qui prévoient le recours à une procédure de mise en demeure préalable à la sanction des infractions constatées, sauf en cas d'urgence ou de péril en la demeure pour la sécurité des travailleurs* (p. 1049, 1052) ; le retire (p. 1053). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant statut général des militaires** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1319, 1320). — Discussion des articles. — Art. 8 : *amendement de M. Raymond Guyot tendant à supprimer le premier alinéa de cet article et, au deuxième alinéa, le membre de phrase se référant au premier alinéa qui visent l'interdiction faite aux militaires en activité de service d'adhérer à des groupements ou associations à caractère politique* (p. 1321) ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du troisième alinéa de cet article : « Toutefois, s'ils sont en activité, ils doivent rendre compte à l'autorité militaire des fonctions de responsabilité qu'ils y exercent. »* (p. 1322) ; Art. 77 : *son amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article* (p. 1323). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à l'examen du budget de la section Forces terrestres. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la rémunération du personnel, sur les conditions du service national, sur les principaux programmes de fabrication d'armement et d'amélioration des casernements, sur la coopération européenne (p. 2655 à 2658). — Examen des crédits. — Art. 26 : explication de vote sur *les deux amendements identiques de M. Pierre Giraud et de M. Raymond Guyot tendant à réduire le montant des autorisations de programme de* 5.135 *millions de francs et le montant des crédits de paiement de* 4.422 *millions de francs* (p. 2681).

CHIRAC (M. JACQUES), **ministre de l'agriculture et du développement rural** (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'angoissant problème de l'exode rural sur lequel le Gouvernement axe ses efforts pour inciter les jeunes à rester à la terre, sur les grandes actions contribuant à la restructuration des exploitations agricoles, sur la politique de l'élevage et celle de la prophylaxie contre la brucellose, sur les industries agricoles et alimentaires, sur les équipements collectifs, enfin sur l'enseignement agricole (p. 2430 à 2435) ; répond à M. André Dulin (p. 2447) ; répond à un certain nombre d'orateurs intervenus dans ce budget (p. 2469 à 2474). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : répond aux observations relatives aux jardins ouvriers et à l'enseignement agricole (p. 2476 à 2478) ; répond à M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 2478) ; *amendement de M. Emile Durieux tendant à réduire le crédit de* 1.000.000 francs (p. 2479) ; *amendement de M. Michel Sordel tendant à réduire le*

sont arrêtées, d'une part, au niveau national, d'autre part, aux niveaux départemental et interdépartemental (p. 989) ; Art. 1er *nonies : première partie de son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article* 505 *du code de l'administration communale à substituer le mot « titularisation » aux mots « admission définitive dans les cadres municipaux » et amendement de M. Pierre Schiélé au même alinéa tendant à supprimer les mots : « dans les cadres municipaux » ; deuxième partie de son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour le même article* 505 *: « L'agent ayant la qualité de titulaire dans un emploi municipal et non dispensé de stage en application de l'article* 506 *ci-après, est placé en position de détachement pendant la durée de celui-ci ; il est réintégré dans l'emploi qu'il occupait précédemment lorsqu'il n'est pas titularisé en fin de stage. »* (p. 989, 990) ; Art. 1er *decies : amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour l'article* 506 *du code de l'administration communale qui évoque le cas de l'agent titulaire nommé au service d'une nouvelle collectivité* (p. 990) ; Art. 1er *undecies : amendement de coordination de M. Pierre Schiélé tendant à supprimer la référence à « l'article* 504-1 *» figurant au début du texte présenté pour l'article* 507 *du code de l'administration communale* (p. 990, 991) ; Art. 1er *duodecies : amendement rectifié de M. Pierre Schiélé tendant à rédiger comme suit le second alinéa du texte présenté pour l'article* 507-1 *du code de l'administration communale : « A cet effet* [faciliter la mobilité de l'emploi], *les maires déclarent les vacances qui viennent à se produire dans les emplois déterminés par arrêté du ministre de l'intérieur. »* (p. 991) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer la référence à l'article « 504-1 » figurant à la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article* 508-1 *du code de l'administration communale et amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction de ce même article* 508-1 *ayant trait à la promotion sociale* (p. 991, 992) ; Art. 2-1 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article* 508-2 *du code de l'administration communale relatif aux listes d'aptitude visées à l'article* 504 *du code* (p. 992) ; *son sous-amendement à l'amendement ci-dessus tendant à le compléter par les mots : « Les listes d'aptitude ainsi complétées sont publiées par ordre alphabétique. »* (ibid.) ; Art. 3 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'article* 508-4 *du code de l'administration communale, par un seul alinéa stipulant que lorsque les concours d'accès aux emplois communaux sont organisés à la demande du maire, ils le sont au niveau de la commune* (p. 993) ; Art. 4 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* 508-6 *du code de l'administration communale relatif à la composition du conseil chargé d'administrer le centre de formation des personnels communaux et sous-amendement de M. Jacques Descours Desacres concernant plus particulièrement le mode de désignation des délégués départementaux et interdépartementaux par ledit conseil* (p. 994) ; Art. 5 : *son amendement tendant à supprimer les mots : « ... employant des agents à temps complet. » dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 508-7 *du code de l'administration communale relatif aux cotisations versées par les communes pour le fonctionnement du centre de formation* (p. 994, 995) ; répond à M. Jacques Descours Desacres (p. 995) ; *amendement de M. André Fosset tendant, dans le texte présenté pour le même article* 508-7, *à compléter,* in fine, *l'énumération des ressources du centre, par la nouvelle rubrique suivante : « — les emprunts. »* (ibid.) ; Art. 7 *ter : son amendement tendant à proposer une rédaction modulée pour l'alinéa complétant l'article* 539 *du code de l'administration communale relatif aux congés des agents originaires des départements d'outre-mer* (p. 996). — **Nouvelle lecture** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1456, 1457). — Discussion des articles. — Art. 1er *quater : amendement de M. Pierre Schiélé tendant à reprendre, pour le texte présenté pour l'article* 503 *du code de l'administration communale, les dispositions adoptées en deuxième lecture par le Sénat qui visent à faire référence à la notion de « cadres d'emplois »* (p. 1459) ; Art. 5 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à supprimer les mots : « ... employant du personnel administratif à temps complet. » dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 508-7 *du code de l'administration communale relatif aux cotisations versées par les communes pour le fonctionnement du centre de formation* (p. 1462).

Ministre des anciens combattants et victimes de guerre (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. Marcel Souquet ayant trait aux **pensions d'invalidité des internés résistants et internés politiques** [10 octobre 1972] (p. 1721). — Répond à la question orale de M. Louis Martin relative à **l'attribution du titre d'interné résistant aux anciens prisonniers du camp de Rawa-Ruska** [24 octobre 1972] (p. 1816). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations d'ordre général sur son désir de promouvoir une « véritable politique » en faveur du monde combattant (p. 2322, 2323) ; répond aux observations des différents orateurs (p. 2335 à 2337). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Marcel Lambert, soutenu par M. Marcel Derou, tendant à supprimer la totalité des crédits inscrits à ce titre* (p. 2338) ; Après l'art. 53 *sexies :* oppose l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances à l'*amendement de M. Marcel Lambert, soutenu par M. Marcel Darou, tendant à insérer un article additionnel visant à obtenir, dans le cadre d'un plan quadriennal, la réalisation des revendications des anciens combattants et victimes de guerre* (p. 2340) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. René Touzet tendant à insérer un article additionnel qui accorderait aux évadés de France, internés en Espagne, le titre d'interné résistant* (ibid.).

BOSCARY-MONSSERVIN (M. ROLAND) [Aveyron].

Question orale :

M. Roland Boscary-Monsservin rappelle à *M. le ministre de la justice* les principes premiers concernant le respect de la liberté individuelle et interdisant notamment à un magistrat chargé de l'instruction, c'est-à-dire de la préparation d'un dossier, toutes démarches publiques susceptibles d'impressionner l'opinion publique au profit ou au détriment d'un prévenu. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour faire respecter le secret de l'instruction qui, jusqu'à ce que le législateur en ait décidé autrement, reste l'une des règles fondamentales de notre procédure pénale [4 mai 1972] (n° 1217). — Réponse [16 mai 1972] (p. 380, 381).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Raymond Guyot relative à **l'extension du champ de manœuvres du Larzac** [9 mai 1972] (p. 332 à 334 ; 338). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1217** (cf. *supra*) [16 mai 1972] (p. 381). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2138 à 2141). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Intervient, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, pour les dépenses ordinaires. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le mode de présentation du budget dans le cadre des grandes orientations de la loi-programme votée par le Parlement et sur le problème particulier soulevé par le projet d'extension du camp militaire du Larzac (p. 2651 à 2653).

BOSSON (M. CHARLES) [Haute-Savoie].

BOUCHENY (M. SERGE) [Paris].

Questions orales :

A la suite des accords passés entre la société nationale Air France et l'Union de transports aériens (U. T. A.), **M. Serge Boucheny** demande à *M. le ministre des transports* de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour le développement de la société nationale Air France. Il lui demande également de bien vouloir lui exposer quelle est la politique du Gouvernement pour le développement du transport aérien [23 février 1972. — *J. O.* du 7 mars 1972] (n° 1188). — Réponse [2 mai 1972] (p. 260, 261).

M. Serge Boucheny demande à *M. le ministre des transports :* 1° la date à laquelle le Gouvernement entend prendre la décision de réaliser la jonction des lignes R. A. T. P.-S. N. C. F. au centre de Paris, tout retard mettant en cause l'achèvement du tronçon central du réseau express régional (R. E. R.) dans les délais prévus ; 2° si le Gouvernement, responsable de la fixation des tarifs, s'engage à conserver à la R. A. T. P. son caractère de service public en n'augmentant pas le prix du billet et de la carte hebdomadaire [13 juin 1972] (n° 1248). — Réponse [17 octobre 1972] (p. 1765, 1766).

M. Serge Boucheny expose à *M. le ministre de l'agriculture* qu'au cours d'une récente réunion interministérielle sous la présidence du Premier ministre, il aurait été envisagé de supprimer les installations de La Villette. L'énorme déficit actuel serait

crédit de 15.000.000 *francs* (p. 2480, 2481) ; Etat C. — Titre V : *amendement de M. André Dulin tendant à réduire les crédits de paiement de* 38.240.000 *francs* (p. 2482, 2483) ; Titre VI : *amendement de M. Emile Durieux tendant à réduire le montant des autorisations de programme de* 1.000.000 *francs* (p. 2483) ; *amendement de M. René Tinant tendant à réduire les autorisations de programme de* 39.100.000 *francs* (p. 2484) ; *amendement de M. André Dulin tendant à réduire les crédits de paiement de* 85.000.000 *francs* (ibid).

CICCOLINI (M. FÉLIX) [Bouches-du-Rhône].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Edouard Le Bellegou, décédé [13 décembre 1972].

Question orale avec débat :

M. Félix Ciccolini expose à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* l'urgence d'une modification profonde de la législation et de la procédure régissant les rapports entre employeurs et salariés. Le principe de la réforme n'est discuté par personne ; un projet de loi du Gouvernement allait être déposé courant 1971. En conséquence, il lui demande si, pour équilibrer les rapports employeurs-salariés, il estime possible : 1° l'institution d'un statut qui écarte dans le contentieux prud'homal les règles du code civil sur les obligations, la preuve et l'autonomie de la volonté, étant donné le lien de subordination entre les parties et le déséquilibre de leurs forces respectives ; 2° l'augmentation des prérogatives et de la protection des délégués d'entreprise ; 3° la gratuité totale de l'instance au salarié, y compris celle des expertises ; 4° la généralisation de la compétence des juridictions paritaires élues [25 avril 1972] (n° 150). — Discussion [13 juin 1972] (p. 908 à 911).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **législation concernant les rapports entre employeurs et salariés** (*cf. supra*) [13 juin 1972] (p. 908, 909, 911). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Henri Caillavet, de M. André Diligent et de M. Jacques Duclos sur les **suites à donner au rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F.** [20 juin 1972] (p. 1026 à 1028). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [27 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1255 à 1257). — **Nouvelle lecture** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger* comme suit cet article : « *L'Office de radiodiffusion-télévision française a pour mission de satisfaire les besoins d'information, d'éducation, de culture et de distraction du public, dans le respect de la libre communication des pensées et des opinions telle que prévue par l'article* 11 *de la déclaration des droits.* » (p. 1383) ; le retire (p. 1384) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui énumère les cas de dérogations au monopole d'Etat que constitue le service public de la radiodiffusion-télévision française* (p. 1387) ; *son sous-amendement tendant à compléter l'amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent proposant que les dérogations soient accordées dans des conditions déterminées par décret « en Conseil d'Etat », par les mots : « sur proposition du ministre des postes et télécommunications et du ministre chargé de la tutelle. »* (p. 1388) ; Art. 4 : *amendement de M. Guy Schmaus, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à substituer la notion de « président élu par le conseil d'administration » à celle de « président directeur général » pour assumer la présidence de l'Office de radiodiffusion-télévision française* (p. 1390) ; *son amendement tendant à remplacer la dernière phrase de cet article par les dispositions suivantes : « Il* [l'Office] *est organisé en unités fonctionnelles décentralisées. Les stations régionales disposeront d'une large autonomie. »* (p. 1391) ; le retire pour se rallier à *l'amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent* (ibid.) ; Art. 5 : retire *son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase de cet article : « L'Office de radiodiffusion-télévision française est soumis à la tutelle du ministre des affaires culturelles. »* (p. 1392) ; Art. 6 : retire *son amendement tendant à remplacer les trois premiers alinéas de cet article par des dispositions visant à modifier la composition du conseil d'administration* (p. 1394) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa de cet article : « Les membres du conseil d'administration exercent leur mandat pour cinq ans. »* (p. 1395) ; Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Il* [le conseil d'administration] *vérifie que les principales tendances de pensée et les grands courants de l'opinion s'expriment de façon régulière et équilibrée par l'intermédiaire de l'Office. »* (p. 1395, 1396) ; le retire (p. 1396) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 7, *à insérer cet article relatif à la création de comités de programmes auprès des unités décentralisées et auprès des stations régionales et chargés de veiller à la qualité des programmes* (p. 1397) ; le rectifie *pour en faire un sous-amendement à l'amendement de M. Etienne Dailly, soutenu par M. Henri Caillavet, ayant le même objet* (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement tendant, à la fin de cet article, après les mots : « ... personne physique... », à ajouter les mots « ou morale »* (p. 1398, 1399) ; Art. 9 : *son amendement rectifié tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les membres du conseil d'administration élisent en leur sein un président pour une période de trois ans. »* (p. 1400) ; Art. 10 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui crée et organise par décret en Conseil d'Etat les établissements publics de l'Office* (p. 1401) ; Art. 11 : *son amendement tendant à insérer, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, deux nouveaux alinéas qui visent à reconnaître aux partis politiques et aux syndicats représentatifs le même droit reconnu au Gouvernement d'intervenir en toutes circonstances sur les antennes de radiodiffusion et de télévision* (p. 1402, 1403) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « En cas de cessation concertée du travail, un service minimum de radiodiffusion et de télévision est assuré par l'Office. »* (p. 1404) ; Art. 14 : retire *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'Office de radiodiffusion-télévision française s'interdit de diffuser tout message publicitaire. »* (p. 1406) ; observation sur l'augmentation envisagée par le Gouvernement de la durée des émissions publicitaires (p. 1407) ; Art. 15 *ter* nouveau : retire *son amendement tendant, après l'article* 15 bis, *à insérer un article additionnel qui crée et organise un conseil supérieur de l'information* (p. 1408, 1409). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée antionale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation dans l'enseignement supérieur : climat régnant dans les facultés, formation permanente, difficultés pour les étudiants en médecine (p. 2301, 2302). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le problème, à la fois psychologique et matériel, posé par les rapatriés du Var et des Bouches-du-Rhône (p. 2795, 2796). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la publicité à la télévision, sur l'objectivité des informations diffusées, sur les récents mouvements de personnel à l'intérieur de l'Office, sur les moyens insuffisants dont disposent les directeurs de chaînes, sur la menace qui pèse sur le monopole de l'O. R. T. F. (p. 2858 à 2860).

CLUZEL (M. JEAN) [Allier].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi relatif à la codification des textes législatifs concernant l'urbanisme, la construction et l'habitation, l'expropriation pour cause d'utilité publique, la voirie routière, le domaine public fluvial et la navigation intérieure [10 mai 1972] (n° 193).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi relatif aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants circulant ou stationnant sur les eaux intérieures [17 octobre 1972] (n° 18).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants, circulant ou stationnant sur les eaux intérieures [14 décembre 1972] (n° 137).

Proposition de loi relative à l'octroi d'aides financières aux coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (C. U. M. A.) [20 décembre 1972] (n° 213).

Questions orales :

M. Jean Cluzel demande à *M. le ministre de l'intérieur* les raisons pour lesquelles le projet de loi relatif à la formation et à la carrière du personnel communal n'a pas encore été inscrit à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale, alors qu'il a été adopté par le Sénat le 29 avril 1971. Il souhaite également savoir à quelle date l'adoption définitive de ce projet pourrait intervenir [4 mai 1972] (n° 1218). — Réponse [16 mai 1972] (p. 381, 382).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que le versement des traitements et salaires des agents de l'Etat et des collectivités locales sur un livret de caisse d'épargne reste actuellement impossible. Il lui demande dans quelles conditions et à quelle date pourrait intervenir une modification de la réglementation en vigueur, instituée notamment par le décret n° 65-97 du 4 février 1965 [4 mai 1972] (n° 1220). — Réponse [30 mai 1972] (p. 532, 533).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur la situation des psychologues praticiens. En effet, le décret n° 71-988 du 3 décembre 1971 ne concerne que les psychologues des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics. Il lui demande : 1° en ce qui concerne le décret précité, quelles sont les raisons pour lesquelles les traitements de fin de carrière ont été fixés à l'indice brut 735, alors que la pratique antérieure les assimilait à ceux des professeurs licenciés ou certifiés (indice brut 785 en fin de carrière) ; 2° sur un plan plus général, s'il ne serait pas souhaitable de doter les psychologues praticiens d'un statut unique, déterminant la déontologie et les conditions d'exercice de cette profession, qu'elle s'exerce à titre libéral ou bien à titre de fonctionnaire ou de salarié [4 mai 1972] (n° 1221). — Réponse [30 mai 1972] (p. 533, 534).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre des affaires étrangères* sur la situation des jeunes volontaires du service national. En effet, il arrive assez fréquemment que ces jeunes soient désorientés à leur arrivée dans le pays où ils ont été envoyés et que leur générosité naturelle se transforme, expérience faite, en amertume. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises afin, d'une part, d'améliorer les conditions d'hébergement de ces jeunes volontaires, d'autre part, de les informer plus longuement, avant leur départ, des conditions de vie qui les attendent et de la mission précise qui leur sera attribuée [10 mai 1972] (n° 1223). — Réponse [30 mai 1972] (p. 537).

M. Jean Cluzel demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelles mesures il compte prendre, soit sur le plan fiscal, soit sur le plan financier, afin d'accroître le rôle des coopératives d'utilisation de matériel agricole au sein du monde rural. Il souhaite en particulier savoir s'il ne serait pas possible de les faire bénéficier de prêts au taux d'intérêt bonifié de 4,5 p. 100 contractés auprès du crédit agricole [23 août 1972. — *J. O.* du 5 septembre 1972] (n° 1263). — Réponse [17 octobre 1972] (p. 1773, 1774).

M. Jean Cluzel demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* s'il lui paraît souhaitable de développer la production de viande ovine en France, et, dans l'affirmative, quelles mesures il compte prendre, soit seul, soit avec l'accord de nos partenaires européens afin d'atteindre cet objetif [23 août 1972. — *J. O.* du 5 septembre 1972] (n° 1264). — Réponse [17 octobre 1972] (p. 1774, 1775).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre de la justice* sur les conditions de recouvrement des pensions alimentaires. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de modifier les règles en vigueur afin que : 1° le tribunal compétent pour le recouvrement des pensions alimentaires soit le tribunal du demandeur ; 2° dans le cas de saisie-arrêt, le secret professionnel auquel est astreinte la sécurité sociale en ce qui concerne le nom de l'employeur du conjoint ne puisse pas être opposé au parquet ; 3° la pension alimentaire soit indexée sur l'âge des enfants éventuellement à la charge du conjoint au profit duquel le divorce a été prononcé [16 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] (n° 1271). — Réponse [3 octobre 1972] (p. 1658, 1659).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que à la suite de sa question n° 11327, la réponse publiée au *Journal officiel* (Débats Sénat) du 10 mai 1972 n'a pas, en dépit du nombre des références citées, entièrement répondu à ses préoccupations. En effet, au moins pour certains fonctionnaires ayant fait grève, le montant des cotisations sociales est calculé avant la déduction de la retenue pour fait de grève à laquelle ils sont normalement soumis, de telle sorte que les intéressés se trouvent assujettis pour une somme qu'ils n'ont pas réellement perçue. Une telle situation paraît contraire aux dispositions de l'article 120 du code de la sécurité sociale, selon lequel « sont considérées comme rémunérations toutes les sommes versées aux travailleurs » ; à moins de solliciter dangereusement le vocabulaire, il ne semble pas qu'une somme retenue puisse être assimilée à une somme versée. C'est pourquoi, renouvelant les termes de la dernière partie de sa question, il lui demande si la règle ne devrait pas être, soit de prélever les retenues sur le traitement de base avant le calcul des cotisations sociales, soit de les calculer par fractions du traitement net [2 octobre 1972] (n° 1274). — Réponse [3 octobre 1972] (p. 1661).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* que les efforts faits pour améliorer les structures des exploitations tendant surtout à favoriser le départ des agriculteurs à la retraite. Par contre, seuls 20 p. 100 des agriculteurs qui s'installent bénéficient d'une aide, tandis que l'autofinancement minimum est de 30 à 45 p. 100 et que les taux d'intérêt restent trop élevés eu égard à la faible rentabilité des investissements. C'est pourquoi il lui demande si, dans le cadre d'une politique de défense des exploitations familiales, il ne conviendrait pas d'accorder de meilleures conditions d'emprunt aux jeunes agriculteurs qui s'installent et de fonder les aides sur des critères économiques et sociaux, ainsi que sur la compétence professionnelle des éventuels bénéficiaires [26 octobre 1972] (n° 1292). — Réponse [19 décembre 1972] (p. 3224 à 3227).

Questions orales avec débat :

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur le retard pris dans la publication des décrets prévus aux articles 41 à 45 de la loi du 16 juillet 1971, relatifs à la formation permanente des agents de l'Etat et des collectivités locales. Il demande de lui faire connaître : 1° si les consultations prévues par la loi (conseil supérieur de la fonction publique pour les agents de l'Etat, organisations syndicales et organisations paritaires compétentes pour les agents des collectivités locales) ont d'ores et déjà eu lieu et, si oui, quels en ont été les résultats ; 2° quelles seront la position et les conditions de rémunération des personnels habilités à suivre les stages de formation permanente ; 3° quelles seront les mesures prises afin que, conformément aux dispositions de l'article 2 *b* du décret du 13 mai 1970, les instituts régionaux d'administration participent à ces actions de formation permanente [4 mai 1972] (n° 153). — Discussion [20 juin 1972] (p. 1016 à 1018).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement*, sur la diminution constante du nombre des saumons parvenant à joindre les frayères. Cette situation semble due, pour une bonne part, aux privilèges accordés depuis fort longtemps aux pêcheurs aux engins. Il lui demande de lui faire connaître : 1° le nombre et la valeur des lots adjugés lors du dernier renouvellement quinquennal intervenu à la fin de l'année 1971 ; 2° s'il est possible d'évaluer le nombre annuel de prises effectuées par les pêcheurs aux engins, grâce au registre des captures que ceux-ci sont normalement astreints à tenir en vertu de l'article 47 du cahier des charges ; 3° si la limitation des privilèges accordés aux pêcheurs aux engins — même si elle devait entraîner une diminution du nombre des saumons offerts à la consommation — est nécessaire à la sauvegarde et au développement de l'espèce considérée et ne s'inscrit pas, par là même, dans le cadre d'une politique de protection de la nature. Si cette voie ne pouvait être suivie, il demande quelles mesures il compte prendre afin d'assurer la protection du saumon aussi bien au large des côtes que lors de sa remontée en eau douce [4 mai 1972] (n° 154). — Discussion [20 juin 1972] (p. 1018 à 1021).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les difficultés rencontrées par les caisses d'épargne à la suite de la modification des taux d'intérêt versés aux déposants apportée par les décrets du 12 avril 1972. En effet, de telles mesures non seulement provoquent la surprise des épargnants mais encore perturbent et compliquent le travail du personnel des caisses d'épargne. Par ailleurs, il tient à faire remarquer que, à l'inverse de ce qui se passe actuellement dans le secteur bancaire, la progression des dépôts dans les caisses d'épargne plafonne, alors que les prêts qu'elles consentent aux collectivités locales constituent pour celles-ci une source de financement essentielle. Sans ignorer la complexité des circuits financiers, il demande : 1° s'il a été envisagé d'augmenter à bref délai le maximum des dépôts sur le livret A, ce qui aurait pour effet d'accroître le volume des ressources des caisses d'épargne ; 2° si des études ont été entreprises afin de déterminer les inconvénients et les avantages d'un emploi du chèque dans les caisses d'épargne françaises, cette méthode de règlement étant largement utilisée dans les pays voisins et par des établissements similaires et vivement souhaitée par les dirigeants de l'Union nationale des caisses d'épargne de France ; 3° s'il est possible

d'élever le plafond des contingents libres actuellement fixé à 10 p. 100 de l'excédent des dépôts, afin de permettre aux caisses d'épargne de participer plus activement au financement des investissements publics qui doivent être réalisés par les collectivités locales [10 mai 1972] (n° 157).

M. Jean Cluzel expose à *M. le Premier ministre* qu'aux termes des articles 34 et 37 de la loi du 15 juillet 1970 l'instruction des dossiers d'indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer ne peut être entreprise que suivant un ordre de classement déterminé par les commissions paritaires départementales. Or il apparaît que, dans nombre de cas, l'étude des dossiers ne se fait qu'avec des retards considérables. Il lui demande si ces retards sont bien le résultat de contraintes techniques — manque de personnel ou de moyens matériels — et si l'application équitable de la loi n'implique pas, au contraire, une plus grande diligence dans l'instruction des dossiers et le règlement des indemnités [10 mai 1972] (n° 158). — Retrait par son auteur [16 mai 1972] (p. 385).

M. Jean Cluzel demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelles mesures il entend prendre afin de développer la production de viande bovine en France et, en particulier, s'il n'estime pas nécessaire d'instituer un prix minimum garanti à la production [15 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 15). Discussion [17 octobre 1972] (p. 1789 à 1794).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* sur la nécessité de donner aux femmes qui veulent travailler la possibilité d'assumer à la fois leur vie professionnelle et leur vie familiale. Dans cette optique, il lui demande : 1° quel sera le montant des crédits consacrés à l'installation de crèches dans le budget de 1973 ; 2° s'il n'est pas souhaitable de regrouper dans un même secteur les crèches familiales, les centres de protection maternelle et infantile et les hôpitaux de jour ; 3° s'il est envisagé de donner aux ménages qui font garder leurs enfants la faculté de déduire de leur revenu imposable tout ou partie des frais de garde [16 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 17).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* sur la situation des veuves non salariées privées d'emploi. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'étendre à celles d'entre elles qui seraient titulaires d'un diplôme de formation professionnelle et seraient inscrites comme demandeur d'emploi le bénéfice des décrets du 12 mars 1951 et du 29 mars 1954. Il lui demande également s'il est possible de donner à ces personnes priorité d'accès dans les centres de formation professionnelle accélérée et les centres conventionnés [16 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 18).

M. Jean Cluzel expose à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des services de l'information*, que, par dérogation au statut général des fonctionnaires, les femmes restent exclues de certains emplois publics, tels qu'inspecteur stagiaire des lois sociales en agriculture ou agent technique de première classe aux postes et télécommunications. Alors que le major de l'école polytechnique appartient au sexe féminin, il lui demande si une telle discrimination est bien justifiée par les sujétions particulières de ces emplois et s'il n'envisage pas de modifier dans un sens plus libéral les statuts particuliers actuellement en vigueur [16 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 19).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'aux termes de sa réponse à la question écrite n° 24698 de M. André-Georges Voisin (*J. O.* Débats Assemblée nationale du 9 septembre 1972), il a assimilé à des subventions d'investissement les subventions accordées aux départements pour la réfection et l'entretien des routes mises à leur charge par l'article 66 de la loi de finances pour 1972. Il lui demande : 1° quelles sont les raisons qui, dans le silence de la loi, l'ont conduit à cette interprétation ; 2° s'il ne serait pas possible de modifier cette interprétation en permettant aux départements de couvrir leurs annuités d'emprunt au moyen de ladite subvention, ce qui aurait pour effet d'améliorer rapidement le réseau routier transféré aux départements sans pour autant augmenter les charges budgétaires de l'Etat [24 octobre 1972] (n° 32). — Discussion [14 novembre 1972] (p. 2040 à 2045).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* ses préoccupations quant au problème de l'indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer. Si c'est avec satisfaction qu'il a noté, dans une note émanant du comité interministériel pour l'information, que le nombre des personnes totalement indemnisées pour 1973 serait de 14.000 et qu'une avance de 5.000 francs serait attribuée à environ 60.000 personnes (ce qui entraîne une dépense de 300 millions de francs), il continue néanmoins de s'interroger sur le financement de ces mesures puisque le crédit prévu au budget de 1973 reste fixé à 500 millions, comme c'était déjà le cas en 1971 et 1972. C'est pourquoi il demande : 1° quelle a été l'utilisation des crédits affectés à l'indemnisation des rapatriés en 1971 et, en particulier, quel a été le nombre de dossiers définitivement réglés ; 2° au cas où ces crédits n'auraient pas été totalement employés, quelle serait leur utilisation en 1972 ; 3° s'il ne serait pas possible, compte tenu également de l'abondance actuelle des liquidités, mais pour des raisons évidentes de justice et d'équité, de lancer un emprunt qui, faisant appel à la solidarité nationale, permettrait de résoudre beaucoup plus rapidement, que dans l'actuel cadre budgétaire, ce douloureux problème de l'indemnisation des rapatriés [26 octobre 1972] (n° 36).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* qu'à la suite d'un avis du Conseil d'Etat l'office national interprofessionnel du bétail et de la viande doit être créé par décret. Avant la publication de ce décret, estimant que la juste rémunération des produits agricoles est la condition nécessaire pour assurer aux agriculteurs une réelle parité des revenus et obtenir un équilibre correct du marché, il demande selon quels critères économiques et sociaux ces prix seront définis et quelles instructions le Gouvernement donnera, en ce domaine, à ses représentants au conseil d'administration du futur office [1er décembre 1972] (n° 46). — Discussion [19 décembre 1972] (p. 3218 à 3224).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Nom et adresse de l'organisme de cautionnement auquel le démarcheur est éventuellement affilié ; la liste de ces organismes sera établie par décret »* (p. 297) ; Art. 6 : *son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par une disposition qui, à défaut de l'entreprise, fait assumer la responsabilité civile par les organismes de cautionnement auxquels les démarcheurs sont éventuellement affiliés* (p. 304). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1218** (*cf. supra*) [16 mai 1972] (p. 381, 382). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero concernant l'**indemnisation des Français rapatriés** [16 mai 1972] (p. 398). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi relatif à la codification des textes législatifs concernant l'urbanisme, la construction et l'habitation, l'expropriation pour cause d'utilité publique, la voirie routière, le domaine public fluvial et la navigation intérieure** [18 mai 1972]. — Discussion générale (p. 421). — Discussion des articles. — Art. 1er : observation sur la codification des textes sur la propriété foncière dans les agglomérations (p. 422) ; Art. 2 : *ses deux amendements rédactionnels* (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser que la codification sera mise à jour non seulement dans les mêmes conditions, mais aussi « dans les mêmes limites » que celles prévues pour l'établissement et la refonte* (p. 423) ; *son amendement tendant à insérer, dans le premier alinéa du même article, entre les mots « modifiant » et « ces codes », les mots : « ou complétant »* (ibid.). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, à sa **question orale n° 1220** (*cf. supra*) [30 mai 1972] (p. 533) ; lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1221** (*cf. supra*) (p. 533, 534) ; lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 1223** (*cf. supra*) (p. 537). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 584, 585). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 816, 817). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **formation permanente des fonctionnaires** (*cf. supra*) [20 juin 1972] (p. 1016, 1017) ; au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet la **diminution du nombre des saumons** (*cf. supra*) (p. 1018, 1019). — Est entendu lors de la réponse de M. René Pleven, ministre de la justice, à sa **question orale n° 1271** (*cf. supra*) [3 octobre 1972] (p. 1659) ; lors de la réponse de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à sa

question orale n° 1274 (*cf. supra*) (p. 1661). — Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural à sa **question orale n° 1263** (*cf. supra*) [17 octobre 1972] (p. 1773, 1774) ; à sa **question orale n° 1264** (*cf. supra*) (p. 1774, 1775). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 15 (*cf. supra*) concernant la **production de viande de bœuf** [17 octobre 1972] (p. 1789 à 1791). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan à la discussion du **projet de loi relatif aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants circulant ou stationnant sur les eaux intérieures** [19 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1805, 1806). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de* 2.000 *francs à* 20.000 *francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau à passagers ou un bateau-citerne sans avoir obtenu le permis de navigation correspondant à sa catégorie ou qui ont laissé en service un tel bateau dont le permis de navigation est périmé. Sera puni des mêmes peines quiconque aura mis en service un engin ou un établissement flottant sans l'autorisation spéciale exigée à cet effet. »* (p. 1806) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Seront punis d'un emprisonnement de dix jours à trois mois et d'une amende de* 1.000 *francs à* 10.000 *francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau, autre qu'un bateau à passagers ou un bateau-citerne, sans avoir obtenu un permis de navigation ou qui laissent en service un bateau dont le permis de navigation est périmé. »* (p. 1807) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de* 3.000 *francs à* 30.000 *francs ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau à passagers ou un bateau-citerne dont le permis de navigation a été suspendu ou retiré. »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de* 2.000 *francs à* 20.000 *francs ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau, autre qu'un bateau à passagers ou un bateau-citerne, dont le permis de navigation a été suspendu ou retiré. »* (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de* 2.000 *francs à* 20.000 *francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout propriétaire ou armateur qui met en service à bord d'un bateau, engin ou établissement flottant une installation sous pression ou une autre installation sans qu'elle ait subi les visites, épreuves ou essais, prescrits par les règlements. »* (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de* 3.000 *francs à* 30.000 *francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire qui met en service à bord d'un bateau, engin ou établissement flottant une installation sous pression ou une autre installation alors qu'à la suite d'une visite, épreuve ou essai, son emploi a été interdit. »* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article,* 1° *à remplacer : « 1.000 francs » par : « 3.000 francs » ;* 2° *après les mots : « ... qui font naviguer un bateau : », à ajouter les mots : « à passagers ou un bateau-citerne : »* (p. 1808) ; Art. 9 *bis* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 9, *à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de* 2.000 *francs à* 20.000 *francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau autre qu'un bateau à passagers ou un bateau-citerne : avec un équipage inférieur au minimum prescrit par les règlements en vigueur ; — ou avec un enfoncement supérieur au maximum autorisé ; — ou avec des engins de sauvetage ou de protection qui ne satisfont pas, soit en nombre, soit en capacité, soit par leur disposition à bord, aux prescriptions en vigueur. »* (ibid.) ; Art. 12 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de* 2.000 *francs à* 20.000 *francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout capitaine ou conducteur qui transporte à bord d'un bateau non destiné au transport de passagers un nombre de passagers égal ou supérieur à celui à partir duquel la réglementation des bateaux à passagers est applicable. L'armateur ou le propriétaire est puni des mêmes peines si le fait délictueux a été commis sur son ordre. »* (ibid.) ; Art. 13 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de* 3.000 *francs à* 30.000 *francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui transportent ou font transporter des matières dangereuses autres que celles qui sont autorisées ou sans satisfaire aux prescriptions auxquelles ce transport est soumis. »* (ibid.) ; Art. 15 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin de cet article : « ... du certificat de capacité valable pour la voie d'eau parcourue et pour la catégorie du bateau conduit. »* (p. 1809) ; Art. 16 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de* 600 *francs à* 20.000 *francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque conduit un bateau autre qu'un bateau à passagers ou un bateau-citerne sans être titulaire d'un certificat de capacité ou d'un permis de conduire valable pour la voie d'eau parcourue et pour la catégorie du bateau conduit. »* (ibid.) ; Art. 17 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de* 600 *francs à* 20.000 *francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font navigueur un bateau sur une section de voie d'eau où le permis de navigation n'est pas valable. »* (ibid.) ; Art. 22 : *son amendement rédactionnel au deuxième alinéa de cet article* (p. 1810). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Tinant ayant trait aux **charges d'enseignement incombant aux familles en milieu rural** [7 novembre 1972] (p. 1944). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait aux **subventions aux départements pour l'entretien des routes mises à leur charge** (*cf. supra*) [14 novembre 1972] (p. 2041, 2042 ; 2044, 2045). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2131, 2132). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le thermalisme dont la situation préoccupante est due à trois causes principales : la sécurité sociale, la carence de l'enseignement de l'hydrologie dans les facultés de médecine, l'équipement vétuste de trop nombreux établissements thermaux et de beaucoup d'hôtels (p. 2584, 2585) ; explication de vote sur l'ensemble du budget (p. 2595). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants circulant ou stationnant sur les eaux intérieures** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3187). — Discussion des articles. — Art. 8 : observations sur cet article (p. 3187, 3188) ; Art. 9 : observations sur cet article (p. 3188) ; Art. 11 : observations sur cet article (*ibid.*) ; Art. 12 : observation sur cet article (*ibid.*) ; Art. 18 : observations sur cet article (*ibid.*) ; Art. 19 : observations sur cet article (*ibid.*) ; Art. 22 : observation sur cet article (*ibid.*).

COGNIOT (M. GEORGES) [Paris].

Questions orales :

M. Georges Cogniot attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur l'écart existant actuellement entre les moyens financiers mis à la disposition des universités et la réalité des besoins. Il rappelle que le 25 janvier, 2.000 enseignants et étudiants ont manifesté dans les rues de Lille contre la détresse de l'enseignement supérieur ; que le président de l'université de Picardie a annoncé qu'il ne serait pas possible pour les établissements dépendant de son autorité de terminer l'année sans se trouver en situation de cessation de paiement ; que des déclarations analogues ont été faites par les représentants autorisés de Paris-I, de Paris-X, de l'université de Provence, etc. Il lui signale combien il est difficile d'échapper à l'impression que si l'Etat se dérobe devant ses responsabilités, c'est avec l'intention précise de contraindre les universités à solliciter l'aide financière de la grande industrie régionale en acceptant du même coup sa mainmise et son contrôle. Il lui demande s'il ne paraît pas nécessaire dans ces conditions de dégager d'urgence de nouveaux crédits pour l'enseignement supérieur [4 avril 1972] (n° 1200). — Réponse [2 mai 1972] (p. 264, 265).

M. Georges Cogniot expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que le décret n° 70-1066 du 19 novembre 1970 a assoupli d'heureuse façon la règle dite des « cinquante ans » portant sur la communication des archives des dépôts publics, mais que l'arrêté du 21 juillet 1971 a dans une large mesure interdit ce que le décret autorisait. Il en résulte que la recherche risque d'être stérilisée, que des catégories importantes de chercheurs sont pénalisées par privation d'accès aux sources, que des discriminations sont pratiquées entre chercheurs. Il lui demande si, pour toutes ces raisons, la mise en vigueur d'une réglementation plus libérale ne devrait pas être envisagée parallèlement à l'unification des normes selon les ministères, ce qui n'est pas le cas dans l'imbroglio administratif actuel, et à l'octroi des moyens financiers convenables aux services d'archives [24 octobre 1972] (n° 1288). — Réponse [14 novembre 1972] (p. 2030, 2031).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1200** (cf. *supra*) [2 mai 1972] (p. 264, 265). — Est entendu lors de la réponse de M. René Pleven, ministre de la justice remplaçant le ministre des affaires culturelles, à sa **question orale n° 1288** (cf. *supra*) [14 novembre 1972] (p. 2030, 2031). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la recherche scientifique à l'université et dans le domaine aérospatial (p. 2242, 2243). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — ÉDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'importance des crédits alloués à l'enseignement privé et sur la situation dans l'enseignement supérieur où le mécontentement est grand (p. 2297, 2298) ; répond à M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale (p. 2313).

COINTAT (M. MICHEL), **ministre de l'agriculture** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972]. — Discussion générale (p. 215 à 217 ; 222 à 224). — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Octave Bajeux tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Les sociétés coopératives agricoles et leurs unions peuvent procéder à la réévaluation de tout ou partie de leurs bilans. »* (p. 224) ; Art. 5 : *amendement de M. Octave Bajeux tendant à supprimer la référence aux « caisses de crédit agricole » prévue à la deuxième ligne du paragraphe II de cet article* (p. 225) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du paragraphe II de cet article : « En cas de revalorisation des parts sociales, celle-ci sera effectuée dans la limite du barème en vigueur fixant le taux de majoration applicable aux rentes viagères. »* (ibid.) ; Art. 8 : *amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa du paragraphe III du texte présenté pour l'article 1er de l'ordonnance du 26 septembre 1967, qui viserait à exclure certaines coopératives du champ d'application de la loi et à leur accorder des dérogations spéciales* (p. 227) ; Art. 9 : répond aux observations de M. Octave Bajeux (p. 228) ; Art. 11 : *amendement de M. Octave Bajeux tendant à remplacer le paragraphe I de cet article par des dispositions visant à modifier l'article 4 de l'ordonnance du 26 septembre 1967 relatif au problème de la pondération des voix à l'intérieur des coopératives et des unions de coopératives siégeant en assemblée générale et son sous-amendement relatif aux limites à apporter à la pondération des voix* (p. 229, 230, 231) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant à limiter le paragraphe II à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 6 de l'ordonnance du 26 septembre 1967* (porter de 12 % à 25 % le volume des approvisionnements en produits agricoles des coopératives auprès de tiers) *et ses deux amendements, au même paragraphe II, tendant, d'une part, à porter le pourcentage de 12 p. 100 à 20 p. 100, d'autre part, à proposer une nouvelle rédaction de l'avant-dernier alinéa relatif aux participations que prennent les coopératives dans des sociétés commerciales* (p. 232 à 234) ; répond à M. Emile Durieux et à M. André Dulin (p. 234, 235) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *la deuxième partie de l'amendement rectifié de M. Octave Bajeux* (p. 235, 236, 237) ; Art. 19 : *amendement de M. Octave Bajeux tendant, dans le texte proposé pour l'article 12 de l'ordonnance du 26 septembre 1967, à rétablir la « Caisse nationale de crédit agricole et ses filiales » comme associé non coopérateur autorisé* (p. 241) ; *son amendement tendant, au même article 12, à rétablir le 8° dans la rédaction suivante : « 8° Des organismes de droit privé à caractère professionnel ou interprofessionnel intervenant dans l'orientation des productions agricoles et habilités par leur statut à prendre des participations en capital ; »* (ibid.) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant, au même article 12, après le 10°, à ajouter un 11° ainsi rédigé : « 11° De toutes coopératives agricoles ou unions de coopératives agricoles. »* (p. 242) ; *amendement de M. Octave Bajeux au septième alinéa du texte proposé pour l'article 13 de l'ordonnance du 26 septembre 1967 relatif à la pondération des voix pour les associés non coopérateurs* (ibid.) ; Art. 21 : *amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet tendant à supprimer le premier alinéa de l'article 20 de l'ordonnance du 26 septembre 1967 qui fait obligation aux sociétés d'intérêt collectif agricole (S. I. C. A.), créés depuis le 26 septembre 1967, d'avoir des associés non agriculteurs à concurrence de 20 p. 100 au moins des voix* (p. 244) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant à ne faire jouer cette obligation que pour les sociétés d'intérêt collectif « constituées postérieurement au 29 septembre 1967 »* (ibid.) ; Article additionnel 27 : *amendement de M. Octave Bajeux tendant, après l'article 26, à insérer un article additionnel prévoyant la mise en œuvre nécessaire d'une codification des textes législatifs concernant les sociétés coopératives agricoles* (p. 246) ; Après l'art. 27 : *amendement de M. Octave Bajeux tendant à insérer, à la fin de la proposition de loi,* un article additionnel 28 *ainsi rédigé : « Sont ratifiées les dispositions de l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967, autres que celles abrogées ou modifiées par la présente loi. »* (p. 246, 247). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Péridier et de M. Abel Sempé relatives à la **situation de la viticulture** [23 mai 1972] (p. 447 à 450 ; 451). — Répond à la question orale de M. Edouard Le Jeune relative à l'**amélioration de l'habitat rural** [13 juin 1972] (p. 898). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [14 juin 1972]. — Discussion générale (p. 955 à 957 ; 959). — Discussion de l'article 11 : *amendement de M. Octave Bajeux tendant à supprimer le mot « principale » dans le texte du deuxième alinéa du paragraphe V de cet article qui stipule que pour établir si l'autorisation est nécessaire ou non, il est fait référence à l'activité principale de la personne morale dans laquelle une coopérative prend une participation* (p. 960) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du même paragraphe V : « Un décret, pris après consultation des organisations professionnelles intéressées, fixera... »* (p. 960, 961). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **portant réglementation des professions d'expert agricole et foncier et d'expert forestier** [14 juin 1972]. — Discussion générale (p. 962). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond aux observations de M. Marcel Champeix et de M. Pierre de Félice (p. 963). — Répond à la question orale de M. Georges Marie-Anne concernant le **marché des primeurs dans les départements d'outre-mer** [27 juin 1972] (p. 1246, 1247 ; 1248). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la commercialisation des vins à appellations d'origine contrôlée « Vin d'Alsace » ou « Alsace »** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1434, 1435). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendements de M. Louis Courroy et de M. Michel Chauty tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa visant à sauvegarder les droits acquis des négociants en matière de mise en bouteilles et de circulation en dehors de l'aire de production* (p. 1436, 1437) ; répond à M. Antoine Courrière (p. 1437) ; *amendement de M. Henri Prêtre tendant également à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Les dispositions du présent article ne pourront en aucun cas constituer un précédent pour les autres régions de production viticole. »* (p. 1438). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à compléter les articles 849 et 851 du code rural relatifs à l'évaluation et au paiement de l'indemnité due au preneur sortant** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1440 ; 1441). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1484 ; 1487). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article ayant pour but de substituer le régime général de sécurité sociale au régime d'assurance prévu, à titre transitoire, par le projet de loi en discussion* (p. 1489) ; Art. 1er : *amendement de M. Lucien Grand tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 1154 du code rural : « Cette cotisation est versée auprès de la caisse de mutualité sociale agricole. »* (p. 1494) ; *Art. 15 : amendement de M. Etienne Dailly tendant à supprimer le mot « éventuel » dans le deuxième alinéa de cet article ainsi rédigé : « Les sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles visées à l'article 1235 du code rural pourront également prétendre à la compensation des préjudices directs éventuels dont elles rapporteraient la preuve. »* (p. 1500, 1501).

COLIN (M. ANDRÉ) [Finistère].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Georges Lombard, démissionnaire [17 octobre 1972].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi portant amnistie des condamnations prises à l'égard des commerçants et artisans dans le cadre de manifestations revendicatives [25 avril 1972] (n° 169).

Rapport d'information établi par la délégation française au Parlement européen sur l'activité de cette assemblée en 1971 (application de l'article 108 du règlement du Sénat) [27 avril 1972] (n° 176).

Questions orales :

M. André Colin se réfère aux déclarations faites à l'Assemblée nationale par M. le Premier ministre, le 20 avril 1971 et au Sénat par M. le ministre de l'intérieur, le 30 novembre 1971, suivant lesquelles le Gouvernement entendait procéder à la création de 400 cantons. Il demande à *M. le ministre de l'intérieur* si telle est toujours l'intention du Gouvernement. Si oui, dans quelles conditions et dans quel délai seront créés ces nouveaux cantons et à quelle date aura lieu l'élection des nouveaux conseillers généraux [4 avril 1972] (n° 1198). — Réponse [25 avril 1972] (p. 167).

M. André Colin demande à *M. le ministre des affaires étrangères* quelles sont les raisons pour lesquelles le conseil des ministres des Communautés européennes n'a pas encore pris de décision en matière de politique régionale communautaire. Il constate que le conseil est saisi depuis octobre 1969 de propositions de la commission des communautés en matière de développement régional. Ces propositions ont pour fin de porter remède au grave déséquilibre qui s'est établi entre régions pauvres et régions riches et de répondre aux dispositions du traité de Rome qui entendait promouvoir « le développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté ». Il lui demande donc si le Gouvernement est disposé à favoriser la poursuite de cet objectif en invitant le conseil des ministres des communautés à arrêter les principes et à dégager les moyens d'une action communautaire de développement régional [3 octobre 1972] (n° 1276). — Réponse [14 novembre 1972] (p. 2022 à 2025).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1198** (cf. *supra*) [25 avril 1972] (p. 167). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, à sa **question orale n° 1276** (cf. *supra*) [14 novembre 1972] (p. 2023, 2024, 2025).

COLIN (M. JEAN) [Essonne].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [17 octobre 1972].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes [21 mars 1972. — *J. O.* Lois et décrets du 22 mars 1972. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971] et [4 avril 1972] (n° 158).

Questions orales avec débat :

M. Jean Colin attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur l'insuffisance du délai de six mois accordé aux commissions d'élus, prévues par la loi du 16 juillet 1971 concernant les fusions et regroupements de communes, pour accomplir leur travail et mettre en place dans chaque département les plans de coopération intercommunale. Il précise que le délai imparti va expirer dans quelques semaines pour la plupart des départements et qu'en dépit du sérieux, de l'assiduité et de la bonne volonté des commissions d'élus, celles-ci ne pourront parvenir à temps à des solutions suffisamment étudiées et conformes aux réalités. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas souhaitable dès lors, pour éviter des conclusions hâtives et mal adaptées, de donner aux commissions d'élus un délai supplémentaire minimum de six mois pour se prononcer [17 mars 1972. — *J. O.* du 21 mars 1972] et [4 avril 1972] (n° 145). — Discussion [25 avril 1972] (p. 182 à 184).

M. Jean Colin attire tout particulièrement l'attention de *M. le garde des sceaux, ministre de la justice*, sur les répercussions de l'arrêté du 25 août 1972, paru au *Journal officiel* du 29 août 1972, qui restreint de manière très stricte pour les caisses de crédit agricole la possibilité de recevoir en dépôt les fonds des notaires. Il croit devoir lui indiquer que cette mesure a provoqué chez les officiers ministériels intéressés un vif mécontentement, car il s'agit là d'une restriction à une liberté de choix fondamentale. D'autre part, les caisses de crédit agricole intéressées se voient pénalisées dans leur développement et leurs possibilités d'intervention, alors que ces organismes ont donné l'exemple d'une remarquable gestion à laquelle s'ajoute une contribution déterminante à l'équipement rural. Il lui demande dès lors si cet arrêté du 25 août ne lui semble pas avoir pris une position trop rigide et si un assouplissement ne pourrait être envisagé en accord avec les organismes intéressés [12 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 10). — Discussion [10 octobre 1972] (p. 1706 à 1719).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'**habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir les fonds des notaires** (*cf. supra*) [10 octobre 1972] (p. 1706 à 1708 ; 1717, 1718). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 7 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui permettrait d'étendre l'exonération de l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée à toutes les associations autres que celles qui présentent un caractère social ou philanthropique* (p. 2186, 2187) ; le retire (p. 2187) ; Après l'art. 13 : observation sur l'avenir du petit commerce (p. 2191). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème des investissements dans le domaine du téléphone, sur l'organisation des services postaux et sur les problèmes de personnels (p. 2259 à 2261). — Examen des crédits. — Art. 29 : souhaite une réponse aux questions qu'il a posées intéressant les problèmes de personnel (p. 2274). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité impérieuse de combattre la véritable entreprise généralisée de désorganisation de l'enseignement que l'on constate, en prenant les mesures qui s'imposent pour protéger, non seulement la jeunesse studieuse, mais aussi les maîtres dont beaucoup sont en plein désarroi (p. 2291, 2292). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur sa déception dans le douloureux problème des rapatriés envers lesquels devrait se manifester un élan de solidarité nationale et pour qui il demande d'accélérer la cadence de liquidation des dossiers d'indemnisation (p. 2780, 2781). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 48 : soutient l'*amendement de M. Yves Durand tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à supprimer les mots suivants : « ... lorsque leur prix n'excède pas 10 francs. »* (suppression totale du droit de timbre frappant les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques) (p. 2964, 2965) ; le retire (p. 2965) ; Après l'art. 50 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Ne subiront pas de majorations pour l'année 1973 les patentes dont le montant représente déjà pour 1972 plus de 1,5 p. 100 du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. »* (ibid.) ; le retire (ibid.). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Après l'art. 50 *quinquiès : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « L'institution éventuelle d'une surtaxe additionnelle à la taxe d'aéroport dans le but d'indemniser les particuliers et les communes gênés par le bruit intense des appareils, à proximité des pistes d'envol, ne pourra intervenir sans consultation du Parlement. »* (p. 2981) ; le retire (p. 2982) ; soutient l'*amendement de M. Léon Chambaretaud tendant à insérer un article additionnel visant à reporter du « 31 décembre 1972 » au « 31 décembre 1973 » la date de mise en application de la suppression de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation nouvellement construits* (ibid.) ; le retire (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la police des aérodromes, modifiant et complétant le code de l'aviation civile, première partie (législative)** [13 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article L. 282-1 du code de l'aviation civile qui frappe de sanctions lourdes ceux qui auront « troublé, par quelque moyen que ce soit, le fonctionnement des installations »* (p. 3080) ; le retire (ibid.).

COLLERY (M. JEAN) [Marne].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (protection de la nature et environnement), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. — Tome XI).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'aspect budgétaire proprement dit, sur la lutte contre la pollution et les nuisances, sur la protection des sites naturels (p. 2876 à 2878). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création de la prime de mobilité des jeunes** [12 décembre 1972] (p. 3041, 3042).

COLLOMB (M. FRANCISQUE) [Rhône].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome II).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie), à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation de l'industrie française dans les perspectives du Marché commun, sur la sidérurgie, sur l'industrie automobile et sur les possibilités dans le secteur énergétique (p. 2224 à 2226).

COMITI (M. JOSEPH), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969 et cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Pierre Giraud et de M. Guy Schmaus relatives aux **Jeux olympiques d'hiver de Sapporo** [2 mai 1972] (p. 270, 271, 272, 273). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Jacques Pelletier et de M. Louis Courroy ayant trait à la **politique sportive du Gouvernement** [24 octobre 1972] (p. 1826 à 1829). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'utilisation des crédits dont il dispose pour mener à bien les actions nouvelles envisagées dans le domaine du sport à l'école primaire, dans les aménagements à apporter au fonctionnement de l'A. S. S. U. (Association sportive scolaire et universitaire) et pour la mise en place de centres d'animation, dans le domaine socio-éducatif et dans celui du sport civil, enfin pour essayer de résoudre les difficiles problèmes relatifs au personnel du secrétariat d'Etat (p. 2350 à 2354) ; répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2364 à 2366). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. Jacques Pelletier tendant à réduire les crédits de ce titre de* 51.512 *francs* (p. 2366) ; *amendement de M. Guy Schmaus tendant à déduire les crédits de ce titre de* 7 *millions de francs* (p. 2367) ; Etat C. — Titre V : *amendement de M. Jacques Pelletier tendant à supprimer les autorisations de programme de ce titre* (p. 2367) ; répond à M. André Armengaud (*ibid.*) ; Titre VI : *amendement de M. Jacques Pelletier tendant à supprimer les autorisations de programme de ce titre* (p. 2368).

COUDE DU FORESTO (M. YVON) [Deux-Sèvres].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certains catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Est nommé membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations [14 novembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information, fait en application de l'article 22 du règlement, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur les déclarations faites devant elle le 27 avril 1972 par M. Raymond Barre, vice-président de la commission des Communautés européennes, sur l'union économique et monétaire [16 mai 1972] (n° 203).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [16 mai 1972] (n° 207).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1970 [13 juin 1972] (n° 254).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [20 juin 1972] (n° 286).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [29 juin 1972] (n° 339).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France [29 juin 1972] (n° 362).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [1er juillet 1972] (n° 378).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'imposition des revenus non salariaux intégralement déclarés par des tiers [3 octobre 1972] (n° 4).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi sur la Banque de France [24 octobre 1972] (n° 36).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi portant aménagement du monopole des allumettes [9 novembre 1972] (n° 57).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 66).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, sur la Banque de France [9 décembre 1972] (n° 119).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [9 décembre 1972] (n° 120).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972] (n° 123).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1972 [14 décembre 1972] (n° 141).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, modifié en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, sur la Banque de France [18 décembre 1972] (n° 167).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté après modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972] (n° 169).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte, sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [19 décembre 1972] (n° 183).

Question orale :

M. Yvon Coudé du Foresto expose à *M. le ministre des postes et télécommunications* qu'il reçoit périodiquement depuis plusieurs années, comme nombre de ses collègues, des lettres émanant d'un haut fonctionnaire des télécommunications, actuellement en retraite, et signalant des faits très graves entraînant d'après l'auteur de ces lettres « un gaspillage de plusieurs milliards de francs actuels, grâce à des expertises de complaisance ». Il lui demande en conséquence : 1° si une enquête sérieuse a été faite à ce sujet et, dans l'affirmative, quels en ont été les résultats ; 2° si les faits allégués se sont révélés totalement ou partiellement exacts, quelles mesures ont été prises pour remédier aux défauts constatés et pour sanctionner les fautifs ; si, au contraire, l'enquête n'a révélé aucun abus d'aucune sorte, quels moyens ont été mis en œuvre pour mettre fin à des attaques qui, dans ce cas, s'apparenteraient à de la diffamation ; 3° enfin, si aucune enquête sérieuse n'a été entreprise, quand il est envisagé d'en entreprendre une et quelle sera la composition de l'organisme chargé de cette enquête [13 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] (n° 1270). — Réponse [3 octobre 1972] (p. 1663 à 1665).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Etienne Dailly **tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 5 (*suite*) : observations sur l'application de l'article 40 de la Constitution à cet article (p. 466). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion générale (p. 468). — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur la teneur de l'article (p. 469) ; Art. 4 : *son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé : « En ce qui concerne leur assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée, les sections locales d'une association nationale sont considérées comme des entités distinctes. Il en va de même des sections spécialisées d'une association à activités multiples. Toutefois, il ne peut, dans ce dernier cas, être établi plus de quatre forfaits » et sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant : 1° à la deuxième ligne du texte de l'amendement, après les mots : « ... association nationale... », à ajouter les mots : « ... organisant des spectacles au profit d'activités désintéressées... » ; 2° à la fin de ce même texte, après les mots : « ...quatre forfaits... », à ajouter les mots : « ...par association... »* (ibid.) ; Art. 4 *bis :* observations sur la teneur de cet article (p. 470, 471) ; Art. 6 : observations sur la teneur de cet article (p. 471) ; Art. 7 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour la dernière phrase du paragraphe I de cet article de manière que l'opposition* [aux fins de recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires prononcées en matière pénale] *soit notifiée au redevable « huit jours au moins avant qu'elle puisse prendre effet entre les mains du tiers détenteur »* (ibid.) ; Art. 8 : observations sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; Art. 9 : observations sur la teneur de cet article (p. 472) ; Art. 10 : observations sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; Art. 11 : observations sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; Art. 12 : observations sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; Art. 13 : observations sur la teneur de cet article (p. 472, 473) ; Art. 13 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui valide des nominations et des promotions dans les différents grades du corps des attachés d'administration centrale au titre des années* 1963, 1964 *et* 1965 (p. 473) ; Art. 14 : observations sur la teneur de cet article (p. 474) ; Art. 16 : observation sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; Art. 17 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui a pour objet de donner une définition du terrain à bâtir situé dans un périmètre déterminé* (p. 474 ; 477) ; Art. 21 : *amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à proposer une rédaction modulée du deuxième alinéa de cet article pour bien préciser que ledit article ne porte aucune atteinte au principe de la non-rétroactivité des lois pénales* (p. 479) ; Art. 25 : *amendement de M. Etienne Dailly, assorti du sous-amendement de M. Louis Courroy, tendant à rétablir cet article qui demande la validation, à compter du* 6 *décembre* 1968, *des unités de valeurs, titres et diplômes délivrés par les unités pédagogiques d'architecture depuis cette date, sous réserve qu'ils ne l'aient pas été par erreur ou obtenus par fraude* (p. 482) ; Article additionnel : *son amendement tendant à ajouter* in fine *un article qui a pour objectif : 1° d'élargir les compétences de la commission de vérification des comptes « aux entreprises contrôlées directement ou indirectement par des capitaux d'origine publique » ; 2° de permettre à cette commission de « procéder aux vérifications qui lui sont demandées par les commissions des finances du Parlement »* (p. 483) ; *sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant : 1° à préciser « les sociétés ou entreprises dans lesquelles l'Etat, des collectivités publiques ou des établissements publics détiennent la majorité » ; 2° à refuser aux commissions des finances la saisine de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques sans avoir recours à un arrêté préalable du ministre des finances* (p. 483, 484) ; Article additionnel : *son amendement tendant à ajouter* in fine *un article qui fixe* au 30 juin de chaque année *la date limite de dépôt du rapport d'ensemble établi par chaque contrôleur financier sur l'exécution du budget du département ministériel dont il assume le contrôle* (p. 484) ; *modifie son amendement pour reporter* au 2 octobre *la date de dépôt du rapport* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au travail clandestin** [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 774). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux pénalités applicables en cas d'infractions au droit du travail** [20 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 14 : soutient l'*amendement de M. Roger Poudonson tendant à compléter,* in fine, *le texte modificatif présenté pour l'article* 173 *du livre II du code du travail, par deux alinéas qui prévoient le recours à une procédure de mise en demeure préalable à la sanction des infractions constatées, sauf en cas d'urgence ou de péril en la demeure pour la sécurité des travailleurs* (p. 1048 ; 1051, 1052) ; le retire (p. 1053). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant règlement définitif du budget de** 1970 [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1082, 1083 ; 1085) ; à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1143). — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant, avant le dernier alinéa du paragraphe IV de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif à l'exonération du droit d'enregistrement sur les cessions des commerces appelés à disparaître* (p. 1147) ; Art. 7 : *son amendement tendant à compléter la première phrase du paragraphe I de cet article par une disposition visant à interdire le recouvrement des amendes par prélèvement sur les traitements, les salaires, les pensions et les retraites* (p. 1148, 1149) ; Art. 27 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article par une modification de l'article* 12 *de la loi n°* 67-483 *du* 22 *juin* 1967 *relative à la Cour des*

comptes, dans le sens d'une amélioration du contrôle par le Parlement des entreprises nationalisées (p. 1149). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1442, 1443). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1444). — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à rendre applicable au 1er octobre 1972 (et non au 1er janvier 1973) le mode de calcul du droit d'enregistrement lorsque l'assiette de celui-ci n'excède pas 30.000 francs ;* Art. 27 : *amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à compléter cet article par une disposition stipulant que les sociétés, sur lesquelles s'exerce le contrôle parlementaire, sont aussi celles « qui sont soumises au contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques »* (p. 1445 ; 1450). — **Nouvelle lecture** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1474). — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur la rédaction de cet article (*ibid.*) ; Art. 7 : observation sur la rédaction de cet article (p. 1475) ; Art. 27 : *son amendement tendant, à la fin de cet article, à supprimer le membre de phrase suivant : « ... et qui sont soumises au contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques. »* (ibid.). — Explication de vote, **en deuxième lecture, sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [1er juillet 1972] (p. 1501). Est entendu lors de la réponse de M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications, à sa **question orale n° 1270** (cf. *supra*) [3 octobre 1972] (p. 1664, 1665). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'imposition des revenus non salariaux intégralement déclarés par des tiers** [12 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1745, 1746). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Robert Laucournet, au dernier alinéa du paragraphe I de cet article, tendant à porter de 10 à 25 p. 100 des commissions d'agence le pourcentage des commissions de courtage et des rémunérations accessoires* (p. 1748). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi sur la Banque de France** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1898, 1899). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « La Banque de France est une entreprise nationale constituée en la forme d'une société anonyme dont les actions représentatives du capital sont la propriété de l'Etat. Elle reçoit de l'Etat la mission générale de veiller sur la monnaie et le crédit. A ce titre, elle veille au bon fonctionnement du système bancaire. »* (p. 1901) ; Art. 2 : observation relative à l'émission des billets de banque (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ministre de l'économie et des finances », par le terme plus général de : « Gouvernement »* (p. 1902) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 4 : *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à préciser que la Banque de France participe à la politique monétaire du Gouvernement « avec le concours du conseil national du crédit »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à compléter la première phrase de cet article de manière à étendre le pouvoir d'investigation de la Banque de France « aux entreprises de toute nature »* (p. 1902, 1903) ; Art. 8 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée des deux derniers alinéas de cet article, relatifs à une partie des attributions du gouverneur de la Banque de France* (p. 1903, 1904) ; Art. 13 : *son amendement tendant à porter de « dix » à « douze » le nombre des conseillers faisant partie du conseil général de la Banque de France* (p. 1904) ; Art. 14 : *son amendement tendant à modifier la rédaction de cet article relatif au mode de désignation des conseillers* (p. 1905) ; Art. 15 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa ainsi rédigé : « Il* [le conseil général] *délibère des statuts du personnel. »* (ibid.) ; Art. 17 : *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « un compte courant », par les mots :* « le *compte courant* » (p. 1906) ; Art. 27 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui permet à la Banque de France, par dérogation aux dispositions de l'article 76 du code du commerce, de faire des opérations de Bourse sans passer par le canal d'un agent de change* (p. 1907) ; Art. 31 *bis* nouveau : *son amendement tendant, après l'article 31, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les succursales ou bureaux dont dispose la Banque de France en dehors de son siège sont établis ou supprimés par décret pris après avis du conseil général. Les directeurs de succursales sont nommés par arrêté publié au* Journal officiel *de la République française, pris par le ministre de l'économie et des finances sur proposition du gouverneur. »* (p. 1907, 1908). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi portant aménagement du monopole des allumettes** [14 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2045, 2046). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement de forme tendant à remplacer les mots : « ... relatives à l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée... », par les mots : « ... de droit commun relatives à la taxe sur la valeur ajoutée... »* (p. 2048). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2117 à 2120). — **Suite de la discussion** [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. —CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 1er : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Louis Talamoni, tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet une réforme du système fiscal* (p. 2164) ; Art 2 : *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à compléter cet article par deux nouveaux paragraphes remettant en cause le mode d'imposition de certaines catégories de contribuables* (p. 2166) ; Après l'art. 2 : *amendement de M. Henri Tournan tendant à insérer un article additionnel ayant pour but d'aménager les taux de la taxe sur la valeur ajoutée par la création d'une « taxe statistique sur la fortune »* (ibid.) ; observation sur l'application de l'article 42 de la loi organique à cet amendement (p. 2167) ; Après l'art. 2 *quater : amendement de M. Paul Driant, soutenu par M. Max Monichon, tendant à insérer un article additionnel qui permettrait au Gouvernement de faire bénéficier les exploitants agricoles d'un abattement profitable à leurs investissements* (p. 2169, 2170) ; Art. 2 *sexies : amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à proposer une rédaction modulée du second alinéa du paragraphe I et du début du paragraphe III de cet article qui a trait à la liste des cultures spéciales qui donnent lieu à l'établissement d'une tarification particulière* (p. 2170) ; Après l'art. 2 *sexies : amendement de M. Octave Bajeux tendant à insérer un article additionnel visant à prévoir, temporairement, une extension à toutes les exploitations d'élevage de la réduction de 30 p. 100 sur les recettes, au sens de l'article 9 de la loi n° 70-1199 du 21 décembre 1970* (p. 2171) ; *amendement de M. François Schleiter, soutenu par M. Max Monichon, tendant à insérer un article additionnel visant à compléter l'article 6, paragraphe I, de la loi de finances pour 1971, en ce qui concerne les recettes déclarées par des tiers* (p. 2172) ; Après l'art. 3 : *amendement de M. Henri Tournan tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de modifier le régime des droits de mutation à titre gratuit, et en particulier des droits de succession* (p. 2173) ; Art. 3 *bis : son amendement tendant à porter de 60 p. 100 à 65 p. 100 le montant de l'acompte provisionnel prévu au premier alinéa de cet article* (p. 2174, 2175) ; complète *son amendement par les mots : « pour l'année 1973 »* (p. 2176) ; Art. 2 (*suite*) et 2 *bis : amendement de M. Henri Tournan* (art. 2) *et amendement de M. Fernand Lefort* (art. 2 *bis*) *tendant tous les deux à une amélioration des conditions d'imposition des pensionnés et retraités et, en contrepartie, à la suppression de l'avoir fiscal des actionnaires* (p. 2178) ; *son amendement* (art. 2 *bis*) *tendant à porter de 500 francs à 800 francs le montant de la déduction que pourront opérer les contribuables de plus de soixante-cinq ans, dans la mesure où leur revenu net global est inférieur à 12.000 francs* (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du paragraphe VI de cet article : « Nonobstant toute opposition, les salariés dont la rémunération est réglée par versement à un compte courant, de dépôt ou d'avance pourront effectuer mensuellement des retraits de ce compte dans la limite de la portion insaisissable ou incesssible du salaire, telle que celle-ci est fixée par le code du travail » et sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à compléter ce texte par l'alinéa suivant : « Un décret fixera les conditions d'application du présent paragraphe. »* (p. 2187) ; Art. 9 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa qui dispose que les émoluments des salariés de sociétés seront confrontés, au titre de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les salaires, au total des rémunérations de chaque dirigeant au sein du groupe de sociétés* (p. 2188) ; le retire (*ibid.*) ; Après l'art. 13 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de majorer la patente pour les sociétés exploitant plus de cinq établissements de vente et pour les magasins à grande surface* (p. 2189) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel ayant pour but d'aménager le taux*

de la taxe sur la valeur ajoutée perçue sur les agences de voyage (p. 2192) ; Art. 19 : observations sur la teneur de l'article (p. 2196). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : VII *a*) DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Prend part, au nom de M. Georges Lombard, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits attribués cette année à l'ensemble de ces départements pour permettre de résoudre les problèmes spécifiques que posent leur situation géographique, économique et sociale et surtout leur démographie (p. 2377, 2378). — Services du Premier ministre : VII *b*) TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Prend part dans les mêmes conditions que précédemment à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations d'ordre général sur la situation économique de ces territoires qui en raison de leur dispersion présentent des caractéristiques fort différentes (p. 2391, 2392) ; observation sur la distribution du courant électrique dans la ville de Papeete (p. 2399). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (suite). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observation sur les crédits concernant les jardins ouvriers et sur la création de taxes parafiscales (p. 2478). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — TRANSPORTS : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant pour objet de déplorer la concurrence effrénée que se livrent les différents modes de transports sur certains grands axes privilégiés au détriment des autres (p. 2611). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1972]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Intervient en qualité de rapporteur spécial, au nom de M. Jean-Eric Bousch, dans l'examen des crédits pour le secrétariat général de la défense nationale, service chargé uniquement de transmissions au sens strict du terme (p. 2653, 2654). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Répond à M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, qui a exposé devant le Sénat la nouvelle dimension de la politique que le Gouvernement entend mener contre l'inflation (p. 2825 à 2827). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Art. 33 : retire *l'amendement soutenu par M. Jacques Descours Desacres* (au nom de la commission des finances) *au paragraphe III de* cet article (p. 2939). — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 41 et Etat G : *amendement de M. Jean Filippi tendant à compléter cet article par des dispositions qui prévoient le financement des campagnes législatives* (accorder 2,50 francs par votant pourvu que le candidat ait au moins 5 p. 100 des voix) (p. 2961) ; déclare applicable l'article 40 de la Constitution *à cet amendement* (p. 2962) ; Art. 48 : *amendement de M. Yves Durand, soutenu par M. Jean Colin, tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à supprimer les mots suivants : « ... lorsque leur prix n'excède pas* 10 *francs. »* (suppression totale du droit de timbre frappant les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques) (p. 2965) ; Après l'art. 50 : *amendement de M. Charles Alliès, soutenu par M. Emile Durieux, tendant à l'abrogation des dispositions de l'article* 15 *de la loi n°* 71-1025 *du* 24 *décembre* 1971 *qui soumettent l'ensemble des coopératives agricoles à l'obligation du paiement de la patente* (p. 2967) ; avec l'accord de l'auteur, rectifie l'*amendement soutenu par M. Emile Durieux pour préciser que la taxe spéciale ne sera applicable « qu'au prorata du chiffre d'affaires réalisé avec des non-sociétaires »* (p. 2968, 2970). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Art. 50 *ter : son amendement tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article qui a trait à la majoration de la taxe pour frais des chambres de métiers* (p. 2976) ; Après l'art. 50 *quinquies : amendement de M. Louis Martin tendant à insérer un article additionnel qui vise à relever le tarif actuel de la surtaxe communale pour l'exploitation des sources d'eau minérale et à instituer un barème progressif* (p. 2977) ; *amendement de M. Jacques Piot tendant à insérer un article additionnel relatif aux cessions de parts des groupements fonciers agricoles lorsque ces parts représentent des biens indivis* (p. 2978) ; *amendement de M. Max Monichon tendant à insérer un article additionnel qui vise à assurer à l'électrification rurale des crédits supérieurs à ceux qui ressortent de la dotation budgétaire* (p. 2979) ; *amendement de M. Pierre Brousse, soutenu par M. Claudius Delorme, tendant à insérer un article additionnel qui vise à ne pas taxer les propriétaires d'immeubles classés pour la partie qui n'est pas affectée à leurs besoins personnels et familiaux* (p. 2980) ; *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel qui vise à créer une redevance de stockage des substances polluantes dans les mines désaffectées* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Colin tendant à insérer un article additionnel qui stipule que l'institution éventuelle d'une surtaxe additionnelle à la taxe d'aéroport ne pourra intervenir sans consultation du Parlement* (p. 2981) ; *amendement de M. Léon Chambaretaud, soutenu par M. Jean Colin, tendant à insérer un article additionnel qui vise à reporter du « 31 décembre* 1972 *» au « 31 décembre* 1973 *» la date de mise en application de la suppression de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation nouvellement construits* (p. 2982) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel qui vise à préciser les conditions de cessions de brevets payées sous forme de redevances proportionnelles, lesquelles pourront être assimilées aux licences d'exploitation* (p. 2983) ; *amendement de M. Jacques Vassor, soutenu par M. Martial Brousse, tendant à insérer un article additionnel relatif au remboursement des crédits d'impôt, à la franchise et à la décote, en faveur des agriculteurs assujettis à la T. V. A.* (p. 2984) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à insérer un article additionnel qui vise à modifier les dispositions de l'article* 180 *du code général des impôts relatif à la taxation d'office sur le revenu du contribuable dont les dépenses personnelles sont hors de proportion avec le revenu déclaré* (p. 2986, 2987) ; Après l'art. 57 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à insérer un article additionnel qui stipule que seule la loi peut imposer aux collectivités locales une quelconque dépense à la charge de l'Etat ou d'un établissement public à caractère national* (p. 2991) ; *retire son amendement soutenu par M. Jacques Descours Desacres* (p. 2994) ; *amendement de M. Paul Guillard tendant à insérer un article additionnel qui permettrait le maintien de l'exclusion des caisses d'assurances mutuelles agricoles du champ d'application de la contribution des patentes* (p. 2994) ; Après l'art. 50 *(suite) : sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à l'amendement de M. Charles Alliès (soutenu par M. Emile Durieux), tendant à assujettir les coopératives agricoles au régime de droit commun pour la patente* (p. 2996) ; répond à M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances (p. 3011). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi sur la Banque de France** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3093). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... reçoit* [la Banque de France] *de l'Etat la mission générale... », par les mots : « a la mission générale... »* (ibid.) ; maintient *son amendement* (p. 3094) ; Art. 14 : *son amendement, au paragraphe I de cet article, tendant à reprendre le texte voté en première lecture par le Sénat qui visait à la nomination des neuf conseillers par décret « pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de l'économie et des finances »* (ibid.) ; *son amendement d'ordre rédactionnel au paragraphe II du même article* (p. 3095) ; Art. 15 : *son amendement tendant à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa de cet article, ainsi rédigée : « Ces statuts sont présentés, par le gouverneur, à l'agrément du ministre de l'économie et des finances »* (ibid.) ; le retire *(ibid.)* ; Art. 23 : *son amendement tendant à rétablir le terme « assure », au lieu de « participe », dans la rédaction du début de cet article : « La Banque de France participe à la surveillance... »* (p. 3095, 3096) ; le retire (p. 3096) ; Art. 29 : *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe II ainsi rédigé : « II. — Le Trésor public ne peut présenter ses propres effets au réescompte de l'institut d'émission. »* (ibid.) ; Art. 35 : *son amendement tendant à reprendre pour cet article la rédaction votée par le Sénat en première lecture et ainsi rédigée : « Les comptes ouverts à des tiers dans les écritures de la Banque de France ne peuvent pas présenter un solde débiteur non garanti. »* (ibid.) ; se rallie à *l'amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget* (p. 3097). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3111, 3112). — Motion de M. Marcel Souquet tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 3118). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1973** [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3129 à 3131). — Discussion des articles. — Art. 20 : *amendement de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, tendant à compléter cet article par les paragraphes III à VI qui visent à élaborer le dispositif de lutte contre l'inflation entreprise par le Gouvernement et son sous-amendement tendant à le compléter par un paragraphe VII ainsi rédigé : « VII. — Les commissions des finances du Parlement seront tenues informées des opérations retracées au compte d'allége-*

ment de la fiscalité indirecte » (p. 3134, 3135). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3144, 3145, 3146). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Lucien Grand tendant à supprimer, au premier alinéa du paragraphe II-1 de cet article, la disposition qui aurait pour effet de faire dépendre le régime fiscal des sociétés de moyens de l'existence d'une société juridique et de supprimer également, par voie de conséquence, l'alinéa 2 de ce même paragraphe* (p. 3148 ; 3149) ; Art. 6 : *son amendement d'ordre rédactionnel au paragraphe 3 bis* (nouveau) *de cet article* (p. 3151) ; Art. 7 : *amendement de M. Geoffroy de Montalembert tendant à permettre également aux représentants « des familles et des établissements d'enseignement » de siéger dans la section spécialisée du comité départemental de la formation professionnelle chargée de statuer sur les demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage* (art. 2 de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971) (p. 3152) ; *amendement de M. Yves Durand, soutenu par M. Geoffroy de Montalembert, tendant à permettre que les subventions au titre de* 1971, *versées jusqu'au* 1er *mars* 1972, *soient réputées comme dépenses faites « au titre des années antérieures à* 1972 » (p. 3153) ; Après l'art. 8 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel qui vise à instituer une redevance de stockage des hydrocarbures et du gaz sur les mêmes bases que la redevance domaniale déjà existante* (ibid.) ; Art. 8 *ter :* répond à M. Paul Guillard (p. 3154) ; Art. 9 *bis : amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « Les modalités selon lesquelles les agents des corps techniques de l'Etat pourront se garantir contre les conséquences de ces actions en responsobilité seront fixées par décret* » (p. 3155) ; Après l'art. 12 *bis : amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel qui permettrait d'assurer le financement des dépenses de la campagne des élections législatives par une augmentation de* 4 p. 1.000 *de l'impôt sur les sociétés* (p. 3157, 3158) ; *amendement de M. Jacques Pelletier tendant à insérer un article additionnel qui vise à modifier la rédaction du paragraphe* II-1 *de l'article* 9 *de la loi n° 70-1199 du* 20 *décembre* 1970 *relatif à la détermination du bénéfice réel de l'exploitation agricole* (p. 3161) ; *amendement de M. Martial Brousse, soutenu par M. Jacques Genton tendant à insérer un article additionnel visant à compléter l'alinéa* 1 *du paragraphe* II *de l'article* 9 *de la loi de finances pour* 1971 *par des dispositions qui permettraient, aux entreprises agricoles assujetties à l'imposition au bénéfice réel, de constituer une provision, partiellement déductible, pour acquisition de biens non amortissables* (p. 3163). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, au nom de M. Gustave Héon, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale du 29 septembre 1962, signé à Tananarive le 8 février 1972** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3185). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion, **en troisième lecture,** du **projet de loi sur la Banque de France** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3190). — Discussion des articles. — Art. 29 : observation sur cet article (*ibid.*). — Prend part, dans les mêmes conditions, à la discussion, **en deuxième lecture,** du projet de loi **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (*ibid.*). — Motion de M. Marcel Souquet, soutenue par M. Antoine Courrière, tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles (p. 3191). — **Nouvelle lecture** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3255).

COUDERT (M. JACQUES) [Corrèze].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant réglementation des professions d'expert agricole et foncier et d'expert forestier [7 juin 1972] (n° 243).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : co-auteur du *sous-amendements de M. Paul Malassagne à l'amendement de M. Albert Chavanac tendant à ajouter deux nouveaux alinéas relatifs aux marchandises laissées par un démarcheur chez une personne à qui il peut être demandé de verser un cautionnement* (p. 302). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi, adoptée** par l'Assemblée nationale, **portant réglementation des professions d'expert agricole et foncier et d'expert forestier** [14 juin 1972]. — Discussion générale (p. 961). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, au début du premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... s'il n'est détenteur d'un agrément et... » dans la phrase suivante : « Nul ne peut porter ce titre d'expert agricole et foncier ou d'expert forestier s'il n'est détenteur d'un agrément et s'il ne figure sur une liste... »* (p. 962, 963); répond aux observations de M. Pierre de Félice et de M. Marcel Champeix (p. 963); *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du second alinéa de cet article : « L'inscription sur la liste visée à l'alinéa ci-dessus est réservée aux candidats... »* (p. 963, 964) ; Art. 3 : observations sur la teneur de l'article (p. 964) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « La radiation est prononcée soit d'office, soit à la requête des parties intéressées par arrêté du ministre de l'agriculture après avis d'une commission constituée notamment de représentants de la profession d'expert agricole et foncier et d'expert forestier* » (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition stipulant que la profession en question est incompatible « en particulier avec toute profession consistant à acquérir de façon habituelle des biens immobiliers en vue de leur revente ».* (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement d'harmonisation* (cf. supra art. 1er) *tendant à supprimer les mots : « ... d'agrément,... »* (p. 965).

COURRIERE (M. ANTOINE) [Aude].

Est nommé président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [17 octobre 1972].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à la garantie et à l'extension des libertés syndicales [20 décembre 1972] (n° 209).

Proposition de loi portant abrogation de la loi n° 68-698 du 31 juillet 1968 validant l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 relative à l'organisation de la sécurité sociale [20 décembre 1972] (n° 210).

Proposition de loi portant unification de l'organisation hospitalière [20 décembre 1972] (n° 211).

Proposition de loi tendant à fixer l'âge de liquidation des rentes et pensions de vieillesse du régime général à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes et à leur assurer un revenu minimum [20 décembre 1972] (n° 222).

Proposition de loi tendant à fixer à 1.000 francs le montant de la rémunération mensuelle minimale des salariés [20 décembre 1972] (n° 223).

Proposition de loi visant à assurer la gratuité effective des livres et fournitures scolaires à tous les degrés de l'enseignement public [20 décembre 1972] (n° 224).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la commercialisation des vins d'appellation d'origine contrôlée « Vins d'Alsace » ou « Alsace »** [30 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observation sur la délimitation de l'aire de mise en bouteilles des vins à appellation contrôlée (p. 1437). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Colin, de M. Emile Durieux et de M. André Dulin relatives à l'**habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir les fonds des notaires** [10 octobre 1972] (p. 1714 ; 1719). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Louis Courroy, de M. Jean Lecanuet, de M. Pierre Bouneau, de M. Henri Caillavet, de M. Pierre Marcilhacy et de M. Pierre Carous relatives à la **politique générale du Gouvernement** [7 novembre 1972] (p. 1970 à 1973). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : reprend l'amendement de M. André Dulin tendant à réduire les crédits de paiement de 38.240.000 francs (p. 2483). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1972]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Intervient, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques

de la nation, pour le budget annexe des services des essences, à l'occasion duquel il demande d'étudier le cas du corps des officiers de ce service (p. 2653). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (*suite*). — Discussion générale. — Observation sur la nécessité d'une information régionale télévisée objective (p. 2863). — Examen des articles et des crédits. — Ligne 101 de l'état E (art. 39 du projet de loi) : explication de vote sur la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision (p. 2868). — **Commission mixte paritaire** [15 décembre 1972]. — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions (p. 3143). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 8 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel qui vise à instituer une redevance de stockage des hydrocarbures et du gaz sur les mêmes bases que la redevance domaniale déjà existante* (p. 3153). — Soutient la motion de M. Marcel Souquet tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion, **en deuxième lecture,** des articles du **projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances** [18 décembre 1972] (p. 3191). — Soutient la motion de M. Marcel Souquet tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** [18 décembre 1972] (p. 3200). — Soutient la motion de M. Marcel Souquet tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion, **en nouvelle lecture,** des articles du **projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances** [19 décembre 1972] (p. 3255). — Sa motion tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion, **en deuxième lecture,** des articles du **projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** [19 décembre 1972] (p. 3256). — **Nouvelle lecture** [20 décembre 1972]. — Sa motion (cf. *supra*) (p. 3320).

COURROY (M. LOUIS) [Vosges].

Est nommé secrétaire rapporteur de la commsision spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [17 octobre 1972].

Questions orales avec débat :

M. Louis Courroy prie *M. le Premier ministre* de bien vouloir lui faire connaître quelle politique il compte suivre au regard de la pratique du sport dans l'enseignement du premier degré. Il souhaiterait savoir en particulier si des enseignants spécialisés sont affectés à ce niveau et, dans l'affirmative, suivant quels critères sont prononcées les affectations. D'autre part, il lui demande si tous les postes de professeurs d'éducation physique sont pourvus dans l'enseignement secondaire de façon à permettre la mise en pratique effective de la décision d'instituer le tiers temps. Il désirerait enfin connaître les orientations retenues en matière de sport universitaire. Ce n'est en effet qu'au prix d'une action coordonnée et efficace entreprise aux différents niveaux des études que pourra être obtenue une représentation convenable de la France dans les épreuves sportives internationales et en particulier au jeux Olympiques [13 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 13). — Discussion [24 octobre 1972] (p. 1817 à 1829).

M. Louis Courroy demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir lui faire connaître quelles sont les grandes orientations dans lesquelles il entend engager l'action de son Gouvernement [19 octobre 1972] (n° 27). — Discussion [7 novembre 1972] (p. 1958 à 1981).

M. Louis Courroy demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre dans le cadre de l'organisation du marché de la viande. Il souhaiterait, notamment, être informé de l'incidence que pourrait avoir la création envisagée d'un office interprofessionnel de la viande quant à l'existence et aux compétences du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) dont l'une des missions essentielles, en application de la loi d'orientation de 1960, était précisément de déterminer l'organisation économique générale des productions animales sous tous ses aspects, en harmonie avec la politique suivie pour les principaux produits agricoles [24 novembre 1972] (n° 41). — Discussion [19 décembre 1972] (p. 3218 à 3224).

Interventions :

Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972] (p. 247). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 25 : *son sous-amendement tendant à compléter* in fine *par la disposition suivante : « sous réserve que ces unités de valeurs, titres et diplômes n'aient pas été délivrés par erreur ou obtenus par fraude », le texte de l'amendement de M. Etienne Dailly demandant le rétablissement de cet article relatif à la validation, à compter du 6 décembre* 1968, *des unités de valeurs, titres et diplômes délivrés par les unités pédagogiques d'architecture depuis cette date* (p. 481, 482). — Intervient dans la discussion du **projet de loi insérant un article 418-1 dans le code pénal** [25 mai 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : observations sur l'abandon dans lequel sont laissées le anciennes fortifications de Vauban subsistant dans le département des Vosges (p. 507, 508). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine contrôlée « Vin d'Alsace » ou « Alsace »** [30 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : son amendement tendant à compléter *in fine* l'article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « *Toutefois, seront sauvegardés, quelles que soient les quantités embouteillées, les droits acquis par les négociants pouvant justifier d'usages loyaux et constants de mise ou de commercialisation en bouteilles de vins d'Alsace en dehors de l'aire de production.* » (p. 1435, 1436, 1437) ; le retire (p. 1438). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique sportive du Gouvernement** (cf. *supra*) [24 octobre 1972] (p. 1821, 1822). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique générale du Gouvernement** (cf. *supra*) [7 novembre 1972] (p. 1958 à 1960). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explication de vote (p. 2479). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la diffusion des actualités régionales télévisées et sur le projet de télévision par câbles (p. 2862, 2863). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique d'élevage et à l'organisation du marché de la viande** (cf. *supra*) [19 décembre 1972] (p. 3219, 3220).

COUTROT (M. MAURICE) [Seine-Saint-Denis].

Question orale :

M. Maurice Coutrot demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* sur quel règlement sont fondées les nouvelles dispositions prévues pour l'entrée en classe de seconde dans les lycées de Paris, dispositions qui risquent d'avoir les plus graves conséquences pour la scolarisation des élèves des départements de banlieue et en particulier de ceux de la « petite couronne » (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Ces nouvelles dispositions, définies par une circulaire n° 290, en date du 18 avril 1972, enjoignent en effet aux chefs d'établissements des lycées parisiens de n'accepter en classe de seconde que les élèves domiciliés à Paris même. Ladite circulaire ne prévoit de dérogation (outre certains cas très particuliers) que pour les élèves qui ne disposeraient pas dans leur département d'origine d'établissement enseignant la ou les spécialités choisies. L'application de ce texte ne manquerait pas de créer de graves difficultés pour les élèves de banlieue qui sont actuellement très nombreux dans les seconds cycles des lycées parisiens (40 p. 100 dans les lycées techniques, 20 p. 100 dans les lycées classiques et modernes) puisqu'en fonction de cette circulaire, un élève domicilié dans un des départements de la « couronne » et qui disposerait dans ledit département d'établissements enseignant la spécialité choisie mais ce, à l'opposé de son domicile, se verrait interdire l'accès d'un établissement à Paris, alors même qu'il serait obligé de traverser entièrement la capitale pour se rendre dans l'un des lycées dépendant de son département. On sait que, sur le plan géographique, les départements de la « couronne » sont très étendus et il s'agit donc là d'une règle aberrante et qui peut se révéler extrêmement grave pour l'avenir des jeunes qui seraient ainsi astreints à d'interminables trajets alors qu'il leur serait bien plus facile de se rendre à Paris. Par ailleurs, ladite circulaire académique concerne l'établissement enseignant « la ou les spécialités choi-

sies » par les élèves mais il n'est à aucun moment fait état du cursus envisagé par eux pour leurs études dans le second cycle, alors chacun sait que cette notion de « cursus global » est d'une importance fondamentale pour les élèves des enseignements techniques longs. L'élève pourra trouver ainsi une place en seconde T. I. d'un établissement de son département mais n'avoir aucune possibilité d'entrer par la suite dans une section H, inexistante dans celui-ci. Il lui rappelle en outre que, jusqu'à présent, la région parisienne, en raison même de sa spécificité, avait toujours, en matière de carte scolaire, fait l'objet de dérogations qui tenaient compte de la situation présente et qui s'avéraient d'autant plus nécessaires que l'équipement de la banlieue en établissements de second cycle est notoirement insuffisant et ne se développe qu'à un rythme très lent. Il lui demande donc instamment, compte tenu de l'importance d'un problème extrêmement grave pour des milliers de jeunes, qu'une étude soit faite d'urgence et que les mesures prises soient rapportées [22 juin 1972] (n° 1258). — Réponse [10 octobre 1972] (p. 1720, 1721).

Interventions :

Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** (urgence déclarée) [13 juin 1972] (p. 939). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 7 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui vise à l'abrogation, à dater du 1er janvier 1973, de l'article 495 du code de l'administration communale* (p. 996). — Est entendu lors de la réponse de M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1258** (cf. *supra*) [10 octobre 1972] (p. 1720).

CREMIEUX (Mme SUZANNE) [Gard].

CROZE (M. PIERRE) [Français établis hors de France].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants, pour lequel l'urgence a été déclarée [31 mai 1972] (n° 229).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 sur les ventes avec primes et améliorant les conditions de concurrence [6 décembre 1972] (n° 105).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 sur les ventes avec primes et améliorant les conditions de concurrence [18 décembre 1972] (n° 160).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 780, 781). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à remplacer les mots : « ... en une même enceinte », par les mots : « ... dans un même ensemble commercial... »* (p. 783) ; Art. 2 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « ... aires annexes... », à insérer les mots : « ... de stockage, de stationnement et de circulation... »* (p. 784) ; le retire (*ibid.*) ; *son sous-amendement tendant à ajouter « les sociétés anonymes à capital variable » dans le texte de l'amendement de M. Jacques Piot proposant une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa de cet article* (organismes auxquels doit être réservée l'appellation de « magasins collectifs de commerçants indépendants ») (*ibid.*) ; Art. 2 *bis* (nouveau) : *amendement de M. Jacques Piot tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel qui fixe la durée du bail dans le cas où le groupement ou la coopérative n'est pas propriétaire des lieux et son sous-amendement tendant à exclure de ces dispositions les personnes qui exercent des activités ambulantes* (p. 784, 785) ; Art. 3 : *son sous-amendement tendant à donner un caractère obligatoire aux dispositions contenues dans l'amendement de M. Jacques Piot tendant à proposer une rédaction modulée de cet article* (p. 785) ; Art. 3 *bis* (nouveau) : observation sur le maintien de la pondération des voix au dixième (p. 786) ; Art. 4 : retire *son sous-amendement, à l'amendement de M. Jacques Piot, ainsi rédigé « Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables lorsque le magasin collectif est constitué dans une zone nouvellement urbanisée. »* (p. 786, 787) ; Art. 8 : *son sous-amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'amendement de M. Jacques Piot ainsi rédigé : « Il* (le règlement intérieur) *est déposé au greffe du tribunal de commerce. »* (p. 788) ; Art. 9 : *première partie de son sous-amendement tendant à rédiger comme suit le début du troisième alinéa de l'amendement de M. Jacques Piot relatif au détail du contenu même du règlement intérieur : « — l'organisation et la gestion des services communs... »* (p. 789) ; retire la *seconde partie de son sous-amendement* (ibid.) ; Art. 11 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la subordination de cession de parts à l'agrément du cessionnaire par l'assemblée* (p. 790 ; 791) ; Art. 16 : *retire son amendement tendant, au début du second alinéa de cet article, après les mots : « Cette valeur* [des titres, actions ou parts] *est fixée... », à insérer les mots : « ..., après estimation d'experts, ... »* (p. 792) ; Art. 18 : retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 793). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 817). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter cet article par un paragraphe IV visant à insérer, dans le code de la sécurité sociale, un article L. 647-1 qui assujettirait les présidents directeurs généraux de sociétés au régime des assurances des commerçants et artisans* (p. 825) ; retire *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe IV visant à insérer, dans le code de la sécurité sociale, un article L. 649-1 concernant les commerçants et artisans établis hors de France* (p. 826) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L. 633-14 A du code de la sécurité sociale relatif à l'institution d'une « Union des caisses nationales de compensation des organisations autonomes d'assurance vieillesse » des professions intéressées* (p. 834) ; le retire pour se rallier à *celui de M. Michel Chauty* (p. 835). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par des dispositions visant à réduire de cinq à deux ans le délai pour bénéficier de l'aide spéciale compensatrice, en faveur des commerçants et artisans établis antérieurement hors de France* (p. 875) ; le retire (*ibid.*). — Intervient, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Piot tendant à modifier la rédaction du début de cet article pour substituer la notion d' « enceinte » à celle d' « ensemble commercial »* (p. 1374, 1375) ; Art. 2 *bis : son sous-amendement tendant à compléter* in fine *le texte proposé pour cet article par l'amendement de M. Jacques Piot par l'alinéa adopté en première lecture par le Sénat et visant à exclure des dispositions de cet article les personnels qui exercent des activités ambulantes* (p. 1375). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2145, 2146). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le renoncement de la France au remboursement des prêts réclamés à certains Etats africains (p. 2529, 2530). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1972]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des jeunes Français résidant à l'étranger face aux obligations du service national et à la poursuite de leurs études (p. 2671). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 sur les ventes avec primes et améliorant les conditions de concurrence** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3042). — Discussion des articles. — Après l'art. 3 : *son amendement,* qu'il retire pour se rallier à *celui de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à insérer dans le texte de la loi du 20 mars 1951, avant l'article 1er, un article B* (nouveau) *qui vise à donner une définition de la notion de prime* (p. 3043) ; Art. 1er (*suite*) : *son premier amendement tendant, dans le paragraphe 1° du texte présenté pour l'article premier de la loi du 20 mars 1951, à supprimer le mot : « quelconque » dans l'expression : « donnant droit à une prime quelconque... » ; son deuxième amendement tendant, à la fin des paragraphes 1° et 2° de ce même texte, à remplacer les*

mots : « ... l'opération réalisée ; », par les mots : « ... la vente ou la prestation de services réalisée ; » (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement tendant à exclure du champ d'application de la loi du 20 mars 1951 les menues prestations de services de pratique commerciale courante, la prestation de services après-vente, les facilités de stationnement offertes par les commerçants à leurs clients, ainsi que les échantillons provenant de la production du fabricant ou du transformateur du produit vendu* (p. 3044) ; *sous-amendement de M. Pierre Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à ne pas retenir les menues prestations de services et à accepter les échantillons à condition qu'il s'agisse de petite quantité permettant seulement d'apprécier la qualité du produit* (p. 3044, 3045) ; Après l'art. 4 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à introduire dans la loi du 20 mars 1951 des dérogations à l'occasion des semaines ou quinzaines commerciales et à l'occasion des campagnes promotionnelles* (p. 3045). — **Deuxième lecture** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3189). — Discussion des articles. — Art. 4 : retire *son amendement tendant à reprendre pour l'alinéa 1° bis de cet article le texte adopté en première lecture par le Sénat visant à exclure des interdictions « les menues prestations de services »* (ibid.) ; Après l'art. 4 : retire *son amendement tendant à rétablir l'article additionnel, devenu l'article 5 de la proposition de loi, dans la rédaction votée par le Sénat en première lecture et relatif à l'octroi de dérogations à l'occasion de certaines manifestations commerciales* (ibid.).

D

DAILLY (M. ETIENNE). [Seine-et-Marne].

Vice-Président du Sénat [réélu le 5 octobre 1971].

Préside, en cette qualité, la séance du 27 avril 1972 ; la séance du 18 mai 1972 ; la séance du 25 mai 1972 ; la séance du 2 juin 1972 ; la séance du 6 juin 1972 ; la séance du 8 juin 1972 ; la séance du 15 juin 1972 ; la séance du 26 juin 1972 ; la séance du 28 juin 1972 ; la séance du 29 juin 1972 ; la séance du 5 octobre 1972 ; la séance du 10 octobre 1972 ; la séance du 9 novembre 1972 ; la séance du 14 novembre 1972 ; la séance du 21 novembre 1972 ; la séance du 24 novembre 1972 ; la séance du 25 novembre 1972 ; la séance du 28 novembre 1972 ; la séance du 6 décembre 1972 ; la séance du 7 décembre 1972 ; la séance du 8 décembre 1972 ; la séance du 14 décembre 1972 ; la séance du 15 décembre 1972 ; la séance du 19 décembre 1972.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur sa proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés [20 mars 1972. — *J. O.* lois et décrets du 21 mars 1972. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971] et [4 avril 1972] (n° 157).

Proposition de loi tendant à modifier l'article 189 *bis* du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale [22 novembre 1972] (n° 74).

Proposition de loi tendant à accorder un nouveau délai aux sociétés constituées antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 à l'effet de se transformer ou d'augmenter leur capital [24 novembre 1972] (n° 80).

Proposition de loi tendant à interdire la publication et la diffusion de certains sondages d'opinion en période électorale [29 novembre 1972] (n° 83).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur sa proposition de loi tendant à accorder un nouveau délai aux sociétés constituées antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 à l'effet de se transformer ou d'augmenter leur capital [8 décembre 1972] (n° 111).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion de sa **proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés** [23 mai 1972]. — Discussion générale (p. 458, 459). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la teneur de l'article (p. 460, 461) ; Art. 2 : observations sur la teneur de l'article (p. 461) ; répond à M. René Pleven, ministre de la justice (p. 461, 462) ; Art. 3 : observations sur la teneur de l'article (p. 462) ; le retire (p. 463) ; Art. 4 : observations sur la teneur de cet article et réponse à M. René Pleven, ministre de la justice (p. 463, 464) ; Art. 5 : observations sur la teneur de l'article (p. 464) ; Art. 6 : observations sur la teneur de l'article (p. 464, 465) ; répond à M. René Pleven, ministre de la justice (p. 465, 466) ; Art. 5 (*suite*) : reprend l'analyse des dispositions de cet article (p. 466) ; Art. 7 : observations sur la teneur de l'article (p. 467) ; répond à M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (*ibid.*) ; Art. 1er (*deuxième délibération*) : observation pour harmoniser le texte avec les dispositions adoptées pour les autres articles de la proposition de loi (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer cet article qui a pour objet de donner une définition du terrain à bâtir situé dans un périmètre déterminé* (p. 476) ; Art. 25 : *son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Est validée, à compter du 6 décembre 1968 et jusqu'à la mise en place des instituts d'architecture et d'urbanisme, la création de vingt et une unités pédagogiques d'architecture. Sont validés en conséquence les unités de valeurs et titres correspondants délivrés par lesdites unités pédagogiques, ainsi que les diplômes d'architecte D. P. L. G. délivrés depuis le 6 décembre 1968 » et sous-amendement de M. Louis Courroy tendant à compléter in fine ce texte par la disposition suivante : « ... sous réserve que ces unités de valeurs, titres et diplômes n'aient pas été délivrés par erreur ou obtenus par fraude. »* (p. 480, 481, 482). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendements de M. Gustave Héon et de M. Adolphe Chauvin tendant tous les deux à remplacer la deuxième phrase du premier alinéa et le deuxième alinéa de cet article par des dispositions de nature à préciser dans quelles conditions les limites territoriales des régions pourront être modifiées* (p. 609) ; Après l'art. 2 : *amendement de M. Michel Darras tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le conseil régional fixe le nom de la région, après avis concordants des conseils généraux des départements qui en font partie. »* (p 615, 616) ; Art. 3 : explique son vote *sur le paragraphe* 3° bis [*de l'amendement de M. Pierre Schiélé*] *relatif au rôle de la région dans la réalisation d'équipements collectifs* (p. 619) ; observations *sur le paragraphe* 4° [*du même amendement*] (p. 619, 620) ; explique son vote *sur le sous-amendement de M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des*

réformes administratives tendant à rétablir, dans le paragraphe 5° de l'amendement de M. Pierre Schiélé, après les mots : « ... toutes attributions... », les mots : « ... autres que des tâches de gestion... » (p. 621) ; explique son vote sur *la troisième partie de l'amendement de M. Pierre Schiélé relative au transfert généralisé ou partiel d'une attribution de l'Etat à l'établissement public, soit par la loi, soit par décrets en Conseil d'Etat* (p. 623) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à compléter cet article par les dispositions suivantes : « Pour l'exercice des attributions visées aux paragraphes 6° et 7° ci-dessus, les collectivités locales ou l'Etat transféreront à la région des ressources correspondantes. »* (p. 624, 625). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. additionnel 8 *ter* (*suite*) : *amendement rectifié de M. Pierre Schiélé tendant, après l'article 8 bis, à insérer un article additionnel ayant trait aux structures internes du conseil régional* (p. 648) ; explication de vote (p. 650) ; Art. 9 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à stipuler que le conseil régional peut déléguer ses pouvoirs « à son bureau ou à une commission régionale » (et non « à une ou plusieurs de ses commissions »)* (p. 651, 652) ; Art. 10 : observations sur l'opportunité de préciser que le conseil économique et social est « consultatif » (p. 653) ; Art. 11 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter in fine cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les consultations prévues au présent article sont préalables aux délibérations prises ou aux avis donnés par le conseil régional. »* (p. 654) ; Art. 12 : *amendements de M. Jean Filippi et de M. Pierre Schiélé tendant tous les deux à modifier la rédaction du premier alinéa de cet article relatif à la collaboration entre le conseil régional et le comité économique et social* (p. 655, 656) ; Art. 13 : *amendement de M. Pierre Schiélé et de M. Adolphe Chauvin tendant tous les deux à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa ainsi rédigée : « Il n'est pas créé, à cette fin, de services de la région. »* (p. 658) ; Art. 14 : *amendement de M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif aux ressources que le conseil régional a la faculté de se procurer pour son fonctionnement* (p. 662) ; explication de vote (p. 663) ; Art. 16 : observations sur la teneur de l'article (p. 667) ; *amendement rectifié de M. Pierre Schiélé tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les ressources de la région comprennent notamment : ... »* (p. 668) ; demande le vote par division de cet article (p. 669) ; répond à M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (p. 670) ; *amendement de M. Joseph Raybaud tendant, à la fin de cet article, à supprimer les mots : « ... et les recettes pour services rendus. »* (ibid.) ; Art. additionnel : explique son vote *sur l'amendement de M. Henri Caillavet tendant, après l'article 16, à insérer un nouvel article ainsi conçu : « Il est créé, afin d'éviter des disparités entre les régions, un fonds national de péréquation. »* (p. 672) ; Art. 4 : *amendement de M. Jacques Henriet, soutenu par M. Pierre Garet, tendant à compléter l'alinéa 1° du paragraphe I de cet article par des dispositions permettant aux parlementaires de se faire représenter par leur suppléant* (p. 676) ; *amendements de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les alinéas 2° et 3° du paragraphe I et pour le paragraphe II de cet article qui traitent de la représentation des collectivités locales au sein du conseil régional* (p. 678) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter cet article par un paragraphe V ainsi rédigé : « V. — Les parlementaires ne peuvent faire partie de la commission mentionnée à l'article 9 ci-après. »* (p. 679) ; Art. 18 : répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives, en tant que co-auteur de l'*amendement de M. Adolphe Chauvin* (p. 688, 689, 690) ; INTITULÉ : *amendement de M. André Mignot proposant d'en modifier la rédaction* (p. 691, 692). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 10 : soutient *la première partie de l'amendement de M. Jean Filippi tendant à rédiger comme suit le début du texte modificatif présenté pour l'avant-dernier alinéa de l'article 33 de l'ordonnance n° 67-828 du 23 septembre 1967 : « La contribution sociale de solidarité est annuelle. Son assiette est constituée par la valeur ajoutée ; »* (p. 836, 837) ; la retire ainsi que *le reste de l'amendement* (p. 837) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du texte modificatif proposé pour l'avant-dernier alinéa de l'article 33 de l'ordonnance n° 67-828 du 23 septembre 1967 : « Son taux* [de la contribution sociale de solidarité] *est fixé à 0,07 p. 100 du chiffre d'affaires défini à l'article 34. »* (p. 838) ; le retire (p. 839) ; *son sous-amendement tendant à remplacer les mots : « Un décret pourra... » par les mots : « Des décrets pourront... » au début de l'amendement de M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, visant à compléter le texte modificatif présenté pour l'avant-dernier alinéa de l'article 33 de l'ordonnance susvisée* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux pénalités applicables en cas d'infractions au droit du travail** [20 juin 1972]. — Discussion des articles. — Avant l'art. 14 : son amendement tendant à insérer un article 14 A *bis* nouveau, ainsi rédigé : *« L'article 68 du livre II du code du travail est modifié ainsi qu'il suit : « En cas d'infraction aux dispositions des chapitres Ier et IV du titre II du présent livre, et des textes pris pour leur application, l'inspecteur du travail et de la main-d'œuvre doit, avant de dresser procès-verbal, mettre le chef d'établissement en demeure de se conformer à ces dispositions. Toutefois, en cas d'urgence ou de danger sérieux, procès-verbal pourra être dressé par l'inspecteur du travail sans mise en demeure préalable, dès la signification de l'ordonnance de référé prescrivant l'une ou l'autre des mesures prévues par l'article 172 b. »* (p. 1049, 1050, 1051, 1052, 1053). — Intervient dans la suite de la discussion, du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [27 juin 1972]. Discussion générale (p. 1262 à 1266). — **Nouvelle lecture** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations d'ordre général en réponse à M. Pierre Carous (p. 1384, 1385). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à compléter les articles 849 et 851 du code rural relatifs à l'évaluation et au paiement de l'indemnité due au preneur sortant** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1439, 1440, 1441). — Explication de vote, **en nouvelle lecture,** sur l'ensemble du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [30 juin 1972] (p. 1462, 1463). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1485, 1486). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article dans le but de substituer le régime général de sécurité sociale au régime d'assurance prévu, à titre transitoire, par le projet de loi en discussion* (p. 1487, 1488, 1489) ; le retire (p. 1490) ; Art. 1er : explique son vote sur *l'amendement de M. Lucien Grand tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 1154 du code rural : « Cette cotisation est versée auprès de la caisse de mutualité sociale agricole. »* (p. 1494) ; Art. 15 : *son amendement tendant à supprimer le mot « éventuels » dans le deuxième alinéa de cet article ainsi rédigé : « Les sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles visées à l'article 1235 du code rural pourront également prétendre à la compensation des préjudices directs éventuels dont elles rapporteraient la preuve »* (p. 1500), le retire (p. 1501). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous relative à la **construction d'immeubles-tours dans la région parisienne** [10 octobre 1972] (p. 1728, 1729). — Son observation sur le résultat du scrutin pour la nomination des deux représentants du Sénat au sein de la délégation parlementaire consultative auprès de l'Office de radiodiffusion-télévision française [17 octobre 1972] (p. 1764). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Michel Chauty tendant, à la fin du troisième alinéa de cet article, à substituer la notion de « personnes morales de nationalité étrangère » à celle de « personnes morales ressortissantes des Etats membres des Communautés européennes »* (p. 1859, 1860) ; Après l'article 2 : *amendement de M. Jacques Genton tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'autoriser Electricité de France à participer à des entreprises communes prévues par le traité de la Communauté européenne pour l'énergie atomique* (p. 1861, 1862). — Son refus de s'associer à la motion préjudicielle de MM. Paul Guillard, Pierre Bouneau, André Fosset et Jean-Louis Vigier tendant, en application de l'article 44, alinéa 4, du règlement du Sénat, à suspendre la discussion de la **proposition de loi** de M. Henri Caillavet **tendant à modifier certaines dispositions du Titre VI du Livre premier du Code civil concernant le divorce** [26 octobre 1972] (p. 1880, 1881). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 3 *bis* : explique son vote sur *l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à porter de 60 p. 100 à 65 p. 100 le montant de l'acompte provisionnel prévu au premier alinéa de cet article* (p. 2175, 2176) ; répond à M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (p. 2176) ; Après l'art. 13 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de majorer la patente pour les*

sociétés exploitant plus de cinq établissements de vente et pour les magasins à grande surface (p. 2190, 2191) ; Art.. 20 et état A : explication de vote sur l'ensemble relatif à l'équilibre des ressources et des charges (p. 2207, 2208). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observation sur l'équipement des villes nouvelles en téléphone automatique (p. 2271). — Examen des crédits. — Art. 29 : explication de vote sur les autorisations de programme figurant à cet article (p. 2274, 2275). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté, d'une part, sur l'insuffisance des crédits dont dispose le secrétariat d'Etat pour les objectifs qu'il se propose d'atteindre dans le domaine du recrutement de professeurs, dans la réforme de l'A. S. S. U. (association sportive scolaire et universitaire), dans la création de centres d'animation, d'autre part, sur le grave problème de la jeunesse à qui il faut donner les moyens de ne pas entrer dans la délinquance (p. 2359 à 2362). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES : II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population, sécurité sociale). — Examen des crédits. — Art. 22. — Etat B. — Titre IV : observation sur le relèvement du plafond des retraites mutualistes des anciens combattants (p. 2422). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observation relative à la parution d'un décret d'application de la loi sur les baux à long terme (p. 2472). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Soulève une question de procédure à la suite de l'exposé de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, sur la nouvelle dimension de la politique que le Gouvernement entend mener contre l'inflation (p. 2827, 2828, 2829). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (*suite et fin*). — Après l'art. 50 *quinquies : son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à modifier les dispositions de l'article* 180 *du code général des impôts* (taxation d'office à l'impôt sur le revenu du contribuable dont le revenu déclaré est inférieur au total des avantages en nature dont il a disposé et de ses dépenses personnelles exposées au moyen de fonds dont il ne justifie pas de la provenance) (p. 2985, 2986, 2987, 2988) ; *sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à supprimer de son amendement :* 1° *les mots se rapportant aux « déficits reportables au titre des années antérieures »* ; 2° *les dispositions pouvant favoriser les fraudeurs.* — (p. 2988, 2989) ; retire *son amendement* (p. 2989) ; son autre amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « *L'article* 180 *du code général des impôts est complété par les dispositions suivantes : « Toutefois, le contribuable pourra demander à justifier devant le comité consultatif visé aux articles* 1649 quinquies *B et* 1653 *C du code général des impôts l'origine des fonds lui ayant permis de faire face à ses dépenses personnelles.* » (ibid.) ; sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget tendant, dans le texte de son amendement : 1° *à remplacer les mots : « le contribuable pourra demander à justifier devant ... », par les mots : « l'administration pourra consulter »* ; 2° *à remplacer les mots : « ... l'origine des fonds lui ayant permis de faire face à ses dépenses personnelles », par les mots : « sur l'application de l'article* 180 *du même code aux contribuables intéressés, sans que le défaut de consultation ait pour effet de renverser la charge de la preuve* » (p. 2990) ; retire *son amendement* (ibid) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1973 (p. 3007, 3008). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale à la discussion de sa **proposition de loi tendant à accorder un nouveau délai aux sociétés constituées antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 à l'effet de se transformer ou d'augmenter leur capital** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3108, 3109, 3110). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale à la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3113 à 3115). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3196 à 3198, 3199, 3200). — Intervient dans la discussion de sa **proposition de loi tendant à interdire la publication et la diffusion de certains sondages d'opinion en période électorale** [19 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, au début du texte présenté pour l'article* L. 170-1 *du code électoral, à remplacer les mots : « A compter de l'ouverture de la campagne électorale ... », par les mots : « A compter du jour où le Gouvernement rend publique la date du scrutin ... »* (p. 3247) ; le retire (p. 3248). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du projet de loi **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3255, 3256). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3308, 3309). — Sa motion tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles de la proposition de loi (p. 3309). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture, du projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3320). — Son rappel au règlement (*ibid.*) ; répond à M. Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale, représentant le Gouvernement (p. 3321). — Ses observations pour rappeler au Gouvernement l'engagement que ce dernier avait pris, la veille, lors de la discussion de sa proposition de loi relative à l'interdiction de la publication des sondages d'opinion à partir de l'ouverture de la campagne électorale, jusqu'à la proclamation des résultats définitifs du scrutin (*ibid.*) ; répond à M. René Pleven, ministre de la justice (p. 3322).

DARDEL (M. GEORGES) [Hauts-de-Seine].

Question orale :

M. Georges Dardel expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* qu'il ne saurait se satisfaire de la réponse faite, le 28 mai 1970, à sa question écrite n° 9344 du 1er avril 1970 relative au transfert du lycée technique d'Etat (L. T. E.) et du collège d'enseignement technique (C. E. T.) jumelés de Puteaux dans les locaux vacants de l'ancien arsenal de la localité. En effet, cette réponse ne donne aucune explication quant au rejet du projet de transfert (« projet qui présentait de nombreux avantages »). Il s'étonne d'autant plus de ce refus que la carte scolaire du département des Hauts-de-Seine prévoit, sur le terrain d'assiette de l'arsenal, l'implantation d'une école dentaire (enseignement supérieur). Il lui demande, dans ces conditions, s'il n'est pas possible de revoir le problème et de de réserver en priorité (comme cela a été affirmé à de nombreuses reprises) un emplacement sur le terrain d'assiette de l'ex-arsenal, de manière à y installer le lycée technique d'Etat mixte et les organismes qui y sont rattachés (C. E. T., promotion sociale, centre associé au Conservatoire national des arts et métiers (C. N. A. M.) de manière à prévoir non la réduction, mais l'extension de cet établissement dont la nécessité est reconnue par tous à Puteaux et dans la banlieue Ouest parisienne. Il lui rappelle que c'est sous la pression conjuguée des usagers de l'établissement et du conseil d'administration que la décision de retarder la rentrée de 1969 a été prise, de manière à permettre l'exécution de travaux assurant la sécurité extérieure des usagers et des riverains. Mais ces travaux n'ont en rien résolu le problème de la vétusté, de l'exiguïté et de la non-fonctionnalité des locaux sis 14, rue Mars-et-Roty, à Puteaux. Il s'étonne de la manière dubitative dont il s'exprime au sujet de « la recherche d'un terrain susceptible de convenir à une reconstruction du lycée technique », alors que les représentants du ministère de l'éducation nationale avaient promis, le 28 avril 1970, à une délégation du comité de défense du lycée technique d'Etat et du C. E. T. annexé, de tout faire pour promouvoir un projet de reconstruction sur place de l'établissement concerné. Il lui demande, et c'est là la deuxième partie de la question, au cas où le transfert à l'arsenal s'avérerait impossible, par le refus d'accorder la priorité à l'enseignement technique, l'accélération du processus permettant le remembrement du terrain d'assiette du lycée, par l'acquisition en première urgence de l'enclave de 331 mètres carrés en vue de construire des locaux dont la nécessité est absolue. Dans cette hypothèse et dans cette perspective, il lui demande également de reconsidérer sa dernière position (reconstruction partielle) pour en revenir à sa décision antérieure de reconstruction totale. En tout état de cause, il lui demande que les opérations de construction sur

l'enclave soient retenues dans les options prioritaires des autorités régionales compétentes et inscrites en rang utile parmi les propositions d'investissement présentées par M. le préfet de la région parisienne [1er juin 1972] (n° 1241). — Réponse [13 juin 1972] (p. 895 à 898).

Intervention :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1241** (cf. *supra*) [13 juin 1972] (p. 895 à 897).

DAROU (M. MARCEL) [Nord].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Dépôt législatif :

Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite de la mission effectuée pour l'étude des divers problèmes d'ordre social et sanitaire qui se posent à la Réunion [18 décembre 1972] (n° 165).

Interventions :

Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Charles Durand relative aux **frais de fonctionnement des C. E. G. et des C. E. S.** [20 juin 1972] (p. 1035). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Hector Viron relative à la **situation des universités de Lille** [20 juin 1972] (p. 1038). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la constitution, envisagée par le Gouvernement, de groupes d'études pour régler le contentieux du monde combattant, sur l'attribution de la carte de combattant aux anciens militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord, sur la situation des internés politiques et résistants, enfin sur la méconnaissance par la jeune génération des dates du 8 mai et du 11 novembre (p. 2334, 2335). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : en sa qualité de président de la commission des affaires sociales, soutient l'*amendement de M. Marcel Lambert tendant à supprimer la totalité des crédits inscrits à ce titre* (p. 2337, 2338) ; explication de vote sur cet amendement (p. 2338) ; Après l'art. 53 *series :* soutient l'*amendement de M. Marcel Lambert tendant à insérer un article additionnel visant à obtenir, dans le cadre d'un plan quadriennal, la réalisation des revendications des anciens combattants et victimes de guerre* (p. 2339, 2340). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le blocage à des taux insuffisants des traitements de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur et sur les conditions d'attribution des insignes (p. 2749). — Intervient, en tant que président de la commission des affaires sociales, dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Michel Darras **tendant à modifier le premier alinéa de l'article L. 543-5 du code de la sécurité sociale relatif à l'allocation en faveur des orphelins et de certains enfants à la charge d'un parent isolé** [12 décembre 1972]. — Accepte le renvoi en commission demandé par le Gouvernement (p. 3026, 3027).

DARRAS (M. MICHEL) [Pas-de-Calais].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à modifier le premier alinéa de l'article L. 543-5 du code de la sécurité sociale relatif à l'allocation en faveur des orphelins et de certains enfants à la charge d'un parent isolé [12 octobre 1972] (n° 14).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi tendant à modifier le premier alinéa de l'article L. 543-5 du code de la sécurité sociale relatif à l'allocation en faveur des orphelins et de certains enfants à la charge d'un parent isolé [15 novembre 1972] (n° 64).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur l'opportunité de ne procéder à la modification des limites des circonscriptions d'action régionale que par la loi (p. 609, 610) ; Après l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le conseil régional fixe le nom de la région, après avis concordants des conseils généraux des départements qui en font partie »* (p. 615) ; le rectifie (p. 616) ; Art. 3 : observation sur l'*opportunité de remplacer les mots : « de même nature », par le mot : « régionaux » dans le paragraphe 4° de l'amendement de M. Pierre Schiélé relatif au rôle de la région dans la réalisation d'équipements collectifs* (p. 620) ; *troisième partie de l'amendement de M. Pierre Schiélé relative au transfert généralisé ou partiel d'une attribution de l'Etat à l'établissement public, soit par la loi, soit par décrets en Conseil d'Etat* (p. 622). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 9 : *amendement de M. Pierre chiélé tendant à stipuler que le conseil régional peut déléguer ses pouvoirs « à son bureau ou à une commission régionale » (et non « à une ou plusieurs de ses commissions »)* (p. 651) ; Art. 10 : observations sur la teneur de l'article (p. 652) ; Art. 14 : *amendement de M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif aux ressources que le conseil régional a la faculté de se procurer pour son fonctionnement* (p. 662) ; Art. 16 : soutient l'*amendement de M. Marcel Martin tendant à rédiger le deuxième alinéa de cet article de telle sorte que les subventions de l'Etat ne soient ni réduites, ni supprimées* (p. 669). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous relative à l'**organisation du travail parlementaire** [13 juin 1972] (p. 904). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la condition d'âge pour être électeur aux élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel** [13 juin 1972]. — Discussion de l'article additionnel après l'article unique : *amendement de M. Robert Schwint tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel ayant pour objet d'abaisser l'âge d'éligibilité pour être délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise de vingt et un ans accomplis à dix-huit ans accomplis* (p. 914). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires** [13 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. additionnel : *son amendement tendant à ajouter à la fin du projet de loi un article ainsi rédigé : « La présente loi est applicable de plein droit aux personnels des départements, des communes et des établissements publics. »* (p. 919, 920). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Charles Durand relative aux **frais de fonctionnement des C. E. G. et des C. E. S.** [20 juin 1972] (p. 1034, 1035). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Hector Viron relative à la **situation des universités de Lille** [20 juin 1972] p. 1038). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er *bis : son amendement tendant à préciser, dans les premier et deuxième alinéas de cet article, que le nom d'une région pourra être modifié sans que ses limites territoriales le soient pour autant* (p. 1293) ; le rectifie (p. 1293, 1294). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations s'étant limitées au projet de construction d'hôpitaux psychiatriques à Arras, à Boulogne-sur-Mer et à celui de l'hôpital maritime de Berck-Plage (p. 2585, 2586) ; observation sur le recrutement et l'avancement des personnels des instituts médico-éducatifs publics (p. 2593). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de sa **proposition de loi tendant à modifier le premier alinéa de l'article L. 543-5 du code de la sécurité sociale relatif à l'allocation en faveur des orphelins et de certains enfants à la charge d'un parent isolé** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3024, 3025 ; 3026).

DAVID (M. LÉON) [Bouches-du-Rhône].

Question orale avec débat :

M. Léon David expose à *M. le ministre de l'agriculture* l'état de crise permanent du marché du vin qui frappe plus particulièrement les producteurs de vin de table. L'exploitation familiale est frappée en premier dans ses revenus par un prix du vin bien au-dessous de son prix de revient. Une cause essentielle réside dans le Marché commun viticole, qui a institué un

véritable marché libre du vin. Eu vue de garantir aux viticulteurs le revenu indispensable pour se maintenir sur leurs exploitations, dans des conditions de vie décente, il faudrait en premier lieu obtenir une revision de la réglementation viticole dans le sens d'une harmonisation des diverses législations s'inspirant de l'esprit social du statut viticole français. Il lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° en vue d'assurer une réglementation viticole identique pour tous les pays du Marché commun ; 2° pour l'application de la clause de sauvegarde intra et extracommunautaire pour autant que le prix intérieur français est inférieur au prix d'intervention, ce qui entraîne dans l'immédiat l'arrêt de toute importation ; 3° pour l'organisation du marché viticole, l'instauration d'un blocage obligatoire proportionnel au volume de la récolte ; 4° pour le maintien des primes de stockge et l'échelonnement des sorties de façon à ce que soit au minimum respecté le prix d'intervention ; 5° pour la garantie de bonne fin au prix d'intervention pour les vins mis au stockage à court et à long terme ; 6° pour la distillation au prix d'intervention du volume de vin dépassant le niveau normal du stock de sécurité [29 juin 1972].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972]. — Discussion générale (p. 220, 224). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Péridier et de M. Abel Sempé relatives à la **situation de la viticulture** [23 mai 1972] (p. 446, 447). — Explication de vote, **en deuxième lecture,** sur l'ensemble de la proposition de loi **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [14 juin 1972] (p. 961). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Colin, de M. Emile Durieux et de M. André Dulin relatives à l'**habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir les fonds des notaires** [10 octobre 1972] (p. 1711, 1712). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Champeix ayant pour objet la **défense de la petite exploitation familiale agricole** [17 octobre 1972] (p. 1783, 1784). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité de développer le tourisme social par un renforcement de la lutte contre la pollution et toutes les sortes de nuisances pour sauvegarder le patrimoine touristique du pays (p. 2375, 2376). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — AGRICULTURUE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'exode rural, sur les prix à la production en constante régression, sur le mécontentement des organisations professionnelles et sur la situation de la viticulture (p. 2444, 2445).

DEBLOCK (M. ROGER) [Nord].

DEBRE (M. MICHEL), **ministre d'Etat chargé de la défense nationale** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969 et cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **interdisant la mise au point, la fabrication, la détention, le stockage, l'acquisition et la cession d'armes biologiques ou à base de toxines.** [2 juin 1972]. — Avant la discussion des articles : déclare irrecevables, en application de l'article 41 de la Constitution, *les amendements de M. Roger Poudonson, de M. Serge Boncheny et de M. Pierre Giraud subordonnant l'adoption du projet de loi à l'adhésion de la France à la convention internationale conclue sous l'égide de l'O. N. U.* (p. 704). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant statut général des militaires** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 709, 710 ; 712 à 717). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à modifier la rédaction de la deuxième phrase du premier alinéa de cet article qui précise la mission dévolue à l'armée de la République* (p. 719) ; *amendement de M. Pierre Giraud tendant, au troisième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... et à ceux qui accomplissent le service national... »* (ibid.) ; *amendement rédactionnel de M. Pierre de Chevigny au troisième alinéa* (p. 720) ; Art. 3 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... par décret en Conseil d'Etat. », par les mots : « ... par la loi. »* (ibid) ; *amendement de M. Pierre de Chevigny tendant, au deuxième alinéa du même article, à substituer le mot : « adapter » aux mots : « déroger à »* (p. 720, 721) ; *amendement de M. Serge Boucheny tendant, à la fin du dernier alinéa du même article, à remplacer les mots : « ... est fixé par décret. », par les mots : « ... est fixé par la loi. »* (p. 721) ; Art. 6 : *amendement de M. Pierre Giraud tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article qui fait obligation aux militaires de solliciter l'autorisation du ministre pour traiter publiquement de problèmes militaires non couverts par le secret* (p. 722) ; Art. 7 : *amendement de M. Pierre Giraud tendant à remplacer les mots : « ..., pouvant nuire au moral ou à la discipline,... », par les mots : « ... contenant des articles injurieux ou diffamatoires envers l'armée ou incitant les militaires à l'indiscipline... »* (p. 723) ; *amendement de M. Serge Boucheny tendant à compléter cet article par un alinéa concernant les publications émanant de partis politiques représentés au Parlement* (ibid.) ; Art. 9 : 1° *amendements de M. Serge Boucheny et de M. Pierre Giraud tendant à proposer une nouvelle rédaction, respectivement des trois premiers alinéas et du premier alinéa de cet article, afin de permettre aux militaires, pour lesquels toute activité syndicale demeure interdite, d'adhérer à des associations constituées dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901 ; 2° amendement de M. Pierre de Chevigny tendant à reprendre pour l'ensemble de l'article le texte initial du Gouvernement* (p. 724, 725) ; *amendement de M. Pierre Giraud tendant à supprimer de cet article les dispositions intéressant les fonctions de responsabilité que peuvent être appelés à assumer les militaires dans les associations auxquelles ils ont adhéré* (p. 725) ; Art. 8 : *amendement de M. Pierre Giraud, au dernier alinéa de cet article, tendant à ce que l'interdiction ne soit valable que pour le mandat « parlementaire »* (p. 726) ; répond à M. Pierre de Chevigny et à M. Raymond Boin (p. 727) ; Art. 18 : *amendement de M. Jean Francou, soutenu par M. Roger Poudonson, et amendement de M. Pierre Giraud au paragraphe II de cet article relatif à la rémunération des militaires de carrière* (p. 729) ; Art. additionnel : *amendement de M. Jean Francou, soutenu par M. Roger Poudonson, tendant, après l'art. 18, à insérer un article additionnel 18 bis visant à établir, en matière de classement hiérarchique, une parité entre fonctionnaires civils et militaires de l'Etat* (p. 730) ; Art. 19 : *amendement de M. Pierre Giraud tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif aux cotisations des militaires de carrière bénéficiant de la sécurité sociale* (p. 730, 731) ; Après l'art. 22 : *amendement de M. Pierre de Chevigny tendant à ajouter un article additionnel 22 bis relatif à l'aide que l'Etat devrait apporter aux veuves et orphelins des militaires décédés en service* (p. 731) ; Art. 24 : *son amendement tendant à ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu : « A l'occasion de la notation, le chef fait connaître à chacun de ses subordonnés directs son appréciation sur sa manière de servir. » et amendements de M. Serge Boucheny, de M. Pierre de Chevigny, de M. Pierre Giraud et de M. Jean Francou, soutenu par M. Roger Poudonson, ayant tous les quatre pour objet de demander la communication des notes aux intéressés* (p. 732, 733) ; Art. 25 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa stipulant que le dossier individuel des militaires « est le seul autorisé »* (p. 733) ; *amendement de M. Pierre Giraud tentant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La communication de leur dossier* [aux militaires] *est de droit sur simple demande des intéressés en cas de sanction. »* (p. 734) ; Art. 27 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à modifier la rédaction de la première phrase du deuxième alinéa relative à la composition de la commission ou du conseil chargés de l'enquête* (ibid.) ; Art. 28 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de la deuxième phrase du deuxième alinéa relative à la décision prise en cas de radiation définitive des cadres pour le militaire ne réunissant pas 25 ans de services effectifs* (p. 734, 735) ; Art. 29 : *amendement de M. Serge Boucheny et de M. Pierre Giraud tendant à substituer aux mots : « un décret en Conseil d'Etat détermine », les mots : « la loi déterminera »* (p. 735) ; Art. 32 : *son amendement sur l'annexe de cet article tendant à modifier les limites d'âge pour l'admission obligatoire à la retraite des intendants, des commissaires de l'air et des personnels militaires féminins* (p. 736) ; *Après l'art. 35 : amendement de M. Serge Boucheny tendant à insérer un article additionnel stipulant qu'il ne doit y avoir aucune discrimination, de quelque nature que ce soit, dans le recrutement et les promotions des militaires de carrière* (p. 739) ; répond à M. Pierre Giraud (p. 740) ; Art. 67 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à compléter cet article par le nouvel alinéa suivant : « Les retraités militaires conservent les avantages sociaux acquis en activité. »* (p. 742) ; Art. 68 : *amendement de M. Pierre Giraud tendant à remplacer les deux derniers alinéas de cet article par*

un autre alinéa permettant de favoriser au maximum la carrière courte des officiers (p. 743) ; Art. 70 : *amendement de M. Jean Francou, soutenu par M. Roger Poudonson, tendant à supprimer les mots : « ... et appartenant aux armes et aux corps combattants des armées... »* (p. 743, 744) ; Art. 75 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article relatif au maintien en service, sans limite d'âge, de certains officiers généraux* (p. 744) ; Art. 77 : *son amendement rédactionnel* (ibid.) ; Art. 87 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer une disposition qui interdirait l'engagement à toute personne ne jouissant pas de ses droits civils et ayant fait l'objet d'une condamnation pénale* (p. 746) ; Art. 98 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « En temps de paix, nul ne peut être admis à titre étranger. En temps de guerre, nul ne peut être admis à servir. »* (p. 747) ; Art. 103 : *amendement de M. Serge Boucheny tendant à stipuler que le statut des officiers et sous-officiers de réserve sera fixé « par la loi » et non « par décret en Conseil d'Etat »* (ibid.) ; Art. 33 : répond à M. Pierre de Chevigny ; au terme du débat, remercie le Sénat pour la collaboration efficace qui s'est instaurée avec le Gouvernement dans le vote de ce texte (p. 749). — **Deuxième lecture** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1320, 1321). — Discussion des articles. — Art. 8 : *amendement de M. Raymond Guyot tendant à supprimer le premier alinéa de cet article et, au deuxième alinéa, le membre de phrase se référant au premier alinéa qui visent l'interdiction faite aux militaires en activité de service d'adhérer à des groupements ou associations à caractère politique* (p. 1321) ; Art. 9 : *amendements de M. Pierre Giraud et de M. Pierre de Chevigny aux deuxième et troisième phrases du troisième alinéa de cet article qui fait obligation aux militaires en activité de service de rendre compte à l'autorité militaire de leur adhésion à un groupement ou à une association à caractère non syndical* (p. 1322) ; répond à l'explication de vote de M. Pierre Giraud sur l'ensemble du projet de loi (p. 1324). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **complétant la loi n° 62-897 du 4 août 1962 relative aux réparations à accorder aux jeunes gens ou aux militaires de la disponibilité ou des réserves victimes d'accidents lors de leur participation à des séances d'instruction militaire.** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1994). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Répond à M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, sur le rôle du secrétariat général de la défense nationale (p. 2654) ; répond aux différents rapporteurs par l'analyse de la politique qu'entend poursuivre le Gouvernement en matière de défense nationale, tout particulièrement dans le domaine de l'armement nucléaire (p. 2662 à 2668) ; répond aux différents orateurs (p. 2676 à 2679). — Examen des crédits. — Art. 26 : *amendements identiques de M. Pierre Giraud et de M. Raymond Guyot tendant à réduire le montant des autorisations de programme de 5.135 millions de francs et le montant des crédits de paiement de 4.422 millions de francs* (p. 2681). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **modifiant l'article 17 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3195, 3196) ; dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** (p. 3198, 3199, 3200). — Son refus de s'associer à la motion de M. Marcel Souquet, soutenue par M. André Courrière, tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 3201). — **Nouvelle lecture** [20 décembre 1972]. — Son refus de s'associer à la motion de M. Antoine Courrière (*cf. supra*) (p. 3320). — Répond à M. Etienne Dailly ayant pris la parole pour un rappel au règlement (*ibid.*).

DELAGNES (M. ROGER) [Bouches-du-Rhône].

Question orale avec débat :

M. Roger Delagne expose à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement,* que les problèmes de protection de nos sites, d'assainissement, de décharge des ordures ménagères, de pollution des eaux et de l'atmosphère sensibilisent très fortement l'opinion publique. Il lui demande quelles mesures il compte prendre et les moyens financiers qu'il envisage d'inscrire dans le budget de 1972 pour permettre une véritable politique de l'environnement [6 octobre 1971] (n° 127). — Retrait par son auteur [4 avril 1972] (p. 113).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 18 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel* 18 bis nouveau *qui vise à assujettir les terrains de camping à la contribution foncière des propriétés bâties* (p. 478). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Félix Ciccolini ayant trait à la **législation concernant les rapports entre employeurs et salariés** [13 juin 1972] (p. 911). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Tinant ayant trait aux **charges d'enseignement incombant aux familles en milieu rural** [7 novembre 1972] (p. 1944) ; au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero ayant pour objet la **politique touristique du Gouvernement** (p. 1954, 1955). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème des ordures ménagères qui enlaidissent villes et villages, sur le camping sauvage, sur la nécessité de réglementer la publicité par trop envahissante, sur les parcs régionaux des Bouches-du-Rhône (p. 2890, 2391).

DELORME (M. CLAUDIUS) [Rhône].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Question orale avec débat :

M. Claudius Delorme expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que, dans le cadre de la loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre du 11 juillet 1938, un décret-loi, promulgué le 1er avril 1939, instaurait une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de dépôts d'hydrocarbures, mais que, en fait, l'application de ce texte a été étendue, non seulement à l'ensemble des installations de traitement des hydrocarbures, mais encore à divers travaux d'infrastructure ou à des installations nucléaires. Or, vingt-sept ans après la cessation des hostilités, cette mesure d'urgence ne se justifie plus, ni en vertu de la nécessité de la défense, ni d'un point de vue économique ou administratif. Il lui demande en conséquence s'il est dans ses intentions de lui substituer des textes adaptés aux circonstances présentes, et s'il accepterait d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire du Sénat la discussion de la proposition de loi n° 364 (1970-1971) déposée le 24 juin 1971 [31 mai 1972] (n° 168). — Discussion [29 juin 1972] (p. 1349 à 1352).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972]. — Discussion des articles. — Art. additionnel 27 : *amendement de M. Octave Bajeux tendant, après l'article* 26, *à insérer un article additionnel prévoyant la nécessité d'une codification des textes législatifs concernant les coopératives agricoles* (p. 246). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [27 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1258). — Est entendu lors du débat sur sa question orale ayant trait à la **construction des installations pétrolières** (cf. *supra*) [29 juin 1972] (p. 1349, 1350 ; 1352). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des personnels des instituts de formation de personnels sociaux (p. 2576, 2577). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — EDUCATION NATIONALE (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 100.000 *francs* (p. 2908) ; le retire (p. 2909). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (*suite et fin*). — Après l'art. 50 *quinquies* : soutient *l'amendement de M. Pierre Brousse tendant à insérer un article additionnel qui vise à ne pas taxer les propriétaires d'immeubles classés pour la partie qui n'est pas affectée à leurs besoins personnels et familiaux* (p. 2930).

DENIAU (M. XAVIER), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer** (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant abrogation de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2000). — Discussion des articles. — Article additionnel : oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Marcel Gargar tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel visant à demander réparation pour le préjudice causé aux fonctionnaires frappés par l'ordonnance du* 15 *octobre* 1960 (p. 2001). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code de l'aviation civile (1re partie), abrogeant les textes repris par ce code et portant extension dudit code aux territoires d'outre-mer** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2001, 2002). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article L.* 600-5 *du code de l'aviation civile est abrogé. »* (p. 2002) ; observation finale sur la diligence dont fera preuve le Gouvernement pour mettre la loi en application (p. 2004). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2006). — Son refus de s'associer à la motion de M. Pierre Marcilhacy tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 2007, 2008). — Répond à la question orale de M. François Duval ayant pour objet le **prix de l'électricité à la Martinique** [14 novembre 1972] (p. 2055). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Léopold Heder sur le **refus de convocation du conseil général de la Guyane par le préfet** [14 novembre 1972] (p. 2060, 2061 ; 2062). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : VII *a*). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les objectifs prioritaires retenus pour le développement de ces départements lointains, notamment dans le domaine de l'enseignement, dans celui des relations avec la métropole et le monde extérieur par un effort qui va se traduire par un accroissement des vols d'avions « charters », dans le secteur de l'agriculture, dans le domaine de l'industrialisation et dans celui du tourisme ; répond aux différents orateurs (p. 2387 à 2391). — Services du Premier ministre : VII *b*) TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Répond à M. Henri Lafleur à propos de la société International Nickel (p. 2395 ; 2396) ; observations ayant porté essentiellement sur les principales orientations de l'action du Gouvernement pour le développement de ces territoires très diversifiés (p. 2397 à 2399). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition et à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire** [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3167, 3168). — **Commission mixte paritaire** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3285).

DESCOURS DESACRES (M. JACQUES) [Calvados].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les disposition restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur le délai de réflexion laissé au client pour donner suite à sa commande (p. 300) ; Art. 4 : observation sur la manière de présenter cet article, compte tenu de l'*amendement de M. Albert Chavanac et de celui de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce* (p. 303) ; — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, assorti d'un sous-amendement rédactionnel de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif à l'assujettissement à la T. V. A. des sections locales d'une association nationale* (p. 469, 470) ; Art. 17 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article qui a pour objet de donner une définition du terrain à bâtir situé dans un périmètre déterminé* (p. 475, 476) ; Après l'art. 18 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 18 bis *(nouveau) ainsi rédigé : « A compter du* 1er *janvier* 1973, *les terrains sur lesquels sont implantées des installations de camping sont soumis à la contribution foncière des propriétés bâties pour la totalité de leur surface »* (p. 477, 478) ; le retire (p. 479). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 3 : explique son vote *sur le paragraphe* 4° *de l'amendement de M. Pierre Schiélé relatif au rôle de la région dans la réalisation d'équipements collectifs* (p. 619). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 7 : *amendements de M. Marcel Champeix et de M. Pierre Schiélé tendant à proposer tous les deux une nouvelle rédaction de cet article qui délimite le domaine des attributions du conseil régional* (p. 640) ; Art. additionnel 8 *ter (suite)* : explique son vote sur l'*amendement rectifié de M. Pierre Schiélé tendant, après l'article* 8 bis, *à insérer un article additionnel ayant trait aux structures internes du conseil régional* (p. 650) ; Art. 9 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à stipuler que le conseil général peut déléguer ses pouvoirs « à son bureau ou à une commission régionale » (et non « à une ou plusieurs de ses commissions »)* (p. 651) ; Art. 14 : *amendement de M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif aux ressources que le conseil régional a la faculté de se procurer pour son fonctionnement* (p. 662) ; Art. 16 : *amendement de M. Joseph Raybaud tendant, à la fin du deuxième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... afférentes* [les subventions de l'Etat] *aux investissements réalisés par la région ; »* (p. 668, 669) ; *amendement de M. Joseph Raybaud tendant, à la fin de cet article, à supprimer les mots : « ... et les recettes pour services rendus. »* (p. 670) ; Art. 4 : *amendements de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les alinéas* 2° *et* 3° *du paragraphe I et pour le paragraphe II de cet article qui traitent de la représentation des collectivités locales au sein du conseil régional* (p. 678). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion générale (p. 982, 983). — Discussion des articles. — Art. 2-1 : explique son vote sur l'*amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article* 508-2 *du code de l'administration communale relatif aux listes d'aptitude* (p. 992) ; Art. 4 : *son sous-amendement tendant à modifier la rédaction du début du dernier alinéa de l'amendement de M. Pierre Schiélé proposant un nouveau texte pour l'article* 508-6 *du code de l'administration communale, cette rédaction étant la suivante : « Le conseil d'administration peut désigner des délégués départementaux ou interdépartementaux du centre. Il les choisit parmi les présidents des syndicats de communes... »* (p. 994) ; Art. 5 : observation sur le mode de calcul de la cotisation fixée par le conseil d'administration (p. 995). — Intervient dans la dicussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [21 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant avant le dernier alinéa du paragraphe IV de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Par ailleurs, sont exonérées du droit d'enregistrement les cessions de fonds de commerce effectuées au profit d'une organisation professionnelle lorsque cette opération a pour but d'assurer la disparition définitive du fonds »* (p. 1147) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 *ter : amendement de M. Pierre Schiélé tendant à reprendre intégralement pour cet article le texte voté en première lecture*

par le Sénat (règlement intérieur du conseil régional) (p. 1297). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à autoriser les adolescents âgés de quatorze et quinze ans à exercer de manière exceptionnelle une activité rémunérée** [30 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observation sur la surveillance que devra exercer l'inspecteur du travail sur le travail des adolescents (p. 1431). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [30 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observation sur l'interprétation de l'alinéa 2° de cet article (p. 1453). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [30 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 5 : observation relative à l'assiette de la cotisation due par les communes au centre de formation des personnels communaux (p. 1462). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [1er juillet 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur *l'amendement de M. Lucien Grand tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa, a, du texte présenté pour l'article* 1154 *du code rural : « Cette cotisation est versée auprès de la caisse de mutualité sociale agricole. »* (p. 1494). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2148, 2149). — **Suite de la discussion** [22 novembre 1972.] — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUIPEMENT FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 14 : soutient *l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à exclure des ressources affectées la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures* (p. 2193, 2194). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté principalement sur l'urgence de revoir la question de la répartition des charges d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales (p. 2537). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes intéressant les collectivités locales (p. 2784, 2785). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à leur examen. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse succincte des différents comptes d'affectation spéciale qui, par leur complexité et leur enchevêtrement, rendent très difficile le contrôle parlementaire sur des masses budgétaires importantes (p. 2933 à 2936). — Discussion des articles. — Art. 32 : *son amendement* (au nom de la commission des finances) *tendant à supprimer les crédits du Fonds de soutien aux hydrocarbures* (p. 2937) ; *amendement de M. Auguste Billiemaz, soutenu par M. René Touzet, tendant à réduire le montant des dépenses en capital civiles pour attirer l'attention du Gouvernement sur le problème du transfert des routes nationales secondaires à la voirie départementale* (ibid.) ; Art. 31 : *son amendement de coordination* (au nom de la commission des finances) (*ibid.*) ; Art. 33 : *son amendement* (au nom de la commission des finances) *tendant, au paragraphe III de cet article, à remplacer les mots : « ... 1.102 millions de francs », par les mots : « ... 1.085 millions de francs »* (suppression d'une autorisation de découvert pour un compte qui n'est pas créé) (p. 2938) ; Art. 56 : *son amendement d'harmonisation* (au nom de la commission des finances) *tendant à supprimer cet article* (taux de la redevance perçue au profit du Fonds de soutien aux hydrocarbures) (p. 2939). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (*suite et fin*). — Après l'art. 50 *quinquies : son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à créer une redevance de stockage des substances polluantes dans les mines désaffectées* (p. 2980) ; le retire (p. 2981) ; Après l'art. 57 : soutient *l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le début du sixième alinéa de l'article* 14 *de la loi n°* 64-1245 *du* 16 *décembre* 1964 *est ainsi rédigé : « Dans la limite d'un produit global maximum déterminé pour chaque bassin par la loi de finances de l'année... »* (p. 2993). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 8 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à instituer une redevance de stockage des hydrocarbures et du gaz sur les mêmes bases que la redevance domaniale déjà existante* (p. 3153) ; répond à M. Antoine Courrière (p. 3154) ; Après l'art. 12 *bis* : soutient *l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « L'avant-dernier alinéa de l'article* 14 *de la loi n°* 64-1245 *du* 16 *décembre* 1964, *est modifié comme suit : « L'assiette de ces redevances est déterminée par une loi de finances et le taux en est fixé sur avis conforme du comité de bassin de manière à assurer le financement de programmes quadriennaux établis par le conseil d'administration de chaque agence et soumis à l'approbation du Parlement »* (p. 3156) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 19 : observations sur la teneur de cet article (p. 3166). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au paiement direct de la pension alimentaire** [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3172). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3265). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Paul Ribeyres tendant à proposer une rédaction modulée du deuxième alinéa de cet article relatif à l'assiette des cotisations des communes et de celles des maires et adjoints* (p. 3270).

DESSEIGNE (M. HENRI) [Loire]

DEVEZE (M. GILBERT) [Aisne].

DIDIER (M. EMILE) [Hautes-Alpes].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie relative à la loi applicable et à la compétence en matière de droit des personnes et de la famille, signé à Paris le 18 mai 1971 [22 juin 1972] (n° 295).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relative aux sépultures de guerre, signé à Paris le 2 décembre 1970 [22 juin 1972] (n° 298).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relative aux sépultures de guerre, signée à Paris le 2 décembre 1970** [29 juin 1972] (p. 1354, 1355) ; à la dicussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie relative à la loi applicable et à la compétence en matière de droit des personnes et de la famille, signée à Paris le 18 mai 1971** (p. 1356). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre la République française et la République italienne concernant le tunnel routier du Fréjus et du protocole relatif aux questions fiscales et douanières, signés à Paris le 23 février 1972** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1360).

DIENESCH (Mlle MARIE-MADELEINE), **secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969 et cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative aux publications, imprimés et objets vendus dans un but philanthropique** [18 mai 1972]. — Discussion générale (p. 416, 417). — Discussion des articles. — Art. 2 : *quatre amendements de M. Marcel Souquet tendant à proposer une rédaction modulée de cet article relatif aux conditions de délivrance de la marque distinctive visée à l'article* 1er *et son sous-amendement tendant à maintenir la durée de délivrance à « trois ans »* (au lieu de « deux ans », proposée

par l'un des amendements) (p. 418) ; Art. 5 : *deux amendements de M. Marcel Souquet tendant à mettre au pluriel les mots : « toute pièce comptable » et « toute justification »* (p. 419) ; Art. 6 : *amendement de M. Marcel Souquet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article dans le but d'harmoniser les dispositions pénales applicables aux infractions portant sur des objets porteurs du label* (art. 36 de la loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957) *et sur des publications, imprimés ou objets revêtus de la marque distinctive* (p. 420) ; Art. 7 : *amendement de M. Marcel Souquet tendant à maintenir la législation en vigueur pour le 3° du texte modificatif proposé pour l'article 36 de la loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957, sur le reclassement des handicapés physiques* (ibid.). — Répond à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann concernant les **collectes sur la voie publique** [6 juin 1972] (p. 761 à 763 ; 764). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues **tendant à instituer, dans le secteur privé, une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et au fonctionnement de crèches** [12 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1751, 1752). — Discussion des articles. — Art. 1er : oppose l'article 40 de la Constitution au premier alinéa de cet article (p. 1753). — Répond à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann sur la **réalisation du programme de périnatalité** [17 octobre 1972] (p. 1768, 1769 ; 1770). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Répond aux observations des différents orateurs intervenus sur les questions ressortissant de sa compétence : prévention sociale (maternités, crèches, etc...), soins aux handicapés, formation des éducateurs spécialisés, réforme des études d'infirmières (p. 2591 à 2593). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à la profession d'aide-orthoptiste** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3024).

DILIGENT (M. ANDRÉ) [Nord].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Est nommé membre de la délégation parlementaire consultative prévue par l'article 13 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 portant statut de la radiodiffusion-télévision française [12 octobre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à instituer une retraite nationale des maires et adjoints [4 novembre 1971 et *J. O.* Lois et Décrets des 3, 4 et 5 avril 1972] (n° 18 *rectifié*).

Rapport d'information, présenté au nom de la mission commune d'information désignée par la commission des affaires culturelles, par la commission des affaires économiques et du Plan, par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, par la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et chargée d'examiner la régularité de la gestion de l'O. R. T. F. et des relations que cet organisme entretient avec diverses entreprises nationales, établissements publics, sociétés d'économie mixte ou autres, notamment dans le domaine de la publicité [25 avril 1972] (n° 165).

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [26 juin 1972] (n° 320).

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [29 juin 1972] (n° 358).

Proposition de loi tendant à compléter l'article 363 du code civil relatif à l'adoption [15 septembre 1972. — *J. O.* Lois et Décrets du 17 septembre 1972. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1er juillet 1972] (n° 384).

Proposition de loi tendant à habiliter les associations constituées pour la lutte contre le proxénétisme à exercer les droits reconnus à la partie civile devant les juridictions répressives [2 octobre 1972] (n° 2).

Proposition de résolution tendant à compléter l'article 42, alinéa 7, du règlement [14 décembre 1972] (n° 142).

Question orale :

M. André Diligent demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* si, dans le projet de loi de finances pour 1973, figurera bien un article prévoyant une diminution du taux de la taxe à la valeur ajoutée (T. V. A.) applicable à certains travaux réalisés par les départements et les communes [13 juin 1972] (n° 1249). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1239).

Question orale avec débat :

M. André Diligent expose à *M. le Premier ministre* que la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F., constituée par le Sénat à la demande des présidents des commissions des affaires culturelles, des affaires économiques, des lois et des finances, le 18 décembre 1971, a publié le 26 avril un premier rapport concernant la publicité clandestine et certaines irrégularités de gestion, réservant à une seconde phase de ses travaux l'analyse des problèmes qui concernent les structures, l'organisation et les missions de l'Office. Il lui rappelle que le Sénat s'était déjà préoccupé des questions fondamentales concernant l'O. R. T. F., puisqu'une commission de contrôle, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 14 décembre 1967, avait été chargée d'examiner les problèmes posés par l'accomplissement des missions propres à l'Office de radiodiffusion-télévision française et qu'elle avait remis le 2 avril 1968 un rapport sur ce sujet. Il lui rappelle également que, le 14 octobre 1969, le gouvernement français désignait une commission chargée « d'étudier les modifications à apporter à la loi portant statut de l'O. R. T. F. en vue de faciliter l'adaptation de l'Office à ses missions » et que cette commission, présidée par M. Lucien Paye, ancien ministre et premier président de la Cour des comptes, a remis son rapport au terme du délai qui lui était imparti, rapport rendu public le 30 juin 1970. Il lui demande pour quelle raison, hors quelques modifications comme celles de l'information, aucune suite n'a été donnée jusqu'ici, sur le plan des réformes de l'organisation, des structures et sur celui du bon accomplissement des missions, à ces différents rapports alors que les faits qui ont été établis aussi bien par l'Assemblée nationale que par le Sénat au cours de la dernière intersession ne peuvent s'expliquer que par une inadaptation fondamentale, évidente depuis longtemps, de l'Office aux tâches que le législateur lui a confiées, par des insuffisances ou des erreurs dans l'organisation et la direction. Il lui demande également quelle suite il entend donner, et dans quels délais, aux conclusions de ces rapports auxquels il convient d'ajouter celui qui a été établi par la commission de contrôle constituée à l'Assemblée nationale sur la gestion de l'Office de radiodiffusion-télévision française [25 mai 1972] (n° 165). — Discussion [20 juin 1972] (p. 1022 à 1030).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet les **suites à donner au rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F.** (cf. *supra*) [20 juin 1972] (p. 1023 à 1025 ; 1030). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission spéciale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1204 à 1207). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1249** (cf. *supra*) [27 juin 1972] (p. 1239). — S'associe à la motion de M. Henri Caillavet tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [27 juin 1972] (p. 1270, 1271). — **Nouvelle lecture** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Robert Bruyneel tendant, après l'alinéa 4 de cet article, à insérer un nouvel alinéa qui permettrait d'accorder également des dérogations au monopole d'Etat que constitue le service public de la Radiodiffusion-télévision française pour la création d'une chaîne de radiodiffusion et de télévision privées* (p. 1389 ; 1390) ; Art. 4 : observation sur l'unité du personnel de l'Office (p. 1391) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 5, à insérer un article ainsi rédigé : « Les dispositions*

de l'article 9 du décret du 29 octobre 1936 modifié, relatif au cumul de retraites, de rémunérations et de fonctions, sont applicables à l'ensemble des personnels statutaires » (p. 1393) ; Art. 6 : *son amendement tendant à remplacer les trois premiers alinéas de cet article par des dispositions visant à modifier la composition du conseil d'administration* (p. 1394) ; *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa de cet article : « Les membres du conseil d'administration exercent leur mandat pour cinq ans.* » (p. 1395) ; Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Dans le respect de la liberté de création artistique et de l'objectivité de l'information, il* [le conseil d'administration] *garantit la qualité des programmes et il veille au respect de la morale.* » (ibid) ; *son amendement tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article ainsi rédigé : « Il* [le conseil d'administration] *veille à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées par l'Office.* » (ibid) ; *son amendement rectifié tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Il* [le conseil d'administration] *vérifie que les principales tendances de pensée et les grands courants de l'opinion s'expriment de façon régulière par l'intermédiaire de l'Office, en tenant compte, en ce qui concerne les formations politiques, de leur représentation parlementaire.* » (p. 1395 ; 1396) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions dans lesquelles les représentants des partis politiques, des principales tendances de pensée, des grands courants de l'opinion, s'expriment par l'intermédiaire de l'Office.* » (p. 1396) ; Article additionnel : *amendement de M. Etienne Dailly, soutenu par M. Henri Caillavet, affecté du sous-amendement de M. Félix Ciccolini, tendant, après l'article 7, à insérer un article relatif à la politique des programmes et à la création de comités de programmes auprès des stations régionales* (p. 1397) ; Art. 8 : *son amendement tendant, après les mots : « ... un droit de réponse, ... », à ajouter les mots : « ou de réparation »* (p. 1398) ; le rectifie *pour substituer le mot « rectification » au mot « réparation »*, puis le retire (ibid.) ; *amendements de M. Guy Schmaus (soutenu par M. Roger Gaudon) et de M. Félix Ciccolini tendant, à la fin de cet article, après les mots : « ... personne physique... », à ajouter les mots : « ou morale »* (p. 1399) ; *retire son amendement tendant à compléter cet article par une disposition prévoyant que le droit de réponse puisse s'exercer également sur les postes dits « périphériques » qui bénéficient d'une concession publique accordée par l'Etat français* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le président du conseil d'administration est nommé, pour une durée de trois ans, par le Président de la République. Son mandat est renouvelable.* » (p. 1399, 1400) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du second alinéa de cet article : « Il* [le président du conseil d'administration] *nomme à tous les emplois et, pour les emplois de directeur, prend l'avis du conseil d'administration.* » (p. 1400) ; Articles additionnels : *son amendement tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel* 10 bis *ainsi rédigé : « L'exécution de la mission d'information visée à l'article premier est, sur chaque chaîne de radiodiffusion et de télévision, confiée à une unité fonctionnelle autonome placée sous l'autorité d'un directeur nommé pour trois ans par le président du conseil d'administration sur avis conforme de ce dernier* » (p. 1401) ; *son amendement tendant, après l'article* 10, *à insérer un article additionnel* 10 ter *ainsi rédigé : « Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement déposera un projet de loi tendant à fixer les règles d'emploi du personnel hors statut.* » (p. 1401, 1402) ; le retire (p. 1402) ; *son amendement, à titre personnel, tendant, après l'article* 10, *à insérer un article additionnel relatif à la situation particulière des journalistes de l'O. R. T. F.* (ibid.) ; Art. 11 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « La radiodiffusion ou la télévision des débats des assemblées parlementaires, des conseils régionaux, généraux et municipaux ne peut s'effectuer que sous le contrôle du bureau de chacune de ces assemblées ou du maire* » (p. 1403) ; *son amendement tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les présidents des deux assemblées du Parlement peuvent faire radiodiffuser ou téléviser, après délibération de leur bureau, toute déclaration qu'ils jugent nécessaire. Ces émissions sont annoncées comme émanant des assemblées qu'ils président* » (p. 1403, 1404) ; *amendements de M. Guy Schmaus (soutenu par M. Roger Gaudon) et de M. Félix Ciccolini au dernier alinéa de cet article* (p. 1404) ; Art. 13 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et aux pouvoirs de la délégation parlementaire consultative chargée de contrôler la gestion de l'Office* (p. 1405) ; Art. 14 : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à rédiger comme suit cet article : « L'Office de radiodiffusion-télévision française s'interdit de diffuser tout message publicitaire.* » (p. 1406) ; *son amendement, et sous-amendement à titre personnel, tendant à remplacer le troisième et le quatrième alinéa de cet article par deux nouveaux alinéas stipulant que les émissions publicitaires tolérées ne doivent gêner, en aucun cas, le bon déroulement des émissions de service public de la radiodiffusion et de la télévision* (p. 1406 ; 1407) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa ainsi conçu : « Un décret en Conseil d'Etat fixera les règles qui garantiront un égal accès des annonceurs aux émissions publicitaires de l'Office.* » (p. 1407) ; Art. 15 *bis* : *son amendement tendant à remplacer les quatrième, cinquième, sixième et septième alinéas de cet article par l'alinéa suivant : « Il* [le Haut Conseil de l'audio-visuel] *peut être consulté sur toute question qui lui serait soumise par le Gouvernement et doit l'être sur les catégories de dérogations au monopole de diffusion.* » (p. 1408) ; répond à M. Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique, au sujet de la demande de deuxième délibération devant porter sur les articles 4, 9, 10 et 13 du projet de loi (p. 1410, 1411). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le projet de création d'une retraite pour les maires et adjoints (p. 2775, 2776). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (suite) : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ces budgets. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment : 1° en ce qui concerne l'Office de radiodiffusion-télévision, sur les premiers résultats de la mise en œuvre du nouveau statut, sur la perception de la redevance, sur les contacts entre l'Office et le Parlement, sur les premiers effets de l'introduction de la publicité de marque, sur les problèmes de la télédistribution, sur les résultats de l'enquête sur la publicité clandestine et en particulier l'affaire du « fichier » ; 2° en ce qui concerne l'information, essentiellement sur les problèmes généraux de la presse écrite et la nécessité de protéger le public contre toute publicité mensongère (p. 2841 à 2845 ; 2867). — Examen des articles et des crédits. — Titre III : *son amendement* (au nom de la commission des finances) *tendant à réduire de* 1.459.328 *francs le crédit figurant à ce titre* (p. 2869) ; Art. 50 : *coauteur de l'amendement de M. Pierre Brousse tendant à supprimer, dans le paragraphe* 1 bis *de l'article* 39 bis *du code général des impôts, la clause des deux tiers imposée aux entreprises de presse qui investissent une partie de leurs bénéfices* (p. 2870) ; se rallie à *l'amendement de M. Jean Fleury ayant le même objet* (p. 2871) ; Après l'art. 50 : *amendement de M. Pierre Brousse tendant à insérer un article additionnel qui permettrait, provisoirement, aux entreprises de presse, de différer le versement forfaitaire sur les salaires et sous-amendement de M. Philippe Malaud, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des services de l'information, tendant à compléter l'amendement précédent par les mots : « à condition que ces entreprises optent pour l'assujettissement à la T. V. A.* » (p. 2872 ; 2873). — **Commission mixte paritaire** [15 décembre 1972]. — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions (p. 3141, 3142). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 12 *bis* : soutient *l'amendement de M. René Tinant tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « A compter du 1er janvier* 1975, *tous les collèges d'enseignement général et d'enseignement secondaire seront des établissements publics nationaux* » (p. 3162) ; le retire (*ibid.*) ; soutien *l'amendement de M. René Tinant tendant à insérer un autre article additionnel ainsi conçu : « Les tarifs des services publics en vigueur au 1er janvier* 1973 *ne seront pas majorés au cours de l'année* » (ibid.) ; le retire (p. 3163). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au paiement direct de la pension alimentaire** [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de Mme Catherine Lagatu, au début du premier alinéa de cet article, tendant à préciser qu'il s'agit de pension alimentaire « en matière de divorce »* (p. 3173) ; Art. 2 : observations sur la teneur de cet article (p. 3174). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3259, 3260 ; 3265, 3266). — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur *l'amendement de M. Jacques Carat tendant à la création d'une « caisse nationale de retraite des élus locaux », dont le fonctionnement serait confié à la Caisse des dépôts et consignations, qui se substituerait au régime de retraite prévu à l'alinéa premier de cet article* (p. 3268).

DRIANT (M. PAUL) [Moselle].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Interventions :

Intervient, en tant que vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article qui a pour objet de donner une définition du terrain à bâtir situé dans un périmètre déterminé* (p. 475). — Est entendu au cours du débit sur les questions orales de M. Jean Colin, de M. Emile Durieux et de M. André Dulin, relatives à l'**habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir les fonds des notaires** [10 octobre 1972] (p. 1713, 1714). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté en premier lieu sur la situation de l'agriculture française dans le cadre du Marché commun, puis sur l'aspect proprement budgétaire, sur les orientations de la politique agricole dans le domaine des équipements individuels et collectifs (adductions d'eau, électrification rurale, voirie), dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole, dans le domaine du crédit agricole, enfin sur le problème du maintien de l'exploitation familiale rurale (p. 2423 à 2426). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Emile Durieux tendant à réduire le crédit de* 1.000.000 *francs* (p. 2478) ; *amendement de M. Michel Sordel tendant à réduire le crédit de* 15.000.000 *francs* (p. 2480) ; Etat C. — Titre V : *amendement de M. André Dulin tendant à réduire les crédits de paiement de* 38.240.000 *francs* (p. 2481, 2482) ; *amendement de M. René Tinant tendant à réduire les autorisations de programme de* 39.100.000 *francs* (p. 2484) ; *amendement de M. André Dulin tendant à réduire les crédits de paiement de* 85.000.000 *francs* (ibid.).

DUBOIS (M. EMILE) [Nord].

DUBOIS (M. HECTOR) [Oise].

DUCLOS (M. JACQUES) [Seine-Saint-Denis].

Dépôts législatifs :

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les procédés frauduleux auxquels recourent les sociétés pour échapper à l'imposition et sur la législation permettant l'évasion fiscale [7 février 1972, *J. O.* Lois et Décrets du 8 février 1972. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971] et [4 avril 1972] (n° 150).

Proposition de loi tendant à déterminer le statut d'une société nationale de radiodiffusion et de télévision française [16 mai 1972] (n° 204).

Proposition de loi tendant à abroger certains articles du code électoral spéciaux aux départements d'outre-mer [7 décembre 1972] (n° 109).

Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier le titre VIII de la Constitution et à créer une cour suprême constitutionnelle [20 décembre 1972] (n° 204).

Proposition de loi sur l'organisation régionale [20 décembre 1972] (n° 205).

Proposition de loi tendant à l'amnistie de certaines infractions [20 décembre 1972] (n° 206).

Proposition de loi tendant à abroger la loi n° 70-480 du 8 juin 1970 tendant à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance [20 décembre 1972] (n° 207).

Proposition de loi tendant à étendre à tous les salariés des entreprises privées, quelle que soit la région où est situé leur lieu de travail, la prime spéciale uniforme mensuelle de transport instituée dans la première zone de la région parisienne [20 décembre 1972] (n° 208).

Proposition de loi portant diverses dispositions d'ordre fiscal [20 décembre 1972] (n° 212).

Question orale :

M. Jacques Duclos rappelle à *M. le ministre des affaires culturelles* que de nombreux monuments historiques, et notamment des châteaux anciens, sont dans un état de délabrement qui sert de thème à la campagne télévisée « Chefs-d'œuvre en péril ». Il lui demande : 1° si, d'après la législation en vigueur, les propriétaires de monuments historiques peuvent, pour des travaux de rénovation et de remise en état, prétendre à des subventions et, le cas échéant, déduire de leur revenu imposable les dépenses n'ayant pas été subventionnées ; 2° dans quelles conditions et à quelle date le château de Bitty situé dans la commune de Sarran, en Corrèze, a été classé monument historique ; 3° si, à ce titre, le propriétaire a reçu des subventions pour la restauration du château et, le cas échéant, quel a été le montant de ces subventions [7 juin 1972] (n° 1247). — Réponse [20 juin 1972] (p. 1012 à 1014).

Questions orales avec débat :

M. Jacques Duclos rappelle à *M. le ministre de l'économie et des finances* que le bruit fait autour de « l'avoir fiscal » dont bénéficient les actionnaires a mis en lumière l'injustice du système fiscal actuel qui favorise les revenus provenant du capital, par rapport à ceux qui proviennent du travail ; qu'une réforme démocratique des finances s'impose, tant à l'échelon local qu'à l'échelon national. Il lui demande en conséquence s'il ne pense pas qu'il serait urgent de déposer des projets de loi permettant : 1° de porter le niveau de chaque part familiale de l'impôt sur le revenu au montant annuel du S. M. I. C. et d'annuler l'avoir fiscal dont bénéficient les actionnaires ; 2° de mettre fin aux privilèges fiscaux dont bénéficient les sociétés et de lever un impôt sur le capital des grandes sociétés et des grosses fortunes ; 3° de procéder à la réforme de la patente afin de la rendre plus équitable, de supprimer la T. V. A. pour les produits de première nécessité et de l'alléger sur les produits de large consommation ; 4° de rembourser aux départements et aux communes les sommes qu'ils ont versées au titre de la T. V. A. [7 mars 1972. — *J. O.* du 21 mars 1972] et [4 avril 1972] (n° 144). — Discussion [25 avril 1972] (p. 168 à 175).

M. Jacques Duclos rappelle à *M. le Premier ministre* que le rapport de la mission d'information constituée par le Sénat en vue d'examiner la régularité de la gestion de l'O. R. T. F. et des relations que cet organisme entretient avec diverses entreprises nationales, établissements publics, sociétés d'économie mixte et autres, notamment dans le domaine de la publicité, fait état de diverses informations qui témoignent de l'attitude scandaleuse de certaines personnes jouant un rôle important au sein de l'Office. Il lui demande de bien vouloir répondre publiquement aux demandes de précisions qu'il entend présenter à cet effet à la tribune du Sénat [2 mai 1972] (n° 151). — Discussion [20 juin 1972] (p. 1022 à 1030).

M. Jacques Duclos rappelle à *M. le Premier ministre* que les mesures prises par le président Nixon en vue de miner le port de Haïphong et de reprendre les bombardements massifs contre la République démocratique du Viet-Nam constitue un acte de génocide dirigé contre un peuple héroïque en lutte pour son indépendance. Il lui demande quelle intervention le Gouvernement français compte faire pour flétrir un tel comportement et proclamer hautement le droit du peuple vietnamien à fixer librement son propre destin [10 mai 1972] (n° 156).

M. Jacques Duclos demande à *M. le ministre des affaires étrangères* s'il ne considère pas comme arbitraire, contraire aux règles du droit international et nuisible aux intérêts nationaux, la décision de saisie-arrêt d'une cargaison de cuivre chilien prise par le tribunal de grande instance de Paris à la requête d'une société nord-américaine dont les mines de cuivre qu'elle possédait au Chili ont été nationalisées par le gouvernement chilien. Il lui demande en outre ce que compte faire le Gouvernement français en présence de la situation ainsi créée [10 octobre 1972] (n° 26). — Discussion [14 novembre 1972] (p. 2025 à 2028).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet **une réforme du système fiscal** (*cf. supra*) [25 avril 1972] (p. 168 à 170 ; 174, 175). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 563 à 565). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1247** (*cf. supra*) [20 juin 1972] (p. 1013, 1014). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet les **suites à donner au rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'O.R.T.F.** (*cf. supra*) [20 juin 1972] (p. 1025, 1026). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Louis Courroy, de M. Jean Lecanuet, de M. Pierre Bouneau, de M. Henri Caillavet, de M. Pierre Marcilhacy et de M. Pierre Carous relatives à la **politique générale du Gouvernement** [7 novembre 1972] (p. 1973 à 1975). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale à la **saisie d'une cargaison de cuivre chilien** (*cf. supra*) [14 novembre 1972] (p. 2025 à 2027 ; 2028). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2142 à 2145). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1972]. — **Suite de la discussion** [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la saisie d'une cargaison de cuivre chilien, sur la politique européenne et sur le problème du Viet-Nam (p. 2527 à 2529) ; répond à M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères (p. 2533). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la politique économique et financière du Gouvernement et plus particulièrement sur la hausse croissante des prix que celui-ci ne paraît pas être en mesure de juguler (p. 2834 à 2836).

DUFEU (M. BAPTISTE) [Isère].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Auguste Pinton, démissionnaire [16 novembre 1972].

DUHAMEL (M. JACQUES), **ministre des affaires culturelles** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971 et cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. Edouard Bonnefous relative à la **protection des œuvres d'art religieux** [9 mai 1972] (p. 320 à 322). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 25 : *Amendement de M. Etienne Dailly, assorti du sous-amendement de M. Louis Courroy, tendant à rétablir cet article qui demande la validation, à compter du 6 décembre 1968, des unités de valeurs, titres et diplômes délivrés par les unités pédagogiques d'architecture depuis cette date, sous réserve qu'ils ne l'aient pas été par erreur ou obtenus par fraude* (p. 482). — Répond à la question orale de M. Paul Minot relative à la **construction d'un central des Postes et Télécommunications sous le jardin des Tuileries** [13 juin 1972] (p. 893, 894) ; à la question orale de M. Paul Minot relative à l'**installation d'un musée dans le château d'Ecouen** (p. 894). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Répond à M. Paul Guillard (p. 2561) ; observations ayant pour but de répondre aux différents rapporteurs et orateurs sur les principales questions suivantes : la sauvegarde du patrimoine artistique, l'aide à la musique et aux théâtres, les différentes actions à entreprendre dans le domaine du cinéma, la protection des sites, la diffusion culturelle, l'aménagement du centre Beaubourg, les rapports avec l'O. R. T. F. (p. 2561 à 2565).

DULIN (M. ANDRÉ) [Charente-Maritime].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Question orale avec débat :

M. André Dulin demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural :* 1° les raisons pour lesquelles il n'a pas été appelé à contresigner l'arrêté du 25 août 1972 relatif aux dépôts de fonds des études de notaires — ni même à donner son avis sur cet arrêté — étant donné qu'il intéresse au premier chef le crédit agricole, organisme dont le ministre de l'agriculture assume la tutelle (l'arrêté est signé du garde des sceaux, ministre de la justice, avec le seul avis du ministre de l'économie et des finances) ; 2° les raisons pour lesquelles cet arrêté a été publié sans qu'aucune consultation préalable n'ait eu lieu, tant auprès des instances du crédit agricole (fédération nationale du crédit agricole et caisse nationale de crédit agricole) qu'auprès des notaires eux-mêmes ; 3° s'il envisage de faire rapporter cet arrêté pour éviter les conséquences néfastes que ne manquerait pas d'avoir son application : en effet, le crédit agricole se verrait privé d'une masse importante de dépôts à vue — de l'ordre de 2,5 milliards de francs — au profit de la caisse des dépôts et consignations et des chèques postaux. Il ne pourrait donc plus, comme dans le passé, consentir aussi largement et aux mêmes conditions des prêts à court terme et à moyen terme escomptables (7 ans maximum) aux agriculteurs, aux ruraux, aux collectivités publiques et privées. Or, la modernisation indispensable de l'agriculture d'une part, la fusion ou le regroupement en syndicats à vocation multiple des communes d'autre part, l'extension des attributions du crédit agricole décidée en 1971 enfin, font un devoir à cette institution d'augmenter le volume de ses prêts, donc d'accroître la collecte de ses dépôts de fonds ; 4° s'il n'estime pas que dans l'hypothèse où l'arrêté ne serait pas rapporté, cette mesure risquerait de mettre en péril l'exploitation familiale et les collectivités locales qu'à maintes reprises les plus hautes instances de l'Etat et le ministre de l'agriculture et du développement rural lui-même, encore récemment, ont pris l'engagement solennel de soutenir [2 octobre 1972] (n° 22). — Discussion [10 octobre 1972] (p. 1706 à 1719).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972]. — Discussion des articles. — Art. 11 : *amendement de M. Octave Bajeux et sous-amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'article 4 de l'ordonnance du 26 septembre 1967 relatif à la pondération des voix dans les assemblées générales des coopératives et des unions de coopératives* (p. 230) ; *amendements de M. Octave Bajeux et de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, au paragraphe II de cet article, relatifs au plafond maximum des approvisionnements en produits agricoles des coopératives auprès de tiers et aux participations que prennent les coopératives dans des sociétés commerciales* (p. 234). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 13 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter* « in fine » *cet article par un alinéa ainsi conçu : « Le préfet de région ne peut exercer ses fonctions simultanément avec celles de préfet d'un département. »* (p. 660) ; Art. 4 : *amendements de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les alinéas 2° et 3° du paragraphe I et pour le paragraphe II de cet article qui traitent de la représentation des collectivités locales au sein du conseil régional* (p. 678). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [14 juin 1972]. — Discussion générale (p. 957 à 959). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1292, 1293). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à **l'habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir les fonds des notaires** (*cf. supra*) [10 octobre 1972] (p. 1709, 1710 ; 1718, 1719). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de**

loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL *(suite)*. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'absence de cohérence entre la politique définie par le Gouvernement et les moyens mis en œuvre pour la réaliser, particulièrement dans le domaine de l'élevage et le marché de la viande, sur les prix face à nos partenaires du Marché commun, sur la situation du crédit agricole, sur la non-application des lois sur les calamités agricoles et les lois d'orientation, enfin dans le domaine de la coopération agricole (p. 2446 à 2450) ; répond à M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural (p. 2474). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : *son amendement tendant à réduire les crédits de paiement de* 38.240.000 *francs* (p. 2481 ; 2483) ; le retire (p. 2483) ; Titre VI : *son amendement tendant à réduire les crédits de paiement de* 85.000.000 *francs* (p. 2484). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits destinés aux services généraux du ministère, aux dotations pour les voies navigables, pour les routes, pour la signalisation maritime, pour la défense contre les eaux, pour l'institut géographique national (p. 2703 à 2705) ; répond à M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme au sujet de l'autoroute Paris—Chartres (p. 2711). — Discussion de l'art. 52 : *son amendement (au nom de la commission des finances) tendant à compléter cet article par un paragraphe II qui vise à exiger la simplification des critères de détermination de la subvention et à assurer son maintien dans l'avenir* (p. 2722) ; *son amendement tendant à compléter cet article par des dispositions sensiblement analogues au précédent* (ibid.). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observation sur la démoustication en Charente-Maritime, en réponse à M. Auguste Billiemaz (p. 2779). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — Services du Premier ministre *(suite)* : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits qui sont affectés à deux grands types de programmes : mise en valeur et protection du cadre de vie pour l'un, prévention et lutte contre les nuisances pour l'autre, sur les dimensions internationales du problème (p. 2873 à 2876 ; 2886). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 50 : *son premier amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à l'abrogation des dispositions de l'article* 15 *de la loi n°* 71-1025 *du* 24 *décembre* 1971 *soumettant l'ensemble des coopératives agricoles à l'obligation du paiement de la patente ; son second amendement tendant également à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'entrée en vigueur de l'article* 15 *de la loi n°* 71-1025 *du* 24 *décembre* 1971 *est suspendue. Ce texte deviendra automatiquement caduc lors de l'entrée en vigueur de la réforme des impôts directs locaux. »* (p. 2966) ; répond à M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (p. 2969). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Après l'art. 57 : *amendement de Paul Guillard tendant à insérer un article additionnel qui permettrait le maintien de l'exclusion des caisses d'assurances mutuelles agricoles (régies par la loi du* 4 *juillet* 1900) *du champ d'application de la contribution des patentes* (p. 2994, 2995) ; Après l'art. 50 *(suite)* : maintient *son premier amendement* (p. 2996 ; 2997) ; maintient *son second amendement* (p. 2997). — **Commission mixte paritaire** [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 20 : *amendement de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, tendant à compléter cet article par les paragraphes III à VI qui visent à élaborer le dispositif de lutte contre l'inflation entreprise par le Gouvernement* (p. 3135, 3136). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 3 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à aligner le taux de remboursement forfaitaire de la T.V.A. pour les produits laitiers sur celui des autres productions animales, à savoir* 3,5 *p.* 100 (p. 3149) ; Art. 7 : *amendement de M. Geoffroy de Montalembert tendant à permettre également aux représentants « des familles et des établissements d'enseignement » de siéger dans la section spécialisée du comité départemental de la formation professionnelle chargée de statuer sur les demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage* (article 2 de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971) (p. 3152) ; Après l'art. 12 *bis : amendements de M. Paul Guillard et de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant tous les deux à insérer un article additionnel qui vise à l'exonération de la contribution des patentes de certaines caisses locales d'assurances mutuelles agricoles* (p. 3159, 3160). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Louis Courroy et de M. Jean Cluzel ayant trait à la **politique de l'élevage et à l'organisation du marché de la viande** [19 décembre 1972] (p. 3222).

DURAND (M. CHARLES) [Cher].

M. Charles Durand rappelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la vive émotion suscitée dans les communes par la publication du décret n° 71-772 du 16 septembre 1971. En effet, ce décret prévoit l'obligation, pour les collectivités locales, de participer aux frais de fonctionnement des collèges d'enseignement général (C.E.G.) et collèges d'enseignement secondaire (C.E.S.) non nationalisés, ce qui pose deux graves problèmes : 1° cette mesure engendre une injustice certaine, car, la scolarité ayant été prolongée jusqu'à l'âge de seize ans, par définition, elle se doit d'être gratuite et ne doit pas entraîner de charges financières nouvelles pour les collectivités locales ; 2° l'autre conséquence réside dans le fait qu'il existe désormais trois catégories d'enfants : ceux qui fréquentent des établissements d'Etat, donc gratuits ; ceux qui fréquentent des établissements nationalisés pour lesquels les communes doivent participer à raison de 36 p. 100 du fonds de fonctionnement ; et enfin, les enfants des établissements non nationalisés pour lesquels les dépenses de construction et de fonctionnement sont assumées à 100 p. 100 par les collectivités locales. On assiste donc à la création d'une profonde inégalité. Il lui demande, en conséquence, par quelles mesures il compte faire cesser cette situation anormale qui ne manquera pas de s'aggraver si tous les établissements dont il s'agit ne sont pas rapidement nationalisés. [6 mars 1972. — *J. O.* du 21 mars 1972] et [4 avril 1972] (n° 143). — Discussion [20 juin 1972] (p. 1031 à 1036).

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative aux **frais de fonctionnement des C.E.G. et des C.E.S.** (*cf. supra*) [20 juin 1972] (p. 1031 ; 1035, 1036).

DURAND (M. HUBERT) [Vendée].

DURAND (M. YVES) [Vendée].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'imposition des revenus non salariaux intégralement déclarés par des tiers** [12 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du paragraphe I de cet article : « I. — Les agents généraux d'assurances ainsi que les personnes mandatées pour présenter des opérations d'assurance et de capitalisation, dans les termes de l'article* 31-4° *du décret-loi du* 14 *juin* 1938, *peuvent demander... »* (p. 1747) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « Pour les contrats* [d'assurance contre l'incendie intéressant les collectivités locales] *conclus ou renouvelés entre le* 1er *et le* 31 *décembre* 1972, *les nouveaux taux de la taxe s'appliqueront à la période d'assurance qui restera à courir à compter du* 1er *janvier* 1973. » (p. 2185). —

Suite de la discussion [25 novembre 1972]. DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les deux grandes innovations du Gouvernement : nouveau mode de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive appelés à devenir de plus en plus des « animateurs » et priorité donnée au sport privilégié par rapport aux activités socio-éducatives (p. 2346 à 2348). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Observations ayant porté notamment sur la modernisation des techniques commerciales, sur la transformation des circuits de distribution, sur la concurrence entre les magasins à grande surface et ce qui reste de petits détaillants, sur l'évolution du secteur des métiers, sur la formation et le financement du personnel d'assistance technique, sur l'aide de l'Etat aux chambres de métiers et aux organisations professionnelles (p. 2896 à 2898).

DURIEUX (M. EMILE) [Pas-de-Calais].

Questions orales :

M. Emile Durieux expose à *M. le ministre de l'intérieur* que la somme accordée chaque année aux communes, en compensation des charges qu'elle doivent supporter dans l'intérêt général : « Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général », loi validée du 14 septembre 1941, est depuis de nombreuses années demeurée à peu de chose près la même ; dans certains cas elle a même été diminuée alors qu'il est de plus en plus demandé aux communes et que leurs dépenses de tous ordres et en particulier de secrétariat n'ont cessé de croître. Il lui demande s'il ne considère pas qu'il y aurait lieu de majorer cette attribution en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie et, par voie de conséquence, des charges communales [5 avril 1972] (n° 1201). — Réponse [9 mai 1972] (p. 323).

M. Emile Durieux expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que la médaille de la famille française est refusée à des mères de famille nombreuse pour le motif que leur premier enfant est né hors mariage alors qu'aucun reproche ne saurait présentement leur être fait. Il lui demande s'il s'agit là d'une règle et, dans l'affirmative, s'il ne considère pas qu'en raison du vote des textes sur la filiation il y aurait lieu d'apporter des assouplissements à une disposition qui, dans certains cas, peut paraître injustifiée [5 avril 1972] (n° 1202). — Réponse [9 mai 1972] (p. 326).

M. Emile Durieux expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'au moment où les plus modestes des Français sont les principales victimes de la constante augmentation du coût de la vie, ceux-ci voient en même temps, lorsqu'ils en ont, disparaître leurs maigres économies continuellement dévalorisées par la dépréciation de notre monnaie et la hausse des prix. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour assurer la garantie de l'épargne populaire sans pour cela accorder des chances supplémentaires à ceux qui sont déjà largement pourvus et dont les possibilités sont souvent un défi à la gêne d'un grand nombre [6 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] (n° 1266). Réponse [3 octobre 1972] (p. 1659, 1660).

M. Emile Durieux expose à *M. le ministre des postes et télécommunications* qu'en maints endroits des câbles téléphoniques aériens longeant les routes et suspendus à très faible hauteur empêchent le passage de nombreuses machines agricoles modernes et interdisent le chargement mécanique en bordure de route de certaines récoltes. Il lui demande : 1° quelle est, aux termes de la législation actuelle, la hauteur minimale prévue pour la pose des câbles téléphoniques ; 2° dans quelles conditions les intéressés pourraient obtenir soit la surélévation, soit le passage souterrain de certains matériels [6 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] (n° 1267). — Réponse [3 octobre 1972] (p. 1663).

Questions orales avec débat :

M. Emile Durieux demande à *M. le Premier ministre* si les informations parues dans la presse au sujet des crédits du budget de l'agriculture pour 1972 sont exactes et notamment : 1° si, en plus des différentes taxes de reprise envisagées, les cotisations sociales seraient augmentées de 20 p. 100 environ ; 2° si les crédits d'investissement seraient inférieurs de 150 millions de francs à l'hypothèse la plus basse du VI[e] Plan. Dans l'affirmative, s'il pense que ces différentes mesures ne sont pas de nature à aggraver considérablement la situation déjà difficile des agriculteurs [6 septembre 1971. — *J. O.* Débats 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971] (n° 124). — Retrait par son auteur [4 avril 1972] (p. 113).

M. Emile Durieux expose à *M. le garde des sceaux, ministre de la justice :* que son arrêté du 25 août 1972, relatif au dépôt des fonds des études de notaires réduisant l'habitation des caisses de crédit agricole aux fonds détenus par les notaires nommés à des résidences situées en zone rurale — communes de moins de 5.000 habitants agglomérés au chef-lieu et zones de rénovation rurale et d'économie de montagne à l'exception des communes de plus de 50.000 habitants — ne va pas manquer de causer de graves perturbations dans l'organisation du crédit plus spécialement destiné à l'agriculture, au monde rural et aux collectivités ; qu'il aurait été souhaitable qu'une telle décision fasse l'objet d'une concertation avec le ministère de l'agriculture, le crédit agricole, les organisations professionnelles agricoles et les notaires ; que certains se demandent si les dispositions envisagées n'ont pas pour principal objectif, tout en favorisant d'autres organismes bancaires, de drainer davantage de ressources vers les caisses de l'Etat. Il lui demande s'il ne considère pas que, compte tenu des graves difficultés que certaines caisses de crédit agricole ne vont pas manquer de connaître et qui déjà lui ont été exposées par la fédération nationale du crédit agricole, il ne conviendrait pas, après nouvel examen, de revenir à la situation antérieure [2 octobre 1972] (n° 20). — Discussion [10 octobre 1972] (p. 1706 à 1719).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant pour objet une **réforme du système fiscal** [25 avril 1972] (p. 170). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux société mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972]. — Discussion générale (p. 221). — Discussion des articles. — Art. 11 : *amendement de M. Octave Bajeux et sous-amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'article* 4 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967 *relatif à la pondération des voix dans les assemblées générales des coopératives et des unions de coopératives* (p. 230) ; *son amendement tendant, au paragraphe II, premier alinéa de l'article* 6 *de l'ordonnance du* 26 *septembre* 1967, *à reprendre le plafond de* 25 *p.* 100 *pour les approvisionnements en produits agricoles des coopératives auprès de tiers* (p. 234). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1201** (*cf. supra*) [9 mai 1972] (p. 323). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1202** (*cf. supra*) [9 mai 1972] (p. 326). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1[er] juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 14 : *son amendement tendant à supprimer le paragraphe II de cet article qui énumère les différentes taxes que le conseil régional a la faculté d'instituer pour son fonctionnement* (p. 661 ; 665). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [14 juin 1972]. — Discussion de l'article 11 : explication de vote (p. 960) ; explication de vote sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 961). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Charles Durand relative aux **frais de fonctionnement des C. E. G. et des C. E. S.** [20 juin 1972] (p. 1031, 1032). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à sa **question orale n°** 1266 (*cf. supra*) [3 octobre 1972] (p. 1660) ; lors de la réponse de M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications, à sa **question orale n°** 1267 (*cf. supra*) (p. 1663). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'**habilitation des caisses de crédit agricole à recevoir les fonds des notaires** (*cf. supra*) [10 octobre 1972] (p. 1709 ; 1718). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'enseignement agricole, l'adduction d'eau, l'électrification rurale, le remembrement, l'habitat rural, l'indemnité viagère de départ, la production des fruits et des légumes, le blé, la betterave, le crédit agricole (p. 2436 à 2438). — Examen des crédits. — Etat

B. — Titre IV : *son amendement tendant à réduire le crédit de* 1.000.000 *francs* (p. 2478) ; Etat C. — Titre VI : *son amendement tendant à réduire le montant des autorisations de programme de* 1.000.000 *francs* (p. 2483). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 50 : soutient l'*amendement de M. Charles Alliès tendant à insérer un article additionnel qui vise à l'abrogation des dispositions de l'article* 15 *de la loi n°* 71-1025 *du* 24 *décembre* 1971 *soumettant l'ensemble des coopératives agricoles et vinicoles à l'obligation du paiement de la patente* (p. 2966).

DUVAL (M. FRANÇOIS) [Martinique].

Question orale :

M. François Duval expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que, malgré la création en juillet 1961 d'une société d'économie mixte (S. P. E. D. E. M.) chargée de la production et de la distribution de l'énergie électrique à la Martinique, le prix de l'électricité dans ce département est resté très élevé par rapport à celui pratiqué en métropole. Dans cette région d'outre-mer où le revenu par habitant est à peine égal au tiers de celui des habitants du continent, le prix de l'électricité domestique est près de trois fois plus élevé. Ce désavantage constitue à la fois un frein au développement des activités industrielles et artisanales ainsi qu'une lourde charge pour les foyers. L'énergie électrique est devenue un élément essentiel de la vie moderne aussi bien sur le plan domestique qu'industriel et économique. En France métropolitaine, depuis la loi de nationalisation de 1946, Electricité de France assure le service de l'électricité pour l'ensemble des départements à des tarifs identiques, grâce à une péréquation qui permet aux départements les moins favorisés de bénéficier des avantages des départements plus favorisés. Il lui demande, en conséquence, et dans le cadre de la solidarité nationale bien comprise, s'il n'envisagerait pas d'étendre à la Martinique les dispositions de la loi du 8 avril 1946 portant nationalisation de la production, du transport et de la distribution de l'électricité [21 juin 1972] (n° 1256). — Réponse [14 novembre 1972] (p. 2054 à 2056).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendement de M. Léopold Heder tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de demander qu'un choix soit offert aux départements d'outre-mer sur l'avenir de leur entité administrative, dans le cadre de la réforme régionale actuellement proposée pour la métropole* (p. 684). — Est entendu lors de la réponse de M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, à sa **question orale n°** 1256 (*cf. supra*) [14 novembre 1972] (p. 2055, 2056). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **rendant applicables dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions des statuts des notaires et des huissiers de justice** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3245).

E

EBERHARD (M. JACQUES) [Seine-Maritime].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires** [10 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* 469 *du code de l'administration communale : « Sous réserve de l'application de l'article* 461 bis *du présent code, sont également interdits les accords entre les entreprises et tous ceux qui, à titre professionnel, sont appelés à connaître des décès, lorsque lesdits accords ont pour objet de faire connaître aux entreprises la survenance de décès ou de recommander aux familles les services d'une entreprise déterminée. »* (p. 366). — Intervient dans la discussion du **projet de loi insérant un article 418-1 dans le code pénal** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 506). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *première partie de son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de la première phrase du premier alinéa de cet article de manière à décider que les régions seront des « collectivités territoriales » (et non pas un simple « établissement public ») et à préciser que l'existence des régions ne met, en aucun cas, en cause le caractère un et indivisible de la Nation* (p. 604) ; *deuxième partie de son amendement dont la rédaction est la suivante : « le nombre et les limites des régions seront déterminés par la loi après avis des conseils généraux des départements intéressés sur les circonscriptions d'action régionale. »* (p. 608 ; 610) ; le retire pour se rallier à celui de M. Marcel Champeix (p. 611) ; Art. 2 : *son amendement tendant à ôter au préfet de région la possibilité de diriger le conseil régional concurremment avec le comité régional et le conseil économique et social* (p. 612) ; Après l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le préfet de région représente le Gouvernement dans chaque région. Il contrôle la légalité des activités des organismes régionaux. Il est, en outre, chargé de transmettre les communications du Gouvernement au conseil régional et les décisions, vœux et avis du conseil régional au Gouvernement. »* (p. 614) ; Art. 3 : *son amendement tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas qui visent à demander au Gouvernement le dépôt d'un projet de loi qui fixera les compétences d'intérêt régional transférées* (p. 623). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 8 *ter* (nouveau) : *amendements de M. Pierre Schiélé, de M. Marcel Champeix et de M. Francis Palmero, soutenu par M. Roger Poudonson, relatif à la composition du bureau du conseil régional* (p. 644) ; Art. 10 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le Gouvernement soumettra au Parlement un projet de loi portant sur la composition et la désignation des organismes et activités à caractère économique, social, professionnel, familial, scientifique, culturel et sportif appelés à former le comité économique, social et culturel. »* (p. 653) ; le retire (p. 654) ; Art. 4 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour la fixation du mode d'élection des membres du conseil régional* (p. 673) ; *son amendement tendant à supprimer l'alinéa* 1° *du paragraphe I de cet article en vue d'interdire la présence des députés et des sénateurs dans la composition du conseil régional* (ibid.) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 690, 691). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion générale (p. 978, 979). — Discussion des articles. — Art. 1er *octies : son sous-amendement à l'amendement de M. Pierre Schiélé relatif aux listes d'aptitude, tendant à proposer qu'au niveau national, ces listes soient arrêtées « par une commission de la fonction communale, composée d'un nombre égal de maires et de représentants qualifiés du personnel »* (p. 988, 989) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 997). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1292). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel concernant la **production de viande de bœuf** [17 octobre 1972] (p. 1792, 1793). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observation ayant porté notamment sur les problèmes du lait et de la viande, sur la fiscalité et sur la prophylaxie du bétail (p. 2453, 2454). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la question de l'assiette des cotisations et de leurs injustice découlant du revenu cadastral (p. 2488). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, sur les fusions des communes et le montant des subventions prévues pour ces opérations, sur le problème de la T.V.A., sur la réforme des cen-

times additionnels, sur le personnel communal (p. 2776, 2777). — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972] (p. 3243).

EECKHOUTTE (M. LÉON) [Haute-Garonne].

ESSEUL (M. FERNAND) [Maine-et-Loire].

ESTEVE (M. YVES) [Ille-et-Vilaine].

F

FANTON (M. ANDRÉ), **secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé de la défense nationale** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Raymond Guyot relative à l'**extension du champ de manœuvres du Larzac** [9 mai 1972] (p. 330 à 332 ; 334, 335, 336, 337, 338). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **interdisant la mise au point, la fabrication, la détention, le stockage, l'acquisition et la cession d'armes biologiques ou à base de toxines** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 703). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant intégration de certains fonctionnaires dans un corps du ministère de la défense nationale** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1325).

FAURE (M. EDGAR), **ministre d'Etat chargé des affaires sociales** (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population, sécurité sociale). — Discussion générale. — Répond à M. Robert Schwint à propos du calcul des retraites (p. 2415) ; observations sommaires sur les caractéristiques du budget proprement dit et réponses détaillées aux observations des différents orateurs sur la situation de l'emploi, sur les problèmes de la sécurité sociale, sur la participation, sur la politique sociale du Gouvernement (allocations diverses, retraites et prestations familiales) (p. 2417 à 2421). — Examen des crédits. — Art. 22. — Etat B. — Titre III : répond à l'observation de M. Bernard Talon (p. 2422). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Michel Darras **tendant à modifier le premier alinéa de l'article L. 543-5 du code de la sécurité sociale relatif à l'allocation en faveur des orphelins et de certains enfants à la charge d'un parent isolé** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3025), 3026, 3027). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **garantissant aux travailleurs salariés une rémunération mensuelle minimale** [12 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 9 : répond aux observations de M. Marcel Souquet (p. 3034) ; après l'art. 9 : *amendement de M. Robert Schwint tendant à insérer un article additionnel* 10 nouveau *invitant le Gouvernement à présenter chaque année, en annexe au projet de loi de finances, un rapport sur l'application de la présente loi* (p. 3035). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création de la prime de mobilité des jeunes** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3039, 3040, 3041). — Discussion des articles. — Après l'art. 3 : *amendement de M. Bernard Talon tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La prime de mobilité ne peut être accordée qu'aux jeunes exerçant leur activité de premier emploi dans la métropole. »* (p. 3041). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3060, 3061). — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : *amendements de M. Hector Viron et de M. Robert Schwint tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de faire obligation au chef d'entreprise de saisir, au moins une fois l'an, le comité d'entreprise de tous les éléments concernant l'emploi de la main-d'œuvre féminine* (p. 3062) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de créer un organisme chargé de procéder à l'évaluation des postes de travail dans chacune des branches professionnelles* (p. 3063) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de créer une commission paritaire chargée de régler les litiges en matière d'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale* (ibid.) ; Art. 3 *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Un décret déterminera en tant que de besoin les conditions d'application des articles 1er à 3 de la présente loi aux agents liés à leur employeur par un contrat de droit public. »* (p. 3064) ; Après l'art. 4 : *amendement de M. André Méric, soutenu par M. Robert Schwint, et amendement de ce dernier tendant tous les deux à insérer un article additionnel qui permettrait à toute travailleuse, s'estimant lésée dans sa rémunération, de saisir la juridiction compétente d'une action en dommages-intérêts — l'aide judiciaire étant accordée — et de se faire assister normalement par son syndicat* (p. 3064, 3065) ; répond à Mme Catherine Lagatu (p. 3065, 3066) ; après l'art. 5 : *amendement de M. Robert Schwint tendant d'insérer un article additionnel qui prévoit que les infractions seront punies de peines contraventionnelles et les cas de récidive de peines correctionnelles* (p. 3066). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise** [13 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. André Aubry tendant à ajouter, au texte présenté pour compléter l'avant-dernier alinéa de l'article* 3 *de l'ordonnance du* 22 *février* 1945, *un nouvel alinéa relatif aux modalités de la représentation du personnel aux conseils d'administration ou de surveillance* (p. 3068) ; *amendement de M. Jean Gravier tendant également à ajouter un nouvel alinéa qui sauvegarderait la représentation spécifique des cadres au comité d'entreprise* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. André Aubry tendant à supprimer cet article qui vise à modifier la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article* 6 *de l'ordonnance susvisée, par la création d'un collège spécial pour les cadres dont l'effectif dans l'entreprise est au moins égal à* 25 (p. 3069). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **après déclaration d'urgence, portant généralisation de la retraite complémentaire au profit des salariés et anciens salariés** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3312, 3313). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Robert Schwint tendant à supprimer les mots : « ...et générale... » dans le début du second alinéa ainsi rédigé : « Une solidarité interprofessionnelle et générale... »* (p. 3313, 3314) ; Art. 2 : *amendement de M. Jean Gravier, soutenu par M. Jean Cauchon, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la procédure d'extension, par arrêté interministériel, d'accords agréés conformément à l'article premier de l'ordonnance n° 59-238 du 4 février* 1959 *relative aux régimes complémentaires de retraite* (p. 3314, 3315) ; Après l'art. 5 : *amendement de M. Maurice Carrier tendant à insérer un article additionnel qui permettrait d'étendre le bénéfice des dispositions de la présente loi aux Français exerçant ou ayant exercé une activité salariée ou non salariée à l'étranger* (p. 3315, 3316) ; répond, à la fin de la discussion, aux observations de M. Robert Schwint (p. 3316). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant l'article 26 du code de la mutualité** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3316, 3317). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à prolonger l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations d'assurance maladie et aux prestations familiales en faveur des enfants à la recherche d'un emploi à l'issue de leur scolarité obligatoire** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3317, 3318).

FELICE (M. PIERRE de) [Loiret].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative aux associations foncières urbaines [22 mars 1972. — *J. O.* Lois et Décrets du 23 mars 1972. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971] et [4 avril 1972] (n° 159).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972]. — Discussion générale (p. 222). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture**, de la **proposition de loi relative aux associations foncières urbaines** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 354, 355). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer, dans le texte modificatif présenté pour l'avant-dernier alinéa de l'article 28 de la loi n° 67-1253 du 30 décembre 1967, que l'extinction des servitudes et des autres droits réels aura lieu « moyennant indemnité » due par l'association foncière urbaine* (p. 356). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Jean Colin et Jacques Pelletier **tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 368). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **portant réglementation des professions d'expert agricole et foncier et d'expert forestier** [14 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur *l'amendement de M. Jacques Coudert tendant à supprimer les mots : « ... s'il n'est détenteur d'un agrément et... » dans le début du premier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Nul ne peut porter le titre d'expert agricole et foncier ou d'expert forestier s'il n'est détenteur d'un agrément et s'il ne figure... »* (p. 963). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture**, de la proposition de loi **tendant à compléter les articles 849 et 851 du code rural relatifs à l'évaluation et au paiement de l'indemnité due au preneur sortant** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1440, 1441). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 106 du code de la nationalité française de manière à subordonner le pouvoir d'opposition du Gouvernemnet à l'acquisition de la nationalité française, à l'avis « conforme » du Conseil d'Etat* (p. 2093, 2094). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'irritation constatée dans l'opinion publique devant la disparité des sentences suivant le degré de fortune ou de savoir-faire des inculpés, sur le désarroi moral de ceux qui sont chargés de rendre la justice, sur les efforts entrepris pour améliorer la situation des détenus (p. 2753, 2754).

FERRAND (M. CHARLES) [Seine-Maritime].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant le titre premier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales.** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 16 *bis* : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour compléter l'article L. 402, à confier la désignation du représentant des médecins salariés au sein du conseil régional, non pas au « président du tribunal administratif », mais aux « organisations syndicales les plus représentatives »* (p. 1312). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les déficits structurels, sur le système de financement dit de la « privatisation », sur les problèmes de personnels face à l'évolution des techniques et au développement du réseau (p. 2265 à 2267). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — TRANSPORTS (*suite et fin*) : IV. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'aide de l'Etat aux grands chantiers navals et l'intérêt de ne pas sacrifier les petits chantiers, tels que ceux du Trait, ce qui ne manquerait pas d'être douloureusement ressenti par les régions touchées par de nouvelles fermetures (p. 2926 à 2928).

FILIPPI (M. JEAN) [Corse].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Marcel Pellenc, décédé [26 octobre 1972]. — Démissionnaire [16 novembre 1972].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [16 novembre 1972].

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 552). —**Suite de la discussion** [31 mai 1972]). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Le conseil régional règle, par ses délibérations, les affaires relatives au développement économique et social de la région, après consultation du comité économique, social, culturel et familial. Entrent notamment dans ses compétences : »* (p. 616) ; le retire (p. 617) ; *son amendement tendant à compléter cet article par les dispositions suivantes : « Pour l'exercice des attributions visées aux paragraphe 6° et 7° ci-dessus, les collectivités locales ou l'Etat transféreront à la région des ressources correspondantes »* (p. 623, 624) ; le rectifie *pour substituer les mots : « l'établissement public » aux mots : « la région »* (p. 624) ; répond à M. Etienne Dailly (p. 625). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 12 : *son amendement tendant à proposer la rédaction suivante pour le premier alinéa de cet article : « Le conseil régional et le comité économique, social, culturel et familial ou leurs commissions, peuvent être appelés, soit par les deux présidents de ces assemblées, soit par le préfet de région... »* (p. 655, 656) ; le retire (p. 657) ; Art. 13 : *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui refuse la création de services régionaux pour aider le préfet de région* (ibid.) ; le retire (p. 658) ; Art. 16 : observations sur la teneur de l'article (p. 666, 667) ; Article additionnel : *amendement de M. Henri Caillavet tendant, après l'article 16, à insérer un nouvel article ainsi conçu : « Il est créé, afin d'éviter des disparités entre les régions, un fonds national de péréquation. »* (p. 671, 672) ; Art. 17 : observations sur la teneur de l'article (p. 680). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : retire *son amendement aux deux premières phrases du paragraphe 1° de cet article créant une taxe d'entr'aide pour assurer le financement de l'aide aux commerçants et artisans âgés* (p. 868) ; retire *son amendement tendant à compéter la deuxième phrase de ce même 1° ainsi rédigée : « Le taux de cette taxe d'entraide est fixé par le décret prévu à l'article 18. », par les mots suivants : « — qui pourra déterminer des taux particuliers ou des paramètres correcteurs pour certains secteurs lorsque l'importance du chiffre d'affaires ou la faiblesse des marges bénéficaires le justifierait. »* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur la Banque de France** [2 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observation sur la notion du système bancaire (p. 1901). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero ayant pour objet la **politique touristique du Gouvernement** [7 novembre 1972] (p. 1955). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adoptée par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2127 à 2131). — **Suite de la discussion** [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art 2 : explique son vote sur *l'amendement de M. Henri Tournan tendant à insérer un article additionnel ayant pour but d'aménager les taux de la taxe sur la valeur ajoutée par la création d'une « taxe statistique sur la fortune »* (p. 2167) ; Après l'art. 13 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le taux de la T. V. A. perçue sur les agences de voyages est porté à 33,33 en ce qui concerne les voyages à l'étranger et ramené à 17,60 en ce qui concerne les voyages en France. »*

(p. 2192) ; le retire (p. 2193). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur un constat de faiblesse du progrès industriel de la France (p. 2244, 2245). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observation sur la non-application de l'article 68 de la loi de finances de 1966 aux veuves des agents de la S. N. C. F. morts pour la France (p. 2332, 2333). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Observations ayant porté sur la chaptalisation des vins de Corse (p. 2461). — **Suite de la discussion** (1er décembre 1972). — TRANSPORTS : III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observation ayant porté sur l'opportunité d'opérer, comme cela se fait à la S. N. C. F., une retenue de 10 p. 100 sur le billet d'avion non utilisé et dont le remboursement est demandé (p. 2616). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Examen des crédits. — Titre III : *son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de* 54.906.774 *francs* (moitié des crédits des fonds spéciaux) (p. 2821). — VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la politique financière du Gouvernement à la lumière des déclarations de celui-ci sur son plan de lutte contre l'inflation (p. 2836, 2837). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : I. — SERVICES GÉNÉRAUX (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 54.906.774 *francs* (moitié des crédits des fonds spéciaux) (p. 2894). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 41 et état G : *son amendement tendant à compléter cet article par les dispositions qui prévoient le financement des campagnes législatives* (accorder 2,50 francs par votant pourvu que le candidat ait au moins 5 p. 100 des voix) (p. 2960, 2961). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Après l'art. 50 *quinquies : amendement de M. Etienne Dailly tendant à insérer un article additionnel qui vise à modifier les dispositions de l'article* 180 *du code général des impôts relatif à la taxation d'office sur le revenu du contribuable dont les dépenses personnelles sont hors de proportion avec le revenu déclaré* (p. 2986) ; observation sur la fraude fiscale (p. 2987) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1973 (p. 3005) ; répond à M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances (p. 3010). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3145, 3146). — Discussion des articles. — Après l'art. 12 *bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel visant à ajouter, à l'article* 66 *de la loi de finances pour* 1972, *un nouvel alinéa relatif à la subvention compensatrice de l'Etat en cas de transfert de routes nationales secondaires à la voirie départementale* (p. 3156) ; le retire (p. 3157) ; *son amendement tendant à insérer un autre article additionnel qui permettrait d'assurer le financement des dépenses de la campagne des élections législatives par une augmentation de* 4 *p.* 100 *de l'impôt sur les sociétés* (ibid.) ; le rectifie (p. 3158).

FLEURY (M. JEAN) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (O. R. T. F. et Information), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. — Tome X).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1213). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen de ces budgets. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment : 1° sur les programmes de télévision, sur l'apparition prochaine de la troisième chaîne, sur la coopération de l'O. R. T. F. avec l'éducation nationale, sur les vidéocassettes et la diffusion par câbles ; 2° dans le domaine de l'information, essentiellement sur les difficultés rencontrées par la presse écrite et sur les différentes sortes d'aide qu'elle peut attendre de l'Etat (p. 2845 à 2848). — Discussion de l'article 50 : *son amendement tendant à supprimer, dans le paragraphe* 1 bis *de l'article* 39 bis *du code général des impôts, la clause des deux tiers imposée aux entreprises de presse qui investissent une partie de leurs bénéfices* (p. 2870).

FONTANET (M. JOSEPH), **ministre du travail, de l'emploi et de la population** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Félix Ciccolini ayant trait à la **législation concernant les rapports entre employeurs et salariés** [13 juin 1972] (p. 909, 910, 911). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la condition d'âge pour être électeur aux élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel** [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 912, 913). — Discussion de l'article unique : *amendement de M. Robert Schwint tendant à faire également référence, pour la modification de l'âge requis pour être électeur, « au premier alinéa de l'article* 135 *du livre II du code du travail »* (p. 913) ; Article additionnel : *amendement de M. Robert Schwint tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel ayant pour objet d'abaisser l'âge d'éligibilité pour être délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise de vingt et un ans accomplis à dix-huit ans accomplis* (p. 914). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux pénalités applicables en cas d'infractions au droit du travail** [20 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1041, 1042). — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. André Méric tendant à ne pas limiter seulement « en cas de récidive » la faculté conférée au juge d'interdire l'emploi de travailleurs à domicile* (p. 1043) ; Art. 10 : *amendement de M. André Méric tendant, à la fin du texte présenté pour le premier alinéa de l'article* 170 *du livre II du code du travail, à supprimer les mots : « ..., ou de l'une de ces deux peines seulement. »* (p. 1045, 1046) ; Art. 14 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant, avant l'article* 14, *d'insérer un article nouveau visant à modifier l'article* 68 *du livre II du code du travail, amendement de M. Roger Poudonson, soutenu par M. Yvon Coudé du Foresto et amendement de M. Pierre de Chevigny tendant à compléter l'article* 173 *du même livre du code du travail, ces trois amendements ayant pour objet de prévoir le recours à une procédure de mise en demeure préalable à la sanction des infractions constatées, sauf en cas d'urgence ou de péril en la demeure pour la sécurité des travailleurs* (p. 1048, 1049, 1052) ; Art. 20 : *amendement de M. Pierre Garet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour élargir le cadre d'application de l'article* 54 *du livre III du code du travail qui sanctionne les infractions au statut légal des syndicats* (p. 1055) ; Art. 21 : *amendement de M. Pierre Garet tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les trois premiers alinéas de l'article* 55 *du livre III du code du travail qui sanctionne les infractions commises par les chefs d'établissement, directeurs ou gérants* (ibid.) ; Art. 22 : *amendement de M. André Méric tendant, à la fin du texte présenté pour le premier alinéa de l'article* 7 *de la loi du* 8 *octobre* 1919, *à ramener de « 2.000 francs » à « 1.000 francs » le montant de l'amende dont est passible le voyageur de commerce récidiviste, non titulaire de la carte d'identité professionnelle* (p. 1056) ; Art. 24 : observation à l'intention de M. Pierre Garet (p. 1057) ; Après l'article 39 : *amendement de M. Pierre Garet tendant à insérer un article additionnel visant à l'abrogation de certaines dispositions législatives afférentes au présent projet de loi* (p. 1060) ; Art. 40 : répond aux observations de M. André Méric sur la teneur de cet article (p. 1061). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur la garantie de ressources des travailleurs âgés de soixante ans au moins et privés d'emploi** [20 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1063, 1064). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean-Baptiste Mathias tendant à stipuler que le montant de la contribution de l'Etat varie aussi en fonction « de la situation comparée de l'emploi des personnes de plus de soixante ans et des personnes de vingt-cinq à cinquante-neuf ans. »* (p. 1065) ; *amendement de M. André Armengaud et sa rectification tendant à stipuler que les modalités de fixation et les conditions de versement de la contribution de l'Etat sont déterminées par voie de convention « avec l'organisme chargé de la gestion du régime créé par l'accord national interprofessionnel du* 27 *mars* 1972. » (ibid.) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à compléter cet article* in fine *par un alinéa nouveau visant à limiter l'importance*

de la contribution de l'Etat dans le cas de licenciement de personnel (p. 1065, 1066) ; Art. 3 : *amendement de M. Jean-Baptiste Mathias tendant à proposer une rédaction modulée de cet article relatif à l'exonération fiscale d'une fraction de la garantie de ressources* (p. 1066) ; Art. 4 : *amendement de M. André Armengaud tendant à proposer une rédaction modulée de cet article qui invite le Gouvernement à déposer, chaque année, un rapport d'ensemble sur la situation de l'emploi des personnes de plus de soixante ans* (p. 1067). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'électorat et à l'éligibilité des étrangers en matière d'élection des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel** [20 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1068). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Hector Viron tendant à supprimer les mots : « ..., sachant lire et écrire en français et... » dans le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article 8 de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise* (p. 1069) ; Articles additionnels : *amendement de M. Hector Viron tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel visant à l'égalité de traitement des travailleurs immigrés avec les travailleurs français pour les élections des délégués dans les mines* (p. 1069, 1070) ; *amendement de M. Hector Viron tendant à insérer un nouvel article additionnel qui permettrait aux travailleurs étrangers de devenir représentants syndicaux dans leur entreprise* (p. 1070). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au recrutement spécial d'inspecteurs du travail** [27 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1251 à 1253). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **portant traitement particulier pour l'acquisition de la nationalité française de certaines catégories de personnes proches de la France par l'histoire et la langue** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1285, 1286, 1287). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à autoriser les adolescents âgés de quatorze et quinze ans à exercer de manière exceptionnelle une activité rémunérée** [30 juin 972]. — Discussion générale (p. 1430). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Robert Schwint tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le nouvel alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail : « Ces dispositions ne font pas non plus obstacle à ce que les adolescents âgés de plus de quatorze ans effectuent des travaux légers pendant leurs vacances scolaires, à condition que soit assuré aux intéressés un repos effectif d'une durée au moins égale à la moitié de chaque période de congé. Les employeurs sont tenus d'adresser une déclaration préalable à l'inspecteur du travail qui dispose d'un délai de huit jours pour notifier son désaccord éventuel ; il exercera sur le travail de ces adolescents un contrôle particulier. » et ses sous-amendements tendant : 1° après les mots : « ... un repos effectif d'une durée... », à insérer le mot « continue » ; 2° à supprimer* in fine *la phrase commençant par : « il exercera... »* (p. 1431) ; répond à l'observation de M. Jacques Descours Desacres (*ibid.*) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui confirme les dispositions figurant déjà dans le code du travail en ce qui concerne notamment l'exercice de certains métiers exposant les jeunes à diverses sortes de dangers* (p. 1432) ; Art. 3 : *amendement de M. Robert Schwint tendant à proposer une rédaction plus complète de cet article qui confie à des décrets le soin de régler les modalités d'applicatoin de la présente loi, notamment en ce qui concerne « les modalités de rémunération » et son sous-amendement tendant à supprimer précisément la fixation « des conditions de rémunération »* (ibid.). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier l'article 175 du code de la famille et de l'aide sociale en vue d'étendre la priorité accordée en matière de marchés publics à certains organismes de travailleurs handicapés** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1433).

Ministre de l'éducation nationale (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. Maurice Coutrot concernant **l'accès aux classes de seconde dans les lycées de Paris** [10 octobre 1972] (p. 1720, 1721). — Répond, au nom de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à la question orale de M. Pierre Schiélé ayant trait au **conflit dans les mines de potasse d'Alsace** [7 novembre 1972] (p. 1936) ; à la question orale de M. Louis Jung ayant pour objet **l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires d'Alsace** (p. 1937, 1938) ; à la question orale de M. Fernand Chatelain relative à la création d'établissements scolaires à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) (p. 1938, 1939). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Tinant ayant trait aux **charges d'enseignement incombant aux familles en milieu rural** [7 novembre 1972] (p. 1942, 1943, 1944, 1945) ; au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **situation des maîtres auxiliaires** (p. 1947, 1948, 1949). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté, d'une part, sur l'importance des crédits dont il dispose pour les traitements du personnel et l'amélioration de la condition enseignante, pour les dépenses d'équipement, pour les mesures qui s'imposent dans la répartition des charges de fonctionnement entre l'Etat et les collectivités locales, pour l'égalisation des chances en matière d'éducation, pour permettre l'application des lois sur l'enseignement technologique et la formation permanente, d'autre part, sur les grandes finalités de l'éducation nationale et les conditions de rénovation de l'enseignement (p. 2287 à 2290) ; répond aux observations des divers orateurs (p. 2311 à 2315). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à réduire le crédit de ce titre de 45.000 francs* (p. 2906) ; *amendement de M. Adolphe Chauvin, soutenu par M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles, tendant à réduire le crédit de ce titre de 6.580.380 francs* (p. 2907) ; *l'amendement est repris par Mme Marie-Thérèse Goutmann* (p. 2908) ; *amendement de M. Claudius Delorme tendant à réduire le crédit de ce titre de 100.000 francs* (p. 2909) ; *l'amendement est repris par M. Robert Schwint* (ibid.) ; Titre IV : répond à M. Jacques Habert (p. 2910). — Répond à la question orale de M. Pierre Schiélé relative aux **transports scolaires** [12 décembre 1972] (p. 3019, 3020).

FOREST (M. LOUIS DE LA) [Ille-et-Vilaine].

FORTIER (M. MARCEL) [Indre-et-Loire].

Dépôt législatif :

Rapport d'information fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite d'une mission d'information économique et financière sur l'évolution des problèmes aéronautiques aux Etats-Unis d'Amérique [27 avril 1972] (n° 175).

Interventions :

Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion générale (p. 980, 981). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur la nécessité d'un contrôle rigoureux des produits d'hygiène et sur l'état des travaux concernant la médecine de groupe (p. 2593). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les grands programmes de construction aéronautique : *Concorde, Airbus, Mercure,* sur la politique des transports aériens et particulièrement en ce qui concerne les tarifs promotionnels sélectifs dont Air France a pris l'initiative, sur le problème des infrastructures aéroportuaires en retard sur le développement aéronautique, sur les aéroclubs et l'aviation légère (p. 2615 à 2618).

FOSSET (M. ANDRÉ) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Question orale :

M. André Fosset expose à **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** que, depuis quelques mois, toute chute de pluie un peu importante provoque de graves inondations dans le quartier dit Prairie de l'Haÿ, à Bourg-la-Reine ; les différents services intervenus lors des inondations des 4 juin, 20 juillet et 15 août derniers (police, pompiers, services techniques municipaux) ont pu constater qu'elles étaient dues aux eaux affluant et dévalant

du chantier de construction de l'ensemble immobilier dit Résidence du Parc de la Bièvre ; lui-même avait, par une lettre du 26 mai, confirmée le 7 juillet 1972, appelé l'attention de M. le préfet de la région parisienne sur les problèmes posés par l'implantation de cet ensemble et sur la nécessité de réunir une conférence interdépartementale Val-de-Marne - Hauts-de-Seine afin d'arrêter les mesures à prendre pour les résoudre. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelles conditions a pu être accordé le permis de construire à un ensemble immobilier sur une prairie qui jouait un rôle régulateur en cas de forte pluie, avec autorisation de combler cette prairie par un remblai de plus de deux mètres, sans que soient, au préalable, réalisés les ouvrages d'assainissement suffisants pour écarter les risques d'inondation ; lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour obtenir l'indemnisation des dommages résultant des inondations déjà survenues et pour faire exécuter, avant que les constructions ne soient parvenues à une étape trop avancée de leur édification, les travaux qui s'imposent pour en écarter désormais le risque [5 octobre 1972] (n° 1278). — Réponse [7 novembre 1972] (p. 1949, 1950).

Interventions :

Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article* 508-7 *du code de l'administration communale, à compléter,* in fine, *l'énumération des ressources du centre de formation des personnels communaux, par la nouvelle rubrique suivante :* « — *les emprunts.* » (p. 995). — Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [5 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1682, 1683). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen, en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observation sur la notion de « service public » (p. 1859, 1860) ; Après l'article 2 : *amendement de M. Jacques Genton tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'autoriser Electricité de France à participer à des entreprises communes prévues par le traité de la Communauté européenne pour l'énergie atomique* (p. 1862). — Coauteur d'une motion préjudicielle tendant, en application de l'article 44, alinéa 4, du règlement du Sénat, à suspendre la discussion de la **proposition de loi** de M. Henri Caillavet **tendant à modifier certaines dispositions du titre VI du livre premier du code civil concernant le divorce** [26 octobre 1972] (p. 1880). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur la Banque de France** [2 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter la première phrase de cet article de manière à étendre le pouvoir d'investigation de la Banque de France « aux entreprises de toute nature »* (p. 1903). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, à sa **question orale n° 1278** (*cf. supra*) [7 novembre 1972] (p. 1950). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 (*suite*) : explication de vote sur l'article (p. 2180). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (suite) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des hôpitaux de la région parisienne, sur l'aide ménagère à domicile dans le département des Hauts-de-Seine et sur l'organisation des professions de la pharmacie (p. 2573, 2574).

FOYER (M. JEAN), **ministre de la santé publique** (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant pour but de répondre aux différents orateurs étant intervenus sur les principales questions suivantes : réorganisation de la profession de médecin et de pharmacien, bilan et situation de la réforme hospitalière, utilisation des contraceptifs, don bénévole du sang, délivrance des médicaments (p. 2587 à 2591). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : répond aux observations de M. Marcel Fortier sur le contrôle des produits d'hygiène et sur l'état des travaux concernant la médecine de groupe (p. 2594) ; *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à réduire le crédit de ce titre de 1.000.000 francs* (p. 2594, 2595). — Répond à la question orale de M. Henri Caillavet relative à la **modification de la législation sur l'avortement** [12 décembre 1972] (p. 3018) ; à la question orale de M. Pierre Labonde relative aux **intoxications par l'hexachlorophène** (p. 3019). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à compléter l'article 50 et à modifier les articles 51 et 56 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3252). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à proposer une rédaction modulée de la première phrase du texte présenté pour compléter l'article* 50 *de la loi n°* 70-1318 *du* 31 *décembre* 1970 *relative au choix du statut offert aux fonctionnaires titulaires et stagiaires des établissements nationaux de bienfaisance* (p. 3253) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter comme suit : « ... et précisera notamment les moyens permettant aux intéressés de disposer d'une information complète sur les termes de l'alternative ainsi que le délai minimum dans lequel cette option devra ensuite être exercée. », la deuxième phrase du texte présenté pour compléter le même article, ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions d'application du présent alinéa. »* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à substituer la date du « 31 juillet* 1973 » *à celle du « 31 décembre* 1973 » *dans le texte modificatif présenté pour l'article* 51 *de la loi n°* 70-1318 *du* 31 *décembre* 1970 (p. 3254) ; Art. 1er (*suite*) : *amendement rectifié de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « A défaut d'option dans le délai qui sera fixé par le décret prévu ci-dessus, les fonctionnaires intéressés seront intégrés dans l'emploi correspondant soumis au titre IX du code de la santé publique. »* (ibid.). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3306 à 3308 ; 3309). — Son refus de s'associer à la motion de M. Etienne Dailly tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles de la proposition de loi (p. 3310).

FRANCOU (M. JEAN) [Bouches-du-Rhône].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la conservation des ressources biologiques de la mer au large du département de la Guyane [26 juin 1972] (n° 304).

Question orale :

M. Jean Francou demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* de bien vouloir faire le bilan de la préparation des athlètes français aux prochains Jeux olympiques de Munich [1er juin 1972] (n° 1239). — Réponse [20 juin 1972] (p. 1012).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1239** (*cf. supra*) [20 juin 1972] (p. 1012). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la conservation des ressources biologiques de la mer au large du département de la Guyane** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1280, 1281). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant statut général des militaires** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1320). — Est entendu, en remplacement de M. Roger Poudonson, au cours du débat sur la question orale de ce dernier ayant trait à la **politique sportive du Gouvernement** [24 octobre 1972] (p. 1817 à 1820). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le sport à l'école (formation des maîtres d'éducation physique et sportive, rénovation des installations sportives vétustes), sur l'allégement des programmes et sur son corollaire, la réforme du calendrier scolaire (p. 2303, 2304). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le sport scolaire dans le premier degré, sur l'insuffisance des

crédits d'équipement, sur la situation de l'A. S. S. U. (association sportive scolaire et universitaire) et sur les loisirs socio-éducatifs (p. 2357, 2358). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — TRANSPORTS : III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la construction aéronautique : le *Concorde*, l'*Airbus* et les hélicoptères de la société Aérospatiale (p. 2626). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (suite) : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'inquiétude des élus et des populations riveraines de la Méditerranée et de l'étang de Berre face à la menace de diverses pollutions, conséquences de l'industrialisation du golfe de Fos (p. 2891, 2892 ; p. 2893).

FREVILLE (M. HENRI) [Ille-et-Vilaine].

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 *ter* (nouveau) : observations sur le rôle du président du conseil régional (p. 645). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Charles Durand relative aux **frais de fonctionnement des C. E. G. et des C. E. S.** [20 juin 1972] (p. 1033). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1219 à 1221).

FREY (M. ROGER), **ministre d'Etat chargé des réformes administratives** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 552 à 556 ; 562). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion générale (p. 596 à 599). — Son refus de s'associer à la question préalable opposée par M. Edouard Le Bellegou au passage à la discussion des articles (p. 603). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Eberhard, de M. André Mignot et de M. Jacques Pelletier tendant tous les trois à proposer une nouvelle rédaction de la première phrase du premier alinéa de cet article en vue de décider que les régions seront des « collectivités territoriales » et non pas un simple « établissement public »* (p. 605) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à rédiger comme suit la première phrase du premier alinéa de cet article : « Il est créé dans chaque circonscription d'action régionale, qui prend le nom de région, un établissement public doté de l'autonomie financière »*, (p. 606) ; *amendement de M. Pierre Jourdan tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « un établissement public », à ajouter le mot : « territorial »* (p. 607) ; *amendements de M. Gustave Héon, de M. Jean Cauchon et de M. Adolphe Chauvin, tendant tous les trois à proposer une nouvelle rédaction de l'article pour ce qui concerne de préciser dans quelles conditions les limites territoriales des régions pourront être modifiées* (p. 609) ; *amendements de M. Jacques Eberhard et de M. Marcel Champeix tendant tous les deux à préciser que la modification des limites de la région se fera par la loi* (p. 611). Art. 2 : *amendements de M. Jacques Pelletier, de M. Jacques Eberhard, de M. Pierre Schiélé et de M. Adolphe Chauvin tendant tous les quatre à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui énumère les organismes qui concourent à l'administration de la région* (p. 612, 613) ; *sous-amendement de M. Francis Palmero, soutenu par M. Poudonson, tendant à remplacer, dans le texte de l'amendement de M. Pierre Schiélé, les mots : « préfet de région », par les mots : « commissaire de région »* (p. 614) ; Après l'art. 2 : *amendement de M. Jacques Eberhard tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de limiter autant que faire se peut le rôle du préfet de région* (ibid.) ; *amendement de M. Michel Darras tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le conseil régional fixe le nom de la région, après avis concordants des conseils généraux des départements qui en font partie »* (p. 615) ; Art. 3 : *première partie de l'amendement de M. Pierre Schiélé amendements de M. Jean Filippi et de M. René Monory tendant à proposer une nouvelle rédaction pour la disposition de cet article qui concerne la mission dévolue à la région* (p. 617) ; *deuxième partie de l'amendement de M. Pierre Schiélé relative à la nomenclature des attributions de la région immédiatement réalisables et amendement de M. Francis Palmero, soutenu par M. Roger Poudonson, tendant à ajouter une compétence à la région dans le domaine du classement de routes nationales dans la voirie départementale* (p. 618) ; répond à M. Adolphe Chauvin (p. 620) ; *son sous-amendement tendant à rétablir, dans le paragraphe 5° de l'amendement de M. Pierre Schiélé, après les mots : « toutes attributions... », les mots : « autres que des tâches de gestion... »* (ibid.) ; *amendement de M. Marcel Martin tendant à supprimer le paragraphe 7° de cet article ex-troisième partie de l'amendement de M. Pierre Schiélé relatif au transfert généralisé ou partiel d'une attribution de l'Etat à l'établissement public, soit par la loi, soit par décrets en Conseil d'Etat* (p. 622) ; *amendement de M. Jacques Eberhard tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas qui visent à demander le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi qui fixera les compétences d'intérêt régional transférées* (p. 623) ; *amendements de M. Jean Filippi et de M. André Mignot tendant tous les deux à compléter cet article par une disposition stipulant que : à transfert de compétence, transfert des ressources équivalentes* (p. 624). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 7 : *amendements de M. Marcel Champeix et de M. Pierre Schiélé tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui délimite le domaine des attributions du conseil régional* (p. 639) ; Art. 8 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Le conseil régional donne son avis, au moins une fois par an, sur les conditions d'utilisation des crédits... »* (p. 641) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le conseil régional est consulté une seconde fois si le préfet de région n'estime pas possible de suivre le premier avis exprimé »* (ibid.) ; Art. 8 *bis* : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour faire obligation au Gouvernement de tenir informé le Parlement du rapport annuel, établi par le préfet de région, de l'exécution du plan et de l'utilisation des crédits avec les observations du conseil général* (p. 642) ; Art. 8 *ter* (nouveau) : *amendements de M. Pierre Schiélé, de M. Marcel Champeix et de M. Francis Palmero, soutenu par M. Roger Poudonson tendant tous les trois, après l'article 8 bis, à insérer un article additionnel ayant trait aux structures internes du conseil régional* (règlement intérieur, élection et composition du bureau) (p. 643, 644) ; Après l'art. 3 (*suite*) : *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 3 bis *ainsi rédigé : « Deux ou plusieurs établissements publics peuvent conclure des accords pour l'étude et la réalisation d'équipements intéressant leurs régions ou pour la création d'institutions d'utilité commune dans les conditions prévues à l'article* 3 » (p. 646) ; Art. 7 (*suite*) : reprise des *amendements de M. Pierre Schiélé et de M. Marcel Champeix précédemment déposés sur la rédaction de l'article et amendement de M. Jean-François Pintat tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa relatif aux possibilités de transfert de crédit accordées aux conseils régionaux* (p. 647) ; Article additionnel 8 *ter* (*suite*) : *amendement rectifié de M. Pierre Schiélé pour cet article additionnel relatif aux structures internes du conseil régional* (p. 648) ; répond à M. Etienne Dailly et à M. Léon Jozeau-Marigné (p. 649) ; Art. 9 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à stipuler que le conseil régional peut déléguer ses pouvoirs « à son bureau ou à une commission régionale » (et non « à une ou plusieurs de ses commissions »)* (p. 651) ; Art. 10 : *amendements de M. Jacques Eberhard et de M. Pierre Schiélé tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition du « comité économique et social »* (p. 653) ; Art. 11 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, au début de cet article, à remplacer les mots : « Le comité économique, social, culturel et familial... », par les mots : « Le comité économique et social... »* (p. 654) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les consultations prévues au présent article sont préalables aux délibérations prises ou aux avis donnés par le conseil régional »* (ibid.) ; Art. 12 : *amendements de M. Jean Filippi et de M. Pierre Schiélé tendant tous les deux à modifier la rédaction du premier alinéa de cet article relatif à la collaboration entre le conseil régional et le comité économique et social* (p. 656) ; *amendement de M. Adolphe Chauvin tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui confie au décret en Conseil d'Etat le soin de régler le problème des autres formes de cette collaboration* (p. 657) ; Art. 13 : *amendement de M. Jean Filippi tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui refuse la création de services régionaux pour aider le préfet de région* (p. 658) ; *amendements de M. Pierre Schiélé et de M. Adolphe Chauvin tendant tous les deux à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa ainsi rédigée : « Il n'est pas créé, à cette fin, de services de la région »* (p. 659) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter* in fine *cet article par l'alinéa suivant : « Le préfet de région ne peut exercer ses fonctions simultanément avec celles de préfet d'un département »* (p. 660) ; Art. 14 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une rédaction différente pour le paragraphe I de cet article qui mentionne les ressources dont peut bénéficier la région*

au lieu et place de l'Etat (p. 661) ; Article additionnel : *amendement de M. Henri Caillavet tendant, après l'article* 16, *à insérer un nouvel article ainsi conçu : « Il est créé, afin d'éviter des disparités entre les régions, un fonds national de péréquation »* (p. 671) ; Art. 4 : *amendement de M. Jacques Eberhard tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour la fixation du mode d'élection des membres du conseil régional* (p. 673) ; *amendements de M. Jacques Eberhard, de M. André Mignot et de M. Henri Caillavet tendant tous les trois à supprimer l'alinéa* 1° *du paragraphe I de cet article en vue d'interdire la présence des députés et des sénateurs dans la composition du conseil régional* (p. 674) ; répond à M. Adolphe Chauvin (p. 675) ; *amendement et sous-amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet, soutenus par M. Pierre Garet, aux alinéas* 1° *et* 2° *du paragraphe I de cet article tendant à plafonner à* 40 *p.* 100 *la représentation parlementaire et à élargir à* 40 *p.* 100 *la représentation des conseillers généraux au conseil régional* (ibid.) ; *amendement de M. Jacques Henriet, soutenu par M. Pierre Garet, tendant à compléter l'alinéa* 1° *du paragraphe I par des dispositions permettant aux parlementaires de se faire représenter par leur suppléant* (p. 676) ; *amendements de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les alinéas* 2° *et* 3° *du paragraphe I et pour le paragraphe II de cet article qui traitent de la représentation des collectivités locales au sein du conseil régional* (p. 676, 677) ; *amendement de M. Lucien Gautier au même alinéa* 3° *préconisant la représentation des « districts urbains groupant au moins* 30.000 *habitants »* (p. 678, 679) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter cet article par un paragraphe V ainsi rédigé : « V. — Les parlementaires ne peuvent faire partie de la commission mentionnée à l'article* 9 *ci-après »* (p. 679) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter cet article par un paragraphe VI ainsi rédigé : « VI. — La qualité de membre du Gouvernement est incompatible avec les fonctions de conseiller régional »* (p. 679, 680) ; Art. 17 : *amendements de M. Amédée Valeau, de M. Marcel Gargar et de M. Léopold Heder tendant tous les trois à ajouter un article additonnel ayant pour but de modifier le statut des départements d'outre-mer dans le cadre de la réforme régionale actuellement en discussion* (p. 684) ; Après l'art. 17 : *amendement de M. René Jager tendant à insérer un article additionnel ayant pour objectif de favoriser la concertation des conseils régionaux frontaliers avec les pays voisins* (p. 686) ; Art. 18 : *amendements de M. Jacques Duclos, de M. Jacques Carat et de M. André Mignot tendant tous les trois à proposer une nouvelle rédaction de cet article dans le but de rendre applicables les dispositions de la présente loi à la région parisienne* (p. 688) ; *amendement de M. Adolphe Chauvin tendant à compléter l'article par une disposition invitant le Gouvernement à déposer ultérieurement un projet de loi pour régler le problème de la région parisienne* (ibid.) ; répond à M. Etienne Dailly et à M. Adolphe Chauvin (p. 689) ; se félicite de la tenue du débat et rend hommage aux travaux de la commission des lois (p. 691) ; INTITULÉ : *amendement de M. André Mignot proposant d'en modifier la rédaction* (p. 691, 692). — **Deuxième lecture** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1290, 1291). — Discussion des articles. — Art. 1er bis : *amendement de M. Michel Darras tendant à préciser, dans les premier et deuxième alinéas de cet article, que le nom d'une région pourra être modifié sans que ses limites territoriales le soient pour autant* (p. 1293, 1294) ; Art. 3 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à rédiger comme suit le début du paragraphe II de cet article : « II. — Deux ou plusieurs établissements publics régionaux peuvent conclure... »* (p. 1294) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, dans l'alinéa* 1° *du paragraphe III de cet article, à remplacer les mots : « ... décret en Conseil d'Etat ; », par les mots : « ... la loi ; »* (p. 1294, 1295) ; Art. 7 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une rédaction modulée du dernier alinéa de cet article relatif au domaine des activités du conseil régional* (p. 1295) ; Art. 8 bis : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif à la présentation au Parlement par le Gouvernement des rapports sur l'activité de la région* (p. 1296) ; répond à M. Pierre Marcilhacy (*ibid.*) ; Art. 8 ter : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à reprendre intégralement pour cet article le texte voté en première lecture par le Sénat (règlement intérieur du conseil régional)* (ibid.) ; Art. 14 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa qui permettrait au district de la région parisienne de bénéficier de la taxe perçue sur les permis de conduire délivrés dans cette région* (p. 1298) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter in fine le même paragraphe I par un nouvel alinéa qui permettrait à la région de bénéficier d'autres impôts ou taxes que la taxe sur les permis de conduire* (p. 1299) ; Art. 15 : *amendement de M. Joseph Raybaud tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le troisième alinéa de cet article* (plafonnement partiel des ressources fiscales dont pourront bénéficier les régions au cours du premier exercice et au cours des exercices suivants et création d'une information financière annuelle sur les régions dont pourra disposer le Parlement) (p. 1300) ; Art. 16 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa complétant l'énumération des autres ressources dont la région bénéficie* (p. 1301) ; *amendement de M. André Mignot tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa complétant également l'énumération des autres ressources dont la région bénéficie* (p. 1301, 1302) ; répond à M. Geoffroy de Montalembert (p. 1302). — **Commission mixte paritaire** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1380).

G

GALLEY (M. ROBERT), **ministre des postes et télécommunications** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Adolphe Chauvin sur le **financement privé des installations téléphoniques** [6 juin 1972] (p. 757, 758).

Ministre des transports (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. Serge Boucheny concernant les **travaux envisagés par la R. A. T. P. et la fixation des tarifs** [17 octobre 1972] (p. 1765 ; 1766) ; à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative aux **modalités de construction de la branche Est du réseau express régional (R. E. R.)** (p. 1766 ; 1768). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations caractérisées par l'évocation des deux grands problèmes nationaux d'actualité : celui des transports collectifs urbains confrontés aux difficultés résultant du développement de l'urbanisation et de l'accroissement de la circulation automobile et celui de la S. N. C. F. confrontée à la concurrence du transport routier (p. 2603 à 2606 ; 2607) ; répond aux différents orateurs intervenus sur les principaux points suivants : les tarifs, le financement des mesures nouvelles, les subventions versées par l'Etat, le problème de la T. V. A., la situation des cheminots (p. 2611 à 2614). — Examen des crédits. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire le crédit de ce titre de* 147.000.000 *francs* (p. 2614). — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur trois thèmes essentiels : le développement du trafic aérien et la situation des compagnies aériennes, les aéroports et leur environnement, les perspectives des programmes de constructions aéronautiques français, principalement le *Concorde*, *l'Airbus* et le *Mercure* (p. 2621 à 2625) ; répond à M. Jacques Henriet, à M. Jean Francou et à M. André Aubry (p. 2628 à 2630). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — IV. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes de la pêche, sur la construction navale, sur les problèmes de la flotte de commerce, enfin sur le souhait exprimé par les différents orateurs d'une amélioration du régime spécial de retraites des gens de mer (p. 2928 à 2931) ; répond à M. Jean Bardol, rapporteur spécial (p. 2932). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la police des aérodromes, modifiant et complétant le code de l'aviation civile, première partie (législative)** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3077). — Discussion des articles. — Art. 1er. — *amendement de M. Jacques Soufflet tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour l'article* L. 213-2 *du code de l'aviation civile : « Art. L. 213-2. — La police des aérodromes et des installations aéronautiques, tels qu'ils sont définis à l'article précédent, est assurée... »* (p. 3078) ; Art. 2 : *amendement de M. Jean Colin tendant à supprimer l'alinéa* 2° *du texte présenté pour l'article* L. 282-1 *du code de l'aviation civile qui frappe de sanctions lourdes ceux qui auront « troublé par quelque moyen que ce soit, le fonctionnement des installations »* (p. 3080) ; *amendement de M. Jacques Soufflet tendant à supprimer, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 282-3 *du code de l'aviation civile*

(régularisation de la « fouille » sur les aéroports) *la référence aux articles* 20 *et* 21 *du code de procédure pénale* (ibid.) ; *amendement de M. Jacques Soufflet tendant à ajouter, après le mot « encombre », le membre de phrase : « pour quelque cause que ce soit », au début du texte présenté pour l'article* L. 282-9 *du code de l'aviation civile ainsi rédigé : « L'enlèvement d'un aéronef qui encombre une piste, ... »* (p. 3081). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la compétence territoriale du ministère public et des juridictions répressives sur certains aérodromes** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3082).

GARET (M. PIERRE) [Somme].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à la diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Décédé le 10 décembre 1972. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [19 décembre 1972] (p. 3227, 3228).

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires [27 avril 1972] (n° 172).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant abrogation de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960 [26 octobre 1972] (n° 47).

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (justice), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 71. — Tome II).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 356 à 359). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article* 463 *du code de l'administration communale afin de revenir à la législation actuelle qui érige en service public communal le service extérieur des pompes funèbres et à établir la possibilité de gérer celui-ci en concession pour une durée ne dépassant pas six ans sans tacite reconduction* (p. 363) ; *amendement de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à compléter le texte proposé pour l'article* 463 *du code de l'administration communale par un nouvel alinéa qui vise à respecter le pouvoir des municipalités tout en assurant la protection des intérêts des familles* (p. 364) ; *sous-amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à reprendre pour le premier alinéa de son amendement les dispositions énumératives de l'organisation du convoi funéraire, telles qu'elles figurent à l'ancien article* 463 *du code de l'administration communale* (ibid.) ; *sous-amendement de M. Henri Caillavet tendant à porter la durée de la concession à « neuf ans »* (ibid.) ; Art. 1er *bis* : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article* 466 *du code de l'administration communale est ainsi modifié : « Art.* 466. — *Un décret en conseil d'Etat détermine les conditions d'application de la présente section, et notamment de l'article* 463. » (ibid.) ; Art. 4 : répond à M. Henri Caillavet (p. 365) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article* 461 *du code de l'administration communale relatif à la création et à la gestion des chambres funéraires* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à insérer, dans le code de l'administration communale, un article* 461 bis *relatif à l'admission dans une chambre funéraire étant précisé que, si c'est l'autorité compétente qui décide, elle le fait « dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. Jacques Eberhard tendant à supprimer, dans le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* 469 *du code de l'administration communale, les mots : « conclus contre rémunération », de manière à étendre l'interdiction de fournir des renseignements sur les décès en toutes circonstances* (p. 366) ; *son amendement rédactionnel tendant à supprimer le troisième alinéa du même article* 469 (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article* 471 *du code de l'administration communale qui édicte les peines en cas d'infraction aux dispositions des articles* 467, 468 *et* 469 (p. 366, 367) ; Art. 6 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui vise à donner un effet rétroactif à la présente loi* (p. 367) ; Art. 7 : *son amendement tendant à supprimer cet article* (fixation par décrets en Conseil d'Etat des conditions d'application de la présente loi) (ibid.). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : soutient l'*amendement et le sous-amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet aux alinéas* 1° *et* 2° *du paragraphe I de cet article tendant à plafonner à* 40 *p.* 100 *la représentation parlementaire et à élargir à* 40 *p.* 100 *la représentation des conseillers généraux au conseil régional* (p. 675) ; les retire (ibid.) ; soutient l'*amendement de M. Jacques Henriet tendant à compléter l'alinéa* 1° *du paragraphe I par des dispositions permettant aux parlementaires de se faire représenter par leur suppléant* (ibid.) ; le retire (p. 676). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** (urgence déclarée) [13 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 : *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe II ainsi conçu : « II. — Le troisième alinéa de l'article* 6 *de la loi n° 67-3 du* 3 *janvier* 1967, *tel qu'il a été modifié par l'article* 44-1 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *est ainsi modifié : Le contrat de vente d'immeuble à construire conclu par un organisme d'H. L. M., par une société civile immobilière constituée entre deux ou plusieurs organismes d'H. L. M., ou par une société d'économie mixte dont le capital appartient pour plus de la moitié à une personne de droit public, peut... »* (p. 934). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux pénalités applicables en cas d'infractions au droit du travail** [20 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1041). — Discussion des articles. — Art. 10 : *amendement de M. André Méric tendant, à la fin du texte présenté pour le premier alinéa de l'article* 170 *du livre II du code du travail, à supprimer les mots : « ..., ou de l'une de ces deux peines seulement. »* (p. 1046) ; Art. 20 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article* 54 *du livre III du code du travail est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :* Art. 54. — *Sera puni d'une amende de* 2.000 *francs à* 5.000 *francs quiconque aura commis une infraction aux dispositions de l'article* 1er *du présent livre ou qui aura fait de fausses déclarations relatives aux statuts et aux noms et qualités des directeurs ou administrateurs ; la dissolution du syndicat ou de l'union des syndicats peut, en outre, être prononcée à la diligence du procureur de la République. »* (p. 1055) ; Art. 21 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour les trois premiers alinéas de l'article* 55 *du livre III du code du travail qui sanctionne les infractions commises par les chefs d'établissement, directeurs ou gérants* (ibid.) ; Après l'article 39 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Sont abrogés l'article* 24 *de l'ordonnance du* 22 *février* 1945 *instituant des comités d'entreprise, l'article* 18 *de la loi* 16 *avril* 1946 *fixant statut des délégués du personnel dans les entreprises, l'article* 15 *de la loi du* 27 *décembre* 1968 *relative à l'exercice du droit syndical dans les entreprises, ainsi que les trois premiers alinéas de l'article* 55 *du livre III du code du travail. »* (p. 1060) ; le retire (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [5 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article de telle sorte que les délits énumérés à l'article* 398 *du code de procédure pénale soient dorénavant jugés par un seul magistrat* (p. 1687) ; le retire (*ibid.*). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant abrogation de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1995, 1996).

GARGAR (M. MARCEL) [Guadeloupe].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à abroger l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960 relative au rappel d'office par le ministre dont ils dépendent, des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires constituant les départements d'outre-mer [15 juin 1972] (n° 278).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 572, 573). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *son amendement tendant, après l'article premier, à insérer un article additionnel* 1er bis *(nouveau) ainsi rédigé : « La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont érigées en collectivités nouvelles (art. 72 de la Constitution). Les peuples de ces différents territoires sont appelés, dans un délai de quatre mois, à élire au suffrage universel, à la proportionnelle et avec le droit de vote à partir de dix-huit ans, une assemblée ayant pour but l'élaboration d'un nouveau statut. »* (p. 682, 683) ; répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives (p. 685). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires** [13 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter le second alinéa du paragraphe 2° du texte présenté pour l'article 36 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 par la disposition suivante : « Les fonctionnaires susvisés bénéficient des dispositions du régime général de sécurité sociale concernant les cas de maladie énumérés par le décret n° 69-133 du 6 février 1969. »* (p. 918) ; Art. 2 : *son amendement tendant à compléter cet article* in fine *par un alinéa ainsi rédigé : « Les fonctionnaires atteints depuis cinq ans et antérieurement à la parution de la présente loi, d'affections visées par le présent texte, bénéficient des dispositions du régime amélioré. »* (p. 919). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la lutte contre le racisme** [22 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1177, 1178). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant abrogation de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1996 à 1999). — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, tous les fonctionnaires frappés par l'ordonnance susvisée et sanctionnés de ce fait seront réintégrés dans le cadre de la fonction publique avec affectation dans leur ancienne résidence et sans qu'ils subissent de préjudice de carrière. »* (p. 2000, 2001). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Léopold Heder sur **le refus de convocation du conseil général de la Guyane par le préfet** [14 novembre 1972] (p. 2058, 2059 ; 2061). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explication de vote sur *l'amendement de M. Guy Schmaus tendant à réduire les crédits de ce titre de* 7.000.000 *francs* (p. 2367). — Services du Premier ministre : VII, *a*). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le déséquilibre des structures de la production intérieure, sur le tourisme, sur le salaire minimum interprofessionnel de croissance, sur l'allocation-logement, sur le chômage grandissant, sur la situation des fonctionnaires (p. 2380 à 2382). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Discussion générale. — Observation sur l'extension de l'allocation-logement au bénéfice des travailleurs des départements d'outre-mer (p. 2730). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le comportement du corps préfectoral dans l'administration du département de la Guadeloupe (p. 2792, 2793 ; 2806). — Intervient dans la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, **garantissant aux travailleurs salariés une rémunération mensuelle minimale** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3032). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à instituer des commissions de contrôle des opérations de vote et à modifier certaines dispositions du code électoral spéciales aux départements d'outre-mer** [19 décembre 1972]. — Discusion générale (p. 3275, 3276, 3277). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à remplacer le texte de cet article par les dispositions suivantes : « Les dispositions de la présente proposition de loi sont applicables aux départements d'outre-mer. Les articles L. 329, L. 331, L. 333 et les règles d'administration publiques y afférentes sont abrogés. »* (p. 3278, 3279).

GAUDON (M. ROGER) [Val-de-Marne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots : « victimes de la déportation du travail », et à modifier, en conséquence, le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre [10 mars 1972. — *J. O.* Lois et Décrets du 11 mars 1972. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971] et [4 avril 1972] (n° 155).

Proposition de loi tendant à instituer une aide aux commerçants âgés qui sont dans l'impossibilité de céder leur fonds de commerce [17 mars 1972. — *J. O.* Lois et Décrets du 19 mars 1972. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971] et [4 avril 1972] (n° 156).

Proposition de loi portant réforme des régimes d'assurance vieillesse des professions artisanales, industrielles et commerciales [27 avril 1972] (n° 173).

Questions orales avec débat :

M. Roger Gaudon attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la multitude de difficultés rencontrées par les petits commerçants et artisans actifs et retraités et sur leurs inquiétudes concernant plus particulièrement leur avenir, les prestations sociales (maladies, retraites) et la fiscalité. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux préoccupations de ces catégories sociales [17 février 1972. — *J. O.* du 22 février 1972] et [4 avril 1972] (n° 140). — Discussion [2 mai 1972] (p. 273 à 280).

M. Roger Gaudon demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des services de l'information :* 1° s'il est exact que les crédits afférents à la réforme de la catégorie B seront imputés jusqu'en 1976 sur les crédits généraux affectés aux rémunérations des fonctionnaires, comme cela a été le cas pour la réforme des catégories C et D ; 2° s'il est exact que toute réforme de catégorie s'élabore en tenant compte des situations de carrière des catégories voisines, assurant ainsi des interdépendances étroites au sein de la fonction publique ; 3° si les questions précédentes reçoivent une réponse affirmative, quelle justification il peut donner à sa décision d'exclure la C.G.T. des discussions sur la catégorie B sous le prétexte que cette organisation n'a pas signé l'accord salarial relatif à la seule année 1972 ; 4° si des mesures concernant la catégorie B rejetées par les organisations C.G.T., C.F.D.T., F.O. qui représentent la quasi-totalité des personnels dans les administrations et services autres que l'éducation nationale peuvent être considérées par lui comme une réforme négociée de façon satisfaisante et conforme à l'idée qu'il convient de se faire de la concertation ; 5° s'il lui serait possible d'indiquer le nombre exact de non-titulaires (auxiliaires, vacataires, contractuels et non-titulaires de tous niveaux) actuellement en service dans la fonction publique sur des emplois permanents et rémunérés sur tous crédits (personnel, matériel, etc.) et quelles sont les garanties dont bénéficient ces agents ; 6° pour quelles raisons il oppose le silence à une demande d'audience formulée le 17 juillet 1972 par la C.G.T. et la C.F.D.T. qui souhaitent présenter leurs revendications en matière de retraites dont l'examen ne peut valablement se réaliser au cours des discussions salariales annuelles et dont la satisfaction appelle, après étude, des décisions d'ordre législatif et réglementaire [28 novembre 1972] (n° 42).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **situation des commerçants et artisans** [2 mai 1972] (p. 275 à 278 ; 280). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 819 à 821). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter cet article par un paragraphe IV visant à insérer, dans le code de la sécurité sociale, un article* L. 647-1 *qui assujettirait les présidents directeurs généraux des sociétés au régime des assurances des commerçants et artisans* (p. 825) ; Art. 3 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 663-2 *du code de la sécurité sociale qui détermine le revenu servant de base au calcul de la pension* (fixation à 75 p. 100 du salaire minimum interprofessionnel de croissance avec réversibilité sur le conjoint au taux de 50 p. 100) (p. 826) ; retire *son amendement au texte présenté pour l'article* L. 663-7 *du code de la sécurité sociale relatif au taux des cotisations à verser par les assurés* (p. 830) ; Art. 10 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du texte modificatif proposé pour l'avant-dernier alinéa de l'article* 33 *de l'ordonnance n°* 67-828 *du* 23 *janvier* 1967 : « *Son taux* [de la contribution sociale de solidarité] *est fixé à* 0,1 *p.* 100 *du chiffre d'affaires défini à l'article* 34. » (p. 838) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 844). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972] (p. 882). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 : soutient *l'amendement de M. Guy Schmaus tendant, à la fin de cet article, après les mots :* « *... personne physique...* », *à ajouter les mots :* « *ou morale* » (p. 1398) ; Art. 11 : soutient *l'amendement de M. Guy Schmaus tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui concerne l'obligation de la continuité du service des émissions en cas d'arrêt concerté du travail* (p. 1404). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant amnistie de certaines infractions** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1866 à 1868). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Léopold Heder sur le **refus de convocation du conseil général de la Guyane par le préfet** [14 novembre 1972] (p. 2059 ; 2061, 2062). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2152). — **Suite de la discussion** [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 13 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de majorer la patente pour les sociétés exploitant plus de cinq établissements de vente et pour les magasins à grande surface* (p. 2189, 2190, 2191). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1972]). — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la mainmise du capital privé sur les télécommunications, sur la rentabilité du service public et sur la situation du personnel au regard de l'automatisation (p. 2267, 2268) ; répond à M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications (p. 2274). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le contentieux du monde combattant (p. 2329, 2330) ; répond à M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre (p. 2337). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — TRANSPORTS : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur certains aspects de la politique de la S. N. C. F. caractérisés par l'autonomie de gestion, les tarifs, la situation des cheminots (p. 2610, 2611). — ÉCONOMIE ET FINANCES : I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des retraités de la fonction publique et de leurs ayants cause pour lesquels aucune norme nouvelle n'est prévue (p. 2633). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]). — COMMERCE ET ARTISANAT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité d'alléger la charge fiscale et de promouvoir une politique de protection sociale des petits commerçants et artisans face à la concurrence de plus en plus menaçante des magasins à grandes surfaces (p. 2901, 2902 ; 2904). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à instituer des commissions de contrôle des opérations de vote et à modifier certaines dispositions du code électoral spéciales aux départements d'outre-mer** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3275 ; 3277). — Discussion des articles. — Art. 1er : soutient *l'amendement de M. Jacques Duclos, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* L. 85-1 *du code électoral :* « *La commission, obligatoirement présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire, sera composée de délégués choisis dans les conseils municipaux par le conseil général et d'un ou plusieurs membres de l'assemblée départementale.* » (p. 3278).

GAUTHIER (M. ABEL) [Puy-de-Dôme].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

GAUTIER (M. LUCIEN) [Maine-et-Loire].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [17 octobre 1972].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (tourisme) sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome IX).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement, au paragraphe I de cet article, tendant :* a) *entre le troisième et le quatrième alinéa du* 3°, *à insérer un alinéa nouveau ainsi conçu :* « — *les districts groupant* 30.000 *habitants au moins ont chacun un représentant ;* » ; b) *à modifier en conséquence la rédaction du premier alinéa de ce même* 3° (p. 678) ; le retire (p. 679). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le développement du téléphone dans les campagnes (p. 2262, 2263). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les résultats de la saison touristique, sur les moyens d'accueil et d'équipement, sur les problèmes soulevés chaque année par le développement du tourisme social et l'étalement des vacances (p. 2370, 2371).

GENTON (M. JACQUES) [Cher].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les dispositions de la loi du 13 juillet 1930 relatives à la durée et à la réalisation des contrats d'assurances [8 juin 1972] (n° 244).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance [29 juin 1972] (n° 352).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi relatif aux élections cantonales [9 novembre 1972] (n° 55).

Question orale :

M. Jacques Genton expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* son inquiétude quant au projet de décret fixant la liste des départements dans lesquels s'appliquera la dotation destinée à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Décidée lors de la conférence annuelle de l'agriculture, l'institution de cette dotation d'un montant de 25.000 francs aurait été primitivement envisagée pour la moitié seulement des départements français. A la suite de négociations engagées au niveau du cabinet du ministre de l'agriculture et du développement rural, une nouvelle liste des départements concernés aurait été alors arrêtée sous réserve des modifications qui peuvent encore intervenir avant la publication du décret. Il ressort des informations publiées dans la presse que cette subvention serait accordée sur la totalité du territoire de 27 départements. Dans 17 autres départements, la subvention ne s'appliquerait que partiellement dans les communes situées en zone de montagne. Au total, ce serait donc 44 départements (27 totalement et 17 partiellement) qui seraient concernés par cette mesure. M. le ministre de l'agriculture et du développement rural a annoncé que 50 millions de francs étaient prévus au budget de 1973 pour le financement de cette dotation à l'installation dont bénéficieraient 2.000 jeunes agriculteurs présentant certaines garanties de diplômes et de compétence. Parmi les 17 départements dont une partie seulement du territoire bénéficierait de cette mesure au titre des communes ou fraction de communes situées dans des zones de montagne, se trouvent 4 départements (la Dordogne, le Gers, l'Indre et les Landes) qui n'étaient pas classés auparavant en zone de montagne. Estimant que les départements ayant des zones en difficultés comme le département du Cher pour les régions de La Marche, du Boischaut et du Pays-Fort, devraient logiquement bénéficier de cette mesure au même titre que le département de l'Indre, limitrophe du département du Cher, il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître s'il ne pense pas que la présente mesure devrait être étendue à ces zones en difficulté et plus particulièrement aux cantons intéressés du département du Cher [15 novembre 1972] (n° 1298). — Réforme [19 décembre 1972] (p. 3224 à 3227).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 573 à 575). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur *le paragraphe 4° de l'amendement de M. Pierre Schiélé relatif au rôle de la région dans la réalisation d'équipements collectifs* (p. 619). — Suite et fin de la discussion [1er juin 1972]. — Art. 10 : observations sur la composition du « comité économique et social » (p. 653). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée générale, **modifiant les dispositions de la loi du 13 juillet 1930 relatives à la durée et à la résiliation des contrats d'assurances** [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 939 à 942). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer que la résiliation du contrat se fasse « tous les cinq ans » (et non « tous les six ans ») pour ce qui est des assurances accidents, invalidité et maladie* (p. 942) ; Art. additionnel : *son amendement tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel 1er bis* nouveau *ainsi conçu : « Le troisième alinéa de l'article 5 du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance est rédigé comme suit : La durée du contrat d'assurance doit être rappelée par une mention en caractères très apparents figurant juste au-dessus de la signature du souscripteur. A défaut de cette mention, le souscripteur aura la possibilité, nonobstant toute clause contraire, de résilier le contrat chaque année, à la date anniversaire de sa prise d'effet, moyennant préavis d'un mois au moins. »* (p. 942 ; 943) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui détermine les modalités de résiliation du contrat d'assurance sous certaines conditions particulières explicitées dans ledit article* (p. 943) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions qui précèdent sont applicables aux contrats souscrits antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi. Toutefois, le délai à l'expiration duquel l'assuré pourra exercer son droit de résiliation annuel sera celui fixé par la convention sans pouvoir excéder six ans à compter de la souscription du contrat. Ces dispositions ne sont pas applicables aux assurances visées au cinquième alinéa de l'article 5 modifié de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance. »* (p. 944) ; Art. 3 *bis* nouveau : *son amendement, tendant, après l'article 3, à insérer cet article additionnel se proposant de modifier le deuxième alinéa de l'article 27 de la loi du 13 juillet 1930 relatif à l'interruption de la prescription biennale* (ibid.) ; INTITULÉ : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi :* « **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance.** » (ibid). — Explication de vote, **en deuxième lecture,** sur l'ensemble du **projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972] (p. 1303). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1380). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel 3 ainsi conçu : « Indépendamment de ce qui est prévu à l'article premier de la présente loi, Electricité de France peut être autorisée à participer, aux conditions fixées dans leurs statuts, à des entreprises communes créées en vertu des dispositions du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la réalisation d'ouvrages de technologie nucléaire avancée dans les domaines de l'électricité. »* (p. 1861 ; 1862). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi relatif aux élections cantonales** [15 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2070, 2071). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le problème des rapatriés chez lesquels règne un malaise devant les lenteurs de l'administration à liquider les dossiers d'indemnisation (p. 2787, 2788). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 12 *bis* : soutient *l'amendement de M. Martial Brousse tendant à insérer un article additionnel visant à compléter l'alinéa 1 du paragraphe II de l'article 9 de la loi de finances pour 1971 par des dispositions qui permettraient, aux entreprises agricoles assujetties à l'imposition au bénéfice réel, de constituer une provision, pour acquisition de biens non amortissables, déductible dans la limite de 25 p. 100 du bénéfice net d'exploitation* (p. 3163) ; le retire (p. 3164). — Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural, à sa **question orale n° 1298** (*cf. supra*) [19 décembre 1972] (p. 3226).

GEOFFROY (M. JEAN) [Vaucluse].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant modification des articles 144 du code pénal et L. 28 du code des postes et télécommunications [16 mai 1972] (n° 200).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet tendant à modifier certaines dispositions du titre VI du livre premier du code civil concernant le divorce [12 octobre 1972] (n° 12).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles [19 octobre 1972] (n° 29).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [9 novembre 1972] (n° 54).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles [14 décembre 1972] (n° 147).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [19 décembre 1972] (n° 172).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **prorogeant les pouvoirs de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 354). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification des articles 144 du code pénal et L. 28 du code des postes et télécommunications** [18 mai 1972]. — Discussion générale (p. 424). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **portant traitement particulier pour l'acquisition de la nationalité française de certaines catégories de personnes proches de la France par l'histoire et la langue** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1285 ; 1286). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1872, 1873). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *son amendement tendant à supprimer le début du dernier alinéa du texte présenté pour l'article* 2 *de la loi n°* 66-879 *du* 29 *novembre* 1966, *ainsi rédigé : « Sauf dispositions contraires du règlement d'administration publique particulier à chaque profession,... »* (p. 1873) ; Art. 3 : *son amendement tendant à étendre aux sociétés civiles interprofessionnelles la portée de l'article* 5 *de la loi n°* 66-879 *du* 29 *novembre* 1966 (p. 1874) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 8 *de la loi n°* 66-879 *du* 29 *novembre* 1966 *qui vise à maintenir dans la raison sociale de la société le (ou les) nom d'anciens associés* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'alinéa premier de l'article* 24 *de la loi n°* 66-879 *du* 29 *novembre* 1966, *avant les mots : « ... des statuts... », à insérer les mots : « ..., à défaut,... »* (p. 1875) ; Après l'art. 10 : *amendement de M. Jacques Piot tendant à insérer un article additionnel visant à ajouter, dans la loi n°* 66-879 *du* 29 *novembre* 1966, *un nouvel article* 34-1 *ainsi rédigé :* « Art. 34-1. — *Les dispositions de l'article* 340 *du code de l'urbanisme ne sont pas applicables aux sociétés constituées en application de la présente loi.* » (ibid.) ; Art. additionnel 10 *bis* : *son amendement tendant, après l'article* 10, *à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa du III de l'article* 35 *de la loi n°* 66-879 *du* 29 *novembre* 1966 *est abrogé.* » (p. 1876) ; le rectifie *pour demander que le délai prévu par le deuxième alinéa du paragraphe III de l'article* 35 *de la loi n°* 66-879 *du* 29 *novembre* 1966 *soit porté de cinq à dix ans* (p. 1877). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi** de M. Henri Caillavet **tendant à modifier certaines dispositions du titre VI du livre Ier du code civil concernant le divorce** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1878). — Son refus de s'associer à la motion préjudicielle de MM. Paul Guillard, Pierre Bouneau, André Fosset et Jean-Louis Vigier tendant, en application de l'article 44, alinéa 4, du règlement du Sénat, à suspendre la discussion de la **proposition de loi** de M. Henri Caillavet **tendant à modifier certaines dispositions du titre VI du livre Ier du code civil concernant le divorce** [26 octobre 1972] (p. 1881, 1882). — Intervient, en tant que rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la suite de la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 10 *bis* (nouveau) : retire *son amendement tendant, après l'article* 10, *à insérer cet article nouveau ainsi rédigé : « Le délai prévu par le deuxième alinéa du III de l'article* 35 *de la loi n°* 66-879 *du* 29 *novembre* 1966 *est porté à dix ans.* » (p. 2082, 2083). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [16 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2083). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'article* 6 *du code de la nationalité française :* « Art. 6. — *Au sens du présent code, l'expression « en France » s'entend du territoire métropolitain, des départements et des territoires d'outre-mer.* » (p. 2085) ; *son amendement tendant à rétablir l'article* 8 *du code de la nationalité française dans la rédaction suivante :* « Art. 8. — *Il est tenu compte pour la détermination, à toute époque, du territoire français, des modifications résultant des actes de l'autorité publique française pris en application de la Constitution et des lois, ainsi que des traités internationaux survenus antérieurement.* » (p. 2086) ; Art. 2 : *son amendement rédactionnel tendant à rédiger comme suit le début de l'article* 19 *du code de la nationalité française :* « Art. 19. — *Toutefois, si un seul des parents...* » (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'article* 35 *du code de la nationalité française :* « Art. 35. — *L'adoption plénière confère à l'enfant la nationalité française selon les distinctions établies aux articles* 17 *et* 19, 23 *et* 24 *ci-dessus, si l'adoptant est français ou, dans le cas d'adoption par deux époux, si l'un d'eux est français.* » (p. 2086, 2087) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article* 39 *du code de la nationalité française :* « Art. 39. — *Le Gouvernement peut s'opposer par décret, à l'acquisition de la nationalité française, dans le délai d'un an, pour indignité, défaut de loyalisme ou défaut de stabilité de l'union conjugale.* » (p. 2087) ; *sous-amendement de M. René Pleven, ministre de la justice, tendant à substituer, dans le texte de son amendement, le mot « assimilation » au mot « loyalisme »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'article* 46 *du code de la nationalité française :* « Art. 46. — *Dans l'année*

précédant la majorité de l'intéressé, le Gouvernement peut, par décret, s'opposer à l'acquisition de la nationalité française pour indignité ou pour défaut d'assimilation. » (p. 2088) ; Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'article* 57 *du code de la nationalité française :* « Art. 57. — *Le Gouvernement peut, par décret, s'opposer à l'acquisition de la nationalité française dans un délai de six mois pour indignité ou pour défaut d'assimilation.* » (p. 2089) ; Art. 10 : *son amendement tendant à supprimer l'article* 64-1 *du code de la nationalité française ainsi rédigé :* « Art. 64-1. — *Le Gouvernement pourra, dans tous les cas, par décret en Conseil d'Etat, dispenser le requérant de la condition de stage.* » (p. 2090) ; Art. 11 : *son amendement d'harmonisation comme conséquence de l'abrogation des articles* 72 *à* 77 *du code de la nationalité française* (ibid.) ; Art. 14 : *son amendement tendant à modifier l'article* 81 *du code de la nationalité française de manière à supprimer l'incapacité électorale de l'étranger naturalisé* (ibid.) ; Art. 15 : observations sur le maintien de l'article 87 du code de la nationalité française relatif à la conservation de la nationalité française pour le Français, résidant à l'étranger, qui acquiert volontairement une nationalité étrangère (p. 2091) ; *son amendement rectifié tendant, après l'article* 97-4 *du code de la nationalité française, à ajouter un article nouveau ainsi conçu :* « Art. 97-4 *bis* (nouveau). — *Le Gouvernement peut, dans un délai de six mois, s'opposer, pour indignité, à la réintégration dans la nationalité française par déclaration.* » (p. 2092) ; Art. 17 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article* 106 *du code de la nationalité française :* « Art. 106. — *Lorsque le Gouvernement s'oppose, conformément aux articles* 39, 46, 57 *et* 97-4 bis *nouveau, à l'acquisition de la nationalité française, il est statué par décret pris après avis conforme du Conseil d'Etat.* » (p. 2092 ; 2093 ; 2094) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'article* 110 *du code de la nationalité française :* « Art. 110. — *La décision déclarant irrecevable une demande de naturalisation ou de réintégration par décret doit être motivée. La décision qui prononce le rejet d'une demande de naturalisation, de réintégration par décret ou d'autorisation de perdre la nationalité française n'exprime pas les motifs.* » (p. 2094) ; *son amendement tendant à rétablir les articles* 113 *et* 114 *du code de la nationalité française qui visent à frapper de peines correctionnelles certains agissements frauduleux commis en vue d'obtenir la naturalisation ou la réintégration* (p. 2095) ; Art. 23 : *son amendement de coordination à l'alinéa* 2° *de l'article* 158 *du code de la nationalité française* (p. 2096) ; Art. 27 : *son amendement tendant à rétablir cet article avec la rédaction suivante :* « *Les articles* 23 *et* 24 *du code de la nationalité française sont applicables à l'enfant né en France d'un parent né sur un territoire qui avait, au moment de la naissance de ce parent, le statut de colonie ou de territoire d'outre-mer de la République française.* » (ibid.) ; Art. 30 *bis* : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article :* « *Lorsque le mariage a été contracté avant l'entrée en vigueur de la présente loi, le conjoint d'une personne de nationalité française peut être naturalisé sans condition de stage.* » (p. 2097) ; Art. 32 (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article* 31, *à insérer un article additionnel qui permet d'harmoniser le texte du projet de loi en discussion avec les dispositions contenues dans la loi sur la francisation des noms* (ibid). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Explication de vote sur ce budget (p. 2761, 2762). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972] (p. 3243). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française.** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3280, 3281 ; 3282). — **Nouvelle lecture** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3324, 3325). — Discussion des articles. — Art. 27 *ter* : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article :* « *Pendant un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, pourront réclamer la nationalité française par déclaration, souscrite conformément aux articles* 101 *à* 103 *et* 160, *et dans les conditions prévues aux articles* 58 *et* 79 *du code de la nationalité, les personnes majeures nées dans un territoire d'outre-mer de la République française autre que ceux visés à l'article* 166 *dudit code, qui y résident habituellement depuis dix ans au moins.* » (p. 3326) ; Art. 33 : *son amendement tendant à supprimer les deux derniers alinéas de cet article relatifs à l'inscription sur les listes électorales pour l'année* 1973 *des personnes qui acquièrent la nationalité française en application de l'article* 27 ter (p. 3326, 3327).

GERMAIN (M. HUBERT), **ministre des postes et télécommunications** (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de Mme Catherine Lagatu relative au **logement des employés des postes et télécommunications dans la région parisienne** [3 octobre 1972] (p. 1661, 1662) ; à la question orale de M. Emile Durieux sur les **inconvénients résultant de certains câbles téléphoniques aériens** (p. 1663) ; à la question orale de M. Yvon Coudé du Foresto concernant les **attaques visant la gestion des services des télécommunications** (p. 1663, 1664 ; 1665). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes de personnel soulevés par la technicité croissante des télécommunications, sur la « crise du téléphone », sur le développement de l'automatisation dans les services postaux, sur la taxation envisagée des virements postaux, enfin sur les problèmes de rémunération et de réalisations sociales (p. 2254 à 2259) ; répond aux divers orateurs intervenus dans la discussion (p. 2270 à 2273 ; 2274). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Léon Jozeau-Marigné relative à **l'automatisation du réseau téléphonique** [19 décembre 1972] (p. 3215, 3216).

GIACOBBI (M. FRANÇOIS) [Corse].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Pierre-René Mathey, décédé [14 décembre 1972].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les parcs naturels régionaux et sur la situation de la fédération des parcs naturels (p. 2889, 2890).

GIRAUD (M. PIERRE) [Paris].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord relatif aux échanges avec les pays et territoires d'outre-mer portant sur les produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, fait à Bruxelles le 14 décembre 1970 [27 juin 1972] (n° 325).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la République française et le Royaume de Belgique, signée à Bruxelles le 24 février 1972 [9 novembre 1972] (n° 59).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie, signée à Paris le 20 janvier 1972, complétée par un protocole annexe [9 novembre 1972] (n° 61).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord de siège, signé à Paris le 12 mai 1972, entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) [19 décembre 1972] (n° 193).

Question orale :

M. Pierre Giraud demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui exposer les motifs qui ont conduit le Gouvernement français à émettre un vote surprenant sur la question relative au comportement du Gouvernement d'Israël dans les territoires qu'il administre à la commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (O. N. U.) le 22 mars 1972 [25 avril 1972] (n° 1214). — Réponse [9 mai 1972] (p. 324, 325).

Questions orales avec débat :

M. Pierre Giraud demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* quels enseignements il peut tirer des résultats obtenus par la représentation française aux récents Jeux olympiques d'hiver. En particulier, et sans porter la moindre critique sur les athlètes, il se demande s'il n'y a pas là une condamnation d'une certaine forme d'« amateurisme » dont la formule de « cirque blanc » semble être le résumé [14 février 1972. — *J. O.* du 22 février 1972] et [4 avril 1972] (n° 138). — Discussion [2 mai 1972] (p. 266 à 273).

M. Pierre Giraud, faisant état de la résolution adoptée le 12 juin 1972 à Stockholm, condamnant les essais nucléaires, résolution adoptée par 48 voix contre 2, dont la France, et 14 abstentions, demande à *M. le Premier ministre :* 1° s'il estime que l'attitude prise par la France sur cet important problème est de nature à conforter sa position sur le plan international et sur le plan européen, notamment après les récentes déclarations de M. le Président de la République ; 2° s'il pense que les déclarations faites après cette décision par le ministre délégué, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, qui représentait la France, sont particulièrement opportunes au moment même où il préconise l'intensification de la lutte contre la pollution [13 juin 1972] (n° 173). — Caduque le 5 juillet 1972. — Reprise par l'auteur [3 octobre 1972] (n° 24). — Retrait par son auteur [5 décembre 1972] (p. 2686).

M. Pierre Giraud signale à *M. le ministre des affaires étrangères* l'inquiétude qu'ont soulevée dans l'opinion publique les informations relatives aux négociations menées par le Premier ministre de Libye avec le Gouvernement français en matière d'armements. Il lui demande s'il est tenu compte des déclarations peu mesurées du gouvernement libyen quant au soutien apporté aux territoires palestiniens et au destin promis à l'Etat d'Israël [14 novembre 1972] (n° 40). — Retrait par son auteur [30 novembre 1972] (p. 2544).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative aux **jeux Olympiques d'hiver de Sapporo** [2 mai 1972] (p. 266, 267). — Est entendu lors de la réponse de M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères, à sa **question orale n° 1214** (cf. *supra* [9 mai 1972] (p. 324, 325). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **interdisant la mise au point, la fabrication, la détention, le stockage, l'acquisition et la cession d'armes biologiques ou à base de toxines** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 702). — Avant la discussion des articles : *son amendement tendant à ajouter au projet de loi un article additionnel ainsi conçu : « L'adoption du présent projet de loi sera complétée par l'adhésion de la France à la convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, conclue sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies* (p. 704) ; répond à M. Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale (p. 704, 705). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant statut général des militaires** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 707, 708). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, au troisième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... et à ceux qui accomplissent le service national... »* (p. 719) ; Art. 3 : *amendement de M. Pierre de Chevigny tendant, au deuxième alinéa de cet article, à substituer le mots « adapter » aux mots « déroger à »* (p. 721) ; Art. 6 : *son amendement tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article qui fait obligation aux militaires de solliciter une autorisation ministérielle pour traiter publiquement de problèmes militaires non couverts par le secret* (p. 722) ; Art. 7 : *son amendement tendant à remplacer les mots : « ..., pouvant nuire au moral ou à la discipline, ... » par les mots : « ..., contenant des articles injurieux ou diffamatoires envers l'armée ou incitant les militaires à l'indiscipline... »* (p. 722, 723) ; Art. 9 : *son premier amendement tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par des dispositions permettant de reconnaître aux militaires, pour lesquels toute activité à caractère syndical demeure interdite, le droit d'adhérer à des associations constituées dans le cadre de la loi du 1er juillet* 1901 (p. 724) ; *son amendement tendant à supprimer de cet article les dispositions intéressant les fonctions de responsabilité que peuvent être appelés à assumer les militaires dans les associations auxquelles ils ont adhéré* (p. 725) ; Art. 8 : *son amendement, au dernier alinéa de cet article, tendant à ce que l'interdiction ne soit valable que pour le mandat « parlementaire »* (p. 726) ; Art. 18 : *son amendement tendant à supprimer les mots : « ..., sous réserve des mesures d'adaptation nécessaires, ... » figurant dans le dernier alinéa du paragraphe II de cet article* (p. 728) ; le retire (p. 730) ; Art. 19 : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les militaires de carrière bénéficiaires de la sécurité sociale, en matière de cotisations et de prestations, ont un régime identique à celui dont bénéficient les fonctionnaires civils de l'Etat. »* (ibid.) ; Art. 24 : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les notes sont communiquées aux intéressés, au cours d'un entretien, par l'autorité chargée de la notation, dans des conditions qui sont fixées par décret. »* (p. 732) ; Art. 25 : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La communication de leur dossier* [aux militaires] *est de droit sur simple demande des intéressés en cas de sanction. »* (p. 733) ; le retire (p. 734) ; Art. 29 : *son amendement tendant à substituer aux mots : « ... un décret en Conseil d'Etat détermine... », les mots : « ... la loi déterminera... »* (p. 735) ; Art. 46 : observation sur les conditions d'avancement dans la marine (p. 740) ; Art. 68 : *son amendement tendant à remplacer les deux derniers alinéas de cet article par l'alinéa suivant : « b) Sur sa demande, dès qu'il a acquis des droits à pension de retraite à jouissance différée, à moins que le temps pendant lequel il s'est engagé à rester en activité après une formation spécialisée ne soit pas expiré. »* (p. 743). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet concernant la **livraison d'armes à l'Egypte** [6 juin 1972] (p. 767). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la lutte contre le racisme** [22 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1175, 1176). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant statut général des militaires** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *son amendement tendant à supprimer, dans le troisième alinéa de cet article, les deux dernières phrases qui font obligation aux militaires en activité de services de rendre compte à l'autorité militaire de leur adhésion à tout groupement où à toute association à caractère non syndical* (p. 1322) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1323, 1324). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des formes armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de l'accord relatif aux échanges avec les pays et territoires d'outre-mer portant sur les produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, fait à Bruxelles le 14 décembre 1970** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1363). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Marcilhacy ayant trait au **scandale de la Villette** [30 juin 1972] (p. 1449). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Jacques Pelletier et de M. Louis Courroy ayant trait à la **politique sportive du Gouvernement** [24 octobre 1972] (p. 1822, 1823). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la République française et le Royaume de Belgique, signée à Bruxelles le 24 février 1972** [16 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2078, 2079). — Prend part à la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie, signée à Paris le 20 janvier 1972, complétée par un protocole annexe** (p. 2080). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le sport à l'école primaire et dans les universités, sur la création des centres d'animation sportive, sur les problèmes de recrutement d'enseignants et d'équipement en installations sportives, sur les activités de jeunesse proprement dites (p. 2354, 2355). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : explication de vote sur *l'amendement de M. Jacques Pelletier tendant à supprimer les autorisations de programmes de ce titre* (p. 2368). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1972]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le fonctionnement des services des affaires étrangères et sur les problèmes intéressant la politique avec l'Europe, les rapports avec le reste du monde et les affaires du Moyen-Orient (p. 2522 à 2524) ; répond à M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères (p. 2532). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — ÉCONOMIE ET FINANCES : I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le problème des pensions et des questions particulières qui s'y rattachent : rétroactivité, mensualisation du paiement, alignement des pensions garanties sur celles des métropolitains, abattement de 10 p. 100 consenti aux personnes en activité (p. 2634). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1972]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la force nucléaire

de dissuasion sous les trois aspects suivants : son poids dans la politique militaire de la France, l'expérimentation et les difficultés internationales qu'elle crée dans le Pacifique, la place de notre pays dans la stratégie mondiale (p. 2668 à 2670). — Examen des crédits. — Art. 26 : *son amendement tendant à réduire le montant des autorisations de programme de* 5.135 *millions de francs et le montant des crédits de paiement de* 4.422 *millions de francs* (p. 2679, 2680). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant l'article 17 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3194, 3195). —Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord de siège signé à Paris, le 12 mai 1972, entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol)** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3318). — Prend part, au nom de M. Raymond Boin, rapporteur, à la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention relative à la responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires, signée à Bruxelles le 17 décembre 1971** (p. 3319).

GIRAULT (M. JEAN-MARIE) [Calvados].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi adopté** par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 821). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion générale (p. 860, 861). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1213 à 1215). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Jacques Pelletier et de M. Louis Courroy ayant trait à la **politique sportive du Gouvernement** [24 octobre 1972] (p. 1824, 1825). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2147, 2148). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème des villes moyennes dans le contexte de la politique d'aménagement du territoire, sur le regroupement des communes, sur l'aménagement de la Basse-Seine (p. 2700). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au paiement direct de la pension alimentaire** [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 6 : observation sur la notification de la demande de paiement direct (p. 3175) ; répond à M. René Pleven, ministre de la justice (p. 3176). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3264).

GISCARD D'ESTAING (M. VALÉRY) ; **ministre de l'économie et des finances** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969 et cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion générale (p. 857 à 860, 863, 864). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur la Banque de France** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1896 à 1898). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui définit le statut juridique et le rôle de l'entreprise nationale* (p. 1901) ; répond à M. Jean Filippi (*ibid.*) ; Art. 2 : répond à l'observation de M. Yvon Coudé du Foresto relative à l'émission des billets de banque (p. 1901, 1902) ; Art. 3 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ministre de l'économie et des finances » par le terme plus général de « Gouvernement »* (p. 1902) ; Art. 4 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au deuxième alinéa de cet article, à préciser que la Banque de France participe à la politique monétaire du Gouvernement « avec le concours du conseil national du crédit »* (ibid.) ; Art. 5 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter la première phrase de cet article de manière à étendre le pouvoir d'investigation de la Banque de France « aux entreprises de toute nature »* (p. 1903) ; Art. 8 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à proposer une rédaction modulée des deux derniers alinéas de cet article relatifs à une partie des attributions du gouverneur de la Banque de France* (p. 1904) ; Art. 13 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à porter de « dix » à « douze » le nombre des conseillers faisant partie du conseil général de la Banque de France* (p. 1904, 1905) ; Art. 15 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa ainsi rédigé : « Il* [le conseil général] *délibère des statuts du personnel »* (p. 1905). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Observations ayant pour objet d'exposer au Sénat la nouvelle dimension de la politique qu'entend mener le Gouvernement contre l'inflation (p. 2821 à 2825, 2826) ; répond à M. Etienne Dailly (p. 2827, 2828). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Répond aux orateurs qui se sont exprimés, par leurs explications de vote, sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1973 (p. 3008 à 3011). — **Commission mixte paritaire** [15 décembre 1972]. — Discussion des articles : Art. 20 : *son amendement tendant à majorer, pour les dépenses en capital civiles du budget général, le plafond des charges de* 5 *millions de francs et, en conséquence, à réduire de* 5 *millions de francs l'excédent net des ressources qui se trouve ainsi ramené à* 3 *millions de francs* (p. 3133) ; *son amendement tendant à compléter cet article par les paragraphes III à VI qui visent à élaborer le dispositif d'allégement de la fiscalité indirecte dans le cadre de la lutte contre l'inflation entreprise par le Gouvernement* (p. 3134) ; Art. 23. — Etat C : *son premier amendement tendant à majorer de* 2.500.000 *francs le montant des crédits de paiement inscrits au titre V pour le ministère de l'agriculture et du développement rural ; son second amendement ayant pour objet de majorer de* 2.500.000 *francs le montant des crédits de paiement inscrits au titre VI pour le même ministère* (p. 3138).

GOLVAN (M. VICTOR) [Morbihan].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la lutte contre les maladies des animaux et à leur protection [19 octobre 1972] (n° 26).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la lutte contre la brucellose [6 décembre 1972] (n° 101).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la lutte contre les maladies des animaux et à leur protection** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1908, 1909). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant le contrôle des produits antiparasitaires** [2 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observation sur l'absence de l'expression « et les animaux » dans *l'amendement de M. Michel Sordel tendant à compléter le texte présenté pour l'article* 3 *de la loi du 2 novembre 1943 par un troisième alinéa ainsi rédigé : « Cette homologation peut être retirée si, à l'usage, le produit présente un danger pour la santé publique, les utilisateurs et les cultures. »* (p. 1916). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les productions animales menacées par les maladies faute d'un nombre suffisant de vétérinaires (p. 2442, 2443) ; répond à M. Bernard Pons, secrétaire

d'Etat à l'agriculture et au développement rural, au sujet de la « prophylaxie d'été » pratiquée par les jeunes étudiants vétérinaires (p. 2467). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la lutte contre la brucellose** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3069, 3070).

GOUTMANN (Mme MARIE-THÉRÈSE) [Seine-Saint-Denis].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à instituer, dans le secteur privé, une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et au fonctionnement de crèches [1er juillet 1972] (n° 379).

Questions orales :

Mme Marie-Thérèse Goutmann expose à nouveau à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* les préoccupations d'un grand nombre d'association de handicapés, ainsi que celles d'une grande partie de l'opinion publique concernant la multiplication des collectes sur la voie publique et leur destination. Elle regrette que sa question écrite n° 11245 (*Journal officiel* du 21 mars 1972) à ce sujet soit restée sans réponse jusqu'à ce jour. Certes, devant le manque de crédits criant dont pâtissent la recherche scientifique et la recherche médicale, devant les immenses besoins auxquels il faut faire face pour améliorer le sort des handicapés, des inadaptés et des personnes âgées, l'immense majorité de la population n'hésite pas à manifester sa solidarité matérielle. Cependant, il apparaît de plus en plus évident à ses yeux que ces collectes, quelle que soit leur ampleur, ne représentent qu'un faible apport eu égard aux besoins, et que, par ailleurs, elles permettent à l'Etat de se dérober et de se décharger de ses propres responsabilités, comme cela a été le cas pour le dernier appel de la croisade des cœurs. En conséquence, elle lui demande : 1° comment le Gouvernement participe-t-il à l'organisation de ces collectes et en particulier quels sont les frais engagés par l'O. R. T. F. ; 2° pour quelles raisons le Gouvernement renonce-t-il aux subventions qu'il accorde habituellement pour la réalisation des établissements financés à la suite de la croisade des cœurs ; 3° quelles mesures il entend prendre pour que l'opinion publique soit informée des résultats des collectes pour lesquelles elle est sollicitée et de leur utilisation [16 mai 1972] (n° 1230). — Réponse [6 juin 1972] (p. 761 à 764).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les problèmes financiers très aigus que rencontrent actuellement les établissements hospitaliers et notamment l'institut Gustave-Roussy, spécialisé dans la lutte contre le cancer et la recherche. Le transfert et l'extension de cet établissement sont prévus depuis bientôt une dizaine d'années. Des restrictions ont été apportées au coût du projet primitif, ramené de 101 millions à 95 millions de francs, ce qui, compte tenu de la hausse des prix, représente une diminution considérable. La répartition du financement paraît également contestable. En effet, l'établissement lui-même devra supporter une charge de 52 millions de francs, les charges des collectivités locales semblent elles aussi très lourdes, il en est de même de celles de la sécurité sociale. Il apparaît que l'on assiste là à un nouveau transfert de charges aux collectivités publiques pour pallier la carence de l'Etat. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que l'institut Gustave-Roussy, reconnu sans conteste d'utilité publique et de renommée internationale, puisse disposer des ressources financières nécessaires aux besoins du personnel et des malades et au développement de la recherche [2 juin 1972] (n° 1242). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1243).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale* sur les graves conséquences qu'entraîne pour les jeunes l'article 5 du code du service national. Les dispositions de cet article affectent dès cette année 300.000 lycéens et provoquent une interruption fâcheuse de leurs études en leur interdisant d'obtenir un sursis. Cette mesure apparaît comme une façon pour le Gouvernement d'esquiver temporairement les problèmes du chômage des jeunes et d'aggraver le caractère ségrégatif de l'enseignement supérieur. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les jeunes étudiants, quelles que soient les études universitaires ou de formation professionnelle entreprises, puissent bénéficier de sursis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans [6 juin 1972] (n° 1244). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1243 à 1245).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* sur le fait inquiétant que l'éducation physique est de plus en plus sacrifiée à l'école. En effet, près de 4 millions d'élèves du second degré ne bénéficient que de 2 h 15 d'éducation physique en moyenne, au lieu des cinq heures hebdomadaires prévues par les textes. Il manque plus de 15.000 professeurs d'éducation physique et un tiers seulement des candidats qui se présentent au concours sont annuellement admis. Cette situation est encore aggravée du fait du « glissement » d'une partie des professeurs de sport scolaire vers le sport extra-scolaire, qui ne touche qu'une minorité privilégiée d'enfants. Elle lui rappelle que l'éducation physique et sportive est une composante indispensable et indissociable de l'éducation donnée à l'école et que la qualité de l'enseignement est directement fonction de la quantité des équipements des crédits et des enseignants. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour la création de postes d'enseignants en nombre suffisant lors du vote d'un prochain collectif budgétaire [6 juin 1972] (n° 1245). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1245, 1246).

Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que chaque année, en France, vingt-deux mille enfants meurent et quarante mille sont handicapés pour la vie, à cause d'un accident de grossesse. d'une surveillance prénatale insuffisante, d'une rubéole ou d'un accouchement survenu loin de tout équipement convenable de réanimation. Elle lui rappelle également que le programme de périnatalité prévoyait trois séries de mesures tendant à améliorer la formation, la prévention et l'équipement afin de réduire la mortalité infantile. En conséquence, elle lui demande quelles mesures financières il compte prendre pour que l'application de ces dispositions soit effective [13 juin 1972] (n° 1252). — Réponse [17 octobre 1972] (p. 1768 à 1770).

Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à *M. le ministre des transports* les craintes que suscitent dans la population des villes de Neuilly-Plaisance et Fontenay-sous-Bois les modalités de la construction du réseau express régional (R. E. R.) en parallèle avec le projet de voie A 17. Malgré la protestation unanime de tous les élus de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, malgré l'indignation exprimée avec force des populations concernées, les pouvoirs publics s'entêtent dans la poursuite des études pour une solution aérienne du R. E. R. qui risque de détruire l'environnement de ces villes. Se faisant à nouveau l'interprète de l'union des comités de défense de Neuilly-Plaisance et de Fontenay-sous-Bois, elle lui demande : 1° pour quelles raisons a été précipitemment décidée l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la réalisation de la branche Est du R. E. R. (vallée de la Marne), en période de vacances et alors que les sondages de terrain pour l'étude d'une solution souterraine ne sont pas terminés ; 2° où en est l'étude du projet R. E. R. en souterrain et pour quelles raisons cette étude est-elle délibérément écartée malgré les avis autorisés des municipalités concernées [9 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] (n° 1269). — Réponse [17 octobre 1972] (p. 1766 à 1768).

Questions orales avec débat :

Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à *M. le ministre de l'éducation nationale* les termes du décret du 14 avril 1964 permettant aux collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.), à la demande des collectivités locales, de devenir établissements publics nationaux. La plupart des collectivités locales demandent la nationalisation de leur C. E. S., mais les crédits accordés au budget ne permettent de nationaliser chaque année qu'un nombre très réduit de C. E. S. (50 en 1972, autant prévus en 1973). Le nombre des C. E. S. municipaux grandit proportionnellement plus vite que celui des C. E. S. nationalisés et au rythme actuel il faudrait compter plus de cinquante ans pour nationaliser tous les C. E. S. existants. En conséquence, elle lui demande quelles mesures techniques et financières il compte prendre pour augmenter le nombre de C. E. S. nationalisés, accélérer la procédure administrative de nationalisation et pour faire en sorte que tous les C. E. S. neufs prévus soient immédiatement reconnus établissements publics nationaux [4 avril 1972] (n° 147). — Discussion [16 mai 1972] (p. 389 à 393).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale* sur les graves conséquences qu'entraîne pour les jeunes gens l'article 5 du code du service national. Les dispositions de cet article affectent dès cette année 300.000 lycéens et provoquent une interruption fâcheuse de leurs études en leur interdisant la possibilité d'obtenir un sursis. Cette mesure apparaît comme une façon pour le Gouvernement d'esquiver temporairement les problèmes du chômage des jeunes et d'aggraver le caractère ségrégatif de

l'enseignement supérieur. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les jeunes étudiants, quelles que soient les études universitaires ou de formation professionnelle entreprises, puissent bénéficier de sursis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans [10 mai 1972] (n° 155). — Retrait par son auteur [6 juin 1972] (p. 795).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la situation dramatique de milliers de maîtres auxiliaires sans emploi à la rentrée 1972-1973, alors que beaucoup d'entre eux exerçaient depuis deux, trois, voire quatre ans. La possibilité qui leur est suggérée de s'inscrire à l'agence nationale pour l'emploi et de percevoir l'allocation de chômeur constitue un véritable scandale, alors que l'éducation nationale manque d'enseignants comme en témoignent les effectifs surchargés de toutes les classes, de la maternelle aux terminales, et l'obligation faite aux professeurs titulaires du second degré de faire deux heures supplémentaires hebdomadaires En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour assurer le réemploi des maîtres auxiliaires dans l'éducation nationale et selon leur qualification ; 2° pour résorber définitivement et complètement l'auxiliariat par un plan de titularisation des maîtres auxiliaires [2 octobre 1972] (n° 21). — Discussion [7 novembre 1972] (p. 1945 à 1949).

Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à *M. le ministre de l'éducation nationale* les difficultés rencontrées par les collectivités locales pour obtenir la nationalisation de leurs C. E. S. ou C. E. G. Malgré les textes existant sur les critères qui permettent la nationalisation de ces établissements, la majorité des élus municipaux constatent avec amertume que ces critères ne sont pas toujours appliqués ou qu'ils sont soumis à des interprétations tendancieuses. En conséquence, et compte tenu de l'annonce faite devant les assemblées parlementaires de la nationalisation de 350 C. E. S. — 100 pour le collectif budgétaire 1972, 150 plus 100 pour le budget 1973 — elle aimerait savoir : 1° quels nouveaux critères ont animé ces choix, car il ne lui semble pas que ce soit uniquement ceux qui étaient définis dans la circulaire ministérielle du 17 mars 1969 ; 2° s'il entend fournir aux parlementaires, avant la discussion du budget de l'éducation nationale, la liste des établissements annoncés comme devant être nationalisés, ainsi que la date de leur création [26 octobre 1972] (n° 34).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le ministre des affaires culturelles* sur la situation préoccupante des personnels de la Réunion des théâtres lyriques nationaux (R. T. L. N.). Actuellement, seul l'Opéra fonctionne, l'Opéra-Comique étant fermé depuis le 25 avril 1972. Il est prévu, semble-t-il, la fermeture pour répétitions de l'Opéra, du 2 janvier au 4 avril 1973. Les troupes permanentes de la R. T. L. N. (orchestres, chœurs, ballets, artistes du chant) sont sous-employées, voire même au chômage. Dans le même temps, on assiste à un gonflement démesuré de l'état-major de direction. Ainsi le budget voté pour 1972 a été employé pour le fonctionnement d'un seul théâtre et pour environ 150 représentations (il y en avait 400 en moyenne les années précédentes). Le budget de 1973 connaît une sensible augmentation alors que les deux scènes lyriques seront fermées pendant plus de trois mois et que la mise en route de l'Opéra studio n'est prévue que pour l'automne 1973. Ainsi, si les réformes engagées à ce jour ont entraîné l'octroi de crédits importants, il ne semble pas que des solutions satisfaisantes aient été apportées tant pour les personnels que pour le public. Le maintien en activité des deux théâtres de l'Opéra et de l'Opéra-Comique répond pourtant aux besoins culturels de la capitale. En conséquence, elle lui demande des précisions : 1° sur les réformes envisagées par le ministère, en particulier sur la transformation de l'Opéra-Comique en Opéra studio et sur l'avenir de cette scène lyrique ; 2° sur le fonctionnement même de la R. T. L. N. et sur l'utilisation des crédits votés par le Parlement [2 novembre 1972] (n° 37).

Interventions :

Est entendue au cours du débat sur sa question orale relative à la **nationalisation des collèges d'enseignement secondaire** (cf. *supra* [16 mai 1972] (p. 389, 390 ; 393), — Est entendue lors de la réponse de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation, à sa **question orale n° 1230** (cf. *supra*) [6 juin 1972] (p. 763, 764). — Est entendue lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1242** (cf. *supra*) [27 juin 1972] (p. 1243) ; lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1244** (cf. *supra*) (p. 1244, 1245) ; lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1245** (cf. *supra*) (p. 1245, 1246). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à autoriser les adolescents âgés de quatorze et quinze ans à exercer de manière exceptionnelle une activité rémunérée** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1430). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier l'article 175 du code de la famille et de l'aide sociale en vue d'étendre la priorité accordée en matière de marchés publics à certains organismes de travailleurs handicapés** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1433). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Marcilhacy ayant trait au **scandale de la Villette** [30 juin 1972] (p. 1443, 1449). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de M. Michel Miroudot relative à l'**organisation des études médicales** [1er juillet 1972] (p. 1472). — Intervient dans la discussion de sa **proposition de loi tendant à instituer, dans le secteur privé, une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et au fonctionnement de crèches** [12 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1751). — Est entendue lors de la réponse de M. Robert Galley, ministre des transports, à sa **question orale n° 1269** (cf. *supra*) [17 octobre 1972] (p. 1766 à 1768) ; lors de la réponse de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation, à sa **question orale n° 1252** (cf. *supra*) (p. 1769, 1770). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de M. René Tinant ayant trait aux **charges d'enseignement incombant aux familles en milieu rural** [7 novembre 1972] (p. 1942) ; au cours du débat sur sa question orale relative à la **situation des maîtres auxiliaires** (cf. *supra*) (p. 1945 à 1947 ; 1948). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de M. René Jager relative à la **protection des consommateurs** [14 novembre 1972] (p. 2035, 2036). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter cet article par deux nouveaux paragraphes, l'un relatif au nombre de parts à prendre en considération en ce qui concerne les femmes célibataires, les divorcés ou les veufs, l'autre visant à ne pas considérer les dirigeants d'entreprises comme des salariés* (p. 2165, 2166). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des efforts accomplis eu égard à la poussée démographique qui se traduisent par une désaffection de la profession enseignante (p. 2308, 2309). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'éducation populaire et les équipements socio-éducatifs qui permettent d'offrir aux jeunes les loisirs et les activités éducatives et culturelle auxquels ils peuvent prétendre (p. 2363, 2364). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation difficile des jeunes agriculteurs et sur la question de l'enseignement agricole pour lequel est envisagée une refonte de la carte scolaire (p. 2459, 2460). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les charges qui pèsent sur les collectivités locales qui veulent encourager le développement de la culture, sur la situation de nos musées, sur les problèmes soulevés par la fermeture de certains théâtres parisiens, sur la nécessité de favoriser la création artistique (p. 2559 à 2561). — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'action sociale et la réadaptation : prévention des inadaptations, des handicaps et des maladies ; solidarité à l'égard des personnes âgées et nécessiteuses ; formation des personnels spécialisés pour ces tâches (p. 2582, 2583 ; 2591). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de* 1.000.000 *de francs* (p. 2594). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — EDUCATION NATIONALE (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : reprend l'*amendement de M. Adolphe Chauvin, soutenu par M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles, tendant à réduire le crédit de ce titre de* 6.580.380 *francs* (p. 2907, 2908).

GRAND (M. LUCIEN) [Charente-Maritime].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, rejeté par le Sénat, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [30 juin 1972] (n° 364).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (section commune) et de la sécurité sociale sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 70. - Tome II).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (santé publique) sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 70. - Tome I).

Interventions :

Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972] (p. 247). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — **Discussion des articles.** — Art. 16 : observations sur la teneur de l'article (p. 667). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Roger Poudonson ayant trait à l'**application des textes législatifs** [13 juin 1972] (p. 907). — Rend hommage à la mémoire des victimes de la catastrophe ferroviaire de Vierzy [21 juin 1972] (p. 1082). — Intervient, en tant que vice-président de la commission des affaires sociales, dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant le titre premier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe* a) *de cet article, à remplacer le mot :* « *adjoint* » [d'un docteur en médecine] *par le mot :* « *aide* » (p. 1310). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1483, 1484). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article ayant pour but de substituer le régime général de sécurité sociale au régime d'assurance prévu, à titre transitoire, par le projet de loi en discussion* (p. 1488) ; Art. 1er : *ses amendements au texte présenté pour l'article* 1144 *du code rural tendant :* 1° *à supprimer, à la fin du premier alinéa, les mots :* « *... à l'exclusion des employés de maison* » ; 2° *à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé :* « 10° *Les employés de maison au service d'un exploitant agricole lorsqu'ils exercent habituellement leur activité sur le lieu de l'exploitation agricole.* » (p. 1493) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 1154 *du code rural :* « *Cette cotisation est versée auprès de la caisse de mutualité sociale agricole.* » (p. 1494) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi le début du texte présenté pour l'article* 1157 *du code rural :* « *Le ministre de l'agriculture fixe, dans les conditions définies à l'article* 1155, *le taux des cotisations...* » (p. 1495) ; *son amendement de forme tendant à supprimer les cinq premiers alinéas du texte présenté pour l'article* 1160 *dudit code* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter l'article* 1163 *du code rural par un nouvel alinéa ainsi rédigé :* « *La victime ou ses ayants droit peuvent déclarer l'accident jusqu'à expiration de la deuxième année qui suit ledit accident.* » (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; retire (pour les mêmes raisons) *son amendement tendant à insérer, après l'article* 1164 *du code rural, un article additionnel* 1164-1 *relatif à la contestation du caractère professionnel de l'accident ou de la rechute* (ibid.) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* 1166 *du code rural relatif au contentieux technique compétent pour les litiges entre la victime et la caisse* (p. 1496) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à préciser, à la fin du texte présenté pour l'article* 1169 *du code rural, que les décrets en Conseil d'Etat, prévus audit article, détermineront en particulier les modalités de la participation paritaire des employeurs « et des salariés, notamment dans des comités techniques auprès des organismes de mutualité sociale agricole chargés de la gestion de la prévention. »* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article* 1175 *du code rural :* « Art. 1175. — *Dans des conditions fixées par décret, les dispositions des articles* L. 403 *à* L. 408 *du code de la sécurité sociale sont appliquées en cas de fautes, abus, fraudes et autres faits relevés à l'encontre des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, auxiliaires médicaux et pharmaciens à l'occasion des soins dispensés aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles agricoles.* » (ibid.) ; Art. 2 : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article* 1234-25 *ajouté au code rural, à substituer la date du* « 1er *juillet* 1973 » *à celle du* « 1er *janvier* 1974 » (p. 1497) ; Art. 3 : *son amendement tendant, après l'article* 1001 *du code rural, à ajouter l'article* 1024 *dans la rédaction suivante :* « Art. 1024. — *Sont affiliées obligatoirement aux assurances sociales agricoles, les personnes énumérées à l'article* 1144, *alinéas* 1° *à* 7°, 9° *et* 10°. » *et, en conséquence, à ajouter cet article* 1024 *dans l'énumération figurant au premier alinéa de l'article* 3 *du projet de loi, après l'article* 1001 (p. 1498) ; *son amendement tendant, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 1203 *du code rural, à remplacer les mots :* « *... caisse centrale de mutualité sociale agricole, ...* », *par les mots :* « *... caisse centrale de secours mutuel agricole,...* » (p. 1499) ; Art. 12 : *son amendement tendant à remplacer les mots :* « *... le chiffre prévu à l'article premier du décret n° 60-633 du 28 juin 1960, ...* », *par les mots :* « *... un chiffre fixé par décret, ...* » (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 3 *bis : soutient l'amendement de M. Henri Caillavet tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu :* « *Les dispositions de l'article* 5 *de la loi de finances pour* 1972 (*n° 71-1061 du 29 décembre* 1971) *s'appliqueront aux médecins conventionnés dont les revenus sont quasi intégralement déclarés à l'administration fiscale par les caisses de sécurité sociale et autres organismes sociaux.* » (p. 2182, 2183). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les charges qui pèsent sur les collectivités locales dans le fonctionnement des établissements d'enseignement primaire et secondaire et sur l'intensification souhaitée des nationalisations (p. 2290, 2291). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES : I. — SECTION COMMUNE. — II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population, sécurité sociale). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale), à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les mesures sociales prises récemment par le Gouvernement (pension de vieillesse, suppression des abattements de zones pour les allocations familiales, retraites complémentaires), sur le financement de la sécurité sociale dans son ensemble, sur les charges imposées au régime général, enfin sur la protection sociale des Français (p. 2405 à 2408). — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le remembrement qui paraît avoir été sacrifié dans la répartition des crédits (p. 2435, 2436). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème de l'exécution du VIe Plan, sur le bilan de la réforme hospitalière en cours, sur la situation des médecins du secteur public, sur le service de santé scolaire, sur la réforme, en suspend, de la répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales, sur les allocations d'aide sociale et la situation des infirmes et des personnes âgées (p. 2569 à 2571). — **Commission mixte paritaire** [15 décembre 1972]. — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions (p. 3140, 3141). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant :* 1° *au premier alinéa du paragraphe II-1 de cet article, à supprimer les mots suivants :* « *— constituées* [les sociétés civiles de moyens] *entre membres appartenant à des professions dont l'exercice est réservé aux personnes physiques et pour lesquelles le règlement d'administration publique prévu par la loi susmentionnée n'est*

pas intervenu. » ; 2° *à supprimer, par voie de conséquence, le paragraphe II-2 de ce même article* (p. 3148, 3149). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, au nom de M. Pierre Brun, à la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3255).

GRANGIER (M. EDOUARD) [Vaucluse].

Devenu Sénateur le 20 octobre 1972 en remplacement de M. Marcel Pellenc, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Pierre Brousse, démissionnaire [16 novembre 1972].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant abrogation de la loi du 15 juillet 1921 prohibant les importations de plants et boutures de vignes** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1919). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Observations, présentées au nom de M. Auguste Billiemaz, ayant porté sur l'aide que pouvait espérer recevoir du Gouvernement l'entente Ain-Isère-Rhône-Savoie dans sa lutte contre les moustiques (p. 2892). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3262, 3263 ; 3266).

GRAVIER (M. JEAN) [Jura].

Est nommé membre de la Commission supérieure des allocations familiales [27 avril 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre I^er^ du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au travail clandestin [1° juin 1972] (n° 235).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (prestations sociales agricoles), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 70. - Tome V).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes [1^er^ décembre 1972] (n° 93).

Question orale :

M. Jean Gravier demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* quelles mesures pratiques sont prévues pour garantir effectivement le pouvoir d'achat des allocations familiales et permettre une synchronisation satisfaisante entre leur évolution et l'évolution générale des prix. Il lui expose, d'autre part, qu'il est désormais inéquitable de maintenir les abattements de zone en matière de prestations familiales et il lui demande quelles dispositions sont envisagées pour leur suppression [31 mai 1972] (n° 1237). — Réponse [20 juin 1972] (p. 1011, 1012).

Interventions :

Prend part en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au travail clandestin** [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 771, 772). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 14 *ter:* observations sur la teneur de cet article (p. 880). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1237** (cf. *supra*) [20 juin 1972] (p. 1011, 1012). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur la garantie de ressources des travailleurs âgés de soixante ans au moins et privés d'emploi** [20 juin 1972] (p. 1067). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au recrutement spécial temporaire d'inspecteurs du travail** [27 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1251). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues **tendant à instituer, dans le secteur privé, une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et au fonctionnement de crèches** [12 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1751). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'attribution, toujours en suspens, de la carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord, sur la retraite des anciens combattants de 1939-1945 et sur l'application du rapport constant (p. 2328, 2329). — *Suite de la discussion* [23 novembre 1972]. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à l'examen de ce budget annexe. — Discussion générale. — Observations ayant porté, d'une part, sur le chapitre des prestations qui se trouvent en progrès, d'autre part, sur les ressources de ce budget alimenté par le financement professionnel direct, les taxes perçues à son profit par le Trésor, le fonds national de solidarité, l'octroi cette année d'une subvention exceptionnelle et sur le problème du mécanisme de répartition des cotisations (p. 2486, 2487). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la complémentarité du développement des villes moyennes et de la promotion de l'espace rural, sur l'importance du rôle de la région dans l'aménagement global du territoire, sur le projet de réalisation de la grande voie européenne de liaison Mer du Nord—Méditerranée (p. 2694, 2695). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, *relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes* [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3057, 3058). — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : *amendement de M. Hector Viron et de M. Robert Schwint tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de faire obligation au chef d'entreprise de saisir, au moins une fois l'an, le comité d'entreprise de tous les éléments concernant l'emploi de la main-d'œuvre féminine* (p. 3062) ; Art. 3 *bis : amendement de M. Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour renvoyer à un décret l'application des articles de la loi en matière de contrat de droit public* (p. 3064) ; Après l'art. 4 : *amendement de M. André Méric, soutenu par M. Robert Schwint, et amendement de ce dernier tendant tous les deux à insérer un article additionnel qui permettrait à toute travailleuse, s'estimant lésée dans sa rémunération, de saisir la juridiction compétente d'une action en dommages-intérêts* (ibid.) ; Après l'art. 5 : *amendement de M. Robert Schwint tendant à insérer un article additionnel qui prévoit que les infractions seront punies de peines contraventionnelles et le cas de récidive de peines correctionnelles* (p. 3066). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise** [13 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1^er^ : *son amendement tendant à ajouter au texte présenté pour compléter l'avant-dernier alinéa de l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945 les dispositions suivantes : « Chacun des délégués sera désigné par les membres du comité appartenant au même collège électoral que lui, le chef d'entreprise ou son représentant ne prenant pas part à la désignation. Dans les sociétés comportant plusieurs établissements, la désignation sera faite dans les mêmes conditions par le comité central d'entreprise. »* (p. 3068) ; le retire (*ibid.*).

GRAVIER (M. ROBERT) [Meurthe-et-Moselle].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [17 octobre 1972].

GREGORY (M. LÉON-JEAN) [Pyrénées-Orientales].

GROS (M. LOUIS) [Français établis hors de France].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers [20 juin 1972] (n° 285).

Questions orales :

M. Louis Gros attire à nouveau l'attention de *M. le ministre de la justice* sur la situation à l'égard de leur retraite des magistrats recrutés dans la fonction publique, au titre de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958, telle qu'il la lui avait exposée dans sa question écrite n° 10164 du 5 février 1971 (*Journal officiel* du 6 février 1971, Débats parlementaires, Sénat, p. 25) : ces magistrats recrutés généralement en fin de carrière professionnelle n'ont pas, au terme de leur nouvelle carrière dans la fonction publique, le minimum de quinze ans d'exercice leur permettant de prétendre à un droit à la retraite ; la chancellerie envisagerait-elle de permettre à ces anciens auxiliaires de justice devenus magistrats de racheter les annuités nécessaires pour satisfaire à la fin de leur nouvelle carrière aux exigences du code des pensions ? Dans la réponse faite à cette question, il y a un an (*Journal officiel* du 26 février 1971, Débats parlementaires, Sénat, p. 60), le ministre de la justice affirmait que la question de la validation pour la retraite des services accomplis par les auxiliaires de justice quant à leur intégration dans la magistrature n'avait pas échappé à l'attention de son ministère, mais que, compte tenu des incidences financières qui en résulteraient tant pour le Trésor que pour les catégories bénéficiaires, la chancellerie avait saisi de ce problème les ministères intéressés et, en particulier, celui de l'économie et des finances et qu'il tiendrait informé l'auteur de la question des réponses de ces départements ministériels et de la suite susceptible d'être donnée à son intervention. Il lui demande donc s'il peut lui dire quelles réponses lui ont été faites par les ministères saisis et si ces réponses permettent d'espérer que des mesures seront prises rapidement pour donner désormais aux anciens auxiliaires de justice devenus magistrats la possibilité de racheter les annuités nécessaires à l'obtention, en fin de carrière, d'une pension de retraite [15 mars 1972. — *J. O.* du 21 mars 1972] (n° 1195). — Réponse [25 avril 1972] (p. 166, 167).

M. Louis Gros rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* que la loi du 13 juillet 1972 relative à la situation des coopérants a prévu que la mission de coopération aurait une durée contractuelle limitée. Il lui demande quelle sera la durée maximum des missions de coopération technique et s'il envisage de maintenir la possibilité de prorogation et selon quelle procédure. Il lui demande en outre si des mesures transitoires sont envisagées pour éviter qu'une stricte application d'une limitation réglementaire de la durée n'ait pour effet, par le rappel de tous les coopérants techniques ayant atteint cette limite, de compromettre l'efficacité de l'assistance technique qui ne peut être assurée par des équipes entièrement renouvelées ignorantes du milieu et de l'administration locale [3 octobre 1972] (n° 1277). — Réponse [17 octobre 1972] (p. 1770, 1771).

M. Louis Gros attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur les conditions dans lesquelles les étudiants de nationalité française, qui avaient suivi, au cours de l'année universitaire 1971-1972, les cours de première année du premier cycle d'études médicales à l'université de Tananarive, se sont vu appliquer les règles de sélection pour l'accès en deuxième année du premier cycle d'études médicales : pour ces étudiants, fils de fonctionnaires français résidant à Madagascar jusqu'aux événements récents, qui n'ont pu, du fait de ces événements, subir normalement leurs examens en République malgache à l'issue de l'année universitaire 1971-1972, une session spéciale a été organisée au cours de l'été 1972, à Marseille, devant un jury mixte d'enseignants français de Madagascar et d'enseignants de l'académie d'Aix-Marseille ; or, à l'issue de cet examen, les étudiants déclarés reçus se voient refuser l'inscription en deuxième année du premier cycle d'études médicales, tant dans l'académie d'Aix-Marseille qui déclare que, compte tenu des textes fixant pour chaque unité d'enseignement et de recherche le nombre des étudiants admis à poursuivre leurs études médicales ou dentaires au-delà de la première année, ses effectifs sont au complet, que dans chacune des autres académies sollicitées. Il lui demande s'il n'est pas possible, pour éviter que ces étudiants ne subissent injustement un retard d'un an dans leurs études, de les admettre en surnombre en deuxième année du premier cycle d'études médicales [2 novembre 1972] (n° 1294). — Retrait par son auteur [12 décembre 1972] (p. 3018).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero concernant **l'indemnisation des Français rapatriés** [16 mai 1972] (p. 397, 398). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** (urgence déclarée) [13 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 2 ter *nouveau, à ajouter un article se proposant de modifier la rédaction de l'article* 21 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *relatif aux garanties financières que devraient prendre toute société coopérative de construction dans l'intérêt des souscripteurs* (p. 927) ; Art. additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 2 quater *nouveau, à ajouter un article ainsi conçu : « L'article* 23 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971 *est complété ainsi qu'il suit : Ce contrat n'est pas soumis à l'obligation de publicité et mention au fichier immobilier. Ce contrat peut être précédé d'un contrat entre les mêmes parties, relatif aux conditions des études financières, juridiques et techniques préalables à la réalisation des constructions. »* (p. 929) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 2 *octies* nouveau : *amendement de M. Pierre Carous tendant, après l'article* 2 septies, *à insérer cet article visant à remplacer, dans le quatrième alinéa de l'article* 28 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *les mots : « Ce recours a un caractère suspensif. », par les mots : « Il sera statué dans un délai de trois mois et le jugement sera exécutoire par provision. »* (p. 930) ; Art. 2 *nonies* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 2, *à insérer cet article additionnel complétant la dernière phrase du premier alinéa de l'article* 1831-1 *du code civil, tel qu'il résulte de l'article* 32 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *par une disposition limitant la garantie du promoteur à la responsabilité « résultant des articles* 1792 *et* 2270 *» du code civil* (p. 931 ; 932) ; Art. 11 : *son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 9 *de la loi n° 71-579 du* 16 *juillet* 1971, *après les mots : « ... au bénéfice du maître de l'ouvrage jusqu'à son entrée dans les lieux... », à ajouter les mots suivants : « à moins qu'il ne lui ait été fourni au lieu et place de cette retenue* [de garantie] *une caution bancaire »* (p. 936, 937). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1155). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant, dans la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article, à supprimer la notion d'acte* (*du coopérant*) *susceptible de nuire « à l'ordre public » du pays dans lequel il sert* (p. 1158, 1159) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du dernier alinéa de cet article relatif aux mesures pouvant être prises à l'encontre du coopérant ayant manqué à ses devoirs* (p. 1159) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 6 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du deuxième alinéa de cet article relatif à la garantie du déroulement normal de la carrière et ses avantages* (p. 1160, 1161) ; Art. 7 : *son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Un décret établira la liste des maladies qui, contractées pendant la mission, seront considérées comme maladies professionnelles. »* (p. 1161) ; le retire (*ibid.*) ; Article additionnel : *son sous-amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte de l'amendement de M. Maurice Carrier pour cet article additionnel visant à donner, par décret en Conseil d'Etat, aux agents contractuels de coopération, des garanties comparables à celles dont bénéficient actuellement les agents publics non titulaires de l'Etat* (p. 1162 ; 1163). — Intervient, en tant que président de la commission spéciale, dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 : observation à propos du mot « réparation » contenu dans l'*amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent sur cet article*

(p. 1398) ; Art. 9 : retire l'*amendement de M. André Armengaud au premier alinéa de cet article* (p. 1400) ; demande de deuxième libération portant sur les articles 4, 9, 10 et 13 du projet de loi (p. 1410). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à la coopération, à sa **question orale n° 1277** (*cf. supra*) [17 octobre 1972] (p. 1770, 1771). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'œuvre accomplie par nos coopérants en Afrique du Nord et sur le renoncement par la France au remboursement de prêts réclamés à certains Etats africains (p. 2530, 2531). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — EDUCATION NATIONALE (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *soutient l'amendement de M. Adolphe Chauvin tendant à réduire le crédit de ce titre de* 6.580.380 *francs* (p. 2906, 2907) ; le retire (p. 2907) ; Titre IV : répond à M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale, au sujet de la scolarisation des jeunes Français de l'étranger (p. 2910). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1973 (p. 3005). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B. E. A. C.) et la République française, signée à Brazzaville le 23 novembre 1972** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3303).

GUICHARD (M. OLIVIER), **ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous relative à la **construction d'immeubles-tours dans la région parisienne** [10 octobre 1972] (p. 1729 à 1731 ; 1732). — Répond à la question orale de M. André Fosset ayant trait aux **inondations dans certains quartiers de Bourg-la-Reine** [7 novembre 1972] (p. 1949) ; à la question orale de M. Jean Nayrou concernant les **liaisons routières à travers les Pyrénées ariégeoises** (p. 1950). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero ayant pour objet la **politique touristique du Gouvernement** [7 novembre 1972] (p. 1955, 1956). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le budget du commissariat général proprement dit, sur les crédits d'équipements touristiques (l'hôtellerie, la montagne, le littoral, l'espace rural, les ports de plaisance) et sur les prêts du fonds de développement économique et social pour l'hôtellerie et le tourisme social (p. 2371 à 2373) ; répond aux observations des divers orateurs (p. 2376, 2377). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Observations ayant porté notamment sur le constat du déséquilibre entre la croissance de l'agglomération parisienne et celle des autres centres urbains, déséquilibre que le Gouvernement entend combattre en freinant l'extension des bureaux à Paris, en favorisant les primes de localisation, en menant une politique de la montagne et de rénovation rurale (p. 2690 à 2693). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, président du Sénat, à la mémoire de M. Pierre-René Mathey, sénateur de la Haute-Marne (p. 2701). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (*suite*). — Répond aux différents orateurs (p. 2702, 2703). — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Exposé d'ensemble sur la politique que le Gouvernement entend mener pour l'équipement des ports et surtout pour l'amélioration du réseau routier (autoroutes, circulation en milieu urbain, sécurité de l'automobiliste, etc.) (p. 2710 à 2713) ; répond aux rapporteurs et aux différents orateurs (p. 2719 à 2721). — Discussion de l'article 52 : *amendement de M. Auguste Billiemaz tendant à supprimer cet article fixant, pour* 1973, *le montant de la subvention prévue pour le déclassement de routes nationales secondaires* (p. 2721) ; *amendement de M. André Dulin* (au nom de la commission des finances) *tendant à compléter cet article par un paragraphe II qui vise à exiger la simplification des critères de détermination de la subvention et à assurer son maintien dans l'avenir* (p. 2722) ; *amendement de M. André Dulin ayant sensiblement le même objet, auquel il oppose l'article* 42 *de la loi organique du* 2 *janvier* 1959 *portant loi de finances* (p. 2723). — LOGEMENT. — Discussion générale. — Répond aux rapporteurs et à M. Adolphe Chauvin (p. 2730, 2731).

GUILLARD (M. PAUL) [Loire-Atlantique].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer des commissions de contrôle des opérations de vote et à modifier certaines dispositions du code électoral spéciales aux départements d'outre-mer [18 décembre 1972] (n° 163).

Interventions :

Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à l'organisation de la profession d'expert en automobile** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observations sur la teneur de l'article (p. 2098, 2099) ; Art. 8 : *son amendement tendant à reconnaître également la qualité d'expert en automobile à celui qui, par dérogation aux dispositions de l'article premier de la présente loi, figurerait déjà sur la liste des experts tenue « par l'union des caisses centrales de la mutualité agricole »* (p. 2099). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observation sur l'état de restauration de la cathédrale de Nantes ravagée par un incendie à la fin de 1971 (p. 2561). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité de réformer la fiscalité des commerçants et artisans, de protéger le petit commerce, de freiner la concurrence déloyale dont se plaint le commerçant indépendant, de développer l'institution des assistants techniques du commerce et des métiers (p. 2899, 2900). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (*suite et fin*). — Après l'art. 50 *quinquies : amendement de M. Léon Chambaretaud, soutenu par M. Jean Colin, tendant à insérer un article additionnel qui vise à reporter du « 31 décembre 1972 » au « 31 décembre 1973 » la date de mise en application de la suppression de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation nouvellement construits* (p. 2982) ; Après l'art. 57 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La disposition de l'article* 12 *de la loi n° 70-1283 du* 31 *décembre* 1970 *visant les sociétés mutuelles d'assurances et leurs unions est complétée par les termes : régies par le titre III du décret du* 30 *décembre* 1938. » (p. 2994). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 *ter* : observation sur la teneur de l'article (p. 3154) ; Après l'art. 12 *bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Ne sont pas soumises à la contribution des patentes les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles régies par l'article* 1235 *du code rural ayant au plus deux salariés ou mandataires rémunérés. »* (p. 3158, 3159) ; le retire (p. 3160). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à instituer des commissions de contrôle des opérations de vote et à modifier certaines dispositions du code électoral spéciales aux départements d'outre-mer** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3274, 3275). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Antoine Courrière, soutenu par M. Marcel Champeix, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 85-1 *du code électoral : « Art.* L. 85-1. — *Dans tous les départements, il est institué une ou plusieurs commissions chargées dans les communes, de veiller... »* (p. 3277) ; *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* L. 85-1 *du code électoral relatif à la composition de la commission* (p. 3278) ; Art. 2 : *amendement de M. Marcel Gargar tendant à remplacer le texte de cet article par des dispositions qui visent à l'application de la loi dans les départements d'outre-mer et à l'abrogation des articles* L. 329, L. 331 *et* L. 333 *du code électoral* (ibid).

GUILLAUMOT (M. PAUL) [Yonne].

GUISLAIN (M. MARCEL) [Nord].

GUYOT (M. RAYMOND) [Paris].

Question orale :

M. Raymond Guyot expose à *M. le ministre des transports* que, malgré la nécessité d'améliorer les transports en commun de la région parisienne et par suite d'augmenter le nombre d'autobus en circulation, la direction générale de la Régie autonome des transports parisiens (R. A. T. P.) envisage à bref délai de réduire la superficie et les effectifs de l'atelier central sis rue Championnet, à Paris (18e). Cet atelier s'étend sur une superficie totale de 90.400 mètres carrés. Un certain nombre de bâtiments sont de construction récente. Il dispose d'un équipement relativement moderne et, pour certains travaux, d'installations qui n'ont pas leur équivalent dans la région parisienne. Le personnel (dont les effectifs ont diminué de moitié en une dizaine d'années) est hautement qualifié. Les mesures envisagées par la direction générale de la Régie autonome des transports parisiens laissent supposer, d'une part, qu'une partie des bâtiments, édifiés aux frais des contribuables et des usagers des transports, serait vendue à des promoteurs pour de fructueuses opérations immobilières et, d'autre part, qu'un certain nombre de travaux exécutés actuellement à l'atelier central seraient confiés à des entreprises privées. Ainsi serait démantelé un peu plus un service public dans le même temps où les plus hautes autorités de l'Etat affirment que la priorité doit être donnée aux transports en commun dans la région parisienne. En conséquence, il lui demande les dispositions qu'il compte prendre afin que soient assurés : 1° le maintien dans son intégralité du potentiel industriel et économique que représente l'atelier central du réseau routier de la Régie autonome des transports parisiens ; 2° la pleine utilisation de toutes ses possibilités techniques, d'expériences et de recherches afin que, par exemple, il devienne l'atelier central de l'ensemble de la Régie autonome des transports parisiens [25 avril 1972] (n° 1205). — Réponse [9 mai 1972] (p. 326 à 328).

Question orale avec débat :

M. Raymond Guyot demande à *M. le Premier ministre* les raisons qui justifient l'extension du champ de manœuvres du Larzac (Aveyron), dont la superficie passerait de 3.000 à 17.000 hectares. Il attire son attention sur la grande émotion qui règne dans tout le département à l'égard d'une mesure qui ne se justifie d'aucune manière. En effet, les intérêts des paysans de cette région seraient sacrifiés, de même qu'une des rares richesses du département liée à l'élevage du mouton, à un moment où l'économie aveyronnaise déjà sacrifiée par la politique du pouvoir a un besoin urgent de crédits pour son développement et non pour l'extension d'un camp militaire [9 novembre 1971] (n° 133). — Discussion [9 mai 1972] (p. 328 à 340).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1205** (*cf. supra*) [9 mai 1972] (p. 326, 327, 328). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'**extension du champ de manœuvres du Larzac** [9 mai 1972] (p. 328 à 330 ; 337, 338, 339). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant statut général des militaires** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 717, 718). — **Deuxième lecture** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 : *son amendement tendant à supprimer le premier alinéa de cet article et, au deuxième alinéa, le membre de phrase se référant au premier alinéa qui visent l'interdiction faite aux militaires en activité de service d'adhérer à des groupements ou associations à caractère politique* (p. 1321). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les charges imposées à la Nation pour l'armement nucléaire, sur les difficultés internationales rencontrées par les retombées nucléaires dans le Pacifique, sur la participation des unités françaises aux manœuvres navales de l'O. T. A. N. (p. 2673 à 2675). — Examen des crédits. — Art. 26 : *son amendement tendant à réduire le montant des autorisations de programme de* 5.135 *millions de francs et le montant des crédits de paiement de* 4.422 *millions de francs* (p. 2679, 2680).

H

HABERT (M. JACQUES) [Français établis hors de France].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (coopération) sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. - Tome V).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1157, 1158). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **portant traitement particulier pour l'acquisition de la nationalité française de certaines catégories de personnes proches de la France par l'histoire et la langue** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1286, 1287). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Jacques Pelletier et de M. Louis Courroy ayant trait à la **politique sportive du Gouvernement** [24 octobre 1972] (p. 1825, 1826). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'insuffisance des crédits destinés à la scolarisation des enfants français à l'étranger (p. 2298, 2299). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1972]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles à l'examen du budget de la Coopération. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la remise en cause des accords de coopération passés avec certains territoires africains, sur l'effort de démocratisation de l'enseignement, sur la nécessité de maintenir la langue française garante du contact étroit de la France avec tous les pays concernés par la coopération (p. 2509 à 2511). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — EDUCATION NATIONALE (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations concernant les bourses attribuées aux enfants Français de l'étranger (p. 2910).

HAUTECLOCQUE (M. BAUDOUIN DE) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter les articles 849 et 851 du code rural, relatifs à l'évaluation et au paiement de l'indemnité due au preneur sortant [28 juin 1972] (n° 329).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Roger Poudonson ayant trait à l'**application des textes législatifs** [13 juin 1972] (p. 905, 906). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à compléter les articles 849 et 851 du code rural relatifs à l'évaluation et au paiement de l'indemnité due au preneur sortant** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1438, 1439).

HEDER (M. LÉOPOLD) [Guyane].

Questions orales avec débat :

M. Léopold Heder indique à *M. le Premier ministre* qu'en vertu de l'article 72, 3e alinéa, de la Constitution : « **Dans les départements et les territoires, le délégué du Gouvernement a** la charge (...) du respect des lois », tandis que l'article 3 de la

loi du 10 août 1871 prévoit que « le préfet est chargé de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale ». Par ailleurs, selon l'article 23 de la même loi du 10 août 1871, modifié par le décret du 11 septembre 1959, le conseil général se réunit de plein droit le second mardi du mois d'avril lorsqu'une autre date n'a pas été prévue par le conseil général ou par la commission départementale, en ce qui concerne la première session ordinaire. Or, il lui fait observer que, malgré la mission qui lui est impartie par les articles 72 de la Constitution et 3 de la loi du 10 août 1871, le préfet du département de la Guyane a refusé de convoquer le conseil général du département pour le mercredi 12 avril 1972, conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 10 août 1871. Pour justifier de cette illégalité, le préfet a exposé que l'usage interdisait la réunion des assemblées nationales et des conseils généraux pendant les périodes de campagne électorale. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître : 1° en vertu de quelles dispositions législatives l'usage peut-il faire obstacle au respect de la loi ; 2° de quand date l'usage auquel se réfère le préfet du département de la Guyane ; 3° dans l'hypothèse où il n'y aurait ni dispositions législatives, ni dispositions autres, quelle est son opinion sur l'attitude d'un préfet qui, bien qu'étant chargé du respect des lois, se refuse à appliquer une loi déjà ancienne et dont les termes sont dépourvus d'ambiguïté ; 4° quelles mesures il compte prendre pour que les élus et la population accordent désormais leur confiance au préfet et pour que celui-ci représente le Gouvernement de la République dans l'esprit de l'article 72 de la Constitution, dès lors qu'en l'espèce le préfet a méconnu sa mission administrative pour exercer une mission strictement politique qui ne lui est reconnue par aucune disposition législative ou réglementaire et qui traduit une conception inadmissible de l'action préfectorale dans un département ; 5° pour quels motifs le préfet de la Guyane n'a pas tenu le Gouvernement informé du conflit qui l'opposait, à ce sujet, au conseil général de la Guyane et, dans l'hypothèse où il l'aurait fait, quelle a été la réponse du Gouvernement ; 6° s'il pense que de tels agissements vont dans le sens de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et de la réforme des collectivités locales qui figurent en tête de ses déclarations du 16 septembre 1969 devant l'Assemblée nationale, à l'occasion de la définition de la « nouvelle société » [23 mai 1972] (n° 161) [caduque le 5 juillet 1972 et posée à nouveau, sous une forme modifiée, le 17 juillet 1972, n° 3. — Cf. *infra*].

M. Léopold Heder indique à *M. le Premier ministre* qu'en vertu de l'article 72, 3e alinéa, de la Constitution : « Dans les départements et les territoires, le délégué du Gouvernement a la charge (...) du respect des lois », tandis que l'article 3 de la loi du 10 août 1871 prévoit que « le préfet est chargé de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale ». Par ailleurs, selon l'article 23 de la même loi du 10 août 1871, modifié par le décret du 11 septembre 1959, le conseil général se réunit de plein droit le second mardi du mois d'avril lorsqu'une autre date n'a pas été prévue par le conseil général ou par la commission départementale, en ce qui concerne la première session ordinaire. Or, il lui fait observer que, malgré la mission qui lui est impartie par les articles 72 de la Constitution et 3 de la loi du 10 août 1871, le préfet du département de la Guyane a refusé de convoquer le conseil général du département pour le mercredi 12 avril 1972, conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 10 août 1871. Pour justifier cette illégalité, le préfet a exposé que l'usage interdisait la réunion des assemblées nationales et des conseils généraux pendant les périodes de campagne électorale. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître : 1° en vertu de quelles dispositions législatives l'usage peut-il faire obstacle au respect de la loi ; 2° de quand date l'usage auquel se réfère le préfet du département de la Guyane ; 3° dans l'hypothèse où il n'y aurait ni dispositions législatives, ni dispositions autres, quelle est son opinion sur l'attitude d'un préfet qui, bien qu'étant chargé du respect des lois, se refuse à appliquer une loi déjà ancienne et dont les termes sont dépourvus d'ambiguïté ; 4° quelles mesures il compte prendre pour que les élus et la population accordent désormais leur confiance au préfet et pour que celui-ci représente le Gouvernement de la République dans l'esprit de l'article 72 de la Constitution, dès lors qu'en l'espèce, le préfet a méconnu sa mission administrative pour exercer une mission strictement politique qui ne lui est reconnue par aucune disposition législative ou réglementaire et qui traduit une conception inadmissible de l'action préfectorale dans un département ; 5° pour quels motifs le préfet de la Guyane n'a pas tenu le Gouvernement informé du conflit qui l'opposait, à ce sujet, au conseil général de la Guyane et, dans l'hyopthèse où il l'aurait fait, quelle a été la réponse du Gouvernement [17 juillet 1972. — *J. O.* du 18 juillet 1972] et [2 octobre 1972] (n° 3). — Discussion [14 novembre 1972] (p. 2056 à 2062).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 576 à 578). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *son amendement tendant, après l'article* 18, *à insérer un article additionnel* 18 bis (nouveau) *ayant pour but de demander qu'un choix soit offert aux départements d'outre-mer sur l'avenir de leur entité administrative, dans le cadre de la réforme régionale actuellement proposée pour la métropole* (p. 633) ; répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives (p. 684, 685). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la conservation des ressources biologiques de la mer au large du département de la Guyane** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Néanmoins, pour faciliter des négociations avec les Etats riverains du département de la Guyane, les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliqueront que dans un délai d'un an à compter de la date de promulgation de la présente loi. »* (p. 1281, 1282, 1283). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale concernant le **refus de convocation du conseil général de la Guyane par le préfet** (cf. *supra*) [14 novembre 1972] (p. 2056 à 2058 ; 2061). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. —POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'attitude de l'administration centrale à l'égard du centre de télécommunications implanté à Cayenne (p. 2263, 2269) ; répond à M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications (p. 2274). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — Services du Premier ministre : VII, a). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la modicité des crédits dont dispose le secrétariat d'Etat pour prendre les grandes décisions novatrices susceptibles de créer en Guyane une ère d'expansion économique et un climat de prospérité pour les habitants (p. 2382 à 2384). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les progrès réalisés en Guyane dans le domaine hospitalier (p. 2577).

HENNEGUELLE (M. HENRI) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget annexe. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la partie comptable du budget, sur le fonctionnement des chèques postaux et la taxation envisagée des virements, sur le fonctionnement du service postal en général, sur le problème de l'équipement téléphonique du pays, sur les problèmes de personnel et sur l'unité du service public dans son ensemble (p. 2249 à 2253) ; répond à M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications (p. 2273).

HENRIET (M. JACQUES) [Doubs].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre 1er du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Dépôt législatif :

Proposition de loi relative à la création d'un régime de retraite pour les élus locaux [21 novembre 1972] (n° 73).

Question orale avec débat :

M. Jacques Henriet expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que, à la veille des hécatombes traditionnelles de la période des vacances estivales, il importe de prévoir une solide organisation des soins aux accidentés de la route. En supposant les problèmes d'alerte, de ramassage et de transport résolus, il reste à organiser les premiers soins d'une façon rationnelle et efficace, en éliminant les causes d'erreur : un nombre important de vies peut être sauvé, des handicaps graves peuvent être évités. Il propose d'abord d'éviter certaines erreurs qui consistent à confier les accidentés de la route aux hôpitaux ruraux mal équipés et à diriger les blessés vers un spécialiste qui peut avoir été mal choisi. Les gestes les plus urgents et les plus importants doivent être accomplis par un médecin réanimateur et par un chirurgien généraliste qui prendra, seul, les décisions utiles. Cette équipe de base, complétée par les auxiliaires traditionnels, constitue ainsi le pivot d'une sectorisation géographique bien définie, d'une sectorisation des moyens facilement contrôlable et d'une sectorisation autoritaire des victimes. Il importe également de prévoir la disponibilité des moyens d'hospitalisation. Tous les éléments de cette sectorisation existent. Il suffit de les ordonnancer autoritairement pour sauver de nombreuses vies humaines. Il lui demande quelle est aujourd'hui l'organisation des soins d'urgence pour les blessés de la route et dans quelle mesure et dans quels délais, il croit pouvoir organiser une sectorisation telle qu'elle est proposée [31 mai 1972] (n° 167). — Discussion [29 juin 1972] (p. 1344 à 1349).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales : 1° de M. Jacques Duclos ayant pour objet une **réforme du système fiscal** [25 avril 1972] (p. 172) ; 2° de M. Pierre-Christian Taittinger ayant trait à une **politique de prévention et de sécurité routière** [25 avril 1972] (p. 177 à 179). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Pierre Giraud et de M. Guy Schmaus relatives aux **Jeux olympiques d'hiver de Sapporo** [2 mai 1972] (p. 269 à 270). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [27 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1254, 1255). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'**organisation des premiers soins aux accidentés de la route** (cf. *supra*) [29 juin 1972] (p. 1344 à 1346 ; 1348, 1349). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le délicat problème des études médicales, notamment en ce qui concerne les chefs de clinique assistants et les difficultés soulevées par le *numerus clausus* (p. 2299 à 2301). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — Services du Premier ministre. : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observation sur la création des centres d'animation (p. 2352). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES : I. — SECTION COMMUNE. — II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population, sécurité sociale). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'immigration de la main-d'œuvre étrangère et sur la nécessité de pousser activement l'harmonisation des lois sociales dans le cadre de l'Europe (p. 2413, 2414). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la réforme hospitalière en cours, sur les études médicales, sur la prévention contre les nuisances de l'alcool, sur le sort des handicapés de l'enfance, sur le planning familial, sur l'avortement et l'utilisation des contraceptifs, enfin sur l'angoissant problème des accidents de la route (p. 2571 à 2573). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — TRANSPORTS : III. —AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observation pour demander s'il est envisagé la création de vols de « charters » sur la ligne Djibouti—Comores—La Réunion (p. 2622). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1972]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observation concernant les indemnités dues aux militaires d'outre-mer (p. 2656). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observation ayant porté sur la liaison Rhône—Rhin et son internationalisation (p. 2701). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3263, 3264). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3309).

HEON (GUSTAVE) [Eure].

Est nommé membre suppléant du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F. I. D. E. S.) [18 mai 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale autorisant la ratification de la convention entre la France et le Portugal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu, ensemble le protocole joint, signés à Paris le 14 janvier 1971 [13 juin 1972] (n° 253).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre la République française et la République togolaise et du protocole signés à Lomé le 24 novembre 1971, complétés par un échange de lettres signé à Lomé les 25 et 26 novembre 1971 [14 novembre 1972] (n° 63).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale du 29 septembre 1962, signé à Tananarive le 8 février 1972 [14 décembre 1972] (n° 129).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B. E. A. C.) et la République française, signée à Brazzaville le 23 novembre 1972 [19 décembre 1972] (n° 188).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 569, 570). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, après la première phrase du premier alinéa de cet article,* 1° *à insérer les dispositions suivantes : « Préalablement à la mise en place de la région et de ses structures, les limites des circonscriptions régionales pourront être modifiées à la demande des conseils généraux intéressés. Les consultations qui résulteront de ces demandes devront être terminées le* 1er *janvier* 1974. » ; 2° *à supprimer en conséquence, le deuxième alinéa de l'article* (p. 607) ; *deuxième partie de l'amendement de M. Jean Cauchon relative à la modification des limites territoriales des régions* (p. 608) ; répond à M. Pierre Schiélé (p. 608, 609). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 8 *ter* (nouveau) : observation sur l'élection du bureau des conseils régionaux (p. 643). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention entre la France et le Portugal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu, ensemble le pro-**

tocole joint, signés à Paris le 14 janvier 1971 [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1151, 1152). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget du ministère des Affaires étrangères. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits pour assurer le fonctionnement des services diplomatiques, la représentation française à l'étranger qui souffre d'une pénurie de locaux et sur les problèmes soulevés par l'aide de la France aux pays sous-développés (p. 2498 à 2500). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre la République française et la République togolaise et du protocole signés à Lomé le 24 novembre 1971, complétés par un échange de lettres signé à Lomé les 25 et 26 novembre 1971** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3039). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B. E. A. C.) et la République française, signée à Brazzaville le 23 novembre 1972** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3302, 3303).

HOUDET (M. ROGER) [Seine-Maritime].

I

ISAUTIER (M. ALFRED) [La Réunion].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 583). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1225, 1226). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : VII, *a*). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la protection qu'il importe d'assurer d'urgence, dans le cadre du Marché commun, à leurs productions secondaires, sur les mesures qui s'imposent pour ne pas freiner leur industrialisation, sur la migration des jeunes, en particulier ceux de la Réunion, désireux de s'installer en métropole (p. 2378 à 2380).

J

JAGER (M. RENÉ) [Moselle].

Questeur du Sénat [élu le 5 octobre 1971].

Dépôt législatif :

Proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [21 novembre 1972] (n° 72).

Question orale avec débat :

M. René Jager demande à *M. le Premier ministre* quelles instructions ont été données par ses soins pour que soit appliquée au mieux la législation actuelle visant à assurer la protection des consommateurs sous toutes ses formes et s'il n'envisage pas de déposer un projet de loi afin d'améliorer les textes existant en la matière [7 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 9). — Discussion [14 novembre 1972] (p. 2033 à 2037).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 17 : *son amendement tendant d'insérer un article additionnel ainsi conçu : « Sous réserve des dispositions prévues dans le cadre des traités internationaux et en particulier du traité instituant la Communauté économique européenne, le conseil régional peut désigner toute délégation habilitée à participer à des rencontres avec les représentants qualifiés des pouvoirs locaux des régions étrangères frontalières et à procéder avec eux aux échanges de vues et aux études sur les problèmes d'intérêt commun »* (p. 685, 686) ; le retire (p. 686). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **protection des consommateurs** (cf. *supra*) [14 novembre 1972] (p. 2033 à 2035 ; 2037). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la production de fer et d'acier, sur l'implantation de Fos-sur-Mer et sur l'avenir de l'industrie lorraine (p. 2239 à 2241).

JAVELLY (M. MAXIME) [Alpes-de-Haute-Provence].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Georges Lombard et de M. Roger Gaudon relatives à la **situation des commerçants et artisans** [2 mai 1972] (p. 278). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [6 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 18 : observation sur l'approbation à requérir pour l'implantation de magasins collectifs (p. 793, 794). — Intervient au cours du débat sur les questions orales de M. Henri Caillavet, de M. André Diligent et de M. Jacques Duclos sur les **suites à donner au rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F.** [20 juin 1972] (p. 1029). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Colin, de M. Emile Durieux et de M. André Dulin relatives à l'**habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir les fonds des notaires** [10 octobre 1972] (p. 1710). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observation sur la lenteur des communications téléphoniques en zone rurale (p. 2256). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — ECONOMIE ET FINANCES : II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale. — Observation sur la situation de plus en plus angoissante des petits commerçants et artisans (p. 2639).

JOURDAN (M. PIERRE) [Ardèche].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 585, 586). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « un établissement public » à ajouter le mot : « territorial »* (p. 605) ; le retire (p. 607) ; Art. 3 : retire *l'amendement de M. Jean-François Pintat* pour se rallier à *celui de M. Jean Filippi tendant à compléter cet article par des dispositions stipulant que : — à transfert de compétence, transfert de ressources équivalentes* — (p. 624). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 8 *ter* (nouveau) : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, après l'article* 8 bis, *à insérer un article additionnel ayant trait aux structures internes du conseil régional* (p. 644, 645) ; Art. 13 : retire l'*amendement de M. Jean-François Pintat* pour se rallier à *celui de M. Pierre Schiélé ayant le même objet* (p. 660). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité de pratiquer une politique de la montagne, garante d'un certain équilibre du monde rural et mettant un frein à l'exode des campagnes si préjudiciable à notre agriculture (p. 2433 à 2440).

JOZEAU-MARIGNE (M. LÉON) [Manche].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution [13 décembre 1972] (n° 125).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution [19 décembre 1972] (n° 198).

Questions orales avec débat :

M. Léon Jozeau-Marigné demande à *M. le garde des sceaux, ministre de la justice*, de faire un bilan des mesures qu'il a prises pour faire face à la grave insuffisance des effectifs et des moyens matériels des juridictions, analysées par le Sénat il y a presque trois ans. Il lui demande quelles solutions il envisage dans l'avenir pour régler les nombreux problèmes qui restent très préoccupants dans le domaine du fonctionnement des cours et tribunaux : construction des palais de justice, notamment ceux des nouveaux départements de la région parisienne, modernisation de l'organisation et de l'équipement mobilier, renforcement indispensable des effectifs de magistrats et spécialement de ceux des fonctionnaires des secrétariats-greffes, en vue de décharger les juges et les membres du parquet de certains travaux et de leur permettre de se consacrer totalement à leur mission [7 juin 1972] (n° 171).

M. Léon Jozeau-Marigné demande à *M. le ministre des postes et télécommunications* quelles dispositions il compte prendre pour réaliser, comme il l'a promis, l'automatisation du réseau téléphonique national, et quand il espère pouvoir mettre fin au système des avances remboursables demandées aux collectivités locales et aux usagers [29 novembre 1972] (n° 43). — Discussion [19 décembre 1972] (p. 3214 à 3216).

Interventions :

Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Etienne Dailly **tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : répond aux observations de M. René Pleven, ministre de la justice (p. 461) ; Art. 6 : répond aux observations de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (p. 465). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer cet article qui a pour objet de donner une définition du terrain à bâtir situé dans un périmètre déterminé* (p. 476). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 67-557 du 12 juillet 1967 relative à l'organisation des cours d'assises dans la région parisienne et les articles 232, 260 et 262 du code de procédure pénale** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 502, 503). — Prend part, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite et fin de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. additionnel 8 *ter* (*suite*) : observations sur le souci de la commission de faire la discrimination entre les dispositions de cet article qui relèvent de la loi et celles qui relèvent du domaine réglementaire (p. 648, 649) ; Art. 16 : observations sur la teneur de cet article (p. 666) ; appuie l'*amendement rectifié de M. Pierre Schiélé tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les ressources de l'établissement public comprennent notamment : ... »* (p. 668). — Intervient, en qualité de président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 11 : appuie *l'amendement de M. Jacques Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa de cet article relatif à l'agrément donné aux successeurs d'un titulaire de parts décédé* (p. 1377). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles** [26 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Article additionnel 10 *bis* : appuie *l'amendement de M. Jean Geoffroy tendant, après l'article 10, à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa du III de l'article 35 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 est abrogé. »* (p. 1877). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration, générale, dans la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *sous-amendement de M. René Pleven, ministre de la justice, tendant à substituer le mot « assimilation » au mot « loyalisme » dans la rédaction proposée par l'amendement de M. Jean Geoffroy pour l'article 39 du code de la nationalité française* (p. 2088) ; Art. 5 : appuie *l'amendement de M. Jean Geoffroy tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article 46 du code de la nationalité française concernant les motifs qui peuvent conduire le Gouvernement à s'opposer à l'acquisition de la nationalité française* (p. 2089). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le système des avances remboursables que les collectivités locales sont obligées de consentir pour suppléer au manque de crédits (p. 2269, 2270) ; répond à M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications (p. 2273, 2274). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'effort consenti par les collectivités locales pour procurer des logements aux habitants, effort qui mériterait d'être encouragé par le Gouvernement (p. 2727, 2728). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — JUSTICE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, au nom de M. Pierre

Garet, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème de l'informatique pour la tenue des fichiers, sur la situation des magistrats, sur le douloureux problème posé par les services pénitentiaires (p. 2752, 2753). — Prend part, en qualité de président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, au nom de M. Edouard Le Bellegou, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant amnistie de certaines infractions** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3098). — Prend part, en qualité de président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution.** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3099, 3100). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement de forme au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 398 *du code de procédure pénale* (p. 3101) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour l'article* 398-1 *du code de procédure pénale : « Toutefois, le tribunal, sauf s'il est saisi selon la procédure fixée par les articles* 393 *à* 397, *statue obligatoirement dans les conditions prévues à l'article* 398 (*alinéa* 1er) *lorsque le prévenu est en état de détention provisoire lors de sa comparution à l'audience.* » (ibid.) ; observations sur l'article 2 *bis* (non soumis à discussion) (*ibid.*) ; Art. 3 : observations sur cet article (*ibid.*) ; Art. 6 *bis : son amendement tendant à remplacer le texte présenté pour l'article* 312 *du code de procédure pénale par les dispositions suivantes :* « Art. 312. — *Sous réserve des dispositions de l'article* 309, *le ministère public, l'accusé, la partie civile, les conseils de l'accusé et de la partie civile peuvent poser des questions, par l'intermédiaire du président, aux accusés, aux témoins et à toutes personnes appelées à la barre.* » (p. 3102) ; Art. 7 : observation sur cet article (*ibid.*) ; Art. 23 : observation sur cet article (*ibid.*) ; Art. 24 : même observation (*ibid.*) ; Art. 24 *bis :* observation sur cet article (p. 3102, 3103) ; Art. 26 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour l'article* 134 *du code de procédure pénale : « Si l'inculpé ne peut être saisi, un procès-verbal de perquisition et de recherches infructueuses est adressé au magistrat qui a délivré le mandat.* » (p. 3103) ; Art. 28 : *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe II visant à insérer, après l'article* 186 *du code de procédure pénale, un article* 186-1 *relatif au droit d'appel de l'inculpé et de la partie civile contre les ordonnances prévues par les articles* 156 (2e *alinéa*), 159 (2e *alinéa*) *et* 167 (2e *alinéa*) (p. 3103, 3104) ; Art. 28 *bis : son amendement d'harmonisation tendant à supprimer cet article* (cf. supra art. 28) (p. 3104) ; Art. 29 *bis : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'article* 494 *du code de procédure pénale qui tend à empêcher les difficultés qui peuvent résulter d'un itératif défaut* (ibid.) ; Art. 30 : observation sur cet article (p. 3105) ; Art. 31 *bis :* retire *son amendement pour se rallier à celui de M. René Pleven, ministre de la justice, ayant le même objet* (ibid.) ; Art. 33 : *son amendement tendant, au début du premier alinéa du texte présenté pour l'article* 730 *du code de procédure pénale, à supprimer les mots suivants : « Sous réserve des dispositions de l'alinéa* 1er *de l'article* 347 *du code de justice militaire, ... »* (p. 3106) ; Art. 39 : observations sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; Art. 51 : observation sur cet article (p. 3107) ; Art. 55 *bis :* observation sur cet article (*ibid.*) ; Art. 59 *bis :* observations sur cet article (*ibid.*) ; Art. 59 *ter : amendement de M. René Pleven, ministre de la justice, tendant à substituer la date du « 31 mars* 1973 » *à celle du « 1er mars* 1974 » *au dernier alinéa du texte présenté pour compléter le paragraphe IV de l'article* 19 *de la loi n° 72-10 du 3 janvier* 1972 (p. 3108). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à **l'automatisation du réseau téléphonique** (*cf. supra*) [19 décembre 1972] (p. 3214, 3215). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à faire nommer le médiateur par le conseil des ministres, mais « conformément à la proposition du Conseil constitutionnel »* (p. 3236, 3237) ; Art. 10 *bis :* observations sur la position de la commission des lois au regard de cet article (p. 3242). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant les articles L. 71-3° et L. 80-1° du code électoral** [19 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : *amendement de M. Francis Palmero tendant à ajouter un article additionnel* 3 *qui vise à modifier le code électoral et le code civil de manière à fixer à dix-huit ans révolus la majorité du Français* (p. 3280). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, au nom de M. Pierre Schiélé, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 72-619 du 7 juillet 1972 portant création et organisation des régions** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3280). — Prend part, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française.** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3281, 3282). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en troisième lecture,** du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3284). — Rapporteur pour le Sénat, au nom de M. Pierre Marcilhacy, présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur le **projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa premier) et 30, de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa premier) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire.** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3285). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française.** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3325).

JUNG (M. Louis) [Bas-Rhin].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention générale entre la République française et la République d'Autriche sur la sécurité sociale, ensemble le protocole joint, signés à Vienne le 28 mai 1971 [22 juin 1972] (n° 297).

Proposition de loi tendant à la modification des articles 46 et 71 de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique [26 juin 1972] (n° 309).

Questions orales :

M. Louis Jung demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles ses services n'ont pas cru devoir donner suite à la demande unanime des deux conseils généraux d'Alsace de réintroduire l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires de cette région [15 juin 1972] (n° 1255). — Réponse [7 novembre 1972] (p. 1937, 1938).

M. Louis Jung demande à *M. le Premier ministre* s'il est exact que la décision de fixer à Paris le siège du secrétariat politique européen — au cas où il serait créé — a été prise par le Gouvernement. Dans l'affirmative, il lui demande quelles sont les raisons qui ont pu permettre d'éliminer la candidature de Strasbourg, ville où siègent déjà le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme, et si le Gouvernement n'entend pas procéder à un nouvel examen de ce problème [26 octobre 1972] (n° 1291). — Réponse [12 décembre 1972] (p. 3017).

Interventions :

Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er *quater* : explique son vote sur *l'amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* 503 *du code de l'administration communale qui fait apparaître la notion de « cadres d'emplois » et qui détermine les règles applicables au recrutement et à l'avancement à l'intérieur de chacun de ces cadres* (p. 986). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la

défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention générale entre la République française et la République d'Autriche sur la sécurité sociale, ensemble le protocole joint, signés à Vienne le 28 mai 1971** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1356). — Explication de vote, **en nouvelle lecture,** sur l'ensemble du **projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française** (urgence déclarée) [29 juin 1972] (p. 1412). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à autoriser les adoslescents âgés de quatorze et quinze ans à exercer de manière exceptionnelle une activité rémunérée** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1430). — Est entendu lors de la réponse de M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1255** (*cf. supra*) [7 novembre 1972] (p. 1937, 1938) ; au cours du débat sur la question orale de M. René Tinant ayant trait aux **charges d'enseignement incombant aux familles en milieu rural** (p. 1943). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUIPEMENT FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant à ajouter* in fine *un alinéa stipulant que le produit de la majoration de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers est affecté pour moitié au Fonds spécial d'investissement routier* (p. 2184). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'étalement des vacances, la publicité touristique française à l'étranger et sur le tourisme en milieu rural (p. 2374, 2375). — Services du Premier ministre : VII, *b*). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Parlant au nom du représentant de la Polynésie française présente quelques observations sur ce territoire très déversifié, observations ayant porté notamment sur les problèmes de toute nature soulevés par l'expansion démographique, sur la crainte inspirée par les expériences nucléaires françaises et sur la question de son autonomie interne (p. 2392, 2393). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des sapeurs-pompiers, sur le remboursement de la T. V. A., sur les traitements du clergé et la situation particulière du corps préfectoral dans les régions de l'Est (p. 2792). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à la coopération, à sa **question orale n° 1291** (*cf. supra*) [12 décembre 1972] (p. 3017).

K

KASPEREIT (M. GABRIEL), **secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Guy Schmaus relative à l'**inobservation des règles de sécurité dans une entreprise** [6 juin 1972] (p. 758, 759) ; à la question orale de M. Paul Mistral relative à la **situation du bassin minier de La Mure** (p. 760). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif au travail clandestin** [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 773, 774). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond à M. Robert Bruyneel (p. 776) ; *amendement de M. Michel Chauty visant à exclure « le commerce clandestin » du champ d'application de la loi* (ibid.) ; Art. 4 : *amendement de M. Michel Chauty tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui énumère les agents qui peuvent procéder à la constatation des infractions ou interdictions établies par l'article 1er A du présent projet de loi* (p. 777) ; Art. 5 : *amendement de M. Michel Chauty tendant à remplacer les mots : « ... aux officiers et agents de police judiciaire ... », par les mots : « ... aux agents de contrôle énumérés à l'article 4 ci-dessus... »* (p. 778) ; Art. 9 : *amendement de M. Michel Chauty tendant à scinder cet article en deux alinéas afin de prévoir la parution de deux décrets distincts pour l'application de la loi dans la métropole et dans les départements d'outre-mer* (ibid.) ; répond à M. André Aubry (*ibid.*). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Claudius Delorme et de M. Michel Chauty ayant trait à la **construction des installations pétrolières** [29 juin 1972] (p. 1351 ; 1352). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif au travail clandestin** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1354).

KAUFFMANN (M. MICHEL) [Bas-Rhin].

Questions orales :

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de l'agriculture* que, malgré un désir maintes fois exprimé, les exploitants agricoles ne peuvent toucher une pension d'invalidité que si celle-ci atteint 100 p. 100 d'incapacité de travail, alors que leurs conjoints en sont encore totalement privés. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet, et les mesures qu'il envisage pour rétablir également en ce domaine la parité sociale des agriculteurs avec celle des professions affiliées au régime général des assurances sociales (n° 1169 — 16 novembre 1971). — Réponse [4 avril 1972] (p. 114, 115).

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'en vertu d'un arrêté émanant de son ministère, la vignette 1972 doit être apposée sur le pare-brise des automobiles pour lesquelles elle a été délivrée, et que c'est obligatoirement l'original du document qui doit y figurer. En cas de perte ou de vol, un duplicata peut être délivré au prix de dix francs. Il estime cette décision regrettable et lui demande pour quelles raisons il n'autorise pas l'apposition sur le pare-brise des voitures d'une reproduction de la vignette, ou n'accepte pas la délivrance gratuite des duplicata en cas de perte ou de vol de l'original (n° 1170 — 16 novembre 1971). — Réponse [4 avril 1972] (p. 115, 116).

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que si au courant de l'année 1971 l'on a pris des dispositions pour déclarer prioritaire en rase campagne un certain nombre de voies à grande circulation, et si ses services ont mis en place la signalisation y afférente, aucune disposition n'est encore prise pour déclarer également prioritaire un certain nombre de rues, circulation principale à l'intérieur des agglomérations où la priorité à droite est toujours de règle malgré ses inconvénients en ce qui concerne les voies d'accès et de dégagement de ces villes ou grosses communes aux heures de pointe en particulier. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre à l'instar de tous les autres pays européens qui ont depuis longtemps adopté avec bonheur ces dispositions qui rendent plus fluide la circulation à l'intérieur des agglomérations et sur leurs voies d'accès et de dégagement [25 avril 1972] (n° 1212). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1238, 1239).

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que dans la région qu'il représente la fiscalité qui pèse sur les viticulteurs apparaît particulièrement lourde ; l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) au taux de 17,6 p. 100 sur les vins en 1968, déduction faite de la récupération, a drainé vers les caisses de l'Etat un surplus de 42 millions de francs lourds. Le revenu cadastral, qui a été fortement relevé à la suite de la dernière revision, aura aussi une réaction en chaîne sur les impôts fonciers, les cotisations de sécurité sociale et autres encore. Par ailleurs, d'une année à l'autre, le bénéfice agricole pour la viticulture a été relevé de 133 p. 100. Il lui demande si toutes ces augmentations ne lui paraissent pas excessives et quelles mesures il compte prendre pour alléger les charges qui pèsent ainsi anormalement sur cette branche de l'activité agricole [25 avril 1972] (n° 1213). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1240, 1241).

M. Michel Kauffmann expose à *M. le Premier ministre* que dans l'hebdomadaire « Valeurs actuelles » paru dans la semaine du 17 au 23 avril 1972, un article portant le titre « Europe-sur-Marne » laissait entendre qu'à l'initiative de M. le Président de la République, des travaux d'infrastructures ont été étudiés, et certains travaux exécutés dans la vallée de la Marne à proximité de Paris, en vue d'installer la future capitale de l'Europe. Aucun démenti n'ayant été apporté à cette information, il lui demande quelles sont aujourd'hui les intentions du Gouvernement quant au choix du siège d'une future capitale de l'Europe qui, dans son esprit, ne pouvait être que Strasbourg, siège actuel des assemblées parlementaires européennes. Il lui demande si la France aurait ainsi changé d'opinion, et quelles sont les raisons de ce changement d'attitude à l'égard de la métropole alsacienne [9 mai 1972] (n° 1222). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1241, 1242).

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que la réalisation des grands équipements publics, autoroutes, aérodromes, zones industrielles, création de zones à urbaniser en priorité (Z. U. P.) ou de zone d'aménagement concerté (Z. A. C.) ainsi que d'autres aménagements de voirie ou de lotissements de construction donnent lieu de plus en plus souvent à des expropriations pour cause d'utilité publique. S'il n'est pas question de mettre en cause cette procédure utilisée à défaut d'accords amiables, il attire cependant son attention sur la lenteur du paiement de leurs indemnités aux propriétaires expropriés. Cette lenteur est préjudiciable au calme des esprits et à la

justice élémentaire, car elle lèse indubitablement les intérêts des expropriés qui touchent leurs indemnités souvent avec des années de retard, subissent ainsi à leurs dépens les effets de l'inflation et de la hausse des prix. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour accélérer le paiement par ses services des acquisitions de terrains réalisées pour les besoins de la collectivité [24 octobre 1972] (n° 1290). — Réponse [14 novembre 1972] (p. 2032, 2033).

Questions orales avec débat :

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de l'agriculture* que parmi les mesures à caractère économique et socio-structurel arrêtées à Bruxelles, figurent les plans de développement qui donnent l'apparence d'une nouvelle orientation de la politique agricole européenne. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour la mise en œuvre de ces plans, les moyens qu'il compte leur affecter et surtout les mesures d'incitation au développement qu'il entend maintenir ou proposer en faveur des exploitants non susceptibles de bénéficier d'un plan de développement « nouvelle formule » [16 mai 1972] (n° 159).

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre du commerce et de l'artisanat* qu'à l'occasion de la discussion de la loi du 16 juillet 1971 relative aux nouvelles modalités de l'organisation de l'apprentissage en France, des apaisements avaient été donnés aux parlementaires d'Alsace et de la Moselle pour ce qui concerne l'application de son article 39, qui précise que les modalités particulières d'application de ladite loi seront fixées en tenant compte des circonstances locales. Or, dans les trois départements de l'Est, les textes régissant l'apprentissage reposent sur la loi locale du 26 juillet 1900 reconnue loi française après le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère patrie par les dispositions légales du 1er juin 1924. En vertu de ces textes, seule la possession d'un brevet de maîtrise pouvait habiliter un artisan à former des apprentis et le maître artisan formateur devait être âgé de vingt-quatre ans au minimum. Par ailleurs, les chambres de métiers étaient pour le compte de leurs ressortissants le maître d'œuvre des brevets de maîtrise et l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en matière d'apprentissage. Or, à la lumière de récentes discussions concernant le décret d'application de la loi à prendre, il s'est avéré qu'aucun compte n'avait été tenu de cet état de choses et que l'esprit de l'article 39 de la loi du 16 juillet 1971 n'a pas été respecté. En regard de ces faits, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour apaiser les légitimes inquiétudes et l'émotion de l'artisanat en Alsace et en Lorraine [26 octobre 1972] (p. 33).

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* que, parmi les mesures à caractère économique et socio-structurel arrêtées à Bruxelles, figurent les plans de développement qui donnent l'apparence d'une nouvelle orientation de la politique agricole européenne. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour la mise en œuvre de ces plans, les moyens qu'il compte leur affecter et surtout les mesures d'incitation au développement qu'il entend maintenir ou proposer en faveur des exploitants non susceptibles de bénéficier d'un plan de développement « nouvelle formule ». Il lui demande également de vouloir bien lui préciser quels moyens il entend mettre en œuvre pour financer la nouvelle politique de développement de l'élevage en France, afin de résoudre la crise de production de viande bovine en particulier [2 novembre 1972] (n° 38). — Discussion [19 décembre 1972] (p. 3218 à 3224).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture, à sa **question orale n° 1169** (*cf. supra*) [4 avril 1972] (p. 115). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à sa **question orale n° 1170** (*cf. supra*) [4 avril 1972] (p. 115, 116). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 575, 576). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, à sa **question orale n° 1212** (*cf. supra*) [27 juin 1972] (p. 1233, 1239) ; lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1213** (*cf. supra*) (p. 1241) ; lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 1222** (*cf. supra*) (p. 1242). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à sa **question orale n° 1290** (*cf. supra*) [14 novembre 1972] (p. 2032, 2033). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation du personnel enseignant, sur les constructions scolaires, sur la nationalisation des établissements et sur le problème de l'enseignement de la langue allemande (p. 2296, 2297). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits pour mener à bien le plan de développement économique arrêté pour l'Alsace et sur la situation pénible de l'enseignement technique agricole public de cette région (p. 2443, 2444). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique de l'élevage et à l'organisation du marché de la viande** (*cf. supra*) [19 décembre 1972] (p. 3218, 3219).

KIEFFER (M. ALFRED) [Bas-Rhin].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôt législatif

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant abrogation de la loi du 15 juillet 1921 prohibant les importations de plants et boutures de vignes [26 octobre 1972] (n° 41).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la condition d'âge pour être électeur aux élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel** [13 juin 1972]. — Discussion de l'article additionnel, après l'article unique : *amendement de M. Robert Schwint tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel ayant pour objet d'abaisser l'âge d'éligibilité, pour être délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise, de vingt et un ans accomplis à dix-huit ans accomplis* (p. 915). — Prend part, en qualté de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant abrogation de la loi du 15 juillet 1921 prohibant les importations de plants et boutures de vignes** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1918).

KISTLER (M. MICHEL) [Bas-Rhin].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine contrôlée « Vin d'Alsace » ou « Alsace »** [30 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Louis Courroy tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau visant à sauvegarder les droits acquis des négociants en matière de mise en bouteilles en dehors de l'aire de production* (p. 1437). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES : I. — SECTION COMMUNE. — II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population, sécurité sociale). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (section commune ; travail, emploi, population), à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'inspection du travail, sur la formation professionnelle des adultes, sur le chômage, sur le rôle de l'Agence nationale pour l'emploi, sur l'immigration des travailleurs étrangers en France (p. 2402 à 2404).

L

LABONDE (M. PIERRE) [Aube].

Question orale :

M. Pierre Labonde demande à *M. le ministre de la santé publique* dans quelles conditions un certain nombre d'enfants ont pu être intoxiqués par l'hexachlorophène contenu dans du talc et quelles mesures réglementaires le Gouvernement envisage de prendre pour éviter les risques de renouvellement de pareilles tragédies [2 octobre 1972] (n° 1272). — Réponse [12 décembre 1972] (p. 3019).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances** pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le remembrement, sur le défrichement, sur l'indemnité viagère de départ, sur le revenu des agriculteurs (p. 2458, 2459). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Foyer, ministre de la santé publique, à sa **question orale n° 1272** (*cf. supra*) [12 décembre 1972] (p. 3019).

LACAZE (M. JEAN) [Tarn-et-Garonne].

LACHOMETTE (M. JEAN DE) [Haute-Loire].

LACOSTE (M. ROBERT) [Dordogne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [13 décembre 1972].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la partie comptable du budget qui traduit le gros effort de la nation pour l'éducation, sur l'accroissement considérable des effectifs scolaires, sur les résultats de la pleine autonomie de gestion reconnue aux universités par la loi d'orientation, sur l'implantation des C. E. S. et des C. E. G., sur les transports scolaires, sur le problème des bourses, sur l'accroissement des diplômés, enfin sur la formation professionnelle des enseignants et celle liée aux offres d'emplois (p. 2282 à 2285).

LAFAY (M. BERNARD), **secrétaire d'Etat auprès du ministre du développement industriel et scientifique** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Jean-François Pintat ayant trait à l'**alimentation du Sud-Ouest en gaz naturel** [20 juin 1972] (p. 1014, 1015).

LAFLEUR (Henri) [Nouvelle-Calédonie].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : VII, *b*). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la production du nickel (industrie clé de la Nouvelle-Calédonie) et des problèmes soulevés par la société International Nickel, sur les équipements du territoire calédonien, sur l'effort à fournir dans le domaine du tourisme (p. 2395 à 2397).

LAGATU (Mme CATHERINE) [Paris].

Est nommée membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Est nommée membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [17 octobre 1972].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à modifier l'article 194 du code général des impôts en vue de faire bénéficier, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les célibataires du même nombre de parts que les veufs ayant le même nombre d'enfants à charge [26 juin 1972] (n° 323).

Proposition de loi tendant à abroger les lois réprimant l'avortement et à instaurer une nouvelle réglementation de l'interruption de grossesse [26 juin 1972] (n° 324).

Proposition de loi tendant à la création d'un fonds des pensions alimentaires [7 décembre 1972] (n° 107).

Questions orales :

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les questions qui se posent après l'entrée en vigueur de l' « allocation d'orphelin ». Le courrier reçu par différentes organisations féminines traduit le désarroi des attributaires devant l'insuffisance de la prestation et l'amertume de nombreuses postulantes évincées de son champ d'application. En conséquence, elle lui demande : 1° s'il n'entend pas abandonner le critère de non-imposition retenu pour son attribution (critère par trop modeste qui assimile l'allocation à un secours et qui se traduit par une discrimination entre enfants à charge d'un seul parent, alors que l'adoption de la loi sur la filiation affirme le principe de l'égalité des enfants devant la loi) ; 2° s'il n'entend pas affirmer qu'en aucun cas l'attribution de l'allocation d'orphelin ne peut entraîner la suppression de l'allocation d'aide sociale ou de tout autre avantage social [10 mai 1972] (n° 1224). — Réponse [30 mai 1972] (p. 534, 535).

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les projets de décrets d'application de la nouvelle loi sur le salaire unique et l'allocation pour frais de garde. Il semblerait, d'après la presse, que le critère d'assujetissement à l'impôt sur le revenu serait abandonné mais que les modalités de calcul adoptées conduiraient à des résultats semblables, voire plus draconiens encore. C'est ainsi que l'allocation pour frais de garde serait accordée aux familles de un enfant de moins de trois ans dont les revenus mensuels ne dépasseraient pas 1.335,58 francs, aux familles de deux enfants dont un de moins de trois ans dont les revenus ne dépasseraient pas 1.506,63 francs, aux mères célibataires ayant un enfant de moins de trois ans dont le salaire mensuel serait inférieur à 854,83 francs, aux mères célibataires ayant deux enfants dont un de moins de trois ans dont le salaire mensuel serait inférieur à 1.022,58 francs. En conséquence, elle lui demande : 1° quels sont les critères retenus par les décrets d'application pour l'attribution des différentes allocations ; 2° comment peut-on les justifier ; 3° sont-ils indexés [10 mai 1972] (n° 1225).

Mme Catherine Lagatu expose à *M. le ministre de santé publique et de la sécurité sociale* que la loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles crée une allocation pour frais de garde d'enfants, mais reporte à un décret les modalités de détermination du montant de l'allocation en fonction des ressources de la famille, des différents modes de garde et de l'âge de l'enfant. En ce qui concerne les différents modes de garde, la presse laisse entendre que seuls les enfants placés en crèche familiale ou collective, ou chez une nourrice déclarée à la sécurité sociale, ouvriraient droit à l'allocation précitée. Elle attire son attention sur les nombreux et draconiens critères d'élimination des familles qui pourront obtenir l'allocation de garde. Si l'on décidait de retenir le dernier critère relatif au placement de l'enfant, très peu de familles pourraient bénéficier de cette allocation. En conséquence, elle lui demande : 1° si les informations parues dans la presse sont fondées ; 2° si des mesures immédiates sont envisagées pour développer le nombre de crèches collectives, en particulier en prenant en considération la proposition de loi déposée par les parlementaires communistes ; 3° si des mesures et des crédits sont envisagés pour améliorer le fonctionnement des crèches dites familiales [10 mai 1972] (n° 1226). — Réponse [30 mai 1972] (p. 535, 536).

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur le fait que le décret d'application de la loi du 28 décembre 1967 sur la régulation des naissances, enfin paru au *Journal officiel,* est tout

à fait muet sur le mode de financement des centres à vocation purement informative et des centres qui, outre leur mission d'information, assureront un service de dispensaire spécialisé. Il apparaît que, si le décret n'est pas complété par des dispositions financières, il ne fera qu'encourager l'ouverture d'organismes privés réservés à une minorité favorisée. En conséquence, elle lui demande quelle aide l'Etat envisage de donner, lors du prochain collectif, à ces organismes [10 mai 1972] (n° 1227). — Réponse [30 mai 1972] (p. 536, 537).

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le ministre des postes et télécommunications* sur les difficultés rencontrées par les employés des P. et T. de Paris, presque tous provinciaux d'origine, pour se loger, se distraire et se cultiver, et, en ce qui concerne les jeunes femmes, pour placer leurs enfants dans une crèche. Actuellement, à proximité du centre de tri « Brune » dans le quatorzième arrondissement de Paris, un terrain appartenant au ministère des P. et T. est libéré par suite de la démolition des ateliers des timbres-poste. Une occasion unique est donc donnée au ministère pour y créer des logements destinés aux postiers : résidence et logements individuels ainsi qu'un foyer culturel (dont le principe avait été arrêté lors de la réunion de commission du 25 juin 1970), un centre médico-social, indispensable compte tenu de la très forte concentration du personnel dans ce quartier, une crèche et un parking. En conséquence, elle lui demande : 1° quels sont les projets du ministère en ce qui concerne ces terrains ; 2° quelle sera la proportion de logements réservés aux P. et T. au cours des années 1972, 1973, 1974 et 1975 au titre de l'article 200 du code de l'urbanisme, dans Paris et la banlieue parisienne ; 3° s'il est envisagé de porter l'aide au logement accordée aux jeunes postiers arrivant de province, qui est actuellement de 2 francs par jour pour les trois premiers mois — ce qui, compte tenu du prix des loyers, des cautionnements exigés..., est dérisoire — à 120 francs par mois pendant un an ainsi que le demandent les postiers [1er septembre 1972. — *J. O.* du 5 septembre 1972] (n° 1265). — Réponse [3 octobre 1972] (p. 1661, 1662).

Question orale avec débat :

Mme Catherine Lagatu appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la grave décision qu'il vient de prendre de fermer plusieurs collèges d'enseignement général du Finistère : ceux du Faou, de Plogoff et des Braspart, malgré l'opposition des élus, des parents d'élèves, des enseignants et de nombreuses organisations syndicales ouvrières et paysannes. Elle estime que ces fermetures s'inscrivent dans une série de mesures qui ont pour conséquence la dégradation rapide de l'enseignement public dans ce département. Elle lui demande de bien vouloir venir exposer devant la haute assemblée les raisons qui ont motivé ces fermetures et s'il n'entend pas revenir sur sa décision [4 avril 1972] (n° 146). — Discussion [16 mai 1972] (p. 386 à 389).

Interventions :

Est entendue au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **fermeture de collèges d'enseignement général dans le Finistère** (*cf. supra*) [16 mai 1972] (p. 386 à 389). — Est entendue lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1224** (*cf. supra*) [30 mai 1972] (p. 534, 535) ; à sa **question orale n° 1226** (*cf. supra*) (p. 535, 536) ; à sa **question orale n° 1227** (*cf. supra*) (p. 536, 537). — Intervient au cours du débat sur les questions orales de M. Henri Caillavet, de M. André Diligent et de M. Jacques Duclos sur les **suites à donner au rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F.** [20 juin 1972] (p. 1030). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1218, 1219). — **Nouvelle lecture** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : soutient l'*amendement de M. Guy Schmaus tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à substituer la notion de « président élu par le conseil d'administration » à celle de « président directeur général » pour assumer la présidence de l'Office de radiodiffusion-télévision française* (p. 1390) ; *son amendement tendant à supprimer la dernière phrase du dernier alinéa de cet article relative à l'organisation de l'Office en unités fonctionnelles* (p. 1391) ; Art. 9 : soutient l'*amendement de M. Hector Viron tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Il* [le président du conseil d'administration] *négocie en accord avec le conseil d'administration et les organisations syndicales, par voie de conventions collectives, le statut des collaborateurs non permanents. »* (p. 1400) ; Art. 10 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui crée et organise par décret en Conseil d'Etat les établissements publics de l'Office* (p. 1401) ; Article additionnel : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant, après l'article* 10, *à insérer un article additionnel* 10 ter *qui demande au Gouvernement de régler le problème de l'emploi du personnel hors statut* (p. 1402) ; Art. 14 : observation sur l'augmentation de la durée des émissions publicitaires (p. 1407). — Est entendue lors de la réponse de M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications, à sa **question orale n° 1265** (*cf. supra*) [3 octobre 1972] (p. 1662). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2126, 2127). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la crise qui sévit dans l'enseignement technique et sur le conflit qui en est résulté avec les pouvoirs publics (p. 2304 à 2306). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la formation professionnelle qui ne paraît pas avoir encore reçu toute l'application souhaitable (p. 2315 à 2317). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la qualité des programmes de radio et de télévision, sur la question du maintien du monopole de l'Office, sur l'affaire du « fichier », sur la gravité de la crise qui continue d'affecter la presse écrite (p. 2848 à 2850). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — EDUCATION NATIONALE (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de* 45.000 *francs* (p. 2906). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes** [13 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 4 : coauteur de l'*amendement de M. André Méric tendant à insérer un article additionnel ainsi concu : « Le salarié ou avec l'accord de celui-ci toute organisation syndicale de salariés, qui estime que les droits conférés à ce salarié par la présente loi n'ont pas été respectés, peuvent saisir la juridiction compétente d'une action en dommages-intérêts. »* (p. 3065) ; le rectifie *pour en supprimer les mots : « ... d'une action en dommages-intérêts. »* (ibid.) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3066). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au paiement direct de la pension alimentaire** [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3170, 3171). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer la rédaction suivante pour cet article : « Il est créé un fonds des pensions alimentaires. En cas de défaillance du débiteur, le bénéficiaire d'une pension alimentaire s'adresse au fonds qui lui verse les sommes qui lui sont dues. Le fonds se substitue de plein droit au créancier pour obtenir du débiteur d'aliments le montant de la pension. »* (p. 3173) ; *son amendement tendant à insérer les mots : « en matière de divorce », après les mots : « pension alimentaire... », dans le début du premier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Tout créancier d'une pension alimentaire... »* (p. 3173, 3174). Après l'art. 7 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi concu : « Les pensions alimentaires sont revalorisées chaque année en fonction de la variation constatée de l'indice national des prix à la consommation fixé à l'article* 31 *XC du code du travail. »* (p. 3176).

LALLOY (M. MAURICE) [Seine-et-Marne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion générale (p. 293). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant le contrôle des produits antiparasitaires** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1912, 1913). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations présentées au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, ayant porté notamment sur l'aménagement des parcs naturels, sur la protection des sites et du paysage, sur le problème de l'habitat rural et le maintien de l'architecture paysanne, sur la pollution des eaux de rivière, atmosphérique et des mers, sur les interventions techniques et financières des agences de bassin (p. 2378 à 2381).

LAMBERT (M. MARCEL) [Morbihan].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (anciens combattants et victimes de guerre) sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 70. — Tome IV).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la partie comptable du budget, sur les mesures nouvelles intéressant les pensions de veuves, d'orphelins, de certaines catégories d'anciens prisonniers de guerre, sur les insuffisances constatées à l'encontre d'autres catégories et sur l'absence de la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens militaires d'Afrique du Nord (p. 2319 à 2322). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, au nom de M. Pierre Brun, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3191). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, remplaçant M. Pierre Brun, à la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3320).

LAMOUSSE (M. GEORGES) [Haute-Vienne].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtres lyriques nationaux), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. — Tome II).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1215 à 1217). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les difficultés rencontrées par les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur pour trouver un emploi à leur mesure, sur l'incohérence qui règne dans notre système d'éducation et sur le problème de la démocratisation de l'enseignement (p. 2292 à 2295). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtres lyriques nationaux) à l'examen des budgets de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la fermeture provisoire de la Comédie-Française, sur celle définitive de l'Opéra-Comique, sur le transfert à Villeurbanne du Théâtre national populaire, sur la crise grave du cinéma, et sur le problème de la censure (p. 2549, 2550).

LAPLACE (M. ADRIEN) [Tarn-et-Garonne].

LARTIGUE (M. EMMANUEL) [Pyrénées-Atlantiques].

LAUCOURNET (M. ROBERT) [Haute-Vienne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à l'organisation de la profession d'expert en automobile [30 mai 1972] (n° 222).

Rapport d'information, fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la rénovation urbaine en France, à la suite de la création par cette commission d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes et la politique de la construction [19 octobre 1972] (n° 28).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à l'organisation de la profession d'expert en automobile [26 octobre 1972] (n° 40).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (logement), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 63. — Tome VIII).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion générale (p. 293, 294). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** (urgence déclarée) [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 922, 923). — Discussion des articles. — Art. 3 : se rallie à *l'amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant à compléter cet article par un paragraphe III qui vise à soustraire à l'obligation du contrat de promotion (article 33 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971) les coopératives d'H. L. M. et les sociétés d'économie mixte de construction* (p. 933). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à l'organisation de la profession d'expert en automobile** [22 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1181, 1183, 1184). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui énumère les différentes activités que comporte la profession d'expert en automobile* (p. 1184, 1185) ; *amendement de M. René Pleven, ministre de la justice, proposant également une rédaction différente pour cet article* (p. 1185) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Ont la qualité d'expert en automobile, les personnes ayant satisfait à un examen théorique et pratique dont les conditions d'accès et le programme sont définis par décret. »* (ibid.) ; *amendement de M. René Pleven, ministre de la justice, tendant à supprimer le second alinéa de cet article ainsi rédigé : « Cette disposition n'est pas opposable aux services de l'Etat, qui restent libres de désigner comme expert toute personne de leur choix pour les véhicules dont ils sont comptables. Elle n'est pas opposable non plus aux juridictions de tous ordres. » et son amendement tendant à supprimer seulement la dernière phrase de ce second alinéa* (p. 1186) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui énumère les modalités d'exercice de la profession* (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui fait obligation aux experts en automobile d'observer les règles édictées par la présente loi et d'observer le secret professionnel* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'expert en automobile doit se garantir contre les conséquences pécuniaires des actes qui engagent sa responsabilité civile professionnelle. »* (p. 1187) ; Art. 6 : *son amendement d'harmonisation tendant à remplacer le mot : « titre », par le mot : « qualité »* (ibid.) ; Art. 6 bis : *son amendement tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots : « ... interdire, temporairement ou définitivement, le port du titre d'expert en automobile. », par les mots : « ... lui* [l'expert en automobile] *interdire, temporairement ou définitivement, l'exercice de cette profession. »* (ibid.) ; le

retire (p. 1188) ; Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La qualité d'expert en automobile est incompatible avec la détention d'une charge d'officier public ou ministériel, avec l'exercice d'activités touchant à la production, la vente, la location, la réparation et la représentation de véhicules automobiles et de pièces accessoires, avec l'exercice de la profession d'assureur ou tous actes de nature à porter atteinte à son indépendance. »* (ibid.) ; *son amendement tendant, dans le dernier alinéa de cet article, à substituer la notion de « publicité commerciale » à celle de « publicité personnelle »* (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Par dérogation aux dispositions de l'article 2 et pendant une période transitoire prenant fin un an après la date de publication du décret pris en application de la présente loi, peuvent être agréées en qualité d'experts en automobile les personnes ayant exercé, pendant trois ans au moins sans interruption, l'une des activités énumérées à l'article premier. »* (p. 1189) ; le retire pour se rallier à l'*amendement du Gouvernement* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de l'article précédent s'appliqueront pendant une période transitoire prenant fin un an après la date de publication du décret pris en application de la présente loi. »* (ibid.). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1436). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'imposition des revenus non salariaux intégralement déclarés par des tiers** [12 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement, au dernier alinéa du paragraphe I de cet article, tendant à porter de 10 à 25 p. 100 des commissions d'agence le pourcentage des commissions de courtage et des rémunérations accessoires* (p. 1747, 1748). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Champeix ayant pour objet la **défense de la petite exploitation familiale agricole** [17 octobre 1972] (p. 1782). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à l'organisation de la profession d'expert en automobile** [16 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2098). — Discussion des articles. — Art. 8 : *amendement de M. Paul Guillard tendant à reconnaître également la qualité d'expert en automobile à celui qui, par dérogation aux dispositions de l'article premier de la présente loi, figureraient déjà sur la liste des experts tenue « par l'union des caisses centrales de la mutualité agricole »* (p. 2099). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations sur la suppression des lignes de chemin de fer en Limousin et la création envisagée de « points d'arrêt non gérés » (p. 2610). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les lenteurs de l'administration à publier les plans d'urbanisme et les plans d'occupation des sols, sur la réforme de l'allocation-logement, sur le problème des financements de la construction, sur le prêt à construire, sur les différentes opérations d'urbanisme : résorption des îlots insalubres, zones d'aménagement concerté (Z.A.C.), sur le problème foncier (p. 2725 à 2727).

LAURENT-THOUVEREY (M. CHARLES) [Jura].

LAVY (M. ARTHUR) [Haute-Savoie].

LE BELLEGOU (M. EDOUARD) [Var].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Décédé le 5 décembre 1972. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [14 décembre 1972] (p. 3097, 3098).

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur les propositions de loi : 1° de M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues, tendant à l'amnistie de certains délits (n° 164, 1971-1972) ; 2° de M. André Colin et plusieurs de ses collègues, portant amnistie des condamnations prises à l'égard des commerçants et artisans dans le cadre de manifestations revendicatives [16 mai 1972] (n° 201).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant un juge de l'exécution et relatif à la réforme de la procédure civile [28 juin 1972] (n° 334).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, instituant un juge de l'exécution et relatif à la réforme de la procédure civile [30 juin 1972] (n° 369).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution [2 octobre 1972] (n° 1).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant amnistie de certaines infractions [19 octobre 1972] (n° 31).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant amnistie de certaines infractions [30 novembre 1972] (n° 91).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 359, 360). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son sous-amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté par l'amendement de M. Pierre Garet pour l'article 463 du code de l'administration communale : « Art. 463. — Le service extérieur des pompes funèbres, comprenant exclusivement le transport des corps, la fourniture des corbillards, cercueils, tentures extérieures des maisons mortuaires, les voitures de deuil ainsi que les fournitures... »* (p. 364). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero concernant **l'indemnisation des Français rapatriés** [16 mai 1972] (p. 398, 399). — Intervient dans la discussion du **projet de loi insérant un article 418-1 dans le code pénal** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 506, 507). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion des **propositions de loi : I.** — de M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues **tendant à l'amnistie de certains délits ; II.** — de M. André Colin et plusieurs de ses collègues **portant amnistie des condamnations prises à l'égard des commerçants et artisans dans le cadre de manifestations revendicatives** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 512 à 514 ; 518, 519). — Sa motion tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [31 mai 1972] (p. 599 à 602). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 *ter* (nouveau) : observations sur la composition du bureau du conseil régional (p. 644) ; Art. additionnel 8 *ter* (*suite*) : observations sur l'opportunité de l'application de l'art. 34 de la Constitution aux dispositions contenues dans cet article ayant pour objet d'organiser le fonctionnement intérieur du conseil régional (p. 649, 650) ; Art. 13 : explique son vote *sur l'amendement de M. Pierre Schiélé tendant à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa de cet article ainsi rédigée : « Il n'est pas créé, à cette fin, de services de la région. »* (p. 659) ; Art. 14 : explique son vote sur *l'amendement de M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif aux ressources que le conseil régional a la faculté de se procurer pour son fonctionnement* (p. 663). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **instituant un juge de l'exécution et relatif à la réforme de la procédure civile** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1365 à 1368). — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement de coordination au premier alinéa de cet article* (p. 1369) ; Art. 6 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui*

vise à insérer dans le code civil un article 2204-1 relatif aux poursuites et à la vente forcée des immeubles (ibid) ; le retire (p. 1370) ; Art. 7-2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'astreinte est indépendante des dommages-intérêts. Elle a un caractère comminatoire. »* (p. 1370, 1371) ; Art. 7-3 : *son amendement tendant à supprimer de cet article le membre de phrase qui donne le droit au juge des référés de liquider l'astreinte qu'il a ordonnée* (p. 1371) ; Art. 7-4 : *son amendement tendant à proposer pour cet article la rédaction suivante : « Eu égard aux circonstances de la cause, à la gravité de la faute du débiteur et à ses facultés, les tribunaux peuvent, soit augmenter l'astreinte, soit la réduire, soit la supprimer au moment de sa liquidation. L'astreinte ne pourra être augmentée qu'en cas d'inexécution constatée de la décision judiciaire. Elle ne pourra être supprimée, en cas d'inexécution, que s'il est établi que cette dernière est due au cas fortuit ou à la force majeure. »* (ibid.) ; Art. 7-5 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui concerne le partage par moitié du montant de l'astreinte entre le créancier et le Trésor public* (p. 1372) ; Art. 7-11 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le troisième alinéa de l'article premier du décret-loi du 8 août 1935 fixant le taux de l'intérêt légal : « A l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la notification de la condamnation passée en force de chose jugée, le taux de l'intérêt est porté au double du taux prévu à l'alinéa précédent. »* (p. 1373) ; Art. 8 : *ses amendements d'ordre rédactionnel ayant pour but d'insérer les dispositions du dernier alinéa de cet article entre le premier et le deuxième alinéa de ce même article* (ibid.) ; Art. 8 *bis* : *son amendement d'ordre rédactionnel tendant à supprimer le premier alinéa de cet article* (ibid.) ; Art. 8 *ter* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article 8 bis, à insérer cet article additionnel reprenant les termes du premier alinéa supprimé de l'article précédent et ainsi rédigé : « Les dispositions de l'article 3-2 de l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire ne font pas obstacle au maintien en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du régime particulier à ces trois départements. »* (ibid.). — **Deuxième lecture** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1424). — Discussion des articles. — Art. 7-2 : retire *son amendement tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par le Sénat en première lecture* (ibid.) ; Art. 7-4 : *son amendement tendant à ajouter dans le texte de cet article la possibilité pour le juge de moduler l'astreinte définitive également dans le cas d'une cause que celui-ci estimerait suffisamment grave pour empêcher le débiteur de procéder à l'exécution de la décision de justice l'ayant condamné* (ibid.) ; Art. 7-5 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui stipule qu'une partie du montant de l'astreinte, qui serait fixée par le juge, pourrait être versée au fonds national de solidarité* (p. 1425). — **Troisième lecture** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1455). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [5 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1675 à 1679). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Pierre Garet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article de telle sorte que les délits énumérés à l'article 398-1 du code de procédure pénale soient dorénavant jugés par un seul magistrat* (p. 1687) ; *son amendement rédactionnel au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 398 du code de procédure pénale* (ibid.) ; Art. 2 *bis* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel visant à donner compétence au tribunal correctionnel pour juger toutes les infractions de blessures involontaires et de coups et blessures volontaires* (p. 1688) ; Art. 2 (*suite*) : *amendement de M. André Mignot au paragraphe 2° du texte présenté pour l'article 398-1 du code de procédure pénale tendant à retirer de la compétence du juge unique tous les délits de blessures ou d'homicides involontaires liés à la conduite d'un véhicule* (p. 1690) ; Art. 8 : *son amendement rédactionnel au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 60 du code de procédure pénale* (p. 1691) ; Art. 9 : *son amendement rédactionnel au troisième alinéa du texte présenté pour l'article 74 du code de procédure pénale ayant le même objet que le précédent* (ibid.) ; Art. 13 *bis* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article 13, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article 344 du code de procédure pénale est modifié ainsi qu'il suit : « Dans le cas où l'accusé, les témoins ou l'un d'eux, ne parlent pas suffisamment la langue française ou s'il est nécessaire de traduire un document versé aux débats, le président nomme d'office un interprète, âgé de vingt et un ans au moins, et lui fait prêter serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et en sa conscience. »* (p. 1691, 1692) ; Art. 13 *ter* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article additionnel 13 bis, à insérer un autre article additionnel ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa de l'article 102 du code de procédure pénale est modifié ainsi qu'il suit : « Le juge d'instruction peut faire appel à un interprète âgé de vingt et un ans au moins, à l'exclusion de son greffier et des témoins. L'interprète, s'il n'est pas assermenté, prête serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et en sa conscience. »* (p. 1692) ; Art. 28 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 186 du code de procédure pénale est complété par le nouvel alinéa suivant : « Si le président de la chambre d'accusation constate qu'il a été fait appel d'une ordonnance non visée aux alinéas 1 à 3 du présent article, il rend d'office une ordonnance de non admission de l'appel qui n'est pas susceptible de voies de recours. »* (p. 1693 ; 1694) ; Art. 32 : *son amendement tendant, dans le troisième alinéa de l'article 729 du code de procédure pénale, à réduire à « dix années »* (*au lieu de « quinze »*) *le temps d'épreuve suffisant pour qu'un condamné à une peine de réclusion perpétuelle puisse bénéficier d'une libération conditionnelle* (p. 1694) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 33 : *son amendement aux deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'article 730 du code de procédure pénale, tendant à porter de « deux » à « trois années » la durée minimum d'incarcération que le détenu doit accomplir pour bénéficier d'une libération conditionnelle* (p. 1695) ; *son amendement tendant à remplacer les trois dernières phrases de l'avant-dernier alinéa du texte présenté pour le même article du code de procédure pénale, par les dispositions suivantes : « La proposition de libération conditionnelle est établie par le juge de l'application des peines, après avis de la commission de l'application des peines, ainsi que du juge de l'application des peines du tribunal dans le ressort duquel le condamné entend fixer sa résidence. Elle peut être soumise par le ministre de la justice à un comité consultatif de libération conditionnelle. »* (ibid.) ; Art. 42 A (nouveau) : *son amendement tendant, avant l'article 42, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article 777 du code de procédure pénale est complété par les dispositions suivantes : « En outre, ne sont pas inscrites au bulletin n° 3 les condamnations à une peine privative de liberté n'excédant pas trois mois pour lesquelles le sursis n'a pas été ordonné, lorsque le condamné n'a pas fait l'objet d'une condamnation antérieure pour crime ou délit de droit commun. »* (p. 1697) ; Art. 43 : *son amendement tendant à modifier la liste des cas dans lesquels l'interdiction de séjour peut être prononcée, telle que cette liste figure au paragraphe 5° de l'article 44 du code pénal* (ibid.) ; Art. 44 : *son amendement d'ordre rédactionnel à l'article 46 du code pénal* (p. 1698) ; Art. 45 : *son amendement d'ordre également rédactionnel au deuxième alinéa de l'article 47 du code pénal* (ibid.) ; Art. 47 *bis* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article 47, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le début du dernier alinéa de l'article 317 du code pénal est modifié comme suit : « Dans le cas prévu à l'alinéa 2 du présent article... »* (ibid.) ; Art. 49 : *son amendement de coordination tendant à supprimer cet article* (ibid.) ; Art. 50 : *son amendement de forme au paragraphe 1 de cet article* (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant amnistie de certaines infractions** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1864 à 1866). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à remplacer la date du : « 15 juillet 1972 », par la date du : « 2 octobre 1972 » dans le début de cet article ainsi rédigé : « Sont amnistiés les délits et contraventions de police commis avant le 15 juillet 1972... »* (p. 1870) ; *son amendement tendant à faire bénéficier également de l'amnistie les délits commis à l'occasion de conflits « relatifs aux problèmes de l'enseignement »* (p. 1871, 1872) ; Art. 3 : *son amendement de coordination au premier alinéa de cet article tendant à remplacer la date du : « 15 juillet 1972 » par la date du : « 2 octobre 1972 »* (p. 1872) ; Art. 4 : *son amendement de coordination au deuxième alinéa de cet article* (cf. supra) (ibid.).

LECANUET (M. JEAN) [Seine-Maritime].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à la création de commissions parlementaires de vérification des patrimoines et revenus des membres du Gouvernement, des députés et des sénateurs [10 février 1972. — *J. O.* Lois et Décrets du 11 février 1972. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971 et 4 avril 1972] (n° 151).

Proposition de loi tendant à compléter l'article 1685 du code général des impôts [19 octobre 1972] (n° 24).

Question orale avec débat :

M. Jean Lecanuet demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer devant le Sénat la politique générale du Gouvernement et d'indiquer, notamment, quelles conclusions il entend tirer de la conférence au sommet qui vient de s'ouvrir à Paris [19 octobre 1972] (n° 31). — Discussion [7 novembre 1972] (p. 1958 à 1981).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 14 : explique son vote sur l'*amendement de M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif aux ressources que le conseil régional a la faculté de se procurer pour son fonctionnement* (p. 663). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique générale du Gouvernement** (*cf. supra*) [7 novembre 1972] (p. 1960 à 1963). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème indochinois, sur la politique de détente dans nos rapports avec la Russie et les deux Allemagne, sur le « sommet européen » (p. 2511 à 2513).

LEFORT (M. FERNAND) [Seine-Saint-Denis].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 13 *bis : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer cet article qui valide des nominations et des promotions dans les différents grades du corps des attachés d'administration centrale au titre des années* 1963, 1964 *et* 1965 (p. 473) ; Art. 16 : observations sur le remboursement de la T. V. A. payée par les collectivités locales sur les investissements et les fournitures (p. 474). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 18 : *soutient l'amendement de M. Jacques Duclos tendant à rédiger comme suit cet article : « Est abrogée la loi n° 61-845 du 2 août 1961 relative à l'organisation de la région de Paris. »* (p. 686) ; le retire (p. 690). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant aménagement du monopole des allumettes** [14 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2046, 2047). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *ter : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les personnes physiques qui bénéficient principalement de traitements, salaires, pensions et retraites, sont exonérées de l'impôt sur le revenu, lorsque leur revenu brut n'excède pas* 9.500 *francs »* (p. 2163) ; Art. 2 *bis : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article de manière à accorder, aux pensionnés et retraités, une déduction de* 15 *p.* 100 *sur le montant brut de leurs revenus et, en contrepartie, à supprimer l'avoir fiscal des actionnaires* (p. 2177, 2178) ; Après l'art. 3 *bis : soutient l'amendement de M. Jacques Duclos tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « A compter du* 1er *janvier* 1973, *l'Etat remboursera aux collectivités locales le montant de la T. V. A. qu'elles ont payé sur les fournitures et travaux. La loi du* 12 *juillet* 1965 *concernant l'avoir fiscal aux actionnaires est abrogée. »* (p. 2183). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explication de vote sur l'*amendement de M. Marcel Lambert, soutenu par M. Marcel Darou, tendant à supprimer la totalité des crédits inscrits à ce titre* (p. 2338). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : *son amendement tendant à supprimer la totalité des crédits de paiement de ce titre (services votés et mesures nouvelles)* (p. 2806, 2807). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits qui couvrent les dépenses de fonctionnement du Commissariat proprement dit, les subventions à divers organismes de recherche et le financement des recherches en socio-économie (p. 2830, 2831). — III. — JOURNAUX OFFICIELS. — V. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. — Prend part dans les mêmes conditions que précédemment à l'examen de ces deux budgets. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le déficit des Journaux officiels et sur quelques éléments de leur fonctionnement (p. 2840). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3145).

LEGARET (M. JEAN) [Paris].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous relative à la **construction d'immeubles-tours dans la région parisienne** [10 octobre 1972] (p. 1727, 1728). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'édification des tours qui envahissent non seulement Paris mais beaucoup d'autres villes françaises, sur les problèmes soulevés par les théâtres et en particulier ceux de Paris (Opéra-Comique, Comédie-Française, l'ancienne Gaîté lyrique), sur les objectifs du VIe Plan dans le domaine de la culture et ce qu'il envisage pour les divers travaux à effectuer à Paris (p. 2555 à 2558).

LEGOUEZ (M. MODESTE) [Eure].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la partie comptable du budget, sur les mesures nouvelles prévues concernant la retraite du combattant, l'amélioration du droit à pension des anciens prisonniers de guerre, les pensions des veuves et des orphelins, l'amélioration du rapport constant, les déportés politiques et sur la mesure souhaitée, mais non encore réalisée, de la reconnaissance de la qualité de combattants aux militaires ayant servi en Afrique du Nord (p. 2316 à 2319). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Marcel Lambert, soutenu par M. Marcel Darou, tendant à supprimer la totalité des crédits inscrits à ce titre* (p. 2338).

LE JEUNE (M. EDOUARD) [Finistère].

Question orale :

M. Edouard Le Jeune demande à *M. le ministre de l'agriculture* de bien vouloir faire le bilan des mesures prises par le Gouvernement pour améliorer l'habitat rural et des mesures nouvelles qu'il envisage en ce domaine [1er juin 1972] (n° 1238). — Réponse [13 juin 1972] (p. 898, 899).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse à M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, à sa **question orale n° 1238** (*cf. supra*) [13 juin 1972] (p. 898, 899). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Obervations ayant porté essentiellement sur les problèmes de financement de ce budget annexe (p. 2487, 2488).

LEMAIRE (M. MARCEL) [Marne].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972]. — Discussion générale (p. 218). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances**

pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'élevage ovin et caprin (p. 2454, 2455). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 50 : *son amendement tendant à modifier les dispositions de l'article* 15 *de la loi n°* 71-1025 *du* 24 *décembre* 1971 *qui soumettent l'ensemble des coopératives agricoles à l'obligation du paiement de la patente* (p. 2966, 2967).

LEMARIÉ (M. BERNARD) [Côtes-du-Nord].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

LHOSPIED (M. JEAN) [Nièvre].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [23 juin 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification des conventions internationales, concernant le transport par chemin de fer des marchandises (C. I. M.) et des voyageurs et des bagages (C. I. V.), du protocole concernant les contributions aux dépenses de l'Office central des transports internationaux par chemin de fer, du protocole additionnel et de l'acte final, ouverts à la signature à Berne le 7 février 1970 [22 juin 1972] (n° 296).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale entre la France et le Portugal sur la sécurité sociale, signée à Lisbonne le 29 juillet 1971, complétée par un protocole général [26 octobre 1972] (n° 45).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la charte sociale européenne, signée à Turin le 18 octobre 1961, sous l'égide du Conseil de l'Europe [15 décembre 1972] (n° 157).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [27 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1253, 1254). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification des conventions internationales concernant le transport par chemin de fer des marchandises (C. I. M.) et des voyageurs et des bagages (C. I. V.), du protocole concernant les contributions aux dépenses de l'Office central des transports internationaux par chemin de fer, du protocole additionnel et de l'acte final, ouverts à la signature, à Berne, le 7 février 1970** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1355). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention générale entre la France et le Portugal sur la sécurité sociale, signée à Lisbonne le 29 juillet 1971, complétée par un protocole général** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1994, 1995). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (*suite*). — Discussion générale. — Obervations ayant porté notamment sur la grande misère de la presse écrite française qui ne reçoit pas une aide suffisante de l'Etat et qui est vivement concurrencée par la télévision (p. 2861, 2862). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la charte sociale européenne, signée à Turin le 18 octobre 1961, sous l'égide du Conseil de l'Europe** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3304, 3305).

LIMOUZY (M. JACQUES), **secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relative aux sépultures de guerre,** signée à Paris le 2 décembre 1970 [29 juin 1972] (p. 1355) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification des conventions internationales concernant le transport par chemin de fer des marchandises (C. I. M) et des voyageurs et des bagages (C. I. V.), du protocole concernant les contributions aux dépenses de l'Office central des transports internationaux par chemin de fer, du protocole additionnel et de l'acte final, ouverts à la signature à Berne le 7 février 1970** (*ibid.*) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention générale entre la République française et la République d'Autriche sur la sécurité sociale, ensemble le protocole joint, signés à Vienne le 28 mai 1971** (p. 1356) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie relative à la loi applicable et à la compétence en matière de droit des personnes et de la famille, signée à Paris le 18 mai 1971** (*ibid.*) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé concernant la compétence des autorités et la loi applicable en matière de protection des mineurs, conclue à La Haye le 5 octobre 1961, signée par la France le 29 novembre 1961** (p. 1357).

LIOT (M. ROBERT) [Nord].

LIPKOWSKI (M. JEAN de), **secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **situation des volontaires du service national** [30 mai 1972] (p. 537). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet concernant la **livraison d'armes à l'Egypte** [6 juin 1972] (p. 767 à 769 ; 770). — Répond à la question orale de M. Michel Kauffmann relative au **siège des institutions européennes** [27 juin 1972] (p. 1241, 1242). — Intervient dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification du protocole fait à Bruxelles le 23 février 1968, portant modification de la convention internationale pour l'unificaiton de certaines règles en matière de connaissement, signée à Bruxelles le 25 août 1924** [29 juin 1972] (p. 1358) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre la République française et la République italienne concernant le tunnel routier du Fréjus et du protocole relatif aux questions fiscales et douanières, signés à Paris le 23 février 1972** (p. 1361) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de l'accord relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat) et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat), faits à Washington le 20 août 1971** (p. 1362) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord international sur le blé de 1971 comprenant la convention sur le commerce du blé et la convention relative à l'aide alimentaire signées à Washington le 3 mai 1971** (p. 1365).

LOMBARD (M. GEORGES) [Finistère].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. André Colin, démissionnaire [17 octobre 1972].

Question orale avec débat :

M. **Georges Lombard** expose à M. le *Premier ministre* que la tension ne cesse de croître dans les milieux du commerce et de l'artisanat, en particulier dans le Finistère, par suite du retard

apporté au dépôt sur le bureau des assemblées du projet de loi portant réforme du régime des retraites des travailleurs indépendants ; que ce retard, contraire aux promesses qui auraient été faites, est jugé inadmissible et considéré comme une manifestation de « désinvolture » de la part des pouvoirs publics à l'égard d'une catégorie de citoyens particulièrement touchée par l'évolution, pour ne pas dire la révolution, des formes de la distribution ; que s'ajoute à ce sentiment celui de l'injustice de la patente à laquelle commerce et artisanat sont soumis, injustice à l'intérieur des villes et entre les villes ; en même temps qu'un sentiment de désappointement, pour ne pas dire de colère, devant le retard apporté à une véritable réforme des impôts locaux ; qu'il est du devoir d'un élu de mettre en garde le Gouvernement contre le malaise qu'il constate, et dont il peut mesurer de jour en jour l'ampleur grandissante, et d'attirer son attention sur la nécessité d'apporter rapidement des solutions aux problèmes pendants. Compte tenu de tous ces faits, il demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui faire connaître : 1° à quelle date le Gouvernement entend déposer sur le bureau des assemblées le projet de loi relatif à la réforme du régime des retraites des travailleurs indépendants ; 2° où en est le Gouvernement de son projet de réforme des impôts locaux, en particulier de la patente, et quels sont les critères qu'il a décidé de retenir comme base de cette réforme [10 décembre 1971] (n° 137). — Discussion [2 mai 1972] (p. 273 à 280).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **situation des commerçants et artisans** [2 mai 1972] (p. 273, 274 ; 280). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi :** I. — de M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues **tendant à l'amnistie de certains délits ;** II. — de M. André Colin et plusieurs de ses collègues **portant amnistie des condamnations prises à l'égard des commerçants et artisans dans le cadre de manifestations revendicatives** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 515).

LUART (M. LADISLAS DU) [Sarthe].

Intervention :

Intervient au cours du débat sur les questions orales de M. Henri Caillavet, de M. André Diligent et de M. Jacques Duclos sur les **suites à donner au rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F.** [20 juin 1972] (p. 1029, 1030).

LUCOTTE (M. MARCEL) [Saône-et-Loire].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 29 de la loi de finances rectificatives pour 1970 (n° 70-1283 du 31 décembre 1970) afin de proroger au 31 décembre 1973 le délai de constitution des associations syndicales susceptibles de bénéficier de subventions de l'Etat pour l'aménagement des lotissements défectueux [28 juin 1972] (n° 333).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome X).

Interventions :

Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion générale (p. 979, 980). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1230 à 1232). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier l'article 29 de la loi de finances rectificative pour 1970 (n° 70-1283 du 31 décembre 1970) afin de proroger au 31 décembre 1973 le délai de constitution des associations syndicales susceptibles de bénéficier de subventions de l'Etat pour l'aménagement des lotissements défectueux** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1426). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la décentralisation du secteur tertiaire et sur l'intérêt de promouvoir une politique des villes moyennes conjointement à une politique d'aménagement de l'espace rural (p. 2693, 2694). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le statut du Commissariat proprement dit et sur l'évolution de l'économie française au cours des deux premières années d'exécution du VI[e] Plan (p. 2831 à 2833). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la crise grave que traverse la presse écrite (p. 2860, 2861).

M

MAILHE (M. PIERRE) [Hautes-Pyrénées].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1[er]) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1[er]) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Dépôt législatif :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la lutte contre le racisme [15 juin 1972] (n° 280).

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relative à la lutte contre le racisme** [22 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1172, 1173).

MAILLE (M. PIERRE) [Somme].

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Colin, de M. Emile Durieux et de M. André Dulin, relatives à l'**habilitation des caisses de crédit agricole à recevoir les fonds des notaires** [10 octobre 1972] (p. 1712, 1713).

MALASSAGNE (M. PAUL) [Cantal].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [14 novembre 1972] (n° 62).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [30 novembre 1972] (n° 90).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [4 mai 1972]. — Discussion générale (p. 292, 293). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, après les mots : « ... ou pour offrir des prestations de services... », à insérer les mots suivants : « ... sans l'accord préalable du client... »* (p. 295) ; Art. 3 : *son amendement tendant, d'une part, à fixer à « quatre jours »* (au lieu de sept jours), *d'autre part, à compter « du jour suivant » la commande ou l'engagement d'achat, le délai de renonciation du client* (p. 299) ; le retire (p. 300) ; Art. 4 : *amendement de M. Albert Chavanac tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas qui évoquent le cas des marchandises ou objets quelconques laissés par un démarcheur à la disposition d'une personne de laquelle est exigé le versement d'un cautionnement ne pouvant excéder 20 p. 100 de leur prix de vente, lorsqu'il y a eu souscription de contrat et son sous-amendement tendant à ne pas appliquer cette disposition aux professionnels affiliés à un organisme de garantie collective* (p. 302). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant pour objet la **diminution du nombre des saumons** [20 juin 1972] (p. 1020, 1021). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant le contrôle des produits antiparasitaires** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1912). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, en **deuxième lecture,** de la **proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [16 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2102, 2103). — Discussion des articles. — Art. 1er *bis : amendement de M. Fernand Chatelain tendant à rétablir cet article adopté en première lecture par le Sénat* (obligation faite à toute personne, dont le démarchage n'est qu'une activité très occasionnelle, d'être titulaire de la carte d'identité professionnelle prévue par la loi modifiée du 8 octobre 1919) (p. 2103, 2104) ; Art. 2 : *son amendement tendant, après le huitième alinéa de cet article, à reprendre le texte d'un nouvel alinéa voté en première lecture par le Sénat, ainsi conçu : « Le contrat doit comprendre un formulaire détachable permettant l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article 3. Un décret pris en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. » et sous-amendement de M. Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant, dans le texte ci-dessus, à remplacer les mots : « ... permettant l'exercice... », par les mots : « ... destiné à faciliter l'exercice... »* (p. 2104) ; Art. 8 : *amendement de M. Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat, au paragraphe I, alinéa a) de cet article, tendant à exclure du champ d'application de la loi les ventes réalisées par les commerçants assujettis « avant le 16 novembre 1972 » à la contribution des patentes en qualité de négociants voyageurs* (p. 2105, 2106) ; *son amendement de forme au même paragraphe I, alinéa a)* (p. 2106) ; *amendement de M. Henri Caillavet tendant à ajouter au paragraphe I de cet article un alinéa f) qui vise à exclure du champ d'application de la loi les ventes d'appareils de conception technique d'une valeur unitaire élevée* (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer le paragraphe II de cet article qui concerne l'interdiction du démarchage dans certains domaines particuliers* (p. 2107) ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sous réserve de la disposition concernant le formulaire obligatoire prévu à l'article 2, la présente loi entrera en vigueur le premier jour du sixième mois qui suivra sa promulgation. » et sous-amendement de M. Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant, dans le texte ci-dessus, à substituer le mot « détachable » au mot « obligatoire »* (p. 2108) ; *amendements de M. Henri Caillavet, de M. André Armengaud et de M. Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant tous les trois à demander des dispositions transitoires en faveur des gens du voyage dans la mesure où les ventes des produits de leur fabrication n'excèdent pas 200 ou 100 francs* (p. 2109, 2110). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la question du transfert des routes nationales mises à la charge des collectivités départementales et sur le problème des personnels des directions départementales et régionales des ponts et chaussées (p. 2714, 2715). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la **proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3046, 3047). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972] (p. 3243, 3244).

MALAUD (M. PHILIPPE), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires** [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 916, 917). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Victor Robini tendant à modifier la rédaction de la fin de la première phrase du second alinéa du paragraphe 2° du texte présenté pour l'article 36 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 de manière à rendre moins restrictive la liste des maladies ouvrant droit au nouveau congé de longue maladie* (p. 917, 918) ; *amendement de M. Marcel Gargar tendant à compléter cet alinéa du 2° par une disposition ayant le même objectif* (p. 918) ; Art. 2 : *amendement de M. Marcel Gargar tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition visant à faire bénéficier du régime amélioré les fonctionnaires qui sont atteints depuis cinq ans au plus* (p. 919) ; Articles additionnels : *amendement de M. Victor Robini tendant à ajouter à la fin du projet de loi un article pour inviter le Gouvernement à créer un système d'assurance complémentaire obligatoire à forme mutualiste en faveur des fonctionnaires de l'Etat dont les ressources se trouvent diminuées lorsqu'ils cessent de bénéficier des avantages prévus en cas de longue maladie* (ibid.) ; *amendement de M. Michel Darras tendant à ajouter à la fin du projet de loi un article ainsi conçu : « La présente loi est applicable de plein droit aux personnels des départements, des communes et des établissements publics. »* (p. 920). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **formation permanente des fonctionnaires** [20 juin 1972] (p. 1017, 1018). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1207 à 1210). — **Suite de la discussion** [27 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1258 à 1262). — Son refus de s'associer à la motion de M. Henri Caillavet tendant à apposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 1271). — **Nouvelle lecture** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1383). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction de la première phrase du premier alinéa de cet article qui définit l'objet de la mission de la radiodiffusion-télévision française en tant que « service public national »* (p. 1384) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à supprimer la deuxième phrase du premier alinéa ainsi rédigée : « Il* [le service public national de la radiodiffusion-télévision française] *a pour but de faire prévaloir dans ce domaine le souci exclusif des intérêts généraux de la collectivité. »* (p. 1385) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Il* [le service de la radiodiffusion-télévision française] *favorise la diffusion de la langue et de la culture françaises dans le monde. »* (p. 1385, 1386) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article ainsi rédigé : « Ces responsabilités lui* [au service public national] *font un devoir de veiller à la qualité et à l'illustration de la langue française. »* (p. 1386) ; Art. 2 : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à supprimer le mot « national » dans la première phrase du premier alinéa de cet article ainsi rédigée : « Le service public national de la radiodiffusion-télévision française... »* (ibid.) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à supprimer les mots : « ... ou à certaines catégories de public ; » à la fin de l'alinéa 1° du même article ainsi rédigé : « 1° De définir les programmes destinés à être diffusés au public ou à certaines catégories de*

public ; » (ibid) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant, après l'alinéa 1°, à insérer un alinéa 1° bis ainsi rédigé :* « 1° bis *De produire lui-même la part la plus importante des programmes ;* » (p. 1387) ; *amendements de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant :* a) *à compléter* in fine *l'alinéa 2° de cet article par les mots suivants :* « ... *en accord avec le ministre chargé des télécommunications ;* » b) *à remplacer, dans l'alinéa 3°, les mots :* « *réseaux et installations...* » *par les mots :* « ... *réseaux émetteurs et installations...* » (ibid) ; Art. 3 : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à supprimer cet article qui énumère les cas de dérogations au monopole d'Etat que constitue le service public de la radiodiffusion-télévision française* (p. 1387, 1388) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à préciser que les dérogations peuvent être accordées dans des conditions déterminées par décret* « *en Conseil d'Etat* » *et sous-amendement de M. Félix Ciccolini tendant à préciser que le décret est pris* « *sur proposition du ministre des postes et télécommunications et du ministre chargé de la tutelle* » (p. 1388) ; *amendement de M. Robert Bruyneel tendant, après l'alinéa 4 de cet article, à insérer un nouvel alinéa qui permettrait d'accorder également des dérogations au monopole pour la création d'une chaîne de radiodiffusion et télévision privées* (p. 1389) ; Art. 4 : *amendement de M. Guy Schmaus, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant, au deuxième alinéa de cet article, à substituer la notion de* « *président élu par le conseil d'administration* » *à celle de* « *président directeur général* » *et amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du même alinéa :* « *Il* [l'Office de radiodiffusion-télévision française] *est administré par un conseil d'administration présidé par un président qui assume les fonctions de directeur général.* » (p. 1390) ; *amendements de MM. Henri Caillavet et André Diligent, de Mme Catherine Lagatu et de M. Félix Ciccolini proposant soit la suppression, soit une nouvelle rédaction de la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article relative à l'organisation de l'Office en unités fonctionnelles* (p. 1391) ; répond à M. André Diligent (p. 1392) ; Art. 5 : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à placer l'Office* « *sous la tutelle du ministre des affaires culturelles* » *au lieu de celle* « *du Premier ministre ou d'un membre du Gouvernement délégué par lui pour l'exercer.* » (ibid) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant, au début de la deuxième phrase de cet article, après les mots :* « *L'autorité de tutelle s'assure...* », *à insérer le mot* « *exclusivement* » (ibid) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant, dans la même phrase de l'article, après les mots :* « ..., *contrôle l'utilisation...* », *à insérer le mot* « *matérielle* » (ibid) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à compléter cet article* in fine *par la phrase suivante :* « *La tutelle ne s'exerce pas dans le domaine de l'information.* » (p. 1392, 1393) ; Article additionnel : *amendement de M. André Armengaud, soutenu par M. Henri Caillavet et rectifié par M. André Diligent tendant, après l'article 5, à insérer un article relatif au plafonnement des émoluments des personnels rémunérés directement ou indirectement sur le budget de l'Office* (p. 1393) ; Art. 6 : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à remplacer les trois premier alinéas de cet article par des dispositions visant à modifier la composition du conseil d'administration* (p. 1394) ; *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa de cet article :* « *Les membres du conseil d'administration exercent leur mandat pour cinq ans.* » (p. 1395) ; Art. 7 : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article relatif à la qualité et à la moralité des programmes qui doivent être garantis par le conseil d'administration* (ibid) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article ainsi rédigé :* « *Il* [le conseil d'administration] *veille à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées par l'Office.* » (ibid) ; *amendement rectifié de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article :* « *Il* [le conseil d'administration] *vérifie que les principales tendances de pensée et les grands courants de l'opinion s'expriment de façon régulière par l'intermédiaire de l'Office, en tenant compte, en ce qui concerne les formations politiques, de leur représentation parlementaire* » (p. 1396) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé :* « *Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions dans lesquelles les représentants des partis politiques, des principales tendances de pensée, des grands courants de l'opinion, s'expriment par l'intermédiaire de l'Office.* » (ibid) ; Article additionnel : *amendement de M. Etienne Dailly, soutenu par M. Henri Caillavet, affecté du sous-amendement de M. Félix Ciccolini, tendant, après l'article 7, à insérer un article relatif à la politique des programmes auprès des stations régionales* (p. 1397) ; Art. 7 *ter* nouveau : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel ainsi rédigé :* « *L'Office produit lui-même la part la plus importante des programmes.* » (ibid) ; Art. 8 : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant, après les mots :* « ... *un droit de réponse...* » *à ajouter les mots :* « *ou de réparation* », *puis, après rectification par les auteurs de l'amendement, à ajouter les mots :* « *ou de rectification* » (p. 1398) ; *amendements de M. Guy Schmaus (soutenu par M. Roger Gaudon) et de M. Félix Ciccolini tendant, à la fin de cet article, après les mots* « ... *personne physique...* », *à ajouter les mots :* « *ou morale* » (p. 1399) ; *amendement de M. André Diligent tendant à compléter cet article par une disposition prévoyant que le droit de réponse puisse s'exercer également sur les postes dits* « *périphériques* » *qui bénéficient d'une concession publique de l'Etat français* (ibid) ; Art. 9 : *amendement rectifié de M. Félix Ciccolini tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article :* « *Les membres du conseil d'administration élisent en leur sein un président pour une période de trois ans.* » (p. 1400) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du second alinéa de cet article :* « *Il* [le président du conseil d'administration] *nomme à tous les emplois et, pour les emplois de directeur, prend l'avis du conseil d'administration.* » (ibid.) ; *amendement de M. Hector Viron, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi rédigé :* « *Il* [le président du conseil d'administration] *négocie en accord avec le conseil d'administration et les organisations syndicales, par voie de conventions collectives, le statut des collaborateurs non permanents.* » (ibid.) ; Art. 10 : *amendements de Mme Catherine Lagatu et de M. Félix Ciccolini tendant à supprimer cet article qui crée et organise par décret en Conseil d'Etat les établissements publics de l'Office* (p. 1401) ; Articles additionnels : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel* 10 bis *relatif à l'indépendance des unités d'information qui ne doivent dépendre que du conseil d'administration* (ibid.) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel* 10 ter *qui demande au Gouvernement de régler le problème de l'emploi du personnel hors statut* (p. 1402) ; *amendement, à titre personnel, de M. André Diligent tendant, après l'article* 10, *à insérer un article additionnel relatif à la situation particulière des journalistes de l'O.R.T.F.* (ibid) ; Art. 11 : *amendements de M. Félix Ciccolini et de M. Hector Viron (soutenu par M. Fernand Chatelain) tendant tous les deux à insérer, respectivement entre le premier et le deuxième alinéa et après le deuxième alinéa de cet article, deux nouveaux alinéas qui visent à reconnaître aux partis politiques et aux organisations syndicales représentatives le même droit reconnu au Gouvernement d'intervention sur les antennes de la radiodiffusion et de la télévision françaises* (p. 1403) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article :* « *La radiodiffusion ou la télévision des débats des assemblées parlementaires, des conseils régionaux, généraux et municipaux ne peut s'effectuer que sous le contrôle du bureau de chacune de ces assemblées ou du maire.* » (ibid.) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé :* « *Les présidents des deux assemblées du Parlement peuvent faire radiodiffuser ou téléviser, après délibération de leur bureau, toute déclaration qu'ils jugent nécessaire. Ces émissions sont annoncées comme émanant des assemblées qu'ils président.* » (p. 1404) ; *amendements de M. Guy Schmaus (soutenu par M. Roger Gaudon) et de M. Félix Ciccolini tendant respectivement à supprimer le dernier alinéa de cet article et à en proposer une nouvelle rédaction* (maintien de la continuité du service des émissions en cas de cessation concertée du travail) (*ibid.*) ; Art. 13 : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition et aux pouvoirs de la délégation parlementaire consultative chargée de contrôler la gestion de l'Office* (p. 1405) ; Art. 14 : *amendement de M. Félix Ciccolini tendant à rédiger comme suit cet article :* « *L'Office de radiodiffusion-télévision française s'interdit de diffuser tout message publicitaire* » (p. 1406) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent, et sous-amendement de M. André Diligent à titre personnel, tendant à remplacer le troisième et le quatrième alinéa de cet article par deux nouveaux alinéas stipulant que les émissions publicitaires tolérées ne doivent, en aucun cas, gêner le bon accomplissement des missions de service public de la radiodiffusion et de la télévision* (p. 1406, 1407) ; *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa ainsi conçu :* « *Un décret en Conseil d'Etat fixera les règles qui garantiront un égal accès des annonceurs aux émissions publicitaires de l'Office.* » (p. 1407) ;

Art. 15 *ter* nouveau : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant, après l'article 15* bis, *à insérer cet article additionnel qui crée et organise un Haut Conseil de l'information* (p. 1409) ; Art. 15 *bis (suite)* : *amendement de MM. Henri Caillavet et André Diligent tendant à remplacer les quatrième, cinquième, sixième et septième alinéas de cet article par l'alinéa suivant : « Il* [le Haut Conseil de l'audiovisuel] *peut être consulté sur toute question qui lui serait soumise par le Gouvernement et doit l'être sur les catégories de dérogations au monopole de diffusion. »* (ibid.) ; Art. 16 : *amendement de M. Pierre Marzin, soutenu par M. Michel Chauty, au dernier alinéa de cet article pour ce qui concerne le règlement du problème des investissements communs aux P. et T. et à l'O.R.T.F.* (p. 1410) ; répond à la demande de deuxième délibération portant sur les articles 4, 9, 10 et 13 du projet de loi (*ibid.*). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1442).

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des services de l'information (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le bilan des rémunérations dans la fonction publique, sur les mesures générales et catégorielles que le Gouvernement a prises ou entend prendre pour améliorer le sort des fonctionnaires, sur les conditions d'application de la loi du 16 juillet 1971 relative à la formation professionnelle, sur les crédits d'équipement de la Lorraine (p. 2817 à 2821). — VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les premiers résultats du VI[e] Plan en réponse aux différents orateurs ayant souligné les effets inflationnistes des mesures déjà prises (p. 2837, 2838). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (*suite*). — Observations ayant porté notamment sur les intentions du Gouvernement pour le réaménagement des aides à la presse, sur la situation de l'O.R.T.F. dans le cadre de son nouveau statut, sur la décentralisation de la troisième chaîne de télévision dont une part importante de la production sera réalisée en province, sur la redevance et la publicité, sur l'implantation d'une tour, sur l'objectivité de l'information, enfin sur le développement des techniques audio-visuelles (p. 2863 à 2867). — Examen des articles et des crédits. — Titre III : *amendement de M. André Diligent* (au nom de la commission des finances) *tendant à réduire de 1.459.328 francs le crédit figurant à ce titre* (p. 2869) ; Art. 50 : *amendement de M. Jean Fleury tendant à supprimer, dans le paragraphe 1* bis *de l'article 39* bis *du code général des impôts, la clause des deux tiers imposée aux entreprises de presse qui investissent une partie de leurs bénéfices* (p. 2871) ; Après l'art. 50 : *amendement de M. Pierre Brousse tendant à insérer un article additionnel qui permettrait, provisoirement, aux entreprises de presse, de différer le versement forfaitaire sur les salaires et son sous-amendement tendant à compléter le texte de cet amendement par les mots : « à condition que ces entreprises optent pour l'assujettissement à la T.V.A. »* (p. 2872). — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : I. — SERVICES GÉNÉRAUX (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. Jean Filippi tendant à réduire les crédits de ce titre de 54.906.774 francs* (moitié des crédits des fonds spéciaux) (p. 2894).

MARCELLIN (M. RAYMOND), **ministre de l'intérieur** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969 et cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. Auguste Pinton relative aux **circonscriptions électorales de la région lyonnaise** [2 mai 1972] (p. 262). — Répond à la question orale de M. Francis Palmero ayant trait à la **régularisation du vote « blanc »** [2 mai 1972] (p. 262 ; 263, 264). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Claude Mont concernant les **fusions et regroupements de communes** [14 novembre 1972] (p. 2051, 2052 ; 2054). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux élections cantonales** [15 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2071). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier les articles L. 12 et L. 13 du code électoral en vue de faciliter l'inscription sur les listes électorales des Français établis à l'étranger** [15 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2072). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu à la mémoire de M. Edouard Le Bellegou par M. Guy Petit (p. 2796) ; répond aux observations des rapporteurs et des différents orateurs intervenus sur les principales questions suivantes : finances locales, aide de l'Etat aux collectivités locales, personnels des préfectures et de police ; insiste sur l'effort accru pour les personnels de police dont la tâche s'avère de plus en plus importante dans le maintien de l'ordre et la lutte contre le proxénétisme et les publications licencieuses (p. 2801 à 2806). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : *amendement de M. Fernand Lefort tendant à supprimer la totalité des crédits de paiement de ce titre (services votés et mesures nouvelles)* (p. 2807). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3259, 3260 ; 3264, 3265 ; 3266). — Discussion des articles. — Art. 1[er] : *amendement de M. Jacques Carat tendant à la création d'une « caisse nationale de retraite des élus locaux » — dont le fonctionnement serait confié à la Caisse des dépôts et consignations — qui se substituerait au régime de retraite prévu à l'alinéa premier de cet article* (p. 3267) ; *amendement de M. Paul Ribeyre tendant à proposer une rédaction modulée du premier alinéa de cet article de manière à substituer la notion d' « allocation viagère » à celle de « retraite » et à préciser que les bénéficiaires doivent être âgés « d'au moins soixante ans »* (p. 3268) ; *amendement de M. André Mignot tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Les cotisations des communes et celles des maires et adjoints sont calculées sur le montant des indemnités effectivement perçues, au titre des dispositions précitées du code de l'administration communale, par les maires et adjoints intéressés. Les cotisations des communes constituent pour celles-ci une dépense obligatoire ; celles des maires et adjoints ont un caractère personnel. » et son sous-amendement tendant à compléter* in fine *ce texte par les mots suivants : « et obligatoire. Elles sont précomptées par la commune sur l'indemnité perçue. »* (p. 3269) ; *amendement de M. Paul Ribeyre tendant à proposer une rédaction modulée du deuxième alinéa de cet article de manière à substituer le mot « allouées » au mot « perçues » et à ajouter la phrase suivante : « Leur taux* [des cotisations] *est uniforme pour l'ensemble des communes. »* (ibid.) ; *amendements de M. Jacques Carat et de M. Paul Ribeyre tendant tous les deux à supprimer les deux derniers alinéas de cet article relatifs à l'obligation du vote du conseil municipal pour l'adhésion du maire et des adjoints à la caisse de retraite* (p. 3270, 3271) ; *amendement de M. Francis Palmero tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa qui vise à étendre aux conseillers généraux les dispositions prévues à l'article* (p. 3272) ; Art. 3 : *amendements de M. Paul Ribeyre, de M. Jacques Carat et de M. André Mignot tendant tous les trois à ramener l'âge de la retraite de « soixante-cinq ans » à « soixante ans »* (p. 3273) ; répond, à la fin de la discussion, aux observations de M. Paul Ribeyre et de M. Francis Palmero (p. 3274). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à instituer des commissions de contrôle des opérations de vote et à modifier certaines dispositions du code électoral spéciales aux départements d'outre-mer** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3276, 3277). — Discussion des articles. — Art. 1[er] : *amendement de M. Antoine Courrière, soutenu par M. Marcel Champeix, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 85-1 *du code électoral : « Art. L. 85-1. — Dans tous les départements, il est institué une ou plusieurs commissions chargées dans les communes, de veiller... »* (p. 3277, 3278) ; *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* L. 85-1 *du code électoral relatif à la composition de la commission* (p. 3278) ; Art. 2 : *amendement de M. Marcel Gargar tendant à remplacer le texte de cet article par des dispositions qui visent à l'application de la loi dans les départements d'outre-mer et à l'abrogation des articles* L. 329, L. 331 *et* L. 333 *du code électoral* (p. 3278, 3279). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant les articles L. 71, 3°, et L. 80, 1°, du code électoral** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3279). — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : déclare irrecevable, en vertu du paragraphe 5 de l'article 49 du règlement du Sénat, *l'amendement de M. Francis Palmero tendant à ajouter un article additionnel* 3 *qui vise à modifier le code électoral et le code civil de manière à fixer*

à dix-huit ans révolus la majorité du Français (p. 3280). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 72-619 du 7 juillet 1972 portant création et organisation des régions** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (*ibid.*).

MARCILHACY (M. PIERRE) [Charente].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : 1° sur la proposition de résolution de MM. Pellenc et Coudé du Foresto tendant à compléter l'article 16 du règlement du Sénat ; 2° tendant à modifier les articles 9, 30, 53, 54, 55 et 82 du règlement du Sénat [13 juin 1972] (n° 260).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les dispositions du code électoral relatives à la composition de l'Assemblée nationale [14 juin 1972] (n° 261).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant modification des dispositions du code électoral relatives à l'élection des députés de l'Assemblée nationale [14 juin 1972] (n° 262).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent, recouvrent ou se font reconnaître la nationalité française [5 octobre 1972] (n° 10).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'Assemblée de ce territoire [26 octobre 1972] (n° 46).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi nr 67-251 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire [30 novembre 1972] (n° 84).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Etienne Dailly et Gaston Pams, tendant à interdire la publication et la diffusion de certains sondages d'opinions en période électorale [15 décembre 1972] (n° 150).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-251 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'Assemblée de ce territoire [19 décembre 1972] (n° 176).

Question orale :

M. Pierre Marcilhacy demande à *M. le ministre des affaires étrangères* s'il ne lui paraît pas désormais convenable et indispensable que la France prenne l'initiative de demander à l'Organisation des Nations Unies de déclarer hors-la-loi internationale tout mouvement politique national ou international utilisant des moyens d'action qui ne respectent ni les vies, ni les frontières, ni les usages de la communauté des nations libres et civilisées [7 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] (n° 1268).

Questions orales avec débat :

M. Pierre Marcilhacy demande à *M. le Premier ministre* quelles sanctions ont été prises depuis le dépôt du rapport de la commission d'enquête du Sénat à l'égard des responsables politiques ou administratifs de ce qu'on nomme « le scandale de la Villette » [23 mai 1972] (n° 163). — Discussion [30 juin 1972] (p. 1446 à 1450).

M. Pierre Marcilhacy demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures il compte prendre pour rétablir et défendre le crédit moral et l'autorité de l'Etat [19 octobre 1972] (n° 23). — Discussion [7 novembre 1972] (p. 1958 à 1981).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale à la discussion : 1° du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification des dispositions du code électoral relatives à l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;** 2° du **projet de loi organique,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les dispositions du code électoral relatives à la composition de l'Assemblée nationale** [15 juin 1972]. — Discussion générale (p. 972, 973). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion des conclusions du rapport : 1° sur la **proposition de résolution** de MM. Marcel Pellenc et Yvon Coudé du Foresto, **tendant à compléter l'article 16 du règlement du Sénat; 2° tendant à modifier les articles 9, 30, 53, 54, 55 et 82 du règlement du Sénat** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1163). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la teneur de l'article (article 9 du règlement) (p. 1164) ; Art. 2 : observations sur la teneur de l'article (article 16 du règlement) (*ibid.*) ; Art. 3 : observations sur la teneur de l'article (article 30 du règlement) (*ibid.*) ; Art. 4 : observation sur la teneur de l'article (article 53 du règlement) (*ibid.*) ; Art. 5 : observations sur la teneur de l'article (article 54 du règlement) (*ibid.*) ; Art. 7 : observations sur la teneur de l'article (article 82 du règlement) (p. 1165). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1210, 1211). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 bis : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif à la présentation au Parlement par le Gouvernement des rapport sur l'activité de la région* (p. 1296). — Est entendu au cours du débat sur la question orale ayant trait au **scandale de la Villette** (*cf. supra*) [30 juin 1972] (p. 1446 à 1448 ; 1450). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du projet de loi **relatif à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent, recouvrent ou se font reconnaître la nationalié française** [12 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1743). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique générale du Gouvernement** (*cf. supra*) [7 novembre 1972] (p. 1968, 1969). — Prend part,

en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2004, 2005, 2006, 2007). — Sa motion tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 2007). — Intervient dans la suite de la discussion, du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les moyens insuffisants dont dispose la justice pour l'œuvre de reconstruction nécessaire sans que pour autant soient mis en cause la compétence et l'intégrité des magistrats, ainsi que le courage et le dévouement des employés des services pénitentiaires (p. 2755). — Intervient dans la discussion, du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à faire nommer le médiateur par le conseil des ministres, mais « conformément à la proposition du Conseil constitutionnel »* (p. 3237) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3244). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi** de MM. Etienne Dailly et Gaston Pams **tendant à interdire la publication et la diffusion de certains sondages d'opinion en période électorale** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3246, 3247). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant, au début du texte présenté pour l'article* L. 170-1 *du code électoral, à remplacer les mots : « A compter de l'ouverture de la campagne électorale... », par les mots : « A compter du jour où le Gouvernement rend publique la date du scrutin... »* (p 3247, 3248) ; demande un scrutin public sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 3248).

MARIE-ANNE (M. GEORGES) [Martinique].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification du code du travail dans les territoires d'outre-mer en ce qui concerne le régime des congés payés [16 mai 1972] (n° 202).

Question orale :

M. Georges Marie-Anne expose à *M. le ministre de l'agriculture* que, dans le cadre des dispositions arrêtées par le VIe Plan et tendant à favoriser la diversification des cultures dans les départements français d'outre-mer, de nombreux petits agriculteurs de la Martinique, encouragés par le Gouvernement, ont contracté des emprunts au crédit agricole et orienté leurs efforts depuis trois ans en vue de produire les primeurs dont la métropole a besoin pendant l'inter-récolte d'hiver, notamment des poivrons et des aubergines. Des assurances leur avaient été données tout récemment encore en septembre dernier que les droits inscrits au tarif douanier commun, soit 9 p. 100 pour les poivrons n° 07-01 S et 16 p. 100 pour les aubergines n° 07-01 T, seraient maintenus. Or, voici qu'un avis aux importateurs, inséré au *Journal officiel* du 4 mai 1972, permettra l'entrée en franchise en France de ces primeurs, pendant la période d'hiver, c'est-à-dire du 1er décembre au 30 avril pour les poivrons, et du 1er novembre au dernier jour de février pour les aubergines, lorsqu'ils seront originaires des Etats africains et malgache, des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne (C. E. E.) ainsi que des Etats de l'Afrique de l'Est (Tanzanie, Ouganda, Kenya) partenaires de la Communauté. Ces droits permettaient tout juste à la production nationale des départements d'outre-mer (D. O. M.) de compenser la différence des salaires et des charges sociales existant entre eux et les pays précités à salaires anormalement bas. Leur suppression entraînera inéluctablement la ruine des producteurs nationaux des départements d'outre-mer. Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour parer aux conséquences de cette suppression subite de la protection sur laquelle ces derniers avaient compté lorsqu'ils ont entrepris lesdites cultures à l'instigation des instances gouvernementales [13 juin 1972] (n° 1251). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1246 à 1248).

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 17 : observations sur la teneur de l'article (p. 680) ; *amendement de M. Marcel Gargar tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de demander que chacun des départements d'outre-mer soit érigé en collectivité territoriale autonome* (p. 683, 684). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1230). — Est entendu lors de la réponse de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, à sa **question orale n° 1251** (*cf. supra*) [27 juin 1972] p. 1247, 1248). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Louis Courroy, de M. Jean Lecanuet, de M. Pierre Bouneau, de M. Henri Caillavet, de M. Pierre Marcilhacy et de M. Pierre Carous relatives à la **politique générale du Gouvernement** [7 novembre 1972] (p. 1976, 1977). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant abrogation de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1996). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : VII, *a.* — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes intéressant les Antilles françaises dans le domaine du tourisme, dans celui de l'enseignement et dans celui de la famille (p. 2385 à 2387). — Son refus de s'associer à la motion de M. Pierre Schiélé, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion, **en deuxième lecture,** des articles du projet de loi **modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-251 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'Assemblée de ce territoire** [15 décembre 1972] (p. 3168, 3169).

MARTIN (M. LOUIS) [Loire].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière de justice entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad, signé à Fort-Lamy le 7 décembre 1970 [15 juin 1972] (n° 281).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (coopération) sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 69. — Tome III).

Question orale :

M. Louis Martin a l'honneur d'exposer à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre* que, dans certaines instances soumises aux juridictions administratives et relatives à l'attribution du titre d'interné-résistant aux anciens prisonniers de guerre détenus au camp de Rawa-Ruska, son administration a pris les conclusions suivantes : « ... qu'en ce qui concerne l'acte de résistance à l'origine de l'internement, la tentative d'évasion ne peut être retenue que si elle entre dans le cadre du 5° de l'article R. 287... ; que cette condition est considérée comme remplie lorsque les intéressés ont obtenu la carte de combattant volontaire de la résistance ; (affaire Tembourre, tribunal administratif, Pau, 13 mars 1964, Conseil d'Etat, 25 juin 1965 ; affaire Diot, tribunal administratif, Châlons-sur-Marne, 3 décembre 1968, Conseil d'Etat, 1er juillet 1970 ; affaire Durand, même tribunal, 10 juin 1969, Conseil d'Etat, 7 octobre 1970). Dans les affaires précitées, les intéressés n'étaient pas titulaires de la carte de combattant volontaire de la résistance. Au contraire, dans d'autres affaires où le requérant était titulaire de ce titre, l'administration a défendu un point de vue opposé soutenant « ... que la carte de combattant volontaire de la résistance accordée au requérant ne saurait établir que la tentative d'évasion a été effectuée dans le but de s'associer à la Résistance et que le statut des combattants volontaires de la résistance résulte d'un texte différent de celui qui régit l'attribution du titre d'interné-résistant (affaire Horvilleur, tribunal administratif Montpellier,

19 octobre 1967, Conseil d'Etat, 3 octobre 1969 ; affaire Salier, tribunal administratif Rouen, 13 novembre 1970, Conseil d'Etat, 10 décembre 1971). Considérant que les deux positions ci-dessus analysées sont nécessairement exclusives l'une de l'autre, il lui demande laquelle de ces deux positions traduit la véritable doctrine de l'administration [2 octobre 1972] (n° 1273). — Réponse [24 octobre 1972] (p. 1816, 1817).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière de justice entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad, signé à Fort-Lamy le 7 décembre 1970** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1152). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre, à sa **question orale n° 1273** (*cf. supra*) [24 octobre 1972] (p. 1817). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la retraite du combattant et son souci de voir le Gouvernement se pencher sérieusement sur la situation des anciens prisonniers de guerre et des anciens déportés qui souffrent encore des séquelles de leur captivité et de leur internement (p. 2323, 2324). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1972]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (coopération) à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le bilan des accords de coopération, sur l'effort à fournir dans le développement économique et sur le personnel servant en coopération (p. 2506, 2507). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (*suite et fin*). — Après l'art. 5 *quinquies : son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à relever le tarif actuel de la surtaxe communale pour l'exploitation des sources d'eau minérale et à instituer un barème progressif* (p. 2977).

MARTIN (M. MARCEL) [Meurthe-et-Moselle].

Question orale avec débat :

M. Marcel Martin attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur la méconnaissance, par l'administration, de la chose jugée par les juridictions administratives et notamment par le Conseil d'Etat. Il attire, en particulier, son attention sur un arrêt en date du 1er juillet 1970, n° 74-234, par lequel la haute juridiction a jugé, pour la seconde fois, qu'en ce qui concerne la reconstitution de carrière d'un ancien fonctionnaire tunisien, intégré dans les cadres des fonctionnaires du ministère de l'agriculture, la reconstitution de la carrière de l'intéressé devait être faite sur la base d'un avancement moyen dans son corps d'intégration à compter de la date du 1er janvier 1948. Dans ce même arrêt, le Conseil d'Etat affirme « qu'en raison du mauvais vouloir manifesté par l'administration dans l'exécution de la chose jugée par le Conseil d'Etat, l'intéressé est fondé à demander, en sus d'une indemnité normale, réparation des préjudices de toute nature qui lui ont été causés par le retard apporté à la reconstitution de sa carrière ». Il lui demande que des instructions formelles soient données pour que, désormais, soient strictement respectées les décisions prises par la juridiction administrative, compte tenu notamment du fait qu'en définitive c'est l'équilibre même des pouvoirs au sein de la démocratie qui se trouverait en péril dans le cas d'une généralisation inadmissible du mépris, par le pouvoir exécutif, des décisions prises par le pouvoir judiciaire [22 août 1972. — *J. O.* du 5 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 7). — Discussion [17 octobre 1972] (p. 1777 à 1779).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 568, 569). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer le paragraphe 7° de cet article, ainsi conçu :* « 7° *L'exercice d'autres attributions intéressant le développement régional que l'Etat lui* [à la région] *confierait dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.* » (p. 621, 622) ; répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives (p. 622). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 7 (*cf. supra*) ayant trait au **respect des décisions des juridictions administratives** [17 octobre 1972] (p. 1777, 1778, 1779). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le réseau routier qu'il convient de perfectionner par l'accroissement de routes à quatre voies de circulation et sur le réseau lorrain, en particulier, où il serait du grand intérêt de réaliser au plus vite la liaison internationale Luxembourg—Dijon (p. 2714). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — JUSTICE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le fonctionnement des grands services, sur l'introduction de l'informatique, sur le recrutement des magistrats, sur les crédits affectés aux services pénitentiaires et à l'éducation surveillée, sur le rôle de l'appareil judiciaire dans la recrudescence de la criminalité (p. 2750 à 2752).

MARZIN (M. PIERRE) [Côtes-du-Nord].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

MATHEY (M. PIERRE-RENÉ) [Haute-Marne].

Décédé le 27 novembre 1972. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [5 décembre 1972] (p. 2700, 2701).

MATHIAS (M. JEAN-BAPTISTE) [Savoie].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la garantie de ressources des travailleurs âgés de soixante ans au moins et privés d'emploi [14 juin 1972] (n° 263).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur la garantie de ressources des travailleurs âgés de soixante ans au moins et privés d'emploi** [20 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1061 à 1063). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à stipuler que le montant de la contribution de l'Etat varie aussi en fonction « de la situation comparée de l'emploi des personnes de plus de soixante ans et des personnes de vingt-cinq à cinquante-neuf ans. »* (p. 1065) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « La fraction de la garantie de ressources correspondant au montant de l'allocation d'aide publique est affranchie de l'impôt sur le revenu dès lors que les sommes versées aux intéressés au titre de la garantie de ressources n'excèdent pas un plafond journalier égal à six fois le taux maximum de l'allocation d'aide publique. Ce plafond est augmenté du tiers de sa valeur par personne à charge. »* (p. 1066) ; le retire, *mais sous réserve d'une modification d'ordre rédactionnel* (ibid.).

MATHY (M. MARCEL) [SAÔNE-ET-LOIRE].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la lutte contre la brucellose** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3070).

MAURICE-BOKANOWSKI (M. MICHEL) [Hauts-de-Seine].

Question orale :

M. Michel Maurice-Bokanowski attire l'attention de *M. le ministre de la justice* sur les conditions dans lesquelles a été appliquée, depuis quatre ans, la loi n° 68-5 du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs. Il lui signale : 1° que la mise sous sauvegarde de justice, prévue au chapitre II, n'a pas apporté aux malades internés les garanties

qu'on pouvait attendre, de nombreux médecins hésitant à déclencher cette procédure en raison des inconvénients psychologiques et sociaux qu'elle peut entraîner pour le malade et de la suspicion qu'elle peut faire peser, même après sa guérison, sur sa santé mentale. Par ailleurs, dans de nombreux cas, la protection des biens du malade n'a pas été efficacement assurée sous ce régime ; 2° que l'ouverture de la tutelle, mesure grave entraînant l'incapacité totale d'un malade, le plus souvent au profit de son conjoint ou d'un membre de sa famille, n'est pas assortie de garanties suffisantes ; 3° que les juges des tutelles sont débordés par l'ampleur des responsabilités qui leur incombent. Ils pâtissent d'une insuffisance notoire de moyens d'action ; 4° que la réforme de la protection de la personne des malades mentaux, promise il y a plus de quatre ans, n'est toujours pas intervenue, ce que déplorent dans leurs rapports de nombreux éminents médecins. Il lui demande quand le Gouvernement compte présenter ce projet de réforme dont il a déjà souligné l'urgence. [10 octobre 1972] (n° 1286). — Réponse [14 novembre 1972] (p. 2028 à 2030).

Intervention :

Est entendu lors de la réponse de M. René Pleven, ministre de la justice, à sa **question orale n° 1286** (*cf. supra*) [14 novembre 1972] (p. 2029, 2030).

MAURY (M. JACQUES) [Sarthe].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre 1er du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

MENARD (M. JACQUES) [Deux-Sèvres].

Questeur du Sénat [réélu le 5 octobre 1971].

MERIC (M. ANDRÉ) [Haute-Garonne].

Vice-Président du Sénat [réélu le 5 octobre 1971].

Préside, en cette qualité, la séance du 27 avril 1972 ; la séance du 10 mai 1972 ; la séance du 30 mai 1972 ; la séance du 31 mai 1972 ; la séance du 1er juin 1972 ; la séance du 14 juin 1972 ; la séance du 21 juin 1972. — Associe le Sénat à l'hommage rendu par M. Lucien Grand à la mémoire des victimes de la catastrophe ferroviaire de Vierzy (p. 1082). — Préside la séance du 22 juin 1972 ; la séance du 28 juin 1972 ; la séance du 29 juin 1972 ; la séance du 10 octobre 1972 ; la séance du 2 novembre 1972 ; la séance du 7 novembre 1972 ; la séance du 16 novembre 1972 ; la séance du 21 novembre 1972 ; la séance du 22 novembre 1972 ; la séance du 23 novembre 1972 ; la séance du 28 novembre 1972 ; la séance du 30 novembre 1972 ; la séance du 6 décembre 1972 ; la séance du 12 décembre 1972 ; la séance du 13 décembre 1972 ; la séance du 19 décembre 1972 ; la séance du 20 décembre 1972.

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux pénalités applicables en cas d'infraction au droit du travail [15 juin 1972] (n° 277).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif au recrutement spécial temporaire d'inspecteurs du travail [21 juin 1972] (n° 289).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (travail, emploi, population) sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 70. — Tome III).

Question orale :

M. André Méric attire l'intention de *M. le ministre de la justice* sur les conséquences de l'application de l'arrêté du 25 août 1972, paru au *Journal officiel* n° 201 du 28 août 1972, habilitant certains établissements à recevoir les dépôts de fonds des études de notaires. Il lui demande, compte tenu des incidences fâcheuses qu'entraîne cette décision pour les caisses régionales du Crédit agricole mutuel, s'il n'y a pas lieu de suspendre l'application dudit arrêté [2 octobre 1972] (n° 1275).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la condition d'âge pour être électeur aux élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel** [13 juin 1972]. — Discussion de l'article additionnel, après l'article unique : *amendement de M. Robert Schwint tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel ayant pour objet d'abaisser l'âge d'éligibilité pour être délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise de vingt et un ans accomplis à dix-huit ans accomplis* (p. 914). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion générale (p. 983). — Discussion des articles. — Art. 1er *quater* : explique son vote sur *l'amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* 503 *du code de l'administration communale qui fait apparaître la notion de « cadres d'emplois » et qui détermine les règles applicables au recrutement et à l'avancement à l'intérieur de chacun de ces cadres* (p. 986). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux pénalités applicables en cas d'infractions au droit du travail** [20 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1039 à 1041). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la teneur de l'article (p. 1042) ; Art. 2 : observations sur la teneur de l'article (p. 1043) ; Art. 3 : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour le quatrième alinéa de l'article* 99 a *du livre premier, à ne pas limiter seulement « en cas de récidive » la faculté conférée au juge d'interdire l'emploi de travailleurs à domicile* (ibid.) ; Art. 4. : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article* 99 b *du livre premier, à préciser que le cautionnement est traité non pas au chapitre V du livre premier du code du travail, mais au chapitre V du « titre II » du livre premier du code du travail* (ibid.) ; Art. 5 : observations sur la teneur de l'article (p. 1044) ; Art. 6 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 7 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 8 : observations sur la teneur de l'article (p. 1044, 1045) ; Art. 9 A : observations sur la teneur de l'article (p. 1045) ; Art. 9 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 10 : *son amendement tendant à rétablir le cumul de la peine d'amende et de la peine d'emprisonnement à la fin du texte présenté pour le premier alinéa de l'article* 170 *du livre II du code du travail (loi n° 63-808 du 6 août 1963 relative à l'emploi des enfants dans le spectacle)* (ibid.) ; répond à M. Pierre Garet (p. 1045) ; Art. 11 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 12 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 13 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 14 A : observations sur la teneur de l'article (p. 1046, 1047) ; Art. 14 : observations sur la teneur de l'article (p. 1047) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant, avant l'article* 14, *à insérer un article nouveau visant à modifier l'article* 68 *du livre II du code du travail, amendement de M. Roger Poudonson, soutenu par M. Yvon Coudé du Foresto et amendement de M. Pierre de Chevigny, tendant à compléter l'article* 173 *du même livre du code du travail, ces trois amendements ayant pour objet de prévoir le recours à une procédure de mise en demeure préalable à la sanction des infractions constatées, sauf en cas d'urgence ou de péril en la demeure pour la sécurité des travailleurs* (p. 1050, 1051, 1052, 1053) ; Art. 15 : observations sur la teneur de l'article (p. 1053) ; Art. 16 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 16 *bis* : observations sur la teneur de l'article (p. 1054) ; Art. 17 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 18 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 19 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 20 : *amendement de M. Pierre Garet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour élargir le cadre d'application de l'article* 54 *du livre III du code du travail qui sanctionne les infractions au statut légal des syndicats* (p. 1055) ; Art. 21 : *amendement de M. Pierre Garet tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les trois premiers alinéas de l'article* 55 *du livre III du code du travail qui sanctionne les infractions*

commises par les chefs d'établissement, les directeurs ou gérants (ibid.) ; Art. 22 : *son amendement tendant, à la fin du texte présenté pour le premier alinéa de l'article 7 de la loi du 8 octobre 1919, à ramener de « 2.000 francs » à « 1.000 francs » le montant de l'amende dont est passible le voyageur de commerce récidiviste, non titulaire de la carte d'identité professionnelle* (p. 1056) ; Art. 23 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 24 : observations sur la teneur de l'article (p. 1056, 1057) ; Art. 25 : observations sur la teneur de l'article (p. 1057) ; Art. 26 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 27 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 28 : *son amendement tendant, à la fin de cet article, à ramener de « 2.000 francs » à « 1.000 francs » le montant de l'amende qui punit quiconque aura fait de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de faire obtenir des indemnités d'intempéries accordées aux travailleurs en application de l'article 13 de la loi du 21 octobre 1946* (ibid.) ; Art. 29 : observations sur la teneur de l'article (p. 1058) ; Art. 30 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 31 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 32 : *son amendement tendant à rétablir, par la suppression du paragraphe II de cet article, le cumul de la peine d'amende et de la peine d'emprisonnement prévues au premier alinéa de l'article 36 de la loi du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés* (ibid.) ; Art. 33 : *son amendement tendant à rétablir le cumul de la peine d'amende et de la peine d'emprisonnement dans le texte présenté pour le premier alinéa de l'article 5 de la loi n° 63-808 du 6 août 1963 relative à l'emploi des enfants dans le spectacle* (p. 1059) ; Art. 34 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 35 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 36. : *son amendement tendant à rétablir ainsi le début du texte présenté pour le troisième alinéa de l'article 6 de l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967* (allocations d'aide publique de chômage) : « *Est passible d'un emprisonnement de six jours à deux mois et d'une amende de 1.000 francs à 10.000 francs...* » (ibid.) ; Art. 37 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 38 : observations sur la teneur de l'article (p. 1060) ; Art. 38 *bis* : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 39 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 40 : observations sur la teneur de l'article (p. 1060, 1061). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au recrutement spécial temporaire d'inspecteurs du travail** [27 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1249 à 1251). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Colin, de M. Emile Durieux et de M. André Dulin relatives à l'**habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir des fonds des notaires** [10 octobre 1972] (p. 1710, 1711). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 20 et Etat A : explication de vote sur l'ensemble relatif à l'équilibre des ressources et des charges (p. 2205 à 2207). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES : I. — SECTION COMMUNE. — II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population et sécurité sociale). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (Travail, emploi, population et sécurité sociale) à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation de l'emploi (marché du travail, durée hebdomadaire du travail), sur la formation professionnelle, sur la nécessité d'améliorer les conditions du travail, sur l'inspection du travail, sur les conditions de rémunération et la participation, sur le travail féminin (p. 2408 à 2411).

MESSAGER (M. ANDRÉ) [Val-d'Oise].

MESSMER (M. PIERRE) ; **ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969, 7 janvier et 25 février 1971).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la conservation des ressources biologiques de la mer au large du département de la Guyane** [23 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1281). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Léopold Heder tendant à compléter in fine par un nouvel alinéa demandant le report à un an de la date d'application de la présente loi afin de faciliter les négociations avec les Etats riverains du département de la Guyane* (p. 1282 ; 1283).

Premier ministre (cabinet des 5 et 6 juillet 1972).

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Louis Courroy, de M. Jean Lecanuet, de M. Pierre Bouneau, de M. Henri Caillavet, de M. Pierre Marcilhacy et de M. Pierre Carous sur la **politique générale du Gouvernement** [7 novembre 1972] (p. 1977 à 1981).

MEZARD (M. JEAN) [Cantal].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre I° du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale modifiant l'article 26 du code de la mutualité [19 décembre 1972] (n° 184).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires** [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 917). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Victor Robini tendant à modifier la rédaction de la fin de la première phrase du second alinéa du paragraphe 2° du texte présenté pour l'article 36 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 de manière à rendre moins restrictive la liste des maladies ouvrant droit au nouveau congé de longue maladie* (p. 918). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Charles Durand relative aux **frais de fonctionnement des C. E. G. et des C. E. S.** [20 juin 1972] (p. 1032). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : soutient l'*amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à ajouter le mot « conforme », après le mot « avis », au début du deuxième alinéa du paragraphe II de cet article ainsi rédigé : « En outre, le ministre chargé de la santé publique peut, après avis... »* (p. 1305) ; *son amendement tendant, à la fin du même alinéa du paragraphe II, à remplacer les mots : « ...autoriser individuellement à exercer : », par les mots : « ...autoriser individuellement l'inscription au tableau : »* (ibid.) ; observation finale sur le *numerus clausus* imposé aux étudiants en médecine (p. 1307). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant le titre premier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales** [23 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 35 *bis : amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, dans l'article L. 457-1, à supprimer l'incompatibilité entre la fonction de secrétaire général d'un conseil de l'Ordre et l'une quelconque des fonctions correspondantes d'un syndicat professionnel* (p. 1316). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Henriet relative à l'**organisation des premiers soins aux accidents de la route** [29 juin 1972] (p. 1347). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, remplaçant M. Victor Robini, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1442). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la lutte contre les maladies des animaux et à leur protection** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1909). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant le contrôle des produits antiparasitaires** [2 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter la dernière phrase du premier alinéa du texte présenté pour l'article 7 de la loi du*

2 *novembre* 1943 *par une disposition stipulant que les emballages ou étiquettes devront également « porter une image frappante et compréhensible par les jeunes enfants* » (p. 1917) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 : observations sur l'importance du rôle joué par les négociants voyageurs dans le département du Cantal (p. 2105). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la réforme des études médicales, sur le manque de lits dans les hôpitaux, sur le fonctionnement des centres de transfusion sanguine, sur la prévention des handicaps à la naissance et la surveillance périnatale, sur le recyclage des personnels de transports sanitaires (p. 2583, 2584). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant l'article 26 du code de la mutualité** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3316).

MIGNOT (M. ANDRÉ) [Yvelines].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Jean Colin et Jacques Pelletier tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes [4 mai 1972] (n° 179).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif à la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteur [9 novembre 1972] (n° 58).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972] (n° 186).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [20 décembre 1972] (n° 202).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [20 décembre 1972] (n° 219).

Question orale :

M. André Mignot demande à *M. le ministre de la justice :* 1° les raisons pour lesquelles, depuis la publication de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971, les textes d'application ne sont pas encore publiés alors qu'il ne reste plus que quelques mois avant l'application de la réforme des professions judiciaires ; 2° quelle est la date limite à laquelle paraîtra la totalité des textes concernant la réforme du code de procédure civile et cette parution ne sera-t-elle pas tardive par rapport à la date du 16 septembre 1972, date d'entrée en vigueur de la loi ; 3° si les textes d'application vont bien respecter la lettre et l'esprit de la loi du 31 décembre 1971 [23 mai 1972] (n° 1232). — Réponse [6 juin 1972] (p. 764 à 766).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à la discussion de la **proposition de loi** de MM. Jean Colin et Jacques Pelletier **tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 367, 368). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 580 à 582). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du premier alinéa de cet article : « Dans le cadre de l'article 72 de la Constitution, il est créé dans chaque circonscription d'action régionale une collectivité territoriale qui prend le nom de région. »* (p. 604) ; le retire (p. 606) ; Art. 3 : observations sur le *paragraphe 5° de l'amendement de M. Pierre Schiélé ainsi conçu : « 5° L'exercice de toutes attributions que des collectivités locales ou des groupements de collectivités locales décident de lui* [la région] *confier avec son accord. »* (p. 620) ; *son amendement tendant à compléter le paragraphe 6° de cet article par la disposition suivante : « Dans cette hypothèse, à tout transfert de charges devrait correspondre un transfert de ressources équivalentes. »* (p. 624) ; répond à M. Adolphe Chauvin et à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives (p. 625) ; retire *son amendement* (ibid.). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 8 *ter* (nouveau) : *son sous-amendement, au texte de l'amendement de M. Pierre Schiélé proposé pour cet article additionnel* (structures internes du conseil régional), *tendant à ce que l'élection du bureau ait lieu « tous les trois ans »* (p. 642) ; répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives (p. 644) ; Art. 14 : *amendement de M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif aux ressources que le conseil régional a la faculté de se procurer pour son fonctionnement* (p. 662) ; Art. 16 : *amendement de M. Marcel Martin, soutenu par M. Michel Darras tendant à rédiger le deuxième alinéa de cet article de telle sorte que les subventions de l'Etat ne soient ni réduites, ni supprimées* (p. 669) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer l'alinéa 1° du paragraphe I de cet article en vue d'interdire la présence des députés et des sénateurs dans la composition du conseil régional* (p. 673, 674) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction, pour les alinéas 2° et 3° du paragraphe I et pour le paragraphe II de cet article qui traitent de la représentation des collectivités locales au sein du conseil régional* (p. 677) ; Art. 18 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi sont applicables à la région parisienne et en conséquence les lois des 2 août 1961 et 10 juillet 1964 modifiées seront abrogées à compter de l'application de la présente loi. »* (p. 687) ; coauteur de l'*amendement de M. Adolphe Chauvin* (p. 689) ; les retire (p. 690) ; INTITULÉ : *son amendement tendant à le rédiger de la façon suivante :* « **Projet de loi portant création d'établissements publics dans le cadre de l'organisation des régions.** » (p. 691 ; 692). — Est entendu lors de la réponse de M. René Pleven, ministre de la justice, à sa **question orale n° 1232** (*cf. supra*) [6 juin 1972] (p. 765, 766). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 8 *ter :* explique son vote sur *l'amendement de M. Pierre Schiélé tendant à reprendre intégralement pour cet article le texte voté en première lecture par le Sénat* (règlement intérieur du conseil régional) (p. 1297, 1298) ; Art. 15 : *amendement de M. Joseph Raybaud tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le troisième alinéa de cet article* (plafonnement partiel des ressources fiscales dont pourront bénéficier les régions au cours du premier exercice et au cours des exercices suivants et création d'une information financière annuelle sur les régions dont pourra disposer le Parlement) (p. 1300) ; Art. 16 : *son amendement tendant, après le deuxième alinéa de cet article* (autres ressources dont la région bénéficie) *à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « — le produit de la redevance visée à l'article 4* (1) *de la loi n° 60-790 du 2 août 1960, en vue de l'exercice, dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat, des attributions prévues à l'article 3* (I, 5°) *de la présente loi. »* (p. 1301) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1302). — Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [5 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 *bis* (nouveau) : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant, après l'article 2,*

à insérer un article additionnel visant à donner compétence au tribunal correctionnel pour juger toutes les infractions de blessures involontaires et de coups et blessures volontaires (p. 1689) ; Art. 2 (*suite*) : *son amendement au paragraphe 2° du texte présenté pour l'article* 398-1 *du code de procédure pénale tendant à retirer de la compétence du juge unique tous les délits de blessures ou d'homicides involontaires liés à la conduite d'un véhicule* (p. 1689, 1690 ; 1691). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi relatif à la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteurs** [14 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2037). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à remplacer la deuxième phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour compléter l'article* 1er *de la loi n°* 58-208 *du* 27 *février* 1958, *par un alinéa ainsi rédigé : « Dans ce cas, l'assureur n'est tenu de couvrir que les dommages dont peuvent être victimes les ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne, du Saint-Siège, de la principauté de Monaco et de la République de Saint-Marin dans les conditions prévues par la législation nationale sur l'obligation d'assurance en vigueur dans l'Etat où le véhicule a son stationnement habituel. » et sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant, à la fin de l'amendement ci-dessus, après les mots : « ... dans l'Etat ou le véhicule... », à insérer les mots : « qui a causé l'accident »* (p. 2038) ; *son amendement tendant à ajouter, au texte proposé pour compléter le même article de la loi du* 27 *février* 1958, *un nouvel alinéa ainsi conçu : « L'Etat où le véhicule a son stationnement habituel est soit l'Etat d'immatriculation du véhicule soit, à défaut d'obligation d'immatriculation, l'Etat sur le territoire duquel est domiciliée la personne qui a la garde du véhicule »* (ibid.) ; Art. 2 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article* 8 bis *de la loi du* 27 *février* 1958, *à supprimer les mots : « ... et de Monaco, ... »* (p. 2039) ; *son amendement d'harmonisation tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour ce même article* 8 bis (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article* 15-1 *de la loi n°* 51-1508 *du* 31 *décembre* 1951 *modifiée : « ... par les véhicules dont la circulation entraîne l'application d'une obligation d'assurance de la responsabilité civile et qui ont leur stationnement habituel en France métropolitaine ou à Monaco. »* (ibid.) ; *son amendement tendant après le premier alinéa du texte présenté pour le même article* 15-1 *de la loi du* 31 *décembre* 1951, *à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'Etat où le véhicule a son stationnement habituel est soit l'Etat d'immatriculation du véhicule soit, à défaut d'obligation d'immatriculation, l'Etat sur le territoire duquel est domiciliée la personne qui a la garde du véhicule. »* (ibid.) ; *son amendement de coordination tendant à rédiger ainsi le troisième alinéa du texte présenté pour le même article* 15-1 *de la loi du* 31 *décembre* 1951 : « *les véhicules précités doivent avoir leur stationnement habituel en France métropolitaine ou à Monaco ;* » (p. 2039, 2040) ; *son amendement tendant à compléter le quatrième alinéa du texte présenté pour l'article* 15-2 *de la loi du* 31 *décembre* 1951 *par les mots suivants : « ..., de la cité du Vatican, de la principauté de Monaco et de la République de Saint-Marin. » et sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à substituer les mots : « du Saint-Siège » aux mots : « de la cité du Vatican »* (p. 2040) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le cinquième alinéa du texte présenté pour le même article* 15-2 *de la loi du* 31 *décembre* 1951 : « *L'indemnisation des victimes est dans ce cas effectuée dans les conditions prévues par la législation nationale sur l'obligation d'assurance en vigueur dans l'Etat où le véhicule a son stationnement habituel. » et sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant, dans l'amendement ci-dessus, après les mots : « ... dans l'Etat où le véhicule... », à insérer les mots : « qui a causé l'accident »* (ibid.) ; *son amendement de forme tendant à supprimer le texte introduisant un article* 15-4 *dans la loi du* 31 *décembre* 1951 (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement d'ordre rédactionnel tendant, dans le premer alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... le canal... », par les mots : « ... l'intermédiaire... »* (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la création des tribunaux de grande instance, sur l'insuffisance du nombre des magistrats eu égard au nombre de dossiers à juger, sur l'ordonnance de clôture, sur l'opportunité de créer une cour d'appel à Versailles (p. 2758, 2759). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le personnel des préfectures, sur celui de la police en particulier dans le département des Yvelines et sur la situation financière des communes auxquelles incombent des charges de plus en plus lourdes (p. 2798 à 2800). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à faire nommer le médiateur par le conseil des ministres, mais « conformément à la proposition du Conseil constitutionnel »* (p. 3235, 3236) ; Art. 10 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui donnerait au médiateur le pouvoir de se substituer à l'autorité administrative dans les domaines disciplinaire et pénal* (p. 3242). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3256, 3257). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Carat tendant à la création d'une « caisse nationale de retraite des élus locaux » — dont le fonctionnement serait confié à la Caisse des dépôts et consignations — qui se substituerait au régime de retraite prévu à l'alinéa premier de cet article* (p. 3267) ; *amendement de M. Paul Ribeyre tendant à proposer une rédaction modulée du premier alinéa de cet article de manière à substituer la notion d' « allocation viagère » à celle de « retraite » et à préciser que les bénéficiaires doivent être âgés « d'au moins soixante ans »* (p. 3268) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Les cotisations des communes et celles des maires et adjoints sont calculées sur le montant des indemnités effectivement perçues, au titre des dispositions précitées du code de l'administration communale, par les maires et adjoints intéressés. Les cotisations des communes constituent pour celles-ci une dépense obligatoire ; celles des maires et adjoints ont un caractère personnel. »* (p. 3269) ; *sous-amendement de M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur tendant à compléter* in fine *le texte ci-dessus par les mots suivants : « et obligatoire. Elles sont précomptées par la commune sur l'indemnité perçue. »* (ibid) ; *amendement de M. Paul Ribeyre tendant à proposer une rédaction modulée du deuxième alinéa de cet article de manière à substituer le mot « allouées » au mot « perçues » et à ajouter la phrase suivante : « Leur taux* [des cotisations] *est uniforme pour l'ensemble des communes. »* (p. 3269 ; 3270) ; *amendements de M. Jacques Carat et de M. Paul Ribeyre tendant tous les deux à supprimer les deux derniers alinéas de cet article relatifs à l'obligation du vote du conseil municipal pour l'adhésion du maire et des adjoints à la caisse de retraite* (p. 3270) ; *amendement de M. Francis Palmero tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa qui vise à étendre aux conseillers généraux les dispositions prévues à l'article* (p. 3272) ; Art. 3 : *son amendement tendant à remplacer les mots : « ... pourront être* [pris en compte les services]... », *par le mot : « ... seront... »* (ibid.) ; se rallie à *l'amendement rectifié de M. Paul Ribeyre ayant pour but de ramener l'âge de la retraite de « soixante-cinq ans » à « soixante ans »* (p. 3273) ; Art. 3 *bis : son amendement tendant à conférer l'honorariat aux anciens maires et adjoints à raison de « leurs fonctions municipales » et pas seulement à raison de « leurs fonctions » de maire ou d'adjoint simplement* (ibid.). — **Commission mixte paritaire** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3322). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, de suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à préciser que le décret n° 72-560 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3323).

MINOT (M. PAUL) [Paris].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Questions orales :

M. Paul Minot, inquiet du projet de construction d'un central souterrain des postes et télécommunications qui semble menacer sérieusement le dessin actuel du jardin des Tuileries, demande à *M. le ministre des affaires culturelles* s'il est exact que cette opération doive entraîner le massacre de 120 arbres et défigurer ainsi un site particulièrement précieux et une promenade appréciée aussi bien des touristes étrangers que des Parisiens. Si les auteurs du projet se réfèrent à celui de Le Nôtre, qu'il

n'est pas question de contester, ils ne devraient pas oublier non plus que depuis près de deux siècles les jardins des Tuileries ont pris un nouvel aspect, que les arbres en sont un élément devenu indispensable et que leur transformation en une sorte de désert si harmonieux et si fleuri qu'il puisse devenir pose un grave problème. [25 mai 1972] (n° 1233). — Réponse [13 juin 1972] (p. 893, 894).

M. Paul Minot ayant pris note de la mise à la disposition des affaires culturelles par l'ordre de la Légion d'honneur du château d'Ecouen, demande à *M. le ministre des affaires culturelles* de bien vouloir lui confirmer que ce transfert ne modifiera en rien l'excellent projet de faire du château d'Ecouen un musée de la Renaissance qui pourrait, notamment, accueillir les réserves du musée de Cluny. Toute autre destination ne paraîtrait d'ailleurs pas conforme à l'esprit qui a inspiré le projet [30 mai 1972] (n° 1235). — Réponse [13 juin 1972] (p. 894).

M. Paul Minot attire à nouveau l'attention de *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement,* sur la nuisance inadmissible que constituent les essais effectués dans certains garages et dans les rues avoisinantes de véhicules à deux roues, et notamment de motocyclettes à forte puissance. Ces essais provoquent, en particulier le samedi, un bruit de tonnerre permanent. C'est le cas de la rue de la Folie-Méricourt et de ses environs, dont les habitants sont au bord de la dépression sinon de la révolte. La préfecture de police, en dépit des écriteaux parfaitement inutiles qu'elle fait apposer, semble impuissante contre ce scandale. Il lui demande si M. Silence a les moyens de le faire cesser [13 juin 1972] (n° 1250). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1239, 1240).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre-Christian Taittinger ayant trait à une **politique de prévention et de sécurité routières** [25 avril 1972] (p. 179). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles, à sa **question orale n° 1233** (*cf. supra*) [13 juin 1972] (p. 894) ; à sa **question orale n° 1235** (*cf. supra*) (p. 894). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1250** (*cf. supra*) [27 juin 1972] (p. 1240). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'enseignement du français et sur le projet de réforme qui le concerne (p. 2295, 2296). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'impérieuse nécessité de sauvegarder les monuments historiques et les sites, tout particulièrement de sauver « le vieux Paris » du quartier du Marais et de l'île de la Cité si riches en vestiges du passé, d'être vigilant dans l'aménagement de la voie express sur la rive gauche de la Seine (p. 2553 à 2555).

MINVIELLE (M. GÉRARD) [Landes].

Questeur du Sénat [réélu le 5 octobre 1971].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le système de financement dit de la « privatisation », sur l'équipement postal, sur les tarifs préférentiels consentis à la presse et sur la situation des personnels à l'égard de la modernisation de l'entreprise P. et T. (p. 2261, 2262).

MIROUDOT (M. MICHEL) [Haute-Saône].

Est nommé membre de la délégation parlementaire consultative prévue par l'article 13 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 portant statut de la radiodiffusion-télévision française [12 octobre 1972]. — *Est nommé vice-président* [9 novembre 1972].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (monuments historiques), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. — Tome III).

Question orale :

M. Michel Miroudot, se référant à l'engagement pris à cet égard devant le Sénat par *M. le ministre de l'intérieur* au cours de la discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes, lui demande s'il envisage de soumettre prochainement au Parlement un texte modifiant les dispositions du code de l'administration communale relatives à la composition des conseils municipaux qui permettrait d'assurer, lors du renouvellement des assemblées communales issues de la fusion, la représentation dans les nouveaux conseils municipaux de toutes les communes fusionnées [27 avril 1972] (n° 1215). — Réponse [23 mai 1972] (p. 442, 443).

Question orale avec débat :

M. Michel Miroudot demande à *M. le ministre de l'éducation nationale :* 1° comment s'appliqueront cette année les dispositions de la loi du 12 juillet 1971 en ce qui concerne le *numerus clausus* à la fin de la première année de premier cycle d'études médicales ; 2° quels débouchés seront offerts aux étudiants qui auront été refusés ; 3° comment seront résolues les disparités régionales qui, dans l'état actuel des choses, entraînent manifestement des facteurs d'inégalités entre les étudiants, ce qui est peu compatible avec l'esprit de la réforme de l'enseignement supérieur voulue en 1968 [3 juin 1972] (n° 172). — Discussion [1er juillet 1972] (p. 1470 à 1473).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1215** (cf. *supra*) [23 mai 1972] (p. 443). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'**organisation des études médicales** (cf. *supra*) [1er juillet 1972] (p. 1470 à 1472 ; 1473). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (monuments historiques), à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'échec des négociations avec le ministère des finances pour arrêter les conditions d'un emprunt nécessaire à la restauration et à la mise en valeur de villages ou de quartiers anciens, sur l'édification de tours susceptibles d'enlaidir la perspective des villes, en particulier dans la capitale, sur la nécessité de protéger notre patrimoine architectural et de sauvegarder l'environnement (p. 2550 à 2552). — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la règle des sept jours et la règle des quinze jours dans la délivrance des médicaments (p. 2586).

MISTRAL (M. PAUL) [Isère].

Dépôt législatif :

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission effectuée, du 19 au 31 janvier 1972, en vue d'étudier l'évolution économique de l'Afrique du Sud [1er juin 1972] (n° 231).

Question orale :

M. Paul Mistral appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur la situation du bassin minier de La Mure (Isère) et sur les conséquences graves qui pourraient résulter de la fermeture de ce bassin minier, tant sur le plan social (licenciements et chômage) que sur celui du développement industriel de cette région. Il lui rappelle, à ce sujet, les propositions faites par le Conseil général de l'Isère pour remédier à cette situation et lui demande, en conséquence, de lui faire connaître : 1° les mesures immédiates qu'il compte prendre pour le maintien de l'activité de ce bassin minier ; 2° les dispositions qu'il envisage pour renforcer l'effort d'industrialisation de cette région en vue de la création indispensable d'emplois nouveaux [16 mai 1972] (n° 1229). — Réponse [6 juin 1972] (p. 760, 761).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Pierre Giraud et de M. Guy Schmaus relatives aux **jeux Olympiques d'hiver de Sapporo** [2 mai 1972] (p. 272). — Est entendu lors de la réponse de M. Gabriel Kaspereit, secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat, à sa **question orale n° 1229** (cf. *supra*) [6 juin 1972] (p. 760, 761).

MONICHON (M. MAX) [Gironde].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Question orale :

M. Max Monichon expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'en vertu des dispositions de l'article 7 de l'ordonnance du 17 mai 1945 et de l'article 636 du code de l'administration communale modifié par l'article 13 de l'ordonnance n° 59-33 du 5 janvier 1959, aucune indemnité ou avantage quelconque ne peut, en principe, être alloué par les départements, les communes et leurs établissements publics à des fonctionnaires ou agents de l'Etat. Jusqu'à l'intervention de l'ordonnance précitée du 5 janvier 1959, les dérogations devaient, en principe, faire l'objet d'arrêtés signés du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et du ministre intéressé. Le décret n° 59-37 du 5 janvier 1959, tout en maintenant l'interdiction de principe, tend à l'assouplir en introduisant la disposition suivante : « Lorsqu'il n'a pas été statué par arrêté interministériel de caractère général ou que le montant des indemnités ou avantages n'excède pas 1.200 francs par an, elles pourront faire l'objet d'un arrêté individuel du préfet sur la proposition du chef de service intéressé et l'avis favorable du trésorier payeur général. » Cet arrêté doit être renouvelé chaque année. Mais le plafond de 1.200 francs n'a pas varié depuis 1959, alors que dans le même temps, les traitements s'assortissent d'un pourcentage d'augmentation de 125 p. 100 et que l'accroissement et l'importance des tâches confiées aux collectivités conduisent à demander de plus en plus le concours de fonctionnaires d'Etat. Or les indemnités qui peuvent leur être accordées en vertu des textes ci-dessus ne correspondent plus à la valeur des travaux exceptionnels qui leur sont confiés. Il lui demande, en conséquence, s'il ne pense pas que le relèvement du plafond doit être envisagé dans les meilleurs délais afin de l'actualiser [17 mars 1972. — *J. O.* du 21 mars 1972] (n° 1196).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Colin, de M. Emile Durieux et de M. André Dulin, relatives à l'**habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir des fonds des notaires** [10 octobre 1972] (p. 1712). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 *quater* : soutient l'*amendement de M. Paul Driant tendant à insérer un article additionnel qui permettrait aux exploitants agricoles de bénéficier d'un abattement profitable à leurs investissements* (p. 2169 ; 2170) ; Après l'art. 2 *sexies* : soutient l'*amendement de M. François Schleiter tendant à insérer un article additionnel visant à compléter l'article 6, paragraphe I, de la loi de finances pour* 1971, *en ce qui concerne les recettes déclarées par des tiers* (p. 2172). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget annexe. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le financement caractérisé par une novation consistant en l'octroi d'une subvention exceptionnelle, sur la recherche de la parité entre les prestations servies aux exploitants agricoles et celles servies aux ressortissants du régime général, sur la nécessité d'améliorer le mode de calcul des cotisations uniquement basées sur le revenu cadastral (p. 2484 à 2486). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le personnel des collectivités locales et sur les moyens mis à la disposition des départements et des communes pour gérer leur budget, compte tenu notamment des incidences de la T. V. A. (p. 2777 à 2779). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 50 : *soutient l'amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet tendant à insérer un article additionnel complétant l'article* 15 *de la loi n°* 71-1025 *du* 24 *décembre* 1971 *par l'insertion, avant le dernier alinéa, d'un nouvel alinéa ainsi conçu : « En outre, et quel que soit le mode de commercialisation employé, les activités de commercialisation des coopératives vinicoles ne donneront pas lieu non plus à l'imposition dès lors que l'effectif salarié correspondant n'excède pas trois personnes. »* (p. 2971) ; rectifie *son amendement à la suite du sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget* (ibid.). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Après l'art. 50 *quinquies : son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à assurer à l'électrification rurale des crédits supérieurs à ceux qui ressortent de la dotation budgétaire* (p. 2978, 2979) ; Après l'art. 50 (*suite*) : maintient l'*amendement de M. Marcel Lemaire* (*cf. supra*) (p. 2997) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1973 (p. 3002, 3003).

MONNERVILLE (M. GASTON) [Lot].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à la répression de toutes formes de discrimination et de ségrégation raciales, ethniques ou religieuses [9 mai 1972] (n° 192).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la lutte contre le racisme** [22 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1173 à 1175). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Louis Courroy, de M. Jean Lecanuet, de M. Pierre Bouneau, de M. Henri Caillavet, de M. Pierre Marcilhacy et de M. Pierre Carous relatives à la **politique générale du Gouvernement** [7 novembre 1972] (p. 1975, 1976).

MONORY (M. RENÉ) [Vienne].

Est nommé membre du Comité des prix de revient des fabrications d'armement [6 avril 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [17 octobre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la mission effectuée du 6 ou 18 juillet 1971 en vue d'étudier la situation économique générale dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane [25 avril 1972] (n° 166).

Rapport d'information fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la mission effectuée du 28 juin 1972 au 4 juillet 1972 auprès des forces françaises stationnées dans l'océan Indien [19 octobre 1972] (n° 23).

Questions orales avec débat :

M. René Monory demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* si, compte tenu de l'objectif prioritaire qui est l'industrialisation dans le VI[e] Plan, le Gouvernement envisage de modifier pour les départements les modalités actuelles d'aide aux industriels et aux collectivités locales pour se décentraliser et se moderniser, en augmentant par exemple les primes dans les départements les plus défavorisés et en facilitant sur le plan administratif ces opérations de décentralisation [5 juillet 1971. — *J. O.* Débats 23 juillet 1971 et 5 octobre 1971] (n° 119). — Retrait par son auteur [4 avril 1972] (p. 113).

M. René Monory rappelle à *M. le Premier ministre* que par deux fois, en 1969 et en 1970, le Sénat a manifesté sa désapprobation à l'égard du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, compte tenu des faibles crédits qu'il comporte. Après les mauvais résultats à Helsinki par l'équipe française d'athlétisme, il lui demande si celui-ci espère présenter au vote du Parlement un budget pour 1972 nettement plus important que les précédents [24 août 1971. — *J. O.* Débats 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971] (n° 121). — Retrait par son auteur [4 avril 1972] (p. 113).

M. René Monory demande à *M. le Premier ministre* si, à la suite des récentes mesures monétaires décidées tant sur le plan national qu'international, il compte préciser : 1° les nouvelles lignes de la politique qu'il entend suivre à l'intérieur du pays sur le plan financier, économique et social ; 2° les propositions que le Gouvernement compte faire dans les prochaines semaines en ce même domaine au niveau européen ; 3° la position française pour définir une nouvelle politique internationale [24 août 1971. — *J. O.* Débats 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971] (n° 122). — Retrait par son auteur [4 avril 1972] (p. 113).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour ce qui concerne le domaine des compétences de la région* (p. 616, 617) ; le retire (p. 617) ; explique son vote sur *le paragraphe 4 de l'amendement de M. Pierre Schiélé relatif au rôle de la région dans la réalisation d'équipements collectifs* (p. 620). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 14 : *amendement de M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif aux ressources que le conseil régional a la faculté de se procurer pour son fonctionnement* (p. 662, 663) ; répond à M. **Jean** Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (p. 664). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2124 à 2126). — **Suite de la discussion** [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 3 *bis : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à porter de 60 p. 100 à 65 p. 100 le montant de l'acompte provisionnel prévu au premier alinéa de cet article* (p. 2175) ; Après l'article 13 : *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel ayant pour but d'aménager le taux de la taxe sur la valeur ajoutée perçue sur les agences de voyage* (p. 2192, 2193) ; art. 20 et état A : explication de vote sur l'ensemble relatif à l'équilibre des ressources et des charges (p. 2207). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes de coopération où la détérioration de la situation se manifestant il serait opportun d'envisager des accords sur des bases nouvelles (p. 2525 à 2527). — *Suite de la discussion* [4 décembre 1972]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Intervient, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour l'exposé d'ensemble et l'analyse des dépenses en capital. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur : 1° la section commune constituée en grande partie par les dépenses concernant les engins et leur tête atomique ; 2° la gendarmerie ; 3° la section Air consacrée en grande partie aux études de prototypes et aux fabrications en cours (*Jaguar, Mirages,* etc.) ; 4° les forces terrestres dont les dépenses sont principalement consacrées au matériel d'artillerie et à l'amélioration des casernements ; 5° la section Marine dont les crédits alimentent trois groupes de programmes différents : la force nucléaire stratégique, la construction de bâtiments neufs à propulsion classique et la refonte des unités en service (p. 2648 à 2651). — Intervient dans les mêmes conditions, en remplacement de M. Georges Lombard, pour le budget annexe du service des poudres, service en cours de restructuration (p. 2653).

MONT (M. CLAUDE) [Loire].

Question orale avec débat :

M. Claude Mont demande à *M. le ministre de l'intérieur* de bien vouloir faire le bilan, sous toutes ses formes, de l'application de la loi du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes [15 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 16). Discussion [14 novembre 1972] (p. 2049 à 2054).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale concernant les **fusions et regroupements de communes** (cf. *supra*) [14 novembre 1972] (p. 2049, 2050, 2053, 2054). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]). — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation financière des communes et sur l'aide qu'elles devraient normalement recevoir de l'Etat, sur les opérations de fusion et de regroupement, sur le versement représentatif de la taxe sur les salaires (p. 2800, 2801).

MONTALEMBERT (M. GEOFFROY DE) [Seine-Maritime].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Interventions :

Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leur cession, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972] (p. 247). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 16 : *amendement de M. André Mignot tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa complétant l'énumération des autres ressources dont la région bénéficie* (p. 1302). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]). — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations ayant porté sur les crédits de ce titre affectés à l'enseignement agricole et aux jardins ouvriers (p. 2476) ; Etat C. — Titre V : *amendement de M. André Dulin tendant à réduire les crédits de paiement de* 38.240.000 *francs* (p. 2482). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits, sur le développement industriel régional dans le cadre de la réforme régionale en cours, sur la décentralisation des activités tertiaires, sur la nécessité de rechercher une harmonie dans la localisation des activités et l'environnement (p. 2686 à 2688). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (*suite et fin*). — Après l'art. 50 (*suite*) : observations faisant suite à la position du Gouvernement sur *les différents amendements relatifs à la patente applicable aux coopératives agricoles* (p. 2996, 2997). — **Commission mixte paritaire** [15 décembre 1972]. — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions (p. 3142, 3143). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à permettre également aux représentants « des familles et des établissements d'enseignement » de siéger dans la section spécialisée du comité départemental de la formation professionnelle chargée de statuer sur les demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage* (article 2 de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971) (p. 3151, 3152) ; soutient *l'amendement de M. Yves Durand tendant à permettre que les subventions au titre de* 1971, *versées jusqu'au* 1er *mars* 1972, *soient réputées comme dépenses faites « au titre des années antérieures à* 1972 » (p. 3152).

MONTIGNY (M. LUCIEN DE) [Mayenne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [23 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant la loi n° 67-557 du 12 juillet 1967 reltive à l'organisation des cours d'assises dans la région parisienne et les articles 232, 260 et 262 du code de procédure pénale [23 mai 1972] (n° 211).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'état civil dans le territoire français des Afars et des Issas [23 mai 1972] (n° 212).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, complétant la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3°, du code civil [18 décembre 1972] (n° 162).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'état civil dans le territoire français des Afars et des Issas** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 496). — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Hamadou Barkat Gourat tendant à porter de « un mois » à « deux mois » le délai nécessaire pour déclarer les naissances et les décès, prévu aux deuxième et troisième alinéas de cet article* (p. 498). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 67-557 du 12 juillet 1967 relative à l'organisation des cours d'assises dans la région parisienne et les articles 232, 260 et 262 du code de procédure pénale** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 499 à 501). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. René Pleven, ministre de la justice, tendant à compléter* in fine *le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 9 de la loi du 12 juillet 1967 par une disposition visant au maintien provisoire des ressorts des cours d'assises siégeant à Paris, à Versailles et à Pontoise, tels qu'ils ont été définis au 1er janvier 1968* (p. 504). — Explication de vote, **en deuxième lecture,** sur l'ensemble **du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972] (p. 996, 997). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL *(suite)*. — Discussion générale. — Observations s'étant limitées au seul problème de l'enseignement agricole (p. 2465, 2466). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les offices départementaux d'H. L. M., sur le logement des handicapés physiques, sur la formule des villages-retraites (p. 2730). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'effort réalisé depuis un an pour améliorer le fonctionnement des services pénitentiaires et sur le retard pris au contraire dans le domaine de l'éducation surveillée (p. 2755, 2756). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **complétant la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3°, du code civil** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3246).

MONTPIED (M. GABRIEL) [Puy-de-Dôme].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

MORICE (M. ANDRÉ) [Loire-Atlantique].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 556 à 558).

N

NAMY (M. LOUIS) [Essonne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **prorogeant les pouvoirs de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 353, 354). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Etienne Dailly **tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés** [23 mai 1972]. — Discussion générale (p. 459). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'état civil dans le territoire français des Afars et des Issas** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 497). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 67-557 du 12 juillet 1967 relative à l'organisation des cours d'assises dans la région parisienne et les articles 232, 260 et 262 du code de procédure pénale** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 501). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi :** I. — de M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues **tendant à l'amnistie de certains délits ;** II. — de M. André Colin et plusieurs de ses collègues **portant amnistie des condamnations prises à l'égard des commerçants et artisans dans le cadre de manifestations revendicatives** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 514, 515). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 583, 584). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la lutte contre le**

racisme [22 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1176, 1177). — Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [5 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1682). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant abrogation de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1999, 2000). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : VII, *a*). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance de ce budget pour faire face à une situation qui s'aggrave d'année en année et sur le contentieux électoral concernant la Réunion (p. 2385). — Services du Premier ministre : VII, *b*). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la précarité de la situation économique et sociale de ces territoires (p. 2393). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la surcharge imposée aux tribunaux, sur le coût de la justice que les réformes récentes vont aggraver au détriment des justiciables, sur la vétusté des prisons, sur le crédit destiné à la construction du palais de justice d'Evry en remplacement de celui de Corbeil (p. 2756 à 2758). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes relatifs aux personnels de préfecture, aux personnels des services départementaux et de police (p. 2786, 2787). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [14 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explication de vote sur l'article (p. 3101) ; Art. 2 : explication de vote (*ibid.*) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3108).

NATALI (M. JEAN) [Oise].

NAYROU (M. JEAN) [Ariège].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (intérieur), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 71. — Tome I).

Questions orales :

M. Jean Nayrou appelle l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur les droits d'usage dont bénéficient, depuis le Moyen Age, les habitants de certaines vallées des Pyrénées, et particulièrement des Pyrénées ariégeoises. Il apparaît que ces droits subissent des atteintes susceptibles de compromettre une saine mise en valeur de la montagne. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que le respect primordial des droits d'usage ne puisse être mis en cause, permettant ainsi une bonne utilisation des pacages de montagne dans la bonne entente exclusive de la contrainte et des brimades [13 juin 1972] (n° 1253). — Réponse [17 octobre 1972] (p. 1771, 1772).

M. Jean Nayrou rappelle à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* ses précédentes questions concernant le franchissement des Pyrénées ariégeoises par des routes internationales. Les autorités espagnoles ont enfin adopté une position favorable concernant l'accès et la construction du tunnel de Salau sur le trajet le plus court de Toulouse à Madrid. Par ailleurs, les mêmes autorités ont adopté une position semblable pour ce qui est du tunnel de la Sierra del Cadi, élément très important pour la liaison directe Toulouse—Barcelone. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre sur le plan de l'Etat en ce qui concerne ces questions et quelle est sa position vis-à-vis des initiatives qui se manifestent en vue de la liaison France—Andorre [5 octobre 1972] (n° 1280). — Réponse [7 novembre 1972] (p. 1950, 1951).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural, à sa **question orale n° 1253** (*cf. supra*) [17 octobre 1972] (p. 1771, 1772). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Tinant ayant trait aux **charges d'enseignement incombant aux familles en milieu rural** [7 novembre 1972] (p. 1943, 1944, 1945). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, à sa **question orale n° 1280** (*cf. supra*) [7 novembre 1972] (p. 1950, 1951). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finance pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le problème de l'économie montagnarde et sur celui dit de la « vache tondeuse » (p. 2464, 2465). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations, pour la plus grande part, réservées au problème des finances locales parce qu'il conditionne toute l'existence des communes de la France ; observations également sur le corps préfectoral, sur les effectifs de la police nationale, sur la protection civile à la lumière de récents et tragiques événements (p. 2771 à 2774).

NEGRE (M. JEAN) [Allier].

Décédé le 8 mai 1972. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [23 mai 1972] (p. 452).

NUNINGER (M. MARCEL) [Haut-Rhin].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. André Diligent et Pierre Schiélé, tendant à compléter l'article 363 du code civil relatif à l'adoption [9 novembre 1972] (n° 53).

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi** de M. André Diligent et plusieurs de ses collègues, **tendant à compléter l'article 363 du code civil relatif à l'adoption** [16 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2100, 2101, 2102).

O

OOPA TETUAAPUA (M. POUVANAA) [Polynésie française].

Est nommé membre suppléant du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES) [18 mai 1972].

ORVOËN (M. Louis) [Finistère].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Champeix ayant pour objet la **défense de la petite exploitation familiale agricole** [17 octobre 1972] (p. 1782, 1783). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales. — Agriculture et développement rural (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la désertion des campagnes et sur un aspect particulier du problème du lait et de la viande (p. 2452, 2453). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — Intérieur et rapatriés. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation du personnel des préfectures, sur les charges des collectivités locales et sur les subventions de l'Etat à celles-ci (p. 2797, 2798).

P

PADO (M. Dominique) [Paris].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Intervention :

Intervient au cours des débats sur les questions orales de M. Henri Caillavet, de M. André Diligent et de M. Jacques Duclos sur les **suites à donner au rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F.** [20 juin 1972] (p. 1030).

PALMERO (M. Francis) [Alpes-Maritimes].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en considération du vote blanc [2 mai 1972] (n° 178).

Proposition de résolution tendant à modifier les articles 55 et 56 du règlement du Sénat relatifs aux modes de votation [10 mai 1972] (n° 195).

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 69. — Tome II).

Question orale :

M. Francis Palmero expose à *M. le ministre de l'intérieur* qu'en vertu de l'article L. 66 du code électoral, les bulletins blancs n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement d'un scrutin et sont décomptés avec les bulletins nuls. Le décret n° 72-243 du 5 avril (*Journal officiel* du 6 avril 1972) portant organisation du prochain référendum, prévoit d'ailleurs à l'article 14 que « les bulletins de vote imprimés autres que ceux fournis par l'administration n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement ». Or, l'administration, comme d'ailleurs lors du précédent référendum organisé par le décret du 3 avril 1969, ne prévoit « à l'exclusion de tous autres, que deux bulletins de vote imprimés sur papier blanc, dont l'un portera la réponse oui et l'autre la réponse non ». Il lui demande s'il n'entend pas proposer de régulariser le vote « blanc », qui prend souvent une signification politique alors que l'abstention peut violer le secret des intentions. D'ailleurs, les prochaines machines à voter excluront le vote « nul » et comporteront une touche laissant la possibilité du non-choix, possibilité que le Président de la République lui-même a suggérée pour les abstentionnistes lors de son allocution radio-télévisée du 11 avril dernier. [25 avril 1972] (n° 1210). — Réponse [2 mai 1972] (p. 262 à 264).

Questions orales avec débat :

M. Francis Palmero expose à *M. le Premier ministre* que, d'une part, l'application de la loi du 15 juillet 1970 instituant une contribution nationale au profit de certains Français rapatriés d'outre-mer ne s'effectue pas dans des conditions satisfaisantes et que, d'autre part, en vertu même des déclarations gouvernementales, ce texte ne peut être considéré comme apportant une solution définitive. Il lui demande quelles initiatives le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation, tant en ce qui concerne l'application correcte de la loi citée plus haut que pour résoudre conformément à l'équité le problème de l'indemnisation des Français spoliés d'outre-mer [4 avril 1972] (n° 148). — Discussion [16 mai 1972] (p. 393 à 401).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires étrangères* si les événements survenus à Madagascar ne risquent pas d'affecter les relations entre la France et ce pays [6 juin 1972] (n° 169).

Alors qu'il était unanimement réclamé la création d'un véritable ministère du tourisme, **M. Francis Palmero** s'inquiète de la suppression pure et simple du secrétariat d'Etat existant, et demande à *M. le Premier ministre* quelle place il entend donner, dans son programme gouvernemental, aux activités touristiques, source de devises étrangères, de création et de maintien d'emplois et de prestige de la France [20 juillet 1972. — *J. O.* du 1er août 1972] et [2 octobre 1972] (n° 4). — Discussion [7 novembre 1972] (p. 1951 à 1957).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires étrangères* si les événements survenus à Madagascar ne risquent pas d'affecter les relations entre la France et ce pays ami [1er décembre 1972] (n° 45).

M. Francis Palmero signale à *M. le ministre des affaires étrangères* que la visite annoncée pour janvier prochain de M. le Président de la République en Union soviétique, où il aura des entretiens avec le plus haut responsable de ce pays, fait renaître l'espoir parmi les 1.600.000 petits épargnants français recensés au 31 décembre 1919 qui, de 1863 à 1914, souscrivirent aux quarante-cinq emprunts émis en France par la Russie pour son équipement avec la caution morale et matérielle du Gouvernement français et qui souhaitent aujourd'hui que cette question capitale figure à l'ordre du jour de la rencontre, en vue du règlement vainement promis par Lénine en 1921 contre la reconnaissance de son gouvernement. Il lui rappelle : — que le recensement des titres russes effectué, en exécution du décret du 10 septembre 1918, par l'office des biens et intérêts privés, institué auprès du ministère des affaires étrangères, a fait ressortir que les déclarations concernant les valeurs émises ou garanties par l'Etat russe cotées à la bourse de Paris portaient sur un capital nominal de 8.936.750.000 francs or et que les déclarations concernant les valeurs émises ou garanties par l'Etat russe cotées sur les marchés étrangers autres que celui de Paris portaient sur un capital nominal de 281.748.825 roubles, équivalant à 751.333.000 francs or, au cours officiel de 2,66 francs pour 1 rouble ; — qu'il est très regrettable que le Gouvernement français n'ait pas réussi à obtenir satisfaction lors des négociations qui ont abouti à la signature de l'accord commercial à long terme franco-soviétique du 30 octobre 1964 et malgré les notes verbales adressées à l'ambassade de l'U. R. S. S. les 5 novembre 1965 et 6 juillet 1966, restées sans réponse, alors que les Etats-Unis ont su obtenir le remboursement des dettes de guerre, en préalable à leur traité commercial. Il lui demande s'il n'estime pas que l'Union soviétique, qui prête maintenant aux autres, est parvenue à un niveau économique et financier suffisamment élevé et d'ailleurs célébré par ses dirigeants et ses admirateurs, lui permettant de faire face à ses engagements [13 décembre 1972] (n° 47).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, à sa **question orale n° 1210** (*cf. supra*) [2 mai 1972] (p. 263). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale concernant l'**indemnisation des Français rapatriés** (*cf. supra*) [16 mai 1972] (p. 393 à 395 ; 401). — Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la lutte contre le racisme** [22 juin 1972] (p. 1181). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet la **politique touristique du Gouvernement** (*cf. supra*) [7 novembre 1972] (p. 1951 à 1953 ; 1956). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1972]. — Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales. — Affaires étrangères et coopération. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles), à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'enseignement du français, sur le problème de la diffusion de la langue française particulièrement en Afrique du Nord où elle est vivement concurrencée par l'arabe, sur l'aide aux établissements de bienfaisance sur l'analphabétisme (p. 2504 à 2506). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — Affaires culturelles. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les maisons de la culture, sur

le soutien qu'il faudrait apporter aux collectivités locales qui se dévouent pour le rayonnement de la culture, sur les musées, sur le théâtre, sur la protection des sites (p. 2558, 2559). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1972]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des personnels de la gendarmerie et sur la condition matérielle des officiers de l'armée (p. 2671 à 2673). — Examens des crédits. — Art. 26 : explication de vote sur *les deux amendements identiques de M. Pierre Giraud et de M. Raymond Guyot tendant à réduire le montant des autorisations de programme de* 5.135 *millions de francs et le montant des crédits de paiement de* 4.422 *millions de francs* (p. 2681). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le problème de l'indemnisation des rapatriés (p. 2785, 2786). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions des alinéas précédents sont applicables aux conseillers généraux suivant les mêmes modalités ; un décret précisera en tant que de besoin les conditions d'application. »* (p. 3272) ; le retire (*ibid.*) ; observation finale sur le relèvement de l'indemnité des adjoints supplémentaires et spéciaux (p. 3274). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant les articles L. 71-3° et L. 80-1° du code électoral** [19 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : *son amendement tendant à ajouter un article additionnel 3 qui vise à modifier le code électoral et le code civil de manière à fixer à dix-huit ans révolus la majorité du Français* (p. 3279, 3280).

PAMS (M. GASTON) [Pyrénées-Orientales].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (aviation civile), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. - Tome XII).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : III. — AVIATION CIVILE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des compagnies aériennes françaises placées dans la conjoncture du transport aérien à l'échelle mondiale, sur le bilan de l'activité de l'aéroport de Paris-Orly et sur les perspectives de l'aménagement de l'aéroport de Roissy-en-France, sur les constructions aéronautiques avec les trois grands programmes : *Concorde, Airbus* et *Mercure* (p. 2618 à 2621).

PAPILIO (M. SOSEFO MAKAPE) [Wallis et Futuna].

PARISOT (M. HENRI) [Vosges].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant intégration de certains fonctionnaires dans un corps du ministère de la défense nationale [22 juin 1972] (n° 301).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune et section gendarmerie), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 69, tome IV).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant intégration de certains fonctionnaires dans un corps du ministère de la défense nationale** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1324, 1325). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à l'examen du budget de la section commune et de la section gendarmerie. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les fabrications nucléaires, sur le service de santé, sur la condition militaire, sur le renforcement de la gendarmerie, sur le service d'information et de relations publiques des armées (p. 2654, 2655).

PASCAUD (M. GUY) [Charente].

PAULY (M. PAUL) [Creuse].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [17 octobre 1972].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 582, 583). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ÉCONOMIE ET FINANCES : II. — SERVICES FINANCIERS. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la modernisation des méthodes grâce à l'électronique et à la mécanographie, sur l'aide de l'Etat pour activer l'économie de la nation, sur la hausse des prix (p. 2638, 2639) ; observation sur l'état de la répression des fraudes dans le domaine de l'impôt (p. 2641).

PELLENC (M. MARCEL) [Vaucluse].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Décédé le 19 octobre 1972. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, président du Sénat [26 octobre 1972] (p. 1840 à 1843).

Dépôts législatifs :

Proposition de résolution tendant à compléter l'article 16 du règlement du Sénat [1er mars 1972. — *J. O.* du 2 mars 1972. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971] et [4 avril 1972] (n° 154).

Rapport d'information fait en application de l'article 22 du règlement, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur les déclarations faites devant elle le 27 avril 1972 par M. Raymond Barre, vice-président de la commission des communautés européennes, sur l'union économique et monétaire [16 mai 1972] (n° 203).

Interventions :

Intervient au cours du débat sur les questions orales de M. Henri Caillavet, de M. André Diligent et de M. Jacques Duclos sur les **suites à donner au rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F.** [20 juin 1972] (p. 1029). — Intervient, en tant que président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [21 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 27 : appuie *l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article par une modification de l'article* 12 *de la loi n°* 67-483 *du* 22 *juin* 1967 *relative à la Cour des comptes, dans le sens d'une amélioration du contrôle, par le Parlement, des entreprises nationalisées*

(p. 1150, 1151). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1229, 1230). — En sa qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, rend hommage aux travaux de la Cour des comptes, représentée par son premier président venu déposer sur le bureau du Sénat le rapport annuel établi par cette haute juridiction [30 juin 1972] (p. 1428, 1429). — Intervient, en tant que président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [30 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 27 : *amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à compléter cet article par une disposition stipulant que les sociétés sur lesquelles s'exerce le contrôle parlementaire sont aussi « celles qui sont soumises au contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques »* (p. 1451, 1452). — **Nouvelle lecture** [1er **juillet 1972**]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur le rôle de la commission mixte paritaire (p. 1474) ; Art. 27 : appuie *l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, à la fin de cet article, à supprimer le membre de phrase suivant : « ... et qui sont soumises au contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques. »* (p. 1475).

PELLERAY (M. PAUL) [Orne].

PELLETIER (M. JACQUES) [Aisne].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (Jeunesse, sports et loisirs), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. - Tome IX).

Question orale avec débat :

A la lumière des résultats obtenus par les Français aux Jeux olympiques, notamment en athlétisme et en natation, **M. Jacques Pelletier** demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* s'il ne serait pas opportun de reviser complètement la conception du sport en France et d'apporter une attention particulière à la pratique de l'éducation physique dans tous les établissements scolaires [13 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 12). — Discussion [24 octobre 1972] (p. 1817 à 1829).

Interventions :

Est entendu, au nom de l'auteur, au cours du débat sur la question orale de M. Jean Colin relative aux **fusions et regroupements de communes** [25 avril 1972] (p. 182, 183 ; 184). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 578 à 580). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du premier alinéa de cet article : « Il est créé dans chaque circonscription d'action régionale une collectivité territoriale de la République qui prend le nom de région »* (p. 604) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional, le comité économique, social et culturel et la commission permanente régionale concourent à l'administration de la région »* (p. 612). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1211 à 1213). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique sportive du Gouvernement** (cf. *supra*) [24 octobre 1972] (p. 1820, 1821). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les espoirs qu'avait fait naître le vote de la dernière loi de programme, sur le déficit en professeurs d'éducation physique, sur la création des centres d'animation sportive, sur l'essor de l'association sportive scolaire et universitaire (A. S. S. U.), sur le secteur socio-éducatif, enfin sur les problèmes de personnels (p. 2348 à 2350). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 51.512 *francs* (p. 2366). — Etat C. — Titre V : *son amendement tendant à supprimer les autorisations de programme de ce titre* (p. 2367, 2368) ; Titre VI : *son amendement tendant à supprimer les autorisations de programme de ce titre* (p. 2368). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'article 12 *bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à modifier la rédaction du paragraphe II-1 de l'article* 9 *de la loi n°* 70-1199 *du* 20 *décembre* 1970 *relatif à la détermination du bénéfice réel de l'exploitation agricole* (p. 3160, 3161) ; rectifie *son amendement* (p. 3162).

PEN (M. ALBERT) [Saint-Pierre et Miquelon].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 22 : Observations sur la teneur de cet article qui vise au remplacement, dans le territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon, du franc C. F. A. par le franc métropolitain (p. 479). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : VII, *b*). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le déséquilibre entre le fonctionnaire et l'artisan ouvrier de Saint-Pierre et Miquelon, sur la société de pêche et de congélation, sur le manque d'équipements des ports et des aérodromes (p. 2394, 2395).

PERDEREAU (M. LUCIEN) [Loiret].

PERIDIER (M. JEAN) [Hérault].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé concernant la compétence des autorités et la loi applicable en matière de protection des mineurs, conclue à La Haye, le 5 octobre 1961, signée par la France le 29 novembre 1961 [26 juin 1972] (n° 310).

Questions orales avec débat :

M. Jean Péridier demande à *M. le ministre de l'agriculture* de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour résoudre la crise que connaît actuellement la viticulture française et l'action qu'il entend mener pour la défense de celle-ci dans le cadre de l'Europe [15 avril 1971] (n° 97). — Discussion [23 mai 1972] (p. 443 à 451).

M. Jean Péridier demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de lui faire connaître : 1° les grandes lignes de la politique européenne que le Gouvernement entend suivre après l'adhésion de la Grande-Bretagne, de la Norvège, du Danemark et de l'Irlande au Marché commun ; 2° comment il envisage l'avenir des diverses organisations européennes : Parlement européen, Conseil de l'Europe et plus particulièrement Union de l'Europe occidentale (U. E. O.) après ces nouvelles adhésions ; 3° s'il ne trouve pas surprenant que le chef de l'Etat se propose d'engager la France, au cours d'une prochaine rencontre internationale, dans la voie d'une certaine politique européenne sans que jamais, en ce domaine, le Parlement ait été consulté bien qu'il soit détenteur de la souveraineté nationale [27 juin 1972] (n° 174).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Raymond Guyot relative à l'**extension du champ de manœuvres du Larzac** [9 mai 1972] (p. 334 ; 335, 336 ; 339, 340). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 97 (cf. *supra*) et sur celle de M. Abel Sempé relatives à la **situation de la viticulture** [23 mai 1972] (p. 443 à 445 ; 450, 451). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé concernant la compétence des autorités et la loi applicable en matière de protection des mineurs, conclue à La Haye le 5 octobre 1961, signée par la France le 29 novembre 1961** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1357).

PERPERE (M. RAOUL) [Lot-et-Garonne].

PETIT (M. GUY) [Pyrénées-Atlantiques].

Interventions :

Intervient dans la discussion des **propositions de loi :** I. — De M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues **tendant à l'amnistie de certains délits** ; II. — De M. André Colin et plusieurs de ses collègues **portant amnistie des condamnations prises à l'égard des commerçants et artisans dans le cadre de manifestations revendicatives** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 515 à 517). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 560, 561). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jacques Eberhard, de M. André Mignot et de M. Jacques Pelletier tendant tous les trois à proposer une nouvelle rédaction de la première phrase du premier alinéa de cet article de manière à décider que les régions seront des « collectivités territoriales » et non pas un simple « établissement public »* (p. 605, 606). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero ayant pour objet la **politique touristique du Gouvernement** [7 novembre 1972] (p. 1956, 1957). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Rend hommage à la mémoire de M. Edouard Le Bellegou ; observations ayant porté notamment sur le problème de la T. V. A. telle qu'elle est appliquée aux collectivités locales, sur la situation des maires, sur le transfert des routes nationales secondaires à la voirie départementale (p. 2796, 2797). — **Commission mixte paritaire** [15 décembre 1972]. — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions (p. 3143, 3144). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3232, 3233).

PIC (M. MAURICE) [Drôme].

PICARD (M. ANDRÉ) [Côte-d'Or].

PINSARD (M. JULES) [Saône-et-Loire].

PINTAT (M. JEAN-FRANÇOIS) [Gironde].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome VII).

Question orale :

M. Jean-François Pintat expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que, depuis quelques années, la consommation de gaz naturel ayant fortement augmenté en France, d'importantes restrictions sur la consommation ont été édictées par les distributeurs pour les années 1972 à 1974 et peut-être jusqu'en 1976 par suite de la rupture de l'équilibre des approvisionnements, sur instruction des autorités de tutelle. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle plusieurs industriels importants, qui désirent implanter des usines en Aquitaine, se sont vu refuser l'attribution de gaz naturel par les distributeurs en vertu de ces instructions. Il lui demande : 1° si le gaz naturel de Lacq qui, à l'origine, devait par priorité alimenter le développement industriel du Sud-Ouest, va être rendu à ses utilisateurs normaux et si les industriels de la région qui en font la demande vont pouvoir être servis en priorité ; 2° si les dirigeants de la politique gazière française ne pourraient accélérer les pourparlers pour procurer à la France des sources de gaz naturel extra-métropolitaines. D'importantes disponibilités de gaz naturel existent en Hollande, en U. R. S. S., en mer du Nord, etc. ; 3° si les centrales E. D. F. de Montereau et d'Artix ne pourraient être équipées au fuel pour libérer des disponibilités importantes en gaz naturel [6 juin 1972] (n° 1243). — Réponse [20 juin 1972] (p. 1014, 1015).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 588, 589). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son sous-amendement tendant à modifier la rédaction de l'amendement de M. Pierre Schiélé, pour la première phrase du premier alinéa de cet article, de telle sorte que le mot « région » se substitue aux mots : « établissement public »* (p. 605). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 7 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par l'alinéa suivant : « Le conseil régional peut proposer des transferts de crédits d'une rubrique à une autre dans le cadre des nomenclatures des crédits d'équipement. »* (p. 647) ; le retire (*ibid.*). — Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Lafay, secrétaire d'Etat au développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1243** (*Cf supra*) [20 juin 1972] (p. 1015). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1853, 1854). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2146, 2147). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1972.] — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité de développer notre industrie dans le cadre européen et d'accroître la production d'énergie électrique et de pétrole pour satisfaire les besoins de plus en plus grands (p. 2237 à 2239). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'effort consenti pour la création de postes d'enseignants et de conseillers pédagogiques et sur la profession de maître nageur-sauveteur (p. 2356, 2357). — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'opportunité de créer un véritable ministère du tourisme, sur la nécessité d'axer les efforts sur la clientèle étrangère et sur une revision de la fiscalité frappant l'hôtellerie (p. 2373, 2374). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — EQUIPEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes), à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'aménagement des zones industrielles portuaires de Dunkerque, du Havre et de Marseille, sur le gigantisme des navires pétroliers nécessitant une infrastructure adéquate des grands ports français, sur les coûts de passage excessifs de la marchandise par les ports et sur l'insuffisance des liaisons de ceux-ci avec leur *hinterland* (p. 2709, 2710). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*) : VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'analyse succinte du rôle joué par le Plan dans l'économie de la France (p. 2834).

PINTON (M. AUGUSTE) [Rhône].

Est nommé membre du Comité de contrôle du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale [27 avril 1972].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Baptiste Dufeu, démissionnaire [16 novembre 1972].

Dépôt législatif :

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur les transports routiers [7 novembre 1972] (n° 51).

Question orale :

M. Auguste Pinton attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur l'urgence du dépôt d'un projet de loi portant revision des circonscriptions électorales de la périphérie lyonnaise pour les élections législatives, en vue d'une augmentation sensible du nombre de ces circonscriptions. En effet, d'après les chiffres du recensement de 1968 (certainement dépassés à l'heure actuelle), la population du département du Rhône s'élève à 1.350.000 habitants. Cependant, ce département ne comporte que dix circonscriptions électorales, alors que (en évitant toute comparaison avec un département rural), la ville de Paris élit trente et un députés pour à peine 2.850.000 habitants. Cette anomalie prend un caractère encore plus surprenant lorsque l'on considère l'étendue et la répartition de cer-

taines de ces circonscriptions. En effet, Lyon-ville comporte cinq circonscriptions pour 535.000 habitants. Si ce nombre peut se justifier, bien que faible par comparaison avec Paris, les constatations deviennent proprement aberrantes à l'examen de la situation des sixième et septième circonscriptions. Les 248.678 habitants de la sixième circonscription, cantons de Villeurbanne et de Bron, élisent un seul député. La septième circonscription (Limonest - Neuville - Saint-Genis-Laval) comptait en 1968, 195.292 habitants tout en présentant cette singularité de se voir rattacher les 13.000 habitants de Tassin-la-Demi-Lune, appartenant à un autre canton et, par suite, à une autre circonscription qui est loin d'être anormalement peuplée. Si l'on tient compte, d'autre part, que les électeurs des communes de l'Ain et de l'Isère rattachées au département du Rhône en 1968 et représentant 106.791 habitants, sont jusqu'à ce jour invités à voter pour des députés appartenant à d'autres départements et avec lesquels ils sont aujourd'hui sans rapport, on aboutit à la situation suivante : plus de 550.000 habitants du département du Rhône sont représentés en fait par deux députés. Des élections législatives générales devant intervenir dans le délai d'un an, il lui demande : 1° s'il est dans son intention de déposer et de faire discuter par le Parlement au cours de sa plus prochaine session, un projet de loi portant remède à cette situation ; 2° de combien de circonscriptions supplémentaires le Gouvernement a l'intention de proposer la création ; 3° quelle est la structure géographique projetée pour ces diverses circonscriptions ; 4° enfin, si le nombre des sièges sénatoriaux du Rhône lui paraît encore correspondre à la population du département et, dans le cas contraire, quelles mesures il envisage pour y remédier [2 mars 1972. — *J. O.* du 7 mars 1972] (n° 1190). — Réponse [2 mai 1972] (p. 262).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, à sa **question orale n° 1190** (*cf. supra*) [2 mai 1972] (p. 262). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion générale (p. 860). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Charles Durand relative aux **frais de fonctionnement des C. E. G. et des C. E. S.** [20 juin 1972] (p. 1032). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [27 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1257, 1258). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les conditions dans lesquelles est mise en application la loi du 16 juillet 1971 relative à la formation professionnelle (p. 2817). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3233).

PIOT (M. JACQUES) [Yonne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, prorogeant les pouvoirs de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [9 mai 1972] (n° 186).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants [30 mai 1972] (n° 227).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Paul Guillard relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants pour laquelle l'urgence a été déclarée [31 mai 1972] (n° 230).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi modifiée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants [22 juin 1972] (n° 302).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants [22 juin 1972] (n° 303).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants [30 juin 1972] (n° 374).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le code de l'aviation civile (première partie), abrogeant les textes repris par ce code et portant extension dudit code aux territoires d'outre-mer [26 octobre 1972] (n° 43).

Rapport d'information, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission effectuée du 9 au 29 février 1972 par une délégation de la commission chargée d'étudier les problèmes posés par l'application de la réforme foncière à la Réunion [20 décembre 1972] n° 200).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole** [27 avril 1972]. — Discussion générale (p. 218, 219). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 779, 780). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Pierre Croze tendant à remplacer les mots : « ... en une même enceinte... », par les mots : « ... dans un même ensemble commercial... »* (p. 783) ; *son amendement tendant à remplacer les mots : « ... dont elles* [les personnes physiques ou morales] *conservent la propriété,... », par les mots : « ... sans en aliéner la propriété,... »* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. Pierre Croze, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser la notion d'« aires annexes »* (p. 784) ; *son amendement tendant à remplacer le deuxième alinéa du même article par les dispositions suivantes : « Peuvent seuls être considérés comme magasins collectifs de commerçants indépendants, et sont seuls autorisés à prendre ce titre et à l'adjoindre à leur dénomination, les groupements d'intérêt économique et les sociétés coopératives de commerçants détaillants qui se conforment, pour leur constitution et leur fonctionnement, aux prescriptions de la présente loi. » et sous-amendements de M. Pierre Croze et de M. René Pleven, ministre de la justice, tendant tous les deux, après les mots : « ... groupements d'intérêt économique... », à insérer les mots : « ..., les sociétés anonymes à capital variable,... »* (ibid.) ; Art. 2 *bis* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'art. 2,*

à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « *Si le groupement d'intérêt économique ou la société prend à bail les sols, bâtiments et aires annexes du magasin collectif, la durée du bail ne peut être inférieure à douze ans, le bail étant, toutefois, résilié de plein droit en cas de dissolution.* » *et sous-amendement de M. Pierre Croze tendant à exclure des dispositions prévues ci-dessus les personnels qui exercent des activités ambulantes* (p. 784, 785) ; Art. 3 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de cet article qui stipule que chaque titulaire de parts dans la personne morale peut utiliser un emplacement déterminé et bénéficier de services communs* (p. 785) ; Art. 3 *bis* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel relatif au mode de votation en assemblée générale, réserve étant faite qu'un même associé ne pourra disposer « de plus d'un dixième des voix » et sous-amendement de M. René Pleven, ministre de la justice, tendant à remplacer les mots : « de plus d'un dixième », par les mots : « de plus d'un quart »* (p. 785, 786) ; Art. 4 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relative à la propriété des fonds de commerce et des entreprises artisanales préexistante à la création du magasin collectif, et sous-amendement de M. René Pleven, ministre de la justice, tendant à modifier la rédaction de son amendement en ce qui concerne l'expérience exigée des commerçants qui souhaitent créer un magasin collectif* (p. 786) ; *sous-amendement de M. Pierre Croze, repris et rectifié par M. Michel Chauty, tendant à ajouter* in fine *au deuxième alinéa de son amendement une phrase relative aux zones d'aménagement concerté* (p. 787) ; Art. 5 : *son amendement rédactionnel* (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant à rédiger le dernier alinéa de cet article de telle manière que le propriétaire du fonds de commerce ne pourra adhérer au magasin collectif que s'il obtient en justice la mainlevée de l'opposition dont il est l'objet* (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement rédactionnel au début de cet article* (p. 788) ; Art. 8 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Un règlement intérieur est annexé au contrat constitutif ou aux statuts, selon le cas. Il est déposé au greffe du tribunal de commerce. », et sous-amendement de M. Pierre Croze tendant à supprimer le second alinéa de son amendement* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du début de cet article qui détaille le contenu même du règlement intérieur et sous-amendements de M. Pierre Croze et de M. René Pleven, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le début du troisième alinéa de son amendement : « — l'organisation et la gestion des services communs... »* (p. 789) ; *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ainsi conçu : « Le règlement intérieur arrête les règles propres à assurer la coordination de la politique commerciale de ses membres. »* (ibid.) ; Art. 10 : *son amendement tendant à supprimer cet article* (cf. supra art. 9) (ibid.) ; Avant l'article 11 : *son amendement tendant à insérer la nouvelle rubrique suivante :* « Titre III : *Agrément. — Exclusion.* » (p. 790) ; Art. 11 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la possibilité de subordonner la cession de parts à l'agrément du cessionnaire par l'assemblée générale* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 12 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « La clause d'agrément n'est pas opposable en cas de vente forcée des parts, que celles-ci aient ou non fait l'objet d'un nantissement. »* (p. 791) ; Art. 13 : *son amendement de coordination pour la rédaction du début du premier alinéa de cet article* (ibid.) Art. 14 : *son amendement de coordination et d'harmonisation, à la fin du second alinéa de cet article* (ibid.) ; Art. 15 : *son amendement tendant à ramener de « deux mois » à « un mois » le délai de procédure prévu au premier alinéa de cet article* (p. 792) ; *son amendement tendant à modifier la rédaction de la fin du premier alinéa de cet article de manière à admettre que le recours en justice de tout associé s'estimant lésé vaut aussi pour toute modification soit au contrat constitutif, soit aux statuts, soit encore au règlement intérieur* (ibid.) ; Art. 16 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modifiée du premier alinéa de cet article relatif à l'exclusion ou au départ du cessionnaire en cas de refus d'agrément* (ibid.) ; Art. 17 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'indemnisation de l'ancien associé par le nouvel attributaire* (p. 793) ; Art. 18 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article afin d'instituer une corrélation aussi étroite que possible entre la propriété des parts du groupement et celles de la société civile* (ibid.) ; Avant l'art. 19 : *son amendement tendant à supprimer la rubrique : « Titre III. — Liquidation de la personne morale. »* (p. 794) ; Art. 19 : *son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé :* « Art. 19. — *La liquidation de la personne morale s'opère selon les règles définies pour chacune des formes prévues à l'article 2.* » (ibid.) ; Art. 20 : *son amendement de coordination dans la rédaction de cet article* (ibid.) ; Art. 21 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Nonobstant toute discussion contraire, ces décisions sont prises à la majorité en nombre des membres composant la personne morale. Ceux qui n'y ont pas concouru peuvent, toutefois, se retirer en demandant le remboursement de leurs titres, actions ou parts dans les conditions prévues aux articles 16 et 17. »* (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi** de M. Paul Guillard **relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants** pour laquelle l'urgence a été déclarée par le Gouvernement [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 795). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1374). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux personnes physiques ou morales réunies dans une même enceinte, sous une même dénomination, pour exploiter... »* (ibid.) ; Art. 2 *bis : son amendement tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture et ainsi rédigé : « Si le groupement d'intérêt économique ou la société prend à bail les sols, bâtiments et aires annexes du magasin collectif, la durée du bail ne peut être inférieure à douze ans, le bail étant, toutefois, résilié de plein droit en cas de dissolution. »* (p. 1375) ; Art. 3 : *son amendement de coordination tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions de la présente loi relatives aux parts sociales sont applicables aux actions visées au premier alinéa ci-dessus. »* (p. 1375, 1376) ; Art. 8 : *son amendement tendant à remplacer le deuxième alinéa de cet article par des dispositions qui visent à exclure le magasin collectif constitué sous forme de société anonyme à capital variable des règles édictées pour la modification du contrat constitutif ou des statuts ainsi que du règlement intérieur y annexé des autres sociétés* (p. 1376) ; Art. 11 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Il* [le contrat constitutif] *peut également soumettre à cet agrément les ayants droit d'un membre décédé, à l'exception du conjoint, des ascendants et des descendants, ainsi que des héritiers ou légataires qui participaient à l'activité de leur auteur. »* (p. 1376, 1377) ; Art. 15 : *son amendement de coordination tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Sous réserve de la procédure d'évaluation des parts prévue... »* (p. 1377) ; Art. 16 : *son amendement de coordination tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article : « Cette valeur* [des parts] *est fixée par l'assemblée, ou l'assemblée générale, selon le cas, en même temps qu'est prise... »* (ibid.) ; Art. 20 : *son amendement de coordination tendant, à la fin de cet article, à supprimer les mots suivants : « ... ni de la société civile. »* (p. 1378). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion générale (*ibid.*). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, au nom de M. Pierre Carous, présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1427). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en troisième lecture, du projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1454, 1455). — Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [5 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1679, 1680). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles** [26 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 10 : *son amendement tendant à insérer l'article additionnel suivant : « Après l'article 34 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966, il est inséré un nouvel article 34-1 ainsi rédigé :* « Art. 34-1. — *Les dispositions de l'article 340 du code de l'urbanisme ne sont pas applicables aux sociétés constituées en application de la présente loi.* » (p. 1875) ; le retire (p. 1876). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,**

adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code de l'aviation civile (1re partie), abrogeant les textes repris par ce code et portant extension dudit code aux territoires d'outre-mer** [9 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2001). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer cet article* (cf. infra article 5 *bis*) (p. 2002) ; Art. 3 : *amendement de M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article L. 600-5 du code de l'aviation civile est abrogé. »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement d'ordre rédactionnel pour le troisième alinéa de cet article* (p. 2003) ; *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article* (cf. infra article 6) (*ibid.*) ; Art. 5 *bis* nouveau : *son amendement tendant, après l'article 5, à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « L'article L. 321-2 du code de l'aviation civile est remplacé par les dispositions suivantes :* « Art. L. 321-2. — *Le contrat de transport de marchandises par air est constaté par une lettre de voiture ou un récépissé. Ce titre doit contenir, outre les énonciations prévues par l'article 102 du code de commerce, l'indication que le transport est effectué par aéronef.* » (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par deux nouveaux alinéas ainsi rédigés : « Pour l'application de l'article L. 150-14 aux territoires d'outre-mer, il n'est pas tenu compte des mots : « désignés à l'article 16 du code de procédure pénale. « Pour l'application de l'article L. 423-6 aux territoires d'outre-mer, il n'est pas tenu compte des mots : « du code de procédure civile ou »* (ibid.) ; Art. 6 *ter : son amendement d'ordre rédactionnel au premier alinéa de cet article tendant à remplacer le mot : « tome », par le mot : « livre »* (p. 2004). — Son refus de s'associer à la motion de M. Pierre Marcilhacy tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa premier) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa premier) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire** [9 novembre 1972] (p. 2007). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *bis : son amendement tendant à porter de 500 francs à 600 francs le montant de la déduction que pourront opérer les contribuables de plus de soixante-cinq ans, dans la mesure ou leur revenu net global est inférieur à 12.000 francs* (p. 2179). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observation sur la situation des veuves de guerre (p. 2335). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations s'étant limitées au rappel de trois projets de loi qui tendaient à apporter des solutions nouvelles à certains problèmes fonciers (p. 2451). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (*suite et fin*). — Après l'art. 50 *quinquies : son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif aux cessions de parts des groupements fonciers agricoles lorsque ces parts représentent des biens indivis* (p. 2978). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **rendant applicables dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions des statuts des notaires et des huissiers de justice** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3244, 3245). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, à la fin de cet article, à ajouter l'alinéa suivant : « L'extension aux départements susvisés des dispositions relatives à la garantie de la responsabilité professionnelle des notaires ne concerne pas les faits et actes qui seront reconnus comme étant antérieurs à l'entrée en vigueur de la présente loi »* (p. 3245) ; le retire (*ibid.*).

PLEVEN (M. RENÉ), **garde des sceaux, ministre de la justice** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969 et cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. Louis Gros concernant la **retraite des auxiliaires de justice devenus magistrats** [25 avril 1972] (p. 166). — Donne lecture au Sénat d'une déclaration de politique générale du Gouvernement [23 mai 1972] (p. 453 à 458). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Etienne Dailly **tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés** [23 mai 1972]. — Discussion générale (p. 459, 460). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond à M. Etienne Dailly sur l'objet de cet article (p. 460) ; répond à M. Léon Jozeau-Marigné (p. 461) ; Art. 2 : répond à M. Etienne Dailly sur l'objet de cet article (*ibid.*) ; Art. 3 : répond aux observations de M. Etienne Dailly sur la teneur de cet article (p. 463) ; Art. 4 : observations sur la teneur de l'article en réponse à celles de M. Etienne Dailly (p. 463, 464) ; Art. 6 : observation sur la teneur de l'article (p. 465). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 67-557 du 12 juillet 1967 relative à l'organisation des cours d'assises dans la région parisienne et les articles 232, 260 et 262 du code de procédure pénale** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 502). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter* in fine *le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 9 de la loi du 12 juillet 1967 par les dispositions suivantes : « En conséquence les ressorts de ces cours d'assises, tels qu'ils ont été définis au 1er janvier 1968 par les articles 1er et 2, sont provisoirement maintenus jusqu'à ces dates dans chacun des départements énumérés audit alinéa.* » (p. 504). — Intervient dans la discussion du **projet de loi insérant un article 418-1 dans le code pénal** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 507) ; dans la discussion du **projet de loi complétant l'article 462 du code pénal.** — Discussion générale (p. 511, 512). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi** : I. — de M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues **tendant à l'amnistie de certains délits ;** II. — de M. André Colin et plusieurs de ses collègues **portant amnistie des condamnations prises à l'égard des commerçants et artisans dans le cadre de manifestations revendicatives.** — [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 513 ; 517, 518). — Répond à la question orale de M. André Mignot concernant les **textes d'application de la loi portant réforme de certaines professions judiciaires** [6 juin 1972] (p. 764, 765 ; 766). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 781, 782). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Pierre Croze tendant à remplacer les mots : « ... en une même enceinte... », par les mots : « ... dans un même ensemble commercial... »* (p. 783) ; Art. 2 : *son amendement au premier alinéa de cet article tendant à préciser que les magasins collectifs ne pourront se constituer « sous forme de société civile »* (p. 784) ; *amendement de M. Pierre Croze au même alinéa tendant à préciser la notion d'« aires annexes »* (ibid.) ; *son sous-amendement tendant à ajouter : « les sociétés anonymes à capital variable » dans le texte de l'amendement de M. Jacques Piot proposant une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa de cet article* (organismes auxquels doit être réservée l'appellation de « magasins collectifs de commerçants indépendants ») (*ibid.*) ; Art. 2 *bis* (nouveau) : *amendement de M. Jacques Piot tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel qui fixe la durée du bail dans le cas où le groupement ou la coopérative n'est pas propriétaire des lieux et sous-amendement de M. Pierre Croze tendant à exclure de ces dispositions les personnes qui exercent des activités ambulantes* (p. 785) ; Art. 3 *bis* (nouveau) : *amendement de M. Jacques Piot tendant à insérer cet article additionnel relatif au mode de votation en assemblée générale, réserve étant faite qu'un même associé ne pourra disposer « de plus d'un dixième des voix » et son sous-amendement tendant à remplacer les mots : « de plus d'un dixième des voix », par les mots : « de plus d'un quart des voix »* (p. 786) ; Art. 4 : *amendement de M. Jacques Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la propriété des fonds de commerce et des entreprises artisanales préexistant à la création du magasin collectif et son sous-amendement modifiant cette rédaction en ce qui concerne l'expérience exigée des commerçants qui souhaitent créer un magasin collectif* ((ibid.) ; *sous-amendement de M. Pierre Croze, repris et rectifié par M. Michel Chauty, tendant à ajouter* in fine *au deuxième alinéa du texte de l'amendement ci-dessus une phrase relative aux zones d'aménagement concerté* (p. 787) ; Art. 8 : *amendement de M. Jacques Piot tendant à rédiger comme suit cet article : « Un règlement intérieur est annexé au contrat constitutif ou aux statuts, selon le cas. Il est déposé au greffe du tribunal de commerce. » et sous-amendement de M. Pierre Croze tendant à en supprimer le deuxième alinéa* (p. 788) ; Art. 9 : *amendement de M. Jacques Piot tendant à modifier la rédaction du premier alinéa de cet article relatif au détail du contenu même du règlement intérieur et son sous-amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du texte présenté par l'amendement : « — l'organisation et la gestion des services communs... »* (p. 789) ; Art. 11 : *amendement de M. Jacques Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la possibilité de subordonner la cession de parts à l'agrément du cessionnaire par l'assemblée générale et amendement de M. Pierre Croze tendant à rendre cette subordination obligatoire* (p. 790, 791) ; Art. 18 : *son sous-amendement tendant à ajouter après les mots : « grou-*

pement d'intérêt économique », les mots : « société à capital variable » dans chacun des alinéas de l'amendement de M. Jacques Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (p. 793). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Paul Guillard **relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants,** pour laquelle l'urgence a été déclarée par le Gouvernement [6 juin 1972]. — Discussion générale (p. 795, 796). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa* c *de cet article :* « c) *Dans le cadre des dispositions législatives concernant les activités financières, faciliter l'accès des associés et de leur clientèle aux divers moyens de financement et de crédit.* » (p. 796) ; Art. 15 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le dernier alinéa de cet article par une phrase autorisant la Caisse centrale de crédit coopératif* « *à se porter caution pour garantir leurs* [des sociétés] *emprunts, à recevoir et à gérer leurs dépôts de fonds.* » (p. 798). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la lutte contre le racisme** [22 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1178 à 1180). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à l'organisation de la profession d'expert en automobile** [22 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1183, 1184). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui énumère les différentes activités que comporte la profession d'expert en automobile* (p. 1184) ; *amendement de M. Robert Laucournet proposant également une rédaction différente pour cet article* (p. 1185) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer le second alinéa de cet article pour laisser à l'Etat comme aux magistrats le libre choix de l'expert et amendement de M. Robert Laucournet tendant à modifier la rédaction du premier alinéa de l'article relatif à la définition de la qualité d'expert en automobile* (p. 1186) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article :* « *L'expert en automobile doit être couvert, dans les limites et conditions fixées par un arrêté du ministre de l'économie et des finances, par une assurance garantissant la responsabilité civile qu'il peut encourir dans l'exercice de ses activités professionnelles.* » (p. 1187) ; Art. 6 *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article :* « *En cas de condamnation d'un expert en automobile pour des faits constituant un manquement à l'honneur ou à la probité, le tribunal pourra...* » *et, après le retrait de l'amendement de M. Robert Laucournet, à en rédiger la fin comme suit :* « ... *à titre de peine complémentaire, lui interdire, temporairement ou définitivement, l'exercice de cette profession.* » (p. 1187, 1188) ; Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article :* « *La qualité d'expert en automobile est incompatible avec les charges d'officier public et ministériel et avec l'exercice de la profession d'assureur.* » (p. 1188) ; Art. 8 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux dispositions transitoires destinées à protéger les intérêts des professionnels de l'expertise en automobile qui exerçaient avant l'entrée en vigueur de la présente loi* (p. 1189). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **instituant un juge de l'exécution et relatif à la réforme de la procédure civile** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1368, 1369). — Discussion des articles. — Art. 6 : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à supprimer cet article qui vise à insérer dans le code civil un article* 2204-1 *ainsi rédigé :* « Art. 2204-1. — *Les poursuites et la vente forcée produisent à l'égard des parties et des tiers les effets déterminés par le code de procédure civile.* » (p. 1369, 1970). — Art. 7-2 : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à rédiger comme suit cet article :* « *L'astreinte est indépendante des dommages-intérêts. Elle a un caractère comminatoire.* » (p. 1370 ; 1371) ; Art. 7-5 : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à supprimer cet article qui concerne le partage par moitié du montant de l'astreinte entre le créancier et le Trésor public* (p. 1372). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : répond à M. Pierre Croze (p. 1375) ; Art. 8 : *amendement de M. Jacques Piot tendant à remplacer le deuxième alinéa de cet article par des dispositions qui visent à exclure le magasin collectif constitué sous forme de société anonyme à capital variable des règles édictées pour la modification du contrat constitutif ou des statuts ainsi que du règlement intérieur y annexé des autres sociétés* (p. 1376). — Art. 11 : *amendement de M. Jacques Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa de cet article relatif à l'agrément donné aux successeurs d'un titulaire de parts décédé* (p. 1376, 1377). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants** (urgence déclarée) [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1378). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi instituant un juge de l'exécution et relatif à la réforme de la procédure civile** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1424). — Discussion des articles. — Art. 7-4 : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à ajouter dans le texte de cet article la possibilité pour le juge de moduler l'astreinte définitive également dans le cas où il estimerait suffisamment grave la cause qui a empêché le débiteur de procéder à l'exécution de la décision de justice qui l'a condamné* (ibid.) ; Art. 7-5 : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à supprimer cet article qui stipule qu'une partie du montant de l'astreinte, qui serait fixée par le juge, pourrait être versée au fonds national de solidarité* (p. 1425). — Intervient dans la discussion, **en troisième lecture,** du **projet de loi relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1455) du **projet de loi instituant un juge de l'exécution et relatif à la réforme de la procédure civile** (ibid.). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, Président du Sénat, à la mémoire de M. Albert Chavanac, sénateur de Paris [3 octobre 1972] (p. 1652, 1653). — Donne lecture au Sénat d'une **déclaration de politique générale du Gouvernement** [3 octobre 1972] (p. 1653 à 1658). — Répond à la question orale de M. Jean Cluzel relative aux **conditions de recouvrement des pensions alimentaires** [3 octobre 1972] (p. 1658, 1659). — Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [5 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1683 à 1687). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Pierre Garet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article de telle sorte que les délits énumérés à l'article* 398-1 *du code de procédure pénale soient dorénavant jugés par un seul magistrat* (p. 1687) ; Art 2 *bis* (nouveau) : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant, après l'article* 2, *à insérer un article additionnel visant à donner compétence au tribunal correctionnel pour juger toutes les infractions de blessures involontaires et de coups et blessures volontaires* (p. 1688, 1689) ; Art. 2 (*suite*) : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du paragraphe* 2° *du texte présenté pour l'article* 393-1 *du code de procédure pénale et amendement de M. André Mignot au même paragraphe du même article du code de procédure pénale tendant à retirer de la compétence du juge unique tous les délits de blessures ou d'homicides involontaires liés à la conduite d'un véhicule* (p. 1690) ; Art. 28 : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour l'article* 186 *du code de procédure pénale relatif à l'usage qui est fait du droit d'appel contre les ordonnances des juges d'instruction* (p. 1693, 1694) ; Art. 32 : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant, dans le troisième alinéa de l'article* 729 *du code de procédure pénale, à réduire à* « *dix années* » (*au lieu de* « *quinze* ») *le temps d'épreuve suffisant pour qu'un condamné à une peine de réclusion perpétuelle puisse bénéficier d'une libération conditionnelle* (p. 1694) ; Art. 33 : *amendement de M. Edouard Le Bellegou, aux deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'article* 730 *du code de procédure pénale, tendant à porter de* « *deux* » *à* « *trois années* » *la durée minimum d'incarcération que le détenu doit accomplir pour bénéficier d'une libération conditionnelle* (p. 1695) ; *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à proposer une nouvelle rédaction des trois dernières phrases de l'avant-dernier alinéa du texte présenté pour le même article du code de procédure pénale relatives aux modalités de proposition de libération conditionnelle* (p. 1695, 1696) ; Art. 42 A (nouveau) : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant, avant l'article* 42, *à insérer un article additionnel visant à compléter le premier alinéa de l'article* 777 *du code de procédure pénale par une disposition qui permettrait au délinquant primaire de voir sa condamnation à une peine au plus égale à trois mois d'emprisonnement ne pas figurer à son casier judiciaire* (p. 1697) ; Art. 43 : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à modifier la liste des cas dans lesquels l'interdiction de séjour peut être prononcée, telle que cette liste figure au paragraphe* 5° *de l'article* 44 *du code pénal* (p. 1697, 1698) ; Art. 56 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article :* « *La présente loi entrera en vigueur le* 1er *janvier* 1973, *à l'exception, d'une part, des dispositions de l'article* 2 bis, *qui entreront en vigueur le* 16 *septembre* 1974, *et, d'autre part, des dispositions des articles* 14 *à* 19 *et* 53 *à* 55. » (p. 1699). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Colin, de M. Emile Durieux et de M. André Dulin relatives à **l'habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir des fonds des notaires** [10 octobre 1972] (p. 1714 à 1717, 1719). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant admnistie de certaines infractions** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1868 à 1870). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à remplacer la date du :* « 15 *juillet* 1972 », *par la date*

du : « 2 octobre 1972 » dans le début de l'article ainsi rédigé : « Sont amnistiés les délits et contraventions de police commis avant le 15 juillet 1972... » (p. 1870, 1871) ; *amendement de M. Edouard Le Bellegou tendant à faire bénéficier également de l'amnistie les délits commis à l'occasion de conflits « relatifs aux problèmes de l'enseignement »* (p. 1871). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1873). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant à supprimer le début du dernier alinéa du texte présenté pour l'article 2 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966, ainsi rédigée : « Sauf dispositions contraires du règlement d'administration publique particulier à chaque profession, ... »* (ibid.) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 8 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 qui vise à maintenir dans la raison sociale de la société le (ou les) nom d'anciens associés* (p. 1874) ; Après l'art. 10 : *amendement de M. Jacques Piot tendant à insérer un article additionnel visant à ajouter, dans la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966, un nouvel article 34-1 ainsi rédigé :* « Art. 34-1. — *Les dispositions de l'article 340 du code de l'urbanisme ne sont pas applicables aux sociétés constituées en application de la présente loi.* » (p. 1875, 1876) ; Article additionnel 10 *bis : amendement de M. Jean Geoffroy tendant, après l'article 10, à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa du III de l'article 35 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 est abrogé. »* (p. 1876) ; *amendement rectifié par M. Jean Geoffroy* (p. 1877) ; Art. 12 : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 38 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966, après les mots : « La présente loi est applicable... », à ajouter le membre de phrase : « à l'exception des articles 31 à 35 »* (ibid.). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Henri Caillavet **tendant à modifier certaines dispositions du Titre VI du livre premier du code civil concernant le divorce** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1878 à 1880). — Répond à la question orale de M. Michel Maurice-Bokanowski relative à **l'application de la législation pour les incapables majeurs** [14 novembre 1972] (p. 2028, 2029) ; à la question orale de M. Georges Cogniot ayant trait à la **communication des archives publiques** (p. 2030, 2031). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [16 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2083 à 2085). — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 39 du code de la nationalité française :* « Art. 39. — *Le Gouvernement peut s'opposer par décret à l'acquisition de la nationalité française, dans le délai d'un an, pour indignité, défaut de loyalisme ou défaut de stabilité de l'union conjugale.* » *et son sous-amendement tendant à substituer dans ce texte le mot « assimilation » au mot « loyalisme »* (p. 2087, 2088) ; Art. 5 : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant à rédiger comme suit l'article 46 du code de la nationalité française :* « Art. 46. — *Dans l'année précédant la majorité de l'intéressé, le Gouvernement peut, par décret, s'opposer à l'acquisition de la nationalité française pour indignité ou pour défaut d'assimilation.* » (p. 2088, 2089) ; Art. 17 : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 106 du code de la nationalité française de manière à subordonner le pouvoir d'opposition du Gouvernement, à l'acquisition de la nationalité française, à l'avis « conforme » du Conseil d'Etat* (p. 2092, 2093) ; répond à M. Pierre de Félice (p. 2094) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 27, à insérer un article additionnel qui vise à fixer la date d'entrée en vigueur des dispositions nouvelles que comporte le projet de loi et à sauvegarder les droits acquis sous l'empire de la législation antérieure* (p. 2096) ; Article additionnel : *son amendement tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article additionnel ayant pour objet de permettre l'inscription sur les listes électorales de l'année 1973, en dehors de la période de revision, des étrangers naturalisés depuis moins de cinq ans* (p. 2097). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à l'organisation de la profession d'expert en automobile** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 7 : répond aux observations de M. Paul Guillard (p. 2099) ; Art. 8 : *amendement de M. Paul Guillard tendant à reconnaître également la qualité d'expert en automobile à celui qui, par dérogation aux dispositions de l'article 1er de la présente loi, figurerait déjà sur la liste des experts tenue « par l'union des caisses centrales de la mutualité agricole »* (ibid). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. André Diligent et plusieurs de ses collègues **tendant à compléter l'article 363 du code civil relatif à l'adoption** [16 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2100, 2101). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Discussion générale. — Répond aux observations du rapporteur et à celles de M. Marcel Darou. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant pour but d'analyser la façon dont les réformes intervenues récemment vont entrer en application et d'exposer les problèmes généraux de la justice en réponse aux différents intervenants (p. 2759 à 2761). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, Président du Sénat, à la mémoire de M. Edouard Le Bellegou, sénateur du Var [14 décembre 1972] (p. 3093). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant amnistie de certaines infractions** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3099). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3100). — Discussion des articles. — Répond aux observations de M. Léon Jozeau-Marigné sur l'article 2 *bis* (non soumis à discussion) (p. 3101) ; Art. 6 *bis : amendement de M. Léon Jozeau-Marigné tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 312 du code de procédure pénale relatif au mode de présentation des questions posées pendant l'audience du tribunal* (p. 3102) ; Art. 26 : *amendement de M. Léon Jozeau-Marigné tendant à reprendre le texte proposé par le Gouvernement pour le dernier alinéa de l'article 134 du code de procédure pénale relatif aux modalités d'exécution des mandats d'amener et d'arrêt* (p. 3103) ; Art. 28 : *amendement de M. Léon Jozeau-Marigné tendant à compléter cet article par un paragraphe II visant à insérer, après l'article 186 du code de procédure pénale, un article 186-1 relatif au droit d'appel de l'inculpé et de la partie civile contre les ordonnances prévues au deuxième alinéa des articles 156, 159 et 167* (p. 3104) ; Art. 29 *bis : amendement de M. Léon Jozeau-Marigné tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'article 494 du code de procédure pénale qui tend à empêcher les difficultés qui peuvent résulter d'un itératif défaut* (p. 3105) ; Art. 29 *ter : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le troisième alinéa de l'article 558 du code de procédure pénale est complété ainsi qu'il suit : « Si l'exploit est une signification de jugement rendu par itératif défaut, la lettre recommandée mentionne la nature de l'acte signifié et le délai d'appel »* (ibid.) ; Art. 29 *quater : son amendement d'harmonisation tendant à supprimer cet article* (cf. supra art. 29 *ter*) (ibid.) ; Art. 31 *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa proposé pour compléter l'article 727 du code de procédure pénale : « Les condamnés peuvent continuer à communiquer avec le défenseur qui les a assistés au cours de la procédure. »* (ibid) ; Art. 59 *ter : son amendement tendant à substituer la date du « 31 mars 1973 » à celle du « 1er mars 1974 » au dernier alinéa du texte présenté pour compléter le paragraphe IV de l'article 19 de la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972* (p. 3107). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Etienne Dailly **tendant à accorder un nouveau délai aux sociétés constituées antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 à l'effet de se transformer ou d'augmenter leur capital** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3108, 3109, 3110). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au paiement direct de la pension alimentaire** [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3171 à 3173). — Discussion des articles. — Art. 1er : demande l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à la création d'un « fonds des pensions alimentaires »* (p. 3173). — *Amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à insérer les mots : « en matière de divorce », après les mots : « ... pension alimentaire... », dans le début du premier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Tout créancier d'une pension alimentaire... »* (ibid.) ; Art. 2 : répond à M. André Diligent (p. 3174) ; Art. 3 : répond aux observations de M. Philippe de Bourgoin (*ibid.*) ; Art. 4 : retire *son amendement tendant à supprimer les mots du début de cet article : « Conformément à l'article 1247 du code civil,... »* pour se rallier à *celui de M. Philippe de Bourgoing* (ibid.) ; Art. 5 : répond à M. Philippe de Bourgoing (p. 3175) ; Art. 6 : *amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La demande de paiement direct est faite par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au barreau ou d'un huissier de justice. »* (p. 3175, 3176) ; Après l'art. 7 : *amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à insérer un article additionnel qui vise à demander la revalorisation automatique des pensions alimentaires en fonction du coût de la vie* (p. 3176). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, Président du Sénat, à la mémoire de M. Pierre Garet, sénateur de la Somme [19 décembre 1972] (p. 3228). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant**

un médiateur [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3231, 3232 ; 3283). — Discusion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Pierre Schiélé, au premier alinéa de cet article, tendant, en premier lieu, à supprimer les mots : « ..., dans leurs relations avec les citoyens,... », puis à remplacer ce membre de phrase par les mots suivants : « dans leurs relations avec les administrés »* (p. 3234) ; *amendement de M. Pierre Schiélé, à la fin du même alinéa, tendant à insérer le mot « autre », avant le mot « organisme » dans le membre de phrase : « ... et de tout organisme investi d'une mission... »* (ibid.) ; Art. 2 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, au début de cet article, à porter de « cinq ans » à « six ans » la durée des fonctions du médiateur* (ibid.) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à faire nommer le médiateur par le conseil des ministres, mais « conformément à la proposition du Conseil constitutionnel »* (p. 3235 ; 3236) ; Après l'art. 2 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à insérer un article additionnel qui vise à définir l'incompatibilité entre les fonctions de médiateur et un mandat électif à quelque degré que ce soit* (p. 3238) ; Art. 5 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Toute personne physique qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'un organisme visé à l'article 1er n'a pas fonctionné conformément à la mission de service public qu'il doit assurer peut... »* (Le reste étant sans changement.) (p. 3239) ; *amendement de M. Adolphe Chauvin tendant à stipuler, dans la première phrase du second alinéa de cet article, que la réclamation peut aussi être adressée à « un président de conseil général »* (ibid.) ; Art. 9 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les deux premiers alinéas de cet article relatifs à la définition des pouvoirs et des moyens d'action du médiateur* (p. 3240) ; Art. 10 *bis : amendement de forme tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots : « ..., une action devant la juridiction répressive. », par les mots : « ..., saisir d'une plainte la juridiction répressive. »* (p. 3242) ; Art. 11 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à préciser que le médiateur ne peut avoir communication de documents « secrets concernant la défense nationale »* (ibid.) ; Art. 12 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Le médiateur présente au Président de la République, au Conseil constitutionnel et au Parlement, un rapport... »* (p. 3243) ; répond à l'explication de vote de M. Paul Malassagne (p. 3244). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **rendant applicables dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions des statuts des notaires et des huissiers de justice** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3245). — Discussion des articles. — Art. 1er : amendement de M. Jacques Piot tendant, à la fin de cet article, à ajouter l'alinéa suivant : « *L'extension aux départements susvisés des dispositions relatives à la garantie de la responsabilité professionnelle des notaires ne concerne pas les faits et actes qui seront reconnus comme étant antérieurs à l'entrée en vigueur de la présente loi* » (ibid.). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Etienne Dailly et Gaston Pams **tendant à interdire la publication et la diffusion de certains sondages d'opinion en période électorale** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3247). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant, au début du texte présenté pour l'article* L. 170-1 *du code électoral, à remplacer les mots : « A compter de l'ouverture de la campagne électorale... », par les mots : « A compter du jour où le Gouvernement rend publique la date du scrutin... »* (p. 3248). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3281 ; 3282). — Discussion des articles. — Art. 15 : *son amendement de coordination tendant à supprimer le chiffre* 88 *dans le quatrième alinéa* (3°) *de l'article* 97-1 nouveau *du code de la nationalité* (p. 3283) ; Art. 21 *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article* 150 *du code de la nationalité : « Art. 150. — Le certificat de nationalité indique en se référant aux titres II, III, IV et VII du présent code... »* (ibid.) ; Art. 33 *bis : son amendement tendant à insérer cet article dans la rédaction suivante : « Les personnes qui acquièrent la nationalité française en application de l'article* 27 ter *ci-dessus peuvent demander, à titre exceptionnel, leur inscription sur les listes électorales pour l'année* 1973 *pendant un délai de trois mois à compter de la publication de la loi. Ces inscriptions effectuées conformément aux procédures actuellement en vigueur dans ces territoires pour les inscriptions en dehors des périodes de revision font perdre aux intéressés la faculté de décliner la nationalité française. »* (ibid.) ; Art. 34 (nouveau) : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif à la nouvelle numérotation des articles du code de la nationalité* (ibid.). — Répond aux observations de M. Etienne Dailly au sujet de la proposition de loi de ce dernier, votée la veille, relative à l'interdiction de la publication des sondages d'opinion à partir de l'ouverture de la campagne électorale, jusqu'à la proclamation des résultats définitifs du scrutin [20 décembre 1972] (p. 3321, 3322). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à préciser que le décret n° 72-560 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3323, 3324). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du projet de loi **complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3325). — Discussion des articles. — Art. 27 *ter : amendement de M. Jean Geoffroy tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'acquisition de la nationalité française* (p. 3326). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi instituant un médiateur** (urgence déclarée) [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3327, 3328, 3329). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer la deuxième phrase du premier alinéa de cet article relative au mode de nomination du médiateur* (p. 3329) ; Art. 2 *bis* A : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif aux incompatibilités des fonctions de médiateur avec un mandat électif* (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Il est ajouté au code électoral un article* L. 194-1 *ainsi rédigé : « Art. L. 194-1. — Pendant la durée de ses fonctions, le médiateur ne peut être candidat à un mandat de conseiller général s'il n'exerçait ce même mandat antérieurement à sa nomination »* (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Il est ajouté au code électoral un article* L. 230-1 *ainsi rédigé : « Art. L. 230-1. — Pendant la durée de ses fonctions, le médiateur ne peut être candidat à un mandat de conseiller municipal s'il n'exerçait le même mandat antérieurement à sa nomination »* (ibid.). — Art. 9 *bis* A : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « A défaut de l'autorité compétente, le médiateur peut, au lieu et place de celle-ci, engager contre les agents responsables une procédure disciplinaire ou, le cas échéant, saisir d'une plainte la juridiction répressive »* (ibid.). — **Nouvelle lecture** (urgence déclarée) [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3330).

POHER (M. ALAIN) [Val-de-Marne].

Président du Sénat [réélu le 2 octobre 1971].

En cette qualité, préside la séance du 4 avril 1972 et déclare ouverte la deuxième session ordinaire du Sénat pour 1971-1972. — Préside la séance du 5 avril 1972. — Donne communication au Sénat d'une lettre et du texte du message adressés au Parlement par M. le Président de la République (p. 143, 144). — Préside la séance du 6 avril 1972 ; la séance du 25 avril 1972 ; la séance du 2 mai 1972 ; la séance du 16 mai 1972 ; la séance du 23 mai 1972. — Prononce l'**éloge funèbre de M. Jean Nègre, sénateur de l'Allier** [23 mai 1972] (p. 452). — Préside la séance du 30 mai 1972 ; la séance du 2 juin 1972 ; la séance du 13 juin 1972 ; la séance du 20 juin 1972 ; la séance du 26 juin 1972 ; la séance du 29 juin 1972 ; la séance du 30 juin 1972 ; la séance du 1er juillet 1972. — Son allocution, à l'occation de la clôture de la deuxième session ordinaire du Sénat pour 1971-1972 au cours de laquelle il dresse le bilan des travaux parlementaires de la session en insistant tout particulièrement sur le rôle que joue et doit jouer le Sénat dans le contrôle de l'action gouvernementale [1er juillet 1972] (p. 1502, 1503, 1504). — Préside la séance du 2 octobre 1972 et déclare ouverte la première session ordinaire du Sénat de 1972-1973 [2 octobre 1972]. — Préside la séance du 3 octobre 1972. — Prononce l'**éloge funèbre de M. Albert Chavanac, sénateur de Paris** [3 octobre 1972] (p. 1652). — Préside la séance du 5 octobre 1972 ; la séance du 17 octobre 1972 ; la séance du 19 octobre 1972 ; la séance du 26 octobre 1972. — Prononce l'**éloge funèbre de M. Marcel Pellence, sénateur du Vaucluse** [26 octobre 1972] (p. 1840 à 1843). — Préside la séance du 7 novembre 1972 ; la séance du 21 novembre 1972. — Suspend la séance pour protester contre l'absence de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, à l'ouverture du débat sur l'examen du budget pour l'exercice 1973 [21 novembre 1972] (p. 2116). — Préside la séance du 23 novembre 1972 ; la séance du 24 novembre 1972 ; la séance du 25 novembre 1972 ; la séance du 27 novembre 1972 ; la séance du 29 novembre 1972 ; la séance du 1er décembre 1972 ; la séance du 5 décembre 1972. — Prononce l'**éloge funèbre de M. Pierre-René Mathey, sénateur de la Haute-Marne** [5 décembre 1972] (p. 2700, 2701). — Préside la séance du 7 décembre 1972 ; la séance du 9 décembre 1972 ; la

séance du 10 décembre 1972 ; la séance du 14 décembre 1972. — Prononce l'**énonce funèbre de M. Edouard Le Bellegou, sénateur du Var** [14 décembre 1972] (p. 3097, 3098). — Préside la séance du 15 décembre 1972 ; la séance du 19 décembre 1972. — Prononce l'**éloge funèbre de M. Pierre Garet, sénateur de la Somme** [19 décembre 1972] (p. 3227, 3228). — Préside la séance du 20 décembre 1972. — Son allocution, à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire du Sénat pour 1972-1973, au cours de laquelle, s'il se félicite de la venue devant la Haute Assemblée de M. Pierre Messmer, Premier ministre, n'en regrette pas moins qu'entre le Gouvernement et le Parlement le dialogue ne soit pas libre et l'échange pas franc ; les excès de la technocratie amènent à constater que le ministre est mis dans une situation telle qu'il ne peut plus maîtriser à lui seul tout le domaine dont il a la charge et la responsabilité (p. 3332 à 3335).

POIGNANT (M. FERNAND) [Sarthe].

PONCELET (M. CHRISTIAN) ; **secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé des affaires sociales** (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond, en remplacement de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à la question orale de M. Guy Schmaus relative aux **accords Citroën-Fiat** [12 décembre 1972] (p. 3021) ; répond à la question orale de M. Pierre Bouneau relative aux **congés de maternité des personnels de l'enseignement privé** (p. 3022, 3023). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **garantissant aux travailleurs salariés une rémunération mensuelle minimale** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3031, 3032). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, au premier alinéa de cet article, à calculer également la rémunération mensuelle minimale en fonction du « nombre d'heures moyen fixé dans les accords de mensualisation, lorsqu'il existe des accords collectifs sur le paiement au mois des salaires dans les branches professionnelles »* (p. 3033) ; Art. 3 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, au début du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Pour l'application de la présente loi, ... », par les mots : « Pour l'application du présent article, ... »* (ibid.) ; Art. 7 : *amendement de M. Robert Schwint tendant, au dernier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... une association pour l'application... », par les mots : « ... un organisme chargé de l'application... »* (p. 3034) ; Art. 9 : *amendement de M. Robert Schwint tendant, au paragraphe 2° de cet article, à faire entrer également dans le champ d'application de la loi les « travailleurs appartenant à des professions dans lesquelles la durée légale du travail hebdomadaire n'a pas encore été fixée »* (p. 3035). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **visant à étendre le régime de l'allocation d'assurance chômage, prévu par l'article 22 de l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967, aux salariés non statutaires des services à caractère industriel et commercial gérés par les chambres de commerce et d'industrie** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3249). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au code du travail** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3250).

PONS (M. BERNARD), **secrétaire d'Etat à l'agriculture** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Michel Kauffmann ayant trait aux **pensions d'invalidité des exploitants agricoles** [4 avril 1972] (p. 114, 115). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1484, 1485). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article ayant pour but de substituer le régime général de sécurité sociale au régime d'assurance prévu, à titre transitoire, par le projet de loi en discussion* (p. 1488, 1489) ; Art. 1er : *amendement de M. Lucien Grand tendant à compléter l'article 1163 du code rural par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La victime ou ses ayants droit peuvent déclarer l'accident jusqu'à expiration de la deuxième année qui suit ledit accident. »* (p. 1495) ; *amendement de M. Lucien Grand tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1166 du code rural relatif au contentieux technique compétent pour les litiges entre la victime et la caisse* (p. 1496) ; Art. 13 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Toutes dispositions législatives et réglementaires comportant des références aux articles 1024, 1060, 1144, 1149 et 1152 du code rural, à l'exception de celles se rapportant aux titres II, III, IV et V du livre VII du code rural, seront modifiées, par décret... »* (p. 1501).

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du développement rural (cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. Jean Nayrou concernant les **droits de parcage dans les Pyrénées ariégeoises** [17 octobre 1972] (p. 1771, 1772) ; à la question orale de M. Jean Cluzel relative aux **coopératives d'utilisation de matériel agricole** (p. 1773, 1774) ; à la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **production de viande ovine** (p. 1774, 1775). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Abel Sempé relative à **l'indemnisation des viticulteurs sinistrés dans le département du Gers** [17 octobre 1972] (p. 1776, 1777) ; au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Martin ayant trait au **respect des décisions des juridictions administratives** (p. 1778, 1779) ; au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Champeix ayant pour objet **la défense de la petite exploitation familiale agricole** (p. 1784 à 1788) ; au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel concernant **la production de viande de bœuf** (p. 1793, 1794). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la lutte contre les maladies des animaux et à leur protection** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1910). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant le contrôle des produits antiparasitaires** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1913, 1914). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 6 de la loi du 2 novembre 1943 : « L'autorisation provisoire de vente sera annulée d'office si l'homologation n'intervient pas dans un délai maximum de deux ans. Toutefois, cette autorisation provisoire de vente pourra être reconduite pour des motifs jugés valables par les instances compétentes. »* (p. 1916) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du premier alinéa du texte présenté pour l'article 7 de la loi du 2 novembre 1943 : « Ils* [les emballages ou étiquettes] *doivent mentionner également les précautions à prendre par les utilisateurs, et notamment les contre-indications apparues au cours des essais et énoncées au registre d'homologation. »* (p. 1917) ; *amendement de M. Jean Mézard tendant à compléter cette même phrase du premier alinéa du même article 7 par une disposition stipulant que les emballages ou étiquettes devront également « porter une image frappante et compréhensible des jeunes enfants »* (ibid). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant abrogation de la loi du 15 juillet 1921 prohibant les importations de plants et boutures de vignes** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1919). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Répond à un certain nombre d'orateurs intervenus sur ce budget (p. 2466 à 2469). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le constat de progrès social de ce budget annexe, sur la nécessité de reviser l'assiette des cotisations et d'envisager une substitution du revenu brut d'exploitation au revenu cadastral (p. 2488, 2489). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la lutte contre la brucellose** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3070, 3071). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la création de zones protégées pour la production de semences ou plants** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3073, 3074). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi étendant le champ d'application de la loi validée et modifiée du 2 novembre 1943 relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3075, 3076). — Répond à la question orale de M. Serge Boucheny relative aux **abattoirs de La Villette** [19 décembre 1972] (p. 3216) ; à la question orale de M. Henri Caillavet relative à la **création de l'office interprofessionnel du bétail et des viandes** (p. 3217). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kaufmann, de M. Louis Courroy et de M. Jean Cluzel ayant trait à la **politique de l'élevage et à l'organisation du marché de la viande** [19 décembre 1972] (p. 3221 à 3224). — Répond aux questions orales de M. Jean Cluzel et de M. Jacques Genton concernant l'**aide à l'installation des jeunes agriculteurs** [19 décembre 1972] (p. 3224, 3225, 3226, 3227).

POUDONSON (M. ROGER) [Pas-de-Calais].

Dépôt législatif :

Proposition de loi d'orientation et de programme du secteur des métiers [24 novembre 1972] (n° 79).

Question orale :

M. Roger Poudonson demande à *M. le ministre des transports* de bien vouloir lui faire connaître les dispositions prises dans le cadre de la convention (n° 1) qui vient d'être signée pour la réalisation du tunnel sous la Manche [24 octobre 1972] (n° 1289).

Questions orales avec débat :

M. Roger Poudonson demande à *M. le Premier ministre* quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour assurer une application meilleure et plus rapide des textes législatifs votés par le Parlement [30 mai 1972] (n° 166). — Discussion [13 juin 1972] (p. 904 à 907).

M. Roger Poudonson demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* quelles conclusions il entend tirer des résultats obtenus par les représentants français aux Jeux olympiques de Munich et s'il n'entend pas exposer devant le Parlement un plan précis de quatre ans de préparation olympique pour les prochains jeux de Montréal, plan s'inscrivant dans une véritable politique sportive d'ensemble [12 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 11). — Discussion [24 octobre 1972] (p. 1817 à 1829).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [31 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : soutient le *sous-amendement de M. Francis Palmero tendant, dans le texte de l'amendement de M. Pierre Schiélé, à remplacer les mots : « préfet de région », par les mots : « commissaire de région »* (p. 614) ; le retire (ibid) ; Art. 3 : soutient *l'amendement de M. Francis Palmero tendant à ajouter une compétence à la région, sous la forme d'un paragraphe* 5° bis *ainsi rédigé : « 5° bis. Après accord des conseils généraux intéressés, la substitution aux départements pour l'application des dispositions de l'article* 66 *de la loi de finances pour* 1972 ; » (p. 618) ; le retire (p. 619). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 8 *ter* (nouveau) : soutient *l'amendement de M. Francis Palmero tendant, après l'article* 8 bis, *à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le conseil régional élit en son sein, son président et son bureau. »* (p. 643). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **interdisant la mise au point, la fabrication, la détention, le stockage, l'acquisition et la cession d'armes biologiques ou à base de toxines** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 702, 703). — Discussion des articles : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de l'article* 1er : *« En vue de faciliter l'adhésion du Gouvernement français à la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques et toxiques, conclue sous l'égide de l'O. N. U. et signée le* 10 *avril* 1972, *sont interdits... »* (p. 704) ; répond à M. Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale (p. 705). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant statut général des militaires** [2 juin 1972]. — Discussion générale (p. 709, 710). — Discussion des articles. — Art. 18 : soutient *l'amendement de M. Jean Francou tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le paragraphe II de cet article relatif à la rémunération des militaires de carrière* (p. 728) ; Article additionnel : soutient *l'amendement de M. Jean Francou tendant, après l'article* 18, *à insérer un article additionnel* 18 bis *visant à établir, en matière de classement hiérarchique, une parité entre fonctionnaires civils et militaires de l'Etat* (p. 730) ; Art. 24 : *soutient l'amendement de M. Jean Francou tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les notes sont communiquées aux intéressés au cours d'un entretien, par l'autorité chargée de la notation, dans des conditions qui sont fixées par décret. »* (p. 732) ; le retire (p. 733) ; Art. 70 : soutient *l'amendement de M. Jean Francou tendant à supprimer les mots : « ... et appartenant aux armes et aux corps combattants des armées... »* (p. 743) ; le retire (p. 744). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à l'**application des textes législatifs** (*cf. supra*) [13 juin 1972] (p. 904, 905 ; 907). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III. — Observations sur le fonctionnement éventuel de la Haute Cour de justice en 1973 (p. 2761). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur son désir de voir aboutir la réforme de la contribution des patentes, se réaliser l'harmonisation des conditions d'imposition des salariés et non-salariés, se développer la formation continue des jeunes commerçants et artisans face à l'évolution des techniques commerciales (p. 2900, 2901, 2902). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1973 (p. 3005 à 3007).

POUJADE (M. ROBERT), **ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971 et cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant pour objet la **diminution du nombre des saumons** [20 juin 1972] (p. 1019, 1020 ; 1021). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite*) : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Exposé d'ensemble de la politique du Gouvernement ayant porté sur les grands thèmes essentiels suivants : rôle du Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (F. I. A. N. E.), crédits de recherche, participation des agences de bassin, lutte contre les différentes sortes de pollutions, lutte contre les nuisances nées en particulier du développement de l'automobile et de l'aviation commerciale, le problème des espaces verts et de la protection des sites, la chasse, la pêche, la dimension internationale donnée aux problèmes de la protection de la nature et de l'environnement, enfin le rôle des collectivités locales dans leur action coopérative avec le Gouvernement (p. 2881 à 2888) ; répond aux différents orateurs (p. 2892, 2893).

PRETRE (M. HENRI) [Haute-Saône].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine contrôlée « Vin d'Alsace » ou « Alsace »** [30 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Les dispositions du présent article ne pourront en aucun cas constituer un précédent pour les autres régions de production viticole. »* (p. 1438) ; le retire (*ibid.*).

PROST (M. PIERRE) [Essonne].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ces budgets annexes. — Discussion générale. — Observations pour souligner l'augmentation des crédits, conséquence des revalorisations de traitements et des travaux de réfection des maisons d'éducation de la Légion d'honneur ; observations pour souligner la constante diminution des effectifs des compagnons de la Libération (p. 2748, 2749). — MONNAIES ET MÉDAILLES. — Prend part également en qualité de rapporteur spécial à l'examen de ce budget annexe. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les dotations inscrites au budget, sur la frappe des pièces de un centime et de dix francs, sur le prochain démarrage des fabrications monétaires à Pessac (p. 2762, 2763).

R

RABINEAU (M. ANDRÉ) [Allier].

Devenu Sénateur le 9 mai 1972 en remplacement de M. Jean Nègre, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [18 mai 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise [6 décembre 1972] (n° 106).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale visant à étendre le régime de l'allocation d'assurance chômage prévu par l'article 22 de l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967 aux salariés non statutaires des services à caractère industriel et commercial gérés par les chambres de commerce et d'industrie [19 décembre 1972] (n° 175).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3066, 3067). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à modifier intégralement l'avant-dernier alinéa de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 modifiée, par la suppression du mot « anonymes » de manière à rendre la loi applicable à toutes les sociétés* (p. 3067) ; Art. 2 : *amendement de M. André Aubry tendant à supprimer cet article qui vise à modifier la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 6 de l'ordonnance susvisée, par la création d'un collège spécial pour les cadres dont l'effectif dans l'entreprise est au moins égal à 25* (p. 3068). — Est entendu, au nom de l'auteur, au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant trait à la **politique de l'élevage et** à l'**organisation du marché de la viande** [19 décembre 1972] (p. 3220, 3221). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **visant à étendre le régime de l'allocation d'assurance chômage prévu par l'article 22 de l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967 aux salariés non statutaires des services à caractère industriel et commercial gérés par les chambres de commerce et d'industrie** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3248, 3249).

RAPUZZI (Mlle IRMA) [Bouches-du-Rhône].

Est nommée membre de la commission centrale de classement des débits de tabac [20 décembre 1972].

Interventions :

Est entendue au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant pour objet une **réforme du système fiscal** [25 avril 1972] (p. 173, 174). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget des sections I et II. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'aspect comptable de ce budget caractérisé, pour ce qui concerne les transports terrestres, par l'énorme disproportion entre les dépenses d'administration et les subventions ou les participations de l'Etat aux dépenses des organismes de transport que sont la S. N. C. F. et la R. A. T. P. (p. 2600 à 2602). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (ports maritimes) à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits destinés aux ports de commerce, aux ports de pêche, aux ports de plaisance et sur la politique portuaire commune dans le cadre de l'Europe (p. 2706, 2707).

RAYBAUD (M. JOSEPH) [Alpes-Maritimes].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation des régions [18 mai 1972] (n° 206).

Questions orales :

M. Joseph Raybaud, traduisant les inquiétudes légitimes des élus cantonaux et municipaux des Alpes-Maritimes concernés par la reconstruction de la ligne ferroviaire Nice—Coni, demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui donner les raisons pour lesquelles les travaux de la remise en état de cette voie ferrée sur le parcours Vintimille—Coni qui ont fait l'objet de la convention franco-italienne signée à Rome le 24 juin 1970 et approuvée, après l'Assemblée nationale, par le Sénat, le 3 juin 1971, ne sont pas encore commencés, alors que la reprise du trafic était envisagée pour courant 1973 [10 décembre 1971] (n° 1179). — Réponse [16 mai 1972] (p. 377).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* de lui indiquer à quelle date sera publié le décret étendant les dispositions du décret n° 69-494 du 30 mai 1969 aux directeurs d'écoles normales d'instituteurs ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 1968. Il apparaît, en effet, qu'une application rapide du texte précité, qui constitue par ailleurs une revalorisation de la carrière du personnel de direction des écoles normales d'instituteurs, contribuerait à réparer une injustice dont ont souffert des personnels de direction qui avaient tout particulièrement bien servi la cause de l'éducation nationale [17 février 1972. — *J. O.* du 22 février 1972] (n° 1184).

M. Joseph Raybaud expose à *M. le ministre de l'équipement et du logement* qu'en raison de la menace d'avalanches, aggravée par des chutes abondantes de neige, M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées des Alpes-Maritimes a pris, à juste titre, la sage et prudente décision de fermer le col de Tende, interrompant ainsi le trafic international routier Nice—Turin par la R. N. 204. Il lui demande, en l'état de cette situation aux conséquences graves pour l'économie du département des Alpes-Maritimes et des localités de la vallée de la Roya privées de leur débouché vers l'Italie, s'il ne serait pas utile et opportun d'envisager pour l'avenir la remise en état du tunnel Vievola—Limone en lui donnant une destination à la fois routière et ferroviaire, ce qui doit être possible techniquement en raison de ses huit mètres de large sur les neuf kilomètres de son parcours [9 mars 1972. — *J. O.* du 21 mars 1972] (n° 1193). — Réponse [16 mai 1972] (p. 377, 378).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement* de bien vouloir lui préciser ses intentions sur la construction du tunnel du Mercantour devant assurer une liaison courte et directe entre le Piémont et Nice, métropole d'équilibre de la Côte d'Azur et de sa région, estimant que la réalisation de cet important ouvrage devrait concorder avec la terminaison du prolongement de l'autoroute Paris—Nice vers Roquebrune-Cap-Martin [9 mars 1972. — *J. O.* du 21 mars 1972] (n° 1194). — Réponse [16 mai 1972] (p. 378, 379).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* si en raison des difficultés rencontrées par les communes pour construire des collèges d'enseignement général (C. E. G.) et des collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.), et compte tenu de l'insuffisance des crédits de financement mis à leur disposition, il ne pense pas qu'il soit nécessaire, pour pallier les inconvénients de cette grave situation, d'accélérer la nationalisation des C. E. S. et des C. E. G. ; cette nationalisation aurait pour objectif, conformément aux dispositions du décret n° 71-772 du 16 septembre 1971, d'alléger, sans pour autant les supprimer, les charges exorbitantes de fonctionnement desdits établissements d'enseignement mises à la charge des collectivités locales [4 avril 1972] (n° 1199).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'intérieur* s'il ne lui paraît pas opportun d'envisager la possibilité de modifier l'assiette de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères afin que son produit permette aux collectivités locales de couvrir les dépenses d'enlèvement, de transport et de traitement des ordures ménagères [25 avril 1972] (n° 1206).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'agriculture* s'il n'estime pas souhaitable que les crédits d'hydraulique agricole soient uniquement réservés à des investissements collectifs concernant les communes rurales [25 avril 1972] (n° 1207).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* s'il ne lui paraît pas souhaitable, pour suivre l'évolution des besoins en énergie gazière de la région de la Côte d'Azur, d'envisager la mise en chantier rapide du gazoduc Fos-Nice, l'implantation même provisoire, d'installations de stockage de gaz naturel liquide à proximité immédiate de zones d'habitation ne pouvant être tolérée [25 avril 1972] (n° 1208).

M. Joseph Raybaud expose à *M. le ministre des transports* qu'il a enregistré avec satisfaction l'annonce d'un accord de principe concernant une réduction des tarifs de transport par avion entre Paris et Londres. Il exprime le vœu que des dispo-

sitions semblables, de nature à favoriser la promotion du transport aérien, ainsi que, corrélativement, du tourisme, soient prises en faveur de lignes aériennes aboutissant à Nice, plate-forme touristique d'une importance primordiale, dont l'activité conditionne l'équilibre économique du département des Alpes-Maritimes. Il lui demande quelles mesures il envisage pour que les compagnies aériennes concernées soient en mesure de proposer à leur clientèle des tarifs préférentiels attractifs [25 avril 1972] (n° 1211).

M. Joseph Raybaud, prenant en considération les déclarations publiques par lesquelles, le 20 juillet dernier, *M. le ministre de la santé publique* a rappelé, d'une part, les principes de la politique que le Gouvernement s'efforce depuis plusieurs années de faire prévaloir en matière de « médicalisation des soins d'urgence », en ce qui concerne notamment les blessés de la route ; indiqué, d'autre part, que dans le budget général de la santé, en augmentation de 35 p. 100, des budgets spéciaux d'équipement et de fonctionnement, ainsi que des subventions, sont prévus en faveur des hôpitaux qui feront le nécessaire pour se doter des structures indispensables, lui demande comment il estime pouvoir concilier ces déclarations avec la décision par laquelle le contrôle financier de l'équipement vient de refuser son visa à la création d'un véritable service d'aide médicale urgente au centre hospitalier régional de Nice. Il lui rappelle que ce centre a traité en quatorze mois, dans des conditions d'une précarité telle que ceux qui en ont la charge ont maintes fois menacé de fermer le service d'admission des urgences actuellement existant, plus de trois mille blessés et malades, dont un bon nombre polytraumatisés, provenant non seulement de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, mais également des départements limitrophes [4 août 1972. — *J. O.* du 22 août 1972] (n° 1262).

M. Joseph Raybaud expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que les modalités de financement des constructions scolaires par la Caisse des dépôts et consignations et par la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, telles qu'elles résultent de la circulaire du 6 janvier 1972 concernant, d'une part, les acquisitions de terrains et, d'autre part, les constructions elles-mêmes, imposent aux collectivités locales des charges auxquelles celles-ci ne peuvent faire face. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer les dispositions de la circulaire susvisée afin de les rendre plus satisfaisantes au regard des possibilités financières des communes [5 octobre 1972] (n° 1279).

M. Joseph Raybaud expose à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* que lorsqu'un retraité militaire est blessé ou malade et reçoit une pension d'invalidité de la sécurité sociale, il ne perçoit qu'une pension diminuée du montant de sa pension militaire. Il lui demande s'il ne conviendrait pas, dans un souci d'équité, de modifier la réglementation en vigueur puisque la pension militaire est constituée par un versement du militaire pris sur sa solde [10 octobre 1972] (n° 1283).

M. Joseph Raybaud expose à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* que le décret n° 70-159 du 26 février 1970 a décidé que les titulaires de deux pensions n'étaient astreints à verser la cotisation de sécurité sociale que sur une seule pension. Mais ce décret précise que cette cotisation doit être versée sur la pension qui représente le plus grand nombre d'annuités. Par suite, les anciens militaires se trouvent lésés du fait que, leur pension militaire représentant plus d'annuités que leur pension de sécurité sociale, ils sont astreints à verser une cotisation à la caisse militaire de sécurité sociale pour bénéficier des mêmes prestations médicales qu'ils auraient perçues gratuitement de la caisse du régime général. En conséquence, il lui demande, dans un souci d'équité, de remplacer dans le décret précité les « annuités » par les « années de services » [10 octobre 1972] (n° 1284).

M. Joseph Raybaud expose à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* qu'en raison des modalités prévues par le décret n° 50-133 du 20 janvier 1950, lorsque des retraités militaires qui ont travaillé dans le privé sous le régime général de la sécurité sociale prennent leur retraite à soixante-cinq ans, il est tenu compte pour le décompte de leur pension des trimestres militaires qui sont déjà rémunérés par leur pension militaire, c'est-à-dire au lieu de diviser le produit obtenu par le nombre de trimestres civils, on ajoute les trimestres militaires au dénominateur, ce qui diminue leur retraite civile d'un tiers, comparativement à celle obtenue par leurs collègues de même catégorie, à traitements égaux, ancienneté et versements égaux. Il lui demande s'il ne serait pas normal que le décret précité soit amendé de manière que tous les travailleurs de la même catégorie à salaire égal, ancienneté égale et versements égaux, perçoivent un même montant de retraite [10 octobre 1972] (n° 1285).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1179** (*cf. supra*) [16 mai 1972] (p. 377). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, à sa **question orale n° 1193** (*cf. supra*) [16 mai 1972] (p. 378). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, à sa **question orale n° 1194** (*cf. supra*) [16 mai 1972] (p. 379). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 550 à 552). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 16 : *son amendement tendant, à la fin du deuxième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... afférentes* [les subventions de l'Etat] *aux investissements réalisés par la région ; »* (p. 668) ; *son amendement tendant, à la fin de cet article, à supprimer les mots : « ... et les recettes pour services rendus. »* (p. 670). — **Deuxième lecture** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1290). — Discussion des articles. — Art. 15 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Pour le premier exercice, le total des ressources fiscales que chaque établissement public régional peut percevoir est limité à 15 francs par habitant dénombré dans la circonscription au dernier recensement général. Il est fixé chaque année, pour les exercices suivants, par la loi de finances sans que cette limite puisse excéder 25 francs par habitant. Seront annexés à la loi de finances un état des comptes en dépenses et en recettes, ainsi que les prévisions budgétaires de chacun des établissements publics régionaux. »* (p. 1300). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre la République française et la République italienne concernant le tunnel routier du Fréjus et du protocole relatif aux questions fiscales et douanières, signés à Paris le 23 février 1972.** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1359, 1360). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de l'intérieur. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le corps préfectoral et ses effectifs, sur la situation préoccupante des tribunaux administratifs, sur la police nationale et ses effectifs, sur les problèmes posés aux collectivités locales par l'évolution de la fiscalité locale (subventions, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, perception de la taxe sur la valeur ajoutée sur les travaux et fournitures) (p. 2765 à 2769). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : *amendement de M. Fernand Lefort tendant à supprimer la totalité des crédits de paiement de ce titre (services votés et mesures nouvelles)* (p. 2807).

REPIQUET (M. GEORGES) [La Réunion].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant le titre premier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 43 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à rétablir cet article qui propose une nouvelle rédaction pour l'article* L. 470 *relatif au siège parisien de l'instance disciplinaire à laquelle sont soumis les praticiens de la Réunion* (p. 1318). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de l'accord d'association portant accession de l'île Maurice à la convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, signé le 12 mai 1972 à Port-Louis et l'approbation de l'accord modifiant l'accord interne du 29 juillet 1969 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signé le 12 mai 1972 à Port-Louis** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1482). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : VII, *a*). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le problème des liaisons aériennes de la Réunion avec la métropole dont le coût élevé des tarifs constitue un obstacle à la migration de ses habitants et au développement du tourisme (p. 2384, 2385).

REPTIN (M. ERNEST) [Somme].

Devenu Sénateur le 11 décembre 1972, en remplacement de M. Pierre Garet, décédé.

RIBEYRE (M. PAUL) [Ardèche].

Dépôt législatif :

Proposition de loi relative au financement de l'indemnité des maires et adjoints et à la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux [18 décembre 1972] (n° 158).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté, d'une part, sur l'aspect budgétaire proprement dit, d'autre part, sur l'analyse des quatre grandes missions dévolues au ministère : 1° la recherche médicale ; 2° l'enseignement et la réforme des études médicales ; 3° l'action médicale (secours d'urgence, organisation des soins, les vaccinations, la santé scolaire, etc.) ; 4° l'action sociale (crèches, aide aux personnes âgées, aide aux handicapés et aux inadaptés, foyers de jeunes travailleurs, etc.), enfin sur la situation du budget par rapport aux prévisions du VI[e] Plan (p. 2565 à 2569). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3258, 3259). — Discussion des articles. — Art. 1[er] : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du premier alinéa de cet article de manière à substituer la notion d' « allocation viagère » à celle de « retraite » et à préciser que les bénéficiaires doivent être âgés « d'au moins soixante ans »* (p. 3268) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Les cotisations des communes et des maires et adjoints sont assises sur le montant des indemnités allouées en application des dispositions précitées du code de l'administration communale. Leur taux est uniforme pour l'ensemble des communes. La cotisation communale ainsi calculée est, pour la commune, une dépense obligatoire. La cotisation de l'intéressé est également obligatoire pour lui. »* (p. 3269 ; 3270) ; *son amendement tendant à supprimer les deux derniers alinéas de cet article relatifs à l'obligation du vote du conseil municipal pour l'adhésion du maire et des adjoints à la caisse de retraite* (p. 3270 ; 3271) ; Art. 3 : *son amendement rectifié tendant à rédiger comme suit cet article : « Un décret fixera les modalités d'application de la présente loi, et notamment les conditions dans lesquelles seront pris en compte, d'une part, les services rendus par les maires et adjoints avant la date de promulgation de la présente loi, d'autre part, les services rendus par eux après l'âge de soixante ans. »* (p. 3273) ; observation finale sur l'application de la loi à certaines catégories d'édiles municipaux et à leurs ayants droit (p. 3274).

ROBINI (M. VICTOR) [Alpes-Maritimes].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre 1[er] du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires [1[er] juin 1972] (n° 236).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires [29 juin 1972] (n° 355).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires** [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 915, 916). — Discussion des articles. — Art. 1[er] : *son amendement tendant à modifier la rédaction de la fin de la première phrase du second alinéa du paragraphe 2° du texte présenté pour l'article 36 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 de manière à rendre moins restrictive la liste des maladies ouvrant droit au nouveau congé de longue maladie* (p. 917, 918) ; *amendement de M. Marcel Gargar tendant à compléter cet alinéa du 2° par une disposition ayant le même objectif* (p. 918) ; Art. 2 : *amendement de M. Marcel Gargar tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition visant à faire bénéficier du régime amélioré les fonctionnaires qui sont atteints depuis cinq ans ou plus* (p. 919) ; Articles additionnels : *son amendement tendant à ajouter à la fin du projet de loi un article ainsi conçu : « Le Gouvernement soumettra au Parlement, avant le 1[er] juillet 1973, un projet de loi instituant, pour les fonctionnaires de l'Etat, un système d'assurance complémentaire obligatoire à forme mutualiste leur garantissant, ainsi qu'à leurs familles, un minimum de ressources lorsqu'ils cessent de bénéficier des avantages prévus, en cas de maladie, d'invalidité ou de décès, par l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ou lorsque le montant desdits avantages est inférieur à ce minimum. »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; *amendement de M. Michel Darras tendant à ajouter à la fin du projet de loi un article ainsi conçu : « La présente loi est applicable de plein droit aux personnels des départements, des communes et des établissements publics. »* (p. 920). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion générale (p. 981, 982).

ROLLIN (M. RENÉ) [Haute-Marne].

Devenu Sénateur le 28 novembre 1972, en remplacement de M. Pierre-René Mathey, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. François Giacobbi, démissionnaire [14 décembre 1972.]

ROMAINE (M. EUGÈNE) [Creuse].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création de la prime de mobilité des jeunes [1[er] décembre 1972] (n° 92).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création de la prime de mobilité des jeunes** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3036 à 3039). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement d'ordre rédactionnel pour cet article* (p. 3041).

ROSSELLI (M. JACQUES) [Français établis hors de France].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi insérant un article 418-1 dans le code pénal [9 mai 1972] (n° 187).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant traitement particulier pour l'acquisition de la nationalité française de certaines catégories de personnes proches de la France par l'histoire et la langue [26 juin 1972] (n° 311).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, insérant un article 418-1 dans le code pénal [28 juin 1972] (n° 337).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles L. 12 et L. 13 du code électoral en vue de faciliter l'inscription sur les listes électorales des Français établis à l'étranger [9 novembre 1972] (n° 56).

Interventions :

Est entendu, au nom de l'auteur, lors de la réponse de M. René Pleven, ministre de la justice, à la question orale de M. Louis Gros concernant la **retraite des auxiliaires de justice devenus magistrats** [25 avril 1972] (p. 166, 167). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règle- et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi insérant un article 418-1 dans le code pénal** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 505, 506). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer pour cet article la rédaction suivante : « Il est inséré dans le code pénal un article* 418-1 *ainsi rédigé :*

« Art. 418-1. — *Sera puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et une amende de* 500 *francs à* 10.000 *francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque se sera sciemment introduit, sans y être autorisé, à l'intérieur des locaux et terrains clos dans lesquels la libre circulation est constamment interdite et qui, dans les services, établissements ou entreprises, publics ou privés, intéressant la défense nationale, sont délimités pour assurer la protection des installations, du matériel ou du secret des recherches, études ou fabrications. Un décret détermine, d'une part, les conditions dans lesquelles il est procédé à la délémitation des terrains et locaux visés à l'alinéa précédent, et, d'autre part, les conditions dans lesquelles les autorisations d'y pénétrer peuvent être délivrées* » (p. 507). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **portant traitement particulier pour l'acquisition de la nationalité française de certaines catégories de personnes proches de la France par l'histoire et la langue** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1283 à 1285). — Discussion des articles. — Art. 1er A : son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « *La présente loi fait bénéficier d'un traitement particulier pour l'acquisition de la nationalité française les personnes qui ont établi leur appartenance à l'entité culturelle et linguistique française selon les critères définis à l'article suivant* » (p. 1287) ; Art. 1er : son amendement tendant à remplacer le texte de cet article par les dispositions suivantes : « *Après le* 10° *de l'article* 64 *du code de la nationalité française, il est ajouté un* 10° bis *ainsi rédigé :* « 10° bis. *Le ressortissant des territoires ou Etats dont la langue officielle ou l'une des langues officielles est le français, lorsque le français est sa langue maternelle* » (p. 1288) ; Art. 2 : son amendement tendant à remplacer le texte de cet article par les dispositions suivantes : « *A l'article* 82 *du code de la nationalité française remplacer,* in fine, *les mentions :* « ... 8°, 9°, 10° ou 11° ... » *par les mentions :* « ... 8°, 9°, 10° bis *ou* 11° ... » (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi insérant un article 418-1 dans le code pénal** [29 juin 1972]. Discussion générale (p. 1374). —Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [5 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1680, 1681). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier les articles L. 12 et L. 13 du code électoral en vue de faciliter l'inscription sur les listes électorales des Français établis à l'étranger** [15 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2071, 2072). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour compléter l'article* L. 12 *du code électoral : « S'ils ne peuvent se prévaloir d'aucune des dispositions ci-dessus, et à condition d'en faire la déclaration sur l'honneur, ils ont la faculté de demander leur inscription dans toute commune de plus de* 50.000 *habitants de leur choix. Toutefois le nombre des inscriptions effectuées à ce titre dans une seule et même commune ne peut excéder une proportion de* 2 p. 100 *des électeurs inscrits sur les listes arrêtées à la date de clôture de la dernière revision annuelle* » (p. 2072) ; *Intitulé : son amendement tendant à remplacer, dans l'intitulé de la proposition de loi, les mots : « ... Français établis à l'étranger », par les mots : « ... Français établis hors de France* » (p. 2073). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [16 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 15 : observations sur le maintien de l'article 87 du code de la nationalité française relatif à la conservation de la nationalité française pour le Français, résidant à l'étranger, qui acquiert volontairement une nationalité étrangère (p. 2091). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le cas douloureux des Français de l'étranger nécessiteux et âgés qui ne peuvent bénéficier, comme ceux de la métropole, de l'aide sociale prévue par la loi française (p. 2579, 2580).

RUET (M. ROLAND) [Ain].

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Claudius Delorme et de M. Michel Chauty ayant trait à la **construction des installations pétrolières** [29 juin 1972] (p. 1351).

S

SAMBRON (M. MAURICE) [Loire-Atlantique].

SAUVAGE (M. JEAN) [Maine-et-Loire].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [17 octobre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Question orale :

M. Jean Sauvage demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles dispositions il compte prendre sur le plan fiscal pour assurer en particulier aux médecins conventionnés le respect des engagements prévus à leur égard [14 novembre 1972] (n° 1297).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant amnistie de certaines infractions** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1868). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la charge de plus en plus lourde, pour les collectivités locales, des dépenses d'aide sociale, sur l'insuffisance des mesures prises pour la protection sanitaire des enfants d'âge scolaire, sur la situation des personnels sociaux (éducateurs spécialisés, infirmières, etc.), sur le fonctionnement des hôpitaux psychiatriques, sur l'organisation de la profession de pharmacien (p. 2580 à 2582).

SCHIELE (M. PIERRE) [Haut-Rhin].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation des régions [30 mai 1972] (n° 221).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [8 juin 1972] (n° 245).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant création et organisation des régions [22 juin 1972] (n° 299).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [29 juin 1972] (n° 341).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal [29 juin 1972] (n° 342).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, instituant un médiateur [19 décembre 1972] (n° 173).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions [19 décembre 1972] (n° 189).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [20 décembre 1972] (n° 203).

Questions orales :

M. Pierre Schiélé demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* quelles dispositions il compte prendre pour mettre fin au conflit qui se déroule actuellement dans les mines domaniales de potasse d'Alsace et qui risque, en se prolongeant, d'affecter gravement l'économie de cette région [2 novembre 1972] (n° 1293). — Réponse [7 novembre 1972] (p. 1936, 1937).

M. Pierre Schiélé demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* quelle est sa position en ce qui concerne les conclusions et suggestions contenues dans l'avis émis par le Conseil économique et social en matière de transports scolaires (séance du Conseil du 24 octobre 1972). Cet avis, en effet, constate que l'Etat est loin de répondre à ses engagements initiaux et rappelle aussi que, conformément aux options fondamentales du VIe Plan, l'objectif à atteindre est la gratuité complète des transports scolaires. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que l'Etat honore les obligations qui lui ont été assignées à ce titre par le législateur [29 novembre 1972] (n° 1302). — Réponse [12 décembre 1972] (p. 3019, 3020).

Question orale avec débat :

M. Pierre Schiélé demande à *M. le Premier ministre* quelle politique le Gouvernement entend mener pour le développement de l'informatique dans les administrations de l'Etat et quelles suites il entend donner à la partie du rapport de la Cour des comptes qui traite de ce problème [13 juillet 1972. — *J. O.* des 18 juillet 1972 et 2 octobre 1972] (n° 2). — Retrait par son auteur [26 octobre 1972] (p. 1863).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 547 à 550). — **Suite de la discussion** [31 mai 1972]. — Son refus de s'associer à la question préalable opposée par M. Edouard Le Bellegou au passage à la discussion des articles (p. 603). — Discussion des articles. — Art. 1er : *première partie de son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du premier alinéa de cet article : « Il est créé, dans chaque circonscription d'action régionale, qui prend le nom de région, un établissement public doté de l'autonomie financière »* (p. 604, 605) ; *amendements de M. Jacques Eberhard, de M. André Mignot et de M. Jacques Pelletier tendant tous les trois à proposer une nouvelle rédaction de la même phrase du même alinéa en vue de décider que les régions seront des « collectivités territoriales » et non pas un simple « établissement public »* (p. 605) ; répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives (p. 606) ; *amendement de M. Pierre Jourdan, tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « un établissement public », à ajouter le mot : « territorial »* (p. 606, 607) ; *deuxième partie de son amendement sous forme d'un second alinéa ainsi rédigé : « Les limites territoriales des régions sont modifiées par décret en Conseil d'Etat, soit à l'initiative conjointe des conseils généraux et régionaux intéressés, soit à l'initiative du Gouvernement avec l'accord des conseils généraux et régionaux intéressés. Les modifications ne doivent pas tendre à l'accroissement du nombre des régions. »* (p. 607) ; *le retire pour se rallier à la deuxième partie de l'amendement de M. Jean Cauchon* (p. 608) ; *amendement rectifié de M. Gustave Héon qui stipule que les limites des circonscriptions régionales pourront être modifiées à la demande des conseils généraux intéressés* (ibid.) ; *répond à M. Gustave Héon* (p. 609) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional par ses délibérations, le comité économique et social par ses avis, et le préfet de région par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent à l'administration de la région. » et les amendements de M. Jacques Pelletier et de M. Jacques Eberhard tendant tous les deux à ôter les pouvoirs du préfet de région* (p. 612) ; *amendement de M. Adolphe Chauvin tendant à proposer une rédaction modulée pour cet article* (p. 612, 613) ; *sous-amendement de M. Francis Palmero, soutenu par M. Roger Poudonson, tendant à remplacer, dans le texte de son amendement, les mots : « préfet de région », par les mots : « commissaire de région »* (p. 614) ; Après l'art. 2 : *amendement de M. Jacques Eberhard tendant à insérer un article additionnel dans le but de limiter autant que faire se peut le rôle du préfet de région* (ibid.) ; *amendement de M. Michel Darras tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le conseil régional fixe le nom de la région après avis concordants des conseils généraux des départements qui en font partie. »* (p. 615) ; Art. 3 : *première partie de son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour ce qui concerne « la mission » dévolue à « l'établissement public »* (au lieu du mot « région ») *et pour en fixer ses attributions* (p. 616) ; *amendements de M. Jean Filippi et de M. René Monory tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour ce qui concerne le domaine des compétences*

de la région (p. 617) ; *deuxième partie de son amendement relative à la nomenclature des attributions de la région immédiatement réalisables* (p. 618) ; *répond à M. Adolphe Chauvin* (p. 619) ; *répond à M. Michel Darras* (p. 620) ; *sous-amendement de M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives, tendant à rétablir, dans le paragraphe 5° de son amendement, après les mots : « ... toutes attributions... », les mots : « ... autres que des tâches de gestion... »* (ibid.) ; *troisième partie de son amendement relative au transfert généralisé ou partiel d'une attribution de l'Etat à l'établissement public, soit par la loi, soit par décrets en Conseil d'Etat* (p. 622) ; *amendement de M. Jacques Eberhard tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas qui visent à demander le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi qui fixera les compétences d'intérêt régional transférées* (p. 623). — **Suite et fin de la discussion** [1er juin 1972]. — Art. 5 : *son amendement de coordination tendant, dans le premier alinéa de cet article, à substituer les mots : « établissement public » au mot « région »* (p. 638) ; *son amendement de coordination* (identique au précédent) *au deuxième alinéa de cet article* (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article : « Les délibérations* [du conseil régional] *contraires à une loi ou à un règlement et celles qui portent sur un objet étranger. »* (ibid) ; Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional est consulté sur les problèmes de développement et d'aménagement de la région. Il participe aux études d'aménagement régional et à la préparation du plan dans ses différentes phases, notamment par l'élaboration d'un rapport d'orientation régionale et du programme régional de développement et d'équipement. »* (p. 639) ; *amendement de M. Marcel Champeix tendant à proposer également une nouvelle rédaction de cet article* (p. 640) ; Art. 8 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Le conseil régional donne son avis, au moins une fois par an, sur les conditions d'utilisation des crédits... »* (p. 641) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le conseil régional est consulté une seconde fois si le préfet de région n'estime pas possible de suivre le premier avis exprimé. »* (ibid) ; Art. 8 *bis* : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour faire obligation au Gouvernement de tenir le Parlement informé du rapport annuel, établi par le préfet de région, de l'exécution du plan et de l'utilisation des crédits avec les observations du conseil régional* (p. 642) ; Art. 8 *ter* (nouveau) : *son amendement tendant à insérer, après l'article 8 bis, un article additionnel ayant trait aux structures internes du conseil régional* (bureau, période des réunions, réunions qui doivent être publiques) (ibid.) ; *amendement de M. Marcel Champeix ayant le même objet* (p. 643) ; *répond à M. Adolphe Chauvin* (ibid.) ; *répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives* (p. 643, 644) ; Art. 7 (suite) : rectifie *l'amendement précédemment déposé sur cet article qui délimite le domaine des attributions du conseil régional* (p. 646, 647) ; *amendement de M. Jean-François Pintat tendant à compléter in fine cet article par un alinéa relatif aux possibilités de transfert de crédits accordées aux conseils régionaux* (p. 647) ; Article additionnel 8 *ter* : rectifie *son amendement précédemment déposé tendant à insérer, après l'article 8 bis, un article additionnel relatif aux structures internes du conseil régional* (p. 647, 648) ; Art. 9 : *son amendement tendant à stipuler que le conseil régional peut déléguer ses pouvoirs « à son bureau ou à une commission régionale »* (et non « à une ou plusieurs de ses commissions ») (p. 650, 651) ; *répond à M. Etienne Dailly et à M. Jacques Descours Desacres* (p. 651, 652) ; Art. 10 : *son amendement tendant à rédiger comme suit ce article : « Le comité économique et social est composé de représentants, désignés dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, des organismes et activités à caractère économique, social, professionnel, familial, éducatif, scientifique, culturel et sportif de la région. »* (p. 653) ; *répond à M. Etienne Dailly* (p. 654) ; Art. 11 : *son amendement tendant, au début de cet article, à remplacer les mots : « Le comité économique, social, culturel et familial... », par les mots : « Le comité économique et social... »* (ibid.) ; *amendement de M. Adolphe Chauvin tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Le comité économique, social, culturel et familial est consulté soit par le conseil régional, soit par le préfet, sur : ... »* (ibid.) ; *son amendement tendant à préciser que le comité économique et social est consulté sur les affaires soumises au conseil régional en vertu également de l'article 8 bis* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter in fine cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les consultations prévues au présent article sont préalables aux délibérations prises ou aux avis donnés par le conseil régional. »* (p. 654, 655) ; Art. 12 : *son amendement tendant à proposer la rédaction suivante pour le premier alinéa de cet article : « Le conseil régional et le comité économique et social ou leurs commissions, peuvent être appelés, après avis ou sur proposition de leurs présidents respectifs, par le préfet de région, à siéger... »* (p. 655, 657) ; Art. 13 : *son amendement de coordination* (cf. supra art. 5) (p. 657) ; *amendement de M. Adolphe Chauvin tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Il* [le préfet de région] *instruit les questions qu'il soumet au comité économique, social, culturel et familial. »* (ibid.) ; *son amendement rédactionnel au troisième alinéa* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui refuse la création de services régionaux pour aider le préfet de région* (ibid.) ; *son amendement de coordination au dernier alinéa* (p. 658) ; *son amendement tendant à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa ainsi rédigée : « Il n'est pas créé, à cette fin, de services de la région. »* (ibid.) ; *le retire* (p. 659) ; *son amendement tendant à compléter in fine cet article par l'alinéa suivant : « Le préfet de région ne peut exercer ses fonctions simultanément avec celles de préfet d'un département. »* (ibid.) ; répond à M. André Dulin (p. 660) ; Art. 14 : *son amendement tendant à proposer une rédaction différente pour le paragraphe I de cet article qui mentionne les ressources dont peut bénéficier la région au lieu et place de l'Etat* (p. 660, 661) ; *amendement de M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de cet article qui énumère les différentes taxes que le conseil régional a la faculté d'instituer pour son fonctionnement* (p. 661) ; répond à M. Jean Lecanuet (p. 663) ; Art. 16 : *son amendement de coordination aux premier et deuxième alinéas de cet article* (cf. supra art. 5) (p. 665) ; *observations sur la teneur de l'article et par voie de conséquence, rectifie son amendement précédent pour rédiger ainsi le premier alinéa : « Les ressources de l'établissement public comprennent notamment : »* (p. 668) ; *amendement de M. Adolphe Chauvin tendant, au troisième alinéa de cet article, après les mots : « les participations », à ajouter le mot : « volontaires »* (p. 669) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le même troisième alinéa : « — les participations des collectivités locales, de leurs groupements ou d'autres établissements publics, en application des dispositions de l'article 3 (4°) et (5°) ci-dessus. »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Henri Caillavet tendant, après l'article 16, à insérer un article ainsi conçu : « Il est créé, afin d'éviter des disparités entre les régions, un fonds national de péréquation. »* (p. 670, 671) ; Art. 4 : *amendement de M. Jacques Eberhard tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour la fixation du mode d'élection des membres du conseil régional* (p. 673) ; *amendements de M. Jacques Eberhard, de M. André Mignot et de M. Henri Caillavet tendant tous les trois à supprimer l'alinéa 1° du paragraphe I de cet article en vue d'interdire la présence des députés et des sénateurs dans la composition du conseil régional* (p. 674) ; *son amendement rédactionnel à l'alinéa 1° du même paragraphe et au paragraphe II* (p. 675) ; *amendement et sous-amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet, soutenus par M. Pierre Garet, aux alinéas 1° et 2° du paragraphe I de cet article tendant à plafonner à 40 p. 100 la représentation parlementaire et à élargir à 40 p. 100 la représentation des conseillers généraux au conseil régional* (ibid.) ; *amendement de M. Jacques Henriet, soutenu par M. Pierre Garet, tendant à compléter l'alinéa 1° du paragraphe I par des dispositions permettant aux parlementaires de se faire représenter par leur suppléant* (p. 675, 676) ; *ses amendements tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les alinéas 2° et 3° du paragraphe I et pour le paragraphe II de cet article qui traitent de la représentation des collectivités locales au sein du conseil régional* (p. 676) ; *amendement de M. Lucien Gautier au même alinéa 3° préconisant la représentation des « districts urbains groupant au moins 30.000 habitants »* (p. 678) ; *son amendement rédactionnel au paragraphe IV* (p. 679) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe V ainsi rédigé : « V. — Les parlementaires ne peuvent faire partie de la commission mentionnée à l'article 9 ci-après. »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe VI ainsi rédigé : « VI. — La qualité de membre du Gouvernement est incompatible avec les fonctions de conseiller régional. »* (ibid.) ; le retire (p. 680) ; Art. 17 : retire son amendement, réserve étant faite de substituer le mot « région » aux mots « circonscription d'action régionale » (p. 681) ; *amendements de M. Amédée Valeau, de M. Marcel Gargar et de M. Léopold Heder tendant tous les trois à ajouter un article additionnel ayant pour but de modifier le statut des départements d'outre-mer dans le cadre de la réforme régionale actuellement en discussion* (p. 684) ; Art 18 : *amendements de M. Jacques Duclos, de M. Jacques Carat, de M. André Mignot et de M. Adolphe Chauvin tendant tous les quatre à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la non application de la loi pour la région parisienne* (p. 687) ; Art. 19 : *propose par voie d'amendement de séance, la rédaction suivante pour le premier alinéa de cet article : « Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur le 1er octobre 1973. »* (p. 690) ; *amendement de M. Adolphe Chauvin, au deuxième alinéa de cet article, tendant, après les mots : « ... les règles de*

fonctionnement des assemblées...», à insérer les mots suivants : « ... le nombre et la durée des sessions... » (ibid.) ; *Intitulé : amendement de M. André Mignot proposant d'en modifier la rédaction* (p. 692). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** (urgence déclarée) [13 juin 1972]. — Discussion des articles : Art. additionnel : *son amendement tendant, après l'article 2, à ajouter un article additionnel pour modifier la rédaction de l'article 29 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 qui règle le cas de l'associé ne désirant pas rester en société* (p. 931) ; le retire (ibid.) ; Art. 3 : se rallie à *l'amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant à compléter cet article par un paragraphe III qui vise à soustraire à l'obligation du contrat de promotion (article 33 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971) les coopératives d'H. L. M. et les sociétés d'économie mixte de construction* (p. 933). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du projet de loi **portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [15 juin 1972]. — Discussion générale (p. 974 à 976 ; 977, 978). — Discussion des articles. — Art. 1er *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 501 du code de l'administration communale : « Art. 501. — Le conseil municipal ou le comité du syndicat de communes prévu à l'article 493 fixe, par délibérations soumises à l'approbation préfectorale, les conditions de recrutement pour l'accès à ceux des emplois pour lesquels ces conditions n'ont pas été déterminées par une réglementation particulière. »* (p. 983) ; Art. 1er *quater : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 503 du code de l'administration communale qui fait apparaître la notion de « cadres d'emplois » et qui détermine les règles applicables au recrutement et à l'avancement à l'intérieur de chacun de ces cadres* (p. 984 ; 985) ; Art. 1er *quinquies : ses trois amendements, au texte présenté pour l'article 503 bis du code de l'administration communale relatif au recrutement, tendant :* a) *à n'ouvrir le concours aux agents communaux que « pour une fraction des emplois à pourvoir » ;* b) *à recruter « au titre de la promotion sociale » ;* c) *à rédiger comme suit le dernier alinéa : « Des arrêtés du ministre de l'intérieur déterminent, pour chaque emploi, les modalités d'application du présent article. »* (p. 987) ; Art. 1er *sexies : son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour l'article 504 du code de l'administration communale relatif aux nominations aux emplois de début* (ibid.) ; Art. 1er *septies : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 504-1 du code de l'administration communale :* « Art. 504-1. — *Pendant un délai de six mois à compter de leur publication, les listes d'aptitude départementales et interdépartementales ne sont valables que pour les circonscriptions dans lesquelles elles ont été arrêtées ; à l'expiration de ce délai, leur validité peut être étendue, pour une même durée, à l'ensemble des départements, dans des conditions fixées par décret. »* (p. 988) ; Art. 1er *octies : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article par l'introduction, dans le chapitre III du titre premier du livre IV du code de l'administration communale, d'un article 504-2 ayant pour objet de préciser que les listes d'aptitude prévues à l'article 504 sont arrêtées, d'une part, au niveau national par la commission prévue à l'article 492, d'autre part, aux niveaux départemental et interdépartemental par des commissions paritaires* (ibid.) ; *sous-amendement de M. Jacques Eberhard tendant à proposer qu'au niveau national, la liste d'aptitude soit arrêtée « par une commission de la fonction communale, composée d'un nombre égal de maires et de représentants qualifiés du personnel »* (p. 989) ; Art. 1er *nonies : première partie de l'amendement de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 505 du code de l'administration communale, à substituer le mot « titularisation » aux mots « admission définitive dans les cadres municipaux » et son amendement tendant à supprimer les mots : « dans les cadres municipaux » ; deuxième partie de l'amendement du Gouvernement tendant à proposer une rédaction modulée du dernier aliéna de ce même article 505* (p. 989, 990) ; Art. 1er *decies : son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté par l'article 506 du code de l'administration communale relatif au cas de l'agent titulaire qui est nommé au service d'une nouvelle collectivité* (p. 990) ; Art. 1er *undecies : son amendement de coordination tendant à supprimer la référence à « l'article 504-1 » figurant au début du texte présenté pour l'article 507 du code de l'administration communale* (p. 990, 991) ; Art. 1er *duodecies : son amendement rectifié tendant à rédiger comme suit le second alinéa du texte présenté pour l'article 507-1 du code de l'administration communale : « A cet effet* [faciliter la mobilité d'emploi], *les maires déclarent les vacances qui viennent à se produire dans les emplois déterminés par arrêté du ministre de l'intérieur. »* (p. 991) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 508-1 du code de l'administration communale : « Art. 508-1. — Au titre de la promotion sociale, une proportion des inscriptions effectuées sur les listes d'aptitude prévues à l'article 504 est réservée aux agents soumis aux dispositions du présent titre, selon les modalités et dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'intérieur. »* (ibid.) ; *amendement de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à supprimer la référence à l'article « 504-1 » figurant à la fin du premier aliéna de ce même article 508-1* (p. 991, 992) ; Art. 2-1 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 508-2 du code de l'administration communale ; « Art.508-2. — Les listes d'aptitude visées à l'article 504 sont complétées, au titre de la promotion sociale, par les commissions instituées en application de l'article 504-2. »* (p. 992) ; *sous-amendement de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à compléter le texte ci-dessus par les mots : « Les listes d'aptitude ainsi complétées sont publiées par ordre alphabétique. »* (ibid.) ; Art. 2-2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 508-3 du code de l'administration communale :* « Art. 508-3. — *Les inscriptions au titre de la promotion sociale ne donnent lieu à aucune mention particulière sur les listes d'aptitude visées à l'article 504. »* (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'article 508-4 du code de l'administration communale, par l'alinéa suivant : « Toutefois, à la demande d'un maire ou d'un président d'établissement public communal ou intercommunal, ces concours sont organisés au niveau de la commune ou de l'établissement public intéressé. »* (p. 993) ; Art. 4 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 508-6 du code de l'administration communale relatif à la composition du conseil chargé d'administrer le centre de formation des personnels communaux* (p. 993, 994) ; *sous-amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à modifier la rédaction du début du dernier alinéa de son amendement qui concerne plus particulièrement les délégués départementaux et interdépartementaux désignés par ledit conseil* (p. 994) ; Art. 5 : *amendement de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à supprimer les mots : « ..., employant des agents à temps complet. » dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 508-7 du code de l'administration communale relatif aux cotisations versées par les communes pour le fonctionnement du centre de formation* (p. 995) ; Art. 7 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui vise à l'abrogation, à dater du 1er janvier 1973, de l'article 495 du code de l'administration communale* (p. 996). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant création et organisation des régions** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1288, 1289). Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du paragraphe II de cet article : II. — Deux ou plusieurs établissements publics régionaux peuvent conclure... »* (p. 1294) ; *son amendement d'harmonisation tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du paragraphe III de cet article :* « III. — *L'établissement public exerce en outre : ... »* (ibid.) ; *son amendement tendant, dans l'alinéa 1° du paragraphe III de cet article, à remplacer les mots : « ... décret en Conseil d'Etat ; », par les mots : « ... la loi ; »* (ibid.) ; *son amendement d'harmonisation* (cf. supra) *au dernier alinéa de l'article* (p. 1295) ; Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Il* [le conseil régional] *participe aux études d'aménagement régional, à la préparation et à l'exécution du Plan dans ses différentes phases, notamment par l'élaboration de rapports d'orientation générale »* (ibid.) ; Art. 8 *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Le Gouvernement présente au Parlement, lors de sa seconde session ordinaire, un document faisant la synthèse des rapports et observations ci-dessus et précisant, en conséquence, les mesures qu'il a prises ou compte prendre. »* (p. 1295, 1296) ; Art. 8 *ter : son amendement tendant à reprendre intégralement pour cet article le texte voté en première lecture par le Sénat* (règlement intérieur du conseil régional) (p. 1296, 1297) ; Art. 14 : *son amendement d'harmonisation* (cf. supra) *au début du paragraphe I de cet article* (p. 1298) ; *son amendement tendant à compléter le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Par dérogation aux dispositions de l'article 18 de la présente loi, le district de la région parisienne bénéficie, au lieu et place de l'Etat, au taux fixé par son conseil d'administration, du produit de la taxe visée à l'alinéa précédent, perçue sur les permis délivrés dans la région parisienne. »* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le même paragraphe I par un*

nouvel alinéa ainsi conçu : « La loi de fiances déterminera, chaque année, les autres impôts ou taxes dont le produit total ou partiel pourrait être attribué aux établissements publics régionaux. » (p. 1298, 1299) ; le retire (p. 1299) ; Art. 15 : *son amendement d'harmonisation* (cf. supra) *au deuxième et troisième aliénas de cet article* (p. 1300) ; Art. 16 : *son amendement d'harmonisation* (cf. supra) *au premier alinéa de cet article* (ibid.) ; *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article* (autres ressources dont dispose la région), *à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « .. les produits des impôts ou taxes d'Etat correspondant aux transferts d'attributions prévus à l'article* 3-III, 1° *ci-dessus. Ces produits sont déterminés par les lois de finances ; »* (p. 1300, 1301) ; *son amendement d'harmonisation* (cf. supra) *au deuxième aliéna de cet article* (p. 1301). — **Commission mixte paritaire** [29 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1380). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en nouvelle lecture,** du projet de loi **portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1456). — Discussion des articles. — Art. 1er *quater : son amendement tendant à reprendre pour le texte présenté pour l'article* 503 *du code de l'administration communale, les dispositions adoptées en deuxième lecture par le Sénat qui visent à faire référence à la notion de « cadres d'emplois »* (p. 1459) ; Art. 1er *sexies : son amendement tendant à reprendre, pour le texte présenté pour l'article* 504 *du code de l'administration communale les dispositions adoptées en deuxième lecture par le Sénat qui visent à faire référence aux emplois de début* (ibid.) ; Art. 1er *septies : son amendement tendant à reprendre, pour le texte présenté pour l'article* 504-1 *du code de l'administration communale, les dispositions adoptées en deuxième lecture par le Sénat relatives aux listes d'aptitude et à leur publication* (ibid.) ; Art. 1er *octies : son amendement tendant à reprendre, pour le texte présenté pour l'article* 504-2 *du code de l'administration communale, les dispositions adoptées en deuxième lecture par le Sénat qui déterminent les règles de fonctionnement et de composition des commissions paritaires chargées d'arrêter les listes d'aptitude prévues à l'article* 504 *précédent* (p. 1460) ; Art. 1er *nonies : son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du dernier alinéa du texte présenté pour l'article* 505 *du code de l'administration communale relatif aux dépenses de stage dans certaines conditions* (ibid.) ; Art. 1er *decies : son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du dernier alinéa du texte présenté pour l'article* 506 *du code de l'administration communale relatif à la dispense de stage dans le cas de nomination d'un agent au service d'une nouvelle collectivité* (ibid.) ; Art. 1er *undecies : son amendement de coordination au début du texte présenté pour l'article* 507 *du code de l'administration communale* (p. 1460, 1461) ; Art. 2 : *son amendement tendant à reprendre, pour le texte présenté pour l'article* 508-1 *du code de l'administration communale, les dispositions adoptées en deuxième lecture par le Sénat relatives à la promotion sociale et à son organisation* (p. 1461) ; Art. 2-1 : *son amendement tendant à reprendre, pour le texte présenté pour l'article* 508-2 *du code de l'administration communale, les dispositions adoptées en deuxième lecture par le Sénat relatives à l'automaticité de la promotion sociale* (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement tendant à remplacer les trois premiers alinéas du texte présenté pour l'article* 508-4 *du code de l'administration communale, par les deux alinéas votés en deuxième lecture par le Sénat relatifs à la création du centre de formation des personnels communaux et à l'organisation des concours d'accès aux emplois communaux* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à supprimer les mots : « ... employant du personnel administratif à temps complet » dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article* 508-7 *du code de l'administration communale relatif aux cotisations versées par les communes pour le fonctionnement du centre de formation* (p. 1462). — Est entendu lors de la réponse de M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale, au nom de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1293** (cf. *supra*) [7 novembre 1972] (p. 1936, 1937). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES : I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les compétences au sein du Gouvernement en matière de fonction publique et sur le point particulier des traitements de la catégorie A de l'Etat nettement défavorisés par rapport à leurs homologues du secteur privé (p. 2635, 2636). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1972]. — Services du Premier ministre (*suite*). I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des fonctionnaires qui ne perçoivent pas la juste rétribution qu'ils méritent et sur le rôle de l'Etat qui ne fait pas pour son propre personnel ce qu'il réclame des autres employeurs (p. 2814, 2815). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (*suite et fin*) : Après l'art. 57 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Aucune dépense à la charge de l'Etat ou d'un établissement public à caractère national ne peut être imposée directement ou indirectement aux départements, aux communes ou à leurs groupements qu'en vertu de la loi »* (p. 2990, 2991, 2992) ; soutient *l'amendement de M. Jean Sauvage tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le projet de loi de finances pour* 1974 *devra prévoir un système de remboursement d'une partie de la T. V. A. aux collectivités locales pour les travaux qu'elles réalisent. Le taux de ce remboursement pourra être modulé en fonction de l'intérêt des travaux. »* (p. 2992). — Est entendu lors de la réponse de M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1302** (cf. *supra*) [12 décembre 1972] (p. 3020). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **garantissant aux travailleurs salariés une rémunération mensuelle minimale** [12 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à calculer également la rémunération mensuelle minimale en fonction du « nombre d'heures moyen fixé dans les accords de mensualisation, lorsqu'il existe des accords collectifs sur le paiement au mois des salaires dans les branches professionnelles »* (p. 3033) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant, au début du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Pour l'application de la présente loi... », par les mots : « Pour l'application du présent article... »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, au nom de M. Pierre Marcilhacy, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire** [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3166, 3167). — Sa motion, au nom de la commission, tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 3168). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3229 à 3231). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant, en premier lieu, à supprimer les mots : « ... dans leurs relations avec les citoyens... », puis à remplacer ce membre de phrase par les mots suivants : « dans leurs relations avec les administrés »* (p. 3234) ; *son amendement, à la fin du même alinéa, tendant à insérer le mot « autre », avant le mot « organisme » dans le membre de phrase : « ... et de tout organisme investi d'une mission... »* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter cet article* in fine *par un alinéa ainsi rédigé : « Dans la limite de ses attributions, il* [le médiateur] *ne reçoit d'instruction d'aucune autre autorité »* (ibid.) ; Art. 2 : *son amendement tendant, au début de cet article, à porter de « cinq ans » à « six ans » la durée des fonctions du médiateur* (ibid.) ; *son amendement tendant à faire nommer le médiateur par le conseil des ministres, mais « conformément à la proposition du Conseil constitutionnel »* (p. 3235) ; *son amendement de coordination tendant à supprimer la dernière phrase de cet article* (p. 3237) ; Après l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Pendant la durée de ses fonctions, ainsi que pendant un délai d'un an à compter de la cessation de celles-ci, le médiateur ne peut être candidat à aucun mandat électif. Ses fonctions sont incompatibles avec l'exercice de toute autre fonction publique. Les conditions dans lesquelles seront applicables au médiateur les inéligibilités ou incompatibilités régies par une loi organique seront définies par une loi organique ultérieure. »* (p. 3237, 3238) ; retire *le deuxième alinéa de son amendement* (p. 3238) ; Art. 3 : *son amendement d'harmonisation tendant à supprimer cet article* (cf. *supra* article additionnel) (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement d'harmonisation tendant à supprimer cet article* (cf. supra) (ibid.) ; Art. 4 *bis : son amendement d'harmonisation tendant à supprimer cet article* (cf. supra) (p. 3239) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Toute personne physique qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'un organisme visé à l'article* 1er *n'a pas fonctionné conformément à la mission de service public qu'il doit assurer peut... »* (Le reste étant sans changement.) (ibid.) ; *amendement de M. Adolphe Chauvin tendant à stipuler, dans la première phrase du second alinéa de cet article, que la réclamation peut aussi être adressée à « un président de conseil géné-*

ral » (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les deux premiers alinéas de cet article relatifs à la définition des pouvoirs et des moyens d'action du médiateur* (p. 3240) ; Après l'art. 9 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le médiateur ne peut intervenir dans une procédure engagée devant une juridiction ni remettre en cause le bien-fondé d'une décision juridictionnelle »* (p. 3241) ; Art. 8 (*suite*) : *son amendement d'harmonisation tendant à supprimer cet article* (cf. *supra* après article 9) (*ibid.*) ; Art. 9 (*suite*) : *son amendement d'harmonisation tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article* (cf. *supra* après article 9 (*ibid.*) ; Art. 1er (*suite*) : *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article* (double emploi avec les dispositions de l'article 9) (*ibid.*) ; Art. 10 *bis* : *retire son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (ibid.) ; Art. 11 : *son amendement tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à préciser que le médiateur ne peut avoir communication de documents « secrets intéressant la défense nationale »* (p. 3242) ; Art. 12 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Le médiateur présente au Président de la République, au Conseil constitutionnel et au Parlement, un rapport... »* (p. 3242, 3243) ; Art. 13 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de la seconde phrase du troisième alinéa de cet article : « Lorsqu'ils [les collaborateurs du médiateur] ont la qualité de fonctionnaire de l'Etat ou des collectivités publiques territoriales,... »* (p. 3243). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3327, 3328) ; explique le vote de la commission sur le texte amendé par le Gouvernement (p. 3330). — **Nouvelle lecture** (urgence déclarée). [20 décembre 1972]. — Discussion générale (*ibid.*). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, après la première phrase de cet article, à insérer la phrase suivante : « Il* [le médiateur] *est choisi sur une liste de trois noms établie par un collège de six membres composé des présidents des assemblées parlementaires, du président du Conseil constitutionnel, du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président de la Cour de cassation et du premier président de la Cour des comptes. »* (ibid.) ; Art. 2 *bis* A : *son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Pendant la durée de ses fonctions, ainsi que pendant un délai d'un an à compter de la cessation de celles-ci, le médiateur ne peut être candidat à aucun mandat électif. Ses fonctions sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat électif et de toute fonction publics ainsi qu'avec toute activité professionnelle. »* (p. 3331) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « Il est ajouté au code électoral un article L. 194-1 ainsi rédigé : « Art. L. 194-1. — Pendant la durée de ses fonctions, le médiateur ne peut être candidat à un mandat de conseiller général s'il n'exerçait le même mandat antérieurement à sa nomination. »* (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « Il est ajouté au code électoral un article* L. 230-1, *ainsi rédigé : « Art. 230-1. — Pendant la durée de ses fonctions, le médiateur ne peut être candidat à un mandat de conseiller municipal s'il n'exerçait le même mandat antérieurement à sa nomination »* (ibid.) ; Art. 9 *bis* A : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « En cas de carence de l'autorité compétente, le médiateur peut, au lieu et place de celle-ci, engager contre tout responsable une procédure disciplinaire ou, le cas échéant, saisir d'une plainte la juridiction répressive. »* (ibid).

SCHLEITER (François) [Meuse].

Vice-président du Sénat [élu le 5 octobre 1971].

Préside, en cette qualité, la séance du 25 avril 1972 ; la séance du 2 mai 1972 ; la séance du 9 mai 1972 ; la séance du 23 mai 1972 ; la séance du 1er juin 1972 ; la séance du 2 juin 1972 ; la séance du 7 juin 1972 ; la séance du 20 juin 1972 ; la séance du 30 juin 1972 ; la séance du 12 octobre 1972 ; la séance du 26 octobre 1972 ; la séance du 14 novembre 1972 ; la séance du 30 novembre 1972 ; la séance du 1er décembre 1972 ; la séance du 5 décembre 1972 ; la séance du 6 décembre 1972 ; la séance du 14 décembre 1972 ; la séance du 15 décembre 1972 ; la séance du 18 décembre 1972 ; la séance du 19 décembre 1972.

SCHMAUS (M. Guy) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffsuion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Questions orales :

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur les conditions de travail d'une importante usine d'automobiles de Clichy. En effet, en dix jours, deux ouvriers d'un même atelier, la fonte auto, ont été tués en raison de l'inobservation des règles de sécurité par la direction. Ainsi, en dépit de la loi et malgré ses propres interventions auprès du Gouvernement, il n'y a toujours pas de comité d'hygiène et de sécurité véritable dans cet établissement employant plus de 5.000 travailleurs. Il lui demande en conséquence : 1° comment se fait-il que le Gouvernement ne veille pas à l'application des lois françaises dans ladite entreprise appartenant au second constructeur d'automobiles de notre pays ; 2° quelles mesures il compte prendre pour y imposer le respect des lois qui permettent au personnel de s'organiser syndicalement et de se protéger contre les accidents afin que l'on n'ait pas à déplorer de nouveaux drames [16 mai 1972] (n° 1228). — Réponse [6 juin 1972] (p. 758 à 760).

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le ministre de la justice* sur l'abaissement de la majorité électorale à dix-huit ans. Ce problème a fait l'objet d'une proposition de loi du groupe communiste dont la discussion n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du Sénat. La jeunesse joue un rôle sans cesse croissant dans la vie politique et sociale mettant en évidence sa volonté de participation pleine et entière à la vie de la Nation. Depuis 1946, la loi donne le droit de vote aux jeunes gens de dix-huit ans dans les entreprises et un projet de loi tendant à le ramener à seize ans doit venir sous peu en discussion devant cette assemblée. De plus, le projet de loi portant réforme du service national dispose que les jeunes gens ayant effectué leur service pourront voter avant vingt et un ans. C'est là une première reconnaissance de la place grandissante que prennent les jeunes dans la vie politique et sociale mais, en même temps, est introduit une inégalité entre ceux qui ont accompli leur service militaire et les autres, entre les jeunes gens et les jeunes filles. Ainsi la loi donne à l'armée seule le privilège de la formation du citoyen. Dans de nombreux pays du monde, et notamment d'Europe occidentale, tels la Belgique, l'Angleterre, la République fédérale allemande, la majorité électorale est fixée à dix-huit ans. La France, qui a été une des premières nations du monde à instituer le suffrage universel, apparaît aujourd'hui comme un pays retardataire. Il lui demande en conséquence : 1° quelle est la position du Gouvernement concernant l'abaissement de la majorité électorale à dix-huit ans ; 2° s'il n'entend pas prendre toutes dispositions pour que les jeunes de dix-huit ans puissent participer à la prochaine consultation électorale législative [14 juin 1972] (n° 1254). — Réponse [27 juin 1972] (p. 1248, 1249).

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur les conséquences qui peuvent résulter des nouveaux rapports entre les deux grands constructeurs d'automobiles français et italien : Citroën et Fiat. En effet, la presse s'est faite l'écho des déclarations du président directeur général de la firme italienne laissant entendre qu'il envisageait l'absorption de l'entreprise française, ce qui entraînerait de graves répercussions pour cette branche de notre économie nationale. Aussi, il lui demande : 1° quelle est la position du Gouvernement concernant une participation majoritaire de Fiat dans le capital de Citroën ; 2° s'il n'est pas plus conforme à l'intérêt de notre économie nationale que des accords de coopération technique, notamment sur les problèmes de recherche, de sécurité et de pollution, soient d'abord réalisés entre les constructeurs français d'automobiles ; 3° s'il ne lui paraît pas urgent que le Gouvernement organise une coopération entre la S. A. V. I. E. M. et Berliet afin de renforcer l'industrie nationale du poids lourd ; 4° s'il n'est pas indispensable pour la sauvegarde de l'emploi et des intérêts du personnel que Citroën garde sa place originale dans la production automobile du pays [7 novembre 1972] (n° 1295). — Réponse [12 décembre 1972] (p. 3021, 3022).

Question orale avec débat :

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs*, sur la signification des résultats obtenus par l'équipe de France aux Jeux olympiques d'hiver de Sapporo. Sans nier la malchance qui a frappé quelques sportifs éminents, la seizième place de la France a suscité une émotion légitime parmi les millions de nos concitoyens et jette une vive lumière, après Helsinski, sur la grave crise du sport français. La politique gouvernementale paraît être en cause. Au lieu de considérer le sport comme une composante fondamentale de la formation et de l'équilibre de l'homme, et donc comme une matière nécessitant des cadres nombreux et de qualité, avec tout ce que cela suppose comme structures et moyens, on assiste à une dégradation de cet enseignement à l'école et au lycée. La préoccupa-

tion principale consiste en réalité en la formation d'une élite restreinte aux mains bien souvent d'affairistes qui ne cherchent que le profit. Il lui demande en conséquence : 1° s'il ne lui paraît pas évident que les résultats obtenus à Sapporo démontrent la faillite d'une politique centrée sur la course aux médailles dans quelques disciplines, tandis que d'autres sont ignorées ; 2° si le budget de la jeunesse et des sports (6/1.000 du budget de l'Etat) ne doit pas être augmenté notablement sans faire supporter des charges nouvelles aux collectivités locales ; 3° quelles mesures il compte prendre en vue de la préparation des jeux de Munich [17 février 1972. — *J. O.* du 22 février] et [4 avril 1972] (n° 139). — Discussion [2 mai 1972] (p. 267 à 273).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative aux **Jeux Olympiques d'hiver de Sapporo** (*cf. supra*) [2 mai 1972] (p. 267 à 269 ; 272). — Est entendu lors de la réponse de M. Gabriel Kaspereit, secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat, à sa **question orale n° 1228** (*cf. supra*) [6 juin 1972] (p. 759, 760). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1254** (*cf. supra*) [27 juin 1972] (p. 1249). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Jacques Pelletier et de M. Louis Courroy ayant trait à la **politique sportive du Gouvernement** [24 octobre 1972] (p. 1823, 1824). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1852, 1853). — Discussion des articles. — Art. 1er : *soutient l'amendement de M. Jacques Duclos et celui de M. Fernand Chatelain tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer le membre de phrase : « ..., d'ouvrages de technologie... », par le membre de phrase : « ..., d'un ouvrage prototype mettant en œuvre à l'échelle industrielle une technologie nucléaire... »* (p. 1855) ; retire *son amendement (pour se rallier au sous-amendement de M. Marcel Champeix soutenu par M. Marcel Souquet) tendant, dans le troisième alinéa de cet article, à donner à Electricité de France « la majorité du capital social » des sociétés autorisées à se constituer* (p. 1858) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui confère aux sociétés ainsi créées les mêmes prérogatives qu'à une entreprise nationale* (p. 1860). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème de l'emploi et sur celui des conditions de travail dans les grandes entreprises industrielles françaises (p. 2228, 2229). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Observations ayant porté notamment sur les vertus du sport comme moyen d'éducation, sur les mesures prises concernant l'A. S. S. U. (l'Association sportive scolaire et universitaire) et sur l'aide à apporter aux fédérations et aux associations sportives (p. 2358, 2359). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à déduire les crédits de ce titre de* 7.000.000 *francs* (p. 2366, 2367). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, remplaçant M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1295** (*cf. supra*) [12 décembre 1972] (p. 3021, 3022). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du projet de loi **autorisant la création d'entreprises exerçant sur le sol national une activité d'intérêt européen en matière d'électricité, en conformité avec la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz** [18 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : soutient l'*amendement de M. Jacques Duclos tendant à moduler la rédaction de cet article de manière à bien préciser la continuité du rôle d'E. D. F. dans la construction des prototypes* (p. 3193) ; Art. 1er *bis* B : soutient l'*amendement de M. Jacques Duclos, tendant, au début du troisième alinéa de cet article, à confirmer que c'est E. D. F. qui détient « la majorité du capital »* (ibid.).

SCHMITT (M. ROBERT) [Moselle].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [23 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Question orale :

M. Robert Schmitt expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que la loi de finances pour 1960 en son article 71 a pris des dispositions concernant les pensions, rentes ou allocations viagères dont sont titulaires les nationaux des pays ou territoires ayant appartenu à l'Union française, à la Communauté ou ayant été placés sous le protectorat ou la tutelle de la France. De nombreux décrets d'application ont été pris pour fixer aussi bien les délais d'option que les dates limites prévues pour le calcul du délai de cinq ans de résidence en France qui donne droit aux intéressés à être rétablis dans la situation qui eût été la leur sans les dispositions de la loi précitée. Il lui demande s'il ne lui apparaîtrait pas plus équitable de rétablir la situation des personnes concernées par la loi, en tenant compte de cinq années de résidence habituelle sur le territoire métropolitain, quelle que soit la date de leur retour en France [31 mai 1972] (n° 1236). — Retrait par son auteur [13 juin 1972] (p. 893).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Colin, de M. Emile Durieux et de M. André Dulin, relatives à l'**habilitation des Caisses de Crédit agricole à recevoir des fonds des notaires** [10 octobre 1972] (p. 1711). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de la Coopération. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'aide de la France aux pays du Tiers Monde et sur l'analyse des crédits inscrits au budget pour les différents secteurs de la coopération, tels que, entre autres, le fonctionnement des organismes de recherche scientifique et technique outre-mer, la rémunération des personnels d'assistance technique et l'aide militaire et culturelle à certains pays de l'Afrique francophone (p. 2500 à 2502). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la situation critique des « communes-dortoirs » (p. 2783).

SCHUMANN (M. MAURICE), **ministre des affaires étrangères** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969 et cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. Pierre Giraud ayant trait au **vote de la France à l'O. N. U. sur l'affaire des territoires administrés par Israël** [9 mai 1972] (p. 324). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Répond aux observations de M. Jean Lecanuet sur les points précis suivants : politique d'ouverture à l'Est, position de la France au regard de l'Alliance atlantique, situation au Viet-Nam (p. 2513) ; après son argumentation basée sur deux thèmes essentiels : le fonctionnement des services des affaires étrangères et la politique à suivre à l'égard des pays en voie de développement, répond aux observations présentées par les différents rapporteurs (p. 2515 à 2521) ; répond aux divers orateurs intervenus sur le budget des affaires étrangères (p. 2532 à 2537).

SCHWINT (M. ROBERT) [Doubs].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la condition d'âge pour être électeur aux élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel [1er juin 1972] (n° 234).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser les adolescents âgés de quatorze et quinze ans à exercer de manière exceptionnelle une activité rémunérée [29 juin 1972] (n° 353).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale garantissant aux travailleurs salariés une rémunération mensuelle minimale [7 décembre 1972] (n° 108).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence portant généralisation de la retraite complémentaire au profit des salariés et anciens salariés [19 décembre 1972] (n° 185).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à prolonger l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations d'assurance maladie et aux prestations familiales en faveur des enfants à la recherche d'un emploi à l'issue de leur scolarité obligatoire [20 décembre 1972] (n° 199).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Colin relative aux **fusions et regroupements de communes** [25 avril 1972] (p. 183, 184). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée naitonale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 818, 819). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'article* L. 663-7 *du code de la sécurité sociale par l'alinéa suivant : « Le chef d'entreprise et son conjoint sont obligatoirement affiliés et acquièrent chacun un droit propre. La cotisation de chacun d'eux est fixée en fonction de la moitié de leurs revenus professionnels non salariés, non agricoles. »* (p. 830) ; le rectifie *en remplaçant le terme : « obligatoirement » par les mots : « de manière facultative »* (ibid.) ; le retire (p. 831) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* L. 633-14 A *du code de la sécurité sociale relatif à l'institution d'une « Union des caisses nationales de compensation des organisations autonomes d'assurance vieillesse » des professions intéressées* (p. 834) ; le retire pour se rallier à *celui de M. Michel Chauty* (p. 835) ; *son amendement tendant dans le texte présenté pour l'article* L. 633-17 *du code de la sécurité sociale, à stipuler que les dispositions de l'article « L. 352 » dudit code sont également applicables aux organismes et personnes mentionnées par le présent chapitre* (ibid.) ; Art. 3 *(suite) : son amendement tendant à remplacer les deux derniers alinéas du texte présenté pour l'article* L. 663-3 *du code de la sécurité sociale par des dispositions prévoyant un plus grand effort pour rattraper le décalage existant avec le régime général des salariés* (p. 840 ; 842) ; Art. 10 *ter :* retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la garantie des droits du personnel qui pourrait être privé d'emploi du fait de l'application de la présente loi* (p. 843, 844) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 844). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la condition d'âge pour être électeur aux élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel** [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 911, 912). — Discussion de l'article unique : *son amendement tendant à faire également référence, pour la modification de l'âge requis pour être électeur, « au premier alinéa de l'article* 135 *du livre II du code du travail »* (p. 913) ; Art. additionnel : *son amendement tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel ayant pour objet d'abaisser l'âge d'éligibilité pour être délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise de vingt et un ans accomplis à dix-huit ans accomplis* (p. 914). — Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Charles Durand relative aux **frais de fonctionnement des C. E. G. et des C. E. S.** [20 juin 1972] (p. 1035). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'électorat et à l'éligibilité des étrangers en matière d'élection des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel** [20 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observation sur la nécessité de « savoir lire et écrire le français » pour l'étranger venant s'installer en France comme chef d'entreprise (p. 1068, 1069). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Henriet relative à **l'organisation des premiers soins aux accidentés de la route** [29 juin 1972] (p. 1346, 1347). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à autoriser les adolescents âgés de quatorze et quinze ans à exercer de manière exceptionnelle une activité rémunérée** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1429, 1430). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le nouvel alinéa de l'article* 2 *du livre II du code du travail : « Ces dispositions ne font pas non plus obstacle à ce que les adolescents âgés de plus de quatorze ans effectuent des travaux légers pendant leurs vacances scolaires, à condition que soit assuré aux intéressés un repos effectif d'une durée au moins égale à la moitié de chaque période de congé. Les employeurs sont tenus d'adresser une déclaration préalable à l'inspecteur du travail qui dispose d'un délai de huit jours pour notifier son désaccord éventuel ; il exercera sur le travail de ces adolescents un contrôle particulier. »* et *sous-amendement de M. Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant : 1° après les mots : « ... un repos effectif d'une durée... » à insérer le mot « continue » ; 2° à supprimer* in fine *la phrase commençant par : « il exercera... »* (p. 1431) ; Art. 2 : *amendement de M. Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant à supprimer cet article qui confirme des dispositions figurant déjà dans le code du travail en ce qui concerne notamment l'exercice de certains métiers exposant les jeunes à diverses sortes de dangers* (p. 1432) ; Art. 3 : *son amendement tendant à proposer une rédaction plus complète de cet article qui confie à des décrets le soin de régler les modalités d'application de la présente loi, notamment pour ce qui concerne « les conditions de rémunération » et sous-amendement de M. Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant à supprimer précisément la fixation « des conditions de rémunération »* (ibid.). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Tinant ayant trait aux **charges d'enseignement incombant aux familles en milieu rural** [7 novembre 1972] (p. 1940 à 1942 et 1944) ; au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **situation des maîtres auxiliaires** (p. 1948). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Claude Mont concernant les **fusions et regroupements de communes** [14 novembre 1972] (p. 2050, 2051 et 2054). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation dans l'enseignement du premier degré et du second degré où s'avère nécessaire une rénovation pédagogique et sur les charges supportées par les collectivités locales qui se trouveraient allégées par une augmentation rapide de la nationalisation des établissements d'enseignement (p. 2309 à 2311) ; répond à M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale (p. 2312). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES : I. — SECTION COMMUNE. — II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population, sécurité sociale). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance de moyens en personnel et en matériel du service extérieur du travail et de la main-d'œuvre, sur le régime des retraites, sur le problème des veuves, sur la question des prestations familiales (p. 2414 à 2416). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1972]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'évocation de certains problèmes spécifiques à la Franche-Comté, dans le domaine de la production laitière et du fromage, en ce qui concerne la revision du revenu cadastral, et le régime financier intéressant le domaine forestier (p. 2456, 2457) ; répond à M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural, au sujet du financement des centres régionaux de la propriété forestière (p. 2469). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES (suite) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observation sur le refus de création d'une pharmacie dans la localité de La Pouëze (p. 2575) ; observation sur la création du C. H. U. de Besancon-Châteaufarine (p. 2573). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1972]. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les difficultés rencontrées par les commerçants et artisans, sur l'urgence de prendre des mesures d'assouplissement de leur fiscalité et de favoriser leur protection sociale (p. 2893, 2899). — EDUCATION NATIONALE (*suite et fin*). — Examen des crédits.

— Etat B. — Titre III : reprend l'*amendement de M. Claudius Delorme tendant à réduire le crédit de ce titre de* 100.000 *francs* (p. 2909) ; explication de vote sur ce même titre III (*ibid.*). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **garantissant aux travailleurs** salariés une rémunération mensuelle minimale [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3027 à 3030). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Pierre Schiélé, au premier alinéa de cet article, tendant à calculer également la rémunération mensuelle minimale en fonction du « nombre d'heures moyen fixé dans les accords de mensualisation, lorsqu'il existe des accords collectifs sur le paiement au mois des salaires dans les branches professionnelles »* (p. 3033) ; Art. 3 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, au début du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Pour l'application de la présente loi, ... », par les mots : « Pour l'application du présent article, ... »* (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement tendant, au dernier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... une association pour l'application ... », par les mots : « ... un organisme chargé de l'application ... »* (p. 3034) ; Art. 9 : *son amendement tendant, au paragraphe 2° de cet article, après les mots : « ..., aux travailleurs handicapés ... », à ajouter les mots : « ... aux travailleurs appartenant à des professions dans lesquelles la durée légale du travail hebdomadaire n'a pas encore été fixée ... »* (ibid.) ; le retire (p. 3035) ; Après l'art. 9 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 10 *nouveau ainsi conçu : « Le Gouvernement présentera chaque année, en annexe au projet de loi de finances, un rapport sur l'application de la présente loi, indiquant notamment : le nombre de salariés bénéficiaires de l'allocation complémentaire visée par l'article* 3, *le coût du versement de cette allocation pour l'année écoulée, le nombre de bénéficiaires des allocations publiques de chômage total et des allocations publiques de chômage partiel et les mesures prises en application des dispositions de l'article* 9 *de la présente loi. »* (p. 3035 ; 3036). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3058, 3059). — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet, d'une part, de faire obligation au chef de l'établissement de saisir, au moins une fois l'an, le comité d'entreprise de tous les éléments concernant l'emploi de la main-d'œuvre féminine, d'autre part, d'étendre cette mesure aux entreprises moyennes dans lesquelles le comité d'entreprise devra constituer une commission spéciale chargée de veiller à l'application de la loi* (p. 3062 ; 3063) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de créer un organisme chargé de procéder à l'évaluation des postes de travail dans chacune des branches professionnelles* (p. 3063) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de créer une commission paritaire chargée de régler les litiges en matière d'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale* (ibid.) ; Après l'art. 4 : soutient l'*amendement de M. André Méric et son propre amendement tendant tous les deux à insérer un article additionnel qui permettrait à toute travailleuse, s'estimant lésée dans sa rémunération, de saisir la juridiction compétente d'une action en dommages-intérêts — l'aide judiciaire étant accordée — et de se faire assister normalement par son syndicat* (p. 3064) ; Après l'art. 5 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « 1° Les infractions à la présente loi seront punies de peines contraventionnelles que fixera un décret pris en Conseil d'Etat ; 2° En cas de récidive, des peines correctionnelles pourront être appliquées. »* (p. 3066). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3306 ; 3308). — Son avis sur la motion de M. Etienne Dailly tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles de la proposition de loi (p. 3310). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant généralisation de la retraite complémentaire au profit des salariés et anciens salariés** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3311, 3312). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer les mots : « ... et générale ... », dans le début du second alinéa ainsi rédigé : « Une solidarité interprofessionnelle et générale ... »* (p. 3313) ; le retire (p. 3314) ; observations finales sur le cas des salariés de moins de vingt et un ans et sur les conditions d'attribution de points gratuits (p. 3316). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à prolonger l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations d'assurance maladie et aux prestations familiales en faveur des enfants à la recherche d'un emploi à l'issue de leur scolarité obligatoire** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3317).

SEMPE (M. ABEL) [Gers].

Questions orales avec débat :

M. Abel Sempé expose à *M. le ministre de l'agriculture* que la situation de la viticulture française productrice de vins de consommation courante devient de plus en plus difficile en raison, d'une part, des importations de vin italien et des prix inférieurs au cours fixé par la Communauté économique européenne (C. E. E.) et, d'autre part, d'une consommation décroissante des vins courants. Il avait demandé, en 1971, la distillation de six millions d'hectolitres de vins impropres à la consommation ; or, le Gouvernement a limité cette distillation à laquelle la France pouvait prétendre et a préféré le financement des stocks. Si la récolte de 1972 est moyenne, c'est-à-dire supérieure de 6 à 8 millions d'hectolitres à celle de 1971, la situation sera beaucoup plus grave encore. Il est donc urgent que le recours à la distillation soit à nouveau obtenu de la C. E. E. et que dans le même temps des mesures intercommunautaires soient prises pour s'assurer de la qualité et des prix des vins italiens en même temps que de leur quantité maximale. Il lui demande s'il envisage de telles mesures et, dans le même temps, s'il prévoit que le fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) pourra reprendre son action de financement des stocks des eaux-de-vie à appellation, en vue de consolider les quantités d'alcools nobles demandés par les pays européens non membres de la C. E. E. [5 avril 1972] (n° 149). — Discussion [23 mai 1972] (p. 443 à 451).

M. Abel Sempé demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelles mesures il envisage pour indemniser les viticulteurs et exploitants, victimes des tornades et orages de grêle qui viennent de s'abattre sur une large partie du département du Gers, déjà lourdement sinistré en 1970 et 1971. Il lui demande : 1° si des fonds spéciaux ne peuvent être prélevés sur les disponibilités considérables du fonds national de garantie contre les calamités agricoles, pour secourir plus spécialement ceux qui ont déjà été victimes, en 1971 ou 1970, de la destruction de plus de 40 p. 100 de leur récolte ; 2° si la promesse d'aménagement de la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964 sera tenue à partir de 1972 ; 3° par ailleurs, si le crédit agricole sera en mesure d'accorder des ajournements et décalages d'annuités au bénéfice des plus grands sinistrés, et s'il pourra sans délai accorder des prêts, conformément aux articles 675-2 et 676 du code rural ; 4° si la section viticole de solidarité recevra les dotations exceptionnelles, pour 1972 et 1973, lui permettant la prise en charge de deux à trois annuités, au bénéfice des viticulteurs ayant perdu plus de 25 p. 100 de leur récolte ; 5° enfin s'il envisage d'envoyer des inspecteurs généraux qui seront spécialement chargés d'étudier sur place les pertes de recettes subies depuis trois années, dans les zones sinistrées, ainsi que toutes les mesures spéciales qui pourraient justifier d'une légitime solidarité nationale [21 août 1972. — *J. O.* du 5 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 6). — Discussion [17 octobre 1972] (p. 1775 à 1777).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa **question orale n° 149** (*cf. supra*) et sur celle de M. Jean Péridier relatives à la **situation de la viticulture** [23 mai 1972] (p. 445, 446). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 6 (*cf supra*) relative à l'**indemnisation des viticulteurs sinistrés dans le département du Gers** [17 octobre 1972] (p. 1775, 1776 ; 1777).

SIBOR (M. HENRI) [Pyrénées-Atlantiques].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la situation préoccupante des retraités militaires et sur le problème de l'intégration des ouvriers de la défense nationale (p. 2675, 2676). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la création de zones protégées pour la production de semences ou plants** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3072).

SIRGUE (M. ALBERT) [Aveyron].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion générale (p. 821, 822).

SOLDANI (M. EDOUARD) [Var].

SORDEL (M. MICHEL) [Côte-d'Or].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, étendant le contrôle des produits antiparasitaires [26 octobre 1972] (n° 42).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la création de zones protégées pour la production de semences ou plants [6 décembre 1972] (n° 100).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, étendant le champ d'application de la loi validée et modifiée du 2 novembre 1943 relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole [6 décembre 1972] (n° 102).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant le contrôle des produits antiparasitaires** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1911, 1912). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 2 de la loi du 2 novembre 1943, à supprimer, à la fin du deuxième alinéa, les mots « ... par arrêté ministériel... »* (p. 1915) ; *son amendement de forme au troisième alinéa du même article 2* (ibid.) ; *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 3 de la loi du 2 novembre 1943, à rédiger comme suit la seconde phrase du premier alinéa : « Cet examen* [des produits définis à l'article 1er] *peut comporter en particulier des essais physiques, chimiques ou biologiques dans les laboratoires et services dépendant du ministère du développement industriel et scientifique ou du ministère de l'agriculture et du développement rural. »* (p. 1916) ; *son amendement de forme au deuxième alinéa du même article 3* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter le texte présenté pour ce même article 3 par un troisième alinéa ainsi rédigé : « Cette homologation peut être retirée si, à l'usage, le produit présente un danger pour la santé publique, les utilisateurs et les cultures. »* (ibid.) ; répond à M. Victor Golvan (*ibid.*) ; *son amendement tendant à compléter le premier alinéa du texte présenté pour l'article 6 de la loi du 2 novembre 1943 par les dispositions suivantes : « L'autorisation provisoire sera annulée d'office si l'homologation n'intervient pas dans un délai maximum de deux ans. »* (ibid.) ; se rallie à *l'amendement de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural, qui complète son propre amendement par la phrase suivante : « Toutefois, cette autorisation provisoire de vente pourra être reconduite pour des motifs jugés valables par des instances compétentes. »* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour le même article 6 : « Ces autorisations provisoires sont consignées sur un registre spécial tenu au ministère de l'agriculture et du développement rural. »* (p. 1917) ; *son amendement tendant, dans le texte présenté pour le premier alinéa de l'article 7 de la loi du 2 novembre 1943, à mettre au pluriel les mots : « ..., la dose et le mode d'emploi... »* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du premier alinéa du texte présenté pour le même article 7 : « Ils* [les emballages ou étiquettes] *doivent mentionner également les précautions à prendre par les utilisateurs, et notamment les contre-indications énoncées au registre d'homologation. »* (ibid.) ; se rallie à la rédaction proposée par *l'amendement de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Mézard tendant à compléter cette même phrase du premier alinéa du même article 7 par une disposition stipulant que les emballages ou étiquettes devront également « porter une image frappante et compréhensible par les jeunes enfants »* (ibid.) ; *son amendements tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du même article 7 : « Les produits définis à l'article 1er renfermant des toxiques classés aux tableaux annexés au décret n° 56-1197 du 26 novembre 1956 relatif au code de la santé publique demeurent également soumis aux règles fixées par ce dernier décret. »* (p. 1917, 1918) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du texte présenté pour le même article 7 : « Les dispositions qui figurent au premier alinéa du présent article sont également applicables à l'importation des produits visés à l'article 1er bis* (p. 1918) ; INTITULÉ : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi :* « **Projet de loi étendant le champ d'application de la loi validée et modifiée du 2 novembre 1943 relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole.** » (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « L'article 9-II-1 de la loi n° 70-1199 du 21 décembre 1970 est complété par le nouvel alinéa suivant : « Peuvent être considérés comme des immobilisations amortissables les animaux de trait ou de reproduction. Cette décision du contribuable est indépendante du choix qu'il exerce en ce qui concerne l'application de la T. V. A. aux opérations portant sur les mêmes animaux. »* (p. 2168). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'aide que le Gouvernement envisage d'apporter à la modernisation des exploitations agricoles et aux jeunes agriculteurs (p. 2463, 2464). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à réduire le crédit de 15.000.000 francs* (p. 2480) ; le retire (p. 2481). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **relatif à la création de zones protégées pour la production de semences ou plants** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3071, 3072). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi étendant le champ d'application de la loi validée et modifiée du 2 novembre 1943 relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3075).

SOUDANT (M. ROBERT) [Marne].

SOUFFLET (M. JACQUES) [Yvelines].

Vice-Président du Sénat [élu le 5 octobre 1971].

Préside, en cette qualité, la séance du 4 mai 1972 ; la séance du 31 mai 1972 ; la séance du 2 juin 1972 ; la séance du 6 juin 1972 ; la séance du 7 juin 1972 ; la séance du 13 juin 1972 ; la séance du 27 juin 1972 ; la séance du 29 juin 1972 ; la séance du 30 juin 1972 ; la séance du 17 octobre 1972 ; la séance du 24 octobre 1972 ; la séance du 7 novembre 1972 ; la séance du 14 novembre 1972 ; la séance du 15 novembre 1972 ; la séance du 22 novembre 1972. — Souhaite la bienvenue à une délégation parlementaire de la République de Colombie [22 novembre 1972] (p. 2196). — Préside la séance du 27 novembre 1972 ; la séance du 1er décembre 1972 ; la séance du 4 décembre 1972 ; la séance du 8 décembre 1972 ; la séance du 12 décembre 1972 ; la séance du 18 décembre 1972 ; la séance du 19 décembre 1972.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de ce territoire [15 décembre 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un médiateur [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant les dispositions du code de l'aviation civile relatives à la compétence des tribunaux français pour connaître des actes accomplis à bord des aéronefs ou à l'encontre de ceux-ci [18 mai 1972] (n° 209).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi complétant l'article 462 du code pénal [18 mai 1972] (n° 210).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la compétence territoriale du ministère public et des juridictions répressives sur certains aérodromes [8 décembre 1972] (n° 110).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la police des aérodromes, modifiant et complétant le code de l'aviation civile, première partie législative [8 décembre 1972] (n° 118).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement ou d'administration générale, à la discussion : 1° du **projet de loi modifiant les dispositions du code de l'aviation civile relatives à la compétence des tribunaux français pour connaître des actes accomplis à bord des aéronefs ou à l'encontre de ceux-ci** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 510) ; 2° du **projet de loi complétant l'article 462 du code pénal.** — Discussion générale (p. 511, 512). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, à la discussion **du projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la police des aérodromes, modifiant et complétant le code de l'aviation civile, première partie (législative)** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3076, 3077). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour l'article* L. 213-2 *du code de l'aviation civile :* « Art. L. 213-2. — *La police des aérodromes et des installations aéronautiques, tels qu'ils sont définis à l'article précédent, est assurée...* » (p. 3077, 3078) ; Art. 2 : observations sur la teneur de l'article ayant pour objet d'abroger les dispositions de l'article L. 280-5 du code de l'aviation civile et de le remplacer par des mesures plus sévères (p. 3079) ; observations sur le texte présenté pour l'article L. 282-6 du code de l'aviation civile (p. 3080) ; *son amendement tendant à supprimer, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article* L. 282-8 *du code de l'aviation civile* (régularisation de la « fouille » sur les aéroports) *la référence aux articles* 20 *et* 21 *du code de procédure pénale* (ibid.) ; *son amendement tendant à ajouter, après le mot « encombre », le membre de phrase : « pour quelque cause que ce soit », au début du texte présenté pour l'article* L. 282-9 *du code de l'aviation civile ainsi rédigé : « L'enlèvement d'un aéronef qui encombre une piste, ... »* (p. 3081) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du second alinéa du texte présenté pour l'article* L. 282-10 *du code de l'aviation civile qui concerne le cas du propriétaire ou de l'utilisateur d'un véhicule ou d'un objet constituant un obstacle qui ne fait pas diligence pour procéder aux opérations d'enlèvement* (ibid) ; Art. 4 : observations sur la teneur de l'article (p. 3081, 3082) ; Art. 5 : observations sur la teneur de l'article (p. 3082). — Prend part, en tant que rapporteur de la même commission des lois, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la compétence territoriale du ministère public et des juridictions répressives sur certains aérodromes** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (*ibid.*)

SOUQUET (M. MARCEL) [Aude].

Est nommé membre du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés [27 avril 1972].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclarations d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme [28 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant le titre Ier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales [28 juin 1972].

Est nommé membre du Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux publications, imprimés et objets vendus dans un but philanthropique [27 mars 1972. — *J. O.* Lois et décrets des 27 et 28 mars 1972. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971] et [4 avril 1972] (n° 160).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative aux publications, imprimés et objets vendus dans un but philanthropique [29 juin 1972] (n° 354).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi relatif au code du travail [14 décembre 1972] (n° 140).

Questions orales :

M. Marcel Souquet demande à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre* si, dans la préparation du budget pour 1973 il a l'intention de faire bénéficier les internés résistants et les internés politiques de la présomption d'origine sans condition de délai pour les infirmités (maladies ou blessures) rattachables aux conditions générales de l'arrestation et de l'internement. Il lui demande que les modalités de calcul et de liquidation des pensions d'invalidité soient identiques à celles des déportés, attire son attention sur les quelques milliers de survivants qui demandent l'adaptation, aux conditions spécifiques de l'époque considérée, des exigences requises pour jouir du droit à réparation et peuvent et doivent être assimilés aux anciens combattants et victimes de guerre [21 juin 1972] (n° 1257). — Réponse [10 octobre 1972] (p. 1721, 1722).

M. Marcel Souquet demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique :* 1° s'il est exact que la fermeture de l'usine d'uranium de Malvezy-Comureix (Aude) serait envisagée ; 2° s'il mesure les conséquences graves qui pourraient résulter soit de cette fermeture, soit de la fermeture partielle des ateliers de transformation, notamment dans le domaine de la main-d'œuvre présentement utilisée ; 3° enfin, quelles mesures il compte prendre, dans le cas du maintien de l'activité de cette entreprise, pour faire face à la situation actuelle et régler le problème de la rémunération du personnel en grève depuis cinq semaines [7 novembre 1972] (n° 1296).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant pour objet une **réforme du système fiscal** [25 avril 1972] (p. 172). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **relative aux publications, imprimés et objets vendus dans un but philanthropique** [18 mai 1972]. — Discussion générale (p. 415, 416). — Discussion des articles. — Art. 2 : *ses trois amendements relatifs à la marque distinctive* (visée à l'article 1er) *tendant :* 1° *après le mot : « délivrée », à ajouter les mots : « sur demande » ;* 2° *à remplacer les mots : « qui ne peut excéder trois ans », par les mots suivants : « qui, pour la première fois, ne peut excéder deux ans » ;* 3° *après les mots : « ministre de la santé publique », à rédiger comme suit la fin de cet article : « après avis de la commission prévue à l'article* 4 » ; *sous-amendement de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation tendant à maintenir la durée de la délivrance à « trois ans » ; son amendement tendant à compléter cet article* 2 *par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Cette marque distinctive peut être à nouveau délivrée, pour une durée renouvelable n'excédant pas trois ans, par le ministre chargé de la santé publique, après avis de ladite commission qui vérifie notamment la mesure dans laquelle les fonds procurés par la vente de ces publications, imprimés ou objets, sont effectivement utilisés dans le but déclaré. »* (p. 417, 418) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « La personne physique ou le responsable qualifié de la personne morale qui édite... »* (p. 419) ; *ses deux amendements tendant à mettre au pluriel les mots : « toute pièce comptable » et « toute justification »* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Le défaut de présentation de ces pièces et justifications entraînera, après une mise en demeure restée sans effet, le retrait de la marque distinctive. »* (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement tendant à proroger une nouvelle rédaction de cet article dans le but d'harmoniser les dispositions pénales applicables aux infractions portant sur des objets porteurs du label* (art. 36 de la loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957) *et sur des publications, imprimés ou objets revêtus de la marque distinctive* (p. 419, 420) ; Art. 7 : *son amendement tendant à maintenir, pour le* 3° *du texte modificatif proposé pour l'article* 36 *de la loi n°* 57-1223 *du* 23 *novem-*

bre 1957 *sur le reclassement des handicapés physiques, la législation en vigueur qui punit, à l'exception des représentants titulaires de la carte d'identité professionnelle, ceux qui auront accordé ou perçu une commission à l'occasion de la vente au détail et à domicile d'un objet porteur du label* (p. 420). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion générale (p. 861 à 863 ; 864). — Discussion des articles. — Art. 2 : reprend *l'amendement de M. Jacques Braconnier tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui stipule que les mêmes taxes (d'entraide et additionnelle) frapperont les coopératives diverses* (p. 870) ; Art. 4 : observations sur la teneur de l'article (p. 872) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 882). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi relative aux publications, imprimés et objets vendus dans un but philanthropique** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1425). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre, à sa **question orale n° 1257** (*cf. supra*) [10 octobre 1972] (p. 1721, 1722). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : soutient *le sous-amendement de M. Marcel Champeix, à l'amendement de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, tendant à donner à Electricité de France « plus de la moitié du capital social » des sociétés dont la constitution a été autorisée* (p. 1853) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1863). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la situation de l'usine de fabrication d'uranium enrichi de Malvézy-Comurex, à Narbonne (p. 2229, 2230). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la mise à parité des pensions des déportés politiques avec celles des déportés résistants et, d'une façon générale, sur tout le contentieux du budget qui n'obtient pas les crédits nécessaires pour le régler au mieux des intérêts de ses ressortissants (p. 2324, 2325). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la prévention sanitaire, sur la distribution des soins, sur le délicat problème des handicapés, sur l'organisation et le fonctionnement des services et organismes de la transfusion sanguine ou, parallèlement, aux donneurs bénévoles, paraît se développer un système de dons du sang rétribués (p. 2578, 2579 ; 2590) ; explication de vote sur l'ensemble du budget (p. 2595). — Intervient dans la discussion du *projet de loi,* adopté par l'Assemblée nationale, *garantissant aux travailleurs salariés une rémunération mensuelle minimale* [12 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 9 : observations sur la teneur de l'article (p. 3034). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3115). — Sa motion tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 3117). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au code du travail** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3250).

T

TAILHADES (M. EDGAR) [Gard].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1226 à 1228). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le malaise qui règne dans les différents secteurs de l'éducation nationale et sur son souci de voir sauvegarder la notion de service public (p. 2306, 2307). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES (*suite*) : III. — SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations sur le problème de l'avenir hospitalier de Nîmes et son destin universitaire (p. 2586, 2587). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (*suite et fin*). — Après l'art. 50 (*suite*) : retire *l'amendement de M. Charles Alliès (soutenu par M. Emile Durieux) relatif à la patente appliquée aux coopératives agricoles* (p. 2996) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1973 (p. 3003, 3004).

TAITTINGER (M. JEAN), **secrétaire d'Etat au budget** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971 et cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 6 juillet 1972).

Répond à la question orale de M. Michel Kauffmann relative au mode d'utilisation de la **vignette automobile** [4 avril 1972] (p. 115). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant pour objet une **réforme du système fiscal** [25 avril 1972] (p. 170 à 173). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Georges Lombard et de M. Roger Gaudon relatives à la **situation des commerçants et artisans** [2 mai 1972] (p. 278 à 280). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Etienne Dailly **tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés** [23 mai 1972]. — Discussion des articles. — Art. 5 : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article (p. 464) ; Art. 6 : répond à M. Etienne Dailly sur l'objet de cet article et à M. Léon Jozeau-Marigné (p. 465) ; Art. 5 (*suite*) : oppose à nouveau l'article 40 de la Constitution (p. 466) ; répond à M. Yvon Coudé du Foresto (*ibid.*) ; Art. 7 : répond à M. Etienne Dailly sur l'objet de cet article (p. 467). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [23 mai 1972]. — Discussion générale (p. 468). — Discussion des articles. — Art. 3 : répond à M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 469) ; Art. 4 : *son sous-amendement d'ordre rédactionnel à l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif à l'assujettissement à la T. V. A. des sections locales d'une association nationale* (p. 470) ; Art. 13 : répond aux observations de M. Yvon Coudé du Foresto sur l'objet de cet article (p. 473) ; Art. 13 *bis : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer cet article qui valide des nominations et des promotions dans les différents grades du corps des attachés d'administration centrale au titre des années* 1963, 1964 *et* 1965 (ibid.) ; répond à M. Jean Bardol (p. 474) ; Art. 17 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer cet article qui a pour objet de donner une définition du terrain à bâtir situé dans un périmètre déterminé* (p. 474, 475 ; 476, 477) ; Après l'article 18 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel* 18 *bis* nouveau *qui vise à assujettir les terrains de camping à la contribution foncière des propriétés bâties* (p. 478) ; Art. 21 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas, en matière pénale, aux infractions constatées avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi. »* (p. 479) ; Article additionnel : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à ajouter* in fine *un article qui a pour objectif : 1° d'élargir les compétences de la commission de vérification des comptes « aux entreprises contrôlées directement ou indirectement par des capitaux d'origine publique » ; 2° de permettre à cette commission de « procéder aux vérifications qui lui sont demandées par les commissions des finances du Parlement » et son sous-amendement tendant : 1° à préciser « les sociétés ou entreprises dans lesquelles l'Etat, des collectivités publiques ou des établissements publics détiennent la majorité ; 2° à refuser aux commissions des finances la saisine de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques sans avoir recours à un arrêté préalable du ministère des finances* (p. 483) ; Article additionnel : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à ajouter* in fine *un article qui fixe* (au 30 juin de chaque année) *la date limite de dépôt du rapport d'ensemble établi par chaque contrôleur financier sur l'exécution du budget du département ministériel dont il assume le contrôle* (p. 484) ; modification de *l'amendement pour reporter* au 2 octobre *la date de dépôt de ce rapport* (ibid.). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 14 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une rédaction différente pour le paragraphe I de cet article qui mentionne des ressources dont peut bénéficier la région au lieu et place de l'Etat* (p. 661) ; *amendement de M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de cet article*

qui énumère les différentes taxes que le conseil régional a la faculté d'instituer pour son fonctionnement (p. 661, 662 ; 663, 664) ; répond à M. René Monory (p. 665) ; Art. 16 : observations sur la teneur de l'article (p. 665, 666) ; répond à M. Léon Jozeau-Marigné (p. 666) ; observations (p. 667, 668) ; *amendement de M. Joseph Raybaud tendant, à la fin du deuxième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ...afférentes* [les subventions de l'Etat] *aux investissements réalisés par la région ; »* (p. 668) ; *amendement de M. Marcel Martin, soutenu par M. Michel Dassas tendant à rédiger ce même deuxième alinéa de telle sorte que les subventions de l'Etat ne soient ni réduites, ni supprimées* (p. 669) ; observations sur le sixième alinéa (p. 669, 670) ; *amendement de M. Joseph Raybaud tendant, à la fin de cet article, à supprimer les mots : « ...et les recettes pour services rendus. »* (p. 670) ; Art. additionnel : *amendement de M. Henri Caillavet tendant, après l'article* 16, *à insérer un nouvel article ainsi conçu : « Il est créé, afin d'éviter des disparités entre les régions, un fonds national de péréquation. »* (p. 671) ; répond à M. Jean Filippi et à M. Etienne Dailly (p. 672). — Répond à la question orale de M. Jean Cauchon relative à la **situation des rentiers viagers** [13 juin 1972] (p. 892) ; à la question orale de M. Bernard Talon concernant la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (p. 893). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant règlement définitif du budget de 1970** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1084, 1085). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [21 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1143, 1144). — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. André Armengaud tendant à compléter* in fine *le deuxième alinéa du paragraphe III-A de cet article par les dispositions suivantes : « ...à moins qu'il ne s'agisse de ceux* [droits de propriété industrielle] *relatifs aux interventions pour la mise en œuvre desquelles elles* [les sociétés financières d'innovation] *auront été créées ou dont elles auraient assuré le financement. »* (p. 1146 ; 1147) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa du paragraphe IV du même article : « Lorsque l'assiette du droit d'enregistrement n'excède pas* 30.000 *francs, le calcul de ce droit s'effectue après un abattement de* 10.000 *francs. »* (p. 1147) ; *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant, avant le dernier alinéa de ce même paragraphe IV, à insérer un nouvel alinéa relatif à l'exonération du droit d'enregistrement sur les cessions des commerces appelés à disparaître* (ibid.) ; Art. 7 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à compléter la première phrase du paragraphe I de cet article par une disposition visant à interdire le recouvrement des amendes par prélèvement sur les traitements, les salaires, les pensions et les retraites* (p. 1148) ; Art. 27 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article par une modification de l'article* 12 *de la loi n° 67-483 du* 22 *juin* 1967 *relative à la Cour des Comptes, dans le sens d'une amélioration du contrôle, par le Parlement, des entreprises nationalisées* (p. 1149, 1150 ; 1151). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1443). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Marcilhacy ayant trait au **scandale de la Villette** [30 juin 1972] (p. 1449). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [30 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 27 : *son amendement tendant à compléter cet article par une disposition stipulant que les sociétés, sur lesquelles s'exerce le contrôle parlementaire, sont aussi celles « qui sont soumises au contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques »* (p. 1450, 1451). — **Nouvelle lecture** [1er juillet 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur la rédaction de cet article (p. 1474) ; Art. 27 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer, à la fin de cet article, le membre de phrase suivant : « ... et qui sont soumises au contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques. »* (p. 1475). — Répond à la question orale de M. Emile Durieux ayant trait à la **garantie de l'épargne populaire contre la hausse des prix** [3 octobre 1972] (p. 1659, 1660) ; à la question orale de M. Jean Cluzel ayant trait aux **retenues pour faits de grève sur le traitement des fonctionnaires** (p. 1661). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'imposition des revenus non salariaux intégralement déclarés par des tiers** [12 octobre 1972]. — Discussion générale (p. 1746, 1747). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Yves Durand tendant à modifier la rédaction du début du premier alinéa du paragraphe I de cet article de manière à assimiler aux agents d'assurance les mandataires de compagnies d'assurance visés par l'article* 31, *paragraphe* 4°, *du décret-loi du* 14 *juin* 1938 (p. 1747) ; *amendement de M. Robert Laucournet au dernier alinéa du même paragraphe, tendant à porter de* 10 *à* 25 p. 100 *des commissions d'agence le pourcentage des commissions de courtage et des rémunérations accessoires* (p. 1748). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur la Banque de France** [2 novembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « un compte courant », par les mots : « le compte courant »* (p. 1906) ; Art. 27 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer cet article qui permet à la Banque de France, par dérogation aux dispositions de l'article* 76 *du code de commerce, de faire des opérations de Bourse sans passer par le canal d'un agent de change* (p. 1907) ; Art. 31 *bis* nouveau : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant, après l'article* 31, *à insérer un article additionnel visant à préciser le rôle joué par la Banque de France auprès des succursales de province* (p. 1908). — Répond à la question orale de M. Michel Kauffmann concernant le **délai de paiement des indemnités d'expropriation** [14 novembre 1972] (p.2032, 2033). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Jager relative à la **protection des consommateurs** [14 novembre 1972] (p. 2036, 2037). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteurs** [14 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2038). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. André Mignot tendant à remplacer la deuxième phrase du deuxième alinéa du texte proposé pour compléter l'article* 1er *de la loi n° 58-208 du* 27 *février* 1958, *par un alinéa ainsi rédigé : « Dans ce cas, l'assureur n'est tenu de couvrir que les dommages dont peuvent être victimes les ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne, du Saint-Siège, de la principauté de Monaco et de la République de Saint-Marin, dans les conditions prévues par la législation nationale sur l'obligation d'assurance en vigueur dans l'Etat où le véhicule a son stationnement habituel. » et son sous-amendement tendant, à la fin de l'amendement ci-dessus, après les mots : « ... dans l'Etat où le véhicule... », à insérer les mots : « qui a causé l'accident »* (ibid.) ; Art. 2 : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article* 8 *bis de la loi du* 27 *février* 1958, *après les mots : « ... véhicules ayant leur stationnement habituel... », à ajouter les mots suivants : « au sens de l'article* 1er *de la présente loi »* (p. 2039) ; Art. 3 : *amendement de M. André Mignot tendant à compléter le quatrième alinéa du texte présenté pour l'article* 15-2 *de la loi n° 51-1508 du* 31 *décembre* 1951 *modifiée, par les mots suivants : « ..., de la cité du Vatican, de la principauté de Monaco et de la République de Saint-Marin, » et son sous-amendement tendant à substituer les mots : « du Saint-Siège » aux mots : « de la cité du Vatican »* (p. 2040) ; *amendement de M. André Mignot tendant à rédiger comme suit le cinquième alinéa du texte présenté pour l'article* 15-2 *de la loi du* 31 *décembre* 1951 : *« L'indemnisation des victimes est dans ce cas effectuée dans les conditions prévues par la législation nationale sur l'obligation d'assurance en vigueur dans l'Etat où le véhicule a son stationnement habituel. » et son sous-amendement tendant, après les mots : « ...dans l'Etat où le véhicule... », à ajouter les mots : « qui a causé l'accident »* (ibid.). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant trait aux **subventions aux départements pour l'entretien des routes mises à leur charge** [14 novembre 1972] (p. 2044, 2045). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant aménagement du monopole des allumettes** [14 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2047). — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouveau paragraphe ainsi conçu : « IV. — A l'article* 1698, *premier alinéa, du code général des impôts, les termes : « la valeur des allumettes livrées par les manufactures » sont remplacés par les mots : « le droit de fabrication des allumettes. »* (p. 2048) ; Art. 6 : *son amendement de coordination tendant à supprimer, de la liste des dispositions abrogées, la mention : « ..., 1698, premier alinéa... »* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2120 à 2124 ; 2149 à 2152). — **Suite de la discussion** [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 1er : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Louis Talamoni, tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet une réforme du système fiscal* (p. 2164, 2165) ; Art. 2 : *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à compléter cet article par deux nouveaux paragraphes, l'un relatif au nombre de parts à prendre en considération en ce qui concerne les femmes célibataires, les divorcées ou les veufs, l'autre visant à ne pas considérer les dirigeants d'entreprises comme des salariés* (p. 2166) ; Après l'art. 2 : demande l'application de l'article 42 de la loi organique

à l'amendement de M. Henri Tournan tendant à insérer un article additionnel ayant pour but d'aménager les taux de la taxe sur la valeur ajoutée par la création d'une taxe statistique sur la fortune. » (p. 2167) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Michel Sordel tendant à insérer un article additionnel visant à modifier le taux de la taxe sur la valeur ajoutée agricole pour ce qui concerne les mouvements d'animaux de trait ou de reproduction* (p. 2168) ; Art. 2 *ter* : demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Fernand Lefort tendant à étendre aux pensionnés et retraités l'exonération de l'impôt sur le revenu accordée aux salariés dont le revenu n'excède pas* 9.500 francs (ibid.) ; Après l'art. 2 *quater* : *amendement de M. Paul Driant, soutenu par M. Max Monichon, tendant à insérer un article additionnel qui permettrait au Gouvernement de faire bénéficier les exploitants agricoles d'un abattement profitable à leurs investissements* (p. 2169) ; oppose l'article 42 de la loi organique à cet amendement (p. 2170) ; Art. 2 *sexies* : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du second alinéa du paragraphe I et du début du paragraphe III de cet article qui a trait à la liste des cultures spéciales donnant lieu à l'établissement d'une tarification particulière* (ibid.) ; Après l'art. 2 *sexies* : demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Jean Bardol tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet un allégement de l'imposition sur le revenu des personnes physiques, notamment en faisant passer la déduction pour frais professionnels de 10 à 15 p. 100 et la déduction forfaitaire de 20 à 30 p. 100* (p. 2171) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Octave Bajeux tendant à insérer un article additionnel visant à prévoir, pendant une période transitoire, une extension à toutes les exploitations d'élevage de la réduction de 30 p. 100 sur les recettes, au sens de l'article 9 de la loi n° 70-1199 du 21 décembre 1970* (p. 2172) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. François Schleiter, soutenu par M. Max Monichon, tendant à insérer un article additionnel visant à compléter l'article 6, paragraphe I, de la loi de finances pour 1971, en ce qui concerne les recettes déclarées par des tiers* (ibid.) ; Après l'art. 3 : *amendement de M. Henri Tournan tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de modifier le régime des droits de mutation à titre gratuit et en particulier des droits de succession* (p. 2173, 2174) ; Art. 3 *bis* : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à porter de 60 p. 100 à 65 p. 100 le montant de l'acompte provisionnel prévu au premier alinéa de cet article* (p. 2175) ; répond à M. Etienne Dailly (p. 2176) ; Art. 2 (*suite*) et 2 *bis* : *amendement de M. Henri Tournan* (article 2) *tendant à une amélioration des conditions d'imposition des retraités âgés et à la suppression de l'avoir fiscal et amendement de M. Fernand Lefort* (article 2 *bis*) *ayant le même objet et pour lequel* il demande l'application de l'article 40 de la Constitution (p. 2178) ; oppose l'article 40 de la Constitution aux *amendements de M. Yvon Coudé du Foresto et de M. Jacques Piot tendant à porter de 500 francs à respectivement 800 francs et 600 francs le montant de la déduction que pourront opérer les contribuables de plus de soixante-cinq ans, dans la mesure où leur revenu net global est inférieur à 12.000 francs* (p. 2179) ; Après l'art. 3 *bis* : demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Jean Bardol, tendant à insérer un article additionnel qui permettrait de dégrever d'office de la contribution mobilière, afférente à l'habitation principale, les pensionnés et retraités de plus de soixante-cinq ans, dans la mesure où ils ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu* (p. 2180, 2181) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à insérer un article additionnel qui permettrait d'accorder aux praticiens et auxiliaires médicaux le régime fiscal des contribuables dont les revenus non salariaux sont déclarés par des tiers* (p. 2181) ; oppose l'article 40 de la Constitution à *cet amendement* (p. 2182) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à insérer un autre article additionnel visant à relever de 175.000 francs à 250.000 francs la limite à partir de laquelle les membres des professions libérales sont obligatoirement soumis au régime de la déclaration contrôlée* (ibid.) ; oppose l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à insérer un autre article additionnel relatif au problème de la déductibilité des cotisations des membres des professions libérales* (ibid.) ; demande l'application de l'article 42 de la loi organique à *l'amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Lucien Grand, tendant à insérer un article additionnel visant à appliquer aux médecins conventionnés les dispositions de l'article 5 de la loi de finances pour 1972 relatif aux revenus déclarés intégralement par des tiers* (p. 2183) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Fernand Lefort, tendant à insérer un article additionnel qui permettrait de rembourser aux collectivités locales les sommes que perçoit l'Etat au titre de la T.V.A. sur tous les travaux et fournitures qu'elles payent* (p. 2184) ; Art. 4 : *amendement de M. Louis Jung tendant à ajouter* in fine *un alinéa stipulant que le produit de la majoration de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers est affecté pour moitié au Fonds spécial d'investissement routier, pour lequel* il oppose l'article 18 de la loi organique sur les lois de finances (p. 2185) ; Art. 6 : demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Yves Durand tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa souhaitant l'application du « prorata temporis » pour les contrats d'assurance contre l'incendie, intéressant les collectivités locales, renouvelés en décembre* 1972 (p. 2186) ; Art. 7 : répond aux observations de M. André Armengaud (*ibid.*) ; Après l'art. 7, *amendement de M. Jean Colin tendant à insérer un article additionnel qui permettrait d'étendre l'exonération de l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée à toutes les associations autres que celles qui présentent un caractère social ou philantropique* (p. 2187) ; Art. 8 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à proposer une rédaction modulée du deuxième alinéa du paragraphe VI de cet article* [procédure de la saisie-arrêt sur la rémunération mensuelle versée à un compte courant] *et son sous-amendement tendant à compléter le texte de l'amendement ci-dessus, par un alinéa ainsi rédigé : « Un décret fixera les conditions d'application du présent paragraphe. »* (ibid.) ; Art. 9 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa qui dispose que les émoluments des salariés de sociétés seront confrontés, au titre de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les salaires, au total des rémunérations de chaque dirigeant au sein du groupe de sociétés* (p. 2188) ; Art. 10 : répond à l'observation de M. André Armengaud (p. 2189) ; Après l'art. 13 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de majorer la patente pour les sociétés exploitant plus de cinq établissements de vente et pour les magasins à grande surface* (p. 2189, 2190) ; *amendement de M. René Tinant tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de supprimer des dispositions qui limitent l'indemnisation des agriculteurs à raison des dégâts causés aux cultures par le grand gibier et, en contrepartie, de prévoir une majoration du prix des permis de chasse généraux* (p. 2192) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel ayant pour but d'aménager le taux de la taxe sur la valeur ajoutée perçue sur les agences de voyage* (p. 2192) ; Art. 14 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, soutenu par M. Jacques Descours Desacres, tendant à exclure des ressources affectées la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures* (p. 2193, 2194) ; Art. 18 : répond aux observations de M. Jean Cauchon (p. 2196) ; Art. 15 (*suite*) : répond à M. Fernand Chatelain (p. 2197). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES : I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Répond aux observations des divers orateurs intervenus sur les questions suivantes : rémunérations dans la fonction publique, problème des pensions et retraites, indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer (p. 2636, 2637). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : répond aux observations de M. Maurice Carrier (p. 2637). — II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'effort entrepris par le Gouvernement pour améliorer le rendement de l'administration des finances qui se doit d'être avant tout un service de l'Etat pour le service public, effort caractérisé par deux grands objectifs : la modernisation des structures, des méthodes et la simplification des procédures (p. 2639 à 2641) ; répond à M. Paul Pauly (p. 2641). — MONNAIES ET MÉDAILLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le programme de fabrication des monnaies métropolitaines et sur les conditions dans lesquelles va démarrer la nouvelle usine monétaire de Pessac (p. 2763). — IMPRIMERIE NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les efforts entrepris pour maintenir le potentiel industriel des installations parisiennes et pour réaliser l'usine de Douai dans le cadre de l'aménagement du territoire (p. 2764, 2765). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'effort du Gouvernement dans les investissements, sur la critique du Sénat en ce qui concerne le Fonds de soutien aux hydrocarbures et les mesures touchant les personnels pour lesquels il sera fait le nécessaire pour une meilleure information du Parlement (p. 2936). — Discussion des articles. — Art. 32 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres* (au nom de la commission des finances) *tendant à supprimer les crédits du Fonds de soutien aux hydrocarbures* (p. 2937) ; *amendement de M. Auguste Billiemaz, soutenu par M. René Touzet, tendant à réduire le montant des dépenses en capital civiles* pour attirer l'attention du Gouvernement sur le problème du transfert des route nationales secondaires à la voirie départementale (*ibid.*) ; Art. 33 : *amendement de M. Jacques Descours*

Desacres (au nom de la commission des finances) *tendant, au paragraphe III de cet article, à remplacer les mots :* « ... 1.102 *millions de francs.* », *par les mots :* « ... 1.085 *millions de francs.* » (suppression d'une autorisation de découvert pour un compte qui n'est pas créé (p. 2938, 2939) ; Art. 56 : *amendement d'harmonisation de M. Jacques Descours Desacres* (au nom de la commission des finances) *tendant à supprimer cet article* (taux de la redevance perçue au profit du Fonds de soutien aux hydrocarbures) (p. 2939). — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 39. — Etat E. — Ligne 53 : répond à M. Pierre Carous à propos de la taxe parafiscale affectant la chicorée à café (p. 2957) ; Avant la ligne 63 : *amendement de M. André Armengaud tendant à ajouter une ligne* 63 A *qui vise à rétablir la taxe parafiscale en faveur du centre technique des tuiles et briques* (p. 2957, 2958) ; Art. 41 et Etat G : *amendement de M. Jean Filippi tendant à compléter cet article par des dispositions qui prévoient le financement des campagnes législatives* (accorder 2,50 francs par votant pourvu que le candidat ait au moins 5 p. 100 des voix) (p. 2961) ; oppose l'article 40 de la Constitution *à cet amendement* (ibid.) ; Après l'art. 41 : *amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel qui autoriserait le ministre des finances à avancer 30 millions de francs aux titulaires de comptes bloqués en Algérie* (p. 2962) ; Art. 48 : *amendement de M. Yves Durand, soutenu par M. Jean Colin, tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à supprimer les mots suivants :* « ... *lorsque leur prix n'excède par* 10 *francs.* » (suppression totale du droit de timbre frappant les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques (p. 2965) ; Après l'art 50 : *amendement de M. Jean Colin tendant à insérer un article additionnel qui vise à pallier les inégalités en matière de contribution des patentes* (ibid.) ; *amendement de M. Charles Alliès, soutenu par M. Emile Durieux, et deux amendements de M. André Dulin tendant tous les trois à l'abrogation ou à la suppression des dispositions de l'article* 15 *de la loi n° 71-1025 du 24 décembre* 1971 *qui soumettent l'ensemble des coopératives agricoles à l'obligation du paiement de la patente ; amendement de M. Marcel Lemaire tendant à réduire le montant de cette taxe* (p. 2967, 2968) ; répond à M. André Dulin (p. 2969, 2970) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution et de l'article 42 de la loi organique *au premier paragraphe de l'amendement de M. Charles Alliès* (p. 2970) ; *amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet, soutenu par M. Max Monichon, tendant à insérer un article additionnel complétant l'article* 15 *de la loi n°* 71-1025 *du* 24 *décembre* 1971 *par l'insertion, avant le dernier alinéa, d'un nouvel alinéa ainsi conçu :* « *En outre, et quel que soit le mode de commercialisation employé, les activités de commercialisation des coopératives vinicoles ne donneront pas lieu non plus à l'imposition dès lors que l'effectif salarié correspondant n'excède pas trois personnes.* » *et son sous-amendement tendant, après les mots :* « , ... *les activités...* », *à remplacer les mots :* « ... *de commercialisation...* », *par les mots :* « *autres que la vinification* » (p. 2971). — **Suite et fin de la discussion** [10 décembre 1972]. — Art. 50 *ter : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article qui a trait à la majoration de la taxe pour frais des chambres de métiers* (p. 2976) ; Après l'art. 50 *quinquies : amendement de M. Louis Martin tendant à insérer un article additionnel qui vise à relever le tarif actuel de la surtaxe communale pour l'exploitation des sources d'eau minérale et à instituer un barème progressif* (p. 2977) ; *amendement de M. Jacques Piot tendant à insérer un article additionnel relatif aux cessions de parts des groupements fonciers agricoles lorsque ces parts représentent des biens indivis* (p. 2978) ; *amendement de M. Max Monichon tendant à insérer un article additionnel qui vise à assurer à l'électrification rurale des crédits supérieurs à ceux qui ressortent de la dotation budgétaire,* pour lequel il invoque l'application de l'article 42 de la loi organique (p. 2979) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Pierre Brousse, soutenu par M. Claudius Delorme, tendant à insérer un article additionnel qui vise à ne pas taxer les propriétaires d'immeubles classés pour la partie qui n'est pas affectée à leurs besoins personnels et familiaux* (p. 2980) ; *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel qui vise à créer une redevance de stockage des substances polluantes dans les mines désaffectées* (p. 2980, 2981) ; *amendement de M. Jean Colin tendant à insérer un article additionnel qui stipule que l'institution éventuelle d'une surtaxe additionnelle à la taxe d'aéroport ne pourra intervenir sans consultation du Parlement* (p. 2981, 2982) ; *amendement de M. Léon Chambaretaud, soutenu par M. Jean Colin, tendant à insérer un article additionnel qui vise à reporter du* « 31 *décembre* 1972 » *au* « 31 *décembre* 1973 » *la date de mise en application de la suppression de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation nouvellement construits* (p. 2982) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel qui vise à préciser les conditions de cessions de brevets payées sous forme de redevances proportionnelles, lesquelles pourront être assimilées aux licences d'exploitation* (p. 2983) ; *amendement de M. Jacques Vassor, soutenu par M. Martial Brousse, tendant à insérer un article additionnel relatif au remboursement des crédits d'impôt, à la franchise et à la décote, en faveur des agriculteurs assujettis à la T. V. A., pour lequel il demande l'application de l'article* 40 *de la Constitution* (p. 2984) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à insérer un article additionnel qui vise à modifier les dispositions de l'article* 180 *du code général des impôts relatif à la taxation d'office sur le revenu du contribuable dont les dépenses personnelles sont hors de proportion avec le revenu déclaré* (p. 2986, 2987) ; *son amendement tendant à supprimer de l'amendement de M. Etienne Dailly ci-dessus :* 1° *les mots se rapportant aux* « *déficits reportables au titre des années antérieures* » ; 2° *les dispositions pouvant favoriser les fraudeurs* (p. 2988 ; 2989) ; *autre amendement de M. Etienne Dailly tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu :* « *L'article* 180 *du code général des impôts est complété par les dispositions suivantes :* « *Toutefois, le contribuable pourra demander à justifier devant le comité consultatif visé aux articles* 1649 quinquies B *et* 1653 C *du code général des impôts l'origine des fonds lui ayant permis de faire face à ses dépenses personnelles.* » *et son sous-amendement tendant :* 1° *à remplacer les mots :* « ... *le contribuable pourra demander à justifier devant...* », *par les mots :* « ... *l'administration pourra consulter...* » ; 2° *à remplacer les mots :* « ... *l'origine des fonds lui ayant permis de faire face à ses dépenses personnelles.* », *par les mots :* « ... *sur application de l'article* 180 *du même code aux contribuables intéressés, sans que le défaut de consultation ait pour effet de renverser la charge de la preuve.* » (p. 2989, 2990) ; Art. l'art. 57 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à insérer un article additionnel qui stipule que seule la loi peut imposer aux collectivités locales une quelconque dépense à la charge de l'Etat ou d'un établissement public à caractère national* (p. 2991) ; *amendement de M. Jean Sauvage, soutenu par M. Pierre Schiélé, tendant à insérer un article additionnel relatif au problème de la T. V. A. applicable aux communes, pour lequel* il demande l'application de l'article 40 de la Constitution (p. 2992) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, soutenu par M. Jacques Descours-Desacres, tendant à insérer un article additionnel ayant pour but d'instituer le contrôle parlementaire sur le produit global des redevances mises en recouvrement par chacune des agences de bassin* (p. 2993) ; *amendement de M. Paul Guillard tendant à insérer un article additionnel qui permettrait le maintien de l'exclusion des caisses d'assurances mutuelles agricoles (régies par la loi du* 4 *juillet* 1900) *du champ d'application de la contribution des patentes, pour lequel* il demande l'application de l'article 40 de la Constitution (p. 2995) ; Après l'art. 50 (*suite*) ; *son sous-amendement à l'amendement de M. Charles Alliès, soutenu par M. Emile Durieux, tendant :* 1° *à en supprimer le premier alinéa ;* 2° *à ajouter l'alinéa suivant :* « *D'autre part, les sociétés coopératives agricoles et leurs unions, ainsi que les sociétés d'intérêt collectif agricoles, sont assujetties à la contribution des patentes suivant les conditions de droit commun. La taxe spéciale visée ci-dessus s'impute sur cette patente.* » (p. 2995, 2996) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution aux *amendements de M. André Dulin et de M. Marcel Lemaire* (p. 2997). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 sur les ventes avec primes et améliorant les conditions de concurrence** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3042). — Discussion des articles. — Après l'art. 3 : *son amendement tendant à insérer dans le texte de la loi du* 20 *mars* 1951, *avant l'article* 1er, *un article* B (nouveau) *qui vise à donner une définition, la plus large possible, de la notion de prime* (p. 3043) ; Art. 1er (*suite*) : *deux amendements de M. Pierre Croze, aux paragraphes* 1° *et* 2° *du texte présenté pour l'article premier de la loi du* 20 *mars* 1951, *tendant, d'une part, à supprimer le mot :* « *quelconque* », *d'autre part, à remplacer les mots :* « ... *l'opération réalisée,* », *par les mots :* « ... *la vente ou la prestation de services réalisée ;* » (p. 3044) ; Art. 4 : *amendement de M. Pierre Croze tendant à exclure du champ d'application de la loi du* 20 *mars* 1951 *les menues prestations de services de pratique commerciale courante, la prestation de services après-vente, les facilités de stationnement offertes par les commerçants à leurs clients ainsi que les échantillons provenant du fabricant ou du transformateur du produit vendu, et son sous-amendement tendant, d'une part, à ne pas retenir les menues prestations de services, d'autre part, à accepter les échantillons à condition qu'il s'agisse de petite quantité permettant seulement d'apprécier la qualité du produit* (p. 3044 ; 3045) ; Après l'art. 4 : *amendement de M. Pierre Croze tendant à insérer un article additionnel qui vise à introduire dans la loi du* 20 *mars* 1951 *des dérogations à l'occasion des semaines ou quinzaines commerciales et à l'occasion des*

campagnes promotionnelles (p. 3045). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la **proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3047). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif aux remisiers et gérants de portefeuille** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3090, 3091). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. André Armengaud tendant, dans le premier alinéa de cet article, à préciser que les remisiers, employés d'agents de change et salariés en tant que tels, pourront continuer à exercer leur activité de remisier dans leur intérêt et dans celui de l'agent dont ils sont salariés* (p. 3092). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi sur la Banque de France** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3093). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ..., reçoit de l'Etat* [la Banque de France] *la mission générale... », par les mots : « ... à la mission générale... »* (p. 3093, 3094) ; Art. 14 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant, au paragraphe I de cet article, à reprendre le texte voté en première lecture par le Sénat qui visait à la nomination des neuf conseillers par décret « pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de l'économie et des finances »* (p. 3094, 3095) ; Art. 15 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa de cet article, ainsi rédigé : « Ces statuts sont présentés, par le gouverneur, à l'agrément du ministre de l'économie et des finances. »* (p. 3095) ; Art. 23 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à rétablir le terme « assure », au lieu de « participe », au début de cet article ainsi rédigé : « La Banque de France participe à la surveillance... »* (p. 3095, 3096) ; Art. 29 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à compléter cet article par un paragraphe II ainsi rédigé : « II. — Le Trésor public ne peut présenter ses propres effets au réescompte de l'institut d'émission. »* (p. 3096) ; Art. 35 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Pour l'exécution des missions qui lui incombent en vertu de la présente loi, la Banque de France peut ouvrir dans ses écritures des comptes qui ne peuvent pas présenter un solde débiteur non garanti. »* (p. 3096, 3097). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales à assurances** [14 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3116, 3117). — Son refus de s'associer à la motion de M. Marcel Souquet tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du projet de loi (p. 3118). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3146, 3147). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Lucien Grand tendant à supprimer, au premier alinéa du paragraphe II-1 de cet article, la disposition qui aurait pour effet de faire dépendre le régime fiscal des sociétés de moyens de l'existence d'une société juridique et à supprimer également, par voie de conséquence, l'alinéa 2 de ce même paragraphe* (p. 3148) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution *à cet amendement* (p. 3149) ; Après l'article 3 : *amendement de M. André Dulin tendant à insérer un article additionnel qui vise à aligner le taux de remboursement forfaitaire de la T. V. A. pour les produits laitiers sur celui des autres productions animales, à savoir* 3,5 *p.* 100, pour lequel il invoque l'application de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*) ; Art. 4 : répond aux observations de M. Joseph Yvon (p. 3150) ; Art. 6 : répond aux observations de M. André Armengaud (p. 3151) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à compléter comme suit le paragraphe 4 de cet article : « Toutefois, les dispositions antérieures continueront de s'appliquer aux établissements et bureaux créés avant cette date. »* (ibid.) Art. 7 : *amendement de M. Geoffroy de Montalembert tendant à permettre également aux représentants « des familles et des établissements d'enseignement » de siéger dans la section spécialisée du comité départemental de la formation professionnelle chargée de statuer sur les demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage* (art. 2 de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971) (p. 3152) ; *amendement de M. Yves Durand, soutenu par M. Geoffroy de Montalembert, tendant à permettre que les subventions au titre de* 1971, *versées jusqu'au* 1er *mars* 1972, *soient réputées comme dépenses faites « au titre des années antérieures à* 1972 » (p. 3153) ; Après l'art. 8 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel qui vise à instituer une redevance de stockage des hydrocarbures et du gaz sur les mêmes bases que la redevance domaniale déjà existante* (p. 3153, 3154) ; Art. 8 *ter* : répond à M. Paul Guillard (p. 3154) ; Art. 9 *bis : son amendement tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « Les modalités selon lesquelles les agents des corps techniques de l'Etat pourront se garantir contre les conséquences de ces actions en responsabilité seront fixées par décret. »* (p. 3155) ; Après l'art. 12 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans la limite d'un montant maximal de deux millions de francs, le ministre de l'économie et des finances est autorisé à donner la garantie de l'Etat aux emprunts qui seront contractés par l'Alliance française en vue de l'aménagement et de la reconstruction de ses immeubles d'enseignement à Paris. »* (ibid.) ; Après l'art. 12 *bis : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, soutenu par M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer un article additionnel qui vise à déterminer par une loi de finances les règles d'assiette des redevances des agences de bassin* (p. 3156) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel visant à ajouter, à l'article 66 de la loi de finances pour* 1972, *un nouvel alinéa relatif à la subvention compensatrice de l'Etat en cas de transfert de routes nationales secondaires à la voirie départementale* (p. 3157) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel qui permettrait d'assurer le financement des dépenses de la campagne des élections législatives par une augmentation de* 4 *p.* 100 *de l'impôt sur les sociétés* (p. 3158) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution *à cet amendement, rectifié par son auteur* (ibid.) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Ne sont pas soumises à la contribution des patentes les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles régies par l'article* 1235 *du code rural ayant au plus deux salariés ou mandataires rémunérés. »* (p. 3159) ; *amendement de M. Jacques Pelletier tendant à insérer un article additionnel qui vise à modifier la rédaction du paragraphe II-1 de l'article 9 de la loi n° 70-1199 du 20 décembre* 1970 *relative à la détermination du bénéfice réel de l'exploitation agricole* (p. 3161) ; *amendement rectifié par son auteur* (p. 3162) ; *amendement de M. René Tinant, soutenu par M. André Diligent, tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « A compter du* 1er *janvier* 1975, *tous les collèges d'enseignement général et d'enseignement secondaire seront des établissements publics nationaux »* (ibid.) ; *autre amendement de M. René Tinant, soutenu par M. André Diligent, tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les tarifs des services publics en vigueur au* 1er *janvier* 1973 *ne seront pas majorés au cours de l'année. »* (ibid.) ; *amendement de M. Martial Brousse, soutenu par M. Jacques Genton, tendant à insérer un article additionnel visant à compléter l'alinéa* 1 *du paragraphe* II *de l'article* 9 *de la loi de finances pour* 1971 *par des dispositions qui permettraient aux entreprises agricoles assujetties à l'imposition au bénéfice réel de constituer une provision, partiellement déductible, pour acquisition de biens non amortissables* (p. 3163, 3164) ; Art. 13 et Etat A ; Art. 14 et Etat C : répond aux observations de M. André Armengaud sur ces deux articles (p. 3165) ; Art. 19 : répond aux observations de M. Jacques Descours Desacres (p. 3166). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 sur les ventes avec primes et améliorant les conditions de concurrence** [18 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Pierre Croze tendant à reprendre pour l'alinéa* 1° bis *de cet article le texte adopté en première lecture par le Sénat visant à exclure des interdictions « les menues prestations de services »* (p. 3189) ; Après l'art. 4 : *amendement de M. Pierre Croze tendant à rétablir l'article additionnel, devenu l'article* 5 *de la proposition de loi, dans la rédaction votée par le Sénat en première lecture et relatif à l'octroi de dérogations à l'occasion de certaines manifestations commerciales* (ibid.). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3191). — Son refus de s'associer à la motion de M. Marcel Souquet, soutenue par M. Antoine Courrière, tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles (*ibid.*). — **Nouvelle lecture** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3255). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3255).

TAITTINGER (M. PIERRE-CHRISTIAN) [Paris].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, ouverte à la signature à La Haye le 16 décembre 1970 [23 mai 1972] (n° 217).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du protocole fait à Bruxelles, le 23 février 1968, portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissement, signée à Bruxelles, le 25 août 1924 [26 juin 1972] (n° 305).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites — Intelsat — et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites — Intelsat — faits à Washington le 20 août 1971 [27 juin 1972] (n° 327).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de deux protocoles portant amendement à la convention relative à l'aviation civile internationale du 14 décembre 1944, l'un signé à New York, le 12 mars 1971, modifiant l'article 50 *a,* l'autre signé à Vienne, le 7 juillet 1971, modifiant l'article 56 [27 juin 1972 (n° 328).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord d'association portant accession de l'île Maurice à la Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, signé le 12 mai 1972 à Port-Louis et l'approbation de l'accord modifiant l'accord interne du 29 juillet 1969 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signé le 12 mai 1972 à Port-Louis [30 juin 1972] (n° 371).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) relatif au statut juridique de ladite organisation en France, signé à Meyrin (Genève), le 16 juin 1972, constituant révision de l'accord signé le 13 septembre 1965 [9 novembre 1972] (n° 60).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section air), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 69. — Tome VI).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant l'article 17 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense [14 décembre 1972] (n° 148).

Question orale avec débat :

M. Pierre-Christian Taittinger demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement* de bien vouloir lui faire connaître comment il conçoit les conditions qu'exigerait une politique de prévention et de sécurité routières [12 octobre 1971] (n° 129). — Discussion [25 avril 1972] (p. 175 à 182).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à une **politique de prévention et de sécurité routières** [25 avril 1972] (p. 175 à 177). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du projet de loi **autorisant la ratification de la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs ouverte à la signature à La Haye le 16 décembre 1970** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 509, 510). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait au **coût des transports dans la région parisienne** [30 mai 1972] (p. 541, 542). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française** [26 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1224, 1225). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, à la fin du paragraphe II de cet article, à remplacer les mots : « ...par voie réglementaire. », par les mots : « ...par voie législative. »* (p. 1305) ; le retire (p. 1306). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant le titre premier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales** [28 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 35 *bis* : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, dans l'article* L. 457-1, *à supprimer l'incompatibilité entre la fonction de secrétaire général d'un conseil de l'Ordre et l'une quelconque des fonctions correspondantes d'un syndicat professionnel* (p. 1316) ; Art. 37 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour l'article* L. 462 *par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Toute personne physique ou morale passant un contrat avec un médecin ou un chirurgien-dentiste doit le faire par écrit. Le refus de rédaction d'un écrit du fait du contractant non praticien est puni d'une amende de* 3.000 *à* 30.000 *francs.* » (p. 1317). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification du protocole fait à Bruxelles le 23 février 1968, portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissement, signée à Bruxelles le 25 août 1924** [29 juin 1972] (p. 1358) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de l'accord relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat) et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat), faits à Washington le 20 août 1971** (p. 1361) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de deux protocoles portant amendement à la convention relative à l'aviation civile internationale du 14 décembre 1944, l'un signé à New York le 12 mars 1971 modifiant l'article 50 *a,* l'autre signé à Vienne le 7 juillet 1971 modifiant l'article 56** (p. 1363). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de l'accord d'association portant accession de l'île Maurice à la convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, signé le 12 mai 1972 à Port-Louis et l'approbation de l'accord modifiant l'accord interne du 29 juillet 1969 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signé le 12 mai 1972 à Port-Louis** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1481, 1482). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) relatif au statut juridique de ladite Organisation en France, signé à Meyrin (Genève) le 16 juin 1972, constituant revision de l'accord signé le 13 septembre 1965** [16 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2081). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les constructions scolaires, sur l'avenir des lycées parisiens, sur la nécessité d'accroître, dans la capitale, les possibilités d'accueil des enfants des travailleurs étrangers, sur l'évolution de la pédagogie, enfin sur le problème de l'enseignement technique (p. 2302, 2303). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1972]. — Services du Premier ministre : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'équipement sportif, sur l'importance du sport de détente, sur la question du sport professionnel (p. 2355, 2356). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1972]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à l'examen du budget de la section Air. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité d'adopter un plan à long terme compte tenu d'une stratégie fluctuante eu égard aux alliances militaires et de définir rapidement le futur avion de combat qu'attendent nos forces aériennes (p. 2658, 2659). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant l'article 17 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense** [18 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3194).

TALAMONI (M. Louis) [Val-de-Marne].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Pierre Giraud et de M. Guy Schmaus relatives aux **Jeux olympiques d'hiver de Sapporo** [2 mai 1972] (p. 271 ; 273). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur la Banque de**

France [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1900). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'article 1er : soutient l'*amendement de M. Jacques Duclos tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet une réforme du système fiscal et notamment l'institution d'un impôt annuel et progressif sur les fortunes des personnes physiques et les patrimoines des sociétés supérieurs à* 1.000.000 *de francs* (p. 2163, 2164 ; 2165). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — IMPRIMERIE NATIONALE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget annexe. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les dotations inscrites au budget, sur l'évolution des techniques nécessitant la création d'un certain nombre d'emplois supplémentaires, sur la décentralisation à Douai de l'établissement parisien, sur l'inquiétude du personnel à la suite de la réforme des pensions (p. 2764).

TALON (M. BERNARD) [Territoire de Belfort].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation des régions [28 juin 1972].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Jean Auburtin, démissionnaire [10 octobre 1972].

Question orale :

M. Bernard Talon appelle l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les difficultés que rencontrent les collectivités locales, communes ou syndicats, qui désirent instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe instituée par la loi du 13 août 1926, modifiée par la loi de finances n° 69-1160 du 24 décembre 1969, semble avoir été initialement bien adaptée aux centres importants, seuls, à cette époque, intéressés par cette disposition. Il apparaît néanmoins que le principe d'imposition, basé sur le revenu du foncier bâti, s'adapte mal aux secteurs ruraux de plus en plus contraints à mettre sur pied un service de collecte des ordures ménagères et, par voie de conséquence, à instaurer la taxe d'enlèvement. Le texte élaboré en 1926 avait le mérite de taxer de façon nette les possédants de foncier bâti à une époque, et particulièrement dans les milieux urbains, où cette propriété était une source importante de revenus. Or, la mise en recouvrement de la taxe dans les milieux ruraux impose durement des contribuables souvent dépourvus de ressources, propriétaires de locaux affectés jadis à usage artisanal ou commercial, devenus improductifs, et rejetant peu ou pas d'ordures ménagères. Cette situation fait que des collectivités locales se refusent à instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères eu égard au manque d'équité avec lequel s'opérerait la répartition de la charge. Il lui demande s'il ne serait pas possible de reviser le calcul d'imposition de cette taxe en s'inspirant des modifications apportées à la loi, également du 13 août 1926, initialement appelée taxe de déversement à l'égout où l'élément quantité intervient comme facteur de première considération [25 mai 1972] (n° 1234). — Réponse [13 juin 1972] (p. 893).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à sa **question orale n° 1234** (*cf. supra*) [13 juin 1972] (p. 893). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES SOCIALES : II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population, sécurité sociale). — Examen des crédits. — Art. 22. — Etat B. — Titre III : observation relative aux pensions des veuves et explication de vote (p. 2421, 2422). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité d'accentuer la portée des mesures prises et à prendre pour la protection matérielle de la famille (p. 2774, 2775). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création de la prime de mobilité des jeunes** [12 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Après l'art. 3 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La prime de mobilité ne peut être accordée qu'aux jeunes exerçant leur activité de premier emploi dans la métropole. »* (p. 3041) ; le retire (*ibid.*).

TERRE (M. HENRI) [Aube].

M. TINANT (M. RENÉ) [Ardennes].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la radiodiffusion-télévision française [20 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française [28 juin 1972].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. — Tome VIII).

Questions orales avec débat :

M. René Tinant attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur l'inégalité des charges incombant aux familles, au titre de l'enseignement. En effet, de l'école maternelle — lorsqu'elle existe — à l'enseignement supérieur, ces charges sont beaucoup plus élevées en milieu rural isolé qu'en ville, en raison des obligations, soit d'internat, soit de transport. Il lui demande d'envisager la gratuité totale de l'enseignement pour la période de scolarité obligatoire, et de bien vouloir reviser les critères d'attribution de bourses aux élèves et étudiants dont les familles habitent en milieu rural [23 mai 1972] (n° 160) [caduque le 5 juillet 1972].

M. René Tinant attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur l'inégalité des charges incombant aux familles, au titre de l'enseignement. En effet, de l'école maternelle — lorsqu'elle existe — à l'enseignement supérieur, ces charges sont beaucoup plus élevées en milieu rural isolé qu'en ville, en raison des obligations, soit d'internat, soit de transport. Il lui demande s'il envisage : 1° la gratuité totale de l'enseignement pour la période de scolarité obligatoire ; 2° une revision des critères d'attribution de bourses aux élèves et étudiants dont les familles habitent en milieu rural ; 3° la revalorisation de leur montant [14 septembre 1972. — *J. O.* du 19 septembre 1972] et [2 octobre 1972] (n° 14). — Discussion [7 novembre 1972] (p. 1939 à 1945).

Interventions :

Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers** [21 juin 1972] (p. 1163). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait aux **charges d'enseignement incombant aux familles en milieu rural** (*cf. supra*) [7 novembre 1972] (p. 1939, 1940). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 13 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de supprimer les dispositions qui limitent l'indemnisation des agriculteurs à raison des dégâts causés aux cultures par le gibier et en contrepartie, de prévoir une majoration du prix des permis de chasse généraux* (p. 2191) ; le retire (p. 2191, 2192). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le coût de l'enseignement en milieu rural, sur le développement de l'enseignement audio-visuel des langues, sur la nationalisation des établissements d'enseignement, enfin sur la situation des maîtres du secondaire (p. 2307, 2308). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1972]. — AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole), à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les crédits consacrés à l'enseignement supérieur et à l'enseignement secondaire (p. 2428 à 2430). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : au nom de M. Jean Sauvage présente ses observations sur les crédits de ce titre affectés aux jardins ouvriers (p. 2476). — Etat C. — Titre VI : *son amendement tendant à réduire les autorisations de programme de* 39.100.000 *francs* (p. 2484).

TINAUD (M. JEAN-LOUIS), **secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Pierre Brun ayant trait aux **recettes de publicité réalisées par l'O. R. T. F.** [4 avril 1972] (p. 117, 118). — Répond à la question orale de M. Pierre Brun, relative à la **distribution de livres de prix** [4 avril 1972] (p. 118). — Répond à la question orale de M. Pierre Brun relative aux **laboratoires d'analyses médicales** [4 avril 1972] (p. 118). — Répond à la question orale de M. Pierre Brun concernant une éventuelle **allocation de pré-retraite pour les veuves civiles de cinquante à soixante-cinq ans** [4 avril 1972] (p. 118). — Répond à la question orale de M. Georges Cogniot ayant trait aux **moyens financiers des universités** [2 mai 1972] (p. 264). — Répond à la question orale de M. Emile Durieux relative à l'**attribution de la médaille de la famille** [9 mai 1972] (p. 326). — Répond à la question orale de M. Raymond Guyot concernant l'**atelier central de la R. A. T. P.** [9 mai 1972] (p. 326, 328). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **prorogeant les pouvoirs de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 353). — Répond à la question orale de M. Joseph Raybaud concernant la **remise en état de la ligne ferroviaire Vintimille—Coni** [16 mai 1972] (p. 377) ; à la question orale de M. Roland Boscary-Monsservin ayant trait au **respect du secret de l'instruction** (p. 380, 381) ; à la question orale de M. Jean Cluzel sur la **date d'examen du projet de loi relatif au personnel communal** (p. 381, 382) ; aux questions orales de M. Henri Caillavet concernant : 1° le **développement économique du département de Lot-et-Garonne ;** 2° l'**aménagement de la Garonne** (p. 382, 383, 385). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero concernant l'**indemnisation des Français rapatriés** [16 mai 1972] (p. 395, 396, 397, 399 à 401). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification des articles 144 du code pénal et L. 28 du code des postes et télécommunications** [18 mai 1972]. — Discussion générale (p. 424). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification du code du travail dans les territoires d'outre-mer en ce qui concerne le régime des congés payés** [18 mai 1972]. — Discussion générale (p. 425). — Répond à la question orale de M. Edouard Bonnefous sur les **quotas d'immigration** [23 mai 1972] (p. 439, 440) ; à la question orale de M. André Armengaud relative au **transfert en France des avoirs liquides des rapatriés d'Algérie** (p. 441). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, président du Sénat, à la mémoire de M. Jean Nègre, sénateur de l'Allier [23 mai 1972] (p. 452). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'état civil dans le Territoire français des Afars et des Issas** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 497). — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Hamadou Barkat Gourat tendant à porter de « un mois » à « deux mois » le délai nécessaire pour déclarer les naissances et les décès, prévu aux deuxième et troisième alinéas de cet article* (p. 498). — Intervient : 1° dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de l'amendement à l'article 61 de la charte des Nations unies, relatif à l'élargissement de la composition du Conseil économique et social, adopté le 20 décembre 1971 par l'Assemblée générale des Nations unies** [25 mai 1972]. — Discussion générale (p. 508, 509) ; 2° dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs ouverte à la signature à La Haye le 16 décembre 1970.** — Discussion générale (p. 510). — Répond à la question orale de M. Jean Cluzel ayant trait à la situation des psychologues praticiens [30 mai 1972] (p. 533) ; aux questions orales de Mme Catherine Lagatu concernant : 1° l'**allocation d'orphelin** (p. 534, 535) ; 2° l'**allocation pour frais de garde d'enfants** (p. 535) ; 3° le **financement des centres d'information sur la régulation des naissances** (p. 536). — Répond à la question orale de M. Georges Dardel relative au **transfert du lycée technique et du collège d'enseignement technique de Puteaux** [13 juin 1972] (p. 895, 897, 898). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous relative à l'**organisation du travail parlementaire** [13 juin 1972] (p. 902 à 904) ; sur la question orale de Roger Poudonson ayant trait à l'**application des textes législatifs** (p. 906, 907). — Répond à la question orale de M. Jean Gravier ayant pour objet la **garantie du pouvoir d'achat des prestations familiales** [20 juin 1972] (p. 1011) ; à la question orale de M. Jean Francou concernant la **préparation des Jeux Olympiques de Munich** (p. 1012) ; à la question orale de M. Jacques Duclos relative aux **subventions pour la restauration de monuments historiques** (p. 1012, 1013) ; à la question orale de M. Pierre Bouneau relative à l'**assurance contre les risques résultant de calamités agricoles** (p. 1016). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Henri Caillavet, de M. André Diligent et de M. Jacques Duclos sur les **suites à donner au rapport de la mission sénatoriale d'information sur l'O. R. T. F.** [20 juin 1972] (p. 1028, 1029, 1030). — Répond à la question orale de M. André Diligent concernant la **T. V. A. applicable aux travaux des départements et des communes** [27 juin 1972] (p. 1239) ; à la question orale de M. Paul Minot ayant trait au **bruit causé par les essais de motocyclettes dans certains garages** (p. 1239, 1240) ; à la question orale de M. Michel Kauffmann ayant trait à la **fiscalité applicable à la viticulture** (p. 1240, 1241) ; à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **situation financière de l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif** (p. 1243) ; à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann sur l'**obtention des sursis** (p. 1243, 1244) ; à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à l'**enseignement de l'éducation physique** (p. 1245) ; à la question orale de M. André Aubry ayant trait à la **perturbation des émissions de télévision à proximité des grands immeubles** (p. 1246) ; à la question orale de M. Guy Schmaus sur l'**abaissement de l'âge de la majorité électorale à dix-huit ans** (p. 1248, 1249). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers** [1er juillet 1972]. — Discussion des articles. — Art. 6 : *amendement de M. Maurice Carrier tendant à insérer, entre le deuxième et le troisième alinéa de cet article, un nouvel alinéa laissant à un décret en Conseil d'Etat le soin de déterminer les modalités d'application de la présente loi* (p. 1480). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de l'accord d'association portant accession de l'île Maurice à la convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, signé le 12 mai 1972 à Port-Louis et l'approbation de l'accord modifiant l'accord interne du 29 juillet 1969 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signé le 12 mai 1972 à Port-Louis** [1er juillet 1972]. — Discussion générale (p. 1482). — Son allocution à l'occasion de la clôture de la deuxième session ordinaire du Sénat 1971-1972 pour souligner entre autres les efforts méritoires du Gouvernement dans le but de parvenir à une meilleure répartition des travaux législatifs [1er juillet 1972] (p. 1503, 1504).

TOURNAN (M. HENRI) [Gers].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [22 juin 1972].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés [28 juin 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1973 [12 décembre 1972].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances [18 décembre 1972].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 586 à 588). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur la Banque de France** [2 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 1899, 1900). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi portant aménagement du monopole des allumettes** [14 novembre 1972] (p. 2049). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972]. — Discussion générale (p. 2132 à 2135). — **Suite de la discussion** [22 novembre 1972]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour but d'aménager les taux de la taxe sur la valeur ajoutée par la création d'une « taxe statistique sur la fortune »* (p. 2166) ; explique son vote sur *son amendement* (p. 2167) ; Après l'art. 3 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de modifier le régime des droits de mutation à titre gratuit et en particulier des droits de succession* (p. 2173, 2174) ; Art. 2 (*suite*) : *son amendement tendant à compléter cet article par deux nouveaux paragraphes, l'un relatif à l'abattement qui pourrait être consenti*

sur le revenu des personnes âgées, l'autre visant à supprimer l'avoir fiscal (p. 2177). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES : I. — CHARGES COMMUNES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations sur les crédits destinés à l'amélioration des rémunérations des fonctionnaires, à diverses formes d'aide de l'Etat et aux dépenses d'investissements dans le cadre de la décentralisation en cours de réalisation, dans le domaine de la protection civile de la population, dans l'aménagement des villes nouvelles (p. 2630 à 2633). — II. — SERVICES FINANCIERS. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur les préoccupations des personnels des services extérieurs du Trésor (p. 2641, 2642). — **Commission mixte paritaire** [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 20 : explique son vote sur l'amendement de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, tendant à compléter cet article par les paragraphes III à VI relatifs à la lutte contre l'inflation entreprise par le Gouvernement (p. 3135).

TOUZET (M. RENÉ) [Indre].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant trait aux **subventions aux départements pour l'entretien des routes mises à leur charge** [14 novembre 1972] (p. 2042). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la parité des retraites des anciens combattants de 1914-1918 et 1939-1945, sur la nécessité de reconnaître la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord et sur la situation des internés résistants et politiques (p. 2332 à 2334). — Examen des crédits. — Après l'art. 53 *sexies : son amendement tendant à insérer un article additionnel qui accorderait aux évadés de France, internés en Espagne, le titre d'interné résistant* (p. 2340) ; le retire (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1972]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les conditions financières du transfert des routes nationales secondaires dans la voirie départementale et sur le projet de liaison routière Centre-Europe-Atlantique dans son tracé particulier hors de la route nationale 151 (p. 2718, 2719). — Suite de la discussion [6 décembre 1972]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations présentées au nom de M. Raoul Perpère pour ce qui concerne la répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales ; en son nom personnel, livre quelques suggestions concernant la T. V. A. appliquée aux collectivités locales (p. 2788, 2789). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1972]. — COMPTE SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion des articles. — Art. 32 : soutient l'*amendement de M. Auguste Billiemaz tendant à réduire le montant des dépenses en capital civiles pour attirer l'attention du Gouvernement* sur le problème du transfert des routes nationales secondaires à la voirie départementale (p. 2937).

TRAVERT (M. RENÉ) [Manche].

V

VADEPIED (M. RAOUL) [Mayenne].

Question orale :

M. Raoul Vadepied demande à *M. le ministre de l'intérieur* de bien vouloir faire connaître l'interprétation qu'il donne de l'article L. O. 134 du code électoral et si, d'une manière plus générale, il peut faire connaître dans quelle mesure le Gouvernement serait d'accord pour déposer un projet de loi précisant le statut du suppléant de parlementaire [5 octobre 1972] (n° 1282).

Question orale avec débat :

M. Raoul Vadepied demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* de bien vouloir préciser les objectifs et les moyens de l'office interprofessionnel dont la création est envisagée pour assurer l'organisation du marché de la viande [30 novembre 1972] (n° 44). Retrait par son auteur [19 décembre 1972] (p. 3218).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant trait à la **production de viande de bœuf** [17 octobre 1972] (p. 1791, 1792 ; 1794). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'aspect juridique de la création de l'Office national interprofessionnel du bétail et des viandes (O.N.I.B.E.V.) (p. 2459).

VALEAU (M. AMÉDÉE) [Guadeloupe].

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [1er juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article sont applicables, et simultanément, dans les quatre départements d'outre-mer. »* (p. 681, 682) ; répond à M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives (p. 684). — **Deuxième lecture** [28 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1291, 1292).

VASSOR (M. JACQUES) [Indre-et-Loire].

Interventions

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création et organisation des régions** [30 mai 1972]. — Discussion générale (p. 565, 566). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance de l'effort financier pour résoudre la crise de l'agriculture, particulièrement dans le domaine de l'élevage des bovins menacés par la maladie faute d'un nombre suffisant de vétérinaires (p. 2445, 2446). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Kauffmann, de M. Louis Courroy et de M. Jean Cluzel ayant trait à la **politique de l'élevage et à l'organisation du marché de la viande** [19 décembre 1972] (p. 3221).

VERDEILLE (M. FERNAND) [Tarn].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les charges qui pèsent inconsidérément sur les collectivités locales, sur le fonds routier, sur le problème de la T. V. A., sur le déclassement des routes nationales secondaires (p. 2789 à 2791).

VERILLON (M. MAURICE) [Drôme].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 67. — Tome VI).

Proposition de loi tendant à modifier le décret-loi du 17 juin 1938 sur la délimitation de l'aire d'appellation de la « Noix de Grenoble » [15 décembre 1972] (n° 156).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ET SCIENTIFIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique), à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les efforts à fournir pour la création d'emplois de chercheurs dans les divers domaines scientifiques, sur la politique de localisation de la recherche sur le territoire national et sur l'intensification de la coopération internationale (p. 2221 à 2224).

VERNEUIL (M. JACQUES) [Charente-Maritime].

VIGIER (M. JEAN-LOUIS) [Paris].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les mesures intervenues pour améliorer le sort des anciens combattants et sur le sens véritable qu'il faut donner au mot « déportation » pour ne pas ternir la mémoire de ceux qui ont souffert dans les camps (p. 2325 à 2328).

VIRON (M. HECTOR) [Nord].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'électorat et à l'éligibilité des étrangers en matière d'élection des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel [15 juin 1972] (n° 276).

Proposition de loi tendant à faciliter les réunions syndicales dans les entreprises [26 juin 1972] (n° 321).

Proposition de loi tendant à l'amélioration de la loi n° 68-1179 du 27 décembre 1968 relative à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [26 juin 1972] (n° 322).

Proposition de loi tendant à assurer la réintégration des représentants du personnel illégalement licenciés [1er juillet 1972] (n° 381).

Question orale avec débat :

M. Hector Viron attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la situation très difficile des universités de Lille en butte à des insuffisances de crédits qui entravent leur fonctionnement normal. Bien que première région de province, la région du Nord—Pas-de-Calais voit ses universités classées, pour l'encadrement en personnel enseignant : à la 50e place pour Lille-II (médecine et droit), à la 55e place pour Lille-I (sciences), à la 62e place pour Lille-III (lettres), à la 63e place pour le centre universitaire de Valenciennes. Les universités de Lille-I et de Lille-II ont rendu publique leur situation financière, démontrant, chiffres et besoins à l'appui, l'impérieuse nécessité d'attributions supplémentaires au titre du budget 1972. L'université de Lille-III est parmi les plus défavorisées et les plus éloignées des normes minimales définies par le ministère pour le fonctionnement. Elle a connu un accroissement important de ses effectifs sans que les moyens d'y faire face lui aient été accordés. Elle accuse un déficit sérieux en mètres carrés utilisables (14.600 mètres carrés), en heures d'enseignement (575 heures) et en postes administratifs (43). La situation de l'université de Lille-I est particulièrement dramatique par rapport au niveau d'encadrement en personnel enseignant. Elle accuse un déficit de 820 heures d'enseignement nécessitant la création de postes nouveaux de professeurs, maîtres de conférence, maîtres assistants et assistants. Ses besoins en personnels administratifs nécessitent l'attribution de crédits pour créer plus de 40 emplois nouveaux afin de résorber du personnel vacataire, non financé et prévu par les budgets actuels. En conséquence, et en raison de cette situation particulièrement sérieuse pour les universités de cette grande région industrielle, il lui demande de bien vouloir indiquer : la suite qu'il compte donner aux document et livre blanc publiés par les universités de Lille-I et Lille-III ; l'importance des mesures financières qu'il envisage de prendre pour permettre à ces universités d'assurer normalement la rentrée de 1972 [23 mai 1972] (n° 162). — Discussion [20 juin 1972] (p. 1036 à 1038).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **nationalisation des collèges d'enseignement secondaire** [16 mai 1972] (p. 391, 392, 393). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales** [7 juin 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter cet article par un paragraphe IV visant à insérer, dans le code de la sécurité sociale, un article* L. 647-1 *qui assujettirait les présidents directeurs généraux de sociétés au régime des assurances des commerçants et artisans* (p. 825) ; Art. 3 : observation sur le mode de calcul du revenu moyen (p. 827) ; reprend l'*amendement de M. André Armengaud à l'alinéa* 3° *du texte présenté pour l'article* L. 663-6 *du code de la sécurité sociale sur le financement du régime nouveau* (p. 829). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés** [8 juin 1972]. — Discussion générale (p. 863). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer les mots : « ...pour une durée de cinq ans... », dans le début de cet article ainsi rédigé : « Il est institué, pour une durée de cinq ans à partir du* 1er *janvier* 1973, *un régime... »* (p. 864) ; Art. 2 : observations sur les taxes qui vont frapper les coopératives de consommation (p. 870, 871). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la condition d'âge pour être électeur aux élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel** [13 juin 1972]. — Discussion générale (p. 913). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Charles Durand relative aux **frais de fonctionnement des C.E.G. et des C.E.S.** [20 juin 1972] (p. 1032, 1033). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **situation des universités de Lille** (cf. *supra*) [20 juin 1972] (p. 1036, 1037, 1038). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'électorat et à l'éligibilité des étrangers en matière d'élection des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel** [20 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1067, 1068). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer les mots : « ...sachant lire et écrire en français et... » dans le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article* 8 *de l'ordonnance du* 22 *février* 1945 *instituant des comités d'entreprise* (p. 1068, 1069) ; Art. 3 : retire *son amendement ayant le même objet que précédemment* (p. 1069) ; articles additionnels : *son amendement tendant, après l'article* 3, *à insérer un article additionnel concernant l'égalité de traitement des travailleurs immigrés avec les travailleurs français pour les élections des délégués dans les mines* (p. 1069, 1070) ; retire *son amendement tendant à insérer un nouvel article additionnel concernant l'éligibilité des travailleurs étrangers* (p. 1070) ; *son amendement tendant à insérer un nouvel article additionnel qui permettrait aux travailleurs étrangers de devenir représentants syndicaux dans leur entreprise* (ibid.) ; INTITULÉ : retire *son amendement tendant à en modifier la rédaction* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la création d'entreprises exerçant sur le sol national, une activité à intérêt européen, en matière d'électricité** [26 octobre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observation sur la notion de « service public » (p. 1859) ; Après l'article 2 : *amendement de M. Jacques Genton tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet d'autoriser Electricité de France à participer à des entreprises communes prévues par le traité de la Communauté européenne pour l'énergie atomique* (p. 1862). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des Houillères nationales et sur la production sidérurgique (p. 2243, 2244). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1972]. — AFFAIRES SOCIALES : I. — SECTION COMMUNE. — II. — AFFAIRES SOCIALES (Travail, emploi, population, sécurité sociale). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation de l'emploi, sur le pouvoir d'achat obéré par la hausse des prix, sur la protection sociale des travailleurs, enfin sur le logement de la main-d'œuvre immigrée (p. 2411 à 2413). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Michel Darras **tendant à modifier le premier alinéa de l'article L. 543-5 du code de la sécurité sociale relatif à l'allocation en faveur des orphelins et de certains enfants à la charge d'un parent isolé** [12 décembre 1972]. — S'oppose au renvoi en commission demandé par le Gouvernement (p. 3026, 3027). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **garantissant aux travailleurs salariés une**

rémunération mensuelle minimale [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3030, 3031). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant création de la prime de mobilité des jeunes** [12 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3039, 3040). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes** [13 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3059, 3060). — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de faire obligation au chef de l'établissement ou de l'entreprise de saisir, au moins une fois l'an, le comité d'entreprise de tous les éléments concernant l'emploi de la main-d'œuvre féminine* (p. 3062) ; Art. 3 *bis : amendement de M. Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour renvoyer à un décret l'application des articles de la loi en matière de contrat de droit public* (p. 3064). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1973** [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 20 : explique son vote sur l'*amendement de M. Valéry Giscard d'Estaing tendant à compléter cet article par les paragraphes III à VI relatifs à la lutte contre l'inflation entreprise par le Gouvernement* (p. 3135). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [20 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3303).

VIVIEN (M. ROBERT-ANDRÉ), **secrétaire d'Etat au logement** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Pierre Brun ayant pour objet la **vignette automobile et le retrait du permis de conduire** [4 avril 1972] (p. 116). — Répond à la question orale de M. Pierre Brun ayant trait au **contrôle des véhicules automobiles** [4 avril 1972] (p. 117). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, de la proposition de loi relative aux associations foncières urbaines** [10 mai 1972]. — Discussion générale (p. 355). — Répond à la question orale de M. Joseph Raybaud concernant la **remise en état du tunnel de Vievola-Limone** [16 mai 1972] (p. 377, 378) ; à la question orale de M. Joseph Raybaud relative à la **construction du tunnel du Mercantour** (p. 378, 379) ; à la question orale de M. Pierre Carous concernant **l'implantation et l'extension des magasins à grande surface** (p. 380). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la codification des textes législatifs concernant l'urbanisme, la construction et l'habitation, l'expropriation pour cause d'utilité publique, la voirie routière, le domaine public fluvial et la navigation intérieure** [18 mai 1972]. — Discussion générale (p. 421, 422). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond à M. Jean Cluzel (p. 422) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Cluzel, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser que la mise à jour de la codification se fera, non seulement dans les mêmes conditions, mais aussi « dans les mêmes limites » que celles prévues pour l'établissement et la refonte* (p. 423). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au contentieux des dommages de guerre** [18 mai 1972]. — Discussion générale (p. 423). — Répond à la question orale de M. Michel Kauffmann relative à la **circulation dans les agglomérations** [27 juin 1972] (p. 1238, 1239).

VIVIER (M. EMILE) [Eure-et-Loir].

VOYANT (M. JOSEPH) [Rhône].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **instituant un médiateur** [19 décembre 1972]. — Discussion générale (p. 3233).

W

WAZIERES (M. RAYMOND DE) [Somme].

Y

YVER (M. MICHEL) [Manche].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations ayant porté sur la nature des crédits figurant à ce titre (p. 2475, 2476).

YVON (M. JOSEPH) [Morbihan].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile [24 novembre 1972].

Est nommé membre du Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine [19 décembre 1972].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (marine marchande), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1972] (n° 68. — Tome XIII).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale modifiant la loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime [18 décembre 1972] (n° 164).

Question orale avec débat :

M. Joseph Yvon appelle l'attention de *M. le ministre des transports* sur la situation de l'industrie de la construction navale française, soumise aux fluctuations d'un marché mondial en évolution constante. Il lui demande : 1° quelles mesures sont envisagées pour la défense, notamment, des moyens et petits chantiers, face à la concurrence de certaines entreprises étrangères situées dans des pays à commerce d'Etat ; 2° comment il se propose de déterminer son attitude vis-à-vis d'une politique européenne commune dans ce domaine [8 août 1972. — *J. O.* du 22 août 1972] et [2 octobre 1972] (n° 5).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS (*suite et fin*) : IV. — MARINE MARCHANDE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les transports maritimes et la situation financière des compagnies de navigation françaises, sur la construction navale et les commandes de bateaux de pêche à la Pologne et à l'Espagne par les armateurs français, sur les pensions des gens de mer (p. 2924 à 2926). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1972,** adopté par l'Assemblée nationale [15 décembre 1972]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observations sur la teneur de cet article (p. 3150).

Z

ZWICKERT (M. CHARLES) [Haut-Rhin].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine contrôlée « Vin d'Alsace » ou « Alsace » [29 juin 1972] (n° 360).

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine contrôlée « Vin d'Alsace » ou « Alsace »** [30 juin 1972]. — Discussion générale (p. 1434).

TABLE ANALYTIQUE

A

ABATTOIRS. — Voy : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 163, 39. — QUESTIONS ORALES, 128.

ACCIDENTS. — Voy : ARMÉE.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION. — Voy : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 167.

ACCIDENTS FERROVIAIRES (VIERZY)

Condoléances à l'occasion de la catastrophe ferroviaire de Vierzy [21 juin 1972] (p. 1082). — *Sont entendus :* M. Lucien Grand et M. André Méric, vice-président du Sénat.

ACCORDS INTERNATIONAUX. — Voy : LOIS DE FINANCES : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ACOMPTES PROVISIONNELS. — Voy : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

ACTIONNARIAT OUVRIER. — Voy : INTÉRESSEMENT DES ENTREPRISES.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE. — Voy : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE.

ADDUCTIONS D'EAU. — Voy : LOIS DE FINANCES : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

ADMINISTRATEURS PROVISOIRES. — Voy. : MUTUALITÉ.

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : JUSTICE.

ADOPTION :

Proposition de loi, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur*, **tendant à compléter l'article 363 du code civil relatif à l'adoption** [15 septembre 1972. — *J. O.* 2 octobre 1972. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1er juillet 1972] (I., n° 384). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Nuninger [9 novembre 1972] (I., n° 53). — **Discussion** [16 novembre 1972] (p. 2100 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Nuninger, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 2102). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 26).

ADOPTION. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

AERODROMES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la compétence territoriale du ministère public et des juridictions répressives sur certains aérodromes.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 29 novembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2500, 2664. — I-8°, n° 700. — **Transmission au Sénat** [30 novembre 1972] (I., n° 87). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Soufflet [8 décembre 1972] (I., n° 110). — **Discussion** [13 décembre 1972] (p. 3082 et 3083). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Soufflet, rapporteur ; Robert Galley, ministre des transports. — *Articles* (p. 3083). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 40). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1138 du 22 décembre 1972 (*J. O.* du 23 décembre 1972).

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la police des aérodromes, modifiant et complétant le code de l'aviation civile, première partie (législative).** — Adopté par l'Assemblée nationale le 29 novembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2501, 2663. — In-8° n° 701. — **Transmission au Sénat** [30 novembre 1972] (I., n° 89). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Soufflet [8 décembre 1972] (I., n° 118). — **Discussion** [13 décembre 1972] (p. 3076 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Soufflet, rapporteur ; Robert Galley, ministre des transports. — *Discussion des articles* (p. 3077 et suiv.). — Art. 1er (p. 3077). — Amendement par M. Jacques Soufflet, rapporteur, tendant : 1° à supprimer, au début de l'article L. 213-2 du code de l'aviation civile, la distinction entre les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique et les aérodromes réservés à l'usage d'administrations de l'État ; 2° à ajouter : « les installations aéronautiques », le début de l'article L. 213-2 étant ainsi rédigé : « La police des aérodromes et des installations aéronautiques, tels qu'ils sont définis à l'article précédent, est assurée... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3078). — Art. 2 (*ibid.*). — Les quatre alinéas du préambule de l'article 2 sont réservés (p. 3079). — Amendement par M. Jean Colin, tendant à supprimer l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article L. 282-1 du code de l'aviation civile [infractions commises par ceux qui ont troublé le fonctionnement des installations] (p. 3080), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Soufflet, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 282-8 du code de l'aviation civile, à supprimer les mots : « conformément aux articles 20 et 21 du code de procédure pénale », le texte devenant seulement : « Les officiers de police ont le droit de fouille » (*ibid.*), observations adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Soufflet, rapporteur, tendant à ajouter les mots : « pour quelque cause que ce soit », après le mot : « encombre », dans le texte présenté pour l'article L. 282-9 du code de l'aviation civile, ainsi rédigé : « L'enlèvement d'un aéronef qui encombre une piste, une bande, une voie de circulation, une aire ou leurs dégagements doit être effectué par le propriétaire ou par l'exploitant de l'aéronef

sur l'ordre qu'il reçoit des autorités aéroportuaires. » (p. 3081) et amendement tendant à un but semblable, par M. Marcel Fortier (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Jacques Soufflet, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Soufflet, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante du second alinéa du texte présenté pour l'article L. 282-10 du code de l'aviation civile : « Les mêmes dispositions peuvent être prises par l'autorité compétente désignée à l'alinéa précédent ou par son représentant dans le cas où le gardien d'un véhicule, d'un objet ou d'animaux constituant un obstacle ne ferait pas diligence pour procéder aux opérations d'enlèvement ; dans ce cas, l'enlèvement a lieu aux frais et risques dudit gardien. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Les quatre alinéas du préambule de l'article 2 précédemment réservés sont adoptés (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Colin ; Robert Galley, ministre des transports ; Jacques Soufflet, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3082). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 39).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2773, 2802. — In-8° n° 768.

Promulgation : loi n° 73-10 du 4 janvier 1973 (*J. O.* du 5 janvier 1973).

AERODROMES. — Voy : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE.

AERONAUTIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a*) TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE ; *b*) DÉFENSE NATIONALE. — SECTION AIR ; *c*) COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — RAPPORT D'INFORMATION.

AERONEFS. — Voy. : AÉRODROMES. — TRANSPORTS AÉRIENS. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

AEROPORTS. — Voy. : ALLOCATION DE CHÔMAGE.

AEROPORTS (desserte d'Orly). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 123.

AEROPORT DE PARIS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE.

AEROTRAIN. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

AFFAIRES ETRANGERES (ministère des). — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

AFRIQUE DU NORD. — Voy. : LOIS DE FINANCES : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

AGENTS COMMUNAUX. — Voy. : COMMUNES. — FONCTIONNAIRES.

AGENTS D'ASSURANCES. — Voy. : IMPÔTS SUR LE REVENU.

AGENTS DE L'ETAT. — Voy. : FONCTIONNAIRES.

AGGLOMERATIONS NOUVELLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

AGRICULTURE. — Voy. : AMNISTIE. — LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL.

AIDE A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS. — Voy. : EXPLOITATIONS AGRICOLES.

AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

AIDES FINANCIERES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE.

AIN. — Voy. : ELECTIONS LÉGISLATIVES.

AIR FRANCE. — Voy. : TRANSPORTS AÉRIENS.

ALCOOLS. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

ALIENATION MENTALE. — Voy. : DIVORCE.

ALLOCATION DE CHOMAGE

Proposition de loi présentée par M. JEAN-PIERRE ROUX, *député*, **visant à étendre le régime de l'allocation d'assurance chômage prévu par l'article 22 de l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967 aux salariés non statutaires des services à caractère industriel et commercial gérés par les chambres de commerce et d'industrie.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2145, 2651. — In-8° n° 724. — **Transmission au Sénat** [13 décembre 1972] (I. n° 126). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Rabineau [19 décembre 1972] (I., n° 175). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3248 et 3249). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Rabineau, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux affaires sociales. — *Article unique* (p. 3249). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 66). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : Loi n° 72-1207 du 23 décembre 1972 (*J.O.* du 29 décembre 1972).

ALLOCATION DE LOGEMENT. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

ALLOCATION DE PRE-RETRAITE AUX VEUVES DE CINQUANTE A SOIXANTE-CINQ ANS. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1192.

ALLOCATION D'ORPHELIN. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1224.

ALLOCATIONS FAMILIALES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ALLOCATION POUR FRAIS DE GARDE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1225, 1226.

ALLUMETTES (MONOPOLE DES)

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant aménagement du monopole des allumettes** [19 octobre 1972] (I., n° 25). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto [9 novembre 1972] (I., n° 57). — **Discussion** [14 novembre 1972] (p. 2045 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Fernand Lefort ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Discussion des articles* (p. 2047 et suiv.). — Art. 3 (p. 2048). — Amendement rédactionnel par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à compléter cet article par un nouveau paragraphe IV modifiant l'article 1698, alinéa 1er, du code général des impôts, afin de prévoir explicitement que le droit de fabrication des allumettes peut être acquitté au moyen d'obligations cautionnées (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Explication de vote :* M. Henri Tournan. — Sur l'ensemble (p. 2049), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 17).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1972. — Voy. : Impressions n°s : 2636, 2639. — In-8° n° 692.

Promulgation : Loi n° 72-1069 du 4 décembre 1972 (*J.O.* du 5 décembre 1972).

ALSACE. — Voy. : VINS.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, EQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME.

AMENAGEMENT REGIONAL. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, EQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (GARONNE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1203.

AMNISTIE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Charles ALLIÈS, *sénateur*, **tendant à l'amnistie de certains délits** [6 avril 1972] (I., n° 164). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Proposition de loi, présentée par M. André COLIN, *sénateur*, **portant amnistie des condamnations prises à l'égard des commerçants et artisans dans le cadre des manifestations revendicatives** [25 avril 1972] (I., n° 169). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Edouard Le Bellegou [16 mai 1972] (I., n° 201) [rapport commun pour la présente proposition de loi et pour la proposition de loi par M. Charles Alliès tendant à l'amnistie de certains délits, I., n° 164] : **discussion** commune des deux propositions de loi [25 mai 1972] (p. 512 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Louis Namy ; Georges Lombard ; Guy Petit ; Pierre Carous. — *Articles* (p. 519 et 520). — Sur l'ensemble (p. 520) et par scrutin public (n° 49), adoption (p. 520). — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à l'amnistie de certaines infractions** ». — ADOPTION (n° 92).

2. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant amnistie de certaines infractions.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 17 octobre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2577, 2143, 2269, 2272, 2279, 2313, 2584. — In-8° n° 680. — **Transmission au Sénat** [19 octobre 1972] (I., n° 30). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Edouard Le Bellegou [19 octobre 1972] (I., n° 31). — **Discussion** [26 octobre 1972] (p. 1364 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; Louis Courroy ; Roger Gaudon ; Jean Sauvage ; René Pleven, garde des sceaux ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 1870 et suiv.). — Art. 1er (p. 1870). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à reporter du 15 juillet 1972 au 2 octobre 1972 la date limite des délits et contraventions de police amnistiés (*ibid.*), observations, adoption (p. 1871). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à amnistier également les délits commis à l'occasion des « conflits relatifs aux problèmes de l'enseignement » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1872). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 1872), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 6).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 23 novembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2609, 2654. — In-8° n° 688.

Deuxième transmission au Sénat [23 novembre 1972] (I., n° 77). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Edouard Le Bellegou [30 novembre 1972] (I., n° 91). — **Discussion** [14 décembre 1972] (p. 3098 et 3099). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, remplaçant M. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux ministre de la justice. — *Articles* (p. 3099). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 44). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1127 du 21 décembre 1972 (*J. O.* du 22 décembre 1972).

3. — Proposition de loi, présentée par MM. Jacques DUCLOS et Antoine COURRIÈRE, *sénateurs*, **tendant à l'amnistie de certaines infractions** [20 décembre 1972] (I., n° 206). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

AMNISTIE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ANCIENS COMBATTANTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

ANIMATEURS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.

ANIMAUX. — Voy. : MALADIES DU BÉTAIL.

APPRENTISSAGE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 33.

APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE. — Voy. : VINS.

ARCHEOLOGIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES CULTURELLES.

ARCHITECTES. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

ARCHITECTURE

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **sur l'architecture** [20 décembre 1972] (I., n° 214). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ARCHITECTURE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES CULTURELLES.

ARMEE

1. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *premier ministre*, **portant statut général des militaires.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 3 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 2206, 2283. — In 8° n° 573. — **Transmission au Sénat** [9 mai 1972] (I., n° 188). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre de Chevigny [25 mai 1972] (I., n° 220). — **Discussion** [2 juin 1972] (p. 706 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre de Chevigny, rapporteur ; Pierre Giraud ; Roger Poudonson ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale ; Raymond Boin ; Raymond Guyot ; Etienne Dailly. — *Discussion des articles* (p. 719 et suiv.). — Art. 1er (p. 719). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à modifier la deuxième phrase du premier alinéa de cet article afin de préciser que la mission exclusive de l'armée est d'assurer la défense du territoire national et des intérêts supérieurs de la nation (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Giraud tendant à supprimer, au troisième alinéa de cet article, les mots : « et à ceux qui accomplissent le service national », afin d'exclure de l'application du statut ceux qui accomplissement leur service militaire, dans les conditions prévues par le code du service national (*ibid.*), observations, rejet (p. 720). — Amendement rédactionnel par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « et à ceux qui accomplissent le service national », par les mots : « et à ceux qui accomplissent le service militaire dans les conditions prévues par le code du service national » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article pour que les statuts particuliers des militaires de carrière soient fixés non pas par décret en Conseil d'Etat mais par la loi (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa du même article 3, à remplacer les mots : « déroger à certaines dispositions » par les mots : « adapter certaines dispositions » (*ibid.*),

observations, rejet (p. 721) par scrutin public (n° 57). — Amendement de coordination au troisième alinéa de l'article 3 par M. Pierre de Chevigny, rapporteur (p. 721), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 3 afin que ce soit la loi qui fixe les détails d'application du règlement de discipline générale (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Pierre de Chevigny, rapporteur (p. 722), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6-A (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant : 1) à compléter la première phrase de cet article, ainsi conçue : « Les militaires jouissent de tous droits et libertés reconnus aux citoyens » par la disposition suivante : « à condition de ne pas faire état de leur grade et de questions militaires non couvertes par le secret » ; 2) à supprimer en conséquence la deuxième phrase de cet article (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Giraud, tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article qui dispose que : « Une instruction ministérielle déterminera dans quelles conditions les militaires pourront, sans autorisation préalable, traiter publiquement de problèmes militaires non couverts par les exigences du secret » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Giraud, tendant à limiter seulement l'introduction dans les établissements militaires des publications « contenant des articles injurieux ou diffamatoires envers l'armée ou incitant à l'indiscipline » (*ibid.*), observations, rejet (p. 723). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Cette interdiction [d'introduction des publications] ne peut en aucun cas frapper des publications émanant des partis politiques qui sont représentés au Parlement » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à modifier cet article afin de permettre aux militaires d'adhérer à des associations constituées dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901 en vue de la défense de leurs intérêts professionnels (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Giraud tendant à un but semblable (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant à reprendre pour cet article le texte présenté par le Gouvernement permettant l'adhésion aux associations autres que politiques ou syndicales (p. 724) ; sous-amendement par M. Pierre de Chevigny tendant à compléter le texte de cet article par l'alinéa suivant : « Il appartient au chef, à tous les échelons, de veiller aux intérêts de ses subordonnés et de rendre compte, par la voie hiérarchique, de tout problème de caractère général qui parviendrait à sa connaissance » (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Giraud tendant à supprimer les deuxième et troisième phrases du deuxième alinéa de cet article, lesquelles font obligation aux militaires d'informer l'autorité militaire de leur adhésion à des groupements professionnels militaires (*ibid.*) ; observations, les amendements par M. Serge Boucheny, par M. Pierre Giraud, sont rejetés (p. 725), l'amendement et le sous-amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, sont adoptés (p. 725 et 726). — Art. 8 (p. 726). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article afin de permettre aux militaires en activité de service d'adhérer aux partis politiques (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à reprendre le texte présenté pour cet article par le Gouvernement, relatif à la candidature des militaires aux fonctions publiques électives (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Giraud tendant, au dernier alinéa de l'article 8, après le mot : « mandat », à ajouter le mot : « parlementaire » afin que les militaires acceptant un mandat ne soient placés dans la position de service détaché que s'il s'agit d'un mandat parlementaire (*ibid.*), observations, rejet (p. 727). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à supprimer cet article disposant que l'exercice du droit de grève est incompatible avec l'état militaire (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à supprimer le deuxième alinéa (1°) de cet article afin de supprimer l'obligation pour les militaires de la gendarmerie d'obtenir l'autorisation préalable du ministre pour contracter mariage (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 18 (p. 728). — Amendement par M. Jean Francou tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe II de cet article, paragraphe relatif à la rémunération des militaires (*ibid.*), observations, amendement par M. Pierre Giraud tendant, au dernier alinéa du paragraphe II de cet article, à supprimer les mots : « sous réserve des mesures d'adaptation nécessaires » [application des mesures affectant la rémunération des fonctionnaires civils de l'Etat] (*ibid.*), observations ; irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution de l'amendement par M. Jean Francou (p. 730) et retrait de l'amendement par M. Pierre Giraud (*ibid.*). — Art. additionnel. — Amendement par M. Jean Francou tendant à insérer, après l'article 18, un article additionnel 18 *bis* nouveau établissant une parité en matière de classement hiérarchique entre fonctionnaires civils et militaires de l'Etat tenant compte des responsabilités assumées (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Giraud tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les militaires de carrière bénéficiaires de la sécurité sociale, en matière de cotisations et de prestations, ont un régime identique à celui dont bénéficient les fonctionnaires civils de l'Etat » (*ibid.*), observations, rejet (p. 731). — Après l'article 22. — Amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 22, un article additionnel 22 *bis* nouveau prévoyant une aide en faveur des veuves et orphelins des militaires décédés à l'occasion du service (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 732). — Art. 24 (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à compléter cet article par les dispositions suivantes : « Un règlement d'administration publique, pris après avoir recueilli l'avis du conseil supérieur de la fonction militaire, détermine : les divers éléments à prendre en considération pour l'appréciation générale et la valeur professionnelle ; le ou les détenteurs du pouvoir de notation ; les modalités de communication des notes à chaque intéressé. » (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant à compléter cet article *in fine* par l'alinéa suivant : « Les notes peuvent être communiquées aux intéressés » (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Giraud tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les notes sont communiquées aux intéressés, au cours d'un entretien, par l'autorité chargée de la notation, dans des conditions qui sont fixées par décret. » (*ibid.*), amendement par M. Jean Francou tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les notes sont communiquées aux intéressés au cours d'un entretien, par l'autorité chargée de la notation, dans des conditions qui sont fixées par décret. » (*ibid*) ; observations ; amendement par M. Michel Debré, ministre d'Etat, tendant à compléter l'article 24 par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « A l'occasion de la notation, le chef fait connaître à chacun de ses subordonnés directs son appréciation sur sa manière de servir » (*ibid*) ; observations, retrait de l'amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur (*ibid*), retrait de l'amendement par M. Jean Francou (*ibid*), adoption de l'amendement par M. Michel Debré, ministre d'Etat (*ibid*), les amendements par M. Serge Boucheny et par M. Pierre Giraud deviennent sans objet (*ibid*). — Art. 25 (*ibid*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à compléter cet article relatif au dossier individuel des militaires par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ce dossier est le seul autorisé » (*ibid*), observations, rejet (*ibid*). — Amendement par M. Pierre Giraud tendant à compléter l'article 25 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La communication de leur dossier est de droit sur simple demande des intéressés en cas de sanction » (*ibid*), observations, retrait (p. 534). — Art. 26 (*ibid*). — Amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'alinéa 2° de cet article afin de porter à nouveau le changement de spécialité parmi les sanctions (*ibid*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 27 (*ibid*). — Amendement d'harmonisation par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, adoption (*ibid*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de l'article 27 : « Ce conseil et cette commission sont composés paritairement pour moitié de militaires de même grade que le militaire déféré devant eux et, pour l'autre moitié, de militaires d'un grade supérieur. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid*). — Art. 28 (*ibid*). — Amendement par M. Michel Debré, ministre d'Etat, tendant à remplacer le deuxième alinéa de cet article par le texte suivant : « Les sanctions statutaires sont prononcées ou provoquées par le ministre et les autorités habilités. Lorsque la radiation définitive des cadres par mesure disciplinaire d'un militaire de carrière ne réunissant pas 25 ans de services effectifs est demandée, la décision ne peut comporter une mesure plus grave que celle résultant de l'avis émis par le conseil d'enquête. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 735). — Art. 29 (*ibid*). — Deux amendements identiques par M. Serge Boucheny et par M. Pierre Giraud tendant à substituer aux mots : « un décret en Conseil d'Etat détermine », les mots : « la loi déterminera » (*ibid*), observations, rejet des amendements (*ibid.*) — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Debré, ministre d'Etat, relatif aux limites d'âge des intendants, des commissaires de l'air et des personnels militaires féminins (p. 737), observations, adoption (p. 738). — Art. 33 (*ibid*). — Amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant à supprimer pour harmonisation, les mots : « à l'exception de la nomination des sous-officiers ou des officiers mariniers dans les corps d'officiers » (*ibid*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 34 (*ibid*). — Amendement rédactionnel par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, observations, adoption (*ibid*). — Après l'article 35. — Amendement par M. Serge Boucheny tendant, après l'article 35, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le recrutement, les nominations et les promotions de militaires de carrière ne sauraient donner

lieu à des discriminations d'ordre politique, philosophique, religieux ou relatif à l'origine sociale. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid*). — Art. 39 (*ibid*). — Amendement de coordination par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 44 (p. 740). — Amendement d'ordre rédactionnel par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, observations, adoption (*ibid*). — Art. 46 (*ibid*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant, au sixième alinéa de cet article, entre les mots : « d'officiers » et le mot « désignés », à insérer les mots : « et de sous-officiers » afin de donner de meilleurs garanties d'avancement aux sous-officiers de carrière (*ibid*), observations, rejet (*ibid*). — Art. 53 (p. 741). — Amendement rédactionnel par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, adoption (*ibid*). — Art. 67 (p. 742). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les retraités militaires conservent les avantages sociaux acquis en activité » (*ibid.*), observations, rejet (p. 743). — Art. 68 (*ibid*). — Amendement par M. Pierre Giraud tendant à modifier cet article afin que tout officier, ayant acquis des droits à pension à jouissance différée, puisse quitter le service sans agrément de la demande (*ibid*), observations, rejet (*ibid*). — Art. 70 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Francou tendant à supprimer les mots : « et appartenant aux armes et aux corps combattants des armées » dans cet article relatif au pécule (*ibid*), observations, retrait (p. 744). — Art. 75 (*ibid*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa permettant de maintenir en service sans limite d'âge, les officiers généraux ayant commandé en chef en temps de guerre ou ayant exercé avec distinction devant l'ennemi le commandement d'une armée (*ibid*), observations, rejet (*ibid*). — Art. 77 (*ibid*). — Amendement de coordination par M. Michel Debré, ministre d'Etat, observations, adoption (p. 745). — Art. 86 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « à servir volontairement », à ajouter, par précision, les mots : « dans les grades d'hommes du rang et de sous-officiers » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 87 (*ibid*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à insérer, après le premier alinéa de cet article, trois alinéas nouveaux afin d'interdire la souscription d'un engagement aux condamnés de droit commun (*ibid.*), observations, rejet (p. 746). — Amendement d'harmonisation au dernier alinéa de cet article, par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, observations, adoption (*ibid*). — Art. 98 (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny, tendant à rédiger ainsi le premier alinéa de cet article : « En temps de paix, nul ne peut être admis à titre étranger. En temps de guerre, nul ne peut être admis à servir. » (p. 747), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 103 (*ibid*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant, dans le premier alinéa, *in fine*, de cet article, à remplacer les mots : « par décret en Conseil d'Etat », par les mots : « par la loi » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid*). — Art. 106 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant à reprendre le texte du Gouvernement pour cet article relatif aux décrets d'application de la présente loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Observations sur l'honorariat des officiers de réserve (p. 749). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Serge Boucheny ; Raymond Boin, vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Pierre de Chevigny, rapporteur ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale ; Jacques Descours Desacres, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Pierre Giraud ; Raymond Guyot ; Roger Poudonson. — Sur l'ensemble (p. 749), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 95)

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 14 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2392, 2395. — In 8°, n° 612.

Deuxième transmission au Sénat [15 juin 1972] (I., n° 275). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport par M. Pierre de Chevigny [22 juin 1972] (I., n° 300). — **Discussion** [28 juin 1972] (p. 1319 et suiv.). *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre de Chevigny, rapporteur ; Jean Francou ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale. — *Discussion des articles* (p. 1321 et suiv.). — Art. 8. — Amendement par M. Raymond Guyot tendant à modifier cet article afin de permettre aux militaires en activité de service d'adhérer à des groupements ou associations à caractère politique (p. 1321), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Giraud tendant, au troisième alinéa, à partir des mots : « Toutefois, s'ils sont en activité » à supprimer la fin de cet article afin de permettre l'adhésion des militaires aux associations non interdites sans qu'ils aient à rendre compte de leur participation même au cas où ils auraient des responsabilités (p. 1322) et amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du troisième alinéa de cet article : « Toutefois, s'ils sont en activité, ils doivent rendre compte à l'autorité militaire des fonctions de responsabilité qu'ils y exercent » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Pierre Giraud est rejeté (*ibid.*) et l'amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, est adopté (p. 1323). — Art. 77 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre de Chevigny, rapporteur ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale ; Pierre Giraud ; Raymond Guyot. — *Explication de vote :* M. Pierre Giraud. — Sur l'ensemble (p. 1324), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 129). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 29 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2485, 2487. — In-8° n° 652.

Promulgation : loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 (*J. O.* du 14 juillet 1972).

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **portant intégration de certains fonctionnaires dans un corps du ministère de la défense nationale.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2209, 2396. — In-8° n° 611. — **Transmission au Sénat** [20 juin 1972] (I., n° 283). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Henri Parisot [22 juin 1972] (I., n° 301). — **Discussion** [28 juin 1972] (p. 1324 et 1325). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Henri Parisot, rapporteur ; André Fanton, secrétaire d'Etat à la défense nationale. — *Articles* (p. 1325). — Sur l'ensemble (*ibid*), adoption (*ibid*). — ADOPTION (n° 130). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-576 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 7 juillet 1972).

3. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **complétant la loi n° 62-897 du 4 avril 1962 relative aux réparations à accorder aux jeunes gens ou aux militaires de la disponibilité ou des réserves victimes d'accidents lors de leur participation à des séances d'instruction militaire.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 octobre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2547, 2578. — In-8° n° 676. — **Transmission au Sénat** [17 octobre 1972] (I. n° 21). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [26 octobre 1972] (I., n° 44). — **Discussion** [9 novembre 1972] (p. 1994). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Boin, rapporteur ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale. — *Article unique* (p. 1994). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 11). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1043 du 18 novembre 1972 (*J. O.* du 19 novembre 1972).

ARMEE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉFENSE NATIONALE.

ARMEE (CHAMP DE MANŒUVRE DU LARZAC). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 133. — LOI DE FINANCES POUR 1973 : DÉFENSE NATIONALE (p. 2652, 2653, 2666 et 2667).

ARMEE DE L'AIR. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉFENSE NATIONALE. — SECTION AIR.

ARMEMENT (FABRICATION D'). — Voy. : DÉFENSE NATIONALE. — LOIS DE FINANCES : DÉFENSE NATIONALE. — SECTIONS FORCES TERRESTRES ET AIR.

ARMEMENT (LIVRAISON D'). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 152, 40.

ARMES BIOLOGIQUES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **interdisant la mise au point, la fabrication, la détention, le stockage, l'acquisition et la cession d'armes biologiques ou à base de toxines.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 4 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 2058, 2215. — In-8° n° 574. — **Transmission au Sénat** [9 mai 1972] (I., n° 189). — Renvoi à la

commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [25 mai 1972] (I., n° 219). — **Discussion** [2 juin 1972] (p. 701 et suiv.). — *Sont entendus dans la discusison générale :* MM. Raymond Boin, rapporteur ; Pierre Giraud ; Roger Poudonson ; Serge Boucheny ; André Fanton, secrétaire d'Etat à la défense nationale. — *Discussion des articles* (p. 703 et suiv.). — Amendement par M. Roger Poudonson tendant à rédiger comme suit le début de l'article 1er : « En vue de faciliter l'adhésion du Gouvernement français à la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques et toxiques, conclue sous l'égide de l'O.N.U. et signée le 10 avril 1972, sont interdits... » (p. 704) ; amendement par M. Serge Boucheny tendant à compléter l'article 2 par les dispositions suivantes : « , ceci pour permettre à la France d'adhérer à la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques et toxiques, conclue sous l'égide de l'O. N. U. le 16 décembre 1971. » (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Giraud tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « L'adoption du présent projet de loi sera complétée par l'adhésion de la France à la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockge des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, conclue sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. » (*ibid.*) ; observations, irrecevabilité des trois amendements aux termes de l'article 41 de la Constitution (p. 705). — *Articles* (p. 705). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Raymond Boin, rapporteur ; Serge Boucheny ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale ; Pierre Giraud ; Roger Poudonson. — Sur l'ensemble (p. 705), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 94). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-467 du 9 juin 1972 (*J. O.* du 11 juin 1972).

ARTISANAT

Proposition de loi, présentée par M. Roger POUDONSON, *sénateur*, **d'orientation et de programme du secteur des métiers** [24 novembre 1972] (I., n° 79). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ARTISANS. — Voy. : AMNISTIE. — ASSURANCES SOCIALES DES NON-SALARIÉS NON AGRICOLES. — COMMERÇANTS. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT (137, 140). — TRAVAIL NOIR.

ARTISTES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES CULTURELLES.

ASSEMBLEE NATIONALE. — Voy. : ELECTIONS LÉGISLATIVES. — TERRITOIRES FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS.

ASSEMBLEE TERRITORIALE. — Voy. : TERRITOIRES FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS.

ASSISTANCE JUDICIAIRE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ASSISTANTES SOCIALES. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

ASSOCIATIONS CULTURELLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.

ASSOCIATIONS. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES. — RACISME.

ASSOCIATIONS FONCIERES URBAINES. — Voy. : ASSOCIATIONS SYNDICALES.

ASSOCIATIONS SYNDICALES.

1. — Proposition de loi présentée par M. Robert WAGNER, *député*, **tendant à préciser certaines dispositions de la loi d'orientation foncière (n° 67-1253 du 30 décembre 1967) relatives aux associations foncières urbaines.** — Adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 12 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1038, 1821, 430. — NOUVEL INTITULÉ : **« Proposition de loi relative aux associations foncières urbaines ».** — **Transmission au Sénat** [14 juin 1971] (I., n° 311). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre de Félice [19 juin 1971] (I., n° 339). — **Discussion** [21 juin 1971] (p. 1139 et suiv.). — Sur l'ensemble (p. 1141), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 136).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 14 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1871, 2113, 533.

Deuxième transmission au Sénat [14 décembre 1971] (I., n° 98). — Rapport par M. Pierre de Félice [22 mars 1972. — *J. O.*, Lois et décrets, 23 mars 1972. — *J. O.*, séance 4 avril 1972] (I., n° 159). — **Discussion** [10 mai 1972] (p. 354 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre de Félice, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — *Discussion des articles* (p. 355 et suiv.). — Art. 1er (p. 355). — Amendement par M. Pierre de Félice, rapporteur, tendant, dans le texte modificatif présenté pour l'avant-dernier alinéa de l'article 28 de la loi n° 67-1253 du 30 décembre 1967, après les mots : « et les baux emphythéotiques », d'insérer les mots suivants : « moyennant indemnité due par l'association foncière urbaine et fixée, à défaut d'accord amiable, comme en matière d'expropriation. Cet arrêté produit les mêmes effets à l'égard des autres droits réels. Toutefois, ces droits peuvent être reportés... » (p. 356), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre de Félice, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Adoption (p. 356). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 75). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 22 juin 1372. — Voy. : Impressions n°s 2304, 2388. — In-8° n° 619.

Promulgation : loi n° 72-575 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 7 juillet 1972).

2. — Proposition de loi présentée par M. Robert WAGNER, *député*, **tendant à modifier l'article 29 de la loi de finances rectificative pour 1970 (n° 70-1283 du 31 décembre 1970) afin de proroger au 31 décembre 1973 le délai de constitution des associations syndicales susceptibles de bénéficier de subventions de l'Etat pour l'aménagement des lotissements défectueux.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 27 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2315, 2437. — In-8° n° 639. — **Transmission au Sénat** [28 juin 1972] (I., n° 332). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Lucotte [28 juin 1972] (I., n° 333). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1426). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Lucotte, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 1426), adoption. — ADOPTION (n° 153). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-592 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

ASSURANCES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **modifiant les dispositions de la loi du 13 juillet 1930 relatives à la durée et à la résiliation des contrats d'assurances.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 9 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 1978, 334, 1499, 2216. — In-8° n° 579. — **Transmission au Sénat** [16 mai 1972] (I., n° 196). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Genton [8 juin 1972] (I., n° 244). — **Discussion** [13 juin 1972] (p. 939 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Genton, rapporteur ; Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce. — *Discussion des articles* (p. 942 et suiv.). — Art. 1er (p. 942). — Amendement par M. Jacques Genton, rapporteur, tendant, dans le cinquième alinéa du texte présenté pour se substituer au premier alinéa de l'article 5 de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance, à remplacer les mots : « tous les six ans » par les mots : « tous les cinq ans » [délai dans lequel a le droit de se retirer l'assuré ou l'assureur pour les assurances contre les risques d'accidents du travail, d'accidents corporels, d'invalidité ou de maladie] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel. — Amendement par M. Jacques Genton, rapporteur, tendant, après l'article 1er, à insérer un article 1er *bis* nouveau ainsi rédigé : « Le troisième alinéa de l'article 5 de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance est rédigé comme suit : « La durée du contrat

d'assurance doit être rappelée par une mention en caractères très apparents figurant juste au-dessus de la signature du souscripteur. A défaut de cette mention, le souscripteur aura la possibilité, nonobstant toute clause contraire, de résilier le contrat chaque année, à la date anniversaire de sa prise d'effet, moyennant préavis d'un mois au moins. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 943). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Genton, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à la résiliation en cas de changement dans la situation personnelle de l'assuré (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Genton, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'application de la loi aux contrats en cours (p. 944), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jacques Genton, rapporteur, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel 3 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa de l'article 27 de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance est rédigé comme suit : « Elle est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription, par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre, ainsi que par l'envoi d'une lettre recommandée émanant de l'assuré ou de l'assureur. Le présent article est applicable aux contrats souscrits antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Jacques Genton, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance** », adoption (p. 944). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce ; Jacques Genton, rapporteur ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Sur l'ensemble (p. 944), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 104).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 28 juin 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2427, 2461. — In-8° n° 642.

Deuxième transmission au Sénat [29 juin 1972] (I., n° 347). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jacques Genton [29 juin 1972] (I., n° 352). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1380). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Genton, rapporteur ; Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce. — *Article* 4 (p. 1380). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 146). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-647 du 11 juillet 1972 (*J. O.* du 13 juillet 1972).

ASSURANCES. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES. — LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

ASSURANCES (Risques agricoles). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1240.

ASSURANCES AUTOMOBILES. — Voy. : CIRCULATION ROUTIÈRE.

ASSURANCE MALADIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — II. — SÉCURITÉ SOCIALE. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ASSURANCES SOCIALES (REGIME GENERAL DES SALARIES). — Voy. : RETRAITE COMPLÉMENTAIRE. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

Projet de loi, présenté par M. JACQUES CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [15 juillet 1971. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1971. — *J. O.* Lois et Décrets du 15 juillet 1971. — *J. O.* séance du 6 octobre 1971] (I., n° 417). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [26 octobre 1971]. — Rapport par M. Robert Soudant [28 octobre 1971] (I., n° 14). — **Discussion** [4 novembre 1971] (p. 1846 et suiv.). — REJET (n° 9).

Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 28 juin 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2057, 2456, 2474. — In-8° n° 641.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [29 juin 1972] (I., n° 345). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Lucien Grand [30 juin 1972] (I., n° 364). — **Discussion** [1[er] juillet 1972] (p. 1483 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Lucien Grand, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Etienne Dailly ; Hubert d'Andigné ; Robert Laucournet. — *Discussion des articles* (p. 1487 et suiv.). — Art. 1[er] A (p. 1487). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à rédiger comme suit cet article : « Est abrogé le deuxième alinéa de l'article 2 du code de la sécurité sociale, en ce qui concerne les salariés des professions agricoles et forestières qui sont soumis aux dispositions de l'article 341 du code de la sécurité sociale. Cette abrogation prendra effet au plus tard le 1[er] janvier 1977. A dater du 1[er] janvier 1975, le risque d'accidents du travail et maladies professionnelles des salariés des professions agricoles et forestières est géré par le régime général de la sécurité sociale et financé par les cotisations patronales. A titre transitoire, et dès la promulgation de la présente loi, les employeurs de main-d'œuvre agricole et forestière sont tenus d'assurer leurs salariés contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Un décret en Conseil d'Etat précisera, avant le 1[er] janvier 1973, les modalités d'application des dispositions transitoires précédentes, en garantissant également aux victimes et ayants droit la parité des prestations à celles prévues par les dispositions de nature législative du titre III et du chapitre IV du titre V du livre IV du code de la sécurité sociale, les mesures de prévention nécessaires et la participation des salariés paritairement avec les employeurs et les organismes d'assurance à la gestion de ce régime. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1490). — Art. 1[er] (p. 1491). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant, au premier alinéa du texte proposé pour l'article 1144 du code rural, à supprimer les mots : « ... à l'exclusion des employés de maison » afin d'inclure à nouveau dans le régime d'assurance les employés de maison (p. 1493), et amendement par M. Lucien Grand tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « 10°. — Les employés de maison au service d'un exploitant agricole lorsqu'ils exercent habituellement leur activité sur le lieu de l'exploitation agricole. » (*ibid.*), observations, adoption des deux amendements (p. 1494). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour cet article : « Cette cotisation est versée auprès de la caisse de mutualité sociale agricole. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le début du texte présenté pour l'article 1157 du code rural : « Le ministre fixe [au lieu de : peut fixer], dans les conditions définies par l'article 1155, le taux des cotisations... » (p. 1495), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Lucien Grand, rapporteur, au texte présenté pour l'article 1160 du code rural (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1163 du code rural par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La victime ou ses ayants droit peuvent déclarer l'accident jusqu'à expiration de la deuxième année qui suit ledit accident. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à reprendre la rédaction adoptée en première lecture pour cet article modifiant l'article 1166 du code rural relatif aux propositions de la caisse de mutualité sociale agricole et à leur acceptation (*ibid.*), observations, retrait (p. 1496). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à modifier la fin du texte présenté pour l'article 1169 du code rural relatif à la prévention, afin de préciser que la participation paritaire des employeurs et des salariés se situera : « notamment dans les comités techniques auprès des organismes de mutualité sociale agricole chargés de la gestion de la prévention. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1175 du code rural relatif aux poursuites disciplinaires à l'encontre des praticiens (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (p. 1497). — Amendement d'harmonisation par M. Lucien Grand, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rétablir l'article 1024 du code rural afin de mettre en harmonie la définition de salarié agricole en matière d'assurances sociales en harmonie avec celle de l'article 1144 en matière d'accidents du travail (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au texte présenté pour l'article 1203 du code rural par M. Lucien Grand, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « Le chiffre prévu à l'article 1[er] du décret n° 60-633 du 28 juin 1960 », par les mots : « Un chiffre fixé par décret » dans cet article ainsi rédigé : « Les sociétés et organismes d'assurance doivent s'acquitter envers les créanciers de toute rente dont le montant annuel

ne dépasse pas le chiffre prévu à l'article 1er du décret n° 60-633 du 28 juin 1960... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1500). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à supprimer le mot : « éventuels » dans le deuxième alinéa ainsi conçu de cet article : « Les sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles visées à l'article 1235 du code rural pourront également prétendre à la compensation des préjudices directs éventuels dont elles rapporteraient la preuve. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1501). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, tendant à une nouvelle rédaction des premiers alinéas de cet article permettant le maintien en vigueur à titre provisoire des articles 1024, 1060, 1144, 1149 et 1152 du code rural (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly ; Jacques Descours Desacres ; Lucien Grand, rapporteur ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1501). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 171). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 12 octobre 1972. — Voy. : Impressions nos 2550, 2556. — In-8° n° 679.

Promulgation : loi n° 72-965 du 25 octobre 1972 (*J. O.* du 26 octobre 1972).

ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — RETRAITE COMPLÉMENTAIRE.

ASSURANCES SOCIALES DES PROFESSIONS NON AGRICOLES.

Proposition de loi, présentée par M. Roger GAUDON, *sénateur*, **portant réforme des régimes d'assurance vieillesse des professions artisanales, industrielles et commerciales** [27 avril 1972] (n° 173). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ASSURANCE VIEILLESSE

Voy. : ASSURANCES SOCIALES DES NON-SALARIÉS NON AGRICOLES. — LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — II. — SÉCURITÉ SOCIALE. — RETRAITE COMPLÉMENTAIRE.

ASSURANCE VIEILLESSE DES NON-SALARIES NON AGRICOLES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 18 mai 1972. — Voy. : Impressions nos 2228, 2300. — In-8° n° 580. — **Transmission au Sénat** [23 mai 1972] (I., n° 216). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [25 mai 1972]. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [25 mai 1972] (I., n° 218). — Avis par M. André Armengaud [1er juin 1972] (I., n° 233). — **Discussion** [7 juin 1972] (p. 805 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; André Armengaud, rapporteur pour avis ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Jean Cauchon ; Jean Cluzel ; Pierre Croze ; Robert Schwint ; Roger Gaudon ; Jean-Marie Girault ; Albert Sirgue ; Jacques Boyer-Andrivet. — *Discussion des articles* (p. 824 et suiv.). — Art. 1er A (p. 824). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur pour avis, tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots : « l'institution d'un régime unique de protection sociale applicable à tous les Français » par les mots suivants : « l'institution d'un régime de base unique, en matière d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et non salariés et de leurs conjoints ». (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à compléter cet article par un paragraphe IV ainsi conçu : « IV. — Il est inséré dans le chapitre Ier du titre Ier du livre VIII du code de la sécurité sociale un article L. 647-1 (nouveau) ainsi rédigé : « *Art.* L. 647-1 (*nouveau*). — Les présidents directeurs et directeurs généraux et assimilés des sociétés anonymes sont assujettis obligatoirement à l'assurance vieillesse des professions industrielles et commerciales et cessent d'être affiliés au régime général de la sécurité sociale. En conséquence, l'alinéa 9° de l'article L. 242 du code de la sécurité sociale est abrogé. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 826). — Amendement par M. Pierre Croze tendant à compléter l'article 1er par un paragraphe IV ainsi rédigé : « IV. — Il est inséré dans le code de la sécurité sociale, après l'article L. 649, un nouvel article L. 649-1 ainsi rédigé : « Les personnes de nationalité française exerçant une des activités professionnelles énumérées aux articles L. 646 à L. 649 et résidant hors du territoire français peuvent cotiser volontairement. » (*Ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — L'alinéa introductif est réservé (*ibid.*). — Art. L. 663-2 du code de la sécurité sociale. — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à remplacer le texte présenté pour l'article L. 663-2 du code de la sécurité sociale par les dispositions suivantes : « La retraite de base est égale à 75 p. 100 du salaire minimum interprofessionnel de croissance (S. M. I. C.) fixé en application des articles 31 *xc* et 31 *xd* du livre Ier du code du travail. Elle est réversible au taux de 50 p. 100 sur le conjoint survivant de l'affilié. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 827). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article L. 663-2 du code de la sécurité sociale : « *Art.* L. 663-2. — Le revenu servant de base au calcul de la pension est le revenu annuel moyen correspondant à l'ensemble des cotisations versées au titre des régimes mentionnés à la présente section, pendant la durée de la carrière. » (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Art. L. 633-3, L. 633-4 et L. 633-4 *bis*. Réservés (*ibid.*). — Art. L. 663-6 du code de la sécurité sociale (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur pour avis, tendant à modifier le texte présenté pour cet article relatif au financement du régime nouveau, afin que la fraction du produit de la contribution sociale de solidarité et la contribution de l'Etat soient toutes deux fixées par la loi de finances (*ibid.*), observation, retrait de l'amendement par M. André Armengaud, rapporteur pour avis, reprise de cet amendement par M. Hector Viron, rejet de l'amendement (p. 829). — Art. L. 663-7. — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L. 663-7 du code de la sécurité sociale afin de fixer le taux de la cotisation annuelle aux caisses d'assurance vieillesse à 7 p. 100 (*ibid.*), observations, retrait (p. 830). — Amendement par M. Robert Schwint tendant à compléter le texte présenté pour l'article L. 663-7 du code de la sécurité sociale par l'alinéa suivant : « Le chef d'entreprise et son conjoint sont obligatoirement affiliés et acquièrent chacun un droit propre. La cotisation de chacun d'eux est fixée en fonction de la moitié de leurs revenus professionnels non salariés, non agricoles. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 831). — Art. L. 663-9 du code de la sécurité sociale. — Deux amendements par M. Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, le premier, à supprimer les mots : « à titre transitoire », le second, à remplacer les mots : « pourra être appliqué », par les mots : « est appliqué » dans le texte présenté pour cet article, texte prévoyant la possibilité « à titre transitoire » d'un abattement sur le taux des cotisations pour les retraités qui continuent à travailler (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (*ibid.*). — Art. L. 663-10 du code de la sécurité sociale. — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur pour avis, tendant à remplacer le mot : « peut » par le mot « doit » dans la phrase : « cette assemblée [des délégués d'administration des caisses de base] peut... décider la création d'un régime complémentaire d'assurance vieillesse... » (p. 832), et amendement par M. Michel Chauty, tendant à remplacer les deux dernières phrases du premier alinéa, à partir des mots : « Cette assemblée... », et le deuxième alinéa par le nouvel alinéa suivant : « Cette assemblée peut, après accord de la majorité de ses membres et sous réserve des régimes existants, décider la création d'un régime complémentaire d'assurance vieillesse fonctionnant à titre obligatoire dans le cadre du groupe concerné et poursuivant les avantages particuliers des conjoints, résultant, pour chaque groupe, des dispositions législatives et réglementaires en vigueur au 31 décembre 1972 et qui n'ont pas de correspondance dans la section I du présent chapitre. Un décret fixera les conditions dans lesquelles les intéressés y sont assujettis. » (*ibid.*), observations, amendement par M. André Armengaud, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du premier alinéa du texte proposé pour l'article L. 663-10 du code de la sécurité sociale : « Le conseil d'administration doit, dans le délai de six mois de l'assemblée plénière, présenter aux caisses ledit régime complémentaire d'assurance, lequel devra avoir été approuvé par décret. » (*ibid.*), retrait des deux amendements par M. André Armengaud, rapporteur pour avis, et de l'amendement par M. Michel Chauty (p. 833). — Art. L. 633-14 A du code de la sécurité sociale. — Trois amendements identiques par M. Michel Chauty, par M. Robert Schwint et par

M. Pierre Croze tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article L. 663-14 A du code de la sécurité sociale : « *Art.* L. 663-14 A. — Il est institué, dès la promulgation de la loi n° ..... du ..... une délégation commune des conseils d'administration des caisses nationales de compensation des organisations autonomes d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales, dont la composition est fixée par arrêté du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale et qui donne aux pouvoirs publics les avis nécessaires pour l'établissement des textes d'application du présent chapitre, à l'exclusion de la section 3. Sur proposition des organisations intéressées et pour les objets qu'elles déterminent, il peut être institué, par décret en Conseil d'Etat, une union des caisses nationales de compensation des deux organisations autonomes susvisées. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 835). — Art. L. 663-17 du code de la sécurité sociale. — Deux amendements identiques par M. Michel Chauty et par M. Robert Schwint, tendant, dans le texte proposé pour l'article L. 663-17 du code de la sécurité sociale, après la mention : « L. 173 », à insérer la mention : « L. 352 », afin que les non-salariés bénéficiaires de prestations vieillesse soient également bénéficiaires des prestations en nature de l'assurance maladie du régime général (*ibid.*), observations, irrecevabilité des amendements aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 6 (p. 836). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à modifier cet article pour que soient faites « à la représentation proportionnelle » les élections aux conseils d'administration des caisses locales interprofessionnelles et des caisses professionnelles existant à la date de promulgation de la présente loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi, tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour l'avant-dernier alinéa de l'article 33 de l'ordonnance du 23 septembre 1967 : « La contribution sociale de solidarité est annuelle. Son assiette est constituée par la valeur ajoutée ; son taux est fixé par décret de telle sorte que son produit général soit inférieur à 0,1 p. 100 du chiffre d'affaires défini à l'article 34. Elle n'est pas perçue lorsque le chiffre d'affaires de la société est inférieur à 500.000 francs. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 837). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du texte modificatif proposé pour l'article 33 de l'ordonnance du 23 septembre 1967 « son taux [de la contribution sociale de solidarité] est fixé à 0,1 p. 100 du chiffre d'affaires défini à l'article 34 » ; amendement par M. André Armengaud, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit la même phrase : « son taux est fixé annuellement par la loi de finances, dans la limite d'un plafond fixé à 0,1 p. 100 du chiffre d'affaires défini à l'article 34 » (*ibid.*) ; amendement par M. Etienne Dailly tendant, dans le même texte, à remplacer « 0,1 p. 100 » par : « 0,07 p. 100 » (p. 838) ; observations, l'amendement par M. André Armengaud, rapporteur pour avis, est retiré (*ibid.*) ; observations, l'amendement par M. Etienne Dailly est retiré (p. 839) et l'amendement par M. Roger Gaudon est rejeté (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à compléter le texte modificatif présenté pour l'avant-dernier alinéa de l'article 33 de l'ordonnance du 23 septembre 1967 par les dispositions suivantes : « Un décret pourra prévoir un plafonnement en fonction de la marge pour les entreprises de commerce international fonctionnant avec une marge brute particulièrement réduite. » (*ibid.*), et sous-amendement par M. Etienne Dailly tendant à remplacer les mots : « Un décret pourra... » par les mots : « Des décrets pourront... » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant : A. — A compléter l'article 10 par un paragraphe II ainsi conçu : « II. — Pour l'année 1973, l'augmentation du taux de la contribution sociale de solidarité devra au moins couvrir les dépenses résultant de la majoration de 25 p. 100 prévue aux articles L. 663-3, L. 663-4 et L. 663-4 *bis* du code de la sécurité sociale ». B. — En conséquence, à décider que les deux alinéas du texte adopté par l'Assemblée nationale deviennent le paragraphe I (*ibid.*) et amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à compléter cet article par deux alinéas nouveaux ainsi rédigés : « L'article 5 de la loi n° 70-13 portant création d'une contribution sociale de solidarité au profit de certains régimes de protection sociale des travailleurs non salariés est complété par les dispositions suivantes : « Ce rapport devra faire apparaître l'évolution du produit de la contribution sociale de solidarité, la part contributive de chaque catégorie de redevables, ainsi que la répartition du montant de cette contribution entre les régimes bénéficiaires. » (*ibid.*), observations, les deux amendements et l'article 10 sont réservés (p. 840). — Art. 3 (précédemment réservé). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à modifier le pourcentage indiqué au troisième alinéa du 2° du texte présenté pour l'article L. 663-3 du code de la sécurité sociale afin que le pourcentage de revalorisation des prestations soit de 25 p. 100 au lieu de 15 p. 100 (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 842). — Art. L. 663 *bis* nouveau. — Amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à insérer un article L. 663 *bis* nouveau ainsi conçu : « Sur le produit des cotisations des assurés, il est effectué un prélèvement affecté à l'action sociale dont le taux est égal à celui fixé en matière d'assurance vieillesse du régime général de sécurité sociale, en application de l'article 42 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 modifiée. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 843). — Art. 10 (précédemment réservé). — L'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, précédemment réservé, est devenu sans objet (p. 843) et l'amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, est adopté (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « L'article 33 de l'ordonnance n° 67-828 du 23 septembre 1967 dans sa rédaction antérieure à la loi n° 70-13 du 3 janvier 1970 devient l'article 36 de ladite ordonnance. », observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au respect des droits acquis et au reclassement du personnel (*ibid.*), observations, retrait (p. 844). — Art. 11 (*ibid.*). — Deux amendements d'harmonisation identiques, par M. Michel Chauty et par M. Pierre Croze, observations, adoption de l'amendement par M. Michel Chauty et retrait de l'amendement par M. Pierre Croze (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud, rapporteur pour avis ; Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Michel Chauty ; Pierre Croze ; Etienne Dailly ; Roger Gaudon ; Robert Schwint ; Hector Viron. — *Explications de vote :* MM. Roger Gaudon ; Joseph Beaujannot ; Robert Schwint. — Sur l'ensemble (p. 844), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 99).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 22 juin 1972. — Voy. : Impressions n°* 2406, 2418. — In-8° n° 621.

Promulgation : loi n° 72-554 du 3 juillet 1972 (*J. O.* du 4 juillet 1972).

ASTRONAUTIQUE. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 29.

ATTACHES D'ADMINISTRATION. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

AUTOMOBILES. — Voy. : ENTENTES. — EXPERTS EN AUTOMOBILES. — CIRCULATION ROUTIÈRE. — LOI DE FINANCES : *a*) DISCUSSION GÉNÉRALE. — PREMIÈRE PARTIE ; *b*) DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — INDUSTRIE. — QUESTIONS ORALES, 1136.

AUTRICHE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

AVEUGLES. — Voy. : HANDICAPÉS.

AVIATION CIVILE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — TRAITÉS ET CONVENTIONS. — TRANSPORTS AÉRIENS.

AVOIR FISCAL. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

AVORTEMENT

Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, *sénateur*, **tendant à abroger les lois réprimant l'avortement et à instaurer une nouvelle réglementation de l'interruption de grossesse** [26 juin 1972] (I., n° 324). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. : QUESTIONS ORALES, 1300.

AVOUES. — Voy. : PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES.

B

BANQUE DE FRANCE

1. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 29 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2430, 2475. — In-8° n° 654. — **Transmission au Sénat** [29 juin 1972] (I., n° 361). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [29 juin 1972] (I., n° 362). — **Discussion** (p. 1442 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Article unique* (p. 1444). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 160). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-596 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

2. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **sur la Banque de France** [3 octobre 1972] (n° 3). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [24 octobre 1972] (I, n° 36). — **Discussion** [2 novembre 1972] (p. 1895 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Henri Tournan ; Louis Talamoni. — *Discussion des articles* (p. 1900 et suiv.). — Art. 1er (p. 1900). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de donner une définition juridique du statut de la Banque (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 3 (p. 1902). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Dans le cadre des instructions générales du ministre de l'économie et des finances, » par les mots : « Dans le cadre des instructions générales du Gouvernement, » [en matière de change] (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à préciser que la Banque contribue à la préparation et participe à la mise en œuvre de la politique monétaire arrêtée par le Gouvernement « avec le concours du Conseil national du crédit » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier la première phrase de cet article afin de préciser que le pouvoir d'investigation de la Banque s'étend « aux entreprises de toute nature » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1903). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit les deux derniers alinéas de cet article : « Il [le Gouvernement] présente au Président de la République, au nom du conseil général, quand il le juge nécessaire et au moins une fois par an, le compte rendu des opérations de la Banque. Il nomme à tous les emplois de la Banque sous réserve des dispositions de l'article 31 *bis* (nouveau). » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1904). — Art. 11 (*ibid.*). — Rectification d'une erreur de rédaction (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à porter de dix à douze le nombre des conseillers au sein du conseil général (*ibid.*), observations, rejet (p. 1905). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les conseillers sont désignés dans les conditions suivantes : I. — Neuf conseillers sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de l'économie et des finances, parmi les personnalités ayant une compétence monétaire, financière ou économique ; II. — Un conseiller est élu au scrutin secret par le personnel de la Banque ; III. — Les conseillers sont désignés pour six ans. Les conseillers nommés sont renouvelés par tiers tous les deux ans ; la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de conseiller est fixée à soixante-cinq ans. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter *in fine* cet article relatif à la compétence du conseil général par un alinéa ainsi rédigé : « Il délibère des statuts du personnel » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (p. 1906). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « un compte courant » par les mots : « le compte courant » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 27 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article qui permet à la Banque de France de procéder à des opérations de bourse sans utiliser l'intermédiaire d'un agent de change (p. 1907), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 31 *bis* nouveau. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, après l'article 31, à insérer un article additionnel 31 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Les succursales ou bureaux dont dispose la Banque de France en dehors de son siège sont établis ou supprimés par décret pris après avis du conseil général. Les directeurs de succursales sont nommés par arrêté publié au *Journal officiel* de la République française, pris par le ministre de l'économie et des finances sur proposition du gouverneur. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1908). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Filippi ; André Fosset ; Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Louis Talamoni. — Sur l'ensemble (p. 1908), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 7).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2612, 2680. — In-8° n° 696.

Deuxième transmission au Sénat [30 novembre 1972] (I., n° 85). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [9 décembre 1972] (I., n° 119). — **Discussion** [14 décembre 1972] (p. 3093 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Discussion des articles* (p. 3093 et suiv.). — Art. 1er. (p. 3093). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « reçoit de l'Etat la mission générale » [de veiller sur la monnaie et le crédit], par les mots : « a la mission générale » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3094). — Art. 14 (*ibid*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à remplacer, comme en première lecture, au paragraphe I de cet article relatif à la désignation des conseillers, à remplacer les mots : « par décret sur proposition du ministre » par les mots : « par décret en conseil des ministres sur proposition du ministre » (*ibid*), observations, adoption (p. 3094). — Amendement rédactionnel au paragraphe III de cet article, par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, adoption (p. 3095). — Art. 15 (*ibid*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa de cet article, ainsi conçue : « Ces statuts [du personnel] sont présentés, par le gouverneur, à l'agrément du ministre de l'économie et des finances » (*ibid*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à remplacer les mots : « participe à la surveillance », par les mots : « assure la surveillance », dans la phrase : « La Banque de France participe à la surveillance des relations financières et notamment des opérations bancaires avec l'étranger » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3096). — Art. 29 (*ibid*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter l'article 29 par un paragraphe II ainsi rédigé (le texte actuel de l'article devenant le paragraphe I) : « II. — Le Trésor public ne peut présenter ses propres effets au réescompte de l'institut d'émission. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 35 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à reprendre pour cet article la rédaction adoptée en première lecture et ainsi conçue : « Les comptes ouverts à des tiers dans les écritures de la Banque de France ne peuvent pas présenter un solde débiteur non garanti. » (*ibid.*), observations, amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit l'article 35 : « Pour l'exécution des missions qui lui incombent en vertu de la présente loi, la Banque de France peut ouvrir dans ses écritures des comptes qui ne peuvent pas présenter un solde débiteur non garanti. » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, est retiré et l'amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, est adopté (p. 3097). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3097). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 43.) . — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 décembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2778, 2786. — In-8° n° 742.

Troisième transmission au Sénat [18 décembre 1972] (I., n° 166). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [18 décembre 1972] (I., n° 167). — **Discussion** [18 décembre 1972] (p. 3190). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Articles* (p. 3190). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 57). — TROISIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-7 du 3 janvier 1973 (*J. O.* du 4 janvier 1973. — Rectificatif *J. O.* du 6 janvier 1973).

BANQUES. — Voy. : INTÉRESSEMENT DES TRAVAILLEURS.

BANQUES DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (B. E. A. C.). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

BAUX COMMERCIAUX

Proposition de loi, présentée par M. Pierre-Charles KRIEG, *député*, **tendant à préciser que le décret n° 72-560 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2308, 2313. — In-8° n° 769. — **Transmission au Sénat** [20 décembre 1972] (I., n° 218). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Mignot [20 décembre 1972] (I., n° 219). — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3323 et 3324). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Mignot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 3324). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Etienne Dailly ; André Mignot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Rejet (p. 3324). — REJET (n° 89).

Adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2866, 2867. — In-8° n° 776.

Deuxième transmission au Sénat [20 décembre 1972] (I., n° 223). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

BAUX RURAUX

Proposition de loi, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, **tendant à compléter l'article 851 du code rural relatif au versement de l'indemnité due au preneur sortant** [28 octobre 1969] (I., n° 15). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Baudoin de Hauteclocque [13 novembre 1969] (I., n° 50). — **Discussion** [11 décembre 1969] (p. 1644 et suiv.). — ADOPTION (n° 44).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 963, 2460. — In-8° n° 635. — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à compléter les aticles 849 et 851 du code rural relatifs à l'évaluation et au paiement de l'indemnité due au preneur sortant.** »

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [26 juin 1972] (I., n° 313). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Baudoin de Hauteclocque [28 juin 1972] (I., n° 329). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1438 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur ; Etienne Dailly ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Pierre de Félice. — *Articles* (p. 1441). — *Explication de vote :* M. Octave Bajeux. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1442). — ADOPTION (n° 158). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-598 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

BELGIQUE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

BIBLIOTHEQUES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE

BLE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

BOISSONS. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

BOURSE DE VALEURS

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif aux remisiers et gérants de portefeuille.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2502, 2638. — In-8° n° 693. — **Transmission au Sénat** [24 novembre 1972] (I., n° 8). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Armengaud [9 décembre 1972] (I., n° 121). — **Discussion** [14 décembre 1972] (p. 3090 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Armengaud, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Discussion des articles* (p. 3091 et suiv.). — Art. 1er (p. 3091). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à préciser que les remisiers, employés d'agents de change et salariés en tant que tels pourront continuer à exercer leur activité de remisier dans leur intérêt et dans celui de l'agent dont ils sont salariés (*ibid.*), observations, retrait (p. 3092). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 3093), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 42). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1123 du 21 décembre 1972 (*J. O.* du 22 décembre 1972).

BOURSES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 14, 160.

BREVETS D'INVENTION. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1259.

BRUCELLOSE

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la lutte contre la brucellose.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 30 novembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2626, 2246, 2678. — In-8° n° 702. — **Transmission au Sénat** [1er décembre 1972] (I., n° 96). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Victor Golvan [6 décembre 1972] (I., n° 101). — **Discussion** [13 décembre 1972] (p. 3069 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Victor Golvan, rapporteur ; Marcel Mathy ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural. — *Article unique* (p. 3071). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 36). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1129 du 21 décembre 1972 (*J. O.* du 22 décembre 1972).

BRUIT. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1250.

BUREAU DE VOTE. — Voy. : ELECTIONS.

C

CADRES. — Voy. : COMITÉS D'ENTREPRISE.

CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SECURITE SOCIALE. — Voy. : ARMÉE.

CAISSES D'EPARGNE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1220. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 157.

CALAMITES (INONDATIONS A BOURG-LA-REINE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1278.

CALAMITES AGRICOLES. — Voy. : ASSURANCES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 6.

CAMEROUN. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CANCER. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

CANTON (CREATIONS). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1198.

CARBURANTS AGRICOLES (Art. 16). — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

CASIER JUDICIAIRE. — Voy. : PROCÉDURE PÉNALE.

C. E. G. — Voy. : COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.

CENTRE NATIONAL POUR L'EXPLOITATION DES OCEANS (C. N. E. X. O.). — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

CENTRALES ELECTRIQUES EUROPEENNES. — Voy. : ELECTRICITÉ.

CENTRE DE FORMATION DES PERSONNELS COMMUNAUX. — Voy. : COMMUNES.

C. E. S. — Voy. : COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

CHARBON. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

CHARTE SOCIALE EUROPEENNE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CHATEAU D'ECOUEN. — BAUX AMPHYTHEOTIQUES. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

CHEMINS DE FER. — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — I ET II. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CHEMINS DE FER (NICE—CONI). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1179.

CHIMIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

CHIRURGIENS-DENTISTES. — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

CHOMAGE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DISCUSSION GÉNÉRALE. — TRAVAILLEURS AGÉS. — QUESTIONS ORALES, 1182.

CIMETIERES. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CINEMA. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a*) AFFAIRES CULTURELLES ; *b*) COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES. — Voy. : ELECTIONS LÉGISLATIVES.

CIRCULATION ROUTIERE

Projet de loi présenté par M. PIERRE MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteur.** [24 octobre 1972] (I., n° 38). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Mignot [9 novembre 1972] (I., n° 58). — **Discussion** [14 novembre 1972] (p. 2037 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Mignot, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Discussion des articles* (p. 2038 et suiv.). — Art. 1er (p. 2038). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer le deuxième alinéa du texte proposé pour compléter l'article 1er de la loi du 27 février 1958 par les deux alinéas suivants : « Cette assurance doit également comporter une garantie de la responsabilité civile en cas de sinistre survenant au cours du trajet reliant directement deux territoires où le traité instituant la Communauté économique européenne est applicable, lorsqu'il n'existe pas pour le territoire parcouru de bureau national d'assurance. Dans ce cas, l'assureur n'est tenu de couvrir que les dommages dont peuvent être victimes les ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne, du Saint-Siège, de la principauté de Monaco et de la République de Saint-Marin dans les conditions prévues par la législation nationale sur l'obligation d'assurance en vigueur dans l'Etat où le véhicule a son stationnement habituel. » et sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant, après les mots : « dans l'Etat où le véhicule », à insérer les mots : « qui a causé l'accident » (*ibid.*), observation, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à ajouter au texte présenté pour compléter l'article 1er de la loi du 27 février 1958 un nouvel alinéa ainsi rédigé : « l'Etat où le véhicule a son stationnement habituel est soit l'Etat d'immatriculation du véhicule soit, à défaut d'obligation d'immatriculation, l'Etat sur le territoire duquel est domiciliée la personne qui a la garde du véhicule » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (p. 2039). Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à une harmonisation du texte présenté pour l'article 8 *bis* de la loi du 27 février 1958, avec le texte adopté pour l'article 1er de la présente loi, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 8 *bis* de la loi du 27 février 1958, à supprimer les mots : « et de Monaco » qui n'est pas un Etat membre du Marché commun, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 8 *bis* de la loi du 27 février 1958, pour harmonisation avec l'article 1er du présent projet de loi, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à ajouter « ou à Monaco » à la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article 15-1 de la loi du 31 décembre 1951 (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, après le premier alinéa du texte proposé pour l'article 15-1 de la loi du 31 décembre 1951, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'Etat où le véhicule a son stationnement habituel est soit l'Etat d'immatriculation du véhicule soit, à défaut d'obligation d'immatriculation, l'Etat sur le territoire duquel est domiciliée la personne qui a la garde du véhicule. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel d'harmonisation par M. André Mignot, rapporteur, au troisième alinéa du texte présenté pour l'article 15-1 de la loi du 31 décembre 1951 (*ibid.*), observations, adoption (p. 2040). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à compléter le quatrième alinéa du texte présenté pour l'article 15-2 de la loi du 31 décembre 1951 par les mots suivants : « ... de la cité du Vatican, de la principauté de Monaco et de la République de Saint-Marin. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à remplacer les mots : « de la cité du Vatican », par les mots : « du Saint-Siège » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à rédiger ainsi le cinquième alinéa du texte présenté pour l'article 15-2 de la loi du 31 décembre 1951 : « L'indemnisation des victimes est dans ce cas effectuée dans les conditions prévues par la législation nationale sur l'obligation d'assurance en vigueur dans l'Etat où le véhicule a son stationnement habituel. » et sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant, après les mots : « dans l'Etat où le véhicule » à ajouter les mots : « qui a causé l'accident... » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer le texte introduisant un article 15-4 dans la loi du 31 décembre 1951 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. André Mignot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Mignot, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 2040), adoption (*ibid.*). — Adoption (n° 16).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 6 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2635, 2696. — In-8°, n° 709.

Promulgation : loi n° 72-1130 du 21 décembre 1972 (*J. O.* du 22 décembre 1972).

CIRCULATION ROUTIERE. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 128.

CIRCULATION ROUTIERE (PRIORITE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1212.

C. N. R. S. (CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE). — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

CODE CIVIL. — Voy. : ADOPTION. — CONSTRUCTION D'HABITATIONS. — DIVORCE. — MARCHÉS ADMINISTRATIFS. — PROCÉDURE CIVILE. — VENTE A DOMICILE.

CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION. — Voy. : CODIFICATION.

CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE. — Voy. : COMMUNES. — MAIRES. — POMPES FUNÈBRES.

CODE DE LA MUTUALITE. — Voy. : MUTUALITÉ.

CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE. — Voy. : HANDICAPÉS.

CODE DE LA NATIONALITE FRANÇAISE. — Voy. : NATIONALITÉ FRANÇAISE.

CODE DE LA ROUTE. — Voy. : CODIFICATION. — QUESTIONS ORALES, 1185.

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE. — Voy. : ORTHOPTISTE. — SANTÉ PUBLIQUE.

CODE DE LA SECURITE SOCIALE. — Voy. : ASSURANCES SOCIALES DES NON-SALARIÉS NON AGRICOLES. — MAIRES. — ORPHELINS. — RETRAITE COMPLÉMENTAIRE. — SANTÉ PUBLIQUE.

CODE DE L'AVIATION CIVILE. — Voy. : AÉRODROMES. — TRANSPORTS AÉRIENS.

CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE. — Voy. : CODIFICATION.

CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE. — Voy. : CODIFICATION.

CODE DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION. — Voy. : CODIFICATION. — CONSTRUCTION D'HABITATIONS.

CODE DE PROCEDURE CIVILE. — Voy. : PENSION ALIMENTAIRE. — PROCÉDURE CIVILE.

CODE DE PROCEDURE PENALE. — Voy. : COUR D'ASSISES. — PROCÉDURE PÉNALE.

CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE. — Voy. : ARMÉE.

CODE DES PORTS MARITIMES. — Voy. : SALAIRES.

CODE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS. — Voy. : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.

CODE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET DE LA NAVIGATION INTERIEURE. — Voy. : CODIFICATION.

CODE DU SERVICE NATIONAL. — Voy. : ARMÉE.

CODE DU TRAVAIL

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif au code du travail.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2224, 2703. — In-8° n° 723. — **Transmission au Sénat** [14 décembre 1972] (I., n° 135). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Souquet [14 décembre 1972] (I., n° 140). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3250). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Souquet, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux affaires sociales. — *Articles* (p. 3250). — Adoption (*ibid*). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 67). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-4 du 2 janvier 1973 (*J. O.* du 3 janvier 1973).

CODE DU TRAVAIL. — Voy. : SALAIRES. — TRAVAIL. — TRAVAIL DES ENFANTS. — TRAVAIL DES FEMMES.

CODE DU TRAVAIL MARITIME. — Voy. : TRANSPORTS MARITIMES.

CODE DU TRAVAIL DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Voy. : TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

CODE ELECTORAL

Proposition de loi, présentée par M. Jacques DUCLOS, *sénateur*, **tendant à abroger certains articles du code électoral spéciaux aux départements d'outre-mer** [7 décembre 1972] (I., n° 109). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

CODE ELECTORAL. — Voy. : DROITS DE L'HOMME. — ELECTIONS LÉGISLATIVES.

CODE GENERAL DES IMPOTS. — Voy. : COOPÉRATIVES AGRICOLES. — FINANCES PUBLIQUES. — LOIS DE FINANCES : DISCUSSION GÉNÉRALE. — PREMIÈRE PARTIE.

CODE PENAL. — Voy. : AMNISTIE. — DÉFENSE NATIONALE. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — PROCÉDURE PÉNALE. — RACISME. — SANTÉ PUBLIQUE. — TRANSPORTS AÉRIENS.

CODE RURAL. — Voy. : BAUX RURAUX. — BRUCELLOSE. — COOPÉRATIVES AGRICOLES. — MALADIES DU BÉTAIL. — RETRAITE COMPLÉMENTAIRE.

CODIFICATION

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif à la codification des textes législatifs concernant l'urbanisme, la construction et l'habitation, l'expropriation pour cause d'utilité publique, la voirie routière, le domaine public fluvial et la navigation intérieure** [25 avril 1972] (I., n° 170). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Cluzel [10 mai 1972] (I., n° 193). — **Discussion** [18 mai 1972] (p. 420 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — *Discussion des articles* (p. 422 et 423). — Art. 2 (p. 422). — Deux amendements rédactionnels par M. Jean Cluzel, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, pour harmonisation, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « dans les mêmes conditions », à ajouter les mots : « et limites », observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa de cet article, après le mot : « modifiant », à ajouter les mots : « ou complétant » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Cluzel, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Sur l'ensemble (p. 423), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 79).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 20 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2342, 2435. — In-8° n° 615.

Promulgation : loi n° 72-535 du 30 juin 1972 (*J.O.* du 1er juillet 1972).

COLLECTES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1230.

COLLECTIVITES LOCALES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a*) INTÉRIEUR ; *b*) COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — QUESTIONS ORALES, 1249.

COLLECTIVITES LOCALES (CHARGES). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 30.

COLLECTIVITES LOCALES (CONSTRUCTIONS SCOLAIRES). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1279.

COLLEGES D'ENSEIGNEMENT GENERAL (Finistère). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 146.

COLLEGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (C. E. S.) ET COLLEGES D'ENSEIGNEMENT GENERAL (C. E. G.). — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES, 1199. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 143, 146, 147, 34.

COMITES D'ENTREPRISE

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 30 novembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2649, 2686. — In-8° n° 705. — **Transmission au Sénat** [1er décembre 1972] (I., n° 98). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Rabineau [6 décembre 1972] (I., n° 106). — **Discussion** [13 décembre 1972] (p. 3066 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Rabineau, rapporteur ; Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — *Discussion des articles* (p. 3067 et suiv.). — Art. 1er (p. 3067). — Amendement par M. André Rabineau, rapporteur, tendant, pour l'avant-dernier alinéa de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant les comités d'entreprise, à proposer une rédaction d'harmonisation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Aubry tendant à ajouter au texte présenté pour compléter l'avant-dernier alinéa de l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945 les dispositions suivantes : « Lorsque le premier collège ouvriers et employés dépasse 60 p. 100 du personnel, la représentation du comité d'entreprise au conseil d'administration ou de surveillance est portée à cinq, dont trois pour le premier collège. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 3068). — Amendement par M. Jean Gravier tendant à compléter l'avant-dernier alinéa de l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945, à ajouter les dispositions suivantes : « Chacun des délégués sera désigné par les membres du comité appartenant au même collège électoral que lui, le chef d'entreprise ou son représentant ne prenant pas part à la désignation. Dans les sociétés comportant plusieurs établissements, la désignation sera faite dans les mêmes conditions par le comité central d'entreprise. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. André Aubry tendant à supprimer cet article relatif au collège spécial dans les entreprises où les cadres sont en nombre au moins égal à 25 (*ibid.*), observations, rejet (p. 3069). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Aubry ; Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales ; Jean Gravier ; André Rabineau, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 3069), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 35).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2772, 2774. — In-8° n° 749.

Promulgation : loi n° 72-1225 du 29 décembre 1972 (*J.O.* du 30 décembre 1972).

COMITES D'ENTREPRISE. — Voy. : ELECTIONS SOCIALES. — TRAVAIL. — TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

COMITE ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL. — Voy. : RÉGIONS.

COMITE INTERMINISTERIEL POUR L'INFORMATION. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — INFORMATION.

COMMERÇANTS

1. — Proposition de loi, présentée par M. Roger GAUDON, *sénateur*, **tendant à instituer une aide aux commerçants âgés qui sont dans l'impossibilité de céder leur fonds de commerce** [17 mars 1972. — *J. O.*, Lois et décrets, 19 mars 1972. — *J. O.*, séance du 4 avril 1972] (I., n° 156). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 19 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 2229, 2301. — In-8°, n° 581. — **Transmission au Sénat** [23 mai 1972] (I., n° 215). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des affaires sociales [25 mai 1972]. — Rapport par M. André Armengaud [1er juin 1972] (I., n° 232). — Avis par M. Jacques Braconnier [2 juin 1972] (I., n° 237). — **Discussion** [8 juin 1972] (p. 854 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Armengaud, rapporteur ; Jacques Braconnier, rapporteur pour avis ; Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Auguste Pinton ; Jean-Marie Girault ; Marcel Souquet ; Hector Viron. — *Discussion des articles* (p. 864 et suiv.). — Art. 1er (p. 864). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à supprimer les mots : « pour une durée de cinq ans » afin que le régime d'aide prévu ne soit pas limité dans le temps (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est institué, pour une durée de cinq ans à partir du 1er janvier 1973 et dans les conditions prévues au titre II ci-dessous, des mesures d'aide au bénéfice d'affiliés en activité ou retraités des régimes d'assurance vieillesse des professions artisanales et des professions industrielles et commerciales. » (p. 865), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant : 1° à supprimer le premier alinéa de cet article, alinéa prévoyant que « le Gouvernement déposera, avant le 1er octobre 1977, un projet de loi prorogeant, si besoin est, certaines des dispositions de la présente loi » ; 2° à améliorer la rédaction du second alinéa ; 3° à compléter l'article par un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « II. — Le Gouvernement déposera, avant le 1er octobre 1977, un projet de loi instituant un régime de base unique en matière d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et non salariés et de leurs conjoints. » (*ibid.*) et amendement par M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis, tendant : *a*) à intervertir les deux alinéas de cet article ; *b*) à rédiger ainsi le second alinéa : « II. — Si besoin est, le Gouvernement déposera, avant le 1er octobre 1977, un projet de loi prorogeant certaines des dispositions de la présente loi. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. André Armengaud, rapporteur et retrait de l'amendement par M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis (p. 866). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi, tendant à substituer aux deux premières phrases du 1° de cet article, le texte suivant : « 1° Une taxe d'entraide assise sur la valeur ajoutée des assujettis dont le chiffre d'affaires excède 500.000 francs. Le taux ne pourra excéder celui dont le produit équivaudrait à celui d'une taxe sur le chiffre d'affaires de 1 p. 1.000. Le taux de cette aide d'entraide est fixé par le décret prévu à l'article 18 et dans la limite prévue ci-dessus. » (p. 867), amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du 1° de cet article : « 1° Une taxe d'entraide assise sur la fraction du chiffre d'affaires excédant 500.000 francs des entreprises assujetties à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ou à l'impôt sur les sociétés. Le taux de la taxe d'entraide est fixé par le décret prévu à l'article 18. Il ne peut excéder 0,3 p. 1.000. » et un amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, tendant à remplacer le premier alinéa du 1° de cet article par le texte suivant : « 1° Une fraction de la contribution sociale de solidarité instituée par l'ordonnance n° 67-828 du 23 septembre 1967, complétée par la loi n° 70-13 du 3 janvier 1970 et la loi n° - du portant réforme de l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales. Cette contribution s'applique, à un taux réduit qui sera fixé par décret, aux entreprises affiliées à l'une des organisations autonomes visées au titre Ier du livre VIII du code de la sécurité sociale et intéressant les industriels, commerçants ou artisans. » ; sous-amendement par M. André Armengaud, rapporteur, à l'amendement précédent, tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du texte de l'amendement pour le 1° de l'article 2 : « Cette fraction de la contribution, dont le taux est fixé par décret ne peut excéder 0,3 p. 1.000, s'applique aux entreprises... » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean Filippi (p. 868) ; second amendement par M. Jean Filippi tendant à prévoir que des décrets pourront réduire les taux pour certaines catégories d'entreprises lorsque leurs marges seront trop faibles par rapport au chiffre d'affaires (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; l'amendement par M. Armengaud, rapporteur, devient sans objet (*ibid.*) ; adoption du sous-amendement par M. André Armengaud, rapporteur, et adoption de l'amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa, par M. André Armengaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au troisième alinéa par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du

2° de cet article : « 2° Une taxe additionnelle à la taxe d'entraide, assise sur la surface des locaux de vente destinés à la vente au détail, dès lors qu'elle dépasse 400 mètres carrés, des établissements ouverts postérieurement au 31 décembre 1962. Le taux de la taxe additionnelle... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 869). — Amendement par M. Robert Bruyneel, tendant à modifier la fin du premier alinéa du paragraphe 2° de cet article afin que, « pour l'assiette de la taxe additionnelle, la surface de vente prise en compte soit réduite d'un abattement à la base de 400 mètres carrés » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa prévoyant que les coopératives seront assujetties à la taxe d'entraide et à la taxe additionnelle (*ibid.*), observations, retrait, reprise par M. Marcel Souquet, rejet (p. 870). — Amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « Et, en particulier, les coopératives de consommation et celles d'entreprises privées ou nationalisées et d'entreprises publiques » (*ibid.*) et amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Les mêmes taxes frappent les coopératives de consommation et celles d'entreprises privées ou nationalisées et d'entreprises publiques » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Jean Bailly est retiré (*ibid.*) et l'amendement par M. André Armengaud, rapporteur, est adopté (p. 871). — Amendement par M. Marcel Souquet tendant à exonérer les coopératives à but non lucratif du paiement des taxes (*ibid.*) et amendement par M. Roger Gaudon tendant au même but (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (*ibid.*). — Art. 3 (p. 872). — Amendement d'harmonisation au premier alinéa de cet article, par M. André Armengaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au deuxième alinéa de cet article, par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, observations, l'amendement et l'article sont réservés (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — L'article est réservé (*ibid.*). — Art. 3 (précédemment réservé). — Amendement rédactionnel par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, précédemment réservé, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à fixer au 1er février de chaque année au lieu du 1er janvier, la date d'exigibilité des taxes (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article, afin de préciser que le produit des taxes permettra : « d'accroître les ressources des fonds sociaux des caisses, afin de leur permettre de venir en aide aux commerçants et artisans âgés ayant dû abandonner leur activité avant l'entrée en vigueur de la présente loi. » (p. 874) et amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à une autre rédaction du même alinéa, retrait de ce dernier amendement (*ibid.*), observations, adoption modifiée de l'amendement par M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les décisions d'attribution des aides prévues à l'article 7 sont prises par des commissions... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 875). — Amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant à compléter l'article 8 par le nouvel alinéa suivant : « Les règles générales applicables à ces décisions sont fixées par la commission ou l'organisme institué à l'article 7 et approuvées par voie réglementaire. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Croze tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par les dispositions suivantes: « Toutefois, ces délais [pour avoir vocation à l'aide spéciale] sont réduits à deux ans pour les personnes ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, s'ils peuvent justifier avoir répondu aux conditions ci-dessus dans les territoires précités ; » (*ibid.*) et amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant à compléter le même deuxième alinéa par les dispositions suivantes : « Le décret prévu à l'article 13 déterminera les modalités selon lesquelles l'activité commerciale ou artisanale, lorsqu'elle a été pour partie exercée dans un territoire qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, sera prise en compte au titre du délai de 15 ans prévu ci-dessus. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Pierre Croze (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat (p. 876). — Amendement par M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de l'article 9 : [pour avoir vocation à l'aide spéciale] « Disposer pour l'intéressé ou le ménage, d'un montant total de ressources n'excédant pas le chiffre limite prévu pour l'attribution de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité augmenté de 50 p. 100, les ressources autres que celles tirées de l'exploitation du fonds ou de l'entreprise n'excédant pas, en ce qui les concerne, ledit chiffre limite. » afin de mettre en harmonie cet article avec le code de la sécurité sociale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation à la fin du premier alinéa de cet article par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à remplacer la dernière phrase du deuxième alinéa de l'article 10 par les dispositions suivantes : « Il perçoit l'aide spéciale compensatrice sur présentation du certificat de radiation et s'il justifie de la mise en vente de son fonds de commerce ou de son entreprise pour un montant inférieur au plafond de l'aide spéciale compensatrice à laquelle il pourrait prétendre. La mise en vente est effectuée par affichage, durant trois mois, dans un local de la chambre de commerce ou de la chambre de métiers ouvert au public et dans le local où est exploité le fonds ou l'entreprise, ainsi que par insertions dans une publication spécialisée. » (*ibid.*) et deux sous-amendements par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant, le premier à remplacer les mots : « de son fonds de commerce ou de son entreprise », par les mots : « de son fonds de commerce, de son entreprise ou de son droit au bail » (*ibid.*), le second tendant à remplacer les mots : « ainsi que par insertions dans une publication spécialisée », par les mots : « ainsi que selon des modes de publicité fixés par le décret prévu à l'article 18 » (*ibid.*), observations, adoption du premier sous-amendement et du second sous-amendement rectifié (p. 877), adoption de l'amendement par M. André Armengaud, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit la fin du troisième alinéa de cet article: « le locataire peut demander, par acte extrajudiciaire, la résiliation de son bail, en cours de bail» (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Si, à l'expiration du délai de trois mois prévu à l'alinéa précédent, la vente n'est pas opérée, la résiliation intervient de plein droit avec effet d'un mois à partir de l'expiration dudit délai» (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article: « En cas de vente effectuée dans les conditions prévues à l'article 10, l'acquéreur est dispensé d'être agréé par le bailleur, nonobstant toute clause contraire. De plus, tout commerçant ou artisan désirant obtenir l'aide spéciale compensatrice est autorisé à céder le bail de son local commercial ou artisanal. Le cessionnaire est autorisé, nonobstant toute clause contraire, à exercer dans les lieux loués une activité différente de celles prévues par le bail. Le changement d'activité peut motiver le paiement à la charge du nouveau locataire, d'une indemnité égale au montant du préjudice dont le bailleur établirait l'existence. En cas de différend, le tribunal de grande instance du lieu de situation du local est compétent pour fixer le montant de l'indemnité. Le vendeur ne peut être l'objet d'aucun recours de la part de l'acquéreur. L'offre de céder le bail séparé doit être affichée conjointement à celle de céder le fonds ou l'entreprise dans les conditions prévues à l'article 10. » (p. 878), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant A. — à rédiger comme suit les deuxième et troisième alinéas de cet article : « Toutefois, ce montant ne peut excéder trois fois le plafond de ressources fixé en application de l'article 9 ci-dessus pour avoir vocation à l'aide spéciale compensatrice. Il ne peut non plus être inférieur à une fois et demie ledit plafond. » B. — Après le troisième alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Dans tous les cas, ce montant de l'aide spéciale est diminué de la moitié du prix de vente éventuel du fonds, de l'entreprise ou du droit au bail. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 879). — Amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer la dernière phrase du cinquième alinéa de l'article 14 afin que les caisses de retraite ne soient pas autorisées à pratiquer des opérations de capitalisation (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Deux amendements identiques au cinquième alinéa de l'article 14, le premier par M. André Armengaud, rapporteur, le second par M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis, tendant à modifier cet alinéa afin de permettre aux intéressés de demander que tout ou partie de l'aide spéciale compensatrice soit, par anticipation, versé directement à la caisse de retraite pour être affecté au rachat des cotisations (*ibid.*), observations, adoption (p. 880). — Art. 14 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis, tendant à compléter cet article par la phrase suivante : « Elle [l'aide spéciale compensatrice] est incessible et insaisissable » (*ibid.*), observation, adoption des mots : « Elle est incessible » et rejet des mots : « et insaisissable » (*ibid.*). — Art. 15 (p. 881). — Amendement rédactionnel par M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat,

observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 18. — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant, après l'article 18, à insérer un article additionnel 18 *bis* ainsi rédigé : « Le Gouvernement présentera chaque année au Parlement, en annexe au projet de loi de finances, un document retraçant, d'une part, pour chacune des deux taxes, leur produit et le nombre des redevables, d'autre part, les conditions d'emploi des ressources ainsi dégagées, enfin les perspectives pour l'année suivante. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 882). — Art. 2 (coordination). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant, pour coordination, à rédiger comme suit le début de l'alinéa 1° de l'article 2 : « Une taxe d'entraide constituée par une fraction de la contribution sociale de solidarité... » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud, rapporteur ; Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce ; Jacques Braconnier, rapporteur pour avis ; Robert Bruyneel ; Pierre Croze, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jacques Descours Desacres ; Jean Filippi ; Jean Gravier ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Marcel Souquet ; Hector Viron. — *Explications de vote :* MM. Roger Gaudon ; Marcel Souquet. — Sur l'ensemble (p. 882), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 100).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 22 juin 1972. Voy. : Impressions n°s 2411, 2436. — In-8° n° 622.

Deuxième transmission au Sénat [26 juin 1972] (I., n° 308). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. André Armengaud [23 juin 1972] (I., n° 335). — **Discussion** [28 juin 1972] (p. 1325 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Armengaud, rapporteur ; Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce. — *Discussion des articles* (p. 1326 et suiv.). — Art. 1er (p. 1326). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à supprimer *in fine* les mots : « victimes des modifications des structures économiques » et à reprendre ainsi le texte adopté en première lecture (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à rétablir le paragraphe II de l'article 1er *bis* dans la rédaction suivante : « II. — Le Gouvernement déposera, avant le 1er octobre 1977, un projet de loi instituant un régime de base unique en matière d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et non salariés et de leurs conjoints. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe III (nouveau) de l'article 1er *bis* [premier alinéa du même article en première lecture] (*ibid.*), observations, adoption (p. 1327). — Art. 2 (*ibid*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant, pour cet article relatif au financement des aides prévues en faveur des artisans et commerçants visés par le présent projet de loi, à reprendre le texte adopté en première lecture (*ibid.*), observations, adoption (p. 1328). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant, au début du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Les décisions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice », par les mots : « Les décisions d'attribution des aides prévues à l'article 7 » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1329). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le deuxième alinéa de cet article par les mots suivants : « et dans le local où est exploité le fonds ou l'entreprise, ainsi que selon les modes de publicité fixés par le décret prévu à l'article 18 » afin de reprendre les dispositions adoptées en première lecture concernant la publicité à donner à la vente ou à la possibilité de vente des fonds de commerce des artisans et commerçants visés par les présentes dispositions (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant, dans le dernier alinéa de l'article 10, après les mots : « le locataire peut demander », à rétablir les mots : « par acte extrajudiciaire » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à rétablir, à la fin de cet article, l'alinéa suivant : « Si, à l'expiration du délai de trois mois prévu à l'alinéa précédent, la vente n'est pas opérée, la résiliation intervient de plein droit avec effet d'un mois à partir de l'expiration dudit délai. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « En cas de vente effectuée dans les conditions définies à l'article 10 et lorsque le bail exige le concours du bailleur à l'acte de cession, ce concours ne peut être refusé sans motif sérieux et légitime. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Aubry ; André Armengaud, rapporteur ; Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce. — Sur l'ensemble (p. 1330), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 131). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1972. — Voy. : Impression n° 2490. — In-8° n° 664.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [28 juin 1972] (p. 1330). — Election des membres de la commission (p. 1331). — Rapport par M. André Armengaud [29 juin 1972] (I., n° 343). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1452 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Armengaud, rapporteur ; Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce. — *Discussion des articles* (p. 1453 et 1454). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud, rapporteur ; Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce ; Jacques Descours Desacres. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1454). — ADOPTION (n° 162). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 (*J. O.* du 14 juillet 1972).

COMMERÇANTS. — Voy. : AMNISTIE. — ASSURANCES SOCIALES DES NON-SALARIÉS NON AGRICOLES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 137, 140.

COMMERCE. — Voy. : AMNISTIE.

COMMERCE DE DETAIL

1. — Proposition de loi, présentée par M. Paul GUILLARD, *sénateur*, **relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants** (urgence déclarée) [20 décembre 1971] (I. n° 145). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport de M. Jacques Piot [31 mai 1972] (I., n° 230). — **Discussion** [6 juin 1972] (p. 795 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 796 et suiv.). — Art. 1er (p. 796). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une nouvelle rédaction de l'alinéa c de cet article, afin que les sociétés coopératives de détaillants puissent « dans le cadre des dispositions concernant les activités financières, faciliter l'accès des associés et de leur clientèle aux divers moyens de financement et de crédit. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing tendant, après la première phrase du premier alinéa de cet article, à insérer une phrase permettant aux artisans immatriculés au répertoire des métiers d'adhérer à des coopératives de commerçants de détail (*ibid.*), observations, adoption (p. 797). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au second alinéa de cet article, par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 798), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Philippe de Bourgoing ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 798), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 98).

Adoptée avec modifications, après déclaration d'urgence, par l'Assemblée nationale le 20 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2393, 2431. — In-8° n° 618.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [21 juin 1972] (I., n° 291). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jacques Piot [22 juin 1972] (I., n° 302). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1378 et 1379). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Articles* (p. 1378 et 1379). — Sur l'ensemble, adoption (p. 1379). — ADOPTION (n° 147). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-652 du 11 juillet 1972 (*J. O.* du 13 juillet 1972).

2. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants** (urgence déclarée) [25 avril 1972] (I., n° 167). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des affaires économiques et du Plan [2 mai 1972]. — Rapport par M. Jacques Piot [30 mai 1972] (I., n° 227). — Avis par M. Pierre Croze [31 mai 1972] (I., n° 229). — **Discussion** [6 juin 1972] (p. 779 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Piot, rapporteur ; Pierre Croze, rapporteur pour avis ; Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce ; René Pleven, garde des sceaux,

ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 782 et suiv.). — Art. 1er (p. 782). — Amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, tendant à remplacer les mots : « dans une même enceinte », par les mots : « dans un même ensemble commercial » (p. 783), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jacques Piot, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une nouvelle rédaction de cet article précisant que les magasins collectifs ne pourront se constituer que sous trois formes, au lieu de quatre, les mots : « ou de société civile », étant supprimés (*ibid.*), observations, adoption (p. 784). — Amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, tendant à préciser la notion d' « aires annexes » en ajoutant, dans le premier alinéa de l'article 2, après les mots : « aires annexes », les mots : « de stockage, de stationnement et de circulation » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à remplacer le deuxième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Peuvent seuls être considérés comme magasins collectifs de commerçants indépendants, et sont seuls autorisés à prendre ce titre et à l'adjoindre à leur dénomination, les groupements d'intérêt économique et les sociétés coopératives de commerçants détaillants qui se conforment, pour leur constitution et leur fonctionnement, aux prescriptions de la présente loi. » (*ibid.*), deux sous-amendements identiques, par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, et par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, après les mots : « groupements d'intérêt économique », à insérer les mots suivants : « ..., les sociétés anonymes à capital variable » (*ibid.*), observations, adoption des sous-amendements et de l'amendement (*ibid.*). — Art. additionnel 2 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel 2 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Si le groupement d'intérêt économique ou la société prend à bail les sols, bâtiments et aires annexes du magasin collectif, la durée du bail ne peut être inférieure à douze ans, le bail étant, toutefois, résilié de plein droit en cas de dissolution. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, tendant à compléter *in fine* le texte de l'article additionnel 2 *bis* par un alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lorsque les personnes qui constituent la personne morale exercent des activités ambulantes et sont soumises aux prescriptions de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement et du sous-amendement (p. 785). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Chaque membre du groupement d'intérêt économique ou de la société est titulaire de parts non négociables. Les titulaires de parts ont le droit d'utiliser un emplacement déterminé par le contrat constitutif ou les statuts, selon le cas, et de bénéficier de services communs. Le contrat constitutif ou les statuts peuvent attribuer à tout titulaire un autre emplacement en fonction d'activités saisonnières. L'assemblée des membres ou l'assemblée générale, selon le cas, est seule compétente pour modifier, avec l'accord des intéressés, les emplacements ainsi attribués. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, tendant à remplacer les mots : « ont le droit d'utiliser », par le mot : « utilisent » ; à remplacer les mots : « de bénéficier », par le mot : « bénéficient » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. additionnel 3 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel 3 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Chaque membre du magasin collectif dispose d'une voix à l'assemblée du groupement ou à l'assemblée générale de la société. Toutefois, le contrat constitutif ou les statuts, selon le cas, peuvent prévoir une pondération des voix, sans qu'un même associé puisse, de ce fait, disposer de plus d'un dixième des voix. Nonobstant toute disposition contraire, les délibérations de l'assemblée du groupement ou de l'assemblée générale de la société, selon le cas, sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Toutefois, le contrat constitutif ou les statuts, selon le cas, ainsi que le règlement intérieur, ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, à la fin du premier alinéa, à remplacer les mots : « de plus d'un dixième des voix », par les mots : « de plus d'un quart des voix » (*ibid.*), observations, rejet du sous-amendement et adoption de l'amendement (p. 786). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Lorsqu'un fonds de commerce ou une entreprise artisanale sont transférés ou créés dans le magasin collectif, il n'en est pas fait apport au groupement ou à la société en représentation des parts attribuées à leur propriétaire. Les parts du groupement ou de la société ne représentent pas la valeur du fonds ou de l'entreprise. Lors de la création du magasin collectif, les deux tiers au moins des fonds ou entreprises doivent avoir été exploités antérieurement pendant au moins un an. » (*ibid.*), sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à remplacer le deuxième alinéa du texte de l'amendement par les dispositions suivantes : « Lors de la création d'un magasin collectif, les deux tiers au moins des membres du groupement ou de la société doivent avoir été antérieurement commerçants ou artisans pendant deux ans au moins ou avoir exercé pendant une durée équivalente les fonctions de gérant ou de directeur commercial ou technique. » (*ibid.*), et sous-amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, tendant à ajouter *in fine* au deuxième alinéa du texte de l'amendement la phrase suivante : « Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables lorsque le magasin collectif est constitué dans une zone nouvellement urbanisée. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement, du sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, et du sous-amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, ce dernier retiré par son auteur puis repris, rectifié, par M. Michel Chauty (p. 787). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jacques Piot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article ayant pour objet de préserver les droits des créanciers bénéficiant d'un privilège ou d'un nantissement (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (p. 788). — Amendement rédactionnel par M. Jacques Piot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Un règlement intérieur est annexé au contrat constitutif ou aux statuts, selon le cas. Il est déposé au greffe du tribunal de commerce. » et sous-amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, tendant à supprimer le second alinéa du texte présenté (*ibid.*), observations, retrait du second alinéa de l'amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, le premier alinéa est adopté et le sous-amendement devient sans objet (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Le règlement intérieur détermine les règles propres à assurer une politique commerciale commune. Il fixe les conditions générales d'exploitation, et, notamment : les jours et heures d'ouverture ainsi que les périodes de fermeture saisonnières ou pour congés annuels ; l'organisation des services communs et la répartition des charges correspondant à ces services ; sous réserve de la législation en vigueur en la matière, l'aménagement des activités concurrentes, ainsi que la détermination des activités annexes qui peuvent être exercées par chaque membre en concurrence avec celles d'autres membres du magasin ; le choix. » (p. 789), sous-amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, tendant : *a*) au troisième alinéa, après les mots : « l'organisation », à ajouter les mots : « et la gestion » ; *b*) à supprimer le quatrième alinéa commençant par les mots : « sous réserve... » et sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le début du troisième alinéa : « l'organisation et la gestion des services... » (*ibid.*), observations, la deuxième partie du sous-amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, est retirée, la première partie est adoptée ainsi que le sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; adoption de l'amendement par M. Jacques Piot, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 9 pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation (*ibid.*), adoption (p. 790). — Avant l'article 11. — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant, avant l'article 11, à insérer la nouvelle rubrique suivante : « Titre III. — Agrément. — Exclusion », observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le contrat constitutif ou les statuts, selon le cas, peuvent subordonner toute cession de parts à l'agrément du cessionnaire par l'assemblée du groupement ou par l'assemblée générale de la société, selon le cas. Il peut également soumettre à cet agrément les successeurs d'un membre décédé, à l'exception du conjoint et des descendants. Le refus d'agrément donne droit à indemnité dans les conditions prévues aux articles 16 et 17. » (*ibid.*) et amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le même article : « Toute cession de parts est subordonnée à l'agrément du cessionnaire par l'assemblée. Les successeurs d'un membre décédé sont soumis à l'agrément de l'assemblée à l'exception du conjoint, des ascendants et descendants. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, reprise du même amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, retrait de l'amendement par M. Pierre Croze,

rapporteur pour avis, et adoption modifiée de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 791). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « La clause d'agrément n'est pas opposable en cas de vente forcée des parts, que celles-ci aient ou non fait l'objet d'un nantissement. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jacques Piot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jacques Piot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (p. 792). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à réduire de deux mois à un mois le délai laissé à tout membre d'un magasin collectif pour déférer au tribunal de grande instance toute décision prise en application des articles 10 à 14 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à modifier la fin du premier alinéa de l'article 15 afin de prévoir que peut être déférée aux tribunaux toute modification au contrat constitutif ou aux statuts ainsi qu'au règlement intérieur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du premier alinéa de cet article, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Dans les cas prévus à l'article 16, alinéa 1, le groupement ou la société ne peuvent procéder à l'installation d'un nouvel attributaire que si ont été versées à l'ancien titulaire des parts ou, en cas de décès, à ses ayants droit, les sommes prévues audit article 16, ou, à défaut, une provision fixée par le président du tribunal de grande instance statuant en la forme des référés. Toutefois, ce versement préalable n'est pas exigé lorsqu'une caution a été donnée pour le montant de ces sommes ou de cette provision par une banque ou un établissement financier spécialement habilité à cet effet, ou lorsque ce montant a été consigné entre les mains d'un mandataire désigné au besoin par ordonnance rendue en la forme des référés. En outre, s'il s'agit d'une coopérative, le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut invoquer les dispositions de l'article 12, deuxième alinéa, de la loi n° du relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants. » (p. 793), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Lorsque les personnes physiques ou morales entre lesquelles doit être constitué un groupement d'intérêt économique sont propriétaires des sols, bâtiments et aires annexes du magasin collectif, elles doivent en faire apport soit au groupement lui-même, soit à une société civile constituée en vue de les donner à bail audit groupement. Nonobstant toute disposition contraire des statuts, l'agrément à une transmission de parts de ladite société civile ne peut être refusé par celle-ci lorsque le nouveau titulaire accède au groupement. En outre, en cas d'exclusion ou de départ du groupement provoqué par le refus d'agrément du cessionnaire ou des successeurs, l'intéressé peut exiger le rachat de ses parts dans la société civile, dans les mêmes conditions que pour ses parts dans le groupement. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant : « I. — Au premier alinéa du texte de l'amendement, après les mots : « groupement d'intérêt économique », à insérer les mots : « ou une société à capital variable » ; II. — Au premier alinéa de cet amendement, après les mots : « soit au groupement lui-même », à insérer les mots : « soit à la société à capital variable » ; III. — A compléter *in fine* le deuxième alinéa du même amendement par les mots : « ou à la société à capital variable » ; IV. — A compléter *in fine* le troisième alinéa de ce texte par les mots : « ou la société à capital variable ». (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction du même article, retrait (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, et de l'amendement par M. Jacques Piot, rapporteur (*ibid.*). — Avant l'article 19. — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à supprimer la rubrique : « Titre III. — Liquidation de la personne morale. » (p. 794), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à supprimer cet article qui précise que la liquidation de la personne morale servant de base au magasin collectif s'effectue selon les règles prévues pour chacune des formes que peut revêtir cette personne morale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jacques Piot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à compléter *in fine* cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Nonobstant toute disposition contraire, ces décisions [de placer les magasins collectifs déjà créés sous le régime prévu par la loi nouvelle] sont prises à la majorité en nombre des membres composant la personne morale. Ceux qui n'y ont pas concouru peuvent, toutefois, se retirer en demandant le remboursement de leurs titres, actions ou parts dans les conditions prévues aux articles 16 et 17. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce ; Michel Chauty ; Pierre Croze, rapporteur pour avis ; Maxime Javelly ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 794), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 97).

Adopté avec modifications, après déclaration d'urgence, par l'Assemblée nationale le 20 juin 1972. — Voy. : Impressions n^{os} 2398, 2434. — In-8° n° 617.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [21 juin 1972] (I., n° 293). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jacques Piot [22 juin 1972] (I., n° 303). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1374 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Jacques Piot, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 1374 et suiv.). — Art. 1er (p. 1374). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux personnes physiques ou morales réunies dans une même enceinte [au lieu de : même ensemble commercial groupé constituant une unité] sous une même dénomination, pour exploiter... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1375). — Art. 2 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rétablir l'article 2 *bis* dans la rédaction suivante : « Si le groupement d'intérêt économique ou la société prend à bail les sols, bâtiments et aires annexes du magasin collectif, la durée du bail ne peut être inférieure à douze ans, le bail étant, toutefois, résilié de plein droit en cas de dissolution. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Pierre Croze, rapporteur pour avis, tendant à compléter le texte de l'amendement par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lorsque les personnes qui constituent la personne morale exercent des activités ambulantes et sont soumises aux prescriptions de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement et du sous-amendement (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à compléter *in fine* cet article, pour coordination, par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions de la présente loi relatives aux parts sociales sont applicables aux actions visées au premier alinéa ci-dessus » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1376). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à remplacer le deuxième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Le contrat constitutif ou les statuts, ainsi que le règlement intérieur, ne peuvent être modifiés que par l'assemblée, ou l'assemblée générale, selon le cas, statuant à la majorité absolue en nombre des membres du groupement ou de la société, ou, si le contrat constitutif ou les statuts le prévoient, à une majorité plus importante. Il en est de même des décisions portant agrément ou exclusion. Les autres décisions sont prises dans les conditions propres à chacune des formes prévues à l'article 2. Toutefois, nonobstant les dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, les statuts d'une société anonyme à capital variable constituée en application de la présente loi peuvent stipuler que chacun des actionnaires dispose d'une voix en assemblée générale, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Il [le contrat constitutif] peut également soumettre à cet agrément les ayants droit d'un membre décédé, à l'exception du conjoint, des ascendants et des descendants, ainsi que des héritiers ou légataires qui participaient à l'activité de leur auteur. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1377). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jacques Piot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jacques Piot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jacques Piot, rapporteur (p. 1378), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Croze, rapporteur pour avis ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1378). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 146). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 30 juin 1972. — Voy. : Impressions n^{os} 2493, 2499. — In-8° n° 665.

Deuxième transmission au Sénat (troisième lecture) [30 juin 1972] (I., n° 373). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jacques Piot [30 juin 1972] (I., n° 374). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1454 et 1455). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Art.* 11 (p. 1455). Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 163). — TROISIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-651 du 11 juillet 1972 (*J. O.* du 13 juillet 1972).

3. — Proposition de loi présentée par M. Claude MARTIN, *député,* **tendant à modifier la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 sur les ventes avec primes et améliorant les conditions de concurrence.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 18 octobre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2076, 2285. — In-8° n° 681. — **Transmission au Sénat** [24 octobre 1972] (I., n° 32). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Croze [6 décembre 1972] (I., n° 105). — **Discussion** [12 décembre 1972] (p. 3042 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Croze, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Discussion des articles* (p. 3043 et suiv.). — Art. 1er (p. 3043). Réservé (*ibid.*). — Art. additionnel. — Amendement par M. Pierre Croze, rapporteur, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel nouveau donnant la définition de la prime (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er (suite. — p. 3043). — Amendement par M. Pierre Croze, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à supprimer le mot : « quelconque », après le mot : « prime » et amendement par M. Pierre Croze, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « l'opération réalisée », par les mots plus précis : « la vente ou la prestation de services réalisée » (*ibid.*), observations, les deux amendements sont adoptés (p. 3044). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Croze, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article relatif aux exceptions à l'interdiction de vente avec prime : « Il est inséré, entre le 1° et le 2° de l'article 3 de la loi du 20 mars 1951, les deux alinéas nouveaux suivants : « 1° *bis.* — Aux menues prestations de services que les usages commerciaux associent en général à la vente ou à la prestation de services réalisée, aux prestations de services après-vente, ainsi qu'aux facilités de stationnement offertes par les commerçants à leurs clients. 1er *ter.* — Aux échantillons provenant de la production du fabricant ou du transformateur du produit vendu. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à rédiger comme suit les deux derniers alinéas du texte présenté par l'amendement : « 1° *bis.* — A la prestation de services après-vente, ainsi qu'aux facilités de stationnement offertes par les commerçants à leurs clients. 1° *ter.* — A la fabrication d'échantillons provenant de la production du fabricant ou du transformateur du produit vendu, à condition qu'ils soient offerts dans des conditions de quantité ou de mesure strictement indispensable pour apprécier la qualité du produit. » (*ibid.*), observations, l'alinéa introductif et l'alinéa 1er *bis* de l'amendement sont adoptés ainsi que l'alinéa 1er *ter* du sous-amendement (p. 3045). — Art. additionnel. — Amendement par M. Pierre Croze, rapporteur, tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Il est inséré dans le texte de la loi du 20 mars 1951, avant l'article 4, un article 3 *bis* (nouveau), ainsi rédigé : « *Art.* 3 bis (*nouveau*). — Des dérogations à l'article 1er de la présente loi pourront être accordées : par les autorités préfectorales pour les manifestations connues sous le nom de « semaines ou quinzaines commerciales » ; par le ministère de l'économie et des finances pour les campagnes promotionnelles. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3046). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Croze, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 3046), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 32).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 13 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2756, 2757. — In-8° n° 731.

Deuxième transmission au Sénat [14 décembre 1972] (I., n° 134). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Pierre Croze [18 décembre 1972] (I., n° 160). — **Discussion** [18 décembre 1972] (p. 3189). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre Croze, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 3189). — Amendement par M. Pierre Croze, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 1er *bis* de cet article : « 1° *bis.* Aux menues prestations de services que les usages commerciaux associent en général à la vente ou à la prestation de services réalisée, aux prestations de services après-vente, ainsi qu'aux facilités de stationnement offertes par les commerçants à leurs clients. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Après l'article 4. — Amendement par M. Pierre Croze, rapporteur, tendant à rétablir l'article 5, supprimé par l'Assemblée nationale en deuxième lecture (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Croze, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 3189), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 56). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1221 du 29 décembre 1972 (*J. O.* du 30 décembre 1972).

COMMERCE DE DETAIL. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1216.

COMMERCE DE GROS. — Voy. : COMMERCE DE DÉTAIL.

COMMERCE ET ARTISANAT. — Voy. : LOIS DE FINANCES : COMMERCE ET ARTISANAT.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DIRECTS ET DES TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES, PARIS, DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (D. O. M.). — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

COMMISSION DES OPERATIONS DE BOURSE (C. O. B.). — Voy. : BOURSE DE VALEURS.

COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES ET DE LA GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

COMMISSIONS D'ELUS POUR LES FUSIONS ET REGROUPEMENTS DE COMMUNES. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 145.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (C. E. E.). — Voy. : ALLUMETTES (MONOPOLE DES). — CIRCULATION ROUTIÈRE. — FINANCES PUBLIQUES. — LOIS DE FINANCES : *a)* DISCUSSION GÉNÉRALE ; *b)* AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — TRANSPORTS MARITIMES. — VITICULTURE.

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (C. E. C. A.). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

COMMUNAUTES EUROPEENNES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1276.

COMMUNES

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière** [19 décembre 1970] (I., n° 155). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Schiélé [2 avril 1971] (I., n° 169). — **Discussion** [29 avril 1971] (p. 243 et suiv.). — NOUVEL INTITULÉ : **« Projet de loi relatif à la carrière et à la formation du personnel communal. ».** — ADOPTION (n° 77).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 31 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 1701, 1751, 2294. — In-8° n° 587.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [6 juin 1972] (I., n° 238). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Schiélé [8 juin 1972] (I., n° 245). — **Discussion** [15 juin 1972] (p. 974 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Jacques Eberhard ; Marcel Lucotte ; Marcel Fortier ; Victor Robini ; Jacques Descours Desacres ; André Méric. — *Discussion des articles* (p. 983 et suiv.). — Art. 1er *bis* (p. 983). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 501 du code de l'administration communale : « Art. 501. — Le conseil municipal ou le comité du syndicat de communes

prévu à l'article 493 fixe, par délibérations soumises à l'approbation préfectorale, les conditions de recrutement pour l'accès à ceux des emplois pour lesquels ces conditions n'ont pas été déterminées par une réglementation particulière » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat, tendant au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 501 du code de l'administration communale, à remplacer les mots : « en application des articles 502 et 503 du présent statut », par les mots : « en application du présent chapitre » (p. 984), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er *quater* (*ibid*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 503 du code de l'administration communale : « Art. 503. — Les emplois des communes et de leurs établissements publics, énumérés par des arrêtés du ministre de l'intérieur, pris après avis de la commission nationale paritaire du personnel communal, constituent des cadres à l'intérieur desquels le recrutement et le déroulement de carrière des agents intéressés sont organisés sur le plan intercommunal. Les mêmes arrêtés fixent, compte tenu de l'importance des communes et des fonctions exercées, la composition des cadres visés à l'alinéa précédent et les règles applicables au recrutement et à l'avancement des agents dans chacun de ces cadres. L'appartenance d'un agent à l'un des cadres de l'administration communale résulte de la titularisation de l'intéressé dans l'un des emplois de ce cadre, quelle que soit l'autorité qui l'ait prononcée. » (*ibid*), observations, adoption (p. 986) par scrutin public (n° 60). — Art. 1er *quinquies*. — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant dans le 1° du texte proposé pour l'article 503 *bis* du code de l'administration communale, après les mots : « d'autre part », à ajouter les mots : « pour une fraction des emplois à pourvoir » afin qu'un certain nombre d'emplois soient réservés aux agents communaux (p. 987) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 503 *bis* du code de l'administration communale, à insérer, après le 4°, un 5° ainsi conçu : « Au titre de la promotion sociale » afin de distinguer celle-ci de la promotion interne (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 503 *bis* du code de l'administration communale : « Des arrêtés du ministre de l'intérieur déterminent pour chaque emploi, les modalités d'application du présent article » (*ibid.*) ; observations, adoption des trois amendements par M. Pierre Schiélé, rapporteur (*ibid.*). — Art. 1er *sexies* (*ibid.*) — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 504 du code de l'administration communale, article relatif à la nomination aux emplois de début sur les listes d'aptitude (*ibid.*), observations, adoption (p. 988). — Art. 7 *septies* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 504-1 du code de l'administration communale : « Art. 504-1. — Pendant un délai de six mois à compter de leur publication, les listes d'aptitude départementales et interdépartementales ne sont valables que pour les circonscriptions dans lesquelles elles ont été arrêtées ; à l'expiration de ce délai, leur validité peut être étendue, pour une même durée, à l'ensemble des départements, dans des conditions fixées par décret. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er *octies* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à insérer, dans le code de l'administration communale un article 504-2 prévoyant la manière dont les listes d'aptitude seront arrêtées (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jacques Eberhard, tendant, dans le texte proposé pour l'article 504-2 du code de l'administration communale, à rédiger comme suit l'alinéa *a* : « *a*) Au niveau national [les listes sont arrêtées] par une commission de la fonction communale, composée d'un nombre égal de maires et de représentants qualifiés du personnel ; » (*ibid.*), observation, rejet du sous-amendement et adoption de l'amendement (p. 989). — Art. 1er *nonies* (*ibid.*). — Amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat, tendant : A. — Au premier alinéa du texte présenté pour l'article 505 du code de l'administration communale, à remplacer les mots : « l'admission définitive dans les cadres municipaux » par « la titularisation ». B. — A rédiger comme suit le dernier alinéa de l'article : « L'agent ayant la qualité de titulaire dans un emploi municipal et non dispensé de stage en application de l'article 506 ci-après, est placé en position de détachement pendant la durée de celui-ci ; il est réintégré dans l'emploi qu'il occupait précédemment lorsqu'il n'est pas titularisé en fin de stage. » (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 505 du code de l'administration communale : « Art. 505. — La nomination a un caractère conditionnel. Elle peut être annulée au cours de la période de stage à l'issue de laquelle est prononcée l'admission définitive. En cas d'insuffisance professionnelle, les agents ainsi recrutés peuvent être licenciés au cours du stage. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, adoption du paragraphe A de l'amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat et rejet du paragraphe B du même amendement (p. 990). — Art. 1er *decies* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur tendant, pour coordination, à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 506 du code de l'administration communale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er *undecies* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur ,tendant, pour coordination, à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 507 du code de l'administration communale (*ibid.*), observation, adoption (p. 991). — Art. 1er *duodecies* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 507-1 du code de l'administration communale : « Art. 507-1. — Pour faciliter la mobilité d'emploi du personnel communal, il est créé, auprès de la commission prévue à l'article 492, une bourse de l'emploi dont le fonctionnement est assuré dans des conditions fixées par décret. A cet effet, les maires déclarent les vacances qui viennent à se produire dans les emplois déterminés par arrêté du ministre de l'intérieur. » (*ibid.*), oobservations, retrait du premier alinéa de l'amendement, adoption du second alinéa (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 508-1 du code de l'administration communale : « Art. 508-1. — Au titre de la promotion sociale, une proportion des inscriptions effectuées sur les listes d'aptitude prévues à l'article 504 est réservée aux agents soumis aux dispositions du présent titre, selon les modalités et dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'intérieur. » (*ibid.*) et amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer la référence à l'article 504-1 dans le texte présenté pour l'article 508-1 du code de l'administration communale (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, l'amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat devient sans objet (p. 992). — Art. 2-1 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 508-2 du code de l'administration communale : « Art. 508-2. — Les listes d'aptitude visées à l'article 504 sont complétées, au titre de la promotion sociale, par les commissions instituées en application de l'article 504-2. » (*ibid.*), et amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat, tendant, d'une part, à supprimer la référence à l'article 504-1 au premier alinéa du texte présenté pour l'article 508-2 du code de l'administration communale, d'autre part à rédiger comme suit le dernier alinéa : « Les listes d'aptitude ainsi complétées sont publiées par ordre alphabétique. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur (*ibid.*), la première partie de l'amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat, devient sans objet et la seconde partie est rejetée (*ibid.*). — Art. 2-2 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 508-3 du code de l'administration communale : « Art. 508-3. — Les inscriptions au titre de la promotion sociale ne donnent lieu à aucune mention particulière sur les listes d'aptitude visées à l'article 504. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (p. 993). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'article 508-4 [création d'un centre de formation des personnels communaux] du code de l'administration communale, par l'alinéa suivant : « Toutefois, à la demande d'un maire ou d'un président d'établissement public communal ou intercommunal, ces concours [spéciaux] sont organisés au niveau de la commune ou de l'établissement public intéressé » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 508-6 du code de l'administration communale : « Art. 508-6. — Le centre de formation des personnels communaux est administré par un conseil d'administration de vingt-cinq membres qui comprend, à parité, des représentants élus des collectivités locales et des personnels intéressés, un représentant du ministre de l'intérieur, un représentant du ministre de l'éducation nationale, ainsi que trois personnalités désignées en raison de leur expérience en matière d'administration locale par les membres élus du conseil. Le président est élu par les membres du conseil parmi les représentants des maires ; il est assisté de deux vice-présidents élus l'un parmi les représentants des maires, l'autre parmi les représentants du personnel. Les délégués départementaux et interdépartementaux de cet établissement public sont choisis par le conseil d'administration parmi les présidents des syndicats de communes pour le personnel communal, les maires des communes non affiliées auxdits syndicats ou parmi des personnalités ayant exercé l'une ou l'autre de ces fonctions. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant à rédiger comme suit le début du dernier alinéa du texte

proposé par l'amendement précédent : « Le conseil d'administration peut désigner des délégués départementaux ou interdépartementaux du centre. Il les choisit parmi les présidents des syndicats de communes » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 994). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat, tendant, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 508-7 du code de l'administration communale, à supprimer les mots : « employant des agents à temps complet » afin de supprimer l'exonération de cotisations pour les communes ou établissements publics n'employant que des agents à temps partiel (*ibid.*), observations, adoption (p. 995). — Amendement par M. André Fosset tendant, dans le texte présenté pour l'article 508-7 du code de l'administration communale, à compléter *in fine* l'énumération des ressources du centre de formation, par les mots : « — les emprunts. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 *bis* (p. 996). — Deux amendements identiques, le premier par M. Pierre Schiélé, rapporteur, le second par M. Maurice Coutrot, tendant à supprimer cet article abrogeant l'article 495 du code de l'administration communale [dérogation pour les six départements de la région parisienne, à l'organisation de droit commun des syndicats de communes pour le personnel communal] (p. 996), observations, les amendements sont adoptés (*ibid.*). — Art. 7 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat, tendant à modifier et compléter l'article 539 du code de l'administration communale afin d'améliorer le régime actuel des congés des agents des collectivités locales en permettant aux agents originaires des départements d'outre-mer en fonction en métropole de bénéficier d'un congé cumulé dans les mêmes conditions que celles prévues pour les fonctionnaires d'Etat placés dans la même situation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Pierre Carous ; Maurice Coutrot ; Jacques Descours Desacres ; Jacques Eberhard ; André Fosset ; Louis Jung ; André Méric ; Pierre Schiélé, rapporteur. — *Explications de vote :* MM. Lucien de Montigny ; Marcel Champeix ; Pierre Carous ; Jacques Eberhard. — Sur l'ensemble (p. 997), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 109). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 22 juin 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2442, 2446. — In-8° n° 624. NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi portant modification du code de l'administration communale et relatif à la formation et à la carrière du personnel communal.** » **Transmission au Sénat (troisième lecture)** [26 juin 1972] (I., n° 306). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [28 juin 1972] (p. 1280). — Election des membres de la commission [23 juin 1972] (p. 1288). — Rapport par M. Pierre Schiélé [29 juin 1972] (I., n° 342) [Rapport Assemblée nationale n° 2489].

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 30 juin 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2503, 2504. — In-8° n° 661.

Transmission au Sénat (nouvelle lecture) [30 juin 1972] (I., n° 375). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1456 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Jacques Descours Desacres ; Etienne Dailly ; Louis Courroy. — *Discussion des articles* (p. 1458 et suiv.). — Art. 1[er] *quater* (p. 1458). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en deuxième lecture par le Sénat pour l'article 503 du code de l'administration communale (p. 1459), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1[er] *sexies* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé pour l'article 504 du code de l'administration communale relatif aux modalités de recrutement et d'avancement sur le plan intercommunal et les nominations d'emplois de début (*ibid.*), oobservations, adoption (*ibid.*). — Art. 1[er] *septies* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé pour l'article 504-1 du code de l'administration communale relatif aux listes d'aptitude et à leur publication après un délai de six mois pour permettre un regroupement des personnels sur des listes plus amples au niveau géographique (*ibid.*), observations, adoption (p. 1460). — Art. 1[er] *octies* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin d'insérer un article 504-2 dans le code de l'administration communale relatif aux règles de fonctionnement et de composition des commissions paritaires qui arrêtent les listes d'aptitude prévues à l'article 504 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art 1[er] *nonies* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif aux dispenses de stage (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1[er] *decies* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante du dernier alinéa de cet article : « Cette dispense de stage s'applique dans les mêmes conditions à l'agent nommé dans un emploi d'un autre cadre à l'intérieur de la même collectivité. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1[er] *undecies* (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Pierre Schiélé, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (p. 1461). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 508-1 du code de l'administration communale relatif à la promotion sociale et à son organisation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2-1 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 508-2 du code de l'administration communale afin de prévoir l'automaticité de la promotion sociale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à remplacer les trois premiers alinéas du texte proposé pour l'article 508-4 du code de l'administration communale par des dispositions nouvelles relatives au centre de formation des personnels communaux et à l'organisation des concours d'accès aux emplois communaux (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (p. 1462). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à modifier le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 508-7 du code de l'administration communale afin de prévoir parmi les ressources du centre les cotisations des communes, que celles-ci emploient du personnel à temps complet ou non (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Jacques Descours Desacres ; Pierre Schiélé, rapporteur. — *Explication de vote :* M. Etienne Dailly. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1463). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 165). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 1[er] juillet 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2538, 2539. — In-8° n° 668.

Promulgation. — Loi n° 72-658 du 13 juillet 1972 (*J. O.* du 14 juillet 1972).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Jean COLIN, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 1[er] de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes** [21 mars 1972. — *J. O.*, lois et décrets, du 22 mars 1972. — *J. O.*, séance du 4 avril 1972] (I., n° 153). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Mignot [4 mai 1972] (I., n° 179). — **Discussion** [10 mai 1972] (p. 367 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Mignot, rapporteur ; Pierre de Félice ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Article unique* (p. 369). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 77).

Adoptée par l'Assemblée nationale le 14 juin 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2302, 2352. — In-8° n° 610.

Promulgation. — Loi n° 72-503 du 23 juin 1972 (*J. O.* du 25 juin 1972).

COMMUNES (BUDGET). — Voy. : LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR. — QUESTIONS ORALES, 1204.

COMMUNES (CHARGES D'INTERET GENERAL). — Voy. : LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR. — QUESTIONS ORALES, 1201.

COMMUNES (FUSIONS). — Voy. : LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR. — QUESTIONS ORALES, 1215. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 16.

COMMUNES (PERSONNEL COMMUNAL). — Voy. : LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR. — QUESTIONS ORALES, 1218.

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Lettre de M. Achille PERETTI, *président de l'Assemblée nationale*, donnant la composition du bureau de l'Assemblée, élu le 4 avril 1972 [5 avril 1972] (p. 144).

COMPETENCE TERRITORIALE. — Voy. : AÉRODROMES.

COMPTABILITE PUBLIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR. — Voy. : LOIS DE FINANCES : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

CONCURRENCE. — Voy. : COMMERCE DE DÉTAIL.

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 31.

CONFERENCE EUROPEENNE DES POUVOIRS LOCAUX. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 25.

CONFLITS DU TRAVAIL. — Voy. : AMNISTIE.

CONFLITS DE LOIS. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CONGES DE MALADIE. — Voy. : FONCTIONNAIRES.

CONGES PAYES. — Voy. : TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

CONGES SCOLAIRES. — Voy. : TRAVAIL DES ENFANTS.

CONNAISSEMENT. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Décision du Conseil constitutionnel du 20 janvier 1972 concernant la loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires. — Cette décision a été publiée au *J. O.* du 25 janvier 1972 [4 avril 1972] (p. 112).

Décisions des 20 et 27 janvier 1972 par lesquelles le Conseil constitutionnel a rejeté les requêtes concernant les élections sénatoriales qui ont eu lieu le 26 septembre 1971 dans les départements de l'Ain, des Alpes-Maritimes, de la Guyane et dans le territoire des îles Wallis et Futuna [4 avril 1972] (p. 112, 119 et suiv.).

Décision du Conseil constitutionnel du 28 juin 1972 sur la conformité à la Constitution de la résolution adoptée par le Sénat le 21 juin 1972 tendant à modifier certains articles du règlement du Sénat [28 juin 1972] (p. 1324 et 1333).

Décision du Conseil constitutionnel du 28 juin 1972 sur la conformité à la Constitution de la loi organique modifiant les dispositions du code électoral relatives à la composition de l'Assemblée nationale [28 juin 1972] (p. 1324).

CONSEIL DE GOUVERNEMENT. — Voy. : TERRITOIRES FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS.

CONSEIL D'ETAT. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 7.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — V. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Proposition de loi, présentée par M. Paul RIBEYRE, *sénateur*, **relative au financement de l'indemnité des maires et adjoints et à la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux** [18 décembre 1972] (I., n° 158). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

CONSEILLERS MUNICIPAUX. — Voy. : MAIRES (RETRAITE).

CONSEILS MUNICIPAUX. — Voy. : MAIRES. — QUESTIONS ORALES, p. 1215.

CONSEIL REGIONAL. — Voy. : RÉGIONS.

CONSEIL SUPERIEUR DE L'INFORMATION SEXUELLE. — Voy. : FAMILLE (CONTRÔLE DES NAISSANCES).

CONSOMMATION. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 7.

CONSTITUTION

1. — Proposition de loi organique, présentée par M. René JAGER, *sénateur*, **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [21 novembre 1972] (I., n° 72). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi constitutionnelle, présentée par MM. Jacques DUCLOS et Antoine COURRIÈRE, *sénateurs*, **tendant à modifier le titre VIII de la Constitution et à créer une Cour suprême constitutionnelle** [20 décembre 1972] (I., n° 204). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

CONSTITUTION. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 29.

CONSTRUCTION

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **modifiant la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction** (urgence déclarée) [9 mai 1972] (I., n° 191). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Carous [7 juin 1972] (I., n° 241). — **Discussion** [13 juin 1972] (p. 920 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Carous, rapporteur ; Fernand Chatelain ; Robert Laucournet ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement. — *Discussion des articles* (p. 923 et suiv.). — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, avant l'article 1er, à insérer un article additionnel 1er A nouveau, ainsi rédigé : « Le dernier alinéa de l'article 2 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 est ainsi modifié : « Les associés ne peuvent être poursuivis à raison des obligations résultant des articles 1642-1 et 1646-1 du code civil qu'après mise en demeure restée infructueuse adressée à la société si le vice n'a pas été réparé, ou adressée soit à la société, soit à la compagnie d'assurance qui garantit la responsabilité de celle-ci, si le créancier n'a pas été indemnisé » (*ibid.*), observations, adoption (p. 924). — Art. 1er B nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article additionnel 1er A, à insérer un article additionnel 1er B nouveau ainsi rédigé : « A l'article 3 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971, la dernière phrase du troisième alinéa ainsi rédigée : « Toutefois, nonobstant toute disposition contraire des statuts, les parts détenues par les associés à l'encontre desquels la mise en vente est à l'ordre du jour de l'assemblée ne sont pas prises en compte pour le calcul des majorités requises » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er C nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article additionnel 1er B, à insérer un article additionnel 1er C nouveau ainsi rédigé : « Le dernier alinéa de l'article 3 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 est complété comme suit : « Si des nantissements ont été constitués sur les parts vendues en application du présent article, le droit de rétention des créanciers nantis n'est opposable ni à la société ni à l'adjudicataire des droits sociaux » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er D nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article additionnel 1er C, à insérer un article additionnel 1er D nouveau, ainsi rédigé : « A la fin du titre premier de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971, il est ajouté un article 4 *bis* ainsi rédigé : « Art. 4 *bis*. — Les dispositions du présent titre sont d'ordre public » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — Art. 1er E nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article additionnel 1er D, à insérer un article additionnel premier E nouveau, ainsi rédigé : « Au deuxième alinéa de l'article 8 de la loi n° 71-579 du

16 juillet 1971, la dernière phrase est modifiée comme suit : « Nonobstant toute disposition contraire des statuts, les parts ou actions détenues par les associés à l'encontre desquels la mise en vente est à l'ordre du jour de l'assemblée ne sont pas prises en compte pour le calcul des majorités requises » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er F nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article additionnel premier E, à insérer un article additionnel 1er F nouveau, ainsi rédigé : « Le dernier alinéa de l'article 8 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 est complété comme suit : « Si des nantissements ont été constitués sur les parts ou actions vendues en application du présent article, le droit de rétention des créanciers nantis n'est opposable ni à la société, ni à l'adjudicataire des droits sociaux » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er G nouveau (p. 925). — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 1er F, à insérer un article additionnel 1er G nouveau, afin d'insérer dans la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971, après l'article 10, un article 10 *bis* permettant le cautionnement hypothécaire par la société d'emprunts contractés par les associés ou les cessionnaires de droits sociaux (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er H nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à une modification d'ordre rédactionnel de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 où un article 10 *ter* sera inséré, reproduisant le texte de l'article 14 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er I nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 1er H nouveau, à insérer un article additionnel 1er I nouveau remplaçant les deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article 11 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 par des dispositions nouvelles afin de donner le pouvoir de gestion au liquidateur ainsi que la possibilité de procéder à des partages successifs au cas où certains associés n'ont pas satisfait à leurs obligations, le projet de partage devant être établi en la forme authentique et contesté en la même forme (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er J nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 1er I nouveau, à insérer un article additionnel 1er J nouveau, ainsi rédigé : « Il est inséré, avant le dernier alinéa de l'article 11 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971, un alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions de l'alinéa précédent demeurent applicables après dissolution de la société. Les pouvoirs dévolus par ledit alinéa à l'organe de gestion sont alors exercés par le ou les liquidateurs » (*ibid.*), observations, adoption (p. 926). — Art. 1er K nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 1er J nouveau, à insérer un article additionnel K nouveau ainsi rédigé : « Il est ajouté, après le dernier alinéa de l'article 11 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971, un alinéa ainsi rédigé : « Sauf l'effet des sûretés réelles dont ils seraient bénéficiaires, les créanciers de la société ne peuvent exercer leurs droits, ni contre un ancien associé attributaire par voie de retrait ou de partage, ni à l'encontre de ses ayants cause, qu'après discussion préalable des biens restant appartenir à la société » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe II de cet article, paragraphe ayant pour objet, dans l'article 18 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971, de remplacer les mots : « à usage principal d'habitation », par les mots : « à usage d'habitation ou à usage professionnel ou d'habitation » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 *bis* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel 2 *bis* nouveau supprimant, pour harmonisation, les articles 13 et 14 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 *ter* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 2 *bis* nouveau, à insérer un article additionnel 2 *ter* nouveau modifiant l'article 18 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 afin de préciser les dispositions concernant les sociétés coopératives de construction (*ibid.*), observations, adoption (p. 927). — Art. additionnel. — Amendement par M. Louis Gros, tendant, après l'article 2 *ter* nouveau, à insérer un article additionnel nouveau modifiant l'article 21 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 et conçu en ces termes : « Une société coopérative de construction ne peut entreprendre chaque tranche du programme prévu par les statuts que si le nombre des associés est au moins égal à 20 p. 100 du nombre total de logements et de locaux à usage commercial ou professionnel à construire dans la tranche considérée et si elle bénéficie d'une garantie financière, donnée par une banque ou un établissement financier, couvrant les associés de ladite tranche, lors de la livraison de leur lot, contre toute augmentation de prix provenant de la non-souscription de lots initialement prévus ou leur assurant le remboursement des versements effectués, au cas où, avec l'accord formel du garant, leur lot ne serait pas construit » (*ibid.*), observations, rejet (p. 928). — Art. 2 *quater* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 2 *ter*, à insérer un article additionnel 2 *quater* nouveau ainsi rédigé : « Il est ajouté à l'article 21 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 un deuxième alinéa ainsi rédigé : « La construction d'un appartement ou d'un pavillon témoin n'est pas considérée comme entraînant l'application des conditions fixées à l'alinéa précédent » et sous-amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement, tendant à rédiger ainsi qu'il suit l'amendement précédent : « Il est ajouté à l'article 21 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 un deuxième et un troisième alinéas ainsi rédigés : « Les associés souscrivant plus de deux logements ou plus d'un local à usage commercial ou professionnel sont également tenus de fournir la garantie de financement prévue à l'alinéa précédent. La construction d'un appartement ou d'un pavillon témoin n'est pas considérée comme entraînant l'application des conditions fixées au premier alinéa du présent article » (*ibid.*), observations, l'amendement est retiré et le sous-amendement est adopté (p. 929). — Art. additionnel. — Amendement par M. Louis Gros, tendant, après l'article 4 *quater* nouveau, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « L'article 23 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 est complété ainsi qu'il suit : « Ce contrat n'est pas soumis à l'obligation de publicité et mention au fichier immobilier. Ce contrat peut être précédé d'un contrat entre les mêmes parties. relatif aux conditions des études financières, juridiques et techniques préalables à la réalisation des constructions » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 2 *quinquies* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 2 *quater*, à insérer un article 2 *quinquies* nouveau complétant le deuxième alinéa de l'article 24 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 par une disposition permettant aux coopératives de « réduire l'importance du programme dans le cas où celui-ci doit être réalisé par tranches, à condition que cette réduction ne porte que sur des lots non souscrits » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 *sexies* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 2 *quinquies*, un article 2 *sexies* nouveau ainsi rédigé : « I. — Au troisième alinéa de l'article 27 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971, la dernière phrase est ainsi rédigée : « Toutefois et nonobstant toutes dispositions contraires des statuts, les parts ou actions détenues par les associés à l'encontre desquels la mise en vente est à l'ordre du jour de l'assemblée ne sont pas prises en compte pour le calcul des majorités requises. — II. — Le dernier alinéa de l'article 27 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 est complété comme suit : « Si des nantissements ont été constitués sur les parts ou actions vendues par application du présent article, le droit de rétention des créanciers nantis n'est opposable ni à la société ni à l'adjudicataire des droits sociaux » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 *septies* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 2 *sexies*, à insérer un article additionnel 2 *septies* nouveau apportant une précision rédactionnelle à l'article 28 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 (*ibid.*), observations, adoption (p. 930). — Art. 8 *octies* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 2 *septies*, à insérer un article 2 *octies* nouveau ainsi rédigé : « Au quatrième alinéa de l'article 28 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971, les mots : « Ce recours a un caractère suspensif », sont remplacés par les mots : « Il sera statué dans un délai de trois mois et le jugement sera exécutoire par provision » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Pierre Schiélé tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel nouveau modifiant l'article 29 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relatif aux sociétés coopératives dont les statuts prévoient l'attribution en propriété par le retrait individuel ou par voie de dissolution (*ibid.*), observations, retrait (p. 931). — Art. 2 *nonies* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 2 *octies*, à insérer un article additionnel 2 *nonies* nouveau ayant pour objet de compléter l'article 183-1 du code civil afin que le promoteur immobilier soit garant des vices cachés dans les conditions visées aux articles 1792 et 2270 du code civil (*ibid.*) et amendement par M. Louis Gros, tendant également à insérer, après l'article 2, un article additionnel complétant l'article 1831-1 du code civil afin de limiter la garantie du promoteur immobilier à la responsabilité résultant des articles 1792 et 2270 du code civil (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Pierre Carous, rapporteur (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Louis Gros (p. 932). — Art. 3 (*ibid.*). — Trois amendements identiques, par M. Philippe de Bourgoing, par M. Robert Laucournet et par M. Pierre Schiélé, tendant à ajouter à l'article 33 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 un nouvel alinéa rendant facultatifs pour les coopératives d'H. L. M. de construction et les sociétés d'économie mixte, les contrats de promotion immobilière (*ibid.*), observations, adoption (p. 933). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Pierre Carous, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 4 *bis* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel 4 *bis* nouveau ainsi rédigé : « L'article 37 de la loi

n° 71-579 du 16 juillet 1971 est complété par les dispositions suivantes : « ... ou par l'écrit visé aux articles 12 et 23 de la présente loi » (*ibid.*), observations, adoption (p. 934). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement, tendant à compléter l'article 41 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 afin d'interdire aux personnes condamnées pour publicité mensongère, de participer à des opérations de promotion immobilière (*ibid.*), l'article et l'amendement sont réservés (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à une modification d'ordre rédactionnel, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du texte modificatif présenté pour le deuxième alinéa de l'article 6 de la loi du 3 janvier 1967, modifié : « Celui qui s'oblige à édifier ou à faire édifier un immeuble ou une partie d'immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, lorsqu'il procure directement ou indirectement, à celui qui contracte l'obligation ci-dessus définie, le terrain ou les droits sur le terrain nécessaires à la construction, doit conclure un contrat conforme aux dispositions dudit alinéa, sauf si l'acquéreur du terrain... » (*ibid.*) et amendement par M. Pierre Garet tendant : A. — A compléter cet article par un paragraphe II ainsi rédigé : « II. — Le troisième alinéa de l'article 6 de la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967, tel qu'il a été modifié par l'article 44-I de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971, est ainsi modifié : « Le contrat de vente d'immeuble à construire conclu par un organisme d'H. L. M., par une société civile immobilière constituée entre deux ou plusieurs organismes d'H. L. M., ou par une société d'économie mixte dont le capital appartient pour plus de la moitié à une personne de droit public, peut... » ; B. — En conséquence à insérer la mention I au début de l'article (*ibid.*), observations, adoption des deux amendements (p. 935). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux mentions que doit comporter le contrat pour la construction de maisons individuelles (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « La personne visée au premier alinéa du présent article [le constructeur] ne peut exiger ou accepter du maître de l'ouvrage aucun versement, aucun dépôt, aucune souscription ou acceptation d'effet de commerce, avant la signature du contrat. Les sommes qui peuvent être exigées à la signature du contrat sont restituées à l'acquéreur dans le cas où la condition résolutoire prévue à l'alinéa précédent ne se réaliserait pas » (*ibid.*), observations, adoption (p. 936). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à modifier le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 49 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relatif aux modalités d'application de la présente loi et notamment les modalités du règlement du prix à mesure de l'avancement des travaux jusqu'à l'entrée en possession (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Gros, tendant à modifier le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 49 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 afin que toutes les personnes tenues à une garantie puissent en être dispensées si elles fournissent une caution bancaire (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement, tendant, dans l'amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, déjà adopté, à insérer, après les mots : « tout en laissant », les mots : « par dérogation à la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 », adoption du sous-amendement (*ibid.*), rejet de l'amendement par M. Louis Gros (*ibid.*). — Art. 11 *bis* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant, après l'article 11, à insérer un article additionnel 11 *bis* nouveau abrogeant le titre II du décret n° 54-1123 du 10 novembre 1954 et visant à harmoniser les règles concernant le partage avec les nouvelles dispositions de l'article 11 (p. 938), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 *ter* nouveau. — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 11 *bis*, un article additionnel 11 *ter* nouveau, reportant du 1er juillet 1972 au 31 décembre 1972 la date d'application de la loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 *quater* nouveau. — Amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement, tendant, après l'article additionnel 11 *ter* nouveau, à insérer un article additionnel 11 *quater* nouveau ainsi rédigé : « Est interdite toute publicité concernant les primes et prêts à la construction, prévus par le titre II du livre II du code de l'urbanisme et de l'habitation, avant l'intervention des décisions accordant ces primes et ces prêts. Les infractions aux dispositions du présent article sont punies d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2.000 à 40.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, ces peines peuvent être portées au double » (*ibid.*), observations, adoption (p. 939). — Art. 6 (précédemment réservé). L'amendement, précédemment réservé, par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement, est adopté (p. 939). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Philippe de Bourgoing ; Pierre Carous, rapporteur ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Pierre Garet ; Louis Gros ; Robert Laucournet ; Pierre Schiélé. — *Explication de vote :* M. Maurice Coutrot. — Sur l'ensemble (p. 939), adoption (*ibid.*). — Adoption (n° 103).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en première lecture le 27 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2428, 2469. — In-8° n° 640.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [28 juin 1972] (I., n° 336). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 29 juin 1972. — Voy. : Impressions n° 2480. — In-8° n° 651.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [28 juin 1972] (p. 1280). — Election des membres de la commission [28 juin 1972] (p. 1288). — Rapport par M. Pierre Carous [28 juin 1972] (I., n° 338). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1427 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Piot, au nom de M. Pierre Carous, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Articles* (p. 1427 et 1428). — Sur l'ensemble, adoption (p. 1428). — ADOPTION (n° 154). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-649 du 11 juillet 1972 (*J. O.* du 13 juillet 1972. — Rectificatif *J. O.* du 19 juillet 1972).

CONSTRUCTION. — Voy. : SÉNAT. — RAPPORT D'INFORMATION N° 11.

CONSTRUCTION D'HABITATIONS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — LOGEMENT.

CONSTRUCTION NAVALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 5.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES, 1241.

CONTRIBUTION FONCIERE, EXPLOITATION AGRICOLE. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

CONTROLE PARLEMENTAIRE. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

COOPERATION. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a*) COOPÉRATION ; *b*) AFFAIRES ÉTRANGÈRES ; *c*) EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES, 1277. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

COOPERATION INTERNATIONALE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2298, 2366. — In-8° n° 596. — **Transmission au Sénat** [13 juin 1972] (I., n° 255). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des formes armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires culturelles [15 juin 1972]. — Rapport par M. Maurice Carrier [15 juin 1972] (I., n° 279). — Avis par M. Louis Gros [20 juin 1972] (I., n° 285). — **Discussion** [21 juin 1972] (p. 1153 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Maurice Carrier, rapporteur ; Louis Gros, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Jacques Habert. — *Discussion des articles* (p. 1158 et suiv.). — Art. 3 (p. 1158). — Amendement par M. Louis Gros, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article : « Il leur est interdit de se livrer à tout acte et à toute manifestation susceptible de nuire à l'Etat français, à l'Etat où ils servent en coopération et aux rapports entre ces deux Etats. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1159) ; amendement par M. Louis Gros, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « En cas de manquement aux obligations visées aux deux alinéas précédents, il peut, sans formalités préalables, être mis fin immédiatement à leur mission. Cette mesure ne

constitue pas en elle-même une sanction, et les intéressés conservent à leur retour en France le bénéfice des garanties prévues par le droit public français » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Maurice Carrier, rapporteur (p. 1160), observations, adoption (*ibid.*) — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Gros, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « En tout état de cause, les intéressés bénéficient d'un déroulement normal de carrière dans les corps auxquels ils appartiennent et concourent dans les mêmes conditions que les autres fonctionnaires du même corps, selon leurs mérites et compte tenu des services accomplis en coopération, pour la nomination aux emplois ou dans les corps auxquels cette appartenance leur permet d'accéder » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1161). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Gros, rapporteur pour avis, tendant à compléter le second alinéa de cet article par la phrase suivante : « Un décret établira la liste des maladies qui, contractées pendant la mission, seront considérées comme maladies professionnelles » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. additionnel. — Amendement par M. Maurice Carrier, rapporteur, tendant, à la fin du projet de loi, à insérer l'article additionnel suivant : « Un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités selon lesquelles les dispositions de la présente loi seront appliquées aux personnels des organismes effectuant des tâches de coopération culturelle, scientifique ou technique dans les Etats étrangers, notamment dans le cadre des accords conclus par la France avec ces Etats. » et amendement par M. Louis Gros, rapporteur pour avis, tendant à la rédaction suivante : « Un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités selon lesquelles les dispositions de la présente loi, et en particulier celles de l'article 7, seront appliquées aux personnels des organismes publics ou sociétés d'Etat ou associations régies par la loi de 1901, effectuant des missions de coopération culturelle, scientifique ou technique dans les Etats étrangers, dans le cadre d'accords conclus par la France avec ces Etats. » (p. 1162), observation, retrait de l'amendement par M. Maurice Carrier, rapporteur (*ibid.*) et rejet de l'amendement par M. Louis Gros, rapporteur pour avis (p. 1163). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Maurice Carrier, rapporteur ; Louis Gros, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. — *Explication de vote :* M. René Tinant. — Sur l'ensemble (p. 1163), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 118).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 28 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2455, 2471. — In-8° n° 649.

Deuxième transmission au Sénat [29 juin 1972] (I., n° 348). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport par M. Maurice Carrier [30 juin 1972] (I., n° 372). — **Discussion** [1er juillet 1972] (p. 1479 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Maurice Carrier, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 1480 et 1481). — Art. 6 (p. 1480). — Amendement par M. Maurice Carrier, rapporteur, tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Un décret en Conseil d'Etat déterminera, en ce qui concerne les fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics de l'Etat et les magistrats de l'ordre judiciaire, les modalités d'application de la présente loi, notamment la quotité, les limites et les conditions d'octroi des majorations instituées à l'alinéa premier ci-dessus ainsi que les conditions de priorité d'affectation à un emploi à l'expiration du détachement. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Maurice Carrier, rapporteur, tendant à supprimer la dernière phrase du premier alinéa ainsi conçue : « La quotité, les limites et les conditions d'octroi de ces majorations sont fixées par décret en Conseil d'Etat. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1481) ; amendement par M. Maurice Carrier, rapporteur, tendant à supprimer la deuxième phrase du deuxième alinéa ainsi conçue : « Ils ont en tout état de cause priorité pour occuper le premier poste vacant équivalent à leur fonction antérieure. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement rédactionnel par M. Maurice Carrier, rapporteur, au début du troisième alinéa de cet article, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Maurice Carrier, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1481). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 169). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale, en troisième lecture, le 1er juillet 1972. — Voy. : Impressions n°s 2542, 2543. — In-8° n° 660.

Promulgation. — Loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 (*J. O.* du 14 juillet 1972).

COOPERATIVES AGRICOLES

Proposition de loi présentée par M. Pierre LELONG, *député*, **tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1063, 2060, 504. — **Transmission au Sénat** [25 novembre 1971] (I., n° 38). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Octave Bajeux [30 mars 1972. — *J. O.* lois et décrets 31 mars 1972. — *J. O.* séance 4 avril 1972] (I., n° 161). — **Discussion** [27 avril 1972] (p. 212 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Octave Bajeux, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Marcel Lemaire ; Jacques Piot ; Léon David ; Jacques Boyer-Andrivet ; Emile Durieux ; Pierre de Félice. — *Discussion des articles* (p. 224 et suiv.). — L'intitulé du titre I et les sections I, II et III sont réservés (p. 224). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à rétablir l'article 3 dans la rédaction suivante : « Les sociétés coopératives agricoles et leurs unions peuvent procéder à la réévaluation de tout ou partie de leurs bilans. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « des sociétés coopératives autres que les caisses de crédit agricole », dans la première phrase de l'alinéa II ainsi rédigée : « En second lieu, les réserves de réévaluation des sociétés coopératives autres que les caisses de crédit agricole, peuvent être incorporés au capital social... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 225). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « émises au 1er janvier 1959 », après les mots : « parts sociales », à la fin de la première phrase du premier alinéa du paragraphe II de l'article 5 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du paragraphe II de l'article 5 : « En cas de revalorisation des parts sociales, celle-ci sera effectuée dans la limite du barème en vigueur fixant le taux de majoration applicable aux rentes viagères » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Intitulé du titre Ier et section I, II et III (précédemment réservés). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du titre Ier : « Titre premier. — Réévaluation des bilans des sociétés coopératives agricoles et de leurs unions. » (p. 225), adoption (p. 226). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à supprimer la rubrique : « Section première », adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à supprimer, avant l'article 5, la rubrique : « Section II. — Utilisation des réserves de réévaluation des bilans. », adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, à la fin du titre 1er, à supprimer la rubrique : « Section III », adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid*). — Amendement rédactionnel par M. Octave Bajeux, rapporteur, au paragraphe III, alinéa *a* du texte présenté pour l'article 1er de l'ordonnance du 26 septembre 1967 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Octave Bajeux, rapporteur, au paragraphe III, alinéa B du texte présenté pour l'article 1er de l'ordonnance du 26 septembre 1967 (*ibid.*), observations, adoption (p. 227). — Amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet, tendant à remplacer le dernier alinéa du paragraphe III du texte présenté pour l'article 1er de l'ordonnance du 26 septembre 1967 par un texte fixant un régime particulier pour les coopératives vinicoles et oléicoles (*ibid.*) ; amendement de coordination par M. Octave Bajeux, rapporteur (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet est retiré puis repris par M. Marcel Souquet, il est rejeté (*ibid.*), l'amendement de coordination par M. Octave Bajeux, rapporteur, est adopté (*ibid.*). — Art. 9 (p. 228). — Observations sur l'intégration des coopératives dans la Communauté économique européenne (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant au paragraphe II de cet article, dans le texte présenté pour le quatrième alinéa de l'article 3 de l'ordonnance du 26 septembre 1967, après les mots : « L'arrêté du ministre de l'agriculture », à insérer les mots : « ou du préfet » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à remplacer le paragraphe I de cet article par des dispositions modifiant l'article 4 de l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relatif à la pondération des voix (p. 229) et sous-amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture tendant, dans le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 4 de l'ordonnance du 26 septembre 1967 par l'amendement précédent, à remplacer les mots : « D'un vingtième des voix présentes ou représentées à l'assemblée générale et, en tout état de cause, de plus de dix

voix », par les mots : « D'un dixième des voix présentes ou représentées à l'assemblée générale. » (*ibid.*), observations, le sous-amendement modifié est adopté (p. 231), l'amendement est adopté (*ibid.*) ; amendement d'harmonisation par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, après le paragraphe I, à insérer un paragraphe I *bis* modifiant l'article 5 de l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à remplacer le paragraphe II de cet article par les dispositions suivantes : « II. — Le premier alinéa de l'article 6 de l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 est rédigé comme suit : « Lorsque les statuts le prévoient, des tiers non associés peuvent être admis à bénéficier des services d'une société coopérative ou d'une union de sociétés coopératives, dans une proportion qui ne peut excéder annuellement 25 p. 100 du volume des opérations effectuées par la société intéressée » (*ibid.*) ; amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant, dans le paragraphe II, à la fin du premier alinéa du texte proposé pour l'article 6 de l'ordonnance du 26 septembre 1967, à remplacer le pourcentage : « 12 p. 100 » par le pourcentage : « 20 p. 100 » (*ibid.*) ; amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa du paragraphe II de cet article : « Les sociétés coopératives agricoles ou unions qui, pour l'exercice clos en 1971, ont dépassé, dans l'un ou l'autre cas, les proportions définies aux deux premiers alinéas, ne sont assujetties à l'impôt sur les sociétés, pour chaque exercice à venir, qu'au prorata des opérations traitées directement avec les tiers, dans la limite de la proportion atteinte durant cet exercice, ainsi que pour les produits de leurs participations. Elles doivent, toutefois, pour bénéficier de cet avantage, faire en sorte que les proportions atteintes en 1971 n'augmentent pas. » (*ibid.*) ; observations, l'amendement par M. Octave Bajeux, rapoprteur, est rectifié dans les termes suivants : « 1° Rédiger comme suit les deux premiers alinéas du paragraphe II de l'article 11 : « II. — Le premier alinéa de l'article 6 de l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 est rédigé comme suit : « Lorsque les statuts le prévoient, des tiers non associés peuvent être admis à bénéficier des services d'une société coopérative ou d'une union de sociétés coopératives, dans une proportion qui ne peut excéder annuellement 20 p. 100 du volume des opérations effectuées par la société intéressée. » ; « 2° Supprimer les cinq derniers alinéas du paragraphe II. » (p. 235) ; sous-amendement à l'amendement précédent, par M. Emile Durieux, tendant à substituer le taux de 25 p. 100 au taux de 20 p. 100 (*ibid.*), observations, rejet du sous-amendement (p. 236) ; adoption de la première partie de l'amendement modifiée par M. Octave Bajeux, rapporteur, et demande d'irrecevabilité de la deuxième partie par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, en application de l'article 40 de la Constitution (p. 237), la commission des finances ne reconnaît pas l'applicabilité de l'article 40 (p. 239). Vote unique à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44 de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement, sur l'ensemble de l'article 11 en ne retenant que les amendements déjà adoptés et l'amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, proposant une nouvelle rédaction de l'avant-dernier alinéa du paragphe II de l'article (p. 239), rejet (*ibid.*), par scrutin public (n° 47) — Art. 12 (p. 239). — Quatre amendements d'ordre rédactionnel par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, aux divers alinéas de cet article, à substituer la notion d'augmentation du capital social à celle de revalorisation (*ibid.*), observations, adoption des quatre amendements (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Octave Bajeux, rapporteur, (p. 240), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise de cet article, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 12 de l'ordonnance du 26 septembre 1967, à rétablir le 4° afin d'inscrire la Caisse nationale de crédit agricole et ses filiales dans la liste des personnes physiques ou morales dont les coopératives agricoles peuvent autoriser l'admission comme associé non coopérateur (*ibid.*), observations, adoption (p. 241) ; amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à rétablir le 8° dans la rédaction suivante : « 8° Des organismes à caractère professionnel ou interprofessionnel intervenant dans l'orientation et le soutien des productions agricoles ; » (*ibid.*) et l'amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à rédiger le même 8° dans les termes suivants : « 8° Des organismes de droit privé à caractère professionnel ou interprofessionnel intervenant dans l'orientation des productions agricoles et habilités par leur statut à prendre des participations en capital ; » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, est retiré et l'amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, est adopté (*ibid.*) ; amendement par M. Octave Bayeux, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 12 de l'ordonnance du 26 septembre 1967, au 9°, à préciser que les groupements d'intérêt économique peuvent être non seulement des groupements interprofessionnels à vocation agricole, mais aussi des groupements professionnels (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à ajouter un 11° dans l'article 12 de l'ordonnance du 26 septembre 1967, afin d'ajouter « toutes coopératives agricoles ou unions » à la liste des associés non coopérateurs (*ibid.*), observations, retrait (p. 242) ; amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le septième alinéa du texte présenté pour l'article 13 de l'ordonnance du 26 septembre 1967 : « Ils ne peuvent détenir ensemble plus d'un cinquième des voix en assemblée générale, ces voix pouvant être pondérées dans les conditions fixées statutairement. En outre, aucun associé non coopérateur ne peut disposer de plus de 10 p. 100 des voix. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à une modification du second alinéa du texte présenté pour l'article 14 de l'ordonnance du 26 septembre 1967, afin que, lorsqu'une coopérative ou une union a des associés non coopérateurs, ceux-ci soient représentés dans ses organes de gestion quelle que soit leur forme : conseil d'administration ou conseil de surveillance (p. 243), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 20 de l'ordonnance susvisée n° 67-813 du 26 septembre 1967 est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. 20. — Les sociétés d'intérêt collectif agricole ne peuvent effectuer plus de 50 p. 100 des opérations de chaque exercice avec des personnes physiques ou morales autres que leurs associés. » (*ibid.*) et amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article 20 de l'ordonnance du 26 septembre 1967, après les mots : « sociétés d'intérêt collectif agricole », à ajouter les mots : « constituées postérieurement au 29 septembre 1967 » (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet (p. 244) et adoption de l'amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur (*ibid.*). — Art 22 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Peuvent être constituées des sociétés coopératives agricoles de caution mutuelle et des unions de ces sociétés ayant pour objet de faciliter le recours au crédit de leurs adhérents. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 245). — Art 23 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Octave Bajeux, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Intitulé du titre IV. — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à rédiger comme suit l'intitulé du titre IV : « Des sociétés coopératives agricoles de caution mutuelle », adoption (*ibid.*). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, au premier et au second alinéa de cet article, à remplacer la date du « 1er octobre 1972 » par la date du « 29 septembre 1972 », observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 27. — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, après l'article 26, à insérer un article additionnel 27 nouveau prévoyant une codification des textes législatifs concernant les coopératives agricoles (*ibid.*), observations, adoption (p. 246). — Après l'art. 27 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 28 nouveau ainsi rédigé : « Sont ratifiées les dispoditions de l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967, autres que celles abrogées ou modifiées par la présente loi. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 247). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Octave Bajeux, rapporteur ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Boyer-Andrivet ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Léon David ; Claudius Delorme ; André Dulin ; Emile Durieux ; Lucien Grand ; Marcel Lemaire ; Marcel Souquet ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Explications de vote :* MM. Charles Alliès ; Fernand Chatelain ; Lucien Grand ; Louis Courroy ; Geoffroy de Montalembert. — Sur l'ensemble (p. 247), adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 48). — ADOPTION (n° 72).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 25 mai 1972. — Voy. : Impressions nos 2284, 2338. — In-8° n° 586.

Deuxième transmission au Sénat [30 mai 1972] (I., n° 223). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Octave Bajeux [8 juin 1972] (I., n° 246). — **Discussion** [14 juin 1972] (p. 954 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Octave Bajeux, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; André Dulin ; Geoffroy de Montalembert. — *Art.* 11 (p. 959 et suiv.). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à supprimer le mot « principale » dans le deuxième alinéa du paragraphe V de cet article, alinéa ainsi rédigé : « Seules les prises de participation des

sociétés coopératives agricoles et de leurs unions dans des personnes morales dont l'activité principale n'est pas identique à l'activité de la société participante ou complémentaire de cette activité sont soumises à autorisation. » (p. 960), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du paragraphe V de cet article : « Un décret, pris après consultation des organisations professionnelles intéressées, fixera... » [les conditions dans lesquelles s'exerceront les contrôles pour les prises de participations] (*ibid.*), observations, retrait (p. 961). — *Ont pris part à la discussion de l'article* 11 : MM. Octave Bajeux, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Emile Durieux. — *Explication de vote :* M. Léon David. — Sur l'ensemble (p. 961), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 105). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-516 du 27 juin 1972 (*J. O.* du 28 juin 1972).

COOPERATIVES AGRICOLES. — Voy. : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1972. — QUESTIONS ORALES, 1263.

COOPERATIVES D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE

Proposition de loi, présentée par M. Jean CLUZEL, *sénateur*, **relative à l'octroi d'aides financières aux coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (C. U. M. A.)** [20 décembre 1972] (I., n° 213). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

COUR D'ASSISES

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **modifiant la loi n° 67-557 du 12 juillet 1967, relative à l'organisation des cours d'assises dans la région parisienne et les articles 232, 260 et 262 du code de procédure pénale** [25 avril 1972] (I., n° 168). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien de Montigny [23 mai 1972] (I., n° 211). — **Discussion** [25 mai 1972] (p. 499 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Lucien de Montigny, rapporteur ; Louis Namy ; Adolphe Chauvin ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — *Discussion des articles* (p. 503 et suiv.). — Art. 1er (p. 503). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à compléter le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 9 de la loi du 12 juillet 1967 par un alinéa nouveau précisant que les modifications apportées à l'organisation territoriale des tribunaux de grande instance n'entraînent pas de plein droit des changements analogues dans l'organisation des cours d'assises (p. 504), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Lucien de Montigny, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 505), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 86).

Adopté par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. — Voy : Impressions nos 2360, 2432. — In-8° n° 632.

Promulgation : loi n° 72-625 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

COURS D'ASSISES. — Voy. : AÉRODROMES.

COUR DES COMPTES. — Voy. : DROITS DE L'HOMME. — FINANCES PUBLIQUES.

CREANCES DE L'ETAT. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1301.

CRECHES

Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, *sénateur*, **tendant à instituer dans le secteur privé une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et au fonctionnement des crèches** [1er juillet 1972] (I., n° 379). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Aubry [1er juillet 1972] (I., n° 380) ; rapport supplémentaire par M. André Aubry [12 octobre 1972) (I., n° 13). — **Discussion** [12 octobre 1972] (p. 1749 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. André Aubry, rapporteur ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Jean Gravier ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé publique, chargé de l'action sociale et de la réadaptation ; M. Adolphe Chauvin. — *Discussion des articles* (p. 1752 et 1753). — Irrecevabilité du premier alinéa de l'article 1er aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1753) ; la proposition de loi n'a plus d'objet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* M. André Aubry, rapporteur ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat ; M. Michel Kistler, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

CRECHES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 17.

CREDIT AGRICOLE. — Voy. : COOPÉRATIVES AGRICOLES. — LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — QUESTIONS ORALES, 1275. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 10, 20, 22.

CREDIT-BAIL

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant extension et adaptation aux territoires d'outre-mer de la loi modifiée n° 66-455 du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail.**

Adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1972. — Voy : Impressions nos 2307, 2796. — In-8° n° 754.

Transmission au Sénat [19 décembre 1972] (I., n° 191). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

CUMULS. — Voy. : MAIRES. — TRAVAIL NOIR.

D

DEBITS DE TABAC. — Voy. : LOIS DE FINANCES : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

DECENTRALISATION. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT

Lecture par M. René PLEVEN, *garde des sceaux, ministre de la justice*, d'une déclaration de politique générale du Gouvernement [23 mai 1972] (p. 453 et suiv.) (I., n° 213).

Lecture par M. René PLEVEN, *garde des sceaux, ministre de la justice*, d'une déclaration de politique générale du Gouvernement [3 octobre 1972] (p. 1653 et suiv.). — (I., n° 5).

DECRETS D'AVANCE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

DEFENSE CONTRE LES EAUX. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EQUIPEMENT.

DEFENSE NATIONALE

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **insérant un article 418-1 dans le code pénal** [23 février 1972. — *J. O.* Lois et décrets 24 février 1972. — *J. O.* séance 4 avril 1972.] (I., n° 153). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Rosselli [9 mai 1972] (I., n° 187). — **Discussion** [25 mai 1972] (p. 505 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Rosselli, rapporteur ; Jacques Eberhard : Edouard Le Bellegou ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 507 et 508). — Art. 1er (p. 507). — Amendement par M. Jacques Rosselli, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de limiter l'application de la

réglementation et des sanctions aux : « locaux et terrains clos dans lesquels la libre circulation est constamment interdite » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Louis Courroy ; Jacques Eberhard ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jacques Rosselli, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 508), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 87).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. Voy. : Impressions n[os] 2359, 2433. — In-8° n° 633.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [26 juin 1972] (I., n° 319). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jacques Rosselli [28 juin 1972] (I., n° 337). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1373 et suiv.). *Est entendu dans la discussion générale :* M. Jacques Rosselli, rapporteur. — *Article* 1[er] (p. 1374). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 145). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-593 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

2. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant l'article 17 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 7 décembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2709, 2714. — In-8° n° 712. — **Transmission au Sénat** [8 décembre 1972) (I., n° 117). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [14 décembre 1972] (I., n° 148). — **Discussion** [18 décembre 1972] (p. 3193 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; Pierre Giraud ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale. — *Article unique* (p. 3196). — Adoption (*ibid.*). — Adoption (n° 60). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1149 du 23 décembre 1972 (*J. O.* 27 décembre 1972).

DEFENSE NATIONALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a*) DÉFENSE NATIONALE ; *b*) SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

DELEGUES DU PERSONNEL

Proposition de loi, présentée par M. Hector VIRON, *sénateur*, **tendant à assurer la réintégration des représentants du personnel illégalement licenciés** [1[er] juillet 1972] (I., n° 331). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DELEGUES DU PERSONNEL. — Voy. : COMITÉS D'ENTREPRISE. — ELECTIONS SOCIALES. — TRAVAIL. — TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

DEMARCHAGE. — Voy. : VENTE A DOMICILE.

DEPARTEMENTS. — Voy. : ELECTIONS LÉGISLATIVES.

DEPARTEMENTS (Subventions). — Voy. : LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 32.

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

1. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant abrogation de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 10 octobre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2546, 2579. — In-8° n° 674. — **Transmission au Sénat** [12 octobre 1972] (I., n° 16). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Garet [26 octobre 1972] (I., n° 47). — **Discussion** [9 novembre 1972] (p. 1995 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Garet, rapporteur ; Georges Marie-Anne ; Marcel Gargar ; Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Louis Namy. — *Discussion de l'article unique* (p. 2000 et 2001). — Art. additionnel. — Amendement par M. Marcel Gargar tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, tous les fonctionnaires frappés par l'ordonnance susvisée et sanctionnés de ce fait seront réintégrés dans le cadre de la fonction publique avec affectation dans leur ancienne résidence et sans qu'ils subissent de préjudice de carrière. » (p. 2000), observation, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2001). — Adoption du projet de loi (p. 2001). — ADOPTION (n° 13). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1034 du 17 novembre 1972 (*J.O.* du 18 novembre 1972).

2. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **rendant applicables dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion les dispositions des statuts des notaires et des huissiers de justice.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2706, 2769. — In-8° n° 750. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1972] (I., n° 177). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Piot [19 décembre 1972] (I., n° 181). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3244 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; François Duval. — *Discussion des articles* (p. 3245 et 3246). — Art. 1[er] (p. 3245). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à ajouter, à la fin de cet article, l'alinéa suivant : « L'extension aux départements susvisés des dispositions relatives à la garantie de la responsabilité professionnelle des notaires ne concerne pas les faits et actes qui seront reconnus comme étant antérieurs à l'entrée en vigueur de la présente loi. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3246). — Adoption (n° 63). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1 du 2 janvier 1973 (*J.O.* du 3 janvier 1973).

3. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif au régime des eaux dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2551, 2752. — In-8° n° 751. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1972] (I., n° 180). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (D. O. M.). — Voy. : AÉRODROMES. — ELECTIONS. — COMMERÇANTS. — GUYANE. — JEUNES. — LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — VII. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — QUESTIONS ORALES, 1251. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 101, 3. — SANTÉ PUBLIQUE. — TRAVAIL NOIR.

DEPORTES

Proposition de loi, présentée par M. Roger GAUDON, *sénateur*, **tendant à remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots : « victimes de la déportation du travail » et à modifier, en conséquence, le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre** [10 mars 1972. — *J.O.* Lois et Décrets 11 mars 1972. — *J.O.* séance 4 avril 1972] (I., n° 155). Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DEPORTES ET INTERNES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — QUESTIONS ORALES, 1257, 1273.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (Ministère). — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

DIFFAMATION. — Voy. : RACISME.

DIPLOMES ETRANGERS. — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

DIVORCE

Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur*, **tendant à modifier certaines dispositions du titre VI du livre premier du code civil concernant le divorce** [15 avril 1971] (I., n° 176). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Reprise par son auteur (art. 28 du règlement) [12 octobre 1972] (p. 1744). — Rapport par M. Jean Geoffroy [12 octobre 1972] (I., n° 12). — **Discussion** [26 octobre 1972] (p. 1878 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Motion préjudicielle* par MM. Paul Guillard, Pierre Bouneau, André Fosset et Jean-Louis Vigier, tendant à suspendre le débat en application de l'article 44, alinéa 4, du règlement du Sénat (p. 1880). — *Sont entendus :* MM. André Fosset ; Etienne Dailly ; Jean Geoffroy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Adoption de la motion* (p. 1882), par scrutin public (n° 6). — La discussion est renvoyée.

DIVORCE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

DISTRICT DE LA REGION PARISIENNE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

DOMMAGES DE GUERRE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif au contentieux des dommages de guerre.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 2 mai 1972. — Voy. : Impressions nos 2205, 2217. — In-8° n° 571. — **Transmission au Sénat** [4 mai 1972] (I., n° 180). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Philippe de Bourgoing [10 mai 1972] (I., n° 194). — **Discussion** [10 mai 1972] (p. 423 et 424). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — *Articles* (p. 423 et 424). — Sur l'ensemble (p. 424), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 80). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-439 du 30 mai 1972 (*J. O.* du 31 mai 1972).

DOMMAGES DE GUERRE. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

DROGUE (EN FRANCE). — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — QUESTIONS ORALES, 1181.

DROIT D'APPORT, SOCIETES COMMERCIALES. — Voy : FINANCES PUBLIQUES.

DROITS DE DOUANE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

DROITS DE L'HOMME

1. — Projet de loi organique, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **pris en application de l'article 25 de la Constitution et concernant l'exercice des fonctions de médiateur** [8 décembre 1972] (I., n° 115). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **instituant un médiateur.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 14 décembre 1972. — Voy : Impressions nos 2746, 1472 (1970), 2715, 2761. — In-8° n° 740. — **Transmission au Sénat** [15 décembre 1972] (I., n° 154). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Schiélé [19 décembre 1972] (I., n° 173). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3229 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Guy Petit ; Adolphe Chauvin ; Robert Bruyneel ; Auguste Pinton ; Joseph Voyant. — *Discussion des articles* (p. 3234 et suiv.). — Art. 1er (p. 3234). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article pour harmonisation, l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer les mots suivants : « ... dans leurs relations avec les citoyens » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié qui devient un amendement tendant à remplacer les mots : « dans leurs relations avec les citoyens », par les mots : « dans leurs relations avec les administrés » (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa, avant le mot : « organisme », à insérer le mot : « autre » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Le deuxième alinéa de l'article 1er est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à compléter l'article 1er *in fine* par un alinéa ainsi rédigé : « Dans la limite de ses attributions, il ne reçoit d'instruction d'aucune autre autorité », disposition qui figure à l'article 2 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à porter la durée des fonctions du médiateur à six ans au lieu de cinq (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à prévoir la nomination du médiateur par le conseil des ministres mais sur proposition du Conseil constitutionnel (p. 3235), observations, adoption (p. 3237) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer la dernière phrase de l'article 2 pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Pendant la durée de ses fonctions, ainsi que pendant un délai d'un an à compter de la cessation de celles-ci, le médiateur ne peut être candidat à aucun mandat électif. Ses fonctions sont incompatibles avec l'exercice de toute autre fonction publique. Les conditions dans lesquelles seront applicables au médiateur les inéligilités ou incompatibilités régies par une loi organique seront définies par une loi organique ultérieure. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié par le retrait du second alinéa (p. 3238). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 4 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation (*ibid.*), adoption (p. 3239). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Toute personne physique qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'un organisme visé à l'article 1er n'a pas fonctionné conformément à la mission de service public qu'il doit assurer, peut... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin tendant, au second alinéa de cet article, à prévoir que la réclamation pourra être adressée, non seulement à un député ou à un sénateur, mais encore à un président de conseil général (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 8 (p. 3240). — Réservé. — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction des deux premiers alinéas de cet article relatif à la définition des pouvoirs du médiateur et à ses moyens d'action (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 3241). — L'article 9 est réservé (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le médiateur ne peut intervenir dans une procédure engagée devant une juridiction ni remettre en cause le bien-fondé d'une décision juridictionnelle. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*suite. — précédemment réservé*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*suite. — précédement réservé*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article pour harmonisation, adoption (p. 3241). — Art. 1er (*suite. — précédemment réservé*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet

article pour harmonisation, adoption (p. 3241). — Art. 10 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « En cas de carence de l'autorité compétente, le médiateur peut se substituer à celle-ci, notamment en cas d'inexécution, dans le délai qu'il a fixé, des injonctions qu'il a adressées. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots : « une action devant la juridiction répressive », par les mots : « saisir d'une plainte la juridiction répressive » (*ibid.*) et amendement par M. André Mignot tendant à supprimer cet article relatif à la substitution du médiateur à l'autorité compétente (p. 3242), observations, adoption (*ibid.*), l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice devient sans objet (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « sauf en matière de défense nationale », par les mots : « sauf en matière de secret concernant la défense nationale » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Le médiateur présente au Président de la République, au Conseil constitutionnel et au Parlement, un rapport... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3243). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, au troisième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Lorsqu'ils [les collaborateurs du médiateur] appartiennent à la fonction publique... », par les mots : « Lorsqu'ils ont la qualité de fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités publiques territoriales... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Adolphe Chauvin ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Marcilhacy ; André Mignot ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Pierre Schiélé, rapporteur ; Jacques Soufflet. — *Explications de vote :* MM. Jean Geoffroy ; Jacques Eberhard ; Paul Malassagne ; Pierre Marcilhacy. — Sur l'ensemble (p. 3244), adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 31). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 62).

Adopté par l'Assemblée nationale (Commission mixte paritaire) le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2809, 2819. — In-8°, n° 772.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution [19 décembre 1972] (p. 3244). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Pierre Schiélé [20 décembre 1972] (I., n° 203). — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3327 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Articles* (p. 3329 et 3330). — Art. 2 (p. 3329). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à supprimer la deuxième phrase du premier alinéa de cet article disposant que le médiateur est choisi sur une liste de trois noms (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à supprimer cet article relatif à l'incompatibilité entre les fonctions de médiateur et un mandat électif (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, miinstre de la justice, tendant à rétablir cet article relatif à l'incompatibilité entre les fonctions de médiateur et le mandat de conseiller général (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rétablir cet article relatif à l'incompatibilité entre les fonctions de médiateur et le mandat de conseiller municipal (*ibid.*). — Art. 9 *bis* A (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit cet article : « A défaut de l'autorité compétente, le médiateur peut, au lieu et place de celle-ci, engager contre les agents responsables une procédure disciplinaire ou, le cas échéant, saisir d'une plainte la juridiction répressive. » (*ibid.*). — Vote unique, en application de l'article 42, alinéa 11 du règlement du Sénat, sur le texte présenté par la commission mixte paritaire modifié par les amendements présentés par le Gouvernement (p. 3330), rejet par scrutin public (n° 42). — REJET (n° 91). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n° 2865. — In 8° n° 774.

Transmission au Sénat (nouvelle lecture) [20 décembre 1972] (I., n° 225). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3330 et 3331). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur, René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Articles* (p. 3330 et 3331). — Art. 2 (p. 3330). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, après la première phrase de cet article, à insérer la phrase suivante : « Il est choisi sur une liste de trois noms établie par un collège de six membres composé des présidents des assemblées parlementaires, du président du Conseil constitutionnel, du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président de la Cour de cassation et du premier président de la Cour des comptes. » ; adoption (p. 3331). — Art. 2 *bis* A (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Pendant la durée de ses fonctions, ainsi que pendant un délai d'un an à compter de la cessation de celles-ci, le médiateur ne peut être candidat à aucun mandat électif. Ses fonctions sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat électif et de toute fonction publics ainsi qu'avec toute activité professionnelle. », adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à l'incompatibilité entre les fonctions de médiateur et le mandat de conseiller général, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à l'incompatibilité entre les fonctions de médiateur et le mandat de conseiller municipal, adoption (*ibid.*). — Art. 9 *bis* A (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « En cas de carence de l'autorité compétente, le médiateur peut, au lieu et place de celle-ci, engager contre tout responsable une procédure disciplinaire, ou, le cas échéant, saisir d'une plainte la juridiction répressive. » ; adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 92). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2868, 2869. — In-8° n° 777.

Promulgation : loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 (*J. O.* du 4 janvier 1973. — Rectificatif *J. O.* du 6 janvier 1973).

DROIT SYNDICAL. — Voy. : TRAVAIL.

EAU. — Voy. : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — LOIS DE FINANCES : EQUIPEMENT.

ECOLES NORMALES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES, 1184.

ECOLOGIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT.

ECONOMIE ET DES FINANCES (Ministère de l'). — Voy. : LOIS DE FINANCES : ECONOMIE ET FINANCES. — I. CHARGES COMMUNES. — II. — SERVICES FINANCIERS.

EDITION. — Voy. : PRESSE.

EDUCATION NATIONALE (Ministère de l'). — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE.

EDUCATION PERMANENTE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE.

EDUCATION PHYSIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — QUESTIONS ORALES, 1245.

EDUCATION SURVEILLEE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : JUSTICE.

ELECTIONS

1. Proposition de loi, présentée par M. Francis PALMERO, *sénateur*, **tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en considération du vote blanc** [2 mai 1972] (I., n° 178). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. Proposition de loi, présentée par M. Marc JACQUET, *député*, **tendant à modifier les articles L. 12 et L. 13 du code électoral en vue de faciliter l'inscription sur les listes électorales des**

Français établis à l'étranger. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 19 octobre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2380, 2592. — In-8° n° 683. — **Transmission au Sénat** [24 octobre 1972] (I., n° 34). — Renvoi à la commisison des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Rosselli [9 novembre 1972] (I., n° 56). **Discussion** [15 novembre 1972] (p. 2071 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Rosselli, rapporteur ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 2072 et 2073). — Art. 1[er]. — Amendement par M. Jacques Rosselli, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour compléter l'article L. 12 du code électoral : « S'ils ne peuvent se prévaloir d'aucune des dispositions ci-dessus, et à condition d'en faire la déclaration sur l'honneur, ils ont la faculté de demander leur inscription dans toute commune de plus de 50.000 habitants de leur choix. Toutefois, le nombre des inscriptions effectuées à ce titre dans une seule et même commune ne peut excéder une proportion de 2 p. 100 des électeurs inscrits sur les listes arrêtées à la date de clôture de la dernière revision annuelle. » (p. 2072), observations, adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble (p. 2073), adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Jacques Rosselli, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : « **Proposition de loi tendant à modifier les articles L. 12 et L. 13 du code électoral en vue de faciliter l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France.** », adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Jacques Rosselli, rapporteur. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 19).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale, le 23 novembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2634, 2661. — In-8° n° 691.

Promulgation. — Loi n° 72-1071 du 4 décembre 1972 (*J. O.* du 5 décembre 1972).

3. — Proposition de loi, présentée par M. Roland NUNGESSER, *député,* **tendant à insituer des commissions de contrôle des opérations de vote et à modifier certaines dispositions du code électoral spéciales aux départements d'outre-mer.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2617, 2738. — In-8° n° 714. — **Transmission au Sénat** [13 décembre 1972] (I., n° 124). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Paul Guillard [18 décembre 1972] (I., n° 163). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3274 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Paul Guillard, rapporteur ; Roger Gaudon ; Marcel Gargar ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 3277 et suiv.). — Art. 1[er] (p. 3277). — Amendement par MM. Antoine Courrière et Jacques Duclos, tendant à modifier le début du texte proposé pour l'article L. 85-1 du code électoral afin d'instituer des commissions dans tous les départements et à soumettre toutes les communes, et non seulement les communes de plus de 30.000 habitants, au contrôle desdites commissions (*ibid.*), observations, rejet (p. 3278) par scrutin public (n° 37) ; amendement par MM. Jacques Duclos et Antoine Courrière tendant à modifier le second alinéa du texte proposé pour l'article L. 85-1 du code électoral, relatif à la composition de la commission (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*), par scrutin public (n° 38). — Art. 2 (p. 3278). — Amendement par MM. Louis Namy et Marcel Gargar tendant à remplacer le texte de cet article par les dispositions suivantes : « Les dispositions de la présente proposition de loi sont applicables aux départements d'outre-mer. Les articles L. 329, L. 331, L. 333 et les règles d'administration publique y afférentes sont abrogés. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 3279). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Marcel Champeix ; Roger Gaudon ; Marcel Gargar ; Paul Guillard, rapporteur ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3279). — ADOPTION (n° 72). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-2 du 2 janvier 1972 (*J. O.* du 3 janvier 1972).

4. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **modifiant les articles L. 71, 3°, et L. 80, 1°, du code électoral.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 18 décembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2760, 2769. — In-8° n° 745. — **Transmission au Sénat** [18 décembre 1972] (I., n° 170). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Philippe de Bourgoing [19 décembre 1972] (I., n° 182). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3279 et 3280). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 3279 et 3280). — Article additionnel. — Amendement par M. Francis Palmero tendant à ajouter un article additionnel 3 modifiant plusieurs articles du code électoral et du code civil afin de fixer à un nouvel âge la majorité civile (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 49, paragraphe 5, du règlement du Sénat. — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Francis Palmero. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3280). — ADOPTION (n° 73). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1153 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 27 décembre 1972).

ELECTIONS (Majorité). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1254.

ELECTIONS (Vote blanc)

Proposition de loi présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur,* **tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en considération du vote blanc** [21 juin 1972] (I., n° 290). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ELECTIONS CANTONALES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **relatif aux élections cantonales** [12 octobre 1972] (I., n° 15). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Genton [9 novembre 1972] (I., n° 55). — **Discussion** [15 novembre 1972] (p. 2069 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Genton, rapporteur ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur. — *Article unique* (p. 2071). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 18).

Adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2640, 2662. — In-8° n° 690.

Promulgation : loi n° 72-1070 du 4 décembre 1972 (*J. O.* du 5 décembre 1972).

ELECTIONS LEGISLATIVES

1. — Projet de loi organique, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **modifiant les dispositions du code électoral relatives à la composition de l'Assemblée nationale.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2305, 2389. — In-8° n° 598. — **Transmission au Sénat** [13 juin 1972] (I., n° 256). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [14 juin 1972] (I., n° 261). — **Discussion** [15 juin 1972] (p. 973 et 974). — *Discussion générale* (commune avec celle du projet de loi portant modification des dispositions du code électoral relatives à l'élection des députés à l'Assemblée nationale, I., n° 257 du 13 juin 1972). — *Article unique* (p. 973 et 974). — Adoption par scrutin public (n° 59), conformément à l'article 59 du règlement (p. 974). — ADOPTION (n° 108). — TEXTE DÉFINITIF.

Déclaration de conformité à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel du 28 juin 1972 [28 juin 1972] (p. 1324).

Promulgation : loi n° 72-521 du 29 juin 1972 (*J. O.* du 30 juin 1972).

2. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **portant modification des dispositions du code électoral relatives à l'élection des députés à l'Assemblée nationale.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2306, 2390. — In-8° n° 597. — **Transmission au Sénat** [13 juin 1972] (I., n° 257). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du

règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [14 juin 1972] (I., n° 262). — **Discussion** [15 juin 1972] (p. 972 et 973). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Article unique* (p. 973). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 107). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-522 du 29 juin 1972 (*J. O.* du 30 juin 1972).

ELECTIONS PROFESSIONNELLES. — Voy. : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

ELECTIONS SOCIALES

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **modifiant la condition d'âge pour être électeur aux élections des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 9 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 2204, 2287. — In-8° n° 578. — **Transmission au Sénat** [16 mai 1972] (I., n° 199). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Schwint [1er juin 1972] (I., n° 234). — **Discussion** [13 juin 1972] (p. 911 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schwint, rapporteur ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Hector Viron. — *Discussion de l'article unique* (p. 913). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à modifier cet article afin de fixer le même âge électoral pour toutes les élections professionnelles et en particulier pour les élections des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel nouveau ayant pour objet d'abaisser l'âge d'éligibilité pour être délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise de vingt et un ans accomplis à dix-huit ans accomplis (p. 914), observations, rejet (p. 915) par scrutin public (n° 58). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Aubry ; Michel Darras ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Alfred Kieffer ; André Méric ; Robert Schwint, rapporteur. — Adoption (p. 915). — ADOPTION (n° 101). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-497 du 22 juin 1972 (*J. O.* du 23 juin 1972).

ELECTRICITE

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **autorisant la création d'entreprises exerçant sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité** [30 juin 1972] (I., n° 370). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Chauty [19 octobre 1972] (I., n° 27). — **Discussion** [26 octobre 1972] (p. 1844 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Chauty, rapporteur ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. — *Motion tendant à opposer la question préalable* (p. 1850), par M. Marcel Champeix. — *Sont entendus :* MM. Marcel Champeix, André Armengaud, Michel Chauty, rapporteur ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. — *Rejet* (p. 1852) de la motion par scrutin public (n° 1). — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale :* MM. Guy Schmaus, Jean-François Pintat, Pierre Brun. — *Discussion des articles* (p. 1854 et suiv.). — Art. 1er (p. 1854). — Amendement par M. Jacques Duclos, tendant, dans le premier alinéa de cet article, après le mot : « technologie », à insérer le mot : « nucléaire » (p. 1855) ; amendement par M. Fernand Chatelain, tendant, dans le premier alinéa, à remplacer les mots : « d'ouvrages de technologie » par les mots : « d'un ouvrage prototype mettant en œuvre à l'échelle industrielle une technologie » (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La constitution de sociétés anonymes, de nationalité française, ayant pour objet, dans les domaines de la production nucléaire d'électricité, soit la construction, soit la construction et l'exploitation, en France, d'ouvrages prototypes mettant en œuvre, à l'échelle industrielle, à une technologie avancée et concourant aux activités confiées à Electricité de France par la loi du 8 avril 1946, sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, peut être autorisée, dans les conditions ci-après, en considération de l'intérêt européen de leur activité. Les ouvrages et les séries auxquelles ces prototypes donneraient naissance ne pourront être construits et exploités que dans les conditions prévues à la loi précitée du 8 avril 1946. » (*ibid.*), observations, adoption par scrutin public (n° 2) de l'amendement par M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, jusqu'aux mots : « peut être autorisée » (p. 1856) ; les amendements par MM. Jacques Duclos et Fernand Chatelain deviennent sans objet (*ibid.*) ; amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin de la première phrase du premier alinéa de cet article : « ... peut être autorisée en considération de l'intérêt que présentent ces nouvelles techniques pour le développement de l'activité industrielle et économique française tant au plan national qu'au plan international. » (p. 1857), observations, rejet par scrutin public (n° 3) ; deuxième partie de l'amendement par M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, tendant à rédiger ainsi la fin de la première phrase du premier alinéa de l'article 1er : « ... dans les conditions ci-après, en considération de l'intérêt européen de leur activité » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; troisième partie du même amendement, tendant à ajouter la phrase commençant par : « Les ouvrages... », adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de l'article 1er : « Ces sociétés comprennent au moins deux actionnaires. La moitié au moins du capital social doit être détenue par Electricité de France, service national, pendant toute la durée de la société, le surplus étant souscrit par des personnes morales ressortissantes des Etats étrangers membres des communautés européennes, assurant, dans leur Etat, le service public de la production, du transport et de la distribution d'électricité. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Marcel Champeix tendant à remplacer les mots : « La moitié au moins du capital social », par les mots : « Plus de la moitié du capital social » (*ibid.*) ; amendement par M. Guy Schmaus tendant, au troisième alinéa de l'article 1er, à remplacer les mots : « La moitié au moins », par les mots : « La majorité » (*ibid.*) ; amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin du troisième alinéa de l'article 1er : « ... le surplus étant souscrit par des personnes morales de nationalité étrangère assurant, dans leur Etat, la production, le transport ou la distribution d'électricité » (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par M. Guy Schmaus (p. 1858), observations, rejet du sous-amendement par M. Marcel Champeix (*ibid.*) par scrutin public (n° 4), observations, rejet de l'amendement par M. Michel Chauty, rapporteur (p. 1860), adoption de l'amendement par M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique (*ibid.*). — Article additionnel 1er *bis* nouveau. — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel 1er *bis* nouveau ainsi rédigé : « L'actionnaire représentant les intérêts français dans les sociétés de statut étranger constituées en dehors du territoire national, pour le même objet que celui défini à l'article 1er, est obligatoirement Electricité de France. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — Article additionnel 1er *ter* nouveau. — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 1er *ter* nouveau ainsi rédigé : « Les personnels français employés par les sociétés visées aux articles 1er et 1er *bis* ci-dessus, doivent appartenir à Electricité de France et conservent comme tels leur statut d'origine. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Guy Schmaus tendant à supprimer cet article permettant aux travaux exécutés sur le sol national par les sociétés visées par le projet de loi, d'être déclarés d'utilité publique (*ibid.*), observations, rejet (p. 1861). — Après l'article 2. — Amendement par M. Jacques Genton tendant à autoriser Electricité de France à participer à des entreprises communes prévues par le traité de la Communauté européenne pour l'énergie atomique (*ibid.*), observations, rejet (p. 1862). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Henri Caillavet ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique ; Michel Chauty, rapporteur ; Etienne Dailly ; André Fosset ; Jacques Genton ; Guy Schmaus ; Marcel Souquet ; Hector Viron. — *Explications de vote :* MM. André Armengaud ; Michel Chauty ; Fernand Chatelain ; Marcel Souquet. — Sur l'ensemble (p. 1863) et par scrutin public (n° 5), adoption (p. 1863). — ADOPTION (n° 5).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 13 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2610, 2699. — In-8° n° 732.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [14 décembre 1972] (I., n° 143). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Michel Chauty [15 décembre 1972] (I., n° 153). — **Discussion** [18 décembre 1972] (p. 3192 et 3193). *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Chauty,

rapporteur ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. — *Discussion des articles* (p. 3193). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Duclos tendant à préciser que la responsabilité des études, avant la construction, incombe également à Electricité de France (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 1er *bis* B (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Duclos tendant à remplacer les mots : « La moitié au moins... » par les mots : « La majorité... » dans la phrase : « La moitié au moins du capital social doit être détenue par Electricité de France service national... » (*ibid.*), obesrvations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique ; Michel Chauty, rapporteur ; Guy Schmaus. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3193). — ADOPTION (n° 59). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1152 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 27 décembre 1972).

ELECTRICITE DE FRANCE (E. D. F.). — Voy. : ELECTRICITÉ. — LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — QUESTIONS ORALES, 1256.

ELEVAGE. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES. — LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — QUESTIONS ORALES, 1264. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 15, 38.

EMPLOI. — Voy. : JEUNES.

EMPLOYEURS. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 150.

EMPRUNT. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1973 (COMMISSION MIXTE PARITAIRE).

EMPRUNT (RUSSE). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 125.

ENERGIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

ENERGIE ELECTRIQUE. — Voy. : ELECTRICITÉ.

ENERGIE HYDRAULIQUE (HYDRAULIQUE AGRICOLE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1207.

ENERGIE NUCLEAIRE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

ENFANCE INADAPTEE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE.

ENSEIGNANTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a*) EDUCATION NATIONALE ; *b*) SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.

ENSEIGNEMENT (ALSACE). — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES, 1255.

ENSEIGNEMENT (DISTRIBUTION DES PRIX). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1189.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a*) EDUCATION NATIONALE ; *b*) AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES CULTURELLES.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a*) EDUCATION NATIONALE ; *b*) AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL.

ENSEIGNEMENT MEDICAL. — Voy : SANTÉ PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT PRIVE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES, 1299.

ENSEIGNEMENT PUBLIC (LIVRES) —

Proposition de loi, présentée par MM. Antoine Courrière et Jacques Duclos, *sénateurs*, **visant à assurer la gratuité effective des livres et fournitures scolaires à tous les degrés de l'enseignement public** [20 décembre 1972] (I., n° 224). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (LYCEES PARIS). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1253.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (LYCEE PUTEAUX). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1241.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CREDITS). — Voy : QUESTIONS ORALES, 1200.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (UNIVERSITE DE LILLE). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 162.

ENTENTES (AUTOMOBILES). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1295.

ENTREPRISES (FERMETURE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1296.

ENTREPRISES DE PRESSE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — INFORMATION.

ENTREPRISES NATIONALES. — Voy. : INTÉRESSEMENT DES TRAVAILLEURS.

ENVELOPPE - RECHERCHE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

ENTREPRISES PUBLIQUES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DISCUSSION GÉNÉRALE.

ENVIRONNEMENT, POLLUTION. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT.

EPARGNE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1972. — QUESTIONS ORALES, 1266.

EQUIPEMENT. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME.

EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME.

EQUIPEMENT MILITAIRE. — Voy. : RAPPORTS DU GOUVERNEMENT.

EQUIPEMENT RURAL. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL.

ESPACE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

ESSENCES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉFENSE NATIONALE, SERVICE DES ESSENCES.

ETAIN. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

ETATS AFRICAINS FRANCOPHONES ET MALGACHE — Voy. : LOIS DE FINANCES : COOPÉRATION.

ETAT CIVIL. — Voy. : TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ETRANGERS. — Voy. : FRANCOPHONIE.

EUROPE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DISCUSSION GÉNÉRALE. — QUESTIONS ORALES, 1222, 1291. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 159, 174, 31.

EXECUTION PROVISOIRE. — Voy. : PROCÉDURE CIVILE.

EXPERT AGRICOLE ET FONCIER

Proposition de loi, présentée par M. André-Georges VOISIN, *député*, **portant règlementation des professions d'expert agricole et foncier et d'expert forestier.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 25 mai 1972. — Voy. : Impressions n^os^ 2071, 2286. — In-8° n° 584. — **Transmission au Sénat** [30 mai 1972] (I., n° 225). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Coudert [7 juin 1972] (I., n° 243). — **Discussion** [14 juin 1972] (p. 961 et 962). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Coudert, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 962 et suiv.). — Art. 1^er^ (p. 962). — Amendement par M. Jacques Coudert, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « s'il n'est détenteur d'un agrément et » au premier alinéa de cet article qui exige pour l'obtention du titre d'expert un « agrément » en plus de l'inscription sur une liste dressée par le ministère de l'agriculture (*ibid.*), observations, adoption (p. 963) ; amendement de coordination au second alinéa de l'article 1^er^, par M. Jacques Coudert, rapporteur (*ibid.*), observations adoption (*ibid.*). — Art. 5 (p. 964). — Amendement par M. Jacques Coudert, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise de cet article relatif à la radiation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Coudert, rapporteur, tendant à compléter cet article relatif aux incompatibilités, par la disposition suivante : « en particulier avec toute profession consistant à acquérir de façon habituelle des biens immobiliers en vue de leur revente. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 965). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jacques Coudert, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Marcel Champeix ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Jacques Coudert, rapporteur ; Pierre de Félice. — Sur l'ensemble (p. 965), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 166).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. — Voy. Impressions n^os^ 2425, 2453. — In-8° n° 634.

Promulgation : Loi n° 72-565 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 6 juillet 1972).

EXPERT EN AUTOMOBILE

Proposition de loi, présentée par M. ALBERT BIGNON, *député*, **tendant à l'organisation de la profession d'expert en automobile.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1971. — Voy : Impressions n° 115 (1968), 813 (1969), 2128, 539. — **Transmission au Sénat** [16 décembre 1971] (I., n° 113). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Laucournet [30 mai 1972] (I., n° 222). — **Discussion** [22 juin 1972] (p. 1181 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Laucournet, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 1184 et suiv.). — Art. 1^er^ (p. 1184). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit cet article : « La profession d'expert en automobile comporte les activités suivantes : 1° Expertise de tous dommages causés aux véhicules terrestres à moteur ainsi qu'aux cycles et à leurs dérivés ; 2° Détermination de la valeur des véhicules mentionnés à l'alinéa précédent ; 3° Examen technique de ces véhicules. » (*ibid.*) et amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « La profession d'expert en automobile comporte les activités suivantes : 1° Expertise pour le compte des tribunaux, des administrations et organismes publics ou privés et des particuliers, de tous dommages causés aux véhicules automobiles, industriels et commerciaux, tracteurs, motocyclettes, cycles et leurs dérivés, ainsi que toutes opérations et études nécessaires à la détermination de la valeur de ces dommages et à leur réparation, et des éléments nécessaires à l'étude des responsabilités engagées ; 2° Détermination à la demande de toute personne publique ou privée, morale ou physique, de la valeur des véhicules mentionnés à l'alinéa précédent ; 3° Examen technique de ces véhicules ; 4° Toutes études techniques relatives à l'automobile et aux autres moyens de transport terrestres individuels. » (*ibid.*), observations, adoption partielle des deux amendements (p. 1185). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Ont la qualité d'expert en automobile, les personnes ayant satisfait à un examen théorique et pratique dont les conditions d'accès et le programme sont définis par décret. » (*ibid.*) et amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa disposant que : « Cette disposition [le premier alinéa] n'est pas opposable aux services de l'Etat, qui restent libres de désigner comme expert toute personne de leur choix pour les véhicules dont ils sont comptables. Elle n'est pas opposable non plus aux juridictions de tous ordres. » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à supprimer la dernière phrase du même deuxième alinéa (p. 1186), observations, retrait de ce dernier amendement (*ibid.*) ; adoption du premier amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à supprimer cet article fixant les conditions dans lesquelles les experts en automobile peuvent exercer leur profession (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à supprimer cet article rappelant que les experts doivent observer les règles édictées par la présente loi (*ibid.*), observations, adoption (p. 1187). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'expert en automobile doit se garantir contre les conséquences pécuniaires des actes qui engagent sa responsabilité civile professionnelle. » (*ibid.*), et amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice : « L'expert en automobile doit être couvert, dans les limites et conditions fixées par un arrêté du ministre de l'économie et des finances, par une assurance garantissant la responsabilité civile qu'il peut encourir dans l'exercice de ses activités professionnelles. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur (*ibid.*), l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, devient sans objet (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Robert Laucournet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 6 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « En cas de condamnation d'un expert en automobile pour des faits constituant un manquement à l'honneur ou à la probité, le tribunal pourra... » et amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le tribunal saisi d'une poursuite à l'encontre d'un expert en automobile pour des faits constituant un manquement à l'honneur ou à la probité pourra, à titre de peine complémentaire, lui interdire, temporairement ou définitivement, l'exercice de cette profession. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, et retrait de l'amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur (p. 1188). — Art. 7 (*ibid.*) — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La qualité d'expert en automobile est incompatible avec les charges d'officier public et ministériel et avec l'exercice de la profession d'assureur. » (*ibid.*) et amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le même alinéa : « La qualité d'expert en automobile est incompatible avec la détention d'une charge d'officier public ou ministériel, avec l'exercice d'activités touchant à la production, la vente, la location, la réparation et la représentation de véhicules automobiles et de pièces accessoires, avec l'exercice de la profession d'assureur ou tous actes de nature à porter atteinte à son indépendance. » (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*) et adoption de l'amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur (*ibid.*) ; amendement rédactionnel

au dernier alinéa de cet article par M. Robert Laucournet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit cet article : « Seront réputés détenir le brevet mentionné à l'article 2, les personnes qui, n'ayant pas fait l'objet de condamnations prévues à l'article L. 5, 1° et 2° du code électoral, ont exercé pendant trois ans, à titre principal, des activités d'expertise en automobile, et remplissent à la date de publication de la présente loi l'une des conditions suivantes : 1° figurer sur la liste des experts tenue par l'association générale des sociétés d'assurances contre les accidents ; 2° être titulaire d'un diplôme figurant sur une liste qui sera établie par le décret prévu à l'article 10 de la présente loi ; 3° être patenté ou salarié en qualité d'expert depuis au moins trois ans. » (p. 1189), et amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le même article : « Par dérogation aux dispositions de l'article 2 et pendant une période transitoire prenant fin un an après la date de publication du décret pris en application de la présente loi, peuvent être agréées en qualité d'experts en automobile les personnes ayant exercé, pendant trois ans au moins sans interruption, l'une des activités énumérées à l'article premier. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur (*ibid.*) et adoption de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux dispositions applicables pendant la période transitoire (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Robert Laucournet, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 1189), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 121).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 octobre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2467, 2593. — In-8° n° 634.

Deuxième transmission au Sénat [24 octobre 1972] (I., n° 35). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. Rapport par M. Robert Laucournet [26 octobre 1972] (I., n° 40). — **Discussion** [16 novembre 1972] (p. 2098 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Robert Laucournet, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 2098 et suiv.). — Art. 8 (p. 2099). — Amendement par M. Paul Guillard, tendant à compléter le paragraphe 1 de cet article relatif aux dispositions transitoires applicables aux experts exerçant depuis trois ans, paragraphe ainsi conçu : « Figurer sur la liste des experts tenue par l'association générale des sociétés d'assurances contre les accidents » par les mots : « et par l'union des caisses centrales de la mutualité agricole » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2100). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Paul Guillard ; Robert Laucournet, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 2100), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 25). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 29 novembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2648, 2681. — In-8° n° 699.

Promulgation. — Loi n° 72-1097 du 11 décembre 1972 (*J. O.* du 12 décembre 1972).

EXPERTS FORESTIERS. — Voy. : EXPERTS AGRICOLES ET FONCIERS.

EXPLOITANTS AGRICOLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

EXPLOITATIONS AGRICOLES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1292, 1298. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 8.

EXPLOSIONS (ARGENTEUIL). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1180.

EXPLOSIONS ATOMIQUES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — DÉFENSE NATIONALE, SECTION MARINE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 24, 173.

EXTRADITION. — Voy : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

F

FAMILLE (CONTROLE DES NAISSANCES). — Proposition de loi, présentée par M. Lucien NEUWIRTH, *député*, **tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1972. — Voy : Impressions n°s 2498, 2633, 2734. — In-8°, n° 739. — **Transmission au Sénat** [15 décembre 1972] (I., n° 155). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3306 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schwint, rapporteur ; Jean Foyer, ministre de la santé publique ; Hector Viron ; Étienne Dailly ; Jacques Henriet. — *Motion* (n° 1) par M. Etienne Dailly, tendant à opposer la *question préalable* (p. 3309). — *Sont entendus :* MM. Pierre Carous ; Robert Schwint, rapporteur ; Jean Foyer, ministre de la santé publique. — Adoption de la motion (p. 3310) par scrutin public (n° 40). — REJET (n° 81).

F. A. S. A. S. A. (FONDS D'ACTION SOCIALE POUR L'AMELIORATION DES STRUCTURES AGRICOLES). Voy : LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL.

FINANCES LOCALES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR. — RÉGIONS.

FINANCES PUBLIQUES

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 4 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 2226, 2234. — In-8° n° 575. — **Transmission au Sénat** [9 mai 1972] (I., n° 190). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [18 mai 1972] (I., n° 207). — **Discussion** [23 mai 1972] (p. 468 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Discussion des articles* (p. 468 et suiv.). — Art. 4 (p. 469). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé : « En ce qui concerne leur assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée, les sections locales d'une association nationale sont considérées comme des entités distinctes. Il en va de même des sections spécialisées d'une association à activités multiples. Toutefois, il ne peut, dans ce dernier cas, être établi plus de quatre forfaits. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant : « I. — A la deuxième ligne du texte de l'amendement, après les mots : « association nationale », à ajouter les mots : « organisant des spectacles au profit d'activités désintéressées » ; II. — A la fin du même texte, après les mots : « quatre forfaits », à ajouter les mots : « par association » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 470). — Art. 7 (p. 471). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du paragraphe I de cet article : « Cette opposition sera notifiée au redevable huit jours au moins avant qu'elle puisse prendre effet entre les mains du tiers détenteur. » (*ibid.*) observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 à 13 *bis*. — Observations relatives aux personnels, nominations et emplois. — Art. 13 *bis* (p. 473). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article portant validation de nominations, reclassement et promotions au grade d'attaché d'administration (*ibid.*), observations, adoption (p. 474). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article ayant pour objet de donner une définition du terrain à bâtir, au sens de l'article 21 de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 (*ibid.*), observation, rejet (p. 477). — Art. additionnel. — Amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant, après l'article 18, à insérer un article additionnel 18 *bis* nouveau soumettant à compter du 1er janvier 1973, les terrains sur lesquels sont implantées des installations de camping, à la contribution foncière des propriétés bâties pour la totalité de leur surface (*ibid.*), observations, retrait (p. 479). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article, afin de préciser que l'article 21 ne porte aucune atteinte au principe de la non-rétroactivité des lois pénales (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 22 (*ibid.*). — Observations sur le remplacement du franc C. F. A. par le franc métropolitain dans le territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon (*ibid.*). — Art. 25. — Amendement par M. Edouard Bonnefous tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Est validée, à compter du 6 décembre 1963 et jusqu'à la mise en place des instituts d'architecture et d'urbanisme, la création de vingt et une unités pédagogiques d'architecture. Sont validés en conséquence les unités de valeurs et titres correspondants délivrés par lesdites unités pédagogiques, ainsi que les diplômes d'architecte D. P. L. G. délivrés depuis le 6 décembre 1968. » (p. 480) et sous-amendement par M. Louis Courroy tendant à compléter *in fine*, le deuxième alinéa de l'amendement par la disposition suivante : « sous réserve que ces unités de valeurs, titres et diplômes n'aient pas été délivrés par erreur ou obtenus par fraude. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement et du sous-amendement (p. 482). — Art. additionnels (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à ajouter *in fine* un article ainsi conçu : « I. — Il est ajouté à l'article 162 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 un nouvel alinéa ainsi rédigé : 3. De façon générale, aux entreprises contrôlées directement ou indirectement par des capitaux d'origine publique » ; II. — Il est ajouté à l'article 12 de la loi n° 67-483 du 22 juin 1967 relative à la Cour des comptes un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La commission de vérification des comptes et de la gestion des entreprises publiques procède aux vérifications qui lui sont demandées par les commissions des finances du Parlement sur les organismes visés à l'article 56 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 et à l'article 162 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit le paragraphe I du texte proposé par l'amendement : « I. — Le troisième et le quatrième alinéa de l'article 162 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 sont remplacés par les dispositions suivantes : « Aux sociétés ou entreprises dans lesquelles l'Etat, des collectivités publiques, des établissements publics, des personnes publiques ou des entreprises déjà soumises aux vérifications de la commission détiennent, séparément ou conjointement, au moins cinquante pour cent du capital. » ; « 2° A supprimer le paragraphe II. » (*ibid.*), observations, adoption du paragraphe I dans le texte du sous-amendement et adoption du paragraphe II de l'amendement (p. 484) ; amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à ajouter *in fine* un article ainsi conçu : « Le deuxième alinéa du paragraphe IV de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 est ainsi rédigé : « Le rapport d'ensemble établi par chaque contrôleur financier sur l'exécution du budget du département ministériel dont il assume le contrôle, au cours de la gestion écoulée, est adressé au Parlement par le ministre de l'économie et des finances avant le 30 juin suivant la clôture de l'exercice budgétaire concerné. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bardol ; Marcel Champeix ; Yvon Coudé du Foresto ; Louis Courroy ; Etienne Dailly ; Roger Delagnes ; Jacques Descours Desacres ; Paul Driant, vice-président de la commission des finances ; Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles ; Léon Jozeau-Marigné ; Fernand Lefort ; Albert Pen ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 484), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 84).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 14 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2353, 2371. — In-8° n° 613.

Deuxième transmission au Sénat [15 juin 1972] (I., n° 274). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [20 juin 1972] (I., n° 286). — **Discussion** [21 juin 1972] (p. 1143 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Discussion des articles* (p. 1144 et suiv.). — Art. 4 (p. 1144). — Amendement par M. André Armengaud tendant à compléter le deuxième alinéa du paragraphe III A de l'article 4 afin de préciser les opérations que les sociétés financières d'innovation sont autorisées à réaliser en matière de commercialisation exceptionnelle des droits de propriété industrielle (p. 1146), observations, retrait (p. 1147) ; amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa du paragraphe IV : « Lorsque l'assiette du droit d'enregistrement n'excède pas 30.000 F, le calcul de ce droit s'effectue après un abattement de 10.000 francs. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant, avant le dernier alinéa du même paragraphe IV, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Par ailleurs, sont exonérées du droit d'enregistrement les cessions de fonds de commerce effectuées au profit d'une organisation professionnelle lorsque cette opération a pour but d'assurer la disparition définitive du fonds. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter le paragraphe I de cet article qui permet à l'Etat de percevoir directement, par prélèvement sur les fonds détenus par des tiers, les amendes et condamnations pécuniaires, afin d'exclure du champ d'application de la loi les salaires, les traitements, les pensions et les retraites (p. 1148), observations, adoption (p. 1149) par scrutin public (n° 64). — Art. 27 (p. 1149). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin d'étendre les pouvoirs de la commisisoin de vérification des comptes des entreprises publiques (*ibid.*), observations, adoption (p. 1151). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Jean Bardol ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Maurice Coutrot ; Jacques Descours Desacres ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 1151), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 114). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 29 juin 1972. — Voy. : Impression n° 2483, In-8° n° 655.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (Art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [22 juin 1972] (p. 1170). — Election des membres de la commission [22 juin 1972] (p. 1181). — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [29 juin 1972] (I., n° 339). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1444 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. — *Discussion des articles* (p. 1444 et suiv.). — Art. 4 (p. 1444). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à modifier le dernier alinéa de cet article afin que la réduction de tarif du droit d'enregistrement soit applicable à compter du 1er octobre 1972 au lieu du 1er janvier 1973 (p. 1445). — Art. 27 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à compléter cet article relatif au contrôle parlementaire des entreprises nationales et sociétés d'économie mixte (*ibid.*), observations (p. 1445 et 1446, 1450 à 1452). — Vote unique, en application de l'article 42, alinéa 11 du règlement, sur le texte de la commission mixte paritaire modifié par les amendements présentés par le Gouvernement. — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Rejet (p. 1452) par scrutin public (n° 69). — REJET (n° 161).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 30 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2454, 2535. — In-8° n° 667.

Transmission au Sénat (nouvelle lecture) [30 juin 1972] (I., n° 377). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [1er juillet 1972] (I., n° 378). — Discussion [1er juillet 1972] (p. 1474 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. — *Discussion des articles* (p. 1474 et suiv.). — Art. 27 (p. 1475). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, à la fin de cet article, à supprimer les mots : « et qui sont soumises au contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques » afin de rétablir intégralement le contrôle parlementaire des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 70). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Marcel Pellenc, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1476). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 166). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 1er juillet 1972. — Voy. : Impressions n°s 2540, 2541. — In-8° n° 669.

Promulgation. — Loi n° 72-650 du 11 juillet 1972 (*J. O.* du 13 juillet 1972).

2. — Proposition de loi, présentée par MM. Jacques DUCLOS et Antoine COURRIÈRE, *sénateurs*, **portant diverses dispositions d'ordre fiscal** [20 décembre 1972] (I., n° 212) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

FISCALITE (REFORME FISCALE). — Voy. : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1972. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 144.

FONCTIONNAIRES

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 25 mai 1972. — Voy. : Impressions nos 2214, 2309. — In-8° n° 583. — **Transmission au Sénat** [30 mai 1972] (I., n° 226). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Victor Robini [1er juin 1972] (I., n° 236). — **Discussion** 13 juin 1972] (p. 915 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Victor Robini, rapporteur ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique ; Jean Mézard. — *Discussion des articles* (p. 917 et suiv.). — Art. 1er (p. 917). — Amendement par M. Victor Robini, rapporteur, tendant à compléter le second alinéa du 2° du texte présenté pour l'article 36 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 afin de permettre le congé de longue maladie en cas d'affection comportant « outre la nécessité reconnue d'un traitement prolongé, une thérapeutique reconnue particulièrement coûteuse » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 918) ; amendement par M. Marcel Gargar, tendant à compléter le second alinéa du 2° du texte présenté pour l'article 36 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 par la disposition suivante : « Les fonctionnaires susvisés bénéficient des dispositions du régime général de sécurité sociale concernant les cas de maladie énumérés par le décret n° 69-133 du 6 février 1969. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 2 (p. 919). — Amendement par M. Marcel Gargar tendant à compléter *in fine* cet article par un alinéa ainsi rédigé : « Les fonctionnaires atteints depuis cinq ans et antérieurement à la parution de la présente loi, d'affections visées par le présent texte, bénéficient des dispositions du régime amélioré. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Victor Robini, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement de soumettre au Parlement un projet de loi créant un système d'assurance complémentaire obligatoire à forme mutualiste pour compenser les diminutions de ressources provenant, en cours de maladie, soit de la réduction du traitement, soit de sa suppression (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Darras tendant à insérer *in fine* un article additionnel prévoyant l'application de la présente loi de plein droit aux personnels des départements, des communes et des établissements publics (*ibid.*), observations, adoption (p. 920). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Michel Darras ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique ; Victor Robini, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 920), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 102).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 23 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2426, 2470. — In-8° n° 643.

Deuxième transmission au Sénat [29 juin 1972] (I., n° 346). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Victor Robini [29 juin 1972] (I., n° 355). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1442). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Mézard, au nom de M. Victor Robini, rapporteur ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique. — *Article* 3 (p. 1442). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 159). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 72-594 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Marcel GARGAR, *sénateur,* **tendant à abroger l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960 relative au rappel d'office par le ministre dont ils dépendent, des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires constituant les départements d'outre-mer** [15 juin 1972] (I., n° 278) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

FONCTIONNAIRES. — Voy. : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — FINANCES PUBLIQUES. — LOIS DE FINANCES : DISCUSSION GÉNÉRALE. — QUESTIONS ORALES, 1196.

FONCTIONNAIRES (FORMATION PERMANENTE). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 153.

FONCTIONNAIRES (INDEMNITES DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT EMPLOYES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1196.

FONCTIONNAIRES (RAPPEL D'OFFICE). — Voy. : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

FONCTIONNAIRES (RETENUES POUR FAITS DE GREVE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1274.

FONCTIONNAIRES (RETRAITE DES MAGISTRATS ANCIENS AUXILIAIRES DE JUSTICE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1195.

FONCTIONNAIRES (REMUNERATIONS). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 42.

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS. — Voy. : COOPÉRATION INTERNATIONALE.

FONCTION PUBLIQUE. — Voy. : DROITS DE L'HOMME. — LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 19.

FONDATION DE FRANCE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

FONDS D'ACTION CONJONCTURELLE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

FONDS DE GARANTIE AUTOMOBILE. — Voy. : CIRCULATION ROUTIÈRE.

FONDS DE STABILISATION DES CHANGES. — Voy. : BANQUE DE FRANCE.

FONDS D'INVESTISSEMENT ROUTIER. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a)* AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME ; *b)* PREMIÈRE PARTIE.

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

FORCE NUCLEAIRE STRATEGIQUE (F.N.S.). — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉFENSE NATIONALE. — SECTION MARINE.

FORETS. — Voy. : EXPERTS AGRICOLES ET FONCIERS. — LOIS DE FINANCES : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

F.O.R.M.A. (FONDS D'ORIENTATION ET REGULARISATION DES MARCHES AGRICOLES). — Voy. : LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL.

FORMATION PROFESSIONNELLE. — Voy. : COMMUNES. — LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE. — QUESTIONS ORALES, 18.

FRANÇAIS A L'ETRANGER. — Voy. : ELECTIONS. — LOIS DE FINANCES : AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

FRANÇAIS D'OUTRE-MER. — Voy. : RAPATRIÉS.

FRANCOPHONIE

Proposition de loi, présentée par M. Xavier DENIAU, *Député,* **portant traitement particulier pour l'acquisition de la nationalité française de certaines catégories de personnes proches de la France par l'histoire et la langue.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 25 mai 1972. — Voy. : Impressions nos 54 (1968), 1748 (1971), 2354. — In-8° n° 585. — **Transmission au Sénat** [30 mai 1972] (I., n° 224). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale

dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Rosselli [26 juin 1972] (I., n° 311). — **Discussion** [28 juin 1972] (p. 1283 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Rosselli, rapporteur ; Jean Geoffroy ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; André Armengaud ; Jacques Habert ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — *Discussion des articles* (p. 1287 et 1288). Art. 1er A. — Amendement par M. Jacques Rosselli, rapporteur, tendant à supprimer cet article aux termes duquel : « La présente loi fait bénéficier d'un traitement particulier pour l'acquisition de la nationalité française les personnes qui ont établi leur appartenance à l'entité culturelle et linguistique française selon les critères définis à l'article suivant. » (p. 1287), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Rosselli, rapporteur, tendant à remplacer le texte de cet article par des dispositions ayant pour objet d'insérer un paragraphe 10° *bis* dans l'article 64 du code de la nationalité française, paragraphe prévoyant une naturalisation plus facile pour les ressortissants « des territoires ou Etats dont la langue officielle ou l'une des langues officielles est le français, lorsque le français est sa langue maternelle » (p. 1288), adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jacques Rosselli, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Jacques Rosselli, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1288), adoption (*ibid.*) ADOPTION MODIFIÉE (n° 125).

Rejet par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 13 décembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2477, 2745. —In-8° n° 729.

Deuxième transmission au Sénat [18 décembre 1972] (I., n° 161). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

FRUITS ET LEGUMES. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

FUSION. — Voy. : COMMUNES.

G

GABON. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

GARANTIE DE RESSOURCES. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — TRAVAILLEURS AGÉS.

GAZ. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

GAZ NATUREL. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1243.

GAZ NATUREL (GAZODUC FOS—NICE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1208.

GAZODUC FOS—NICE. — Voy. : GAZ NATUREL.

GENDARMERIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉFENSE NATIONALE. — SECTION GENDARMERIE.

GERANTS DE PORTEFEUILLE. — Voy. : BOURSE DE VALEURS.

GROUPEMENTS D'INTERETS ECONOMIQUES. — Voy. : COMMERCE DE DÉTAIL.

GROUPEMENTS POLITIQUES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1268.

GUERRE (Viet-Nam). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 156.

GUYANE

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **relatif à la conservation des ressources biologiques de la mer au large du département de la Guyane.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2280, 2356. — In-8° n° 616. — **Transmission au Sénat** [21 juin 1972] (I., n° 292). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Francou [26 juin 1972] (I., n° 304). — **Discussion** [28 juin 1972] (p. 1280 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Francou, rapporteur ; Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Discussion des articles* (p. 1281 et suiv.). — Art. 2 (p. 1281). — Amendement par M. Léopold Heder tendant à compléter *in fine* cet article par un nouvel alinéa disposant que « néanmoins, pour faciliter les négociations avec les Etats riverains du département de la Guyane, les dispositions de l'alinéa précédent [interdictions de pêche] ne s'appliqueront que dans un délai d'un an a compter de la date de promulgation de la présente loi. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1283). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jean Francou, rapporteur ; Léopold Heder ; Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. — Sur l'ensemble (p. 1283), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 124). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-620 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

GUYANE. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 161, 3.

H

HABITAT RURAL. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1238.

HABITATIONS A LOYER MODERE (H. L. M.). — Voy. : CONSTRUCTION D'HABITATIONS. — LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME.

HANDICAPES

Proposition de loi, présentée par M. Bernard STASI, *député,* **tendant à modifier l'article 175 du code de la famille et de l'aide sociale en vue d'étendre la priorité accordée en matière de marchés publics à certains organismes de travailleurs handicapés.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 28 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2319, 2459. — In-8° n° 648. — **Transmission au Sénat** [29 juin 1972] (I., n° 351). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Brun [29 juin 1972] (I., n° 356). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1432 et 1433). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Pierre Brun, rapporteur ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population. — *Article unique* (p. 1433). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 156). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-616 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

HANDICAPES. — Voy. : PRESSE.

HEBERGEMENT COLLECTIF

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **relatif à l'hébergement collectif** [14 décembre 1972] (I., n° 149). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

HOPITAUX

1. — Proposition de loi, présentée par M. Robert AYMAR, *député,* **tendant à compléter l'article 50 et à modifier les articles 51 et 56 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2740, 2759. — In-8° n° 735. — **Transmission au Sénat** [15 décembre 1972] (I., n° 151). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [19 décembre 1972] (I., n° 174). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3251 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Jean Foyer, ministre de la santé

publique ; Maxime Javelly. — *Discussion des articles* (p. 3252 et suiv.). — Art. 1er (p. 3252). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la première phrase du texte présenté pour compléter l'article 50 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 : « Les fonctionnaires titulaires et stagiaires des établissements nationaux de bienfaisance visés à l'alinéa premier de cet article seront invités à opter entre leur intégration dans un emploi soumis au titre IX du code de la santé publique à compter de l'érection desdits établissements en établissements publics communaux, intercommunaux, départementaux, interdépartementaux ou nationaux et le maintien de leur situation antérieure assorti de leur détachement dans un emploi soumis au titre IX dudit code » (p. 3253), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à compléter comme suit la deuxième phrase du texte présenté pour compléter l'article 50 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 : « ... et précisera notamment les moyens permettant aux intéressés de disposer d'une information complète sur les termes de l'alternative ainsi que le délai minimum dans lequel cette option devra ensuite être exercée. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3254). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, dans le texte modificatif présenté pour l'article 51 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970, à remplacer les mots : « 31 décembre 1973 », par les mots : « 31 juillet 1973 » [intervention de la loi sur les équipements sociaux] (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 1er (suite. — précédemment réservé). — L'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, précédemment réservé, est rectifié et rejeté (p. 3254). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Jean Foyer, ministre de la santé publique. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3254). — ADOPTION (n° 68). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-3 du 2 janvier 1973 (*J. O.* du 3 janvier 1973).

2. — Proposition de loi, présentée par MM. Antoine COURRIÈRE et Jacques DUCLOS, *sénateurs*, **portant unification de l'organisation hospitalière** [20 décembre 1972] (I., n° 211). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

HOPITAUX. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE. — QUESTIONS ORALES, 1242, 1262.

HOTELLERIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — TOURISME.

HYDRAULIQUE AGRICOLE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1207.

HYDROCARBURES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 168.

I

IMMEUBLES (TOURS). — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES CULTURELLES. — QUESTIONS ORALES, 1260, 1261.

IMMEUBLES, CESSION, COLLECTIVITES PUBLIQUES. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

IMMIGRATION. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — QUESTIONS ORALES, 1182.

IMPOT SUR LE REVENU

1. — Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 194 du code général des impôts en vue de faire bénéficier, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les célibataires du même nombre de parts que les veufs ayant le même nombre d'enfants à charge** [26 juin 1972] (I., n° 323). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif à l'imposition des revenus non salariaux intégralement déclarés par des tiers.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 29 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2468, 2476. — In-8° n° 653. — **Transmission au Sénat** [29 juin 1972] (I., n° 363). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [3 octobre 1972] (I., n° 4). — **Discussion** [12 octobre 1972] (p. 1745 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Discussion des articles* (p. 1747 et 1748). — Art. 1er (p. 1747). — Amendement par M. Yves Durand, tendant à modifier le début du premier alinéa du paragraphe I de cet article afin d'assimiler les mandataires des compagnies d'assurances aux agents d'assurances (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Robert Laucournet tendant à modifier le pourcentage prévu au dernier alinéa du paragraphe I de cet article afin d'admettre au bénéfice de l'option les professionnels dont le montant brut des courtages et rémunérations accessoires ne dépasse par 25 p. 100 du montant brut des commissions versées par les compagnies mandantes (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution et de l'article 45 du règlement (p. 1748). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Yves Durand ; Robert Laucournet ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 1748), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 2). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-946 du 19 octobre 1972 (*J. O.* du 20 octobre 1972).

IMPOTS. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

IMPOTS DIRECTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

IMPOTS INDIRECTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

IMPOT SUR LE REVENU. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES. — LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

IMPOT SUR LES SOCIETES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

IMPRIMERIE NATIONALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : IMPRIMERIE NATIONALE.

INCAPABLES MAJEURS. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1286.

INDEMNITES. — Voy. : COMMERÇANTS. — LOIS DE FINANCES : RAPATRIÉS.

INDUSTRIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

INDUSTRIALISATION. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

INFLATION (MESURES DE LUTTE CONTRE L'). — Voy. : LOIS DE FINANCES [7 décembre 1972] (p. 2821 à 2829) et [15 décembre 1972] (p. 3133 et suiv.).

INFORMATION. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — INFORMATION. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION.

INFORMATIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTIEL ET SCIENTIFIQUE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 2.

INONDATIONS. — Voy. : CALAMITÉS.

INSPECTEURS DU TRAVAIL

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif au recrutement spécial temporaire d'inspecteurs du travail.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2299, 2383. — In-8° n° 599. — **Transmission au Sénat** [13 juin 1972] (I., n° 259). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Méric [21 juin 1972] (I., n° 289). — **Discussion** [27 juin 1972] (p. 1249 et suiv.). — *Sont entendus dans la discusison générale :* MM. André Méric, rapporteur ; Jean Gravier ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population. — *Article unique* (p. 1253). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 122). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-566 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 6 juillet 1972).

INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — EQUIPEMENT.

INSTITUT GUSTAVE-ROUSSY. — Voy. : HÔPITAUX.

INSTRUCTION. — Voy. : PROCÉDURE PÉNALE.

INTERDICTION DE SEJOUR. — Voy. : PROCÉDURE PÉNALE.

INTERESSEMENT DU PERSONNEL

1. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2552, 2682. — In-8° n° 697. — **Transmission au Sénat** [30 novembre 1972] (I., n° 86). — Renvoi à la commisison des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des affaires sociales [5 décembre 1972]. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [10 décembre 1972]. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [9 décembre 1972] (I., n° 120). — Avis par M. Pierre Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales [12 décembre 1972] (I., n° 122). **Discussion** [14 décembre 1972] (p. 3111 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Pierre Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Etienne Dailly, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Marcel Souquet ; Jean Bardol ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Motion* par M. Marcel Souquet tendant à opposer la *question préalable* (p. 3117). — *Sont entendus :* MM. Marcel Souquet ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. — Adoption (p. 3118) de la motion par scrutin public (n° 25). — REJET (n° 47).

Adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2781, 2787. — In-8° n° 743.

Deuxième transmission au Sénat [18 décembre 1972] (I., n° 168). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation et pour avis à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [18 décembre 1972] (I., n° 169). — **Discussion** [18 décembre 1972] (p. 3190 et 3191). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Marcel Lambert, au nom de M. Pierre Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Motion* (n° 1) par M. Marcel Souquet tendant à opposer la *question préalable*. — *Sont entendus :* MM. Antoine Courrière ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Adoption (p. 3191) de la motion par scrutin public (n° 29). — REJET (n° 58). — DEUXIÈME LECTURE.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [18 décembre 1972] (p. 3191). — Election des membres de la commission (p. 3192). — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [19 décembre 1972] (I., n° 183) [Rapport Assemblée nationale n° 2803].

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2793, 2807. — In-8° n° 760.

Troisième transmission au Sénat (nouvelle lecture) [19 décembre 1972] (I., n° 190). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3255). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Motion* (n° 1) par M. Marcel Souquet tendant à opposer la *question préalable*. — *Sont entendus :* MM. Antoine Courrière ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. — Adoption (p. 3255) de la motion par scrutin public (n° 33). — REJET (n° 69). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2320, 2321. — In-8° n° 765.

Promulgation : loi n° 73-8 du 4 janvier 1973 (*J. O.* du 5 janvier 1973).

2. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'avion.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 7 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2708, 2732. — In-8° n° 713. — **Transmission au Sénat** [8 décembre 1972] (I., n° 116). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Dessaisissement de cette commission et renvoi à la commission des affaires sociales [12 décembre 1972]. — Renvoi pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [12 décembre 1972]. — Rapport par M. Pierre Brun [14 décembre 1972] (I., n° 139). — **Discussion** [18 décembre 1972] (p. 3196 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Brun, rapporteur ; Etienne Dailly, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Serge Boucheny ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale. — *Motion* (n° 4) par M. Marcel Souquet tendant à opposer la *question préalable* (p. 3200). — *Sont entendus :* MM. Antoine Courrière ; Michel Debré, ministre d'Etat. — Adoption (p. 3201) de la motion, par scrutin public (n° 30). — REJET (n° 61).

Adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2794, 2795. — In-8° n° 755.

Deuxième transmission au Sénat [19 décembre 1972] (I., n° 192). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3255 et 3256). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Lucien Grand, au nom de M. Pierre Brun, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Etienne Dailly. — *Motion* (n° 1) par MM. Antoine Courrière et Jacques Duclos, tendant à opposer la *question préalable* (p. 3256). — *Est entendu :* M. Antoine Courrière. — Adoption (*ibid.*) de la motion par scrutin public (n° 34). — REJET (n° 70). — DEUXIÈME LECTURE.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [19 décembre 1972] (p. 3256). — Election des membres de la commission (p. 3266). — Rapport par M. Pierre Brun [20 décembre 1972] (I., n° 201) [Rapport Assemblée nationale n° 2812].

Adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2811, 2318. — In-8° n° 764.

Troisième transmission au Sénat (nouvelle lecture) [20 décembre 1972] (I., n° 215). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3319 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Lambert, au nom de M. Pierre Brun, rapporteur ; Etienne Dailly ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale. — *Motion* (n° 4) par MM. Antoine Courrière et Jacques Duclos, tendant à opposer la *question préalable* (p. 3320). — *Sont entendus :* MM. Antoine Courrière ; Jacques Soufflet ; Marcel Lambert, rapporteur ; Michel Debré, ministre d'Etat. — Adoption (p. 3320) de la motion par scrutin public (n° 41). — REJET (n° 87). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2850, 2851. — In-8° n° 773.

Promulgation : loi n° 73-9 du 4 janvier 1973 (*J. O.* du 5 janvier 1973).

INTERIEUR (ministère de l'). — Voy. : LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR.

INTERNES. — Voy. : DÉPORTÉS ET INTERNÉS.

INTERPOL. — Voy. : Traités et conventions.

INVESTISSEMENTS FRANÇAIS A L'ETRANGER. — Voy. : Lois de finances rectificatives.

ISERE. — Voy. : Elections législatives.

ITALIE. — Voy. : Traités et conventions.

J

JEUNES

Projet de loi, présenté par M. Pierre Messmer, *Premier ministre*, **portant création de la prime de mobilité des jeunes.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2611, 2642. — In-8° n° 686. — **Transmission au Sénat** [22 novembre 1972] (I., n° 75). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Eugène Romaine [1[er] décembre 1972] (I., n° 92). — **Discussion** [12 décembre 1972] (p. 3036 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Eugène Romaine, rapporteur ; Hector Viron ; Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — *Discussion des articles* (p. 3041 et 3042). — Art. 2 (p. 3041). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à une présentation rédactionnelle différente de cet article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Bernard Talon tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « La prime de mobilité ne peut être accordée qu'aux jeunes exerçant leur activité de premier emploi dans la métropole » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à compléter l'amendement par les mots suivants : « ... ou dans les pays membres de la Communauté économique européenne » (*ibid.*), observations, l'amendement est retiré et le sous-amendement devient sans objet (*ibid*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales ; Eugène Romaine, rapporteur ; Bernard Talon. — Sur l'ensemble (p. 3041). — *Explication de vote :* M. Jean Collery. — Adoption (p. 3042). — Adoption modifiée (n° 31).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2763, 2765. — In-8° n° 736.

Promulgation : loi n° 72-1150 du 23 décembre 1972 (*J. O. du* 27 décembre 1972).

JEUNESSE. — Voy. : Lois de finances : Services du Premier ministre. — II. — Jeunesse, sports et loisirs.

JEUX ET PARIS. — Voy. : Lois de finances rectificatives.

JEUX OLYMPIQUES. — Voy. : Questions orales avec débat, 138, 139, 11, 12. Questions orales, 1238.

JOURNAUX OFFICIELS. — Voy. : Lois de finances : Services du Premier ministre. — III. — Direction des journaux officiels.

JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES. — Voy. : Procédure pénale.

JUGE DE L'EXECUTION. — Voy. : Procédure civile.

JURIDICTIONS. — Voy. : Droits de l'homme.

JURIDICTIONS. — Voy. : Le titre ou la nature de la juridiction.

JUSTICE. — Voy. : Cour d'assises. — Lois de finances : Justice. — Procédure pénale. — Traités et conventions.

L

LABORATOIRES D'ANALYSES MEDICALES. — Voy. : Lois de finances : Première partie. — Questions orales avec débat, 141.

LAC LEMAN. — Voy. : Traités et conventions.

LARZAC (CAMP DU). — Voy. : Questions orales avec débat, 133 (M. Raymond Guyot). — Réponse 9 mai 1972 (p. 328 à 340). — Loi de finances pour 1973, Défense nationale (p. 2852, 2853, 2866, 2867).

LEGION D'HONNEUR. — Voy. : Finances publiques. — Lois de finances : Légion d'honneur.

LIBERATION CONDITIONNELLE. — Voy. : Procédure pénale.

LIBERTES SYNDICALES

Proposition de loi, présentée par MM. Antoine Courrière et Jacques Duclos, *sénateurs*, **tendant à la garantie et à l'extension des libertés syndicales** [20 décembre 1972] (I., n° 209). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

LOCATION. — Voy. : Vente a domicile.

LOGEMENT (PARIS). — Voy. : Questions orales avec débat, 142.

LOGEMENTS. — Voy. : Lois de finances : Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. Logement.

LOIS. — Voy. : Questions orales avec débat, 166.

LOIS DE FINANCES

Projet de loi de finances pour 1973, présenté par M. Pierre Messmer, *Premier ministre*. — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 novembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2582, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, in-8° n° 685. — **Transmission au Sénat** [21 novembre 1972] (I., n° 65). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation et, pour avis, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [21 novembre 1972] (I., n° 66). — Avis, au nom de la commission des affaires culturelles : Tome I. — Affaires culturelles. — Arts et lettres, par M. Jean de Bagneux. Tome II. — Affaires culturelles. — Cinéma - Théâtres nationaux, par M. Georges Lamousse. Tome III. — Affaires culturelles. — Monuments historiques, par M. Michel Miroudot. Tome IV. — Affaires étrangères. — Relations culturelles, scientifiques et techniques, par M. Henri Caillavet. Tome V. — Affaires étrangères. — Coopération, par M. Jacques Habert. Tome VI. — Développement industriel et scientifique : Recherche scientifique et technique, par M. Maurice Vérillon. Tome VII. — Education nationale, par M. Adolphe Chauvin. Tome VIII. — Enseignement agricole, par M. René Tinant. Tome IX. — Services du Premier ministre. — Jeunesse, sports et loisirs, par M. Jacques Pelletier. Tome X. — O. R. T. F. - Information, par M. Jean Fleury. Tome XI. — Services du Premier ministre. — Protection de la nature et environnement, par M. Jean Collery [21 novembre 1972] (I., n° 67). — Avis, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan : Tome I. — Agriculture et développement rural, par M. Octave Bajeux. Tome II. — Développement industriel et scientifique. — Industrie, par M. Francisque Collomb. Tome III. — Développement industriel et scientifique. — Recherche scientifique, énergie atomique et informatique, par M. Michel Chauty. Tome IV. — Economie et finances. — Affaires économiques, par M. Raymond Brun. Tome V. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Aménagement du territoire, par M. André Barroux. Tome VI. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Routes et voies navigables, par M. Amédée Bouquerel. — Tome VII. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Ports maritimes, par M. Jean-François Pintat. Tome VIII. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Logement, par

M. Robert Laucournet. Tome IX. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Tourisme, par M. Lucien Gautier. Tome X. — Services du Premier ministre. — Commissariat général du Plan et de la productivité, par M. Marcel Lucotte. Tome XI. — Transports. — I. — Transports terrestres, par M. Auguste Billiémaz. Tome XII. — Transports. — II. — Aviation civile, par M. Gaston Pams. Tome XIII. — Transports. — III. — Marine marchande et pêches maritimes, par M. Joseph Yvon. Tome XIV. — Postes et télécommunications, par M. Joseph Beaujannot [21 novembre 1972] (I., n° 68). — Avis, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : Tome I. — Affaires étrangères, par M. Maurice Carrier. Tome II. — Affaires étrangères. — Relations culturelles, par M. Francis Palmero. Tome III. — Affaires étrangères. — Coopération, par M. Louis Martin. Tome IV. — Défense nationale. — Section commune, section gendarmerie, par M. Henri Parisot. Tome V. — Défense nationale. — Section Forces terrestres, par M. Pierre de Chevigny. Tome VI. — Défense nationale. — Section Air, par M. Pierre-Christian Taittinger. Tome VII. — Défense nationale. — Section Marine, par M. Raymond Boin [21 novembre 1972] (I., n° 69). — Avis, au nom de la commission des affaires sociales : Tome I. — Affaires sociales et santé publique. — Section commune. — Santé publique, par M. Lucien Grand. — Tome II. — Affaires sociales et santé publique. — Sécurité sociale, par M. Lucien Grand. Tome III. — Affaires sociales et santé publique. — Travail, emploi, population, par M. André Méric. Tome IV. — Anciens combattants et victimes de guerre, par M. Marcel Lambert. Tome V. — Prestations sociales agricoles, par M. Jean Gravier [21 novembre 1972] (I., n° 70). — Avis, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : Tome I. — Intérieur, par M. Jean Nayrou. Tome II. — Justice, par M. Pierre Garet [21 novembre 1972] (I., n° 71). — **Discussion** [21 novembre 1972] (p. 2116 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; René Monory ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Jean Filippi ; Jean Cluzel ; Henri Tournan ; Jean-Eric Bousch ; Roland Boscary-Monsservin ; Maurice Blin ; Jacques Duclos ; Pierre Croze ; Jean-François Pintat ; Jean-Marie Girault ; Jacques Descours Desacres.

Observations sur : la situation économique et financière (p. 2117, 2118, 2121, 2123, 2127, 2128, 2129, 2132, 2135, 2136, 2142, 2143, 2145, 2146), l'inflation (p. 2117, 2118, 2121, 2122, 2124, 2125, 2129, 2133, 2136, 2140, 2141, 2143, 2148), le budget (p. 2118, 2119, 2120, 2122, 2123, 2129, 2134, 2135, 2137, 2138, 2139, 2145, 2146, 2147, 2149, 2151), l'incidence des élections (p. 2118, 2119, 2120, 2124, 2135, 2144), la politique fiscale (p. 2119, 2124, 2125, 2126, 2129, 2133, 2134, 2135, 2139, 2144, 2150), le commerce extérieur (p. 2119, 2121, 2125, 2133, 2150), le budget social (p. 2120, 2123, 2124, 2126, 2127, 2130, 2134, 2150, 2151), les dépenses de prestige (p. 2120), les finances locales (p. 2120, 2125, 2131, 2140, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2151, 2152), la Communauté européenne (p. 2122, 2125, 2127, 2128, 2130, 2131), la T. V. A. (p. 2125, 2132, 2150, 2151), le Plan (p. 2125, 2130, 2139, 2146), les statistiques de l'office de statistiques des Communautés européennes (p. 2127, 2128, 2129), le financement des équipements collectifs par l'Etat et les collectivités locales (p. 2131, 2132, 2134, 2147, 2148, 2151), le téléphone (p. 2149).

Suite de la discussion [22 novembre 1972] (p. 2163 et suiv.). — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — *Discussion des articles.* — Article additionnel après l'art. 1°. — Amendement par M. Jacques Duclos tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel nouveau visant à l'institution d'un impôt annuel et progressif sur les fortunes des personnes physiques et les patrimoines des sociétés supérieurs à 1.000.000 de francs et à diverses mesures destinées à établir une plus grande justice fiscale (p. 2163), observations, rejet (p. 2165). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Tournan tendant à faire disparaître les dispositions relatives à l'avoir fiscal et à consacrer la recette correspondant à cette mesure aux personnes âgées qui supportent des frais dûs à leur état de santé (*ibid.*), l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann et par M. Antoine Courrière tendant : 1° à modifier le quotient familial pour les mères célibataires et les divorcés, veuves ou veufs chargés de famille ; 2° à ne plus considérer les chefs d'entreprise comme des salariés (*ibid.*), observations, rejet (p. 2166). — Le vote sur l'article 2 est réservé (*ibid.*). — Articles additionnels (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Tournan tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel nouveau tendant : 1° à demander au Gouvernement le dépôt d'un projet de loi aménageant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée ; 2° à instituer une taxe statistique sur la fortune pour les personnes physiques qui possèdent en France des biens mobiliers ou immobiliers (*ibid.*), observations, rejet (p. 2167) par scrutin public (n° 8) ; amendement par M. Michel Sordel tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « L'article 9-II-1 de la loi n° 70-1199 du 21 décembre 1970 est complété par le nouvel alinéa suivant : « Peuvent être considérés comme des immobilisations amortissables les animaux de trait ou de reproduction. Cette décision du contribuable est indépendante du choix qu'il exerce en ce qui concerne l'application de la T. V. A. aux opérations portant sur les mêmes animaux. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2168). — L'art. 2 *bis* est réservé (*ibid.*). — Art. 2 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Lefort tendant à rédiger comme suit cet article : « Les personnes physiques qui bénéficient principalement de traitements, salaires, pensions et retraites sont exonérées de l'impôt sur le revenu lorsque leur revenu brut n'excède pas 9.500 francs » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. additionnel après l'art. 2 *quater* (p. 2169). — Amendement par M. Paul Driant, tendant, après l'article 2 *quater*, à insérer un article additionnel nouveau permettant aux exploitants agricoles soumis au régime du bénéfice réel de constituer une provision pour achat de terres (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de la loi organique sur les lois de finances du 2 janvier 1959 (p. 2170). — Art. 2 *sexies* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant : 1° à rédiger ainsi le second alinéa du paragraphe I de cet article, paragraphe I modifiant l'article 10 de la loi n° 70-1199 du 21 décembre 1970 : « La liste des cultures spéciales qui donnent lieu à l'établissement d'un tarif particulier est fixée par arrêté du ministre de l'économie et des finances après consultation du ministre de l'agriculture » ; 2° à modifier en conséquence le début du paragraphe III (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. additionnels après l'art. 2 *sexies* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bardol tendant, après l'article 2 *sexies*, à ajouter un article additionnel nouveau : *a*) fixant la déduction pour frais professionnels à 15 p. 100 ; *b*) fixant la déduction forfaitaire à 30 p. 100 ; *c*) enlevant aux chefs d'entreprises la qualité de salarié ; *d*) supprimant l'exemption de droits de mutation de l'emprunt Pinay (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2171) ; amendement par M. Octave Bajeux tendant, après l'article 2 *sexies*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Pour l'appréciation de la limite de 500.000 francs prévue par l'article 9 de la loi n° 70-1199 du 21 décembre 1970 aux exploitations d'élevage, les recettes provenant des opérations concernant les produits animaux ne sont retenues que pour 70 p. 100 de leur montant. La présente disposition n'aura effet que jusqu'au 31 décembre 1975. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2172) ; amendement par M. François Schleiter tendant, après l'article 2 *sexies*, à insérer un article additionnel nouveau complétant l'article 6, paragraphe I, de la loi de finances pour 1971 (n° 70-1199 du 21 décembre 1970), afin que les recettes déclarées par les tiers, quel que soit le pourcentage de recettes totales qu'elles représentent, n'entreraient pas en ligne de compte dans le calcul du plafond, comme les honoraires rétrocédés et autres déductions prévues dans la loi du 21 décembre 1970 (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. additionnel après l'art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Tournan tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel nouveau modifiant le régime des droits de mutation à titre gratuit (*ibid.*), observations, rejet (p. 2174). — Art. 3 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à porter de 60 p. 100 à 65 p. 100 le montant de l'acompte provisionnel pour les contribuables dont la cotisation d'impôt sur le revenu est mise en recouvrement entre le 1er janvier et le 15 avril de la deuxième année suivant celle de la réalisation du revenu (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 2176). — Art. 2 (précédemment réservé. — *Suite*) et 2 *bis* (p. 2177). — Amendement par M. Henri Tournan (*ibid.* — Précédemment réservé) ; amendement par M. Fernand Lefort tendant : 1° à instituer une déduction de 15 p. 100 sur le montant brut des pensions pour le calcul de l'impôt sur le revenu des retraités et pensionnés ; 2° à supprimer l'avoir fiscal des actionnaires (p. 2177) ; amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à porter de 500 à 800 francs la somme que les contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans ou classés invalides et dont le revenu global est inférieur à 12.000 francs peuvent déduire de ce revenu (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Piot tendant à porter la même somme de 500 à 600 francs (*ibid.*) ; observations ; l'amendement par M. Henri Tournan est rejeté (p. 2178) ; l'amendement par M. Fernand Lefort est déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*) ; observations, les amendements par M. Yvon Coudé du Foresto et par M. Jacques Piot sont déclarés irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2179). — L'article 2 est

rejeté (p. 2130). — Art. additionnels après l'article 3 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Duclos tendant, après l'article 3 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau visant à dégrever d'office de la contribution mobilière afférente à leur habitation principale, les retraités et pensionnés âgés de plus de soixante-cinq ans ou de soixante ans en cas d'inaptitude au travail, à condition qu'ils ne soient pas passibles de l'impôt sur le revenu (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2131). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet tendant, après l'article 3 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les membres des professions paramédicales peuvent demander le bénéfice de la réfaction de 20 p. 100 accordée aux salariés, pour la partie des recettes résultant des honoraires déclarés obligatoirement par les caisses de sécurité sociale en application de l'article 1994 du code général des impôts. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2132). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet tendant, après l'article 3 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau relevant à 250.000 francs la limite à partir de laquelle les membres des professions libérales sont obligatoirement soumis au régime de la déclaration contrôlée (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet tendant, après l'article 3 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau permettant, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, aux membres des professions libérales, de déduire du revenu imposable les cotisations des régimes facultatifs de prévoyance (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant, après l'article 3 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les dispositions de l'article 5 de la loi de finances pour 1972 (n° 71-1061 du 29 décembre 1971) s'appliqueront aux médecins conventionnés dont les revenus sont quasi intégralement déclarés à l'administration fiscale par les caisses de sécurité sociale et autres organismes sociaux. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de la loi organique sur le budget (p. 2183). — Amendement par M. Jacques Duclos tendant, après l'article 3 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « A compter du 1er janvier 1973, l'Etat remboursera aux collectivités locales le montant de la T. V. A. qu'elles ont payé sur les fournitures et les travaux. La loi du 12 juillet 1965 concernant l'avoir fiscal aux actionnaires est abrogée. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2184). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Jung tendant à compléter l'article 4 par une disposition prévoyant que le produit de la majoration des taxes sur l'essence et les produits pétroliers sera affecté pour moitié au fonds spécial d'investissement routier (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 18 de la loi organique sur les lois de finances (p. 2185). — Art. 6 (*ibid.*) — Amendement par M. Yves Durand tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « Pour les contrats conclus ou renouvelés entre le 1er et le 31 décembre 1972, les nouveaux taux de la taxe [sur les conventions d'assurances contre l'incendie] s'appliqueront à la période d'assurance qui restera à courir à compter du 1er janvier 1973. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2186). — Article additionnel après l'art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Colin tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Les dispositions de l'article 261-7-1° du code général des impôts, qui exonèrent de l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée les œuvres à caractère social ou philantropique, sont applicables aux associations ayant pour but reconnu de réaliser un apport culturel ou de mettre en valeur un patrimoine artistique, dès lors que les buts de l'association sont désintéressés et que les opérations réalisées sont rémunérées sur la base de prix homologués par l'autorité publique. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2187). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du paragraphe VI de cet article afin de maintenir aux salariés, dont les rémunérations sont virées en comptes, la possibilité de retirer tous les mois, nonobstant opposition, des sommes limitées à la portion insaisissable et incessible de leurs salaires (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à ajouter à la fin du paragraphe VI un nouvel alinéa disposant que : « Un décret fixera les conditions d'application du présent paragraphe. » (*ibid.*) ; observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Pour l'application des dispositions de l'article 81-1° *bis*, *b* 4, du code général des impôts, dans une société anonyme ou une société en commandite par actions ou une société à responsabilité limitée, seront éventuellement ajoutées à la rémunération versée à chacun des dirigeants de la société en cause celles versées à ces mêmes personnes par sa société mère, ses filiales ou les autres filiales ou sous-filiales de la société mère, compte tenu de la définition fiscale des liens de filiation figurant à l'article 145 du même code. » (p. 2188), observations, retrait (*ibid.*). — Art. additionnels (p. 2189). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant, après l'article 13, à insérer un article additionnel nouveau visant : 1° à rétablir les dispositions majorant la patente pour les sociétés exploitant plus de cinq établissements de vente ; 2° à majorer la patente pour les magasins à grande surface ; 3° à réduire la patente pour les commerçants de détail et les artisans n'employant pas plus de deux salariés. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2191). — Amendement par M. René Tinant tendant, après l'article 13, à insérer un article additionnel nouveau supprimant les dispositions qui limitent l'indemnisation des agriculteurs à raison des dégâts causés aux cultures par le grand gibier (*ibid.*), observations, retrait (p. 2192). — Amendement par M. Jean Filippi tendant, après l'article 13, à insérer un article additionnel nouveau portant à 33,33 le taux de la T. V. A. perçue sur les agences de voyage en ce qui concerne les voyages à l'étranger et ramenant à 17,60 le taux en ce qui concerne les voyages en France (*ibid.*), observations, retrait (p. 2193). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter cet article confirmant pour 1973 les affectations résultant de budgets annexes et comptes spéciaux par les mots : « ... à l'exception de la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures prévue à l'article 266 *ter* du code des douanes » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2194). — Art. 15 (*ibid.*). — Observations sur le prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 2194 et 2197). — Art. 18 (p. 2195). — Observations sur les rentiers viagers. — Art. 19 (p. 2196). — Observations sur les taxes sur les salaires. — Art. 20 (état A) (p. 2197 et suiv.). — Observations sur les recettes fiscales (p. 2205 et suiv.). — *Explications de vote* sur l'article 20 : MM. René Monory ; Etienne Dailly ; Jean Bardol. — Adoption (p. 2208) de l'article 20 et de l'état A par scrutin public (n° 9). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Octave Bajeux ; Jean Bardol ; Jean-Pierre Blanchet ; Pierre Carous ; Jean Cauchon ; Fernand Chatelain ; Jean Colin ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly ; Jacques Descours Desacres ; André Fosset ; Jean Filippi ; Roger Gaudon ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Louis Jung ; Fernand Lefort, André Méric ; Max Monichon ; René Monory ; Jacques Piot ; Michel Sordel ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Louis Talamoni ; René Tinant ; Henri Tournan.

Suite de la discussion [23 novembre 1972] (p. 2218 et suiv.). — Les art. 22 et 23 (états B et C) et les art. 28 et 29 (budgets annexes) sont réservés (p. 2218).

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (p. 2218 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Armengaud, rapporteur spécial ; Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie), Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, énergie atomique et informatique) ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Guy Schmaus ; Marcel Souquet ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique ; Jean-François Pintat ; René Jager ; Georges Cogniot ; Hector Viron ; Jean Filippi.

Observations sur : le budget (p. 2218, 2219, 2224, 2225, 2226, 2230, 2231, 2232, 2241, 2242, 2245), le centre technique des tuiles et briques (p. 2219, 2246), la politique industrielle (p. 2219, 2220, 2221, 2228, 2230, 2232, 2233, 2234, 2236, 2237, 2242, 2245), l'industrie mécanique (p. 2220, 2236), le secteur énergétique (p. 2221, 2225, 2226, 2234, 2235, 2238, 2239), la recherche scientifique et technique (p. 2221, 2222, 2230, 2231, 2232, 2241, 2245), le centre national de la recherche scientifique (C. N. R. S.) (p. 2223, 2231, 2232, 2241), la politique européenne (p. 2224, 2225, 2231, 2233, 2238, 2246, 2248), l'institut de développement industriel (I. D. I.) (p. 2225, 2238, 2247), la sidérurgie (p. 2225, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2243), E. D. F. (p. 2226), le secteur atomique (p. 2227, 2232, 2233, 2235, 2240, 2242, 2246, 2247), le secteur de l'aérospatiale (p. 2227, 2238, 2243, 2248), le secteur océanologique (p. 2228, 2233, 2247), le secteur informatique (p. 2228, 2231, 2233), Fiat et Citroën (p. 2229, 2247), les potasses d'Alsace (p. 2229, 2247, 2248), l'usine de fabrication d'uranium enrichi de Malvézy-Comureix et la région de Narbonne (p. 2229, 2248), la recherche médicale (p. 2233, 2242), les Charbonnages de France (p. 2235, 2239), l'industrie chimique (p. 2235, 2236, 2237), l'industrie textile (p. 2237), les réalisations du VIe Plan (p. 2237), le

projet de Fos (p. 2240), les industries de Lorraine (p. 2240, 2241, 2244, 2248), les mines du Pas-de-Calais (p. 2243, 2244, 2248), les « Statistiques de bases de la Communauté » (p. 2244, 2245, 2249), les nationalisations (p. 2244, 2249). — *Crédits et articles* (p. 2249).

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 2249 et suiv.). — Sont entendus : MM. Henri Henneguelle, rapporteur spécial ; Joseph Beaujannot, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications ; Maxime Javelly ; Auguste Billiémaz ; Jean Colin ; Gérard Minvielle ; Charles Alliès ; Lucien Gautier ; Robert Bruyneel ; Pierre Marzin ; Charles Ferrant ; Roger Gaudon ; Léopold Heder ; Léon Jozeau-Marigné ; Etienne Dailly.

Observations sur : le budget (p. 2239, 2250, 2251, 2254, 2255, 2266, 2270), les chèques postaux (p. 2251, 2257, 2259, 2261, 2265, 2273), les services financiers (p. 2251, 2258, 2261), le téléphone (p. 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2259, 2260, 2261, 2263 à 2266, 2269, 2270, 2271, 2272), le financement privé des télécommunications (p. 2252, 2260, 2261, 2266, 2267, 2271, 2272, 2274), les personnels (p. 2252, 2253, 2255, 2256, 2257, 2258, 2260, 2262, 2266, 2268, 2272), le code postal (p. 2253, 2257), la modernisation de la mécanisation (p. 2254, 2255, 2257, 2269), l'aide à la presse (p. 2259, 2265, 2272, 2273), l'organisation des services des P. et T. dans la région de Paris (p. 2260, 2271), le téléphone dans les zones rurales (p. 2262, 2272), les erreurs des compteurs téléphoniques (p. 2263 à 2265), le centre de télécommunications de Cayenne (p. 2268, 2269, 2273), les avances remboursables aux collectivités locales (p. 2269, 2273, 2274). — *Crédits et articles* (p. 2274 et suiv.). — Art. 29 (Mesures nouvelles) « Autorisations de programme, 6.253.938.000 francs ». — Rejet (p. 2275) par scrutin public (n° 68) des autorisations de programme. — *Explication de vote :* M. Etienne Dailly.

Suite de la discussion [24 novembre 1972] (p. 2282 et suiv.).

EDUCATION NATIONALE. — *Sont entendus :* MM. Robert Lacoste, rapporteur spécial ; Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Lucien Grand ; Jean Colin ; Georges Lamousse ; Paul Minot ; Michel Kauffmann ; Georges Cogniot ; Jacques Habert ; Jacques Henriet ; Félix Ciccolini ; Pierre-Christian Taittinger ; Jean Francou ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Edgar Tailhades ; René Tinant ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Robert Schwint ; Charles Alliès ; Modeste Legouez ; André Armengaud, au nom de la commission des finances.

Observations sur : le budget (p. 2282, 2283, 2284, 2285, 2287, 2295, 2297, 2298, 2301), les personnels (p. 2282, 2284, 2287, 2288, 2296, 2298, 2304, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312), les établissements du second degré et les nationalisations (p. 2283, 2285, 2289, 2291, 2296, 2298, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313), les transports scolaires (p. 2283, 2285, 2286, 2289, 2294, 2308, 2312, 2313), les bourses (p. 2283, 2289, 2296, 2307, 2310, 2312), les investissements (p. 2283, 2284, 2288, 2297, 2310, 2313), l'enseignement technologique (p. 2284, 2286, 2289, 2298), le plateau Beaubourg (p. 2285), la formation et l'orientation (p. 2286, 2288), les écoles françaises à l'étranger (p. 2286, 2298, 2299, 2314), la politique de l'éducation nationale (p. 2286, 2287, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2306, 2307, 2308, 2309), la contribution des collectivités locales (p. 2288, 2290, 2291, 2294, 2310), les maîtres auxiliaires (p. 2292, 2293, 2298, 2306, 2311, 2312), l'Institut national pour la formation des adultes (I. N. F. A.) (p. 2293, 2298, 2314), la démocratisation de l'enseignement (p. 2294, 2295), l'enseignement du français, la commission de réforme et les classes Rouchette (p. 2295, 2296, 2314, 2315), l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires de l'Est (p. 2296, 2297, 2315), l'enseignement supérieur (p. 2296, 2297, 2298, 2301, 2302, 2313), les bibliothèques (p. 2297, 2314), l'enseignement de la médecine (p. 2297, 2298, 2300, 2301, 2311, 2314), l'université technologique de Compiègne (p. 2298, 2306, 2313), les lycées parisiens (p. 2302), la pédagogie (p. 2302), l'accueil des enfants des travailleurs étrangers (p. 2302, 2303), l'enseignement technique (p. 2303, 2304, 2305, 2306, 2311), le sport à l'école (p. 2303, 2304, 2315), l'allégement des programmes et la réforme du calendrier scolaire (p. 2304, 2307).

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (p. 2316 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Modeste Legouez, rapporteur spécial ; Marcel Lambert, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Louis Martin ; Marcel Souquet ; Jean-Louis Vigier ; Jean Gravier ; Roger Gaudon ; Martial Brousse ; René Touzet ; Jean Filippi ; Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales ; Jacques Piot.

Observations sur : le budget (p. 2317, 2318, 2320, 2321, 2322, 2326, 2329, 2331, 2334, 2335), la retraite (p. 2318, 2322, 2323, 2326, 2328, 2331, 2333, 2336), les veuves de guerre (p. 2318, 2335, 2336), les déportés et internés (p. 2318, 2320, 2321, 2323, 2324, 2326, 2327, 2330, 2333, 2334, 2336), les anciens d'Afrique du Nord (p. 2318, 2319, 2321, 2322, 2323, 2325, 2328, 2330, 2331, 2333, 2334, 2336), l'effectif des pensionnés (p. 2320, 2321), les déportés de Rawa-Ruska (p. 2320, 2321, 2323, 2325, 2326, 2337), la retraite anticipée pour les anciens combattants (p. 2323, 2328), les décorations (p. 2324), les cheminots anciens déportés (p. 2324, 2332), le rapport constant (p. 2325, 2329, 2336), les évadés de France (p. 2326), les internés d'Espagne (p. 2327, 2333, 2337), les requis du service du travail obligatoire, S. T. O. (p. 2327, 2328, 2330), les anciens combattants de 39-45 (p. 2328, 2329, 2331, 2332), les forclusions (p. 2329, 2330, 2331, 2334, 2336), la supression de la condition de ressources pour l'octroi de la pension de veuve de guerre (p. 2332), la revision des pensions de veuves de cheminots morts pour la France (p. 2332, 2333). — *Crédits et articles* (p. 2337 et suiv.). — ETAT B. — Amendement par M. Marcel Lambert tendant à supprimer la totalité des crédits du titre IV (services votés et mesures nouvelles) et, en conséquence, à ramener la dotation de ce titre à 7.544.768.599 francs (p. 2337), observations sur l'insuffisance du budget, adoption (p. 2339) de l'amendement par scrutin public (n° 11). — Art. additionnels (p. 2339). — Amendement par M. Marcel Lambert, tendant, après l'article 53 *sexies*, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Lors de l'examen de la loi de finances pour 1974, le Parlement devra être saisi, dans le cadre d'un plan quadriennal, de dispositions relatives à l'ensemble des questions concernant les anciens combattants et victimes de guerre, et notamment : 1° Une garantie réelle du pouvoir d'achat des pensions des invalides de guerre, des veuves et des ascendants ; 2° Une retraite du combattant égale pour tous les anciens combattants et revalorisée sur la base d'une pension d'invalidité de 10 p. 100 à partir de soixante-cinq ans ; 3° Une pension de veuve portée au taux normal à 500 points ; 4° Une pension aux ascendants de guerre portée à 333 points ; 5° Un retour à la proportionnalité des pensions d'invalidité de 10 à 100 p. 100. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances (p. 2340). — Amendement par M. René Touzet tendant, après l'article 53 *sexies*, à insérer un article additionnel nouveau modifiant l'article L. 275 du code des pensions afin d'accorder aux évadés de France internés en Espagne, quelle que soit la durée de l'internement, le titre d'interné résistant (*ibid.*), observations, retrait (p. 2341). — *Ont pris part à la discussion des crédits et articles :* MM. André Armengaud, au nom de la commission des finances ; André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Pierre Bouneau ; Philippe de Bourgoing ; Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales ; Fernand Lefort ; Modeste Legouez, rapporteur spécial ; René Touzet.

Suite de la discussion [25 novembre 1972] (p. 2346 et suiv.).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — *Sont entendus :* MM. Yves Durand, rapporteur spécial ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Jacques Henriet ; Pierre Giraud ; Pierre-Christian Taittinger ; Jean-François Pintat ; Jean Francou ; Guy Schmaus ; Etienne Dailly ; Louis Brives ; Mme Marie-Thérèse Goutmann.

Observations sur : le budget (p. 2346, 2347, 2348, 2350, 2354, 2356, 2358, 2359, 2360, 2362, 2366), les équipements (p. 2346, 2348, 2350, 2353, 2355, 2456, 2360, 2363, 2364, 2366), les sports (p. 2347, 2349, 2350, 2351, 2352, 2354, 2356, 2357, 2358, 2360, 2361, 2365), les activités socio-éducatives (p. 2347, 2349, 2357, 2363), l'enseignement sportif (p. 2347, 2350, 2351, 2360), les bases de plein air et de loisirs (p. 2347, 2348, 2353), le parc des sports et loisirs du Tremblay (p. 2348, 2353, 2355), les personnels (p. 2349, 2350, 2352, 2353, 2354, 2355, 2360, 2361, 2363, 2364), l'association sportive scolaire et universitaire (A. S. S. U.) (p. 2349, 2351, 2357, 2358, 2359, 2360, 2364, 2365), les centres d'animation sportive (p. 2349, 2351, 2352, 2354, 2357, 2358, 2360, 2362, 2364), les conseillers pédagogiques (p. 2354, 2362), les associations de sports (p. 2355, 2356, 2362), le sport professionnel (p. 2356), les maîtres nageurs-sauveteurs (p. 2357, 2365), les « Jeux de France » (p. 2360, 2361, 2365), les problèmes de la jeunesse (p. 2361, 2362, 2364, 2365), la région Midi-Pyrénées (p. 2362, 2363, 2365), l'éducation populaire (p. 2363, 2364, 2365). — *Crédits et articles* (p. 2366 et suiv.). — ETAT B. — Amendement par M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, tendant à réduire le crédit du titre III de 51.512 francs [situation des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports] (p. 2366), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Guy Schmaus tendant à réduire le crédit du titre III de 7.000.000 de francs [problème de l'association sportive scolaire et universitaire, A. S. S. U.] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2367). — ETAT C. — Amendement par M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis,

tendant à supprimer les autorisations de programme du titre V [équipements] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2363). — Amendement par M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis, tendant à supprimer les autorisations de programme du titre VI (*ibid.*), observation, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des crédits et articles :* MM. André Armengaud ; Jean-Eric Bousch ; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Yves Durand rapporteur spécial ; Marcel Gargar ; Pierre Giraud ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Guy Schmaus.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — TOURISME (p. 2368 et suiv.) — *Sont entendus :* MM. Jacques Boyer-Andrivet, rapporteur spécial ; Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Jean-François Pintat ; Louis Jung ; Léon David.

Observations sur : le budget (p. 2368, 2369, 2371, 2372, 2373, 2376), l'hôtellerie (p. 2369, 2373, 2374, 2376), l'accueil des étrangers (p. 2369, 2370, 2373), la balance touristique (p. 2369, 2370, 2372, 2374), le tourisme en milieu rural (p. 2369, 2375, 2377), l'équipement touristique (p. 2370, 2371, 2373, 2374), l'étalement des vacances (p. 2370, 2374, 2377), le tourisme social (p. 2371, 2372, 2375, 2376, 2377), le nautisme (p. 2371), les bureaux du tourisme à l'étranger (p. 2372, 2374, 2375), les missions régionales (p. 2373, 2374, 2376), la promotion du tourisme à l'étranger (p. 2374, 2375, 2377), la mission Aquitaine (p. 2373, 2376), la pollution (p. 2376). — *Crédit* (p. 2377).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite*). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (p. 2377 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, au nom de M. Georges Lombard, rapporteur spécial ; Alfred Isautier ; Marcel Gargar ; Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Léopold Heder ; Georges Repiquet ; Louis Namy ; Georges Marie-Anne.

Observations sur : la situation politique et économique des quatre départements d'outre-mer (p. 2377, 2378, 2381, 2382, 2386, 2389), le budget (p. 2378, 2379, 2380, 2382, 2385, 2387, 2388), la canne à sucre (p. 2378, 2380, 2389), la banane (p. 2378), l'ananas (p. 2378), le tourisme (p. 2378, 2381, 2384, 2387, 2389, 2390, 2391), le service militaire adapté (p. 2378), la protection des productions secondaires (p. 2379, 2386, 2390), l'industrialisation (p. 2379, 2390), la situation de la Réunion (p. 2379, 2380, 2384, 2385), les migrations (p. 2370, 2380, 2384, 2386), la situation de la Guadeloupe (p. 2380, 2381, 2391), les équipements publics (p. 2382), le port de Degrad de Caunes en Guyane (p. 2382, 2383, 2391), la situation de la Guyane (p. 2382, 2383, 2384), l'implantation d'une U. E. R. en Guyane (p. 2383, 2384, 2388), la liaison avec la métropole (p. 2384, 2385, 2388, 2389, 2391), la situation de la Martinique (p. 2386), les fonctionnaires (p. 2387), la télévision « Télé-Soleil », à la Martinique (p. 2387, 2391), la politique d'éducation et de formation (p. 2388), les contacts entre jeunes des départements d'outre-mer et de la métropole (p. 2389). — *Crédits* (p. 2391).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (p. 2391 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général au nom de M. Georges Lombard, rapporteur spécial ; Louis Jung ; Louis Namy ; Albert Pen ; Henri Lafleur ; Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Observations sur : le budget (p. 2392, 2397), la Nouvelle-Calédonie (p. 2392, 2393, 2395, 2396, 2397, 2398), le nickel de la Nouvelle-Calédonie et l'International Nickel (p. 2392, 2395, 2396, 2398), Djibouti (p. 2392), les Nouvelles Hébrides (p. 2394, 2397), la Polynésie française (p. 2392, 2393, 2397), Saint-Pierre et Miquelon (p. 2394, 2397), la Société de pêche et de Congélation S. P. E. C., à Saint-Pierre (p. 2394, 2398), la diffusion de la culture française (p. 2397), les divers territoires (p. 2397, 2398), la pêche (p. 2398), le tourisme dans le Pacifique (p. 2392, 2399). — *Crédits* (p. 2399).

Suite de la discussion [27 novembre 1972] (p. 2402 et suiv.).

AFFAIRES SOCIALES. I. — SECTION COMMUNE. II. — TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION, SÉCURITÉ SOCIALE. — *Sont entendus :* MM. Michel Kistler, rapporteur spécial (section commune, travail, emploi, population) ; Martial Brousse, rapporteur spécial (sécurité sociale) ; Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale) ; André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (travail, emploi, population) ; Hector Viron ; Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales ; Jacques Henriet ; Robert Schwint ; Jean Cauchon.

Observations sur : le budget (p. 2402, 2403, 2405, 2416, 2417, 2418), la formation professionnelle des adultes (p. 2402, 2403, 2418), les travailleurs handicapés (p. 2403, 2410), l'emploi et l'agence nationale pour l'emploi (p. 2403, 2408, 2409, 2411, 2417, 2418), les travailleurs immigrés (p. 2403, 2404, 2412, 2413, 2419), la sécurité sociale (p. 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2419, 2420), les changements de répartition de compétence politique et administrative intéressant les affaires sociales (p. 2405), les problèmes de la vieillesse (p. 2405, 2414, 2416, 2417, 2420), les prestations familiales (p. 2407, 2412, 2414, 2415, 2416, 2420, 2421), la protection sociale (p. 2407, 2408, 2409, 2412), les accidents du travail (p. 2409, 2410, 2416), l'inspection du travail (p. 2410, 2412, 2414, 2417), la mensualisation (p. 2410), le travail féminin (p. 2410, 2411), le pouvoir d'achat (p. 2411, 2412, 2418), l'harmonisation des lois sociales dans le cadre de l'Europe (p. 2413, 2414, 2420, 2421), les retraites et l'âge de la retraite (p. 2414, 2415, 2416, 2421), les veuves (p. 2414, 2415, 2420), le renforcement de l'administration centrale (p. 2417), les services extérieurs (p. 2417), le problème du premier emploi et la création de la prime de mobilité (p. 2418), le rapport des médecins et de la sécurité sociale (p. 2420). — *Crédits* (p. 2421 et 2422). — Observations sur le problème des veuves et sur le relèvement du plafond des retraites mutualistes des anciens combattants. — *Ont pris par à la discussion :* MM. Etienne Dailly ; Edgar Faure, ministre d'Etat ; André Méric ; Bernard Talon.

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (p. 2422 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Paul Driant, rapporteur spécial ; Octave Bajeux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole) ; Martial Brousse ; Lucien Grand ; Emile Durieux ; Pierre Jourdan.

Observations sur : le Marché commun de 1957 à 1973 (p. 2423, 2432, 2433), le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F. E. O. A. G. A.) (p. 2423), le budget (p. 2424, 2425, 2426, 2427, 2431, 2435, 2436, 2438), le fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures (F. A. S. A. S. A.) (p. 2424, 2433), l'indemnité viagère de départ (p. 2424, 2436), le remembrement (p. 2424, 2427, 2432, 2435, 2436, 2437), les équipements individuels et collectifs (p. 2424, 2425, 2426, 2432, 2434), les adductions d'eau (p. 2424, 2434, 2436), l'électrification (p. 2424, 2425, 2434, 2436), le VI[e] Plan (p. 2425, 2434), la brucellose (p. 2425, 2434), le crédit à l'agriculture (p. 2425, 2433, 2435, 2439), la politique agricole (p. 2426, 2428, 2431, 2434, 2435, 2437, 2438), les ingénieurs du génie rural travaillant pour les collectivités locales (p. 2427, 2432), les industries agricoles et alimentaires (p. 2427, 2434), les abattoirs de La Villette (p. 2427), les mesures contre l'exode rural ; la prime à la « vache tondeuse » et la prime d'installation (p. 2427, 2428, 2431, 2433, 2439), l'enseignement agricole (p. 2425, 2428, 2429, 2430, 2434, 2435), l'élevage (p. 2433, 2434, 2437), l'habitat rural (p. 2437, 2438), l'orientation de la production agricole (p. 2437), les betteraviers (p. 2438), l'école d'Alfort (p. 2438), l'agriculture de montagne (p. 2438, 2439).

Suite de la discussion [28 novembre 1972] (p. 2442 et suiv.). — *Sont entendus dans la suite de la discussion :* MM. Victor Golvan ; Michel Kauffmann ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural ; Léon David ; Jacques Vassor ; André Dulin ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Marcel Brégégère ; Jacques Piot ; Jacques Boyer-Andrivet ; Louis Orvoën ; Jacques Ebernard ; Marcel Lemaire ; Pierre Brousse ; Robert Schwint ; Pierre Labonde ; Raoul Vadepied ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Geoffroy de Montalembert ; Jean Filippi ; Charles Alliès ; Michel Sordel ; Jean Nayrou ; Hubert d'Andigné ; Lucien de Montigny ; Etienne Dailly.

Observations sur : l'élevage, la viande, l'office du bétail et des viandes (p. 2442, 2446, 2447, 2448, 2454, 2455, 2459, 2469, 2470, 2473, 2474), l'école d'Alfort (p. 2442, 2446, 2466), la politique agricole (p. 2443, 2444, 2445, 2448, 2450, 2451, 2453, 2459), le budget (p. 2443, 2445, 2447, 2450, 2451, 2459, 2460, 2461, 2465, 2466), l'enseignement agricole (p. 2443, 2445, 2447, 2459, 2460, 2461, 2463, 2465, 2466, 2467), le remembrement (p. 2445, 2458, 2465, 2472), les équipements collectifs ruraux (p. 2441, 2443, 2449, 2461, 2472), l'exode rural (p. 2445, 2450, 2452), les coopératives (p. 2447, 2451, 2462), la hiérarchisation des prix et les revenus agricoles (p. 2448, 2449, 2450, 2454, 2458, 2459), le Marché commun (p. 2449, 2451, 2455, 2456, 2463, 2469, 2470, 2471, 2473, 2474), les noix (p. 2450, 2468), les baux ruraux (p. 2451, 2472), les groupements fonciers agricoles (p. 2451), l'indemnité viagère de départ (p. 2451, 2458, 2472), les industries agricoles et alimentaires (p. 2451), l'aménagement rural (p. 2452), le tourisme rural (p. 2452), la production laitière (p. 2453, 2456, 2470, 2474), la brucellose (p. 2454, 2471), l'élevage ovin (p. 2454, 2455, 2471), la viticulture (p. 2455, 2456, 2461,

2462, 2463, 2471), les problèmes de la Franche-Comté (p. 2456, 2457, 2471), les problèmes forestiers et les centres régionaux de propriété forestière (p. 2457, 2458, 2466, 2468, 2469), le défrichement en Champagne (p. 2458, 2468, 2469), la chaptalisation en Corse (p. 2461), la conférence annuelle de l'agriculture (p. 2464), l'aide aux jeunes agriculteurs (p. 2464, 2473), les aides du crédit agricole (p. 2464), la montagne et les « vaches tondeuses » (p. 2464, 2473). — *Crédits* (p. 2475 et suiv.). — ETAT B. Titre IV (p. 2475). — Observations sur l'enseignement agricole, la prophylaxie des maladies des animaux, les jardins ouvriers (p. 2475 à 2478). — Amendement par M. Emile Durieux tendant à réduire le crédit du titre IV de 1 million de francs [création par décret seulement d'un office de la viande] (p. 2478), observations, rejet (p. 2480) par scrutin public (n° 12) ; amendement par M. Michel Sordel tendant à réduire le crédit du titre IV de 15 millions de francs [F. A. S. A. S. A., fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, et F. A. R., fonds d'action rurale. — Indemnité viagère de départ] (p. 2480), observations, retrait (p. 2481). — ETAT C. Titre V (*ibid.*). — Amendement par M. André Dulin tendant à réduire les crédits de paiement de 33.240.000 francs [enseignement agricole] (p. 2481), observations, l'amendement est retiré par M. André Dulin et repris par M. Antoine Courrière (p. 2483), il est rejeté (*ibid.*) par scrutin public (n° 13). — Titre VI (p. 2483). — Amendement, par M. Emile Durieux tendant à réduire le montant des autorisations de programme de 1 million de francs [remembrement] (p. 2483), observations, rejet (*ibid.*) ; amendement par M. René Tinant tendant à réduire les autorisations de programme du titre VI de 39 millions 100.000 francs [enseignement secondaire] (p. 2484), observations, adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 14) ; amendement par M. André Dulin tendant à réduire les crédits de paiement du titre VI de 85 millions de francs [remembrement] (p. 2484), observations, adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 15). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean Aubry ; Philippe de Bourgoing ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Antoine Courrière ; Louis Courroy ; Paul Driant, rapporteur spécial ; André Dulin ; Emile Durieux ; Geoffroy de Montalembert ; Michel Sordel ; René Tinant ; Michel Yver.

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (Budget annexe. — B. A. P. S. A.) (p. 2484 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Max Monichon, rapporteur spécial ; Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Edouard Le Jeune ; Jacques Eberhard ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural.

Observations sur le budget (p. 2485 à 2489), les petits et moyens exploitants (p. 2488, 2489). — *Crédits et article* 51 bis (p. 2489). — *Explications de vote* : MM. Jacques Eberhard ; Robert Laucournet.

Suite de la discussion [29 novembre 1972] (p. 2493 et suiv.).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION (p. 2493 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Gustave Héon, rapporteur spécial (affaires étrangères) ; Robert Schmitt, rapporteur spécial (coopération) ; Maurice Carrier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (affaires étrangères) ; Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles) ; Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (coopération) ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations cuturelles, scientifiques et techniques) ; Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (coopération) ; Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à la coopération ; Pierre Giraud ; André Armengaud ; René Monory ; Jacques Duclos ; Pierre Croze ; Louis Gros.

Observations sur : le budget des affaires étrangères (p. 2493, 2499, 2503, 2508, 2516, 2522), la langue française dans le monde (p. 2499, 2505, 2507, 2508, 2511, 2519), le budget de la coopération (p. 2499, 2501, 2502, 2506, 2507, 2510, 2522), le rapport Racine (p. 2499, 2516), l'aide extérieure (p. 2499 ,2500, 2501, 2503, 2506, 2515, 2517, 2524, 2525, 2526, 2527, 2531, 2532), la troisième conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (C. N. U. C. E. D.) (p. 2499, 2500), l'office de la recherche scientifique des territoires d'outre-mer (O. R. S. T. O. M.) (p. 2501), l'assistance technique (p. 2501, 2502, 2506, 2507, 2510, 2511, 2518, 2519), la politique de coopération (p. 2502, 2509, 2510, 2511, 2514, 2515, 2517, 2519, 2520, 2522, 2524, 2526, 2527, 2530, 2531), la politique étrangère (p. 2503, 2509, 2512, 2513, 2522, 2523, 2527, 2528, 2529, 2534, 2535, 2536), les Français de l'étranger et les indemnisations des Français d'outre-mer (p. 2504, 2508, 2518, 2519, 2525, 2531, 2534, 2535), les relations culturelles, scientifiques et techniques (p. 2504, 2505, 2507, 2508), l'école française d'Alicante (p. 2509, 2520, 2521) la coopération spatiale et la fusée *Europa* (p. 2509, 2520, 2521), l'enseignement en Afrique (p. 2510, 2511, 2514), les remises de dettes aux Etats africains (p. 2515, 2522, 2529, 2530, 2531, 2532), l'Europe (p. 2522, 2523, 2524, 2525, 2528, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536), les négociations d'Helsinki (p. 2523, 2534), les « *Mirages* » à la Lybie (p. 2524, 2534), la saisie d'une cargaison de cuivre chilien (p. 2527, 2528, 2536). — *Crédits* (p. 2537). ETAT B. — Affaires étrangères. — Titre IV. — Adoption (p. 2537) du titre IV par scrutin public (n° 16). — *Explications de vote :* MM. Jacques Duclos ; Pierre Giraud.

Suite de la discussion [30 novembre 1972] (p. 2544 et suiv.).

AFFAIRES CULTURELLES (p. 2544 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Pierre Brousse, rapporteur spécial ; Jean de Bagneux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (arts et lettres) ; Georges Lamousse, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtres lyriques et nationaux) ; Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (monuments historiques) ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Paul Minot ; Jean Legaret ; Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles ; Francis Palmero ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Paul Guillard.

Observations sur : le budget (p. 2544, 2545, 2546, 2558, 2559, 2561, 2562), les théâtres nationaux (p. 2545, 2549, 2550, 2556, 2561, 2562, 2563), les monuments historiques (p. 2546, 2550, 2551, 2552, 2560, 2562), l'Union centrale des arts décoratifs (p. 2546), le cinéma (p. 2546, 2550, 2561, 2563), les maisons de la culture (p. 2546, 2548, 2558), le plateau Beaubourg (p. 2546, 2564), la cité interministérielle de Fontainebleau (p. 2547, 2559), les musées (p. 2548, 2558, 2560), le théâtre privé (p. 2548, 2555, 2556, 2557, 2559, 2560, 2563), la musique (p. 2549, 2562, 2563), la construction des « tours » (p. 2551, 2552, 2554, 2555, 2561), la voie express rive gauche (p. 2552), la sauvegarde des monuments historiques et des sites à Paris (p. 2552, 2554, 2555, 2557, 2562, 2563, 2564), l'aménagement du secteur des Halles (p. 2557), l'hôtel de Sallé (p. 2557), la protection des sites (p. 2559), l'action culturelle des communes (p. 2558, 2560, 2562, 2565), la cathédrale de Nantes (p. 2561), les objets d'art dans les églises (p. 2562), le contrôle des films (p. 2563), les métiers d'art (p. 2564), l'O. R. T. F. (p. 2563, 2564, 2565). — *Crédits* (p. 2565).

AFFAIRES SOCIALES (*suite*). — III. — SANTÉ PUBLIQUE (p. 2565 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Paul Ribeyre, rapporteur spécial ; Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Jacques Henriet ; André Fosset ; André Aubry ; Robert Schwint ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation ; MM. Claudius Delorme ; Auguste Billiemaz ; Léopold Heder ; Marcel Souquet ; Jacques Rosselli ; Jean Sauvage ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Jean Mézard ; Jean Cluzel ; Michel Darras ; Michel Miroudot ; Edgar Tailhades ; Jacques Descours Desacres ; Jean Foyer, ministre de la santé publique.

Observations sur : le budget (p. 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2571, 2574, 2583, 2587), l'institut national de la santé et de la recherche médicale (I. N. S. E. R. M.) (p. 2546), les études médicales (p. 2566, 2567, 2570, 2571, 2583, 2588), la lutte contre la toxicomanie (p. 2567), la périnatalité (p. 2567, 2578, 2583, 2591), la santé scolaire (p. 2567, 2568, 2570, 2580, 2581, 2588), l'aide médicale (p. 2568, 2573), les crèches (p. 2568, 2591), les personnes âgées (p. 2568, 2569, 2570, 2592), les handicapés (p. 2568, 2569, 2570, 2575, 2578, 2582, 2591, 2592), la recherche médicale (p. 2563), les infirmières (p. 2569, 2581, 2588), les Français de l'étranger (p. 2569, 2579, 2580, 2589), les hôpitaux de la région parisienne (p. 2569, 2573, 2574, 2589), le thermalisme (p. 2569, 2584, 2585, 2590), le VI[e] Plan (p. 2569, 2575, 2576, 2587, 2589), les établissements hospitaliers (p. 2569, 2570, 2571, 2572, 2575, 2576, 2578, 2581, 2582), la crise de la médecine du secteur public (p. 2570), les nuisances (p. 2572), les handicapés de l'enfance (p. 2572, 2582), la création d'un institut européen du cerveau (p. 2572, 2590), le planning familial et l'avortement (p. 2572, 2573, 2590), les accidents de la route (p. 2572, 2584), la pharmacie (p. 2574, 2575, 2581, 2589), les personnels des instituts de formation des personnels sociaux (p. 2576), les écoles de formation des cadres pour l'enfance inadaptée (p. 2576, 2582, 2591, 2592), la reconversion des sanatoriums (p. 2577, 2590), les problèmes de la Guyane (p. 2577), les centres de transfusion (p. 2578, 2579, 2583, 2590), les charges d'aide sociale

des collectivités locales (p. 2580, 2587, 2588), le budget de l'action sociale et de la réadaptation (p. 2582, 2583), l'équipement hospitalier du Pas-de-Calais (p. 2585, 2586, 2589), les médicaments (p. 2586, 2590), les personnels des instituts médico-éducatifs publics (p. 2586, 2593), l'équipement hospitalier de Nîmes (p. 2586, 2587), la prévention (p. 2591), les assistantes sociales (p. 2593). — *Crédits et article* 51 (p. 2593 et suiv.). — ETAT B. Titre III. — Observations sur le drame du talc Morhange et la législation des produits d'hygiène et de beauté, sur la médecine de groupe. — Titre IV. — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à réduire le crédit de ce titre de 1 million de francs [information sur les contraceptifs] (p. 2594), observations, rejet (p. 2595) par scrutin public (n° 17). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Aubry ; Jean Cluzel ; Marcel Fortier ; Jean Foyer, ministre de la santé publique ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Paul Ribeyre, rapporteur spécial ; Marcel Souquet.

Suite de la discussion [1er décembre 1972] (p. 2600 et suiv.).

TRANSPORTS. — I et II. — SECTION COMMUNE, TRANSPORTS TERRESTRES (p. 2600 et suiv.). — *Sont entendus :* Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial ; MM. Auguste Billiémaz, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Robert Galley, ministre des transports ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Serge Boucheny ; Pierre Brousse ; Roger Gaudon ; Robert Laucournet ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.

Observations sur : le budget (p. 2600, 2601, 2603), le conflit des usines Berliet (p. 2600), la régie autonome des transports parisiens (R. A. T. P.) (p. 2601, 2603, 2604, 2605, 2608, 2609, 2612), la S. N. C. F. (p. 2601, 2602, 2604, 2605, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613), la liaison par rail Paris—Orly (p. 2601, 2606, 2607), les transports urbains (p. 2603, 2604), l'aérotrain Cergy—La Défense (p. 2604), les transports routiers (p. 2606, 2612, 2613), les transports urbains parisiens (p. 2608, 2609), les tarifs des transports (p. 2608, 2611, 2613), les terrains inutilisés de la S. N. C. F. (p. 2609, 2612), les directions régionales de la S. N. C. F. (p. 2609, 2612), la nouvelle ligne Paris—Lyon (p. 2609, 2612), les transports urbains et la taxe à la valeur ajoutée (p. 2610, 2613), la création par la S. N. C. F. de « points d'arrêts non gérés » (p. 2610, 2613), les revendications des cheminots (p. 2611, 2613, 2614), la prise de position du gouvernement britannique relative à la charge à l'essieu (p. 2612, 2613). — *Crédits* (p. 2614). — ETAT B. — Transports terrestres. — Titre III. — Amendement par M. Pierre Brousse tendant à réduire ce crédit de 147.000.000 de francs [T. V. A. sur les subventions d'équilibre versées aux régies municipales de transport en commun] (p. 2614), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Pierre Brousse ; Robert Galley, ministre des transports.

TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE (p. 2615 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Marcel Fortier, rapporteur spécial ; Jean Filippi ; Gaston Pams, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Robert Galley, ministre des transports ; Jacques Henriet ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Francou ; André Aubry.

Observations sur : la construction aéronautique, *Concorde, Airbus, Minerve* (p. 2615, 2620, 2621, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630), les transports aériens et les compagnies aériennes (p. 2616, 2617, 2618, 2619, 2621, 2622, 2625, 2627), les tarifs et les charters (p. 2616, 2618, 2619, 2622, 2628, 2629), les aéroports et leur desserte (p. 2617, 2619, 2620, 2622, 2623, 2624), l'aviation privée (p. 2617, 2625), la construction aéronautique légère (p. 2617, 2618, 2625), les nuisances des aéroports (p. 2619, 2623), le besoin de charters sur les lignes de Djibouti, Comores, la Réunion (p. 2622, 2629), les hélicoptères de l'aérospatiale (p. 2626, 2629), la SOFREAVIA, société française d'études et de réalisations d'équipements aéronautiques (p. 2628), les revendications des personnels (p. 2628, 2629). — *Crédits* (p. 2630).

ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES (p. 2630 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Henri Tournan, rapporteur spécial ; Roger Gaudon ; Pierre Giraud ; André Armengaud ; Pierre Schiélé ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Observations sur : le budget (p. 2631, 2632, 2633, 2636), l'indemnisation des rapatriés (p. 2631, 2635, 2636), les crédits à l'agriculture (p. 2632), les crédits au tourisme (p. 2632), les subventions aux entreprises industrielles et commerciales (p. 2633, 2637), les pensions civiles et militaires (p. 2633, 2634, 2635, 2636), les potasses d'Alsace (p. 2635, 2637), les contractuels de l'Etat (p. 2635), les comptables du Trésor et des douanes (p. 2635, 2637). — *Crédits* (p. 2637 et 2638). — Observations sur l'indemnisation des rapatriés (*ibid.*). — *Sont entendus :* MM. Maurice Carrier ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.

ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS (p. 2638 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Paul Pauly, rapporteur spécial ; Maxime Javelly ; Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commisison des affaires économiques et du Plan ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Observations sur : le budget (p. 2638, 2639), l'aide au secteur économique (p. 2638, 2639), le commerce extérieur (p. 2638, 2639), les services (p. 2638, 2639, 2640, 2641), les agents du Trésor et des douanes (p. 2641). — *Crédits* (p. 2641 et 2642). — Observations sur les personnels des services extérieurs, Trésor et impôts (*ibid.*). — *Est entendu :* M. Henri Tournan.

Suite de la discussion [4 décembre 1972] (p. 2647 et suiv.).

DÉPENSES MILITAIRES. — DÉFENSE NATIONALE ET SERVICES DU PREMIER MINISTRE (section IV. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE) (p. 2648 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. René Monory, rapporteur spécial (exposé d'ensemble et dépenses en capital) ; Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial (dépenses ordinaires) ; Antoine Courrière, rapporteur spécial (budget annexe du service des essences) ; René Monory, au nom de M. Georges Lombard, rapporteur spécial (budget annexe du service des poudres) ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, au nom de M. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial (secrétariat général de la défense nationale) ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale ; Henri Parisot, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune et section Gendarmerie) ; Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Forces terrestres) ; Jacques Henriet ; Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air) ; Raymond Boin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine) ; Pierre Giraud ; Pierre Croze ; Francis Palmero ; Raymond Guyot ; Henri Sibor ; Serge Boucheny.

Observations sur : le budget (p. 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2654, 2656, 2657, 2660, 2662, 2663, 2664, 2668, 2673), l'armement nucléaire et la politique nucléaire (p. 2648, 2649, 2651, 2654, 2658, 2659, 2662, 2665, 2666, 2668, 2669, 2670, 2674, 2677), l'air (p. 2649, 2650, 2658, 2659, 2665, 2667), l'artillerie (p. 2650, 2657), les casernements (p. 2650, 2657, 2664), la marine (p. 2650, 2659, 2660, 2662, 2665, 2669, 2678), l'aéronavale (p. 2650, 2665), les constructions navales (p. 2650, 2651, 2661, 2665, 2679), les bases de Djibouti, des Comores et de Diégo-Suarez (p. 2651), le camp du Larzac (p. 2652, 2653, 2666, 2667), les essences (p. 2653, 2664), les poudres (p. 2653), le secrétariat général de la défense nationale (p. 2654), les personnels et la condition militaire (p. 2654, 2655, 2656, 2663, 2664, 2668, 2676, 2678, 2679), la gendarmerie (p. 2655, 2663, 2671, 2672, 2673, 2677, 2678), les forces terrestres (p. 2655, 2656), la parité des fonctionnaires civils et militaires outre-mer (p. 2656, 2664, 2675), le service national (p. 2656, 2657, 2676, 2679), la coopération européenne en matière d'armements (p. 2657, 2658, 2659, 2667), la conférence sur le désarmement (p. 2666, 2668, 2669, 2670, 2674, 2677, 2678), le livre blanc et l'information (p. 2667, 2668, 2676), la politique de défense (p. 2670, 2673, 2674, 2675, 2678), l'application de la loi sur le service national aux jeunes Français hors de France (p. 2671, 2677), les retraites militaires (p. 2675, 2676, 2679), le personnel ouvrier (p. 2676, 2678). — *Crédits et articles* (p. 2679 et suiv.). — Art. 26. — Deux amendements identiques par M. Pierre Giraud et les membres du groupe socialiste, et par M. Raymond Guyot, les membres du groupe communiste ainsi que les membres du groupe socialiste, tendant à réduire le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V « Equipement » [force nucléaire] (p. 2680), observations sur la procédure de discussion et de vote de ces amendements (*ibid.*), l'amendement par M. Raymond Guyot est mis au voix et rejeté (p. 2681) par scrutin public (n° 18). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Serge Boucheny ; Pierre de Chevigny ; Antoine Courrière ; Etienne Dailly ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale ; Francis Palmero.

Suite de la discussion [5 décembre 1972] (p. 2686 et suiv.).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 2686 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial ; André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Marcel Lucotte ; Jean Gravier ; Fernand Chatelain ; Raymond Brun ; Pierre Brousse ; Joseph Beaujannot ; Jean-Marie Girault ; Jacques Henriet.

Observations sur : le budget (p. 2686, 2687), la politique régionale (p. 2687, 2688, 2689, 2690, 2691, 2692, 2695), la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D.A.T.A.R.)

(p. 2686, 2687, 2688, 2690, 2692), la politique d'aménagement du territoire (p. 2688, 2690, 2691, 2692, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2702), la rénovation rurale (p. 2689, 2691, 2694, 2695, 2697), les villes moyennes (p. 2689, 2692, 2693, 2694, 2700, 2702, 2703), la région parisienne (p. 2689, 2690, 2691, 2693, 2698, 2699), la politique foncière (p. 2691, 2700, 2702), la reconversion du bassin minier (p. 2693), le canal de liaison Rhône-Rhin (p. 2695, 2701, 2702), l'aménagement du territoire dans le programme commun de la gauche (p. 2696, 2697), les capitales régionales (p. 2698, 2702), l'aménagement du réseau fluvial de la Loire (p. 2699, 2700, 2702), les conditions d'attribution de la subvention forfaitaire d'équipement (p. 2700, 2702), le regroupement des communes (p. 2700, 2702), l'aménagement de la Basse-Seine (p. 2700, 2702). — *Les crédits*, inclus dans la section « Services généraux du Premier ministre » sont réservés jusqu'à la fin de l'examen de l'ensemble des crédits de cette section (p. 2703).

Equipement (p. 2703 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Dulin, rapporteur spécial ; Raymond Brun ; Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial (ports maritimes) ; MM. Amédée Bouquerel, rapoprteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables) ; Jean-François Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes) ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Marcel Martin ; Paul Malassagne ; Philippe de Bourgoing ; Adolphe Chauvin ; Fernand Chatelain ; Jacques Braconnier ; René Touzet.

Observations sur : le budget (p. 2703, 2706, 2707, 2711, 2713, 2717), les services généraux (p. 2703, 2704), les voies navigables (p. 2704, 2708, 2709, 2718), les routes (p. 2704, 2705, 2707, 2708, 2711, 2712, 2714, 2715, 2717 2718, 2720), les autoroutes (p. 2705, 2708, 2716, 2717, 2718, 2719), la signalisation maritime (p. 2705), la défense contre les eaux (p. 2705), l'institut géographique national (p. 2705), les ports maritimes (p. 2706, 2707, 2709, 2710, 2719), le problème de Fos (p. 2707), la sécurité routière (p. 2708, 2712, 2718), le gigantisme des navires (p. 2710), la politique portuaire au niveau de la Communauté économique européenne (p. 2710), l'épave du pétrolier *Princesse Irène* (p. 2710, 2720), le financement des équipements par l'épargne (p. 2711), la politique d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine (p. 2713), le transfert des routes nationales secondaires aux départements (p. 2715, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721). — *Crédits et articles.* Le vote sur les crédits est réservé jusqu'à la fin de l'examen des dispositions concernant le logement (p. 2721). — Art. 52 (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Billiemaz tendant à supprimer cet article fixant à 300 millions de francs seulement la dotation consentie aux départements pour les 55.000 kilomètres de routes nationales secondaires mises à leur charge (*ibid.*), observations, retrait (p. 2722) ; amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter l'article 52 afin de préciser notamment que la subvention annuelle tiendra compte des caractéristiques et de l'état du réseau transféré (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*) ; amendement par M. André Dulin, rapporteur spécial, tendant à compléter l'article 52 afin de préciser qu'à l'avenir la subvention sera actualisée par référence à l'évolution du coût des travaux publics (*ibid.*) et amendement par M. Jean Filippi tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, irrecevabilité de l'amendement par M. André Dulin, rapporteur spécial, aux termes de l'article 42 de la loi organique du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances (p. 2723). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Auguste Billiemaz ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Adolphe Chauvin ; André Dulin, rapporteur spécial ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire.

Logement (p. 2723 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Léon Jozeau-Marigné ; Fernand Chatelain ; Philippe de Bourgoing ; Lucien de Montigny ; Marcel Gargar ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme.

Observations sur : le budget (p. 2723, 2724, 2725, 2731), les H. L. M. (p. 2724, 2725, 2728, 2729, 2730, 2732, 2733), la construction (p. 2724, 2725, 2726, 2729, 2731, 2733, 2734), l'urbanisme et la rénovation urbaine (p. 2724, 2726, 2727 2723, 2730, 2732), la politique de l'habitat (p. 2726, 2728, 2731, 2732, 2733, 2734, 2735), l'allocation-logement (p. 2726, 2734), le prêt à construire (P. A. C.) (p. 2726), les zones d'aménagement concerté (p. 2727), le problème foncier (p. 2727, 2728, 2730, 2731), l'accession à la propriété (p. 2727, 2732, 2733), les primes à la construction (p. 2729), les coopératives d'H. L. M. (p. 2729, 2733), le logement des handicapés physiques (p. 2730, 2734), les villages-retraites (p. 2730, 2734), l'allocation-logement dans les départements d'outre-mer (p. 2730, 2734), la taxe d'urbanisation (p. 2730), l'expropriation (p. 2731). — *Crédits et articles* (p. 2735). — Crédits globaux figurant aux Etats B et C sous la rubrique « ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ».

Suite de la discussion [6 décembre 1972] (p. 2748 et suiv.).

Légion d'honneur et ordre de la Libération (p. 2748 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Pierre Prost, rapporteur spécial ; Marcel Darou ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.

Observations sur : le budget (p. 2748, 2749), le contingent de croix de légion d'honneur destiné aux anciens combattants de 1914-1918 (p. 2748, 2749). — *Crédits et articles* (p. 2750).

Justice (p. 2750 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Marcel Martin, rapporteur spécial ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission, au nom de M. Pierre Garet, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre de Félice ; Pierre Marcilhacy ; Lucien de Montigny ; Louis Namy ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.

Observations sur : le budget (p. 2750. 2751, 2752, 2754, 2756, 2758, 2759), l'informatique (p. 2751, 2752, 2759), les magistrats (p. 2751, 2753, 2758, 2759, 2760), les secrétariats-greffes (p. 2751, 2758, 2760), les établissements pénitentiaires (p. 2751, 2752, 2753, 2754, 2755, 2756, 2757, 2760), l'éducation surveillée (p. 2751, 2752, 2756), le droit international des sociétés (p. 2752, 2759), le malaise de la justice (p. 2754, 2755, 2757, 2761), le palais de justice d'Evry (p. 2757), une modification à apporter au code de procédure civile quant à l'ordonnance de clôture (p. 2758), l'affectation de la caserne de la reine à Versailles (p. 2759), l'affaire de Hirson et les condamnations par défaut (p. 2755, 2757, 2760), l'attitude d'un syndicat de magistrats à l'égard de la législation existante (p. 2754, 2761). — *Crédits* (p. 2761 et 2762). — Observations sur l'installation de la Haute Cour de justice prévue par la Constitution. — *Sont entendus :* MM. Roger Poudonson ; Jean Geoffroy ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.

Monnaies et médailles (p. 2762 et 2763). — *Sont entendus :* MM. Pierre Prost, rapporteur spécial ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Observations sur : le budget (p. 2762, 2763), la pièce de 10 francs (p. 2763). — *Crédits* (p. 2763).

Imprimerie nationale (p. 2764 et 2765). — Sont *entendus :* MM. Louis Talamoni, rapporteur spécial ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Observations sur : le budget (p. 2764, 2765), l'usine de Douai (p. 2764, 2765). — *Crédits* (p. 2765).

Intérieur et rapatriés (p. 2765 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Joseph Raybaud, rapporteur spécial (intérieur) ; André Armengaud, rapporteur spécial (rapatriés) ; Jean Nayrou, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Bernard Talon ; Jacques Boyer-Andrivet ; André Diligent ; Jacques Eberhard ; Max Monichon ; Auguste Billiemaz ; André Dulin ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Jean Colin ; Marcel Champeix ; Robert Schmitt ; Jacques Descours Desacres ; Francis Palmero ; Louis Namy ; Jacques Genton ; René Touzet ; Fernand Verdeille ; Philippe de Bourgoing ; Louis Jung ; Marcel Gargar ; Pierre Brousse ; Félix Ciccolini ; Guy Petit ; Louis Orvoën ; André Mignot ; Claude Mont.

Observations sur : le budget (p. 2765, 2766, 2767, 2771, 2775, 2776, 2800, 2801), le corps préfectoral (p. 2765, 2766, 2773, 2791), les personnels des préfectures (p. 2766, 2773, 2777, 2791, 2792, 2797, 2800, 2804), la police nationale (p. 2766, 2767, 2774, 2787, 2793, 2798, 2805), la protection civile (p. 2767, 2774, 2804), les sapeurs-pompiers (p. 2767, 2784, 2792, 2800, 2801, 2804), les finances locales et les subventions (p. 2767, 2768, 2771, 2772, 2773, 2776, 2778, 2779, 2783, 2784, 2788, 2789, 2790, 2797, 2798, 2799, 2800, 2801, 2802, 2803), la T. V. A. sur les travaux et fournitures des collectivités locales (p. 2768, 2769, 2775, 2776, 2778, 2789, 2795, 2796, 2797), les rapatriés (p. 2769, 2770, 2771, 2775, 2780, 2781, 2785, 2786, 2787, 2788, 2795, 2796, 2801), la protection morale et matérielle de la famille (p. 2774, 2775), la pornographie (p. 2774, 2805), la retraite des maires et adjoints (p. 2775, 2776, 2781, 2782, 2783, 2784, 2804, 2806), les personnels communaux (p. 2777, 2778, 2794, 2804), la démoustication (p. 2779, 2780), les communes-dortoirs (p. 2783, 2803), le fonds routier et la départementalisation des routes nationales secondaires (p. 2790, 2791, 2792, 2799), les traitements du clergé dans l'Est (p. 2792), les problèmes de la Guadeloupe (p. 2793, 2806), le

bruit des cyclomoteurs (p. 2793, 2794), les problèmes de la circulation et du stationnement (p. 2794), les équipements des collectivités locales (p. 2794, 2795, 2804). — *Crédits et article* 57 (p. 2806 et 2807). — ETAT C. — Amendement par M. Fernand Lefort tendant à supprimer les crédits de paiement du titre VI [perception de la T. V. A. sur les travaux et fournitures des collectivités locales] (p. 2806), observations, rejet (p. 2807). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Fernand Lefort ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Joseph Raybaud, rapporteur spécial.

Suite de la discussion [7 décembre 1972] (p. 2812 et suiv.).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite*). I. — SERVICES GÉNÉRAUX (p. 2812 et suiv.). — *Sont entendus.* MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Pierre Schiélé ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Auguste Pinton ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des services de l'information.

Observations sur : le budget (p. 2812, 2813, 2814), les crédits d'équipement de la Lorraine (p. 2814, 2821), la formation professionnelle et la promotion sociale (p. 2812, 2813, 2814, 2816, 2817, 2820, 2821), les instituts régionaux d'administration (p. 2812, 2813), la fonction publique (p. 2813, 2814, 2815, 2818, 2819), les préfets de région (p. 2815). — *Crédits* (p. 2821). — ETAT B. — Titre III. — Amendement par M. Jean Filippi tendant à réduire de moitié les crédits des fonds spéciaux du Premier ministre (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Jean Fillipi.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ (p. 2821 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly [toutes ces interventions concernent uniquement les nouvelles *mesures présentées* par le ministre de l'économie et des finances *pour lutter contre l'inflation*]. *Sont ensuite entendus sur le commissariat général du Plan :* MM. Fernand Lefort, rapporteur spécial ; Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jean-François Pintat ; Jacques Duclos ; Jean Filippi ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des services de l'information.

Observations sur : le budget (p. 2830, 2831, 2834, 2837), l'exécution du VI[e] Plan (p. 2832, 2833, 2834, 2837, 2838), l'évolution des prix (p. 2832, 2836, 2837), la politique économique et financière du Gouvernement et les *mesures de lutte contre l'inflation* (p. 2834, 2835, 2836, 2837), la mise en place du médiateur (p. 2838). — *Crédits* (p. 2838 et 2839). — Observations sur le double débat qui s'est instauré à la suite de l'intervention du ministre de l'économie et des finances. — *Sont entendus :* MM. Pierre Carous et Jean Filippi.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JOURNAUX OFFICIELS. V. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (p. 2840 et 2841). — *Est entendu :* M. Fernand Lefort, rapporteur spécial. — *Crédits* (ibid.).

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (p. 2841 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Diligent, rapporteur spécial ; Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Mme Catherine Lagatu.

Observations sur : le budget de la radio (p. 2841), les réformes et le nouveau statut (p. 2841, 2845, 2848, 2849), la redevance (p. 2842, 2845), la télévision par câbles (p. 2843, 2847), les enquêtes consécutives au rapport d'information sur la publicité clandestine (p. 2843, 2844, 2850), le budget de l'information (p. 2844, 2847, 2850), la presse écrite (p. 2844, 2845, 2847, 2848, 2850), la publicité mensongère (p. 2845), la production filmée de l'O. R. T. F. (p. 2847, 2848), la 3[e] chaîne (p. 2841), le rapport Sériré (p. 2844, 2847), l'action éducative (p. 2846), les satellites de diffusion (p. 2847), la télévision privée (p. 2849).

Suite de la discussion [8 décembre 1972] (p. 2858 et suiv.).

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (*fin*) (p. 2858 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Félix Ciccolini ; Marcel Lucotte ; Jean Lhospied ; Louis Courroy ; Antoine Courrière ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des services de l'information ; André Diligent, rapporteur spécial.

Observations sur : le budget de la radiotélévision (p. 2858, 2864), le projet de « tour » de l'O. R. T. F. (p. 2858, 2865), la publicité (p. 2858, 2862, 2865), les donneurs de sang (p. 2858), les informations (p. 2859, 2860, 2862, 2863, 2865, 2866), la presse (p. 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2867), la redevance (p. 2862, 2864, 2865), la télévision par câbles ou télédistribution (p. 2863, 2866, 2867), la réforme de l'O. R. T. F. (p. 2860, 2864), la 3[e] chaîne (p. 2864), les satellites (p. 2867). — ETAT E. — Ligne 101 [*redevance* pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision] (p. 2868). — Adoption (*ibid.*) de la ligne 101 par scrutin public (n° 19). — ETAT B. — Section I (services généraux). — INFORMATION (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à réduire de 1.459.328 francs le crédit figurant au titre III et fixé à plus 43.034.933 francs (p. 2869), observations sur les crédits aux « actions d'information », adoption (*ibid.*). — Art. 50 (*ibid.*). — Amendement, par M. Pierre Brousse, tendant, après le paragraphe II, à insérer un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « II *bis.* — Au troisième alinéa du 1 *bis* de l'article 39 *bis* du code général des impôts, est supprimée la phrase suivante : « Cette provision ne peut être utilisée qu'au financement des deux tiers du prix de revient desdits éléments. » [nécessité pour les entreprises de presse faisant un investissement de n'en financer que les deux tiers à l'aide de la provision] (p. 2870) et amendement semblable par M. Jean Fleury tendant, après le paragraphe II de ce même article, à insérer un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « II *bis.* — 1° Au troisième alinéa du 1 *bis* de l'article 39 *bis* du code général des impôts, est supprimée la phrase suivante : « Cette provision ne peut être utilisée qu'au financement des deux tiers du prix de revient desdits éléments. » ; 2° En conséquence, dans l'alinéa suivant du même paragraphe, les mots : « dans les mêmes limites », sont remplacés par les mots : « dans les mêmes conditions. » (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement et adoption du second (p. 2871). — Art. additionnel. — Amendement par M. Pierre Brousse tendant, après l'article 50, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions prévues par l'article 67, paragraphe II, de la loi de finances pour 1972 (n° 71-1061 du 29 décembre 1971), un arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du secrétaire d'Etat chargé des services de l'information pourra autoriser les entreprises concourant à la fabrication de journaux quotidiens ou de publications périodiques consacrées à l'information générale nationale ou locale, à différer le paiement des sommes dues au titre du versement forfaitaire sur les salaires. » (*ibid.*), observations, l'article 40 de la Constitution invoqué par le Gouvernement n'est pas déclaré applicable par la commission des finances (p. 2872), l'article 42 de la loi organique invoqué par le Gouvernement n'est pas déclaré applicable par la commission des finances (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Philippe Malaud, secrétaire d'Etat, tendant à compléter l'amendement par les mots : « à condition que ces entreprises optent pour l'assujettissement à la T.V.A. » (*ibid.*), observations ; vote unique demandé par le Gouvernement, sur l'amendement et le sous-amendement, en application de l'article 44, dernier alinéa de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat (p. 2873), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Armengaud, au nom de la commission des finances ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Pierre Brousse ; Antoine Courrière ; André Diligent, rapporteur spécial ; Jean Fleury, rapporteur pour avis ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des services de l'information.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (p. 2873 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Dulin, rapporteur spécial ; Jean Collery, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Maurice Lalloy, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan ; Robert Poujade, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement ; Fernand Chatelain ; François Giaccobi ; Roger Delagnes ; Jean Francou ; Edouard Grangier au nom de M. Auguste Billiemaz.

Observations sur : le budget (p. 2874, 2875, 2877, 2881, 2882, 2883), le Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (F. I. A. N. E.) (p. 2874, 2882), les parcs naturels et les espaces verts (p. 2874, 2876, 2878, 2879, 2885, 2886, 2889, 2890, 2891, 2892, 2893), les nuisances (p. 2874, 2875, 2877, 2882, 2883, 2884, 2885, 2888), les pollutions (p. 2874, 2876, 2880, 2883, 2884, 2888, 2891), les problèmes des eaux (p. 2875, 2876, 2878, 2879, 2880, 2883, 2884), les ordures ménagères (p. 2875, 2890, 2892), la politique de l'environnement (p. 2875, 2877, 2883, 2885, 2886, 2887, 2888), les problèmes de l'information (p. 2877, 2883, 2887), les « classes de nature » à l'école (p. 2878, 2887), les sites et paysages (p. 2879, 2886, 2891), l'habitat rural (p. 2879), les produits toxiques (p. 2880, 2881), la pêche et la chasse (p. 2886, 2887, 2891, 2893), les problèmes à l'échelle internationale (p. 2887), les problèmes des collectivités locales (p. 2870, 2883, 2887, 2888), les eaux de l'Oise (p. 2889, 2892), la forêt de Montmorency (p. 2889, 2892), le camping sauvage aux Saintes-Maries (p. 2890, 2891, 2893), l'étang de Berre (p. 2891, 2892, 2893), la démoustication (p. 2892, 2893).

Crédits globaux de la section I : services généraux (p. 2894 et suiv.). — Etat B. — Titre III. — Amendement, précédemment réservé, par M. Jean Filippi, tendant à la réduction des crédits « fonds spéciaux » du Premier ministre (p. 2894), observations, une demande de réserve de l'amendement et des crédits de l'état B, présentée par M. Pierre Carous, est rejetée (p. 2895) par scrutin public (n° 20), l'amendement par M. Jean Filippi est adopté (p. 2896) par scrutin public (n° 21). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Pierre Carous ; Jean Filippi ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des services de l'information.

COMMERCE ET ARTISANAT (p. 2896 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Yves Durand, rapporteur spécial ; Robert Schwint ; Paul Guillard ; Roger Poudonson ; Roger Gaudon ; Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat.

Observations sur : le ministère (p. 2896, 2905), la distribution ((p. 2896, 2897, 2899, 2900, 2901, 2902, 2905), la crise du petit commerce (p. 2897, 2899, 2900, 2901, 2903), l'artisanat (p. 2897, 2902, 2903, 2905), les problèmes sociaux (p. 2897, 2899, 2900, 2905), la recherche et la prospective commerciale (p. 2897, 2898), la formation professionnelle (p. 2898, 2905), les projets de loi d'orientation commerciale et artisanale (p. 2898, 2902, 2904), la fiscalité (p. 2898, 2899, 2900, 2901, 2903). — *Crédits* (p. 2906). — *Sont entendus :* MM. Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat ; Roger Gaudon.

EDUCATION NATIONALE (*fin*) (p. 2906 et suiv.). — *Crédits* (p. 2906). — ETAT B. — Titre III. — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à réduire les crédits du titre III de 45.000 francs (*ibid.*), observations sur la revalorisation des salaires des personnels des collèges d'enseignement technique, rejet (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à réduire le crédit du titre III de 6.580.380 francs (*ibid.*), observations sur la nationalisation d'un nombre supplémentaire de collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.), retrait (p. 2907) ; le précédent amendement est repris par Mme Marie-Thérèse Goutmann, et rejeté (p. 2908) ; amendement par M. Claudius Delorme tendant à réduire le crédit du titre III de 100.000 francs (*ibid.*), observations sur la revalorisation des salaires des personnels des collèges d'enseignement technique, retrait (p. 2909) ; l'amendement précédent est repris par M. Robert Schwint (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Adoption du titre III (p. 2910) par scrutin public (n° 22) ; Titre IV. — Observations sur les bourses accordées aux enfants français de l'étranger (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Claudius Delorme, Yves Durand, au nom de la commission des finances ; Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles ; Jacques Habert ; Mme Catherine Lagatu ; M. Robert Schwint.

Suite de la discussion [9 décembre 1972] (p. 2920 et suiv.).

TRANSPORTS (*fin*). IV. — MARINE MARCHANDE (p. 2920 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Bardol, rapporteur spécial ; Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Charles Ferrant ; Robert Galley, ministre des transports.

Observations sur : le budget (p. 2920, 2921, 2924), la construction navale (p. 2920, 2925, 2926, 2927, 2929, 2930), le cabotage (p. 2921, 2931), la flotte marchande et le commerce maritime (p. 2921, 2924, 2930), les pavillons de complaisance (p. 2921, 2931), les pêches maritimes (p. 2922, 2923, 2926, 2928, 2929, 2931, 2932), les marins pêcheurs (p. 2923), le régime des pensions des gens de mer (p. 2923, 2924, 2926, 2931), le service de santé (p. 2924, 2926), la fermeture des chantiers du Trait (p. 2927), un plan pluriannuel pour la pêche (p. 2932). — *Crédits* (p. 2932 et 2933).

ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS (p. 2933 et suiv.).

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (p. 2933 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Observations sur : les comptes spéciaux (p. 2933 à 2936), le fonds d'investissement routier (p. 2935, 2936). — *Crédits et articles* (p. 2936 et suivantes). — Art. 32. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer les crédits du Fonds de soutien aux hydrocarbures (p. 2937), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Billiemaz tendant à supprimer la dotation accordée au Fonds d'investissement routier au titre des mesures nouvelles pour la voirie départementale (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Art. 31 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier pour coordination le montant des crédits ouverts au titre des services votés des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 33 (p. 2938). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à réduire de 1.102 millions de francs à 1.085 millions de francs le montant des découverts applicables, en 1973, aux services votés des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers [compte relatif à l'exécution du quatrième accord international sur l'étain], observations, retrait (p. 2939). — Art. 56 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article relatif à la redevance au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures et à la taxe intérieure de consommation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; René Touzet.

ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (p. 2940 et suiv.). — Art. 39. Etat E (taxes parafiscales). — Ligne 53 : observations sur la taxe sur la chicorée à café (p. 2957). — Avant la ligne 63 : amendement par M. André Armengaud tendant à ajouter, dans l'Etat E, avant la ligne 63, une ligne 63-A ainsi rédigée : « 63-A Cotisation des entreprises ressortissant au centre technique des tuiles et briques : 0,50 p. 100 du chiffre d'affaires, toutes taxes comprises, taux ramené à 0,25 p. 100 sur les briques séchées en plein air. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2958). — Art. 41 (p. 2959). — Amendement par M. Jean Filippi tendant à compléter l'article 41 par des dispositions nouvelles mettant à la charge de l'Etat les frais des campagnes électorales législatives (p. 2960), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 du règlement (p. 2962), rejet (*ibid*) de l'article 41 par scrutin public (n° 23). — Article additionnel. — Amendement par M. André Armengaud tendant, après l'article 41, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le ministre de l'économie et des finances est autorisé à prévoir une avance de 30 millions de francs à répartir au prorata des avoirs bloqués en Algérie dans des comptes appelés « comptes de départ définitif » ouverts à des personnes physiques françaises rapatriées d'Algérie ; l'Etat français sera subrogé aux droits des intéressés à due concurrence vis-à-vis de l'Etat algérien. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 48 (p. 2964). — Amendement par M. Yves Durand tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « lorsque leur prix n'excède pas 10 francs » afin de supprimer totalement le droit de timbre frappant les billets d'entrée dans les cinémas (*ibid.*), observations, retrait (p. 2965). — Après l'article 50. — Amendement par M. Jean Colin tendant, après l'article 50, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Ne subiront pas de majorations pour l'année 1973 les patentes dont le montant représente déjà pour 1972 plus de 1,5 p. 100 du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Allies tendant, après l'article 50, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « I. — Les dispositions de l'article 15 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971 soumettant les sociétés coopératives agricoles et leurs unions ainsi que les sociétés d'intérêt collectif agricole à la taxe professionnelle instituée par l'article 2 de l'ordonnance n° 59-108 du 7 janvier 1959 sont abrogées ; sont également abrogées les dispositions du même article assujettissant les mêmes organismes à une taxe spéciale perçue au profit des collectivités locales et de leurs groupements. II. — La diminution de recettes qui en résultera pour chaque collectivité sera compensée, à due concurrence, par une taxe de récupération des plus-values d'urbanisation basée sur la valeur vénale moyenne des propriétés bâties et non bâties, déduction faite, s'il y a lieu, des améliorations foncières et immobilières réalisées par les propriétaires. Cette taxe fera l'objet d'une péréquation dans le cadre départemental. » (*ibid.*). — Amendement par M. André Dulin tendant, après l'article 50, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « I. — Les dispositions de l'article 15 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971 soumettant les sociétés coopératives agricoles et leurs unions ainsi que les sociétés d'intérêt collectif agricole à la taxe professionnelle instituée par l'article 2 de l'ordonnance n° 59-108 du 7 janvier 1959 sont abrogées. Sont également abrogées les dispositions du même article assujettissant les mêmes organismes à une taxe spéciale perçue au profit des collectivités locales et de leurs groupements. II. — Les coopératives, unions de coopératives agricoles et S. I. C. A. effectuant des opérations avec des non-sociétaires, sont assujetties, à partir du 1er janvier 1973, à une taxe spéciale perçue au profit des collectivités locales et de leurs groupements dont le taux sera fonction du pourcentage desdites opérations et ne pourra en aucun cas dépasser la moitié du tarif de droit commun de la contribution des patentes. III. — En tout état de cause, les coopératives, unions de coopératives agricoles et S. I. C. A. reconnues groupements de producteurs en application de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 demeurent exonérées de la taxe spéciale et de la taxe professionnelle. » (*ibid.*). — Amendement par M. André Dulin tendant, après l'article 50, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « L'entrée en vigueur

de l'article 15 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971 est suspendue. Ce texte deviendra automatiquement caduc lors de l'entrée en vigueur de la réforme des impôts directs locaux. » (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Lemaire tendant, après l'article 50, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « I. — Le premier alinéa de l'article 15 de la loi de finances rectificative pour 1971 (loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971) est complété ainsi qu'il suit : « Cette taxe spéciale n'est établie toutefois qu'au prorata du chiffre d'affaires réalisé avec des non-sociétaires. II. — Le troisième alinéa du même article est complété ainsi qu'il suit : « ... ainsi qu'aux coopératives, unions et sociétés d'intérêt collectif agricole qui ne dérogent pas à la règle de l'exclusivisme quel que soit leur objet ou qui ont été reconnues groupements de producteurs par arrêté ministériel en application de la loi du 8 août 1962. » (*ibid.*) ; observations, les quatre amendements précédents sont réservés (p. 2970). — Amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet tendant, après l'article 50, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « L'article 15 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971 est complété par l'insertion, avant le dernier alinéa, d'un nouvel alinéa ainsi conçu : « En outre, et quel que soit le mode de commercialisation employé, les activités de commercialisation des coopératives vinicoles ne donneront pas lieu non plus à l'imposition dès lors que l'effectif salarié correspondant n'excède pas trois personnes. » (p. 2971), observations, adoption de l'amendement modifié (*ibid.*). *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Jean Bardol ; Jean-Eric Bousch ; Martial Brousse ; Pierre Carous ; Michel Chauty ; Jean Colin ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly ; André Dulin ; Emile Durieux ; Jean Filippi ; Marcel Lemaire ; Max Monichon.

Suite de la discussion [10 décembre 1972] (p. 2976 et suiv.).

ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (*fin*) (p. 2976 et suiv.). — Art. 50 *ter* (p. 2976). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article relatif à l'augmentation de la taxe pour frais des chambres des métiers, alinéa aux termes duquel : « Les chambres de métiers qui souhaiteront ne pas utiliser cette possibilité d'augmentation pourront maintenir leur prélèvement fiscal au niveau actuel en ajustant en baisse le nombre des décimes s'ajoutant à la base. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels après l'article 50 *quinquies* (p. 2977). — Amendement par M. Louis Martin, tendant, après l'article 50 *quinquies,* à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article 1532 du code général des impôts est modifié comme suit : « Les communes sur le territoire desquelles sont situées des sources d'eau minérale peuvent être autorisées à percevoir une surtaxe dans la limite suivante : pour une production annuelle de 0 à 50 millions de litres, 0,015 franc par litre ou fraction de litre ; 50 millions à 100 millions de litres, 0,01 franc par litre ou fraction de litre ; au-dessus de 100 millions de litres, 0,005 franc par litre ou fraction de litre. Pour les conditionnements supérieurs au litre, est appliqué un calcul proportionnel au litre. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « I. — Les cessions de parts des groupements fonciers agricoles représentatives d'apports de biens indivis sont enregistrées au tarif de 1 p. 100, lorsqu'elles interviennent entre les apporteurs desdits biens, leurs conjoints survivants ou leurs ayants droit à titre gratuit, dès lors que ces apporteurs étaient parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclus. II. — Le même tarif est applicable en cas de partage d'un groupement foncier agricole, ou de licitation de ses biens, pour les biens qui se trouvaient dans l'indivision lors de leur apport, et qui sont attribués à des apporteurs, à leurs conjoints survivants ou à leurs ayants droit à titre gratuit, dès lors que ces apporteurs étaient parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclus. III. — L'article 822-II du code général des impôts est abrogé. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2978). — Amendement par M. Max Monichon, tendant, après l'article 50 *quinquies,* à insérer un article additionnel nouveau relatif aux modalités de financement des travaux d'électrification rurale (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de la loi organique sur les lois de finances (p. 2979). — Amendement par M. Pierre Brousse, tendant à détaxer de l'impôt foncier les propriétaires de monuments historiques pour la partie des locaux qui n'est pas affectée à leurs besoins personnels et familiaux (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2980). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres, tendant à insérer un article additionnel nouveau visant à créer une redevance de stockage des substances polluantes dans les mines désaffectées (*ibid.*), observations, retrait (p. 2981). — Amendement par M. Jean Colin, tendant à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « L'institution éventuelle d'une surtaxe additionnelle à la taxe d'aéroport dans le but d'indemniser les particuliers et les communes gênés par le bruit intense des appareils, à proximité des pistes d'envol, ne pourra intervenir sans consultation du Parlement. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2982). — Amendement par M. Léon Chambaretaud, tendant à insérer un article additionnel nouveau prolongeant d'un an la période transitoire concernant l'exonération de contribution foncière prévue en faveur des maisons individuelles (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, tendant à insérer un article additionnel nouveau définissant les conditions limitatives dans lesquelles les cessions de brevet, moyennant des paiements proportionnels, pourront être soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (*ibid.*), observations, retrait (p. 2983). — Amendement par M. Jacques Vassor, tendant à insérer un article additionnel nouveau relatif : 1° au remboursement des crédits d'impôts aux agriculteurs assujettis à la T. V. A. ; 2° au régime de franchise et de décote (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2984). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à insérer un article additionnel nouveau visant à une nouvelle rédaction de l'article 180 du code général des impôts relatif à la taxation d'office des contribuables dont les dépenses et avantages en nature sont supérieurs au revenu déclaré (*ibid.*), observations, sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant, au paragraphe I, à supprimer les mots : « des déficits reportables au titre des années antérieures » et au paragraphe II, d'une part, à l'alinéa 1er, à supprimer les mots : « majoré des déficits reportables au titre des années antérieures » et, d'autre part, à supprimer les trois derniers alinéas [dispositions relatives aux ventes de biens meubles, aux sommes reçues des compagnies d'assurances et aux prélèvements sur les liquidités] (p. 2988), observations, l'amendement est retiré et le sous-amendement devient sans objet (p. 2989). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « L'article 180 du code général des impôts est complété par les dispositions suivantes : « Toutefois, le contribuable pourra demander à justifier devant le comité consultatif visé aux articles 1649 *quinquies* B et 1653 C du code général des impôts l'origine des fonds lui ayant permis de faire face à ses dépenses personnelles. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant : 1° A remplacer les mots : « le contribuable pourra demander à justifier devant... », par les mots : « l'administration pourra consulter » ; 2° A remplacer les mots : « ... l'origine des fonds lui ayant permis de faire face à ses dépenses personnelles », par les mots : « sur l'application de l'article 180 du même code aux contribuables intéressés, sans que le défaut de consultation ait pour effet de renverser la charge de la preuve. » (p. 2990), observations, retrait de l'amendement (*ibid.*), le sous-amendement devient sans objet (*ibid.*). — Après l'article 57 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, tendant, après l'article 57, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Aucune dépense à la charge de l'Etat ou d'un établissement public à caractère national ne peut être imposée directement ou indirectement aux départements, aux communes ou à leurs groupements qu'en vertu de la loi. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2992). — Amendement par M. Jean Sauvage, tendant, après l'article 57, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Le projet de loi de finances pour 1974 devra prévoir un système de remboursement d'une partie de la T. V. A. aux collectivités locales pour les travaux qu'elles réalisent. Le taux de ce remboursement pourra être modulé en fonction de l'intérêt des travaux. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à insérer un article additionnel modifiant le début du sixième alinéa de l'article 14 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 afin d'instituer le contrôle parlementaire sur le produit global des redevances mises en recouvrement par chacune des agences de bassin (*ibid.*), observations, retrait (p. 2994). — Amendement par M. Paul Guillard tendant à insérer, après l'article 57, un article additionnel nouveau complétant l'article 12 de la loi n° 70-1283 du 31 décembre 1970 afin d'exclure les caisses d'assurances mutuelles agricoles du champ d'application de la contribution des patentes (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2995). — Quatre amendements relatifs aux sociétés coopératives agricoles, par MM. Charles Alliès, André Dulin et Marcel Lemaire (précédemment réservés. — Suite : p. 2995 et suiv.) ; sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, à l'amendement par M. Charles Alliès et tendant à : « I. — Supprimer le premier alinéa de l'amendement ; II. — Ajouter l'alinéa suivant : « D'autre part, les sociétés coopératives agricoles et leurs unions, ainsi que les sociétés d'intérêt collectif agricoles, sont assujetties à la contribution des patentes suivant les conditions de droit commun. La taxe spéciale visée ci-dessus s'impute sur cette patente. » (p. 2995), observations, vote unique demandé par le Gouvernement en application de l'article 42, alinéa 7,

du règlement, sur les quatre amendements, en ne retenant que l'amendement par M. Charles Alliès et le sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat (p. 2996), observations, retrait de l'amendement par M. Charles Alliès (*ibid.*), les trois autres amendements sont déclarés irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2997). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Martial Brousse ; Pierre Carous ; Adolphe Chauvin ; Jean Colin ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly ; Claudius Delorme ; Jacques Descours Desacres ; André Dulin ; Jean Filippi ; Paul Guillard ; Louis Martin ; Max Monichon ; Geoffroy de Montalembert ; Pierre Schiélé ; Jacques Soufflet ; Edgar Tailhades ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2997 et suiv.). — *Est entendu :* M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (p. 2997 à 2300). — *Explications de vote :* MM. Pierre Carous ; Max Monichon ; Edgar Tailhades ; Jean Bardol ; Louis Gros ; Jean Filippi ; Roger Poudonson ; Etienne Dailly. — *Sont entendus :* MM. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Jean Filippi ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Bardol. — Sur l'ensemble (p. 3011), adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 24). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 28).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 14 décembre 1972. — Voy. : Impression n° 2754. — In-8° n° 734.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (articles 45, alinéa 2, et 47 de la Constitution, article 49 de la loi organique relative aux lois de finances) [12 décembre 1972] (p. 3016). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [12 décembre 1972] (I., n° 123). — **Discussion** [15 décembre 1972] (p. 3129 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. — *Discussion des articles* (p. 3131 et suiv.). — Art. 20 (p. 3132). — Amendement par M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, tendant à majorer pour les dépenses en capital civiles du budget général, le plafond des charges de 5 millions de francs et, en conséquence, de réduire de 5 millions de francs l'excédent net des ressources qui se trouve ainsi ramené à 3 millions de francs [majoration des crédits de paiement de l'enseignement agricole] (p. 3133) ; amendement par M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, tendant à compléter l'article 20 par les paragraphes suivants : « III. — Le Gouvernement pourra, par décrets pris dans les quinze jours suivant la promulgation de la présente loi : 1° diminuer le taux normal et le taux réduit de la T. V. A. ; 2° prévoir un relèvement de 10 p. 100, sous réserve d'arrondissements des chiffres limites de la franchise et des décotes visées à l'article 282 du code général des impôts ; 3° prendre toutes mesures transitoires pour l'application des 1° et 2° ci-dessus. IV. — Le Gouvernement pourra également, dans le même délai, prendre toutes mesures nécessaires pour suspendre la T. V. A. sur les ventes au détail de viande de bœuf jusqu'au 30 juin 1973. V. — Le ministre de l'économie et des finances est autorisé à procéder, en 1973 et au cours des deux années suivantes, dans des conditions fixées par décret, à des émissions d'emprunts à long terme destinées à couvrir les pertes de recettes nettes dues aux allégements d'impôts indirects décidés en application du paragraphe III ci-dessus. Le produit net de ces emprunts sera versé au crédit d'un compte de trésorerie particulier dénommé « Compte d'allégement de la fiscalité indirecte ». Le montant de l'autorisation accordée sera défini annuellement dans l'article d'équilibre de la loi de finances. En 1973, il sera égal au montant des pertes de recettes dues aux allégements d'impôts indirects décidés en application du paragraphe III ci-dessus, déduction faite des réductions de dépenses résultant desdits allégements. Le service en capital et en intérêts de cet emprunt pourra être garanti par une référence à l'actuelle unité de compte de la Communauté économique européenne. Pour chacune des années suivantes, le montant de l'emprunt sera égal à celui de l'année précédente diminué, en 1974, du montant total, puis en 1975, de la moitié de l'excédent des recettes de taxe sur la valeur ajoutée constatées, au titre du précédent exercice, dans la loi de finances de l'année, par rapport aux prévisions qui en avaient été faites dans la loi de finances initiale de l'exercice précédent (éventuellement corrigées des allégements décidés en cours d'exercice). VI. — Les dispositions des articles 125-A, 157-3° et 158-3° du code général des impôts pourront être étendues par décret aux emprunts émis par l'Etat à compter de la date de promulgation de la présente loi et avant la fin du VI^e^ Plan. » [allégement de la fiscalité indirecte] (*ibid.*) et sous-amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter le texte de l'amendement par un paragraphe VII ainsi rédigé : « VII. — Les commissions des finances du Parlement seront tenues informées des opérations retracées au compte d'allégement de la fiscalité indirecte. » (p. 3134), observations (p. 3134 à 3136). — Art. 23 (p. 3137). — Deux amendements sur l'Etat C par M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, tendant, le premier, à majorer de 2.500.000 francs le montant des crédits de paiement inscrits au titre V pour le ministère de l'agriculture et du développement rural [équipement de l'enseignement public agricole] et le second, à majorer de 2.500.000 francs le montant des crédits de paiement inscrits au titre VI pour le même ministère [enseignement privé agricole] (p. 3138). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Dulin ; Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Henri Tournan ; Hector Viron. — *Explications de vote :* MM. Lucien Grand ; André Diligent ; Geoffroy de Montalembert ; Antoine Courrière ; Guy Petit. — Vote unique, à la demande du Gouvernement, sur l'ensemble du projet de loi résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire modifié par les amendements présentés par le Gouvernement et le sous-amendement présenté par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, accepté par le Gouvernement (p. 3144). — Adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 26). — ADOPTION (n° 48). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1121 du 20 décembre 1972 (*J. O.* du 21 décembre 1972).

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Projet de loi de finances rectificative pour 1972 présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 6 décembre 1972. — Voy. : Impressions n^os^ 2660, 2693, 2704, 2712. — In-8° n° 710. — **Transmission au Sénat** [8 décembre 1972] (I., n° 113). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [14 décembre 1972] (I., n° 141). — **Discussion** [15 décembre 1972] (p. 3144 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Fernand Lefort ; Jean Filippi ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Observations sur : les recettes et dépenses (p. 3144, 3146, 3147), les implantations d'entreprises françaises à l'étranger (p. 3144, 3145, 3147), les valeurs mobilières (p. 3145, 3147), la fonction publique (p. 3145, 3147), le *Concorde* (p. 3145, 3147), les fonds spéciaux (p. 3145), la défense nationale (p. 3145), l'aménagement de la taxe sur la valeur ajoutée (p. 3145, 3146), le plan de lutte contre l'inflation (p. 3145, 3146), l'aide à la construction navale dans les pays de la Communauté (p. 3146),la fiscalité applicable en matière d'opérations de bourse dans les pays de la Communauté (p. 3146), le statut fiscal des sociétés civiles professionnelles de la loi du 29 novembre 1966 (p. 3147). — *Discussion des articles* (p. 3147 et suiv.). — Art. 2 (p. 3147). — Amendement par M. Lucien Grand tendant à modifier le paragraphe II de cet article relatif au régime fiscal des sociétés civiles de moyens de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 (p. 3148), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3149). — Après l'article 3. — Amendement par M. André Dulin, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel nouveau visant à diminuer la taxe perçue sur les produits laitiers en alignant le taux de remboursement forfaitaire de la T. V. A. pour le lait et les produits laitiers sur celui des autres productions animales, soit 3,5 p. 100 (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 4 (p. 3150). — Observations sur la construction navale (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Observations sur la garantie des investissements français à l'étranger (p. 3151). — Amendement rédactionnel par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. André Armengaud tendant à compléter comme suit l'alinéa 4 de cet article : « Toutefois, les dispositions antérieures continueront de s'appliquer aux établissement et bureaux créés avant cette date » afin de maintenir pour les établissements établis avant le 1^er^ avril 1973 le régime fiscal antérieur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Geoffroy de Montalembert tendant à modifier le texte prévu pour compléter l'article 2 de la loi n° 71-573 du 16 juillet 1971, afin de permettre à des représentants des familles et des établissements d'enseignement de siéger dans la section spécialisée du comité départemental de la formation professionnelle chargée de statuer sur les demandes d'exonération de la taxe

d'apprentissage (*ibid.*), observations, adoption (p. 3152) ; amendement par M. Yves Durand tendant, dans le paragraphe II de ce même article 7, à remplacer les mots : « avant le 1er janvier 1972 », par les mots : « au titre des années antérieures à 1972 » afin de permettre que les subventions à l'enseignement agricole au titre de 1971 versées durant la période complémentaire de 1972, soient réputées comme dépenses faites avant le 1er janvier 1972 (*ibid*), observations, adoption (p. 3153). — Après l'article 8. — Amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel nouveau instituant une redevance annuelle sur les stockages souterrains d'hydrocarbures et de gaz au profit des communes intéressées par le périmètre des terrains sur lesquels le stockage est situé (*ibid.*), observations, adoption (p. 3154). — Art. 9 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « Les modalités selon lesquelles les agents des corps techniques de l'Etat pourront se garantir contre les conséquences de ces actions en responsabilité [intentées par les communes] seront fixées par décret. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3155). — Après l'article 12. — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Dans la limite d'un montant maximal de deux millions de francs, le ministre de l'économie et des finances est autorisé à donner la garantie de l'Etat aux emprunts qui seront contractés par l'Alliance française en vue de l'aménagement et de la reconstruction de ses immeubles d'enseignement à Paris. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 12 *bis*. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, après l'article 12 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau relatif à l'assiette des redevances de pollution dues par les collectivités locales (*ibid.*), observations, retrait (p. 3156). — Amendement par M. Jean Filippi, tendant, après l'article 12 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau relatif à l'adaptation annuelle des subventions compensatrices versées aux départements pour l'entretien des routes nationales « départementalisées » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3157). — Amendement par M. Jean Filippi tendant, après l'article 12 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant une augmentation de 4 p. 1000 de l'impôt sur les sociétés afin de financer la campagne électorale législative (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3158). — Amendements identiques, le premier par M. Paul Guillard, le second par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant, après l'article 12 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Ne sont pas soumises à la contribution des patentes les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles régies par l'article 1235 du code rural ayant au plus deux salariés ou mandataires rémunérés. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Paul Guillard et adoption de l'amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat (p. 3160). — Amendement par M. Jacques Pelletier tendant, après l'article 12 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le paragraphe II-1 de l'article 9 de la loi n° 70-1199 du 20 décembre 1970 est rédigé de la manière suivante : « Le bénéfice réel de l'exploitation agricole est déterminé et imposé selon les principes généraux applicables aux entreprises industrielles et commerciales, conformément à toutes les dispositions législatives et à leurs textes d'application, sans restriction ni réserve, notamment de vocabulaire, applicables aux industriels ou commerçants ayant opté pour le régime simplifié mais avec des règles et modalités adaptées aux contraintes et caractéristiques particulières de la production agricole, et de leur incidence sur la gestion, qui sont notamment : le faible niveau du chiffre d'affaires par rapport au capital investi, ce qui se traduit par une lente rotation des capitaux ; la proportion exagérément importante des éléments non amortissables dans le bilan : foncier non bâti, amélioration foncière permanente, parts de coopératives et de S. I. C. A. ; irrégularité importante des revenus. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié par la substitution des mots : « pour le régime réel » au mots : « pour le régime simplifié » (p. 3162). — Amendement par M. René Tinant tendant, après l'article 12 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau disposant que : « A compter du 1er janvier 1975, tous les collèges d'enseignement général et d'enseignement secondaire seront des établissements publics nationaux. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. René Tinant tendant, après l'article 12 *bis*, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les tarifs des services publics en vigueur au 1er janvier 1973 ne seront pas majorés au cours de l'année. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3163). — Amendement par M. Martial Brousse tendant, après l'article 12 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau permettant aux entreprises agricoles assujetties à l'imposition au bénéfice réel de constituer, en déduction de leur bénéfice net d'exploitation, et dans la limite de 25 p. 100 de ce bénéfice, une provision pour acquisition de biens non amortissables (*ibid.*), observations, retrait (p. 3164). — Art. 13 (*ibid.*). — Etat A. — Observations sur la subvention aux Charbonnages de France et sur la situation de l'Entreprise minière et chimique et de la Compagnie des potasses du Congo (p. 3164 et 3165). — Art. 19 (p. 3166). — Observations sur le quatrième accord international sur l'étain (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Antoine Courrière ; Jacques Descours Desacres ; André Diligent ; André Dulin ; Jean Filippi ; Jacques Genton ; Lucien Grand ; Paul Guillard ; Fernand Lefort ; Geoffroy de Montalembert ; Jacques Pelletier ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Joseph Yvon. — Sur l'ensemble (p. 3166) et par scrutin public (n° 27), adoption (p. 3166). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 49).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1972. — Voy. : Impressions n° 2785, 2788. — In-8° n° 744.

Promulgation : loi n° 72-1147 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 27 décembre 1972).

LOIS DE REGLEMENT

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **portant règlement définitif du budget de 1970.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 6 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2109, 2345. — In-8° n° 592. — **Transmission au Sénat** [13 juin 1972] (I., n° 250). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [13 juin 1972] (I., n° 254). — **Discussion** [21 juin 1972] (p. 1082 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Articles* (p. 1085 à 1142). — Sur l'ensemble (p. 1143) et par scrutin public (n° 63), adoption (p. 1151). — ADOPTION (n° 113). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-563 du 3 juillet 1972 (*J. O.* du 5 juillet 1972).

LOTERIE NATIONALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

LOTISSEMENTS. — Voy. : ASSOCIATIONS SYNDICALES.

LYCEES. — Voy. : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

M

MACHINE-OUTIL. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

MADAGASCAR. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MAGASINS. — Voy. : COMMERCE DE DÉTAIL.

MAGISTRATS. — Voy. : COOPÉRATION INTERNATIONALE. — LOIS DE FINANCES : JUSTICE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 171.

MAIRES (PENSION DE RETRAITE)

1. — Proposition de loi, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur*, **tendant à instituer une retraite nationale des maires et adjoints** [4 novembre 1971] (I., n° 18 rect. — Le n° 18 portait le nom de M. René Monory. — Erratum *J. O.* Lois et Décrets, 5 avril 1972, p. 3486). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — La commission des lois constitutionnelles est dessaisie et la proposition est renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes

économiques de la nation et, pour avis, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [4 mai 1972] (p. 308). — Renvoi pour avis à la commission des affaires sociales [6 décembre 1972].

2. — Proposition de loi, présentée par M. Jacques CARAT, *sénateur*, **relative à l'indemnité des maires et adjoints et à la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux** [5 octobre 1972] (I., n° 9). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [19 octobre 1972]. — Pour avis à la commission des affaires sociales [6 décembre 1972].

3. — Proposition de loi, présentée par M. Jacques HENRIET, *sénateur*, **relative à la création d'un régime de retraite pour les élus locaux.** — [21 novembre 1972] (I., n° 73). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires sociales [24 novembre 1972]. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [30 novembre 1972].

4. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 15 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2710, 2770. — In-8° n° 741. — **Transmission au Sénat** [18 décembre 1972] (I., n° 159). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement et, pour avis, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. André Mignot [19 décembre 1972] (I., n° 186). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3256 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Mignot, rapporteur ; Paul Ribeyre, rapporteur pour avis ; André Diligent ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Jacques Carat ; Edouard Grangier ; Jacques Henriet ; Jean-Marie Girault ; Pierre Carous ; Marcel Champeix ; Jacques Descours Desacres. — *Discussion des articles* (p. 3267 et suiv.). — Art. 1er (p. 3267). — Amendement par M. Jacques Carat tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par un texte créant une caisse nationale de retraite des élus locaux (*ibid.*), observations, rejet (p. 3268) par scrutin public (n° 35) ; amendement par M. Paul Ribeyre, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article afin de substituer les mots : « allocation viagère » au mot : « retraite » (p. 3268), observations, rejet (*ibid.*) ; amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 1er : « Les cotisations des communes et celles des maires et adjoints sont calculées sur le montant des indemnités effectivement perçues, au titre des dispositions précitées du code de l'administration communale, par les maires et adjoints intéressés. Les cotisations des communes constituent pour celles-ci une dépense obligatoire ; celles des maires et adjoints ont un caractère personnel. » et sous-amendement par M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, tendant à la rédaction suivante de la fin du texte proposé : « ... celles des maires et adjoints ont un caractère personnel et obligatoire. Elles sont précomptées par la commune sur l'indemnité perçue. » ; amendement par M. Paul Ribeyre, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de ce même article 1er : « Les cotisations des communes et des maires et adjoints sont assises sur le montant des indemnités allouées en application des dispositions précitées du code de l'administration communale. Leur taux est uniforme pour l'ensemble des communes. La cotisation communale ainsi calculée est, pour la commune, une dépense obligatoire. La cotisation de l'intéressé est également obligatoire pour lui. » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Paul Ribeyre, rapporteur pour avis, est rejeté (p. 3270), adoption du sous-amendement rectifié, par M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, et de l'amendement par M. André Mignot, rapporteur (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Carat et amendement par M. Paul Ribeyre, rapporteur pour avis, tendant également à supprimer les deux derniers alinéas de l'article 1er, alinéas faisant obligation au conseil municipal d'autoriser l'adhésion du maire et des adjoints à la caisse de retraite (*ibid.*), observations, adoption (p. 3272) par scrutin public (n° 36) ; amendement par M. Francis Palmero, tendant à compléter l'article 1er par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions des alinéas précédents sont applicables aux conseillers généraux suivant les mêmes modalités ; un décret précisera en tant que de besoin les conditions d'application. » (p. 3272), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « pourront être », par le mot : « seront », observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Paul Ribeyre, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit l'article 3 : « Un décret fixera les modalités d'application de la présente loi, et notamment les conditions dans lesquelles pourront être pris en compte, d'une part, les services rendus par les maires et adjoints avant la date de promulgation de la présente loi, d'autre part, les services rendus par eux après l'âge de soixante ans. » (*ibid.*) et deux amendements identiques par M. Jacques Carat et par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « soixante-cinq ans » par les mots : « soixante ans » (p. 3273), observations, l'amendement par M. André Mignot, rapporteur, est retiré (*ibid.*), adoption modifiée de l'amendement par M. Paul Ribeyre, rapporteur pour avis, l'amendement par M. Jacques Carat devenant sans objet (*ibid.*). — Art. 3 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « leurs fonctions » par les mots : « des fonctions municipales », observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Carat ; Pierre Carous ; Jacques Descours Desacres ; André Diligent ; Jean-Marie Girault ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; André Mignot, rapporteur ; Francis Palmero ; Paul Ribeyre, rapporteur pour avis. — *Explications de vote :* MM. Marcel Champeix ; Paul Ribeyre, rapporteur pour avis ; Francis Palmero. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3274). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 71).

Adopté par l'Assemblée nationale (Commission mixte paritaire) le 20 décembre 1972. — Voy. : Impression n° 2817. — In-8° n° 771.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution [19 décembre 1972] (p. 3274). — Elections des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. André Mignot [20 décembre 1972] (I., n° 202). — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3322 et 3323). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Mignot, rapporteur ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur. — *Articles* (p. 3322 et 3323). — Sur l'ensemble, adoption (p. 3323). — ADOPTION (n° 88). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 29 décembre 1972).

MAISONS DE LA CULTURE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES CULTURELLES.

MAJORITE. — Voy. : ELECTIONS.

MALADIES DU BETAIL

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la lutte contre les maladies des animaux et à leur protection.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 octobre 1972. — Voy. : Impressions n°s 1986, 2220. — In-8° n° 672. — **Transmission au Sénat** [5 octobre 1972] (I., n° 7). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Victor Golvan [19 octobre 1972] (I., n° 26. — **Discussion** [2 novembre 1972] (p. 1908 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Victor Golvan, rapporteur ; Jean Mézard ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural ; Jacques Descours Desacres. — *Articles* (p. 1910 et 1911). — Sur l'ensemble (p. 1911) ; adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 11). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 72-1030 du 15 novembre 1972 (*J. O.* du 16 novembre 1972).

MALADIES DU BETAIL. — Voy. : BRUCELLOSE. — PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

MANIFESTATIONS. — Voy. : AMNISTIE.

MARCHE COMMUN. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 174. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MARCHE PUBLIC. — Voy. : HANDICAPÉS.

MARCHES ADMINISTRATIFS

Proposiiton de loi, présentée par M. Fernand ICART, *député*, **complétant la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3°, du code civil.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2576, 2733. — In-8° n° 733. — **Transmission au Sénat** [14 décembre 1972] (I., n° 136). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien de Montigny [18 décembre 1972] (I., n° 162). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3246). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Lucien De Montigny, rapporteur. — *Article unique* (*ibid.*). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 64). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1166 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 28 décembre 1972).

MARCHES AGRICOLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL.

MARIAGE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MARINE MARCHANDE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE.

MARINE NATIONALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉFENSE NATIONALE. — SECTION MARINE.

MASSEURS. — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

MEDAILLE DE LA FAMILLE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1202.

MEDECINE (ENSEIGNEMENT). — Voy. : LOI DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES, 1294. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 172.

MEDECINS. — Voy. : LOI DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE. — QUESTIONS ORALES, 1297.

MEDIATEUR. — Voy. : DROITS DE L'HOMME.

MESSAGE DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Message et décret décidant de soumettre au référendum le projet de loi autorisant la ratification du traité relatif à l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège aux communautés européennes [5 avril 1972] (p. 143) (I., n° 162) [Erratum sur le titre *J. O.*, séance du 25 avril 1972].

METAUX PRECIEUX. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

MINES ET CARRIERES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1229, 1293.

MINISTERE. — Voy. : AU NOM DU MINISTÈRE.

MINORITE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MISSIONS D'INFORMATION. — Voy. : POUVOIRS D'ENQUÊTE.

MONNAIES ET MEDAILLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : MONNAIES ET MÉDAILLES.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Voy. : LOIS DE FINANCES. — AFFAIRES CULTURELLES. — QUESTIONS ORALES, 1247.

MUSEES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES CULTURELLES.

MUSEES (ART RELIGIEUX). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1183.

MUSEES (ECOUEN). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1235.

MUSIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES CULTURELLES.

MUTUALITE

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant l'article 26 du code de la mutualité.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2776, 2792. — In-8°, n° 748. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1972] (I., n° 179). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Mézard [19 décembre 1972] (I., n° 184). — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3316 et 3317). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Mézard, rapporteur ; Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — *Articles* (p. 3317). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 83). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1204 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 29 décembre 1972).

MUTUALITE AGRICOLE. — Voy. : COOPÉRATIVES AGRICOLES.

N

NAISSANCES (CONTROLE DES). — Voy. : FAMILLE. — LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE. — QUESTIONS ORALES, 1227.

NATALITE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1252.

NATIONALISATIONS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE.

NATIONALITE FRANÇAISE

1. — Projet de loi, présenté par M. JACQUES CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [4 mai 1971] (I., n° 206). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [13 mai 1971]. — Rapport par M. Jean Geoffroy [10 juin 1971] (I., n° 302). — Avis par M. Léon Motais de Narbonne [11 juin 1971] (I., n° 307). — **Discussion** [19 juin 1971] (p. 1101 et suiv.). — ADOPTION (n° 134).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 11 octobre 1972. — Voy. : Impressions n°s 1870, 2545. — In-8°, n° 675.

Transmission du Sénat (deuxième lecture) [17 octobre 1972] (I., n° 17). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles de législation, au suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jean Geoffroy [9 novembre 1972] (I., n° 54). — **Discussion** [16 novembre 1972] (p. 2083 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 2085 et suiv.). — Art. 1er (p. 2085). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture par le Sénat pour l'article 6 du code de la nationalité française et conçu dans les termes suivants : « Au sens du présent code, l'expression « en France » s'entend du territoire métropolitain, des départements et des territoires d'outre-mer. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture par le Sénat pour l'article 8 du code de la nationalité française et conçu dans les termes suivants : « Il est tenu compte pour la détermination à toute époque, du territoire français, des modifications résultant des actes de l'autorité publique française pris en application de la

Constitution et des lois, ainsi que des traités internationaux survenus antérieurement. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2086). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Geoffroy, rapporteur, au début du texte présenté pour l'article 19 du code de la nationalité française (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du texte présenté pour l'article 35 du code de la nationalité française (p. 2086), observations, adoption (p. 2087). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 39 du code de la nationalité française : « Art. 39. — Le Gouvernement peut s'opposer par décret à l'acquisition de la nationalité française, dans le délai d'un an, pour indignité, défaut de loyalisme ou défaut de stabilité de l'union conjugale. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à remplacer les mots : « défaut de loyalisme » par les mots : « défaut d'assimilation » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 2088). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à supprimer dans le texte présenté pour l'article 46 du code de la nationalité française la possibilité de s'opposer par décret à l'acquisition de la nationalité française pour incapacité physique ou mentale (*ibid.*), observations, adoption (p. 2089). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à supprimer du texte présenté pour l'article 57 du code de la nationalité française, la possibilité de s'opposer par décret à l'acquisition de la nationalité française pour incapacité physique ou mentale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à supprimer le texte présenté pour l'article 64-1 du code du code de la nationalité française et qui laisse à un décret en Conseil d'Etat le soin de dispenser le requérant de la condition de stage alors que les conditions de dispense du stage sont fixées par l'article 63 (p 2090), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Geoffroy, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte de l'article 81 du code de la nationalité française afin d'y supprimer l'incapacité électorale maintenue par erreur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, après l'article 97-4 du code de la nationalité française, à ajouter un article 97-4 *bis* nouveau, ainsi rédigé : « Art. 97-4 *bis* nouveau. — Le Gouvernement peut, dans un délai de six mois, s'opposer, pour indignité, à la réintégration dans la nationalité française par déclaration. » (p. 2092), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 106 du code de la nationalité française : « Art. 106. — Lorsque le Gouvernement s'oppose, conformément aux articles 39, 46, 57 et 97-4 *bis* nouveau, à l'acquisition de la nationalité française, il est statué par décret pris après avis conforme du Conseil d'Etat. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2094) ; amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'article 110 du code de la nationalité française : « Art. 110. — La décision déclarant irrecevable une demande de naturalisation ou de réintégration par décret doit être motivée. La décision qui prononce le rejet d'une demande de naturalisation, de réintégration par décret ou d'autorisation de perdre la nationalité française n'exprime pas les motifs. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rétablir aux articles 113 et 114 du code les dispositions que l'Assemblée nationale avait reportées à l'article 30 *bis* du projet de loi (p. 2095), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 23 (p. 2096). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant pour coordination à une nouvelle rédaction de l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article 153 du code de la nationalité française (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 27 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rétablir l'article 27 dans la rédaction suivante : « Les articles 23 et 24 du code de la nationalité française sont applicables à l'enfant né en France d'un parent né sur un territoire qui avait, au moment de la naissance de ce parent, le statut de colonie ou de territoire d'outre-mer de la République française. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel. — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, après l'article 27, à insérer un article additionnel précisant la date d'entrée en vigueur des dispositions nouvelles du présent projet de loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 30 *bis* (*ibid.*). Amendement de coordination par M. Jean Geoffroy, rapporteur, adoption (p. 2097). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant après l'article 31, à insérer un article additionnel 32 apportant diverses modifications à la loi n° 72-964 du 25 octobre 1972 relative à la francisation des noms afin de l'harmoniser avec la présente loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel. — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel nouveau ayant pour objet de permettre l'inscription sur les listes électorales de l'année 1973, en dehors de la période de révision, des étrangers naturalisés depuis moins de cinq ans (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre de Félice ; Jean Geoffroy, rapporteur ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Louis Namy ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jacques Rosselli. — Sur l'ensemble (p. 2097), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 24). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 13 décembre 1972. — Voy. : Impressions, n°s 2655, 2736. — In-8° n° 728.

Transmission au Sénat (troisième lecture) [14 décembre 1972] (I., n° 146). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 19 décembre 1972. — Voy. : Impression, n° 2804. — In-8° n° 761.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [15 décembre 1972] (p. 3144). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Jean Geoffroy [19 décembre 1972] (I., n° 172). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3280 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale:* MM. Jean Geoffroy, rapporteur, René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — *Discussion des articles* (p. 3283). — Art. 15. — Amendement de coordination par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*). — Art. 21 *bis*. — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 150 du code de la nationalité française : « Art. 150. — Le certificat de nationalité indique en se référant aux titres II, III, IV et VII du présent code. » (*ibid.*). — Art. additionnel 33 *bis*. — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux ministre de la justice, tendant à insérer un article 33 *bis* ainsi rédigé : « Les personnes qui acquièrent la nationalité française en application de l'article 27 *ter* ci-dessus peuvent demander, à titre exceptionnel, leur inscription sur les listes électorales pour l'année 1973 pendant un délai de trois mois à compter de la publication de la loi. » Ces inscriptions effectuées conformément aux procédures actuellement en vigueur dans ces territoires pour les inscriptions en dehors des périodes de revision font perdre aux intéressés la faculté de décliner la nationalité française. » (*ibid.*). — Art. 34 (nouveau). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux ministre de la justice, tendant à supprimer cet article relatif à une nouvelle numérotation des articles du code de la nationalité française (*ibid.*). — *Est entendu :* M. Jean Geoffroy, rapporteur. — Sur l'ensemble, dans la rédaction résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire modifié par les quatre amendements du Gouvernement (p. 3283), rejet par scrutin public (n° 39). — REJET (n° 75). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2814, 2815. — In-8° n° 770.

Transmission au Sénat (quatrième nouvelle lecture) [20 décembre 1972] (I., n° 220). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3324 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois. — *Discussion des articles* (p. 3325 et suiv.). — Art. 27 *ter* (p. 3326). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Pendant un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, pourront réclamer la nationalité française par déclaration, souscrite conformément aux articles 101 à 108 et 160, et dans les conditions prévues aux articles 58 et 79 du code de la nationalité française, les personnes majeures nées dans un territoire d'outre-mer de la République française autre que ceux visés à l'article 166 dudit code, qui y résident habituellement depuis dix ans au moins. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 33 (*ibid*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à supprimer les deux derniers alinéas de cet

article relatifs à l'inscription sur les listes électorales pour 1973 des personnes qui acquièrent la nationalité française en application de l'article 27 *ter* ci-dessus (*ibid.*), observations, adoption (p. 3327). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Jeoffroy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 3327), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 90). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2863, 2864. — In-8° n° 775.

Promulgation. — Loi n° 73-42 du 9 janvier 1972 (*J. O.* du 10 janvier 1972).

2. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent, recouvrent ou se font reconnaître la nationalité française** [3 juin 1971] (I., n° 281). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [2 octobre 1971] (I., n° 12). — **Discussion** [28 octobre 1971] (p. 1824 et suiv.). — ADOPTION (n° 6).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 28 juin 1972. Voy. : Impressions n[os] 2033, 2212. — In-8°, n° 646.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [29 juin 1972] (I., n° 344). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [5 octobre 1972] (I., n° 10). — **Discussion** [12 octobre 1972] (p. 1748). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre Marcilhacy, rapporteur. — *Articles* (p. 1748). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 3). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 72-964 du 25 octobre 1972 (*J.O.* du 26 octobre 1972).

NATIONALITE FRANÇAISE. — Voy. : FRANCOPHONIE. — TRANSPORTS MARITIMES.

NATURE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — SEMENCES, GRAINES ET PLANTS.

NAUTISME. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — TOURISME.

NAVIGATION INTERIEURE

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants circulant ou stationnant sur les eaux intérieures** [21 août 1972. — *J.O.* 2 octobre 1972. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1[er] juillet 1972] (I., n° 383). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. Rapport par M. Jean Cluzel [17 octobre 1972] (I., n° 18). — **Discussion** [19 octobre 1972] (p. 1805 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel, rapporteur, Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — *Discussion des articles* (p. 1806 et suiv.). — Art. 2 (p. 1806). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de 2.000 F à 20.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau à passagers ou un bateau-citerne sans avoir obtenu le permis de navigation correspondant à sa catégorie ou qui ont laissé en service un tel bateau dont le permis de navigation est périmé. Sera puni des mêmes peines quiconque aura mis en service un engin ou un établissement flottant sans l'autorisation spéciale exigée à cet effet. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Seront punis d'un emprisonnement de dix jours à trois mois et d'une amende de 1.000 F à 10.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau, autre qu'un bateau à passagers ou un bateau-citerne, sans avoir obtenu un permis de navigation ou qui laissent en service un bateau dont le permis de navigation est périmé. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1807). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à rédiger comme suit cet article : « Seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 3.000 F à 30.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau à passagers ou un bateau-citerne dont le permis de navigation a été suspendu ou retiré. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à reprendre le premier alinéa de l'article 16 du projet de loi ainsi conçu : « Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de 2.000 F à 20.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau, autre qu'un bateau à passagers ou un bateau-citerne, dont le permis de navigation a été suspendu ou retiré. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de 2.000 F à 20.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout propriétaire ou armateur qui met en service à bord d'un bateau, engin ou établissement flottant une installation sous pression ou une autre installation sans qu'elle ait subi les visites, épreuves ou essais, prescrits par les règlements. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 3.000 F à 30.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire qui met en service à bord d'un bateau, engin ou établissement flottant une installation sous pression ou une autre installation alors qu'à la suite d'une visite, épreuve ou essai, son emploi a été interdit. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant : 1° à remplacer : « 1.000 F », par : « 3.000 F » ; 2° après les mots : « qui font naviguer un bateau », à ajouter les mots : « à passagers ou un bateau-citerne » (p. 1808), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 9 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 9, un article additionnel 9 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de 2.000 F à 20.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau autre qu'un bateau à passagers ou un bateau-citerne : avec un équipage inférieur au minimum prescrit par les règlements en vigueur ; ou avec un enfoncement supérieur au maximum autorisé ; ou avec des engins de sauvetage ou de protection qui ne satisfont pas, soit en nombre, soit en capacité, soit par leur disposition à bord, aux prescriptions en vigueur. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à reprendre dans l'article 12 le texte de l'article 13 du projet de loi et à rédiger ainsi cet article « Sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de 2.000 F à 20.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout capitaine ou conducteur qui transporte à bord d'un bateau non destiné au transport de passagers un nombre de passagers égal ou supérieur à celui à partir duquel la réglementation des bateaux à passagers est applicable. L'armateur ou le propriétaire est puni des mêmes peines si le fait délictueux a été commis sur son ordre. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 3.000 F à 30.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui transportent ou font transporter des matières dangereuses autres que celles qui sont autorisées ou sans satisfaire aux prescriptions auxquelles ce transport est soumis. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (p. 1809). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « ... du certificat de capacité exigé à cet effet », par les mots : « ... du certificat de capacité valable pour la voie d'eau parcourue et pour la catégorie du bateau conduit. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à reprendre dans cet article 16 les dispositions de l'article 17 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à reprendre dans cet article les dispositions de l'article 16 et à les modifier en ces termes : « Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de 600 F à 20.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout armateur ou propriétaire et tout capitaine ou conducteur qui font naviguer un bateau sur une section de voie d'eau où le permis de navigation n'est pas valable. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 22 (p. 1810). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à une modification d'ordre

rédactionnel (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat ; Jean Cluzel, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1810), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 4).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 7 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2607, 2705. — In-8° n° 711.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [8 décembre 1972] (I., n° 112). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Jean Cluzel [14 décembre 1972] (I., n° 137). — **Discussion** [18 décembre 1972] (p. 3187 et 3188). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel, rapporteur ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — *Articles* (p. 3187 et 3188). — Sur l'ensemble (p. 3188), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 55). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : Loi n° 72-1202 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 29 décembre 1972).

NAVIGATION INTERIEURE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — PORTS MARITIMES.

NOIX DE GRENOBLE

Proposition de loi, présentée par M. Maurice VÉRILLON, *sénateur*, **tendant à modifier le décret-loi du 17 juin 1938 sur la délimitation de l'aire d'appellation de la « noix de Grenoble »** [15 décembre 1972] (I., n° 156). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

NOMINATIONS, ARMEES (Ministère des). — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

NOMS ET PRENOMS. — Voy. : NATIONALITÉ FRANÇAISE.

NOTAIRES. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 20, 22.

NOUVELLE-CALEDONIE. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **prorogeant les pouvoirs de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 3 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 2233, 2281. — In-8° n° 572. — **Transmission au Sénat** [9 mai 1972] (I., n° 185). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Piot [9 mai 1972] (I., n° 186). — **Discussion** [10 mai 1972] (p. 353 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Bruyneel, au nom de M. Jacques Piot, rapporteur ; Philippe de Bourgoing ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Louis Namy ; Jean Geoffroy. — *Article unique* (p. 354). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 74). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-403 du 18 mai 1972 (*J. O.* du 19 mai 1972).

O

OBTENTIONS VEGETALES. — Voy. : SEMENCES, GRAINES ET PLANTS.

OCEANOGRAPHIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

OFFICE CENTRAL DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX PAR CHEMIN DE FER. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE (O. R. T. F.)

Election de deux représentants du Sénat au sein de la délégation parlementaire consultative prévue par l'article 13 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 portant statut de la Radiodiffusion-télévision française [12 octobre 1972]. — *Sont élus :* MM. André Diligent et Michel Miroudot [12 octobre 1972] (p. 1745 et 1753). — Observations sur l'élection précédente et sur la nécessité de modifier l'article 61 du règlement du Sénat [17 octobre 1972] (p. 1764). — *Sont entendus :* MM. Etienne Dailly et Alain Poher, président du Sénat. Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1973. — QUESTIONS ORALES, 1187, 1246. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 151, 164, 165. — RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION. — SÉNAT. IV. — OBSERVATIONS.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS (O. N. A. C.). — Voy. : LOIS DE FINANCES : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU BETAIL ET DES VIANDES (O. N. I. B. E. V.). — Voy : QUESTIONS ORALES, 1303. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 38, 41, 46.

OFFICIERS. — Voy. : ARMÉE.

OFFICIERS DE MARINE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

OFFICIERS MINISTERIELS

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [4 décembre 1972] (I., n° 99). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ORDRE DE LA LIBERATION. — Voy. : LOIS DE FINANCES : LÉGION D'HONNEUR, ORDRE DE LA LIBÉRATION.

ORDRE PUBLIC. — Voy. : DÉFENSE NATIONALE. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

ORDRES PROFESSIONNELS. — Voy. : EXPERTS EN AUTOMOBILES. — SANTÉ PUBLIQUE.

ORDURES MENAGERES (TAXE D'ENLEVEMENT DES). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1206, 1234.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (O. N. U.). — (VOTE DE LA FRANCE DANS L'AFFAIRE ISRAELIENNE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1214.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (U. N. E. S. C. O.). — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE (C. E. R. N.). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITES (INTELSAT). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE.

ORPHELINS

Proposition de loi, présentée par M. Michel DARRAS, *sénateur*, tendant à **modifier le premier alinéa de l'article L. 543-5 du code de la sécurité sociale relatif à l'allocation en faveur des orphelins et de certains enfants à la charge d'un parent isolé** [12 octobre 1972] (I., n° 14). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport

par M. Michel Darras [15 novembre 1972] (I., n° 64). — **Discussion** [12 décembre 1972] (p. 3024 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Darras, rapporteur ; Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales ; Hector Viron ; Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales. — Renvoi en commission en vertu de l'article 44 du règlement (p. 3027).

ORTHOPHONISTES. — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

ORTHOPTISTE

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à la profession d'aide-orthoptiste.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 29 novembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2627, 2687. — In-8° n° 698. — **Transmission au Sénat** [30 novembre 1972] (I., n° 88). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [6 décembre 1972] (I., n° 103). — **Discussion** [12 décembre 1972] (p. 3023 et 3024). — *Sont entendus :* M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation. — *Article unique.* — Adoption (p. 3024). — ADOPTION (n° 29). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 72-1131 du 21 décembre 1972 (*J. O.* du 22 décembre 1972).

P

PARCS NATURELS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

PARIS. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1260, 1261.

PARLEMENT. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 29, 35, 69.

PARLEMENTAIRES (SUPPLEANTS). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1282.

PARLEMENT EUROPEEN. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

PATENTE, FONDS DE COMMERCE. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — COOPÉRATION.

PECHE. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 154.

PECHE MARITIME. — Voy. : GUYANE. — LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE.

PEDAGOGIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : EDUCATION NATIONALE.

PEDICURES. — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

PENALITES. — Voy. : NAVIGATION INTÉRIEURE.

PENALITES FISCALES, AMENDES. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES. — LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

PENSION ALIMENTAIRE

1. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif au paiement direct de la pension alimentaire.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 5 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2632, 2571, 2604, 2623, 2698. — In-8° n° 707. — **Transmission au Sénat** [6 décembre 1972] (I., n° 104). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Philippe de Bourgoing [13 décembre 1972] (I., n° 127). — **Discussion** [15 décembre 1972] (p. 3169 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Mme Catherine Lagatu ; MM. René Pleven, garde des sceaux ministre de la justice ; Jacques Descours Desacres. — *Discussion des articles* (p. 3173 et suiv.). — Art. 1er (p. 3173). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de créer un fonds des pensions alimentaires (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*) ; amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à compléter cet article en vue de limiter l'application de la loi au cas où la pension alimentaire résulte du divorce (*ibid.*), observations, rejet (p. 3174). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux ministre de la justice, tendant à supprimer, au début de cet article relatif au principe du paiement des sommes au domicile du créancier de la pension, les mots : « conformément à l'article 1247 du code civil », et amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du même article : « sauf convention contraire, les sommes payées au créancier... » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux ministre de la justice, et adoption de l'amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur (*ibid.*). — Art. 6 (p. 3175). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La demande de paiement direct est faite par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au barreau ou d'un huissier de justice. » (*ibid.*), et amendement par Mme Catherine Lagatu tendant, au premier alinéa du même article, à ajouter, après les mots : « d'un huissier de justice », les mots : « ou de tout autre organisme habilité à cet effet » (*ibid.*), observations, l'amendement par Mme Catherine Lagatu est sans objet par suite de l'irrecevabilité de son précédent amendement tendant à créer un fonds des pensions alimentaires (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, est rejeté (p. 3176). — Après l'article 7. — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel nouveau aux termes duquel les pensions alimentaires seront revalorisées chaque année en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Après l'article 9. — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel 9 *bis* nouveau ayant pour objet d'ajouter la référence aux articles relatifs aux pensions alimentaires accordées au conjoint divorcé ou séparé de corps et à l'enfant naturel, dans l'article L. 56 du code des pensions [exceptions à l'incessibilité et à l'insaisissabilité] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 9 *ter* nouveau ayant pour objet de compléter les références portées à l'article 62 du code du travail qui prévoit que certaines pensions alimentaires peuvent être, par exception à la règle de la portion insaisissable du salaire, prélevées sur cette portion, afin que la même exception soit étendue à toutes les pensions alimentaires (p. 3177), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; André Diligent ; Jean-Marie Girault ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Jacques Descours Desacres, au nom de la commission des finances ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 3177), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 51).

Adopté avec modifications en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2784, 2790. — In-8° n° 762.

Deuxième transmission au Sénat [19 décembre 1972] (I., n° 195). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Philippe de Bourgoing [19 décembre 1972] (I., n° 196). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3284 et 3285). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Philippe de Bourgoing, rapporteur. — *Articles* (*ibid.*). — Sur l'ensemble, adoption (p. 3285). — ADOPTION (n° 77). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-5 du 2 janvier 1973 (*J.O.* du 3 janvier 1973).

2. — Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, *sénateur*, **tendant à la création d'un fonds des pensions alimentaires** [7 décembre 1972] (I., n° 107). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PENSION ALIMENTAIRE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1271.

PENSIONS DE RETRAITE CIVILES ET MILITAIRES. — Voy. : LOI DE FINANCES : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — SÉCURITÉ SOCIALE (PRESTATIONS). — SÉCURITÉ SOCIALE (COTISATIONS).

PENSIONS DE RETRAITE (EPOUSES DIVORCEES)

Proposition de loi, présentée par M. Jean BERTAUD, *sénateur*, **tendant à faire bénéficier les épouses divorcées à leur profit et non remariées, d'une partie de la retraite à laquelle peut prétendre la veuve de leur ex-conjoint** [7 novembre 1972] (I., n° 52). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE. — Voy. : ARMÉE. — LOI DE FINANCES : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

PERMIS DE CONDUIRE (RETRAIT). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1185.

PERSONNEL COMMUNAL. — Voy. : COMMUNES. — LOI DE FINANCES : INTÉRIEUR.

PERSONNES (DROIT DES). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PEROU. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PETITIONS

Pétitions examinées par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Pétition n° 43 du 18 février 1972 par M. Raoul Genet [21 novembre 1972] (p. 2153).

Pétition n° 44 du 18 février 1972 par M. Raoul Genet [21 novembre 1972] (p. 2153).

PETROLE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 170.

PHARMACIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE.

PLAN. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a*) DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE ; *b*) SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ.

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (LOT-ET-GARONNE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1197.

PLUS-VALUES (ART. 7). — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

POLICE. — Voy. : AÉRODROMES. — LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR.

POLITIQUE AGRICOLE. — Voy. : LOI DE FINANCES : DISCUSSION GÉNÉRALE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 159, 38.

POLITIQUE ECONOMIQUE. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1973 [7 décembre 1972] (p. 2821 à 2829) [mesures de lutte contre l'inflation].

POLITIQUE EXTERIEURE. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1973. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 35.

POLITIQUE EXTERIEURE (MADAGASCAR). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 169, 45.

POLITIQUE GENERALE. — Voy. : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 27, 28, 29, 31, 35.

POLLUTION

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant modification de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures** [14 décembre 1972] (I., n° 144). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

POLLUTION. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

POMPES FUNEBRES

Proposition de loi, présentée par Mme Solange TROISIER, *député*, **relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires. — Transmission au Sénat** [18 décembre 1971] (I., n° 135). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Garet [27 avril 1972] (I., n° 172). — **Discussion** [10 mai 1972] (p. 356 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Garet, rapporteur ; Edouard Le Bellegou ; Fernand Chatelain ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 363 et suiv.). — Art. 1er (p. 363). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé pour l'article 463 du code de l'administration communale afin de rétablir le principe du service public communal pour le service extérieur des pompes funèbres (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Edouard Le Bellegou tendant à préciser les attributions du « service extérieur des pompes funèbres » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Henri Caillavet tendant à porter de six ans à neuf ans la durée maxima des traités portant concession du service extérieur des pompes funèbres (*ibid.*), observations ; amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat, tendant à compléter le texte proposé pour l'article 463 du code de l'administration communale par un nouvel alinéa précisant les conditions de contrôle par le maire de l'activité de l'entreprise de pompes funèbres (*ibid.*), observations, les deux sous-amendements sont adoptés (p. 364), l'amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, est adopté et l'amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat, devient sans objet (*ibid.*). — Art. 1er bis (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 466 du code de l'administration communale est ainsi modifié : « Art. 466. — Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application de la présente section, et notamment de l'article 463. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 et 3. — Réservés (*ibid.*). — Art. 4 (p. 365). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte complétant l'article 461 du code de l'administration communale et relatif aux chambres funéraires, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à insérer dans le code de l'administration communale, après l'article 461, un article 461 *bis* relatif à l'admission dans une chambre funéraire (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (précédemment réservé). — Amendement par M. Jacques Eberhard, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 469 du code de l'administration communale : « Sous réserve de l'application de l'article 461 *bis* du présent code, sont également interdits les accords entre les entreprises et tous ceux qui, à titre professionnel, sont appelés à connaître des décès, lorsque lesdits accords ont pour objet de faire connaître aux entreprises la survenance de décès ou de recommander aux familles les services d'une entreprise déterminée. » (p. 366), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement rédactionnel par M. Pierre Garet, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 471 du code de l'administration communale relatif aux sanctions et à la fermeture de l'entreprise en infraction (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié (p. 367). — Art. 6 (*ibid.*) — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif aux contrats de concession en cours, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à

supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Henri Caillavet ; Jacques Eberhard ; Pierre Garet, rapporteur ; Edouard Le Bellegou. — Sur l'ensemble (p. 367), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 76).

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **portant modification des articles 144 du code pénal et L. 28 du code des postes et télécommunications.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 2 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 2203, 2221, In-8°, n° 570. — **Transmission au Sénat** [4 mai 1972] (I., n° 181). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Geoffroy [16 mai 1972] (I., n° 200). — **Discussion** [18 mai 1972] (p. 424). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Articles* (p. 424). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 81). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-437 du 30 mai 1972 (*J. O.* du 31 mai 1972).

POPULATION. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — I. — SECTION COMMUNE.

PORTS. — Voy. : ALLOCATION DE CHÔMAGE.

PORTUGAL. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PORTS MARITIMES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — ÉQUIPEMENT (ports maritimes).

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (LOGEMENT). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1265.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (TUILERIES). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1234.

POTASSES. — Voy. : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1972. — MINES ET CARRIÈRES.

POUDRES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉFENSE NATIONALE. — SERVICE DES POUDRES.

POUVOIRS D'ENQUETE ET MISSIONS D'INFORMATION

1. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier dans les pays scandinaves l'organisation et le fonctionnement de la justice ainsi que le système pénitentiaire** [4 avril 1972] (p. 112). — Octroi de l'autorisation demandée [23 mai 1972] (p. 439).

2. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation fait connaître que cette commisison a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier les conséquences de la crise monétaire internationale sur l'évolution de l'économie japonaise et ses incidences sur les échanges commerciaux avec l'Europe** [2 juin 1972] (p. 701). — Octroi de l'autorisation demandée [15 juin 1972] (p. 974).

3. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires sociales fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier les divers problèmes d'ordre social et sanitaire qui se posent à la Réunion** [13 juin 1972] (p. 939). — Octroi de l'autorisation demandée [15 juin 1972] (p. 974).

4. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires sociales fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier, dans les pays de la Communauté économique européenne, les divers régimes de protection sociale** [6 décembre 1972] (p. 2784). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1972] (p. 3302).

5. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier la situation politique et économique dans le sud-est asiatique** [7 décembre 1972] (p. 2812). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1972] (p. 3302).

6. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier, dans plusieurs émirats du golfe Persique, en Arabie séoudite et en Iran, l'état des relations politiques, économiques et financières entre la France et ces pays** [15 décembre 1972] (p. 3144). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1972] (p. 3302).

7. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier en Israël la contribution et les institutions locales de l'Etat ainsi que son régime foncier** [18 décembre 1972] (p. 3189). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1972] (p. 3302).

PREFECTURES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR.

PRESCRIPTION

Proposition de loi, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 189 bis du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale** [22 novembre 1972] (I., n° 74). — **Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.**

PRESSE

Proposition de loi, présentée par M. René TOMASINI, *député*, **tendant à réglementer l'édition et la diffusion des publications vendues au profit des handicapés.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 15 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 291 (1968), 1962, 537. — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi **relative aux publications, imprimés et objets vendus dans un but philanthropique** ». — **Transmission au Sénat** [15 décembre 1971] (I., n° 104). — **Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.** — Rapport par M. Marcel Souquet [27 mars 1972. — *J. O.* Lois et Décrets 28 mars 1972. — *J. O.* séance 4 avril 1972] (I., n° 160). — **Discussion** [18 mai 1972] (p. 415 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Marcel Souquet, rapporteur ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation. — *Discussion des articles* (p. 417 et suiv.). — Art. 2 (p. 417). — Quatre amendements par M. Marcel Souquet, rapporteur, relatifs à la délivrance de la marque distinctive, le premier amendement tendant, après le mot : « délivré », à ajouter les mots : « sur demande », le second amendement tendant à remplacer les mots : « qui ne peut excéder trois ans » par les mots : « qui, pour la première fois, ne peut excéder deux ans », le troisième amendement tendant, après les mots : « ministre chargé de la santé publique », à rédiger comme suit la fin de cet article : « après avis de la commission prévue à l'article 4 », le quatrième amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi

conçu : « Cette marque distinctive peut être à nouveau délivrée, pour une durée renouvelable n'excédant pas trois ans, par le ministre chargé de la santé publique, après avis de ladite commission qui vérifie notamment la mesure dans laquelle les fonds procurés par la vente de ces publications, imprimés ou objets, sont effectivement utilisés dans le but déclaré. » (*ibid.*), observations, adoption du premier amendement (p. 418) ; sous-amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat, tendant à remplacer le mot : « deux » par le mot : « trois » dans le second amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, observations, rejet du sous-amendement et adoption du second amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur (*ibid.*) ; adoption des troisième et quatrième amendements par M. Marcel Souquet, rapporteur (*ibid.*). — Art. 5 (p. 419). — Amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « La personne physique ou le responsable qualifié de la personne morale qui édite... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « toute pièce comptable », par les mots : « toutes pièces comptables » et amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « toute justification » par les mots : « toutes justifications », observations, adoption des deux amendements (*ibid.*) ; amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Le défaut de présentation de ces pièces et justifications entraînera, après une mise en demeure restée sans effet, le retrait de la marque distinctive. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux sanctions (*ibid.*), observations, adoption (p. 420). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Souquet, rapporteur, tendant à reprendre pour le 3° du texte modificatif proposé pour l'article 36 de la loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés, la disposition actuellement en vigueur qui punit ceux qui, à l'exception des représentants titulaires de la carte d'identité professionnelle se bornant à prendre à domicile et à transmettre les commandes, auront accordé ou perçu une commission proportionnelle au montant des ventes réalisées (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation ; M. Marcel Souquet, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 420), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 78).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 27 juin 1972. — Voy. Impressions n°s 2340, 2457. — In-8° n° 636.

Deuxième transmission au Sénat [28 juin 1972] (I., n° 331). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Marcel Souquet [29 juin 1972] (I., n° 354). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1425 et 1426). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM .Marcel Souquet, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Articles* (p. 1426). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 152). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-618 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

PRESSE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — INFORMATION. — RACISME.

PRESTATIONS D'ASSURANCE MALADIE ET PRESTATIONS FAMILIALES EN FAVEUR DES ENFANTS A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI. — Voy. : PRESTATIONS FAMILIALES (ENFANTS).

PRESTATIONS FAMILIALES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — II. — SÉCURITE SOCIALE. — QUESTIONS ORALES, 1237.

PRESTATIONS FAMILIALES (ENFANTS)

Proposition de loi, présentée par M. Bernard LEBAS, *député*, **tendant à prolonger l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations d'assurance maladie et aux prestations familiales en faveur des enfants à la recherche d'un emploi à l'issue de leur scolarité obligatoire.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2600, 2701, in-8° n° 738. — **Transmission au Sénat** [15 décembre 1972] (I., n° 152). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Schwint [20 décembre 1972] (I., n° 199). — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3317 et 3318). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schwint, rapporteur ; Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — *Articles* (p. 3318). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 84). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1203 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 29 décembre 1972).

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES.

PREVENTION. — Voy. : CIRCULATION ROUTIÈRE. — LOI DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — EQUIPEMENT.

PRIMES. — Voy. : JEUNES.

PRIME DE TRANSPORT

Proposition de loi, présentée par MM. Jacques DUCLOS et Antoine COURRIÈRE, **tendant à étendre à tous les salariés des entreprises privées quelle que soit la région où est situé leur lieu de travail, la prime spéciale uniforme mensuelle de transport instituée dans la première zone de la région parisienne** [20 décembre 1972] (I., n° 208). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PRIORITE. — Voy. : CIRCULATION ROUTIÈRE.

PRISE A PARTIE. — Voy. : PROCÉDURE CIVILE.

PROCEDURE CIVILE

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **instituant un juge de l'exécution et relatif à la réforme de la procédure civile.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2412, 1658 (1971), 2447. — In-8° n° 625. — **Transmission au Sénat** [26 juin 1972] (I., n° 315). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Edouard Le Bellegou [28 juin 1972] (I., n° 334). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1365 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. *Discussion des articles* (p. 1369 et suiv.). — Art. 5 (p. 1369). — Amendement de coordination par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article insérant un article 2204-1 dans le code civil, disposant que « Les poursuites et la vente forcée produisent à l'égard des parties et des tiers les effets déterminés par le code de procédure civile. » (*ibid.*), observations sur la clause de « voie forcée », retrait de l'amendement (p. 1370). — Art. 7-2 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'astreinte est indépendante des dommages-intérêts. Elle a un caractère comminatoire. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1371). — Art 7-3 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer la dernière phrase de cet article précisant que le juge des référés a le droit de liquider l'astreinte lorsqu'il l'a ordonnée (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7-4 (*ibid*). — Amendement d'harmonisation par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7-5 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article qui prévoit le partage par moitié du montant de l'astreinte entre les créanciers et le trésor public en cas d'impossibilité d'exécution du débiteur (p. 1372), observations, adoption (*ibid.*). — Art 7-11 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à prévoir un délai de un mois avant que le taux des condamnations prononcées qui ne sont pas exécutées immédiatement, soit doublé (p. 1373), observations, adoption (*ibid*). — Art. 8 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, observations, adoption des deux amendements (*ibid.*). — Art. 8 *bis* (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par

M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 8 *ter* nouveau. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 8 *bis*, pour harmonisation, un article additionnel 8 *ter* nouveau ainsi rédigé : « Les dispositions de l'article 3-2 de l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire ne font pas obstacle au maintien en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du régime particulier à ces trois départements » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 1373), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 144).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 29 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2491, 2492. — In-8° n° 659.

Deuxième transmission au Sénat [30 juin 1972] (I., n° 368). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Edouard Le Bellegou [30 juin 1972] (I., n° 369). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1423 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 1424 et 1425). — Art. 7-2 (p. 1424). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture, observations, retrait (*ibid.*). — Art. 7-4 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Art. 7-4. — Sauf s'il est établi que l'inexécution de la décision judiciaire provient d'un cas fortuit, d'un cas de force majeure ou d'une cause que le juge estime suffisamment grave pour avoir fait obstacle à l'exécution, le taux de l'astreinte définitive ne peut être modifié par ce dernier lors de la liquidation. Il appartient au juge de modérer ou de supprimer l'astreinte provisoire, même en cas d'inexécution constatée. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1425). — Art. 7-5 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article prévoyant le partage du montant de l'astreinte entre le créancier poursuivant et le fonds national de solidarité (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (*ibid.*), adpotion (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 151). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 30 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2506, 2534. — In-8° n° 666.

Troisième transmission au Sénat [30 juin 1972] (I., n° 376). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1455). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Art.* 7-4 (p. 1455). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 164). — TROISIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-626 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

PROCEDURE PENALE

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **tendant à simplifier et à compléter certaines dispositions relatives à la procédure pénale, aux peines et à leur exécution** [30 juin 1972] (I., n° 367). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Edouard Le Bellegou [2 octobre 1972] (I., n° 1). — **Discussion** [5 octobre 1972] (p. 1675 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; Jacques Piot ; Jacques Rosselli ; Louis Namy ; André Fosset ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 1687 et suiv.). — Art. 1er (p. 1687). — Amendement par M. Pierre Garet tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 398 du code de procédure pénale afin de permettre le jugement de certains délits par un juge unique de tribunal correctionnel (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement rédactionnel par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 398 du code de procédure pénale (*ibid.*), observations, adoption (p. 1688). — Art. additionnel 2 *bis* nouveau. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 *bis* nouveau donnant compétence au tribunal correctionnel pour juger toutes les infractions de blessures involontaires et de coups et blessures volontaires, supprimant la compétence actuelle des tribunaux de police pour les contraventions de cinquième classe, et modifiant en conséquence les articles 309, 311 et 320 du code pénal (*ibid.*), observations, adoption (p. 1689). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot tendant à modifier le 2° du texte présenté pour l'article 398-1 du code de procédure pénale afin de soustraire à la compétence du juge unique les délits de blessures ou d'homicides involontaires liés à la conduite d'un véhicule (*ibid.*), observations ; amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le 2° de l'article 398-1 du code de procédure pénale : « 2° Les délits prévus par le code de la route, par la loi du 27 février 1958 instituant une obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur, par l'article 319 du code pénal, lorsque l'homicide a été causé à l'occasion de la conduite d'un véhicule, et par l'article 320 du même code » (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. André Mignot (p. 1691) et adoption de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 13 *bis* nouveau. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, après l'article 13, à insérer un article additionnel 13 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article 344 du code de procédure pénale est modifié ainsi qu'il suit : « Dans le cas où l'accusé, les témoins ou l'un d'eux, ne parlent pas suffisamment la langue française ou s'il est nécessaire de traduire un document versé aux débats, le président nomme d'office un interprète, âgé de vingt-et-un ans au moins, et lui fait prêter serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et en sa conscience. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1692). — Art. additionnel 13 *ter* nouveau. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, après l'article additionnel 13 *bis* nouveau, à ajouter un article additionnel 13 *ter* nouveau ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa de l'article 102 du code de procédure pénale est modifié ainsi qu'il suit : « Le juge d'instruction peut faire appel à un interprète âgé de vingt et un ans au moins, à l'exclusion de son greffier et des témoins. L'interprète, s'il n'est pas assermenté, prête serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et en sa conscience. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 28 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 186 du code de procédure pénale est complété par le nouvel alinéa suivant : « Si le président de la chambre d'accusation constate qu'il a été fait appel d'une ordonnance non visée aux alinéas 1 à 3 du présent article, il rend d'office une ordonnance de non admission de l'appel qui n'est pas susceptible de voies de recours. » (p. 1693), observations, adoption (p. 1694). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter cet article par un paragraphe nouveau permettant la libération conditionnelle après dix années et non plus quinze années de réclusion criminelle (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 33 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, dans le deuxième et le troisième alinéa du texte présenté pour l'article 730 du code de procédure pénale, à remplacer les mots : « deux années » par les mots : « trois années » afin de permettre la libération conditionnelle de prisonniers ayant encore trois années d'emprisonnement à effectuer (p. 1695), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à remplacer par les dispositions suivantes les trois dernières phrases de l'avant-dernier alinéa du texte présenté pour l'article 730 du code de procédure pénale : « La proposition de libération conditionnelle est établie par le juge de l'application des peines, après avis de la commission de l'application des peines, ainsi que du juge de l'application des peines du tribunal dans le ressort duquel le condamné entend fixer sa résidence. Elle peut être soumise par le ministre de la justice à un comité consultatif de libération conditionnelle. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1696). — Art. additionnel 42 A nouveau. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à insérer, avant l'article 42, un article additionnel 42 A nouveau ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article 777 du code de procédure pénale est complété par les dispositions suivantes : « En outre, ne sont pas inscrites au bulletin n° 3 les condamnations à une peine privative de liberté n'excédant pas trois mois pour lesquelles le sursis n'a pas été ordonné, lorsque le condamné n'a pas fait l'objet d'une condamnation antérieure pour crime ou délit de droit commun. » (p. 1697), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 43 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à modifier la liste des cas prévus dans le 5° de l'article 44 du code pénal, dans lesquels

l'interdiction de séjour peut être prononcée (*ibid.*), observations, adoption (p. 1698). — Art. 44 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 45 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 47 *bis* nouveau. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, pour coordination, à insérer un article additionnel 47 *bis* nouveau modifiant le début du dernier alinéa de l'article 317 du code pénal, adoption (*ibid.*). — Art. 49 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour coordination, adoption (*ibid.*). — Art. 50 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 56 (p. 1699). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit cet article : « La présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 1973, à l'exception, d'une part, des dispositions de l'article 2 *bis*, qui entreront en vigueur le 16 septembre 1974 et, d'autre part, des dispositions des articles 14 à 19 et 53 à 55 », adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Garet ; Edouard Le Bellegou, rapporteur ; André Mignot ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Explication de vote :* M. Louis Namy. — Sur l'ensemble (p. 1699), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 1).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 6 décembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2583, 2691. — In-8° n° 708.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [8 décembre 1972] (I., n° 114). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Léon Jozeau-Marigné [13 décembre 1972] (I., n° 125). — **Discussion** [14 décembre 1972] (p. 3099 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 3100 et suiv.). — Art. 1er (p. 3100). — Amendement rédactionnel par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 398 du code de procédure pénale, à remplacer les mots : « ou son délégué » par les mots : « ou le magistrat délégué par lui à cet effet » (p. 3101), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 398-1 du code de procédure pénale : « Toutefois, le tribunal, sauf s'il est saisi selon la procédure fixée par les articles 393 à 397, statue obligatoirement dans les conditions prévues à l'article 398 (alinéa 1er) lorsque le prévenu est en état de détention provisoire lors de sa comparution à l'audience. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 *bis* (p. 3102). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à remplacer le texte présenté pour l'article 312 du code de procédure pénale par les dispositions suivantes : « Art. 312. — Sous réserve des dispositions de l'article 309, le ministère public, l'accusé, la partie civile, les conseils de l'accusé et de la partie civile peuvent poser des questions, par l'intermédiaire du président, aux accusés, aux témoins et à toutes personnes appelées à la barre. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 26 (p. 3103). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte proposé pour l'article 134 du code de procédure pénale : « Si l'inculpé ne peut être saisi, un procès-verbal de perquisition et de recherches infructueuses est adressé au magistrat qui a délivré le mandat. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 28 (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à compléter cet article relatif au droit d'appel contre certaines ordonnances du juge d'instruction, par un paragraphe II ainsi rédigé (le texte actuel de l'article 28 devenant le paragraphe I) : « II. — Il est inséré, après l'article 186 du code de procédure pénale, un article 186-1 rédigé ainsi qu'il suit : « Art. 186-1. — L'inculpé et la partie civile peuvent aussi interjeter appel des ordonnances prévues par les articles 156 (2e alinéa), 159 (2e alinéa) et 167 (2e alinéa). Dans ce cas, le dossier de l'information, ou sa copie établie conformément à l'article 81, est transmis avec l'avis motivé du procureur de la République au président de la chambre d'accusation. Dans les huit jours de la réception de ce dossier, le président décide, par une ordonnance non motivée qui n'est pas susceptible de voie de recours, s'il y a lieu ou non de saisir la chambre d'accusation de cet appel. Dans l'affirmative, il transmet le dossier au procureur général qui procède ainsi qu'il est dit aux articles 194 et suivants. Dans la négative, il ordonne que le dossier de l'information soit renvoyé au juge d'instruction. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3104). — Art. 28 *bis* (*ibid*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à supprimer cet article, pour harmonisation, adoption (*ibid.*). —Art. 29 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise de cet article complétant l'article 494 du code de procédure pénale [itératif défaut] (*ibid.*), observations, adoption (p. 3105). — Art. 29 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger ainsi cet article : « Le troisième alinéa de l'article 558 du code de procédure pénale est complété ainsi qu'il suit : « Si l'exploit est une signification de jugement rendu par itératif défaut, la lettre recommandée mentionne la nature de l'acte signifié et le délai d'appel. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 29 *quater* (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à supprimer cet article, pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 31 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'alinéa proposé pour compléter l'article 727 du code de procédure pénale : « Les condamnés peuvent communiquer avec leur défenseur dans les mêmes conditions que les prévenus. » (*ibid.*) et amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le même alinéa : « Les condamnés peuvent continuer à communiquer avec le défenseur qui les a assistés au cours de la procédure. » (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement et adoption du second (*ibid.*). — Art. 33 (p. 3106). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à supprimer la référence au code de justice militaire, au début du texte présenté pour l'article 730 du code de procédure pénale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 59 *ter* (p. 3107). — Amendement rédactionnel par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*), observations, adoption (p. 3108). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur ; Louis Namy ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 3108). — *Explication de vote :* M. Louis Namy. — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 45). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2782, 2801. — In-8°, n° 763.

Transmission au Sénat (troisième lecture) [19 décembre 1972] (I., n° 197). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Léon Jozeau-Marigné [19 décembre 1972] (I., n° 193). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3283 et 3284). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Articles* (p. 3284). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 76). — TROISIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1226 du 29 décembre 1972 (*J. O.* du 30 décembre 1972).

PROCEDURE PÉNALE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PROCEDURE PENALE (INSTRUCTION). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1217.

PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **étendant le contrôle des produits antiparisitaires.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 2 octobre 1972. — Voy. : impressions nos 2207, 1469 (1970), 2219. — In-8° n° 671. — **Transmission au Sénat** [5 octobre 1972] (I., n° 8). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Sordel [26 octobre 1972] (I., n° 42). — **Discussion** [2 novembre 1972] (p. 1911 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Sordel, rapporteur ; Paul Malassagne ; Maurice Lalloy ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural. — *Discussion des articles* (p. 1915 et suiv.). — Art. 1er (p. 1915). — Amendement par M. Michel Sordel, rapporteur, tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 2 de la loi du 2 novembre 1943, à supprimer, pour harmonisation avec l'article 13, les mots : « par arrêté interministériel » *ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Michel Sordel, rapporteur, au texte présenté pour l'article 2 de la loi du 2 novembre 1943, troisième alinéa, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Sordel, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 3 de la loi du

2 novembre 1943, de rédiger comme suit la seconde phrase du premier alinéa : « Cet examen peut comporter en particulier des essais physiques, chimiques ou biologiques dans les laboratoires et services dépendant du ministère du développement industriel et scientifique ou du ministère de l'agriculture et du développement rural » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1916). — Amendement rédactionnel par M. Michel Sordel, rapporteur, au texte présenté pour l'article 3 de la loi du 2 novembre 1943 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Sordel, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 3 de la loi du 4 novembre 1943 par un troisième alinéa ainsi rédigé : « Cette homologation peut être retirée si, à l'usage, le produit présente un danger pour la santé publique, les utilisateurs et les cultures. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Sordel, rapporteur, tendant à compléter le premier alinéa du texte présenté pour l'article 6 de la loi du 2 novembre 1943 par les dispositions suivantes : « L'autorisation provisoire sera annulée d'office si l'homologation n'intervient pas dans un délai maximum de deux ans » (*ibid.*) et amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, tendant à compléter comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 6 de la loi du 2 novembre 1943 : « L'autorisation provisoire de vente sera annulée d'office si l'homologation n'intervient pas dans un délai maximum de deux ans. Toutefois, cette autorisation provisoire de vente pourra être reconduite pour des motifs jugés valables par les instances compétentes » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Michel Sordel, rapporteur ; adoption de l'amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Michel Sordel, rapporteur, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 6 de la loi du 2 novembre 1943, adoption (p. 1917). — Amendement par M. Michel Sordel, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour le premier alinéa de l'article 7 de la loi du 2 novembre 1943, de remplacer les mots : « la dose et le mode d'emploi », par les mots : « les doses et les modes d'emploi » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Sordel, rapporteur, tendant, dans le texte proposé pour le premier alinéa de l'article 7 de la loi du 2 novembre 1943, à rédiger comme suit la dernière phrase : « Ils doivent mentionner également les précautions à prendre par les utilisateurs, et notamment les contre-indications énoncées au registre d'homologation » (*ibid.*) et amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, tendant, au premier alinéa du texte proposé pour l'article 7 de la loi du 2 novembre 1943, de rédiger comme suit la dernière phrase : « Ils doivent mentionner également les précautions à prendre par les utilisateurs, et notamment les contre-indications apparues au cours des essais et énoncées au registre d'homologation » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Michel Sordel, rapporteur ; adoption de l'amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Mézard tendant à « porter une image frappante et compréhensible par les enfants » sur les étiquettes (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au texte présenté pour l'article 7 de la loi du 2 novembre 1943, par M. Michel Sordel, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (p. 1918). — Amendement rédactionnel par M. Michel Sordel, rapporteur, au texte présenté pour le troisième alinéa de l'article 7 de la loi du 2 novembre 1943 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Michel Sordel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi étendant le champ d'application de la loi validée et modifiée du 2 novembre 1943 relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole.** » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Victor Golvan ; Jean Mézard ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural. — Sur l'ensemble (p. 1918), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 9).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 30 novembre 1972. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi étendant le champ d'application de la loi validée et modifiée du 2 novembre 1943 relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole** ». — Voy. : Impressions n°s 2613, 2679. — In-8° n° 704.

Deuxième transmission au Sénat (1er décembre 1972) (I., n° 97). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Michel Sordel [6 décembre 1972] (I. n° 102). — **Discussion** [13 décembre 1972] (p. 3075 et 3076). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Sordel, rapporteur ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et à l'aménagement rural. — *Art.* 1er (p. 3076). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 38). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1139 du 22 décembre 1972 (*J. O.* du 23 décembre 1972).

PRODUITS ANTIPARASITAIRES. — Voy. : SEMENCES, GRAINES ET PLANTS.

PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1232.

PROMOTION SOCIALE. — Voy. : COMMUNES.

PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur*, **tendant à réglementer la procédure d'authentification des œuvres de l'esprit** [16 février 1972. — *J. O.* Lois et Décrets 17 février 1972. — *J. O.* séance 4 avril 1972.] (I., n° 152). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires culturelles [4 avril 1972].

2. — Proposition de loi, présentée par M. Louis JUNG, *sénateur*, **tendant à la modification des articles 46 et 71 de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique** [26 juin 1972] (I., n° 309). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PROTECTION. — Voy. : L'OBJET.

PROTECTION CIVILE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR.

PROTECTION DE LA NATURE. — Voy. : PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PROXENETISME

Proposition de loi, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur*, **tendant à habiliter les associations constituées pour la lutte contre le proxénétisme à exercer les droits reconnus à la partie civile devant les juridictions répressives** [2 octobre 1972] (I., n° 2). — Renvoi à la commision des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PSYCHOLOGUES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1221.

PUBLICATIONS. — Voy. : PRESSE.

Q

QUESTIONS ORALES

1169 — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de l'agriculture* que, malgré un désir maintes fois exprimé, les **exploitants agricoles** ne peuvent toucher une **pension d'invalidité,** que si celle-ci atteint 100 p. 100 d'incapacité de travail, alors que leurs conjoints en sont encore totalement privés. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet, et les mesures qu'il envisage pour rétablir également en ce domaine la parité sociale des agriculteurs avec celle des professions affiliées au régime général des assurances sociales [16 novembre 1971]. — **Réponse** [4 avril 1972] (p. 114 et 115). *Sont entendus :* MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Michel Kauffmann.

1170 — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'en vertu d'un arrêté émanant de son ministère, la **vignette** 1972 doit être apposée sur le pare-brise des automobiles pour lesquelles elle a été délivrée, et que c'est obligatoirement l'original du document qui doit y figurer. En cas de perte ou de vol, un duplicata peut être délivré au prix de dix francs. Il estime cette décision regrettable et lui demande pour quelles raisons il n'autorise pas l'apposition sur le pare-brise des voitures d'une reproduction de la vignette, ou n'accepte pas la délivrance gratuite des duplicata en cas de perte ou de vol de l'original [16 novembre 1971]. — **Réponse** [4 avril 1972] (p. 115 et 116). — *Sont entendus :* MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Michel Kauffmann.

1179 — M. Joseph RAYBAUD, traduisant les inquiétudes légitimes des élus cantonaux et municipaux des Alpes-Maritimes concernés par la reconstruction de la **ligne ferroviaire Nice—Coni,** demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui donner les raisons pour lesquelles les travaux de la remise en état de cette voie ferrée sur le parcours Vintimille—Coni qui ont fait l'objet de la convention franco-italienne signée à Rome le 24 juin 1970 et approuvée, après l'Assemblée nationale, par le Sénat, le 3 juin 1971, ne sont pas encore commencés, alors que la reprise du trafic était envisagée pour courant 1973 [10 décembre 1971]. — **Réponse** [16 mai 1972] (p. 377). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement : Joseph Raybaud.

1180 — M. Edouard BONNEFOUS demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement,* après le bilan qui vient d'être fait de la tragique **explosion d'Argenteuil :** 1° si les conduites de gaz et les installations de chauffage de la cité correspondaient réellement au nombre de logements et d'habitants à desservir ; 2° pourquoi les normes de construction et de sécurité dans les immeubles collectifs ne sont-elles pas mieux respectées et pourquoi la non-délivrance du certificat de conformité par les services compétents n'entraîne-t-elle pas automatiquement la fermeture des locaux défectueux ; 3° si l'implantation des immeubles-tours et, d'une façon générale, celle des grands ensembles dans la région parisienne, est suffisamment organisée et coordonnée pour permettre aux divers services responsables des infrastructures d'adapter les équipements collectifs aux besoins d'une population en expansion rapide [30 décembre 1971. — *J. O.* 18 janvier 1972].

1181. — M. Edouard BONNEFOUS rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale :* 1° que, selon les sondages d'opinion, l'extension de l'usage de la **drogue en France,** notamment chez les jeunes, est le problème qui préoccupe le plus nos concitoyens ; 2° qu'il a lui-même ainsi que le ministre de l'intérieur alerté le public sur la gravité de ce problème et demandé un contrôle sévère du trafic et de l'usage de la drogue. En conséquence, il lui demande : 1° si les encouragements donnés à la culture du pavot en France (même s'agissant du « pavot-œillette », espèce jugée moins dangereuse) n'est pas en contradiction avec la politique de protection de la jeunesse ; 2° si ces mêmes encouragements ne sont pas de nature à alimenter les campagnes anti-françaises dans les pays qui doutent de notre volonté de réprimer efficacement le trafic clandestin de la drogue ; 3° s'il n'était pas préférable de continuer à importer du pavot oriental pour couvrir les besoins de l'industrie (déjà approvisionnée par la saisie des importations de contrebande) [13 janvier 1972. — *J. O.* 18 janvier 1972]. — **Réponse** [25 avril 1972] (p. 164 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Edouard Bonnefous.

1182. — M. Edouard BONNEFOUS demande à *M. le ministre du travail* si la situation du **chômage,** déjà préoccupante actuellement, ne risque pas de se trouver aggravée dans les prochains mois par le maintien de **quotas d'immigration** qui autorise la présence de 3.200.000 travailleurs étrangers sur notre territoire [13 janvier 1972. — *J. O.* 18 janvier 1972]. — **Réponse** [23 mai 1972] (p. 439 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Edouard Bonnefous.

1183. — Devant la recrudescence de vols d'œuvres d'art dans les églises, M. Edouard BONNEFOUS rappelle à *M. le ministre des affaires culturelles* que, lors de la récente discussion budgétaire, il lui avait suggéré de créer un **musée d'art religieux** où seraient déposés, conservés et présentés au public les objets ou les œuvres de valeur actuellement abrités dans les édifices culturels lorsque leur protection ne peut être assurée de façon satisfaisante. Il lui demande si cette suggestion a été étudiée par ses services et quelles mesures il compte prendre pour préserver cette partie importante du patrimoine artistique national [13 janvier 1972. — *J. O.* 18 janvier 1972]. — **Réponse** [9 mai 1972] (p. 320 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles ; Edouard Bonnefous.

1184. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* de lui indiquer à quelle date sera publié le décret étendant les dispositions du décret n° 69-494 du 30 mai 1969 aux **directeurs d'écoles normales d'instituteurs** ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 1968. Il apparaît, en effet, qu'une application rapide du texte précité, qui constitue par ailleurs une revalorisation de la carrière du personnel de direction des écoles normales d'instituteurs, contribuerait à réparer une injustice dont ont souffert des personnels de direction qui avaient tout particulièrement bien servi la cause de l'éducation nationale [17 février 1972. — *J. O.* 22 février 1972].

1185. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement : a)* s'il est possible d'abroger, par la voie réglementaire, les dispositions du **code de la route** interdisant d'apposer sur le pare-brise le moindre objet restreignant la visibilité, car actuellement les automobilistes qui respectent le règlement en apposant la vignette sur le pare-brise peuvent être condamnés à une amende de 20 à 40 francs ; *b)* s'il est possible de modifier la procédure de suspension et le retrait du permis de conduire selon les vœux de la « table ronde » sur la sécurité suivant les demandes qui ont été faites par un certain nombre de travailleurs fort intéressants que sont notamment les représentants de commerce. Il serait souhaitable : d'éviter tout retrait de permis de conduire dans le cas d'une première infraction légère ; que l'infraction suivante soit prononcée avec sursis ; qu'une infraction nouvelle entraîne un retrait temporaire auquel s'ajouterait bien entendu le retrait du sursis ; qu'enfin un retrait définitif et irrévocable et sans possibilité d'une nouvelle demande soit prononcé quand le conducteur concerné ayant usé des premières possibilités offertes serait reconnu coupable d'avoir provoqué un accident mortel ; toutes ces opérations pourraient être constatées sur une carte que porterait sur lui l'automobiliste et qu'il devrait présenter à toute réquisition ; *c)* que les conducteurs subissent systématiquement un examen de santé avec étude des réflexes lors de la restitution d'un permis de conduire suspendu et lorsqu'il y a eu accident matériel ou corporel [19 février 1972. — *J. O.* 22 février 1972].

1185 (texte rectifié). — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement : a)* s'il est possible d'abroger, par la voie réglementaire, les dispositions du **code de la route** interdisant d'apposer sur le pare-brise le moindre objet restreignant la visibilité, car actuellement les automobilistes qui respectent le règlement en apposant la vignette sur le pare-brise peuvent être condamnés à une amende de 20 à 40 francs ; *b)* s'il est possible de modifier la procédure de suspension et de retrait du permis de conduire selon les vœux de la « table ronde » sur la sécurité suivant les demandes qui ont été faites par un certain nombre de travailleurs fort intéressants que sont notamment les représentants de commerce. Il serait souhaitable : d'éviter tout retrait de permis de conduire dans le cas d'une première infraction légère ; que l'infraction suivante soit prononcée avec sursis ; qu'une infraction nouvelle entraîne un retrait temporaire auquel s'ajouterait bien entendu le retrait du sursis ; qu'enfin, un retrait définitif irrévocable et sans possibilité d'une nouvelle demande soit prononcée quand le conducteur concerné ayant usé des premières possibilités offertes serait reconnu coupable d'avoir provoqué un accident mortel par une faute inexcusable [*J. O.* 21 mars 1972]. — **Réponse** [4 avril 1972] (p. 117). — *Sont entendus :* MM. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement ; Maurice Lalloy, au nom de M. Pierre Brun.

1186. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement* pour quelles raisons le **contrôle des véhicules automobiles** n'est-il pas rendu obligatoire, au moins dans les cas suivants : 1° véhicules achetés d'occasion ; 2° véhicules ayant été accidentés ; 3° véhicules conduits par des automobilistes de dix-huit à vingt-cinq ans et de soixante-quinze ans et plus. En effet, lors des travaux de la « table ronde », il ne semble pas qu'il ait été tenu compte de l'état des véhicules et aucune mesure n'a été prise pour réduire à ce propos l'hécatombe routière. La limitation de vitesse, le contrôle de l'état du conducteur, ne suffisent pas pour réduire ces accidents ; il est absolument nécessaire que les véhicules soient soumis à un contrôle régulier. Ce contrôle devrait être assuré par des organismes indépendants des fabricants et réparateurs d'automobiles, car il n'est pas possible de faire effectuer le diagnostic par le professionnel qui ensuite ferait les réparations, ceci risquant de mener à de trop grands abus [19 février 1972. — *J. O.* 22 février 1972]. — **Réponse** [4 avril 1972] (p. 117). — *Est entendu :* M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement.

1187. — M. Pierre BRUN demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir lui fournir les renseignements suivants : montant du budget total de l'**Office de radiodiffusion-télévision française,** montant des recettes de publicité réalisées en 1971 (temps moyen de projection de publicité par vingt-quatre heures) [19 février 1972. — *J. O.* 22 février 1972]. — **Réponse** [4 avril 1972] (p 117 et 118). — *Est entendu :* M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1188. — A la suite des accords passés entre la Société nationale Air France et l'Union de transports aériens (U. T. A.), M. Serge BOUCHENY demande à *M. le ministre des transports* de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour le développement de la Société nationale Air France. Il lui demande également de bien vouloir lui exposer quelle est la politique du Gouvernement pour le développement du **transport**

aérien [23 février 1972. — *J. O.* 7 mars 1972]. — **Réponse** [2 mai 1972] (p. 260 et 261). — *Sont entendus :* MM. Jean Chamant, ministre des transports ; Serge Boucheny.

1189. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* s'il ne serait pas possible, par circulaire adressée au rectorat, de recommander que l'on reprenne, si possible, les **distributions de prix aux enfants des écoles** aussi bien dans les écoles primaires que dans les collèges d'enseignement général (C. E. G.). La tradition en effet s'est perdue de cette distribution des prix et les maires le regrettent et beaucoup continuent d'ailleurs à remettre à chaque élève quittant l'enseignement primaire un petit dictionnaire qui est généralement utilisé par les parents. Par ailleurs, les livres de prix n'ont plus la niaiserie ni le peu d'intérêt que nous avons connus les uns et les autres voici une trentaine d'années. C'est un moyen de diffusion de la pensée qu'il ne faut pas négliger, car les parents sont les premiers à s'intéresser à la lecture de ces livres [1er mars 1972. — *J. O.* 7 mars 1972]. — **Réponse** [4 avril 1972] (p. 118). — *Est entendu :* M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1190. — M. Auguste PINTON attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur l'urgence du dépôt d'un projet de loi portant **revision des circonscriptions électorales de la périphérie lyonnaise** pour les élections législatives, en vue d'une augmentation sensible du nombre de ces circonscriptions. En effet, d'après les chiffres du recensement de 1968 (certainement dépassés à l'heure actuelle), la population du département du Rhône s'élève à 1.350.000 habitants. Cependant, ce département ne comporte que dix circonscriptions électorales, alors que (en évitant toute comparaison avec un département rural), la ville de Paris élit 31 députés pour à peine 2.850.000 habitants. Cette anomalie prend un caractère encore plus surprenant lorsque l'on considère l'étendue et la répartition de certaines de ces circonscriptions. En effet, Lyon-ville comporte cinq circonscriptions pour 535.000 habitants. Si ce nombre peut se justifier bien que faible par comparaison avec Paris, les constatations deviennent proprement aberrantes à l'examen de la situation des sixième et septième circonscriptions. Les 248.678 habitants de la sixième circonscription, cantons de Villeurbanne et de Bron, élisent un seul député. La septième circonscription (Limonest-Neuville-Saint-Genis-Laval) comptait, en 1968, 195.292 habitants tout en présentant cette singularité de se voir rattacher les 13.000 habitants de Tassin-la-Demi-Lune, appartenant à un autre canton et par suite à une autre circonscription qui est loin d'être anormalement peuplée. Si l'on tient compte d'autre part que les électeurs des communes de l'Ain et de l'Isère rattachées au département du Rhône en 1968 et représentant 106.791 habitants sont, jusqu'à ce jour, invités à voter pour des députés appartenant à d'autres départements et avec lesquels ils sont aujourd'hui sans rapport, on aboutit à la situation suivante : plus de 550.000 habitants du département du Rhône sont représentés en fait par deux députés. Des élections législatives générales devant intervenir dans le délai d'un an, il lui demande : 1° s'il est dans son intention de déposer et de faire discuter par le Parlement, au cours de sa plus prochaine session, un projet de loi portant remède à cette situation ; 2° de combien de circonscriptions supplémentaires le Gouvernement a l'intention de proposer la création ; 3° quelle est la structure géographique projetée pour ces diverses circonscriptions ; 4° enfin, si le nombre des sièges sénatoriaux du Rhône lui paraît encore correspondre à la population du département, et dans le cas contraire, quelles mesures il envisage pour y remédier [2 mars 1972. — *J. O.* 7 mars 1972]. — **Réponse** [2 mai 1972] (p. 262). — *Sont entendus :* MM. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Auguste Pinton.

1191. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* pour quelles raisons la revision des textes de 1946 régissant les **laboratoires d'analyses médicales** n'a pas encore été réalisée par les services de la santé publique. En effet, les textes actuels ne garantissent pas la sécurité des malades. Depuis 1946, le nombre des laboratoires est passé de quelques centaines à plusieurs milliers, sans contrôle réel et sans que soit vérifiée la compétence des responsables. Une situation dangereuse existe et s'aggrave, préjudiciable au malade et aussi au budget de l'assurance maladie. Depuis 1963, le ministère de la santé publique a bien voulu consulter à maintes occasions les représentants de la profession. Plusieurs projets ont été successivement rédigés. A diverses reprises, MM. les ministres de la santé publique ont annoncé comme imminente la promulgation de nouveaux textes. Or, tout se passe comme si les ministres avaient changé d'avis et décidé de s'abstenir. S'il en est ainsi, quelles sont les raisons et quelles sont les intentions [*J. O.* 7 mars 1972]. — **Réponse** [4 avril 1972]. — *Est entendu :* M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1192. — M. Pierre BRUN signale à *M. le Premier ministre* la situation critique des **veuves civiles de cinquante à soixante-cinq ans.** Pour la plupart, ces veuves n'ont pas exercé de profession pendant la durée de leur mariage et elles se retrouvent au décès de leur mari : trop âgées pour trouver un emploi ; trop jeunes pour bénéficier de la retraite de réversion. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas urgent de prévoir pour elles une **allocation de préretraite** [7 mars 1972. — *J. O.* 21 mars 1972]. — **Réponse** [4 avril 1972] (p. 118). — *Est entendu :* M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1193. — M. Joseph RAYBAUD expose à *M. le ministre de l'équipement et du logement* qu'en raison de la menace d'avalanches, aggravée par des chutes abondantes de neige, M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées des Alpes-Maritimes a pris, à juste titre, la sage et prudente décision de fermer le col de Tende, interrompant ainsi le trafic international routier Nice—Turin par la R. N. 204. Il lui demande, en l'état de cette situation aux conséquences graves pour l'économie du département des Alpes-Maritimes et des localités de la vallée de la Roya privées de leur débouché vers l'Italie, s'il ne serait pas utile et opportun d'envisager pour l'avenir la **remise en état du tunnel Vievola—Limone** en lui donnant une destination à la fois routière et ferroviaire, ce qui doit être possible techniquement en raison de ses huit mètres de large sur les neuf kilomètres de son parcours [9 mars 1972. — *J. O.* 21 mars 1972]. — **Réponse** [16 mai 1972] (p. 377 et 378). — *Sont entendus :* MM. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement ; Joseph Raybaud.

1194. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement* de bien vouloir lui préciser ses intentions sur la construction du **tunnel du Mercantour** devant assurer une liaison courte et directe entre le Piémont et Nice, métropole d'équilibre de la Côte d'Azur et de sa région, estimant que la réalisation de cet important ouvrage devrait concorder avec la terminaison du prolongement de l'autoroute Paris—Nice vers Roquebrune-Cap-Martin [9 mars 1972. — *J. O.* 21 mars 1972]. — **Réponse** [16 mai 1972] (p. 378 et 379). — *Sont entendus :* MM. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement ; Joseph Raybaud.

1195. — M. Louis GROS attire à nouveau l'attention de *M. le ministre de la justice* sur la situation à l'égard de leur **retraite des magistrats** recrutés dans la fonction publique, au titre de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958, telle qu'il la lui avait exposée dans sa question écrite n° 10164 du 5 février 1971 (*Journal officiel* du 6 février 1971, Débats parlementaires, Sénat, p. 25) : ces magistrats, recrutés généralement en fin de carrière professionnelle, n'ont pas, au terme de leur nouvelle carrière dans la fonction publique, le minimum de quinze ans d'exercice leur permettant de prétendre à un droit à la retraite ; la chancellerie envisagerait-elle de permettre à ces **anciens auxiliaires de justice** devenus magistrats de racheter les annuités nécessaires pour satisfaire à la fin de leur nouvelle carrière aux exigences du code des pensions ? Dans la réponse faite à cette question, il y a un an (*Journal officiel* du 26 février 1971, Débats parlementaires, Sénat, p. 60), le ministre de la justice affirmait que la question de la validation pour la retraite des services accomplis par les auxiliaires de justice quant à leur intégration dans la magistrature n'avait pas échappé à l'attention de son ministère, mais que, compte tenu des incidences financières qui en résulteraient tant pour le Trésor que pour les catégories bénéficiaires, la chancellerie avait saisie de ce problème les ministères intéressés et, en particulier, celui de l'économie et des finances, et qu'il tiendrait informé l'auteur de la question des réponses de ces départements ministériels et de la suite susceptible d'être donnée à son intervention. Il lui demande donc s'il peut lui dire quelles réponses lui ont été faites par les ministères saisis et si ces réponses permettent d'espérer que des mesures seront prises rapidement pour donner désormais aux anciens auxiliaires de justice devenus magistrats la possibilité de racheter les annuités nécessaires à l'obtention, en fin de carrière, d'une pension de retraite [15 mars 1972. — *J. O.* 21 mars 1972]. — **Réponse** [25 avril 1972] (p. 166 et 167). — *Sont entendus :* MM. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jacques Rosselli, au nom de M. Louis Gros.

1196. — M. Max MONICHON expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'en vertu des dispositions de l'article 7 de l'ordonnance du 17 mai 1945 et de l'article 636 du code de l'administration communale, modifié par l'article 13 de l'ordonnance n° 59-33 du 5 janvier 1959, aucune **indemnité** ou avantage quelconque ne peut, en principe, être alloué par les départements, les communes et leurs établissements publics **à des fonctionnaires ou agents de l'Etat.** Jusqu'à l'intervention de l'ordonnance précitée du 5 janvier 1959, les dérogations devaient, en principe, faire l'objet d'arrêtés signés du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et du ministre intéressé. Le décret n° 59-37 du 5 janvier 1959, tout en maintenant l'interdiction de principe, tend à l'assouplir en introduisant la disposition suivante : « Lorsqu'il n'a pas été statué par arrêté interministériel de caractère général ou que le montant des indemnités ou avantages n'excède pas 1.200 francs par an, elles pourront faire

l'objet d'un arrêté individuel du préfet sur la proposition du chef de service intéressé et l'avis favorable du trésorier-payeur général. » Cet arrêté doit être renouvelé chaque année. Mais le plafond de 1.200 francs n'a pas varié depuis 1959, alors que, dans le même temps, les traitements s'assortissent d'un pourcentage d'augmentation de 125 p. 100 et que l'accroissement et l'importance des tâches confiées aux collectivités conduisent à demander de plus en plus le concours de fonctionnaires d'Etat. Or les indemnités qui peuvent être accordées en vertu des textes ci-dessus ne correspondent plus à la valeur des travaux exceptionnels qui leur sont confiés. Il lui demande, en conséquence, s'il ne pense pas que le relèvement du plafond doit être envisagé dans les meilleurs délais afin de l'actualiser [17 mars 1972. — *J. O.* 21 mars 1972].

1197. — M. Henri CAILLAVET expose à *M. le Premier ministre* qu'après le vote du VI[e] Plan et l'examen par les conseils généraux concernés du *Plan régional de développement économique* (P. R. D. E.), il apparaît que le *Lot-et-Garonne* n'a guère bénéficié des avantages consentis à certains départements composant la région d'Aquitaine. Or, une semblable politique risque d'aggraver encore les distorsions existantes. Aucun grand projet financé par l'Etat n'a été en effet retenu et les crédits dispensés démontrent une volonté de parcellisation qui n'a aucun effet d'entraînement économique. En conséquence, il lui demande d'indiquer les moyens que compte prendre le Gouvernement pour pallier les difficultés de tous ordres qui interdisent le développement du département tant sur le plan économique général que sur celui des infrastructures et des équipements sociaux professionnels [17 mars 1972. — *J. O.* 21 mars 1972]. — **Réponse** [16 mai 1972] (p. 382 et suiv.). — Commune avec la réponse à la question n° 1203 par M. Henri Caillavet. — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Henri Caillavet.

1198. — M. André COLIN se réfère aux déclarations faites à l'Assemblée nationale par M. le Premier ministre le 20 avril 1971 et au Sénat par M. le ministre de l'intérieur, le 30 novembre 1971, suivant lesquelles le Gouvernement entendait procéder à la création de 400 cantons. Il demande à *M. le ministre de l'intérieur* si telle est toujours l'intention du Gouvernement. Si oui, dans quelles conditions et dans quel délai seront créés ces **nouveaux cantons** et à quelle date aura lieu l'élection des nouveaux conseillers généraux [21 mars 1972. — *J. O.* 4 avril 1972]. — **Réponse** [25 avril 1972] (p. 167). — *Sont entendus :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; André Colin.

1199. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* si en raison des difficultés rencontrées par les communes pour construire des **collèges d'enseignement général** (C. E. G.) et des **collèges d'enseignement secondaire** (C. E. S.), et compte tenu de l'insuffisance des crédits de financement mis à leur disposition, il ne pense pas qu'il soit nécessaire, pour pallier les inconvénients de cette grave situation, d'accélérer la nationalisation des C. E. S. et des C. E. G. ; cette nationalisation aurait pour objectif, conformément aux dispositions du décret n° 71-772 du 16 septembre 1971, d'alléger, sans pour autant les supprimer, les charges exorbitantes de fonctionnement desdits établissements d'enseignement mises à la charge des collectivités locales [30 mars 1972. — *J. O.* 4 avril 1972].

1200. — M. Georges COGNIOT attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur l'écart existant actuellement entre les moyens financiers mis à la disposition des universités et la réalité des besoins. Il rappelle que, le 25 janvier, 2.000 enseignants et étudiants ont manifesté dans les rues de Lille contre la détresse de l'enseignement supérieur ; que le président de l'université de Picardie a annoncé qu'il ne serait pas possible pour les établissements dépendant de son autorité de terminer l'année sans se trouver en situation de cessation de paiement ; que des déclarations analogues ont été faites par les représentants autorisés de Paris-I, de Paris-X, de l'université de Provence, etc. Il lui signale combien il est difficile d'échapper à l'impression que si l'Etat se dérobe devant ses responsabilités, c'est avec l'intention précise de contraindre les universités à solliciter l'aide financière de la grande industrie régionale en acceptant du même coup sa mainmise et son contrôle. Il lui demande s'il ne paraît pas nécessaire dans ces conditions de dégager d'urgence de **nouveaux crédits pour l'enseignement supérieur** [31 mars 1972. — *J. O.* 4 avril 1972]. — **Réponse** [2 mai 1972] (p. 264 et 265). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Georges Cogniot.

1201. — M. Emile DURIEUX expose à *M. le ministre de l'intérieur* que la somme accordée chaque année aux **communes, en compensation des charges qu'elles doivent supporter dans l'intérêt général : « Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général », loi validée du 14 septembre 1941, est depuis de nombreuses années demeurée à peu de chose près la même ; dans certains cas elle a même été diminuée alors qu'il est de plus en** plus demandé aux communes et que leurs dépenses de tous ordres et en particulier de secrétariat n'ont cessé de croître. Il lui demande s'il ne considère pas qu'il y aurait lieu de majorer cette attribution en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie et, par voie de conséquence, des charges communales [5 avril 1972]. — **Réponse** [9 mai 1972] (p. 323). — *Sont entendus :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Emile Durieux.

1202. — M. Emile DURIEUX expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que la **médaille de la famille** française est refusée à des mères de famille nombreuse pour le motif que leur premier enfant est né hors mariage alors qu'aucun reproche ne saurait présentement leur être fait. Il lui demande s'il s'agit là d'une règle et, dans l'affirmative, s'il ne considère pas qu'en raison du vote des textes sur la filiation il y aurait lieu d'apporter des assouplissements à une disposition qui, dans certains cas, peut paraître injustifiée [5 avril 1972]. — **Réponse** [9 mai 1972] (p. 325 et 326). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Emile Durieux.

1203. — M. Henri CAILLAVET expose à *M. le Premier ministre* que le Sud-Ouest est une région enclavée, particulièrement éloignée des aides industrialisées. Or, il apparaît que le développement de cette région est d'autant plus indispensable que le Marché commun risque de provoquer des distorsions économiques et humaines de plus en plus accusées. Parmi les moyens à mettre en œuvre pour favoriser des ancrages économiques solides de nature à fixer les hommes, à élever leur niveau de vie, à favoriser l'expansion, **l'aménagement de la Garonne** constitue l'un des plus efficaces. Une Compagnie nationale de la Garonne ayant pour objet de favoriser la navigation, de produire de l'électricité, de faciliter l'irrigation, de promouvoir l'industrialisation et de protéger les richesses contre les inondations semble, à l'exemple de ce qui a été entrepris pour le Rhône, devoir être retenue. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement est décidé à constituer et à financer une semblable compagnie [6 avril 1972]. — **Réponse** [16 mai 1972] (p. 382 et suiv.). — Commune avec la réponse à la question orale n° 1197 par M. Henri Caillavet (cf. *supra*).

1204. — M. Henri CAILLAVET expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que de nombreux maires, et plus particulièrement la très grande majorité de ceux de Lot-et-Garonne, se sont émus des participations financières mises à la charge des **budgets communaux** pour la construction et le fonctionnement des collèges d'enseignement secondaire et des collèges d'enseignement général. Or, la gratuité de **l'enseignement** constitue une charte morale fondamentale de la République. En conséquence, devant cette anomalie, il lui demande d'indiquer les raisons qui ont amené l'Etat à laisser aux collectivités locales, dont les enfants fréquentent des établissements nationalisés, une part importante des frais de fonctionnement des collèges d'enseignement secondaire et des collèges d'enseignement général [12 avril 1972. — *J. O.* 25 avril 1972]. — **Réponse** [16 mai 1972] (p. 385 et 386). — *Sont entendus :* MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Henri Caillavet.

1205. — M. Raymond GUYOT expose à *M. le ministre des transports* que, malgré la nécessité d'améliorer les transports en commun de la région parisienne et par suite d'augmenter le nombre d'autobus en circulation, la direction générale de la **Régie autonome des transports parisiens (R. A. T. P.)** envisage à bref délai de réduire la superficie et les effectifs de l'atelier central sis rue Championnet, à Paris (18[e]). Cet atelier s'étend sur une superficie totale de 90.400 mètres carrés. Un certain nombre de bâtiments sont de construction récente. Il dispose d'un équipemant relativement moderne et, pour certains travaux, d'installations qui n'ont pas leur équivalent dans la région parisienne. Le personnel (dont les effectifs ont diminué de moitié en une dizaine d'années) est hautement qualifié. Les mesures envisagées par la direction générale de la Régie autonome des transports parisiens laissent supposer, d'une part, qu'une partie des bâtiments, édifiés aux frais des contribuables et des usagers des transports, serait vendue à des promoteurs pour de fructueuses opérations immobilières et, d'autre part, qu'un certain nombre de travaux exécutés actuellement à l'atelier central seraient confiés à des entreprises privées. Ainsi serait démantelé un peu plus un service public dans le même temps où les plus hautes autorités de l'Etat affirment que la priorité doit être donnée aux transports en commun dans la région parisienne. En conséquence, il lui demande les dispositions qu'il compte prendre afin que soient assurés : 1° le maintien dans son intégralité du potentiel industriel et économique que représente l'atelier central du réseau routier de la Régie autonome des transports parisiens ; 2° la pleine utilisation de toutes ses possibilités techniques, d'expériences et de recherches afin que, par exemple, il devienne l'atelier central de l'ensemble de la Régie autonome des transports

parisiens [12 avril 1972. — *J. O.* 25 avril 1972]. — **Réponse** [9 mai 1972] (p. 326 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Raymond Guyot.

1206. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre de l'intérieur* s'il ne lui paraît pas opportun d'envisager la possibilité de modifier l'assiette de la **taxe d'enlèvement d'ordures ménagères** afin que son produit permette aux collectivités locales de couvrir les dépenses d'enlèvement, de transport et de traitement des ordures ménagères [17 avril 1972. — *J. O.* 25 avril 1972].

1207. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre de l'agriculture* s'il n'estime pas souhaitable que les crédits **d'hydraulique agricole** soient uniquement réservés à des investissements collectifs concernant les communes rurales [17 avril 1972]. — *J. O.* 25 avril 1972].

1208. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* s'il ne lui paraît pas souhaitable, pour suivre l'évolution des besoins en énergie gazière de la région de la Côte d'Azur, d'envisager la mise en chantier rapide de **gazoduc Fos-Nice,** l'implantation, même provisoire, d'installations de stockage de gaz naturel liquide à proximité immédiate de zones d'habitations ne pouvant être tolérée [17 avril 1972. — *J. O.* 25 avril 1972].

1209. — M. André ARMENGAUD expose à *M. le ministre des affaires étrangères* que de très nombreux Français **rapatriés d'Algérie,** en général de situation modeste, se voient refuser le transfert en métropole des maigres sommes déposées par eux en banque en Algérie, même dans le cas où il s'agit de comptes dits « départ définitif », et que par contre le Gouvernement français autorise librement le transfert en Algérie des économies des Algériens travaillant en France ; que le montant annuel de ces derniers transferts s'est élevé en 1970 à 748.000.000 francs et dépasse dès lors de beaucoup le montant des avoirs liquides des Français en Algérie visés ci-dessus. Il lui demande en conséquence si le moment n'est pas venu, faute par le gouvernement algérien d'engager des conversations sérieuses à ce sujet et de renoncer à ses procédés dilatoires en la matière, d'interdire, dans la limite des liquidités détenues par lesdits Français en Algérie et déposées à leur compte « départ définitif », le transfert vers l'Algérie des économies des Algériens travaillant en France et ce, jusqu'à ce que le transfert du montant total desdits avoirs liquides de ces Français ait été effectué en métropole. Il lui demande accessoirement si la mesure ci-dessus recommandée ne pourrait pas s'effectuer par le truchement d'une caisse de compensation franco-algérienne qui serait créée spécialement à cet effet [17 avril 1972. — *J. O.* 25 avril 1972]. — **Réponse** [23 mai 1972] (p. 441 et 442). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; André Armengaud.

1210. — M. Francis PALMERO expose à *M. le ministre de l'intérieur* qu'en vertu de l'article L. 66 du code électoral, les bulletins blancs n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement d'un scrutin et sont décomptés avec les bulletins nuls. Le décret n° 72-243 du 5 avril 1972 (*Journal officiel* du 6 avril 1972) portant organisation du prochain **référendum,** prévoit d'ailleurs à l'article 14 que « les bulletins de vote imprimés autres que ceux fournis par l'administration n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement ». Or, l'administration, comme d'ailleurs lors du précédent référendum organisé par le décret du 3 avril 1969, ne prévoit « à l'exclusion de tous autres, que deux bulletins de vote imprimés sur papier blanc, dont l'un portera la réponse « oui » et l'autre la réponse « non ». Il lui demande s'il n'entend pas proposer de régulariser le **vote « blanc »,** qui prend souvent une signification politique alors que l'abstention peut violer le secret des intentions. D'ailleurs, les prochaines machines à voter excluront le vote « nul » et comporteront une touche laissant la possibilité du non-choix, possibilité que le Président de la République lui-même a suggérée pour les abstentionnistes lors de son allocution radiotélévisée du 11 avril dernier [20 avril 1972. — *J. O.* 25 avril 1972]. — **Réponse** [2 mai 1972] (p. 262 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Francis Palmero.

1211. — M. Joseph RAYBAUD expose à *M. le ministre des transports* qu'il a enregistré avec satisfaction l'annonce d'un accord de principe concernant une **réduction des tarifs de transport par avion** entre Paris et Londres. Il exprime le vœu que des dispositions semblables de nature à favoriser la promotion du transport aérien, ainsi que, corrélativement, du tourisme, soient prises en faveur de lignes aériennes aboutissant à Nice, plate-forme touristique d'une importance primordiale, dont l'activité conditionne l'équilibre économique du département des Alpes-Maritimes. Il lui demande quelles mesures il envisage pour que les compagnies aériennes concernées soient en mesure de proposer à leur clientèle des tarifs préférentiels attractifs [21 avril 1972. — *J. O.* 25 avril 1972].

1212. — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que, si au courant de l'année 1971, l'on a pris des dispositions pour déclarer prioritaire en rase campagne un certain nombre de voies à grande circulation, et si ses services ont mis en place la signalisation y afférente, aucune disposition n'est encore prise pour déclarer également prioritaires un certain nombre de rues, **circulation principale à l'intérieur des agglomérations** où la priorité à droite est toujours de règle malgré ses inconvénients en ce qui concerne les voies d'accès et de dégagement de ces villes ou grosses communes aux heures de pointe en particulier. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre à l'instar de tous les autres pays européens qui ont depuis longtemps adopté avec bonheur ces dispositions qui rendent plus fluide la circulation à l'intérieur des agglomérations et sur leurs voies d'accès et de dégagement [22 avril 1972. — *J. O.* 25 avril 1972]. — **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1238 et 1239). — *Sont entendus :* MM. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement ; Michel Kauffmann.

1213 — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que dans la région qu'il représente la **fiscalité** qui pèse sur les **viticulteurs** apparaît particulièrement lourde ; l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (T. V. A.) au taux de 17,6 p. 100 sur les vins en 1968, déduction faite de la récupération, a drainé vers les caisses de l'Etat un surplus de 42 millions de francs lourds. Le revenu cadastral, qui a été fortement relevé à la suite de la dernière revision, aura aussi une réaction en chaîne sur les impôts fonciers, les cotisations de sécurité sociale et autres encore. Par ailleurs, d'une année à l'autre, le bénéfice agricole pour la viticulture a été relevé de 133 p. 100. Il lui demande si toutes ces augmentations ne lui paraissent pas excessives et quelles mesures il compte prendre pour alléger les charges qui pèsent ainsi anormalement sur cette branche de l'activité agricole [22 avril 1972. — *J. O.* 25 avril 1972]. — **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1240 et 1241). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Michel Kauffmann.

1214. — M. Pierre GIRAUD demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui exposer les motifs qui ont conduit le Gouvernement français à émettre un vote surprenant sur la question relative au comportement du Gouvernement d'Israël dans les territoires qu'il administre à la commission des droits de l'homme de l'**Organisation des Nations Unies (O. N. U.)** le 22 mars 1972 [22 avril 1972. — *J. O.* 25 avril 1972]. — **Réponse** [9 mai 1972] (p. 324). — *Sont entendus :* MM. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères ; Pierre Giraud.

1215. — M. Michel MIROUDOT, se référant à l'engagement pris à à cet égard devant le Sénat par *M. le ministre de l'intérieur* au cours de la discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de **communes,** lui demande s'il envisage de soumettre prochainement au Parlement un texte modifiant les dispositions du code de l'administration communale relatives à la composition des **conseils municipaux** qui permettrait d'assurer, lors du renouvellement des assemblées communales issues de la fusion, la représentation dans les nouveaux conseils municipaux de toutes les communes fusionnées [27 avril 1972]. — **Réponse** [23 mai 1972] (p. 442 et 443). — *Sont entendus :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Michel Miroudot.

1216. — M. Pierre CAROUS attire l'attention de *M. le ministre de l'équipement et du logement* sur le fait que les commissions départementales de l'urbanisme commercial, appelées à donner leur avis sur l'implantation des **magasins de vente dits « à grande surface »,** ont été mises en place sans que soit modifiée la législation du permis de construire. Il résulte de cette situation que l'administration compétente se trouve souvent privée des moyens et des sanctions nécessaires pour faire respecter les avis de ces commissions. Il en est ainsi, en particulier, lorsque les exploitants de magasins « à grande surface » décident d'utiliser comme surface de vente des superficies qui avaient été à l'origine prévues comme réserves de marchandises et avaient reçu à ce titre l'agrément de la commission. Cette absence de sanctions permet aux exploitants de ces magasins d'étendre abusivement la surface de vente et de mettre ainsi en échec les décisions prises. Il lui demande quelles mesures il a l'intention de prendre en vue de mettre fin à cet état de fait regrettable [2 avril 1972]. — **Réponse** [16 mai 1972] (p. 379 et 380). — *Sont entendus :* MM. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement ; Pierre Carous.

1217. — M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN rappelle à *M. le ministre de la justice* les principes premiers concernant le respect de la liberté individuelle et interdisant notamment à un magistrat chargé de l'instruction, c'est-à-dire de la préparation d'un dossier, toutes démarches publiques susceptibles d'impressionner l'opinion publique au profit ou au détriment d'un prévenu. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour faire respecter le **secret de l'instruction** qui, jusqu'à ce que le législateur en ait décidé autrement, reste l'une des règles

fondamentales de notre procédure pénale [4 mai 1972]. — **Réponse** [16 mai 1972] (p. 380 et 381). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Roland Boscary-Monsservin.

1218. — M. Jean CLUZEL demande à *M. le ministre de l'intérieur* les raisons pour lesquelles le projet de loi relatif à la formation et à la carrière du **personnel communal** n'a pas encore été inscrit à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale, alors qu'il a été adopté par le Sénat le 29 avril 1971. Il souhaite également savoir à quelle date l'adoption définitive de ce projet pourrait intervenir [4 mai 1972]. — **Réponse** [16 mai 1972] (p. 381 et 382). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Jean Cluzel.

1219. — M. Adolphe CHAUVIN fait observer à *M. le ministre des postes et télécommunications* que l'administration des P. et T. exige, avant toute installation du **téléphone** dans un nouveau quartier de 240 logements à Saint-Ouen-l'Aumône, un versement de 2.500 francs par abonné, remboursable en cinq ans. Les copropriétaires, s'ils acceptent d'effectuer une avance d'environ 50.000 francs, se refusent à prêter 375.000 francs à l'administration des P. et T. Ceci est d'autant plus compréhensible qu'il s'agit de logements sociaux et que pour faciliter l'installation du téléphone, tous les fourreaux et les chambres de tirage ont été réalisés aux frais des sociétaires avec l'accord de l'administration. Il lui demande en conséquence : 1° s'il juge convenable que des familles à revenus moyens, puisqu'il s'agit d'accession à la propriété en habitations à loyer modéré (H. L. M.), qui consentent de lourds sacrifices financiers, soient ainsi les bailleurs de fonds de l'Etat ; 2° s'il ne pense pas que la réputation du service public se dégraderait si de telles pratiques se perpétuaient ; 3° qu'une dérogation à cette pratique du prêt financé par les abonnés soit accordée aux opérations à caractère social financées avec des crédits H. L. M. ou des prêts spéciaux du Crédit foncier [4 mai 1972]. — **Réponse** [6 juin 1972] (p. 757 et 758). — *Sont entendus :* MM. Robert Galley, ministre des postes et télécommunications ; Adolphe Chauvin.

1220. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que le versement des traitements et salaires des agents de l'Etat et des collectivités locales sur un livret de **caisse d'épargne** reste actuellement impossible. Il lui demande dans quelles conditions et à quelle date pourrait intervenir une modification de la réglementation en vigueur, instituée notamment par le décret n° 65-97 du 4 février 1965 [4 mai 1972]. — **Réponse** [30 mai 1972] (p. 532 et 533). — *Sont entendus :* MM. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce ; Jean Cluzel.

1221. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur la situation des psychologues praticiens. En effet, le décret n° 71-988 du 3 décembre 1971 ne concerne que les **psychologues** des établissements d'hospitalisation, de soins et de cures publics. Il lui demande : 1° en ce qui concerne le décret précité, quelles sont les raisons pour lesquelles les traitements de fin de carrière ont été fixés à l'indice brut 735, alors que la pratique antérieure les assimilait à ceux des professeurs licenciés ou certifiés (indice brut 785 en fin de carrière) ; 2° sur un plan plus général, s'il ne serait pas souhaitable de doter les psychologues praticiens d'un statut unique, déterminant la déontologie et les conditions d'exercice de cette profession, qu'elle s'exerce à titre libéral ou bien à titre de fonctionnaire ou de salarié [4 mai 1972]. — **Réponse** [30 mai 1972] (p. 533 et 534). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Jean Cluzel.

1222. — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le Premier ministre* que dans l'hebdomadaire « Valeurs actuelles » paru dans la semaine du 17 au 23 avril 1972, un article portant le titre « Europe-sur-Marne » laissait entendre qu'à l'initiative de M. le Président de la République, des travaux d'infrastructures ont été étudiés, et certains travaux exécutés dans la vallée de la Marne à proximité de Paris, en vue d'installer la future capitale de l'Europe. Aucun démenti n'ayant été apporté à cette information, il lui demande quelles sont aujourd'hui les intentions du Gouvernement quant au choix du siège d'une **future capitale de l'Europe** qui, dans son esprit, ne pouvait être que Strasbourg, siège actuel des assemblées parlementaires européennes. Il lui demande si la France aurait ainsi changé d'opinion, et quelles sont les raisons de ce changement d'attitude à l'égard de la métropole alsacienne [9 mai 1972]. — **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1241 et 1242). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Michel Kauffmann.

1223. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre des affaires étrangères* sur la situation des jeunes volontaires du **service national.** En effet, il arrive assez fréquemment que ces jeunes soient désorientés à leur arrivée dans le pays où ils ont été envoyés et que leur générosité naturelle se transforme expérience faite, en amertume. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises afin, d'une part, d'améliorer les conditions d'hébergement de ces jeunes volontaires, d'autre part, de les informer plus longuement, avant leur départ, des conditions de vie qui les attendent et de la mission précise qui leur sera attribuée [10 mai 1972]. — **Réponse** [30 mai 1972] (p. 537). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Jean Cluzel.

1224. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les questions qui se posent après l'entrée en vigueur de l' « **allocation d'orphelin** ». Le courrier reçu par différentes organisations féminines traduit le désarroi des attributaires devant l'insuffisance de la prestation et l'amertume de nombreuses postulantes évincées de son champ d'application. En conséquence, elle lui demande : 1° s'il n'entend pas abandonner le critère de non-imposition retenu pour son attribution (critère par trop modeste qui assimile l'allocation à un secours et qui se traduit par une discrimination entre enfants à charge d'un seul parent, alors que l'adoption de la loi sur la filiation affirme le principe de l'égalité des enfants devant la loi) ; 2° s'il n'entend pas affirmer qu'en aucun cas l'attribution de l'allocation d'orphelin ne peut entraîner la suppression de l'allocation d'aide sociale ou de tout autre avantage social [10 mai 1972]. — **Réponse** [30 mai 1972] (p. 534 et 535). — *Sont entendus :* M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Catherine Lagatu.

1225. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les projets de décrets d'application de la nouvelle loi sur le salaire unique et **l'allocation pour frais de garde.** Il semblerait, d'après la presse, que le critère d'assujettissement à l'impôt sur le revenu serait abandonné mais que les modalités de calcul adoptées conduiraient à des résultats semblables, voire plus draconiens encore. C'est ainsi que l'allocation pour frais de garde serait accordée aux familles de un enfant de moins de trois ans dont les revenus mensuels ne dépasseraient pas 1.335,58 francs, aux familles de deux enfants dont un de moins de trois ans dont les revenus ne dépasseraient pas 1.506,68 francs, aux mères célibataires ayant un enfant de moins de trois ans dont le salaire mensuel serait inférieur à 854,83 francs, aux mères célibataires ayant deux enfants dont un de moins de trois ans dont le salaire mensuel serait inférieur à 1.022,58 francs. En conséquence, elle lui demande : 1° quels sont les critères retenus par les décrets d'application pour l'attribution des différentes allocations ; 2° comment peut-on les justifier ; 3° sont-ils indexés [10 mai 1972].

1226. — Mme Catherine LAGATU expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que la loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles crée une **allocation pour frais de garde** d'enfants, mais reporte à décret les modalités de détermination du montant de l'allocation en fonction des ressources de la famille, des différents modes de garde et de l'âge de l'enfant. En ce qui concerne les différents modes de garde, la presse laisse entendre que seuls les enfants placés en crèche familiale ou collective, ou chez une nourrice déclarée à la sécurité sociale, ouvriraient droit à l'allocation précitée. Elle attire son attention sur les nombreux et draconiens critères d'élimination des familles qui pourront obtenir l'allocation de garde. Si l'on décidait de retenir le dernier critère relatif au placement de l'enfant, très peu de familles pourraient bénéficier de cette allocation. En conséquence, elle lui demande : 1° si les informations parues dans la presse sont fondées ; 2° si des mesures immédiates sont envisagées pour développer le nombre de crèches collectives, en particulier en prenant en considération la proposition de loi déposée par les parlementaires communistes ; 3° si des mesures et des crédits sont envisagés pour améliorer le fonctionnement des crèches dites familiales [10 mai 1972]. — **Réponse** [30 mai 1972] (p. 535 et 536). — *Sont entendus :* M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Catherine Lagatu.

1227. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur le fait que le décret d'application de la loi du 28 décembre 1967 sur la **régulation des naissances,** enfin paru au *Journal officiel,* est tout à fait muet sur le mode de financement des centres à vocation purement informative et des centres qui, outre leur mission d'information, assureront un service de dispensaire spécialisé. Il apparaît que, si le décret n'est pas complété par des dispositions financières, il ne fera qu'encourager l'ouverture d'organismes privés réservés à une minorité favorisée. En conséquence, elle lui demande quelle aide l'Etat envisage de donner, lors du prochain collectif, à ces organismes [10 mai 1972]. — **Réponse** [30 mai 1972] (p. 536 et 537). — *Sont entendus :* M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Catherine Lagatu.

1228. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur les **conditions de travail** du personnel d'une importante usine d'automobiles de Clichy. En effet, en dix jours, deux ouvriers d'un même atelier, la fonte auto, ont été tués en raison de l'inobservation des règles de **sécurité** par la direction. Ainsi, en dépit de la loi et malgré ses propres interventions auprès du Gouvernement, il n'y a toujours pas de comité d'hygiène et de sécurité véritable dans cet établissement employant plus de 5.000 travailleurs. Il lui demande en conséquence : 1° comment se fait-il que le Gouvernement ne veille pas à l'application des lois françaises dans ladite entreprise appartenant au second constructeur d'automobiles de notre pays ; 2° quelles mesures il compte prendre pour y imposer le respect des lois qui permettent au personnel de s'organiser syndicalement et de se protéger contre les accidents afin que l'on n'ait pas à déplorer de nouveaux drames [16 mai 1972]. — **Réponse** [6 juin 1972] (p. 758 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Gabriel Kaspereit, secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat ; Guy Schmaus.

1229. — M. Paul MISTRAL appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur la situation du bassin minier de La Mure (Isère) et sur les conséquences graves qui pourraient résulter de la fermeture de ce **bassin minier,** tant sur le plan social (licenciements et chômage) que sur celui du développement industriel de cette région. Il lui rappelle, à ce sujet, les propositions faites par le conseil général de l'Isère pour remédier à cette situation et lui demande, en conséquence, de lui faire connaître : 1° les mesures immédiates qu'il compte prendre pour le maintien de l'activité de ce bassin minier ; 2° les dispositions qu'il envisage pour renforcer l'effort d'industrialisation de cette région en vue de la création indispensable d'emplois nouveaux [16 mai 1972]. — **Réponse** [6 juin 1972] (p. 760 et 761). — *Sont entendus :* MM. Gabriel Kaspereit, secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat ; Paul Mistral.

1230. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN expose à nouveau à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* les préoccupations d'un grand nombre d'associations d'handicapés, ainsi que celles d'une grande partie de l'opinion publique concernant la multiplication des **collectes sur la voie publique** et leur destination. Elle regrette que sa question écrite n° 11245 (*Journal officiel* du 21 mars 1972) à ce sujet soit restée sans réponse jusqu'à ce jour. Certes, devant le manque de crédits criant dont pâtissent la recherche scientifique et la recherche médicale, devant les immenses besoins auxquels il faut faire face pour améliorer le sort des handicapés, des inadaptés et des personnes âgées, l'immense majorité de la population n'hésite pas à manifester sa solidarité matérielle. Cependant, il apparaît de plus en plus évident à ses yeux que ces collectes, quelle que soit leur ampleur, ne représentent qu'un faible apport eu égard aux besoins, et que, par ailleurs, elles permettent à l'Etat de se dérober et de se décharger de ses propres responsabilités, comme cela a été le cas pour le dernier appel de la « croisade des cœurs ». En conséquence, elle lui demande : 1° comment le Gouvernement participe-t-il à l'organisation de ces collectes et en particulier quels sont les frais engagés par l'O. R. T. F. ; 2° pour quelles raisons le Gouvernement renonce-t-il aux subventions qu'il accorde habituellement pour la réalisation des établissements financés à la suite de la « croisade des cœurs » ; 3° quelles mesures il entend prendre pour que l'opinion publique soit informée des résultats des collectes pour lesquelles elle est sollicitée et de leur utilisation [16 mai 1972]. — **Réponse** [6 juin 1972] (p. 761 et suiv.). — *Sont entendues :* Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation; Mme Marie-Thérèse Goutmann.

1231. — M. Jean CAUCHON demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre ou de proposer au vote du Parlement pour améliorer la situation des rentiers viagers et en particulier des **rentiers viagers de l'Etat** [18 mai 1972]. — **Réponse** [13 juin 1972] (p. 892). — *Sont entendus :* MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Jean Cauchon.

1232. — M. André MIGNOT demande à *M. le ministre de la justice :* 1° les raisons pour lesquelles, depuis la publication de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971, les textes d'application ne sont pas encore publiés alors qu'il ne reste plus que quelques mois avant l'application de la **réforme des professions judiciaires ;** 2° quelle est la date limite à laquelle paraîtra la totalité des textes concernant la réforme du code de procédure civile et cette parution ne sera-t-elle pas tardive par rapport à la date du 16 septembre 1972, date d'entrée en vigueur de la loi ; 3° si les textes d'application vont bien respecter la lettre et l'esprit de la loi du 31 décembre 1971 [23 mai 1972]. — **Réponse** [6 juin 1972] (p. 764 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; André Mignot.

1233. — M. Paul MINOT, inquiet du projet de construction d'un **central souterrain des postes et télécommunications** qui semble menacer sérieusement le dessin actuel du jardin des Tuileries, demande à *M. le ministre des affaires culturelles* s'il est exact que cette opération doive entraîner le massacre de 120 arbres et défigurer ainsi un site particulièrement précieux et une promenade appréciée aussi bien des touristes étrangers que des Parisiens. Si les auteurs du projet se réfèrent à celui de Le Nôtre, qu'il n'est pas question de contester, ils ne devraient pas oublier non plus que depuis près de deux siècles les jardins des Tuileries ont pris un nouvel aspect, que les arbres en sont un élément devenu indispensable et que leur transformation en une sorte de désert, si harmonieux et si fleuri qu'il puisse devenir, pose un grave problème [25 mai 1972]. — **Réponse** [13 juin 1972] (p. 893). — *Sont entendus :* MM. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles ; Paul Minot.

1234. — M. Bernard TALON appelle l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les difficultés que rencontrent les collectivités locales, communes ou syndicats, qui désirent instaurer la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères.** Cette taxe instituée par la loi du 13 août 1926, modifiée par la loi de finances n° 69-1160 du 24 décembre 1969, semble avoir été initialement bien adaptée aux centres importants, seuls, à cette époque, intéressés par cette disposition. Il apparaît néanmoins que le principe d'imposition, basé sur le revenu du foncier bâti, s'adapte mal aux secteurs ruraux de plus en plus contraints à mettre sur pied un service de collecte des ordures ménagères et, par voie de conséquence, à instaurer la taxe d'enlèvement. Le texte élaboré en 1926 avait le mérite de taxer de façon nette les possédants de foncier bâti à une époque, et particulièrement dans les milieux urbains, où cette propriété était une source importante de revenus. Or, la mise en recouvrement de la taxe dans les milieux ruraux impose durement des contribuables souvent dépourvus de ressources, propriétaires de locaux affectés jadis à usage artisanal ou commercial, devenus improductifs, et rejetant peu ou pas d'ordures ménagères. Cette situation fait que des collectivités locales se refusent à instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères eu égard au manque d'équité avec lequel s'opérerait la répartition de la charge. Il lui demande s'il ne serait pas possible de reviser le calcul d'imposition de cette taxe en s'inspirant des modifications apportées à la loi, également du 13 août 1926, initialement appelée « taxe de déversement à l'égout » où l'élément quantité intervient comme facteur de première considération [25 mai 1972]. — **Réponse** [13 juin 1972] (p. 892 et 893). — *Sont entendus :* MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Bernard Talon.

1235. — M. Paul MINOT, ayant pris note de la mise à la disposition des affaires culturelles par l'Ordre de la Légion d'honneur du château d'Ecouen, demande à *M. le ministre des affaires culturelles* de bien vouloir lui confirmer que ce transfert ne modifiera en rien l'excellent projet de faire du château d'Ecouen un **musée de la Renaissance** qui pourrait, notamment, accueillir les réserves du musée de Cluny. Toute autre destination ne paraîtrait d'ailleurs pas conforme à l'esprit qui a inspiré le projet [30 mai 1972]. — **Réponse** [13 juin 1972] (p. 894). — *Sont entendus :* MM. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles ; Paul Minot.

1236. — M. Robert SCHMITT expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que la loi de finances pour 1960 en son article 71 a pris des dispositions concernant les **pensions, rentes ou allocations viagères dont sont titulaires les nationaux des pays ou territoires ayant appartenu à l'Union française, à la Communauté ou ayant été placés sous le protectorat ou la tutelle de la France.** De nombreux décrets d'application ont été pris pour fixer aussi bien les délais d'option que les dates limites prévues pour le calcul du délai de cinq ans de résidence en France qui donne droit aux intéressés à être rétablis dans la situation qui eût été la leur sans les dispositions de la loi précitée. Il lui demande s'il ne lui apparaîtrait pas plus équitable de rétablir la situation des personnes concernées par la loi, en tenant compte de cinq années de résidence habituelle sur le territoire métropolitain, quelle que soit la date de leur retour en France [31 mai 1972]. — Retrait par son auteur [13 juin 1972] (p. 893).

1237. — M. Jean GRAVIER demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* quelles mesures pratiques sont prévues pour garantir effectivement le pouvoir d'achat des allocations familiales et permettre une synchronisation satisfaisante entre leur évolution et l'évolution générale des prix. Il lui expose, d'autre part, qu'il est désormais inéquitable de maintenir les abattements de zone en matière de **prestations familiales** et il lui demande quelles dispositions sont envisagées pour leur suppression [31 mai 1972]. — **Réponse** [20 juin 1972] (p. 1011 et 1012). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Jean Gravier.

1238. — M. Edouard LE JEUNE demande à *M. le ministre de l'agriculture* de bien vouloir faire le bilan des mesures prises par le Gouvernement pour améliorer **l'habitat rural** et des mesures nouvelles qu'il envisage en ce domaine [1er juin 1972]. — **Réponse** [13 juin 1972] (p. 898 et 899). — *Sont entendus :* MM. Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Edouard Le Jeune.

1239. — M. Jean FRANCOU demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* de bien vouloir faire le bilan de la préparation des athlètes français aux prochains **jeux Olympiques de Munich** [1er juin 1972]. — **Réponse** [20 juin 1972] (p. 1012). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Jean Francou.

1240. — M. Pierre BOUNEAU attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur le fait qu'aucune mesure d'indemnisation n'est prévue ou possible en présence de certaines calamités. C'est ainsi que dans le département des Landes, des secteurs bien délimités subissent à intervalles réguliers des tornades détruisant les récoltes, dévastant les forêts, causant de sérieux préjudices aux bâtiments. Les agriculteurs atteints par ces calamités se retrouvent alors souvent dans une situation économique catastrophique. Or, paradoxalement, cette catégorie de sinistres n'est pas, ou est difficilement prise en considération en vue de la procédure d'indemnisation au titre des calamités agricoles. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir favoriser le développement de l'**assurance contre les risques agricoles** résultant des tempêtes, tornades ou ouragans, au même titre que la grêle, et qu'une péréquation nationale prenne en charge les cotisations d'assurance tornades, tempêtes ou ouragans, sans tenir compte des risques dans un secteur donné [1er juin 1972]. — **Réponse** [20 juin 1972] (p. 1015 et 1016). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Pierre Bouneau.

1241. — M. Georges DARDEL expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* qu'il ne saurait se satisfaire de la réponse faite, le 28 mai 1970, à sa question écrite n° 9344 du 1er avril 1970 relative au **transfert du lycée technique d'Etat** (L. T. E.) **et du collège d'enseignement technique** (C. E. T.) **jumelés de Puteaux** dans les locaux vacants de l'ancien arsenal de la localité. En effet, cette réponse ne donne aucune explication quant au rejet du projet de transfert (« projet qui présentait de nombreux avantages »). Il s'étonne d'autant plus de ce refus que la carte scolaire du département des Hauts-de-Seine prévoit, sur le terrain d'assiette de l'arsenal, l'implantation d'une école dentaire (enseignement supérieur). Il lui demande, dans ces conditions, s'il n'est pas possible de revoir le problème et de réserver en priorité (comme cela a été affirmé à de nombreuses reprises) un emplacement sur le terrain d'assiette de l'ex-arsenal, de manière à y installer le lycée technique d'Etat mixte et les organismes qui y sont rattachés (C. E. T., promotion sociale, centre associé au Conservatoire national des arts et métiers (C. N. A. M.) de manière à prévoir non la réduction, mais l'extension de cet établissement dont la nécessité est reconnue par tous à Puteaux et dans la banlieue Ouest parisienne. Il lui rappelle que c'est sous la pression conjuguée des usagers de l'établissement et du conseil d'administration que la décision de retarder la rentrée de 1969 a été prise, de manière à permettre l'exécution de travaux assurant la sécurité extérieure des usagers et des riverains. Mais ces travaux n'ont en rien résolu le problème de la vétusté, de l'exiguïté et de la non-fonctionnalité des locaux sis 14, rue Mars-et-Roty, à Puteaux. Il s'étonne de la manière dont il s'exprime au sujet de « la recherche d'un terrain susceptible de convenir à une reconstruction du lycée technique », alors que les représentants du ministère de l'éducation nationale avaient promis, le 28 avril 1970, à une délégation du comité de défense du lycée technique d'Etat et du C. E. T. annexé, de tout faire pour promouvoir un projet de reconstruction sur place de l'établissement concerné. Il lui demande, et c'est là la deuxième partie de la question, au cas où le transfert à l'arsenal s'avérerait impossible, par le refus d'accorder la priorité à l'enseignement technique, l'accélération du processus permettant le remembrement du terrain d'assiette du lycée, par l'acquisition en première urgence de l'enclave de 331 mètres carrés en vue de construire des locaux dont la nécessité est absolue. Dans cette hypothèse et dans cette perspective, il lui demande également de reconsidérer sa dernière position (reconstruction partielle) pour en revenir à sa décision antérieure de reconstruction totale. En tout état de cause, il lui demande que les opérations de construction sur l'enclave soient retenues dans les options prioritaires des autorités régionales compétentes et inscrites en rang utile parmi les propositions d'investissement présentées par M. le préfet de la région parisienne [1er juin 1972]. — **Réponse** [13 juin 1972] (p. 895 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Georges Dardel.

1242. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les problèmes financiers très aigus que rencontrent actuellement les établissements hospitaliers et notamment l'**institut Gustave-Roussy,** spécialisé dans la lutte contre le cancer et la recherche. Le transfert et l'extension de cet établissement sont prévus depuis bientôt une dizaine d'années. Des restrictions ont été apportées au coût du projet primitif, ramené de 101 millions à 95 millions de francs, ce qui, compte tenu de la hausse des prix, représente une diminution considérable. La répartition du fiancement paraît également contestable. En effet, l'établissement lui-même devra supporter une charge de 52 millions de francs, les charges des collectivités locales semblent elles aussi très lourdes, il en est de même de celles de la sécurité sociale. Il apparaît que l'on assiste là à un nouveau transfert de charges aux collectivités publiques pour pallier la carence de l'Etat. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que l'institut Gustave-Roussy, reconnu sans conteste d'utilité publique et de renommée internationale, puisse disposer des ressources financières nécessaires aux besoins du personnel et des malades et au développement de la recherche [2 juin 1972]. — **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1243). — *Sont entendus :* M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Marie-Thérèse Goutmann.

1243. — M. Jean-François PINTAT expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que, depuis quelques années, la consommation de **gaz naturel** ayant fortement augmenté en France, d'importantes restrictions sur la consommation ont été édictées par les distributeurs pour les années 1972 à 1974 et peut-être jusqu'en 1976 par suite de la rupture de l'équilibre des approvisionnements sur instruction des autorités de tutelle. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle plusieurs industriels importants, qui désirent implanter des usines en Aquitaine, se sont vu refuser l'attribution de gaz naturel par les distributeurs en vertu de ces instructions. Il lui demande : 1° si le gaz naturel de Lacq qui, à l'origine, devait par priorité alimenter le développement industriel du Sud-Ouest, va être rendu à ses utilisateurs normaux et si les industriels de la région qui en font la demande vont pouvoir être servis en priorité ; 2° si les dirigeants de la politique gazière française ne pourraient accélérer les pourparlers pour procurer à la France des sources de gaz naturel extra-métropolitaines. D'importantes disponibilités de gaz naturel existent en Hollande, en U. R. S. S., en mer du Nord, etc. ; 3° si les centrales E. D. F. de Montereau et d'Artix ne pourraient être équipées au fuel pour libérer des disponibilités importantes en gaz naturel [6 juin 1972]. — **Réponse** [20 juin 1972] (p. 1014 et 1015). — *Sont entendus :* MM. Bernard Lafay, secrétaire d'Etat au développement industriel et scientifique ; Jean-François Pintat.

1244. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale* sur les graves conséquences qu'entraîne pour les jeunes l'article 5 du code du **service national.** Les dispositions de cet article affectent dès cette année 300.000 lycéens et provoquent une interruption fâcheuse de leurs études en leur interdisant d'obtenir un **sursis.** Cette mesure apparaît comme une façon pour le Gouvernement d'esquiver temporairement les problèmes du chômage des jeunes et d'aggraver le caractère ségrégatif de l'enseignement supérieur. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les jeunes étudiants, quelles que soient les études universitaires ou de formation professionnelle entreprises, puissent bénéficier de sursis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans [6 juin 1972]. — **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1243 et suiv.). — *Sont entendus :* M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Marie-Thérèse Goutmann.

1245. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* sur le fait inquiétant que l'**éducation physique** est de plus en plus sacrifiée à l'école. En effet, près de 4 millions d'élèves du second degré ne bénéficient que de 2 h 15 d'éducation physique en moyenne, au lieu des cinq heures hebdomadaires prévues par les textes. Il manque plus de 15.000 professeurs d'éducation physique et un tiers seulement des candidats qui se présentent au concours sont annuellement admis. Cette situation est encore aggravée du fait du « glissement » d'une partie des professeurs de sport scolaire vers le sport extra-scolaire, qui ne touche qu'une minorité privilégiée d'enfants. Elle lui rappelle que l'éducation physique et sportive est une composante indispensable et indissociable de l'éducation donnée à l'école et que la qualité de l'enseignement est directement fonction de la quantité des équipements, des crédits et des enseignants. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour la création de postes

d'enseignants en nombre suffisant lors du vote d'un prochain collectif budgétaire [6 juin 1972]. **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1245 et 1246). — *Sont entendus :* Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Marie-Thérèse Goutmann.

1246. — M. André AUBRY attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur les difficultés rencontrées par les téléspectateurs habitant un pavillon à proximité de grands immeubles pour réceptionner correctement les émissions. Il est admis par l'Office de **radiodiffusion-télévision** française (O. R. T. F.) que les réceptions de télévision sont perturbées par ces constructions modernes en béton armé. Techniquement, il est possible d'améliorer les réceptions ainsi perturbées en plaçant une ou plusieurs antennes situées sur l'immeuble ou les immeubles écrans mis en cause, ou à un autre emplacement bien dégagé. Tenant compte qu'il n'existe pas actuellement de texte législatif ou réglementaire visant ce genre de gêne exceptionnelle qui dépasse les inconvénients normaux de voisinage, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette situation et, notamment, s'il ne considère pas que le promoteur de ces immeubles devrait être contraint d'installer à ses frais une antenne collective destinée à desservir les téléspectateurs gênés [[7 juin 1972]. — **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1246). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; André Aubry.

1247. — M. Jacques DUCLOS rappelle à *M. le ministre des affaires culturelles* que de nombreux **monuments historiques,** et notamment des châteaux anciens, sont dans un état de délabrement qui sert de thème à la campagne télévisée « Chefs-d'œuvre en péril ». Il lui demande : 1° si, d'après la législation en vigueur, les propriétaires de monuments historiques peuvent, pour des travaux de rénovation et de remise en état, prétendre à des subventions et, le cas échéant, déduire de leur revenu imposable les dépenses n'ayant pas été subventionnées ; 2° dans quelles conditions et à quelle date le château de Bitty situé dans la commune de Sarran, en Corrèze, a été classé monument historique ; 3° si, à ce titre, le propriétaire a reçu des subventions pour la restauration du château et, le cas échéant, quel a été le montant de ces subventions [7 juin 1972]. — **Réponse** [29 juin 1972] (p. 1012 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Jacques Duclos.

1248. — M. Serge BOUCHENY demande à *M. le ministre des transports :* 1° la date à laquelle le Gouvernement entend prendre la décision de réaliser la jonction des lignes R. A. T. P.-S. N. C. F. au centre de Paris, tout retard mettant en cause l'achèvement du tronçon central du réseau express régional (R. E. R.) dans les délais prévus ; 2° si le Gouvernement, responsable de la fixation des tarifs, s'engage à conserver à la **R. A. T. P.** son caractère de service public en n'augmentant pas les prix du billet et de la carte hebdomadaire [13 juin 1972]. — **Réponse** [17 octobre 1972] (p. 1765 et 1766). — *Sont entendus :* MM. Robert Galley, ministre des transports ; Serge Boucheny.

1249. — M. André DILIGENT demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* si, dans le projet de loi de finances pour 1973, figurera bien un article prévoyant une diminution du taux de la **taxe à la valeur ajoutée** (T. V. A.) applicable à certains **travaux réalisés par les départements et les communes** [13 juin 1972]. — **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1239). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; André Diligent.

1250. — M. Paul MINOT attire à nouveau l'attention de *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement,* sur la **nuisance** inadmissible que constituent les essais effectués dans certains garages et dans les rues avoisinantes de véhicules à deux roues, et notamment de motocyclettes à forte puissance. Ces essais provoquent, en particulier le samedi, un **bruit** de tonnerre permanent. C'est le cas de la rue de la Folie-Méricourt et de ses environs, dont les habitants sont au bord de la dépression sinon de la révolte. La préfecture de police, en dépit des écriteaux parfaitement inutiles qu'elle fait apposer, semble impuissante contre ce scandale. Il lui demande si « M. Silence » a les moyens de le faire cesser [13 juin 1972]. — **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1239 et 1240). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Paul Minot.

1251. — M. Georges MARIE-ANNE expose à *M. le ministre de l'agriculture* que, dans le cadre des dispositions arrêtées par le VI^e^ Plan et tendant à favoriser la diversification des cultures dans les **départements français d'outre-mer,** de nombreux petits agriculteurs de la Martinique, encouragés par le Gouvernement, ont contracté des emprunts au crédit agricole et orienté leurs efforts depuis trois ans en vue de produire les **primeurs** dont la métropole a besoin pendant l'inter-récolte d'hiver, notamment des poivrons et des aubergines. Des assurances leur avaient été données tout récemment encore en septembre dernier que les droits inscrits au tarif douanier commun, soit 9 p. 100 pour les poivrons n° 07.01 S et 16 p. 100 pour les aubergines n° 07.01 T, seraient maintenus. Or, voici qu'un avis aux importateurs, inséré au *Journal officiel* du 4 mai 1972, permettra l'entrée en franchise en France de ces primeurs, pendant la période d'hiver, c'est-à-dire du 1^er^ décembre au 30 avril pour les poivrons, et du 1^er^ novembre au dernier jour de février pour les aubergines, lorsqu'ils seront originaires des Etats africains et malgache, des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne (C. E. E.) ainsi que des Etats de l'Afrique de l'Est (Tanzanie, Ouganda, Kenya) partenaires de la Communauté. Ces droits permettaient tout juste à la production nationale des départements d'outre-mer (D. O. M.) de compenser la différence des salaires et des charges sociales existant entre eux et les pays précités à salaires anormalement bas. Leur suppression entraînera inéluctablement la ruine des producteurs nationaux des départements d'outre-mer. Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour parer aux conséquences de cette suppression subite de la protection sur laquelle ces derniers avaient compté lorsqu'ils ont entrepris lesdites cultures à l'instigation des instances gouvernementales [13 juin 1972]. **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1246 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Georges Marie-Anne.

1252 — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que chaque année, en France, vingt-deux mille enfants meurent et quarante mille sont handicapés pour la vie, à cause d'un accident de grossesse, d'une surveillance prénatale insuffisante, d'une rubéole ou d'un accouchement survenu loin de tout équipement convenable de réanimation. Elle lui rappelle également que le programme de **périnatalité** prévoyait trois séries de mesures tendant à améliorer la formation, la prévention et l'équipement afin de réduire la mortalité infantile. En conséquence, elle lui demande quelles mesures financières il compte prendre pour que l'application de ces dispositions soit effective [13 juin 1972]. — **Réponse** [17 octobre 1972] (p. 1768 et suiv.). — *Sont entendus :* Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation ; Mme Marie-Thérèse Goutmann.

1253 — M. Jean NAYROU appelle l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur les droits d'usage dont bénéficient, depuis le Moyen Age, les habitants de certaines vallées des Pyrénées, et particulièrement des Pyrénées ariégeoises. Il apparaît que ces droits subissent des atteintes susceptibles de compromettre une saine mise en valeur de la montagne. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que le respect primordial des droits d'usage ne puisse être mis en cause, permettant ainsi une bonne utilisation des **pacages** de montagne dans la bonne entente exclusive de la contrainte et des brimades [13 juin 1972]. — **Réponse** [17 octobre 1972] (p. 1771 et 1772). — *Sont entendus :* MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural ; Jean Nayrou.

1254 — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le ministre de la justice* sur l'abaissement de la **majorité électorale** à dix-huit ans. Ce problème a fait l'objet d'une proposition de loi du groupe communiste dont la discussion n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du Sénat. La jeunesse joue un rôle sans cesse croissant dans la vie politique et sociale mettant en évidence sa volonté de participation pleine et entière à la vie de la Nation. Depuis 1946, la loi donne le droit de vote aux jeunes de dix-huit ans dans les entreprises et un projet de loi tendant à le ramener à seize ans doit venir sous peu en discussion devant cette Assemblée. De plus, le projet de loi portant réforme du service national dispose que les jeunes ayant effectué leur service pourront voter avant vingt et un ans. C'est là une première reconnaissance de la place grandissante que prennent les jeunes dans la vie politique et sociale mais en même temps, est introduit une inégalité entre ceux qui ont accompli leur service militaire et les autres, entre les jeunes gens et les jeunes filles. Ainsi la loi donne à l'armée seule, le privilège de la formation du citoyen. Dans de nombreux pays du monde et notamment d'Europe occidentale telles la Belgique, l'Angleterre, la République fédérale allemande, la majorité électorale est fixée à dix-huit ans. La France, qui a été une des premières nations du monde à instituer le suffrage universel, apparaît aujourd'hui comme un pays retardataire. Il lui demande en conséquence : 1° quelle est la position du Gouvernement concernant l'abaissement de la majorité électorale à dix-huit ans ; 2° s'il n'entend pas prendre toutes dispositions pour que les jeunes de dix-huit ans puissent participer à la prochaine consultation électorale législative [14 juin 1972]. — **Réponse** [27 juin 1972] (p. 1248 et 1249). — *Sont entendus :* MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Guy Schmaus.

1255. — M. Louis JUNG demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles ses services n'ont pas cru devoir donner suite à la demande unanime des deux conseils généraux d'**Alsace** de réintroduire *l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires* de cette région [15 juin 1972]. — **Réponse** [17 novembre 1972] (p. 1937 et 1938). — *Sont entendus :* MM. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Louis Jung.

1256. — M. François DUVAL expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que, malgré la création en juillet 1961 d'une société d'économie mixte (S. P. E. D. E. M.) chargée de la production et de la distribution de l'**énergie électrique** à la Martinique, le prix de l'électricité dans ce département est resté très élevé par rapport à celui pratiqué en métropole. Dans cette région d'outre-mer où le revenu par habitant est à peine égal au tiers de celui des habitants du continent, le prix de l'électricité domestique est près de trois fois plus élevé. Ce désavantage constitue à la fois un frein au développement des activités industrielles et artisanales ainsi qu'une lourde charge pour les foyers. L'énergie électrique est devenue un élément essentiel de la vie moderne aussi bien sur le plan domestique qu'industriel et économique. En France métropolitaine, depuis la loi de nationalisation de 1946, Electricité de France assure le service de l'électricité pour l'ensemble des départements à des tarifs identiques, grâce à une péréquation qui permet aux départements les moins favorisés de bénéficier des avantages des départements plus favorisés. Il lui demande, en conséquence, et dans le cadre de la solidarité nationale bien comprise, s'il n'envisagerait pas d'étendre à la Martinique les dispositions de la loi du 8 avril 1946 portant nationalisation de la production, du transport et de la distribution de l'électricité [21 juin 1972]. — **Réponse** [14 novembre 1972] (p. 2054 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer ; François Duval.

1257. — M. Marcel SOUQUET demande à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre* si, dans la préparation du budget pour 1973, il a l'intention de faire bénéficier **les internés résistants et les internés politiques** de la présomption d'origine sans condition de délai pour les infirmités (maladies ou blessures) rattachables aux conditions générales de l'arrestation et de l'internement. Il lui demande que les modalités de calcul et de liquidation des pensions d'invalidité soient identiques à celles des déportés, attire son attention sur les quelques milliers de survivants qui demandent l'adaptation aux conditions spécifiques de l'époque considérée des exigences requises pour jouir du droit à réparation et peuvent et doivent être assimilés aux anciens combattants et victimes de guerre [21 juin 1971]. — **Réponse** [10 octobre 1972] (p. 1721 et 1722). — *Sont entendus :* MM. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Marcel Souquet.

1258 — M. Maurice COUTROT demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* sur quel règlement sont fondées les nouvelles dispositions prévues pour l'entrée en classe de seconde dans les **lycées de Paris,** dispositions qui risquent d'avoir les plus graves conséquences pour la scolarisation des élèves des départements de banlieue et en particulier de ceux de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Ces nouvelles dispositions, définies par une circulaire numéro 290, en date du 18 avril 1972, enjoignent en effet aux chefs d'établissements des lycées parisiens de n'accepter en classe de seconde que les élèves domiciliés à Paris même. Ladite circulaire ne prévoit de dérogation (outre certains cas très particuliers) que pour les élèves qui ne disposeraient pas dans leur département d'origine d'établissement enseignant la ou les spécialités choisies. L'application de ce texte ne manquerait pas de créer de graves difficultés pour les élèves de banlieue qui sont actuellement très nombreux dans les seconds cycles des lycées parisiens (40 p. 100 dans les lycées techniques, 20 p. 100 dans les lycées classiques et modernes) puisque, en fonction de cette circulaire, un élève domicilié dans un des départements de la couronne et qui disposerait dans ledit département d'établissements enseignant la spécialité choisie mais ce, à l'opposé de son domicile, se verrait interdire l'accès d'un établissement à Paris, alors même qu'il serait obligé de traverser entièrement la capitale pour se rendre dans l'un des lycées dépendant de son département. On sait que, sur le plan géographique, les départements de la couronne sont très étendus et il s'agit donc là d'une règle aberrante et qui peut se révéler extrêmement grave pour l'avenir des jeunes qui seraient ainsi astreints à d'interminables trajets alors qu'il leur serait bien plus facile de se rendre à Paris. Par ailleurs, ladite circulaire académique concerne l'établissement enseignant « la ou les spécialités choisies » par les élèves, mais il n'est à aucun moment fait état du cursus envisagé par eux pour leurs études dans le second cycle, alors que chacun sait que cette notion de « cursus global » est d'une importance fondamentale pour les élèves des enseignements techniques longs. L'élève pourra trouver ainsi une place en seconde T. I. d'un établissement de son département, mais n'avoir aucune possibilité d'entrer par la suite dans une section H. inexistante dans celui-ci. Il lui rappelle en outre que, jusqu'à présent, la région parisienne, en raison même de sa spécificité, avait toujours, en matière de carte scolaire, fait l'objet de dérogations qui tenaient compte de la situation présente et qui s'avéraient d'autant plus nécessaires que l'équipement de la banlieue en établissements de second cycle est notoirement insuffisant et ne se développe qu'à un rythme très lent. Il lui demande donc instamment, compte tenu de l'importance d'un problème extrêmement grave pour des milliers de jeunes, qu'une étude soit faite d'urgence et que les mesures prises soient rapportées [22 juin 1972]. — **Réponse** [10 octobre 1972] (p. 1719 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Maurice Coutrot.

1259. — M. André ARMENGAUD expose à *M. le ministre des affaires étrangères* que la conférence intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance des brevets s'est terminée le 28 juin 1972 par un accord entre les participants sur le projet de convention en matière de **brevet européen** et a prévu la tenue d'une conférence diplomatique à Munich en 1973 en vue de la signature de la convention précitée par les Etats contractants. Il lui demande pour quelles raisons le Gouvernement français n'a pas : 1° en dépit de la demande formelle exprimée par le ministre du développement industriel, pris l'initiative de cette conférence à titre de puissance invitante, ou s'il l'a prise trop tard, malgré plusieurs rappels du ministre du développement industriel ; 2° cru devoir, comme vient de le faire le Gouvernement britannique, faire à la fin de la session parlementaire une communication au Parlement des résultats de la conférence intergouvernementale précitée, en raison de l'importance que ses conclusions auront sur la politique industrielle nationale [10 juillet 1972. — *J. O.* 18 juillet 1972].

1260 — M. Edouard BONNEFOUS rappelle à *M. le ministre des affaires culturelles* qu'il a, à plusieurs reprises, et notamment lors de la discussion des budgets de 1971 et 1972, attiré son attention sur la responsabilité de ses services en matière de **protection des sites urbains** et, plus spécialement, sur les graves dangers que présente la multiplication des immeubles-tours à Paris et dans la région parisienne. Concernant l'aménagement de la Défense, il lui demande par quelle procédure il pourra empêcher l'implantation des **tours** et la construction d'un immeuble-mur qui massacrent l'une des plus belles perspectives de Paris et scandalisent l'opinion publique [21 juillet 1972. — *J. O.* 1er août 1972].

1261 — M. Edouard BONNEFOUS demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme,* après l'achèvement de la **tour Maine-Montparnasse,** de faire un premier bilan de l'opération et, notamment : 1° de préciser quels sont les motifs qui ont justifié la dérogation accordée par les pouvoirs publics et les avantages qu'ils en tireront ; 2° d'établir le montant des dépenses qui incomberont à la collectivité à la suite de cette construction dans le domaine des aménagements, des équipements et de la voirie ; 3° concernant le projet de création d'une cité financière dans le quartier de la Bourse, projet condamné à plusieurs reprises par le délégué à l'aménagement du territoire, mais toujours relancé, si ses services ont examiné le dossier et s'ils ont le pouvoir d'en empêcher la réalisation [21 juillet 1972. — *J. O.* 1er août 1972].

1262. — M. Joseph RAYBAUD, prenant en considération les déclarations publiques par lesquelles, le 20 juillet dernier, *M. le ministre de la santé publique* a : rappelé, d'une part, les principes de la politique que le Gouvernement s'efforce depuis plusieurs années de faire prévaloir en matière de **« médicalisation des soins d'urgence »,** en ce qui concerne notamment les blessés de la route ; indiqué, d'autre part, que dans le budget général de la santé en augmentation de 35 p. 100, des budgets spéciaux d'équipement et de fonctionnement, ainsi que des subventions, sont prévus en faveur des **hôpitaux** qui feront un effort pour se doter des structures indispensables, lui demande comment il estime pouvoir concilier ces déclarations avec la décision par laquelle le contrôle financier de l'équipement vient de refuser son visa à la création d'un véritable service d'aide médicale urgente au centre hospitalier régional de Nice. Il lui rappelle que ce centre a traité en quatorze mois, dans des conditions d'une précarité telle que ceux qui en ont la charge ont maintes fois menacé de fermer le service d'admission des urgences actuellement existant, plus de trois mille blessés et malades, dont un bon nombre polytraumatisés, provenant non seulement de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, mais également des départements limitrophes [4 août 1972. — *J. O.* 22 août 1972].

1263. — M. Jean CLUZEL demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelles mesures il compte prendre, soit sur le plan fiscal, soit sur le plan financier, afin d'accroître le rôle des **coopératives d'utilisation de matériel agricole** au sein du monde rural. Il souhaite en particulier savoir s'il ne serait pas possible de les faire bénéficier de prêts au taux d'intérêt bonifié de 4,5 p. 100 contractés auprès du crédit agricole [23 août 1972. — *J. O.* 5 septembre 1972]. — **Réponse** [17 octobre 1972] (p. 1772 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural ; Jean Cluzel.

1264. — M. Jean CLUZEL demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* s'il lui paraît souhaitable de développer la **production de viande ovine** en France, et, dans l'affirmative, quelles mesures il compte prendre, soit seul, soit avec l'accord de nos partenaires européens afin d'atteindre cet objectif [23 août 1972. — *J. O.* 5 septembre 1972]. — **Réponse** [17 octobre 1972] (p. 1774 et 1775). — *Sont entendus :* MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural ; Jean Cluzel.

1265. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le ministre des postes et télécommunications* sur les difficultés rencontrées par les **employés des P. et T.** de Paris, presque tous provinciaux d'origine, pour se loger, se distraire et se cultiver, et, en ce qui concerne les jeunes femmes, pour placer leurs enfants dans une crèche. Actuellement, à proximité du centre de tri « Brune » dans le quatorzième arrondissement de Paris, un terrain appartenant au ministère des P. et T. est libéré par suite de la démolition des ateliers des timbres-poste. Une occasion unique est donc donnée au ministère pour y créer des logements destinés aux postiers : résidence et logements individuels ainsi qu'un foyer culturel (dont le principe avait été arrêté lors de la réunion de commission du 25 juin 1970), un centre médico-social, indispensable compte tenu de la très forte concentration du personnel dans ce quartier, une crèche et un parking. En conséquence, elle lui demande : 1° quels sont les projets du ministère en ce qui concerne ces terrains ; 2° quelle sera la proportion de logements réservés aux P. et T. au cours des années 1972, 1973, 1974 et 1975 au titre de l'article 200 du code de l'urbanisme, dans Paris et la banlieue parisienne ; 3° s'il est envisagé de porter l'aide au logement accordée aux jeunes postiers arrivant de province, qui est actuellement de 2 francs par jour pour les trois premiers mois — ce qui, compte tenu du prix des loyers, des cautionnements exigés..., est dérisoire — à 120 francs par mois pendant un an ainsi que le demandent les postiers [1er septembre 1972. — *J. O.* 5 septembre 1972]. — **Réponse** [3 octobre 1972] (p. 1661 et 1662). — *Sont entendus :* M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications ; Mme Catherine Lagatu.

1266. — M. Emile DURIEUX expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'au moment où les plus modestes des Français sont les principales victimes de la constante augmentation du coût de la vie, ceux-ci voient en même temps, lorsqu'ils en ont, disparaître leurs maigres économies continuellement dévalorisées par la dépréciation de notre monnaie et la hausse des prix. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour assurer la garantie de l'**épargne populaire** sans pour cela accorder des chances supplémentaires à ceux qui sont déjà largement pourvus et dont les possibilités sont souvent un défi à la gêne d'un grand nombre [6 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre 1972]. — **Réponse** [3 octobre 1972] (p. 1659 et 1660). — *Sont entendus :* MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Emile Durieux.

1267. — M. Emile DURIEUX expose à *M. le ministre des postes et télécommunications* qu'en maints endroits des **câbles téléphoniques aériens** longeant les routes et suspendus à très faible hauteur empêchent le passage de nombreuses machines agricoles modernes et interdisent le chargement mécanique en bordure de route de certaines récoltes. Il lui demande : 1° quelle est, aux termes de la législation actuelle, la hauteur minimale prévue pour la pose des câbles téléphoniques ; 2° dans quelles conditions les intéressés pourraient obtenir soit la surélévation, soit le passage souterrain de manière à pouvoir faire face aux exigences de l'utilisation de certains matériels [6 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre 1972]. — **Réponse** [3 octobre 1972] (p. 1662 et 1663). — *Sont entendus :* MM. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications ; Emile Durieux.

1268. — M. Pierre MARCILHACY demande à *M. le ministre des affaires étrangères* s'il ne lui paraît pas désormais convenable et indispensable que la France prenne l'initiative de demander à l'Organisation des Nations Unies de déclarer hors-la-loi internationale tout **mouvement politique national ou international** utilisant des moyens d'action qui ne respectent ni les vies, ni les frontières, ni les usages de la communauté des nations libres et civilisées [7 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre 1972].

1269. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN rappelle à *M. le ministre des transports* les craintes que suscitent dans la population des villes de Neuilly-Plaisance et Fontenay-sous-Bois les modalités de la construction du **réseau express régional** (R. E. R.) en parallèle avec le projet de voie A 17. Malgré la protestation unanime de tous les élus de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, malgré l'indignation exprimée avec force des populations concernées, les pouvoirs publics s'entêtent dans la poursuite des études pour une solution aérienne du R. E. R. qui risque de détruire l'environnement de ces villes. Se faisant à nouveau l'interprète de l'union des comités de défense de Neuilly-Plaisance et de Fontenay-sous-Bois, elle lui demande : 1° pour quelles raisons a été précipitamment décidée l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la réalisation de la branche Est du R. E. R. (vallée de la Marne), en période de vacances et alors que les sondages de terrain pour l'étude d'une solution souterraine ne sont pas terminés ; 2° où en est l'étude du projet R. E. R. en souterrain et pour quelles raisons cette étude est-elle délibérément écartée malgré les avis autorisés des municipalités concernées [9 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre 1972]. — **Réponse** [17 octobre 1972] (p. 1766 et suiv.). — *Sont entendus :* M. Robert Galley, ministre des transports ; Mme Marie-Thérèse Goutmann.

1270. — M. Yvon COUDÉ DU FORESTO expose à *M. le ministre des postes et télécommunications* qu'il reçoit périodiquement depuis plusieurs années, comme nombre de ses collègues, des lettres émanant d'un haut fonctionnaire des **télécommunications,** actuellement en retraite, et signalant des faits très graves entraînant d'après l'auteur de ces lettres « un gaspillage de plusieurs milliards de francs actuels, grâce à des expertises de complaisance ». Il lui demande en conséquence : 1° si une enquête sérieuse a été faite à ce sujet et, dans l'affirmative, quels en ont été les résultats ; 2° si les faits allégués se sont révélés totalement ou partiellement exacts, quelles mesures ont été prises pour remédier aux défauts constatés et pour sanctionner les fautifs ; si, au contraire, l'enquête n'a révélé aucun abus d'aucune sorte, quels moyens ont été mis en œuvre pour mettre fin à des attaques qui, dans ce cas, s'apparenteraient à de la diffamation ; 3° enfin, si aucune enquête sérieuse n'a été entreprise, quand il est envisagé d'en entreprendre une et quelle sera la composition de l'organisme chargé de cette enquête [13 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre 1972]. — **Réponse** [3 octobre 1972] (p. 1663 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications ; Yvon Coudé du Foresto.

1271. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre de la justice* sur les conditions de recouvrement des **pensions alimentaires.** Il lui demande s'il ne serait pas opportun de modifier les règles en vigueur afin que : 1° le tribunal compétent pour le recouvrement des pensions alimentaires soit le tribunal du demandeur ; 2° dans le cas de saisie-arrêt, le secret professionnel auquel est astreinte la sécurité sociale en ce qui concerne le nom de l'employeur du conjoint ne puisse pas être opposé au Parquet ; 3° la pension alimentaire soit indexée sur l'âge des enfant éventuellement à la charge du conjoint au profit duquel le divorce a été prononcé [16 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre 1972]. — **Réponse** [3 octobre 1972] (p. 1658 et 1659). — *Sont entendus :* MM. René Pleven, ministre de la justice ; Jean Cluzel.

1272. — M. Pierre LABONDE demande à *M. le ministre de la santé publique* dans quelles conditions un certain nombre d'enfants ont pu être intoxiqués par l'**hexachlorophène contenu dans du talc** et quelles mesures réglementaires le Gouvernement envisage de prendre pour éviter les risques de renouvellement de pareilles tragédies [2 octobre 1972]. — **Réponse** [12 décembre 1972] (p. 3018 et 3019). — *Sont entendus :* MM. Jean Foyer, ministre de la santé publique ; Pierre Labonde.

1273. — M. Louis MARTIN a l'honneur d'exposer à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre* que, dans certaines instances soumises aux juridictions administratives et relatives à l'attribution du titre d'**interné-résistant** aux anciens prisonniers de guerre détenus au camp de Rawa-Ruska, son administration a pris les conclusions suivantes : « ... qu'en ce qui concerne l'acte de résistance à l'origine de l'internement, la tentative d'évasion ne peut être retenue que si elle entre dans le cadre du 5° de l'article R. 287... » ; que cette condition est considérée comme remplie lorsque les intéressés ont obtenu la carte de combattant volontaire de la résistance ; (affaire Tembourre, tribunal administratif, Pau, 13 mars 1964, Conseil d'Etat, 25 juin 1965 ; affaire Diot, tribunal administratif Châlons-sur-Marne, 3 décembre 1968, Conseil d'Etat, 1er juillet 1970 ; affaire Durand, même tribunal, 10 juin 1969, Conseil d'Etat, 7 octobre 1970). Dans les affaires précitées, les intéressés n'étaient pas titulaires de la carte de combattant volontaire de la Résistance. Au contraire, dans d'autres affaires où

le requérant était titulaire de ce titre, l'administration a défendu un point de vue opposé soutenant « ... que la carte de combattant volontaire de la Résistance accordée au requérant ne saurait établir que la tentative d'évasion a été effectuée dans le but de s'associer à la Résistance et que le statut des combattants volontaires de la Résistance résulte d'un texte différent de celui qui régit l'attribution du titre d'interné-résistant » (affaire Horvilleur, tribunal administratif Montpellier, 19 octobre 1967, Conseil d'Etat, 3 octobre 1969 ; affaire Salier, tribunal administratif Rouen, 13 novembre 1970, Conseil d'Etat, 10 décembre 1971). Considérant que les deux positions ci-dessus analysées sont nécessairement exclusives l'une de l'autre, il lui demande laquelle de ces deux positions traduit la véritable doctrine de l'administration [2 octobre 1972]. — **Réponse** [24 octobre 172] (p. 1816 et 1817). *Sont entendus :* MM. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Louis Martin.

1274. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que, à la suite de sa question n° 11327, la réponse publiée au *Journal officiel* (Débats Sénat) du 10 mai 1972 n'a pas, en dépit du nombre des références citées, entièrement répondu à ses préoccupations. En effet, au moins pour certains **fonctionnaires** ayant fait grève, le montant des cotisations sociales est calculé avant la déduction de la **retenue pour fait de grève** à laquelle ils sont normalement soumis, de telle sorte que les intéressés se trouvent assujettis pour une somme qu'ils n'ont pas réellement perçue. Un telle situation paraît contraire aux dispositions de l'article 120 du code de la sécurité sociale, selon lequel « sont considérées comme rémunérations toutes les sommes versées aux travailleurs » ; à moins de solliciter dangereusement le vocabulaire, il ne semble pas qu'une somme retenue puisse être assimilée à une somme versée. C'est pourquoi, renouvelant les termes de la dernière partie de sa question, il lui demande si la règle ne devrait pas être soit de prélever les retenues sur le traitement de base avant le calcul des cotisations sociales, soit de les calculer par fractions du traitement net [2 octobre 1972]. — **Réponse** [3 octobre 1972] (p. 1660 et 1661). — *Sont entendus :* MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Jean Cluzel.

1275. — M. André MÉRIC attire l'attention de *M. le ministre de la justice* sur les conséquences de l'application de l'arrêté du 25 août 1972 paru au *Journal officiel* n° 201 du 28 août 1972 habilitant certains établissements à recevoir les dépôts de fonds des études de notaires. Il lui demande, compte tenu des incidences fâcheuses qu'entraîne cette décision pour les caisses régionales de **Crédit agricole** mutuel, s'il n'y a pas lieu de suspendre l'application dudit arrêté [2 octobre 1972].

1276. — M. André COLIN demande à *M. le ministre des affaires étrangères* quelles sont les raisons pour lesquelles le conseil des ministres des **Communautés européennes** n'a pas encore pris de décision en matière de politique régionale communautaire. Il constate que le conseil est saisi depuis octobre 1969 de propositions de la commission des communautés en matière de développement régional. Ces propositions ont pour fin de porter remède au grave déséquilibre qui s'est établi entre régions pauvres et régions riches et de répondre aux dispositions du traité de Rome qui entendait promouvoir « le développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté ». Il lui demande donc si le Gouvernement est disposé à favoriser la poursuite de cet objectif en invitant le conseil des ministres des communautés à arrêter les principes et à dégager les moyens d'une action communautaire de développement régional [3 octobre 1972]. — **Réponse** [14 novembre 1972] (p. 2022 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères ; André Colin.

1277. — M. Louis GROS rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* que la loi du 13 juillet 1972 relative à la situation des coopérants a prévu que la mission de coopération aurait une durée contractuelle limitée. Il lui demande quelle sera la durée maximum des missions de **coopération technique** et s'il envisage de maintenir la possibilité de prorogation et selon quelle procédure. Il lui demande en outre si des mesures transitoires sont envisagées pour éviter qu'une stricte application d'une limitation réglementaire de la durée n'ait pour effet, par le rappel de tous les coopérants techniques ayant atteint cette limite, de compromettre l'efficacité de l'assistance technique qui ne peut être assurée par des équipes entièrement renouvelées ignorantes du milieu et de l'administration locale [3 octobre 1972]. — **Réponse** [17 octobre 1972] (p. 1770 et 1771). — *Sont entendus :* MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à la coopération ; Louis Gros.

1278. — M. André FOSSET expose à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* que, depuis quelques mois, toute chute de pluie un peu importante provoque de graves **inondations** dans le quartier dit « Prairie de l'Haÿ », à **Bourg-la-Reine** ; les différents services intervenus lors des inondations des 4 juin, 20 juillet et 15 août derniers (police, pompiers, services techniques municipaux) ont pu constater qu'elles étaient dues aux eaux affluant et dévalant du chantier de construction de l'ensemble immobilier dit « Résidence du Parc de la Bièvre » ; lui-même avait, par une lettre du 26 mai, confirmée le 7 juillet 1972, appelé l'attention de M. le préfet de la région parisienne sur les problèmes posés par l'implantation de cet ensemble et sur la nécessité de réunir une conférence interdépartementale Val-de-Marne - Hauts-de-Seine afin d'arrêter les mesures à prendre pour les résoudre. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelles conditions a pu être accordé le permis de construire un ensemble immobilier sur une prairie qui jouait un rôle régulateur en cas de forte pluie, avec autorisation de combler cette prairie par un remblai de plus de deux mètres, sans que soient, au préalable, réalisés les ouvrages d'assainissement suffisants pour écarter les risques d'inondation ; lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour obtenir l'indemnisation des dommages résultant des inondations déjà survenues et pour faire exécuter, avant que les constructions ne soient parvenues à une étape trop avancée de leur édification, les travaux qui s'imposent pour en écarter désormais le risque [5 octobre 1972]. — **Réponse** [7 novembre 1972] (p. 1949 et 1950). — *Sont entendus :* MM. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; André Fosset.

1279. — M. Joseph RAYBAUD expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que les modalités de financement des **constructions scolaires** par la Caisse des dépôts et consignations et par la Caisse d'aide à l'équipement des **collectivités locales** telles qu'elles résultent de la circulaire du 6 janvier 1972 concernant, d'une part les acquisitions de terrains et, d'autre part les constructions elles-mêmes, imposent aux collectivités locales des charges auxquelles celles-ci ne peuvent faire face. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer les dispositions de la circulaire susvisée afin de les rendre plus satisfaisantes au regard des possibilités financières des communes [5 octobre 1972].

1280. — M. Jean NAYROU rappelle à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* ses précédentes questions concernant le **franchissement des Pyrénées ariégeoises par des routes internationales.** Les autorités espagnoles ont enfin adopté une position favorable concernant l'accès et la construction du tunnel de Salau sur le trajet le plus court de Toulouse à Madrid. Par ailleurs, les mêmes autorités ont adopté une position semblable pour ce qui est du tunnel de la Sierra del Cadi, élément très important pour la liaison directe Toulouse—Barcelone. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre sur le plan de l'Etat en ce qui concerne ces questions et quelle est sa position vis-à-vis des initiatives qui se manifestent en vue de la liaison France—Andorre [5 octobre 1972]. — **Réponse** [7 novembre 1972] (p. 1950 et 1951). — *Sont entendus :* MM. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Jean Nayrou.

1281. — M. Serge BOUCHENY expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* qu'au cours d'une récente réunion interministérielle sous la présidence du Premier ministre il aurait été envisagé de supprimer les installations de **La Villette.** L'énorme déficit actuel serait couvert par des avances de l'Etat. Il souhaiterait savoir : 1° quelles sont les décisions exactes prises à ce conseil interministériel du 19 septembre 1972 ; 2° quels sont les plans exacts du Gouvernement concernant le marché, la commercialisation et l'abattage de la viande dans la région parisienne ; 3° par quel biais est couvert l'actuel déficit (2,2 millions en août 1972) [5 octobre 1972]. — **Réponse** [19 décembre 1972] (p. 3216 et 3217). — *Sont entendus :* MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural ; Serge Boucheny.

1282. — M. Raoul VADEPIED demande à *M. le ministre de l'intérieur* de bien vouloir faire connaître l'interprétation qu'il donne de l'article L. O. 134 du code électoral et si, d'une manière plus générale, il peut faire connaître dans quelle mesure le Gouvernement serait d'accord pour déposer un projet de loi précisant le **statut du suppléant de parlementaire** [5 octobre 1972].

1283. — M. Joseph RAYBAUD expose à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* que lorsqu'un retraité militaire est blessé ou malade et reçoit une pension d'invalidité de la **sécurité sociale,** il ne perçoit qu'une pension diminuée du montant de sa pension militaire. Il lui demande s'il ne conviendrait pas, dans un souci d'équité, de modifier la réglementation en vigueur puisque la pension militaire est constituée par un versement du militaire pris sur sa solde [10 octobre 1972].

1284. — M. Joseph RAYBAUD expose à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* que le décret n° 70-159 du 26 février 1970 a décidé que les titulaires de deux pensions n'étaient astreints à verser la **cotisation de sécurité sociale** que sur une seule pension. Mais ce décret précise que cette cotisation doit être versée sur la pension qui représente le plus grand nombre d'annuités. Par suite, les anciens militaires se trouvent lésés du fait que, leur pension militaire représentant plus d'annuités que leur pension de sécurité sociale, ils sont astreints à verser une cotisation à la caisse militaire de sécurité sociale pour bénéficier des mêmes prestations médicales qu'ils auraient perçues gratuitement de la caisse du régime général. En conséquence, il lui demande, dans un souci d'équité, de remplacer dans le décret précité les « annuités » par les « années de services » [10 octobre 1972].

1285. — M. Joseph RAYBAUD expose à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* qu'en raison des modalités prévues par le décret n° 50-133 du 20 janvier 1950, lorsque des retraités militaires qui ont travaillé dans le privé sous le régime général de la **sécurité sociale** prennent leur retraite à soixante-cinq ans, il est tenu compte pour le décompte de leur pension des trimestres militaires qui sont déjà rémunérés par leur pension militaire, c'est-à-dire au lieu de diviser le produit obtenu par le nombre de trimestres civils, on ajoute les trimestres militaires au dénominateur, ce qui diminue leur retraite civile d'un tiers, comparativement à celle obtenue par leurs collègues de même catégorie, à traitements égaux, ancienneté et versements égaux. Il lui demande s'il ne serait pas normal que le décret précité soit amendé de manière que tous les travailleurs de la même catégorie à salaire égal, ancienneté égale et versements égaux, perçoivent un même montant de retraite [10 octobre 1972].

1286. — M. Michel MAURICE-BOKANOWSKI attire l'attention de *M. le ministre de la justice* sur les conditions dans lesquelles a été appliquée, depuis quatre ans, la loi n° 68-5 du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des **incapables majeurs.** Il lui signale : 1° que la mise sous sauvegarde de justice, prévue au chapitre II, n'a pas apporté aux malades internés les garanties qu'on pouvait attendre, de nombreux médecins hésitant à déclencher cette procédure en raison des inconvénients psychologiques et sociaux qu'elle peut entraîner pour le malade et de la suspicion qu'elle peut faire peser, même après sa guérison, sur sa santé mentale. Par ailleurs, dans de nombreux cas, la protection des biens du malade n'a pas été efficacement assurée sous ce régime ; 2° que l'ouverture de la tutelle, mesure grave entraînant l'incapacité totale d'un malade, le plus souvent au profit de son conjoint ou d'un membre de sa famille, n'est pas assortie de garanties suffisantes ; 3° que les juges des tutelles sont débordés par l'ampleur des responsabilités qui leur incombent. Ils pâtissent d'une insuffisance notoire de moyens d'action ; 4° que la réforme de la protection de la personne des malades mentaux, promise il y a plus de quatre ans, n'est toujours pas intervenue, ce que déplorent dans leurs rapports de nombreux éminents médecins. Il lui demande quand le Gouvernement compte présenter ce projet de réforme dont il a déjà souligné l'urgence [10 octobre 1972]. — **Réponse** [14 novembre 1972] (p. 2028 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Michel Maurice-Bokanowski.

1287. — M. Fernand CHATELAIN rappelle à *M. le ministre de l'éducation nationale* que la situation scolaire dans l'**enseignement du second degré** à Garges-lès-Gonesse (95) est préoccupante. Il serait urgent de programmer et de subventionner dans cette commune la création d'un lycée et d'un collège de second cycle polyvalent, dès lors que les terrains nécessaires sont retenus par la municipalité de Garges-lès-Gonesse dans la zone d'aménagement concerté dite « des Doucettes » ; d'un centre d'orientation scolaire et professionnelle. Bien que des locaux soient mis à la disposition d'un tel service par la municipalité, aucune création de poste n'est envisagée par les services de l'éducation nationale. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin de régler d'urgence une situation alarmante pour la population comme pour la municipalité [24 octobre 1972]. — **Réponse** [7 novembre 1972] (p. 1938 et 1939). — *Sont entendus :* MM. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Fernand Chatelain.

1288. — M. Georges COGNIOT expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que le décret n° 70-1066 du 19 novembre 1970 a assoupli d'heureuse façon la règle dite des « cinquante ans » portant sur la communication des **archives** des dépôts publics, mais que l'arrêté du 21 juillet 1971 a dans une large mesure interdit ce que le décret autorisait. Il en résulte que la recherche risque d'être stérilisée, que des catégories importantes de chercheurs sont pénalisées par privation d'accès aux sources, que des discriminations sont pratiquées entre chercheurs. Il lui demande si, pour toutes ces raisons, la mise en vigueur d'une réglementation plus libérale ne devrait pas être envisagée parallèlement à l'unification des normes selon les ministères, ce qui n'est pas le cas dans l'imbroglio administratif actuel, et à l'octroi des moyens financiers convenables aux services d'archives [24 octobre 1972]. — **Réponse** [14 novembre 1972] (p. 2030 et 2031). — *Sont entendus :* MM. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Georges Cogniot.

1289. — M. Roger POUDONSON demande à *M. le ministre des transports* de bien vouloir lui faire connaître les dispositions prises dans le cadre de la convention (n° 1) qui vient d'être signée pour la réalisation du **tunnel sous la Manche** [24 octobre 1972].

1290. — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que la réalisation des grands équipements publics, autoroutes, aérodromes, zones industrielles, création de zones à urbaniser en priorité (Z. U. P.) ou de zone d'aménagement concerté (Z. A. C.) ainsi que d'autres aménagements de voirie ou de lotissements de construction donnent lieu de plus en plus souvent à des **expropriations** pour cause d'utilité publique. S'il n'est pas question de mettre en cause cette procédure utilisée à défaut d'accords amiables, il attire cependant son attention sur la lenteur du paiement de leurs indemnités aux propriétaires expropriés. Cette lenteur est préjudiciable au calme des esprits et à la justice élémentaire, car elle lèse indubitablement les intérêts des expropriés qui touchent leurs indemnités souvent avec des années de retard, subissent ainsi à leurs dépens les effets de l'inflation et de la hausse des prix. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour accélérer le paiement par ses services des acquisitions de terrains réalisées pour les besoins de la collectivité [24 octobre 1972]. — **Réponse** [14 novembre 1972] (p. 2032 et 2033). — *Sont entendus :* MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Michel Kauffmann.

1291. — M. Louis JUNG demande à *M. le Premier ministre* s'il est exact que la décision de fixer à Paris le siège du **secrétariat politique européen** — au cas où il serait créé — a été prise par le Gouvernement. Dans l'affirmative, il lui demande quelles sont les raisons qui ont pu permettre d'éliminer la candidature de Strasbourg, ville où siègent déjà le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme, et si le Gouvernement n'entend pas procéder à un nouvel examen de ce problème [26 octobre 1972]. — **Réponse** [12 décembre 1972] (p. 3017). — *Sont entendus :* MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à la coopération ; Louis Jung.

1292. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* que les efforts faits pour améliorer les structures des exploitations tendent surtout à favoriser le départ des agriculteurs à la retraite. Par contre, seuls 20 p. 100 des agriculteurs qui s'installent bénéficient d'une aide, tandis que l'autofinancement minimum est de 30 à 45 p. 100 et que les taux d'intérêt restent trop élevés eu égard à la faible rentabilité des investissements. C'est pourquoi il lui demande si, dans le cadre d'une politique de défense des **exploitations familiales,** il ne conviendrait pas d'accorder de meilleures conditions d'emprunt aux jeunes agriculteurs qui s'installent et de fonder les aides sur des critères économiques et sociaux, ainsi que sur la compétence professionnelle des éventuels bénéficiaires [26 octobre 1972]. — **Réponse** [19 décembre 1972] (p. 3224 et suiv. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1298 par M. Jacques Genton). — *Sont entendus :* MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural ; Michel Chauty, au nom de M. Jean Cluzel ; Jacques Genton.

1293. — M. Pierre SCHIÉLÉ demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* quelles dispositions il compte prendre pour mettre fin au conflit qui se déroule actuellement dans les **mines domaniales de potasse d'Alsace** et qui risque, en se prolongeant, d'affecter gravement l'économie de cette région [2 novembre 1972]. — **Réponse** [7 novembre 1972] (p. 1936 et 1937). — *Sont entendus :* MM. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Pierre Schiélé.

1294. — M. Louis GROS attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur les conditions dans lesquelles les étudiants de nationalité française, qui avaient suivi, au cours de l'année universitaire 1971-1972, les cours de première année du premier cycle d'**études médicales** à l'université de Tananarive, se sont vu appliquer les règles de sélection pour l'accès en deuxième année du premier cycle d'études médicales : pour ces étudiants, fils de fonctionnaires français résidant à Madagascar jusqu'aux événements récents, qui n'ont pu, du fait de ces événements, subir normalement leurs examens en République malgache à l'issue de l'année universitaire 1971-1972, une session spéciale a été organisée au cours de l'été 1972,

à Marseille, devant un jury mixte d'enseignants français de Madagascar et d'enseignants de l'académie d'Aix-Marseille ; or, à l'issue de cet examen, les étudiants déclarés reçus se voient refuser l'inscription en deuxième année du premier cycle d'études médicales, tant dans l'académie d'Aix-Marseille qui déclare que, compte tenu des textes fixant pour chaque unité d'enseignement et de recherche le nombre des étudiants admis à poursuivre leurs études médicales ou dentaires au-delà de la première année, ses effectifs sont au complet, ainsi que dans chacune des autres académies sollicitées. Il lui demande s'il n'est pas possible, pour éviter que ces étudiants ne subissent injustement un retard d'un an dans leurs études, de les admettre en surnombre en deuxième année du premier cycle d'études médicales [2 novembre 1972].

1295. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur les conséquences qui peuvent résulter des nouveaux rapports entre les deux grands **constructeurs d'automobiles français et italien :** Citroën et Fiat. En effet, la presse s'est faite l'écho des déclarations du président directeur général de la firme italienne laissant entendre qu'il envisageait l'absorption de l'entreprise française, ce qui entraînerait de graves répercussions pour cette branche de notre économie nationale. Aussi, il lui demande : 1° quelle est la position du Gouvernement concernant une participation majoritaire de Fiat dans le capital de Citroën ; 2° s'il n'est pas plus conforme à l'intérêt de notre économie nationale que des accords de coopération technique, notamment sur les problèmes de recherche, de sécurité et de pollution, soient d'abord réalisés entre les constructeurs français d'automobiles ; 3° s'il ne lui paraît pas urgent que le Gouvernement organise une coopération entre la S. A. V. I. E. M. et Berliet afin de renforcer l'industrie nationale du poids lourd ; 4° s'il n'est pas indispensable pour la sauvegarde de l'emploi et des intérêts du personnel que Citroën garde sa place originale dans la production automobile du pays [7 novembre 1972]. — **Réponse** [12 décembre 1972] (p. 3020 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; Guy Schmaus.

1296. — M. Marcel SOUQUET demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique :* 1° s'il est exact que la **fermeture de l'usine d'uranium de Malvezy-Comureix** (Aude) serait envisagée ; 2° s'il mesure les conséquences graves qui pourraient résulter soit de cette fermeture, soit de la fermeture partielle des ateliers de transformation, notamment dans le domaine de la main-d'œuvre présentement utilisée ; 3° enfin, quelles mesures il compte prendre, dans le cas du maintien de l'activité de cette entreprise, pour faire face à la situation actuelle et régler le problème de la rémunération du personnel en grève depuis cinq semaines [7 novembre 1972].

1297. — M. Jean SAUVAGE demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles dispositions il compte prendre sur le plan fiscal pour assurer en particulier aux **médecins conventionnés** le respect des engagements prévus à leur égard [14 novembre 1972].

1298. — M. Jacques GENTON expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* son inquiétude quant au projet de décret fixant la liste des départements dans lesquels s'appliquera la dotation destinée à favoriser l'**installation des jeunes agriculteurs.** Décidée lors de la conférence annuelle de l'agriculture, l'institution de cette dotation d'un montant de 25.000 francs aurait été primitivement envisagée pour la moitié seulement des départements français. A la suite de négociations engagées au niveau du cabinet du ministre de l'agriculture et du développement rural, une nouvelle liste des départements concernés aurait été alors arrêtée sous réserve des modifications qui peuvent encore intervenir avant la publication du décret. Il ressort des informations publiées dans la presse que cette subvention serait accordée sur la totalité du territoire de vingt-sept départements. Dans dix-sept autres départements, la subvention ne s'appliquerait que partiellement dans les communes situées en zone de montagne. Au total, ce serait donc quarante-quatre départements (vingt-sept totalement et dix-sept partiellement) qui seraient concernés par cette mesure. M. le ministre de l'agriculture et du développement rural a annoncé que 50 millions de francs étaient prévus au budget de 1973 pour le financement de cette dotation à l'installation dont bénéficieraient deux mille jeunes agriculteurs présentant certaines garanties de diplômes et de compétence. Parmi les dix-sept départements, dont une partie seulement du territoire bénéficierait de cette mesure au titre des communes ou fractions de commune situées dans des zones de montagne, se trouvent quatre départements (la Dordogne, le Gers, l'Indre et les Landes) qui n'étaient pas classés auparavant en zone de montagne. Estimant que les départements ayant des zones en difficulté, comme le département du Cher pour les régions de la Marche, du Boischaut et du Pays-Fort, devraient logiquement bénéficier de cette mesure au même titre que le département de l'Indre, limitrophe du département du Cher, il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître s'il ne pense pas que la présente mesure devrait être étendue à ces zones en difficulté, et plus particulièrement aux cantons intéressés du département du Cher [15 novembre 1972]. — **Réponse** [19 décembre 1972] (p. 3224 et suiv. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1292 par M. Jean Cluzel, cf. *supra*).

1299. — M. Pierre BOUNEAU expose à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* la situation discriminatoire dans laquelle sont placés les **agents féminins contractuels ou agréés enseignant dans les écoles privées et bénéficiant d'un congé de maternité** du régime général de la sécurité sociale au même titre que leurs homologues, maîtres auxiliaires de l'enseignement public. En effet, les personnels de l'enseignement public bénéficient des dispositions d'une circulaire du 12 avril 1963 accordant aux agents féminins en congé de maternité certains assouplissements, en particulier le report en congé postnatal de six semaines de congé prénatal. Or, une circulaire du 16 novembre 1964 a ouvert le droit à congé rémunéré pour maladie et maternité aux agents contractuels et agréés par l'Etat dans le cadre de la loi scolaire du 31 décembre 1959, modifiée par la loi du 1er juin 1971. Cependant cette circulaire ne prévoit pas la possibilité d'accorder les assouplissements susvisés, bien que M. le ministre de l'éducation nationale ait fait savoir aux intéressés qu'il n'y voyait aucun inconvénient, sous réserve de l'accord de M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales. Actuellement, les maîtres de l'enseignement privé ne comprennent pas les raisons du maintien de cette discrimination, d'autant plus que la mesure sollicitée n'entraîne aucune dépense supplémentaire, vu que la durée totale du repos pour la naissance demeure conforme à celle prévue par le code de la sécurité sociale. Pour ces raisons, il lui demande s'il ne conviendrait pas qu'il réponde favorablement à cette légitime revendication [22 novembre 1972]. — **Réponse** [12 décembre 1972] (p. 3022 et 3023). — *Sont entendus :* MM. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; Pierre Bouneau.

1300. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le ministre de la santé publique* si, suite à la décision hautement courageuse du tribunal correctionnel de Bobigny à l'égard de l'intéressée et indulgente à l'endroit des accusées, au sujet de l'affaire d'**avortement** récemment appelée, les témoignages des plus hautes autorités du monde de la médecine et de la biologie aidant, ainsi que l'émotion soulevée dans le pays à ce propos, il ne pense pas qu'il serait enfin temps de prendre des dispositions modifiant les textes répressifs en vigueur et d'harmoniser ainsi notre législation avec celle de la plupart des pays européens voisins [24 novembre 1972]. — **Réponse** [12 décembre 1972] (p. 3018). — *Sont entendus :* MM. Jean Foyer, ministre de la santé publique ; Henri Caillavet.

1301. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le Premier ministre* si les déclarations du Chef de l'Etat concernant l'abandon par son Gouvernement d'une créance de 1 milliard de francs français à certain Etat africain, sans consultation des assemblées parlementaires, ne relève pas d'une extension excessive du pouvoir gracieux. Si, comme il le semble, ceci n'est pas le cas, n'est-on pas alors en présence d'une atteinte à l'exercice du contrôle du Parlement. En toute hypothèse, ne lui paraît-il pas qu'une décision aussi importante hors dudit contrôle parlementaire crée un précédent dangereux, susceptible d'ouvrir la voie à de nombreuses **remises de créances** à tel ou tel groupe professionnel, financier, etc., selon l'appréciation, sinon l'humeur, de l'autorité gouvernementale [24 novembre 1972]. — **Réponse** [12 décembre 1972] (p. 3017 et 3018). — *Sont entendus :* MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à la coopération ; Henri Caillavet.

1302. — M. Pierrre SCHIÉLÉ demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* quelle est sa position en ce qui concerne les conclusions et suggestions contenues dans l'avis émis par le Conseil économique et social en matière de **transports scolaires** (séance du Conseil du 24 octobre 1972). Cet avis, en effet, constate que l'Etat est loin de répondre à ses engagements initiaux et rappelle aussi que, conformément aux options fondamentales du VIe Plan, l'objectif à atteindre est la gratuité complète des transports scolaires. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que l'Etat honore les obligations qui lui ont été assignées à ce titre par le législateur [29 novembre 1972]. — **Réponse** [12 décembre 1972] (p. 3019 et 3020). — *Sont entendus :* MM. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Pierre Schiélé.

1303. — M. Henri CAILLAVET, après avoir pris connaissance du décret n° 72-1067 du 1er décembre 1972 portant création de l'**office national interprofessionnel du bétail et des viandes** (*Journal officiel* du 3 décembre 1972), s'étonne de la précipitation avec laquelle ce texte a été publié au *Journal officiel*,

sans information préalable du Parlement, et demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* s'il ne lui paraît pas opportun, compte tenu de l'importance du sujet couvert par le décret, d'exposer devant le Sénat les raisons économiques, politiques, financières et européennes qui ont permis au Gouvernement de dégager les grandes orientations contenues dans le décret. Il souhaite qu'il fasse un exposé aussi large que possible, afin de permettre au Parlement de mieux juger des intentions, des motifs et des buts poursuivis [5 décembre 1972]. — **Réponse** [19 décembre 1972] (p. 3217 et 3218). — *Sont entendus :* MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural ; Henri Caillavet.

1304. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de l'économie et des finances,* si, dans le cadre des dispositions prises par le Gouvernement pour combattre l'inflation il n'est pas possible d'alléger le taux de la **T. V. A.** imposé à l'achat des véhicules automobiles. Cette diminution intéressant un bien d'équipement essentiel dans une société moderne, à savoir l'automobile, outil de travail, compléterait les mesures anti-hausses prises à l'égard de certains produits de consommation [13 décembre 1972].

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

69. — M. Edouard BONNEFOUS demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures il compte prendre pour permettre une meilleure **organisation du travail parlementaire** durant les sessions à venir. Il lui expose que, durant la première période de la session du printemps 1970, aucun projet important n'a été soumis aux assemblées, alors que des projets majeurs, méritant une étude longue et approfondie, ne furent transmis qu'en fin de session. Le Parlement n'a ainsi disposé pour leur examen que de délais très insuffisants. Il exprime le souhait que soient connus à l'ouverture de chaque session les projets à venir en discussion, selon un calendrier établi, afin que le travail parlementaire s'effectue dans des conditions normales et que les élus puissent remplir effectivement la fonction législative qui est la leur [29 juin 1970]. — **Discussion** [13 juin 1972]. — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Bonnefous ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Michel Darras.

97. — M. Jean PÉRIDIER demande à *M. le ministre de l'agriculture* de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour résoudre la crise que connaît actuellement la **viticulture** française et l'action qu'il entend mener pour la défense de celle-ci dans le cadre de l'Europe [15 avril 1971]. — **Discussion** [23 mai 1972] (p. 443 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 149 par M. Abel Sempé). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Péridier ; Abel Sempé ; Léon David ; Charles Alliès ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture.

119. — M. René MONORY demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* si, compte tenu de l'objectif prioritaire qui est l'industrialisation dans le VI[e] Plan, le Gouvernement envisage de modifier pour les départements les modalités actuelles d'**aide aux industriels et aux collectivités locales** pour se décentraliser et se moderniser, en augmentant par exemple les primes dans les départements les plus défavorisés, et en facilitant sur le plan administratif ces opérations de **décentralisation** [5 juillet 1971. — *J. O.* Débats 23 juillet 1971 et 5 octobre 1971]. — Retrait par son auteur [4 avril 1972].

121. — M. René MONORY rappelle à *M. le Premier ministre* que par deux fois, en 1969 et en 1970, le Sénat a manifesté sa désapprobation à l'égard du **budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs,** compte tenu des faibles crédits qu'il comporte. Après les mauvais résultats à Helsinki par l'équipe française d'athlétisme, il lui demande si celui-ci espère présenter au vote du Parlement un budget pour 1972 nettement plus important que les précédents [24 août 1971. — *J. O.* Débats 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971]. — Retrait par son auteur [4 avril 1972].

122. — M. René MONORY demande à *M. le Premier ministre* si, à la suite des récentes mesures monétaires décidées tant sur le plan national qu'international, il compte préciser : 1° les nouvelles lignes de la **politique** qu'il entend suivre à l'intérieur du pays **sur le plan financier, économique et social ;** 2° les propositions que le Gouvernement compte faire dans les prochaines semaines en ce même domaine au niveau européen ; 3° la position française pour définir une nouvelle politique internationale [24 août 1971. — *J. O.* Débats 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971]. — Retrait par son auteur [4 avril 1972].

123. — M. Edouard BONNEFOUS rappelle à *M. le Premier ministre* que l'augmentation régulière du coût des **transports dans la région parisienne** est devenue une charge insupportable tant pour les usagers que pour les entreprises ; elle est directement liée à l'accroissement massif de la population et à l'implantation anarchique de l'habitat et de l'emploi ; elle est la conséquence de la politique de « laissez faire » qui a été appliquée dans cette région et de l'échec de la décentralisation. Il lui demande quelles mesures nouvelles le Gouvernement entend prendre pour que les habitants de la région parisienne ne soient plus pénalisés par l'afflux désordonné d'une population étrangère à la région et pour que la hausse des tarifs des transports cesse d'apparaître comme un simple palliatif comptable [26 août 1971. — *J. O.* Débats 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971]. — **Discussion** [30 mai 1972] (p. 538 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Bonnefous ; Pierre-Christian Taittinger ; Fernand Chatelain ; Jean Chamant, ministre des transports.

124. — M. Emile DURIEUX demande à *M. le Premier ministre* si les informations parues dans la presse au sujet des crédits du **budget de l'agriculture** pour 1972 sont exactes et notamment : 1° si, en plus des différentes taxes de reprise envisagées, les cotisations sociales seraient augmentées de 20 p. 100 environ ; 2° si les crédits d'investissement seraient inférieurs de 150 millions de francs à l'hypothèse la plus basse du VI[e] Plan. Dans l'affirmative, s'il pense que ces différentes mesures ne sont pas de nature à aggraver considérablement la situation déjà difficile des agriculteurs [6 septembre 1971. — *J. O.* Débats 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971]. — Retrait par son auteur [4 avril 1972].

127. — M. Roger DELAGNES expose à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement,* que les problèmes de protection de nos sites, d'assainissement, de décharge des ordures ménagères, de pollution des eaux et de l'atmosphère sensibilisent très fortement l'opinion publique. Il lui demande quelles mesures il compte prendre et les moyens financiers qu'il envisage d'inscrire dans le budget de 1972 pour permettre une véritable **politique de l'environnement** [6 octobre 1971]. — Retrait par son auteur [4 avril 1972].

129. — M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement* de bien vouloir lui faire connaître comment il conçoit les conditions qu'exigerait une **politique de prévention et de sécurité routière** [12 octobre 1971]. — **Discussion** [25 avril 1972] (p. 175 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre-Christian Taittinger ; Jacques Henriet ; Paul Minot ; Jacques Baumel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

133 — M. Raymond GUYOT demande à *M. le Premier ministre* les raisons qui justifient l'extension du **champ de manœuvre du Larzac** (Aveyron), dont la superficie passerait de 3.000 à 17.000 hectares. Il attire son attention sur la grande émotion qui règne dans tout le département à l'égard d'une mesure qui ne se justifie d'aucune manière. En effet, les intérêts des paysans de cette région seraient sacrifiés, de même qu'une des rares richesses du département liée à l'élevage du mouton, à un moment où l'économie aveyronnaise déjà sacrifiée par la politique du pouvoir a un besoin urgent de crédits pour son développement et non pour l'extension d'un camp militaire [9 novembre 1971]. — **Discussion** [9 mai 1972] (p. 328 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Guyot ; André Fanton, secrétaire d'Etat à la défense nationale ; Roland Boscary-Monsservin ; Jean Péridier.

137. — M. Georges LOMBARD expose à *M. le Premier ministre* que la tension ne cesse de croître dans les milieux du commerce et de l'artisanat, en particulier dans le Finistère, par suite du retard apporté au dépôt sur le bureau des assemblées du projet de loi portant réforme du régime des **retraites des travailleurs indépendants ;** que ce retard, contraire aux promesses qui auraient été faites, est jugé inadmissible et considéré comme une manifestation de « désinvolture » de la part des pouvoirs publics à l'égard d'une catégorie de citoyens particulièrement touchée par l'évolution, pour ne pas dire la révolution, des formes de la distribution ; que s'ajoute à ce sentiment celui de l'injustice de la patente à laquelle commerce et artisanat sont soumis, injustice à l'intérieur des villes et entre les villes ; en même temps qu'un sentiment de désappointement, pour ne pas dire de colère, devant le retard apporté à une véritable réforme des impôts locaux ; qu'il est du devoir d'un élu de mettre en garde le Gouvernement contre le malaise qu'il constate, et dont il peut mesurer de jour en jour l'ampleur grandissante, et d'attirer son attention sur la nécessité d'apporter rapidement des solutions aux problèmes pendants. Compte tenu de tous ces faits, il demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui faire connaître : 1° à quelle date le Gouvernement entend déposer sur le bureau des assemblées le projet de loi relatif à la réforme du régime des retraites des travailleurs indépendants ; 2° où en

est le Gouvernement de son projet de réforme des impôts locaux, en particulier de la patente, et quels sont les critères qu'il a décidé de retenir comme base de cette réforme [10 décembre 1971]. — **Discussion** [2 mai 1972] (p. 273 et suiv.) (commune avec la discussion de la question n° 140 par M. Roger Gaudon). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Georges Lombard ; Roger Gaudon ; Maxime Javelly ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

138. — M. Pierre GIRAUD demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* quels enseignements il peut tirer des résultats obtenus par la représentation française aux récents **jeux Olympiques d'hiver.** En particulier, et sans porter la moindre critique sur les athlètes, il se demande s'il n'y a pas là une condamnation d'une certaine forme d' « amateurisme » dont la formule de « cirque blanc » semble être le résumé [14 février 1972. — *J. O.* 22 février 1972 et 4 avril 1972]. — **Discussion** [2 mai 1972] (p. 266 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud ; Guy Schmaus ; Jacques Henriet ; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs ; Louis Talamoni ; Paul Mistral.

139. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* sur la signification des résultats obtenus par l'équipe de France aux **jeux Olympiques d'hiver de Sapporo.** Sans nier la malchance qui a frappé quelques sportifs éminents, la seizième place de la France a suscité une émotion légitime parmi les millions de nos concitoyens et jette une vive lumière, après Helsinki, sur la grave crise du sport français. La politique gouvernementale paraît être en cause. Au lieu de considérer le sport comme une composante fondamentale de la formation et de l'équilibre de l'homme, et donc comme une matière nécessitant des cadres nombreux et de qualité, avec tout ce que cela suppose comme structures et moyens, on assiste à une dégradation de cet enseignement à l'école et au lycée. La préoccupation principale consiste en réalité en la formation d'une élite restreinte aux mains bien souvent d'affairistes qui ne cherchent que le profit. Il lui demande en conséquence : 1° s'il ne lui paraît pas évident que les résultats obtenus à Sapporo démontrent la faillite d'une politique centrée sur la course aux médailles dans quelques disciplines, tandis que d'autres sont ignorées ; 2° si le budget de la jeunesse et des sports (6/1.000 du budget de l'Etat) ne doit pas être augmenté notablement sans faire supporter des charges nouvelles aux collectivités locales ; 3° quelles mesures il compte prendre en vue de la préparation des jeux de Munich [17 février 1972. — *J. O.* 22 février 1972 et 4 avril 1972].

140. — M. Roger GAUDON attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la multitude de difficultés rencontrées par les petits **commerçants et artisans** actifs et retraités et sur leurs inquiétudes concernant plus particulièrement leur avenir, les prestations sociales (maladies, retraites) et la fiscalité. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux préoccupations de ces catégories sociales [17 février 1972. — *J. O.* 22 février 1972 et 4 avril 1972]. — **Discussion** [2 mai 1972] (p. 273 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 137 par M. Georges Lombard, cf. *supra*).

141. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* pour quelles raisons la revision des textes de 1946 régissant les **laboratoires d'analyses médicales** n'a pas encore été réalisée par les services de la santé publique. En effet, les textes actuels ne garantissent pas la sécurité des malades. Depuis 1946, le nombre des laboratoires est passé de quelques centaines à plusieurs milliers, sans contrôle réel et sans que soit vérifiée la compétence des responsables. Une situation dangereuse existe et s'aggrave, préjudiciable au malade et aussi au budget de l'assurance maladie. Depuis 1963, le ministère de la santé publique a bien voulu consulter à maintes occasions les représentants de la profession. Plusieurs projets ont été successivement rédigés. A diverses reprises, messieurs les ministres de la santé publique ont annoncé comme imminente la promulgation des nouveaux textes. Or, tout se passe comme si les ministres avaient changé d'avis et décidé de s'abstenir. S'il en est ainsi, quelles sont les raisons et quelles sont les intentions [19 février 1972. — *J. O.* 22 février 1972]. — Transformée par son auteur en question orale sans débat, n° 1191 (*J. O* 7 mars 1972).

142. — M. Serge BOUCHENY appelle l'attention de *M. le ministre de l'équipement et du logement* sur la situation particulièrement grave du logement à Paris. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui exposer la politique du Gouvernement dans les domaines du **logement** et de la **rénovation urbaine à Paris** [24 février 1972. — *J. O.* 7 mars 1972 et 4 avril 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

143. — M. Charles DURAND rappelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la vive émotion suscitée dans les communes par la publication du décret n° 71-772 du 16 septembre 1971. En effet, ce décret prévoit l'obligation pour les collectivités locales de participer aux **frais de fonctionnement des collèges d'enseignement général (C. E. G.) et collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.)** non nationalisés, ce qui pose deux graves problèmes : 1° cette mesure engendre une injustice certaine, car, la scolarité ayant été prolongée jusqu'à l'âge de seize ans, par définition, elle se doit d'être gratuite et ne doit pas entraîner de charges financières nouvelles pour les collectivités locales ; 2° l'autre conséquence réside dans le fait qu'il existe désormais trois catégories d'enfants : ceux qui fréquentent des établissements d'Etat, donc gratuits ; ceux qui fréquentent des établissements nationalisés pour lesquels les communes doivent participer à raison de 36 p. 100 du fonds de fonctionnement ; et enfin, les enfants des établissements non nationalisés pour lesquels les dépenses de construction et de fonctionnement sont assumées à 100 p. 100 par les collectivités locales. On assiste donc à la création d'une profonde inégalité. Il lui demande, en conséquence, par quelles mesures il compte faire cesser cette situation anormale qui ne manquera pas de s'aggraver si tous les établissements dont il s'agit ne sont pas rapidement nationalisés [6 mars 1972. — *J. O.* 21 mars 1972 et 4 avril 1972]. — **Discussion** [20 juin 1972] (p. 1030 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Charles Durand ; Emile Durieux ; Jean Mézard ; Auguste Pinton ; Hector Viron ; Henri Fréville ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Michel Darras ; Robert Schwint ; Marcel Darou.

144. — M. Jacques DUCLOS rappelle à *M. le ministre de l'économie et des finances* que le bruit fait autour de « l'avoir fiscal » dont bénéficient les actionnaires a mis en lumière l'injustice du **système fiscal** actuel qui favorise les revenus provenant du capital, par rapport à ceux qui proviennent du travail ; qu'une **réforme** démocratique des finances s'impose, tant à l'échelon local qu'à l'échelon national. Il lui demande, en conséquence, s'il ne pense pas qu'il serait urgent de déposer des projets de loi permettant : 1° de porter le niveau de chaque part familiale de l'impôt sur le revenu au montant annuel du S. M. I. C. et d'annuler l'avoir fiscal dont bénéficient les actionnaires ; 2° de mettre fin aux privilèges fiscaux dont bénéficient les sociétés et de lever un impôt sur le capital des grandes sociétés et des grosses fortunes ; 3° de procéder à la réforme de la patente afin de la rendre plus équitable, de supprimer la T. V. A. pour les produits de première nécessité et de l'alléger sur les produits de large consommation ; 4° de rembourser aux départements et aux communes les sommes qu'ils ont versées au titre de la T. V. A. [7 mars 1972. — *J. O.* 21 mars 1972 et 4 avril 1972]. — **Discussion** [25 avril 1972] (p. 168 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Duclos ; Emile Durieux ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Marcel Souquet ; Jacques Henriet ; Mlle Irma Rapuzzi.

145. — M. Jean COLLIN attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur l'insuffisance du délai de six mois accordé aux **commissions d'élus,** prévue par la loi du 16 juillet 1971 concernant les **fusions et regroupements de communes,** pour accomplir leur travail et mettre en place dans chaque département les plans de coopération intercommunale. Il précise que le délai imparti va expirer dans quelques semaines pour la plupart des départements et qu'en dépit du sérieux, de l'assiduité et de la bonne volonté des commissions d'élus, celles-ci ne pourront parvenir à temps à des solutions suffisamment étudiées et conformes aux réalités. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas souhaitable dès lors, pour éviter des conclusions hâtives et mal adaptées, de donner aux commissions d'élus un délai supplémentaire minimum de six mois pour se prononcer [17 mars 1972. — *J. O.* 21 mars 1972 et 4 avril 1972]. — **Discussion** [25 avril 1972] (p. 182 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Chauty ; Jacques Pelletier, au nom de M. Jean Colin ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Robert Schwint.

146. — Mme Catherine LAGATU appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la grave décision qu'il vient de prendre de fermer plusieurs **collèges d'enseignement général du Finistère :** ceux du Faou, de Plogoff et de Braspart, malgré l'opposition des élus, des parents d'élèves, des enseignants et de nombreuses organisations syndicales ouvrières et paysannes. Elle estime que ces fermetures s'inscrivent dans une série de mesures qui ont pour conséquence la dégradation rapide de l'enseignement public dans ce département. Elle lui demande de bien vouloir venir exposer devant la Haute assemblée les raisons qui ont motivé ces fermetures et s'il n'entend pas revenir sur sa décision [4 avril 1972]. — **Discussion** [16 mai 1972] (p. 386 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Catherine Lagatu ; M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

147. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN rappelle à *M. le ministre de l'éducation nationale* les termes du décret du 14 avril 1964 permettant aux **collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.),** à la demande des collectivités locales, de devenir établissements publics nationaux. La plupart des collectivités locales demandent la nationalisation de leurs C. E. S., mais les crédits accordés au budget ne permettent de nationaliser chaque année qu'un nombre très réduit de C. E. S. (50 en 1972, autant prévus en 1973). Le nombre des C. E. S. municipaux grandit proportionnellement plus vite que celui des C. E. S. nationalisés et au rythme actuel il faudrait compter plus de cinquante ans pour nationaliser tous les C. E. S. existants. En conséquence, elle lui demande quelles mesures techniques et financières il compte prendre pour augmenter le nombre de C. E. S. nationalisés, accélérer la procédure administrative de nationalisation et pour faire en sorte que tous les C. E. S. neufs prévus soient immédiatement reconnus établissements publics nationaux [4 avril 1972]. — **Discussion** [16 mai 1972] (p. 389 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Fernand Chatelain ; Hector Viron ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Raymond Brun.

148. — M. Francis PALMERO expose à *M. le Premier ministre* que, d'une part, l'application de la loi du 15 juillet 1970 instituant une contribution nationale au profit de certains Français rapatriés d'outre-mer ne s'effectue pas dans des conditions satisfaisantes et que, d'autre part, en vertu même des déclarations gouvernementales, ce texte ne peut être considéré comme apportant une solution définitive. Il lui demande quelles initiatives le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation, tant en ce qui concerne l'application correcte de la loi citée plus haut que pour résoudre conformément à l'équité le problème de **l'indemnisation des Français spoliés d'outre-mer** [4 avril 1972]. — **Discussion** [16 mai 1972] (p. 393 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Francis Palmero ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Maurice Carrier ; Louis Gros ; Jean Cluzel ; Edouard Le Bellegou ; Marcel Cavaillé.

149 — M. Abel SEMPÉ expose à *M. le ministre de l'agriculture* que la situation de la viticulture française productrice de **vins de consommation courante** devient de plus en plus difficile en raison, d'une part, des importations de vin italien et des prix inférieurs au cours fixé par la Communauté économique européenne (C. E. E.) et, d'autre part, d'une consommation décroissante des vins courants. Il avait demandé, en 1971, la distillation de six millions d'hectolitres de vins impropres à la consommation ; or, le Gouvernement a limité cette distillation à laquelle la France pouvait prétendre et a préféré le financement des stocks. Si la récolte de 1972 est moyenne, c'est-à-dire supérieure de 6 à 8 millions d'hectolitres à celle de 1971, la situation sera beaucoup plus grave encore. Il est donc urgent que le recours à la distillation soit à nouveau obtenu de la C. E. E. et que dans le même temps des mesures intercommunautaires soient prises pour s'assurer de la qualité et des prix des vins italiens en même temps que de leur quantité maximale. Il lui demande s'il envisage de telles mesures et, dans le même temps, s'il prévoit que le fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) pourra reprendre son action de financement des stocks des eaux-de-vie à appellation, en vue de consolider les quantités d'alcools nobles demandés par les pays européens non membres de la C. E. E. [5 avril 1972]. — **Discussion** [23 mai 1972] (p. 443 et suiv.) — (Commune avec la discussion de la question n° 97 par M. Jean Péridier, cf. *supra.*).

150. — M. Félix CICCOLINI expose à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population,* l'urgence d'une modification profonde de la législation et de la procédure régissant les **rapports entre employeurs et salariés.** Le principe de la réforme n'est discuté par personne ; un projet de loi du Gouvernement allait être déposé courant 1971. En conséquence, il lui demande si, pour équilibrer les rapports employeurs-salariés, il estime possible : 1° L'institution d'un statut qui écarte dans le contentieux prud'homal les règles du code civil sur les obligations, la preuve et l'autonomie de la volonté, étant donné le lieu de subordination entre les parties et le déséquilibre de leurs forces respectives ; 2° L'augmentation des prérogatives et de la protection des délégués d'entreprise ; 3° La gratuité totale de l'instance au salarié, y compris celle des expertises ; 4° La généralisation de la compétence des juridictions paritaires élues [25 avril 1972]. — **Discussion** [13 juin 1972] (p. 907 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Félix Ciccolini ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Roger Delagnes.

151. — M. Jacques DUCLOS rappelle à *M. le Premier ministre* que le rapport de la mission d'information constituée par le Sénat en vue d'examiner la régularité de la gestion de l'**O. R. T. F.** et des relations que cet organisme entretient avec diverses entreprises nationales, établissements publics, sociétés d'économie mixte et autres, notamment dans le domaine de la publicité, fait état de diverses informations qui témoignent de l'attitude scandaleuse de certaines personnes jouant un rôle important au sein de l'Office. Il lui demande de bien vouloir répondre publiquement aux demandes de précisions qu'il entend présenter à cet effet à la tribune du Sénat [2 mai 1972]. — **Discussion** [20 juin 1972] (p. 1022 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions n° 164 par M. Henri Caillavet, cf. *infra,* et n° 165 par M. André Diligent.)

152. — M. Henri CAILLAVET attire l'attention de *M. le ministre des affaires étrangères* sur la déclaration récente qu'a faite le président égyptien Sadate à la veille de son départ pour Moscou et selon laquelle son armée recevait par l'intermédiaire de pays tiers des **équipements militaires** en provenance de France et d'Angleterre. Or, la France ayant vendu de nombreux matériels militaires, *Mirage, Super-Frelon,* véhicules blindés, etc., notamment à certains pays du Moyen-Orient, à condition toutefois que ces matériels ne soient pas livrés à des pays « du champ de bataille », il lui demande, dans ces conditions, de lui faire savoir si la France a été trompée par ses clients et, dans cette hypothèse, quelles conclusions le Gouvernement entend tirer de cette conduite [2 mai 1972]. — **Discussion** [6 juin 1972] (p. 766 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Henri Caillavet ; Pierre Giraud ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

153. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur le retard pris dans la publication des décrets prévus aux articles 41 à 45 de la loi du 16 juillet 1971, relatifs à la **formation permanente des agents de l'Etat et des collectivités locales.** Il demande de lui faire connaître : 1° Si les consultations prévues par la loi (conseil supérieur de la fonction publique pour les agents de l'Etat, organisations syndicales et organisations paritaires compétentes pour les agents des collectivités locales) ont d'ores et déjà eu lieu et, si oui, quels en ont été les résultats ; 2° Quelles seront la position et les conditions de rémunération des personnels habilités à suivre les stages de formation permanente ; 3° Quelles seront les mesures prises afin que, conformément aux dispositions de l'article 2 *b* du décret du 13 mai 1970, les instituts régionaux d'administration participent à ces actions de formation permanente [4 mai 1972]. — **Discussion** [20 juin 1972] (p. 1016 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique.

154. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement,* sur la diminution constante du nombre des **saumons** parvenant à joindre les frayères. Cette situation semble due, pour une bonne part, aux privilèges accordés depuis fort longtemps aux **pêcheurs aux engins.** Il lui demande de lui faire connaître : 1° le nombre et la valeur des lots adjugés lors du dernier renouvellement quinquennal intervenu à la fin de l'année 1971 ; 2° s'il est possible d'évaluer le nombre annuel de prises effectuées par les pêcheurs aux engins, grâce au registre des captures que ceux-ci sont normalement astreints à tenir en vertu de l'article 47 du cahier des charges ; 3° si la limitation des privilèges accordés aux pêcheurs aux engins — même si elle devait entraîner une diminution du nombre des saumons offerts à la consommation — est nécessaire à la sauvegarde et au développement de l'espèce considérée et ne s'incrit pas, par là même, dans le cadre d'une politique de protection de la nature. Si cette voie ne pouvait être suivie, il demande quelles mesures il compte prendre afin d'assurer la protection du saumon aussi bien au large des côtes que lors de sa remontée en eau douce [4 mai 1972]. — **Discussion** [20 juin 1972] (p. 1018 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel ; Robert Poujade, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement ; Michel Chauty ; Paul Malassagne ; Pierre Bouneau.

155. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale* sur les graves conséquences qu'entraîne pour les jeunes gens l'article 5 du code du **service national.** Les dispositions de cet article affectent dès cette année 300.000 lycéens et provoquent une interruption fâcheuse de leurs études en leur interdisant la possibilité d'obtenir un **sursis.** Cette mesure apparaît comme une façon pour le Gouvernement d'esquiver temporairement les problèmes du chômage des jeunes et d'aggraver le caractère ségrégatif de l'enseignement supérieur. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les jeunes étudiants, quelles que soient leurs études universitaires ou de formation professionnelle entreprises, puissent bénéficier de sursis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans [10 mai 1972]. — Retrait par son auteur [6 juin 1972] (p. 795).

156. — M. Jacques Duclos rappelle à *M. le Premier ministre* que les mesures prises par le président Nixon en vue de miner le port de Haïphong et de reprendre les **bombardements** massifs contre la République démocratique du **Viet-Nam** constitue un acte de génocide dirigée contre un peuple héroïque en lutte pour son indépendance. Il lui demande quelle intervention le Gouvernement français compte faire pour flétrir un tel comportement et proclamer hautement le droit du peuple vietnamien à fixer librement son propre destin [10 mai 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

157. — M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les difficultés rencontrées par les **caisses d'épargne** à la suite de la modification des taux d'intérêt versés aux déposants apportée par les décrets du 12 avril 1972. En effet, de telles mesures non seulement provoquent la surprise des épargnants, mais encore perturbent et compliquent le travail du personnel des caisses d'épargne. Par ailleurs, il tient à faire remarquer que, à l'inverse de ce qui se passe actuellement dans le secteur bancaire, la progression des dépôts dans les caisses d'épargne plafonne, alors que les prêts qu'elles consentent aux collectivités locales constituent pour celles-ci une source de financement essentielle. Sans ignorer la complexité des circuits financiers, il demande : 1° s'il a été envisagé d'augmenter à bref délai le maximum des dépôts sur le livret A, ce qui aurait pour effet d'accroître le volume des ressources des caisses d'épargne ; 2° si des études ont été entreprises afin de déterminer les inconvénients et les avantages d'un emploi du chèque dans les caisses d'épargne françaises, cette méthode de règlement étant largement utilisée dans les pays voisins et par des établissements similaires et vivement souhaitée par les dirigeants de l'Union nationale des caisses d'épargne de France ; 3° s'il est possibole d'élever le plafond des contingents libres, actuellement fixé à 10 p. 100 de l'exédent des dépôts, afin de permettre aux caisses d'épargne de participer plus activement au financement des investissemnets publics qui doivent être réalisés par les collectivités locales [10 mai 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

158. — M. Jean Cluzel expose à *M. le Premier ministre* qu'aux termes des articles 34 et 37 de la loi du 15 juillet 1970 l'instruction des dossiers d'indemnisation des **Français rapatriés d'outre-mer** ne peut être entreprise que suivant un ordre de classement déterminé par les commissions paritaires départementales. Or, il apparaît que, dans nombre de cas, l'étude des dossiers ne se fait qu'avec des retards considérables. Il lui demande si ces retards sont bien le résultat de contraintes techniques — manque de personnel ou de moyens matériels — et si l'application équitable de la loi n'implique pas, au contraire, une plus grande diligence dans l'instruction des dossiers et le règlement des indemnités [10 mai 1972]. — Retrait par son auteur [16 mai 1972] (p. 385).

159. — M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de l'agriculture* que, parmi les mesures à caractère économique et socio-structurel arrêtées à Bruxelles, figurent les plans de développement qui donnent l'apparence d'une nouvelle orientation de la **politique agricole européenne.** Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour la mise en œuvre de ces plans, les moyens qu'il compte leur affecter et surtout les mesures d'incitation au développement qu'il entend maintenir ou proposer en faveur des exploitants non susceptibles de bénéficier d'un plan de développement « nouvelle formule » [16 mai 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

160. — M. René Tinant attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur l'inégalité des charges incombant aux familles, au titre de l'enseignement. En effet, de l'école maternelle — lorsqu'elle existe — à l'enseignement supérieur, ces charges sont beaucoup plus élevées en milieu rural isolé qu'en ville, en raison des obligations, soit d'internat, soit de transport. Il lui demande d'envisager la gratuité totale de **l'enseignement** pour la période de scolarité obligatoire, et de bien vouloir reviser les critères d'attribution de **bourses** aux élèves et étudiants dont les familles habitent en milieu rural [23 mai 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

161. — M. Léopold Heder indique à *M. le Premier ministre* qu'en vertu de l'article 72, 3e alinéa, de la Constitution : « Dans les départements et les territoires, le délégué du Gouvernement a la charge (...) du respect des lois », tandis que l'article 3 de la loi du 10 août 1871 prévoit que « le préfet est chargé de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale ». Par ailleurs, selon l'article 23 de la même loi du 10 août 1871, modifié par le décret du 11 septembre 1959, le conseil général se réunit de plein droit le second mardi du mois d'avril lorsqu'une autre date n'a pas été prévue par le conseil général ou par la commission départementale, en ce qui concerne la première session ordinaire. Or, il lui fait observer que, malgré la mission qui lui est impartie par les articles 72 de la Constitution et 3 de la loi du 10 août 1871, le préfet du département de la **Guyane** a refusé de convoquer le **conseil général** du département pour le mercredi 12 avril 1972, conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 10 août 1871. Pour justifier cette illégalité, le préfet a exposé que l'usage interdisait la réunion des assemblées nationales et des conseils généraux pendant les périodes de campagne électorale. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître : 1° En vertu de quelles dispositions législatives l'usage peut-il faire obstacle au respect de la loi ; 2° De quand date l'usage auquel se réfère le préfet du département de la Guyane ; 3° Dans l'hypothèse où il n'y aurait ni dispositions législatives ni dispositions autres, quelle est son opinion sur l'attitude d'un préfet qui, bien qu'étant chargé du respect des lois, se refuse à appliquer une loi déjà ancienne et dont les termes sont dépourvus d'ambiguïté ; 4° Quelles mesures il compte prendre pour que les élus et la population accordent désormais leur confiance au préfet et pour que celui-ci représente le Gouvernement de la République dans l'esprit de l'article 72 de la Constitution, dès lors qu'en l'espèce le préfet a méconnu sa mission administrative pour exercer une mission strictement politique qui ne lui est reconnue par aucune disposition législative ou réglementaire et qui traduit une conception inadmissible de l'action préfectorale dans un département ; 5° Pour quels motifs le préfet de la Guyane n'a pas tenu le Gouvernement informé du conflit qui l'opposait, à ce sujet, au conseil général de la Guyane et, dans l'hypothèse où il l'aurait fait, quelle a été la réponse du Gouvernement ; 6° S'il pense que de tels agissements vont dans le sens de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et de la réforme des collectivités locales qui figurent en tête de ses déclarations du 16 septembre 1969 devant l'Assemblée nationale, à l'occasion de la définition de la « nouvelle société » [23 mai 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

162. — M. Hector Viron attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la situation très difficile des **universités de Lille,** en butte à des insuffisances de crédits qui entravent leur fonctionnement normal. Bien que première région de province, la région du Nord—Pas-de-Calais voit ses universités classées, pour l'encadrement en personnel enseignant : à la 50e place pour Lille-II (médecine et droit), à la 55e place pour Lille-I (sciences), à la 62e place pour Lille-III (lettres), à la 63e place pour le centre universitaire de Valenciennes. Les universités de Lille-I et de Lille-III ont rendu publique leur situation financière, démontrant, chiffres et besoins à l'appui, l'impérieuse nécessité d'attributions supplémentaires au titre du budget 1972. L'université de Lille-III est parmi les plus défavorisées et les plus éloignées des normes minimales définies par le ministère pour le fonctionnement. Elle a connu un accroissement important de ses effectifs sans que les moyens d'y faire face lui aient été accordés. Elle accuse un déficit sérieux en mètres carrés utilisables (14.600 mètres carrés), en heures d'enseignement (575 heures) et en postes administratifs (43). La situation de l'université de Lille-I est particulièrement dramatique par rapport au niveau d'encadrement en personnel enseignant. Elle accuse un déficit de 820 heures d'enseignement nécessitant la création de postes nouveaux de professeurs, maîtres de conférence, maîtres assistants et assistants. Ses besoins en personnels administratifs nécessitent l'attribution de crédits pour créer plus de 40 emplois nouveaux afin de résorber du personnel vacataire, non financé et prévu par les budgets actuels. En conséquence, et en raison de cette situation particulièrement sérieuse pour les universités de cette grande région industrielle, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : la suite qu'il compte donner aux documents et livre blanc publiés par les universités de Lille-I et Lille-III ; l'importance des mesures financières qu'il envisage de prendre pour permettre à ces universités d'assurer normalement la rentrée de 1972 [23 mai 1972]. — **Discussion** [20 juin 1972] (p. 1036 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Hector Viron ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Marcel Darou ; Michel Darras.

163. — M. Pierre Marcilhacy demande à *M. le Premier ministre* quelles sanctions ont été prises depuis le dépôt du rapport de la commission d'enquête du Sénat à l'égard des responsables politiques ou administratifs de ce qu'on nomme « **le scandale de la Villette** » [23 mai 1972]. — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1446 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Pierre Marcilhacy ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Pierre Giraud ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

164. — M. Henri Caillavet expose à *M. le Premier ministre* que la mission sénatoriale d'information sur **l'O. R. T. F.,** constituée par le Sénat à la demande des présidents des commissions des affaires culturelles, des affaires économiques, des lois et des finances, le 18 décembre 1971, a publié le 26 avril 1972

un premier rapport concernant la publicité clandestine et certaines irrégularités de gestion, réservant à une seconde phase de ses travaux l'analyse des problèmes se rapportant aux structures et aux propositions à présenter sur ce sujet. Il lui demande quelles suites ont été données et devront être données — après les travaux des deux assemblées — à ce rapport, en particulier en ce qui concerne les remèdes proposés par la mission à une situation dont personne ne saurait plus contester qu'elle est extrêmement dommageable au bon accomplissement des tâches confiées à l'Office par le législateur [25 mai 1972]. — **Discussion** [20 juin 1972] (p. 1022 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions n° 151 par M. Jacques Duclos et n° 165 par M. André Diligent). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Henri Caillavet ; André Diligent ; Jacques Duclos ; Félix Ciccolini ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Maxime Javelly ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Ladislas du Luart ; Dominique Pado ; Mme Catherine Lagatu.

165. — M. André DILIGENT expose à *M. le Premier ministre* que la mission sénatoriale d'information sur l'**O. R. T. F.**, constituée par le Sénat à la demande des présidents des commissions des affaires culturelles, des affaires économiques, des lois et des finances, le 18 décembre 1971, a publié le 26 avril un premier rapport concernant la publicité clandestine et certaines irrégularités de gestion, réservant à une seconde phase de ses travaux l'analyse des problèmes qui concernent les structures, l'organisation et les missions de l'Office. Il lui rappelle que le Sénat s'était déjà préoccupé des questions fondamentales concernant l'O. R. T. F., puisqu'une commission de contrôle, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 14 décembre 1967, avait été chargée d'examiner les problèmes posés par l'accomplissement des missions propres à l'Office de radiodiffusion-télévision française et qu'elle avait remis le 2 avril 1968 un rapport sur ce sujet. Il lui rappelle également que, le 14 octobre 1969, le Gouvernement français désignait une commission chargée « d'étudier les modifications à apporter à la loi portant statut de l'O. R. T. F. en vue de faciliter l'adaptation de l'Office à ses missions » et que cette commission, présidée par M. Lucien Paye, ancien ministre et premier président de la Cour des comptes, a remis son rapport au terme du délai qui lui était imparti, rapport rendu public le 30 juin 1970. Il lui demande pour quelle raison, hors quelques modifications comme celles de l'information, aucune suite n'a été donnée jusqu'ici, sur le plan des réformes de l'organisation, des structures et sur celui du bon accomplissement des missions, à ces différents rapports alors que les faits qui ont été établis aussi bien par l'Assemblée nationale que par le Sénat au cours de la dernière intersession ne peuvent s'expliquer que par une inadaptation fondamentale, évidente depuis longtemps, de l'Office aux tâches que le législateur lui a confiées, par des insuffisances ou des erreurs dans l'organisation et la direction. Il lui demande également quelle suite il entend donner, et dans quels délais, aux conclusions de ces rapports auxquels il convient d'ajouter celui qui a été établi par la commission de contrôle constituée à l'Assemblée nationale sur la gestion de l'Office de radiodiffusion-télévision française [25 mai 1972]. — **Discussion** [20 juin 1972] (p. 1022 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions n° 151 par M. Jacques Duclos et n° 164 par M. Henri Caillavet, cf. *supra.*)

166. — M. Roger POUDONSON demande à *M. le Premier ministre* quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour assurer une application meilleure et plus rapide des **textes législatifs** votés par le Parlement [30 mai 1972]. — **Discussion** [13 juin 1972] (p. 904 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Roger Poudonson ; Baudoin de Hauteclocque ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Lucien Grand.

167. — M. Jacques HENRIET expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que, à la veille des hécatombes traditionnelles de la période des vacances estivales, il importe de prévoir une solide organisation des soins aux **accidentés de la route.** En supposant les problèmes d'alerte, de ramassage et de transport résolus, il reste à organiser les premiers soins d'une façon rationnelle et efficace, en éliminant les causes d'erreur : un nombre important de vies peut être sauvé, des handicaps graves peuvent être évités. Il propose d'abord d'éviter certaines erreurs qui consistent à confier les accidentés de la route aux hôpitaux ruraux mal équipés et à diriger les blessés vers un spécialiste qui peut avoir été mal choisi. Les gestes les plus urgents et les plus importants doivent être accomplis par un médecin réanimateur et par un chirurgien généraliste qui prendra, seul, les décisions utiles. Cette équipe de base, complétée par les auxiliaires traditionnels, constitue ainsi le pivot d'une sectorisation géographique bien définie, d'une sectorisation des moyens facilement contrôlable et d'une sectorisation autoritaire des victimes. Il importe également de prévoir la disponibilité des moyens d'hospitalisation. Tous les éléments de cette sectorisation existent. Il suffit de les ordonnancer autoritairement pour sauver de nombreuses vies humaines. Il lui demande quelle est aujourd'hui l'organisation des soins d'urgence pour les blessés de la route et dans quelle mesure et dans quels délais il croit pouvoir organiser une sectorisation telle qu'elle est proposée [31 mai 1972]. — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1344 et suiv.). — *Sont entendus dans la discusison générale :* MM. Jacques Henriet, Robert Schwint, Jean Mézard, Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.

168. — M. Claudius DELORME expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que, dans le cadre de la loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre du 11 juillet 1938, un décret-loi promulgué le 1er avril 1939, instaurait une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de dépôts d'**hydrocarbures,** mais que, en fait, l'application de ce texte a été étendue, non seulement à l'ensemble des installations de traitement des hydrocarbures, mais encore à divers travaux d'infrastructure ou à des installations nucléaires. Or, vingt-sept ans après la cessation des hostilités, cette mesure d'urgence ne se justifie plus, ni en vertu de la nécessité de la défense, ni d'un point de vue économique ou administratif. Il lui demande, en conséquence, s'il est dans ses intentions de lui substituer des textes adaptés aux circonstances présentes, et s'il accepterait d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire du Sénat la discussion de la proposition de loi n° 364 (1970-1971) déposée le 24 juin 1971. [31 mai 1972]. — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1349 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 170 par M. Michel Chauty). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Claudius Delorme ; Michel Chauty ; Roland Ruet ; Gabriel Kaspereit, secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat.

169. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre des affaires étrangères* si les événements survenus à **Madagascar** ne risquent pas d'affecter les **relations entre la France et ce pays** [6 juin 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

170. — M. Michel CHAUTY expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que la création et l'extension de raffineries de pétrole se déroulent actuellement en se référant à une procédure d'urgence instaurée par un décret-loi du 1er avril 1939. Cette procédure du temps de guerre, prévue pour des installations de stockage de petite capacité, n'ayant plus aucun rapport avec les besoins actuels de l'industrie du raffinage du **pétrole,** il lui demande donc s'il est envisagé de remettre à jour cette législation, et s'il a l'intention de laisser venir en discussion la proposition de loi n° 364 déposée le 24 juin 1971 [6 juin 1972]. — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1349 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 168 par M. Claudius Delorme, cf. *supra.*).

171. — M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ demande à *M. le garde des sceaux, ministre de la justice,* de faire un bilan des mesures qu'il a prises pour faire face à la grave insuffisance des effectifs et des moyens matériels des juridictions, analysées par le Sénat il y a presque trois ans. Il lui demande quelles solutions il envisage dans l'avenir pour régler les nombreux problèmes qui restent très préoccupants dans le domaine du fonctionnement des **cours et tribunaux :** construction des palais de justice, notamment ceux des nouveaux départements de la région parisienne, modernisation de l'organisation et de l'équipement mobilier, renforcement indispensable des effectifs de magistrats et spécialement de ceux des fonctionnaires des secrétariats-greffes, en vue de décharger les juges et les membres du Parquet de certains travaux et de leur permettre de se consacrer totalement à leur mission [7 juin 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

172. — M. Michel MIROUDOT demande à *M. le ministre de l'éducation nationale :* 1° comment s'appliqueront cette année les dispositions de la loi du 12 juillet 1971 en ce qui concerne le « numerus clausus » à la fin de la première année de premier cycle d'**études médicales ;** 2° quels débouchés seront offerts aux étudiants qui auront été refusés ; 3° comment seront résolues les disparités régionales qui, dans l'état actuel des choses, entraînent manifestement des facteurs d'inégalités entre les étudiants, ce qui est peu compatible avec l'esprit de la réforme de l'enseignement supérieur voulue en 1968 [8 juin 1972]. — **Discussion** [1er juillet 1972] (p. 1470 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Michel Miroudot ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

173. — M. Pierre GIRAUD, faisant état de la résolution adoptée le 12 juin 1972, à Stockholm, condamnant les **essais nucléaires,** résolution adoptée par 48 voix contre 2, dont la France, et 14 abstentions, demande à *M. le Premier ministre :* 1° s'il estime que l'attitude prise par la France sur cet important

problème est de nature à conforter sa position sur le plan international et sur le plan européen, notamment après les récentes déclarations de M. le Président de la République ; 2° s'il pense que les déclarations faites après cette décision par le ministre délégué, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, qui représentait la France, sont particulièrement opportunes au moment même où il préconise l'intensification de la lutte contre la pollution [13 juin 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

174 — M. Jean PÉRIDIER demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de lui faire connaître : 1° les grandes lignes de la politique européenne que le Gouvernement entend suivre après l'adhésion de la Grande-Bretagne, de la Norvège, du Danemark et de l'Irlande au **Marché commun** ; 2° comment il envisage l'avenir des diverses organisations européennes : Parlement européen, Conseil de l'Europe et plus particulièrement Union de l'Europe occidentale (U. E. O.) après ces nouvelles adhésions ; 3° s'il ne trouve pas surprenant que le chef de l'Etat se propose d'engager la France, au cours d'une prochaine rencontre internationale, dans la voie d'une certaine **politique européenne** sans que jamais, en ce domaine, le Parlement ait été consulté bien qu'il soit détenteur de la souveraineté nationale [27 juin 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

175. — M. Léon DAVID expose à *M. le ministre de l'agriculture* l'état de crise permanent du **marché du vin** qui frappe plus particulièrement les producteurs de vin de table. L'exploitation familiale est frappée en premier dans ses revenus par un prix du vin bien au-dessous de son prix de revient. Une cause essentielle réside dans le Marché commun viticole, qui a institué un véritable marché libre du vin. En vue de garantir aux viticulteurs le revenu indispensable pour se maintenir sur leurs exploitations, dans des conditions de vie décente, il faudrait en premier lieu obtenir une revision de la réglementation viticole dans le sens d'une harmonisation des diverses législations s'inspirant de l'esprit social du statut viticole français. Il lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° en vue d'assurer une réglementation viticole identique pour tous les pays du Marché commun ; 2° pour l'application de la clause de sauvegarde intra et extracommunautaire pour autant que le prix intérieur français est inférieur au prix d'intervention, ce qui entraîne dans l'immédat l'arrêt de toute importation ; 3° pour l'organisation du marché viticole, l'instauration d'un blocage obligatoire proportionnel au volume de la récolte ; 4° pour le maintien des primes de stockage et l'échelonnement des sorties de façon à ce que soit au minimum respecté le prix d'intervention ; 5° pour la garantie de bonne fin au prix d'intervention pour les vins mis au stockage à court et à long terme ; 6° pour la distillation au prix d'intervention du volume de vin dépassant le niveau normal du stock de sécurité [29 juin 1972]. — Caduque le 5 juillet 1972.

1. — M. Raymond BRUN appelle l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer,* sur l'écart croissant entre la progression démographique et la croissance économique des départements des **Antilles** et sur le sous-emploi qui en résulte, notamment dans les centres urbains. Considérant que l'important effort de solidarité nationale consenti en faveur de ces départements n'a pas eu pour effet jusqu'ici d'amorcer un véritable « décollage » de l'économie antillaise, il lui demande s'il ne juge pas le moment venu de réorienter de façon plus dynamique les transferts publics vers les activités productrices et exportatrices, créatrices d'emplois, d'assurer la relance des productions agricoles de base ainsi qu'une véritable diversification des productions, d'intégrer les deux marchés des Antilles, de créer enfin les conditions favorables au développement des initiatives privées indispensables à un véritable essor économique [7 juillet 1972. — *J. O.* 18 juillet et 2 octobre 1972].

2. — M. Pierre SCHIÉLÉ demande à *M. le Premier ministre* quelle politique le Gouvernement entend mener pour le développement de l'**informatique** dans les administrations de l'Etat et quelles suites il entend donner à la partie du rapport de la Cour des comptes qui traite de ce problème [13 juillet 1972. — *J. O.* 18 juillet et 2 octobre 1972]. — Retrait par son auteur [26 octobre 1972] (p. 1863).

3. — M. Léopold HEDER indique à *M. le Premier ministre* qu'en vertu de l'article 72, 3e alinéa, de la Constitution : « Dans les départements et les territoires, le délégué du Gouvernement a la charge (...) du respect des lois », tandis que l'article 3 de la loi du 10 août 1871 prévoit que « le préfet est chargé de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale ». Par ailleurs, selon l'article 23 de la même loi du 10 août 1871, modifié par le décret du 11 septembre 1959, le conseil général se réunit de plein droit le second mardi du mois d'avril lorsqu'une autre date n'a pas été prévue par le conseil général ou par la commission départementale, en ce qui concerne la première session ordinaire. Or, il lui fait observer que malgré la mission qui lui est impartie par les articles 72 de la Constitution et 3 de la loi du 10 août 1871, le préfet du département de la **Guyane** a refusé de convoquer le conseil général du département pour le mercredi 12 avril 1972, conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 10 août 1871. Pour justifier cette illégalité, le préfet a exposé que l'usage interdisait la réunion des assemblées nationales et des conseils généraux pendant les périodes de campagne électorale. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître : 1° en vertu de quelles dispositions législatives l'usage peut-il faire obstacle au respect de la loi ; 2° de quand date l'usage auquel se réfère le préfet du département de la Guyane ; 3° dans l'hypothèse où il n'y aurait ni dispositions législatives, ni dispositions autres, quelle est son opinion sur l'attitude d'un préfet qui, bien qu'étant chargé du respect des lois, se refuse à appliquer une loi déjà ancienne et dont les termes sont dépourvus d'ambiguïté ; 4° quelles mesures il compte prendre pour que les élus et la population accordent désormais leur confiance au préfet et pour que celui-ci représente le Gouvernement de la République dans l'esprit de l'article 72 de la Constitution, dès lors qu'en l'espèce, le préfet a méconnu sa mission administrative pour exercer une mission strictement politique qui ne lui est reconnue par aucune disposition législative ou réglementaire et qui traduit une conception inadmissible de l'action préfectorale dans un département ; 5° pour quels motifs le préfet de la Guyane n'a pas tenu le Gouvernement informé du conflit qui l'opposait, à ce sujet, au conseil général de la Guyane et dans l'hypothèse où il l'aurait fait, quelle a été la réponse du Gouvernement [17 juillet 1972. — *J. O.* 18 juillet et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [14 novembre 1972] (p. 2056 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léopold Heder ; Marcel Gargar ; Roger Gaudon ; Xavier Deniau, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

4. — Alors qu'il était unanimement réclamé la création d'un véritable ministère du **tourisme,** M. Francis PALMERO s'inquiète de la suppression pure et simple du secrétariat d'Etat existant, et demande à *M. le Premier ministre* quelle place il entend donner, dans son programme gouvernemental, aux activités touristiques, source de devises étrangères, de création et de maintien d'emplois et de prestige de la France [20 juillet 1972. — *J. O.* 1er août et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [7 novembre 1972] (p. 1951 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Francis Palmero ; Fernand Chatelain ; Roger Delagnes ; Jean Filippi ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Guy Petit.

5. — M. Joseph YVON appelle l'attention de *M. le ministre des transports* sur la situation de l'industrie de la **construction navale** française, soumise aux fluctuations d'un marché mondial en évolution constante. Il lui demande : 1° quelles mesures sont envisagées pour la défense, notamment, des moyens et petits chantiers, face à la concurrence de certaines entreprises étrangères situées dans des pays à commerce d'Etat ; 2° comment il se propose de déterminer son attitude vis-à-vis d'une politique européenne commune dans ce domaine [8 août 1972. — *J. O.* 22 août et 2 octobre 1972].

6. — M. Abel SEMPÉ demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelles mesures il envisage pour indemniser les viticulteurs et exploitants, victimes des tornades et orages de grêle qui viennent de s'abattre sur une large partie du département du Gers, déjà lourdement sinistré en 1970 et 1971. Il lui demande : 1° si des fonds spéciaux ne peuvent être prélevés sur les disponibilités considérables du fonds national de garantie contre les **calamités agricoles,** pour secourir plus spécialement ceux qui ont déjà été victimes, en 1971 ou 1970, de la destruction de plus de 40 p. 100 de leur récolte ; 2° si la promesse d'aménagement de la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964 sera tenue à partir de 1972 ; 3° par ailleurs, si le crédit agricole sera en mesure d'accorder des ajournements et décalages d'annuités au bénéfice des plus grands sinistrés, et s'il pourra sans délai accorder des prêts, conformément aux articles 675-2 et 676 du code rural ; 4° si la section viticole de solidarité recevra les dotations exceptionnelles, pour 1972 et 1973, lui permettant la prise en charge de deux à trois annuités, au bénéfice des viticulteurs ayant perdu plus de 25 p. 100 de leur récolte ; 5° enfin, s'il envisage d'envoyer des inspecteurs généraux qui seront spécialement chargés d'étudier sur place les pertes de recettes subies depuis trois années, dans les zones sinistrées, ainsi que toutes les mesures spéciales qui pourraient justifier d'une légitime solidarité nationale [21 août 1972. — *J. O.* 5 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [17 octobre 1972] (p. 1775 et suiv.) — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Abel Sempé ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural.

7. — M. Marcel MARTIN attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur la méconnaissance, par l'administration, de la chose jugée par les juridictions administratives et notamment par le **Conseil d'Etat.** Il attire, en particulier, son attention sur un arrêt en date du 1er juillet 1970, n° 74-234, par lequel la haute juridiction a jugé, pour la seconde fois, qu'en ce qui concerne la reconstitution de carrière d'un ancien fonctionnaire tunisien, intégré dans les cadres des fonctionnaires du ministère de l'agriculture, la reconstitution de la carrière de l'intéressé devait être faite sur la base d'un avancement moyen dans son corps d'intégration à compter de la date du 1er janvier 1948. Dans ce même arrêt, le Conseil d'Etat affirme « qu'en raison du mauvais vouloir manifesté par l'administration dans l'exécution de la chose jugée par le Conseil d'Etat, l'intéressé est fondé à demander, en sus d'une indemnité normale, réparation des préjudices de toute nature qui lui ont été causés par le retard apporté à la reconstitution de sa carrière ». Il lui demande que des instructions formelles soient données pour que, désormais, soient strictement respectées les décisions prises par la juridiction administrative, compte tenu notamment du fait qu'en définitive c'est l'équilibre même des pouvoirs au sein de la démocratie qui se trouverait en péril dans le cas d'une généralisation inadmissible du mépris, par le pouvoir exécutif, des décisions prises par le pouvoir judiciaire [22 août 1972. — *J.O.* 5 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [17 octobre 1972] (p. 1777 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Martin, Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural.

8. — M. Marcel CHAMPEIX, prenant acte de la déclaration récente faite par *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural,* déclaration parue dans la presse du 12 août dernier et selon laquelle « son option fondamentale est la défense systématique de la **petite exploitation familiale** qui est la caractéristique propre du régime actuel », lui demande : 1° de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour assurer la défense de la petite exploitation familiale et mettre ainsi un terme à sa disparition ; 2° comment il entend concilier cette politique avec celle pratiquée depuis près de quinze ans par ses prédécesseurs dans les gouvernements antérieurs — auxquels il participait lui-même — politique dont le résultat essentiel a été précisément d'accélérer la disparition de la petite propriété familiale [29 août 1972. — *J.O.* 5 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [17 octobre 1972] (p. 1779 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Champeix ; Robert Laucournet ; Louis Orvoën ; Léon David ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural ; André Dulin.

9. — M. René JAGER demande à *M. le Premier ministre* quelles instructions ont été données par ses soins pour que soit appliquée au mieux la législation actuelle visant à assurer la **protection des consommateurs** sous toutes ses formes et s'il n'envisage pas de déposer un projet de loi afin d'améliorer les textes existant en la matière [7 septembre 1972. — *J.O.* 19 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [14 novembre 1972] (p. 2033 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. René Jager, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

10. — M. Jean COLIN attire tout particulièrement l'attention de *M. le garde des sceaux, ministre de la justice,* sur les répercussions de l'arrêté du 25 août 1972, paru au *Journal officiel* du 29 août 1972, qui restreint de manière très stricte pour les caisses de **crédit agricole** la possibilité de recevoir en dépôt les fonds des notaires. Il croit devoir lui indiquer que cette mesure a provoqué chez les officiers ministériels intéressés un vif mécontentement, car il s'agit là d'une restriction à une liberté de choix fondamentale. D'autre part, les caisses de crédit agricole intéressées se voient pénalisées dans leur développement et leurs possibilités d'intervention, alors que ces organismes ont donné l'exemple d'une remarquable gestion à laquelle s'ajoute une contribution déterminante à l'équipement rural. Il lui demande dès lors si cet arrêté du 25 août ne lui semble pas avoir pris une position trop rigide et si un assouplissement ne pourrait être envisagé en accord avec les organismes intéressés [12 septembre 1972. — *J.O.* 19 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [10 octobre 1972] (p. 1706 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 20 par M. Emile Durieux et n° 22 par M. André Dulin). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Colin ; Emile Durieux ; André Dulin ; Maxime Javelly ; André Méric ; Jean Bardol ; Robert Schmitt ; Léon David ; Max Monichon ; Pierre Maille ; Paul Driant ; Antoine Courrière ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.

11. — M. Roger POUDONSON demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* quelles conclusions il entend tirer des résultats obtenus par les représentants français aux **Jeux olympiques** de Munich et s'il n'entend pas exposer devant le Parlement un plan précis de quatre ans de préparation olympique pour les prochains jeux de Montréal, plan s'inscrivant dans une véritable politique sportive d'ensemble [12 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [24 octobre 1972] (p. 1817 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 12 par M. Jacques Pelletier et n° 13 par M. Louis Courroy). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Francou, au nom de M. Roger Poudonson ; Jacques Pelletier ; Louis Courroy ; Pierre Giraud ; Guy Schmaus ; Jean-Marie Girault ; Jacques Habert ; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

12. — A la lumière des résultats obtenus par les Français aux Jeux olympiques, notamment en athlétisme et en natation, M. Jacques PELLETIER demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,* s'il ne serait pas opportun de reviser complètement la conception du **sport** en France et d'apporter une attention particulière à la pratique de l'éducation physique dans tous les établissements scolaires [13 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [24 octobre 1972] (p. 1817 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question orale n° 11 par M. Roger Poudonson, *cf. supra,* et de la question orale n° 13 par M. Louis Courroy.)

13. — M. Louis COURROY prie *M. le Premier ministre* de bien vouloir lui faire connaître quelle politique il compte suivre au regard de la pratique du **sport** dans l'enseignement du premier degré. Il souhaiterait savoir en particulier si des enseignants spécialisés sont affectés à ce niveau et, dans l'affirmative, suivant quels critères sont prononcées les affectations. D'autre part, il lui demande si tous les postes de professeurs d'éducation physique sont pourvus dans l'enseignement secondaire de façon à permettre la mise en pratique effective de la décision d'instituer le tiers-temps. Il désirerait enfin connaître les orientations retenues en matière de sport universitaire. Ce n'est en effet qu'au prix d'une action coordonnée et efficace, entreprise aux différents niveaux des études, que pourra être obtenue une représentation convenable de la France dans les épreuves sportives internationales et en particulier aux Jeux olympiques [13 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [24 octobre 1972] (p. 1817 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question orale n° 11 par M. Roger Poudonson, *cf. supra,* et de la question orale n° 12 par M. Jacques Pelletier.)

14. — M. René TINANT attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur l'inégalité des **charges incombant aux familles, au titre de l'enseignement.** En effet, de l'école maternelle — lorsqu'elle existe — à l'enseignement supérieur, ces charges sont beaucoup plus élevées en milieu rural isolé qu'en ville, en raison des obligations, soit d'internat, soit de transports. Il lui demande s'il envisage : 1° la gratuité totale de l'enseignement pour la période de scolarité obligatoire ; 2° une revision des critères d'attribution de bourses aux élèves et étudiants dont les familles habitent en milieu rural ; 3° la revalorisation de leur montant [14 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [7 novembre 1972] (p. 1939 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. René Tinant ; Robert Schwint ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Louis Jung ; Jean Nayrou ; Jean Cluzel ; Roger Delagnes.

15. — M. Jean CLUZEL demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelles mesures il entend prendre afin de développer **la production de viande bovine** en France et, en particulier, s'il n'estime pas nécessaire d'instituer un prix minimum garanti à la production [15 septembre 1972. — *J.O.* 19 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [17 octobre 1972] (p. 1789 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel ; Raoul Vadepied ; Jacques Eberhard ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural.

16. — M. Claude MONT demande à *M. le ministre de l'intérieur* de bien vouloir faire le bilan, sous toutes ses formes, de l'application de la loi du 16 juillet 1971 sur les **fusions et regroupements de communes** [15 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre et 2 octobre 1972]. — **Discussion** [14 novembre 1972] (p. 2049 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Claude Mont ; Robert Schwint ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Pierre Carous.

17. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* sur la nécessité de donner aux femmes qui veulent travailler la possibilité d'assumer à la fois leur vie professionnelle et leur vie familiale. Dans cette optique, il lui demande : 1° quel sera le montant des crédits consacrés à l'installation de **crèches** dans le budget de

1973 ; 2° s'il n'est pas souhaitable de regrouper dans un même secteur les crèches familiales, les centres de protection maternelle et infantile et les hôpitaux de jour ; 3° s'il est envisagé de donner aux ménages qui font garder leurs enfants la faculté de déduire de leur revenu imposable tout ou partie des frais de garde [16 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre et 2 octobre 1972].

18. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* sur la situation des **veuves non salariées privées d'emploi.** Il lui demande s'il ne serait pas possible d'étendre à celles d'entre elles qui seraient titulaires d'un diplôme de formation professionnelle et seraient inscrites comme demandeur d'emploi le bénéfice des décrets du 12 mars 1951 et du 29 mars 1954. Il lui demande également s'il est possible de donner à ces personnes priorité d'accès dans les centres de formation professionnelle accélérée et les centres conventionnés [16 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre et 2 octobre 1972].

19. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des services de l'information,* que, par dérogation au **statut général des fonctionnaires,** les femmes restent exclues de certains emplois publics, tels que inspecteur stagiaire des lois sociales en agriculture ou agent technique de première classe aux postes et télécommunications. Alors que le major de l'école polytechnique appartient au sexe féminin, il lui demande si une telle discrimination est bien justifiée par les sujétions particulières de ces emplois et s'il n'envisage pas de modifier dans un sens plus libéral les statuts particuliers actuellement en vigueur [16 septembre 1972. — *J. O.* 19 septembre et 2 octobre 1972].

20. — M. Emile DURIEUX expose à *M. le garde des sceaux, ministre de la justice :* que son arrêté du 25 août 1972 relatif au dépôt des fonds des études de notaires, réduisant l'habilitation des caisses de crédit agricole aux fonds détenus par les notaires nommés à des résidences situées en zone rurale — communes de moins de 5.000 habitants agglomérées au chef-lieu et zones de rénovation rurale et d'économie de montagne à l'exception des communes de plus de 50.000 habitants — ne va pas manquer de causer de graves perturbations dans l'organisation du crédit plus spécialement destiné à l'agriculture, au monde rural et aux collectivités ; qu'il aurait été souhaitable qu'une telle décision fasse l'objet d'une concertation avec le ministère de l'agriculture, le crédit agricole, les organisations professionnelles agricoles et les notaires ; que certains se demandent si les dispositions envisagées n'ont pas pour principal objectif, tout en favorisant d'autres organismes bancaires, de drainer davantage de ressources vers les caisses de l'Etat. Il lui demande s'il ne considère pas que, compte tenu des graves difficultés que certaines caisses de **crédit agricole** ne vont pas manquer de connaître et qui déjà lui ont été exposées par la fédération nationale du crédit agricole, il ne conviendrait pas, après nouvel examen, de revenir à la situation antérieure [2 octobre 1972]. — **Discussion** [10 octobre 1972] (p. 1706 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 10, cf. *supra,* par M. Jean Colin, et n° 22 par M. André Dulin.)

21. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la situation dramatique de milliers de **maîtres auxiliaires** sans emploi à la rentrée 1972-1973, alors que beaucoup d'entre eux exerçaient depuis deux, trois, voire quatre ans. La possibilité qui leur est suggérée de s'inscrire à l'agence nationale pour l'emploi et de percevoir l'allocation de chômeur constitue un véritable scandale, alors que l'éducation nationale manque d'enseignants comme en témoignent les effectifs surchargés de toutes les classes, de la maternelle aux terminales, et l'obligation faite aux professeurs titulaires du second degré de faire deux heures supplémentaires hebdomadaires. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° Pour assurer le réemploi des maîtres auxiliaires dans l'éducation nationale et selon leur qualification ; 2° Pour résorber définitivement et complètement l'auxiliariat par un plan de titularisation des maîtres auxiliaires [2 octobre 1972]. — **Discussion** [7 novembre 1972] (p. 1945 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Robert Schwint.

22. — M. André DULIN demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural :* 1° Les raisons pour lesquelles il n'a pas été appelé à contresigner l'arrêté du 25 août 1972 relatif aux dépôts de fonds des études de notaires — ni même à donner son avis sur cet arrêté — étant donné qu'il intéresse au premier chef **le crédit agricole,** organisme dont le ministre de l'agriculture assume la tutelle (l'arrêté est signé du garde des sceaux, ministre de la justice, avec le seul avis du ministre de l'économie et des finances) ; 2° Les raisons pour lesquelles cet arrêté a été publié sans qu'aucune consultation préalable n'ait eu lieu, tant auprès des instances du crédit agricole (fédération nationale du crédit agricole et caisse nationale de crédit agricole) qu'auprès des notaires eux-mêmes ; 3° S'il envisage de faire rapporter cet arrêté pour éviter les conséquences néfastes que ne manquerait pas d'avoir son application : en effet, le crédit agricole se verrait privé d'une masse importante de dépôts à vue — de l'ordre de 2,5 milliards de francs — au profit de la Caisse des dépôts et consignations et des chèques postaux. Il ne pourrait donc plus, comme dans le passé, consentir aussi largement et aux mêmes conditions des prêts à court terme et à moyen terme escomptables (7 ans maximum) aux agriculteurs, aux ruraux, aux collectivités publiques et privées. Or, la modernisation indispensable de l'agriculture, d'une part, la fusion ou le regroupement en syndicats à vocation multiple des communes, d'autre part, l'extension des attributions du crédit agricole décidée en 1971 enfin, font un devoir à cette institution d'augmenter le volume de ses prêts, donc d'accroître la collecte de ses dépôts de fonds ; 4° S'il n'estime pas que dans l'hypothèse où l'arrêté ne serait pas rapporté, cette mesure risquerait de mettre en péril l'exploitation familiale et les collectivités locales qu'à maintes reprises les plus hautes instances de l'Etat et le ministre de l'agriculture et du développement rural lui-même, encore récemment, ont pris l'engagement solennel de soutenir [2 octobre 1972]. — **Discussion** [10 octobre 1972] (p. 1706 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 7 par M. Jean Colin, cf. *supra,* et n° 20 par M. Emile Durieux.)

23. — M. Edouard BONNEFOUS rappelle à *M. le ministre des affaires culturelles* qu'il a, à plusieurs reprises, et notamment lors de la discussion des budgets de 1971 et 1972, attiré son attention sur la responsabilité de ses services en matière de **protection des sites urbains** et, plus spécialement, sur les graves dangers que présente la multiplication des immeubles-tours à Paris et dans la région parisienne. Il lui demande : 1° Comment peuvent être justifiées les dérogations aux projets initiaux qui ont été accordées dans le cadre des opérations Défense et Maine-Montparnasse ; 2° Par quelles procédures ces dérogations ont été accordées ; 3° D'établir un bilan des dépenses qui incomberont à la collectivité à la suite de cette construction dans le domaine des aménagements, des équipements et de la voirie ; 4° Concernant le projet de création d'une cité financière dans le quartier de la Bourse, projet condamné à plusieurs reprises par le délégué à l'aménagement du territoire mais toujours relancé, si ses services ont examiné le dossier et si une décision a été arrêtée [2 octobre 1972]. — **Discussion** [10 octobre 1972] (p. 1722 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Bonnefous ; Serge Boucheny ; Jean Legaret ; Etienne Dailly ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme.

24. — M. Pierre GIRAUD, faisant état de la résolution adoptée le 12 juin 1972 à Stockholm, condamnant les essais nucléaires, résolution adoptée par 48 voix contre 2 (dont la France) et 14 abstentions, demande à *M. le Premier ministre :* 1° s'il estime que l'attitude prise par la France sur cet important problème est de nature à conforter sa position sur le plan international et sur le plan européen, notamment après les récentes déclarations de M. le président de la République ; 2° s'il pense que les déclarations faites après cette décision par M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, qui représentait la France, sont particulièrement opportunes au moment même où il préconise l'intensification de la lutte contre la pollution [3 octobre 1972]. — Retrait par son auteur [5 décembre 1972] (p. 2686).

25. — M. Adolphe CHAUVIN demande à *M. le Premier ministre* quels sont les critères qui ont été retenus pour la désignation, par le Gouvernement, des membres titulaires et suppléants de la délégation française à la **conférence européenne des pouvoirs locaux** et pourquoi il n'a pas été procédé, avant cette désignation, contrairement à la coutume, à la consultation des associations nationales des pouvoirs locaux prévue par l'article 2 de la Charte de la conférence, disposition reprise à l'article 2 du règlement de ladite conférence [5 octobre 1972].

26. — M. Jacques DUCLOS demande à *M. le ministre des affaires étrangères* s'il ne considère pas comme arbitraire, contraire aux règles du droit international et nuisible aux intérêts nationaux, la décision de **saisie-arrêt** d'une cargaison de **cuivre chilien** prise par le tribunal de grande instance de Paris à la requête d'une société nord-américaine dont les mines de cuivre qu'elle possédait au Chili ont été nationalisées par le gouvernement chilien. Il lui demande en outre ce que compte faire le Gouvernement français en présence de la situation ainsi créée [10 octobre 1972]. — **Discussion** [14 novembre 1972] (p. 2025 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Duclos ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères.

27. — M. Louis COURROY demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir lui faire connaître quelles sont les grandes orientations dans lesquelles il entend engager **l'action de son Gouvernement.** [19 octobre 1972]. — **Discussion** [7 novembre 1972] (p. 1957 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 31 par M. Jean Lecanuet, n° 35 par M. Pierre Bouneau, n° 29 par M. Henri Caillavet, n° 28 par M. Pierre Marcilhacy et n° 30 par M. Pierre Carous.) — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Louis Courroy ; Jean Lecanuet ; Pierre Bouneau ; Henri Caillavet ; Pierre Marcilhacy ; Pierre Carous ; Antoine Courrière ; Jacques Duclos ; Gaston Monnerville ; Georges Marie-Anne ; Pierre Messmer, Premier ministre.

28. — M. Pierre MARCILHACY demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures il compte prendre pour rétablir et défendre le **crédit moral et l'autorité de l'Etat** [19 octobre 1972]. — **Discussion** [7 novembre 1972] (p. 1957 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 27 par M. Louis Courroy, cf. *supra,* n° 31 par M. Jean Lecannuet, n° 35 par M. Pierre Bouneau, n° 29 par M. Henri Caillavet et n° 30 par M. Pierre Carous.)

29. — M. Henri CAILLAVET demande à M. le *Premier ministre* de lui préciser les grandes lignes de sa **politique dans le domaine des institutions et dans celui de la politique spatiale.** Sur le premier point, il lui demande, après l'intervention du Président de la République relative aux institutions, lors de sa dernière conférence de presse, et des interprétations qu'elles a suscitées, quelles relations il entend instaurer entre le Gouvernement et le Parlement, et quel rôle doit avoir dans notre régime politique le Président de la République. Dans le domaine de l'espace, il lui demande notamment quelle politique le Gouvernement français entend avoir en matière de satellites et, plus particulièrement, en ce qui concerne le programme *Europa* [19 octobre 1972]. — **Discussion** [7 novembre 1972] (p. 1957 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 27 par M. Louis Courroy, cf. *supra,* n° 31 par M. Jean Lecanuet, n° 35 par M. Pierre Bouneau, n° 28 par M. Pierre Marcilhacy et n° 30 par M. Pierre Carous.)

30. — M. Pierre CAROUS attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur les difficultés créées par l'emprise excessive qu'exercent, dans de nombreux domaines, certaines administrations. Se référant aux déclarations qu'il a faites le 3 octobre devant le Parlement, il lui demande de préciser les mesures qu'il a l'intention de prendre pour remédier à cette situation. Ces inconvénients sont particulièrement sensibles en ce qui concerne les **collectivités locales** auxquelles de **nouvelles charges** de tous ordres sont chaque jour transférées tandis que pèse sur elles une tutelle que les diverses mesures récemment prises n'ont pas suffisamment allégée dans la pratique. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de faire procéder à un nouvel examen de la répartition des responsabilités, des charges et des ressources entre les diverses collectivités locales et l'Etat en vue de mettre en place une réglementation mieux adaptée aux nécessités de la vie moderne, notamment en ce qui concerne les finances locales [19 octobre 1972]. — **Discussion** [7 novembre 1972] (p. 1957 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question orale n° 27 par M. Louis Courroy, cf. *supra,* n° 31 par M. Jean Lecanuet, n° 29 par M. Henri Caillavet, n° 35 par M. Pierre Bouneau et n° 28 par M. Pierre Marcilhacy.)

31. — M. Jean LECANUET demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer devant le Sénat la **politique générale** du Gouvernement et d'indiquer, notamment, quelles conclusions il entend tirer de la conférence au sommet qui vient de s'ouvrir à Paris [19 octobre 1972]. — **Discussion** [7 novembre 1972] (p. 1957 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 27 par M. Louis Courroy, cf. *supra,* n° 30 par M. Pierre Bouneau, n° 29 par M. Henri Caillavet, n° 28 par M. Pierre Marcilhacy et n° 30 par M. Pierre Carous.)

32. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'aux termes de sa réponse à la question écrite n° 24698 de M. André-Georges Voisin (*J. O.* Débats Assemblée nationale du 9 septembre 1972), il a assimilé à des subventions d'investissement les **subventions accordées aux départements** pour la réfection et l'entretien des **routes** mises à leur charge par l'article 66 de la loi de finances pour 1972. Il lui demande : 1° quelles sont les raisons qui, dans le silence de la loi, l'ont conduit à cette interprétation ; 2° s'il ne serait pas possible de modifier cette interprétation en permettant aux départements de couvrir leurs annuités d'emprunt au moyen de ladite subvention, ce qui aurait pour effet d'améliorer rapidement le réseau routier transféré aux départements sans pour autant augmenter les charges budgétaires de l'Etat [24 octobre 1972]. — **Discussion** [14 novembre 1972] (p. 2040 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel ; René Touzet ; Marcel Champeix ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

33. — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre du commerce et de l'artisanat* qu'à l'occasion de la discussion de la loi du 16 juillet 1971 relative aux nouvelles modalités de l'organisation de **l'apprentissage** en France, des apaisements avaient été donnés aux parlementaires d'Alsace et de la Moselle pour ce qui concerne l'application de son article 39, qui précise que les modalités particulières d'application de ladite loi seront fixées en tenant compte des circonstances locales. Or, dans les trois départements de l'Est, les textes régissant l'apprentissage reposent sur la loi locale du 26 juillet 1900 reconnue loi française après le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère patrie par les dispositions légales du 1er juin 1924. En vertu de ces textes, seule la possession d'un brevet de maîtrise pouvait habiliter un artisan à former des apprentis et le maître artisan formateur devait être âgé de vingt-quatre ans au minimum. Par ailleurs, les chambres de métiers étaient pour le compte de leurs ressortissants le maître d'œuvre des brevets de maîtrise et l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en matière d'apprentissage. Or, à la lumière de récentes discussions concernant le décret d'application de la loi à prendre, il s'est avéré qu'aucun compte n'avait été tenu de cet état de choses et que l'esprit de l'article 39 de la loi du 16 juillet 1971 n'a pas été respecté. En regard de ces faits, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour apaiser les légitimes inquiétudes et l'émotion de l'artisanat en Alsace et en Lorraine [26 octobre 1972].

34. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN rapelle à *M. le ministre de l'éducation nationale* les difficultés rencontrées par les collectivités locales pour obtenir la nationalisation de leurs C.E.S. ou C.E.G. Malgré les textes existant sur les critères qui permettent la nationalisation de ces établissements, la majorité des élus municipaux constatent avec amertume que ces critères ne sont pas toujours appliqués ou qu'ils sont soumis à des interprétations tendancieuses. En conséquence, et compte tenu de l'annonce faite devant les assemblées parlementaires de la nationalisation de 350 **C.E.S.** — 100 pour le collectif budgétaire 1972, 150 plus 100 pour le budget 1973 — elle aimerait savoir : 1° quels nouveaux critères ont animé ces choix, car il ne lui semble pas que ce soit uniquement ceux qui étaient définis dans la circulaire ministérielle du 17 mars 1969 ; 2° s'il entend fournir aux parlementaires, avant la discussion du budget de l'éducation nationale, la liste des établissements annoncés comme devant être nationalisés, ainsi que la date de leur création [26 octobre 1972].

35. — M. Pierre BOUNEAU demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement en ce qui concerne : 1° le rôle que doit tenir le Parlement et ses relations avec le Gouvernement ; 2° les lignes directrices de sa **politique financière, économique et sociale ;** 3° la poursuite de l'organisation de l'Europe dans sa structure politique, en tant que facteur de paix, d'expansion et de promotion [26 octobre 1972]. — **Discussion** [7 novembre 1972] (p. 1957 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales, n° 27, par M. Louis Courroy, *cf. supra,* n° 31 par M. Jean Lecanuet, n° 29 par M. Henri Caillavet, n° 28 par M. Pierre Marcilhacy et n° 30 par M. Pierre Carous.)

36. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* ses préoccupations quant au problème de l'indemnisation des Français **rapatriés** d'outre-mer. Si c'est avec satisfaction qu'il a noté, dans une note émanant du comité interministériel pour l'information, que le nombre des personnes totalement indemnisées pour 1973 serait de 14.000 et qu'une avance de 5.000 F serait attribuée à environ 60.000 personnes (ce qui entraîne une dépense de 300 millions de francs), il continue néanmoins de s'interroger sur le financement de ces mesures puisque le crédit prévu au budget de 1973 reste fixé à 500 millions, comme c'était déjà le cas en 1971 et 1972. C'est pourquoi il demande : 1° Quelle a été l'utilisation des crédits affectés à l'indemnisation des rapatriés en 1971 et, en particulier, quel a été le nombre de dossiers définitivement réglés ; 2° Au cas où ces crédits n'auraient pas été totalement employés, quelle serait leur utilisation en 1972 ; 3° S'il ne serait pas possible, compte tenu également de l'abondance actuelle des liquidités, mais pour des raisons évidentes de justice et d'équité, de lancer un emprunt qui, faisant appel à la solidarité nationale, permettrait de résoudre beaucoup plus rapidement, que dans l'actuel cadre budgétaire, ce douloureux problème de l'indemnisation des rapatriés [26 octobre 1972].

37. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *M. le ministre des affaires culturelles* sur la situation préoccupante des personnels de la réunion des **théâtres lyriques nationaux** (R. T. L. N.). Actuellement, seul l'Opéra fonctionne, l'Opéra-Comique étant fermé depuis le 25 avril 1972. Il est prévu, semble-t-il, la fermeture pour répétitions de l'Opéra, du 2 janvier au 4 avril 1973. Les troupes permanentes de la R. T. L. N. (orchestres, chœurs, ballets, artistes du chant) sont sous-employées, voire même au chômage. Dans le même temps, on

assiste à un gonflement démesuré de l'état-major de direction. Ainsi le budget voté pour 1972 a été employé pour le fonctionnement d'un seul théâtre et pour environ 150 représentations (il y en avait 400 en moyenne les années précédentes). Le budget de 1973 connaît une sensible augmentation alors que les deux scènes lyriques seront fermées pendant plus de trois mois et que la mise en route de l'Opéra-studio n'est prévue que pour l'automne 1973. Ainsi, si les réformes engagées à ce jour ont entraîné l'octroi de crédits importants, il ne semble pas que des solutions satisfaisantes aient été apportées tant pour les personnels que pour le public. Le maintien en activité des deux théâtres de l'Opéra et de l'Opéra-Comique répond pourtant aux besoins culturels de la capitale. En conséquence, elle lui demande des précisions : 1° sur les réformes envisagées par le ministère, en particulier sur la transformation de l'Opéra-Comique en Opéra studio et sur l'avenir de cette scène lyrique ; 2° sur le fonctionnement même de la R. T. L. N. et sur l'utilisation des crédits votés par le Parlement [2 novembre 1972].

38. — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* que, parmi les mesures à caractère économique et socio-structurel arrrêtées à Bruxelles, figurent les plans de développement qui donnent l'apparence d'une nouvelle orientation de la **politique agricole européenne.** Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour la mise en œuvre de ces plans, les moyens qu'il compte leur affecter et surtout les mesures d'incitation au développement qu'il entend maintenir ou proposer en faveur des exploitants non susceptibles de bénéficier d'un plan de développement « nouvelle formule ». Il lui demande également de vouloir bien lui préciser quels moyens il entend mettre en œuvre pour financer la nouvelle politique de développement de l'élevage en France, afin de résoudre la crise de production de viande bovine en particulier [2 novembre 1972]. — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3218 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 41 par M. Louis Courroy, n° 44 par M. Raoul Vadepied et n° 46 par M. Jean Cluzel.) — (Retrait de la question par M. Raoul Vadepied, p. 3218.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Kauffmann ; Louis Courroy ; André Rabineau, au nom de M. Jean Cluzel ; Jacques Vassor ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural ; André Dulin.

39. — M. Serge BOUCHENY expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* que depuis plusieurs mois des déclarations contradictoires ont été publiées concernant l'avenir des **abattoirs de La Villette.** Dernièrement, des journaux se sont fait l'écho de négociations entre les pouvoirs publics et un groupe privé britannique à qui seraient livrés la salle des ventes, actuellement inachevée, et les terrains annexes, ce qui représente une superficie de 17 hectares. Les élus parisiens ont effectué de nombreuses démarches dans le but d'obtenir des précisions sur les projets gouvernementaux. Les élus communistes de Paris ont largement fait connaître leur volonté de voir les terrains de La Villette utilisés dans l'intérêt de la population parisienne. Ils ont demandé, entre autres, que les terrains de La Villette, actuellement inutilisés, soient affectés à des constructions de logements sociaux à loyers abordables, à des constructions scolaires, sportives et culturelles. Les abattoirs de La Villette ont coûté 100 milliards d'anciens francs aux contribuables ; plusieurs centaines d'ouvriers et d'employés sont occupés dans les diverses entreprises de cet établissement. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître quelles sont les intentions précises du Gouvernement concernant la commercialisation de la viande à Paris et l'avenir de La Villette [9 novembre 1972].

40. — M. Pierre GIRAUD signale à *M. le ministre des affaires étrangères* l'inquiétude qu'ont soulevée dans l'opinion publique les informations relatives aux négociations menées par le Premier ministre de **Libye** avec le Gouvernement français en matière d'**armements.** Il lui demande s'il est tenu compte des déclarations peu mesurées du gouvernement libyen quant au soutien apporté aux terroristes palestiniens et au destin promis à l'Etat d'Israël [14 novembre 1972]. — Retrait par son auteur [30 novembre 1972] (p. 2544).

41. — M. Louis COURROY demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre dans le cadre de l'organisation du marché de la **viande.** Il souhaiterait, notamment, être informé de l'incidence que pourrait avoir la création envisagée d'un office interprofessionnel de la viande quant à l'existence et aux compétences du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) dont l'une des missions essentielles, en application de la loi d'orientation de 1960, était précisément de déterminer l'organisation économique générale des productions animales sous tous ses aspects, en harmonie avec la politique suivie pour les principaux produits agricoles [24 novembre 1972]. — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3218 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 38 par M. Michel Kauffmann, *cf. supra,* et n° 46, par M. Jean Cluzel.)

42. — M. Roger GAUDON demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre* chargé de la fonction publique et des services de l'information : 1° s'il est exact que les crédits afférents à la réforme de la catégorie B seront imputés jusqu'en 1976 sur les crédits généraux affectés aux **rémunérations des fonctionnaires,** comme cela a été le cas pour la réforme des catégories C et D ; 2° s'il est exact que toute réforme de catégorie s'élabore en tenant compte des situations de carrière des catégories voisines, assurant ainsi des interdépendances étroites au sein de la fonction publique ; 3° si les deux questions précédentes reçoivent une réponse affirmative, quelle justification il peut donner à sa décision d'exclure la C. G. T. des discussions sur la catégorie B sous le prétexte que cette organisation n'a pas signé l'accord salarial relatif à la seule année 1972 ; 4° si des mesures concernant la catégorie B rejetées par les organisations C. G. T., C. F. D. T., F. O., qui représentent la quasi-totalité des personnels dans les administrations et services autres que l'éducation nationale, peuvent être considérées par lui comme une réforme négociée de façon satisfaisante et conforme à l'idée qu'il convient de se faire de la concertation ; 5° s'il lui serait possible d'indiquer le nombre exact de non-titulaires (auxiliaires, vacataires, contractuels et non-titulaires de tous niveaux) actuellement en service dans la fonction publique sur des emplois permanents et rémunérés sur tous crédits (personnel, matériel, etc.) et quelles sont les garanties dont bénéficient ces agents ; 6° pour quelles raisons il oppose le silence à une demande d'audience formulée le 17 juillet 1972 par la C. G. T. et la C. F. D. T. qui souhaitent présenter leurs revendications en matière de retraites dont l'examen ne peut valablement se réaliser au cours des discussions salariales annuelles et dont la satisfaction appelle, après étude, des décisions d'ordre législatif et réglementaire [28 novembre 1972].

43. — M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ demande à *M. le ministre des postes et télécommunications* quelles dispositions il compte prendre pour réaliser, comme il l'a promis, l'**automatisation du réseau téléphonique national,** et quand il espère pouvoir mettre fin au système des avances remboursables demandées aux collectivités locales et aux usagers [29 novembre 1972]. — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3214 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications.

44. — M. Raoul VADEPIED demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* de bien vouloir préciser les objectifs et les moyens de l'**office interprofessionnel** dont la création est envisagée pour assurer l'organisation **du marché de la viande** [30 novembre 1972]. — Retrait par son auteur [19 décembre 1972] (p. 3218).

45. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre des affaires étrangères* si les événements survenus à **Madagascar** ne risquent pas d'affecter les relations entre la France et ce pays ami [1er décembre 1972].

46. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* qu'à la suite d'un avis du Conseil d'Etat, l'**Office national interprofessionnel du bétail et de la viande** doit être créé par décret. Avant la publication de ce décret, estimant que la juste rémunération des produits agricoles est la condition nécessaire pour assurer aux agriculteurs unes réelle parité des revenus et obtenir un équilibre correct du marché, il demande selon quels critères économiques et sociaux ces prix seront définis et quelles instructions le Gouvernement donnera, en ce domaine, à ses représentants au conseil d'administration du futur Office [1er décembre 1972]. — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3218 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions orales n° 38 par M. Michel Kauffmann, cf *supra,* et n° 41 par M. Louis Couroy.)

47. — M. Francis PALMERO signale à *M. le ministre des affaires étrangères* que la visite annoncée pour janvier prochain de M. le Président de la République en Union soviétique, où il aura des entretiens avec le plus haut responsable de ce pays, fait renaître l'espoir parmi les 1.600.000 petits épargnants français recensés au 31 décembre 1919 qui, de 1863 à 1914, souscrivirent aux quarante-cinq **emprunts émis en France par la Russie** pour son équipement avec la caution morale et matérielle du Gouvernement français et qui souhaitent aujourd'hui que cette question capitale figure à l'ordre du jour de la rencontre, en vue du règlement vainement promis par Lénine en 1921 contre la reconnaissance de son gouvernement. Il lui rappelle : que le recensement des titres russes effectué, en exécution du décret du 10 septembre 1918, par l'Office des biens

et intérêts privés, institué auprès du ministère des affaires étrangères, a fait ressortir que les déclarations concernant les valeurs émises ou garanties par l'Etat russe cotées à la bourse de Paris portaient sur un capital nominal de 8.936.750.000 francs-or et que les déclarations concernant les valeurs émises ou garanties par l'Etat russe cotées sur les marchés étrangers, autres que celui de Paris, portaient sur un capital nominal de 281.748.825 roubles, équivalant à 751.333.000 francs-or, au cours officiel de 2,66 francs pour 1 rouble ; qu'il est très regrettable que le Gouvernement français n'ait pas réussi à obtenir satisfaction lors des négociations qui ont abouti à la signature de l'accord commercial à long terme franco-soviétique du 30 octobre 1964 et malgré les notes verbales adressées à l'ambassade de l'U. R. S. S. les 5 novembre 1965 et 6 juillet 1966, restées sans réponse, alors que les Etats-Unis ont su obtenir le remboursement des dettes de guerre, en préalable à leur traité commercial. Il lui demande s'il n'estime pas que l'Union soviétique, qui prête maintenant aux autres, est parvenue à un niveau économique et financier suffisamment élevé et d'ailleurs célébré par ses dirigeants et ses admirateurs, lui permettant de faire face à ses engagements [13 décembre 1972].

R

RACISME

1. — Proposition de loi, présentée par M. GASTON MONNERVILLE, *sénateur*, **tendant à la répression de toutes formes de discrimination et de ségrégation raciales, ethniques ou religieuses** [9 mai 1972] (I., n° 192). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Achille FOULD, *député*, **relative à la lutte contre le racisme.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 7 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 131, 293, 308, 313, 344 (1968), 1662 (1971), 2357, 2394. — In-8° n° 593. — **Transmission au Sénat** [13 juin 1972] (I., n° 249). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Mailhe [15 juin 1972] (I., n° 280). — **Discussion** [22 juin 1972] (p. 1172 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Mailhe, rapporteur ; Gaston Monnerville ; Pierre Giraud ; Louis Namy ; Marcel Gargar ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Articles* (p. 1180 et 1181). — *Explication de vote :* M. Francis Palmero. — Sur l'ensemble (p. 1181), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 120). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 (*J. O.* du 2 juillet 1972).

RADIODIFFUSION-TELEVISION

1. — Proposition de loi, présentée par M. JACQUES DUCLOS, *sénateur*, **tendant à déterminer le statut d'une société nationale de radiodiffusion et de télévision française** [16 mai 1972] (I., n° 204). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **portant statut de la radiodiffusion-télévision française.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 16 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2410, 2416. — In-8° n° 614. — **Transmission au Sénat** [20 juin 1972] (I., n° 284). — Renvoi à une commission spéciale, en application de l'article 16, alinéa 2, du règlement du Sénat, par scrutin public (article 60 du règlement) [20 juin 1972] (p. 1010). — Adoption du renvoi (p. 1015) par scrutin public (n° 61). — Nomination des membres de la commission [20 juin 1972] (p. 1021). — Rapport par MM. Henri Caillavet et André Diligent [26 juin 1972] (I., n° 320). — **Discussion** [26 juin 1972] (p. 1201 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Henri Caillavet, rapporteur ; André Diligent, rapporteur ; Edouard Bonnefous ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique ; Pierre Marcilhacy ; Jacques Pelletier ; Jean Fleury ; Jean-Marie Girault ; Georges Lamousse ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Henri Fréville ; Pierre-Christian Taittinger ; Alfred Isautier ; Edgar Tailhades ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Georges Marie-Anne ; Marcel Lucotte.

Suite de la discussion [27 juin 1972] (p. 1253 et suiv.). — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale :* MM. Jean Lhospied ; Jacques Henriet ; Félix Ciccolini ; Auguste Pinton ; Claudius Delorme ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique ; Etienne Dailly ; Edouard Bonnefous. — Motion présentée par M. Henri Caillavet, rapporteur de la commission spéciale, tendant à opposer la *question préalable* (p. 1266). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet, rapporteur ; Pierre Carous ; André Diligent, rapporteur ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jacques Soufflet ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique. — Adoption de la motion (p. 1271), par scrutin public (n° 65). — REJET (n° 123) du projet de loi.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [27 juin 1972] (p. 1271). — Election des membres de la commission [28 juin 1972] (p. 1308). — Rapport par M. Henri Caillavet [29 juin 1972] (I., n° 340). — [Rapport Assemblée nationale n° 2484].

Adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 29 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2473, 2486. — In-8° n° 657.

Deuxième transmission au Sénat (nouvelle lecture) [29 juin 1972] (I., n° 357). — Renvoi à la commission spéciale. — Rapport par MM. Henri Caillavet et André Diligent [29 juin 1972] (I., n° 358). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1382 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Henri Caillavet, rapporteur ; André Diligent, rapporteur ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique. — *Discussion des articles* (p. 1383 et suiv.). — Art. 1er (p. 1383). — Amendement par M. Félix Ciccolini tendant à une nouvelle rédaction de cet article portant définition de la mission de l'Office (*ibid.*), observations, retrait (p. 1384) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à rédiger comme suit la première phrase du premier alinéa de cet article : « La mission du service public de la radiodiffusion-télévision française est de répondre, par les moyens qui lui sont propres, aux besoins et aspirations de la population, en ce qui concerne l'information, la culture, l'éducation et le divertissement dans le respect de la libre communication des pensées et des opinions telle que prévue par l'article 11 de la déclaration des droits » (*ibid.*), observation, adoption (p. 1385) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à supprimer la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 1er, phrase réaffirmant le principe de la supériorité des intérêts généraux de la collectivité (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 1er : « Il favorise la diffusion de la langue et de la culture françaises dans le monde. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1386) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article premier, en conséquence de l'adoption de l'amendement précédent (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à supprimer le mot : « national » dans l'expression : « Le service public national de la radio-télévision française... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à supprimer les mots : « ou à certaines catégories de public » dans l'expression : « programmes destinés à être diffusés au public ou à certaines catégories de public » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant, après l'alinéa 1, à insérer un alinéa 1 *bis* faisant obligation au service de la radiotélévision française « de produire lui-même la part la plus importante des programmes » (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (p. 1387) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à ajouter après : « 2° De les diffuser par tous procédés de télécommunications ; », les mots : « en accord avec le ministre chargé des télécommunications » afin de respecter le monopole de la radio et le monopole des télécommunications (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant, à l'alinéa 3°, à remplacer les mots : « réseaux et installations », par les mots : « réseaux émetteurs et installations » (*ibid.*), observations, adoption de ces deux amendements (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à la fin de l'alinéa 3°, à remplacer les mots : « pour la seule diffusion de ses programmes », par les mots : « qui assurent cette diffusion » (*ibid.*), retrait (*ibid.*). — L'article 2 est réservé (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini tendant à supprimer cet article prévoyant des dérogations au monopole ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs,

tendant à modifier le premier alinéa de cet article afin que les dérogations au monopole puissent être accordées dans des conditions déterminées « par décret en Conseil d'Etat » et non par décret (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Félix Ciccolini devient, après transformation, un sous-amendement à l'amendement précédent et tend maintenant à ajouter, après les mots : « en Conseil d'Etat », les mots : « sur proposition du ministre des postes et télécommunications et du ministre chargé de la tutelle » (p. 1383), l'amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, est adopté et le sous-amendement par M. Félix Ciccolini est adopté (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Bruyneel tendant, après l'alinéa 4, à insérer un nouvel alinéa permettant des dérogations au monopole : « 5. — Pour la création d'une chaîne de radiodiffusion et d'une chaîne de télévision privées offrant toutes garanties de qualité, de moralité des programmes, d'objectivité et d'exactitude des informations exigées pour l'exercice de ce service public » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1390). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Guy Schmaus tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article afin que le président de l'Office soit élu par le conseil d'administration (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du deuxième alinéa de cet article : « Il est administré par un conseil d'administration présidé par un président qui assume les fonctions de directeur général. » et à remplacer, aux articles 6, 9, 10 et 11 les mots : « président directeur général » par les mots : « président du conseil d'administration » (*ibid*), observations, adoption de l'amendement par M. Guy Schmaus et adoption de l'amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, modifié en ces termes : « Il est administré par un conseil d'administration présidé par un président élu par le conseil d'administration et qui assume les fonctions de directeur général » (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer la dernière phrase du dernier alinéa de cet article, phrase ainsi conçue : « Il est organisé en unités fonctionnelles qui prennent la forme de régies ou éventuellement d'établissements publics, à l'exclusion de toute emprise d'intérêts économiques privés. » ; amendement par M. Félix Ciccolini tendant à remplacer la dernière phrase de cet article par les dispositions suivantes : « Il est organisé en unités fonctionnelles décentralisées. Les stations régionales disposeront d'une large autonomie. » ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à remplacer la même dernière phrase par les dispositions suivantes : « Il est organisé en unités fonctionnelles décentralisées, notamment dans le cadre des régions. Ces unités peuvent prendre la forme d'établissements publics. » (p. 1391), observations, retrait de l'amendement par M. Félix Ciccolini (*ibid.*), adoption de l'amendement par Mme Catherine Lagatu (*ibid.*), l'amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, devient sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent, rapporteur, tendant à compléter ce même article 4 *in fine* par un alinéa ainsi rédigé : « qu'ils soient ou non affectés aux unités fonctionnelles, les agents de l'Office sont soumis aux mêmes dispositions statutaires » (*ibid.*), observations, l'amendement est sans objet (p. 1392). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à modifier cet article afin de placer l'Office de radiodiffusion-télévision française sous la tutelle du ministre des affaires culturelles et non pas sous la tutelle du Premier ministre (*ibid.*) et amendement par M. Félix Ciccolini tendant au même but (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Félix Ciccolini et adoption de l'amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant, au début de la deuxième phrase de cet article, après les mots : « L'autorité de tutelle s'assure... », à insérer le mot : « exclusivement », observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant, dans la deuxième phrase de l'article, après les mots : « contrôle l'utilisation », à insérer le mot : « matérielle », observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à compléter cet article *in fine* par la phrase suivante : « La tutelle ne s'exerce pas dans le domaine de l'information. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1393). — Article additionnel. — Amendement par M. André Armengaud tendant, après l'article 5, à ajouter un article additionnel rendant applicables à l'ensemble des personnels statutaires, les dispositions de l'article 9 du décret du 29 octobre 1936 modifié, relatif au cumul des retraites et des rémunérations (*ibid.*), observations, l'amendement est modifié et repris par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, il est adopté (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini tendant à présenter une nouvelle composition du conseil d'administration (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à présenter également une nouvelle composition du conseil d'administration (p. 1394), observations, retrait de l'amendement par M. Félix Ciccolini (*ibid.*) et adoption de l'amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs (p. 1395) ; amendement par M. Félix Ciccolini tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa de cet article : « Les membres du conseil d'administration exercent leur mandat pour cinq ans. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Dans le respect de la liberté de création artistique et de l'objectivité de l'information, il garantit la qualité des programmes et il veille au respect de la morale. » (*ibid.*) ; observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article, pour harmonisation, observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Félix Ciccolini tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Il [le conseil d'administration] vérifie que les principales tendances de pensée et les grands courants de l'opinion s'expriment de façon régulière et équilibrée par l'intermédiaire de l'Office. » (*ibid.*) et amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à compléter *in fine* le dernier alinéa de cet article par les mots suivants: « , en tenant compte, en ce qui concerne les formations politiques, de leur représentation parlementaire. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Félix Ciccolini et adoption modifiée de l'amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs (p. 1396) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à compléter cet article *in fine* par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions dans lesquelles les représentants des partis politiques, des principales tendances de pensée, des grands courants de l'opinion, s'expriment par l'intermédiaire de l'Office. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Etienne Dailly tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel nouveau ayant pour objet la création d'un comité des programmes (*ibid.*), observations ; amendement par M. Félix Ciccolini tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet la création de comités de programmes auprès des unités décentralisées et auprès des stations régionales (p. 1397), observations, adoption de l'amendement par M. Etienne Dailly, modifié et adoption de l'amendement par M. Félix Ciccolini, modifié et devenu sous-amendement à l'amendement par M. Etienne Dailly (*ibid.*). — Art. 2 (précédemment réservé — suite). — Adoption (p. 1397). — Art. additionnel 7 *ter* nouveau (*ibid.*). — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « L'Office produit lui-même la part la plus importante des programmes. », observations, adoption (*ibid.*). — Art 8 (p. 1398). — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant, dans cet article organisant le droit de réponse, à ajouter, après les mots : « un droit de réponse », les mots : « ou de réparation » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Guy Schmaus tendant à compléter la fin de l'article 8 afin d'étendre le droit de réponse aux personnes morales ; amendement identique par M. Félix Ciccolini (*ibid.*), observations rejet des deux amendements (p. 1399) ; amendement par M. André Diligent tendant à compléter cet article afin d'étendre le droit de réponse avec imputations diffusées « par les chaînes de radiodiffusion et de télévision des postes dits « périphériques » qui bénéficient d'une concession publique accordée par l'Etat français. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Les membres du conseil d'administration élisent en leur sein un président directeur général pour une période de cinq ans. » ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le président du conseil d'administration est nommé, pour une durée de trois ans, par le Président de la République. Son mandat est renouvelable. » ; amendement par M. André Armengaud, tendant, dans le premier alinéa, après les mots : « parmi les membres du conseil d'administration », à ajouter les mots suivants : « n'appartenant pas à la fonction publique » (*ibid.*) ; observations, adoption modifiée de l'amendement par M. Félix Ciccolini [« trois ans » au lieu de « cinq ans »] (p. 1400), retrait des deux autres amendements (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du second alinéa de cet article : « Il nomme à tous les emplois et pour les emplois de directeur, prend l'avis du conseil d'administration. » (*ibid.*) ; amendement par M. Félix Ciccolini tendant à rédiger comme suit la même phrase : « Il nomme à tous les emplois et pour les plus importants, prend l'avis du conseil d'administration » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Félix Ciccolini et adoption de l'amendement par MM. Henri Caillavet et André

Diligent, rapporteurs (*ibid.*) ; amendement par M. Hector Viron tendant à compléter l'article 9 *in fine* par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Il négocie en accord avec le conseil d'administration et les organisations syndicales, par voie de conventions collectives, le statut des collaborateurs non permanents » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1401). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer cet article relatif aux établissements publics de l'Office ; amendement identique par M. Félix Ciccolini (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. additionnels. — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel 10 *bis* nouveau ainsi rédigé : « L'exécution de la mission d'information visée à l'article premier est, sur chaque chaîne de radiodiffusion et de télévision, confiée à une unité fonctionnelle autonome placée sous l'autorité d'un directeur nommé pour trois ans par le président du conseil d'administration sur avis conforme de ce dernier » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel 10 *ter* ainsi rédigé : « Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement déposera un projet de loi tendant à fixer les règles d'emploi du personnel hors statut. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1402). — Amendement par M. André Diligent tendant, après l'article 10, à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « Les journalistes de l'O. R. T. F. sont des journalistes professionnels soumis aux dispositions de la loi du 29 mars 1935 relative au statut professionnel des journalistes. Une convention d'établissement fixe leurs droits et devoirs particuliers ainsi que leurs conditions de travail. » (*ibid.*),observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini tendant à insérer, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, les deux nouveaux alinéas suivants : « Les partis politiques et les syndicats représentatifs disposeront d'un temps mensuel régulier sur les antennes radio et télévision. Pendant la durée des campagnes électorales législatives, un accès égal aux antennes radio et télévision, y compris sur les antennes régionales, sera assuré aux formations politiques représentatives sur le plan national. » (*ibid.*) ; amendement par M. Hector Viron, tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer deux nouveaux alinéas ainsi rédigés : « Un temps mensuel régulier sera accordé sur les antennes de l'O. R. T. F. (radio et télévision) aux partis politiques et aux organisations syndicales représentatives, étant entendu que ce temps d'antenne sera utilisé par les partis et syndicats dans les formes déterminées par eux. Pendant les campagnes électorales législatives, un accès égal aux antennes de l'O. R. T. F. (radio et télévision), y compris des stations régionales, sera assuré aux formations politiques représentatives sur le plan national. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Félix Ciccolini (p. 1403), l'amendement par M. Hector Viron devient sans objet (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à rédiger comme suit le deuxière alinéa de cet article : « La radiodiffusion ou la télévision des débats des assemblées parlementaires, des conseils régionaux, généraux et municipaux ne peut s'effectuer que sous le contrôle du bureau de chacune de ces assemblées ou du maire. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les présidents des deux assemblées du Parlement peuvent faire radiodiffuser ou téléviser, après délibération de leur bureau, toute déclaration qu'ils jugent nécessaire. Ces émissions sont annoncées comme émanant des assemblées qu'ils président. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1404) ; amendement par M. Guy Schmaus tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa prévoyant les mesures destinées à assurer la continuité des services en cas de cessation concertée du travail (*ibid.*) ; amendement par M. Félix Ciccolini tendant à remplacer le dernier alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « En cas de cessation concertée du travail, un service minimum de radiodiffusion et de télévision est assuré par l'Office. » (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Guy Schmaus (*ibid.*) et adoption de l'amendement par M. Félix Ciccolini (*ibid.*). — Art. 13 (p. 1405). — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la délégation parlementaire consultative (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Félix Ciccolini tendant à remplacer les dispositions de cet article par une nouvelle disposition interdisant toute publicité à l'O. R. T. F. (p. 1406), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à remplacer le troisième et le quatrième alinéa de cet article, par l'alinéa suivant : « La proportion du temps d'antenne consacré à des émissions publicitaires ne pourra excéder celle qui est observée à la date de promulgation de la présente loi. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. André Diligent, tendant à compléter l'amendement par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les émissions publicitaires ne doivent en aucun cas, par leur durée quotidienne ou leur insertion dans les programmes, leur lien chronologique ou financier avec des émissions d'un autre ordre, notamment culturel, gêner ou contrarier le bon accomplissement des missions de service public de la radiodiffusion et de la télévision. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement et du sous-amendement (p 1407). — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à compléter *in fine* l'article 14 par un alinéa ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixera les règles qui garantiront un égal accès des annonceurs aux émissions publicitaires de l'Office. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 *bis* (p. 1408). — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant à remplacer les quatrième, cinquième, sixième et septième alinéas de cet article instituant un Haut Conseil de l'audiovisuel par l'alinéa suivant : « Il peut être consulté sur toute question qui lui serait soumise par le gouvernement et doit l'être sur les catégories de dérogations au monopole de diffusion. » (*ibid.*), observations, l'amendement et l'article 15 *bis* sont réservés (*ibid.*). — Art. additionnel 15 *ter* nouveau. — Amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs, tendant, après l'article 15 *bis*, à insérer un article additionnel 15 *ter* nouveau instituant un Haut Conseil de l'information (*ibid.*) ; amendement par M. Félix Ciccolini tendant, après l'article 15 *bis*, à insérer un article additionnel 15 *ter* nouveau instituant un conseil supérieur de l'information (*ibid.*),observations, retrait de l'amendement par M. Félix Ciccolini (p. 1409) et adoption de l'amendement par MM. Henri Caillavet et André Diligent, rapporteurs (*ibid.*). — Art. 15 *bis* (précédemment réservé. — suite). — L'amendement précédemment réservé est adopté (p. 1409). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marzin tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article, alinéa relatif à la coordination technique entre l'O. R. T. F. et les P. et T. (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Demande de seconde délibération refusée par le Gouvernement (p. 1410). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Robert Bruyneel ; Henri Caillavet, rapporteur ; Pierre Carous ; Fernand Chatelain ; Michel Chauty ; Félix Ciccolini ; Etienne Dailly ; André Diligent, rapporteur ; Roger Gaudon ; Louis Gros, président de la commission spéciale ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique ; Robert Schwint. — *Explications de vote :* MM. Marcel Champeix ; Pierre Carous ; Fernand Chatelain ; Louis Jung. — Sur l'ensemble (p. 1412), rejet (*ibid.*), par scrutin public (n° 68). — REJET (n° 150). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale, le 30 juin 1972. — Voy. : Impressions n° 2494, 2495. — In-8° n° 660.

Promulgation : loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 (*J. O.* du 4 juillet 1972).

RAFFINERIES. — Voy. : LE PRODUIT RAFFINÉ.

RAPATRIES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : INTÉRIEUR. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

RAPATRIES (INDEMNISATION). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1236. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 158.

RAPATRIES (TRANSFERT DES AVOIRS LIQUIDES DES RAPATRIES D'ALGERIE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1209.

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Dépôt du rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année [30 juin 1972] (p. 1428 et 1429). — *Sont entendus :* MM. Désiré Arnaud, premier président de la Cour des comptes ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

RAPPORTS D'INFORMATION. — Voy. : SÉNAT.

RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

Dépôt du compte rendu sur le programme d'équipement militaire (année 1971), conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 70-1058 du 19 novembre 1970 [7 juin 1972] (p. 804).

Dépôt d'un rapport, en application des dispositions de l'article 13 de la loi n° 60-1354 du 17 décembre 1960 portant création d'une bourse d'échange de logements, sur l'activité de cet établissement en 1971 [5 octobre 1972] (p. 1674).

Dépôt du rapport de gestion de l'Office national des forêts pour l'exercice 1971, établi en application de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 1964 (loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964) [5 octobre 1972] (p. 1699).

Dépôt du rapport sur l'activité et l'utilisation des crédits mis à la disposition de l'établissement public dénommé « Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles » (année 1971), rapport établi en application de l'article 59 de la loi de finances pour 1966, n° 65-997 du 29 novembre 1965 [10 octobre 1972] (p. 1732).

Dépôt du rapport sur le financement des budgets locaux par le versement représentatif de la taxe sur les salaires, en application de l'article 40-4 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires [18 décembre 1972] (p. 3192).

Dépôt du rapport retraçant l'évolution financière des différentes prestations sociales, en application de l'article 2, paragraphe III, de la loi n° 68-698 du 31 juillet 1968 portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale [20 décembre 1972] (p. 3319).

R. A. T. P. — Voy. : RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. — Voy : LOIS DE FINANCES : *a*) DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE ; *b*) EDUCATION NATIONALE.

RECHERCHE SPATIALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

RECOUVREMENT DE L'IMPOT. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

RECOUVREMENT DES IMPOTS

Proposition de loi, présentée par M. Jean LECANUET, *sénateur*, **tendant à compléter l'article 1685 du code général des impôts** [19 octobre 1972] (I., n° 24). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

REDUCTION DE PEINE. — Voy. : PROCÉDURE PÉNALE.

REFERENDUM (VOTE BLANC). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1210.

REFORME FISCALE. — Voy. : FISCALITÉ. — LOI DE FINANCES POUR 1973 : COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (R. A. T. P.). — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — I et II. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — QUESTIONS ORALES 1205, 1248.

REGIONS

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **portant création et organisation des régions.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 27 avril 1972. — Voy. : Impressions nos 2067, 2218. — In-8° n° 569. — **Transmission au Sénat** [2 mai 1972] (I., n° 177). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement et, pour avis, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Pour avis, à la commission des affaires économiques et du Plan [10 mai 1972]. — Rapport par M. Pierre Schiélé [30 mai 1972] (I., n° 221). — Avis par M. Joseph Raybaud, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [18 mai 1972] (I., n° 206). — **Discussion** [30 mai 1972] (p. 546 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre ; Pierre Schiélé, rapporteur ; Joseph Raybaud, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Jean Filippi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives ; André Morice ; Pierre Carous ; Guy Petit ; Marcel Champeix ; Jacques Duclos ; Jacques Vassor ; Adolphe Chauvin ; Marcel Martin ; Gustave Héon ; Jacques Boyer-Andrivet ; Jacques Carat ; Marcel Gargar ; Jacques Genton ; Michel Kauffmann ; Léopold Heder ; Jacques Pelletier ; André Mignot ; Paul Pauly ; Louis Namy ; Jean Cluzel ; Pierre Jourdan ; Henri Tournan ; Jean-François Pintat ; Alfred Isautier.

Suite de la discussion [31 mai 1972] (p. 596 et suiv.). — *Est entendu dans la suite de la discussion générale :* M. Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives. — Motion tendant à opposer la question préalable, par M. Edouard Le Bellegou (p. 599) ; sont entendus sur la motion : MM. Edouard Le Bellegou ; Pierre Carous ; Pierre Schiélé, rapporteur ; Roger Frey, ministre d'Etat ; rejet de la motion (p. 603), par scrutin public (n° 50). — *Discussion des articles* (p. 603 et suiv.). — Art. 1er (p. 603). — Amendement par M. Gustave Héon tendant : A. — Après la première phrase du premier alinéa de cet article, à insérer les dispositions suivantes : « Préalablement à la mise en place de la région et de ses structures, les limites des circonscriptions régionales pourront être modifiées à la demande des conseils généraux intéressés. Les consultations qui résulteront de ces demandes devront être terminées le 1er janvier 1974. » B. — En conséquence, à supprimer le deuxième alinéa de cet article (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé jusqu'à la fin de l'examen de l'article 1er (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Eberhard tendant à rédiger comme suit cet article : « Les régions sont des collectivités territoriales de la République. Elles s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la présente loi. Leur existence ne met, en aucun cas, en cause le caractère un et indivisible de la République proclamé par l'article 2 de la Constitution. Les régions ne portent pas atteinte à l'intégrité des départements et des communes, aux pouvoirs et compétences des conseils généraux et des conseils municipaux. Le nombre et les limites des régions seront déterminés par la loi après avis des conseils généraux des départements intéressés sur les circonscriptions d'action régionale. » (p. 604), observations ; amendement par M. André Mignot, tendant à rédiger ainsi la première phrase de ce même article : « Dans le cadre de l'article 72 de la Constitution, il est créé dans chaque circonscription d'action régionale une collectivité territoriale qui prend le nom de région. » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Jacques Pelletier tendant à rédiger comme suit la première phrase du même article : « Il est créé dans chaque circonscription d'action régionale une collectivité territoriale de la République, qui prend le nom de région. » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'article 1er : « Il est créé, dans chaque circonscription d'action régionale, qui prend le nom de région, un établissement public doté de l'autonomie financière. Les limites territoriales des régions sont modifiées par décret en Conseil d'Etat, soit à l'initiative conjointe des conseils généraux et régionaux intéressés, soit à l'initiative du Gouvernement avec l'accord des conseils généraux et régionaux intéressés. Les modifications ne doivent pas tendre à l'accroissement du nombre des régions. » (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. Jean-François Pintat à l'amendement précédent, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté par la commission pour l'article 1er : « Il est créé dans chaque circonscription d'action régionale un établissement public doté de l'autonomie financière. Cet établissement public constitue la région. » (p. 605), observations ; amendement par M. Jean Cauchon tendant à rédiger comme suit ce même article 1er : « Il est créé dans chaque circonscription d'action régionale, qui prend le nom de région, un établissement public doté de l'autonomie financière. Les limites territoriales des régions sont modifiées par décret en Conseil d'Etat : 1° A l'initiative du Gouvernement après consultation des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés ; 2° Sur délibérations concordantes des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés, sous réserve que la modification ne tende, ni à l'accroissement du nombre des régions, ni à la création de régions comportant moins de trois départements. Les conseils régionaux et les conseils généraux peuvent, avant le 1er juillet 1974, saisir le Gouvernement de propositions tendant à la modification des limites territoriales des régions. Le Gouvernement devra statuer sur ces propositions avant le 1er janvier 1975. » (*ibid*), observations, retrait de la première phrase de l'amendement (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Jourdan, tendant, dans le premier alinéa de l'article 1er, après les mots : « un établissement public », à ajouter le mot : « territorial » (*ibid.*), observations ; tous ces amendements portent sur la première phrase de l'article 1er, laquelle vise à créer un établissement public prenant le nom de région ; les trois premiers alinéas de l'amendement par M. Jacques Eberhard sont repoussés (p. 606) ; observations, l'amendement par M. André Mignot est retiré (*ibid.*) ; l'amendement par M. Jacques Pelletier

est repoussé (*ibid.*) par scrutin public (n° 51) ; observations ; le premier alinéa de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, est adopté (p. 607) ; le sous-amendement par M. Jean-François Pintat est retiré (*ibid.*) ainsi que l'amendement par M. Pierre Jourdan (*ibid.*). — Observations sur l'amendement (précédemment réservé) par M. Gustave Héon, retrait de la deuxième partie de l'amendement de la commission par M. Pierre Schiélé, rapporteur, qui se rallie à la deuxième partie de l'amendement par M. Jean Cauchon (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à remplacer la deuxième phrase du premier alinéa (à partir des mots : « Les limites... ») et le deuxième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Les limites territoriales des circonscriptions d'action régionale pourront être modifiées par décret en Conseil d'Etat, soit à l'initiative conjointe des conseils généraux et régionaux intéressés, soit à l'initiative du Gouvernement avec l'accord des conseils généraux et régionaux intéressés. » (p. 607), observations ; amendement par M. Marcel Champeix tendant à remplacer la seconde phrase du premier alinéa de l'article (à partir des mots : « Les limites... ») et le deuxième alinéa de l'article, par la disposition suivante : « Les limites des circonscriptions d'action régionale sont modifiées par la loi. » (p. 608), observations, renvoi de l'article en commission (p. 610). — Nouvel amendement présenté par M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission, tendant à remplacer la deuxième phrase du premier alinéa (à partir des mots : « Les limites... ») et le deuxième alinéa de l'article premier par les dispositions suivantes : « Les limites territoriales des régions sont modifiées par décret en Conseil d'Etat. Les conseils généraux peuvent, avant le 1er avril 1973, saisir le Gouvernement de propositions tendant à la modification des limites territoriales des circonscriptions d'action régionale actuelles. Le Gouvernement devra statuer sur ces propositions avant le 1er octobre 1973. Par la suite, les modifications des limites territoriales des régions pourront intervenir : premièrement, à l'initiative du Gouvernement, après consultation des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés ; deuxièmement, à la demande des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés, sous réserve que la modification ne tende ni à l'accroissement du nombre des régions, ni à la création de régions comprenant moins de trois départements. » (p. 611), observations ; l'amendement par M. Marcel Champeix est rejeté par scrutin public (n° 52) et l'amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission, est adopté (p. 611), les amendements par M. Gustave Héon, par M. Adolphe Chauvin et par M. Jean Cauchon deviennent sans objet et l'amendement par M. Jacques Eberhard retiré (*ibid.*). — Art. additionnel. — L'amendement par M. Marcel Gargar tendant à insérer un article additionnel relatif au statut de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion est réservé jusqu'à l'examen de l'article 18 (p. 612). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Pelletier tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional, le comité économique, social et culturel et la commission permanente régionale concourent à l'administration de la région. » (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Eberhard tendant à supprimer les mots : « et le préfet de région » afin d'enlever au préfet de région la possibilité de diriger le conseil régional (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional par ses délibérations, le comité économique et social par ses avis, et le préfet de région par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent à l'administration de la région. » (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional et le préfet de région, assistés d'un comité économique, social, culturel et familial, concourent à l'administration de la région. » (*ibid.*), observations ; rejet (p. 614) par scrutin public (n° 53) de l'amendement par M. Jacques Pelletier ; rejet de l'amendement par M. Jacques Eberhard (p. 614) ; l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, est adopté (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Francis Palmero à l'amendement précédent, tendant à remplacer les mots : « préfet de région » par les mots : « commissaire de région » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement (*ibid.*) ; retrait de l'amendement par M. Adolphe Chauvin (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Jacques Eberhard, tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel nouveau relatif au rôle du préfet de région et visant à limiter son rôle (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Darras tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le conseil régional fixe le nom de la région après avis concordants des conseils généraux des départements qui en font partie » (p. 615), observations, adoption modifiée par la suppression du mot : « concordants » (p. 616). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « I. — L'établissement public a pour mission, dans le respect des attributions des départements et des communes, de contribuer au développement économique et social de la région par : 1° toutes études intéressant le développement régional ; 2° toutes propositions tendant à coordonner et à rationaliser les choix des investissements à réaliser par les collectivités publiques ; 3° la participation volontaire au financement d'équipements collectifs présentant un intérêt régional direct ; 3° *bis* la réalisation d'équipements collectifs présentant un intérêt régional direct ; 4° la réalisation, éventuellement avec d'autres établissements publics de même nature, d'équipements collectifs présentant un intérêt régional direct, avec l'accord et pour le compte de collectivités locales, de groupements de collectivités locales, d'autres établissements publics, ou de l'Etat ; 5° l'exercice de toutes attributions que des collectivités locales ou des groupements de collectivités locales décident de lui confier avec son accord. II. — L'établissement public exerce en outre les attributions de l'Etat intéressant le développement régional que la loi décide de lui confier. Toutefois, des décrets en Conseil d'Etat peuvent opérer ces transferts d'attributions lorsque ceux-ci ne concernent pas la totalité des régions. » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Jean Filippi, rapporteur pour avis, tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Le conseil régional règle, par ses délibérations, les affaires relatives au développement économique et social de la région, après consultation du comité économique, social, culturel et familial. Entrent notamment dans ses compétences : » (*ibid.*), observations ; amendement par M. René Monory tendant à une nouvelle rédaction de cet article précisant les compétences de la région (*ibid.*), observations ; retrait de l'amendement par M. Jean Filippi et retrait de l'amendement par M. René Monory (p. 617). — Amendement par M. Francis Palmero tendant, après le paragraphe 5° de l'article 3, à insérer un paragraphe 5° *bis* ainsi rédigé : « 5° *bis* après accord des conseils généraux intéressés, la substitution aux départements pour l'application des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour 1972 » (p. 618), observations, retrait (p. 619) ; sous-amendement par M. Roger Frey, ministre d'Etat, à l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rétablir, dans le paragraphe 5°, après les mots : « toutes attributions », les mots : « autres que des tâches de gestion » (p. 620), observations, adoption du sous-amendement (p. 621). — La partie I de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, est adoptée par division à l'exception du paragraphe 3° *bis* qui est rejeté. — La partie II du même amendement est examinée avec l'amendement par M. Marcel Martin tendant à supprimer l'alinéa 7° de l'article 3, alinéa prévoyant les transferts d'attributions par l'Etat (*ibid.*) et avec l'amendement par M. Jacques Eberhard tendant, dans le même alinéa 7° de l'article 3, à remplacer les mots : « par décret en Conseil d'Etat », par les mots : « par la loi » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jacques Eberhard (p. 622) et rejet de l'amendement par M. Marcel Martin (p. 623) ; adoption du premier alinéa de la partie II de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, et rejet du deuxième alinéa de la même partie II (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Eberhard tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas ainsi rédigés : « Le Gouvernement déposera avant le 1er octobre 1972 un projet de loi relatif aux compétences d'intérêt régional transférées de l'Etat à la région et exercées par elle, notamment dans les domaines suivants : développement économique et social, urbanisme et logement, équipements collectifs, hygiène et santé, culture, tourisme, nuisance et protection de la nature, équipements scolaires, universitaires et sportifs, moyens publics d'information. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi, rapporteur pour avis, tendant à compléter l'article 3 par les dispositions suivantes : « Pour l'exercice des attributions visées aux paragraphes I, 5°, et II ci-dessus, les collectivités locales ou l'Etat transféreront à la région des ressources correspondantes » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Jean-François Pintat tendant à compléter *in fine* l'article 3 par l'alinéa suivant : « Les attributions ainsi déléguées devront être obligatoirement accompagnées du transfert des ressources correspondantes. » (p. 624), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot tendant à compléter le 6° de l'article 3 par la disposition suivante : « Dans cette hypothèse, à tout transfert de charges devrait correspondre un transfert de ressources équivalentes. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Jean Filippi, rapporteur pour avis, et retrait de l'amendement par M. André Mignot (p. 625).

Suite de la discussion [1er juin 1972] (p. 637 et suiv.). — *Suite de la discussion des articles.* — Après l'article 3 (p. 637). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, tendant à introduire un article additionnel 3 *bis* ayant pour objet de permettre les ententes interrégionales, observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Art. 4 et après l'article 4. — L'article et les amendements sont réservés (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Francis Palmero tendant à compléter

cet article afin que les séances du conseil régional puissent être « publiques », observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 5 : « Le conseil régional règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de l'établissement public en vertu de l'article 3. » (p. 633), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, dans le deuxième alinéa du même article 5, à remplacer les mots : « de la région » par les mots : « de l'établissement public », observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du début du second alinéa qui serait rédigé en ces termes : « Les délibérations contraires à une loi ou à un règlement et celles qui portent sur un objet étranger... », observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7. (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Ebèrhard tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional participe à l'élaboration des plans de développement économique et social. Il délibère sur les problèmes de développement et d'aménagement de la circonscription. Il réalise les équipements collectifs d'intérêt régional. » (*ibid.*) ; amendement par M. Marcel Champeix tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional délibère sur les propositions relatives au plan dans ses aspects intéressant la circonscription, notamment en ce qui concerne les options, l'esquisse et le programme régional de développement et d'équipement. Ses délibérations sont adressées aux autorités chargées de l'élaboration du plan au niveau national. Le conseil régional définit, dans les mêmes formes et selon les mêmes modalités, les principes des études d'aménagement régional. Le conseil régional est tenu annuellement informé de l'exécution du plan dans la région, ainsi que de tous les programmes exécutés par l'Etat ou avec son concours financier ou technique. » (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Pelletier tendant, au début de cet article, à remplacer les mots : « ... est consulté » par le mot : « ... délibère... » (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional est consulté sur les problèmes de développement et d'aménagement de la région. Il participe aux études d'aménagement régional et à la préparation du plan dans ses différentes phases, notamment par l'élaboration d'un rapport d'orientation régionale et du programme régional de développement et d'équipement. » (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin tendant : « A. — A remplacer le premier alinéa de l'article 7 par le texte suivant : « Le conseil régional est consulté sur les problèmes de développement et d'aménagement de la circonscription. Il participe notamment : » ; « B. — A rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa : — à l'élaboration du programme régional de développement et d'équipement de la circonscription » (*ibid.*) ; retrait de l'amendement par M. Jacques Eberhard (p. 639) ; observations ; retrait de l'amendement par M. Jacques Pelletier (*ibid.*) et retrait de l'amendement par M. Adolphe Chauvin (*ibid.*) ; observations, l'article et les amendements en discussion sont réservés (p. 641). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, au début de cet article, à préciser que le conseil régional donne son avis « au moins une fois par an » sur les conditions d'utilisation des crédits (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à compléter l'article 8 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le conseil régional est consulté une seconde fois si le préfet de région n'estime pas possible de suivre le premier avis exprimé. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). Art. 8 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé tendant à rédiger comme suit cet article : « Le préfet de région rend annuellement compte au conseil régional de l'exécution du plan dans la région ainsi que des investissements d'intérêt national ou régional réalisés par l'Etat ou avec son concours. Le rapport du préfet est transmis au Gouvernement avec les observations du conseil régional. Le Gouvernement, sur la base des rapports et observations qui lui sont transmis, est tenu d'adresser au Parlement, dans le premier mois de sa seconde session ordinaire, un document de synthèse aux fins d'améliorer les conditions générales d'utilisation des crédits de l'Etat et de rechercher les perspectives d'évolution en application des dispositions de l'article 3, paragraphe II, de la présente loi. » (p. 642) ; amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de ce même article 8 *bis* : « Le préfet de région rend compte au conseil régional par un rapport annuel et détaillé de l'exécution du plan... » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Adolphe Chauvin et adoption de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur (*ibid.*). — Art. additionnel 8 *ter* nouveau. — Amendement par M. Pierre Schiélé, tendant, après l'article 8 *bis*, à insérer un article additionnel 8 *ter* ainsi rédigé : « Le conseil régional élit en son sein un bureau qui comprend un président, des vice-présidents et un ou plusieurs secrétaires. Il élit également ses commissions. Le conseil régional, sauf circonstance particulière, se réunit hors des sessions du Parlement. Les réunions du conseil régional sont publiques. Toutefois, il peut décider de se former en comité secret. Il est publié un compte rendu sommaire des réunions du conseil régional. » (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. André Mignot, tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté par l'amendement : « Le conseil régional élit tous les trois ans son bureau... » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Marcel Champeix tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le conseil régional arrête son règlement intérieur. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à son bureau élu parmi ses membres. Ce bureau assure la continuité des travaux du conseil, en dehors de ses sessions. Le nombre des membres du bureau ne peut excéder le dixième de l'effectif global du conseil régional. Il est présidé par le président du conseil régional assisté de deux vice-présidents. » (p. 643), observations ; amendement par M. Francis Palmero tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le conseil régional élit en son sein son président et son bureau. » (*ibid.*), observations ; la discussion est interrompue (p. 645). — Art. additionnel 3 *bis* nouveau (précédemment réservé). — Amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à insérer un article additionnel 3 *bis* nouveau ayant pour objet de permettre les ententes interrégionales (p. 646) ; amendement par M. Roger Frey, ministre d'Etat, tendant à insérer un article additionnel 3 *bis* nouveau ayant un but semblable et ainsi rédigé : « Deux ou plusieurs établissements publics peuvent conclure des accords pour l'étude et la réalisation d'équipements intéressant leurs régions ou pour la création d'institutions d'utilité commune dans les conditions prévues à l'article 3. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Adolphe Chauvin et adoption de l'amendement par M. Roger Frey, ministre d'Etat (*ibid.*). — Art. 7 (précédemment réservé). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional délibère en vue d'émettre des avis sur les problèmes de développement et d'aménagement de la région au sujet desquels il est obligatoirement consulté. Il participe aux études d'aménagement régional et à la préparation du plan dans ses différentes phases, notamment par l'élaboration d'un rapport d'orientation générale et du programme régional de développement et d'équipement. » (*ibid.*) ; amendement par M. Marcel Champeix (précédemment réservé), observations, retrait de l'amendement par M. Marcel Champeix et adoption de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur (p. 647) ; amendement par M. Jean-François Pintat tendant à compléter l'article 7 *in fine* par l'alinéa suivant : « Le conseil régional peut proposer des transferts de crédits d'une rubrique à une autre dans le cadre des nomenclatures des crédits d'équipement. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. additionnel 8 *ter* nouveau (*suite*). — L'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, est modifié et rédigé en ces termes : « Le conseil régional élit en son sein, pour trois ans, son président et les autres membres du bureau. Il élit ses commissions et établit son règlement intérieur. Le conseil régional se réunit sur convocation du préfet, soit à la demande ou après avis du bureau, soit à la demande de la majorité absolue de ses membres. Sauf circonstance particulière, ses réunions ne peuvent intervenir pendant les sessions du Parlement. Elles sont publiques ; toutefois, le conseil régional peut décider de se former en comité secret. Il est publié un compte rendu des réunions. » (p. 647), observations, le sous-amendement par M. André Mignot et l'amendement par M. Marcel Champeix sont retirés (p. 648), observations, adoption de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur (p. 650). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil régional peut déléguer à son bureau ou à une commission régionale élue en son sein le pouvoir de prendre des décisions ou de formuler des avis sur des objets limitativement précisés. » (p. 650), observations, l'amendement est adopté, modifié par la suppression du mot « régionale » (p. 652). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Eberhard tendant à rédiger comme suit cet article : « Le Gouvernement soumettra au Parlement un projet de loi portant sur la composition et la désignation des organismes et activités à caractère économique, social, professionnel, familial, scientifique, culturel et sportif, appelés à former le comité économique, social et culturel. » (p. 653) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le comité économique et social est composé de représentants, désignés dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, des organismes et activités à caractère économique, social, professionel, familial, éducatif, scientifique, culturel et sportif de la région. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jacques Eberhard et adoption de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur (p. 654). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, au début de cet article, à remplacer les mots : « Le comité économique, social, culturel et familial » par les mots : « Le comité

économique et social », observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à rédiger comme suit le début du même article 11 : « Le conseil économique, social, culturel et familial est consulté, soit par le conseil régional, soit par le préfet, sur : » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement de coordination par M. Pierre Schiélé, rapporteur, à la fin du troisième alinéa de l'article 11, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à compléter *in fine* cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les consultations prévues au présent article sont préalables aux délibérations prises ou aux avis donnés par le conseil régional. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 655). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Le conseil régional et le comité économique, social, culturel et familial ou leurs commissions, peuvent être appelés, soit par les deux présidents de ces assemblées, soit par le préfet de région... » (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Le conseil régional et le comité économique et social ou leurs commissions, peuvent être appelés, après avis ou sur proposition de leurs présidents respectifs, par le préfet de région, à siéger... » (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le conseil régional et le comité économique, social, culturel et familial ou leurs commissions peuvent être appelés, après décision conjointe de leurs présidents respectifs, par le préfet de région, à siéger ensemble pour discuter de questions entrant dans leurs compétences communes » (*ibid.*), retrait de l'amendement par M. Adolphe Chauvin (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean Filippi, rapporteur pour avis (p. 657), adoption de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, modifiée par la substitution du mot : « accord » au mot : « avis » (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 12 qui dispose que « Les autres formes de collaboration entre le conseil régional et le comité économique, social, culturel et familial sont précisées par décret en Conseil d'Etat. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement de coordination au second alinéa de cet article, par M. Pierre Schiélé, rapporteur, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Il [le préfet de région] instruit les questions qu'il soumet au comité économique, social, culturel et familial. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement de coordination au troisième alinéa de cet article, par M. Pierre Schiélé, rapporteur, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Filippi, rapporteur pour avis, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 13, alinéa disposant que : « Pour l'exercice des attributions prévues à la présente loi, le préfet de région utilise les services de l'Etat dans la circonscription. Il n'est pas créé, à cette fin, de services de la région. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 658) ; amendement par M. Francis Palmero, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de l'article 13 : « L'Etat met à la disposition de la région tous les moyens nécessaires en matériel et en personnel pour l'exercice des compétences qui lui sont attribuées. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement de coordination au dernier alinéa de cet article, par M. Pierre Schiélé, rapporteur, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa de l'article 13, aux termes de laquelle : « Il n'est pas créé, à cette fin, de services de la région » et amendement identique par M. Adolphe Chauvin (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (p. 659) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'article 13 par l'alinéa suivant : « Le préfet de région ne peut exercer ses fonctions simultanément avec celles de préfet de département » ; amendement par M. Jean-François Pintat tendant à compléter *in fine* l'article 13 par l'alinéa suivant : « Les fonctions de préfet de région sont incompatibles avec celles de préfet d'un département » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean-François Pintat (p. 660) ; irrecevabilité de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le paragraphe I de cet article : « La région bénéficie, au lieu et place de l'Etat : *a*) Du produit de la taxe sur les permis de conduire prévue à l'article 971-2 du code général des impôts. Cette taxe est perçue sur les permis délivrés dans la région ; *b*) Du produit des impôts d'Etat correspondant aux transferts d'attributions prévus à l'article 3 (II) ci-dessus. Ce produit est déterminé par la loi de finances. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 661) ; amendement par M. Emile Durieux tendant à supprimer le paragraphe II de l'article 14, paragraphe permettant au conseil régional d'instituer différentes taxes additionnelles (*ibid.*), observations, adoption (p. 665) par scrutin public (n° 54) ; rejet de l'article 14 (p. 665). — L'art. 15 devient sans objet (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Pierre Schiélé, rapporteur, aux premier et deuxième alinéa de cet article (*ibid.*), observations sur les ressources de la région, adoption de l'amendement modifié (p. 668) ; amendement par M. Joseph Raybaud tendant à supprimer les mots : « afférentes aux investissements réalisés par la région » dans la phrase : « Les autres ressources de la région comprennent : — les subventions de l'Etat afférentes aux investissements réalisés par la région ; » (*ibid.*), observations, adoption (p. 669) ; amendement par M. Marcel Martin tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article afin de préciser que, en aucun cas, l'intervention de la région n'aura pour effet de réduire les subventions de l'Etat (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin, tendant, au troisième alinéa de cet article, après les mots : « les participations », à insérer le mot : « volontaires » afin que des participations ne soient jamais imposées aux collectivités locales par voie d'autorité (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de l'article 16 : « — les participations des collectivités locales, de leurs groupements ou d'autres établissements publics, en application des dispositions de l'article 3 (4°) et (5°) ci-dessus. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Les six premiers alinéas de l'article 16 sont adoptés, à l'exception des mots : « ... contractés dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat » dans la phrase constituant le sixième alinéa ainsi conçue : « — le produit des emprunts contractés dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat ; » (p. 670) ; amendement par M. Joseph Raybaud tendant, au dernier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « et les recettes pour services rendus » dans la phrase : « — le produit ou le revenu de ses biens et les recettes pour services rendus » (ibid.), observations, rejet (*ibid.*). — Art. additionnel. — Amendement par M. Henri Caillavet tendant, après l'article 16, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Il est créé, afin d'éviter les disparités entre les régions, un fonds national de péréquation. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 672). — Art. 17 (*ibid.*). — Réservé. — Art. 4 (précédemment réservé). — Amendement par M. Jacques Eberhard tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de prévoir l'élection du conseil régional au suffrage universel direct (p. 673), observations, rejet (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Eberhard tendant à supprimer l'alinéa 1° du paragraphe I de l'article 4, lequel alinéa dispose que les députés et les sénateurs sont membres de droit des conseils régionaux (*ibid.*), amendement identique par M. André Mignot et amendement identique par M. Henri Caillavet (*ibid.*), observations, rejet des trois amendements (p. 675) ; amendement rédactionnel par M. Pierre Schiélé, rapporteur, dans le 1° du paragraphe I et dans le paragraphe II de l'article 4, adoption (*ibid.*) ; amendement et sous-amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet, tendant à limiter la représentation parlementaire à 40 p. 100 du nombre des conseillers régionaux (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Henriet, tendant à compléter le 1° du paragraphe I de l'article 4 par les dispositions suivantes : « Toutefois, chacun d'entre eux aura la faculté de déléguer, pour siéger à sa place au conseil régional, le suppléant élu en même temps que lui pour le remplacer éventuellement au Parlement dans les cas prévus aux articles L. O. 176 et L. O. 319 du code électoral. Lorsqu'il en sera fait usage, cette délégation sera consentie pour une durée d'un an, renouvelable. Le suppléant bénéficiant de cette délégation ne pourra prétendre à aucune présidence au sein du conseil régional. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 676) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à remplacer le 2° du paragraphe I de l'article 4 par les dispositions suivantes : « 2° Des représentants des départements élus par les conseils généraux en leur sein. Chaque conseil général a au moins trois représentants et le nombre total des représentants des conseils généraux doit atteindre 30 p. 100 au moins de l'effectif du conseil régional. » (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant : *a*) à remplacer le 3° du paragraphe I de l'article 4 par les dispositions suivantes : « 3° Des représentants des maires, élus dans chaque département par trois collèges : les maires des cinq communes les plus peuplées du département forment un collège ; pour les autres communes, les maires sont répartis entre deux collèges suivant que les communes représentées ont une population supérieure ou inférieure à la moyenne de la population communale obtenue en divisant la population totale de l'ensemble de ces communes par leur nombre. Chaque collège départemental élit un représentant au moins. *b*) à rédiger comme suit le paragraphe II : « II. — Un nombre de sièges au moins égal à celui des parlementaires de la région est attribué aux élus visés au I (2°) et (3°) ci-dessus. Ces sièges sont répartis proportionnellement à la population de chaque département » (*ibid.*), observations, le premier de ces deux amendements est réservé (p. 678).

— Amendement par M. Lucien Gautier tendant à prévoir que les districts groupant 30.000 habitants au moins auront chacun un représentant (*ibid.*), observations, retrait (p. 679). — Le second des deux amendements par M. Pierre Schiélé, rapporteur, est rejeté et le premier des deux mêmes amendements est retiré (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au paragraphe IV de l'article 4, par M. Pierre Schiélé, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à compléter l'article 4 par un paragraphe V disposant que les parlementaires ne peuvent faire partie de la commission prévue à l'article 9 (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à compléter l'article 4 par un paragraphe VI prévoyant que « la qualité de membre du gouvernement est incompatible avec les fonctions de conseiller régional » (*ibid.*), observations, retrait (p. 680). — Art. 17 (précédemment réservé). — Observations sur les régions de la Corse et des Antilles (p. 680). — Amendement par M. Amédée Valeau tendant à compléter l'article 17 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article sont applicables, et simultanément, dans les quatre départements d'outre-mer. » (p. 681) ; amendement par M. Marcel Gargar tendant à insérer un article additionnel nouveau prévoyant l'élaboration d'un nouveau statut pour les départements d'outre-mer (*ibid.*) ; amendement par M. Léopold Heder tendant à insérer un article additionnel nouveau prévoyant pour les départements d'outre-mer soit le maintien du statut actuel, soit la modification de ce statut, soit l'établissement d'un statut nouveau (*ibid.*), observations, rejet des trois amendements précédents (p. 685). — Amendement par M. René Jager tendant après l'article 17, à insérer un article additionnel nouveau permettant aux conseils régionaux de désigner des délégations habilitées à participer à des rencontres avec les représentants des pouvoirs locaux des régions étrangères frontalières (*ibid.*), observations, retrait (p. 686). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Lefort tendant à rédiger comme suit cet article : « Est abrogée la loi n° 61-845 du 2 août 1961 relative à l'organisation de la région de Paris. » (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Carat tendant à appliquer à la région parisienne les dispositions générales de la présente loi (*ibid.*), observations ; amendement par M. André Mignot tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi sont applicables à la région parisienne et, en conséquence, les lois des 2 août 1961 et 10 juillet 1964 modifiées seront abrogées à compter de l'application de la présente loi. » (p. 687), observations ; amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à une nouvelle rédaction de cet article, prévoyant que les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables à la région parisienne, mais que le Gouvernement déposera, avant la clôture de la première session ordinaire 1973-1974, un projet de loi supprimant le district et adaptant à la région parisienne les dispositions générales de la présente loi (*ibid.*), observations ; retrait des amendements par MM. André Mignot, Adolphe Chauvin et Fernand Lefort (p. 690) et rejet (*ibid.*), par scrutin public (n° 55) de l'amendement par M. Jacques Carat. — Art. 19 (p. 690). — Adoption de l'article modifié en ces termes, pour le premier alinéa : « Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur le 1er octobre 1973 » (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Henri Caillavet ; Jacques Carat ; Pierre Carous ; Jean Cauchon ; Marcel Champeix ; Adolphe Chauvin ; Etienne Dailly ; Michel Darras ; Claudius Delorme ; Jacques Descours Desacres ; André Dulin ; Emile Durieux ; François Duval ; Jean Filippi, rapporteur pour avis ; Henri Fréville ; Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives ; Pierre Garet ; Marcel Gargar ; Jacques Genton ; François Giaccobi ; Lucien Grand ; Lucien Gautier ; Léopold Heder ; Gustave Héon ; René Jager ; Pierre Jourdan ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Edouard Le Bellegou ; Jean Lecanuet ; Fernand Lefort ; Georges Marie-Anne ; Marcel Martin ; André Mignot ; René Monory ; Louis Namy ; Paul Pelleray ; Jacques Pelletier ; Guy Petit ; Jean-François Pintat ; Roger Poudonson ; Joseph Raybaud, rapporteur pour avis ; Pierre Schiélé, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Amédée Valeau. — *Explications de vote :* MM. Jacques Eberhard ; Adophe Chauvin. — Sur l'ensemble (p. 691), adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 56). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. André Mignot tendant à rédiger l'intitulé du projet de loi en ces termes : « Projet de loi portant création d'établissements publics dans le cadre de l'organisation des régions. » (p. 691), observations, rejet (p. 692). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 93).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 13 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2391, 2399. — In-8° n° 609.

Deuxième transmission au Sénat [15 juin 1972] (I., n° 272). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [21 juin 1972]. — Rapport par M. Schiélé [22 juin 1972] (I., n° 299). — **Discussion** [28 juin 1972] (p. 1288 et suivantes). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; Joseph Raybaud, rapporteur pour avis ; Roger Frey, ministre d'Etat chargé des réformes administratives ; Amédée Valeau ; Jacques Eberhard ; Léon David ; André Dulin. — *Discussion des articles* (p. 1293 et suivantes). — Art. 1er *bis* (p. 1293). — Amendement rédactionnel par M. Michel Darras, observations (*ibid.*), adoption modifiée (p. 1294). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du paragraphe II de cet article : « II. — Deux ou plusieurs établissements publics régionaux [au lieu de : « régions »] peuvent conclure... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement d'harmonisation au premier alinéa du paragraphe III de cet article, par M. Pierre Schiélé, rapporteur, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à modifier le 1° du paragraphe III de l'article 3 afin de prévoir que les transferts d'attributions supplémentaires de l'Etat aux régions seront effectués par la loi et non par décret en Conseil d'Etat (*ibid.*), observations, adoption (p. 1295) ; amendement d'harmonisation au dernier alinéa de l'article 3, par M. Pierre Schiélé, rapporteur, adoption (*ibid.*). — L'article 3 est réservé (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article, afin de préciser que le conseil régional établit les différents rapports d'orientation concernant la préparation et l'exécution du plan (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à la rédaction suivante plus précise du dernier alinéa de cet article : « Le Gouvernement présente au Parlement, lors de sa seconde session ordinaire, un document faisant la synthèse des rapports et observations ci-dessus et précisant, en conséquence, les mesures qu'il a prises ou compte prendre » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1296). — Art. 8 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, pour cet article, à reprendre le texte adopté en première lecture, relatif aux règles de fonctionnement du conseil régional (*ibid.*), observations, adoption (p. 1298). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au début du paragraphe I de l'article 14, par M. Pierre Schiélé, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à compléter le paragraphe I de l'article 14 par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Par dérogation aux dispositions de l'article 18 de la présente loi, le district de la région parisienne bénéficie, au lieu et place de l'Etat, au taux fixé par son conseil d'administration, du produit de la taxe visée à l'alinéa précédent, perçue sur les permis délivrés dans la région parisienne. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la constitution et de l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le paragraphe I de l'article 14 par un nouvel alinéa ainsi conçu : « La loi de finances déterminera, chaque année, les autres impôts ou taxes dont le produit total ou partiel pourrait être attribué aux établissements publics régionaux » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1299). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation aux deuxième et troisième alinéas de cet article, par M. Pierre Schiélé, rapporteur (p. 1300), adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Joseph Raybaud, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa de cet article afin, d'une part, de fixer un plafond partiel et non global aux ressources fiscales des régions et, d'autre part, de mettre à la disposition du Parlement une information financière annuelle sur les régions (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au premier alinéa de cet article par M. Pierre Schiélé, rapporteur, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, après le premier alinéa de l'article 16, à insérer un nouvel alinéa, précisant que, parmi les ressources de la région se trouvent : « — les produits des impôts et taxes d'Etat correspondant aux transferts d'attributions prévus à l'article 3-III, 1° ci-dessus. Ces produits sont déterminés par les lois de finances ; » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1301) ; amendement d'harmonisation au deuxième alinéa de l'article 16 par M. Pierre Schiélé, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot tendant à compter parmi les ressources de la région les 50 p. 100 de la redevance perçue à l'occasion de l'implantation de locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances et de l'article 45, alinéa 4, du règlement du Sénat (p. 1302). — Art. 3 (suite. — précédemment réservé). — Adoption de l'article (p. 1302). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Carous ; Marcel Champeix ; Michel Darras ; Jacques Descours Desacres ; Roger Frey,

ministre d'Etat chargé des réformes administratives ; Pierre Marcilhacy ; André Mignot ; Geoffroy de Montalembert ; Roger Poudonson ; Joseph Raybaud, rapporteur pour avis ; Pierre Schiélé, rapporteur. — *Explications de vote :* MM. Marcel Champeix ; André Mignot ; Jacques Genton. — Sur l'ensemble (p. 1303), adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 66). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 126). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 29 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2478, 2488. — In-8° n° 658.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [28 juin 1972] (p. 1303). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Pierre Schiélé [29 juin 1972] (I., n° 341). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1380 et suivantes). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; Roger Frey, ministre d'Etat, chargé des réformes administratives. — *Articles* (p. 1380 et suivantes). — *Explication de vote :* M. Marcel Champeix. — Sur l'ensemble (p. 1382) et par scrutin public (n° 67), adoption (p. 1382). — ADOPTION (n° 149). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Pierre DUMAS, *député*, **tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2675, 2771. — In-8° n° 746. — **Transmission au Sénat** [18 décembre 1972] (I., n° 171). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Schiélé [19 décembre 1972] (I., n° 189). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3280). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, au nom de M. Pierre Schiélé, rapporteur ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur. — *Article unique* (p. 3280). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 74). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1167 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 28 décembre 1972).

3. — Proposition de loi, présentée par MM. Jacques DUCLOS et Antoine COURRIÈRE, *sénateurs*, **sur l'organisation régionale** [20 décembre 1972] (I., n° 205). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

REGIONS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRTIOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

REGION PARISIENNE. — Voy. : COUR D'ASSISES. — ELECTIONS LÉGISLATIVES.

REGLEMENT. — Voy. : SÉNAT.

RELATIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

RELATIONS INTERNATIONALES. — Voy. : POLITIQUE EXTÉRIEURE.

REMEMBREMENT URBAIN. — Voy. : ASSOCIATIONS SYNDICALES.

REMISIERS. — Voy. : BOURSE DE VALEURS.

RENTES VIAGERES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE. — QUESTIONS ORALES, 1231.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

RESIDENCE. — Voy. : FRANCOPHONIE.

RESPONSABILITE CIVILE. — Voy. : CIRCULATION ROUTIÈRE.

RETRAITE (AGE DE LA)

Proposition de loi, présentée par MM. Antoine COURRIÈRE et Jacques DUCLOS, *sénateurs*, **tendant à fixer l'âge de la liquidation des rentes et pensions de vieillesse du régime général à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes et à leur assurer un revenu minimum** [20 décembre 1972] (I., n° 222). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant généralisation de la retraite complémentaire au profit des salariés et anciens salariés.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 18 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2768, 2791. — In-8° n° 747. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1972] (I., n° 178). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Schwint [19 décembre 1972] (I., n° 185). — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3311 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schwint, rapporteur ; Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — *Discussion des articles* (p. 3313 et suiv.). — Art. 1er (p. 3313). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « et générale » dans le second alinéa ainsi conçu : « une solidarité interprofessionnelle et générale sera organisée entre les institutions ... » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3314). — Art. 2 (*ibid.*). —Amendement par M. Jean Gravier tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui a pour objet, pour ce qui concerne les salariés relevant du régime général de la sécurité sociale, de définir une procédure d'extension par arrêté interministériel d'accords agréés conformément à l'article 1er de l'ordonnance du 4 février 1959 (*ibid*), observations, retrait (p. 3315). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de préciser que les dispositions du projet de loi sont applicables aux métayers considérés comme salariés au regard des assurances sociales agricoles (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Maurice Carrier tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau étendant les dispositions de la présente loi aux Français exerçant ou ayant exercé une activité salariée ou non salariée à l'étranger (*ibid.*), observations, retrait (p. 3316). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Maurice Carrier ; Jean Cauchon, au nom de M. Jean Gravier ; Edgar Faure, ministre d'Etat, chargé des affaires sociales ; Robert Schwint, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 3316), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 82). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1223 du 29 décembre 1972 (*J. O.* du 30 décembre 1972).

RETRAITES COMPLEMENTAIRES. — Voy. : COOPÉRATION INTERNATIONALE. — MAIRES.

REVENUS. — Voy. : PENSION ALIMENTAIRE.

RHONE. — Voy. : ELECTIONS LÉGISLATIVES.

RHUMS ET SPIRITUEUX. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

RISQUES.— Voy. : ASSURANCES.

ROUTES.— Voy. : DÉPARTEMENTS (SUBVENTIONS). — LOIS DE FINANCES : *a*) AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — EQUIPEMENT ; *b*) COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

ROUTES (PYRENEES). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1280.

S

S. A. F. E. R. (SOCIETES D'AMENAGEMENT FONCIER D'ETABLISSEMENT RURAL). — Voy. : LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL.

SAGES-FEMMES. — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON (MONNAIE). — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

SAISIE-ARRET (CUIVRE CHILIEN). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 26.

SAISIE IMMOBILIERE.— Voy. : PROCÉDURE CIVILE.

SALAIRES

1. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **garantissant aux travailleurs salariés une rémunération mensuelle minimale.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 30 novembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2625, 2688. — In-8° n° 706. — **Transmission au Sénat** [1er décembre 1972] (I., n° 94). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Schwint [7 décembre 1972] (I., n° 108). — **Discussion** [12 décembre 1972] (p. 3027 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schwint, rapporteur ; Hector Viron ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; Marcel Gargar. — *Discussion des articles* (p. 3032 et suiv.). — Art. 2 (p. 3032). — Amendement par M. Pierre Schiélé tendant à adapter cet article relatif à la rémunération mensuelle minimale au cas des professions qui ont des contrats ou des accords collectifs de mensualisation (p. 3033), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé tendant à remplacer les mots : « Pour l'application de la présente loi », par les mots : « Pour l'application du présent article » [allocations pour privation partielle d'emploi] (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 7 (p. 3034). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant, au dernier alinéa de cet article, à remplacer les mots « une association pour l'application », par les mots : « un organisme chargé de l'application » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à ajouter à la liste des travailleurs pour lesquels les modalités d'application seront fixées par décret : « les travailleurs appartenant à des professions dans lesquelles la durée légale du travail hebdomadaire n'a pas encore été fixée. » [gens de maison, concierges...] (*ibid.*), observations, retrait (p. 3035). — Article additionnel 10 nouveau. — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel 10 nouveau faisant obligation au Gouvernement de déposer chaque année, en annexe au projet de loi de finances, un rapport sur l'application de la présente loi (*ibid.*), observations, adoption (p. 3036). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; Pierre Schiélé ; Robert Schwint, rapporteur ; Marcel Souquet. — Sur l'ensemble (p. 3036), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 30).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1972. — Voy. Impressions nos 2762, 2764. — In-8° n° 737.

Promulgation : loi n° 72-1169 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 28 décembre 1972).

2. — Proposition de loi, présentée par MM. Antoine COURRIÈRE et Jacques DUCLOS, *sénateurs*, **tendant à fixer à 1.000 francs le montant de la rémunération mensuelle minimale des salariés** [20 décembre 1972] (I., n° 223). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

SALAIRES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DISCUSSION GÉNÉRALE. — PENSION ALIMENTAIRE. — TRAVAIL DES FEMMES.

SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE (S. M. I. C.). — Voy. : SALAIRES.

SALARIES. — Voy. : SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

SANTE PUBLIQUE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Henry BERGER, *député*, **relative à certaines conditions d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme.** — Adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 6 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2322, 2386. — In-8° n° 591. — **Transmission au Sénat** [8 juin 1972] (I., n° 247). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [21 juin 1972] (I., n° 287). — **Discussion** [28 juin 1972] (p. 1303 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Discussion des articles* (p. 1304 et suiv.). — Art. 1er (p. 1304). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à prévoir non seulement l'avis, mais l'avis « conforme » de la commission compétente que le ministre doit consulter pour autoriser à exercer les personnes étrangères titulaires d'un diplôme français ou les personnes françaises ou étrangères titulaires d'un diplôme étranger (p. 1305), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Henriet tendant, au deuxième alinéa du paragraphe II, *in fine*, à remplacer les mots : « ... autoriser individuellement à exercer : », par les mots : « ... autoriser individuellement l'inscription au tableau : » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre-Christian Taittinger tendant à modifier la fin du paragraphe II de l'article 1er afin que le nombre maximum d'autorisations d'exercer soit fixé chaque année non pas « par voie réglementaire » mais « par voie législative » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1306). — Article additionnel 4 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 4, un article additionnel 4 *bis* nouveau proposant un nouvel article L. 373 du code de la santé publique relatif à l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste (*ibid.*), observations, adoption (p. 1307). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Jean Mézard ; Pierre-Christian Taittinger. — Sur l'ensemble (p. 1307), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 127).

Adoptée par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2479, 2496. — In-8° n° 662.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [28 juin 1972] (p. 1307). — Election des membres de la commission (p. 1308). — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [30 juin 1972] (I., n° 365). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1476 et 1477). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Articles* (p. 1476 et 1477). — Sur l'ensemble, adoption (p. 1477). — ADOPTION (n° 167). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-661 du 13 juillet 1972 (*J. O.* du 14 juillet 1972).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Henry BERGER, *député*, **modifiant le titre premier du livre IV du code de la santé publique, l'article L. 404 du code de la sécurité sociale et relative à l'organisation des professions médicales.** — Adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 6 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2321, 2387. — I., in-8° n° 590. — **Transmission au Sénat** [8 juin 1972] (I., n° 248). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [28 juin 1972] (p. 1308 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Discussion des articles* (p. 1309 et suiv.). — Art. 2 (p. 1309). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, dans le deuxième alinéa du *a*) à remplacer le mot : « adjoint », par le mot : « aide » dans l'expression : « adjoint d'un docteur en médecine » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1310) ; amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du *b*) : « Lorsque les besoins de la santé publique l'exigent, le ministre chargé de la santé publique peut, par arrêté pris, sauf en cas d'extrême urgence, après consultation des conseils de l'ordre intéressés, habiliter les préfets... » [à autoriser l'exercice de la médecine par certains étudiants] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement d'harmonisation au deuxième alinéa du *c*) de cet article, par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 2 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme

suit le texte présenté pour l'article L. 359-1 du code de la santé publique : « *Art. L.* 359-1. — Les étudiants en médecine français peuvent être autorisés à effectuer une partie du stage pratique de fin d'études auprès d'un docteur en médecine dans des conditions et suivant des modalités fixées par décret. La durée de ce stage peut être, au plus, égale à la moitié de celle qui est prévue par les textes en vigueur pour le stage interné ; il ne peut être procédé à sa validation, au maximum, que dans la même proportion. La responsabilité du praticien peut, le cas échéant, être engagée à raison des actes d'ordre professionnel accomplis par le stagiaire pendant la durée de la partie du stage qui est effectuée auprès de lui » (*ibid.*), observations, adoption du premier alinéa de l'amendement, retrait du second et adoption du troisième (*ibid.*). — Art. 10 (p. 1311). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « ou de la seconde » dans le texte présenté pour l'article L. 391 du code de la santé publique, afin que les élections complémentaires puissent avoir lieu dès la première vacance (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement rédactionnel par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, à la fin du texte présenté pour l'article L. 391 du code de la santé publique ; adoption (*ibid.*). — Art. 14 (p. 1312). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, à la fin du texte proposé pour l'article L. 399 du code de la santé publique, adoption (*ibid.*). — Art. 16 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Ferrant tendant à modifier le texte présenté pour l'article L. 402 du code de la santé publique, afin de confier la désignation du représentant des salariés au sein du conseil régional, non pas au président du tribunal administratif mais aux organisations syndicales les plus représentatives (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, à la fin du texte présenté pour l'article L. 404 à supprimer les mots : « et n'appartenant pas à la région parisienne » afin que les trois membres cooptés du conseil national de l'Ordre puissent, le cas échéant, appartenir à la région parisienne » (p. 1313), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, au début du texte proposé pour l'article L. 410 du code de la santé publique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 22 (p. 1314). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 27 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rétablir cet article ayant pour objet d'insérer un article L. 439-1 ainsi rédigé : « Art. L. 439-1. — Un représentant du ministre chargé de la santé publique et un représentant du ministre de l'éducation nationale sont adjoints au conseil national avec voix consultative. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 35 *bis* (p. 1315). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L. 457-1 du code de la santé publique, article instituant une incompatibilité entre les fonctions de responsabilité dans les conseils de l'Ordre et les mêmes fonctions dans des syndicats (*ibid.*), observations, adoption (p. 1316). — Art. 36 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 37 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, dans le cinquième alinéa du texte présenté pour l'article 462, avant les mots : « le défaut de rédaction d'un écrit », à insérer les mots suivants : « lorsqu'il est imputable au praticien » [contrats ou avenants passés par des membres de la profession pour l'exercice de leur profession] (*ibid.*), observations, adoption (p. 1317) ; amendement par M. Pierre-Christian Taittinger tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article L. 462 par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Toute personne physique ou morale passant un contrat avec un médecin ou un chirurgien-dentiste doit le faire par écrit. Le refus de rédaction d'un écrit du fait du contractant non praticien est puni d'une amende de 3.000 à 30.000 francs. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 42 (p. 1318). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 469 du code de la santé publique, adoption (*ibid.*). — Art. 43 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rétablir cet article proposant un article L. 470 du code de la santé publique, ce dernier article soumettant les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes de la Réunion à la compétence disciplinaire du conseil régional de la région parisienne (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Charles Ferrant ; Lucien Grand, vice-président de la commission des affaires sociales ; Jean Mézard ; Georges Repiquet ; Pierre-Christian Taittinger. — Sur l'ensemble (p. 1319), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 128).

Adoptée par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2481, 2497. — In-8° n° 663.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [28 juin 1972] (p. 1331). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [30 juin 1972] (I., n° 366). — **Discussion** [1[er] juillet 1972] (p. 1477 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Articles* (p. 1477 à 1479). — Sur l'ensemble, adoption (p. 1479). — ADOPTION (n° 168). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-660 du 13 juillet 1972 (*J. O.* du 14 juillet 1972).

SANTE PUBLIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — II. — SÉCURITÉ SOCIALE ; III. — SANTÉ PUBLIQUE.

SATELLITES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 29. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SECURITE DU TRAVAIL. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1228. — TRAVAIL.

SECURITE SOCIALE

Proposition de loi, présentée par MM. Antoine COURRIÈRE et Jacques DUCLOS, *sénateurs*, **portant abrogation de la loi n° 68-698 du 31 juillet 1968 validant l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 relative à l'organisation de la sécurité sociale** [20 décembre 1972] (I., n° 210). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

SECURITE SOCIALE. — Voy. : COOPÉRATION INTERNATIONALE. — LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — II. — SÉCURITÉ SOCIALE. — SANTÉ PUBLIQUE. — TRAVAILLEURS AGÉS. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SECURITE SOCIALE (COTISATIONS). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1284.

SECURITE SOCIALE (PRESTATIONS). — Voy. : QUESTIONS ORALES n[os] 1283, 1285.

SEMENCES, GRAINES OU PLANTS

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la création de zones protégées pour la production de semences ou plants.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 30 novembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2650, 2694. — In-8° n° 703. — **Transmission au Sénat** [1[er] décembre 1972] (I., n° 95). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Sordel [6 décembre 1972] (I., n° 100). — **Discussion** [13 décembre 1972] (p. 3071 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Sordel, rapporteur ; Henri Sibor ; Pierre Bouneau, au nom de M. Guy Petit ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural. — *Articles* (p. 3074). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 37). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 72-1140 du 22 décembre 1972 (*J. O.* du 23 décembre 1972).

SENAT

I. — ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS

Condoléances à l'occasion de la catastrophe ferroviaire de Vierzy [21 juin 1972] (p. 1082). — *Sont entendus :* M. Lucien Grand, sénateur, et M. André Méric, vice-président du Sénat.

Allocution par M. Alain POHER, président du Sénat, sur les travaux de la session et le rôle de contrôle du Parlement, à l'occasion de la clôture de la deuxième session ordinaire de 1971-1972 (I., n° 382. — Allocution par M. Jean-Louis TINAUD, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [1[er] juillet 1972] (p. 1502 à 1504).

Bienvenue à une délégation de la république de Colombie, par M. Jacques SOUFFLET, vice-président du Sénat [22 novembre 1972] (p. 2196).

Allocution par M. Alain POHER, président du Sénat, sur les travaux de la session et l'évolution de la démocratie représentative en France, à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire de 1972-1973 (I., n° 227). — Allocution de M. Robert BOULIN, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement [20 décembre 1972] (p. 3332 à 3336).

II. — BUREAU

Voy. : TABLE DE L'ANNÉE 1971.

III. — COMMISSION D'ENQUÊTE

Proposition de résolution, présentée par M. Jacques DUCLOS, *sénateur*, **tendant à la création d'une commission d'enquête sur les procédés frauduleux auxquels recourent les sociétés pour échapper à l'imposition et sur la législation permettant l'évasion fiscale** [7 février 1972. — *J. O.* Lois et Décrets 8 février 1972. — *J. O.* séance du 4 avril 1972] (I., n° 150) ; Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation et, pour avis, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

IV. — OBSERVATIONS

Observations sur la mission d'information sur l'O. R. T. F. par M. Alain POHER, président du Sénat, à la suite de la lecture de la déclaration de politique générale du Gouvernement [23 mai 1972] (p. 458).

V. — RAPPORTS D'INFORMATION

1. — Rapport d'information, fait par M. André DILIGENT, *sénateur*, au nom de la mission commune d'information désignée par la commission des affaires culturelles, par la commission des affaires économiques et du Plan, par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, par la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et chargée d'examiner la régularité de la gestion de l'**Office de radiodiffusion télévision française** (O. R. T. F.) et des relations que cet organisme entretient avec diverses entreprises nationales, établissements publics, sociétés d'économie mixte ou autres, notamment dans le domaine de la publicité [25 avril 1972] (I., n° 165).

2. — Rapport d'information, fait par M. René MONORY, *sénateur*, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la **mission effectuée du 6 au 18 juillet 1971 en vue d'étudier la situation économique générale dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane** [25 avril 1972] (I., n° 166).

3. — Rapport d'information, fait par M. Marcel FORTIER, *sénateur*, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes d'économiques de la nation, à la suite d'une **mission d'information économique et financière sur l'évolution des problèmes aéronautiques aux Etats-Unis d'Amérique** [27 avril 1972] (I., n° 175).

4. — Rapport d'information, adressé par M. André COLIN, *sénateur*, au nom des sénateurs élus représentants de la France au Parlement européen, à M. le président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement, établi par la délégation française au **Parlement européen** sur l'activité de cette assemblée en 1971 [27 avril 1972] (I., n° 176).

5. — Rapport d'information, fait par M. Marcel PELLENC, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et M. Yvon COUDÉ DU FORESTO, rapporteur général, en application de l'article 22 du règlement, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur déclarations faites devant elle le 27 avril 1972 par M. Raymond Barre, vice-président de la commission des Communautés européennes, sur l'**union économique et monétaire** [16 mai 1972] (I., n° 203).

6. — Rapport d'information, fait par M. Pierre BARBIER, *sénateur*, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une **mission d'information en Yougoslavie chargée d'étudier les formules d'autogestion des entreprises et des collectivités locales** [18 mai 1972] (I., n° 205).

7. — Rapport d'information, fait par M. Paul MISTRAL, *sénateur*, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission effectuée, du 19 au 31 janvier 1972, en vue d'étudier l'évolution économique de l'Afrique du Sud** [1er juin 1972] (I., n° 231).

8. — Rapport d'information, fait par MM. Fernand CHATELAIN, André BARROUX, Alfred KIEFFER et Charles ZWICKERT, *sénateurs*, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission relative à la construction navale et aux ports, effectuée en Allemagne, au Danemark et en Suède par une délégation de cette commission du 15 septembre au 27 septembre 1971** [5 octobre 1972] (I., n° 11).

9. — Rapport d'information, fait par MM. Raymond BRUN, Charles ALLIÈS, Octave BAJEUX, Joseph BEAUJANNOT, Auguste BILLIEMAZ, Léon DAVID, Paul MALASSAGNE et Jean-François PINTAT, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission relative aux problèmes économiques de la Guadeloupe et de la Martinique, du 9 au 21 février 1972** [19 octobre 1972] (I., n° 22).

10. — Rapport d'information, fait par M. René MONORY, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la **mission effectuée, du 28 juin 1972 au 4 juillet 1972, auprès des forces françaises stationnées dans l'océan Indien** [19 octobre 1972] (I., n° 23).

11. — Rapport d'information, fait par MM. Robert LAUCOURNET, Michel CHAUTY, Raymond BRUN, Joseph VOYANT, Fernand CHATELAIN, Alfred KIEFFER et Marcel LUCOTTE, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la **rénovation urbaine en France à la suite de la création par cette commission d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes et la politique de la construction** [19 octobre 1972] (I., n° 28).

12. — Rapport d'information, fait par M. Auguste PINTON, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur les **transports routiers** [7 novembre 1972] (I., n° 51).

13. — Rapport d'information, fait par MM. Marcel DAROU, Hubert d'ANDIGNÉ, Jean-Baptiste MATHIAS, Jacques MAURY et Hector VIRON, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite de la mission effectuée pour l'**étude des divers problèmes d'ordre social et sanitaire qui se posent à la Réunion** [18 décembre 1972] (I., n° 165).

14. — Rapport d'information, fait par MM. Jacques PIOT, Robert BRUYNEEL, Paul GUILLARD et Jacques ROSSELLI, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission effectuée du 9 au 29 février 1972 par une délégation de la commission chargée d'étudier **les problèmes posés par l'application de la réforme foncière à la Réunion** [20 décembre 1972] (I., n° 200).

VI. — RÉFORMES

Proposition de loi, présentée par M. Jean LECANUET, *sénateur*, **tendant à la création de commissions parlementaires de vérification des patrimoines et revenus des membres du gouvernement, des députés et des sénateurs** [10 février 1972. — *J. O.* Lois et Décrets 11 février 1972. — *J. O.* séance 4 avril 1972] (I., n° 151) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

VII. — RÈGLEMENT

1. — Proposition de résolution, présentée par MM. Marcel PELLENC et YVON COUDÉ DU FORESTO, *sénateurs*, **tendant à compléter l'article 16 du règlement du Sénat** [1er mars 1972. — *J. O.* Lois et Décrets 2 mars 1972. — *J. O.* séance 4 avril 1972] (I., n° 154) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy : 1° **sur la proposition de résolution de MM. Pellenc et Coudé du Foresto tendant à compléter l'article 16 du règlement du Sénat ; 2° tendant à modifier les articles 9, 30, 53, 54, 55 et 82 du règlement du Sénat** [13 juin 1972] (I., n° 260). — **Discussion** [21 juin 1972] (p. 1163 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre Marcilhacy, rapporteur. — *Discussion des articles* (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Résolution tendant à modifier certains articles du règlement** » (p. 1165). — Sur l'ensemble (p. 1165), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 119). — Décision de conformité à la constitution par le Conseil Constitutionnel saisi en vertu de l'article 61 de la Constitution [28 juin 1972] (p. 1324 et 1333).

2. — Proposition de résolution, présentée par M. Francis PALMERO, *sénateur*, **tendant à modifier les articles 55 et 56 du règlement du Sénat, relatifs aux modes de votation** [10 mai 1972] (I., n° 195) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles,

de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de résolution, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur*, **tendant à compléter l'article 42, alinéa 7, du règlement (vote bloqué)** [14 décembre 1972] (I., n° 142) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

VIII. — SESSIONS

Ouverture de la deuxième session ordinaire de 1971-1972 par M. Alain POHER, président du Sénat [4 avril 1972] (p. 111).

Clôture de la deuxième session ordinaire de 1971-1972 par M. Alain POHER, président du Sénat [1er juillet 1972] (p. 1504).

Ouverture de la première session ordinaire de 1972-1973 par M. Alain POHER, président du Sénat [2 octobre 1972] (p. 1621).

Clôture de la première session ordinaire de 1972-1973 par M. Alain POHER, président du Sénat [20 décembre 1972] (p. 3336).

SENATEURS

I. — DÉCÈS

Décès de M. Jean Nègre, sénateur de l'Allier, survenu le 8 mai 1972 [9 mai 1972] (p. 341). — Eloge funèbre de M. Jean Nègre, sénateur de l'Allier, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe M. Jean-Louis TINAUD, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [23 mai 1972] (p. 452).

Décès de M. Robert Chavanac, sénateur de Paris, survenu le 14 septembre 1972 [2 octobre 1972] (p. 1629). — Eloge funèbre de M. Albert Chavanac, sénateur de Paris, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe M. René PLEVEN, garde des sceaux, ministre de la justice [3 octobre 1972] (p. 1652 et 1653).

Décès de M. Marcel Pellenc, sénateur du Vaucluse, survenu le 19 octobre 1972 [24 octobre 1972] (p. 1830). — Eloge funèbre de M. Marcel Pellenc, sénateur du Vaucluse, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe M. Robert BOULIN, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement [26 octobre 1972] (p. 1841 et suiv.).

Décès de M. François Montsarrat, ancien sénateur du Tarn et ancien questeur du Sénat, survenu le 26 octobre 1972 [26 octobre 1972] (p. 1852).

Décès de M. Marcel Léger, ancien sénateur de la Seine-Maritime et ancien conseiller de l'Union française [7 novembre 1972] (p. 1936).

Décès de Mme Eugénie Eboué, ancien sénateur de la Guadeloupe, survenu le 20 novembre 1972 [21 novembre 1972] (p. 2116).

Décès de M. Pierre-René Mathey, sénateur de la Haute-Marne et doyen d'âge du Sénat, survenu le 27 novembre 1972 [27 novembre 1972] (p. 2402).

Décès de M. Edouard Le Bellegou, sénateur du Var, survenu le 5 décembre 1972 [5 décembre 1972] (p. 2686).

Eloge funèbre de M. Pierre-René Mathey, sénateur de la Haute-Marne, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe M. Olivier GUICHARD, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme [5 décembre 1972] (p. 2700 et 2701).

Décès de M. Pierre Garet, sénateur de la Somme, survenu le 10 décembre 1972 [10 décembre 1972] (p. 2990).

Eloge funèbre de M. Edouard Le Bellegou, sénateur du Var, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe M. René PLEVEN, garde des sceaux, ministre de la justice [14 décembre 1972] (p. 3097 et 3098).

Eloge funèbre de M. Pierre Garet, sénateur de la Somme, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe M. René PLEVEN, garde des sceaux, ministre de la justice [19 décembre 1972] (p. 3227 et 3228).

II. — REMPLACEMENTS

M. André Rabineau est appelé à remplacer M. Jean Nègre, sénateur de l'Allier [10 mai 1972] (p. 352).

M. Jean Auburtin est appelé à remplacer M. Albert Chavanac, sénateur de Paris [2 octobre 1972] (p. 1621).

M. Edouard Grangier est appelé à remplacer M. Marcel Pellenc, sénateur du Vaucluse [24 octobre 1972] (p. 1816).

M. René Rollin est appelé à remplacer M. Pierre-René Mathey, sénateur de la Haute-Marne [28 novembre 1972] (p. 2453).

M. Auguste Amic est appelé à remplacer M. Edouard Le Bellegou, sénateur du Var [6 décembre 1972] (p. 2762).

M. Ernest Reptin est appelé à remplacer M. Pierre Garet, sénateur de la Somme [12 décembre 1972] (p. 3016).

SEPARATION DE FAIT. — Voy. : DIVORCE.

SERVICE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES (S. E. I. T. A.) — Voy. : ALLUMETTES (MONOPOLE DES).

SERVICE NATIONAL. — Voy. : ARMÉE.

SERVICE NATIONAL (JEUNES VOLONTAIRES). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1223.

SERVICE NATIONAL (SURSIS D'INCORPORATION). — Voy. : LOI DE FINANCES : DÉFENSE NATIONALE. — QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, 155. — QUESTIONS ORALES, 1244.

SERVICES FINANCIERS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS.

SERVICES JUDICIAIRES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : JUSTICE.

SIDERURGIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

SITES (PROTECTION DES). — Voy. : LOI DE FINANCES : AFFAIRES CULTURELLES. — QUESTIONS ORALES, 1260, 1261. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 23.

SOCIETE NATIONALE BASSIN GARONNAIS

Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur*, **portant création d'une société nationale pour l'aménagement du bassin garonnais** [7 juin 1972] (I., n° 242) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

SOCIETES. — Voy. : COMITÉS D'ENTREPRISE. — LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

SOCIETES ANONYMES A CAPITAL VARIABLE. — Voy. : COMMERCE DE DÉTAIL.

SOCIETES CIVILES

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil** [23 novembre 1972] (I., n° 78). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

SOCIETES CIVILES. — Voy. : COMMERCE DE DÉTAIL. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

SOCIETES CIVILES IMMOBILIERES. — Voy. : CONSTRUCTION D'HABITATIONS.

SOCIETES CIVILES PROFESSIONNELLES

Proposition de loi, présentée par M. Jean FOYER, *député*, **tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2155, 2341, 2433. — In-8° n° 631. — **Transmission au Sénat** [26 juin 1972] (I., n° 312). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Geoffroy [19 octobre 1972] (I., n° 29). — **Discussion** [26 octobre 1972] (p. 1872 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Geoffroy, rapporteur ;

René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 1873 et suiv.). — Art. 1er A (p. 1873). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « Sauf dispositions contraires du règlement d'administration publique particulier à chaque profession », au début du dernier alinéa du texte présenté pour l'article 2 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966, alinéa ainsi conçu : « Sauf dispositions contraires du règlement d'administration publique particulier à chaque profession, les sociétés visées au présent article ne peuvent accomplir les actes d'une profession déterminée que par l'intermédiaire d'un de leurs membres ayant qualité pour exercer cette profession. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (p. 1874). — Amendement de coordination par M. Jean Geoffroy, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 8 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966, alinéa permettant le maintien dans la raison sociale des noms d'anciens associés (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (p. 1875). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'alinéa premier de l'article 24 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966, avant les mots : « des statuts », à insérer les mots : « , à défaut, » afin qu'une clause statutaire ne puisse intervenir en matière de dissolution de société par décès ou interdiction d'un associé, que dans le silence du règlement d'administration publique propre à la profession considérée (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). Après l'article 10. — Amendement par M. Jacques Piot tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Après l'article 34 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966, il est inséré un nouvel article 34-1 ainsi rédigé : « *Art.* 34-1. — Les dispositions de l'article 340 du code de l'urbanisme ne sont pas applicables aux sociétés constituées en application de la présente loi. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1876). — Art. additionnel 10 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 10 *bis* nouveau abrogeant le deuxième alinéa du III de l'article 35 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 afin de permettre, sans condition, aux sociétés civiles professionnelles qui se constituent de bénéficier d'un régime fiscal favorable en ce qui concerne l'imposition des plus-values d'apports (*ibid.*), observations, irrecevabilité invoquée par le Gouvernement aux termes de l'article 40 de la Constitution, l'amendement est réservé (p. 1877). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, dans le texte présenté par cet article pour l'article 38 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966, après les mots : « La présente loi est applicable... », à ajouter les mots : « à l'exception des articles 31 à 35 » [ces articles n'étant pas applicables aux territoires d'outre-mer] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Le vote sur l'ensemble et l'article 10 *bis* sont réservés (p. 1878). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean Geoffroy, rapporteur ; Jacques Piot ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — La suite de la discussion est reportée à une séance ultérieure (p. 1882). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1972] (p. 2082 et 2083). — *Suite de la discussion des articles.* — L'amendement, précédemment réservé, par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 10 *bis* nouveau est retiré (p. 2083). — *Est entendu :* M. Jean Geoffroy, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 2083), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 23).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 13 décembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2647, 2739. — In-8° n° 730.

Deuxième transmission au Sénat [14 décembre 1972] (I., n° 133). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jean Geoffroy [14 décembre 1972] (I., n° 147). — **Discussion** [15 décembre 1972] (p. 3177). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Philippe de Bourgoing, au nom de M. Jean Geoffroy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article* 4 (p. 3177). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 52). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 72-1151 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 27 décembre 1972).

SOCIETES CIVILES PROFESSIONNELLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

SOCIETES COOPERATIVES DE COMMERÇANTS DETAILLANTS. — Voy. : COMMERCE DE DÉTAIL.

SOCIETES COOPERATIVES DE CONSTRUCTION. — Voy. : CONSTRUCTION D'HABITATIONS.

SOCIETES COMMERCIALES

1. — Proposition de loi, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, **tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés** [30 juin 1971] (I., n° 407). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la consultation éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [20 mars 1972. — *J. O.* Lois et décrets 21 mars 1972. — *J. O.* séance 4 avril 1972] (I., n° 157) ; **Discussion** [23 mai 1972] (p. 458 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Louis Namy ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 460 et suiv.). — Art. 3 (p. 462) ; retrait (*ibid.*). — Art. 5 (p. 464 et 466). — Irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 466). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly, rapporteur ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 467), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 83).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, **tendant à accorder un nouveau délai aux sociétés constituées antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 à l'effet de se transformer ou d'augmenter leur capital** [24 novembre 1972] (I., n° 80). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [8 décembre 1972] (I., n° 111) ; **Discussion** [14 décembre 1972] (p. 3108 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 3110). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 46).

SOCIETES D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE (S. I. C. A.). — Voy. : COOPÉRATIVES AGRICOLES.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (S. N. C. F.). — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — I ET II. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES.

SOCIETE NATIONALE D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVIATION (S. N. E. C. M. A.). — Voy. : INTÉRESSEMENT DES TRAVAILLEURS.

SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE (S. N. I. A. S.). — Voy. : INTÉRESSEMENT DES TRAVAILLEURS.

SONDAGES D'OPINION

Proposition de loi, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, **tendant à interdire la publication et la diffusion de certains sondages d'opinion en période électorale** [29 novembre 1972] (I., n° 83). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [15 décembre 1972] (I., n° 150). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3246 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 3247 et 3248). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant, au début du texte présenté pour l'article L. 170-1 du code électoral, à remplacer les mots : « A compter de l'ouverture de la campagne électorale », par les mots : « A compter du jour où le Gouvernement rend publique la date du scrutin » (p. 3247), observations,

retrait (p. 3248). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Etienne Dailly ; Pierre Marcilhacy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (*ibid.*) et par scrutin public (n° 32), adoption (p. 3248) à l'unanimité. — ADOPTION (n° 65).

[Rappel au règlement et motion d'ordre relatifs à la présente proposition de loi, lors de la séance du 20 décembre 1972, p. 3320 à 3322].

SOUS-OFFICIERS. — Voy. : ARMÉE.

SPORTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 12, 13.

SPORTS D'HIVER. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — TOURISME.

STATUT DES CHERCHEURS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

STRUCTURES AGRICOLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL.

SUBVENTION. — Voy. : ASSOCIATIONS SYNDICALES. — L'OBJET OU LE BÉNÉFICIAIRE.

SURSIS D'INCORPORATION. — Voy. : SERVICE NATIONAL.

SYNDICATS PROFESSIONNELS

1. — Proposition de loi, présentée par M. Hector VIRON, *sénateur*, **tendant à faciliter les réunions syndicales dans les entreprises** [26 juin 1972] (I., n° 321). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Hector VIRON, *sénateur*, **tendant à l'amélioration de la loi n° 68-1179 du 27 décembre 1968 relative à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [26 juin 1972] (I., n° 322). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

SYNDICATS PROFESSIONNELS. — Voy. FINANCES PUBLIQUES.

T

TARIFS. — Voy. l'OBJET.

TAXES. — Voy. : L'OBJET DE LA TAXE.

TAXE D'APPRENTISSAGE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

TAXE D'ENTRAIDE. — Voy. : COMMERÇANTS.

TAXE DIFFERENTIELLE SUR LES VEHICULES A MOTEUR. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

TAXES PARAFISCALES. — Voy. : CRÈCHES. — LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (T. V. A.). — Voy. : ALLUMETTES (MONOPOLE DES). — COLLECTIVITÉS LOCALES. — FINANCES PUBLIQUES. — LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — QUESTIONS ORALES, 1304.

TAXE SUR LES CARBURANTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : PREMIÈRE PARTIE.

TCHAD. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TELECOMMUNICATIONS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — QUESTIONS ORALE, 1270. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TELEPHONE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — QUESTIONS ORALES, 1219, 1267. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 43.

TELEVISION. — Voy. : RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION.

TEMOINS. — Voy. : PROCÉDURE CIVILE.

TERRAINS A BATIR, EXPROPRIATION. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif à l'état civil dans le territoire français des Afars et des Issas.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 9 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 2089, 2295. — In-8° n° 576. — **Transmission au Sénat** [16 mai 1972] (I., n° 198). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du réglement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien de Montigny [23 mai 1972] (I., n° 212). — **Discussion** [25 mai 1972] (p. 496 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Lucien de Montigny, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Louis Namy. — *Discussion des articles* (p. 497 et suiv.). — Art. 3 (p. 498). — Amendement par M. Barkat Gourat tendant à modifier les alinéas 2 et 3 de cet article afin de porter de un mois à deux mois les délais pour les déclarations de décès (*ibid.*) ; observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Hamadou Barkat Gourat ; Lucien de Montigny, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — Sur l'ensemble (p. 499), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 85). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 72-458 du 2 juin 1972 (*J. O.* du 4 juin 1972).

2. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa 1er) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas et l'article 2 (alinéa 1er) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 octobre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2553, 2580. — In-8° n° 677. — **Transmission au Sénat** [17 octobre 1972] (I., n° 20). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [26 octobre 1972] (I., n° 46). — **Discussion** [9 novembre 1972] (p. 2004 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Hamadou Barkat Gourat ; Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Motion* par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, *tendant à opposer la question préalable. — Sont entendus :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Jacques Piot ; Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. — Adoption de la motion (p. 2008) par scrutin public (n° 7). — REJET (n° 15).

Adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 23 novembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2629, 2665. — In-8° n° 694.

Deuxième transmission au Sénat [24 novembre 1972] (I., n° 82). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [30 novembre 1972] (I., n° 84). — **Discussion** [15 décembre 1972] (p. 3166 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, au nom de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Hamadou Barkat Gourat ; Xavier Deniau, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Motion* par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, *tendant à opposer la question préalable* (p. 3168). — *Est entendu :* M. Georges Marie-Anne. — Adoption (p. 3169) de la motion par scrutin public (n° 28). — REJET (n° 50).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2783, 2805. — In-8° n° 758.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution [15 décembre 1972] (p. 3169). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [19 décembre 1972] (I., n° 176). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3285). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, au nom de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Article* (p. 3285). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 78). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 72-1224 du 29 décembre 1972 (*J. O.* du 30 décembre 1972).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **portant modification du code du travail dans les territoires d'outre-mer en ce qui concerne le régime des congés payés.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 9 mai 1972. — Voy. : Impressions n°s 1865 (1971), 2213. — In-8° n° 577. — **Transmission au Sénat** [16 mai 1972] (I., n° 197). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Georges-Marie Anne [16 mai 1972] (I., n° 202). — **Discussion** [18 mai 1972] (p. 424 et 425). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Braconnier, au nom de M. Georges-Marie Anne, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 425). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 82). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation. — Loi n° 72-438 du 30 mai 1972 (*J. O.* du 31 mai 1972).

2. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **étendant aux territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna, des îles Saint-Pierre et Miquelon, aux Terres australes et antarctiques françaises et au territoire français des Afars et des Issas, les articles 1er à 7 de l'ordonnance n° 58-1351 du 27 décembre 1958 relative à la conservation du domaine public routier** [20 décembre 1972] (I. n° 221). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (T. O. M.). — Voy. : AÉRODROMES. — AMNISTIE. — ARMES BIOLOGIQUES. — DÉFENSE NATIONALE. — FINANCES PUBLIQUES. — LOIS DE FINANCES : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — VII. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — NOUVELLE CALÉDONIE. — SOCIÉTÉS CIVILES PROFESSIONNELLES. — TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS. — TRAITÉS ET CONVENTIONS. — TRANSPORTS AÉRIENS.

THEATRES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES CULTURELLES.

THEATRES NATIONAUX. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 37.

TIMBRES-POSTE. — Voy. : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.

TOGO. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TOURISME. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — TOURISME. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 4.

TRAITES ET CONVENTIONS.

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **autorisant la ratification de l'amendement à l'article 61 de la Charte des Nations unies, relatif à l'élargissement de la composition du Conseil économique et social, adopté le 20 décembre 1971 par l'assemblée générale des Nations unies** [27 avril 1972] (I. n° 171). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre de Chevigny [18 mai 1972] (I., n° 208). — **Discussion** [25 mai 1972] (p. 508 et 509). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre de Chevigny, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 509). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 88).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2361, 2439. — In-8° n° 628.

Promulgation : loi n° 72-567 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 6 juillet 1972).

2. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **autorisant la ratification de la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, ouverte à la signature à La Haye le 16 décembre 1970** [9 mai 1972] (I., n° 182). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [23 mai 1972] (I., n° 217). — **Discussion** [25 mai 1972] (p. 509 et 510). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 510). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 89).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2362, 2440. — In-8° n° 629.

Promulgation : loi n° 72-568 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 6 juillet 1972).

3. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière de justice entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad, signé à Fort-Lamy le 7 décembre 1970.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 7 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 1683 (1971), 1933 (1971). — In-8° n° 594. — **Transmission au Sénat** [13 juin 1972] (I., n° 251). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Louis Martin [15 juin 1972] (I., n° 281). — **Discussion** [21 juin 1972] (p. 1152). *Est entendu dans la discussion générale :* M. Louis Martin, rapporteur. — *Article unique* (ibid.), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 116). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-545 du 1er juillet 1972 (*J. O.* du 2 juillet 1972).

4. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **autorisant la ratification de la convention entre la France et le Portugal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu, ensemble le protocole joint, signés à Paris le 14 janvier 1971.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 7 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 1985, 2053 (1971). — In-8° n° 595. — **Transmission au Sénat** [13 juin 1972] (I., n° 252). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [13 juin 1972] (I., n° 253). — **Discussion** [21 juin 1972] (p. 1151 et 1152). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Gustave Héon, rapporteur. — *Article unique* (p. 1152). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 115). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-534 du 30 juin 1972 (*J. O.* du 1er juillet 1972).

5. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **autorisant la ratification de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé concernant la compétence des autorités et la loi applicable en matière de protection des mineurs, conclue à La Haye le 5 octobre 1961, signée par la France le 29 novembre 1961.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2346, 2405. — In-8° n° 605. — **Transmission au Sénat** [15 juin 1972] (I., n° 265). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Péridier [26 juin 1972] (I., n° 310). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1357). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Péridier, rapporteur ; Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 1357). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 137). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-621 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

6. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-suisse, signé à Paris les 7 et 21 octobre 1971, concernant l'application de la convention du 16 novembre 1962 relative à la protection des eaux du lac Léman contre la pollution.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2367, 2404. — In-8° n° 606. — **Transmission au Sénat** [15 juin 1972] (I., n° 266). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [15 juin 1972] (I., n° 282). — **Discussion** [21 juin 1972] (p. 1152 et 1153). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Boin, rapporteur ; Auguste Billiemaz ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1153), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 117). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-523 du 29 juin 1972 (*J. O.* du 30 juin 1972).

7. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie relative à la loi applicable et à la compétence en matière de droit des personnes et de la famille, signée à Paris le 18 mai 1971.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2232, 2351. — In-8° n° 604. — **Transmission au Sénat** [15 juin 1972] (I., n° 267). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Emile Didier [22 juin 1972] (I., n° 295). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1356). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Emile Didier, rapporteur ; Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 1356). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 136). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-605 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

8. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention générale entre la République française et la République d'Autriche sur la sécurité sociale, ensemble le protocole joint, signés à Vienne le 28 mai 1971.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2231, 2350. — In-8° n° 603. — **Transmission au Sénat** [15 juin 1972] (I., n° 268). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des formes armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Louis Jung [22 juin 1972] (I., n° 297). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1356). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Louis Jung, rapporteur ; Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 1356). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 135). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-622 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

9. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **autorisant la ratification du protocole fait à Bruxelles le 23 février 1968, portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissement, signée à Bruxelles le 25 août 1924.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2368, 2403. — In-8° n° 607. — **Transmission au Sénat** [15 juin 1972] (I., n° 269). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [26 juin 1972] (I., n° 305). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1358). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1358), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 138). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-602 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

10. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **autorisant la ratification des conventions internationales concernant le transport par chemin de fer des marchandises (C. I. M.) et des voyageurs et des bagages (C. I. V.), du protocole concernant les contributions aux dépenses de l'office central des transports internationaux par chemin de fer, du protocole additionnel et de l'acte final, ouverts à la signature à Berne le 7 février 1970.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2211, 2349. — In-8° n° 602. — **Transmission au Sénat** [15 juin 1972] (I., n° 270). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Lhospied [22 juin 1972] (I., n° 296). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1355 et 1356). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Lhospied, rapporteur ; Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 1355). — Adoption (p. 1356). — ADOPTION (n° 134). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-601 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

11. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord international sur le blé de 1971 comprenant la convention sur le commerce du blé et la convention relative à l'aide alimentaire signées à Washington le 3 mai 1971.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2370, 2402. — In-8° n° 608. — **Transmission au Sénat** [15 juin 1972] (I., n° 271). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Octave Bajeux [22 juin 1972] (I., n° 294). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1364 et 1365). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Octave Bajeux, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1365), adoption. — ADOPTION (n° 143). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-599 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

12. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relative aux sépultures de guerre, signée à Paris le 2 décembre 1970.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2066, 2348. — In-8° n° 601. — **Transmission au Sénat.** [15 juin 1972] (I., n° 273). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Emile Didier [22 juin 1972] (I., n° 298). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1354 et 1355). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Emile Didier, rapporteur ; Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 1355). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 133). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-600 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

13. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention entre la République française et la République italienne concernant le tunnel routier du Fréjus et du protocole relatif aux questions fiscales et douanières, signés à Paris le 23 février 1972.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 22 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2408, 2443. — In-8° n° 620. — **Transmission au Sénat** [26 juin 1972] (I., n° 314). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Léon Chambaretaud [27 juin 1972] (I., n° 326). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1358 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Chambaretaud, rapporteur ; Joseph Raybaud ; Emile Didier ; Auguste Billiemaz ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1361), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 139). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-627 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

14. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de l'accord relatif aux échanges avec les pays et territoires d'outre-mer portant sur les produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, fait à Bruxelles le 14 décembre 1970.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2407, 2462. — In-8° n° 626. — **Transmission au Sénat** [26 juin 1972] (I., n° 316). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la

constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Giraud [27 juin 1972] (I., n° 325). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1363). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1363), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 141). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-603 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

15. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **autorisant la ratification de l'accord relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat) et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat), faits à Washington le 20 août 1971.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2409, 2463. — In-8° n° 627. — **Transmission au Sénat** [26 juin 1972] (I., n° 317). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [27 juin 1972] (I., n° 327). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1361 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Henri Caillavet. — *Article unique* (p. 1363), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 140). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-597 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

16. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **autorisant la ratification de deux protocoles portant amendement à la convention relative à l'aviation civile internationale du 14 décembre 1944, l'un signé à New York le 12 mars 1971 modifiant l'article 50 *a*, l'autre signé à Vienne le 7 juillet 1971 modifiant l'article 56.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2369, 2441. — In-8° n° 630. — **Transmission au Sénat** [26 juin 1972] (I., n° 318). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [27 juin 1972] (I., n° 328). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1363). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur. — *Article unique* (p. 1363), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 142). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-595 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

17. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **autorisant la ratification de l'accord d'association portant accession de l'île Maurice à la convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, signé le 12 mai 1972 à Port-Louis, et l'approbation de l'accord modifiant l'accord interne du 29 juillet 1969 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signé le 12 mai 1972, à Port-Louis.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 juin 1972. — Voy : Impressions n°s 2384, 2444. — In-8° n° 650. — **Transmission au Sénat** [29 juin 1972] (I., n° 349). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [30 juin 1972] (I., n° 371). — **Discussion** [1er juillet 1972] (p. 1481 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Christian Taittinger, rapporteur ; Georges Repiquet ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Articles* (p. 1482 et 1483), adoption (p. 1483). — ADOPTION (n° 170). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-604 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 8 juillet 1972).

18. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de la convention générale entre la France et le Portugal sur la sécurité sociale, signée à Lisbonne le 29 juillet 1971, complétée par un protocole générale** [20 septembre 1972. — *J. O.* du 2 octobre 1972. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1er juillet 1972] (I., n° 385). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Lhospied [26 octobre 1972] (I., n° 45). — **Discussion** [9 novembre 1972] (p. 1994 et 1995). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Lhospied, rapporteur ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à la coopération. — *Article unique* (p. 1995). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 12).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2631, 2741. — In-8° n° 717.

Promulgation : loi n° 72-1135 du 21 décembre 1972 (*J. O.* du 22 décembre 1972).

19. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la République française et le Royaume de Belgique, signée à Bruxelles, le 24 février 1972** [24 octobre 1972] (I., n° 37). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Giraud [9 novembre 1972] (I., n° 59). — **Discussion** [16 novembre 1972] (p. 2078 et 2079). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, rapporteur ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 2079). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 20).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 13 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2657, 2744. — In-8° n° 727.

Promulgation : loi n° 72-1132 du 21 décembre 1972 (*J. O.* du 22 décembre 1972).

20. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie, signée à Paris le 20 janvier 1972, complétée par un protocole annexe** [24 octobre 1972] (I., n° 39). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Giraud [9 novembre 1972] (I., n° 61). — **Discussion** [16 novembre 1972] (p. 2079 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, rapporteur ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 2081). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 21).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1972. — Voy : Impressions n°s 2656, 2727. — In-8° n° 720.

Promulgation : loi n° 72-1134 du 21 décembre 1972 (*J. O.* du 22 décembre 1972).

21. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de la convention fiscale entre la République française et la République togolaise et du protocole signés à Lomé le 24 novembre 1971, complétés par un échange de lettres signé à Lomé les 25 et 26 novembre 1971** [2 novembre 1972] (I., n° 48). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [14 novembre 1972] (I., n° 63). — **Discussion** [14 décembre 1972] (p. 3089 et 3090). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Gustave Héon, rapporteur ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à la coopération. — *Article unique* (p. 3090). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 41).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2777, 2797. — In-8° n° 752.

Promulgation : loi n° 72-1206 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 29 décembre 1972).

22. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de l'accord culturel et de coopération scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République péruvienne, signé à Paris le 29 mars 1972** [2 novembre 1972] (I., n° 49). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Henri Caillavet [14 décembre 1972] (I., n° 138). — **Discussion** [18 décembre 1972] (p. 3186 et 3187). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Henri Caillavet, rapporteur ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — *Article unique* (p. 3187). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 54).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2799, 2800. — In-8° n° 766.

Promulgation : loi n° 72-1222 du 29 décembre 1972 (*J. O.* du 30 décembre 1972).

23. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) relatif au statut juridique de ladite organisation en France, signé à Meyrin (Genève) le 16 juin 1972, constituant revision de l'accord signé le 13 septembre 1965** [2 novembre 1972] (I., n° 50). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [9 novembre 1972] (I., n° 60). — **Discussion** [16 novembre 1972] (p. 2081 et 2082). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 2082). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 22).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2658, 2728. — In-8° n° 721.

Promulgation : loi n° 72-1133 du 21 décembre 1972 (*J. O.* du 22 décembre 1972).

24. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale du 29 septembre 1962, signé à Tananarive le 8 février 1972.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2549, 2742. — In-8° **n° 716.** — **Transmission au Sénat** [14 décembre 1972] (I., n° 128). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [14 décembre 1972] (I., n° 129). — **Discussion** [18 décembre 1972] (p. 3185). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, au nom de M. Gustave Héon, rapporteur ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — *Article unique* (p. 3185). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 53). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1148 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 27 décembre 1972).

25. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord de siège signé à Paris le 12 mai 1972 entre le Gouvernement de la République française et l'organisation internationale de police criminelle (Interpol).** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2652, 2730. — In-8° n° 718. — **Transmission au Sénat** [14 décembre 1972] (I., n° 130). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission séciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Giraud [19 décembre 1972] (I., n° 193). — **Discussion** [19 décembre 1972] (p. 3318 et 3319). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, rapporteur ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 3319). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 85). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1165 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 28 décembre 1972).

26. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention relative à la responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires, signée à Bruxelles le 17 décembre 1971.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2653, 2729. — In-8°, n° 719. — **Transmission au Sénat** [14 décembre 1972] (I., n° 131). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [19 décembre 1972] (I., n° 194). — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3319). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, au nom de M. Raymond Boin, rapporteur ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 3319). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 86). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1164 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 28 décembre 1972).

27. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la charte sociale européenne, signée à Turin le 18 octobre 1961, sous l'égide du Conseil de l'Europe.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2659, 2743. — In-8°, n° 722. — **Transmission au Sénat** [14 décembre 1972] (I., n° 132). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Lhospied [15 décembre 1972] (I., n° 157). — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3304 et 3305). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Lhospied, rapporteur ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 3305). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 80). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1205 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 29 décembre 1972).

28. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) et la République française, signée à Brazzaville, le 23 novembre 1972.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2751, 2798. — In-8°, n° 753. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1972] (I., n° 187). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [19 décembre 1972] (I., n° 188). — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3302 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Gustave Héon, rapporteur ; Louis Gros ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 3304). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 79). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1163 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 28 décembre 1972).

29. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition, avec un protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1972.** [20 décembre 1972] (I., n° 216). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

30. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale et à l'exécution des décisions judiciaires et protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1972** [20 décembre 1972] (I., n° 217). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

TRANSPORTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS.

TRANSPORTS AERIENS

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **modifiant les dispositions du code de l'aviation civile relatives à la compétence des tribunaux français pour connaître des actes accomplis à bord des aéronefs ou à l'encontre de ceux-ci** [9 mai 1972] (I., n° 183). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Soufflet [18 mai 1972] (I., n° 209). — **Discussion** [25 mai 1972] (p. 510 et 511). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Soufflet, rapporteur ; Jean Chamant, ministre des transports. — *Articles* (p. 511). — Sur l'ensemble (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 90).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 27 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2364, 2464. — In-8°, n° 637.

Promulgation : loi n° 72-623 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

2. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **complétant l'article 462 du code pénal** [9 mai 1972] (I., n° 184). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Soufflet [18 mai 1972] (I., n° 210). — **Discussion** [25 mai 1972] (p. 511 et 512). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Soufflet, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Articles* (p. 512). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 91).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 27 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2363, 2465. — In-8°, n° 638.

Promulgation : loi n° 72-624 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

3. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant le code de l'aviation civile (première partie), abrogeant les textes repris par ce code et portant extension dudit code aux territoires d'outre-mer.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 octobre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2223, 2401. — In-8°, n° 673. — **Transmission au Sénat** [5 octobre 1972] (I., n° 6). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Piot [26 octobre 1972] (I., n° 43). — **Discussion** [9 novembre 1972] (p. 2001 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Piot, rapporteur ; Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Discussion des articles* (p. 2002 et suiv.). — Art. 2 (p. 2002). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour en reporter le contenu à un article 5 *bis* nouveau (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer la mention de l'article L. 600-1 du code de l'aviation civile, déjà abrogé par décret (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au troisième alinéa de cet article, par M. Jacques Piot, rapporteur, adoption (p. 2003) ; amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article pour en reporter le contenu à l'article 6, observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 5 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à insérer après l'article 5, un article additionnel 5 *bis* nouveau reprenant les dispositions de l'article 2 précédemment supprimé, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à reprendre à la fin de cet article les dispositions supprimées au dernier alinéa de l'article 5 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 *ter* (*ibid.*). — Amendement d'ordre rédactionnel par M. Jacques Piot, rapporteur (p. 2004), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Jacques Piot, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 2004), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 14).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2630, 2641. — In-8°, n° 695.

Promulgation : loi n° 72-1090 du 8 décembre 1972 (*J. O.* du 9 décembre 1972).

TRANSPORTS AERIENS. — Voy. : AÉRODROMES. — QUESTIONS ORALES, 1388. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TRANSPORTS AERIENS (TARIFS). — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — QUESTIONS ORALES, 1211.

TRANSPORTS MARITIMES

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant la loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime** [14 décembre 1972] (I., n° 145). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Joseph Yvon [18 décembre 1972] (I., n° 164).

TRANSPORTS MARITIMES. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TRANSPORTS ROUTIERS. — Voy. : SÉNAT. — V. — RAPPORTS D'INFORMATION, n° 12.

TRANSPORTS EN COMMUN (région parisienne). — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 123.

TRANSPORTS SCOLAIRES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1302.

TRANSPORTS URBAINS. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1269.

TRAVAIL

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif aux pénalités applicables en cas d'infractions au droit du travail.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 1er juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2225, 2343. — In-8° n° 589. — **Transmission au Sénat** [7 juin 1972] (I., n° 240). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Méric [15 juin 1972] (I., n° 277). — **Discussion** [20 juin 1972] (p. 1038 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Méric, rapporteur ; Pierre Garet ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population. — *Discussion des articles* (p. 1042 et suiv.). — Art. 3 (p. 1043). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à supprimer, au début de la deuxième phrase du texte présenté pour le quatrième alinéa de l'article 99 *a* du livre premier du code du travail, les mots : « en cas de récidive », afin de ne pas limiter aux cas de récidive la faculté conférée au juge d'interdire l'emploi de travailleurs à domicile (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. André Méric, rapporteur, observations, adoption (p. 1044). — Art. 10 (p. 1045). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, à la fin du texte présenté pour le premier alinéa de l'article 170 du livre II du code du travail, à supprimer les mots : « ou de l'une de ces deux peines seulement » [emprisonnement ou amende] (*ibid.*), observations, adoption (p. 1046). — Art. additionnel 14 A *bis* nouveau et art. 14 (p. 1047). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant, avant l'article 14, à insérer un article additionnel 14 A *bis* nouveau ainsi rédigé : « L'article 68 du livre II du code du travail est modifié ainsi qu'il suit : « En cas d'infraction aux dispositions des chapitres Ier et IV du titre II du présent livre, et des textes pris pour leur application, l'inspecteur du travail et de la main-d'œuvre doit, avant de dresser procès-verbal, mettre le chef d'établissement en demeure de se conformer à ces dispositions. Toutefois, en cas d'urgence ou de danger sérieux, procès-verbal pourra être dressé par l'inspecteur du travail sans mise en demeure préalable, dès la signification de l'ordonnance de référé prescrivant l'une ou l'autre des mesures prévues par l'article 172 *b*. » (*ibid.*) ; amendement à l'article 14 par M. Roger Poudonson tendant à compléter *in fine* le texte modificatif présenté pour l'article 173 du livre II du code du travail par les deux alinéas suivants : « La poursuite ne peut être intentée sans le procès-verbal visé à l'article 107 du présent livre précédé d'une mise en demeure infructueuse du chef d'établissement par l'inspecteur du travail selon les modalités et le délai prévus par l'article 69 dudit livre. Toutefois, procès-verbal pourra être dressé par l'inspecteur du travail sans mise en demeure préalable dès la signification de l'ordonnance de référé prescrivant telle ou telle mesure prévue par l'article 172 *b* en cas d'urgence ou de péril en la demeure. » (*ibid.*) ; amendement à l'article 14 par M. André Mignot, tendant à compléter *in fine* le texte modificatif présenté pour l'article 173 du livre II du code du travail par les deux alinéas suivants : « Le procès-verbal doit être précédé d'une mise en demeure infructueuse du chef d'établissement par l'inspecteur du travail selon les modalités et le délai prévus par l'article 69 dudit livre. Toutefois, procès-verbal pourra être dressé par l'inspecteur du travail sans mise en demeure préalable, dès la signification de l'ordonnance de référé prescrivant telle ou telle mesure prévue par l'article 172 *b*, en cas d'urgence ou de péril en la demeure. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1053), par scrutin public (n° 62) de l'amendement par M. Etienne Dailly et retrait des amendements par M. Roger Poudonson et par M. André Mignot (p. 1053). — Art. 20 (p. 1055). — Amendement par M. Pierre Garet tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 54 du livre III du code du travail est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : « Art. 54. — Sera puni d'une amende de 2.000 francs à 5.000 francs quiconque aura commis une infraction aux dispositions de l'article 1er du présent livre

ou qui aura fait de fausses déclarations relatives aux statuts et aux noms et qualités des directeurs ou administrateurs ; la dissolution du syndicat ou de l'union des syndicats peut, en outre, être prononcée à la diligence du procureur de la République. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour les trois premiers alinéas de l'article 55 du livre III du code du travail : « Sera puni d'une amende de 2.000 francs à 5.000 francs et en cas de récidive d'un emprisonnement de deux mois à un an : « 1° tout chef d'établissement, directeur ou gérant, qui aura enfreint les dispositions de l'article 1° *a* du présent livre ainsi que quiconque aura employé contre un employeur ou ses préposés un moyen de pression quelconque ayant pour objet ou pour effet une infraction aux dispositions dudit article 1° *a* ; 2° quiconque se sera rendu coupable d'une entrave intentionnelle à l'application des dispositions de l'article 20 *a* du présent livre. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1056). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à ramener de 2.000 à 1.000 francs le taux minimum de l'amende applicable en cas de récidive pour infraction à l'article 7 de la loi du 8 octobre 1919 établissant une carte d'identité professionnelle à l'usage des voyageurs et représentants de commerce (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 28 (p. 1057). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à ramener de 2.000 à 1.000 francs le taux minimum de l'amende correctionnelle applicable aux infractions à l'article 13 de la loi du 21 octobre 1956 concernant les indemnités à accorder aux travailleurs du bâtiment et des travaux publics en cas d'intempéries (*ibid.*), observations, adoption (p. 1058). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe II de cet article, paragraphe relatif à l'article 36 de la loi du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés, afin de rétablir le cumul de la peine d'amende et de la peine d'emprisonnement (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 33 (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour le premier alinéa de l'article 5 de la loi n° 63-808 du 6 août 1963, relative à l'emploi des enfants dans le spectacle, à supprimer les mots : « ou de l'une de ces deux peines seulement » afin de rétablir le cumul de la peine d'amende et de la peine d'emprisonnement (p. 1059), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 36 (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à ramener de 2.000 à 1.000 francs le taux minimum de l'amende applicable en cas de fausse déclaration pour l'allocation de chômage prévue par l'article 6 de l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967 relative aux garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 39. — Amendement par M. Pierre Garet, tendant, après l'article 39, à insérer un article additionnel nouveau abrogeant diverses dispositions législatives contraires aux dispositions de la présente loi (p. 1060), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre de Chevigny ; Yvon Coudé du Foresto ; Etienne Dailly ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Pierre Garet ; André Méric, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1061), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 110).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 28 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2450, 2466. — In-8° n° 644.

Promulgation : loi n° 72-617 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

TRAVAIL. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — AFFAIRES SOCIALES. — SÉCURITÉ DU TRAVAIL.

TRAVAIL DES ENFANTS

Proposition de loi, présentée par M. Bertrand DENIS, *député*, **tendant à autoriser les adolescents âgés de quatorze et quinze ans à exercer de manière exceptionnelle une activité rémunérée.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 28 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 1912, 2445. — In-8° n° 647. — **Transmission au Sénat** [29 juin 1972] (I., n° 350). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Schwint [29 juin 1972] (I., n° 353). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1429 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Robert Schwint, rapporteur ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Louis Jung ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population. — *Discussion des articles* (p. 1431 et 1432). — Art. 1er (p. 1431). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le nouvel alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail : « Ces dispositions ne font pas non plus obstacle à ce que les adolescents âgés de plus de quatorze ans effectuent des travaux légers pendant leurs vacances scolaires, à condition que soit assuré aux intéressés un repos effectif d'une durée au moins égale à la moitié de chaque période de congé. Les employeurs sont tenus d'adresser une déclaration préalable à l'inspecteur du travail qui dispose d'un délai de huit jours pour notifier son désaccord éventuel ; il exercera sur le travail de ces adolescents un contrôle particulier. » (*ibid.*) ; deux sous-amendements par M. Joseph Fontanet, ministre du travail, le premier tendant, après les mots : « ... un repos effectif d'une durée... » à insérer le mot : « continue », le second tendant à supprimer, *in fine*, les mots suivants : « il exercera sur le travail de ces adolescents un contrôle particulier. » (*ibid.*), observations, retrait du premier sous-amendement (*ibid.*), adoption du second sous-amendement et adoption de l'amendement par M. Robert Schwint, rapporteur (*ibid.*). — Art. 2 (p. 1432). — Amendement par M. Joseph Fontanet, ministre du travail, tendant à supprimer cet article qui a pour objet de rappeler que les dispositions de la présente loi ne font pas obstacle aux dispositions du code du travail relatives au travail des enfants (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à compléter le texte de l'article 3 afin de préciser notamment que les décrets d'application détermineront les conditions de rémunération des adolescents visés par la proposition (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Joseph Fontanet, ministre du travail, tendant à supprimer les mots : « les conditions de rémunération » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Descours Desacres ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Robert Schwint, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1432). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 155).

Adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2505, 2666. — In-8° n° 756.

Promulgation : loi n° 72-1168 du 23 décembre 1972 (*J. O.* du 28 décembre 1972).

TRAVAIL DES FEMMES

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2624, 2644. — In-8° n° 687. — **Transmission au Sénat** [22 novembre 1972] (I., n° 76). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Gravier [1er décembre 1972] (I., n° 93). — **Discussion** [13 décembre 1972] (p. 3057 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur ; Robert Schwint ; Hector Viron ; Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — *Discussion des articles* (p. 3061 et suiv.). — Après l'article 2 (p. 3061). — Amendement par M. Hector Viron tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Dans les entreprises où, selon l'ordonnance du 22 février 1945, doit exister un comité d'entreprise et où, conformément à la loi n° 66-427 du 18 juin 1966, au moins une fois par an le chef d'entreprise présente au comité d'entreprise un rapport d'ensemble sur l'activité de l'entreprise, le chiffre d'affaires, les résultats globaux de la production et de l'exploitation et l'évolution de la structure et du montant des salaires, tous les éléments concernant le travail, la classification des emplois et la rémunération des femmes employées dans l'entreprise seront fournis par le chef d'entreprise au comité d'entreprise afin qu'il puisse apprécier l'état de l'application de la présente loi. » (*ibid.*) ; amendement par M. Robert Schwint tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « 1. Le rapport, qu'en vertu de l'article 3 *d* de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 sur les comités d'entreprise, modifiée par la loi n° 66-427 du 18 juin 1966, le chef d'entreprise est tenu de présenter au moins une fois par an audit comité pour informer celui-ci, notamment, de l'évolution de la structure et du montant des salaires, devra comporter des informations précises faisant ressortir les modalités d'application, au cours de l'exercice, du principe de la rémunération égale pour un même travail ou pour un travail de valeur égale ; 2. Dans les entreprises employant au moins cinquante salariés, le comité d'entreprise constituera obligatoirement une commission chargée d'étudier les questions d'emploi et de travail des jeunes et des femmes. Celle-ci s'attachera tout particulièrement à détecter les cas dans lesquels l'application des articles 1er et 2 de la présente loi sur l'égalité de rémunération

est défectueuse afin de signaler ceux-ci à l'inspecteur du travail compétent. Elle veillera également à ce que le personnel féminin bénéficie équitablement des programmes établis dans l'entreprise en vertu des conventions concernant la formation professionnelle et la promotion sociale. » (p. 3062), observations, rejet des deux amendements (p. 3063) ; amendement par M. Robert Schwint tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il sera institué, dans chacune des branches professionnelles, une commission tripartite composée de représentants du Gouvernement, des employeurs et des travailleurs de la branche qui sera chargée de procéder à l'évaluation des postes de travail par une analyse objective des tâches que comporte chaque poste. Ces commissions auront pour mission : *a*) d'assister les négociateurs de conventions et accords collectifs en vue d'établir l'échelle des catégories professionnelles et les taux de rémunération correspondants ; *b*) de procéder éventuellement à des expertises en cas de contestations en matière d'appréciation de la valeur du travail et du salaire le rémunérant. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*) ; amendement par M. Robert Schwint tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « A défaut d'un arrangement contractuel relatif à la procédure de règlement des litiges en matière d'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, qui serait pris en conformité avec les dispositions de l'article 31 *g*, lettre D du livre I^er^ du code du travail (telles qu'elles furent complétées par la loi n° 71-561 du 13 juillet 1971), les cas de contestation en la matière naissant au niveau de l'entreprise pourront être portés devant une commission paritaire, présidée par le directeur départemental de la main-d'œuvre. Celle-ci s'exprimera, par avis motivé, au sujet de la valeur du travail en fonction de sa qualification et de son niveau réel de classification. La composition de cette commission sera déterminée par décret. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 3 *bis* (p. 3064). — Amendement par M. Edgar Faure, ministre d'Etat, tendant à rédiger comme suit cet article : « Un décret déterminera, en tant que de besoin, les conditions d'application des articles 1^er^ à 3 de la présente loi aux agents liés à leur employeur par un contrat de droit public. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Après l'art. 4. — Amendement par M. André Méric tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Le salarié ou, avec l'accord de celui-ci, toute organisation syndicale de salariés, qui estime que les droits conférés à ce salarié par la présente loi n'ont pas été respectés, peuvent saisir la juridiction compétente d'une action en dommages-intérêts. » (*ibid.*) ; amendement par M. Robert Schwint tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « 1. Sans préjudice de l'exercice de l'action publique, toute travailleuse ou groupe de travailleuses qui s'estime lésé par l'attribution d'une rémunération inférieure à la valeur du travail qu'elle accomplit pourra saisir d'une action en dommages-intérêts la juridiction normalement compétente, l'aide judiciaire étant accordée ; 2. Les organisations syndicales de travailleurs sont habilitées à se porter partie civile à l'assistance. » (*ibid.*), observations, les deux amendements sont rejetés (p. 3066). — Après l'art. 5. — Amendement par M. Robert Schwint tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « 1° Les infractions à la présente loi seront punies de peines contraventionnelles que fixera un décret pris en Conseil d'Etat ; 2° En cas de récidive, des peines correctionnelles pourront être appliquées. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales ; Jean Gravier, rapporteur ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Robert Schwint ; Hector Viron. — Sur l'ensemble (p. 3066). — *Explication de vote :* Mme Catherine Lagatu. — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 34). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1143 du 22 décembre 1972 (*J. O.* du 24 décembre 1972).

TRAVAIL DES FEMMES. — Voy. : CRÈCHES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 18.

TRAVAIL NOIR

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif au travail clandestin.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 19 mai 1972. — Voy. : Impressions n^os^ 2230, 2296. — In-8°, n° 582. — **Transmission au Sénat** [23 mai 1972] (I., n° 214). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires sociales [25 mai 1972]. — Rapport par M. Michel Chauty [31 mai 1972] (I., n° 228). — Avis par M. Jean Gravier [1^er^ juin 1972] (I., n° 235). — **Discussion** [6 juin 1972] (p. 770 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Chauty, rapporteur ; Jean Gravier, rapporteur pour avis ; Gabriel Kaspereit, secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat ; André Aubry ; Yvon Coudé du Foresto. — *Discussion des articles* (p. 774 et suiv.). — Art. 1^er^ A (p. 774). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé : « Ces interdictions s'appliquent aux activités définies par les articles 1^er^ et 2 de la présente loi. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 775) ; amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à compléter cet article par un autre alinéa excluant des interdictions les travaux d'urgence (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1^er^ (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « ou accessoire » au début de cet article ainsi rédigé : « Est réputé travail clandestin, sauf s'il est occasionnel ou accessoire... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 776) ; amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « ou consistant en actes de commerce » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, après les mots : « accomplie par une personne physique ou morale » à rédiger comme suit la fin de l'article : « n'ayant pas requis cette immatriculation et n'ayant pas satisfait aux obligations fiscales et sociales inhérentes à ladite activité. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, raporteur, tendant, pour harmonisation, à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa relatif aux travaux d'urgence (p. 777), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à supprimer par harmonisation, au dernier alinéa de cet article, les mots : « ...de l'acheteur ou... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, au dernier alinéa de cet article, après les mots : « pourra prononcer la confiscation » à rédiger comme suit la fin de l'alinéa : « ...des objets sur lesquels aura porté le travail clandestin » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin d'ajouter, aux officiers et agents de police judiciaire chargés de la constatation des infractions : « les agents de la direction générale des impôts et de la direction générale des douanes, les inspecteurs des lois sociales en agriculture et les inspecteurs du travail et de la main-d'œuvre » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Michel Chauty, rapporteur (p. 778), observations sur les maraîchers, adoption de l'amendement (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « ...des travaux... », à insérer les mots : « ...ou services... » (*ibid.*). observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à modifier cet article relatif aux décrets d'application afin de prévoir un décret pour la métropole et un décret pour les départements d'outre-mer (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Aubry ; Robert Bruyneel ; Michel Chauty, rapporteur ; Gabriel Kaspereit, secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat ; Dominique Pado. — Sur l'ensemble (p. 778), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 96).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 22 juin 1972. — Voy. : Impressions n^os^ 2397, 2417. — In-8°, n° 623.

Deuxième transmission au Sénat [26 juin 1972] (I., n° 307). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Michel Chauty [28 juin 1972] (I., n° 330). — **Discussion** [29 juin 1972] (p. 1354). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Chauty, rapporteur ; Gabriel Kaspereit, secrétaire d'Etat à la petite et moyenne industrie et à l'artisanat. — *Articles* (p. 1354). — Sur l'ensemble (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 132). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-648 du 11 juillet 1972 (*J. O.* du 13 juillet 1972).

TRAVAILLEURS AGES

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **sur la garantie de ressources des travailleurs âgés de soixante ans au moins et privés d'emploi.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 1972. — Voy. : Impression n^os^ 2310, 2385. — In-8°, n° 600. — **Transmission au Sénat**

[13 juin 1972] (I., n° 258). — Renvoi à la commission des affaires sociales et pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Baptiste Mathias [14 juin 1972] (I., n° 263). — Avis par M. André Armengaud [14 juin 1972] (I., n° 264). — **Discussion** [20 juin 1972] (p. 1061 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur ; André Armengaud, rapporteur pour avis ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population. — *Discussion des articles* (p. 1064 et suiv.). — Art. 1er (p. 1064). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article, par M. André Armengaud, rapporteur pour avis (*ibid.*), observations, adoption (p. 1065) ; amendement par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur, tendant, à la fin du deuxième alinéa de l'article 1er, à remplacer les mots : « et de la situation de l'emploi », par les mots : « et de la situation comparée de l'emploi des personnes de plus de soixante ans et des personnes de vingt-cinq à cinquante-neuf ans » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement rédactionnel au dernier alinéa de cet article, par M. André Armengaud, rapporteur pour avis (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. André Armengaud, rapporteur, pour avis, tendant à compléter cet article *in fine* par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Si l'entreprise et le syndicat professionnel intéressés n'ont pas recherché, au préalable, à assurer le reclassement des salariés victimes de ce licenciement, cette convention devra prévoir que les licenciements qui auraient été effectués ne seront pas pris en compte pour le calcul de la part de l'Etat. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1066). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « La fraction de la garantie de ressources correspondant au montant de l'allocation d'aide publique est affranchie de l'impôt sur le revenu dès lors que les sommes versées aux intéressés au titre de la garantie de ressources n'excèdent pas un plafond journalier égal à six fois le taux maximum de l'allocation d'aide publique. Ce plafond est augmenté du tiers de sa valeur par personne à charge. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au rapport annuel du Gouvernement sur l'application de la présente loi (*ibid.*), observations, adoption (p. 1067). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud, rapporteur pour avis ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Jean-Baptiste Mathias, rapporteur. — *Explication de vote :* M. Jean Gravier. — Sur l'ensemble (p. 1067), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 111).

Adoption définitive en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 28 juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2451, 2458. — In-8°, n° 645.

Promulgation : loi n° 72-635 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 11 juillet 1972).

TRAVAILLEURS ETRANGERS

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif à l'électorat et à l'éligibilité des travailleurs en matière d'élection des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 1er juin 1972. — Voy. : Impressions nos 2282, 2344. — In-8°, n° 588. — **Transmission au Sénat** [7 juin 1972] (I., n° 239). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Hector Viron [15 juin 1972] (I., n° 276). — **Discussion** [20 juin 1972] (p. 1067 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Hector Viron, rapporteur, Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population. — *Discussion des articles* (p. 1068 et suiv.). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant, dans le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article 8 de l'ordonnance du 22 février 1945, à supprimer les mots : « sachant lire et écrire en français et... » afin de supprimer la condition de savoir lire et écrire en français des conditions d'éligibilité (*ibid.*), observations, rejet (p. 1069). — Art. additionnels. — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel nouveau modifiant l'article 135 du livre II du code du travail, article relatif aux élections dans les mines, afin d'étendre dans les mines l'égalité de traitement entre les travailleurs français et les immigrés (*ibid.*), observations, rejet (p. 1070). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel nouveau modifiant l'article 10 de la loi n° 68-1179 du 27 décembre 1968 relative à l'exercice du droit syndical dans les entreprises afin de permettre à un travailleur étranger de devenir représentant syndical dans son entreprise (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Robert Schwint ; Hector Viron, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1070), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 112). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-517 du 27 juin 1972 (*J. O.* du 28 juin 1972).

TRAVAILLEURS ETRANGERS. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS. — TRAVAIL.

TRAVAILLEURS HANDICAPES. — Voy. : HANDICAPÉS.

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS. — Voy. : IMPÔTS SUR LE REVENU.

TRAVAUX PUBLICS. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Voy. : AÉRODROMES.

TUNNEL ROUTIER DE FREJUS. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TUNNEL ROUTIER DU MERCANTOUR. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1194.

TUNNEL ROUTIER VIEVOLA-LIMONE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1193.

TURQUIE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TUTELLE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

U

UNION DES TRANSPORTS AERIENS (U. T. A.). — Voy. : LOIS DE FINANCES : TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — TRANSPORTS AÉRIENS.

UNIVERSITES. — Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — LOIS DE FINANCES : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

URBANISME. — Voy. : LOIS DE FINANCES : *a*) AFFAIRES CULTURELLES ; *b*) AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

V

VALEURS MOBILIERES. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

VEHICULES AUTOMOBILES (CONTROLE DES). — Voy. : AUTOMOBILES.

VENTE. — Voy. : VENTE A DOMICILE.

VENTE A DOMICILE

Proposition de loi, présentée par MM. Bertrand DENIS et Jean BROCARD, *députés*, **relative au démarchage à domicile ;**

Proposition de loi présentée par M. Michel HOGUET, *député*, **tendant à réglementer la vente à domicile.** — Adoptées par l'Assemblée nationale le 2 octobre 1971. — Voy. : Impressions nos 1212 (1970), 1699, 1889, 489. NOUVEL INTITULÉ : **Proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile. — Transmission au Sénat** [6 octobre 1971] (I., n° 3). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous

réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires culturelles [14 octobre 1971]. Rapport par M. Albert Chavanac [6 avril 1972] (I., n° 163). — Avis par M. Henri Caillavet [27 avril 1972] (I., n° 174). — **Discussion** [4 mai 1972] (p. 289 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Albert Chavanac, rapporteur ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis ; Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce ; Paul Malassagne ; Maurice Lalloy ; Robert Laucournet ; Fernand Chatelain. — *Discussion des articles* (p. 294 et suiv.). — Art. 1er (p. 294). — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant à modifier le début de cet article afin d'étendre aux employeurs utilisant les services de démarcheurs à domicile les dispositions du présent texte (p. 295), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Paul Malassagne tendant, après les mots : « ou pour offrir des prestations de service », à insérer les mots : « sans l'accord préalable du client » afin de mettre en dehors du champ d'application de la proposition de loi, le démarcheur visitant régulièrement un client avec l'accord de celui-ci (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Article additionnel 1er *bis* nouveau. — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel 1er *bis* nouveau faisant obligation aux démarcheurs d'être titulaires de la carte d'identité professionnelle prévue par la loi modifiée du 8 octobre 1919 (*ibid.*), observations, adoption (p. 296). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, tendant à remplacer le deuxième alinéa de cet article par deux alinéas nouveaux faisant obligation d'inscrire sur le contrat les noms du fournisseur et du démarcheur ainsi que l'adresse du fournisseur auquel doit être adressée la lettre de renonciation à la vente (*ibid.*), observations, adoption (p. 297) ; amendement par M. Jean Cluzel tendant, après le deuxième alinéa du même article, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Nom et adresse de l'organisme de cautionnement auquel le démarcheur est éventuellement affilié ; la liste de ces organismes sera établie par décret » (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, tendant, au cinquième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « la date », par les mots : « le délai » et amendement identique par M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis et adoption de l'amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur (*ibid.*) ; amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, tendant à supprimer la fin du sixième alinéa de l'article 2 afin de supprimer la mention du taux nominal et du taux effectif de l'intérêt (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, relatif aux articles de référence à la loi (art. 2, 3, 4) que le contrat devra reproduire intégralement (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant à rendre obligatoire la reproduction des articles 3, 4 et 5 de la loi (p. 298), observations, adoption de l'amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, l'amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, devient sans objet (*ibid.*) ; amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, tendant, après le septième alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Le contrat doit comprendre un formulaire détachable permettant l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article 3. Un décret pris en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis, tendant, au dernier alinéa de cet article, *in fine*, à remplacer les mots : « de la main même du client », par les mots : « par le client » (*ibid.*), observations, retrait (p. 299). — Art. 3 (*ibid.*). — Quatre amendements tendant à modifier les termes et délais dans lesquels le client peut renoncer à la commande ou à l'engagement d'achat : amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Dans les quatre jours de la commande ou de l'engagement d'achat » (*ibid.*), amendement par M. Paul Malassagne tendant : 1° à remplacer les mots : « Dans les sept jours », par les mots : « Dans les quatre jours » ; 2° à remplacer les mots : « à compter de la commande ou de l'engagement d'achat », par les mots : « à compter du jour suivant la commande ou l'engagement d'achat » (*ibid.*), amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, tendant, au début du même article, à remplacer les mots : « sept jours », par les mots : « cinq jours » (*ibid.*) et amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « à compter de la commande ou de l'engagement d'achat », par les mots : « à compter du jour suivant la commande ou l'engagement d'achat » (*ibid.*), observations, le premier amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis, est repoussé, le second amendement par M. Paul Malassagne est retiré, les deux amendements par M. Albert Chavanac, rapporteur, sont adoptés (p. 300). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis, tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article : « La perception d'arrhes sous quelque forme que ce soit est interdite. Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article 3, seuls pourront être encaissés les acomptes dans la limite maximum de 20 p. 100. Lorsqu'il y aura remise à l'essai d'un bien durable, le montant de la caution ne devra pas excéder 20 p. 100 de la valeur de celui-ci. Les effets de commerce signés par le client, les billets à ordre ou les versements effectués en paiement de l'acompte ou de la caution prévus à l'article 4 seront restitués si le client renonce à son achat dans les délais prévus à l'article 3. Exceptionnellement, pour les marchandises ou matériels d'une valeur inférieure à 500 francs, la caution pourra être d'un montant égal à ce quantum. » (*ibid.*), observation, rejet (p. 301) ; amendement d'harmonisation par M. Fernand Chatelain, observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, tendant à compléter cet article 4 *in fine* par deux alinéas nouveaux ainsi conçus : « Lorsque des marchandises ou objets quelconques sont laissés par un démarcheur à la disposition d'une personne sans que celle-ci ait souscrit un contrat, il est interdit d'exiger ou d'obtenir d'elle, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, aucune somme d'argent ni contrepartie, ni aucun autre engagement à raison de la remise effectuée. Lorsque des marchandises ou objets sont laissés par un démarcheur à la disposition d'une personne et que celle-ci a souscrit un contrat dans les formes prévues à l'article 2, un cautionnement dont le montant ne peut excéder 20 p. 100 de leur prix de vente peut, par dérogation aux dispositions du premier alinéa du présent article, être exigé du client. En cas d'annulation de la commande, le cautionnement est remboursé, le client pouvant retenir l'appareil jusqu'à remboursement. » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Paul Malassagne tendant à compléter *in fine* le texte présenté par la commission par un alinéa ainsi conçu : « Toutefois, les dispositions des trois précédents alinéas ne seront pas appliquées aux professionnels affiliés à un organisme de garantie collective, qui assurerait sans condition le remboursement de fonds perçus avant l'expiration du délai de réflexion lorsque le contrat signé viendrait à être résilié, à la demande du client, au cours de ce délai. » (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant à compléter le texte de l'article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, lorsqu'un appareil est laissé à la disposition d'une personne par un démarcheur, un cautionnement peut être demandé si un contrat a été souscrit dans les formes prévues à l'article 2. Ce cautionnement ne peut excéder 20 p. 100 du prix de l'objet au comptant, il est remboursé si le contrat est résilié, le client pouvant retenir l'appareil jusqu'au remboursement intégral. » (p. 302) ; observations, adoption modifiée de l'amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, l'amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat devient sans objet (p. 303) et le sous-amendement par M. Paul Malassagne est rejeté (p. 304). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la disposition suivante : « A défaut, cette responsabilité [de l'entreprise] est assumée par les organismes de cautionnement auxquels les démarcheurs sont éventuellement affiliés. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 2 (suite ; précédemment réservé). — L'amendement par M. Jean Cluzel précédemment réservé n'a plus d'objet (p. 304). — Art. 8 (p. 305). — Amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, tendant à une nouvelle rédaction de cet article excluant du champ d'application de la proposition de loi toutes les formes de démarchage qui font l'objet d'une réglementation particulière (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis, relatif au démarchage pour la vente des véhicules automobiles et de matériel à usage agricole ou artisanal (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement par M. Henri Caillavet (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, tendant à exclure le démarchage en vue de la vente des véhicules automobiles neufs même si elle n'est pas assortie de la reprise par le vendeur d'un véhicule usagé (*ibid.*), observations, adoption (p. 306). — L'amendement par M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat, est adopté (*ibid.*) ; amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis, tendant à compléter l'article 8 par un nouvel alinéa *f* excluant du champ d'application de la proposition de loi : « La vente par catalogue de marchandises pouvant être soit échangées, soit reprises, moyennant le remboursement de leur prix » (*ibid.*), observations, rejet (p. 307) ; amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis, tendant à compléter ce même article 8 par un nouvel alinéa *g* excluant du champ d'application de la proposition de loi : « Les ouvrages de bibliophilie, les livres anciens de collections, les objets culturels anciens. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 308). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Albert Chavanac, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Sous réserve de la disposition concernant le formulaire obligatoire prévu à l'article 2, la présente loi

entrera en vigueur le premier jour du sixième mois qui suivra sa promulgation. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis ; Fernand Chatelain ; Michel Chauty ; Albert Chavanac, rapporteur ; Jean Cluzel ; Jacques Coudert ; Jacques Descours Desacres ; Paul Malassagne. — Sur l'ensemble (p. 308), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 13).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 octobre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2297, 2355. — In-8° n° 682.

Deuxième transmission au Sénat [24 octobre 1972] (I., n° 33). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Paul Malassagne [14 novembre 1972] (I., n° 62). — **Discussion** [16 novembre 1972] (p. 2102 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Paul Malassagne, rapporteur, Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat. — *Discussion des articles* (p. 2103 et suiv.). — Art. 1er *bis*. — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant à reprendre l'article 1er *bis* adopté par le Sénat en première lecture (p. 2103), observations, rejet (p. 2104). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Malassagne, rapporteur, tendant à reprendre, après le huitième alinéa, un nouvel alinéa déjà adopté en première lecture et ainsi conçu : « Le contrat doit comprendre un formulaire détachable permettant l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article 3. Un décret pris en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à remplacer les mots : « permettant l'exercice », par les mots : « destiné à faciliter l'exercice » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 8 (p. 2105). — Amendement par M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat, tendant, au paragraphe I, alinéa *a*, après les mots : « réalisées par les commerçants assujettis », à insérer les mots : « avant le 16 novembre 1972 » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2106) ; amendement rédactionnel par M. Paul Malassagne, rapporteur, au paragraphe I, alinéa *a* de cet article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Henri Caillavet tendant à ne pas soumettre aux dispositions de la loi « les ventes d'appareils de conception technique ou scientifique d'une valeur unitaire élevée exigeant une installation ou un service après-vente » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2107) ; amendement par M. Paul Malassagne, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe II de l'article 8, paragraphe visant à interdire le démarchage dans certains domaines particuliers [domaine de l'audiovisuel] (p. 2107), observations, adoption (p. 2108). — L'art. 8 est réservé (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Malassagne, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Sous réserve de la disposition concernant le formulaire obligatoire prévu à l'article 2, la présente loi entrera en vigueur le premier jour du sixième mois qui suivra sa promulgation. » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à remplacer les mots : « formulaire obligatoire » par les mots : « formulaire détachable » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*) ; amendement par M. Henri Caillavet tendant à compléter l'article 8 *in fine* par un alinéa nouveau ainsi conçu : « III. — Sont exclues toutes ventes à domicile faites par les commerçants non sédentaires d'un montant inférieur ou égal à 200 francs. » (*ibid.*) et amendement par M. André Armengaud tendant à compléter *in fine* l'article 9 par un nouvel alinéa afin de permettre, à titre transitoire, aux « gens du voyage », à pratiquer les ventes dans un maximum de 200 francs (*ibid.*) ; amendement par M. Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à compléter *in fine* l'article 9 par deux alinéas ainsi conçus : « Toutefois, jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans à dater de la publication de la présente loi, les dispositions des articles 1er à 5 ne seront pas applicables aux ventes au comptant n'excédant pas un montant global de 100 F, effectuées par les propriétaires des objets proposés à la vente ou par les membres de leur famille, lorsque ces personnes sont titulaires, à la date du 16 novembre 1972, d'un titre de circulation prévu par la loi du 3 janvier 1969. Ces ventes donnent lieu à la délivrance d'un reçu daté et indiquant, outre le montant global de la vente, l'identité du vendeur, le numéro de son titre de circulation ainsi que l'autorité qui l'a délivré. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Caillavet (p. 2110), retrait de l'amendement par M. André Armengaud (*ibid.*), adoption modifiée de l'amendement par M. Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat [montant global à 150 francs au lieu de 100 francs] (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Yvon Bourges, ministre du commerce et de l'artisanat ; Henri Caillavet ; Fernand Chatelain ; Paul Malassagne, rapporteur ; Jean Mézard. — Sur l'ensemble (p. 2110), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 27). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 12 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2645, 2700. — In-8° n° 715.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [23 novembre 1972] (p. 2230). — Election des membres de la commission [24 novembre 1972] (p. 2316). — Rapport par M. Paul Malassagne [30 novembre 1972] (I., n° 90). — **Discussion** [12 décembre 1972] (p. 3046 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Paul Malassagne, rapporteur ; Fernand Chatelain ; Henri Caillavet ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Articles* (p. 3047). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 33). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1137 du 22 décembre 1972 (*J. O.* du 23 décembre 1972).

VENTES AVEC PRIMES. — Voy. : COMMERCE DE DÉTAIL.

VETERINAIRES. — Voy. : MALADIES DU BÉTAIL.

VIANDE. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 41.

VIET-NAM. — Voy. : GUERRE.

VILLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

VINS

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, **relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine contrôlée « Vin d'Alsace » ou « Alsace ».** — Adopté par l'Assemblée nationale le 29 juin 1972. — Voy. : Impressions n°s 2452, 2472. — In-8° n° 656. — **Transmission au Sénat** [29 juin 1972] (I., n° 359). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Charles Zwickert [29 juin 1972] (I., n° 360). — **Discussion** [30 juin 1972] (p. 1434 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Charles Zwickert, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 1435 et suiv.). — Art. 1er (p. 1435). — Amendement par M. Henri Parisot tendant à compléter l'article 1er *in fine* par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Toutefois, seront sauvegardés, quelles que soient les quantités embouteillées, les droits acquis par les négociants pouvant justifier d'usages loyaux et constants de mise ou de commercialisation en bouteilles de vins d'Alsace en dehors de l'aire de production. » (*ibid.*) ; amendement par M. Michel Chauty tendant à compléter également le texte proposé par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Toutefois, la circulation des vins à appellation contrôlée « Alsace » ou « Vin d'Alsace », autrement qu'en bouteilles, sera admise vers les négociants en vins en gros des départements autres que ceux de l'aire de production justifiant d'antériorités à la date d'application de la présente loi. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Michel Chauty (p. 1437) ; amendement par M. Henri Prêtre tendant à compléter *in fine* l'article 1er par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Les dispositions du présent article ne pourront en aucun cas constituer un précédent pour les autres régions de production viticole. » (p. 1438), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Parisot, retrait de l'amendement par M. Henri Prêtre (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Michel Chauty, Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Antoine Courrière ; Louis Courroy ; Michel Kistler ; Henri Prêtre. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1438). — ADOPTION (n° 157). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-628 du 5 juillet 1972 (*J. O.* du 9 juillet 1972).

VINS. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AGRICULTURE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 149, 175.

VIOLENCES ET VOIES DE FAIT

Proposition de loi, présentée par MM. Jacques DUCLOS et Antoine COURRIÈRE, *sénateurs*, **tendant à abroger la loi n° 70-480 du 8 juin 1970 tendant à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance** [20 décembre 1972] (I., n° 207). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

VIOLENCES ET VOIES DE FAIT. — Voy. : AMNISTIE. — TRANSPORTS AÉRIENS.

VITICULTURE

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant abrogation de la loi du 15 juillet 1921 prohibant les importations de plants et boutures de vigne.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 octobre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2429, 2581. — In-8° n° 678. — **Transmission au Sénat** [17 octobre 1972] (I., n° 19). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Alfred Kieffer [26 octobre 1972] (I., n° 41). — **Discussion** [2 novembre 1972] (p. 1918 et 1919). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Alfred Kieffer, rapporteur ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural. — *Article unique* (p. 1919). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 10). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-1011 du 9 novembre 1972 (*J. O.* du 10 novembre 1972).

VITICULTURE (FISCALITE). — Voy : QUESTIONS ORALES, 1213.

VOIES NAVIGABLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — EQUIPEMENT.

VOTE BLANC. — Voy. : ELECTIONS. — REFERENDUM.

Y

YOUGOSLAVIE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TABLE DES RENSEIGNEMENTS DIVERS

BUREAU DU SENAT

BUREAU D'AGE

2 octobre 1971.

SECRÉTAIRES D'AGE	SECRÉTAIRES D'AGE
Mme Marie-Thérèse GOUTMANN.	MM. Albert PEN.
MM. Guy SCHMAUS.	Hamadou BARKAT GOURAT.
André AUBRY.	Jacques PELLETIER.

BUREAU DEFINITIF

PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENTS	SECRÉTAIRES	QUESTEURS
M. Alain POHER. (Réélu le 2 octobre 1971.)	MM. François SCHLEITER. (Elu le 5 octobre 1971.) Etienne DAILLY. (Réélu le 5 octobre 1971.) André MERIC. (Réélu le 5 octobre 1971.) Jacques SOUFFLET. (Elu le 5 octobre 1971.)	MM. Auguste BILLIEMAZ. Charles CATHALA. Jean GEOFFROY. Paul GUILLARD. Baudouin de HAUTE-CLOCQUE. Bernard LEMARIE. Jacques PIOT. Hector VIRON. (Nommés le 5 octobre 1971.)	MM. Gérard MINVIELLE. (Réélu le 5 octobre 1971.) Jacques MENARD. (Réélu le 5 octobre 1971.) René JAGER. (Elu le 5 octobre 1971.)

LISTE ALPHABÉTIQUE

de Mmes et MM. les Sénateurs.

(Au 31 décembre 1972.)

A

AHMED ABDALLAH, Comores.
Charles ALLIES, Hérault.
Auguste AMIC, Var.
Hubert d'ANDIGNE, Orne.
André ARMENGAUD, Français établis hors de France.
André AUBRY, Hauts-de-Seine.
Jean AUBURTIN, Paris.

B

Jean de BAGNEUX, Côtes-du-Nord.
Octave BAJEUX, Nord.
Clément BALESTRA, Var.
Pierre BARBIER, Nièvre.
Jean BARDOL, Pas-de-Calais.
Hamadou BARKAT GOURAT, Territoire français des Afars et des Issas.
Edmond BARRACHIN, Hauts-de-Seine.
André BARROUX, Puy-de-Dôme.
Maurice BAYROU, Paris.
Joseph BEAUJANNOT, Loir-et-Cher.
Jean BENARD MOUSSEAUX, Indre.
Aimé BERGEAL, Yvelines.
Jean BERTAUD, Val-de-Marne.
Jean BERTHOIN, Isère.
Auguste BILLIEMAZ, Ain.
Jean-Pierre BLANC, Savoie.
Jean-Pierre BLANCHET, Loire.
Maurice BLIN, Ardennes.
Raymond BOIN, Haute-Marne.
Edouard BONNEFOUS, Yvelines.
Georges BONNET, Lozère.
Roland BOSCARY-MONSSERVIN, Aveyron.
Charles BOSSON, Haute-Savoie.
Serge BOUCHENY, Paris.
Jean-Marie BOULOUX, Vienne.
Pierre BOUNEAU, Landes.
Amédée BOUQUEREL, Oise.
Pierre BOURDA, Hautes-Pyrénées.
Philippe de BOURGOING, Calvados.
Jean-Eric BOUSCH, Moselle.
Robert BOUVARD, Haute-Loire.
Jacques BOYER-ANDRIVET, Gironde.
Jacques BRACONNIER, Aisne.
Marcel BREGEGERE, Dordogne.
Louis BRIVES, Tarn.
Martial BROUSSE, Meuse.
Pierre BROUSSE, Hérault.
Pierre BRUN, Seine-et-Marne.
Raymond BRUN, Gironde.
Robert BRUYNEEL, Loir-et-Cher.

C

Henri CAILLAVET, Lot-et-Garonne.
Jacques CARAT, Val-de-Marne.
Pierre CAROUS, Nord.
Maurice CARRIER, Français établis hors de France.
Charles CATHALA, Seine-Saint-Denis.
Jean CAUCHON, Eure-et-Loir.
Marcel CAVAILLE, Haute-Garonne.
Léon CHAMBARETAUD, Rhône.
Marcel CHAMPEIX, Corrèze.
Fernand CHATELAIN, Val-d'Oise.
Michel CHAUTY, Loire-Atlantique.
Adolphe CHAUVIN, Val-d'Oise.
Pierre de CHEVIGNY, Meurthe-et-Moselle.
Félix CICCOLINI, Bouches-du-Rhône.
Jean CLUZEL, Allier.
Georges COGNIOT, Paris.
André COLIN, Finistère.
Jean COLIN, Essonne.
Jean COLLERY, Marne.
Francisque COLLOMB, Rhône.
Yvon COUDE DU FORESTO, Deux-Sèvres.
Jacques COUDERT, Corrèze.
Antoine COURRIERE, Aude.
Louis COURROY, Vosges.
Maurice COUTROT, Seine-Saint-Denis.
Mme Suzanne CREMIEUX, Gard.
Pierre CROZE, Français établis hors de France.

D

Etienne DAILLY, Seine-et-Marne.
Georges DARDEL, Hauts-de-Seine.
Marcel DAROU, Nord.
Michel DARRAS, Pas-de-Calais.
Léon DAVID, Bouches-du-Rhône.
Roger DEBLOCK, Nord.
Roger DELAGNES, Bouches-du-Rhône.
Claudius DELORME, Rhône.
Jacques DESCOURS DESACRES, Calvados.
Henri DESSEIGNE, Loire.
Gilbert DEVEZE, Aisne.
Emile DIDIER, Hautes-Alpes.
André DILIGENT, Nord.
Paul DRIANT, Moselle.
Emile DUBOIS, Nord.
Hector DUBOIS, Oise.
Jacques DUCLOS, Seine-Saint-Denis.
Baptiste DUFEU, Isère.
André DULIN, Charente-Maritime.
Charles DURAND, Cher.
Hubert DURAND, Vendée.
Yves DURAND, Vendée.
Emile DURIEUX, Pas-de-Calais.
François DUVAL, Martinique.

E

Jacques EBERHARD, Seine-Maritime.
Léon EECKHOUTTE, Haute-Garonne.
Fernand ESSEUL, Maine-et-Loire.
Yves ESTEVE, Ille-et-Vilaine.

F

Pierre de FELICE, Loiret.
Charles FERRANT, Seine-Maritime.
Jean FILIPPI, Corse.
Jean FLEURY, Hauts-de-Seine.
Louis de la FORÊST, Ille-et-Vilaine.
Marcel FORTIER, Indre-et-Loire.
André FOSSET, Hauts-de-Seine.
Jean FRANCOU, Bouches-du-Rhône.
Henri FREVILLE, Ille-et-Vilaine.

G

Marcel GARGAR, Guadeloupe.
Roger GAUDON, Val-de-Marne.
Abel GAUTHIER, Puy-de-Dôme.
Lucien GAUTIER, Maine-et-Loire.
Jacques GENTON, Cher.
Jean GEOFFROY, Vaucluse.
François GIACOBBI, Corse.
Pierre GIRAUD, Paris.
Jean-Marie GIRAULT, Calvados.
Victor GOLVAN, Morbihan.
Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, Seine-Saint-Denis.
Lucien GRAND, Charente-Maritime.
Edouard GRANGIER, Vaucluse.
Jean GRAVIER, Jura.
Robert GRAVIER, Meurthe-et-Moselle.
Léon-Jean GREGORY, Pyrénées-Orientales.
Louis GROS, Français établis hors de France.
Paul GUILLARD, Loire-Atlantique.
Paul GUILLAUMOT, Yonne.
Marcel GUISLAIN, Nord.
Raymond GUYOT, Paris.

H

Jacques HABERT, Français établis hors de France.
Baudouin de HAUTECLOCQUE, Pas-de-Calais.
Léopold HEDER, Guyane.
Henri HENNEGUELLE, Pas-de-Calais.
Jacques HENRIET, Doubs.
Gustave HEON, Eure.
Roger HOUDET, Seine-Maritime.

I

Alfred ISAUTIER, Réunion.

J

René JAGER, Moselle.
Maxime JAVELLY, Alpes-de-Haute-Provence.
Pierre JOURDAN, Ardèche.
Léon JOZEAU-MARIGNE, Manche.
Louis JUNG, Bas-Rhin.

K

Michel KAUFFMANN, Bas-Rhin.
Alfred KIEFFER, Bas-Rhin.
Michel KISTLER, Bas-Rhin.

L

Pierre LABONDE, Aube.
Jean LACAZE, Tarn-et-Garonne.
Jean de LACHOMETTE, Haute-Loire.
Robert LACOSTE, Dordogne.
Henri LAFLEUR, Nouvelle-Calédonie.

Mme Catherine LAGATU, Paris.
Maurice LALLOY, Seine-et-Marne.
Marcel LAMBERT, Morbihan.
Georges LAMOUSSE, Haute-Vienne.
Adrien LAPLACE, Tarn-et-Garonne.
Emmanuel LARTIGUE, Pyrénées-Atlantiques.
Robert LAUCOURNET, Haute-Vienne.
Charles LAURENT-THOUVEREY, Jura.
Arthur LAVY, Haute-Savoie.
Jean LECANUET, Seine-Maritime.
Fernand LEFORT, Seine-Saint-Denis.
Jean LEGARET, Paris.
Modeste LEGOUEZ, Eure.
Edouard LE JEUNE, Finistère.
Marcel LEMAIRE, Marne.
Bernard LEMARIE, Côtes-du-Nord.
Jean LHOSPIED, Nièvre.
Robert LIOT, Nord.
Georges LOMBARD, Finistère.
Ladislas du LUART, Sarthe.
Marcel LUCOTTE, Saône-et-Loire.

M

Pierre MAILHE, Hautes-Pyrénées.
Pierre MAILLE, Somme.
Paul MALASSAGNE, Cantal.
Pierre MARCILHACY, Charente.
Georges MARIE-ANNE, Martinique.
Louis MARTIN, Loire.
Marcel MARTIN, Meurthe-et-Moselle.
Pierre MARZIN, Côtes-du-Nord.
Jean-Baptiste MATHIAS, Savoie.
Marcel MATHY, Saône-et-Loire.
Michel MAURICE-BOKANOWSKI, Hauts-de-Seine.
Jacques MAURY, Sarthe.
Jacques MENARD, Deux-Sèvres.
André MERIC, Haute-Garonne.
André MESSAGER, Val-d'Oise.
Jean MEZARD, Cantal.
André MIGNOT, Yvelines.
Paul MINOT, Paris.
Gérard MINVIELLE, Landes.
Michel MIROUDOT, Haute-Saône.
Paul MISTRAL, Isère.
Max MONICHON, Gironde.
Gaston MONNERVILLE, Lot.
René MONORY, Vienne.
Claude MONT, Loire.
Geoffroy de MONTALEMBERT, Seine-Maritime.
Lucien de MONTIGNY, Mayenne.
Gabriel MONTPIED, Puy-de-Dôme.
André MORICE, Loire-Atlantique.

N

Louis NAMY, Essonne.
Jean NATALI, Oise.
Jean NAYROU, Ariège.
Marcel NUNINGER, Haut-Rhin.

O

Pouvanaa OOPA TETUAAPUA, Polynésie française.
Louis ORVOEN, Finistère.

P

Dominique PADO, Paris.
Francis PALMERO, Alpes-Maritimes.
Gaston PAMS, Pyrénées-Orientales.
Sosefo Makape PAPILIO, Wallis et Futuna.
Henri PARISOT, Vosges.
Guy PASCAUD, Charente.
Paul PAULY, Creuse.
Paul PELLERAY, Orne.
Jacques PELLETIER, Aisne.
Albert PEN, Saint-Pierre et Miquelon.
Lucien PERDEREAU, Loiret.
Jean PERIDIER, Hérault.
Raoul PERPERE, Lot-et-Garonne.
Guy PETIT, Pyrénées-Atlantiques.
Maurice PIC, Drôme.
André PICARD, Côte-d'Or.
Jules PINSARD, Saône-et-Loire.
Jean-François PINTAT, Gironde.
Auguste PINTON, Rhône.
Jacques PIOT, Yonne.
Alain POHER, Val-de-Marne.
Fernand POIGNANT, Sarthe.
Roger POUDONSON, Pas-de-Calais.
Henri PRETRE, Haute-Saône.
Pierre PROST, Essonne.

R

André RABINEAU, Allier.
Mlle Irma RAPUZZI, Bouches-du-Rhône.
Joseph RAYBAUD, Alpes-Maritimes.
Georges REPIQUET, Réunion.
Ernest REPTIN, Somme.
Paul RIBEYRE, Ardèche.
Victor ROBINI, Alpes-Maritimes.
René ROLLIN, Haute-Marne.
Eugène ROMAINE, Creuse.
Jacques ROSSELLI, Français établis hors de France.
Roland RUET, Ain.

S

Maurice SAMBRON, Loire-Atlantique.
Jean SAUVAGE, Maine-et-Loire.
Pierre SCHIELE, Haut-Rhin.
François SCHLEITER, Meuse.
Guy SCHMAUS, Hauts-de-Seine.
Robert SCHMITT, Moselle.
Robert SCHWINT, Doubs.
Albel SEMPE, Gers.
Henri SIBOR, Pyrénées-Atlantiques.
Albert SIRGUE, Aveyron.
Edouard SOLDANI, Var.
Michel SORDEL, Côte-d'Or.
Robert SOUDANT, Marne.
Jacques SOUFFLET, Yvelines.
Marcel SOUQUET, Aude.

T

Edgar TAILHADES, Gard.
Pierre-Christian TAITTINGER, Paris.
Louis TALAMONI, Val-de-Marne.
Bernard TALON, Territoire de Belfort.
Henri TERRE, Aube.
René TINANT, Ardennes.
Henri TOURNAN, Gers.
René TOUZET, Indre.
René TRAVERT, Manche.

V

Raoul VADEPIED, Mayenne.
Amédée VALEAU, Guadeloupe.
Jacques VASSOR, Indre-et-Loire.
Fernand VERDEILLE, Tarn.
Maurice VERILLON, Drôme.
Jacques VERNEUIL, Charente-Maritime.
Jean-Louis VIGIER, Paris.
Hector VIRON, Nord.
Emile VIVIER, Eure-et-Loir.
Joseph VOYANT, Rhône.

W

Raymond de WAZIERES, Somme.

Y

Michel YVER, Manche.
Joseph YVON, Morbihan.

Z

Charles ZWICKERT, Haut-Rhin.

Modifications survenues du 1er janvier au 31 décembre 1972.

SÉNATEURS	CIRCONSCRIPTION	MOTIF	DATE	REMPLACÉ PAR	DATE
MM. Jean NEGRE.....	Allier.	Décès.	8 mai 1972.	MM. André RABINEAU.....	9 mai 1972.
Albert CHAVANAC.....	Paris.	Décès.	14 septembre 1972.	Jean AUBURTIN.....	15 septembre 1972.
Marcel PELLENC.....	Vaucluse.	Décès.	19 octobre 1972.	Edouard GRANGIER....	20 octobre 1972.
Pierre-René MATHEY..	Haute-Marne.	Décès.	27 novembre 1972.	René ROLLIN.....	28 novembre 1972.
Edouard LE BELLEGOU.	Var.	Décès.	5 décembre 1972.	Auguste AMIC.....	6 décembre 1972.
Pierre GARET.....	Somme.	Décès.	10 décembre 1972.	Ernest REPTIN.....	11 décembre 1972.

LISTE DE Mmes ET MM. LES SÉNATEURS par circonscriptions électorales.

(Au 31 décembre 1972) (1).

A. — DEPARTEMENTS METROPOLITAINS

Ain (2 sénateurs).

M. Auguste BILLIEMAZ.
M. Roland RUET.

Aisne (3 sénateurs).

M. Jacques BRACONNIER.
M. Gilbert DEVEZE.
M. Jacques PELLETIER.

Allier (2 sénateurs).

M. Jean CLUZEL.
M. André RABINEAU.

Alpes-de-Haute-Provence (1 sénateur).

M. Maxime JAVELLY.

Alpes (Hautes-) (1 sénateur).

M. Emile DIDIER.

Alpes-Maritimes (3 sénateurs).

M. Francis PALMERO.
M. Joseph RAYBAUD.
M. Victor ROBINI.

Ardèche (2 sénateurs).

M. Pierre JOURDAN.
M. Paul RIBEYRE.

Ardennes (2 sénateurs).

M. Maurice BLIN.
M. René TINANT.

Ariège (1 sénateur).

M. Jean NAYROU.

Aube (2 sénateurs).

M. Pierre LABONDE.
M. Henri TERRE.

Aude (2 sénateurs).

M. Antoine COURRIERE.
M. Marcel SOUQUET.

Aveyron (2 sénateurs).

M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN.
M. Albert SIRGUE.

Belfort (Territoire de) (1 sénateur).

M. Bernard TALON.

Bouches-du-Rhône (5 sénateurs).

M. Félix CICCOLINI.
M. Léon DAVID.
M. Roger DELAGNES.
M. Jean FRANCOU.
Mlle Irma RAPUZZI.

Calvados (3 sénateurs).

M. Philippe de BOURGOING.
M. Jacques DESCOURS DESACRES.
M. Jean-Marie GIRAULT.

Cantal (2 sénateurs).

M. Paul MALASSAGNE.
M. Jean MEZARD.

Charente (2 sénateurs).

M. Pierre MARCILHACY.
M. Guy PASCAUD.

Charente-Maritime (3 sénateurs).

M. André DULIN.
M. Lucien GRAND.
M. Jacques VERNEUIL.

Cher (2 sénateurs).

M. Charles DURAND.
M. Jacques GENTON.

Corrèze (2 sénateurs).

M. Marcel CHAMPEIX.
M. Jacques COUDERT.

Corse (2 sénateurs).

M. Jean FILIPPI.
M. François GIACOBBI.

Côte-d'Or (2 sénateurs).

M. André PICARD.
M. Michel SORDEL.

Côtes-du-Nord (3 sénateurs).

M. Jean de BAGNEUX.
M. Bernard LEMARIE.
M. Pierre MARZIN.

Creuse (2 sénateurs).

M. Paul PAULY.
M. Eugène ROMAINE.

Dordogne (2 sénateurs).

M. Marcel BREGEGERE.
M. Robert LACOSTE.

Doubs (2 sénateurs).

M. Jacques HENRIET.
M. Robert SCHWINT.

Drôme (2 sénateurs).

M. Maurice PIC.
M. Maurice VERILLON.

Essonne (3 sénateurs).

M. Jean COLIN.
M. Louis NAMY.
M. Pierre PROST.

Eure (2 sénateurs).

M. Gustave HEON.
M. Modeste LEGOUEZ.

Eure-et-Loir (2 sénateurs).

M. Jean CAUCHON.
M. Emile VIVIER.

Finistère (4 sénateurs).

M. André COLIN.
M. Edouard LE JEUNE.
M. Georges LOMBARD.
M. Louis ORVOEN.

Gard (2 sénateurs).

Mme Suzanne CREMIEUX.
M. Edgard TAILHADES.

Garonne (Haute-) (3 sénateurs).

M. Marcel CAVAILLÉ.
M. Léon EECKHOUTTE.
M. André MERIC.

Gers (2 sénateurs).

M. Abel SEMPÉ.
M. Henri TOURNAN.

Gironde (4 sénateurs).

M. Jacques BOYER-ANDRIVET.
M. Raymond BRUN.
M. Max MONICHON.
M. Jean-François PINTAT.

Hauts-de-Seine (7 sénateurs).

M. André AUBRY.
M. Edmond BARRACHIN.
M. Georges DARDEL.
M. Jean FLEURY.
M. André FOSSET.
M. Michel-Maurice BOKANOWSKI.
M. Guy SCHMAUS.

Hérault (3 sénateurs).

M. Charles ALLIÈS.
M. Pierre BROUSSE.
M. Jean PERIDIER.

Ille-et-Vilaine (3 sénateurs).

M. Yves ESTEVE.
M. Louis de la FOREST.
M. Henri FREVILLE.

Indre (2 sénateurs).

M. Jean BENARD MOUSSEAUX.
M. René TOUZET.

Indre-et-Loire (2 sénateurs).

M. Marcel FORTIER.
M. Jacques VASSOR.

(1) Pour les modifications survenues du 1er janvier au 31 décem-bre 1972, voir tableau page précédente.

Isère (3 sénateurs).

M. Jean BERTHOIN.
M. Baptiste DUFEU.
M. Paul MISTRAL.

Jura (2 sénateurs).

M. Jean GRAVIER.
M. Charles LAURENT-THOUVEREY.

Landes (2 sénateurs).

M. Pierre BOUNEAU.
M. Gérard MINVIELLE.

Loir-et-Cher (2 sénateurs).

M. Joseph BEAUJANNOT.
M. Robert BRUYNEEL.

Loire (4 sénateurs).

M. Jean-Pierre BLANCHET.
M. Henri DESSEIGNE.
M. Louis MARTIN.
M. Claude MONT.

Loire (Haute-) (2 sénateurs).

M. Robert BOUVARD.
M. Jean DE LACHOMETTE.

Loire-Atlantique (4 sénateurs).

M. Michel CHAUTY.
M. Paul GUILLARD.
M. André MORICE.
M. Maurice SAMBRON.

Loiret (2 sénateurs).

M. Pierre DE FELICE.
M. Lucien PERDEREAU.

Lot (1 sénateur).

M. Gaston MONNERVILLE.

Lot-et-Garonne (2 sénateurs).

M. Henri CAILLAVET.
M. Raoul PERPERE.

Lozère (1 sénateur).

M. Georges BONNET.

Maine-et-Loire (3 sénateurs).

M. Fernand ESSEUL.
M. Lucien GAUTIER.
M. Jean SAUVAGE.

Manche (3 sénateurs).

M. Léon JOZEAU-MARIGNE.
M. René TRAVERT.
M. Michel YVER.

Marne (3 sénateurs).

M. Jean COLLERY.
M. Marcel LEMAIRE.
M. Robert SOUDANT.

Marne (Haute-) (2 sénateurs).

M. Raymond BOIN.
M. René ROLLIN.

Mayenne (2 sénateurs).

M. Lucien de MONTIGNY.
M. Raoul VADEPIED.

Meurthe-et-Moselle (3 sénateurs).

M. Pierre DE CHEVIGNY.
M. Robert GRAVIER.
M. Marcel MARTIN.

Meuse (2 sénateurs).

M. Martial BROUSSE.
M. François SCHLEITER.

Morbihan (3 sénateurs).

M. Victor GOLVAN.
M. Marcel LAMBERT.
M. Joseph YVON.

Moselle (4 sénateurs).

M. Jean-Eric BOUSCH.
M. Paul DRIANT.
M. René JAGER.
M. Robert SCHMITT.

Nièvre (2 sénateurs).

M. Pierre BARBIER.
M. Jean LHOSPIED.

Nord (9 sénateurs).

M. Octave BAJEUX.
M. Pierre CAROUS.
M. Marcel DAROU.
M. Roger DEBLOCK.
M. André DILIGENT.
M. Emile DUBOIS.
M. Marcel GUISLAIN.
M. Robert LIOT.
M. Hector VIRON.

Oise (3 sénateurs).

M. Amédée BOUQUEREL.
M. Hector DUBOIS.
M. Jean NATALI.

Orne (2 sénateurs).

M. Hubert d'ANDIGNE.
M. Paul PELLERAY.

Paris (12 sénateurs).

M. Jean AUBURTIN.
M. Maurice BAYROU.
M. Serge BOUCHENY.
M. Georges COGNIOT.
M. Pierre GIRAUD.
M. Raymond GUYOT.
Mme Catherine LAGATU.
M. Jean LEGARET.
M. Paul MINOT.
M. Dominique PADO.
M. Pierre-Christian TAITTINGER.
M. Jean-Louis VIGIER.

Pas-de-Calais (6 sénateurs).

M. Jean BARDOL.
M. Michel DARRAS.
M. Emile DURIEUX.
M. Baudouin DE HAUTE-CLOCQUE.
M. Henri HENNEGUELLE.
M. Roger POUDONSON.

Puy-de-Dôme (3 sénateurs).

M. André BARROUX.
M. Abel GAUTHIER.
M. Gabriel MONTPIED.

Pyrénées-Atlantiques (3 sénateurs).

M. Emmanuel LARTIGUE.
M. Guy PETIT.
M. Henri SIBOR.

Pyrénées (Hautes-) (2 sénateurs).

M. Pierre BOURDA.
M. Pierre MAILHE.

Pyrénées-Orientales (2 sénateurs).

M. Léon-Jean GREGORY.
M. Gaston PAMS.

Rhin (Bas-) (4 sénateurs).

M. Louis JUNG.
M. Michel KAUFFMANN.
M. Alfred KIEFFER.
M. Michel KISTLER.

Rhin (Haut-) (3 sénateurs).

M. Marcel NUNINGER.
M. Pierre SCHIELE.
M. Charles ZWICKERT.

Rhône (5 sénateurs).

M. Léon CHAMBARETAUD.
M. Francisque COLLOMB.
M. Claudius DELORME.
M. Auguste PINTON.
M. Joseph VOYANT.

Saône (Haute-) (2 sénateurs).

M. Michel MIROUDOT.
M. Henri PRETRE.

Saône-et-Loire (3 sénateurs).

M. Marcel LUCOTTE.
M. Marcel MATHY.
M. Jules PINSARD.

Sarthe (3 sénateurs).

M. Ladislas du LUART.
M. Jacques MAURY.
M. Fernand POIGNANT.

Savoie (2 sénateurs).

M. Jean-Pierre BLANC.
M. Jean-Baptiste MATHIAS.

Savoie (Haute-) (2 sénateurs).

M. Charles BOSSON.
M. Arthur LAVY.

Seine-Maritime (5 sénateurs).

M. Jacques EBERHARD.
M. Charles FERRANT.
M. Roger HOUDET.
M. Jean LECANUET.
M. Geoffroy DE MONTALEMBERT.

Seine-et-Marne (3 sénateurs).

M. Pierre BRUN.
M. Etienne DAILLY.
M. Maurice LALLOY.

Seine-Saint-Denis (5 sénateurs).

M. Charles CATHALA.
M. Maurice COUTROT.
M. Jacques DUCLOS.
Mme Marie-Thérèse GOUTMANN.
M. Fernand LEFORT.

Sèvres (Deux-) (2 sénateurs).

M. Yvon COUDE DU FORESTO.
M. Jacques MENARD.

Somme (3 sénateurs).

M. Pierre MAILLE.
M. Ernest REPTIN.
M. Raymond DE WAZIERES.

Tarn (2 sénateurs).

M. Louis BRIVES.
M. Fernand VERDEILLE.

Tarn-et-Garonne (2 sénateurs).

M. Jean LACAZE.
M. Adrien LAPLACE.

Val-de-Marne (5 sénateurs).

M. Jean BERTAUD.
M. Jacques CARAT.
M. Roger GAUDON.
M. Alain POHER.
M. Louis TALAMONI.

Val-d'Oise (3 sénateurs).

M. Fernand CHATELAIN.
M. Adolphe CHAUVIN.
M. André MESSAGER.

Var (3 sénateurs).

M. Auguste AMIC.
M. Clément BALESTRA.
M. Edouard SOLDANI.

Vaucluse (2 sénateurs).

M. Jean GEOFFROY.
M. Edouard GRANGIER.

Vendée (2 sénateurs).

M. Hubert DURAND.
M. Yves DURAND.

Vienne (2 sénateurs).

M. Jean-Marie BOULOUX.
M. René MONORY.

Vienne (Haute-) (2 sénateurs).

M. Georges LAMOUSSE.
M. Robert LAUCOURNET.

Vosges (2 sénateurs).

M. Louis COURROY.
M. Henri PARISOT.

Yonne (2 sénateurs).

M. Paul GUILLAUMOT.
M. Jacques PIOT.

Yvelines (4 sénateurs).

M. Aimé BERGEAL.
M. Edouard BONNEFOUS.
M. André MIGNOT.
M. Jacques SOUFFLET.

B. — DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Guadeloupe (2 sénateurs).

M. Marcel GARGAR.
M. Amédée VALEAU.

Guyane (1 sénateur).

M. Léopold HEDER.

Martinique (2 sénateurs).

M. François DUVAL.
M. Georges MARIE-ANNE.

La Réunion (2 sénateurs).

M. Alfred ISAUTIER.
M. Georges REPIQUET.

C. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Comores (1 sénateur).

M. Ahmed ABDALLAH.

Territoire français des Afars et des Issas (1 sénateur).

M. Hamadou BARKAT GOURAT.

Nouvelle-Calédonie (1 sénateur).

M. Henri LAFLEUR.

Polynésie française (1 sénateur).

M. Pouvanaa OOPA TETUAAPUA.

Iles Wallis et Futuna (1 sénateur).

M. Sosefo Makape PAPILIO.

Saint-Pierre et Miquelon (1 sénateur).

M. Albert PEN.

D. — SENATEURS REPRESENTANT LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE (6 sénateurs)

M. André ARMENGAUD, M. Maurice CARRIER, M. Pierre CROZE, M. Louis GROS, M. Jacques HABERT et M. Jacques ROSSELLI.

LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 3 OCTOBRE 1971

COMPOSITION AU 31 DECEMBRE 1972
AVEC LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'ANNEE 1972 (1)

GROUPE COMMUNISTE

(17 membres.)

MM. André Aubry, Jean Bardol, Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Georges Cogniot, Léon David, Jacques Duclos, Jacques Eberhard, Roger Gaudon, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Raymond Guyot, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Louis Namy, Guy Schmaus, Louis Talamoni, Hector Viron.

Apparenté aux termes de l'article 6 du Règlement.

(1 membre.)

M. Marcel Gargar.

Le président du groupe,
JACQUES DUCLOS.

GROUPE DE LA GAUCHE DEMOCRATIQUE

(36 membres.)

MM. Pierre Barbier, Jean Berthoin, Auguste Billiemaz, Raymond Boin, Edouard Bonnefous, Pierre Bourda, Louis Brives, Pierre Brousse, Henri Caillavet, Mme Suzanne Crémieux, MM. Etienne Dailly, Emile Didier, Baptiste Dufeu, André Dulin, Pierre de Félice, Jean Filippi, François Giacobbi, Edouard Grangier, Lucien Grand, Gustave Héon, Charles Laurent-Thouverey, Pierre Mailhe, Gaston Monnerville, André Morice, Gaston Pams, Guy Pascaud, Jacques Pelletier, Raoul Perpère, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Joseph Raybaud, Victor Robini, René Rollin, René Touzet, Jacques Verneuil, Raymond de Wazières.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du Règlement.

(2 membres.)

MM. Eugène Romaine, Joseph Voyant.

Le président du groupe,
LUCIEN GRAND.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Marcel Pellenc (19 octobre 1972) ; inscription de M. Edouard Grangier (2 novembre 1972) ; décès de M. Pierre-René Mathey (27 novembre 1972) ; inscription de M. René Rollin (4 décembre 1972).

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE DES DEMOCRATES DE PROGRES

(44 membres.)

MM. Octave Bajeux, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Jean Cauchon, Adolphe Chauvin, André Colin, Jean Collery, Yvon Coudé du Foresto, Henri Desseigne, André Diligent, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Francou, Henri Fréville, Jean Gravier, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Alfred Kieffer, Michel Kistler, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Pierre Maille, Jacques Maury, René Monory, Lucien de Montigny, Marcel Nuninger, Pouvanaa Oopa-Tetuaapua, Louis Orvoën, Francis Palmero, Alain Poher, Roger Poudonson, Jean Sauvage, Pierre Schiélé, Henri Sibor, Robert Soudant, René Tinant, Raoul Vadepied, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du Règlement.

(2 membres.)

MM. André Messager, Claude Mont.

Le président du groupe,
ROGER POUDONSON.

GROUPE DE L'UNION DES SENATEURS NON INSCRITS A UN GROUPE POLITIQUE

(19 membres.)

MM. Jean-Pierre Blanchet, Charles Cathala, Léon Chambaretaud, Michel Chauty, Jean Cluzel, Jean Colin, Francisque Collomb, Yves Durand, Jacques Habert, Léopold Heder, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre Marcilhacy, Louis Martin, Marcel Martin, Pierre Marzin, Albert Pen, Pierre Prost, André Rabineau.

Le président du groupe,
MICHEL CHAUTY.

MODIFICATION. — Décès de M. Jean Nègre (8 mai 1972) ; inscription de M. André Rabineau (18 mai 1972).

(1) Pour les modifications intervenues en 1971, voy. la table de 1971.

GROUPE DES REPUBLICAINS INDEPENDANTS

(56 membres.)

MM. Hubert d'Andigné, André Armengaud, Jean de Bagneux, Edmond Barrachin, Joseph Beaujannot, Jean Bénard Mousseaux, Georges Bonnet, Roland Boscary-Monsservin, Philippe de Bourgoing, Robert Bouvard, Jacques Boyer-Andrivet, Robert Bruyneel, Pierre de Chevigny, Louis Courroy, Pierre Croze, Roger Deblock, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Hubert Durand, Fernand Esseul, Louis de la Forest, Jean-Marie Girault, Robert Gravier, Louis Gros, Paul Guillard, Paul Guillaumot, Jacques Henriet, Roger Houdet, Alfred Isautier, Pierre Jourdan, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Labonde, Henri Lafleur, Marcel Lambert, Arthur Lavy, Jean Legaret, Modeste Legouez, Marcel Lucotte, Jacques Ménard, André Mignot, Michel Miroudot, Dominique Pado, Henri Parisot, Paul Pelleray, Guy Petit, André Picard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Ernest Reptin, Maurice Sambron, François Schleiter, Albert Sirgue, Michel Sordel, Henri Terré, René Travert, Michel Yver.

Apparentés aux termes de l'article 6 du Règlement.

(3 membres.)

MM. Marcel Cavaillé, Ladislas du Luart, Roland Ruet.

Le président du groupe,
LOUIS COURROY.

MODIFICATION. — Décès de M. Pierre Garet (10 décembre 1972) ; inscription de M. Ernest Reptin (4 janvier 1973).

GROUPE DES REPUBLICAINS INDEPENDANTS D'ACTION SOCIALE

(16 membres.)

MM. Pierre Bouneau, Martial Brousse, Raymond Brun, Claudius Delorme, Gilbert Devèze, Hector Dubois, Charles Durand, Jacques Genton, Baudouin de Hauteclocque, Jean de Lachomette, Marcel Lemaire, Jean Mézard, Max Monichon, Lucien Perdereau, Paul Ribeyre, Jacques Vassor.

Le président du groupe,
MAX MONICHON.

GROUPE D'UNION DES DEMOCRATES POUR LA REPUBLIQUE

(27 membres.)

MM. Jean Auburtin, Hamadou Barkat Gourat, Maurice Bayrou, Jean Bertaud, Amédée Bouquerel, Jean-Eric Bousch, Jacques Braconnier, Pierre Carous, Maurice Carrier, Jacques Coudert, François Duval, Yves Estève, Jean Fleury, Lucien Gautier, Victor Golvan, Robert Liot, Michel Maurice-Bokanowski, Paul Minot, Geoffroy de Montalembert, Jean Natali, Sosefo Makape Papilio, Jacques Piot, Georges Repiquet, Jacques Rosselli, Jacques Soufflet, Pierre-Christian Taittinger, Amédée Valeau.

Apparentés aux termes de l'article 6 du Règlement.

(9 membres.)

MM. Ahmed Abdallah, Marcel Fortier, Emmanuel Lartigue, Paul Malassagne, Georges Marie-Anne, Jean-Baptiste Mathias, Robert Schmitt, Bernard Talon, Jean-Louis Vigier.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du Règlement.

(2 membres.)

MM. Pierre Brun, Maurice Lalloy.

Le président du groupe,
PIERRE CAROUS.

MODIFICATION. — Décès de M. Albert Chavanac (14 septembre 1972) ; inscription de M. Jean Auburtin (2 octobre 1972).

GROUPE SOCIALISTE

(48 membres.)

MM. Charles Alliès, Auguste Amic, Clément Balestra, André Barroux, Aimé Bergeal, Marcel Brégégère, Jacques Carat, Marcel Champeix, Félix Ciccolini, Antoine Courrière, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Marcel Darou, Michel Darras, Roger Delagnes, Emile Dubois, Emile Durieux, Léon Eeckhoutte, Abel Gauthier, Jean Geoffroy, Pierre Giraud, Léon-Jean Grégory, Marcel Guislain, Henri Henneguelle, Maxime Javelly, Robert Lacoste, Georges Lamousse, Robert Laucournet, Jean Lhospied, Marcel Mathy, André Méric, Gérard Minvielle, Paul Mistral, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Paul Pauly, Jean Péridier, Maurice Pic, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Robert Schwint, Abel Sempé, Edouard Soldani, Marcel Souquet, Edgar Tailhades, Henri Tournan, Fernand Verdeille, Maurice Vérillon, Emile Vivier.

Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du Règlement.

(1 membre.)

M. Fernand Poignant.

Le président du groupe,
ANTOINE COURRIÈRE.

MODIFICATION. — Décès de M. Edouard Le Bellegou (5 décembre 1972) ; inscription de M. Auguste Amic (15 décembre 1972).

COMMISSIONS PERMANENTES

ET

COMMISSION SPÉCIALE

chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

COMPOSITION AU 31 DECEMBRE 1972

AVEC LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'ANNEE 1972

Commission des affaires culturelles.

Président : M. Louis Gros.

Vice-présidents : MM. Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet, Jean Fleury.

Secrétaires : MM. Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu.

Membres : MM. Ahmed Abdallah, Auguste Amic, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jean-Pierre Blanc, Jacques Carat, Georges Cogniot, Jean Collery, Mme Suzanne Crémieux, Gilbert Devèze, Hubert Durand, Léon Eeckhoutte, Yves Estève, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean-Marie Girault, Mme Marie-Thérèse Goutmann, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Charles Laurent-Thouverey, André Messager, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, René Rollin, Roland Ruet, François Schleiter, Henri Sibor, Edgar Tailhades, René Tinant, Jean-Louis Vigier.

MODIFICATIONS. — Démission de M. Félix Ciccolini (13 décembre 1972), remplacé par M. Auguste Amic (18 décembre 1972) ; démission de M. François Giacobbi (14 décembre 1972), remplacé par M. René Rollin (14 décembre 1972).

Commission des affaires économiques et du Plan.

Président : M. Jean Bertaud.

Vice-présidents : MM. Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun.

Secrétaires : MM. Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux.

Membres : MM. Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Edouard Grangier, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde. Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoën, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Albert Chavanac (14 septembre 1972), remplacé par M. Jacques Braconnier (31 octobre 1972) ; démission de M. Auguste Pinton (16 novembre 1972), remplacé par M. Baptiste Dufeu (16 novembre 1972) ; démission de M. Pierre Brousse (16 novembre 1972), remplacé par M. Edouard Grangier (16 novembre 1972).

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Président : M. Jean Lecanuet.

Vice-présidents : MM. Raymond Boin, Louis Martin, Jean Péridier, Pierre de Chevigny.

Secrétaires : MM. Jean de Lachomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny.

Membres : MM. Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthoin, Charles Bosson, Louis Brives, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, André Colin, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislas du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Auguste Pinton, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.

MODIFICATIONS. — Démission de M. Georges Lombard (17 octobre 1972), remplacé par M. André Colin (17 octobre 1972) ; démission de M. Baptiste Dufeu (16 novembre 1972), remplacé par M. Auguste Pinton (16 novembre 1972).

Commission des affaires sociales.

Président : M. Marcel Darou.

Vice-présidents : MM. Marcel Lambert, Lucien Grand, Jean-Pierre Blanchet, Jean Gravier.

Secrétaires : MM. Jean-Baptiste Mathias, Lucien Perdereau, Marcel Souquet, Hector Viron.

Membres : MM. Hubert d'Andigné, André Aubry, Pierre Barbier, Hamadou Barkat-Gourat, Pierre Brun, Charles Cathala, Jean Cauchon, Marcel Cavaillé, Louis Courroy, Michel Darras, Roger Gaudon, Abel Gauthier, Marcel Guislain, Jacques Henriet, Arthur Lavy, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Robert Liot, Georges Marie-Anne, Marcel Mathy, Jacques Maury, André Méric, Jean Mézard, Jean Natali, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, André Rabineau, Victor Robini, Eugène Romaine, Robert Schwint, Albert Sirgue, Robert Soudant, Bernard Talon, Henri Terré, René Touzet, René Travert, Raymond de Wazières.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Jean Nègre (8 mai 1972), remplacé par M. André Rabineau (18 mai 1972) ; démission de M. Jacques Braconnier (3 octobre 1972), remplacé par M. Jean Auburtin (3 octobre 1972) ; démission de M. Jean Auburtin (10 octobre 1972), remplacé par M. Bernard Talon (10 octobre 1972).

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Président : M. Edouard Bonnefous.

Vice-présidents : MM. Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste.

Secrétaires : MM. Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin.

Rapporteur général : M. Yvon Coudé du Foresto.

Membres : MM. André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

MODIFICATIONS. — Démission de M. André Colin (17 octobre 1972), remplacé par M. Georges Lombard (17 octobre 1972) ; décès de M. Marcel Pellenc (19 octobre 1972), remplacé par M. Jean Filippi (26 octobre 1972) ; démission de M. Jean Filippi (16 novembre 1972), remplacé par M. Pierre Brousse (16 novembre 1972). — M. Edouard Bonnefous est nommé président (9 novembre 1972) en remplacement de M. Marcel Pellenc, décédé.

LISTE DES RAPPORTEURS SPECIAUX

I. — DÉPENSES CIVILES

A. — Budget général.

	MM.
Affaires culturelles	Pierre Brousse.
Affaires étrangères :	
I. — Affaires étrangères	Gustave Héon.
II. — Coopération	Robert Schmitt.
Affaires sociales et santé publique :	
I. — Section commune	Michel Kistler.
II. — Affaires sociales	Michel Kistler.
— Travail, emploi, population	Michel Kistler.
— Sécurité sociale	Martial Brousse.
III. — Santé publique	Paul Ribeyre.
Agriculture et développement rural	Paul Driant.
Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme :	
Aménagement du territoire	Geoffroy de Montalembert.
Equipement	André Dulin.
Ports maritimes	Mlle Irma Rapuzzi.
Logement	Jean-Eric Bousch.
Tourisme	Jacques Boyer-Andrivet.
Anciens combattants et victimes de guerre.	Modeste Legouez.
Commerce et artisanat	Yves Durand.
Développement industriel et scientifique	André Armengaud.
Economie et finances :	
I. — Charges communes	Henri Tournan.
II. — Services financiers	Paul Pauly.
Education nationale	Robert Lacoste.
Intérieur	Joseph Raybaud.
Rapatriés	André Armengaud.
Justice	Marcel Martin.
Services du Premier ministre :	
Services généraux (I) (*a*)	Jean-Eric Bousch.
Information	André Diligent.
Protection de la nature et environnement	André Dulin.
Jeunesse, sports et loisirs (II)	Yves Durand.
Journaux officiels (III)	Fernand Lefort.
Conseil économique et social (V)	Fernand Lefort.
Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (VI)	Fernand Lefort.
Secrétariat général de la défense nationale (IV)	Jean-Eric Bousch.
Départements d'outre-mer (VII *a*)	Georges Lombard.
Territoires d'outre-mer (VII *b*)	Georges Lombard.
Transports :	
I et II. — Section commune et transports terrestres	Mlle Irma Rapuzzi.
III. — Aviation civile	Marcel Fortier.
IV. — Marine marchande	Jean Bardol.

B. — Budgets annexes.

	MM.
Imprimerie nationale	Louis Talamoni.
Légion d'honneur	Pierre Prost.
Ordre de la Libération	Pierre Prost.
Monnaies et médailles	Pierre Prost.
Postes et télécommunications	Henri Henneguelle.
Prestations sociales agricoles	Max Monichon.

II. — DÉPENSES MILITAIRES

A. — Budget général.

Défense nationale. — Exposé d'ensemble. Dépenses en capital	René Monory.
Défense nationale. — Dépenses ordinaires	Roland Boscary-Monsservin.

B. — Budgets annexes.

Service des essences	Antoine Courrière.
Service des poudres	Georges Lombard.

III. — DIVERS

Comptes spéciaux du Trésor	Jacques Descours Desacres.
Office de radiodiffusion-télévision française (application de l'article 14 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972)	André Diligent.

(*a*) A l'exclusion de l'information et de l'environnement et protection de la nature.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE.

Président : M. Léon Jozeau-Marigné.

Vice-présidents : MM. Marcel Champeix, Baudouin de Hauteclocque, Jacques Piot, Jean Sauvage.

Secrétaires : MM. Pierre de Félice, Léopold Heder, Louis Namy, Jacques Rosselli.

Membres : MM. Jean Auburtin, Jean Bénard Mousseaux, Pierre Bourda, Philippe de Bourgoing, Robert Bruyneel, Pierre Carous, Félix Ciccolini, Etienne Dailly, Emile Dubois, Jacques Eberhard, André Fosset, Henri Fréville, Jacques Genton, Jean Geoffroy, François Giacobbi, Paul Guillard, Pierre Jourdan, Pierre Mailhe, Pierre Marcilhacy, André Mignot, Lucien de Montigny, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Pierre Schiélé, Jacques Soufflet, Fernand Verdeille.

MODIFICATIONS. — Démission de M. Bernard Talon (10 octobre 1972), remplacé par M. Jean Auburtin (10 octobre 1972) ; décès de M. Pierre-René Mathey (27 novembre 1972), remplacé par M. François Giacobbi (14 décembre 1972) ; décès de M. Edouard Le Bellegou (5 décembre 1972), remplacé par M. Félix Ciccolini (13 décembre 1972) ; décès de M. Pierre Garet (10 décembre 1972).

COMMISSION SPECIALE CHARGEE DE VERIFIER ET D'APURER LES COMPTES

Président : M. Antoine Courrière.

Secrétaire rapporteur : M. Louis Courroy.

Membres : MM. Raymond Boin, Jean Colin, Lucien Gautier, Robert Gravier, Mme Catherine Lagatu, MM. René Monory, Paul Pauly, Jean Sauvage.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

REPRESENTATION DU SENAT

COMITE DES PRIX DE REVIENT DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

(Décret n° 66-221 du 14 avril 1966.)

Est nommé : M. René Monory [6 avril 1972] (p. 158).

CONSEIL SUPERIEUR POUR LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL ET SOCIAL DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

(Décret n° 59-954 du 3 août 1959 complété par le décret n° 59-1442 du 18 décembre 1959.)

Sont nommés : MM. Marcel Souquet et Pierre Brun [27 avril 1972] (p. 248).

COMMISSION SUPERIEURE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

(Décret n° 69-15 du 6 janvier 1969.)

Est nommé : M. Jean Gravier [27 avril 1972] (p. 248).

COMITE DE CONTROLE DU FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES OU ASSIMILES D'ORIGINE NATIONALE

(Art. 2. de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951.)

Est nommé : M. Auguste Pinton [27 avril 1972] (p. 248).

COMITE DIRECTEUR DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (F. I. D. E. S.)

(Art. 1er du décret n° 60-85 du 22 janvier 1960.)

Sont nommés membres suppléants : MM. Gustave Héon et Pouvanaa Oopa Tetuaapua, en remplacement de MM. Yvon Coudé du Foresto, démissionnaire, et Alfred Poroï [18 mai 1972] (p. 428).

COMITE CONSULTATIF DE L'UTILISATION DE L'ENERGIE

(Décret n° 68-1015 du 5 novembre 1968.)

Est nommé : M. Michel Chauty [19 octobre 1972] (p. 1810).

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

(Art. 1er de la loi n° 48-103 du 17 janvier 1948.)

Est nommé : M. Yvon Coudé du Foresto [14 novembre 1972] (p. 2031).

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

(Décret n° 53-953 du 30 septembre 1953, modifié par les décrets n° 60-882 du 6 août 1960 et n° 64-432 du 14 mai 1964.)

Sont nommés : MM. Joseph Yvon et Marcel Souquet [19 décembre 1972] (p. 3251).

COMMISSION CENTRALE DE CLASSEMENT DES DEBITS DE TABAC

(Décret n° 59-740 du 15 juin 1959.)

Est nommée : Mlle Irma Rapuzzi [20 décembre 1972] (p. 3321).

MINISTÈRES EN FONCTION au cours de l'année 1972.

I. — Cabinet Jacques CHABAN-DELMAS

(Nommé les 20 et 22 juin 1969, remanié les 7 janvier 1971, 25 février 1971 et 15 mai 1972.)

	MM.
1. **Premier ministre**	Jacques CHABAN-DELMAS.
I. *Secrétaire d'Etat (participation et intéressement)*	Léo HAMON.
II. *Secrétaire d'Etat (jeunesse, sports, loisirs).*	Joseph COMITI.
III. *Secrétaire d'Etat (fonction publique)*.....	Philippe MALAUD. *(7 janvier 1971.)*
IV. *Secrétaire d'Etat*.....	Jacques BAUMEL.
V. *Secrétaire d'Etat*.....	Jean-Philippe LECAT. *(15 mai 1972.)*
2. **Ministre d'Etat chargé de la défense nationale**...	Michel DEBRÉ.
VI. *Secrétaire d'Etat*.....	André FANTON.
3. **Ministre d'Etat chargé des réformes administratives.**	Roger FREY. *(7 janvier 1971.)*
4. **Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer**.....	Pierre MESSMER. *(25 février 1971.)*
5. **Justice**	René PLEVEN.
6. **Affaires étrangères**.....	Maurice SCHUMANN.
VII. } *Secrétaires d'Etat.* { VIII.	Yvon BOURGES. Jean de LIPKOWSKI.
7. **Intérieur**	Raymond MARCELLIN.
IX. *Secrétaire d'Etat*.....	André BORD.
8. **Economie et finances**....	Valéry GISCARD D'ESTAING.
X. *Secrétaire d'Etat (budget)*	Jean TAITTINGER. *(7 janvier 1971.)*
XI. *Secrétaire d'Etat (commerce)*	Jean BAILLY.
9. **Education nationale**.....	Olivier GUICHARD.
XII. *Secrétaire d'Etat*.....	Pierre BILLECOCQ.
10. **Affaires culturelles**.....	Jacques DUHAMEL. *(7 janvier 1971.)*

	MM.
11. **Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire**.....	André BETTENCOURT.
12. **Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement**	Jacques CHIRAC. *(7 janvier 1971.)*
XIII. } *Secrétaires d'Etat.* { XIV.	Jean-Louis TINAUD. Jacques LIMOUZY.
13. **Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement**	Robert POUJADE. *(7 janvier 1971.)*
14. **Ministre du développement industriel et scientifique.**	François ORTOLI.
XV. *Secrétaire d'Etat (moyenne et petite industrie et artisanat)*	Gabriel KASPEREIT.
XVI. *Secrétaire d'Etat*....	Bernard LAFAY.
15. **Ministre de l'équipement et du logement**.....	Albin CHALANDON.
XVII. *Secrétaire d'Etat (tourisme)*	Marcel ANTHONIOZ.
XVIII. *Secrétaire d'Etat (logement)*	Robert-André VIVIEN.
16. **Postes et télécommunications**	Robert GALLEY.
17. **Agriculture**	Michel COINTAT. *(7 janvier 1971.)*
XIX. *Secrétaire d'Etat*....	Bernard PONS.
18. **Transports**	Jean CHAMANT. *(7 janvier 1971.)*
19. **Travail, emploi et population**	Joseph FONTANET.
20. **Santé publique et sécurité sociale**	Robert BOULIN.
XX. *Secrétaire d'Etat*.....	Mlle Marie-Madeleine DIENESCH.
21. **Anciens combattants et victimes de guerre**.....	Henri DUVILLARD.

II. — Cabinet Pierre MESSMER

(Nommé les 5 et 6 juillet 1972.) (Rectificatifs J. O. des 9 et 13 juillet 1972.)

	MM.
1. **Premier ministre**	**Pierre MESSMER.**
I. *Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des services de l'information*	Philippe MALAUD.
II. *Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.*	Joseph COMITI.
III. *Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement*	Jean-Philippe LECAT.
IV. *Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer.*	Xavier DENIAU.
2. **Ministre d'Etat chargé de la défense nationale**....	Michel DEBRÉ.
3. **Ministre d'Etat chargé des affaires sociales**.....	Edgar FAURE.
V. *Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé des affaires sociales*....	Christian PONCELET.
4. **Garde des sceaux, ministre de la justice**.....	René PLEVEN.
5. **Ministre des affaires étrangères**	Maurice SCHUMANN.
VI. *Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération*	Pierre BILLECOCQ.
6. **Ministre de l'intérieur**....	Raymond MARCELLIN.
7. **Ministre de l'économie et des finances**.....	Valéry GISCARD D'ESTAING.
VII. *Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget*	Jean TAITTINGER.
8. **Ministre de l'éducation nationale**	Joseph FONTANET.
9. **Ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme**	Olivier GUICHARD.
VIII. *Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme*	Christian BONNET.
10. **Ministre des affaires culturelles**	Jacques DUHAMEL.
11. **Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement**	Robert BOULIN.
12. **Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement**	Robert POUJADE.
13. **Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères**	André BETTENCOURT.
14. **Ministre de l'agriculture et du développement rural.**	Jacques CHIRAC.
IX. *Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du développement rural*	Bernard PONS.
15. **Ministre du développement industriel et scientifique.**	Jean CHARBONNEL.
16. **Ministre de la santé publique**	Jean FOYER.
X. *Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé publique, chargé de l'action sociale et de la réadaptation*	Mlle Marie-Madeleine DIENESCH.
17. **Ministre des transports**...	Robert GALLEY.
18. **Ministre des postes et télécommunications**	Hubert GERMAIN.
19. **Ministre du commerce et de l'artisanat**.....	Yvon BOURGES.
20. **Ministre des anciens combattants et victimes de guerre**.....	André BORD.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.